



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

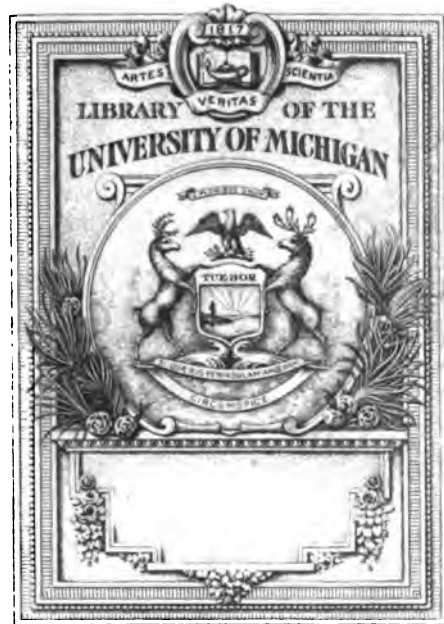
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

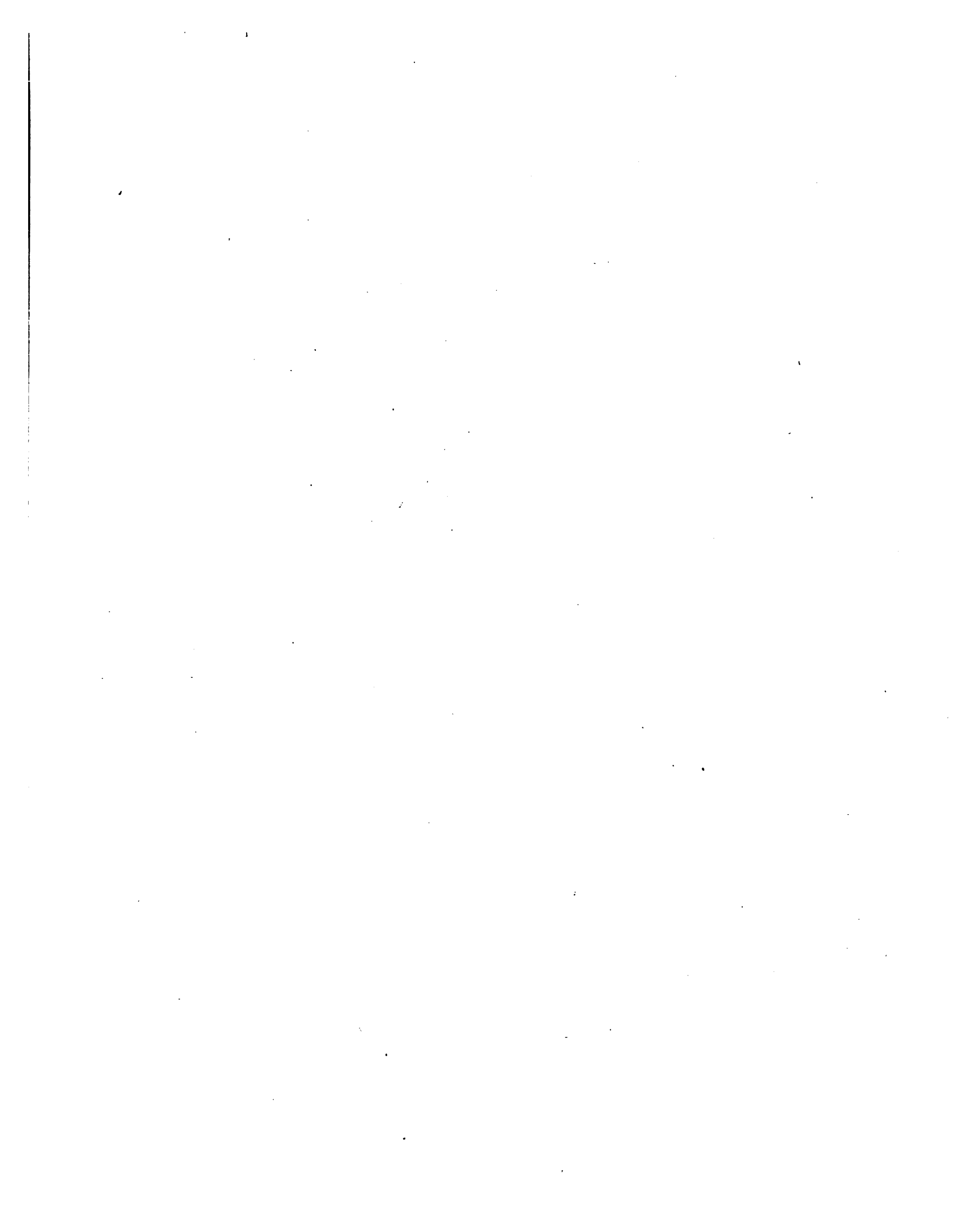
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



C.D.  
1215  
.A2  
L73  
A36  
1898



INVENTAIRE SOMMAIRE  
DES  
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
ANTÉRIEURES A 1790



*Archives départementales de la Loire Atlantique*

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. LÉON MAITRE, ARCHIVISTE

LOIRE-INFÉRIEURE

TOME II. — DEUXIÈME PARTIE

ARCHIVES CIVILES

SÉRIES C ET D



NANTES

ÉMILE GRIMAUD ET FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

PLACE DU COMMERCE, 4

1898



CD

1215

A2

L73

A36

1898

Reg St-  
N. Hoff  
6-21-30  
22127.

## Introduction aux Séries C et D

---

La Bretagne était un pays d'États, c'est-à-dire qu'elle s'administrait elle-même, elle n'avait renoncé à son indépendance politique qu'à la condition de conserver tout au moins la faculté si importante de voter les impôts qui lui seraient demandés par la Royauté et de les répartir à son gré. Tous les deux ans, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, les trois Ordres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État se réunissaient en assemblée générale pour examiner les propositions des Commissaires du Roi, discuter les questions qui touchaient aux grands intérêts de la Province et émettre des vœux. Afin d'éviter toute ingérence de la part des Fermiers généraux dans ses affaires, elle traitait à forfait avec la Royauté, elle lui votait une somme de deux ou trois millions, sous le titre de *don gratuit*, et elle gagnait ainsi la liberté d'être maîtresse de la répartition de l'impôt. Quand une nouvelle taxe lui déplaisait, la Bretagne la rachetait, elle obtenait ainsi son extinction. Henri II ayant essayé d'introduire la Traite foraine en Bretagne, en 1551, les États parèrent le coup en lui offrant 132,000 livres et se débarrassèrent de cette tracasserie.

Pour payer le *don gratuit* ainsi que les dépenses laissées à la charge des États, comme celles des haras, des chemins, du casernement des troupes, la Province avait besoin de fonds qu'elle réalisait soit en contractant des emprunts, soit en percevant certaines taxes que le Roi lui avait abandonnées. Sa principale ressource était dans le produit de la Ferme des *Grands et Petits Devoirs*, impôt perçu sur les boissons dans tous les évêchés de la Bretagne. Quand la Capitation, le Dixième et les Vingtièmes furent inventés, l'assiette et la levée passèrent encore dans les attributions des États. Le Roi n'en conservait pas moins son Receveur général des Domaines, pour les revenus féodaux et terriens qui lui venaient de la succession des ducs de Bretagne, et son Receveur des Finances pour recueillir le produit des *fouages*, vieil impôt foncier inventé du temps des Ducs, qui se percevait non pas par tête mais par *foyer* ou par *feu*, le produit du *Taillon* ou garnisons et des *Aides* payés par les Marches communes ou quelques villes non sujettes aux Fouages.

Les historiens qui voudront étudier à fond cette rivalité des deux administrations provinciale et royale, devront s'adresser au dépôt des Archives d'Ille-et-Vilaine qui conserve tous les registres des

États de Bretagne depuis l'année 1567. Pour remédier aux inconvénients de leur vie errante, les États avaient établi un domicile fixe pour leur greffier et leurs archives dans la ville de Rennes ; ils ont pu sauver ainsi de la destruction une bonne partie de leurs papiers. Les principaux personnages faisaient rédiger sur les minutes des expéditions qu'on reliait et qu'on leur adressait pour leur cabinet particulier. C'est pourquoi il n'est pas rare de trouver çà et là des collections plus ou moins volumineuses des délibérations des États soit dans les châteaux, soit dans les archives publiques.

Avant 1870, le dépôt de la Loire-Inférieure ne possédait que huit ou dix volumes de cette collection précieuse, ceux des assises tenues à Nantes. Au moyen d'un échange conclu avec le dépôt d'Ille-et-Vilaine, j'ai pu, en 1872, obtenir de mon collègue l'envoi de 64 registres en double exemplaire qui s'entassaient sans profit pour personne dans la seule ville de Rennes. Aujourd'hui, les travaux des États sont représentés à Nantes par 74 registres grand in-folio.

Dans l'intervalle des sessions, les affaires contentieuses étaient expédiées par un bureau administratif de délégués dont la réunion formait la *Commission intermédiaire des États* dans chaque évêché. Les registres de la Commission de l'Évêché de Nantes remontent au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut les parcourir pour se rendre compte de ses attributions, et de la mesure dans laquelle elle contribuait à l'administration générale avec le concours de ses correspondants.

Louis XIV, pas plus que Richelieu, n'aimait les Pays d'États et les franchises provinciales ; il ne les tolérait qu'avec l'arrière-pensée de les surveiller de près et de leur faire sentir, de temps à autre, le poids de son bras, par exemple quand la Bretagne se souleva contre l'introduction du Papier timbré. Il lui envoya des gouverneurs ou des commandants en chef qui avaient toujours des troupes à leur disposition pour courir partout où les mécontents faisaient du bruit ; il essaya aussi de diminuer l'importance des États en installant à Rennes, à poste fixe, un commissaire spécial qu'on appelait *Intendant général de Justice, de Police et de Finance* auquel il voulait remettre l'instruction de toutes les affaires qui languissaient entre les mains des États, mais il fallut beaucoup de diplomatie pour introniser ce nouveau fonctionnaire sans soulever une tempête de récriminations. Les pays d'États ne voulaient pas qu'on leur appliquât en rien le régime des pays d'Élections. Il y avait 50 ans que le système de Richelieu était appliqué en France et la Bretagne n'avait pas encore courbé la tête. Il fallut à la fin se résigner devant la volonté inflexible du *Grand Roi* et accepter l'intendant de Pomereu, en 1689. Son successeur, Béchameil de Nointel, fit, dès son arrivée, une enquête générale dont les résultats furent envoyés à Louis XIV vers 1695.

Depuis cette date jusqu'en 1790, l'Intendance de Bretagne n'a pas cessé d'entrer en concurrence avec les États, de leur enlever le plus souvent la connaissance des affaires provinciales, surtout la poursuite des projets de travaux publics. Tous les embellissements qui se sont accomplis à Nantes pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, ont été préparés, étudiés et surveillés par l'intendant de Bretagne établi à Rennes. Il avait sous ses ordres des collaborateurs qu'on nommait *subdélégués*, qui, comme nos sous-préfets, étaient dispersés dans divers arrondissements où ils rédigeaient des rapports sur toutes les dénoncia-

tions, les réclamations et les conflits, avec cette grande différence qu'ils n'étaient pas étrangers au pays. Les subdélégués de l'évêché de Nantes étaient établis à Clisson, au Croisic, à Nantes, à Guérande, à Machecoul, à Paimbœuf, à la Roche-Bernard, à Ancenis et peut-être à Châteaubriant et à Blain. Les papiers de leurs bureaux ont été dispersés, confondus avec d'autres et détruits en grande partie, à tel point que le dépôt départemental ne renfermait aucun document sur les relations de l'Intendant avec les subdélégués. Devant cette pénurie, le Ministère a autorisé le dépôt d'Ille-et-Vilaine à distraire du fonds de l'Intendance toutes les liasses de correspondance qui concerneraient les villes de la Loire-Inférieure. Sans ce versement, notre série C serait réduite à rien, car il compose à lui seul la presque totalité des articles dont nous publions plus loin l'inventaire sommaire. On trouvera donc ici non pas l'énumération des instructions ou des réponses adressées de Rennes à Nantes et aux autres villes, mais l'analyse des dossiers qui furent expédiés à Rennes, pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, par les subdélégués du comté nantais. Pour le ressort de Nantes, nous avons eu la bonne fortune de retrouver aux Archives de la Mairie la correspondance de MM. Ferrand et de Brou avec le fameux subdélégué Mellier, qui fut aussi maire de Nantes entre 1700 et 1730.

Malgré toutes ces additions, notre volume aurait été bien mince. Nous y avons ajouté, comme supplément à la série C, l'inventaire du fonds de la Chambre de Commerce de Nantes qui ne fera pas disparate, puisque, là encore, nous retrouvons une institution fonctionnant sous la tutelle du pouvoir central.

La Bourse est le siège de deux corps constitués qui ont en partage, l'un, la justice, l'autre, l'administration des intérêts commerciaux. Leurs archives sont différentes comme leurs attributions et forment deux dépôts distincts. Le premier appartient à la série B qui est celle des juridictions, le second dépend naturellement de la série C comme suite de l'Intendance de Bretagne.

L'institution d'une juridiction consulaire à Nantes remonte à l'année 1564, époque où Charles IX permit aux bourgeois de Nantes d'élire un juge marchand assisté de deux consuls pour l'abréviation des procès<sup>1</sup>. Ce tribunal entra de suite en exercice, il fonctionna sans interruption jusqu'à la Révolution de 1789 ; il fit enregistrer ses sentences dans une série de volumes qui constitue les archives du Tribunal de Commerce. La collection des documents touchant directement la défense des intérêts du Commerce nantais, c'est-à-dire la recherche des moyens de l'affranchir des entraves intérieures semées sur sa route par la Féodalité et les édits bursaux, de le développer au dehors par la conquête de certaines libertés, touchant en un mot les attributions administratives que remplissent aujourd'hui nos Chambres de Commerce, ne remonte pas aussi haut.

Le premier registre de délibérations qui marque l'ouverture d'une phase nouvelle pour le Commerce nantais commence à l'année 1664.

Cette date est précisément celle où, sous le ministère fécond de Colbert, cinq compagnies s'orga-

1. Renoul, le *Tribunal consulaire à Nantes*. Nantes, 1870, 1 vol in-8°.

nisèrent en France pour le commerce des Indes orientales et occidentales, pour le Levant, le Nord et la Sénégambie. Il est à croire que cet événement, nouveau dans les annales du Commerce, éveilla l'attention des Juges consuls de Nantes et leur inspira le légitime désir d'entrer en concurrence avec les autres ports qui se disposaient à faire des armements pour l'étranger. Dans l'intervalle des audiences, ils convoquaient les marchands de la ville et les négociants du port et soumettaient à leurs discussions différentes questions soulevées par des arrêts du Conseil d'État, ou du Parlement, par des lettres des Ministres, par l'interprétation de l'ordonnance de la Marine, par la visite des vaisseaux, la création des navires gardes-côtes, le balisage de la Loire, la rédaction des lettres de voiture ou l'élection des députés au Conseil supérieur du Commerce. Telle est l'origine du second fonds d'archives conservé au secrétariat de la Chambre de Commerce de Nantes.

Dans le principe, on ne connaissait qu'un seul et unique dépôt d'archives, celui du *Consulat*, parce que ce corps cumulait tout à la fois les attributions contentieuses et les attributions administratives. Cette confusion de pouvoirs qui créait des devoirs très lourds à porter pour les Juges consuls, présentait des inconvénients auxquels Louis XIV s'efforça de porter remède en proposant aux grandes villes de créer une institution distincte du siège consulaire. Voici les termes du préambule de l'arrêt du Conseil daté du 30 avril 1701, qui fut adressé aux villes de Lyon, de Lille, de Rouen, de Bordeaux, de Nantes, de la Rochelle, de Saint-Malo et de Bayonne :

« Sa Majesté ayant eu intention de faire jouir ses sujets tant des villes et provinces qui doivent envoyer des députés au Conseil de Commerce que des autres villes et provinces du Royaume, de tous les avantages qu'Elle a voulu leur procurer par l'établissement dudit Conseil de Commerce, Sa Majesté aurait estimé utile et convenable d'établir dans chacune des villes susdites des Chambres particulières de Commerce où les marchands négociants des villes et provinces du Royaume pourront adresser leurs mémoires contenant les propositions qu'ils auraient à faire sur ce qui leur paraîtrait le plus capable de faciliter et augmenter leur commerce, ou leurs plaintes de ce qui peut leur être contraire ; pour être les dites propositions et sujets de plaintes discutés et examinés par les dites Chambres particulières de Commerce et envoyés ensuite, avec leur avis, audit Conseil du Commerce 1. »

Le Roi comptait certainement que ses projets seraient accueillis avec empressement, car il invitait les négociants de toutes les villes à se réunir le 15 octobre suivant, à procéder aux élections et à rédiger des cahiers de règlements ; mais ses espérances furent déçues. Les commerçants mirent, au contraire, beaucoup de lenteur à s'organiser, ici, parce qu'on ne pouvait tomber d'accord sur la rédaction des articles, là, parce que les Juges consuls voyaient d'un mauvais œil s'élever près d'eux un corps rival dont ils redoutaient les empiètements ; ailleurs, parce qu'on craignait, en acceptant les offres du Roi, d'ouvrir la porte à la création de nouveaux offices dont le prix retomberait sur les contribuables. Sous l'ancien régime, toutes les innovations de ce genre rencontraient beaucoup d'obstacles

1. Archives de la Chambre, C 695.

de la part des corps déjà constitués; elles apparaissaient toujours comme des atteintes aux droits acquis ou des tentatives d'amointrissement entreprises contre les institutions du même ordre. Les dates qui suivent montrent combien l'entente fut laborieuse.

La première Chambre de Commerce fut celle de Lyon; son arrêt de constitution est du 20 juillet 1702. Les Chambres de Rouen et de Toulouse datent de 1703. L'arrêt qui créa la chambre de Montpellier est du 15 janvier 1704; Bordeaux fonda sa Chambre en 1705. La Chambre de la Rochelle fut reconnue le 21 octobre 1710; celle de Lille le 31 juillet 1714; celle de Bayonne le 15 janvier 1726.

La Bretagne arrive la dernière dans ce défilé. Cette immense province, dont toutes les côtes sont découpées en une multitude de petits ports peuplés de marins vaillants, n'avait en réalité que deux places de commerce vivant de relations extérieures, Saint-Malo et Nantes. La première sortit de son apathie en 1728 et fit des démarches, à cette date, pour obtenir une Chambre de Commerce; mais les conditions qu'elle proposa déplurent sans doute au Contrôleur général, car la requête demeura sans réponse<sup>1</sup>. Nantes resta dans la même situation sans pouvoir faire homologuer les articles du règlement qu'elle présenta dès l'année 1701. On ignore quelle fut la pierre d'achoppement des négociations entamées avec le Contrôleur général; il est à craindre que le Parlement de Rennes n'ait soulevé sourdement quelques difficultés, comme il l'avait fait, en 1645, lors de la création projetée d'une société dite de la *Bourse commune*, et, auparavant, quand Richelieu voulut fonder la Compagnie du Morbihan, en 1626<sup>2</sup>.

Le Maire Mellier, qui était pourtant un négociateur habile, fit de nouvelles instances à Paris et obtint l'appui du maréchal d'Estrées sans cependant réussir<sup>3</sup>. Le Commerce nantais resta pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle privé d'une Chambre de Commerce érigée en titre officiel, c'est-à-dire que les Juges consuls furent les seuls représentants; cependant il faut reconnaître qu'en fait, les négociants de la place de Nantes ne furent pas traités avec moins d'égards que les autres par la Cour et par les Ministres. Chaque fois que le Conseil royal de Commerce était convoqué à Paris, le Consulat de Nantes y envoyait un délégué qui allait se joindre à celui de Saint-Malo pour défendre les intérêts de la Province<sup>4</sup>.

Les trois membres du Consulat furent bientôt accablés par la multitude des devoirs qui leur incombaient; ils adressèrent à la Cour un mémoire qui fut accueilli très favorablement. Le Roi répondit à leur requête en leur adjoignant deux nouveaux consuls. La déclaration royale qui est du 23 juin 1722, ne fait pas la moindre allusion à la nécessité de constituer une Chambre de Commerce :

« La juridiction de notre bonne ville de Nantes, dit-elle, sera à l'avenir composée d'un juge et de quatre consuls. Et, à cet effet, dans l'assemblée qui se tiendra le 25 juillet prochain, il sera élu un juge

1. Archives d'Ille-et-Vilaine, C 1583.

2. E. Le Bœuf, *Du Commerce de Nantes*. Paris, 1857, 1 vol. in-8°, pp. 87-89.

3. Archives de la Chambre, C 695.

4. Il y a une lettre de 1704 à M. Laurencin qui montre qu'on redoutait alors à Nantes la pression de l'autorité supérieure, « l'attention des personnes d'autorité à vouloir présider en vue d'y faire passer tout ce qu'ils proposeraient ». *Copies des lettres écrites par le commerce*, reg. n° 1, fo 20.

et quatre consuls dont les deux derniers serviront pendant deux années ; la première, en qualité de derniers consuls, et, la seconde, en qualité de premiers <sup>1</sup>. »

Cette organisation demeura sans modification jusqu'à la fin de la Monarchie.

Malgré ses inconvénients, la confusion des pouvoirs n'eut pas les fâcheuses conséquences qu'appréhendait Mellier quand il réclamait l'institution d'une Chambre de Commerce pour conserver fidèlement les traditions de la place de Nantes et veiller à la conservation de tous les mémoires.

« Faute d'avoir usé de cette précaution par le passé, dit-il, on ne sait où trouver une infinité de bons mémoires que le Commerce a remis aux Juges consuls et dont ils ont égaré les minutes, soit faute d'attention de les garder ou de les remettre à ceux qui leur ont succédé annuellement <sup>2</sup>. »

De même que le Consulat avait un greffier chargé de tenir registre des audiences et des sentences, les assemblées du Commerce réunies pour délibérer avaient un secrétaire qui tenait la plume, rédigeait les expéditions et classait dans des cadernes les pièces reçues, ou transcrivait sur des registres la minute de toutes les lettres expédiées. Si le désordre s'est introduit un moment dans ce secrétariat, pendant la période de Mellier, il n'a pas été de longue durée, car on a fort peu de lacunes à regretter dans les collections. La série des mémoires qui commence en 1746 seulement, est la seule qui soit tronquée. Sur tous les autres sujets, il y a une grande abondance de renseignements qui remonte presque toujours au Ministère de Colbert.

Çà et là, l'inventaire signale quelquefois des dates antérieures pour des pièces isolées qui furent produites afin de justifier des prétentions ou d'obtenir des confirmations de privilèges. On voit, en effet, à l'article des Arts et Métiers, des statuts de corporations qui remontent à 1401 ; à l'article de l'Histoire de Nantes, une charte de 1407 ; à l'article des salines, une charte de 1420 ; aux Foires, un acte de 1445 ; aux impôts, des pancartes qui remontent au XVI<sup>e</sup> siècle, même au XV<sup>e</sup> ; aux péages de la Loire, on voit même une copie de la charte de Conan le Gros, concédée, en 1118, aux religieux de Toussaint d'Angers, mais ces diverses citations ne doivent pas faire illusion sur l'esprit du lecteur. Ce sont des cas exceptionnels dans lesquels le Commerce a été obligé de réclamer des expéditions à la Chambre des Comptes, ou au siège de la Prévôté, pour produire les titres instructifs qui pouvaient compléter le dossier d'une affaire litigieuse.

Les documents à consulter sur la période antérieure au ministère de Colbert sont ailleurs, ils sont dispersés à Rennes dans le fonds des Etats de Bretagne, à Nantes dans les fonds municipaux et départementaux et aussi dans les livres. Le rapport dressé en 1698 par l'intendant Béchameil de Nointel pour Louis XIV consacre de nombreuses pages à la situation commerciale de la place de Nantes ; il nous renseigne sur le nombre des navires qui faisaient le long cours, sur leurs cargaisons d'aller et de retour, sur les pays qu'ils fréquentaient, sur les navires étrangers qui fréquentaient le port de Nantes, sur les articles du trafic international, et tous ces traits réunis composent un excellent tableau de

1. Archives de la Chambre, C 640-643.

2. *Lettre à l'Intendant de Bretagne* de Brou ; Renoul, *le Tribunal Consulaire à Nantes*, pp. 164 et 165.

l'activité qui régnait dans le port de Nantes depuis que le grand Colbert avait travaillé à la réforme des ordonnances<sup>1</sup>.

50 ans auparavant, un Nantais qui avait pris l'habit de Carme, Jean Eon, entreprit d'ouvrir les yeux des Nantais sur les conséquences de leur apathie et de leurs préjugés, et, pour les convaincre, il leur exposa un tableau de statistique duquel il résulte que les étrangers importaient à Nantes pour 45 millions de marchandises et n'exportaient que pour une valeur de 37 millions, d'où il concluait avec raison qu'ils emportaient, chaque année, 8 millions d'espèces en or ou en argent. Son livre, intitulé : « Le commerce honorable ou considérations politiques contenant les motifs d'honneur et de profit qui se trouvent à former des compagnies de personnes de toute condition pour l'entretien du Commerce de mer en France. » Nantes, Guillaume Le Monnier, 1646, était une apologie des idées fécondes de Richelieu destinée à soutenir la campagne entreprise par le maréchal de la Meilleraie, qui ne trouvait pas à Nantes le concours empressé sur lequel il comptait pour la formation des Compagnies de commerce.

Non seulement les capitalistes étaient timides et peu portés à se grouper en bourse commune, mais encore les préjugés arrêtaient beaucoup de familles et les empêchaient de se mêler au mouvement commercial, comme si le grand négoce avait été indigne d'occuper leurs loisirs. Louis XIV fit preuve d'un grand bon sens en poussant les courtisans, même les plus nobles, à prendre part aux expéditions maritimes, et en distribuant des brevets de noblesse aux bourgeois qui se lançaient à travers les mers. C'est lui qui, par ses encouragements, a préparé la voie aux grandes entreprises du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

Pour combattre la nonchalance des Nantais, l'auteur du *Commerce honorable* emprunte des arguments aux idées les plus élevées et aux événements de l'Histoire ; il leur représente que le goût du négoce n'est pas le partage des âmes basses et avides de lucre, que les progrès des Sciences, des Arts et de la puissance des Etats marchent de pair avec le développement du Commerce, et leur rappelle les succès obtenus par les Français dans les voyages d'outre-mer. Enfin, il frappe un dernier coup en indiquant que la France est le pays du monde le mieux placé géographiquement pour se livrer au commerce maritime, et que le port de Nantes n'est pas le moins favorisé.

« Qui considérera la situation de la ville de Nantes, dit Jean Eon, avouera facilement qu'elle a des commodités non pareilles pour exercer le commerce tant au dedans que hors du Royaume. Elle est placée non loin du Grand Océan qui, par un flux et reflux quotidien, envoie ses eaux jusque dans les fossés de ses murs, semblant se venir offrir au service de ses habitants et les convier à bien user de cette commodité pour la navigation. L'embouchure de son canal est la porte la plus grande, la plus commode et la plus proche que les marchands étrangers aient pour entrer dans la France et y faire leur commerce. Elle est comme au milieu de l'Espagne et de l'Angleterre, pouvant aller de l'un à

1. Ce mémoire est aux archives de la Chambre, sous la cote C 893.

2. Arch. de la Chambre, C 895.



l'autre en moins de 24 heures de temps ; et de toutes sortes de royaumes voisins et étrangers, on y aborde facilement.

« D'autre part, elle est située sur le bord de la rivière de Loire qui contribue encore notablement à la commodité du trafic. Car, de l'aveu de tout le monde, c'est le plus beau fleuve de France, c'est le plus large en son lit, le plus long en son cours, étendu en plus de provinces, fortifié du plus grand nombre de ruisseaux et rivières, et sur lequel on peut aller à voile dans le Royaume plus de 160 lieues ; ce qui ne se trouve en aucun autre fleuve de France. Cette rivière est dans la France comme la veine cave au corps humain qui, contenant beaucoup de sang dans sa capacité, et ayant beaucoup de rameaux attachés à son tronc, porte et distribue dans toutes les parties du corps humain le sang et la vie. Et pour justifier cette comparaison de la rivière de Loire avec la veine porte, à l'avantage de la ville de Nantes, il ne faut que la considérer en sa source et en son cours.

« Ajoutez l'abondance des bois qui se trouvent dans le pays ou qui facilement peuvent y être amenés pour bâtir des vaisseaux, et la commodité de son canal pour cet effet. Aussi, savons-nous que, de tout temps, on y a bâti très grand nombre de vaisseaux et les plus beaux de la France. Sous le règne de François I<sup>er</sup>, le vaisseau extraordinairement grand, nommé le *Non Pareil*, y fut construit. Sous Henri II, les deux plus grands vaisseaux qui fussent en France de ce temps-là, nommés le *Grand Caraquon* et le *Grand Henri*, y furent aussi bâtis. Et, sous le feu roi Louis XIII, dans Indret, on a bâti, depuis 15 ans seulement, une douzaine de vaisseaux de guerre. Et, tous les jours, les marchands y en font bâtir avec une grande facilité et commodité des choses nécessaires.

« Il faut ajouter une autre chose à tant de belles commodités qu'a la ville de Nantes pour le commerce qui y est, que le débit de toutes sortes de marchandises, mais particulièrement des quatre principales que les étrangers emportent de la France par nécessité, qui sont le blé, le sel, le vin et les toiles, est plus grand, plus facile et plus universel à Nantes, qu'en aucun autre lieu de la France. Les vins y descendent d'Orléans, Blois, Anjou, Poitou et Bretagne en très grande abondance ; le sel s'y fait et s'y trouve en grande quantité, les blés et les toiles s'y apportent de tous côtés ; toutes autres sortes de denrées et de manufactures s'y peuvent débiter... »

« D'ailleurs, les Espagnols, Hollandois et Anglois, montrent bien qu'ils trouvent assez de commodités à Nantes pour faire bon commerce, puisque les uns et les autres y ont toujours tenu des facteurs et commissionnaires, et en font une des plus célèbres étapes de trafic qu'ils aient en France<sup>1</sup>. »

Rien n'est plus vrai que le dernier paragraphe de l'apologie du *Commerce honorable*. De tous temps, la colonie étrangère a été très nombreuse à Nantes et a occupé une très grande place dans les affaires de ce port. On peut dire que, jusque sous le règne de Richelieu, les armateurs bretons se bornaient le

1. *Description de la ville de Nantes* où l'on fait voir ses commodités et ses avantages pour le Commerce, par un habitant de cette ville, 1646. — *Le commerce honorable*, chap. X, pp. 306-323. Nantes, 1646, in-4° de 361 p. L'auteur était le carme Mathias de Saint-Jean, dans le monde Jean Eon. Voir Dugast-Matifeux, *Nantes ancien et le pays Nantais*, pp. 152-166. Nantes, 1879, 1 vol. in-8°, qui contient cette rare brochure.

plus souvent à faire du cabotage sur les côtes et abandonnaient le long cours aux nations étrangères. La plupart des produits exotiques nous venaient par les Flamands, les Portugais, les Hollandais, les Espagnols et les Anglais. En 1636, les Portugais étaient devenus si envahissants qu'on organisa contre eux une manifestation avec tumulte et clameurs qui se renouvela en janvier 1637<sup>1</sup>. On n'en connaît pas les causes précises, on sait seulement par l'enquête instruite et par les révocations qui suivirent, que les magistrats étaient de connivence avec les émeutiers<sup>2</sup>.

Nous possédons plus de détails sur les rapports de Nantes avec les Flamands. Ceux-ci faisaient de larges aumônes aux hôpitaux, mais leurs générosités s'étant ralenties vers 1654, les Pères des Pauvres s'autorisèrent de leur conduite passée pour leur rappeler leurs devoirs envers les malheureux et basèrent leurs remontrances sur ce fait « qu'ils faisaient les trois quarts du commerce à Nantes<sup>3</sup> ».

Il n'en avait pas été toujours ainsi. Sous le règne précédent, le port de Nantes contenait 150 navires appartenant à des armateurs nantais, dit un contemporain<sup>4</sup>, mais peu à peu, le goût du commerce maritime s'affaiblissant chez nous, les étrangers s'infiltrèrent dans les ports français, et cherchèrent à supplanter tous les indigènes en les refoulant dans les opérations de détail. On dit que, en l'année 1645, le port de Nantes n'avait plus que 10 à 12 navires.

« On ne voit plus que des navires et visages étrangers et principalement Hollandois, Anglois, Ecossois, Irlandois et Portugais, desquelles nations il arrive tous les jours des familles, facteurs et commissionnaires qui s'y sont habitués depuis 15 à 20 ans, lesquels ont osté tout le trafic, commissions et correspondances que les dits Habitans avoient avec les Estrangers qui faisoient celles desdits Habitans, et qui mesme, bien souvent, venoient visiter nos hâvres, acheptans nos fruits et danrées et nous vandans leurs marchandises<sup>5</sup> ».

Les Hollandais amenaient avec eux des tonneliers de leur nation qu'ils employaient à faire des fûts dans leurs magasins et obligeaient les propriétaires à se servir de leurs tonneaux pour la livraison des vins qu'ils emportaient en grande quantité dans le Nord. Ils privaient donc de travail les tonneliers français. Croirait-on que ces étrangers poussaient l'avarice et le calcul jusqu'à faire venir à Nantes des hôteliers et des cabaretiers de leur nation de peur que les Français tirassent quelque profit de leur présence dans nos ports ?

La liste des griefs articulés contre eux va bien plus loin. Elle les accuse de faire banqueroute

1. Il y a un arrêt de Grand'Chambre du Parlement du 29 novembre 1636 qui, sur le réquisitoire de l'avocat général, met sous la sauvegarde du Roi et de la Cour les marchands portugais de Nantes comme naturalisés français. (Archives du Parlement de Rennes). Le roi Henri IV avait déjà pris les Portugais sous sa protection en 1603, lorsque les Nantais intrigèrent pour les faire partir. Travers, *Hist. de la Ville et du comté de Nantes*, t. III, p. 146.

2. Travers, *ibidem*, t. III, p. 295.

3. « Inventaire des archives de l'Hôpital Général du Sanitat. E, 25 ». *Délibérations*, p. 214.

4. *Requête d'intervention contre les étrangers*, 1645, n° 27, cote 8. (Archives de la Chambre.) Ce document est à lire, il trace un tableau complet de la situation prépondérante des Hollandais.

5. *Ibidem*.

systématiquement et cite 26 maisons de commerce de Hollande qui, dans l'espace de 15 ans, ont fermé leur porte en enlevant frauduleusement huit à neuf cent mille livres de France.

L'irritation des négociants nantais était surtout excitée par la présence de nombreux commissionnaires et facteurs hollandais qui accaparaient toutes les affaires et ne permettaient pas aux indigènes de vendre ou d'acheter des cargaisons à destination de la Hollande ; c'étaient autant d'espions qui se rendaient compte sur place de tous nos besoins et, par leurs intelligences avec leurs compatriotes, avançaient ou retardaient les arrivages et les départs pour faire varier les prix à leur avantage. Tous ces étrangers formaient une association étroite, se juraient une mutuelle assistance et se réunissaient deux fois la semaine pour conférer de leurs commissions, de leurs besoins et des ruses à employer pour acheter à bon marché et vendre le plus cher possible.

Non contents d'abuser de notre hospitalité pour nous dépouiller, les Hollandais poussaient le cynisme jusqu'à inviter les autres étrangers à se lier à eux pour en faire autant, et riaient ensemble de notre naïveté en disant, dans leur langue, à tout propos : « Les Grecs n'entendent pas le négoce. » Ce qui voulait dire pour eux que nous nous laissions tondre facilement. Tels étaient les concurrents que rencontraient les négociants nantais au commencement du règne de Louis XIV.

La lutte qu'ils entreprirent pour les évincer ne fut pas sans difficultés, car ceux-ci avaient eu l'habileté de se ménager des appuis partout, jusque dans le monde des Fermiers généraux avec lesquels ils avaient de nombreux rapports et qu'ils enrichissaient par le paiement des droits de douanes.

Dès que l'on se plaignait de leurs usurpations, ils proféraient des menaces, invoquaient leurs privilèges, se pourvoyaient directement au Conseil du Roi, et faisaient intervenir leurs ambassadeurs comme pour une affaire d'État. Là où la puissance de leurs intrigues éclata le plus clairement, c'est quand on entama une campagne pour leur faire interdire le commerce de détail et l'emploi de commissionnaire d'importation. Nos nationaux ne furent pas les plus forts <sup>1</sup>.

Il existe des lettres patentes de décembre 1643 qui autorisent les étrangers et les forains à vendre en détail ou en gros ce qu'ils apportent de leur pays pourvu qu'ils soient naturalisés ou résidents en France depuis 10 années consécutives. Bien que les Hollandais ne soient pas nommés dans ce document, il ne semble pas douteux qu'il ait été rédigé dans l'intention dissimulée de les favoriser. Le siège de police de la Mairie ne fut pas plus heureux quand il essaya d'intervenir dans la question du jaugeage des tonneaux, et de leur imposer l'usage de la barrique nantaise. Les Hollandais portèrent plainte au Parlement en remontrant que leurs tonneaux, façon allemande, plus grands que la barrique nantaise, ne payaient pas plus de fret et qu'ils avaient intérêt à conserver leur mesure. Ils obtinrent, en 1656, un arrêt qui défendait de les troubler dans leurs habitudes commerciales <sup>2</sup>.

Les Hollandais disparaissent de France en 1672, quand Louis XIV envahit leur pays ; ils ne reviendront à Nantes que sous Louis XVI pour fonder des comptoirs qui deviendront très prospères.

1. Archives de la Chambre de Commerce, C 702.

2. Archives de la Chambre, C 702.

L'hôtel *Deurbroucq* est le plus beau de l'île Gloriette, il a coûté des sommes folles à son propriétaire. Une nouvelle colonie hollandaise se reforme à Nantes, elle fascine tous les yeux par son luxe, tellement que ce sera un Hollandais, Deurbroucq, qui commandera la garde d'honneur chargée d'accompagner Napoléon pendant sa visite de 1808.

Dans les siècles précédents, le commerce nantais avait fait un accueil beaucoup plus empressé à la nation espagnole; il lui avait tendu la main dès l'époque des ducs de Bretagne, au XV<sup>e</sup> siècle. Jean V et Pierre II ont conclu un traité de commerce avec la Castille<sup>1</sup>. Nantais et Espagnols s'entendaient si bien qu'ils avaient fondé ensemble, dans l'église des Cordeliers, une association d'intérêts et de prières qu'on nommait la *Confrérie de la Contractation*, mot espagnol qui signifie *Commerce*. Les lettres patentes du roi Charles VIII qui en confirment l'existence, en 1493, ne sont pas une fondation, mais un *acte de rétablissement*<sup>2</sup>.

Les conséquences de cette confraternité furent très avantageuses pour la Bretagne, elles se firent sentir rapidement. Les membres nantais de la *Contractation* jouissaient de certains privilèges dans les villes espagnoles, notamment à Bilbao, où les toiles de fabrication bretonne entraient avec une grande réduction de tarif, et, en retour, les laines espagnoles étaient traitées à Nantes avec la même faveur. Notre port expédiait dans tous les ports de la Galice des papiers, des toiles, des étoffes de soie, des dentelles d'or et d'argent, de la quincaillerie, de la mercerie, des fèves, des grains et, de là, ils rapportaient des laines, des peaux de mouton, des oranges, des citrons, du vin, des armes, des chapeaux, du maroquin, des draps de soie et de laine, des chapeaux et des mantes.

Les relations entamées sur les quais ou à la Bourse se continuaient aux Cordeliers, dans la chapelle de la nation d'Espagne, et les liens devenaient de plus en plus étroits. En parcourant la liste des affiliés de la confrérie, on voit que les gros armateurs nantais donnaient volontiers leurs noms; le fait est certain tout au moins pour la période comprise entre 1600 et 1763, date de la suppression<sup>3</sup>.

Les Espagnols se trouvaient à Nantes comme chez eux, ils se voyaient si bien accueillis qu'après s'être enrichis dans leurs comptoirs de la Fosse, ils achetaient des domaines importants dans le comté nantais, se faisaient naturaliser; ils se mariaient avec les filles des familles les plus nobles et se faisaient enterrer dans la chapelle de la Contractation, chez les Cordeliers. L'histoire de Nantes est remplie de noms espagnols, la liste des maires elle-même renferme cinq personnages de cette nation : Rocaz (1560), Compludo (1581), Harrouys (1571), Lorigo du Mesnil (1666) et Darguistade (1740). Je retrouve ces étrangers à la Chambre des Comptes, au chapitre de la Cathédrale, à la Collégiale, à la Faculté de Médecine. Qui ne connaît à Nantes les d'Espinose, les Mirande, les Dastoudille, les Santo-Domingo, les d'Arande, les Ruys, les Harrouys? Les uns sont venus comme médecins, les autres comme marchands, les autres comme banquiers ou changeurs.

1. Archives départementales de la Loire-Inférieure, E 124.

2. De la Nicollière, *Notice sur les Cordeliers de Nantes*. (Bull. de la soc. archéol. de Nantes, 1877, p. 153.)

3. On n'a pas conservé les registres pour les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Le commerce d'argent a longtemps répugné à nos nationaux, de même que le métier de traitant ou de fermier des impôts ; d'ailleurs, l'argent était rare en Bretagne comme en France ; c'est pourquoi les offices de Finance ont été si souvent occupés par des étrangers. André Ruys, qui eut l'honneur de recevoir plusieurs de nos rois dans son bel hôtel de la Fosse, notamment Charles IX en 1566, était un riche banquier espagnol qui exploitait la ferme de plusieurs impôts<sup>1</sup>. L'ancêtre des Harrouys de la Seilleraie était un changeur.

Il est à présumer que les premiers Espagnols sont venus d'abord remplacer les Juifs à Nantes après l'édit d'expulsion du duc Jean I (1240)<sup>2</sup>. Comme l'argent a toujours été le nerf du commerce, les négociants n'ont jamais pu se passer de banquiers. Les maisons de change ouvertes autour de la place du Change près de Sainte-Croix, ont dû être entre les mains des Espagnols, dans le même temps que les comptoirs et les magasins de la même nation étaient sur les quais de la Fosse<sup>3</sup>.

Ouvrez le premier registre de baptêmes de la paroisse Saint-Nicolas, leur église, qui s'étend de 1467 à 1477, vous verrez parmi les parrains des noms tels que *Martin de Bistone, François* et *Diego de Pamplique, Martin de Mirande* et *Pierre de Valence*, toujours qualifiés « marchands d'Espagne ». Si je compulse la comptabilité, je vois que la recette des deniers communaux est entre les mains de *Jean Spadine*, en 1503. Il n'est donc pas douteux que, dès le XV<sup>e</sup> siècle, la colonie espagnole était fortement implantée dans les affaires de Nantes.

Ce contact avec les étrangers loin d'être nuisible aux armateurs du port, les a, au contraire, engagés dans une rivalité salutaire qui a excité leur ardeur, augmenté la hardiesse des équipages et poussé les timides dans la voie des grandes expéditions d'outremer. Nos rois ont toujours compris ainsi la lutte industrielle et commerciale ; c'est pourquoi ils n'ont jamais refusé des lettres de naturalisation aux étrangers qui en sollicitaient<sup>4</sup>.

Stimulée d'un côté par la concurrence, de l'autre par les encouragements du pouvoir royal, la place de Nantes devint peu à peu un centre d'affaires très actif et un entrepôt où toutes les villes du bassin de la Loire venaient s'approvisionner. Les vins nantais, au XVI<sup>e</sup> siècle, étaient exportés jusqu'en Ecosse, en Espagne et en Portugal ; l'Angleterre apportait du charbon de terre, des peaux de veau et des laines en 1554 ; l'Espagne, des meules, des oranges, du fer et de l'acier ; Olonne, du brai, de la résine et des harengs ; Le Croisic, de la morue verte et parée, des congres salés, de l'huile d'olive, des barriques de saumon, des cuirs ; Quimperlé, des merlus, des gauberges, des pocheteaux et des roussettes ; Penmarch, des sardines ; Escoublac, du sel ; Noirmoutier, des meules, du breil et des étoupes ; le Morbihan, du seigle, de l'avoine, du froment, des congres ; Concarneau, des merlus.

1. Archives départementales, B 58-60 et 581.

2. Archives de la Loire-Inférieure, E 126.

3. Un comte Salvador avait loué en 1505 une maison à la Fosse pour y mettre de l'acier. (Arch. dép., B 14).

4. *Collection des mandements royaux*. Chambre des Comptes de Bretagne. (Arch. de la Loire-Inférieure, série B).

5. *Livre des recettes* de la Prévôté de 1551. (Archives d'Ille-et-Vilaine, C supplément). Voir ancien B 1973, arch. de la Loire-Inférieure.

Les échanges et le mouvement furent bien autrement étendus, lorsque l'on vit toutes les nations se partager le monde pour en exploiter les richesses, et que les capitaux se groupèrent pour partager les risques ou les bénéfices des grands armements maritimes à destination des Indes orientales ou occidentales ; cependant la ville de Nantes ne fut pas libre de courir les mers comme elle l'entendait avant que le système économique, préconisé par Richelieu et Colbert, n'eût été mis à l'épreuve. Quand une contrée offrait des débouchés avantageux, le Roi créait un monopole au profit d'une compagnie à laquelle il vendait, à gros deniers, le privilège d'y tenir des comptoirs ; et personne ne pouvait y aborder sans la permission expresse du concessionnaire. Chaque nation en faisait autant. Quand elle mettait le pied sur un rivage, elle en faisait son fief exclusif. La faculté de pénétrer chez le voisin s'appelait *indult*, comme les grâces de la Cour de Rome. Le Roi lui-même parut entrer en hostilité avec Nantes en fondant des établissements à Port-Louis et en y installant (1666) les magasins de la Compagnie des Indes, mais il s'aperçut bientôt que cette situation convenait mieux à un port militaire qu'à un port marchand, et Nantes redevint le grand marché des denrées exotiques.

L'inclination des armateurs de Nantes les portait vers les Antilles ; beaucoup de familles partirent pour la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Domingue, au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec l'intention d'y développer les plantations de canne à sucre ; les capitaux ne manquaient pas, les travailleurs seuls faisaient défaut. Pour résister au climat des Tropiques, l'emploi des populations de l'Afrique et du Sénégal en particulier apparut comme une nécessité aux yeux de tous. Le Roi lui-même fut si persuadé de l'impossibilité de recourir à d'autres cultivateurs, qu'il encouragea la *traite des nègres* en offrant des primes aux armateurs. La fondation de la Compagnie de Guinée a été une institution légale et officielle, patronnée par le pouvoir royal pour transporter les populations d'Afrique aux Antilles<sup>1</sup>.

En 1704 et en 1713, on acheta d'abord la permission d'entrer en concurrence avec elle, puis le Roi, en 1716, supprima le monopole. La proclamation du régime de liberté donna un élan incroyable aux armements, elle ouvrit une ère de prospérité telle que la ville de Nantes se trouva en mesure de rebâtir ses principaux quartiers, de fonder sa réputation de grande ville et de se donner un avant-port à Paimbœuf de huit mille habitants, le tout dans l'espace de cent ans.

Tous les ports de France et de l'étranger étaient admis à participer aux avantages du commerce de la côte de Guinée, et cependant Nantes trouva le moyen de développer sans cesse ses armements. En 1766, son trafic égalait celui de toutes les autres places ensemble. En trois ans, dit un contemporain, les armements de Nantes s'étaient élevés au nombre de 108 et, si la traite eût répondu aux cargaisons, ils auraient abouti au transport de 37,430 esclaves<sup>2</sup>.

1. Ce fut la Compagnie des Indes occidentales, en 1641, qui entreprit le commerce de Guinée. D'autres compagnies avec privilège exclusif continuèrent ensuite le même trafic.

2. Le Bœuf, *Du Commerce de Nantes*, p. 142.

3. Expilly, *Dictionnaire des Gaules et de la France*, art. Nantes, t. V, pp. 127-131. Sous Louis XVI on comptait 250 armateurs à Nantes.

Il est nécessaire ici d'entrer dans quelques détails pour expliquer comment le commerce général pouvait tirer profit de la traite de Guinée. Il faut savoir que les esclaves se payaient non pas en espèces sonnantes, mais en marchandises de toute sorte. Un navire qui partait pour les Antilles en faisant escale à la côte de Guinée était obligé d'emporter une pacotille extrêmement variée et conforme au goût des Noirs africains. Un bon navire négrier devait être capable d'emporter de quoi acheter et loger 400 esclaves. Voici la composition de la cargaison ordinaire au départ de Nantes :

- 1° Annabasses de toile, de fil et de coton.
- 2° Fusils, sabres, plomb et poudre.
- 3° Pots, écuelles, plats d'étain et de cuivre.
- 4° Pots de terre.
- 5° Colliers de corail, de coquillages et de verroteries.
- 6° Toiles peintes.
- 7° Draps de laine, de serge et de soie.
- 8° Articles de bijouterie, de quincaillerie, de mercerie, épicerie, eaux de vie et liqueurs.

Toutes ces marchandises ne se trouvaient pas sur place, il fallait les faire venir quelquefois de fort loin, de Lyon ou de Venise. D'autres se fabriquaient à Nantes et donnaient la vie à des manufactures d'indiennes, de cotonnade, de serge, ou alimentaient les ateliers de tissage de Vieilleville et de Chollet. En revenant des Antilles, les négriers rapportaient du fret de Guinée, comme la poudre d'or, l'ivoire et la gomme ; ensuite, ils remplissaient la cale du navire avec du sucre terré qu'on raffinait à Nantes, à Angers ou à Orléans. Au lieu de 8 raffineries, chiffre de l'époque de Louis XIV, on comptait à Nantes 22 usines de ce genre, en 1766.

Pour l'assortiment des cargaisons, on tirait différents objets de l'étranger, de la Chine, de la Perse, de l'Inde ou de la Hollande ; ce trafic était encouragé par le pouvoir royal, pourvu que les interdictions de circulation en France fussent respectées. Quand ces produits exotiques arrivaient à Nantes, ils étaient mis en magasins dans de vastes locaux, semblables à nos entrepôts modernes, auxquels on donnait les divers noms de *Prohibé de Hollande*, ou *Prohibé de l'Inde*, parce qu'ils y séjournaient jusqu'au départ d'un négrier.

Le Fisc trouvait son compte dans ce grand mouvement commercial développé par la traite et les plantations d'Amérique ; il avait inventé un nouveau droit de douane qu'il appelait le *Domaine d'Occident*. Chaque capitaine était tenu de faire une déclaration de chargement à son arrivée d'Amérique, s'il avait omis cette formalité au bureau du *trépas de Saint-Nazaire*.

Alors surgissait la question de savoir si le droit était exigible de suite ou se cumulait avec les droits de Traite domaniale et les droits des Grosses Fermes sur les objets à destination de l'intérieur.

La Bretagne, comme tous les pays d'Etats qui avaient fait leurs réserves en signant leur union à la France, était province *réputée étrangère*, c'est-à-dire qu'elle avait son régime financier propre, ses

impôts directs et indirects absolument différents de ceux des autres provinces voisines, telles que le Poitou, l'Anjou et le Maine, pays d'Élection compris dans les Cinq Grosses Fermes.

Les douanes de la Bretagne se nommaient *Traite par mer*, la *Traite des choses mortes*, la *Traite par terre*, la *Traite des bêtes vives*, et se payaient dans tous les ports comme dans toutes les villes frontières<sup>1</sup>.

D'un mot on désignait toutes ces différentes traites, sous le nom de *Traite domaniale*, terme qui revient bien souvent dans les pièces des archives parce que la perception de cet impôt faisait naitre des contestations perpétuelles. Quand les expéditions avaient plusieurs lignes de frontière à franchir, il fallait sans cesse les défendre contre l'avidité des Traitants.

La recette de la *Prévôté de Nantes* était encore un bureau de douane du comté nantais où l'on percevait un droit d'entrée et de sortie sur toutes les marchandises qui descendaient la Loire ou la remontaient; ce *droit de prévôté* montait au *Quarantième* de la valeur de l'objet voituré. Quant aux navires destinés au cabotage, ils ont été assujettis, jusqu'à la fin de l'ancien régime, à un vieux droit féodal qu'on nommait le *Brieu* ou *Bref de sauveité* parce qu'il consistait en un *brevet* de sauvegarde qui rachetait les naufragés du droit de bris. Dans le principe, les capitaines étaient obligés de payer deux autres taxes: le *brief de conduit* pour être accompagnés et protégés contre les injures des pirates et le *brief de victuaille* pour avoir la faculté de relâcher dans d'autres ports bretons sur leur route<sup>2</sup>.

Le commerce du sel était bien facile en Bretagne puisque les Bretons avaient refusé de subir la *Gabelle*; les étrangers pouvaient librement venir s'approvisionner aux salines de Bourgneuf, de Guérande et de Ruis.

Le commerce des boissons a toujours été, sous tous les régimes, celui que le Fisc a le moins épargné, surtout chez les débitants en détail. Du temps des Ducs, les taxes que les receveurs percevaient dans les débits ou les hôtelleries, se nommait le *billot* en raison de l'enseigne que les marchands suspendaient au-dessus de la porte. En 1759, ce droit figurait encore dans les produits de la Recette générale des Finances de la Couronne de France, héritière du duché. Nous en avons la certitude parce que, à cette date, les États en obtinrent la suppression en versant une indemnité au Trésor<sup>4</sup>.

Le *billot*, en effet, faisait double et triple charge pour les cabaretiers depuis la réunion de la Bretagne à la France, car nos Rois avaient autorisé les États de la province à percevoir, au profit de leur caisse toujours en détresse, deux séries de taxes qu'on affermait sous les noms de *Grands et Petits Devoirs*.

1. Le bail des droits perçus pour la *Traite par mer* fut affermé 57,700 livres, en 1669. (Arch. dép. B 83). La *Traite par terre* rapportait au Fisc 4950 livres vers 1723, (B 99, p. 203).

2. Un siège des *Traites foraines* fut établi à Nantes pour juger les procès; ses minutes remontent à 1696.

3. Archives dép., B 52.

4. *Registre des délibérations* des États. Arch. dép. série C.



Voici le tarif du *Grand Devoir* :

- 32 livres, 3 sous, 4 deniers par barrique de vin non récolté en Bretagne.
- 20 livres, 10 sous, 6 deniers par barrique de vin breton, transporté d'évêché en évêché et y débité.
- 11 livres, 12 s., 9 deniers par barrique de vin débité dans l'évêché où il est récolté.
- 7 livres, 3 sous, 6 deniers par barrique de cidre.
- 1 livre, 5 sous par pot d'eau-de-vie ou liqueur.

## Tarif du Petit Devoir :

- 3 livres, 10 sous par barrique de vin étranger.
- 2 livres 15 sous par barrique de vin breton, par barrique de cidre, de bière, d'hydromel ou autre boisson.

Sur ces différents impôts comme sur les octrois et les droits locaux de *minage*, de *méage*, de *péage* et de *pavage* les portefeuilles de la Chambre de Commerce contiennent une grande abondance de pièces qu'on pourra compléter en parcourant les fonds de l'Intendance de Bretagne et des États de la province conservés au dépôt de l'Ille-et-Vilaine à Rennes. Des contestations fréquentes s'élevaient entre les négociants et les fermiers des impôts à propos de l'interprétation des tarifs ; il était donc indispensable que les Archives fussent en possession de tous les édits, arrêts du Conseil et Lettres patentes qui réglaient l'assiette et la perception des taxes.

Bien d'autres sujets intéressaient les négociants et les armateurs : la police des ports, la navigabilité de la Loire et de ses affluents, les pêches maritimes, l'organisation de la Marine royale, l'Amirauté, l'art de la construction navale, le pilotage, les arts et métiers, les monnaies, les poids et mesures ; ils figurent tous dans les liasses de la Chambre, et ont été l'objet de nombreuses communications de la part des Ministres.

Comme tous les corps constitués, la juridiction consulaire de Nantes recevait de Paris une foule d'actes de l'autorité souveraine, imprimés tantôt en brochure in-4°, tantôt en placard, qui mettaient la province au courant de toutes les décisions de la Cour ; ces envois ne touchaient pas toujours les intérêts du commerce ; cependant ils ont été gardés soigneusement et intercalés dans les portefeuilles<sup>1</sup>.

Vigneu, qui fut le premier secrétaire du Commerce de 1730 à 1746, était un employé d'un grand mérite ; il était minutieux et n'était pas homme à rien égarer. C'est à lui qu'on doit l'introduction des habitudes d'ordre qui servirent de règle à ses successeurs. La masse des papiers accumulés dans les cartons devenant un embarras pour les recherches, on commença la mise en ordre de 1765 à 1770. Les tables des délibérations et de la correspondance sont bien faites et commodes pour les recherches ; on regrette seulement que le secrétaire n'ait pas trouvé une méthode logique pour établir la succession de

1. Les doubles ont servi à former une seconde collection qui est aux Archives du département avec le consentement de MM. les Membres de la Chambre de Commerce.

ses liasses dans le tableau sommaire qu'il en a dressé. J'ai dû cependant respecter son travail parce que les pièces sont toutes marquées d'une cote inscrite à l'encre en gros caractères que je ne pouvais gratter. Le classement de 1770 est fondé sur la division par cartons numérotés et par dossier portant chacun une cote<sup>1</sup>.

Je me suis borné à grossir chaque liasse de la quantité de pièces versées dans les archives entre 1770 et 1790, quand il y avait similitude complète de matière, et à porter à la suite, suivant le même système, les portefeuilles des matières nouvelles qui se présentaient sans aucune cote. Telles sont les raisons des répétitions de titres qui se produisent à des intervalles éloignés. Les intercalations dans les chemises étaient d'autant plus faciles que celles-ci ne portaient aucune mention de dates. J'ai donc respecté l'ordonnance générale déjà établie, je me suis borné à tirer des analyses substantielles des liasses et à les publier en les rattachant au dernier numéro de la série C conservée aux Archives départementales. J'indique entre parenthèses les cotes des secrétaires du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est pas la série D qui apportera un gros contingent au présent inventaire, et pourtant les établissements d'instruction ne manquaient pas dans le diocèse de Nantes. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, il existait une Université fondée par le duc François II avec l'approbation du Pape Pie II ; seulement la dotation ne correspondait pas au nombre de chaires qu'il fallait entretenir pour la faire prospérer ; elle n'avait même pas de locaux propres pour recevoir les étudiants. Chaque faculté se réunissait chez son doyen qui conservait chez lui les registres de réception et d'agrégation, de telle sorte qu'à la Révolution, les archives restèrent chez les titulaires des chaires. Nous n'avons à offrir aux chercheurs que des pièces détachées sur l'histoire de cette institution qui d'ailleurs n'a jamais jeté un grand éclat sur la ville de Nantes.

La Faculté de médecine qui comptait beaucoup de membres de nationalité portugaise, au XVII<sup>e</sup> siècle, est peut-être celle qui s'est soutenue le plus longtemps et a manifesté le plus d'activité<sup>2</sup>. Le recueil des statuts de ladite Université existe à l'état manuscrit à la Bibliothèque municipale de Nantes sous le n<sup>o</sup> 8426. Il a été imprimé par trois fois, en 1630, en 1651 et en 1653.

La Faculté des Arts a été assez honorablement représentée pendant les deux derniers siècles, par le collège des Oratoriens depuis 1625. Les autres collèges établis à Ancenis, à Châteaubriant, au Loroux, à Machecoul et à Vallet, ne sont pas antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle et n'ont pas laissé de titres volumineux en dehors de leur contrat de fondation.

L'histoire des petites écoles de charité répandues dans les campagnes est plus difficile à éclaircir, elle ne peut être que le résultat de nombreuses compilations à travers les séries ecclésiastiques, car le plus souvent le maître est un bénéficiaire de chapellenie pour qui l'enseignement est une obligation accessoire destinée à occuper ses loisirs. Les instituteurs laïques ne se multiplient qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle,

1. Consulter sur Vigneu la *Biographie bretonne* de Levot et les *Annales de Bretagne*, t. VI, pp. 46-78.

2. Les noms portugais tels que Vaz, Mello, Gomez, Lopez, abondent dans les registres paroissiaux de la ville. (Archives municipales, série GG.)

c'est-à-dire à l'époque où le recrutement du clergé devint difficile, et où le Roi proclama la nécessité de répandre l'instruction civile et religieuse, en 1724.

« Voulons, dit Louis XV, qu'il soit établi autant que possible des mattres et mattresses d'école pour toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire tous les enfants de l'un et l'autre sexe des principaux mystères et devoirs de la religion catholique, apostolique et romaine, comme aussi pour y apprendre à lire et même à écrire à ceux qui pourront en avoir besoin<sup>1</sup> ».

Pour traiter ce sujet intéressant, j'ai dû consulter, en dehors de mon dépôt, les registres de délibérations des généraux de paroisses conservés dans les archives communales et hospitalières, et lire beaucoup d'actes de fondations pieuses ou charitables. Les rares liasses qui figurent dans le présent inventaire de notre série D ne représentent qu'une minime partie des renseignements dispersés dans tous les dépôts du Département.

---

1. Léon Maître, *l'Instruction publique dans les villes et les campagnes du comté nantais avant 1789*. Nantes, 1882, 1 vol., in-8, p. 48.

# ARCHIVES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

---

INVENTAIRE SOMMAIRE  
DES SÉRIES C ET D

---



# Département de la Loire-Inférieure

## INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1792

### SÉRIE C

(Administration provinciale, — Intendances, — Subdélégations, — Élections, — Bureaux des finances, — États provinciaux, — Régences.)

#### INTENDANCE DE BRETAGNE

##### LETTRES PATENTES ET ARRÊTS DU CONSEIL

C 1. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1695-1788.** — Affaires générales. — Provisions du gouvernement de Bretagne décernées à M. le comte de Toulouse (1695). — Édits, lettres patentes, déclarations, arrêts attribuant aux intendants la connaissance des oppositions aux saisies faites en vertu de rôles arrêtés au Conseil ; — instituant le duc d'Orléans régent du royaume (1715) ; — établissant plusieurs conseils pour la direction des affaires (1715) ; — ordonnant que les délibérations des États de Bretagne porteront leur plein effet sans avoir besoin d'être autorisées par arrêt du Conseil (1716) ; — révoquant les déclarations rendues en faveur des princes légitimés ; — publiant divers traités et conventions conclus avec les Puissances étrangères à propos de l'exemption du droit d'Aubaine, et un traité de commerce avec la ville de Hambourg (1769) ; — fixant les privilèges des sujets du corps helvétique (1781) ; — supprimant les délibérations et protestations des cours, corps et communautés, faites depuis le lit de justice du 8 mai 1788 ; — convoquant l'assemblée des États généraux pour le mois de janvier 1789, etc. — Défense de Necker par le marquis de Castries, ministre de la Marine.

C 2. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1556-1789.** — Police générale. — Édits, lettres patentes, déclarations et arrêts prononçant la peine de mort contre les femmes qui cachent leur grossesse (1556 et 1708) ; — réglant la vente de la poudre et du plomb, la production et le commerce du blé ; — édictant des mesures contre la propagation du mal contagieux (1712) ; — défendant à tous les Français d'aller en pèlerinage en pays étrangers (1717) ; — renouvelant les défenses portées contre les vagabonds et gens sans aveu (1724) ; — concernant la police des foires du Royaume ; — défendant aux écoliers et aux clercs de la ville de Nantes de porter des épées (1734) ; — interdisant les attroupelements avec port d'armes (1780) ; — prononçant la peine de mort contre les empoisonneurs ; — attribuant à la Société de médecine de Paris l'examen des remèdes nouveaux (1780) ; — prohibant les jeux de hasard, etc. — Lettre du Roi à l'évêque de Vannes, pour lui demander le concours de son influence en vue d'apaiser les troubles qui désolent son diocèse (3 septembre 1789).

C 3. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

**1681-1790.** — Affaires religieuses. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts ordonnant d'informer contre les ministres protestants de Poitou, qui ont dé-

naturé le sens de l'arrêt du 19 mai 1681; — prescrivant aux curés et aux communautés religieuses de fournir un état certifié des prestimones, chapelles, obits et confréries desservis dans leur église (1691); — interprétant les ordonnances relatives à la sortie des réformés ou des nouveaux convertis, hors du Royaume (1699); — remettant en vigueur les lettres d'amortissement général octroyées au clergé de France en mars 1701; — prescrivant aux religieux de la congrégation de Saint-Maur de faire déclaration des bénéfices qu'ils possèdent (1719); — suspendant toutes les disputes qui se sont élevées dans le Royaume à propos de la bulle *Unigenitus*; — proscrivant l'exercice de la religion réformée et ordonnant des mesures pour la diffusion de l'instruction chrétienne (1724); — interdisant les pèlerinages sans la permission du Roi et des évêques (1725); — portant règlement pour le contrôle des baux des revenus des gens de mainmorte (1727); — autorisant les quêtes des religieux de Notre-Dame de la Merci (1730); — fixant les droits des curés primitifs et des vicaires perpétuels (1731); — défendant aux chapitres des cathédrales et aux communautés de ville de Bretagne de nommer des agrégés aux États de la province; — réglant les conditions et les formes du concours établi pour les candidats aux cures de Bretagne (1742); — imposant des restrictions aux acquisitions des gens de mainmorte (1749), et l'obligation de produire des déclarations de revenus; — fixant le droit d'oblat à 300 livres; établissant des règlements de police pour les communautés religieuses (1768 et 1773); — approuvant une nouvelle distribution des provinces des religieux Cordeliers (1772); — réglant les conditions auxquelles les Jésuites pourront continuer de résider en France (1777); — augmentant de 50 livres la pension des vicaires de paroisse, fixée antérieurement à 200 livres; — approuvant un décret des évêques de la province de Tours, qui détermine le nombre de fêtes qui devront être gardées (1780); — élevant le chiffre de la portion congrue des curés à 700 livres et celle des vicaires à 350 livres (1789), etc.

C. 4. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

**1690-1790.** — Justice. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts ordonnant que les appels des saisies féodales seront poursuivis et jugés à la requête du procureur général et du contrôleur général des Domaines (1692); — évoquant toutes les instances concernant le fait de noblesse et les renvoyant devant les commissaires départis (1697); — commettant les greffiers pour faire les inventaires et ventes de biens meubles (1697);

— réglant la préséance entre les lieutenants généraux des bailliages et les lieutenants généraux de police (1702); — attribuant les appels des jugements des lieutenants de police aux sénéchaussées de leur ressort; — supprimant les greffes des insinuations laïques, et érigeant cette charge en office héréditaire; — défendant aux accusés d'évoquer des procès criminels dans certains cas déterminés (1710); — rétablissant les Parlements dans le droit de faire des remontrances (1715); — établissant une Chambre de Justice; — réglant le cérémonial de la cour du parlement de Bretagne; — maintenant les juges royaux en possession de la juridiction contentieuse des Économats (1724); — portant règlement pour l'expédition des procès au parlement de Bretagne et l'institution des tutelles; — annulant les procédures faites contre les magistrats en disgrâce (1769); — ordonnant la révision des concessions du droit de *Committimus* et en réformant les abus; — portant règlement pour la compétence des présidiaux (1777); — abolissant l'usage de la question préparatoire (1780); etc.

C 5. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

**1697-1792.** — Troupes régulières et Milices. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts portant exemption de Taille en faveur des troupes congédiées (1697); — rétablissant les offices de milice bourgeoise (1708); — créant une école royale militaire (1751); — réglant la levée, les assemblées des bataillons de milice et leur licenciement; le service des milices garde-côtes (1756); — concernant les invalides, les engagements et les rengagements, les voitures à fournir aux troupes, les embaucheurs et fauteurs de désertion; etc.

C 6. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

**1670-1794.** — Marine et Amirauté. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts concernant l'enrôlement des matelots; — portant règlement sur les prises faites en mer, sur les échouements pendant la guerre et les marchandises qui en proviendront (1702); — attribuant des augmentations de gages héréditaires à plusieurs officiers de marine (1710); — déchargeant les négociants de l'obligation de prendre des passeports pour envoyer leurs vaisseaux dans certains pays (1716); — commettant des inspecteurs de la pêche du poisson de mer; — fixant les conditions dans lesquelles se fera la pêche de la sardine en Bretagne (1727); — réglant la police à observer par les propriétaires de parcs et de pêcheries dans le ressort des amirautés de Saint-Brieuc

et de Vannes; — portant règlement pour le lestage et le délestage des navires dans la rivière de Nantes; — exemptant des droits des cinq grosses Fermes les approvisionnements destinés aux navires armés en course (1745); — admettant le port des Sables-d'Olonne au nombre de ceux par lesquels il est permis de faire directement le commerce des îles françaises de l'Amérique (1764); — défendant la sortie des sels des marais salants des côtes de l'Océan et permettant aux armateurs établis dans les ports de pêche de l'Océan de tirer d'Espagne et de Portugal les sels dont ils ont besoin (1770); — permettant à tous riverains des côtes maritimes de cueillir, ramasser et arracher le varech (1772); — énumérant les privilèges des gens de mer, etc.

C 7. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1666-1789.** — Domaines, Eaux et Forêts. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts ordonnant de rechercher et de réunir au Domaine les îles et droits de pêche usurpés (1666); — obligeant tous les possesseurs d'héritages, de terres et seigneuries relevant de la Couronne à faire leur déclaration devant le greffier de la Chambre royale du Domaine établie à Rennes (1673); — renvoyant devant les juges royaux pour rendre aveu et hommage des biens et revenus de 100 livres et au-dessous (1721); — délimitant les terrains qui serviront à la construction des quais de Nantes sur l'emplacement de Chezine (1725); — maintenant la ville de Nantes en possession du terrain réuni anciennement à la motte Saint-Pierre (1727); — ordonnant la réunion des domaines et droits domaniaux ci-devant aliénés aux Etats de Bretagne, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1771; — autorisant diverses concessions d'afféagement et d'accensement de domaines dans le ressort de Nantes; — ordonnant la prise de possession par Jean-Vincent René de l'administration des Domaines et bois, etc.

C 8. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1661-1785.** — Administration des villes, communautés d'habitants et hôpitaux. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil du Roi établissant l'usage des lanternes dans les principales villes du Royaume (1697); — obligeant, sous peine de déchéance, les maires, échevins, syndics et autres membres des communautés, d'assister aux assemblées toutes les fois qu'ils en seront requis (1701); — portant création de contrôleurs des greffes des hôtels de ville (1704); d'un office de conseiller maire perpétuel et d'un lieute-

nant de maire dans toutes les villes du Royaume (1706); — réunissant les offices de greffiers alternatifs des Hôtels de ville aux anciens offices (1710); — supprimant tous les offices municipaux (1717); — permettant aux villes et communautés de Bretagne d'emprunter à raison du denier vingt (1718) et réduisant au denier cinquante les rentes dues par les villes (1722); — défendant aux mineurs de payer aucunes dépenses extraordinaires que sur le vu de délibérations approuvées du gouverneur ou de l'intendant (1730); — ordonnant que le recollement des titres, papiers et actes déposés dans les archives des villes sera fait annuellement (1743), etc. — Règlement pour l'administration des marais communaux de l'Artois (1768). — Édit du Roi concernant la vente des immeubles des hôpitaux (1780).

C 9. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1654-1776.** — Anoblissements, privilèges et exemptions. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil accordant le droit d'évocation au parlement de Paris au profit des membres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers État, qui ont assisté aux États de Nantes et de Fougères (1654); — confirmant tous les privilèges des officiers des maréchaussées et des auditeurs de la Chambre des comptes de Nantes (1692); — déchargeant ceux qui achèteront des lettres de noblesse des deux cents créées en mai 1702, des droits de Francs Fiefs pour les biens nobles qu'ils possèdent jusqu'à la somme de 1,000 livres; — créant 30,000 livres d'augmentation de gages attribués aux acquéreurs de lettres de noblesse (1710); — rétablissant les Parlements et les Compagnies souveraines en possession du droit de *franc-salé* (1719); — instituant une noblesse militaire (1750); — portant confirmation des anoblis depuis 1705 (1771); etc.

C 10. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

**1597-1706.** — Créations et extinctions d'offices. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts supprimant tous les offices de notaires royaux, de tabellions et gardes-notes et les réunissant au domaine royal pour être vendus à faculté de rachat perpétuel (1597); — portant création: d'offices de greffiers des affirmations (1669); — de huit charges de grands baillis d'épée en Bretagne (1695); — d'offices de jaugeurs des futailles dans toutes les villes et bourgs du Royaume (1696); — d'offices de gouverneurs héréditaires dans toutes les villes closes; — d'offices de contrôleurs des bans de mariages dans toutes les paroisses (1697); — d'offices d'arpenteurs,



priseurs et mesureurs de terres dans chaque ville (1702); — d'offices de contrôleurs-visiteurs des poids et mesures (1704); — d'offices de nouveaux inspecteurs généraux de marine et commissaires aux classes; — d'offices de contrôleurs des greffiers des Hôtels de ville, greffiers de l'écritoire et commissaires aux revues; — réunissant au corps des Trois États de Bretagne les offices des inspecteurs aux boucheries (1706); — portant attribution de 19,000 livres d'augmentation de gages à chacun des acquéreurs des offices de premiers huissiers près des cours supérieures, bailliages et autres justices royales; etc.

C 11. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

**1707-1717.** — Créations et extinctions d'offices. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil portant création : d'un receveur général triennal des finances, fouages et deniers extraordinaires qui se lèvent en Bretagne (1707); — de places de barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes; — d'un lieutenant des maréchaux de France en chaque bailliage; — de receveurs triennaux des fouages en Bretagne; — d'inspecteurs, contrôleurs, visiteurs et marqueurs de bas et autres ouvrages au métier; — de contrôleurs, visiteurs de toutes sortes de suifs (1708); — de 100 offices héréditaires d'inspecteurs de toutes sortes d'huiles (1709); — d'offices d'arrimeurs dans le port de Nantes (1710); — réunissant les offices de commissaires aux prises et ventes de meubles aux communautés de notaires royaux et aux divers sièges de justice (1713); — portant réduction au denier vingt-cinq de toutes les augmentations de gages employées dans les états du Roi (1716); — supprimant des offices de gouverneurs, lieutenants de roi et majors de villes (1717); etc.

C 12. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

**1718-1761.** — Créations, réductions et extinctions d'offices. — Lettres patentes, édits, déclarations et arrêts du Conseil portant règlement pour la vente des offices rétablis par édit du mois d'août 1722; — portant création de 4 intendants du commerce (1724); — autorisant les États à rembourser divers offices; — portant interdiction contre les notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales qui sont en retard de payer la finance de l'hérédité de leurs offices; — réduisant au nombre de vingt les offices de notaires de la ville de Nantes (1764); — portant création de quatre cent mille livres d'augmentation de gages au denier vingt, au profit

de divers officiers; — supprimant les offices de grands baillis d'épée en Bretagne (1777); etc.

C 13. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

**1708-1785.** — Emprunts, loteries et constitutions de rente. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil portant création de 500,000 livres de rente au profit de ceux qui voudront s'affranchir du paiement de la capitation (1708); — portant suppression des rentes constituées en 1656 et depuis, jusqu'en 1663, qui n'ont pas été converties (1717); — ordonnant que les porteurs des billets de vingt sols auxquels il est échu des lots de la loterie, seront payés de la valeur par le garde du Trésor royal (1717); — permettant aux États de Bretagne d'emprunter la somme de 1,250,500 livres pour rembourser les charges des procureurs généraux syndics, leurs substituts, trésorier et greffier, créées par édit de 1706 (1718); — ordonnant la représentation de tous les billets des trésoriers généraux et particuliers de l'Extraordinaire des guerres pour les exercices antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1723; — fixant les constitutions de rentes au denier trente (1724); — portant création de rentes viagères en forme de tontine (1733); — création de quatre millions de livres de rentes viagères au denier dix pour tout âge (1757); — portant règlement pour la liquidation des dettes de l'État (1763); — ordonnant un cadastre général de tous les biens-fonds et édictant des mesures pour la liquidation et le remboursement des dettes de l'État (1763); — établissant une caisse d'amortissement pour l'extinction des dettes de la province de Bretagne (1775); — portant création de trois cent mille livres de rentes héréditaires au profit des États de Bretagne moyennant la somme de six millions qu'ils sont autorisés à emprunter (1785); etc.

C 14. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

**1643-1789.** — Billets de banque, espèces d'or et d'argent, lettres de change et actions de compagnies. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil portant règlement général sur le fait de l'orfèvrerie et sur le commerce des matières d'or et d'argent (1679); — fixant à 100 millions le fonds de la compagnie d'Occident (1717); — ordonnant qu'à l'avenir, il ne sera perçu aucun droit sur la vaisselle d'argent qui sera transportée de l'étendue des cinq grosses Fermes dans les provinces du royaume réputées étrangères (1717); — prononçant la réunion des compagnies des Indes Orientales et de la Chine à la compagnie d'Occident (1719); — exemptant

des quatre sols pour livre ceux qui paieront les droits des Fermes générales de Sa Majesté en billets de banque (1720); — fixant à 500 livres les sommes que chaque personne et communauté ecclésiastique peut garder en sa possession sous peine de confiscation de l'excédent; — indiquant des diminutions sur les espèces et matières d'or et d'argent (1725); — confirmant les privilèges et concessions octroyés à la compagnie des Indes; — renouvelant sa fondation sous le titre de compagnie commerçante (1764); — commettant le sieur Molerat d'Humberville pour signer le troisième coupon des reconnaissances pour le paiement de la liquidation des papiers du Canada (1766); — confirmant le privilège exclusif de la compagnie royale d'assurances sur la vie (1788); etc.

C 15. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1638-1780.** — Impositions des Fouages, du Dixième et du Vingtième. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil portant affranchissement et anoblissement de plusieurs feux et maisons sujettes aux fouages en Bretagne (1638); — portant règlement pour la levée des fouages en Bretagne (1726); — imposant la levée du dixième du revenu des rentes et biens-fonds du royaume (1741); — supprimant l'impôt du Dixième, établissant une caisse générale des amortissements; — autorisant l'abonnement de la capitation et des deux vingtièmes demandé par les États de Bretagne pendant leurs diverses sessions de 1751 à 1780; — portant prorogation du second vingtième et des sous pour livre en sus des divers droits (1780), etc.

C 16. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

**1671-1781.** — Douanes, droits d'entrée et de sortie, Traités foraines. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil déchargeant M. Fr. Legendre et ses commis à la recette de la prévôté de Nantes des restitutions de droits d'entrée des beurres (1671); — portant que le poisson de mer venant de Bretagne et de Poitou dans les bâtiments d'Olonne sera sujet aux droits (1698); — ordonnant que les marchandises qui arriveront au port de Nantes et au-dessous jusqu'à Saint-Nazaire ne pourront être déchargées sans congé du fermier et que le droit de Quarantième sera payé dans le délai d'un mois (1704); — ordonnant la levée d'un droit d'entrée sur les vins, cidres, bières et poirés en Bretagne au profit des États (1710); — exemptant des droits de sortie les mélasses et sirops provenant du raffinage des sucres (1717); — réduisant les droits sur les bestiaux;

— établissant un droit sur les soies étrangères et originaires (1722); — permettant aux habitants de la Bretagne de transporter le superflu de leurs grains à l'étranger (1732); — modérant à 14 livres du cent pesant les droits d'entrée des cinq grosses Fermes et de la douane de Lyon sur les plumes d'autruche appelées petit noir à pointe plate (1733); — autorisant le libre transport des grains d'une province dans une autre (1747); — portant règlement sur la régie et perception du droit sur les cuirs et peaux établi par l'édit d'août 1759, et la perception des droits établis sur les marchandises entrant en France par les ports d'entre les rivières de Couesnon et d'Arguenon, suivant la pancarte de 1571; etc.

C 17. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

**1672-1783.** — Droits de Contrôle, d'Ensaînement, de Francs-Fiefs, d'Amortissement, de Nouvel-Acquet, d'Indemnité, de Lods et de Ventes. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil ordonnant qu'il sera levé la somme de cent mille livres sur les propriétaires des héritages situés dans le fief de la prévôté de Nantes; qu'il sera levé aussi 6 deniers par pot de vin vendu en détail à Nantes pour racheter l'exemption des lods et ventes octroyée auxdits héritages (1692); — réunissant au Domaine le droit de contrôle des registres de baptêmes, mariages et sépultures (1706); — portant règlement et tarif pour la perception des droits de contrôle sur les actes des notaires et les insinuations laïques (1722); — défendant aux conservateurs des hypothèques et aux gardes des rôles de présenter au sceau des provisions d'office et des lettres de ratification si les quittances du Centième denier ne sont attachées sous le contre-scel (1748); — acceptant l'offre des syndics des États de Béarn de la somme de 1,000 livres par an, pour l'abonnement du droit de Nouvel-Acquet des usages dont jouissent les communautés de la province (1753); — défendant à tous notaires, procureurs, greffiers et huissiers de se servir d'autres papiers et parchemins que de ceux qui seront marqués du nouveau timbre (1760); — ordonnant que les droits de lods et ventes continueront d'être perçus au profit du roi, tant sur les agrès des navires que sur leurs coques (1782); etc.

C 18. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1664-1788.** — Octrois sur les boissons et les marchandises, droits de Péage, de Pancarte et de Gabelle. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil portant réunion des Aides aliénées, échangées ou concé-

dées, et des billots de Bretagne (1664); — décrétant la perception d'un droit de 45 sols par barrique sur toutes les eaux-de-vie qui sortiront du Comté nantais (1695); — évaluant en argent les droits de minage, de levage et autres qui se perçoivent sur les grains (1709); — permettant aux capitaines généraux des Fermes de faire des visites dans les maisons pour y faire la recherche du faux sel, sans permission (1723); — supprimant le droit de péage, appelé droit de boîte, consistant en 2 sols par muid de sel montant la rivière de Loire perçu par la municipalité de Nantes (1725) et divers autres droits semblables de péage; — arrêtant le tarif des droits d'octroi pour la ville de Lorient; — maintenant la collégiale de Rochefort (Bretagne) dans la jouissance des deux tiers du droit appelé Grand Ancre sur la rivière de Loire depuis Pierre-Percée jusqu'à Nantes (1740); — modérant les droits perçus sur les plombs, l'alquefou, la litarge, le minium et la céruse, provenant des mines de Basse-Bretagne (1744); — portant révision de divers articles du tarif des octrois de Nantes et publication des anciennes pancartes; — autorisant les villes de Bretagne à présenter aux États de la province leurs demandes relatives aux octrois (1784); etc.

C 19. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1731-1788.** — Agriculture. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil défendant de faire aucune plantation de vignes dans les provinces et de rétablir celles qui n'auront pas été cultivées pendant deux ans (1731); — indiquant les précautions à prendre contre la maladie épidémique des bestiaux (1746); — accordant des encouragements à ceux qui défrichent les terres incultes (1766); — portant règlement pour le commerce des grains en Bretagne; etc. — Mémoire sur la manière de préserver le froment de la corruption et de le conserver. — Tableau de comparaison de l'état de l'agriculture de la France et de l'Angleterre présenté à Necker (1788).

C 20. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1702-1751.** — Navigation. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil portant règlement général de police pour le service de la navigation dans la Loire et dans ses affluents (1703); — ordonnant la démolition des rotreaux de pêcheries établis sous les ponts de Nantes (1713); — renvoyant à l'intendant de la province la connaissance des contestations qui s'élèveront à l'occasion de la réparation des ponts de Nantes;

— ordonnant le rétablissement d'une partie du pont de Firmil (1720); — accordant plusieurs privilèges de juridiction et de charges publiques aux adjudicataires du bail de balisage de la Loire (1751); etc.

C 21. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1706-1784.** — Maîtrises et jurandes. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil établissant des privilèges de limonadiers (1706); — ordonnant que les marchands sans jurande de la ville de Rennes seront réunis aux marchands jurés (1717); — portant règlement pour la réception des maîtres et la perception des droits de la communauté des maîtres teinturiers en soie, laine et fil (1717); — fixant la juridiction du premier chirurgien de Sa Majesté sur les barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes dans toute l'étendue du Royaume (1719); — créant des maîtrises d'arts et métiers dans toutes les villes (1722); — enjoignant aux maîtres, gardes-jurés et syndics des communautés d'arts et métiers, aux greffiers des confréries et à tous les dépositaires de registres, de les communiquer à Jean Grillau, chargé du recouvrement de la finance provenant de la vente des maîtrises créées par les édits; — portant règlement pour les compagnons et ouvriers qui travaillent dans les manufactures (1749); — énumérant les prérogatives et exemptions dont les négociants en gros jouiront; — créant 15 places dans la communauté des barbiers-perruquiers de la ville de Nantes (1784); etc.

C 22. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1687-1782.** — Commerce. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil réglant l'entrée des draperies étrangères dans le Royaume (1687); — défendant de sortir aucuns fils écrus ou blanchis, lins, filasses et chanvres de Bretagne pour être portés dans les pays étrangers (1700); — portant établissement d'un Conseil particulier de commerce (1715); — interdisant à tous les Français le commerce et la navigation de la mer du Sud, sous peine de mort (1716); — prohibant à plusieurs reprises le commerce et l'usage des étoffes des Indes, de la Chine et du Levant; — attribuant à la compagnie des Indes la vente exclusive du café (1723); — défendant à tous officiers et particuliers d'empêcher les chasse-marees d'acheter librement le poisson dont ils auront besoin pour la provision de Paris et de les troubler dans le transport de cette marchandise (1733); — portant règlement sur le commerce des colonies françaises de l'Amérique (1744); — fermant l'entrée du Royaume à

toutes les mousselines venant de l'étranger (1764); — proclamant la liberté du commerce des cuirs de province à province (1768); — défendant aux propriétaires des établissements de commerce favorisés de privilèges et d'encouragements de s'en dessaisir sans la permission du contrôleur général des Finances (1783); etc.

C 23. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

**1670-1733.** — Police des manufactures. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil attribuant aux maires et échevins des villes la connaissance en première instance des rebellions qui se produiront sur le fait des manufactures contre les gardes et jurés (1671); — permettant aux commis des manufactures en Bretagne d'aller en visite dans les maisons particulières pour voir s'il y a des étoffes étrangères (1688); — portant règlement pour la fabrique des toiles, tant dans la ville de Laval que dans les autres villes de la généralité de Tours (1700); — ordonnant que les cordonniers et les savetiers de la ville de Nantes iront réciproquement en visite les uns chez les autres (1712); — défendant la fabrique des bas d'étame à deux fils, et la teinture dite vinage sur les étamines composées de laine blanche et de laine brune; — enjoignant aux tisserands de Nantes de porter toutes les toiles de leur fabrique au bureau de visite établi par la mairie (1724); — ordonnant que dans les villes manufacturières il sera tenu, au mois de janvier de chaque année, des assemblées générales de commerce (1727); — portant règlement pour les mignonnettes, grisettes, ferrandines et burats qui se fabriquent en Languedoc (1731); — défendant aux gentilshommes et employés de la manufacture royale de Sèvres de quitter leur service et de s'éloigner de plus d'une lieue sans le congé de l'inspecteur royal (1733).

C 24. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

**1734-1739.** — Police des manufactures. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil ordonnant qu'il sera procédé à l'élection de nouveaux gardes jurés des fabricants et des marchands chaque année (1734); — que les draps façon de Lodève, fabriqués dans le Languedoc, le Dauphiné et la généralité de Montauban, auront une aune de large (1734); — défendant à tous maîtres de corps de la draperie royale de Sedan, de vendre aucunes laines d'Espagne si ce n'est de maître à maître; — portant règlement pour les toiles appelées Créés et Enveloppes, qui se fabriquent dans la province de Bretagne (1736); — concernant les manufactures

d'étoffes de soie or et argent de la ville de Lyon (1737); permettant aux drapiers de Beauvais de continuer à fabriquer une sorte d'étoffe appelée *vestipoline*; — portant règlement pour les différentes sortes de papiers qui se fabriquent en France (1739); etc.

C 25. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1740-1779.** — Police des manufactures. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil portant règlement pour toutes les étoffes de laine mêlées de soie, de fil et de poil, qui seront apportées à Nantes; pour les frocs qui se fabriquent à Lisieux, à Tordouet et à Fervaques, pour les bourracans de Verneuil; et pour les différentes sortes de toiles unies et ouvrées qui se fabriquent dans la généralité de Caen (1740); — ordonnant de marquer d'un plomb au sortir du métier les étoffes fil et coton appelées *velours de gueux*, fabriquées à Héricourt; — prescrivant aux fabricants de couvertures de mettre leur nom et leur demeure en entier à l'un des bouts desdites couvertures (1747); — ordonnant que les toiles de lin, de chanvre ou de coton, peintes ou imprimées, seront revêtues d'une nouvelle marque; — laissant la liberté aux fabricants de papier de se servir des machines qu'ils jugeront utiles (1763); — autorisant le sieur Metezeau, manufacturier à Nantes, à fabriquer différentes espèces d'étoffes de soie et les exemptant de tous droits (1764); — permettant de fabriquer partout des porcelaines à l'imitation de la Chine (1766); — autorisant les tanneurs à mettre leurs menues peaux en huile; etc.

C 26. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1780-1789.** — Police des manufactures. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil portant règlements pour la fabrication des toiles et toileries et des étoffes de laine dans les diverses généralités de France; — établissant plusieurs bureaux pour la visite et la marque des toiles dans la généralité de Bretagne; — permettant aux fabricants de Locronan et lieux circonvoisins d'augmenter le nombre de fils en chaîne de leurs toiles à voiles (1783); — concédant des privilèges aux sieurs Oberkampf et Sarrasin de Maraise, entrepreneurs propriétaires de la manufacture royale de toiles peintes établie à Jouy, sur la rivière des Gobelins; — défendant à tous ouvriers de retenir ou de vendre les déchets des manufactures et à tous courtiers de les exporter à l'étranger (1784); — prescrivant la forme et le diamètre des plombs dont il sera fait usage pour mar-

quer les étoffes; — portant fixation de l'aunage des toiles à voiles; — assujettissant les couvertures de laine à l'apposition du plomb; etc. — Instructions et mémoires concernant l'art de la teinture, et instructions pour les inspecteurs ambulants des manufactures.

C. 27. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

**1712-1763.** — Contrôle et inspection des manufactures. — Ordonnances des Intendants relatives à l'obligation de fournir une chambre pour servir de bureau de visite (1714); — à l'application des règlements, à la répression des contraventions, aux confiscations — à la fabrication de 50 dévidoirs dont le prix sera imposé sur tous les drapiers de la ville de Châlons (1760), etc. — Sentences de confiscation.

C. 28. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1699-1767.** — Postes et roulage. — Lettres patentes, déclarations, ordonnances et arrêts du conseil, réglant le paiement des ports de lettres des communautés de Bretagne pour les affaires du Roi (1701); — fixant les routes de Paris en Languedoc et de Languedoc à Paris (1721); — défendant à tous loueurs de chevaux, hôteliers et autres de fournir des chevaux pour aller en poste (1733); — concédant à G. Carlier, adjudicataire de la ferme générale des Postes, le privilège exclusif des litières dans toute l'étendue du Royaume (1738); — portant augmentation du tarif des ports de lettres (1759); — obligeant les maîtres des Postes de faire enregistrer leurs brevets aux greffes des élections ou des bailliages pour pouvoir jouir des exemptions qui leur appartiennent; — concernant les contreseings et franchises des lettres (1787); etc.

C. 29. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1694-1769.** — Librairie, médecine et chirurgie. — Arrêt du conseil d'État ordonnant que les chirurgiens jurés de Nantes feront seuls et à l'exclusion de tous autres chirurgiens ordinaires les rapports sur les visites ordonnées par justice ou requises et fixant les cas dans lesquels le médecin ordinaire du Roi se joindra à leurs opérations ou à leurs examens (1694). — Placet de M. Mareschal, premier chirurgien du Roi, pour obtenir, de nouvelles lettres patentes qui rétablissent la discipline dans le corps des chirurgiens (1723). — Arrêts du Conseil concernant la discipline et la police des trois corps de la médecine (1731); — l'examen, l'approbation

l'impression des livres (1745); — les études et les exercices en chirurgie (1772); — défendant à tous libraires et imprimeurs, autres que ceux choisis et avoués par le directeur de l'Imprimerie Royale, d'imprimer, de vendre ou débiter aucuns des ouvrages, édits, déclarations remis à l'Imprimerie Royale par l'ordre du Roi (1789).

#### ADMINISTRATION DES DOMAINES

C. 30. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 133 pièces, papier.

**1719-1799.** — Demandes en concession. — Arrêts du Conseil du Roi portant autorisation, procès-verbaux de consistance, d'adjudication, plans et ordonnances, publications, correspondance concernant les affègements des terrains suivants : 5 journaux de terre au village de Pont-d'Armes, en la paroisse d'Assérac, concédés au sieur de Kerguistel (1778); — divers cantons de terre situés auprès du village de Kervalet, du bourg, des lieux dits la Roche et la Dilane et sur la côte de la mer en la paroisse de Batz; — deux cantons de terre près de la forêt de Toufou et de la Barre-Sauvage, en la paroisse du Bignon, concédés aux sieurs Perthuis et Bauny; — le pré au Duc avec la coutume de la foire de saint Laurent, en la paroisse de Blain, concédé à E. Thibaud (1718) puis au sieur Chiron (1777); — deux cantons de terre vague sis au Port-la-Roche, en la paroisse du Bois-de-Cené, adjugés au sieur Legrand.

C. 31. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 99 pièces, papier.

**1719-1799.** — Arrêts du Conseil portant autorisation et annulation, procès-verbaux de consistance et d'adjudication, mémoires de prise de possession, plans, correspondance, actes de représentation de titres, ordonnances, publications concernant les affègements des terrains cy-après désignés : les landes du Brossay et des Brandes concédées à Henri Guihot, sieur de Monnoël, en 1703 et 1704; — 34 journaux dans la lande Fromaget, adjugés à J.-B. Berrouette, négociant (1739); — l'accroissement du Bois-Chabot concédé d'abord à Daniel du Mortier (1777) puis à René de Méocq et consorts (1780); — les landes de la Tripaudière et de Fromaget concédées en partie à Robineau de Bougon et à Vincent Daux de Bournay, écuyers (1783), le tout dans les paroisses de Saint-Jean et de Saint-Pierre de Bouguenais; — relais de mer de la rade du Collet concédés à M. Joubert du Collet (1778); — atterrissement et vasières concédés aux sieurs Gédouin et Desrosiers (1786); — plusieurs relais

de mer, nommés *Retraites sartières* adjugés à Salomon Doré du Perron, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, et à Corneille Jacobsen de la Crosnière (1788); le tout en la paroisse de Saint-Cyr et Bourgneuf.

C 32. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

**1734-1790.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil portant autorisation, plans, ordonnances, publications, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant les affègements des terrains ci-après désignés : un banc de sable en Loire sis dans la paroisse du Cellier demandé par Jean Rondel, de la Bignonnerie (1724); — des cantons de terre situés près des Salorges et du village de Pilleux, en la paroisse de Chantenay, demandés par les sieurs Cormerais, Bernard et Crucy; — l'île de la Vrillière adjugée à MM. Fradin, Letourneau et consorts (1778); — un petit îlot de 4 journaux concédé au sieur Rambaud, des Allouetières (1779); — un îlot de 11 journaux 36 cordes sis en Loire, concédé à J.-B. Fradin, capitaine de navire (1781); le tout en la paroisse de la Chapelle-Bassemer; — une partie de terrain et de boulevard sous les murs de la ville de Clisson demandée par le sieur Lemesle (1772); — le pré Beaubois, aussi nommé le pré au Duc, en la paroisse de Corsept, adjugé au marquis de Bruc, colonel d'infanterie (1781); — un canton de terre, dit la Noë de la Bussière, en la paroisse de Couëron, pour lequel il ne s'est trouvé aucun adjudicataire.

C 33. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

**1731-1784.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil portant autorisation et commission, plans, ordonnances, publications, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant l'affègement des terrains ci-après désignés et situés dans la paroisse du Croisic : 7 cantons de terre contenant 20 journaux concédés à Louis Baudry; — 90 journaux de terre entre la falaise de Trescalan et le Croisic, concédés à Fr. Hongard; — les hautes de Sis-sable, contenant 16 journaux, adjugées à la ville du Croisic (1779); et plusieurs pièces de terre vaines et vagues, pour lesquelles il ne s'est pas présenté d'adjudicataire.

C 34. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces, papier.

**1585-1788.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil portant autorisation ou annulation, plans, or-

donnances, publications, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant les affègements des terrains ci-après désignés : un atterrissement de 50 journaux sur le bord de la Loire, le long de la prairie de la Jallais, paroisse de Donges, demandé par les sieurs Desvaulx et Langlois et revendiqué par la marquise de Querhoent à l'aide d'aveux de la terre de la Jallais remontant à 1585; — un canton de deux journaux de terre près le village de Beslon, en Escoublac, adjugé à M. de Courson de Lessac (1756); — l'île Massereau, en Loire, dans la paroisse de Frossay, adjugée à M. de Goyon de l'Abbaye (1786); — la prairie neuve, en la paroisse du Gâvre, adjugée à M. Bizeul (1780). — Demande de concession de la forêt du Gâvre contenant 9,216 journaux 30 cordes, présentée par M. le comte de Montausier, en vue de la défricher (1772).

C 35. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 105 pièces, papier.

**1745-1788.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil portant autorisation, plans, ordonnances, publications, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant les affègements des terrains ci-après désignés : un petit monticule en dedans de la ville de Guérande, contenant 4 sillons, adjugé au sieur Le Bourdic de Guémadec (1746); — une ruelle de 130 pieds de long, dans la même ville, concédée au sieur de Combles de Nayves (1752); — le terrain des Équibadeaux, voisin de la Grande-Brière et du village de Sandun, contenant 300 journaux, concédé à M. Botterel de Quintin, seigneur de Saint-Denac, lequel eut à plaider contre les habitants de Guérande, de Saint-André et de Saint-Lyphard, dont l'opposition fut levée par un arrêt de 1782; — un canton de terre de 5 journaux, près le fossé du grand pré de Rosconan, adjugé à M. Lebreton (1754); — trois journaux dans les grandes landes de Bechesne, près le village de Sandun, adjugés au sieur Moyon (1755); — une butte de terre au village de Sandun, adjugé au sieur Crahé (1755); — trois cantons de terre, situés près le Belo de Crelin, le petit bois de Rosconan et dans les grandes landes de Bechesne, adjugés au sieur Boullart (1755); — le terrain de la Pladozaine, d'un demi-journal, au village de Congor, adjugé à Ant. Jouano (1759); — une place vague, au village de Saillé, adjugée au sieur Macé (1775); — trois journaux de terre, à la haule du Caille, adjugés à Pierre Mouilleron (1776); le tout en la paroisse de Guérande; — deux atterrissements de 6 journaux et demi, sis près la Loire, au port de la Croix-Rouge, adjugés au sieur Desrosiers (1780); — un atter-

rissement de 6 journaux 72 cordes, dans le lit de la Loire, adjugé au sieur Sagory (1782) ; — l'atterrissement de Longuemine, en Loire, joignant l'île Aguesse, adjugé au sieur Dorion (1785), le tout en la paroisse de Basse-Goulaine.

C 36. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 138 pièces, papier.

**1725-1791.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil portant autorisation, plans, ordonnances, publications, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant l'affègement des terrains ci-après désignés : en la paroisse d'Indre, un pré de 9 journaux et une grève entre la Haute et la Basse Indre, adjugés aux sieurs Ecarry et Richeux et à M. de Becdelièvre, premier président de la Chambre des Comptes ; — en la paroisse de Lavau, deux atterrissements, contenant ensemble 49 journaux, adjugés au sieur Bécheu et à Louis Le Prestre, comte de Château-Giron, seigneur de la Haie de Lavau, et contre lesquels le recteur Tallendeau fut chargé de protester au nom de ses paroissiens (1788) ; — en la paroisse de Machecoul, 8 portions de relais de mer sur le bord de l'étiar du port de la Roche, adjugées au sieur Couédelo (1787) ; — en la paroisse de Mauves, 4 arpents de grèves, en Loire, adjugés à M. Trébillard de la Relandière (1778), et l'île de la Droitière adjugée à M. Thiercelin ; — en la paroisse de Montbert, le canton de bois et de bruyère, nommé la forêt de la Gravellr, dont la concession fut demandée par M. Charette de Montbert (1725) ; — deux terrains contenant 64 journaux, nommés la Sordée et la Croix, adjugés aux sieurs Brisson, Gadais et consorts ; — en la paroisse de Montoir, 130 journaux de terre vague, dans les atterrissements de la Loire, concédés à M. de Martel (1774) ; — et le commun de Gron, de 300 journaux, concédé au sieur Levasseur d'Éranville (1782).

C 37. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

**1676-1796.** — Affègements. — Ordonnance de l'Intendant enjoignant à tous les particuliers qui ont fait construire des édifices et ouvrir des carrières dans les fossés et le long des murailles de la ville de Nantes, de représenter leurs titres dans la huitaine (1712). — Productions d'Alexis Cohornoux, des sieurs Moulin, Neret et autres. — Protestations de M. de Tressan, évêque de Nantes, contre les concessions qui masquent la vue de l'évêché (1718). — Demandes en concession, arrêts du Conseil, plans, ordonnances, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant l'affègement de divers terrains

situés dans la ville de Nantes, en la paroisse Saint-Clément, dans les douves de la motte Saint-Pierre et de la motte Saint-André, au bas du champ de foire et près la barrière du faubourg, adjugés aux sieurs J. Hardy, Mahondet, Boullé et à la ville de Nantes (1725). — Adjudication collective comprenant un petit logement avec 48 toises 4 cordes de terrain, situé sur le Marchix, dans les fossés Mercœur et près le pont de Sauvetour ; plus une grève de 13 journaux et demi, sise entre la prairie de la Madeleine et celle de Biesse.

C 38. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

**1713-1791.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil, plans, ordonnances, publications, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, commissions et correspondance concernant l'affègement de 4 boutiques sises au Bouffay de Nantes concédé, en 1688, aux sieurs Jamet, Poupponneau, Perpignan, Rivet et Luce de la Londe, lesquels représentèrent en 1719 leurs titres d'acquisition et d'exonération de rente ; — de 4 autres boutiques, au même lieu, à Th. Sorin, à la charge de payer une rente de 80 livres au sieur de la Haie-Riou, engagiste, et 100 livres ensuite au Domaine (1725) ; — d'un terrain sis au Port-au-Vin, concédé à M. Carré de Luzançay ; — d'un terrain de 11 cordes dans les fossés de Saint-Nicolas, près la tour des Espagnols, concédé à la ville de Nantes (1751) ; — de 12 journaux 54 cordes en deux cantons sis à l'extrémité de la prairie de Mauves (1755) ; — d'une partie de l'emplacement de la halle au poisson, soit 886 pieds, concédé au sieur Massonneau (1770) ; — meurage des terrains que tenait la comtesse du Barry, à Nantes, en usufruit et qui furent abandonnés à la ville par lettres patentes du 14 avril 1779. — Correspondance diverse relative à des demandes de concession demeurées sans suite.

C 39. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

**1775-1794.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil, plans, ordonnances, publications, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant l'affègement de divers terrains vagues en buttes et en fossés, sis au quartier du Marchix, dépendant des anciennes fortifications, adjugés aux sieurs Portail, Briau, Lory, Servain, Chantreau, Darguistade, Demangeat et autres ; — d'autres terrains, situés près la porte de Sauvetour et de l'église Saint-Similien, adjugés aux sieurs Bourmand, Marmayon, Beauchesne et Guyot ; — et de 66 cordes de terrain, bordant la rue Mercœur, acquis par l'Hôtel-Dieu (1784).

C 40. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 111 pièces, papier.

**1735-1789.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil, plans, ordonnances, publications, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant l'afféagement de divers terrains d'alluvion situés à Nantes dans le lit de la Loire et sur ses rives, savoir : les îles Lemaire et Cochard, entre la grande pierre de Biesse et la prée des Gloriettes, adjudgées aux sieurs Legris et Lambateur (1741); — l'île Cochard, revendue en 1782 au sieur Videment; — deux cantons de 12 journaux 54 cordes, près l'étier de Mauves, adjudgés à la ville de Nantes; — le pré Gauchet et son atterrissement de 17 journaux près Richebourg, adjudgés à M. Maudet de Penhouet (1780); — des lisières de terrain joignant le chemin de la Piperie-adjudgées au sieur Templé; — 29 cordes de terrain près la chaussée de la Madeleine, arrentées à l'Hôtel-Dieu; — une grève de 35 cordes à la suite de la prairie de la Madeleine, adjudgée à Robert Roulet, puis revendiquée par les frères Arnous-Rivière; — une grève formée près le pont de Pirmil non adjudgée.

C 41. (Liasse.) — 62 feuillets, et 2 pièces, papier.

**1756-1763.** — Arrêts du Conseil ordonnant de concéder à la ville de Nantes tous les terrains qui ont été ou seront atterris dans le lit de la Loire au moyen des travaux qu'elle a faits ou pourra faire au-dessus et au-dessous des ponts et de dresser un procès-verbal de tous les atterrissements avec un plan général. Procès-verbal d'arpentage et débordement desdits atterrissements rédigé par J.-B. Gellée de Premion, subdélégué de l'intendance au département de Nantes. Parallèle des sondes de la Loire, depuis les ouvrages de M. Magin<sup>1</sup>.

C 42. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 124 pièces, papier.

**1725-1789.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil, plans, ordonnances, publications, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant l'afféagement des terrains ci-après désignés : en la paroisse d'Oudon, une grève en face de Saint-Meen adjudgée au sieur Martin (1787); — en la ville de Paimbœuf une alluvion et un terrain vague adjudgés aux sieurs Avertly et Daviaud; — en la paroisse du Pellerin, trois cantons de terre de 11 journaux, dans les landes du Mortier et de la Cossonnière adjudgés au sieur Reteau de la Budorière; — les landes de la Ville-

1. Voir les plans aux archives municipales de Nantes.

au-Vay et de la Noë, adjudgées à M. Binet de Jasson (1778); — la grève Moreau de 24 journaux, adjudgée au sieur Mocquard; — les îles de Trévelec et de la Sardine, adjudgées à Thérèse de Luyne, veuve de Martin de Goyon, chevalier, seigneur de l'Abbaye, à Salomon Doré, sieur du Perron, négociant et consorts (1781); — un demi-journal au clos Bernard afféagé à J.-B. Jobert (1782); — un atterrissement devant les prés Bernard, adjudgés aux sieurs Peneau, Beranger et consorts; — les îles Binet et Calotte adjudgées à Victor Binet, chevalier, seigneur de Jasson, ancien grand bailli d'épée du comté Nantais, lequel prit aussi la concession de la moitié du passage de Pilon, en la paroisse de Cheix; — 14 journaux 20 cordes d'un atterrissement adjudgés au sieur Prin, lequel fut troublé dans sa jouissance; — deux grèves contenant 27 journaux, voisines de l'île Saint-Nicolas-de-Corbière et de l'île des Vents, à l'adjudication desquelles s'élevèrent deux oppositions de la part des religieuses de Saint-Sulpice de Rennes et du sieur Lebeau (1786); — l'île de la Pomme-d'Or, adjudgée à MM. Buan et Marchandeaup (1789).

C 43. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 128 pièces, papier.

**1710-1787.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil, plans, ordonnances, publications, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant l'afféagement de divers terrains ci-après désignés, savoir : en la paroisse de Plessé, le pré au Duc, de 7 journaux, adjudgés au sieur Lebeau (1726); — en la paroisse du Pont-Saint-Martin, divers cantons sis dans la lande du Clon, dans les landes Blanches et près le village de Champseume, adjudgés à MM. Martin de la Plesse, Barbier, des Piquetières, Chevillard et Garnier, des Mulnières; — en la paroisse de Rezé, divers cantons de landes à Ragon, comprenant 65 journaux et demi adjudgés aux sieurs Gourdon, Allain, Artaud (1740); au sieur Bayhier, à Anne Cosnier, veuve Cochon de Maurepas (1743); à René Bourdeille (1779); — 52 arpents dans la lande de la Brosse, adjudgés à M. Delaire. — Protestation des paroissiens de Rezé, représentés par leur recteur, contre l'afféagement d'un terrain de 4 journaux nommé le Ciel-des-Gages (1787); — afféagements, en la paroisse de Saint-Aignan, de plusieurs cantons dans les landes de la Noë, de Gauchoux ou de Sainte-Marie et des Renardières, adjudgés aux sieurs Levacher, Kerouars, Bichon et consorts.

C 44. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 107 pièces, papier.

**1685-1786.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil, plans, ordonnances, publications, procès-ver-



baux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant l'afféagement de divers terrains ci-après désignés, savoir : en la paroisse de Saint-André-des-Eaux, deux cantons de terre vague non adjugés ; — en la paroisse de Saint-Brevin, 6 journaux de terre aux villages de la Croix et de la lande Mouron, demandés par le sieur Legras ; — en la paroisse de Saint-Jean-de-Boisseau, les îles Pivin et Boucane adjugées à M<sup>me</sup> Bertrand de Cœuvres et divers atterrissements en Loire adjugés à M. Daux de Bournay (1783) ; — en la paroisse de Saint-Lyphard, divers terrains nommés la butte de Creslin, la lande de Sahélo, et un autre derrière l'église, adjugés aux sieurs Yviquel de Saint-Goustan, Hudomme, Amice, Galeran et autres ; — en la paroisse de Saint-Père-en-Retz, l'emplacement du four banal, une mâsure et le droit de foire adjugés aux sieurs Chantreau et Richard (1739) ; — le marais de Boivre ou de la Giguenais, dont la concession fut sollicitée par MM. Bellouan et Jacobs ; — en la paroisse de Saint-Sébastien, les îles nommées Beaulieu, des Hérons ou des Plombs, Forget et du Massereau, adjugées à MM. Lesage, Cadou, Forget et à la demoiselle Arnollet, laquelle fit annexer à son procès-verbal une enquête de 1635, relative à l'île des Plombs.

C 45. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 122 pièces, papier.

**1739-1786.** — Demandes en concession, arrêts du Conseil, plans, ordonnances, publications, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, correspondance concernant l'afféagement de divers terrains ci-après désignés, savoir : en la paroisse de Saint-Viaud, un terrain vague de 80 journaux, partie en eau, partie en marais, avec des droits de chasse et de pêche dans les marais de Saint-Viaud, adjugé à M. Luzeau de la Morinière, et contesté par M. de Bruc de Monplaisir, seigneur de la Guerche (1741) ; — l'atterrissement des Taras, de 60 journaux, formé en Loire en face de Paimbœuf, adjugé à Nicolas Frère-Jouan, Lutton, de Lucé et consorts ; — une vasière de 50 journaux, adjugée au sieur Crucy (1788) ; — en la paroisse de Thouaré, l'île Furet, adjugée à MM. Barbier, frères (1785) ; — en la paroisse de Vertou, plusieurs cantons de terres incultes, situés entre la Bauche-Malo et la Bareille, près des chemins de la Rochelle, de la Chaussée, de Villeneuve et des Sorinières, près du village de Portillon et aux Sorinières, adjugés aux sieurs Leroy, Bahuaud, Landais, Marcorelle, Boulet, Charet, à la veuve du Plessis-Bouchet et autres.

C 46. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier.

**1719-1788.** — Adjudications collectives. — Demandes de concession, arrêts du Conseil, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, plans, correspondance concernant l'afféagement de divers terrains ci-après désignés, savoir : dans les paroisses du Bignon et de Vertou, divers cantons de landes, joignant le chemin de Nantes à la Rochelle, adjugés aux sieurs Millet, Marcorelle, de Neuville, Pion, Lebeaupin, Bellabre, à la veuve Édenin du Plessis ; — dans les paroisses de Château-Thébaud, du Bignon et d'Aigrefeuille, une lande de 9 journaux, joignant les délaissements de la forêt de Toufou, et une autre, joignant le chemin de la Rochelle, adjugées aux sieurs Bellabre, Douillard, Tuaux, Hervouet et consorts ; — dans les paroisses de Bouguenais et de Saint-Aignan, la lande de Fremion, adjugée à M. Robineau de Bougon (1782) ; — dans les paroisses du Pont-Saint-Martin, du Bignon, de Saint-Aignan, de Rezé et de Vertou, 266 journaux de terre dans la Lande-Blanche, plus les bois de la Melleriaie, du Chêne-Pointu et de la Forêt-Basse, adjugés aux sieurs de Luynes, Morin et Vallin, en 1774, et dont la concession fut annulée en 1778. — Procès-verbal de représentation des titres de 234 journaux de terre afféagés, au XVII<sup>e</sup> siècle, à Jacques Bidé, sieur de la Rairie, dans les paroisses ci-dessus désignées.

C 47. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1707-1786.** — Adjudications collectives. — Demandes de concession, arrêts du Conseil, procès-verbaux de consistance, d'adjudication et de prise de possession, plans, correspondance concernant l'afféagement de divers terrains ci-après désignés, savoir : les îles, vasières et alluvions, formées en Loire, depuis Saint-Jean-de-Boisseau jusqu'à Guermiton de Frossay, adjugées à J. Janvier et P. Mocquard (1707) ; — les prés de la Vigneuse, de la Grande-Teigneuse et de Redefou, dans les paroisses de Rouans et du Pellerin, adjugés à M. Feltonneau (1783) ; — les îles de Carné, de Pipi, des Caris, de Vaseu, de Migron et Thérèse, dans les mêmes paroisses et dans celle de Cheix, adjugées à MM. de la Barre, de la Turmelière et de Grandmaison (1781) ; — deux cantons de terre nommés le Patis de la Croix et le Roteau, en Saint-Brevin, plus une carrière, près du Bois-Gautier, à Paimbœuf, adjugés au sieur Le Cour de Grandmaison (1780) ; — 13 portions de terrain provenant d'alluvions de la mer, dans les paroisses de Fresnay et de Machecoül ; — un canton de 90 journaux, dans la

lande de Taillefer, dans les paroisses de Guérande et de Saint-André-des-Eaux, adjugé au sieur Rastel (1776).

C 48. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

**1687-1796.** — Engagements de domaines et revenus domaniaux. — Soumissions, arrêts du Conseil et ordonnances d'autorisation, procès-verbaux d'adjudication et de production de titres, correspondance concernant la vente, sous faculté de rachat perpétuel, des terres et revenus ci-après désignés, savoir : dans les paroisses de Batz et de Guérande, les moulins et fours banaux, plus 513 œillets de marais salants aliénés à Pierre de Combles, écuyer, sieur de Nayves, en 1689, et confirmés à son fils, en 1718, lorsqu'il représenta les titres justificatifs de ces revenus, lesquels furent de nouveau mis en adjudication en 1731, achetés par le sieur Poitevin du Limon, puis rachetés par le sieur de Combles ; — dans la paroisse du Bignon, un droit de lods et ventes au fief de Toufou et un droit d'échange au fief du Bignon, et des droits honorifiques, adjugés à la veuve d'Étienne Gervier, écuyer, sieur du Bignon ; — dans la paroisse de Saint-Pierre de Bouguenais, les droits de lods, ventes, rachapt et échanges à lever sur les fiefs du Roi acquis par Philbert Damas, marquis de Thianges, colonel d'un régiment d'infanterie (1697) ; — un canton de la lande Fromaget, adjugé à Fr. Sauvaget (1718) ; — les droits seigneuriaux et domaniaux appartenant au Roi sur la maison du Breil, acquis en 1698 par I. Langlois de la Roussière, auquel furent adjugés, le même jour, les droits du Roi sur les paroisses de Rezé et du Pont-Saint-Martin, suivant un procès-verbal de 1718 ; — en la paroisse de Rezé, un canton de lande, adjugé au sieur Rouille (1718) ; — dans la paroisse de Saint-Herblain et de Chantenay, les droits seigneuriaux du Roi, achetés par M. Carré de Lusançay (1712) ; — dans la paroisse de Couëron, les prés nommés les Grands et Petits Massereaux, de la Jumelle, Maillaux et Massereau-Saint-Jean, adjugés à M. de Lusançay ; — les prés Verraux et l'île aux Loups, adjugés à Jean Daoust, seigneur d'Herbondes (1718) ; — l'île d'Indret et les prés de la Grève-Moreau, acquis par le sieur Lenoir, dans les paroisses d'Indre et de Couëron ; — dans la paroisse de Donges, le droit de passage en Loire entre Donges et Paimbœuf, adjugé à Maurice de Guichardy, chevalier, seigneur de Martigné (1710) ; — dans les paroisses d'Aigrefeuille et de Montbert les droits seigneuriaux du Roi adjugés à C. Charette de Montbert (1713) ; — dans les paroisses de Cheix, du Pellerin, de Brains et Saint-Léger, les droits de moulin et de four banal, plus 4 terrains couverts de rochers, près

du Verger, adjugés à M. Binet de la Blotière (1718) ; — en la paroisse de Saint-Michel-Chefchef, les droits seigneuriaux du Roi, acquis par Jeanne de Bretagne, dame de la Herbaudière.

C 49. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

**1703-1716.** — Concessions relatives aux fossés et aux contrescarpes des fortifications de la ville de Nantes : instance des détenteurs de 53 boutiques et échoppes contre le maréchal d'Estrées qui prétendait en disposer à son gré ; et mémoires contradictoires produits devant l'intendant de la province (1703). — Aliénations, à titre d'engagement révocable, des pêcheries de Pirmil et du Pontneuf, des moulins, des halles de Nantes, de la cohue au poisson sec, des boucheries et des greniers qui en dépendent, d'une rente due sur une boutique entre les portes de Saint-Nicolas, de deux petits terrains voisins de la motte-Saint-Pierre, du grenier et de l'écurie de la Poissonnerie, des deux corderies du Marchix de Nantes, du droit de passage pour une barge en Loire, au Port-Launay. — Adjudication de la maison des Changes, à Nantes, au profit du sieur Regnault (1718), puis à Louis Daussaint en 1722. Plans et devis des réparations à faire à cet immeuble.

C 50. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

**1691-1790.** — Château de Nantes. — Mémoires sur la construction d'un quai le long de la Loire et contre les murs du château, sur un projet de construction d'arsenal à établir ; et lettres échangées à ce sujet entre l'intendant et le maréchal de Ségur (1785). — Plans d'ensemble et plans par étage des logements. — Devis et toisé des ouvrages à faire pour les réparations et l'entretien de la place. — Mandements de traitement au profit de l'aumônier, du chirurgien-major, du garde-magasin et du concierge des prisons royales du château. Décomptes de fournitures produits par le concierge chargé de la dépense des invalides, déserteurs et prisonniers. — Marché pour la fourniture du bois et de la lumière et correspondance relative à ces divers objets. — Devis, toisé, compte, adjudication et approbation des travaux de réparation à exécuter au logement du gouverneur de la tour de Pirmil en 1726, et mandat de paiement. — Demande en concession de la tour de Pirmil pour y établir des moulins présentée par le sieur Rabouen (1779).

C 51. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

**1556-1769.** — Salorges de Nantes. — Correspondance du contrôleur général, de l'intendant de la province, des fermiers généraux du Roi, du subdélégué de Nantes, arrêts du Conseil et mémoire concernant l'acquisition du terrain de la Pitaudière, en Chantenay, et de la maison Taverne pour construire des magasins propres au dépôt des sels; — l'échange conclu avec M. de la Chapelle Coquerie; — le règlement d'une mitoyenneté de mur, l'établissement d'un passage pour les maisons sises derrière les Salorges, les devis à établir; — l'adjudication des travaux de réparation à faire aux quatre Salorges nommées la Hautière, la Launay, la Pitaudière et la Chapelle, en 1756, et au magasin des marchandises prohibées à destination de la Guinée.

C 52. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 152 pièces, papier.

**1772-1779.** — Salorges de Nantes. — Devis, détails estimatifs, mémoires et procès-verbal d'adjudication des travaux de reconstruction des nouvelles Salorges, autorisés par arrêt de 1775, procès-verbaux de renable, correspondance et règlement de compte avec le plombier et le terrassier.

C 53. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

**1780-1790.** — Salorges de Nantes. — État et toisé estimatif des ouvrages faits par augmentation à ceux prescrits par le devis primitif, correspondances et ordonnances de paiement. — Autre devis des ouvrages à faire pour la transformation des dalles de plomb servant à la conduite des eaux; mémoires et observations sur la nécessité de ce changement sur les réclamations des entrepreneurs et de l'architecte Scheult et sur une demande d'indemnité présentée par M. Bonnier de la Chapelle, seigneur de Launay. Plans.

C 54. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

**1776-1793.** — Fermes générales du Roi. — Arrêt du Conseil approuvant l'adjudication des réparations à faire à deux bâtiments servant, l'un de logement au commis général au mesurage des sels, l'autre d'entrepôt pour le prohibé de Hollande, état de lieux et correspondance. — Requête et observations sur un projet de corps de garde que l'adjudicataire général des Fermes voulait établir à l'extrémité de l'île Gloriette à Nantes (1783). — Mémoires contradictoires des fermiers généraux

et des juges consuls de Nantes sur la réunion projetée en un seul entrepôt des deux magasins réservés l'un aux marchandises de l'Inde, l'autre au prohibé de Hollande (1776).

C 55. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

**1717-1777.** — Halles et moulins du Roi à Nantes. — Arrêt du Conseil ordonnant de procéder à l'adjudication des réparations à faire aux moulins de Nantes (1718). — Explications sur une instance pendante au Conseil entre le sieur Boudet, l'engagiste des moulins, la municipalité et le fermier des Domaines, au sujet de l'entretien des voies d'eau et de la hauteur des radiers (1732). — Instances en paiement d'indemnité poursuivies contre la municipalité de Nantes, par M. Loquet de Grandville (1749) et sa veuve la comtesse de Morainville (1763), engagistes de la halle au poisson sec, près du Bouffay, et des boucheries près de l'Erdre, lesquels se plaignaient qu'après la chute du pont de la Casserie, en 1741, la ville eût fait abattre les bancs et étaux extérieurs des boucheries pour élargir la rue des Halles; — et de plus qu'on eût réduit la valeur des boutiques louées aux poissonnières en exhaussant le pavé du quai. — Instance portée au Conseil par la même dame pour contraindre la ville de Nantes à nettoyer le cours de l'Erdre en faveur des moulins des halles, dont elle était engagiste (1777). — Requête de la même pour être autorisée à construire un grenier au-dessus des petites boucheries.

C 56. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

**1710.** — Domaines du roi à Nantes. — Devis des réparations à faire aux édifices de la Chambre des Comptes, avec 3 plans annexés, aux boucheries, aux halles, aux cohues du poisson sec et du poisson frais, aux prisons du Bouffay, à la maison de la prévôté, sise place du Change, et aux pêcheries établies sous les ponts de Pirmil; arrêt commettant l'intendant ou son subdélégué pour procéder à la mise en adjudication, ordonnances d'exécution, procès-verbaux d'adjudication et de réception des ouvrages, correspondance.

C 57. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

**1711.** — Domaines du roi à Nantes. — Devis des réparations à faire aux édifices, aux moulins, aux halles, et aux pêcheries dépendants du Domaine, à la maison de l'exécuteur criminel et aux jardins du Port-Maillard, commissions du Conseil à l'Intendant, bannies, adjudication

cation des travaux, dépôts de caution, réception et ordonnances de paiement et correspondance.

C 58. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

**1712-1715.** — Domaines du Roi à Nantes. — Devis, commissions d'exécution, bannies, adjudication, procès-verbaux de réception et ordonnances de paiement concernant l'exécution des réparations à faire aux édifices dépendants du Domaine; et correspondance de l'intendant avec le subdélégué.

C 59. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

**1717-1725.** — Domaines du Roi à Nantes. — Devis des travaux de construction et de réparations à faire aux prisons, à la chapelle et aux boutiques du Bouffay, aux moulins des Halles, aux boucheries, à la chambre du guichetier des prisons, à deux maisons sises au faubourg Saint-Clément, à une autre maison sise au bout de la cohue à blé; — commissions à l'intendant et au subdélégué, bannies, adjudication, dépôts de caution, réceptions des travaux, ordonnances de paiement et correspondance de l'intendant avec le subdélégué.

C 60. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

**1726-1734.** — Domaines du Roi à Nantes. — Devis des travaux de réparation à faire aux édifices des prisons, à la Chambre de l'Amirauté et à la Chambre criminelle, commissions d'exécution, bannies, adjudications, réceptions, ordonnances de paiement et correspondance de l'intendant avec le subdélégué.

C 61. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1735-1738.** Palais de justice et prisons du Bouffay. — Supplique des officiers du Présidial de Nantes au Roi, lui signalant la vétusté des bâtiments et l'urgence de certaines réparations; mandement de procéder à une visite, état de lieux, mémoire estimatif, devis des ouvrages à exécuter. -- Procès-verbal d'adjudication.

C 62. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**1505-1713.** — Atterrissements. — Défenses des habitants du Pouliguen, paroisse de Batz, mémoire contradictoire du fermier de la taxe imposée par l'édit de février 1710 sur tous les propriétaires d'îles et d'atterrissements; et productions contenant un extrait des lettres

patentes octroyées par la duchesse Anne de Bretagne (1505) et par François I<sup>er</sup> aux habitants du Croisic et du Pouliguen (1515) et un extrait de la déclaration de la dame de Careil comprenant le dénombrement de ses vassaux de Pontchâteau (1679). — Demande en décharge de la taxe imposée par l'édit de décembre 1693 sur les propriétaires des îles et atterrissements de la Loire produite par les habitants des quartiers de Biesse et de Vertais : parmi les pièces à l'appui se trouve un acte de vente de 1517 et l'échange des moulins de Joué contre les seigneuries du Pont et de la Jaguère, en Vertais (1567). — Requête de M. de Cheviré, lieutenant-colonel au premier régiment de dragons de Languedoc sollicitant, en récompense de ses services personnels et des services de ses trois frères tués devant l'ennemi, la confirmation de la jouissance de l'île du Vigneau, sise en Loire, avec son accroi, en face de Chantenay, possédée par sa famille depuis 200 ans, p'an, procès-verbal d'arpentage, état des titres représentés par l'abbé J. Moulin de Cheviré (1710).

C 63. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

**1703-1735.** — Administration des Domaines. — Ordonnances de contrainte rendues à la requête de Fl. Sollier, chargé du recouvrement de la finance provenant de l'aliénation des Domaines et du rachat des rentes, contre l'abbé Guilbaud, prêtre de l'Oratoire, les habitants de la franchise du Gâvre, les tenanciers des Paboises en Chantenay, les héritiers de la veuve Bretonnière, leurs fermiers et créanciers. — Prestations de serment des abienneurs des fruits saisis. — Bail de la terre de l'Épinay, en la paroisse du Bignon. — Poursuite contre le sieur Delorme, commis à la perception des droits d'enregistrement attribués aux conservateurs des Domaines aliénés, comprenant un procès-verbal d'examen des livres de recette et un procès-verbal des déclarations de paiement des particuliers (1711); — ordonnance de l'Intendant prorogeant les délais de production de titres accordés aux propriétaires de parcs et pêcheries (1731); — permettant aux fermiers d'envoyer paître leurs bestiaux dans les forêts du Roi (1785).

C 64. (Liasse.) -- 20 pièces, papier.

**1717-1718.** — Mandements du subdélégué aux commis de la ferme du Domaine et aux greffiers des maîtrises des Eaux et Forêts, de fournir des états exacts et détaillés des portions de domaines dont ils jouissent, le prix des baux, des états des bois séparés des bois du

Roi, le prix des adjudications pendant les 9 dernières années. — États des fermes, des afféagements, des féodalités de paroisses aliénées et des baux à ferme.

C 65. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

**1725-1736.** — Arrêt du Conseil ordonnant de transporter à Paris, aux Archives du vieux Louvre, les 241 volumes formant la collection du papier terrier de la reformation des Domaines en Bretagne et d'imputer les frais de voiture sur la recette des Domaines; — commission de l'intendant au subdélégué Mellier pour dresser procès-verbal du nombre de volumes déposés chez le commis de Ch. Bougis, les faire emballer et les expédier par bateau à Paris; — inventaire et procès-verbal d'expédition des volumes, chargés dans dix caisses; — état de frais, ordonnance de paiement et correspondance.

C 66. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

**1691-1714.** — Pêcheries du Domaine. — Suppression des pêcheries établies sous les ponts de Nantes. — Arrêt du Conseil ordonnant à tous les propriétaires de droits de pêche de produire leurs titres d'acquisition ou d'inféodation devant l'Intendant ou son subdélégué afin qu'il soit procédé à l'estimation des indemnités à payer (1712); — inductions des pièces produites par les fermiers de la pêcherie de la tour de Pirmil, les directeurs des Domaines, M<sup>me</sup> de Luigné, M. de Bruc de Monplaisir, M<sup>lle</sup> Guyonne François de la Frutière, les héritiers Foucher, J. Signard, écuyer, sieur de Lorgerie, Marie de Sévigné, épouse du marquis du Hallay, le prieur de la Madeleine, Fr. Gasnier, le chapelain de Bon-Secours, la confrérie de Toussaints, les directeurs de l'Hôpital Général, M. de la Ville-Leroux, les chanoines de Notre-Dame; — sentences rendues par les commissaires de la réformation des Domaines, inventaires des pièces produites; — édit du Roi confirmant en possession de leurs jouissances tous les propriétaires d'îles, de pêcheries, de péages, de bacs, de ponts et de moulins qui rapporteront des titres de concession antérieurs à 1566.

C 67. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1714-1734.** — Suppression des pêcheries de la Loire. — Ordonnances de l'intendant réglant la répartition annuelle de la somme de 4,512 livres, due à titre d'indemnité aux propriétaires de rotereaux de pêcheries, entre les paroisses riveraines de la Loire au-dessus

des ponts et les possesseurs d'atterrissements; — état des paroisses sujettes à ladite imposition comprenant Saint-Sébastien, Saint-Donatien, Doulon, Sainte-Luce, Mauves, Haute et Basse-Goulaine, Thouaré et Saint-Julien-de-Concelles, la Chapelle-Bassemer et Sainte-Croix de Nantes; — déclarations des fabricateurs, contraintes, actes de dépôt, taxations d'huissiers et procès-verbaux de réclamations.

C 68. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1714-1719.** — Frais de suppression des pêcheries de la Loire. — États des vacations, avances, frais de publication du greffier de la subdélégation; — listes des propriétaires d'îles, d'atterrissements et de prairies, rôles de répartition des sommes imposées à chaque paroisse.

C 69. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

**1734-1789.** — Domaines de main-morte et domaines nobles. — Arrêt du Conseil approuvant une délibération du corps de ville qui autorise les Jésuites à acquérir trois maisons rue Saint-Léonard pour y établir la maison de la Retraite des femmes (1734) et correspondance. — Autre arrêt du Conseil autorisant l'évêque de Nantes à céder en afféagement à ses vassaux les terres incultes qu'il possède dans ses fiefs (1763). — Correspondance relative à une demande présentée par l'abbé Mergey, prieur de Sainte-Croix de Nantes, afin d'obtenir la confirmation des afféagements de landes qu'il a consentis de 1745 à 1767 avant l'autorisation royale. — Correspondance relative à une requête des Bénédictins de Vertou, dans laquelle ils demandent à être dispensés de reconstruire d'anciens bâtiments du prieuré de Drains et le pressoir du Grand Poiron; — à des requêtes présentées par le titulaire du légat des Olives, par les Bénédictins de Pirmil et par les prêtres de l'Oratoire de Nantes, afin d'obtenir la confirmation de quelques arrentements; et afféagements de temporel consentis par eux; — à des demandes de conversion de domaines nobles en domaines roturiers, présentées par la ville de Nantes, le sieur Templé, entrepreneur de cordages, à Chantenay (1787); le sieur Grihaut de la Motte, acquéreur des marais de Barbin; M. de Saint-Pern, Madame de la Tullaye et M. Le Masne (1789).

C 70. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

**1707-1753.** — Droits de Contrôle, de Petit Scel, de Centième Denier et d'Insinuation. — Prestations de ser-

ment des sieurs Le Vexier, receveur ambulant, Thébaud, contrôleur à Paimboeuf, Davet, receveur et contrôleur général des droits des Fermes unies ; — ordonnances d'aliénation par adjudication et de publication ; — procès-verbal de vérification du produit desdits droits dans l'étendue des départements de Nantes, de Rennes, de Vannes, de Dinan et de Quimper (1710) ; — procès-verbal de la rébellion commise par les fermiers de la dame du Dreneuc, à Saint-Herblain, contre les huissiers et le préposé au recouvrement (1714) ; — réclamations des notaires de Nantes ; — ordonnances de l'Intendant portant que les droits de Contrôle seront perçus sur les baux et adjudications des revenus et octrois des villes et sur les nominations de maires, syndics-échevins et procureurs-syndics (1722) ; — prononçant des amendes contre les généraux des paroisses de la Limousinière et de Saint-Jean-de-Corcoué pour avoir omis de faire contrôler et sceller les rôles des fouages (1739) ; — déboutant les fermiers des droits ci-dessus de plusieurs demandes abusives sur les observations présentées par les États de Bretagne ; — arrêts du Parlement ordonnant l'exécution de divers édits relatifs aux droits des Fermes unies. — Correspondance et instructions.

C 71. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 38 pièces, papier.

**1692-1759.** — Droits de Contrôle et autres. — Défenses, mémoires, productions d'une contestation portée devant l'Intendant par Fr. Fresneau, commis à la régie du greffe de la prévôté et police de Nantes contre les prétentions du fermier général du contrôle des actes des notaires (1716). — Demande d'exemption des droits de Contrôle, de Centième denier et autres pour les marchés, achats, échanges ou aliénations d'immeubles qui pourront être contractés pour l'embellissement de la ville de Nantes ; et réponse favorable portant que l'exemption s'appliquera aux terrains employés en rues et places publiques (1755). — Exemption de droits de lods et ventes revendiquée par la communauté des habitants de Nantes et appuyée sur un contrat d'échange conclu avec Jean V, duc de Bretagne, qui avait affranchi le fief de la prévôté de Nantes, moyennant la cession des sécheries de Saint-Mathieu et une rente de 54 livres ; arrêt de confirmation concédé, en 1692, avec exemption de banalités et autorisation de jouir de balances, de mesures et d'aulnes, parce que, en retour, les bourgeois ont offert de payer une somme de 200,000 livres ; — instance des propriétaires de l'île Feydeau afin d'être affranchis des lods et ventes (1779).

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE C.

C 72. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

**1689-1790.** — Droits domaniaux. — Déclaration du Roi pour la levée et la liquidation des droits d'Amortissement et de Nouvel Acquet (1689). — Déclaration de biens fournie par la ville de Nantes avec des ordonnances de paiement ; — plainte du fermier de la maison de l'Aubinière saisie en 1717, enquête et sentence ; — demande en autorisation de poursuites par le commis chargé du recouvrement des droits de Francs-Fiefs contre la veuve Guesselin (1722) ; — demandes en décharge produites par Cl. Thébaud, J. Chobelet, sieur de l'Ouvrardière (1724), par le tuteur des enfants de Ch. Guyot, sieur de la Prestière, et Bruneau, sieur de l'Aubretière ; Th. Leroy, veuve de R. Bernard de la Turmelière (1789), L. Ripaud de Montaudevert, J.-B. Morin de Longuinière, lieutenant général de police au siège royal de Guérande ; A. Picard, docteur en théologie, recteur de Frossay, L. Cosson de Chaumery, avocat en Parlement ; Ch. Jouneaux de la Baudussais et autres, contre les contrôleurs des domaines ; — contraintes, assignations, copies de pièces attachées auxdites requêtes.

C 73. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1715-1790.** — Régie des droits réunis. — Arrêts du Conseil et ordonnances de l'Intendant réglant la perception du droit de paraphe des registres et la répartition de la taxe due par les banquiers, négociants, marchands et artisans du département de Nantes ; — la perception des droits de greffe comprenant les droits de présentation, de défaut, de congé, d'affirmation ; — requêtes des directeurs et des sous-fermiers ; — procès-verbaux de refus et de rébellion. — Inventaire descriptif des registres de M. de Kermasson, commis à la recette des droits réservés par édit du mois d'août 1716 ; — instruction générale pour la régie ; — présentation de commission et prestation de serment.

C 74. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

**1675-1790.** — Droit de confirmation ou de joyeux avènement. — Arrêt du Conseil ordonnant que les deux trésoriers de France, généraux des finances de Bretagne, seront reçus à payer le droit annuel de leurs offices pendant les 9 années portées par la déclaration du 27 octobre 1674 ; — mémoires rappelant que l'édit du mois

de septembre 1700 a supprimé le bureau des finances de Bretagne, établi en avril 1694, et rétabli les deux anciens généraux des Finances; que, par les édits de 1704 et de 1709, quatre autres offices de généraux ont été ajoutés et incorporés à la Chambre des Comptes avec cette condition qu'ils ne pourront être inquiétés à l'avenir pour tout ce qui concernera les bureaux des finances; — arrêt du Conseil déchargeant les officiers de bureaux de finances de certaines provinces du droit de confirmation (1726), offre d'un don gratuit de 4.050 livres par les officiers de Bretagne, arrêt d'acceptation (1727), correspondance du subdélégué Mellier avec les régisseurs et l'Intendant. — Bordereaux des maîtrises d'arts et métiers, des armateurs, des marchands, des officiers de justice de tous les ressorts de la Bretagne comprenant le chiffre des taxes imposées à chacun; — demandes en décharge et en modération de taxe.

C 75. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1751-1765.** — Droits de douane et de Traités Fourniers. — Correspondance sur la nécessité d'établir un bureau de visite à la douane et d'obliger les négociants à produire leurs marchandises (1751). — Ordre de percevoir deux sols pour livre en sus des droits de fermes générales; et mandement aux anciens juges consuls de tenir le siège consulaire en l'absence de leurs collègues rebelles mandés à Paris (1765).

C 76. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

**1712.** — Ferme du tabac. — Réception de serment du sieur Duclos, matelot à la patache de Paimbœuf pour la conservation des droits de la ferme. — Procès-verbaux de fraude dressés par les commis du Croisic, contre le capitaine du navire *la Suzanne*; par les commis de Château-Brient contre P. Morel, maréchal à Rougé; par les commis de Paimbœuf, contre Marthe Dauphine et Hubert Weblogue, capitaine hollandais; par les commis de Guérande, contre plusieurs femmes; — procès-verbaux de répétition et interrogatoires.

C 77. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

**1712-1714.** — Ferme du tabac. — Poursuites contre plusieurs habitants d'Orvault, coupables de vio-

lences et d'insultes envers les commis lorsque ceux-ci saisirent neuf pieds de tabac chez le fermier de M. de la Sardais; plaintes, ordonnance de l'Intendant commettant M. Mellier pour informer et répéter les commis, exploits signifiés, information criminelle, conclusions du procureur du Roi, décret de prise de corps, interrogatoires des témoins, condamnation du fermier et de ses complices à 1,000 livres d'amende.

C 78. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

**1712-1715.** — Ferme du tabac. Poursuites. — Procès-verbaux de saisie et de contravention dressés par les commis contre M. Relle, plusieurs capitaines de navires, la veuve Hamel, Nicolas Morice, débitant de tabac, au faubourg Saint-Clément de Nantes, contre les commis de la prévôté de Nantes qui se partageaient entre eux les tabacs saisis à bord des navires, contre l'abbé Guyvaré, prêtre à Saint-Nazaire, chargé d'administrer les sacrements à bord des navires, contre le recteur de la paroisse de Saint-Brevin et autres. — Ordonnance de l'Intendant condamnant à la peine du fouet et au bannissement pour 5 ans 3 fraudeurs de tabac qui n'avaient pu payer l'amende. — Procès verbal de saisie de tabac et de rébellion dressé à Fègréac contre le sieur Coquelin, débitant de tabac, accusé de fraude, interrogatoires, perquisitions, défenses, décrets de prise de corps et d'ajournement.

C 79. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

**1715.** — Ferme du tabac. Poursuites. — Procès-verbaux de perquisition, de contravention et de saisie dressés par les commis contre les sieurs Mondain, de Blain, Fouchard, de Plessé, le recteur de Saint-Nazaire et son vicaire, Guilbaud, de Savenay, la veuve Baret, de Saint-Étienne-de-Montluc, Et. Tournier; contre plusieurs capitaines de navires et maîtres de barques. — Procès-verbal de rébellion commise à Paimbœuf contre les employés des Fermes.

C 80. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

**1719.** — Ferme du tabac. — Poursuites intentées au sieur Sauvaget, marchand à Nantes, coupable, avec plusieurs complices, d'avoir maltraité les commis lors-

qu'ils voulurent visiter une barque arrivant au Port au-Vin ; procédures instruites par le siège des Traités, plainte de Jean Lamiral, adjudicataire général de la ferme du tabac en France, et de son receveur à Nantes, procès-verbal d'un chirurgien, décret d'ajournement, interrogatoires, sommations, assignations, exploits, descente sur les lieux, répétition de témoins ; — arrêt du Conseil commettant l'intendant de Bretagne pour connaître de l'affaire, évocation devant le subdélégué de Nantes, commandement au greffier des Traités de se dessaisir des procédures et inventaire des pièces remises au greffier de M. Mellier.

C 81. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

**1713-1714.** — Gabelles. — Procès-verbaux de contravention, de saisie, de dire et de raisons dressés par les commis et le subdélégué contre les sieurs Corbineau, Poulard, Bellinger, Boucher, Pincau, Mossard, Grimaud, Guérin et autres, coupables d'avoir enlevé des sels des marais de Bourgneuf et de Batz, malgré les défenses portées par les ordonnances ; — sentences de confiscation et d'amendes.

C 82. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

**1713-1779.** — Gabelles. — Procès-verbaux de contravention, de saisie, de dire et de raisons, dressés par les commis et le subdélégué de Nantes contre les sieurs Parajot, Gauvain, 25 particuliers inconnus, 10 habitants de Saint-Herblain, contre les sieurs Sejourné, Dejoie, Godet, Cadou, maître de barque, Dabin et autres, coupables d'avoir enfreint les règlements sur le transport des sels ; ordonnances de confiscation et d'amende. — Plaintes portées contre plusieurs auteurs d'actes de rébellion, sommations, procès-verbaux de délit et de répétition de plainte, décrets de prise de corps et d'ajournement, interrogatoires et conclusions. — Ordonnance condamnant les habitants de Bois-de-Cené à fournir des logements aux employés des Fermes moyennant un prix débattu de gré à gré et les aliments nécessaires à leur nourriture (1715) ; — autre ordonnance enjoignant aux maires et syndics des villes et bourgs de Bretagne où l'adjudicataire général des Fermes unies jugera nécessaire d'établir ses commis, de les pourvoir de logements convenables de la part de ceux qui en auront de vacants (1779).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

C 83. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1713-1713.** — Monnaies. — Procès-verbaux des dire et raisons produits devant le subdélégué sur les contestations pendantes entre le général provincial des Monnaies, les juges gardes et le contrôleur de la Monnaie de Nantes au sujet de la réception d'un monnayeur et des attributions départies à chacun de ces officiers. — Distribution de logement entre les officiers de la Monnaie de Rennes (1713).

C 84. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

**1713-1739.** — Monnaies. — Lettres de l'intendant à M. Mellier, subdélégué, contenant des instructions sur la vérification des espèces existant dans les caisses publiques, sur le mouvement des fonds, sur la publication des décisions relatives aux diminutions et sur les variations de prix des matières d'or et d'argent, les versements des receveurs, la refonte des monnaies ; — défense de se servir dans les marchés d'espèces d'or ou d'argent non réformées (1717) ; — ordres aux receveurs et trésoriers de porter les produits de leurs caisses aux hôtels des monnaies, de représenter des états de caisse et leurs registres aux commissaires départis ; — copies des instructions adressées par le contrôleur général, poursuite des contraventions, etc.

C 85. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

**1713-1714.** — Monnaies. — Inventaires et procès-verbaux de numération d'espèces d'or et d'argent et de billon contenues dans les caisses des receveurs des finances et dans la caisse du change de la Monnaie de Nantes dressés par M. Mellier, subdélégué de l'intendance, et autres commissaires.

C 86. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

**1715-1717.** — Monnaies. — Inventaires et procès-verbaux de numération d'espèces d'or et d'argent et de billon contenues dans les caisses des receveurs des



finances et dans la caisse du change de la Monnaie de Nantes dressés par M. Mellier, subdélégué de l'Intendance, et autres commissaires.

C 87. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

**1718-1719.** — Monnaies. — Procès-verbaux de visite de caisse et d'inventaire de billets, d'espèces, de matières d'or et d'argent dressés chez le directeur de la Monnaie de Nantes; chez les receveurs des fermes des cartes et tarots à jouer, chez les trésoriers de la Marine et des Fortifications; chez les receveurs des tabacs et des formules; chez M. Fresneau de la Couronnerie, receveur des 4 sols pour livre des épices de la Chambre des Comptes de Bretagne; chez M. Gervais, receveur des droits sur les huiles et savons; chez le receveur des droits anciens et nouveaux sur les décrets volontaires; chez A. Denison, greffier du Consulat de Nantes et receveur des droits attachés à son greffe; — déclarations des deniers remis à l'Hôtel des Monnaies, etc.

C 88. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

**1720.** — Monnaies. — Procès-verbaux de numération d'espèces trouvées dans les caisses des receveurs des Finances et représentées par le trésorier de l'Extraordinaire des guerres, par le directeur des Domaines, par le bureau des Postes, par les receveurs des Fouages, par le contrôleur des Fermes unies, par le receveur général de la Prévôté. — Procès-verbaux des billets, des espèces et des matières d'or et d'argent trouvés à la Monnaie. — Procès-verbaux de paraphe des registres des receveurs.

C 89. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

**1721-1722.** — Monnaies. — Procès-verbaux de l'état de caisse du directeur de la Monnaie, des billets de banque convertis en espèces, des billets remis à la compagnie des Indes et des matières restant en magasin. — Autres procès-verbaux de situation dressés par le subdélégué chez tous les receveurs de Nantes.

C 90. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

**1723.** — Monnaies. — Commission de l'Intendant à M. Mellier, son subdélégué à Nantes et aux subdélégués

qu'il désignera pour dresser les procès-verbaux de vérification des caisses et journaux des receveurs des deniers du Roi à Nantes; instructions et correspondance; — procès-verbaux des espèces d'or et d'argent trouvées dans les caisses publiques et chez le directeur de la Monnaie.

C 91. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

**1724.** — Monnaies. — Procès-verbaux et inventaires d'espèces d'or et d'argent contenues dans les caisses des receveurs des Finances et dans la caisse du directeur de la Monnaie de Nantes, dressés par les subdélégués de l'Intendance.

C 92. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1725-1726.** — Monnaies. — Procès-verbaux de visite et inventaires des espèces d'or et d'argent et de billon contenues dans les caisses des receveurs des Finances et dans la caisse du directeur de la Monnaie de Nantes dressés par les subdélégués de l'Intendance.

C 93. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1728.** — Monnaies. — Procès-verbaux de visite et inventaires des espèces d'or, d'argent et de billon, des effets et billets de banque contenus dans les caisses des receveurs des Finances et chez les trésoriers des deniers du Roi.

C 94. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1720-1722.** — Monnaies étrangères. — Procès-verbal de six caisses et un sac contenant des piastres de la vieille argenterie d'Espagne, rédigé à la requête du directeur de la Monnaie (1720). — Autres procès-verbaux constatant, par des preuves répétées, le titre et le déchet des piastres nommées Philippines et Mexicaines (1730). — Autorisation de transport de pistoles en Espagne.

C 95. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1716-1726.** — Erections de terres nobles. — Induction d'actes et de titres faite devant M. Mellier, subdélégué de l'intendant général des Finances, par François

Becdelièvre, chevalier, seigneur de Tréambert, Quilfistre et autres lieux, président en la Chambre des Comptes de Bretagne, au soutien du projet des lettres patentes proposées pour l'érection en marquisat des terres et seigneuries de Tréambert, de Quilfistre, du Pordo, de Quendeniac, de la tenue Blanche, de Cremeur, de Villejame, de Kercredin et de Pinieux ; procès-verbal de comparution, de représentation d'actes, et des bannies faites dans les paroisses de Mesquer, de Saint-Molf, de Saint-Lyphard, de Firiac, de Guérande, d'Assérac et certification de bannies (1716) ; — procès-verbal de liquidation de l'indemnité due à la paroisse de Couffé par M. Busson de la Ville-Jégu pour l'érection en fief de la terre du Pont sous le nom de la Ville Jégu, extraits des rôles des fouages de la paroisse comprenant les taxes des métairies dépendantes de cette terre ; ordonnance de l'Intendant assignant une indemnité de 2,000 livres aux paroissiens ; procès-verbaux de comparution, de dire et raisons ; estimation des terres et maisons assignées au général de la paroisse pour assiette de la dite somme (1725) ; inventaire de dépôt de pièces, correspondance et ordonnance d'exécution.

C 96. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1720.** — Maréchaussée. — Correspondance adressée à l'Intendant de Bretagne par les subdélégués des divers départements de la province et renvoyée à M. Mellier, subdélégué de Nantes, chargé de la réorganisation des brigades de maréchaussée ; — renseignements particuliers sur les services et les aptitudes des candidats qui sollicitaient des places, — listes de présentation pour les emplois de lieutenant, d'exempt et d'archer, certificats de service ; — copie des instructions de M. Leblanc, secrétaire d'Etat, sur le choix des assesseurs, procureurs du Roi et greffiers.

C 97. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

**1715-1729.** — Maréchaussée. — Requêtes et correspondance concernant les plaintes portées contre le sieur Legrand, sieur de la Griollais, lieutenant du Grand Prévôt à la maréchaussée de Nantes, coupable de plusieurs irrégularités dans des procédures de saisie, de négligences dans le jugement des prisonniers relevant de sa juridiction ; — information contre P. de la Gravière, sous-brigadier de la maréchaussée à Pontchâteau, accusé et convaincu d'exactions et de malversations, in-

terrogatoires, procès-verbal, conclusions du subdélégué, ordonnances de détention, de restitution et d'amende.

C 98. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

**1691-1774.** — Créations et réunions d'offices. — Requête des courtiers et commissionnaires de la ville et du comté de Nantes, pour être affranchis du logement des gens de guerre (1691) ; — autre des juges-consuls des marchands sollicitant la faculté de racheter trois charges de courtiers interprètes de navires, vendues à trois particuliers, d'en disposer à leur gré et de diminuer le tarif des droits de courtage ; — mémoires sur les offres faites par le corps des marchands et sur l'exécution de l'édit de 1704, qui crée des offices de courtiers de change, de banque et de marchandises, et des courtiers commissionnaires de vins, cidres, eaux-de-vie et liqueurs. — Ordonnances pour le paiement des droits dus aux inspecteurs des boucheries (1706). — Mémoires et correspondance concernant la réunion projetée de la juridiction royale de la prévôté de Nantes à la sénéchaussée et siège présidial de la même ville (1733), — la réunion des charges de prévôt et de lieutenant général de police à la sénéchaussée (1743) ; — l'interprétation de l'édit de réunion d'avril 1749, et les prétentions rivales du sénéchal et du juge criminel (1751) ; — la réunion de deux offices de conseiller d'honneur au même siège, proposée par le chancelier et repoussée par le Présidial dans un mémoire où les juges se plaignent amèrement de l'avilissement des offices de judicature, de l'obscurité et de l'indigence qui les environnent pendant que le commerce s'élève et s'enrichit (1754) ; — la requête de J.-B. Alloneau, premier huissier audiencier du Présidial et garde-archives, sollicitant la confirmation de ses privilèges et l'augmentation des droits attribués à son office (1774).

C 99. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

**1723-1735.** — Amirauté. — Requête des maîtres de barques des îles de Noirmoutier et de Bouin demandant au Roi la faveur d'être dispensés de prendre plus d'un passeport par an et de payer plus d'une taxe de visite et de réception ; mémoires explicatifs exposant en détail les faits qui ont amené les plaintes, énumérant le nombre des barques des petits ports naviguant sur la Loire, le chiffre des droits qui sont exigés ; — réponses des officiers de l'amirauté et avis sur chaque grief ; —

appréciations du conseil de marine, correspondance de M. Mellier avec l'Intendant et M. de Valincour; — arrêt du Conseil ordonnant au lieutenant général et aux officiers de l'amirauté de fournir devant l'Intendant un état certifié de la qualité et de la quantité des droits perçus pendant les trois dernières années, sous peine, en cas de défaut, d'y être contraints par corps (1723).

C 100. (Liasse.) — 38 pièces, papier; 75 feuillets, papier.

**1552-1779.** — Police de la navigation de la Loire. — Arrêts du Parlement de Paris fixant à 8 toises la largeur de la voie d'eau que les meuniers devront laisser libre pour le passage des bateaux et ordonnant d'enlever les ancrs, pieux et cordages qui peuvent gêner les bateliers (1552-1565). — Arrêt du Conseil visant toutes les ordonnances antérieures et portant règlement de police pour les meuniers et les mariniers (1702). — Procès-verbal de comparution de tous les propriétaires de droits de péage perçus sur la Loire, et de production de titres dressé par le subdélégué Mellier (1717). — Procès-verbal d'une enquête ouverte à Paimbœuf par le procureur du Roi au Présidial de Nantes, afin de connaître les négligences qui se commettent dans le service du délestage des navires de la part du délesteur et des maîtres de navires (1670). — Mémoires et représentations de différents corps sur les mesures à prendre pour surveiller le lestage et le délestage, projet de règlement et défenses des administrateurs de l'Hôpital Général investis du monopole de ces deux opérations (1737). — Demande d'autorisation d'établir 8 moulins à farine au-dessous des ponts de Pirmil par une société anonyme (1778).

C 101. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

**1716-1732.** — Conflit de la Chambre des Comptes avec son trésorier. — Requêtes, observations, correspondance de l'instance introduite au Conseil des finances par Félix de Beauvais, trésorier payeur des gages des conseillers, maîtres et auditeurs, demandeur en exécution d'un arrêt de janvier 1728 qui condamnait la Chambre à rapporter à la Recette générale une somme de 53.675 livres versée en excédent pour les années 1716, 1717, 1718 et 1719; en main levée des scellés et en révocation d'arrêts prononcés contre lui à ce propos (1730). — Bordereaux de sommes payées et distribuées; extraits des états du Roi et des comptes rendus, ampliations de quittances, rôle de capitation, ordonnances de paiement, états de répartition des sommes à rapporter, etc.

C 102. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1750-1756.** — Suite de la contestation précédente. — Reprise d'instance devant l'intendant des finances par A. Retau, veuve du sieur Beauvais, demanderesse en cassation de plusieurs arrêts de la Chambre et en paiement d'indemnité. — Mémoires contradictoires des parties et correspondance de ladite dame avec l'intendant de la province.

C 103. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

**1712-1725.** — Assiette et levée de la Capitation de la Noblesse du comté Nantais. — Requêtes du receveur de la capitation, sommations, ordonnances de paiement prononcées par le subdélégué contre Fr. Legal, sieur d'Isaac et la comtesse de Marcé; — prestations de serment des abienneurs des fruits saisis sur les sieurs Langlois de la Savarière, L. du Matz de Montmartin, 1715; — listes de gentilshommes avec l'indication de leurs revenus, états de mutation et d'ordonnances de décharges; — réclamations de MM. G. Leloup de la Chapelle-Blain et Juchaut, seigneur de Lorme (1725); — projet de rôle de répartition.

C 104. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

**1726-1737.** — Capitation de la Noblesse. — États des ordonnances de décharge et des changements à opérer sur les rôles des gentilshommes, projets de rôles de répartition; — réclamations de Jacqueline Le Haste, veuve de Jean Ménardeau, écuyer, seigneur de Maubreil; de R. de Martel, seigneur du Pè; de Michel du Coudray, sieur de la Grandcour; de Marie-Madeleine Cosnier, veuve de G. Cosnier de la Botinière; de M. Couperie de Beaulieu; — avis sur diverses requêtes et correspondance du subdélégué Mellier avec l'Intendant de Bretagne.

C 105. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

**1729-1730.** — Capitation de la Noblesse. — Mémoires pour servir d'instruction aux subdélégués chargés de la confection des rôles. — Rôles de répartition de la somme de 17,179 livres, que les gentilshommes, leurs veuves, enfants et domestiques, doivent payer pour leur capitation; — états de décharges et de mutations, correspondance et observations.

## TRAVAUX PUBLICS.

C 106. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1691-1776.** — Ponts et Chaussées. — Ordonnances du Gouverneur et de l'Intendant de la province relatives à la réparation des grands chemins ; — aux défenses à observer à l'égard des abords de la chaussée du moulin Coutans, à Nantes ; — prescrivant la destruction de la Cathédrale de Rennes, à la réserve des tours et du portail (1754) ; — réglant la nature des matériaux qui seront employés aux routes par les corvoyeurs (1764). — Édit du Roi supprimant les corvées et ordonnant la confection des routes à prix d'argent (1776).

C 107. (Liasse.) — 21 feuillets, papier.

**1710-1715.** — Livre de recette et de dépense des ouvrages exécutés à l'île du Pilier, en vertu des arrêts du Conseil d'août 1710 et de janvier 1713, pour la construction d'une batterie avec corps de garde et retranchements.

C 108. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

**1712-1738.** — Rapport du sieur Tousseloir sur l'état des batteries des côtes de l'évêché de Nantes (1712) ; — arrêt du Conseil ordonnant de procéder à l'adjudication des travaux de consolidation de la pointe de Penbron au Croisic et d'en répartir les frais sur les propriétaires de marais salants, à raison de 30 sols par oëillet (1713), états de matériaux, ordonnances de paiement ; — rapport de M. de la Mothe sur les réparations qu'il était urgent d'exécuter en l'île d'Aindrete pour la conservation d'un logis domanial (1721) ; — avis et publications de l'Intendant concernant les adjudications qui eurent lieu après l'incendie de Rennes pour l'entreprise de la reconstruction, c'est-à-dire pour l'enlèvement des décombres ; la construction des bateaux nécessaires aux transports des matériaux ; la fourniture des bois, des tuffeaux, des clous ; le lotissement des terrains ; l'établissement de deux écluses sur la Vilaine ; procès-verbaux d'adjudication et correspondance.

C 109. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

**1712-1790.** — Navigation de la Loire. Travaux. — Procès-verbal de réception des ouvrages faits par E. Rembaud pour déboucher plusieurs arches des ponts (1713). — Mémoire sur les obstacles qui entravent le cours du fleuve et observations sur les inconvénients qui en résultent et sur les moyens d'y remédier (1719). — Mémoires, soumissions et propositions d'un projet présenté par M. Delafond pour le nettoyage et l'approfondissement du canal longeant le Port-au-Vin et reliant la ville à la Fosse (1727) ; — d'un projet présenté par l'ingénieur Charron pour amener les eaux de la Loire dans le canal Félix ; — d'un projet présenté par le sieur Goubert pour parvenir au nettoyage de la rivière (1743) ; — d'un projet présenté par le sieur Abeille pour faire passer les eaux avec abondance du côté de la Fosse (1749). — Requête et mémoires des juges consuls du commerce de Nantes pour obtenir des secours du Roi et des Etats en faveur des travaux à exécuter à Paimbœuf, sur les Morées et à Pierre-Auge, et annonce d'un secours de 40,000 livres sur les états du Roi (1776). — Instructions sur le service des turcies et levées depuis Moulins jusqu'à Ingrandes. — Description d'un projet de machine propre à creuser le lit de la rivière (1790).

C 110. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

**1749-1787.** — Navigation de la Sèvre. — Requête de l'abbé de Maranzac, abbé commendataire de la prévôté de Saint-Martin de Vertou et des religieux du même lieu, et délibération de la municipalité de Nantes tendant à obtenir l'autorisation de faire démolir le moulin de la chaussée de Vertou pour le remplacer par une écluse, suivant un projet arrêté en 1650. — Arrêt du Conseil portant autorisation d'exécuter les dits travaux, établissant un tarif des droits de passage à payer par les bateaux et permettant un emprunt de 33,000 livres (1750). Mémoire et correspondance sur la nécessité d'ouvrir une nouvelle voie d'eau, de créer un bureau de recette et de faire un pont pour les piétons (1755). — Compte de l'emploi des sommes empruntées et demande d'un nouvel emprunt de 17,000 livres ; — instance en remboursement des chanoines de Saint-Pierre de Nantes ; demande d'augmentation du tarif des droits de passage, proposition de céder l'entreprise à la ville de Nantes, autorisation de percevoir le double des droits primitifs et de mettre la perception en ferme (1775) ; et procès-verbaux

d'adjudication. — Lettre de recommandation de Louise-Elisabeth de Bourbon en faveur de l'abbé de Maranzac, aveugle (1760).

C 111. (Liasse.) — 270 feuillets ; 67 pièces, papier.

**1771-1775.** — Dessèchement des marais de Donges. — Traités entre M. L.-I. de Querhoent, marquis de Querhoent, vicomte de Donges, et Camille de Bray, négociant à Rouen, agissant pour V. Roger de la Mouchetière, écuyer, M. Groleau, ingénieur en chef de la province de Bretagne, Pierre Couillaud de la Peronnière, négociant à Nantes, réglant les conditions auxquelles ils pourront dessécher en cinq ans les terres inondées situées dans l'étendue de la vicomté de Donges ainsi que les marais de Lavau (1771). — Arrêt du Conseil ordonnant de procéder à une description de la levée d'un plan des marais de Donges ; — procès-verbal des réclamations recueillies par le subdélégué Ballais dans les paroisses voisines des marais ; — procès-verbal d'arpentage et d'estimation ; — traités entre le seigneur de Besné et ses vassaux, entre les tenanciers d'Assac et la compagnie de Bray. — Réflexions ou indications sur le plan de tous les marais et brières connus sous le nom de marais de Donges ; et procès-verbal rapporté par les commissaires des États de Bretagne députés dans l'évêché de Nantes, lors de la levée du plan par l'ingénieur Ogée (1775). — Moyens d'opposition au projet de dessèchement présentés par le seigneur de Saint-Nazaire, par les habitants de Saint-Joachim et de Montoir et par la municipalité de Nantes.

C 112. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 145 pièces, papier.

**1461-1788.** — Dessèchement des marais de Donges (suite). — Protestations et moyens d'opposition mis en œuvre par les paroisses riveraines de la Grande-Brière, mémoires, observations, parmi lesquels se trouve une copie des lettres de François II, duc de Bretagne, ordonnant au sénéchal de Guérande de se transporter, en compagnie des notables du pays, sur la Grande-Brière, dont les chemins et les canaux d'écoulement sont obstrués, d'examiner les travaux à exécuter et d'y pourvoir au moyen de taxes qui seront réparties sur les intéressés (1461.) — Arrêt du Conseil portant que les réclamations des riverains des marais seront communiquées à la compagnie de Bray ; — mémoires contradictoires de M. de l'Estourbeillon, seigneur du Boisjoubert, de M. Espivent de la Ville-Guevray, requêtes adressées aux États de la province pour solliciter leur interven-

tion dans la cause ; — défense de M. de Bray, devant le Présidial de Nantes. — Traité portant que désormais la Brière demeurera la propriété des paroisses riveraines et sera en dehors de la concession de la compagnie de Bray, et réglant les conditions auxquelles les paroisiens et vassaux de la vicomté de Donges consentent au dessèchement (1776). — Nouveaux mémoires contradictoires, instance portée au Présidial et au Parlement, correspondance relative à une demande d'évocation au Conseil, de lettres patentes de confirmation et à la nécessité de régler les limites de la Brière à propos d'une concession faite aux Equibadeaux. — Arrêt du Conseil et lettres patentes confirmant toutes les paroisses riveraines de la Brière dans la jouissance des mottes, du pacage et des roseaux qu'elles ont coutume d'y couper (1784).

C 113. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

**1771-1787.** — Marais de la Roche, en la paroisse de Lavau. — Procuration et déclaration d'un grand nombre de vassaux du fief de la Haie invoquant une transaction conclue, en 1703, avec Pierre de Lescu, chevalier, comte de Runefau, seigneur de la Haie, portant qu'ils sont propriétaires d'une certaine quantité de marais et communs dans ledit fief, donnant pouvoir à leurs procureurs de procéder à la distinction des communs de ladite seigneurie et de ceux de la seigneurie de Semailsons, d'en faire l'arpentage, de s'employer à l'opération du dessèchement à frais communs (1771) ; requête à l'Intendant et au Conseil du Roi pour être autorisé à procéder au curage et à l'élargissement du canal creusé au travers des marais, et consultation d'avocat, signée Lanjuinais, Poullain du Parc. — Opposition des paroisiens de Savenay à un afféagement du président de Runefau (janvier 1771), au sieur Graslin, dans les paroisses de Savenay et de Lavau et revendication de droit de pâturage devant le Présidial. — Demande d'homologation par le sieur Graslin, afféagiste. — Correspondance et éclaircissements sur l'opposition formée par un groupe d'habitants à la concession accordée à la compagnie de Bray (1773). — Sentence du présidial de Nantes suivie d'une transaction entre les vassaux, les afféagistes et le seigneur (1785). — Arrêt du Parlement enjoignant à tous les propriétaires supérieurs ou contigus au cours de l'étier du Syl de le faire curer, à frais communs (1784) ; et traité entre le président de Catuelan, seigneur du Chatellier, le comte de Château-Giron, seigneur de la Haie, et les afféagistes des marais pour la réfection de l'étier (1787).

C 114. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1727-1762.** — Marais de l'Erdre. — Traité entre Louis Turpin de Crissé de Sanzay, évêque de Nantes, et Amaury de Goyon, chevalier, comte de Marcé, visant un traité antérieur de septembre 1670, portant qu'ils consentent à céder la moitié de leurs marais aux entrepreneurs qui les dessècheront depuis la chaussée de Saint-Georges de Nort jusqu'à Nantes (1727); — projets d'arrêts du Conseil soumis par l'Intendant au Contrôleur général; — arrêt du Conseil commettant l'Intendant pour dresser procès-verbal des dires et réclamations des propriétaires riverains et désigner un ingénieur rapporteur (1729); — état des sondes prises dans la rivière avec procès-verbal descriptif (1752); — et mémoire de Magin (1762).

C 115. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 120 pièces, papier.

**1425-1789.** — Lac de Grandlieu. — Titres de propriété. — Extraits d'aveux rendus aux ducs de Bretagne par Louis de Macheoul, seigneur de Vieillevigne, (1425) et par Jean de Macheoul (1460); — bail à ferme, pendant l'année du rachat, des revenus de la seigneurie de Grandlieu (1596); — arrêts du Parlement sur un conflit pendant entre Gabriel de Macheoul, seigneur de Vieillevigne, plaidant pour les pêcheurs et fermiers du lac, et les officiers de la maîtrise des Eaux et Forêts, à propos de la visite des mailles des filets (1645), appointant les parties, défendant à ces derniers de décerner aucune contrainte contre les pêcheurs, maintenant G. de Macheoul dans l'exercice de la juridiction du lac (1646). — Aveu rendu par Louis Leclerc, marquis de Juigné et de Montaigu, pour le lac de Grandlieu, sa juridiction moyenne et basse et ses dépendances (1756); — et demande en débournement du lac introduite contre les dessécheurs de marais (1774); — traité passé entre le marquis de Juigné et une compagnie anonyme portant les conditions auxquelles se fera le dessèchement du lac de Grandlieu (1784); — requête au Conseil pour obtenir l'autorisation de procéder à l'opération; rapport du subdélégué de Nantes; arrêt ordonnant de dresser un plan figuratif du lac, requêtes et remontrances de M. de Juigné, commission d'expert délivrée au sieur Groleau, ingénieur géomètre; protestations, réflexions et observations sur le projet de M. de Juigné; — requêtes, mémoires et défenses de l'instance en règlement d'honoraires portée devant l'Intendant contre le sieur Bruneau, huissier de la Chambre des Comptes chargé des publications dans 17 paroisses, vacations pour lesquelles il demandait 1,600 livres (1788).

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE C.

C. 116. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 109 pièces, papier.

**1712-1719.** — Marais du lac de Grandlieu. — Traité entre Jean Binet, seigneur de la Blottière, de Jasson, Malnoë et Le Pesle, grand bailli d'épée en Bretagne, et les religieux de l'abbaye de Buzay, lesquels ont permis d'ouvrir un canal sur leurs terres pour les opérations du dessèchement (1712); — procès-verbal des dires, oppositions et déclarations des propriétaires riverains dressé par A. Boussineau, procureur du Roi au présidial de Nantes; — devis du sieur de la Roulaie, avis; — arrêt du Conseil autorisant le dessèchement (février 1713); — projets de statuts et de règlements, ordonnances de répartition à raison de 4 livres par journal de marais; — contrainte contre l'adjudicataire des travaux; — procès-verbal de l'état de la navigation, devis de canal à creuser, ordonnances de répartition sur diverses paroisses, convocations, délibérations, procès-verbaux d'arpentage et de mesurage, correspondance, etc.

C 117. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

**1731-1739.** — Dessèchement des marais du lac de Grandlieu. — Ordonnance de l'Intendant prescrivant les règles à suivre pour parfaire l'emprunt nécessaire, régler les indemnités, procéder à l'adjudication; — extraits de délibérations, requêtes, mémoires, mandements de répartition, réclamations des paroisses du Port-Saint-Père et de Saint-Mars; réplique de M. de la Blottière sur les réclamations de MM. de la Roche-Saint-André et Juchault de Lorme; mémoires contradictoires; — pièces de l'instance en recouvrement poursuivie contre les paroissiens de Saint-Mars-de-Coutais qui n'ont pas souscrit l'abandon de 1717; — liquidation des comptes du sieur de la Gauvrais, trésorier, et des adjudicataires (1738); — mandement de procéder à l'examen des travaux; — mémoire sur les demandes adressées au général de la paroisse de Saint-Mars-de-Coutais, par M. Binet de Jasson, correspondance, etc.

C 118. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

**1742-1756.** — Dessèchement des marais du lac de Grandlieu (suite). — Mémoire, observations et correspondance sur un projet de dessèchement du bassin du lac proposé par M. Parant, Trésorier de France à Angers (1742); — sur un autre projet proposé au Conseil par le sieur Mansard (1751), architecte ordinaire du Roi, au nom d'une compagnie. — Ordonnances de l'Intendant portant que les devis et plans de l'ingénieur Abeille pour la

continuation des travaux de dessèchement des marais seront mis en adjudication, que les paroisses contribuables nommeront des commissaires répartiteurs et collecteurs ; — mémoire sur la validité d'une créance de 2,916 livres revendiquée par la veuve Bachelier, adjudicataire des travaux (1750) ; ordonnance, avis et correspondance concernant l'exécution des plans et devis dressés par M. Magin, ingénieur de la Marine, et Chocat de Grandmaison, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en Bretagne, pour la construction d'une écluse sur le canal de Buzay, près de l'abbaye, et l'exhaussement des arches de la chaussée Leray et de la chaussée de Messan (1756) ; — ordre de démolir les pêcheries et écluses de la Chenu et du Tenu ; — toisés, ordonnances, certificats et observations suivis de l'exécution d'un pont de bois neuf sur le canal de Buzay ; — requêtes et observations sur une concession de péage à percevoir sur les bateliers, demandée par les dessécheurs (1758).

C 119. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

**1746-1769.** — Extraits des délibérations, des actes et décisions concernant le dessèchement des marais du lac de Grandlieu préparés par M. Charette de Briord ; — mémoires rédigés pour répondre aux plaintes des paroissiens de Vue qui réclamaient le rétablissement de la navigation par le canal de Vue et l'entretien de la profondeur constatée en 1712 ; — demande d'indemnité présentée par le titulaire de la chapellenie de Miséricorde en Rouans ; — instance du prieur de Buzay contre M. Binet de Jasson pour obtenir des réparations aux levées du canal de Buzay ; — ordonnance prescrivant une nouvelle levée de 4 livres par journal de marais pour l'exécution des travaux urgents (1766) ; — demandes en décharge et en modération de taxes et en exemption de la charge de collecteur ; — procès-verbaux de transport et d'expertise ; — ordonnances de police réglant le service de la navigation dans les canaux de Buzay et de Vue (1767) ; — observations de l'ingénieur Magin sur les projets de M. Charette de Briord et les dissentiments qui régnaient dans l'assemblée des intéressés ; extraits de délibérations, etc. ; — requêtes, mémoires, ordonnances et procès-verbal d'une contestation pendante entre M. Léonard de la Rablais, doyen de la Chambre des Comptes, propriétaire de la terre du Bec, en Rouans, et les paroissiens dudit lieu à propos de l'étendue d'un marais pour lequel il se prétendait surtaxé (1746-1767) ; etc.

C 120. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

**1770-1775.** — Dessèchement des marais du lac de Grandlieu (suite). — Délibérations et requêtes suivies d'ordonnances prescrivant l'exécution d'anses dans la rivière du Tenu, plusieurs levées de taxes pour la continuation des travaux, l'envoi de la maréchaussée pour accompagner les directeurs du dessèchement dans leurs tournées ; — réglant la tenue des assemblées et de la comptabilité etc. ; — mémoires contradictoires rédigés par MM. Gendron de la Morinais, Juchault de la Moricière, Juchault de Monceaux, Charette de Briord, tous intéressés au dessèchement ; — compte rendu de M. Danguy de Vue ; — procès-verbal de transport de l'ingénieur Frignet constatant l'état des travaux exécutés et ses appréciations sur ceux qui restent à faire (1775).

C 121. (Liasse.) — 32 feuillets ; 61 pièces, papier.

**1775-1775.** — Dessèchement des marais du lac de Grandlieu. — Rapport de l'ingénieur Craponne (copie) sur la possibilité d'établir un cours navigable depuis le lac jusqu'à la Loire (1775). — Plaintes des juges consuls du commerce de Nantes et des bateliers sur les imperfections du canal de Vue, sur les entraves de la navigation et les prétendues négligences des dessécheurs ; défenses et mémoires des intéressés au dessèchement ; — procès-verbal de transport du subdélégué P. Ballays et de l'ingénieur Groleau, pour constater la hauteur des eaux ; — journal d'observation tenu par ordre des intéressés du 22 septembre au 12 octobre 1772 pour vérifier l'effet de l'introduction des marées et leur retenue dans les canaux de Buzay et de Vue ; — précis historique de l'entreprise et correspondance entre les principaux intéressés et l'Intendant. — Requêtes, consultation, mémoires et observations sur une demande des religieux de Buzay tendant à obtenir une décharge complète de l'entretien de leurs levées, des indemnités de prise de terrain et le droit prohibitif de pêche dans le canal de Buzay sur le passage de leurs domaines (1775). — Recueil des délibérations relatives aux intérêts de l'abbaye de 1713 à 1740.

C 122. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

**1776-1779.** — Dessèchement des marais du lac de Grandlieu (suite). — Délibérations du corps des intéressés réunis en assemblée à Buzay ; — mémoires contradictoires de M. Danguy de Vue et de M. Charette de

Briord et consorts commentant le procès-verbal de l'ingénieur Frignet et discutant ses conclusions; — ordonnances de l'Intendant prescrivant l'exécution des plans et devis de l'ingénieur Groleau et le rétablissement de la navigation par l'étier de Vue; — correspondance sur une nouvelle instance introduite au Conseil par les adversaires de M. de Vue pour faire échouer ses plans en offrant d'abandonner la propriété du canal de Buzay afin d'être déchargés de la confection du canal de Vue, etc.

C 123. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

**1760-1790.** — Dessèchement des marais du lac de Grandlieu (suite). — Délibérations des associés, et instances au Conseil des Requêtes pour qu'il soit sursis à l'exécution des deux ordonnances de l'Intendant, de juin 1774 et d'août 1778; demandes d'éclaircissements par M. Necker et explications; observations de M. Débonnaire de Forges; — demandes en autorisation de percevoir de nouvelles taxes, réclamations de M. Claude de Monty, seigneur de la Rivière, lequel se plaignait de la conduite de l'entreprise; et des demoiselles White, lesquelles prétendaient conserver un batardeau sur leurs terres de Vue (1782); — réquisition de contraintes contre les collecteurs retardataires; — mémoires contradictoires échangés entre M. Danguy de Vue et les directeurs de l'entreprise; — arrêt du Conseil d'État, ordonnant de dresser procès-verbal des travaux exécutés dans le Tenu, de nettoyer cette rivière et de la mettre en état de servir à la navigation (1785); — correspondance sur l'établissement d'une écluse à l'île Adet, et opposition au projet de la part de Jean Poulain, chevalier, seigneur de la Marsaulaie, subdélégué à Angers (1787); — demande en paiement d'honoraires, présentée par le sieur Pion, ingénieur examinateur des Ponts et Chaussées des États de Bretagne. — Plans de pont et d'écluse et carte des marais.

C 124. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

**1775-1790.** — Dessèchement des marais du lac de Grandlieu. — Journal des recettes contenant tous les versements faits par les collecteurs des paroisses.

C 125. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

**1775-1790.** — Dessèchement des marais du lac de Grandlieu. — Journal des paiements effectués par le trésorier aux entrepreneurs, ingénieurs, ouvriers et gardiens.

C 126. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

**1760-1776.** — Dessèchement des marais de Saint-Gildas-des-Bois. — Correspondance relative aux suites d'un afféagement de 3.000 journaux de marais concédé par les religieux de Saint-Gildas au sieur Groleau et compagnie, confirmé par arrêt du Conseil du 2 mars 1770; — aux oppositions formées par les habitants de Cambon, qui consentirent à signer une transaction avec leur seigneur (10 juillet 1771); — aux oppositions formées par le duc de Rohan, MM. de l'Estourbeillon et de Kerguisé, lesquelles furent renvoyées devant l'Intendant de la province. — Mémoires du subdélégué sur les avantages du dessèchement, sur l'exécution de la commission dont il fut chargé en vue de dresser le procès-verbal d'arpentage et sur les difficultés qu'il rencontra. — Projets d'arrêts du Conseil.

C 127. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1781.** — Dessèchement des marais de la Gigenais, en la paroisse de Saint-Père-en-Retz. — Consultation de Texier de Louvardière; — requête de Pierre-Marie Maublanc, acquéreur des droits du sieur Bellouan dans lesdits marais et afféagiste des droits du Roi par arrêt de septembre 1778; et procès-verbal descriptif renfermant toutes les observations et réclamations des intéressés. — Plan.

C 128. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1771-1781.** — Dessèchement des marais de Saint-Viaud, entrepris par les sieurs Aubinais, Couraud, Denis et consorts. — Observations sur les conséquences d'une écluse qu'ils ont fait établir près de l'arche du haut Paimboeuf. — Arrêt condamnant les propriétaires des bas marais de Paimboeuf, de Saint-Viaud, de Rouzier et de l'Angle, de rembourser aux entrepreneurs les avances qu'ils ont faites pour le curage des douves et l'entretien des ouvrages (1775). — Consultation sur les droits d'usage appartenants aux vassaux de la seigneurie de Saint-Viaud et sur la manière de les faire valoir. — Procès-verbal de consistance des marais indiquant les productions et les réclamations des riverains.

C 129. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1746-1764.** — Mines de houilles. — Arrêt du Conseil concédant à Simon Jarry, négociant à Nantes, le privi-



lège exclusif d'exploiter les mines de charbon de terre qu'il a ouvertes à ses risques et périls dans la paroisse de Nort et celles qu'il pourra découvrir aux environs dans l'étendue de 3 lieues pendant trenteans (1746) ; — et nouvel arrêt prorogeant la même concession pour 30 ans au profit du même négociant (1763). — Notes sur la concession et l'exploitation des mines de Montrelais. — Contrats de société conclus en 1783 et 1784, entre les associés entrepreneurs de la verrerie de Varades.

C 130. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

**1695.** — Mémoire sur la province de Bretagne, rédigé par l'intendant Bechameil de Nointel, comprenant des renseignements généraux sur l'étendue du pays, ses divisions, ses rivières, sur l'état de l'Église et de la Noblesse, sur la justice, les finances, les assemblées des États, le commerce, et une notice particulière sur chacune des principales villes.

ADMINISTRATION DES VILLES ET COMMUNAUTÉS  
D'HABITANTS.

SUBDÉLÉGATION D'ANCENIS.

C 131. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

**1731-1779.** — Ville d'Ancenis. — Correspondance des officiers de la municipalité, de l'Intendant de la province, du Gouverneur et du Contrôleur Général concernant la constitution et les origines du corps municipal ; — l'élection et la nomination aux fonctions de maire des sieurs Lebeau de la Lorie (1747) ; Dupé de la Filière (1760) ; Trotureau, docteur-médecin (1763) ; Luneau de la Grasserie, deux fois élu en 1766 et en 1769 ; Fr. Dougé, deux fois réélu ; — le règlement d'un conflit de préséance et d'attributions soulevé par le sénéchal Favereau, lequel prétendait avoir le pas sur le maire dans les processions et en matière de police, donner les permissions aux vendeurs d'Orviétan, autoriser les petits spectacles, les quêtes, les loteries et viser les passeports ; interdiction prononcée contre lui par arrêt du Conseil et contre son collègue le sieur Luneau de la Grasserie qui le soutenait dans ses menées et prétendait diriger les affaires de la communauté.

C 132. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

**1732-1789.** — Ville d'Ancenis. — Délibérations et correspondance relatives à l'acquisition, puis à la location de deux chambres pour servir d'Hôtel de ville (1784). — Lettres de l'abbé Gaignard, principal du collège, du duc de Chavost, baron d'Ancenis, de l'Intendant, et du Contrôleur Général échangées au sujet d'une instance tendant à obtenir la confirmation de l'établissement du collège d'Ancenis, la permission de recevoir une maison et une rente de 200 livres, d'échanger quelques portions de terrains, et de vendre l'ancienne maison du collège (1781). — Devis, toisé, procès-verbaux de visite et d'adjudication, correspondance concernant l'entretien du pavé, l'exécution d'une levée sous la direction de l'architecte Douillard, la restauration d'un puits, la reconstruction d'un pont, l'ouverture d'une nouvelle rue entre les halles et le champ du moulin (1787).

C 133. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

**1707-1784.** — Ville d'Ancenis. — États des revenus et des charges annuels constatant que l'adjudication des boues et les octrois étaient la seule ressource de la ville ; — et comptes rendus tous les deux ans desquels il résulte que pour les années 1709 et 1710, la recette est montée à 6,472 livres et la dépense à 4,225 ; — pour les années 1749 et 1750, la recette à 4,993 livres, la dépense à 4,932 livres ; — pour les années 1781 et 1782, la recette à 10,550 livres, la dépense à 3,169 livres.

C 134. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

**1737-1790.** — Ville d'Ancenis. — Mémoires, extraits des registres de délibérations de la municipalité, requêtes et correspondance à l'appui de diverses dépenses relatives aux gages des sergents de ville, aux frais de réjouissance, de députation, de réception, de *Te Deum* et de services funèbres ; aux frais de passage des troupes, à la rétribution du greffier, du tambour et du valet ; — et minutes des autorisations données par l'Intendant de la province.

C 135. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

**1705-1784.** — Octrois de la ville d'Ancenis. — Procès-verbaux d'adjudication du produit de l'octroi de

4 deniers par pot de vin vendu dans la ville et les faubourgs d'Ancenis. — Correspondance de l'Intendant et du Contrôleur Général contenant leurs observations sur le renouvellement du droit d'octroi et leurs approbations.

C 136. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

**1766-1789.** — Ville d'Ancenis. — Correspondance relative à une distribution de pain aux pauvres à l'occasion de la mort du Dauphin; — à l'adjudication de l'enlèvement des boues et immondices des rues; — à l'entretien des élèves à l'Ecole vétérinaire d'Alfort; — à l'établissement d'un cours d'accouchement (1782). — Extraits des registres de délibérations de la municipalité.

C 137. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1785-1787.** — Ligné. — Notes, mémoires et correspondance sur une dette de 2,052 livres contractée par le général de la paroisse envers M. de Pontual et pour l'extinction de laquelle un arrêt du Conseil ordonna une imposition pendant trois années.

C 138. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

**1707-1789.** — Montrelais. — Testament de Jeanne Couet, veuve Grimault, portant donation d'une somme de 2,500 livres à placer à constitut au profit des pauvres de la paroisse (1763); — requête et mémoire adressés au Roi par les habitants pour être autorisés à aliéner 7 journaux et demi de terre commune qui serviront d'assiette à la rente des pauvres, à employer le capital au paiement des dettes de la communauté et à lever une imposition de 3,862 livres pour acquitter le surplus des dettes (1774); — intervention de M. de Cornulier, seigneur de la paroisse, opposant à un emprunt; — adjudication des travaux à faire pour la construction d'un presbytère, au lieu dit le Bénéfice Commun des prêtres habitués (1764); — pièces des procès soutenus contre le recteur Robineux, lequel refusa à deux reprises les logements qui lui furent offerts, et contre N. Guillot, demandeur en paiement d'une maison qu'il avait vendue et qu'il fallut revendre à cause de ses inconvénients; — observations sur un projet d'imposition extraordinaire montant à 13,234 livres; — afféagements de terrains vagues consentis par R. du Dresnay, chevalier, seigneur de Kerlaudy, et Pierre-Placide de

Saint-Pern du Lattay, à la charge d'entretenir le chemin des Varennes à la rue du Fresne (1758), mémoire des associés de l'exploitation des mines de Montrelais sur l'utilité de rétablir le chemin des mines de Montrelais au port d'Ingrandes, et requête des paroissiens aux États de Bretagne en forme de protestation contre l'ouverture d'un nouveau chemin; — requête des paroissiens au Roi appuyée par des mémoires des députés et du procureur général syndic des États de Bretagne, tendant à obtenir l'exemption des droits de Traite Foraine que le fermier des Aides de la Généralité de Tours prétendait lever sur les denrées que les habitants de Montrelais faisaient enlever de leurs terres sises en Anjou (1740): parmi les pièces annexées se trouvent un extrait du contrat passé en 1707 entre les Commissaires du Roi et les États de Bretagne et un arrêt du Conseil de 1730 qui révoque pour un an les exemptions de droits octroyées en avril 1728 sur les grains et les blés.

C 139. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1740-1766.** — Varades. — Arrêt du Conseil d'État condamnant le général de la paroisse de Varades à faire clore plusieurs afféagements concédés ci-devant, et l'établissant garant de tous troubles (1740). — Dispense de corvée accordée à Renée Brindeau.

#### SUBDÉLÉGATION DE BLAIN.

C 140. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1747-1789.** — Lettres patentes de Louis XV (copie) confirmant les habitants de la franchise du Gâvre en possession de leurs privilèges, sentence d'enregistrement au siège de la Grande Maîtrise des Eaux et Forêts, mémoire sur l'interprétation des termes employés, tels que glandée, païsson et panage et leur étendue, et requête à l'Intendant pour obtenir que la paroisse du Gâvre soit déchargée du tirage au sort de la milice. — Réquisition d'un cheval pour un dragon convalescent du régiment de Conti. — Demande en modération de la taxe des Vingtièmes présentée par Isaac Moriceau de la Bretesche, lieutenant de milice bourgeoise à Nantes, à l'appui de laquelle se trouve un partage de la succession de sa tante Renée Jourdanot, et déclaration des biens situés en la paroisse d'Héric.

## SUBDÉLÉGATION DE BOURGNEUF.

C 141. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1753-1763.** — Bourgneuf et Pornic. — Correspondance relative à une requête des habitants de Bourgneuf tendant à obtenir pour quelques années la remise du Vingtième et des deux sols pour livre du Dixième et la réduction pour l'avenir de leurs taxes du Vingtième, par la raison que les marais salants n'ont presque rien produit depuis 8 ans; — instructions et ordonnances concernant le service et la discipline des milices gardes-côtes.

## SUBDÉLÉGATION DE CHATEAUBRIANT.

C 142. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

**1764-1790.** — Correspondance et circulaires de l'Intendant au subdélégué concernant les épidémies, la visite des bureaux de contrôle, la circulation de la monnaie de billon, les états de la population, les renseignements à recueillir sur les mines, l'emploi des fonds des corporations de perruquiers, l'embauchage des maçons qu'on se proposait d'employer aux travaux de fortification de Brest, la répartition du contingent des soldats de milice, l'administration des prisons, la conservation des effets des soldats détenus, la situation des usines, la fourniture des secours de route aux ouvriers de Paris désireux de retourner chez eux, le recrutement, la solde, l'équipement des troupes de terre et de mer, les pensions des invalides, le service des commissaires des guerres, etc. — Règlement des troupes provinciales publié en 1778. — Inventaire des papiers trouvés dans les bureaux de la subdélégation.

C 143. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

**1760-1790.** — Ville de Châteaubriant. — Correspondance, délibérations, requêtes, protestations concernant les élections des officiers municipaux, la nomination d'un greffier et d'un commis contrôleur des octrois, une demande d'extension de privilèges formée par le receveur des Octrois au profit de son commis, M. Baguet de la Rollandière (1768); la nomi-

nation du député de la communauté de ville aux États de la province; le paiement des gages du régent montant à 300 livres (1775); l'exemption des fonctions d'échevin réclamée par le sieur Thuillier de la Coquerie; les cabales et les rivalités qui divisaient le corps municipal; la nomination du régent Leslé; la division qui éclata entre les officiers de justice et la Mairie, à l'occasion de la célébration du *Te Deum* demandé pour la naissance du Dauphin; la préparation des élections de 1789; etc.

C 144. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1701-1790.** — Édifices municipaux. — Arrêt du Parlement ordonnant que les assemblées se tiendront au lieu nommé *l'Auditoire*, bâti sur le portail de la Porte-Neuve; indiquant ceux qui auront voix délibérative et réglant la manière de recueillir les votes (1701). — Correspondance, délibérations et décisions relatives à un projet de construction d'hôtel de ville non approuvé, ou la location d'une chambre de délibérations, à l'évacuation du logement occupé par M. Guibourg, syndic; — à l'agrandissement du champ de foire, nommé place d'Aiguillon, approuvé par arrêt du Conseil en 1770, et aux indemnités à payer aux propriétaires qui ont cédé leur terrain; — à la propriété des douves du château, des fossés, remparts, tours et fortifications de l'enceinte, question soulevée à propos de la démolition de la porte Saint-Jean; — à la démolition d'une maison bâtie près la Tour-Neuve, imposée au sieur Ravain; et d'un mur élevé par le sieur Defermont le long du ruisseau voisin de la fontaine de la Vannerie; — et au bail à ferme de la maison du Corps de garde.

C 145. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

**1741-1790.** — Voirie de Châteaubriant. — Correspondance, délibérations et décisions concernant les travaux neufs et d'entretien à exécuter dans les faubourgs de Béré, de la Torche et de Saint-Michel, pour l'élargissement et la réfection des chaussées. Plans, devis, observations et réclamations.

C 146. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1754-1767.** — Voirie de Châteaubriant. — Correspondance, devis, mémoires, délibérations et décisions concernant les travaux à exécuter pour la réfection et l'entretien des banlieues de la ville; la réparation du pont Saint-Jean, du pont Glemois, et du pont Rollard.

C 147. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

**1761-1768.** — Voirie de Châteaubriant. — Correspondance, délibérations, devis estimatifs, réclamations et décisions concernant les travaux entrepris par le sieur Douset, le règlement de ses comptes, le rétablissement du pavage des rues et des banlieues, la réparation de l'escalier de la Coquerie et du chemin conduisant à la fontaine de la Vannerie.

C 148. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

**1764-1768.** — Police de Châteaubriant. — Délibérations et correspondance concernant le nettoyage des rues de la ville, l'enlèvement des boues, les défenses à publier contre les habitants qui déposent des immondices sur les chaussées, l'entretien des réverbères et l'adjudication des fournitures de l'éclairage ; les frais à faire pour planter le Papegault ; — les passeports des gens sans aveu, le commerce du sel ; — la propriété de quelques petits canons et de boîtes conservés à la porte de la chapelle du château ; etc.

C 149. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1760-1766.** — Écoles, chapelle, collège et hôpital de Châteaubriant. — Correspondance relative au patronage du collège revendiqué par le prince de Condé ; — à la suppression projetée du couvent des Ursulines de Béré ; — aux arrérages d'une rente de 100 sous et 40 boisseaux de blé due par les Bénédictins de Béré à l'hôpital ; — à la pénurie des ressources de l'hôpital, dont le trésorier ne possède que 3,000 livres de revenu pour faire subsister 100 pensionnaires ; — à la démolition de la chapelle Saint-Sébastien au Duc et à l'arrentement de ses dépendances comprenant 4 journaux ; — et aux démarches à faire pour obtenir des lettres patentes de confirmation en faveur de l'école charitable, projet qui rencontra une grande opposition.

C 150. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1762-1768.** — Comptes du receveur montant, pour les deux années 1740 et 1741, à 11,482 livres en recettes et à 6,431 livres en dépenses ; — pour les années 1768 et 1769, à 10,122 livres en recettes et à 8,804 livres en dépenses ; — pour les années 1782 et 1783, à 14,889 livres en recettes et à 9,976 livres en dépenses.

C 151. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1658-1764.** — Octrois. — Lettres patentes, arrêts du Conseil autorisant la mairie de Châteaubriant à percevoir un octroi sur les vins et les cidres débités en ville et dans les faubourgs, prorogeant cette concession et en doublant la perception. — Requêtes, délibérations du corps municipal, mémoire et correspondance de l'Intendant et du Contrôleur général. — Bail de la perception adjugé, en 1761, pour 4,500 livres par an, au sieur Davy.

C 152. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

**1753-1769.** — Complabilité du miseur de Châteaubriant. — Correspondance relative à un emprunt de 3,000 livres, contracté envers le sieur Legrand de la Lyrais, en 1715 ; — au paiement des intérêts réclamés par les créanciers de la Ville et des indemnités dues aux propriétaires qui ont cédé du terrain ; — au remboursement des avances faites par le maire à l'occasion du passage du duc d'Aiguillon (1762) ; — aux frais d'enregistrement de diverses lettres patentes ; — à un emprunt de 6,000 livres contracté en 1763 et à son emploi ; — aux dépenses à faire pour la réception de M. de la Ferrière, nommé gouverneur de Châteaubriant ; pour diverses réjouissances publiques et pour la célébration de services funèbres ; — à l'achat de 3 canons ; — aux frais de l'éclairage ; — au salaire et à l'habillement des valets de ville ; — au remboursement des avances faites par le greffier pour le contrôle des délibérations ; — aux dépenses d'un procès concernant le lavoir public, etc.

C 153. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

**1732-1751.** — Vingtièmes de la paroisse de Fercé. — Déclarations des propriétaires dont le revenu est inférieur à 50 livres. — Copies de baux à ferme, extraits de rôles de fiefs et déclarations de consistance produits par les propriétaires de terres nobles et roturières.

C 154. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

**1731-1751.** — Vingtièmes de la paroisse de Noyal-sur-Bruz. — Déclarations des propriétaires de terres nobles et roturières à l'appui desquelles se trouvent des baux à ferme.

C 155. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

**1718-1751.** — Vingtièmes de la paroisse de Villepots. — Déclarations des propriétaires de terres nobles et roturières à l'appui desquelles se trouvent des baux à ferme. — Cahier spécial de déclarations pour les propriétaires dont le revenu est inférieur à 50 livres.

C 156. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1769.** — Paroisse de Saint-Julien-de-Vouvante. — Rôle des propriétaires qui ont offert de contribuer par des journées de corvée à la construction des halles.

#### SUBDÉLÉGATION DE CLISSON.

C 157. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

**1712-1742.** — Chapelle-Heulin (la) et Gétigné. — Procès-verbal d'opposition et de protestation dressé à la requête des paroissiens de la Chapelle-Heulin contre l'établissement d'une brigade de gardes des Fermes du Roi dans leur bourg (1732). — Arrêt du Conseil changeant l'impôt du Dixième en un abonnement de 10,000 livres par an au profit des paroisses situées sur les marches de Poitou et de Bretagne (1712); — rôle d'imposition montant à 1,600 livres pour la paroisse de Gétigné; — délibérations et procuration des paroissiens désignant des égailleurs et des collecteurs; — instance en remboursement du collecteur Blouin; — instance en reddition de compte poursuivie contre ledit Blouin devant le subdélégué de Clisson par le procureur des paroissiens et réponses du défendeur.

#### SUBDÉLÉGATION DU CROISIC.

C 158. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1730.** — Plainte portée par J.-B. Herbert, contrôleur général des Domaines et Droits du Roi au département de Guérande contre le sieur Leblanc, receveur et contrôleur au bureau du Croisic; et procès-verbal de vérification des écritures.

C 159. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1730-1789.** — Ville du Croisic. — Lettres du maire Le Breton de Pontneuf annonçant à l'Intendant les intentions de la municipalité à l'égard des réjouissances qu'elle entend organiser à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, contenant des plaintes sur la détresse du trésorier et la diminution de la population masculine : « plus de 1,200 marins ont péri depuis 7 ans sur les vaisseaux du Roi, dans les prisons ou sur les vaisseaux marchands » (1751); — du maire David de Drésigné au sujet des dépenses à faire pour le service funèbre de la Reine; — félicitations au nouvel intendant, M. Duplex (1771); — promesse de fidélité et de soumission aux termes de l'arrêt du Conseil du 20 juin 1788, malgré les instances contraires du corps de la Noblesse bretonne qui s'efforçait d'entraîner la ville dans le mouvement général d'opposition. — Délibérations et correspondance relatives à l'inconduite et au caractère du médecin de la ville; — à la nomination et l'installation des maires Lebreton de Pontneuf (1761) et David de Drésigné (1765), du lieutenant de maire, des échevins, du miseur, des procureurs syndics, des greffiers, des commissaires de police, du tambour et crieur juré, des archers, du canonier; — arrêt du Conseil défendant aux juges de Guérande de siéger dans les assemblées municipales les jours d'élection et cassant une délibération du premier mai 1779; — plaintes du maire David de Drésigné contre le sieur Milon qui l'injurie et le menace de coups; — requête du même maire à l'Intendant, afin qu'il veuille bien solliciter pour lui des lettres de noblesse, attendu qu'il remplit ses fonctions depuis 20 ans, que son père et son trisaïeul ont rempli des fonctions municipales et qu'au temps de la Ligue Pierre David fut pris par le duc de Mercœur comme garant d'une rançon de 30,000 écus; — projet de nouvelle formation de municipalité proposé par le sieur Milon et appréciations du sieur David de Drésigné (1789).

C 160. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1707-1784.** — Comptabilité du Croisic. — États de recettes et de dépenses dressés par le miseur tous les deux ans. Recettes de 1715 et 1716, 11,082 livres; dépenses 10,432; — recettes de 1754 et 1755, 16,922; dépenses, 14,489; — état des revenus en 1784, 4,217 livres; état des charges, 4,266 livres.

C 161. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

**1701-1799.** — Comptabilité du Croisic. — Emprunt de 2.000 livres contracté par la Ville au moyen d'une constitution de rente de 111 livres 2 sous au nom de J. Drouineau, receveur des droits d'Amirauté et de Traite domaniale à Nantes (1701); — correspondance concernant l'amortissement des dettes, montant en principal à 22,838 livres, en 1709; — les moyens d'établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses; les impositions à lever; — les dépenses de réception du duc d'Aiguillon (1764); — le remboursement des avances du miseur; — la réduction des épices exigées par la Chambre des Comptes, et du droit d'enregistrement des lettres patentes portant prorogation des droits d'octroi; — l'adjudication des étaux des halles, etc.

C 162. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

**1703-1799.** — Octrois du Croisic. — Arrêts du Conseil portant concession et prorogation de droits d'octroi montant à 6 deniers par pot de vin vendu dans la paroisse de Batz, cahiers des charges, réceptions d'enchères, états du produit des octrois et de leur emploi; — requêtes et correspondance afin d'obtenir la continuation des octrois, plaintes des adjudicataires demandeurs en réduction et en résiliation; — plaintes contre la fraude; — remontrances de la paroisse de Batz contre les prétentions de la ville du Croisic, qui étendait la perception de ses octrois jusque dans son territoire sans remplir ses obligations; — adjudications de la perception, etc. — Demande en décharge de l'impôt des Vingtièmes en raison de la détresse du pays pour les années 1750, 1751 et 1752.

C 163. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

**1773-1795.** — Terrains du Croisic. — Correspondance relative à l'afféagement du terrain vague, nommé le Porlain, concédé au sieur Frogier de Kermadec, moyennant une redevance annuelle de 10 livres 10 sous par journal et à l'homologation dudit acte par le Conseil; — et à un emprunt de terre que le sieur Brouard, directeur d'une fabrique de tuiles et de briques, voulait faire gratuitement sur un terrain afféagé par la Ville.

C 164. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1785-1799.** — Travaux du Croisic et du Pouliguen. — Délibérations, mémoires, ordonnances, adjudications,

correspondance concernant les ouvrages à exécuter pour l'entretien des ports du Croisic et du Pouliguen, pour le pont de l'Enclis; — les dégradations causées par les amas de sel et de terre déposés sur les jonchères; les dommages causés au coude de la grande jonchère du port par un navire hollandais et l'indemnité à exiger; — l'établissement de deux chantiers de construction (1737); — le rétablissement du signal de la Pierre Longue; — la levée et la rédaction du plan de la ville et du port du Croisic dont les frais se sont élevés à 390 livres (1770); — les réclamations des entrepreneurs; — l'emploi des secours des États de la province; — la réception des travaux; etc.

C 165. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

**1754-1799.** — Travaux de la paroisse de Batz et du Croisic. — Correspondance relative à la vente de la vieille gabarre de la ville du Croisic, servant au transport des matériaux et à la construction d'une nouvelle; — aux requêtes des habitants de Guérande, de Batz, du Pouliguen et du Croisic, tendant à obtenir la construction d'une levée pour protéger les marais salants du pays et des fonds de secours pour réparer les dégats commis par la mer (1788); — aux réparations à faire à l'hôtel de ville; à la construction d'un auditoire de police et d'une prison; — aux travaux d'entretien à exécuter à l'horloge du Croisic et à la tour du Batz; — aux plantations d'arbres; — à divers travaux de voirie, etc. — Délibérations, devis, mémoires et adjudications.

C 166. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1739-1799.** — Lestage, délestage et balisage du port au Croisic. — Arrêts du Conseil portant règlement (1739 et 1776); — correspondance du Contrôleur général et de l'Intendant, requêtes au siège de l'Amirauté, délibérations du corps de ville; — mémoires contradictoires relatifs à une accusation de malversation portée contre le maire de la ville; — sentence des juges de l'Amirauté, requête au Conseil et arrêt autorisant la perception d'un sol par tonneau et de 20 sous par navire pour les frais de nettoyage du port (1776); — ordonnance du siège de l'Amirauté (1786); — états de recettes dressés par le greffier de l'Amirauté, etc.

C 167. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1711-1799.** — Milice bourgeoise et milice gardes-côtes du Croisic. — Correspondance des maires relatant

divers événements arrivés sur mer en vue du port pendant la guerre de la Succession et pendant la guerre de Sept ans. — Autre correspondance du capitaine des gardes-côtes, M. de Pellan, du chevalier de Méré, du Gouverneur de la province, de l'Intendant et des maires concernant les canoniers, la radiation et l'expulsion d'un chevalier du Papegault qui s'était présenté ivre et avait injurié toutes les autorités. — Demande d'armes par le dernier maire Milon.

C 168. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 75 pièces, papier.

**1765-1788.** — Police municipale du Croisic. — Correspondance contenant des explications sur l'administration et l'application des règlements en vigueur; — sur les suites d'un conflit qui éclata entre le maire et le sénéchal de Guérande et se termina par un arrêt qui réserve les attributions de police au sénéchal (1774); — la permission d'apporter et de vendre du pain accordée aux boulangers forains par arrêt du Conseil (1776); — l'établissement d'une patrouille; — la concession de l'enlèvement des boues et immondices des rues; — la police du port attribuée à la mairie par sentence de l'Amirauté (1786); etc.

C 169. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

**1785-1799.** — Écoles du Croisic. — Extraits des registres des délibérations de la municipalité contenant les résolutions prises à l'égard des petites écoles, qui, après avoir été confiées aux Frères des Écoles chrétiennes, en 1735, furent ensuite, après leur démission, en 1758, remises au sieur François Laplace. — Correspondance relative à la nomination du sieur A. Petit, ancien sergent-major, aux fonctions de maître d'école, aux plaintes portées contre lui et au monopole exclusif qu'il réclamait. — Demande en décharge d'impositions présentée par le sieur Digard, professeur d'hydrographie (1765); — réclamation d'appointements par le sieur Mathieu Papin, son successeur (1770), et lettres de recommandation de M. de Grandbourg, secrétaire général de la Marine, du Gouverneur et de l'Intendant insistant pour que l'école d'hydrographie soit maintenue, et indiquant des moyens de pourvoir au traitement du professeur.

C 170. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

**1693-1766.** — Hôpital du Croisic. — Délibérations du corps de ville arrêtant que les pauvres orphelins de

l'Hôpital Général seront transférés à l'Hôtel-Dieu avec tout le mobilier et qu'un seul asile sera conservé, à cause de l'insuffisance des ressources (1693); — procès-verbal des réparations à faire à l'immeuble, adjudication des travaux, renable, remise des clefs au sieur Ameline de Noisement, propriétaire; — ordonnance de l'Intendant condamnant la ville à payer à la veuve et aux héritiers Ameline 2,179 livres de principal et 2,833 livres pour les intérêts de ladite somme depuis 1683 (1709); requêtes des héritiers, mandement au miseur de payer ladite dette, notifications, sommations, délibérations, requête et remontrance; — renvoi au Conseil en 1731. — Correspondance relative à un projet d'appeler des religieuses d'Angers ou de Saint-Laurent-sur-Sèvre; — et à un legs de 20,000 livres fait par un particulier mort à la Martinique.

C 171. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1762-1783.** — Commerce et industrie. — Mémoires, requêtes, correspondance, délibérations tendant à obtenir le privilège d'armer pour la pêche à la morue au banc de Terre-Neuve (1766); — la faveur de tirer des villes d'entrepôt par acquit à caution les cafés à charger sur les vaisseaux étrangers; — insistant sur la nécessité d'accorder aux Américains la franchise des sels pour les attirer en France (1783).

C 172. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1615-1765.** — Ville du Croisic. — Inventaire des pièces composant les archives de la ville et remises par Le Bellinger, miseur, à J. Durand, son successeur, en 1616. — Correspondance relative à la confection d'un inventaire exact, à la rédaction de divers collationnés et aux frais qu'entraîneront ces travaux.

#### SUBDÉLÉGATION DE GUÉRANDE.

C 173. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

**1704-1789.** — Fermes générales du Roi. — Procès-verbaux de contravention dressés à la requête des fermiers et receveurs des droits du Pied-Fourché, d'Inspecteurs aux boucheries, de la régie des Postes et des Tabacs, des droits de formules des actes, du Centième denier, de Francs-fiefs, d'Amortissement et de Nouvel Acquet, d'Insinuation et de Contrôle; réclamations,

demandes en décharge, sommations, injonctions, assignations, contraintes, ordonnances de renvoi et de condamnation ; — procès-verbaux de vérification d'espèces en caisse et de livres ; — inventaires de livres et de marchandises ; — procès-verbaux relatifs aux ouvrages de la pointe de Penbron (1722) ; — aux réparations de l'auditoire de Guérande, etc. — Arrêt du conseil du Roi annulant le bail des Fermes Générales accordées à A. Lambert, le concédant à la compagnie des Indes pour 9 ans et continuant les privilèges de ladite Compagnie jusqu'en 1770 (1719).

C 174. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

**1729-1787.** — Ville de Guérande. — Correspondance, délibérations, ordonnances, requêtes concernant la convocation des assemblées municipales et l'exclusion de ceux qui n'ont pas voix délibérative ; — l'acquisition et la suppression de la charge de receveur des octrois et l'instance en garantie intentée par René Le Penlay, sieur de Kermoisan, contre la veuve de son prédécesseur (1728) ; — la nomination d'un receveur de la capitulation ; — l'élection de deux maires alternatifs ; — le droit de présider les assemblées municipales ; — le nombre et la qualité de ceux qui ont voix délibérative ; — une demande d'indemnité présentée par le maire Rouaud de la Ville-ès-Martin pour ses frais de déplacement pendant les Etats ; — la présentation de trois candidats à la place de maire (1775) ; — l'obtention de lettres de noblesse pour M. Rouaud, en récompense de ses services dans les fonctions de maire et de procureur du Roi (1787) ; — le choix d'un médecin pour la ville, etc.

C 175. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

**1755-1781.** — Domaines de la ville de Guérande. — Correspondance, devis, délibérations concernant les réparations à faire au château et à la maison du canonnier ; — les travaux à exécuter pour combler les douves et les convertir en promenade et créer une place devant la porte Saint-Michel (1764) ; — la fermeture d'une brèche ouverte dans les murs d'enceinte ; — les réparations à faire au château ; — l'aplanissement des douves ; — la création d'un lavoir public à Grenouillet ; — la nécessité d'empêcher la démolition et la dégradation des murs d'enceinte ; — la réouverture de la porte Vannetaise demandée par M. le chevalier de Sécillon (1780) ; — la levée du plan et l'arpentage des murs, fossés et remparts de la ville en présence des détenteurs et prétendants droit.

C 176. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 46 pièces, papier.

**1754-1789.** — Domaines de la ville de Guérande. — Requête avec mémoire présentée par François Foucher, propriétaire de la châtellenie de Careil contre la communauté de ville de Guérande pour qu'elle fût déboutée de tout droit dans les landes de Bissyn (1754). — Mémoires, productions, requêtes et remontrances d'une procédure relative à l'étendue d'un terrain, nommé les Équibadeaux, afféagé par le Domaine à Daniel Botherel de Quintin, seigneur de Saint-Denac, dont la contenance fut contestée par les habitants des paroisses de Guérande, de Saint-André et de Saint-Lyphard ; arrêt du Conseil du Roi fixant à la quantité de 61 journaux 16 cordes l'étendue du terrain en litige, et réunissant le surplus à la Grande-Brière (1789).

C 177. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1704-1784.** — Comptabilité de la ville de Guérande. — États des revenus et des charges. En 1734, recettes, 1,906 livres, dépenses, 3,770 ; en 1781, recettes, 2,330 livres, dépenses, 3,330 livres.

C 178. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

**1693-1788.** — Comptabilité de la ville de Guérande. — Constitution de 166 livres de rente au profit des dames de Sainte-Élisabeth qui ont bien voulu prêter la somme de 3,000 livres. — Correspondance et mémoires relatifs à une avance de 15,000 livres faite par le Roi pour assurer la subsistance des habitants du canton de Guérande en 1752 ; — aux avances faites par les maires ; — aux dépenses occasionnées par la réception du duc d'Aiguillon ; — à l'exécution de divers travaux de pavage ; — à des frais de députation et de réjouissance ; — à un emprunt de 3,500 livres ; — à l'habillement et au traitement de l'archer, du sergent de ville, etc. — Délibérations du corps de ville ; observations de l'intendant ; explications des maires et approbations de dépenses.

C 179. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

**1703-1789.** — Octrois de la ville de Guérande. — Lettres patentes validant la levée de 6 deniers par pot de vin vendu en détail perçus, outre les trois deniers établis depuis l'année 1700, et en prorogeant la perception pour 9 ans (1703). — Cahiers des charges et procès-verbaux d'adjudication. — Correspondance, délibéra-



tions, mémoires tendant à obtenir la prorogation de l'octroi; — plaintes portées contre le fermier de l'octroi, qui s'arrogeait le droit de taxer la bière et le cidre; — instance en reddition de compte poursuivie par l'adjudicataire de l'augmentation des nouveaux octrois contre le sieur Corantin de Keranguyader, son régisseur; — demande en réduction de bail présentée par le sieur de Montarmot, adjudicataire des octrois, pour la non-jouissance de la recette des droits royaux de vente, de garde et d'ancre perçus sur les navires, annexée à son bail, sans avoir été pourvu de tarif (1771); — requête afin d'obtenir la confirmation du tarif ancien et l'extension des taxes aux vins étrangers vendus dans les paroisses du territoire de Guérande.

C 180. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1731-1784.** — Impositions de la ville de Guérande. — Arrêt du Conseil supprimant le droit féodal du seigneur de Trévaly sur les pêcheurs de la Turballe, lesquels étaient tenus de payer tous les ans, le lendemain de Pâques, une redevance d'un jalon de vin et d'un pain, ou, en cas de refus, de sauter tout nus dans la douve de la Porte-Bizienne, et leur imposant en échange une rente de 3 livres (1731); et lettre de remerciement de M. de Kermeno, seigneur de Trévaly, pour le procédé qui a été suivi à son égard en cette circonstance; — extrait d'un arrêt du Conseil confirmant et autorisant la perception des droits de vente, de gardage et d'ancre faite sur les navires et les chaloupes dans les ports du territoire de Guérande; observations sur la nature et l'étendue desdits droits, consultation sur la légitimité de la perception; correspondance échangée avec le Contrôleur général et l'Intendant à propos d'une requête dans laquelle la Ville demande à être déchargée de la rente de 200 livres qu'elle payait à la Recette Générale des Finances, comme engagiste, depuis l'année 1600, des mêmes droits; et avis portant qu'ils ont été réunis au Domaine le 24 juillet 1784.

C 181. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1761-1785.** — Voirie de la ville de Guérande. — Délibérations, correspondance, devis, rapports, avis concernant l'entretien et la réfection du pavage des banlieues de la ville, l'exécution d'un marché conclu avec l'entrepreneur Cariot, la construction des murs à faire autour de la place d'Aiguillon et la formation d'une place au-devant de la porte Saint-Michel; — le règlement des honoraires dus à la veuve de l'ingénieur Villeminot;

— un échange de terrain à conclure avec le sieur Chalumeau, près la croix de Kerbené; — les usurpations et les envahissements commis par les riverains au détriment de la largeur des rues; — la détresse qui empêche le rétablissement des banlieues de la ville (1785); ordonnance de police du siège de Guérande imposant diverses prescriptions aux particuliers pour le nivellement des rues et l'enlèvement des obstacles qui gênent la circulation (1769).

C 182. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**1766-1787.** — Gouvernement de Guérande. — Correspondance relative à une indemnité de logement réclamée par M. de Lespinasse, nommé gouverneur de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire et non résident; objections de la municipalité et de l'Intendant, refus de continuer le paiement des arrérages et copie des provisions dudit officier de 1766, procuration du même et protestations du corps de ville. — Procès verbal relatant le cérémonial pratiqué et la fête célébrée à l'occasion de l'envoi du portrait de M. de Rohan, grand-maître de l'ordre de Malte et de son installation dans la salle de la mairie (1777); — discours prononcés par M. de Kerpoisson, chargés de la remise, par M. Vrignaud de Plusquepoix, maire, par M. Rouaud de la Ville-ès-Martin, procureur du Roi, par M. Espivent de la Ville-Guevray, député des paroisses de Saint-Nazaire, Montoir, Crossac et Prinquiau; — chansons chantées au banquet et vers latins exposés dans la grande salle du château.

C 183. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1757-1782.** — Secours et aumônes. — Lettres du contrôleur général annonçant l'envoi d'un secours de 15,000 livres pour subvenir aux besoins des nécessiteux du territoire de Guérande et préconisant l'emploi du riz cuit comme la subsistance la moins coûteuse; — description des procédés employés pour accommoder le riz avec du pain et du lait, ou bien avec de l'huile là où le lait est rare, et pour faire la soupe au riz; — dénombrement des habitants de Batz et du Croisic qui ont participé aux distributions (1752); correspondance relative à l'aumône à faire aux pauvres, à l'occasion de la mort du Roi; — et aux secours demandés par les paludiers en 1782; — délibération et lettre concernant l'envoi d'une femme au cours d'accouchement professé à Rennes par M<sup>me</sup> du Coudray.

C 184. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1764-1780.** — Travaux de Piriac. — Arrêt du Conseil approuvant le devis dressé pour la reconstruction de l'église de Piriac et ordonnant l'adjudication des travaux (1764); — ordonnances prononçant la résiliation du traité conclu avec l'entrepreneur Dupré, commettant l'ingénieur Groleau pour estimer les constructions achevées et les matériaux non employés; délibérations du général de la paroisse, lettres de l'évêque de Nantes pressant l'exécution des travaux (1780); — requêtes et commission nouvelle au subdélégué pour procéder à l'entière exécution de l'arrêt du Conseil; — compte de l'emploi de la somme de 2,000 livres donnée par les États de Bretagne pour la continuation du môle de Piriac, procuration des paroissiens au sieur Tiffoche pour solliciter un nouveau secours de 6,000 livres pour l'achèvement (1769); et nomination de commissaires pour surveiller les travaux.

SUBDÉLÉGATION DE MACHECOUL.

C 185. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1733-1751.** — Lettre annonçant des plaintes contre une chaussée bâtie par le duc de Villeroy à Pornic, qui causait des inondations (1722). — État des déclarations faites pour l'assiette du Vingtième par devant l'abbé Gouëlle, recteur de Saint-Mesme, lequel fut désigné par l'assemblée paroissiale pour tenir la place des marguilliers qui ne savaient pas écrire (1751).

SUBDÉLÉGATION DE NANTES.

C 186. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

**1710.** — Administration générale. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué à Nantes, par M. Ferrand, intendant de la province de Bretagne à Rennes, contenant beaucoup de renseignements confidentiels sur l'état des esprits à Nantes, sur les conflits d'autorité, sur le caractère des personnes en fonctions et des officiers municipaux, sur les déplacements de troupes, sur les affaires commerciales et politiques, « il faut s'attendre à des fréquentes scènes à Nantes. M. le comte de Lannion y pourvoit à merveilles

et calme tout par sa fermeté; » — renseignements sur l'assiette et le recouvrement des impôts, le placement des barrières autour de Nantes, l'adjudication du Billot, sur le blâme encouru par le libraire Maréchal; — justification de M. de Courvoisier, directeur des Devoirs; — dénonciation sur l'existence d'un entrepôt de marchandises prohibées à Bouin, etc.

C 187. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

**1711,** janvier-mars. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué à Nantes, par M. Ferrand, et minutes des réponses: renseignements confidentiels sur des assemblées tenues sur la frontière de Poitou, sur les événements de la guerre, les démêlés de l'évêque de Vannes avec les gentilshommes possesseurs de chapelles domestiques; sur la conduite à tenir envers le commis au recouvrement des Droits domaniaux, sur les réceptions du maréchal de Chateau-Renault, sur la fourniture du sel imposée aux sauniers du pays de Bouin et de Bourgneuf, sur le mécontentement causé par l'établissement des barrières d'octroi aux portes de Nantes; la répression des fraudes commises au préjudice des Fermes, les avertissements donnés à des auteurs de chansons satiriques; sur l'application du tirage au sort des milices rurales, les réparations dues par un auditeur des Comptes qui avait insulté M. Mellier, etc. — Quelques lettres officielles se rapportent aux adjudications de travaux publics et aux réparations des Domaines du Roi.

C 188. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

**1711,** avril-juin. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué à Nantes, par M. Ferrand, et minutes des réponses: renseignements confidentiels sur les maîtres correcteurs de la Chambre des Comptes, sur les excès commis par les soldats du régiment de la Vieuxville, sur la mort de l'empereur d'Allemagne et l'élection de son successeur; sur l'objet des conversations courantes; sur les réflexions causées par l'apparition de la satire nommée l'Équivoque; sur l'assiette du Dixième et l'appréciation des taxes à imposer aux gros négociants; la défense de l'île du Pilier et une attaque des Corsaires; sur le zèle outré de certains officiers; sur un projet de création d'une Cour des Aides; les révoltes causées par la répartition du Dixième et l'envoi des garnisons aux paroisses retardataires dans leurs déclarations, etc.

C 189. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1711, juillet-septembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué à Nantes, par M. Ferrand, intendant, et minutes des réponses : renseignements confidentiels sur l'effet produit par les garnisons dans les paroisses, sur la coalition des négociants de Saint-Malo et de Nantes pour éviter l'abonnement des rôles de l'industrie; sur une évasion de prisonniers, les prétentions des officiers municipaux à l'égard des travaux des ponts et la conduite de l'entrepreneur; sur le caractère de M. de Mianne, la marque des toiles de coton, la levée des milices; sur la mort de Madame Ferrand, l'assiette de la taxe des ponts de Pirmil, l'entretien des bâtiments dépendants du Domaine; la saisie mise sur une cargaison de grains transportés par la Loire à destination de la Flandre, pour refus de payer le droit de minage, etc.

C 190. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1711, octobre-décembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué à Nantes, par M. Ferrand, et minutes des réponses : renseignements confidentiels et officiels sur les prétentions de la Chambre des Comptes en matière d'octrois; la disgrâce de M. Millon, commissaire des guerres; les fraudes commises par la fausse porte du château de Nantes, le séjour du prince de Léon à Nantes, l'ouverture des États à Dinan, les violences commises envers les commis aux entrées; sur la correction infligée à M. du Plessis-Boterel par le maréchal de Château-Renault, à l'occasion d'un libelle dont il était l'auteur; sur les réparations faites aux moulins des Halles, au Bouffay et aux pêcheries; sur les injonctions à faire aux habitants qui ont fermé les arches des ponts de la Loire, sur les motifs qui ont empêché le sieur de Bourjolly de remplir ses fonctions de lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Verceil; sur les droits dus aux anciens Trésoriers de France et les adjudications d'octrois; sur des passeports demandés par des négociants pour des expéditions de subsistances; sur l'inconduite d'une mère de famille débauchée par un soldat, etc.

C 191. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1712, janvier-mars. — Correspondance adressée à M. Mellier par M. Ferrand, et minutes des réponses : renseignements confidentiels et officiels sur les retards causés à la poste par le mauvais état des chemins; sur

les voyages de divers personnages; sur des envois de tableaux exécutés à Nantes par les soins de M. Mellier pour M. Ferrand; les poursuites exercées par les habitants de Vertais, contre les commis aux droits d'entrée; les punitions à infliger aux déserteurs de la milice, le maintien des attributions de l'Intendant, la franchise des lettres et le transfert des prisonniers; sur le déplacement du régiment de cavalerie Dauphin-Etranger; l'instruction du procès criminel des nommés Pillas et Véroda, accusés d'avoir fabriqué une fausse feuille de route; l'application rigoureuse des instructions concernant les impositions sans tenir compte des recommandations; le paiement des adjudications de travaux publics; l'emprisonnement de plusieurs métayers de Carquefou qui ont refusé de fournir des voitures pour les équipages d'un régiment, etc.

C 192. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1712, avril-juin. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant, minutes des lettres de M. Mellier à divers contenant des renseignements officiels et confidentiels sur le choix d'un graveur pour la monnaie de Nantes, l'inventaire et la marque des marchandises amenées par la Compagnie des Indes, une demande de changement d'éclape présentée par la paroisse de Blain; la dépense de géolage des déserteurs de la Milice, l'état des paroisses qui n'ont pu fournir de collecteurs solvables du Dixième; la vente d'un office d'archer de la capitainerie garde-côtes de Paimbœuf; le refus du curé d'Orvault de publier les ordonnances de l'Intendant; la confirmation des statuts des couvreurs de Nantes; l'application des taxes dues aux inspecteurs des boucheries, etc.

C 193. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1712, juillet-septembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant: renseignements confidentiels et officiels concernant des sollicitations de l'abbé de Montalembert aspirant à la chéferie de Notre-Dame de Nantes, des demandes en modération de taxes, l'affaire du dessèchement des marais de Buzay, les honneurs rendus au maréchal de Château-Regnault pendant son séjour à Nantes; la conduite des travaux à l'île du Pilier; la conservation des privilèges des officiers monnoyeurs; la répartition des taxes sur les corporations d'arts et métiers; les injonctions à faire aux entrepreneurs à raison de leurs retards; les

mouvements du commerce des grains ; un voyage projeté par M. de Bercy à Angers et à Nantes ; les honoraires dus à M. Thévenon pour la visite des ponts de Nantes ; le transport des canons de Noirmoutier à l'île du Pilier ; etc.

C 194. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

**1713**, octobre-décembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant : renseignements confidentiels et officiels concernant le prompt achèvement des travaux d'Ingrandes, arrêtés par la détention de l'entrepreneur ; les prétentions du président de la Chambre des Comptes en matière de foi et hommage ; l'emplacement de la patache des entrées ; la recherche d'un fils qui avait laissé sa famille sans nouvelles ; la répression des violences commises contre les employés des Fermes ; les précautions à prendre contre les incendies ; les contraintes à exercer contre les jeunes gens de Cordemais, qui refusent de payer les frais de la Milice ; la réparation de la chaussée de Paimbœuf, le choix des collecteurs chargés de la perception du Dixième ; la surveillance des marchandises prohibées ; les réparations du corps de garde de Mendin, etc.

C 195. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

**1713**, janvier-juin. — Minutes de la Correspondance de M. Mellier, subdélégué, concernant l'arrestation de personnes revêtues d'étoffes prohibées ; la déclaration des revenus fonciers ; la répartition des frais de construction d'une arche voisine de la Porte Gellée ; la fourniture des étapes ; des délivrances de passeports, la livraison du pont de Pirmil au public ; le tableau du mouvement commercial et des foires de l'évêché de Nantes, la vente des marchandises saisies ; la libre circulation des subsistances, etc.

C 196. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

**1713**, juillet-septembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant, et minutes des lettres de M. Mellier, adressées à divers : renseignements confidentiels et officiels concernant la disgrâce des officiers de la Chambre des Comptes ; l'arrestation de soldats de Belle-Isle, déserteurs ; la revente des matériaux provenant du pont provisoire de Pirmil ; l'état de la fortune d'une famille qui demandait une modération de capitation ; les gratifications accordées aux invalides de l'île du Pilier ; la valeur des revenus de

l'île de Rhuis ; la visite des ponts de Nantes par M. Thévenon ; etc.

C 197. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

**1713**, octobre-décembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant, et minutes des lettres de M. Mellier à divers : renseignements officiels et confidentiels sur la suite des dissentiments qui divisaient la Chambre des Comptes ; sur une demande de troupes pour garder la porte de la Comédie, des envois de passeports à des négociants en grains, l'enlèvement de 200 muids de sel au Croisic, réclamés pour le Rethelois ; la navigation de la Sèvre, les dommages causés par les immondices jetés dans l'Erdre ; l'appel à la conciliation adressé à la Chambre des Comptes par M. Mellier ; sur le commerce de la ville de Clisson et les causes de son dépérissement ; les moyens d'entretenir une patrouille ; la vérification de la caisse de l'extraordinaire des guerres, etc.

C 198. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

**1714**, janvier-mars. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant, et minutes de lettres de M. Mellier à divers : renseignements confidentiels et officiels concernant la police de la ville de Nantes ; les perquisitions contre les fraudeurs du tabac, le développement du commerce, le paiement des fournitures de bois, de chandelles et de lits au corps de garde du château de Nantes ; la démolition urgente des rotoreaux de pêcheries ; le paiement des droits dus aux six Généraux de Finances à cause des adjudications d'octrois ; la circulation des espèces de billon, la poursuite des accapareurs d'eau-de-vie, les projets de réforme de l'évêque de Nantes à l'égard de la communauté de Saint-Clément ; les plaintes des habitants de Bouin sur les dommages qu'ils éprouvent quand ils livrent leurs sels à la Régie ; la levée des défenses signifiées à des navires de blé en relâche à Nantes ; une exemption de collecte réclamée par le sénéchal de Goulaine, etc.

C 199. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

**1714**, avril-juin. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant, et minutes des lettres de M. Mellier à divers : renseignements officiels et confidentiels concernant l'arrestation d'un fou, se disant ex-possédé du Diable ; le complément

d'instructions demandé par l'Académie à l'égard des ponts de Nantes ; l'importation des viandes salées en Bretagne ; la visite des atterrissements de la Loire, les contraventions commises par les femmes portant des tabliers d'Indienne ; la prorogation des concessions d'octrois ; les affaires ecclésiastiques ; le remplacement des collecteurs insolvables ; le remboursement d'une créance appartenant à un capitaine d'infanterie ; le règlement des vacations dues aux experts des ponts ; un envoi de vin de Bourgogne au prince des Asturies, etc.

C 200. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

**1714**, juillet-septembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant, et minutes des lettres de M. Mellier à divers : renseignements confidentiels et officiels concernant les changements de ministres ; la construction du quai de la Bourse ; les dépenses d'entretien de l'île du Pilier ; la surveillance des marchandises de la Compagnie des Indes ; l'observation des ordres relatifs aux réserves de sel, la mortalité des bestiaux, la fourniture des fourrages, la naissance et le baptême d'un enfant de M. Mellier ; les intentions de deux nouveaux convertis qui demandent à faire un voyage en Hollande ; la réhabilitation d'un marchand qui a payé tous ses créanciers ; une rébellion des habitants du Bois de Cené contre les commis des Fermes, etc.

C 201. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

**1714**, octobre-décembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant, et minutes des lettres de M. Mellier à divers : renseignements confidentiels et officiels concernant la perception et la suppression de droits d'entrée ; l'arrêt mis sur un ballot de livres à destination du roi d'Espagne par la communauté des libraires de Nantes ; l'approvisionnement des Salorges de Nantes ; le voyage de l'Intendant à Nantes et ses préparatifs ; les plaintes portées par les pêcheurs contre les Anglais qui apportent des sardines ; les peines auxquelles s'exposait un fermier général en menaçant de coups de canne un habitant de Nantes : « Les peuples ont déjà trop d'autres choses à souffrir de ces sortes de gens là, dit l'Intendant, sans avoir encore à souffrir leur insolence ».

C 202. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

**1715**, janvier-mars. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant, et

minutes des lettres de M. Mellier à divers : renseignements confidentiels et officiels concernant les habitudes administratives de M. de la Tullaie ; les frais d'entretien des armes déposées au château de Nantes ; la surveillance des soldats congédiés ; la répression des désordres de nuit ; l'autorisation de couper des bois demandée par l'entrepreneur des travaux de Nantes ; les engagements pour le Mississippi provoqués par les Oratoriens, la fabrication des monnaies, les passeports sollicités par les marchands de sel ; la fortune d'une fille qu'on veut interner dans un couvent pour l'instruire de la religion et l'enlever à l'influence de ses parents protestants ; les causes de la perte d'un navire coulé par les glaces, etc.

C 203. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

**1715**, avril-juin. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant, et minutes des lettres de M. Mellier à divers : renseignements confidentiels et officiels concernant les absences trop fréquentes d'un prévôt de la Maréchaussée ; la visite des livres de contrebande ; l'érection de la terre de Landal près Dol en comté de France ; les habitudes religieuses de la famille Royer de Tours ; la livraison des ouvrages de géographie et de navigation achetés en Hollande pour le comte de Toulouse ; l'exportation des sucres bruts, une plainte portée contre les barbiers-perruquiers trop exclusifs ; le signalement et l'arrestation d'un banquier en fuite, etc.

C 204. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

**1715**, juillet-septembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant, et minutes des lettres de M. Mellier à divers : renseignements confidentiels et officiels concernant le ralentissement des affaires ; la rareté de l'argent ; les travaux de consolidation de l'île Gloriette ; l'état des récoltes de l'évêché ; l'augmentation des casernes du château ; l'étendue des carrières d'ardoises du canton de Derval ; la nécessité de suivre les indications de l'Académie d'architecture dans les travaux du pont de Pirmil ; la conduite des nouveaux Convertis ; la mort du Roi et l'installation du Régent ; l'opportunité de rédiger une ordonnance sur la liquidation des faillites ; le remboursement de diverses avances, etc.

C 205. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

**1715**, octobre-décembre. — Correspondance adressée à M. Mellier par M. Ferrand, intendant, et minutes

des lettres de M. Mellier à divers : renseignements confidentiels et officiels concernant la nomination de M. Ferrand au Conseil de Marine, son remplacement par M. Feydeau de Brou ; l'acquisition des nouveaux offices de secrétaire du Roi ; le choix d'un maire pour la ville de Nantes, le dénombrement des marais salants de Bourgneuf, l'exportation des grains à l'étranger, la confection des rôles du Dixième, le maintien des droits de Contrôle et de Centième Denier ; — le remboursement de deux constituts, l'achèvement du pont de Pirmil, les résolutions des Etats de Bretagne, etc.

C 206. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1716**, janvier-février. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. Ferrand, intendant : renseignements confidentiels et officiels sur les embarras créés par le Jansénisme, sur la détention du marquis de Brisson fils et sa demande de translation, la remise de l'administration de l'intendance à M. de Brou ; l'origine et les variations de l'impôt nommé *Billot*, établi par Charles VIII en juillet 1492 ; la continuation et le recouvrement de plusieurs taxes, etc.

C 207. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

**1716**, juillet-décembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant de Bretagne, concernant la conduite du bureau diocésain envers le receveur de la Capitation de Nantes, accusé de malversations ; une contestation pendante entre les échevins et les officiers de la milice bourgeoise, les formalités à remplir pour les exportations de grains, la nomination de M. Mellier au titre de secrétaire du Roi près la chancellerie du Parlement ; le paiement des gages des officiers du Présidial, l'état des dettes des troupes, les attributions des Bureaux des Finances en matière de scellés mis sur les effets des comptables, une saisie de bas de soie ; le logement des troupes, l'érection d'une trêve dans la paroisse de Missillac, les mines et curiosités de l'évêché de Léon ; la réunion des offices de police ; les prétentions de la faculté de Théologie en matière de censure, etc.

C 208. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

**1717**, janvier-avril. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et son secrétaire, M. Charron, concernant la fourniture

des lits militaires, l'inutilité d'un mémoire présenté par la Faculté de médecine sur les plantes médicinales du Comté Nantais, la répartition du Dixième sur les paroisses des marches du Poitou, l'exemption du logement des gens de guerre réclamée par le commis du garde des archives de la Chambre des Comptes, les curiosités naturelles du pays ; les expériences du docteur Gautier sur la manière de dessaler l'eau de mer ; les frais de députation que les villes ont l'intention de s'imposer ; les taxes mises sur les sucres bruts, la suppression des 4 sols pour livre sur tous les droits des Fermes générales, l'opportunité de connaître exactement les ressources de la Bretagne et sa situation au point de vue des impôts, etc.

C 209. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

**1717**, mai-août. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et son secrétaire, concernant les finances de la province, l'extension des attributions des Juges Consuls, le voyage du maréchal de Montesquiou à Nantes et le cérémonial à observer à son égard ; le prix de journée des soldats à l'hôpital, une exemption des taxes mises sur la vaiselle d'argent revendiquée par M. de la Botardière, les prétentions du capitaine des gardes du gouverneur, qui partout voulait s'approprier les bassins d'argent sur lesquels on présentait les clefs ; le casernement des troupes, l'usage des filets employés pour la pêche des côtes, les maladies épidémiques, la forme des élections, le remboursement du prix des offices, etc.

C 210. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

**1717**, septembre-décembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et son secrétaire, concernant la réparation des chemins, la prestation de foy et hommage de la part des vassaux du Roi, l'exemption du logement des gens de guerre réclamée par les officiers de milice bourgeoise, le rétablissement de l'église Saint-Denis de Nantes, le produit des droits de billot, la visite sanitaire des vaisseaux venans des Iles, l'engagement du Petit-Domaine, la prolongation des pouvoirs du maire et des échevins, le remboursement des dépenses faites par les députés des villes, la fabrication des bas de filoselle, les remises faites aux changeurs sur les dépôts d'espèces, la chiffrage des registres des commis, l'insuffisance des fonds alloués aux subdélégués, etc.

C 211. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

**1718**, janvier-avril. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et son secrétaire, concernant les remontrances du Parlement de Rennes, présentées à l'occasion de la déclaration du Roi de décembre 1717 ; les revendications des Etats et leurs mémoires historiques, l'arrivée à Rennes de M<sup>lle</sup> Dujardin avec une troupe d'opéra, et le conflit qui éclata à cette occasion entre le Parlement et le commandant en chef de la province ; la recherche des faux nobles, l'état des foires franches, l'affaiblissement de l'autorité en Bretagne, les changements de ministère, la recherche et la représentation des titres de privilège des villes, la répression de la fraude commise contre la ferme des droits sur les vins et les eaux-de-vie ; l'agitation des esprits à Rennes, etc.

C 212. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

**1718**, mai-août. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et son secrétaire, concernant les mesures de rigueur à employer envers les Etats et le Parlement pour faire cesser toute opposition, l'interdiction de construire autour de l'Evêché, la répartition de l'impôt des Fouages, les frais d'entretien de la cathédrale de Nantes, la recherche de l'auteur d'un meurtre commis à la foire de Guibray, la répression du commerce des marchandises prohibées, la fabrication de nouvelles monnaies, la prorogation des droits imposés sur le charbon de terre étranger, le port des étoffes prohibées, la perception des taxes de péage et leur origine, les travaux et les projets des Etats ; les réclamations des paroisses situées sur les marches du Poitou, etc.

C 213. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

**1718**, septembre-décembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et son secrétaire, concernant l'union du prieuré de Bourgneuf à l'hôpital, le contrôle de la vente des toiles de coton et des mousselines, la visite et l'adjudication des pavés de Nantes ; la surveillance des publications dans les rues, l'opportunité de restreindre le nombre des gentilshommes admis aux assemblées des Etats, le recouvrement de la Capitation, les moyens d'assurer la perception régulière des droits des Fermes Unies, l'application d'un remède contre la pleurésie,

recommandée par le ministre de la Guerre ; l'autorisation de tisser des bas au métier à deux fils ; la nécessité de maintenir les employés des Fermes dans leur logement, malgré l'opposition des propriétaires, etc.

C 214. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

**1719**, janvier-mars. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et par son secrétaire, concernant les poursuites à exercer contre un marchand, débiteur d'une amende ; l'expédition de diverses ordonnances de paiement, la solvabilité à exiger des entrepreneurs adjudicataires, la contestation pendante entre Guérande et le Croisic au sujet des travaux de Penbron, l'application des ordres du Roi pour la levée des gens de guerre, la franchise accordée à l'entrepreneur des voitures de l'hôtel royal des Invalides, les défenses de sortir du Royaume signifiées aux religieux, l'incorporation des milices, la perception des taxes imposées après la suppression des pêcheries, la surveillance des travaux publics de Nantes, etc.

C 215. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

**1719**, avril-juin. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et par son secrétaire, concernant le rétablissement du râteau de l'Erdre, pour réprimer la fraude, la création projetée d'une banque à Nantes, la permission de vendre la terre de Pontpiétin accordée à M. de Montmartin, la sûreté des transports de grains à destination des magasins du Roi, le paiement des droits dûs aux Généraux des Finances, le mauvais état des prisons, les usurpations d'autorité du lieutenant du Roi à Nantes, l'inventaire des espèces et des billets de banque conservés dans les caisses publiques et dans les hôtels des monnaies, la surveillance des envois d'armes expédiées d'Orléans à Nantes, la translation des vagabonds, l'entretien du port de la Fosse, etc.

C 216. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

**1719**, juillet-août. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et par son secrétaire, concernant le mécontentement de la noblesse du pays de Guérande, le transport des provisions destinées à l'armée d'Espagne, la recherche de bonnes carrières, la réparation de l'arche de Vallée en Goulaine, l'agitation, les discours séditieux et les réunions des gentilshommes ; le prix du foin et de la paille,

la répression des abus commis dans le commerce des farines, les mesures à prendre contre les mouvements et les menées du marquis de Pontcallec; etc.

C 217. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

**1719**, septembre-décembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et son secrétaire, M. Charron, concernant la marche présumée du marquis de Pontcallec vers Guérande, la fabrication des fausses cartes, l'élargissement d'une bande de vagabonds, les préparatifs d'un voyage de l'intendant à Nantes, la réunion des maîtres des requêtes chargés de juger les conspirateurs, le contrôle des baux de biens de mainmorte, l'arrestation et la détention des vagabonds, les exécutoires décernés contre les parents des miliciens réfractaires, les injonctions à signifier aux étapiers; les mouvements des troupes du comté nantais, etc.

C 218. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

**1720**, janvier-mai. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et par son secrétaire concernant l'adjudication des étapes, l'entrée des sardines étrangères, le prix des différentes qualités de blé, des bestiaux, des vins et des denrées de chaque province; l'émotion causée par la condamnation prononcée par la Chambre royale contre les gentilshommes compromis dans la conspiration de Pontcallec, la rareté du numéraire et l'augmentation considérable des vivres à Paris; la récompense des services rendus par M. Mellier, l'agrandissement de l'hôtel des Monnaies, le choix d'une ville pour la réunion des Etats, etc.

C 219. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

**1720**, juin-décembre. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et par son secrétaire concernant la dépréciation des billets de banque, l'approvisionnement de Nantes, le libre cours des anciennes espèces d'or et d'argent, l'arrestation des mendiants, leur nourriture, les indemnités dues pour le casernement des troupes, l'état de situation des récoltes, la distribution des fonds nécessaires au commerce, l'élection de M. Mellier, en qualité de maire de Nantes; l'aménagement des appartements de la mairie, l'organisation de la police, les préparatifs des États convoqués à Ancenis, la réparation des injures commises par

le sieur de la Merlertière, lieutenant de la connétablie de France, etc.

C 220. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

**1721**. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par M. de Brou, intendant, et par son secrétaire concernant la conduite irrespectueuse du sieur Leloup envers M. Mellier, les renseignements à prendre sur les violences commises par le comte de Touvois, la décoration de chevalier de Saint-Lazare sollicitée par M. Mellier, la reconstruction de la ville de Rennes, la rédaction d'un règlement de police pour la ville de Nantes, le transfert des galériens, la disgrâce de M. de Mianne, les habitudes administratives de l'évêque de Nantes, l'exécution des travaux publics, etc.

C 221. (Cahiers.) — 172 feuillets, papier.

**1711-1716**. — Livres de transcription des lettres adressées par M. Mellier, subdélégué, à l'intendant de Rennes et à diverses autres personnes.

C 222. (Cahiers.) — 113 feuillets, papier.

**1717-1718**. — Livres de transcription des lettres adressées par M. Mellier, subdélégué, à l'intendant de Rennes et à diverses autres personnes.

C 223. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1719-1720**. — Administration générale. — Copies des ordonnances de gratification signées par le Régent et expédiées au nom de Mellier, subdélégué de l'intendant en diverses circonstances. — Procès-verbal de la levée de scellés opérée chez la veuve Meslier et du retrait des papiers, recueils et mémoires concernant le service du Roi et inventaire sommaire (1730). — Etat du travail accompli dans les bureaux de 1734 à 1739; — mémoire comparatif des produits et des dépenses; compte et demandes en remboursement d'avances et en paiement de gratifications présentés par le subdélégué du Rocher (1740). — Mémoires des griefs de la municipalité de Nantes contre le subdélégué Ballais et lettre de conseils à lui adressée par l'intendant pour le rappeler à la modération (1773).

C 224. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1722-1726**. — Offices. — Explications sur une plainte portée par le sieur Richer, inspecteur des manu-



factures, contre les juges de police et les échevins de Nantes qui refusaient de l'admettre dans les assemblées en canne et en épée (1723); — sur une offre de 1000 livres pour chacun des deux offices de vendeur de poisson de mer, frais, sec et salé, créés en 1583; — sur une soumission proposée pour l'acquisition de deux offices de greffier de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Nantes (1724); — sur une plainte portée par le sieur Melusseau contre la corporation des procureurs qui refusait de le recevoir (1759); — requêtes des sieurs Moreau de Grandmaison et Coursin, maîtres d'armes, pour obtenir le survivance de leur charge en faveur de leurs enfants.

C 225. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 105 pièces, papier.

**1684-1784.** — Administration des paroisses. — Demande d'avis sur une requête du Général et des propriétaires de la paroisse de Saint-Pierre de Bouguenais, tendante à obtenir la permission d'imposer 2,400 livres pour couvrir les frais de réparation de l'église et d'un pont (1784). — Requête de la majeure partie des habitants du bourg de Couëron, contenant leurs plaintes contre la surcharge de logement qui leur est imposée par les troupes envoyées à Couëron à l'occasion des troubles causés par l'affègement des communs (s. d.) — Correspondance et observations sur une action portée au Présidial de Nantes contre les paroissiens d'Indre, par l'abbé de Valory, demandeur en exécution de réparations aux bâtiments du prieuré et sur la nécessité d'imposer les propriétaires fonciers; — arrêts du Conseil annulant la sentence, défendant aux juges de connaître de semblables matières et autorisant la levée d'une contribution de 1,990 livres (1727): parmi les productions figure un arrêt du Conseil (copie) pour le rétablissement des églises et presbytères (1684). — Projet d'arrêt sur une plainte de P. Orceau, cabaretier à Legé, contre les injustices des égailleurs du Vingtième (1772). — Procès-verbal des réparations à exécuter à l'intérieur et à l'extérieur de la cathédrale de Nantes, dressé par les experts désignés par le subdélégué Mellier (1718); — projet de travaux à faire pour la réédification de l'église Saint-Denis de Nantes, délibérations (1714), ordonnances, procès-verbaux, devis, oppositions, rôle de répartition d'une somme de 10.000 livres, requêtes et correspondance (1720); — correspondance et explications sur la procédure irrégulière suivie par les paroissiens de Saint-Vincent de Nantes, pour la reconstruction du presbytère, et avis sur l'imposition proposée pour acquitter les arrérages d'une rente due à la dame Valleton (1728); — mémoires, avis et observations sur les

dettes de la paroisse Saint-Saturnin de Nantes; état de liquidation montant à 17.368 livres, arrêt du Conseil approuvant l'état et ordonnant une imposition sur les propriétaires de tous les biens-fonds (1736); — projet d'imposition montant à 1,800 livres, proposé par les paroissiens de Rezé pour remettre l'ordre dans leurs affaires. Baux à ferme de l'île Furet en Loire, paroisse de Thouaré, des terres et seigneuries de la Maillardière et des Aubrais, paroisses de Vertou et de la Chevrollière; et d'une maison de Saint-Sébastien, appartenant à J. Vanherselle, religionnaire fugitif, produits à l'appui des déclarations faites pour l'impôt des Vingtièmes (1750).

C 226. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1766-1786.** — Travaux divers. — Requête de plusieurs propriétaires de maisons sises sur la côte Saint-Sébastien, représentant les dépenses qu'ils ont faites pour mettre leur chemin en bon état et demandant le concours de la Ville de Nantes, ordonnance les autorisant à avancer une somme de 1,200 livres qui leur sera remboursée sur le produit des octrois, procès-verbal d'expertise de l'ingénieur Groleau (1772). — Mémoire des officiers municipaux de Nantes contre les particuliers qui voulaient contraindre la Ville à contribuer au rétablissement de l'arche de Queue de Vallée, en la paroisse de Basse-Goulaine; devis estimatif des travaux à exécuter au pont (1772). — Devis et adjudication des ouvrages à faire à la chaussée de Moron, en la paroisse de la Chapelle-Bassemer.

C 227. (Liasse.) — 9 feuillets et 49 pièces, papier.

**1714-1784.** — Récoltes. — Cahier des lettres du subdélégué relatives aux passeports délivrés pour la circulation des grains (1714-1746). — Etats de renseignements sur les mesures employées pour les grains (1725); mesures de diverses villes réduites à la mesure de Nantes, observations et remarques; — tableaux de l'apparence et du produit des récoltes en 1734, 1736, 1783 et 1784.

C 228. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

**1709-1711.** — Capitation. — Ordonnances d'injonction et de saisie contre les fermiers et les abatteurs des biens saisis, à la requête du receveur de la finance, provenant de l'affranchissement de la capitation, sur Hervé de la Boulais, M. Guiberteau, Menardeau de

Maubreil, J. Charette de la Desnerie, la veuve Budan, Coquart de Rosconan, J. Terrien, sieur de la Noë, et autres ; — baux des fruits à récolter, adjugés à divers, prestation de serment des abienneurs, certifications de bannies, ordonnances de main levée ; — états des vacations du subdélégué.

C 229. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1713-1714.** — Capitation. — Ordonnances de l'Intendant prononçant les saisies, invitant les généraux des paroisses de Vallet, de Saint-Donatien et de Saint-Sébastien à nommer des députés pour assister à la confection des rôles ; — instructions, élections de députés, rôles de répartition, récépissés de rôles et listes de gentilshommes avec observations, etc.

C 230. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1715.** — Capitation. — Instructions destinées aux commissaires chargés de la confection des rôles, nominations de députés par les paroisses de Saint-Donatien, de Saint-Sébastien et de Vallet, rôles de répartition et correspondance.

C 231. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1716.** — Capitation et casernement. — Instructions, ordonnances déclarant exécutoires les rôles dressés pour la Capitation et enjoignant aux contribuables au logement des gens de guerre, de payer 2 sous 3 deniers et un quart de denier pour livre du montant de la capitation ; — ordonnances de modération, d'assignation, de révision, de versement, rôles de répartition de Vallet et de Rezé ; listes d'exempts ; — état des habitants de la ville et des faubourgs de Nantes taxés au-dessus de 30 livres, etc.

C 232. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

**1719-1720.** — Capitation. — Instructions, mandements de répartition, de nomination de députés, de comparution, de restitution, rôles de répartition des paroisses de Saint-Donatien, de Saint-Sébastien et de Vallet ; — réclamations du collecteur de Vieillevigne, etc.

C 233. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1721-1722.** — Capitation. — Instructions, ordonnances de l'Intendant et rôles de répartition.

C 234. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1724.** — Capitation et casernement. — Mandements de convocation de députés, de répartition, listes d'exempts, rôles de répartition et correspondance de M. Mellier avec l'Intendant.

C 235. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

**1725-1726.** — Capitation et Casernement. — Instructions, mandements de répartition adressés aux paroisses de Carquefou, du Cellier, de Doulon, de Chantenay, de Casson, de Goulaine, de Saint-André de Treizevoix, de Saint-Mars-du-Désert, de Saint-Fiacre, de Saint-Viau, de Montbert, du Loroux, de Saint-Donatien, de la Chapelle-Bassemer, de Sautron, de Mauves et de Saint-Julien-de-Concelles.

C 236. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1727-1728.** — Capitation et casernement. — Instructions sur la confection des rôles, sur les personnes qui devront jouir de l'exemption, et sur l'acquittement des taxes ; mandements de répartition ; — procès-verbal de rébellion dressé au Port-Saint-Père ; — demande en décharge présentée par François Browne, irlandais.

C 237. (Liasse.) — 37 feuillets, papier.

**1723-1725.** — Capitation. — Livre de transcription de la correspondance adressée par M. Mellier à M. de Brou, intendant, au sujet du rôle de la capitation de la ville de Nantes.

C 238. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

**1711-1724.** — Impôt du Dixième. — Ordonnances de l'Intendant, invitant les trésoriers de chaque paroisse à convoquer une assemblée générale des habitants pour nommer 6 notables capables de recevoir les déclarations des propriétaires de biens-fonds (1711) ; — prescrivant à chaque particulier de fournir une déclaration spéciale pour chaque paroisse ; — commettant

le sieur Cornay pour vérifier les rôles sur place et recevoir les déclarations ; — réglant les frais de vacations dûs aux huissiers (1716) ; — menaçant de contrainte les contribuables et les collecteurs retardataires ; etc. — Correspondance adressée à M. Mellier, subdélégué, par l'Intendant, contenant des instructions sur l'exécution de la déclaration du Roi, relative à la levée du Dixième.

C 239. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

**1711-1713.** — Impôt du Dixième. — Listes des paroisses du département de M. Mellier, listes de collecteurs ; états des avances faites par les fabriciens, listes des contribuables qui ont fourni leur déclaration, avis, contraintes, levées de garnisons, etc.

C 240. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

**1712-1719.** — Impôt du Dixième. — Attestations d'incapacité et de changement de domicile produites à l'appui de demandes en décharge de collecte ; — états des parties prenantes sur les deniers d'octroi, deniers communs et droits de la ville de Nantes, assujetties au Dixième (1717). — Bordereaux des sommes dues par les collecteurs de chaque paroisse, depuis 1712, et par plusieurs particuliers de Nantes. — Ordonnances de contrainte, de répartition de frais, et de règlement de compte.

C 241. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

**1713-1725.** — Impôt du Dixième. — Apposition et levée de scellés au bureau du Dixième de Nantes, tenu par le sieur de Frontpé, accusé de faux par le contrôleur Cornay (1713) ; — requêtes, informations, sentences et procès-verbaux des poursuites intentées à J. Chauvineau, huissier, coupable d'infidélité dans le versement des deniers du rôle de Saint-Géréon ; — par Jean Marchandière, propriétaire au village de Belébaupin, en la paroisse de Vue, aux collecteurs de Vue, coupables d'avoir saccagé sa maison pendant son absence (1721) ; — par les fabriciens du bourg de Legé aux collecteurs qui se sont succédé depuis 1711, afin d'obtenir le remboursement d'un reliquat de 184 livres qui leur a été réclamé pour règlement de compte de l'abonnement de la paroisse (1725).

C 242. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1746-1774.** — Impôt du Dixième, du Vingtième et des Fouages. — Ordonnances de l'Intendant, réglant l'assiette, la confection des rôles, la perception du Vingtième et l'exécution de l'édit du mois de mai 1749. — Déclaration des héritages et revenus de la communauté de la ville de Nantes produite par le procureur syndic (1750) ; — état des gages et rentes payés chaque année au bureau de la miserie municipale de Nantes sans aucune retenue du Vingtième, ni des deux sols pour livre du Dixième (1753) ; — demandes en décharge présentées par le concierge et les huissiers de la mairie, par M. du Gouyon des Hurlières, avocat général de la Chambre des Comptes (1755) ; par le sieur Retaud du Fresne, procureur du Roi, syndic de la ville de Nantes. Edit portant établissement d'une subvention générale dans le Royaume pour le soutien de la guerre et l'acquittement de ses charges (1759).

C 243. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

**1725-1727.** — Cinquantième. — Ordonnances de l'Intendant prescrivant aux syndics et marguilliers de chaque paroisse de fournir un état de la quantité des terres, de leurs productions et de leur valeur, des moulins, étangs, forges et autres revenus ; — bannies annonçant l'adjudication du Cinquantième à percevoir sur toutes espèces de grains, boissons, prés, bois et revenus fonciers ; — état des 32 paroisses du ressort de M. Mellier, subdélégué ; — procès-verbal négatif portant que personne ne s'est présenté à la réception des offres relatives aux adjudications ci-dessus ; — instructions de l'Intendant et demandes d'éclaircissements par M. Mellier ; états des vacations des archers chargés des publications ; — circulaire du 12 juillet 1727 annonçant la suppression de la levée du Cinquantième.

C 244. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

**1694-1711.** — Milices provinciales. — Etat des paroisses de l'évêché de Nantes contenant le nombre des soldats de milice fournis par chacune d'elles et donnant un total de 599 miliciens (1694). — Instructions sur la marche à suivre pour opérer les levées et contenir les réfractaires, défenses aux garçons et jeunes mariés sujets à tirer au sort de sortir de leurs paroisses avant que le nombre des miliciens n'ait été fourni. — Correspondance de l'intendant Ferrand contenant des ins-

tructions pour juger diverses réclamations (1711) ; état des paroisses comprises dans le département de M. Mellier, reçus des commissions remises aux marguilliers par les archers, listes nominatives avec signalements, recommandations de plusieurs propriétaires en faveur de quelques jeunes gens ; — mandements aux archers de la maréchaussée de s'établir en garnison dans les paroisses de Saint-Sébastien, de la Chapelle-sur-Erdre, de Thouaré, de Grandchamp et de Sautron, dont les marguilliers ont négligé de représenter la liste des garçons de leur paroisse (1711) ; états de fugitifs, envois de garnisaires chez les parents et les maîtres.

C 245. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

**1711.** — Milices. — Ordres d'arrestation de fugitifs envoyés aux généraux des paroisses par le subdélégué et mandement de les remplacer, rôles de fugitifs et mandements de répartition des frais de garnison et de perquisition sur les fugitifs, leurs pères, mères ou maîtres, mémoires et comptes des avances faites par les procureurs et fabriqueurs pour le même objet ; — plaintes, informations et interrogatoires d'une poursuite intentée par Pierre Lesourd, fermier général de la baronnie du Gué-au-Voyer, à deux archers coupables, avec les marguilliers de Thouaré, d'avoir dévasté le mobilier de l'île de Redressay, emporté des hardes et des provisions ; — d'une autre poursuite intentée à Math. Laudrain par les marguilliers de Thouaré pour menées contraires à la milice ; — d'une autre poursuite criminelle intentée par les marguilliers de Chantenay aux habitants du quartier de l'Hermitage coupables de violence envers eux lorsqu'ils se présentèrent pour emmener au tirage Pierre Dunoyer, garçon menuisier.

C 246. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1711-1713.** — Milices provinciales. — Listes de déserteurs contenant leur signalement ; — mandements d'arrestation et de détention, interrogatoires, ordres de route. — Convocations et injonctions envoyées aux syndics et marguilliers des paroisses afin de réunir tous les garçons et jeunes hommes mariés, les examiner, les faire tirer au sort et remplacer les déserteurs de la levée de 1711 ; — certificats d'absence, de maladie, de tirage, états des frais supportés par les paroisses pour la recherche des déserteurs, etc.

C 247. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

**1713-1715.** — Milices. — Ordonnance pour l'exécution de la levée de 1600 hommes imposée par lettres du 1 août 1712 à la Bretagne, avec faculté de racheter chaque milicien au prix de 75 livres ; — état des paroisses départies à M. Mellier pour régler la perception de cette taxe sur les garçons sujets à tirer au sort, listes nominatives et états de répartition. — Liste de soldats réformés, contrôle de miliciens congédiés au régiment de Médoc, ordre de route et certificats de décharge délivrés au capitaine Duvergier (1715).

C 248. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

**1719-1720.** — Milices. — Minutes des lettres écrites par M. Mellier, subdélégué, à l'Intendant pour le tenir au courant de tous les incidents de la levée des miliciens, et lui demander ses instructions sur l'application des ordres du Roi, sur des requêtes de décharge, sur le choix des lieux de tirage, sur la convocation des compagnies, sur divers motifs d'exemption, sur l'arrestation des déserteurs ; — état désignant 22 commissaires pour présider au tirage au sort ; listes nominatives des paroisses voisines de Nantes ; désignation des jours et heures, signalements des jeunes gens appelés au service ; contrats de remplacement, états de frais d'arrestation et de géolage des déserteurs, état de fourniture d'habillement, contrôle des soldats remis à chaque compagnie ; — procès-verbal de rébellion dressé contre les laquais de M<sup>me</sup> de Cornulier qui avaient tenté de délivrer un milicien détenu.

C 249. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

**1723-1726.** — Milices. — Avis de M. de Brou, intendant, portant que la levée de 1723 ne doit pas être employée hors de la province. — Instructions remises aux commissaires chargés de présider aux opérations du tirage au sort ; — correspondance de M. Mellier, subdélégué, avec l'Intendant se rapportant à des demandes d'exemption sollicitées par les officiers de la milice bourgeoise et les officiers municipaux pour leurs valets de campagne et par les marchands de Vertais pour leurs enfants ; — interprétation des instructions, renseignements sur les officiers qui ont quitté le service et qui vivent retirés dans leurs terres ; — listes des paroisses sujettes à la milice dans le département de

M. Mellier et des paroisses sujettes au service des gardes-côtes, listes nominatives, procès-verbaux de tirage; — états des officiers réformés et autres vivant dans l'évêché de Nantes avec l'indication de leurs services; etc.

C 250. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

**1727-1728.** — Milices. — Mandement de l'Intendant aux jeunes gens sujets à la milice de s'absenter avant le passage du commissaire des guerres; état des 8 commissaires qui ont présidé au tirage au sort, ordonnance contre les déserteurs, état du nombre d'hommes composant les six compagnies du bataillon de Nantes, commandé par M. Desrieux; — correspondance concernant les mesures à prendre pour remplacer les fugitifs, le rassemblement des soldats à Nantes, leur logement, leur nourriture et leur habillement, la poursuite de plusieurs actes de rébellion et d'indiscipline; — le licenciement des hommes en janvier 1728, etc. — Destitution d'un capitaine qui avait exigé une rétribution lors de la distribution des congés.

C 251. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

**1728-1775.** — Milices. — Ordres du Roi au marquis de Menou, gouverneur de Nantes, aux maire et échevins de Nantes, de recevoir, de loger et de nourrir les miliciens qui se rassembleront à Nantes, ainsi que leurs officiers (1728). — Instructions et correspondance concernant le paiement de la solde, les conditions du remplacement, les peines infligées aux désobéissants, la production des états de frais, la comparution des jeunes gens âgés de moins de 30 ans, les levées annuelles, les revues; etc. — Homologation du rôle de 400 livres dressé par les mégissiers, gantiers et pelletiers pour l'achat de deux miliciens (1734), procès-verbal des insolences répondues au commissaire chargé d'avertir les ouvriers cordonniers (1769); — plaintes déposées contre la brutalité de la maréchaussée qui, le jour du tirage, blessa 11 personnes à coups de bayonnettes (1775).

C 252. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1730.** — Etapes. — Etats des troupes qui ont passé à Nantes; ordres de route arrêtés pour les recrues, les invalides et les soldats se rendant dans leurs quartiers

et rejoignant leurs régiments; certificats de revue, de fourniture de logement et d'étape.

C 253. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

**1731.** — Etapes. — Etats des troupes d'infanterie et de cavalerie qui ont passé à Nantes; ordres de route arrêtés pour les recrues, les invalides et les soldats se rendant dans leurs quartiers et rejoignant leurs régiments; — certificats de revue, de fourniture de logement et d'étape.

C 254. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

**1732.** — Etapes. — Etats des troupes d'infanterie et de cavalerie qui ont passé à Nantes; — ordres de route arrêtés pour les recrues, les invalides et les soldats se rendant dans leurs quartiers et rejoignant leurs régiments; — certificats de revue, de fourniture de logement et d'étape.

C 255. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1733.** — Etapes. — Etats des troupes d'infanterie et de cavalerie qui ont passé à Nantes; — ordres de route arrêtés pour les recrues, les invalides et les soldats se rendant dans leurs quartiers et rejoignant leurs régiments; — certificats de revue, de fourniture de logement et d'étape.

C 256. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

**1734.** — Etapes. — Etats des troupes d'infanterie et de cavalerie qui ont passé à Nantes; — ordres de route arrêtés pour les recrues, les invalides et les soldats se rendant dans leurs quartiers et rejoignant leurs régiments; — certificats de revue, de fourniture de logement et d'étape.

C 257. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1734.** — Régiments du Roi. — Etats et ordres de route des troupes d'infanterie et de cavalerie qui ont passé et séjourné à Nantes, certificats de revue, de logement et de fourniture d'étapes.

C 258. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

**1735.** — Régiments du Roi. — Etats et ordres de route des troupes d'infanterie et de cavalerie qui ont passé et séjourné à Nantes, certificats de revue, de logement et de fourniture d'étapes.

C 259. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1736.** — Régiments du Roi. — États et ordres de route des troupes d'infanterie et de cavalerie qui ont passé et séjourné à Nantes, certificats de revue, de logement et de fourniture d'étapes.

C 260. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

**1737.** — Régiments du Roi. — Etats et ordres de route des troupes d'infanterie et de cavalerie qui ont passé et séjourné à Nantes, certificats de revue de logement et de fourniture d'étapes.

C 261. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

**1675-1700.** — Troupes du Roi. Fournitures. — Ordonnances et instructions réglant la quantité et le tarif des rations de bouche et de fourrage qui seront fournies aux soldats de maréchaussée, aux troupes de cavalerie et d'infanterie ; — les mesures à prendre pour la concentration des malades des régiments irlandais épars dans les villes et bourgs de Bretagne (1690) ; — les devoirs des étapiers, des maires et syndics ; — l'adjudication des fourrages ; — la suppression et le rétablissement des étapes. — Demande en exemption du logement des gens de guerre par le sieur Tarvouliet, valet de limier de Grande Venerie (1778) ; etc.

C 262. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

**1699-1733.** — Troupes du Roi. Fournitures. — Correspondance et ordres de l'Intendant et du subdélégué concernant les convois de bagages, les réclamations du directeur général des Etapes, le transport des fourrages nécessaires aux troupes concentrées à Vannes en 1720 ; — la vente des avoines amassées à Nantes, la répartition des logements, les règles à suivre à l'égard des soldats malades et des invalides, etc.

LOIRE-INFÉRIEURE -- SÉRIE C

C 263. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

**1713-1731.** — Troupes du Roi. Police. — Ordonnance d'indemnité au profit du gouverneur de Noirmoutier pour arrestation de cinq déserteurs du régiment de la Lande ; — procès-verbal de lecture du jugement rendu contre deux archers qui avaient laissé échapper un prisonnier ; ordres de relâcher le sieur Trébuchet, accusé d'avoir suborné des soldats, d'inviter divers officiers absents et un sergent recruteur en tournée à rejoindre leur régiment. — Correspondance concernant diverses réclamations des officiers et soldats du régiment de Turenne en quartier à Couëron, les réparations des écuries, la fourniture des vivres et des fourrages, l'injustice du syndic dans la répartition des logements ; — plaintes du recteur de la paroisse contre les charges qui écrasent Couëron dont les habitants « sont ruinés par les passages des troupes, et la vérité est que, hors une douzaine de petits marchands de bœufs et chevaux, tout le peuple est réduit à une si grande misère que au moins les trois quarts n'ont pas du pain ni habits et qu'ils sont très dignes d'aumônes » (1730).

C 264. (Registre.) — In-f°, 146 feuillets, papier.

**1733-1736.** — Livre de copie des routes et revues des troupes indiquant l'itinéraire à suivre par les recrues, les invalides, les compagnies et régiments en déplacement et leurs étapes, le jour d'arrivée et le jour de départ, quittances et certificats.

C 265. (Registre.) — In-f°, 152 feuillets, papier.

**1736-1746.** — Livre de copie des ordres de route et revues des troupes indiquant l'itinéraire à suivre par les régiments, détachements et soldats isolés avec les certificats de fournitures, de départ et d'arrivée.

C 266. (Registre.) — In-f°, 200 feuillets, papier.

**1755-1763.** — Livre de copie des ordres de route et revues des troupes en marche indiquant le service des étapes.

C 267. (Registre.) — In-f°, 200 feuillets, papier.

**1763-1770.** — Livre de copie des ordres de route

et revues des troupes en marche indiquant le service des étapes.

C 268. (Registre.) — In-f°, 118 feuillets, papier.

**1768-1793.** — Régiment de Salm-Salm, infanterie allemande. — Livre des délibérations du conseil d'administration.

C 269. (Registre.) — In-f°, 41 feuillets, papier.

**1766-1793.** — Régiment de Salm-Salm, infanterie. — Journal des mouvements indiquant l'arrivée des recrues, le départ des hommes en congé et à l'hôpital.

C 270. (Registre.) — In-f°, 86 feuillets, papier.

**1766-1793.** — Régiment de Salm-Salm. — Livre de la masse du linge et de la chaussure.

C 271. (Registre.) — In-f°, 148 feuillets, papier.

**1790-1791.** — Régiment de Salm-Salm. — Livre indiquant les augmentations, les pertes d'hommes et le nombre de journées dues aux hôpitaux.

C 272. (Registre.) — In-f°, 72 feuillets, papier.

**1768-1790.** — Régiment de Salm-Salm. — Livre de la masse générale indiquant les recettes et dépenses par nature.

C 273. (Registre.) — In-f°, 100 feuillets, papier.

**1768.** — Régiment de Salm-Salm. — Journal général du quartier-maître trésorier indiquant la nature et les détails des recettes et dépenses.

C 274. (Registre.) — In-f°, 120 feuillets, papier.

**1790.** — Régiment de Salm-Salm. — Journal général du quartier-maître trésorier indiquant la nature et les détails des recettes et dépenses.

C 275. (Registre.) — In-f°, 131 feuillets, papier.

**1791-1793.** — Régiment de Salm-Salm, n° 62 infanterie. — Journal général du quartier-maître trésorier.

C 276. (Registre.) — In-f°, 180 feuillets, papier.

**1768.** — Régiment allemand d'Anhalt. — Livre pour servir à l'enregistrement des noms des soldats composant le 1<sup>er</sup> bataillon, compagnie par compagnie, avec leurs signalements et la date de leur engagement, de leur mort, de leur congé ou de leur désertion.

C 277. (Registre.) — In-f°, 180 feuillets, papier.

**1768.** — Régiment d'infanterie allemande d'Anhalt. — Livre pour servir à l'enregistrement des noms des soldats composant le 2<sup>e</sup> bataillon, compagnie par compagnie, avec leurs signalements et la date de leur engagement, de leur mort, de leur congé ou de leur désertion.

#### VILLE DE NANTES.

C 278. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

**1559-1796.** — Constitution et organisation de la municipalité. — Extraits des lettres ducales de Jean V et de François II conférant des privilèges aux bourgeois ; — copies des lettres patentes de François II, roi de France, portant établissement de la Mairie (1559) ; — arrêt approuvé du conseil privé du roi Charles IX (1575) ; — lettres patentes des rois Henri III (1581), Henri IV (1598) et Louis XV, portant confirmation des privilèges des maires et règlement pour leur élection (1721). — Correspondance du ministre de la maison du Roi, Saint-Florentin, du Gouverneur de la province, de l'Intendant et du sénéchal de Nantes relative à un projet de lettres patentes nouvelles tendant à une augmentation du nombre des échevins et à la création de 4 archers (1749) ; — projets de lettres patentes pour la réorganisation de l'administration municipale présentés par le subdélégué Ballays ; observations du Contrôleur général et de l'Intendant (1786).

C 279. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 162 pièces, papier.

**1564-1579.** — Assemblées municipales. — Contestation de préséance entre le maire joint aux échevins et

Charles Valleton, juge prévôt, magistrat civil et criminel, conservateur des privilèges de l'Université de Nantes (1699) ; extraits des livres de délibérations indiquant, depuis 1564, le nom des assistants au bureau et le rang occupé par chacun ; — arrêts du Parlement enjoignant aux officiers municipaux de porter honneur et révérence au prévôt de Nantes, comme à leur président au bureau de police (1683) ; de le convoquer comme les autres magistrats et de mentionner sa présence (1697) ; — enquête et information ouverte par le subdélégué de l'Intendant, procès-verbal des allégations des demandeurs et défenseurs contenant des extraits de tous les registres des délibérations, année par année, depuis 1565 jusqu'en 1697. — Lettre du subdélégué informant l'Intendant que le maire est le président-né dans les assemblées ordinaires et le sénéchal dans les assemblées générales (1728). — Correspondance et mémoires contradictoires à l'occasion d'une plainte portée par le subdélégué Mellier, maire de Nantes, contre l'échevin Perissel qui suscitait des difficultés contre son administration, cabalait contre sa personne et critiquait les décisions du conseil du Roi ; observations de M. Mellier sur la nécessité de rappeler les échevins au respect des règles établies et de fixer l'objet de chaque réunion avant d'en accorder l'autorisation (1729) ; — arrêt du Conseil prononçant l'interdiction des charges municipales contre les sieurs Retaud du Fresne, Hervé de la Bauche et Lory et ordonnant de biffer certaines délibérations sur le registre de la Ville (1737) ; — correspondance signalant une délibération irrégulière ayant pour objet de proscrire des assemblées électorales les gens de bas état et les étrangers (1749) ; — autre correspondance relative à la présidence des assemblées de l'Hôtel de Ville et arrêt du Conseil réglant provisoirement la forme à suivre, et enjoignant au Maire et aux officiers du Présidial de produire leurs titres (1755) et nouvelles instances du sénéchal Bellabre, en 1778.

C 280. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

**1711-1757.** — Elections. — Arrêts du Conseil, mémoires, extraits des délibérations, lettres de cachet, correspondance de l'Intendant, du Contrôleur général et du subdélégué, concernant le nombre des assistants aux réunions, la validité des délibérations ; les règlements à adopter pour la tenue des assemblées générales, l'expression des suffrages et la qualité de ceux qui seront admis aux voix ; les prétentions des officiers de milice bourgeoise ; — prorogation des pouvoirs du maire et des échevins (1717) ; — délégation de l'Intendant à

M. Mellier pour le remplacer à l'assemblée à convoquer pour les élections, cérémonial observé en cette circonstance, discours et procès-verbal des incidents de la séance (1718) ; — privilège de placer le portrait de chaque maire dans les salles de l'Hôtel de ville ; — tumulte et désordres qui éclatèrent lors des élections de 1725 et de 1738 ; — appréciations de M. Gellée de Premion, subdélégué, sur les élections de 1756 et la valeur des candidats présentés au Roi.

C 281. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

**1581-1795.** — Créations et réunions d'offices. — Articles accordés entre le maire et les échevins, le prévôt et le procureur du Roi en la Prévôté, pour la concurrence de juridiction de la police (1581). — Edits du Roi portant création des charges de lieutenants de police, de procureurs, greffiers, huissiers et commissaires (1699). — Offre de 18,000 livres au Roi pour la réunion à la mairie des offices de commissaires de quartier et d'huissiers de police qui n'ont pas été levés aux parties casuelles (1702) ; — mémoires tendant à obtenir la réunion de la police à la Mairie ; projet d'accord avec le lieutenant général de police Valleton ; — opposition des officiers du siège présidial ; avis favorable de l'Intendant de la province ; — offre au Roi de 10,000 livres pour la charge de lieutenant de police et de 6,600 livres pour deux charges de conseillers (1707) ; — traité conclu entre les officiers municipaux, le lieutenant général de police, le lieutenant civil et criminel particulier du Présidial, de la Prévôté et le procureur du Roi de police (1707) ; arrêt du Conseil portant homologation et lettres patentes de confirmation octroyées moyennant une finance de 33,000 livres (1708). — Arrêt du Conseil réunissant l'office de procureur du Roi au corps de ville (1721) ; opposition du sieur Gendron, mémoires contradictoires. — Instance pour contraindre le sieur Bizeul, avocat du Roi et professeur de droit à Rennes, à opter entre les deux charges (1737) ; — demande en décharge de la somme de 36,000 livres due par la Ville pour trois années de gages de ses offices municipaux (1737) ; — autre projet de réunion du susdit office de procureur du Roi, mémoires et avis sur le remboursement offert au sieur Massicot, titulaire (1745) ; — demande de remboursement de la charge de substitut du procureur du Roi syndic, supprimée en août 1717, présentée par M. d'Achon (1753) ; — liquidation de l'indemnité due à la veuve du sieur Giraud, par suite de la réunion de l'office de procureur du Roi au siège de police à celui de procureur du Roi de la sénéchaussée (1762) ; — de-



mandes de désunion de la charge de lieutenant général de police présentées par M. de Luynes de la Pommerais, négociant à Nantes (1780) et par M. Chataud de Chemilly, conseiller à la Cour des Aides de Paris (1785).

C 282. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1559-1780.** — Prérogatives des officiers municipaux. — Copie des lettres d'érection de la Mairie (1559). — Rôles des sommes que doivent les maires, échevins, syndics, greffiers et leurs descendants depuis 1600 jusqu'en 1669 (1692); — déclarations de ceux qui ont renoncé aux privilèges et titres de noblesse de 1707 à 1715; — état des noms et surnoms de tous ceux qui ont passé dans les charges municipales de 1643 à 1715.

C 283. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**1693-1786.** — Personnel des officiers municipaux. — Arrêt du Conseil confirmant le maire dans la jouissance des droits et privilèges à lui attribués par l'édit d'août 1692, d'un logement convenable à l'hôtel de ville avec un jardin (1693); accord portant que le maire pourra entrer et assister aux audiences, tant de police que de mairie, l'épée au côté (1702). — Arrêt du Conseil ordonnant que les maires qui auront servi deux ans jouiront des exemptions attribuées à leur charge (1721); liste des officiers composant l'administration (1723); correspondance concernant les difficultés de l'installation de M. Petit de la Bauche dans la place de maire alternatif (1736); la délivrance de la commission de lieutenant de maire demandée par le sieur Rolland, marchand; le remplacement de M. d'Arquistade; — demande de pension viagère par le filleul de la Ville, Pierre-Donatien-Nantes-Mellier, ancien lieutenant au régiment royal d'artillerie, fils du maire Gérard Mellier, lequel se trouvait sans ressources (1779).

C 284. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1693-1784.** — Personnel des officiers municipaux. — Correspondance du Contrôleur général, du Gouverneur, de l'Intendant et du subdélégué concernant l'obligation imposée aux échevins de continuer leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés (1737); — la répression des insultes commises envers le sieur Prudhomme, échevin, lequel reçut « un coup de coude par l'estomac » et fut menacé de la canne du sieur Ber-

rouette; — l'installation du sieur Pelotteau dans la place de premier échevin et les refus qu'il éprouva (1743); — une contestation de préséance entre deux échevins, les sieurs Drouin et Lelasseur (1755); — le droit de recevoir le serment des nouveaux échevins prétendu par le chevalier de Foucaud, major du château de Nantes (1771); — avis sur une demande de gages présentée par M. Retaud du Fresne, procureur du Roi syndic (1749) et par M. Guérin de Beaumont (1777); — arrêts du Conseil et déclaration du Roi relatifs aux fonctions du lieutenant de police, au rang qu'il occupera à Crespy et les droits qu'il exercera; autorisant celui de Nantes à assister à toutes les assemblées, lui commettant le soin de parapher les billets de logement et de connaître de l'entretien des lanternes (1700); — ordonnance portant qu'il aura rang, séance et voix délibérative après le sénéchal; — avis, requêtes et mémoires contradictoires sur la rivalité des magistrats municipaux et des officiers du Présidial.

C 285. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

**1739-1787.** — Privilèges et préséances des officiers municipaux. — Correspondance du Ministre de la maison du Roi et de l'Intendant, mémoires contradictoires sur le droit de députation aux Etats que revendiquait le procureur syndic, lettre de cachet portant que le maire sera député de droit et que la place de second député appartiendra à tour de rôle aux autres officiers (1748); — avis sur le rang que devaient occuper le maire et les échevins dans les cérémonies publiques; — plainte du subdélégué sur un abus de pouvoir de la municipalité qui s'est arrogé le droit de régler la police sur les quais de la Loire (1738); — arrêts de la Chambre des Comptes, de soit assigné, d'ajournement, de prise de corps contre le procureur syndic à propos de la vérification des comptes; remontrances du corps de ville, arrêt du Conseil cassant les procédures de la Chambre; déclaration du Roi prononçant la translation à Redon (1780); protestations des maîtres des comptes; communication des pièces aux Etats, mémoires et défenses.

C 286. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

**1693-1789.** — Offices municipaux. — Correspondance, délibérations, décisions sur une indemnité de logement de 150 livres accordée aux greffiers; sur des gratifications demandées pour les sieurs Buart et Rouillé, greffiers alternatifs; — arrêt du Conseil supprimant l'un

des offices de greffier (1780), et remboursement par la Ville ; — demande d'augmentation d'émoluments par le sieur Ménard de Rochecave et de confirmation de privilèges (1787). — Arrêt du Conseil supprimant l'office de receveur contrôleur des octrois et deniers patrimoniaux et le réunissant au corps de la communauté de ville (1742) ; offre de 80,000 livres par le titulaire M. d'Echeverry, copie des provisions à lui décernées, en 1728, et nouvel arrêt du Conseil le rétablissant dans ses fonctions, malgré les protestations des officiers municipaux (1745) ; — recommandations en faveur de M. Dugué-Tréven, commis du miseur et directeur des octrois, qui se trouvait menacé dans sa situation, gratification de 3,000 livres à son profit (1774) ; — traité conclu entre l'Intendant et M. de Saint-Cristan, propriétaire des charges de miseur, receveur et contrôleur des deniers de la ville, portant règlement de taxations.

C 287. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

**1733-1790.** — Emplois municipaux. — Délibérations, correspondance de l'Intendant avec le contrôleur général et la mairie, recommandations, appréciations concernant la capacité de l'ingénieur Abeille-Fontaine et ses titres à une gratification de 2,000 livres (1755) ; la nomination des sieurs Ceineray (1757), Cacault fils et Crucy à la place d'architecte voyer ; — la nomination du sieur de Champcourtois à la place d'architecte adjoint (1787) ; — des sieurs Laillaud, Berrenger et Demolon à la place de préposé aux ouvrages publics, observations, réclamations, ordonnances de paiement. — Allocation de 900 livres de pension viagère au sieur Cacault père, ingénieur de la ville pendant 36 ans. — Requêtes et ordonnance de paiement de 450 livres au profit de L. Ménard, concierge, préposé au logement des troupes ; — nomination du sieur Lecadre aux fonctions d'inspecteur des pompes, en remplacement du sieur Bonvoux (1788).

C 288. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1707-1740.** — Comptabilité. — Extraits de comptes, états des revenus patrimoniaux et d'octroi, comptes en recette et dépense rendus par le miseur et communiqués en minute à l'Intendance : recettes pour les années 1709 et 1710, 98,416 livres ; dépenses, 93,637 ; — pour les années 1719-1720, recettes, 298,886 ; dépenses et report, 244,831 livres ; — pour les années 1739 et 1740, recettes, 255,447 ; dépenses, 233,606 livres. — Arrêt du Conseil défendant au Maire et aux officiers municipaux

de Nantes, sous peine d'interdiction, de rayer à l'avenir dans les états au vray du miseur les sommes dont le paiement aura été fait sur les ordonnances de l'Intendant (1739), correspondance relative au même objet, procuration et délégation du receveur des deniers de la ville à Fr. Bidon, avocat, pour présenter le double du compte aux commissaires du Roi, lors de la tenue des États.

C 289. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

**1740-1792.** — Comptabilité. — Etats généraux des revenus, des dépenses et des charges de la ville de Nantes, communiqués en minute avec observations à l'Intendance, et états de situation ; recettes pour les années 1753 et 1754, 507,175 livres ; dépenses, 445,807 livres ; — pour les années 1779 et 1780, recettes, 354,393 livres ; dépenses, 363,710 livres.

C 290. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

**1689-1799.** — Emprunts. — Arrêts du Conseil autorisant la ville à emprunter 150,000 livres (1689) pour éteindre ses dettes ; — 300,000 livres en 1764 pour subvenir aux frais de rétablissement des banlieues, à la construction et à la réparation des quais ; — 120,000 livres en 1767 ; — 160,000 livres, en 1781, pour acquérir l'usufruit des maisons dont jouissait M<sup>me</sup> du Barry ; — 150,000 livres, en 1783, pour exécuter les travaux du quartier Graslin. — Plaintes des rentiers, états des créanciers de la ville, requêtes, observations de l'Intendant et du Contrôleur général, délibérations du corps de ville et comptes d'emploi du receveur des emprunts. — Etats des rentes dues au Domaine. — Correspondance relative à un emprunt de 36,000 livres, contracté pour subvenir aux travaux des cours Saint-Pierre et Saint-André (1761), ordonnances de paiement et compte d'emploi.

C 291. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

**1571-1784.** — Octrois. — Lettres patentes de Charles IX (copie) accordant aux bourgeois de Nantes la faculté de lever des taxes sur les marchandises vendues à Nantes et transportées sur la Loire, pendant 6 ans, à la charge d'employer, sur le produit, 5,000 livres pour la réparation des fortifications et le surplus à l'acquisition d'un hôpital pour les pestiférés et à l'entretien des ponts (1571) ; — arrêt de vérification de la Chambre

des Comptes (1598) ; — lettres patentes réduisant à 12 sous la taxe de 20 sous imposée sur chaque pipe de vin à destination de Bretagne (1611) ; et arrêts d'établissement et de prorogation de l'impôt de 6 deniers par pot de vin. — Renseignements sur l'exploitation des mottes de la Grande-Brière et un projet de taxe qu'on voulait établir (1745). — Tarif alphabétique des droits d'octroi dus à l'entrée de la ville de Nantes, suivant la pancarte de 1598 ; — lettres patentes d'autorisation, de modification et de prorogation. — Correspondance, explications et arrêts sur diverses demandes de prorogation, de changement et d'augmentation de taxes.

C 292. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

**1599-1788.** — Octrois. — Bail à ferme des deniers d'octroi montant à 30,100 écus (1599). — Publications, ordonnances de l'intendant et adjudications de la perception. En 1695, le bail des 6 deniers par pot de vin fut adjugé moyennant 13,200 livres par an. — Acte de caution du bail du *piéd fourché* et du langayage des porcs, taxes qui furent adjugées, pendant 13 ans, pour douze cent mille livres (1706). — Bail des droits de coutume qui se perçoivent à la foire Nantaise et à la Guibrée sur les chevaux, concédé pour 90 livres (1706). — Soumission du sieur Grosset, bourgeois de Rennes ; — et demande en réduction de ferme par Laurent Bourdin et mémoire à l'appui (1756). — Mémoire des engagistes des octrois afin d'être maintenus dans leur traité, correspondance concernant le versement des annuités, la perception, le recours en garantie du sous-fermier de la Petite Coutume contre le fermier général ; et les taxations des contrôleurs et préposés à la régie. — Ordonnance défendant la perception du sol pour livre (1761). Demande d'emploi appuyée par le chevalier de Vizé (1775).

C 293. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1752-1786.** — Octrois. — Correspondance, délibérations et arrêts. — Réduction de la taxe sur la mélasse ; — instance en remboursement poursuivie par les sieurs de Maupassant et Fourcade ; — réclamation du sieur Thoinnet, négociant à Ancenis, contre l'exception faite au détriment des vins du crû de Chantoceaux (1778) ; — réclamation contre le droit de 3 livres perçu sur chaque charge de tabac de 300 livres présentée par les négociants de l'Amérique (1783) ; — avis et observations sur un projet d'augmentation du tarif (1784) ; — exemption

sollicitée en faveur des bouteilles fabriquées à la verrerie de Couéron et introduites à Nantes (1786).

C 294. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1718-1788.** — Octrois. Contentieux. — Plaintes des négociants contre les innovations du fermier Grasset qui avait établi un bureau à Ingrandes, exigeait des déclarations particulières et percevait divers droits sur les marchandises à destination de Nantes au passage d'Ingrandes (1730). — Réclamations contre la perception du droit de Petite Coutume perçu sur les ponts de Nantes à la porte Saint-Louis, contre le double droit d'entrée et de sortie frappant certaines marchandises et contre le droit de 8 sous par pipe de vin nantais embarquée pour la mer (1736) ; et défenses du fermier.

C 295. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

**1420-1751.** — Octrois. — Procès du fermier des octrois de Nantes, Ralet, appelant au Conseil du Roi d'un arrêt du Parlement de 1723 et d'une sentence du Présidial de Nantes qui le condamnaient à restituer les taxes qu'il avait perçues sur les sels du territoire de Guérande, chargés dans la rade de Saint-Nazaire ; mémoires produits contre les propriétaires de marais salants et les villes du Croisic et de Guérande opposantes à la levée de la taxe de 6 sous par muid de sel et productions diverses parmi lesquelles sont en copie : les lettres patentes du duc Jean V concédant divers privilèges aux habitants du *terrouer* de Guérande (1420, 5 octobre) ; — les lettres de ratification du tarif de la pancarte de Nantes (1565-1571) et les confirmations postérieures ; — la pancarte des droits de la Prévôté de Nantes imprimée en 1702 ; — l'arrêt du Conseil de 1718 conforme à la sentence du siège des Traités qui déclare sujets au droit de *quarantième* tous les sels renversés de bord à bord après le passage du trépas de Saint-Nazaire, quelle qu'en soit la destination. — Correspondance et observations de l'Intendant, de son subdélégué et du contrôleur général. Parmi les annexes se trouvent les mémoires contradictoires d'une instance analogue portée au Conseil par les villes du Croisic et de Guérande conjointement avec le procureur syndic des Etats de Bretagne contre les fermiers généraux des droits de la Prévôté de Nantes qui se prétendaient fondés à lever un droit de *quarantième* sur tous les sels enlevés du territoire de Guérande et notamment chargés dans la rade de Saint-Nazaire (1732) ; défenses

des Etats et des deux villes longuement développées et appuyées sur des documents historiques, sur les traditions et les usages, tendant notamment à prouver que le territoire de Guérande avec sa vicomté de Saint-Nazaire n'ont jamais fait partie du comté de Nantes. — Mémoire contre les prétentions du fermier Bourdin qui voulait frapper les vins consommés au pays Guérandais des taxes communes, bien qu'il perçût déjà 8 sous par pipe de vin au moment de sa sortie du comté de Nantes (1751).

C 296. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1764-1766.** — Octrois. — Comptes et bordereaux du produit des droits établis sur les eaux-de-vie, vins étrangers et bières, de la ferme des 4 deniers par pot de vin perçus dans la ville et les faubourgs de Nantes. — Comptes en recette et dépense rendus devant le maire et les échevins par L. Treven, directeur et receveur général de la régie des octrois.

C 297. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

**1760-1769.** — Comptabilité. — Notes de l'Intendant constatant les autorisations de paiement par lui accordées à la Ville pour diverses dépenses relatives aux travaux, aux gages des greffiers, au rachat de l'homme vivant et mourant des offices municipaux, au service funèbre du Dauphin, à l'amortissement des dettes, aux fournitures de poudre, à la pension annuelle due aux Oratoriens de Nantes pour l'entretien de leur collège, aux achats de gants et rubans, aux repas fournis par le traiteur Caton ; etc. Correspondance proposant des emplois de fonds libres, dépeignant la détresse du trésorier et sollicitant des autorisations et des règlements d'ordre pour la liquidation des dettes.

C 298. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1681-1759.** — Comptabilité. — Arrêt du Conseil portant règlement pour les devoirs des miseurs, le paiement des dépenses et la reddition des comptes (1681). Délibérations du corps municipal, ordonnances de l'Intendant de la province, requêtes, arrêts du Conseil, correspondance concernant le vote de diverses impositions, la dépense du portrait du maire fixée à 300 livres ; — le règlement d'une créance de 8,335 livres réclamée par V. Daguin, cirier, pour diverses marchandises four-

nies à l'occasion des funérailles de plusieurs princes depuis 40 ans (1717) ; — la répartition d'une taxe de 6,000 livres pour achat de 500 fusils destinés à l'armement de la milice bourgeoise (1747) ; — le paiement de frais de vacations ; — le remboursement des avances faites par le concierge des prisons aux deux invalides chargés de garder les prisonniers ; — les frais de garnison demandés par les 4 huissiers de la Mairie, montant à 432 livres pour les 14 journées qu'ils ont demeuré chez le receveur des octrois (1756) ; — le traitement du secrétaire du procureur syndic ; — autorisations de payer les gages de divers employés, les termes dus aux rentiers de la Ville, les indemnités dues pour démolitions de maisons, etc.

C 299. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

**1770-1795.** — Comptabilité. — Délibérations, mémoires, demandes d'approbation et autorisations de payer concernant les dépenses de la répurcation des rues montant à 1,500 livres pour 18 mois ; — l'entretien des lanternes ; — la réparation des pompes à incendie et des bonnets des pompiers ; — le règlement des dépenses faites à l'occasion du passage du comte d'Artois que l'Intendant juge excessives (1777) ; — les embarras financiers du miseur ; — les réparations du petit hôtel de ville ; — le logement du comte de Durlfort ; — l'exécution de divers travaux publics ; — les frais du déjeuner de la Fête-Dieu et de la cérémonie montant à 596 livres ; — les secours à distribuer aux malheureux (1784) ; — la conversion de deux rentes constituées en rentes viagères au profit de la baronne de Poiroux ; — l'éclairage et le chauffage des corps de garde ; — l'entretien d'un bateau de santé à Saint-Nazaire (1785) ; — ordonnance de 36 livres payées à Fr. Denis, pour 41 journées employées à ramasser les verres cassés dans les rues et places publiques, etc.

C 300. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

**1760-1798.** — Comptabilité. — Mémoires de fournitures et d'avances, délibérations, requêtes, réclamations, correspondance, ordonnances de paiement concernant les appointements du capitaine inspecteur des pompes et les gages des archers ; — l'amortissement de plusieurs rentes ; — une gratification de 240 livres demandée par M. de Rochecave, greffier ; — les indemnités dues à divers pour rectifications d'alignement dans les rues ; — une bourse de 100 jetons méritée par le capi-

taine de navires Berthelin ; — les déboursés faits par les échevins pour le voyage de Saint-Sébastien ; l'entretien de l'horloge du Bouffay ; — le loyer du terrain qui a servi de champ de mars au régiment suisse de Châteauvieux ; — le paiement des honoraires dus aux avocats et aux procureurs chargés des procès de la ville ; — les distributions de secours aux indigents ; — l'exécution des travaux publics, etc.

C 301. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

**1787-1790.** — Comptabilité. — Mémoires de fournitures et d'avances produits par des entrepreneurs de travaux, par l'armurier de la ville, par les boulangers, les fournisseurs de lits militaires et de subsistances, par les ouvriers et les artistes qui ont travaillé à la construction et à la décoration du théâtre ; — par les fermiers du grand hôtel Henri IV à propos du passage des ambassadeurs indiens de Tipoo-Saeb ; — délibérations et ordonnances de paiement concernant les dépenses faites à l'occasion des troubles qui ont éclaté à Nantes, en janvier 1789, et au dévouement des soldats du régiment de Rohan ; — l'exécution du portrait de M. Guérin de Beaumont ; — les députations et les réjouissances patriotiques ; — la nourriture des chevaux de la cavalerie volontaire ; — le voyage de dévotion accompli à Saint-Sébastien-lez-Nantes par le bureau municipal, en janvier 1790, etc.

C 302. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

**1764-1799.** — Comptabilité des frais de geôlage. — États des prisonniers écroués par sentence du siège de police ; — correspondance et ordonnances de remboursement au concierge des prisons.

C 303. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

**1719-1790.** — Propriétés communales. — Baux par adjudication de maisons, échoppes, magasins et terrains situés près l'échelle du palais de justice, près le corps de garde du Bouffay, rue du Bois-Tortu, en face du château, sur le port Maillard, rue Royale, le long des fossés du château, à Barbin, aux marais de Saint-André, dans les fossés de Saint-Nicolas, au faubourg de Pirmil, près du Pont-Rousseau ; — de la cohue au poisson frais, des halles du Bouffay ; d'un emplacement dans les tours de Saint-Nicolas. — Bail à ferme de la maison

de la Glacière à Paimbœuf. — Refus d'autoriser la location de la salle de spectacle à plusieurs particuliers associés pour l'exploitation du théâtre (1786) ; traités avec le sieur Longo, en 1787, et ensuite avec le sieur Hus-Malo en 1789, et réclamations de la veuve Ténèbre, propriétaire de la salle du Chapeau Rouge. — Procès-verbal de l'état des tours de l'enceinte de Nantes, dressé en 1719.

C 304. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

**1759-1790.** — Propriétés communales. — Concession par les Commissaires généraux du Conseil à la Ville de Nantes de tous les terrains qui ont été ou seront attéris en Loire par les digues et autres travaux que la Ville fera exécuter dans la rivière au-dessus et au-dessous des ponts de Nantes (1758) ; — correspondance relative à la constatation des lieux, à la levée des plans et la plantation des bornes ; — arrentements, baux à ferme de divers atterrissements adjugés à MM. Bessard, Dejoie, de Coesne, Douineau, Esseul, Turpin, Rother, Videment, Bideau, Guépin, Sauvaget, Aubin. Vente d'un terrain voisin des Récollets à Nantes au profit du sieur Pelloutier, créateur d'une fabrique d'indiennes, réclamations des sieurs de Tollenare et Chauveau, propriétaires riverains demandeurs en préférence (1789) ; traités avec MM. Trévelec de Kerolivier, Kerambar de la Pommeraye, de la Tullaie, de Monti et de Martel pour des plantations. — Devis des travaux de protection nécessaires à l'amélioration des atterrissements, et approbations des dépenses relatives à cet objet.

C 305. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

**1753-1784.** — Propriétés communales. — Moulins de l'Erdre établis à Barbin. — Correspondance tendant à obtenir l'homologation d'un traité passé le 17 mars 1753 entre l'évêque de Nantes et la municipalité pour l'arrentement perpétuel des moulins de Barbin, moyennant une rente de 1,800 livres. — Propositions de M. Mellinet, négociant, lequel demandait à devenir propriétaire des trois moulins de Barbin, pour y construire six nouveaux moulins à farine économiques, mémoires contradictoires, oppositions des boulangers et des juges consuls (1783). — Adjudication du bail des mêmes moulins en faveur du sieur Pierre Jolly, farinier, moyennant 7,000 livres par an, opposition du sieur Diard, premier adjudicataire, correspondance, mémoires, requêtes et ordonnances. — Devis et procès-verbal des réparations urgentes à exécuter.

C 306. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1723-1728.** — Propriétés communales. Pêcheries. — Procès-verbal d'adjudication des pêcheries de Nantes à la veuve Fleury, pour le prix de 3,610 livres (1723). Consultation sur plusieurs instances portées devant l'Amirauté et le Présidial par les fermiers des droits de pêche et l'interprétation des arrêts du Conseil de 1713 et de 1754. — Autres procès-verbaux d'adjudication montant à 4,275 livres (1774) et à 5,400 livres (1784). — Demande en garantie formée par M. de Seigne, seigneur du Blottereau, à propos du droit de pêche qu'il voulait exercer entre Richebourg et son domaine.

C 307. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1720-1729.** — Edifice de la Bourse des marchands. — Arrêts du Conseil approuvant l'engagement pris par l'adjudicataire des octrois de verser 70,000 livres en pure perte pour la construction d'une Bourse, confirmant l'adjudication à lui faite de la ferme des octrois, ordonnant de procéder à l'adjudication au rabais des ouvrages nécessaires à la réédification du bâtiment (1722); — délibérations, plans, devis, engagement et soumission du sieur Laillaud, adjudication et arrêt approbatif des plans de M. Delafond, ingénieur du Roi; ordonnances de l'Intendant relatives à l'exécution du quai voisin de la Bourse; — adjudication des voûtes de la chapelle faite à Louis Laillaud (1724); — correspondance de l'Intendant et du subdélégué relative à l'achèvement des travaux et à la difficulté de créer des ressources; — procès-verbal de l'état d'avancement du bâtiment (1727); — appréciation de l'architecte Gabriel sur les travaux de la Bourse, des quais et des ponts; — compte de la recette et dépense des 70,000 livres promises par le fermier des octrois; — toisé des ouvrages faits par augmentation au devis primitif et procès-verbal d'estimation.

C 308. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

**1730-1766.** — Bourse des marchands. — Contestation avec les entrepreneurs architectes Jean et Louis Laillaud, à propos du règlement des comptes, dans laquelle intervient Françoise Prieur, épouse séparée de corps et de biens de Jean Laillaud, demanderesse en reprise de deniers dotaux; — procès-verbaux de dires et raisons des parties, mémoires, correspondance, plaintes, observations; — traité conclu en juin 1731, et demande

en exécution; — procès-verbal de l'état des bâtiments en construction (1732); — ordonnances de paiement au profit des entrepreneurs (1733); — requêtes, plaintes et mémoires de Joseph Nau, sculpteur; de Fr. Baudouin, plombier, du menuisier, du charpentier, du couvreur, du vitrier, demandeurs en paiement de salaires; — devis, mémoire et adjudication concernant la construction du comble proposé pour couvrir le bâtiment; — réception des travaux (1737); — et gratifications accordées au greffier de la subdélégation pour les écritures extraordinaires qu'il a dû faire à l'occasion des ouvrages de la Bourse. — Lettres attestant qu'un reliquat de compte de 10,455 livres fut payé aux sieurs Laillaud, entrepreneurs, en 1766.

C 309. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

**1741-1770.** — Bourse des marchands. — Correspondance de l'architecte Gabriel concernant les tassements et les lézardes qui se sont produits dans le bâtiment, et les mesures à prendre pour le consolider ou le remplacer (1742). — Avis, délibérations, procès-verbal de visite, décisions sur la question de la démolition des bâtiments, compte du produit de la vente des matériaux (1769). — Mémoires et délibérations à l'appui d'un projet de loge provisoire à construire au bas de la Petite-Hollande, devis; — correspondance annonçant la permission accordée aux officiers municipaux d'emprunter 200,400 livres pour être employées à la construction d'une nouvelle Bourse (1769). — Négociations pour parvenir à une entente entre les juges consuls et les officiers municipaux sur un mode de souscription, et sur les plans à adopter en vue d'une construction, observations, mémoires et correspondance (1770).

C 310. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

**1774-1789.** — Bourse des marchands. — Observations, mémoires, remontrances des juges consuls, des officiers municipaux, du subdélégué de Nantes, de l'Intendant de Rennes, de M. Graslin et de quelques particuliers sur le projet proposé de construire la Bourse sur l'éperon de l'île Feydeau; — réclamation d'honoraires par le sieur Potain, contrôleur général des bâtiments du Roi, auteur d'un projet de reconstruction.

C 311. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1786-1789.** — Bureaux d'octroi. — Plaintes du receveur Dumais sur les inconvénients de son installa-

tion, délibération, ordonnance de l'Intendant, devis des ouvrages à entreprendre pour réparer et augmenter le logement du receveur, approbation de l'adjudication.

C 312. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

**1761-1766.** — Corps de garde. — Correspondance contenant des renseignements sur l'établissement de divers corps de garde lors du passage des troupes ; — demande d'une création en faveur de l'hôpital ; — procès-verbal d'expertise, titres, requêtes, délibération, ordonnances, explication concernant une réclamation présentée par les propriétaires d'une maison sise au Bignon-Létard ; ordonnance fixant le loyer à 500 livres ; — réparations au local attenant au Bouffay ; — devis des travaux à exécuter en divers locaux situés sur la prairie de la Madeleine, au quai d'Estrées et à la prison.

C 313. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1743-1769.** — Halles. — Devis estimatifs des ouvrages à faire pour la construction des halles à blé et à poisson et des quatre greniers à blé à construire sur le quai Brancas (1742) ; — autre devis d'une halle projetée à la tête de l'île Feydeau (1783) ; — ordonnance de l'Intendant approuvant la démolition de la tour des Espagnols et la construction d'une halle couverte sur son emplacement au moyen d'une souscription ; devis, explications, correspondance, remontrances des juges consuls, des officiers municipaux, conditions de l'adjudication, visite des bâtiments ; — réclamations de l'adjudicataire Douillard ; ordonnances de paiement ; — explications sur le tarif à adopter sur le prix des places ; — nomination du concierge ; — demande d'indemnité produite par les propriétaires de deux bancs à poisson supprimés avec l'ancienne poissonnerie.

C 314. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1731-1737.** — Hôtel-de-ville. — Projet d'arrêt du Conseil soumis au contrôleur général en vue d'établir l'auditoire de police dans l'appartement des juges consuls (1721). — Devis des réparations à faire dans la chambre du procureur du Roi syndic, à la salle des assemblées générales ; — à l'appartement du sénéchal de Nantes, Bellabre, lequel eut de longs démêlés avec la Ville à propos de son bail (1777) ; — au local qu'on destinait à l'installation des archives municipales, lesquelles se trouvaient renfermées pêle-mêle dans huit armoires,

remontrances sur la nécessité de construire un dépôt spécial pour faciliter le classement « les titres sont ré-  
« pandus ça et là dans différents appartements, sans  
« aucun inventaire, quand on a besoin d'une pièce on  
« ne sait souvent où la prendre et, pour peu qu'elle soit  
« ancienne, c'est le plus grand hasard si on la trouve ;  
« aussi nous est-il arrivé de vendre des terrains qui ne  
« nous appartenoient pas.... l'ordre dans les archives  
« est le fondement de toute bonne administration, sans  
« cela il ne peut y avoir que méprise et incertitude  
« dans les délibérations » (1778). — Plan des étages de l'Hôtel-de-ville et correspondance. — Baux de l'entretien du jardin de l'Hôtel-de-ville et des autres promenades.

C 315. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

**1741-1744.** — Palais de justice du Bouffay. — Délibérations et correspondance portant sur le choix d'un local provisoire à occuper pendant les réparations des salles, lequel fut arrêté dans le couvent des Jacobins et sur le refus du Roi de contribuer aux frais de restauration pour plus de 3,000 livres ; — sur la difficulté d'établir une imposition sur les paroisses du ressort et de charger la ville seule de la dépense (1741) ; — arrêt du Conseil abandonnant à la Ville le produit des boutiques adossées au palais et de tous les emplacements à louer, à la condition qu'elle sera chargée à l'avenir de l'entretien et des grosses et menues réparations du palais et des prisons (1742) ; — adoption des plans du sieur Touros, ingénieur des fortifications à Nantes, de préférence à ceux dressés par le sieur Portail (1743) ; — adjudication des travaux, demande d'autorisation de prendre du bois dans les bois de Marigné, en Grandchamp, réclamations de l'entrepreneur et ordonnances de paiement (1744),

C 316. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

**1745-1769.** — Palais de justice du Bouffay. — Correspondance, mémoire, estimation concernant diverses augmentations de travaux demandées par l'ingénieur et le sénéchal de Nantes ; — demande d'indemnité présentée par le sieur Bayonnais, entrepreneur ; — certificats de l'ingénieur et ordonnances de paiement ; — ordre aux locataires des boutiques de démolir leurs cheminées ; — demande de participation aux frais de décoration soumise aux officiers du Présidial ; — procès-verbal de vérification des augmentations faites en dehors des devis état de situation, requêtes (1749) ; — nouveau devis et

plans des réparations à faire au palais et aux prisons réunis dans le même bâtiment (1785) ; — correspondance et représentations sur la nécessité d'étudier des plans de reconstruction, et sur l'urgence de procéder à l'installation et à la conservation des archives du greffe « qui sont dans un grenier, exposées sans cesse à être dévorées par les rats, piquées par les vers ou incendiées » dit le greffier Allonneau en 1789.

C 317. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

**1744-1789.** — Prisons du Bouffay. — Devis des ouvrages à faire aux tours de la porte de la Poissonnerie dans lesquelles on se proposait de transférer les prisonniers pendant les réparations (1744) ; — conditions imposées pour la construction d'une petite infirmerie ; — procès-verbaux de l'état des prisons dressés à deux reprises ; — devis des travaux à exécuter aux prisons du château, lesquelles avaient servi à renfermer les détenus civils pendant les réparations du Bouffay ; — correspondance de M. de Menou, commandant du Château, et de l'Intendant ; — certificat de l'architecte Crucy portant que les prisons du Bouffay ne peuvent être réparées par suite de leur vétusté.

C 318. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

**1748-1785.** — Poissonnerie. — Mémoires et correspondance concernant les plaintes du portier de la Poissonnerie, lequel avait été, par sentence de la sénéchaussée, débouté du droit d'affermir à des marchandes de poisson plusieurs places autour de cette porte ; — état des portes de la ville, comprenant les noms des portiers, des locataires et le montant des fermes, le tout à la disposition de M. de Brancas, gouverneur, dont la Ville acquit les droits moyennant une somme annuelle de 1200 livres, en vertu d'un arrêt du Conseil (1749) ; — Demande d'une halle couverte, par les poissonnières, et correspondance relative à la construction d'une nouvelle halle au poisson (1785).

C 319. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1670-1787.** — Poudrière. — Arrêt du Conseil ordonnant que les échevins, baillis et jurats de Bayonne et Saint-Jean-de-Luz, livreront en bon état, au commissaire général des poudres et salpêtres, les magasins dont ils ont besoin (1670) ; — demande de la Compagnie des poudres à Nantes, et réponse de M. d'Ormesson établissant que la municipalité ne peut se dispenser de fournir

un local, attendu que les poudres ne peuvent rester dans une maison de campagne, à une lieue de la ville (1739) ; — requêtes des régisseurs des poudres pour obtenir de la Ville la fourniture du bois et des chandelles du corps de garde (1782) ; — plaintes de M. Lemasne de Clermont, négociant à Nantes, dont la maison de campagne, sise à Gigan, avait été choisie comme poudrière, demande en décharge de cet entrepôt et en exécution de l'arrêt de 1772, qui prescrit la construction d'un magasin (1784) ; — observations des officiers municipaux et du subdélégué, sur une indemnité de loyer de 12,000 livres demandée par M. Lemasne ; correspondance annonçant qu'un arrêt de 1785 lui a concédé 300 livres d'augmentation par an, à partir de 1772, et enjoint à la municipalité de construire, ou de louer, un magasin ; — devis d'un bâtiment à construire dans la tenue des Godivelles sur le chemin de Barbin, adjudication, et réception.

C 320. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1784-1789.** — Puits et fontaines. — Devis et mémoires des ouvrages entrepris pour la réparation et l'entretien des puits de la ville. — Observations sur un projet d'établissement de fontaines épuratoires inventées par le sieur de Charancourt ; — mémoire du sieur E. Caillault, négociant, pour démontrer la possibilité de créer des bassins d'eau potable dans les fossés du château, et l'urgence de procurer cet avantage aux habitants de Nantes (1789).

C 321. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

**1770-1781.** — Salle de spectacle. — Projet de construction d'une nouvelle salle, dans l'emplacement du jeu de paume Saint-Nicolas, en la rue Sainte-Catherine, d'après les plans de Ceineray, approuvés en mars 1766 ; appositions et réclamations des propriétaires du sol, du recteur de la paroisse Saint-Nicolas, du sieur Vallée, maître du jeu de paume, lequel se croyait en possession du monopole des jeux à Nantes et prétextait ses charges de famille pour être maintenu dans ses droits ; observations et représentations des commissaires de l'entreprise du spectacle (1771) ; — correspondance de l'Intendant, du subdélégué et du Contrôleur général ; — mémoires, nouvelles requêtes et instances du sieur Vallée, demandeur en paiement d'une indemnité et des actionnaires de la comédie, lesquels voulaient entrer en jouissance des terrains à eux concédés (1774) ; — délibérations du corps municipal et requête au Conseil ten-



dant à obtenir l'autorisation de contracter un emprunt de 420.000 livres pour entreprendre la construction projetée, opposition de l'Intendant, du Ministre des Finances et du Contrôleur général.

C 322. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1782-1786.** — Salle de spectacle de la place Graslin. — Délibérations et observations sur les propositions du sieur Longo, directeur du spectacle, au Chapeau-Rouge, lequel offrait de construire une salle en bois provisoire, près de la tour des Espagnols; et sur les projets de M. Graslin, lequel offrait son terrain, dit de Bouvet, près des Capucins de la Fosse, et promettait la construction d'une nouvelle place autour de la future salle (1782) — arrêt du conseil, lettres patentes et arrêt d'homologation permettant à la communauté de Ville de construire une salle de spectacle, suivant les plans dressés par l'architecte Crucy, en juillet 1783, et d'emprunter à cet effet toutes les sommes nécessaires (1784); plans, procès-verbal d'estimation des excavations faites sur le terrain de Bouvet, pour lesquelles le sieur Graslin réclamait une somme de 15.000 livres; — observations sur les devis; — soumission et propositions de M. Graslin, receveur général des fermes du Roi, à Nantes; — traité conclu avec J. Crucy et A. Peccot (1785); — contrat de société *patriotique* et désintéressée conclu, pour l'exploitation du théâtre, entre MM. de Trevelec d'Aux, Robineau de Bougon, Coustard de Massy, Bureau de la Batardière, Chauran, Michel, du Roscouat, de Luynes frères, et Graslin (1785); — traité, délibérations et correspondance concernant la construction d'un puits; — requête pour être autorisé à disposer d'une partie de cour appartenant au sieur Goisneau, remontrances du propriétaire, explications et correspondance.

C 323. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1786-1788.** — Salle de spectacle. — États sommaires de dépenses divisés par quinzaine, produits par M. Graslin à l'appui de ses demandes répétées de remboursement adressées à la mairie; plaintes du même à l'Intendant sur le mauvais vouloir et les taquineries qu'il essuie de la part des officiers municipaux; — correspondance de l'Intendant avec M. Brongniart, architecte du Roi à Nantes, dont il attend l'avis sur les dispositions à adopter pour la hauteur de maisons de la place de la Comédie, et la substitution des balcons en fer aux balustres; — lettre d'envoi de Crucy, à propos des esquisses de la décoration de la salle; — délibérations

tendant à faire travailler par économie aux ouvrages de peinture et de sculpture; — traités avec le sculpteur Robinot Bertrand, et le peintre décorateur Bougon; — observations sur l'ordre à suivre dans la rédaction de l'inscription; — réclamations du sieur Longo, sur l'insuffisance du nombre des décors commandés; devis d'une pompe à établir au nord du théâtre.

C 324. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1751-1755.** — Salle de concert. — Mémoires, requêtes, adressés à l'Intendant et au Ministre de la Maison du Roi tendant à obtenir la levée de l'interdiction prononcée contre les concerts qui se donnaient dans une salle de la Bourse, au-dessus de la chapelle, en 1743, parcequ'on y avait annexé des bals masqués; remontrances du procureur du Roi, instances du subdélégué et des commissaires de la société de musique, délibérations du corps de ville, demande de renseignements, avis de l'approbation du Roi; — correspondance des commissaires du concert tendant à obtenir un terrain, près de la porte Brancas, pour y construire une salle spéciale, demande d'allocation à la Ville pour le paiement du loyer de l'appartement de la Bourse; — refus de lettres patentes, et autorisation d'acquérir ou de louer un terrain.

C 325. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1741-1786.** — Embellissements de Nantes. — Projet d'arrêt et observations sur le plan général dressé par M. Touros, ingénieur du Roi (1743). Plan général comprenant les changements et les accroissements proposés par M. de Vigny, architecte du Roi, intendant des bâtiments du duc d'Orléans (1755); — arrêt du Conseil ordonnant l'exécution du plan précité; observations sur la forme et le fond de l'arrêt présentées par le corps de ville au commandant de la province, notes et réponses; — lettre du subdélégué Gellée de Premion vantant les mérites d'un plan dressé par Cacault « ouvrier rempli de droiture et d'intelligence » (1757); — envoi d'un nouveau plan dressé par Ceineray, arrêt du Conseil et lettres patentes d'approbation en ordonnant l'exécution (1766); — délibérations, arrêt du Conseil et lettres patentes approuvant l'extension du plan proposé par M. Graslin et l'exécution de ses projets pour l'embellissement et l'accroissement des environs de la Fosse (1781); — requête et instances des sieurs Duparcq, Mellinet et C<sup>ie</sup> adressées à la Ville et à l'Intendant, pour obtenir que le quartier de Gigant, où ils se

proposent d'élever des constructions, soit annexé au plan général et arrêté appratif (1783). — Mémoire sur les avantages du déplacement de l'Hôtel-Dieu et sa translation au couvent des dames du Calvaire, lequel serait reporté à la maison de Saint-Charles; — correspondance et observations sur une requête de la municipalité au Conseil, tendant à obtenir le rapport de l'arrêt de 1750 et de l'arrêt de septembre 1774, portant règlement pour l'estimation des terrains à acquérir ou à retrocéder, et les indemnités à payer aux propriétaires.

C 326. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1736-1786.** — Embellissements du quartier du Bouffay en Sainte-Croix. — Arrêts du Conseil ordonnant plusieurs réductions de maisons et l'élargissement de la Grande Rue, de la rue de la Poissonnerie, de la rue des Chapeliers et du Port-Maillard (1741); plans et correspondance. — Ordonnances réglant les indemnités dues aux propriétaires des mâsures démolies le long du Bouffay (1749); — proposition d'échange de terrain entre les Jacobins et la ville; — observations sur l'élévation d'une maison dans le fond de la place du Bouffay par la veuve Mabilie (1772); — demande d'indemnité présentée par le sieur Pichelin du Cleray, juge au siège des Monnaies de Nantes, à l'occasion de la démolition d'une échoppe acquise par lui rue du Port Maillard, par acte judiciaire de 1726, produit à l'appui de sa requête (1772); — indemnité de 11.120 livres accordée au sieur Bellot, pour l'acquisition de sa maison sise à l'encoignure de la rue Basse du Château, et adjudication de la démolition.

C 327. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

**1713-1788.** — Création des cours Saint-André et Saint-Pierre. — Bail des ouvrages à exécuter pour réparer une brèche et construire un mur de revêtement au bas de la Motte Saint-Pierre, caution, toisé et réception des travaux (1714); — avis sur une instance des Pères Minimes de Nantes, lesquels revendiquaient un terrain de leur couvent pour lequel ils avaient reçu une indemnité de 100 écus, et se plaignaient des dépôts d'immondices; — alignement donné aux mêmes religieux pour construire un bâtiment (1739); — contestation de mouvance entre la Ville et les chanoines de Saint-Pierre à propos de la transformation de la Motte Saint-André (1766); — rapport et ordonnance de l'architecte Ceineray sur une réclamation des entrepreneurs des travaux d'aplanissement du Cours; — appro-

bations des adjudications de terrains faites à MM. Robineau de Bougon, d'Aux de Bournay, Crucy et Espivent de la Ville-Guevray, sur la Motte Saint-André; des transactions passées avec le Chapitre de la Cathédrale et la veuve Bertrand; — requêtes des habitants voisins du cours Saint-André, représentant l'urgence des travaux de pavage et de nivellement à exécuter dans leur quartier pour le rendre praticable, délibérations et devis estimatif (1773). — Plan des deux promenades, nommées cours des États, dressé en 1763. — Correspondance, avis, délibérations et décisions sur l'échange de terrains conclu avec le sieur Minée sur la Motte Saint-Pierre, sur le paiement des lods et ventes et la mouvance; — sur le remplacement d'un terrain emprunté au sieur Pineau; — sur une demande de nivellement présentée par les dames de la Visitation et appuyée d'un plan des abords du couvent (1774); — sur l'abaissement des murs d'appui du cours. — Adjudications de terrains en faveur de MM. de Martel fils. — Indemnités acquittées au sieur Frayssine et à la veuve Cany.

C 328. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

**1763-1788.** — Embellissement du quartier des Cours. — Délibérations, requêtes, mémoires, concernant l'acquisition de terrain faite par M. Pépin de Belle-Isle, chef d'escadre, près des Oratoriens, afin de construire un hôtel, instance à l'effet d'obtenir une augmentation de 4 pieds de terrain, procès-verbal de transport concluant dans le même sens, plan du quartier, opposition de la Ville, ordonnance conforme aux désirs du demandeur (1774); — assignation d'une rente foncière de 1.200 livres au profit de l'évêque, en dédommagement des terrains qui lui furent enlevés pour l'élargissement de la rue de l'Évêché, en 1763, devis des constructions à élever pour l'auditoire des Régaires, homologation du traité, plan; demande en autorisation de retrocéder une partie du terrain; devis des déblais et pavés à exécuter; — correspondance des négociations poursuivies avec les Cordeliers, l'abbé Paris et M. Montaudouin pour l'ouverture d'une rue conduisant à travers leur terrain, de la Chambre des Comptes à la Cathédrale (1787); — devis, délibérations et observations au sujet de la clôture du Cours des États du côté de la place d'Armes.

C 329. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

**1773-1787.** — Travaux de voirie du quartier de Chézine. — Estimation de terrains occupés pour l'élargissement de la banlieue de Couéron; délibérations

portant des cessions de terrain par la Ville à divers particuliers au-dessous du coteau de Miséry ; correspondance, avis, décisions, concernant la rectification de la pente de la rue de l'Hermitage ; — création de deux rues le long des murs des Salorges, plans, mémoire historique pour S. Bonnier, chevalier, seigneur de la Chapelle-Coquerie, propriétaire du terrain de Chézine, demandeur en exécution du contrat de vente passé avec le Roi le 2 mai 1741 ; ordonnance, arrêt du Conseil approuvant les travaux, adjudication et procès-verbal de renable (1784) ; — réparations demandées par les habitants de Chantenay pour le chemin qui longe le coteau de Miséry.

C 330. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

**1734-1799.** — Travaux de voirie du quartier de la Fosse. — Arrêts du Conseil en projet et définitifs fixant l'élargissement à suivre par M. Darquistade dans la construction qu'il a en vue à l'entrée de la rue de la Fosse, affaire qui attira des difficultés à la veuve Fachu, acquéreur de son emplacement en 1733 ; obligeant les propriétaires de deux immeubles incendiés à les reconstruire dans le délai de 6 mois, sous peine de voir leur terrain adjudgé par l'Intendant de la province (1728) ; — approuvant la démolition d'un corps de garde ; — permettant aux Administrateurs de l'Hôpital Général de prendre l'alignement du chemin de Launay, pour leurs nouvelles constructions (1730) ; ordonnances de l'Intendant fixant à 2.603 livres la somme à payer par la veuve Grou, pour le terrain qu'elle a gagné dans la réédification de sa maison (1778) ; — prescrivant de travailler à l'élargissement et à la mise en état de la rue de la Verrerie qui se trouve sur le chemin de l'entrepôt des poudres (1780) ; — adjudications d'emplacements de maisons ; — estimation de terrain, correspondance, ordonnance d'indemnité au profit du sieur Gautier, dont la propriété a été traversée par l'ouverture d'une rue destinée à relier la Fosse à Gigan ; — approbation d'échange à conclure avec le sieur Denis ; — dénomination des nouvelles rues.

C 331. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1740-1774.** — Embellissements du quartier du Pilori. — Correspondance du gouverneur du château, M. de Menou, du maire M. Darquistade, du subdélégué, M. du Rocher, de M. Moricaud de la Haie annonçant la chute de plusieurs maisons de bois dans la Grande Rue et représentant les avantages à tirer de cette cir-

constance pour imposer des alignements nouveaux aux propriétaires, observations de l'Intendant et du Contrôleur général sur les projets de la Ville et la rédaction de divers arrêts de réduction ; arrêt du Conseil ordonnant l'exécution du plan dressé par le sieur Touros, ingénieur du Roi à Nantes, d'après lequel sont fixés les alignements de la Grande Rue depuis le Pilori jusqu'au carrefour de la Casserie (1740). — Ordonnances de l'Intendant portant fixation des indemnités dues aux sieurs de Barberé, Bourdier, Buart, Cors, Greslan, Hublot, Maréchal, aux veuves Poly, Morin, de la Boissière, Lory, Blot, Brée-Delorme et Lebrun.

C 332. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

**1733-1799.** — Embellissement du quartier Saint-Clément. — Défenses des Chartreux et des Ursulines contre les injonctions des officiers municipaux qui voulaient les obliger à réparer le chemin passant devant leur couvent (1733) ; — correspondance des négociations ouvertes pour parvenir à la suppression de plusieurs immeubles sis à l'entrée du faubourg Saint-Clément et de Richebourg et à l'élargissement de ces deux voies, avis et décisions sur les indemnités dues à MM. Cornibert et Boisselot, Mesdames de Lauraguais et de Morainville, à MM. Monnier, Brouard et autres ; réclamations des Chartreux contre un alignement qui menaçait l'existence de leur chapelle (1786).

C 333. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

**1741-1799.** — Embellissements du quartier Saint-Léonard. — Demande d'indemnité produite par l'abbé Fresneau de la Couronnerie pour les dommages causés à la maison du bénéfice de la Motte, carrefour Saint-Jean ; — plaintes portées par les veuves Poulain et Ernoul contre la démolition de baraques adjacentes à l'église des Carmes (1742) ; — approbation du don de deux portions de terrain concédé par la Ville à l'architecte Cacault des deux côtés de la nouvelle place ouverte près des Pénitentes de Sainte-Madeleine (1765) ; — rectifications d'actes de vente et d'achat de terrains conclus avec les sieurs Crucy, Pécot, Souiret du Coudray, propriétaire d'une manufacture de fayence près la Chambre des Comptes ; l'abbé de Mellient, le sieur Béconnais, les dames Belot et Marcotte, la veuve Renaud, les sieurs Huet, Soret et Lefèvre. — Délibération et correspondance concernant l'aliénation du terrain nommé la Butte, entre le marais d'Erdre et la rue Saint-Léonard, au profit du sieur Leroux, lequel terrain était arrenté, avant, aux chevaliers du Papegault (1788).

C 334. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 108 pièces, papier.

**1773-1787.** — Embellissements de la paroisse Saint-Nicolas. — Correspondance de la comtesse du Barry et de M. de Montvallier, son intendant, avec la mairie de Nantes et l'Intendant de Bretagne, afin de s'entendre sur un projet de traité relatif à la cession des boutiques et terrains dont jouissait la comtesse, par brevet de 1769, sur la contrescarpe des fossés Saint-Nicolas, instances, offres et propositions, estimation et toisé des immeubles à acquérir par la Ville, procès-verbaux de consistance (1773); — réclamation des arrérages d'une rente de 1.686 livres due par la Ville à la comtesse du Barry (1775); — observations sur une demande de concession totale présentée au Conseil du Roi, et sur l'autorisation de traiter de l'usufruit que requéraient les officiers municipaux; — arrêt du Conseil portant concession desdits terrains baillés en usufruit (1778); — exposé des difficultés qui surgirent au Parlement lors de l'enregistrement, à l'occasion de l'article qui attribuait à l'Intendant la connaissance des procès relatifs aux embellissements de la voirie (1779); — lettres annonçant que la Ville a acquis l'usufruit, moyennant une somme de 200.000 livres; — ordonnances de paiement de 1.260 livres dues au receveur des Vingtièmes, pour l'annuité de 1785, et d'une somme de 1.338 livres due au receveur du Domaine, pour droit de Nouvel Acquêt, auxquelles sont joints des états du produit des fermes et rentes perçues par la Ville sur les immeubles provenant de la du Barry.

C 335. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 132 pièces, papier.

**1750-1780.** — Embellissement de la paroisse Saint-Nicolas. — Refus d'aliéner une portion des fossés de la ville au sieur Baudouin, demandeur en concession. — Approbations de diverses acquisitions et ventes de terrain conclues par la Ville avec les sieurs Gautier, Bazin, Cormerais, Courton et Saulnier de la Pinelais, Tarin, Dubern et la veuve Barthelmy, à l'occasion de la création de la place Royale; — offres de M. Graslin; — adjudications de plusieurs démolitions; — réclamations des architectes; — plan de quartier dressé par Hénon. — Ordonnance de paiement réglant l'indemnité due aux sieurs Couillaud et Bonnaud pour la rétrocession du terrain qu'ils tenaient du Domaine, quai Brancas (1751); — mémoires, observations et correspondance des négociations ouvertes avec le commandeur de la Commanderie de Sainte-Catherine de Nantes, pour l'acquisition

de la chapelle de Sainte-Catherine, propositions, projets de traité et d'arrêt (1756); — appréciations de la dépense à faire pour la démolition de la tour des Espagnols et de l'urgence du travail (1779), et représentations sur la nécessité de vendre deux emplacements voisins de la nouvelle halle; — compte des démolitions faites rue de Guérande; — cession par M. Baco de la Chapelle de toutes ses propriétés situées près des tours et sur le pont de Saint-Nicolas, moyennant 39.000 livres (1789).

C 336. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

**1779-1789.** — Embellissements de la paroisse Saint-Nicolas. Création du quartier Graslin. — Exposé des projets de transformation étudiés par M. Graslin, receveur général des Fermes du Roi, et des conditions auxquelles il se chargera de l'entreprise, approbation de l'allocation de 600 livres votés au sieur Cacault pour l'exécution d'un plan; délibération du corps de ville adoptant les termes du traité à signer (1779); — annonce d'un nouveau plan préparé par l'architecte Crucy, à son arrivée de Rome, sous les yeux de l'architecte Ceineray; arrêt du Conseil homologuant une nouvelle délibération du corps de ville portant accommodement avec M. Graslin, à la condition qu'il avancera les fonds nécessaires, sans intérêt, et qu'il abandonnera à la ville la propriété des terrains de la tenue de Bouvet occupés par les rues et les places à ouvrir (1781); — délibérations et décisions accordant diverses indemnités à des propriétaires; — plan de Crucy contenant la description des terrains de Bouvet et le tracé des places et rues futures (1782); — instance en conversion des terres de Bouvet qualifiées nobles en terres roturières; — traité provisoire entre M. Graslin et les PP. Capucins de la Fosse pour l'acquisition d'une partie de leur enclos voisine de la place de la Comédie, hésitations et échange d'observations entre l'Intendance et la Mairie de Nantes (1783); — critiques de Crucy, observations des PP. Capucins et opposition de la Mairie sur une proposition de M. Graslin tendant à transformer la place de la Comédie en demi cercle et à l'agrandir, mémoires contradictoires (1785); — délibération de la municipalité contenant les termes du traité arrêté avec les PP. Capucins (1786); — rapports sur une demande d'homologation adressée au Conseil qui fut obtenue en 1787; — plaintes de la Ville contre les empiètements de M. Graslin et opposition de celui-ci aux aliénations des terrains des Capucins dont il revendiquait les deux sixièmes, consultation sur les points en litige. — Correspondance relative au paiement de l'indemnité due à

M. Montaudouin, pour une emprise dans son verger voisin des Irlandais ; à la construction d'un hôtel garni au moyen d'une société d'actionnaires ; au remplacement des balustres en pierre par des balcons de fer aux maisons de la place de la Comédie ; aux droits d'amortissement à payer au Domaine. — Mémoire de M. Graslin contenant les raisons qui justifieraient la concession exclusive du café de la Comédie en sa faveur, et rappelant tous les services qu'il a rendus à la ville de Nantes (1789).

C 337. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

**1770-1790.** — Embellissements du quartier Saint-Nicolas. — Procès-verbaux d'estimation, délibérations et correspondance concernant les alignements à adopter et les indemnités à payer pour l'acquisition des immeubles à traverser pour l'élargissement de la rue du Bignon-Létard et l'ouverture de la rue qui doit relier la place Royale à celle de la Comédie (1780) ; — ordonnances de paiement au profit de MM. Goisneau, Delpech, Taillard et Chevillard, Magouet, Graslin, Souhigaray, Daignan, Montaudouin, Cohadon, Macé et Leboterf ; — rétrocession de terrain au sieur Cormerais, à l'angle des rues du Merle-Blanc et de Gouyon ; — adjudications de démolitions de maisons et de déblais. — Requête de la veuve Portail pour obtenir un alignement, estimation de son terrain situé sur le tracé de la rue projetée entre Saint-Nicolas et la place Bretagne, avis du subdélégué, mémoires contradictoires, ordonnance réglant le montant de son indemnité et instance en paiement. — Délibérations du corps de Ville appréciant l'opportunité d'acquérir l'allée du Calvaire pour la formation d'une rue nouvelle. Offres et instances des religieuses, de M. Delorme, vérificateur des comptes des Domaines à Nantes, propriétaire de la tenue de la Grille, de M. Béconnais, propriétaire de la salle du Chapeau-Rouge, représentations de la supérieure générale des Calvairiennes, des principaux négociants de la ville, du comte de Courson et des officiers municipaux, pour vaincre les résistances de l'Intendant, mémoire sur les avantages qu'en recueillera la Ville et autorisation de conclure un traité, accordée en 1789.

C 338. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

**1780-1786.** — Embellissement du quartier de Saint-Saturnin ou des Changes. — Arrêts du Conseil instituant un commissaire chargé d'enquêter sur les amélio-

rations à faire dans la rue Saint-Saturnin et désignant les immeubles sujets à réduction (1722) ; plan, procès-verbal de visite et d'estimation des maisons à démolir ; négociations avec les dames veuves Poly et Soudain, la demoiselle de Kermabon, P. Lory, le sieur Jouasneaux ; délibérations sur le chiffre des indemnités demandées, approbations des traités conclus ; — opposition des juges de police à la reconstruction de l'église Saint-Saturnin dont les murs menaçaient ruine (1782) ; — mémoire sur une instance en règlement d'indemnité réclamée par M. Barbier pour son terrain voisin du pont d'Erdre et ordonnance de paiement ; acquisition d'un emplacement de maison incendiée appartenant à l'hôpital et cession aux pères des pauvres des terrains du quai d'Erdre voisins du Vieil Hôpital à la charge de bâtir ; — ordonnances de l'Intendant de Rennes portant fixation des indemnités dues à M<sup>lles</sup> Pichard et Mellinet, MM. Ccaud, Fresneau, Gellée, et à la veuve Pinard, propriétaires d'immeubles qui furent réduits pour l'élargissement des rues de la Casserie et de la Barillerie.

C 339. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

**1768-1788.** — Embellissements du quartier de Saint-Similien. — Approbations des indemnités et cessions de terrains consenties par la Ville au profit des sieurs Hubert, Papot, Fourré, Viau, Protin, Rivet et Grihault de la Motte lors du redressement de la place Brancas, de la rue Talensac, de la place Saint-Similien, des rues Moquechien et du Moulin-Gilet. — Observations sur l'alignement donné au sieur Bazin sur la place Viarmes pour la reconstruction de sa maison, plan et représentations de la Ville (1774) ; — instances et remontrances des notables de la paroisse Saint-Similien et de la Motte Saint-Nicolas, pour obtenir que la rue de l'Abreuvoir soit réparée (1786) ; — plaintes du clergé et des habitants contre le mauvais état de la chaussée de Barbin.

C 340. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

**1781-1779.** — Embellissements du quartier de la Saulzaie, nommé l'île Feydeau. — Envôl en possession par arrêt du Conseil au profit de la Ville, à la charge de payer 10 livres de rente au Domaine (1721) ; procès-verbal de débournement, projet de construction de 24 maisons, de quais, de cales et de rues, plan et approbation (1723). — Avis et explications sur une opposition formée à l'arrêt du Conseil de 1724 et sur une demande reconventionnelle produite par les habitants et proprié-

taires de la Saulzaie, contre les actionnaires de l'île Feydeau, pour être préférés à leurs voisins dans l'afféage d'un tiers d'arpent de terrain vague situé sur la grève de la Saulzaie, et sur la quotité des dommages et intérêts que les actionnaires étaient fondés à réclamer pour les travaux de consolidation entrepris par eux ; arrêt fixant le remboursement des avances à 18.684 livres ; — autre arrêt du Conseil permettant aux actionnaires de donner à leurs constructions l'élévation que comportera la nature du terrain sans s'arrêter aux plans primitifs (1743) ; — avis et représentations sur la nécessité de démolir deux maisons sises à l'entrée de l'île et de prolonger le quai ; et arrêt conforme fixant les alignements à suivre et approuvant les délibérations prises à ce sujet (1750) ; — observations et correspondance concernant un projet de place, la suppression d'une ruelle et l'ouverture d'une rue de 15 pieds de largeur (1779). — Plan du quartier indiquant les immeubles à retrancher.

C 341. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1730-1733.** — Embellissements du quartier de la Saulzaie. — Pièces de la contestation survenue entre les actionnaires et les entrepreneurs ; précis, mémoires et exposé des conditions du marché conclu. — Devis des ouvrages à faire à la tête de l'île Feydeau, aux olivettes de la Petite-Hollande et à la cale de l'Éperon.

C 342. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

**1764-1769.** — Embellissements du quartier de la Saulzaie. — Réclamations des divers propriétaires dont les immeubles ont été empruntés complètement ou coupés, observations, correspondance et ordonnances de l'Intendant réglant les indemnités dues aux sieurs Chopin, Lasnier, Bellier, Lefèvre, Litou, Bloyet, Monnier, Grassin, Chiron et Paquetteau, aux dames Guichet et Bontant. — Demande d'indemnité présentée par le recteur de la paroisse de Sainte-Croix de Nantes à raison de la réduction de l'emplacement acquis pour la réédification de la chapelle de Bon-Secours ordonnée par arrêt de juillet 1776 et réponses du corps de Ville (1781). — Correspondance du procès porté au Conseil du Roi par le sieur Jourdain, ancien valet de chambre du duc de la Vrillière, contre les actionnaires de l'île Feydeau, pour être indemnisé de l'opposition formée au rétablissement des bains qu'il possédait dans le quartier (1781). — Arrêts relatifs aux Domaines engagés, aux Lods et

Ventes et au droit d'Ensaisinement, et correspondance tendant à obtenir l'exemption de ces taxes (1783).

C 343. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

**1725-1737.** — Travaux du pont Feydeau. — Arrêt du Conseil permettant aux associés des constructions de l'île Feydeau, de construire à leurs dépens un pont de pierre suivant les plans adoptés et sans répétition envers la Ville (1725) ; — procès-verbaux de visite et d'observations dressés par Gabriel, contrôleur général des bâtiments du Roi à la suite de l'examen des quais de l'île Feydeau et du pont ; arrêt du Conseil prescrivant certains travaux de consolidation (1728) ; défenses de l'entrepreneur Gasnier et réponses des actionnaires, rapport de l'ingénieur Lafond ; adjudication des travaux de déblaiement du pont écroulé (1729) ; — adjudication des travaux de réédification au sieur Laillaud (1731) ; procès-verbal de visite et de réception des travaux (1737) ; et arrêt du Conseil ordonnant que, dorénavant, ledit pont sera entretenu aux frais de la ville de Nantes. Correspondance.

C 344. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1773-1783.** — Embellissements du quartier de l'île Gloriette. — Approbation des devis et plans dressés par l'architecte Ceineray pour la construction d'un quai et d'une cale ; — ordonnance condamnant la veuve Bruneau à suivre dans la construction d'une maison les plans d'élévation donnés par la Ville ; observations, défenses, appel au Parlement de la part de la veuve Bruneau, opposante (1779), délibérations, correspondance ; — requête du sieur Delaire de la Brosse tendant à obtenir que le pavage du quai exécuté devant sa propriété soit entièrement à la charge de la Ville ; — et approbation du devis des réparations à faire à la cale et aux murs voisins de Mad<sup>e</sup> Vanbercken.

C 345. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

**1731-1739.** — Embellissements du quartier de Pirmil et des Ponts. — Projet d'arrêt du Conseil pour l'acquisition en entier par la Ville de la prairie de la Madeleine (1721). — Ordonnance de l'Intendant conforme à l'arrêt du Conseil de 1776 prescrivant aux propriétaires des constructions de l'île de la Madeleine d'enlever toutes les terres qu'ils ont déposées devant les arches qui soutiennent la chaussée et d'enlever tous les décombres qui peuvent gêner l'écoulement des eaux

(1777). — Approbations des conventions passées avec divers propriétaires dont les immeubles ont été pris en tout ou en partie pour l'élargissement de la rue Doudane et de la route de la Rochelle, savoir : avec la veuve Pavageau et René Renou lesquels ont été déchargés d'une rente foncière de 30 livres ; avec M. Claude de Monti, comte de Rezé lequel demanda sans succès que le terrain de l'ancienne route lui fût abandonné en dédommagement de la réduction de ses droits féodaux (1769). — Approbation de la reconstruction de la chapelle Saint-Eutrope démolie par suite de rectification d'alignement ; de la suppression d'une arcade surmontée d'une chambre sur le mur de laquelle se trouvait une inscription rappelant qu'elle avait été construite en 1680 ; — du retrait imposé au sieur Vigner, propriétaire de l'auberge du Chapeau-Rouge ; — des ouvrages de remblais et de maçonnerie à entreprendre pour établir un passage de la chaussée de Pont-Rousseau aux prairies du Couchant. — Autorisation de supprimer la petite arche située sur le chemin de Biesse (1789). — Plaintes des habitants de la paroisse Saint-Sébastien sur le mauvais état de la chaussée qui longe la Loire et conduit à la Grenerais ; délibération arrêtant qu'elle sera élargie et mise en état, représentations de M. Lyrot de la Patouillère, correspondance, devis et approbation des travaux proposés.

C 346. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1779-1789. — Elargissement et ouverture des banlieues de la ville de Nantes. — Ordonnance du commandant en chef de la province et de l'Intendant réglant la largeur des grands chemins, le curage des fossés et défendant les usurpations de la part des riverains (1728) ; — correspondance de l'ingénieur Goubert, évaluations, états de situation, plaintes sur le mauvais état des routes, aux abords de la ville ; — réflexions et observations sur les moyens à employer et les ressources à créer pour l'exécution des travaux soumis par le maire Libault à l'Intendant (1768) ; compliments adressés par l'Intendant au maire sur les heureux résultats de son zèle ; — devis et états estimatifs des ouvrages à exécuter ; — approbations et délibérations. — Décisions concernant les indemnités dues pour emprunts de terrains sur la route de Paris à la veuve Galouin, à la veuve Liquart, à la veuve Bestard, à MM. Cosnier de la Botinière, Tiercelin, Guillet, Neau et à la dame de la Tremisainière, tous propriétaires dans la banlieue de Saint-Donatien. Plans, ordonnances de paiement.

C 347. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1781-1789. — Ouverture de la route de Rennes et de sa banlieue. — Représentations au Corps de Ville sur les difficultés et les dépenses qu'entraînera l'exécution du plan de l'ingénieur Goubert pour l'amélioration et l'ouverture de la banlieue nommée route de Rennes (1731) ; appréciation des plaintes portées par requête au Parlement par 5 propriétaires menacés et du devis dressé par l'architecte-voyer Ceineray ; devis estimatifs des travaux à faire pour le redressement et l'aplanissement de la route et la réfection du pont du Cens, et ordonnances de paiement. — Délibérations, devis, adjudications et procès-verbaux de réception des ouvrages entrepris pour clore le terrain de la Carterie, appartenant au chevalier de Saint-Aignan et la tenue de M<sup>lle</sup> Mabile des Granges, au Gué-Moreau ; — pour la reconstruction de l'auditoire de la juridiction de la Gascherie, à l'angle de la rue Talansac, en remplacement d'un autre démolie (1786) ; de la maison appartenant au sieur Quantin ; de la maison de la Bohardière appartenant à l'aumônerie de Toussaint ; et du portail de la tenue de la Ragonnais ; — approbations de diverses conventions arrêtées avec divers propriétaires, des cessions et acquisitions de terrains conclues avec les sieurs Leroux, des Mesliers de la Galerie, avec le chevalier du Tressay, avec la veuve Chavigny, avec les sieurs Jogues, Nogue et Alliot, avec la veuve Gabart de Beaulieu. — Annonce d'une revendication de la part du Grand Archidiacre à raison de la réduction de son fief. — Réclamations de quelques propriétaires des banlieues de Vannes et de Couéron contre le mauvais état des chemins, et notes sur les dépenses faites.

C 348. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1769-1789. — Travaux du quai d'Aiguillon. — Plaintes de M. Jouault du Colombier sur la modicité des dommages et intérêts qui lui sont offerts pour l'enlèvement des terres prises sur sa propriété. — Correspondance des maires Joubert du Collet et Libault rappelant que la création du passage au bas du côteau de l'Hermitage et la suppression des obstacles furent décidées par le duc d'Aiguillon à son passage à Nantes et que les travaux se firent au moyen d'un emprunt de 23,000 livres (1763) ; — approbation des délibérations prises à ce sujet ; — devis estimatifs des murs à élever pour soutenir les terres et des frais de charpente. — Approbation d'une délibération portant cession d'une

portion de terrain vague, au bas du coteau de Miséri, au sieur Béconnais (1781). — Requêtes de M. Levêque, ingénieur de la Marine et professeur d'hydrographie, adressées au Maire et à l'Intendant, pour démontrer l'urgence de l'établissement d'un quai en face de sa maison, délibérations, devis, estimations et ordonnance approbative : — instances du recteur et des notables de Chantenay, des négociants de Nantes et des sieurs Prébois et Plumard de Rieux demandant l'achèvement des quais commencés, et décisions conformes.

C 349. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1740-1754.** — Travaux des quais Brancas et Flesselles. — Plans et devis des travaux à exécuter pour la construction des quais depuis la tour de la Poissonnerie jusqu'au Port au Vin dressés par l'architecte Portail ; — mémoires sur les raisons qui ont déterminé l'entreprise adressé en réponse aux observations du Contrôleur général ; — arrêt du Conseil portant approbation et adjudication des travaux (1741) ; — mémoire sur la nécessité de nettoyer le fossé qui joint le Port au Vin et d'établir un quai en retour jusqu'au pont Saint-Nicolas ; — délibérations, observations et critiques ; — autre adjudication des travaux et devis dressés par Portail et rectifiés par l'ingénieur Abeille (1750) ; — réclamations de l'entrepreneur Després et ordonnances de paiement ; — procès-verbal d'examen des culées destinées à supporter le pont du fossé de Saint-Nicolas, pour la réunion des quais de Brancas et du Port au Vin (1753).

C 350. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

**1753-1774.** — Travaux des quais Brancas et Flesselles. — Toisé et estimation des travaux accomplis aux deux halles du quai Brancas et au quai du Port-au-Vin (1753) ; ordonnance de résiliation du marché conclu avec Després, Douillard et consorts, entrepreneurs (1755), réclamations des adjudicataires et observations sur leurs demandes d'à compte et d'indemnité ; — procès-verbal de visite des ouvrages faits à la cale du quai de la Poterne ou de Flesselles et examen des causes qui ont amené l'écroulement du mur de revêtement, avis de l'architecte Villeminot et défenses de l'entrepreneur Briord (1760) ; décisions relatives à la reconstruction du quai Flesselles. — Correspondance suivie d'un arrêt du Conseil autorisant la vente de divers emplacements du quai Brancas occupés par des bâtiments municipaux commencés et quelques petites maisons ; — observations sur une contravention aux alignements fixés commise

par les sieurs Armand et Després ; — et sur une demande en annulation d'acte produite par le sieur Pineau, sous prétexte que le terrain cédé à sa mère, quai Brancas, en échange d'un autre pris sur le cours des États, lésait ses intérêts (1762). Représentations et protestations des habitants de la rue de la Bléterie ou de la Sallorge contre la construction d'une voûte à l'entrée de leur rue, dont l'effet serait de rétrécir un passage très fréquenté (1769).

C 351. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

**1723-1734.** — Travaux du quai d'Estrées ou de Chézine. — Arrêts du Conseil ordonnant que les propriétaires du terrain de Chézine produiront leurs titres ou, qu'à leur défaut, il sera procédé à l'estimation de l'emplacement (1724) ; — prescrivant l'exécution des plans du sieur Lafond et l'adjudication des travaux ; réglant les conditions à imposer au sieur Ryan pour les constructions des trois maisons projetées par lui (1725) ; — devis estimatif des travaux à entreprendre, adjudication, toisé et compte des travaux exécutés ; mémoire très développé sur les avantages que procurera au port de Nantes l'établissement du quai d'Estrées au point de vue commercial et au point de vue de l'entretien de la navigation (1731). — Ordonnances de paiement signées par l'Intendant de la province.

C 352. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

**1731-1734.** — Travaux du quai d'Estrées. — Correspondance du subdélégué Vedier, de l'ingénieur Lafond, de l'entrepreneur Le Saché, du maire de Nantes, de l'architecte Goubert, de M. de Montaudouin, concernant la construction des aqueducs et d'un pont provisoire ; l'urgence d'entamer les travaux, le choix des entrepreneurs, les cautions à fournir, l'adjudication, la conduite, la réception des ouvrages, le paiement des ouvriers, le versement des à-compte, etc. — Minutes des réponses de l'Intendant. — Résumé de la dépense faite de 1726 à 1734.

C 353. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

**1733-1735.** — Travaux du quai d'Estrées. — Mémoires et correspondance de la contestation soulevée, lors de la mise en vente des emplacements et maisons acquis par la Ville sur le pré Lévêque et sur le pré Barbou, par MM. Bonnier de la Chapelle-Coquerie, Boisquet



Carré de Luzançay et la veuve Gabra, lesquels s'opposaient aux conditions du remboursement ordonné par arrêt du Conseil de 1725, sous prétexte de plus-value, et réclamaient une hypothèque spéciale sur les terrains pour sûreté des rentes qui leur étaient reconnues. — Réfutation des prétentions de M. de la Chapelle qui mettait obstacle à l'adjudication par son opiniâtreté et demandait une nouvelle estimation des terrains occupés (1742); — arrêt du Conseil déboutant M. de la Chapelle et consorts de leurs prétentions et réglant les obligations de la Ville envers eux (1749); — autre arrêt annulant le précédent et remettant les demandeurs en possession de leur terrain à la charge de construire suivant les alignements fixés et de rembourser à la Ville une somme de 38.000 livres (1750). — Procès-verbaux de plantations de bornes sur les prés Lévesque et Barbou. — Correspondance, devis, délibérations et décisions concernant la construction des cales et quais devant la maison de MM. Libault et Chaurand (1755).

C 354. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1799-1799.** — Travaux des quais de la Fosse. — Arrêt du Conseil d'Etat autorisant l'emploi de 400 livres par an aux réparations des quais de la ville de Nantes 1700. — Bail et adjudication des ouvrages à faire aux quais et cales de la Fosse, à la chaussée du Pré Lévesque et à la cale du Port Giraud et actes de caution et de réception (1714); ordonnances de l'Intendant prescrivant à l'entrepreneur Laillaud de faire les deux retours de quai voisins de la Bourse sans délai, suivant les plans de l'ingénieur Lafond; estimation de l'augmentation de dépense qui en résultera et correspondance relatives au paiement; — évaluation des réparations à faire en 1730; — observations sur les oppositions des propriétaires dont les maisons doivent être abattues pour l'application des alignements ordonnés par arrêt du Conseil du 23 août 1741, et la participation des propriétaires aux frais de construction des nouvelles cales, répartition de la somme de 6,450 livres et approbation des plans de l'architecte Portail (1742); — devis des ouvrages exécutés depuis la Machine jusqu'au Sanitat (1756); — approbations des devis dressés pour les réparations faites de 1782 à 1789.

C 355. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

**1777-1798.** — Travaux du quai des Salorges. — Devis des ouvrages de maçonnerie, de charpente, de gros fer et de pavé qu'il convient de faire pour la cons-

truction d'un quai et de cales devant les Salorges à Chezines. Demandes d'avis et de renseignements sur les plans à adopter et la répartition des dépenses adressées à l'Intendant par Necker, Joly de Fleury et de Colonia, maître des requêtes, intendant des Fermes Générales; — ordonnance portant qu'il sera procédé à l'adjudication au rabais (1785); — réclamations de l'entrepreneur Peccot, réception des travaux et ordonnances de paiement.

C 356. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

**1745-1799.** — Travaux du port de Nantes. — Mémoire sur une demande d'indemnité produite par Jeanne Grillaud, veuve Delavigne, lors de l'établissement des chantiers de construction de vaisseaux sur les terrains de Chezines; et ordonnances de l'Intendant statuant sur diverses réclamations de la même plaignante (1745); — avis et ordonnances sur les conditions de la location du chantier occupé par le sieur Cambry et les indemnités à payer aux propriétaires voisins des chantiers transférés en vertu d'un arrêt du Conseil de juillet 1738. — Correspondance du Contrôleur général avec la Municipalité concernant la translation des chantiers de Chezines sur un terrain communal sis au-dessus de la Piperie, en la paroisse de Chantenay; et examen des raisons produites par les sieurs Prébois et Bourmand, opposants (1782).

C 357. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1738-1795.** — Travaux d'entretien du port de Nantes. — Plans, états et devis de la dépense et des ouvrages à faire pour conduire le grand cours des eaux de la Loire du côté de la ville, vers le Port au Vin et la Fosse et pour la construction de deux digues sur deux bras de la Loire (1738); — observations sur la requête de la Mairie adressée au Roi, au sujet du nettoyage du port, et mémoire volumineux examinant les moyens proposés pour élargir le pont de la Poissonnerie, rétrécir le pont de la Madeleine et discutant les questions de propriété et d'indemnité relatives à la suppression de la cohue au poisson et des baraques des ponts (1743). — Devis des poteaux à placer sur la promenade de la Petite-Hollande pour attacher les bateaux. — Observations sur les inconvénients qu'entraîneront les amoncellements de terre jetés dans le fleuve devant la courtière du château de Nantes, sans précaution pour les contenir, et lettre du maréchal de Ségur aux officiers municipaux les invitant à s'entendre avec le Génie

pour fixer l'alignement à suivre dans l'exécution du quai approuvé par arrêt du Conseil.

C 358. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

**1774-1789.** — Entretien de la navigation de la Loire au-dessous des ponts de Nantes. — Approbation du devis des ouvrages à faire pour réparer la digue de Cheviré. — Correspondance du Contrôleur Général, de l'Intendant, du comte d'Hector, commandant de la Marine à Brest, du maréchal de Castries et des officiers municipaux concernant l'enlèvement de deux carcasses de navires échoués dans le port de Nantes et le port de Paimbœuf. — Correspondance de l'Intendant avec la Mairie et le Secrétaire Général de la Marine sur l'urgence de relever ou de dépecer le navire *Louise Elisabeth*, qui a coulé bas au-dessous de Paimbœuf.

C 359. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

**1700-1782.** — Entretien de la navigation de la Loire au-dessus des Ponts de Nantes. — Observations et remarques faites sur la rivière en août 1750 par les officiers de la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts du comté de Nantes et par l'arpenteur Forestier; — autres procès-verbaux de visite dressés par les échevins Ballais et Le Beau du Bignon, en 1752 et en 1762; et relation des injures que celui-ci eut à souffrir de la part des fermiers de l'île Verte près Ancenis, injures, qui furent punies d'une amende de 300 livres; — délibération portant que le balisage serait fait par économie sous la surveillance du sieur Bonvoux; — plan des îles de la Loire dressé par le sieur Bonvoux (1765); journal d'opérations, plaintes des officiers municipaux sur la difficulté de réprimer les contraventions; et nouveaux procès-verbaux de visite du balisage dressés jusqu'en 1782. — Demande de rétribution formulée par requêtes et mémoires du sieur Forestier, géomètre arpenteur, lequel après avoir été adjudicataire jusqu'en 1759, avait continué ses travaux après l'expiration de son bail pendant deux ans: quittances, certificats, mémoires d'avances produits par le même, avec une copie de l'arrêt du Conseil qui décharge, en 1700, les marchands de Bretagne et de Nantes de la taxe, nommée *droit de boète*, perçue à Ingrandes par les marchands de la rivière de Loire établis à Orléans, à la charge de faire nettoyer le cours de la rivière.

C 360. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1738-1764.** — Travaux du pont d'Aiguillon ou de la Poissonnerie. — Devis et plans des ouvrages de maçonnerie, de charpenterie, et de pavés à exécuter pour la construction dudit pont, y compris les quais en retour, suivant les plans dressés par l'ingénieur Abeille (1738); — arrêt du Conseil autorisant le maire et les échevins à ouvrir une souscription de 39.000 livres divisée en actions de 300 livres en vue d'achever les travaux (1759); état de la dépense; compte-rendu de l'emploi des fonds par J.-B. Leroux (1763); et ordonnance de décharge.

C 361. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1738-1779.** — Travaux du pont de la Belle-Croix et de l'île Gloriette. — Devis des ouvrages nécessaires à la réfection d'une partie du pont et état de la dépense dressés par l'ingénieur Abeille. — Correspondance et approbations concernant la construction d'un ponceau sur l'écluse de l'île Gloriette, pour faire communiquer le quai de l'Hôpital avec le quai Laurencin (1767) et la construction d'un pont de bois pour réunir ce quartier à la ville (1779).

C 362. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1655-1786.** — Entretien des ponts de la Loire. — Documents généraux. — Arrêt du Conseil (copie) rétablissant sur la recette du Domaine le fonds de 2.000 livres qui avait été octroyé par Charles IX pour l'entretien des ponts (1655). — Devis des ouvrages de maçonnerie et de charpenterie à exécuter pour suppléer aux trois arches rompues, construire un pont provisoire et réparer les ruines causées par l'inondation de 1711; procès-verbal de l'état des arches bouchées dressé par le subdélégué Mellier (1712); — bail de la démolition des murs bâtis dans les arches, des travaux de réparation et de la construction d'une arche au travers de la levée qui conduit à la porte Gellée; — ordonnance prescrivante d'imposer 34.059 livres sur les maisons de Nantes pour subvenir aux frais; compte de la recette et dépense des fonds assignés pour les réparations les plus urgentes (1713); — arrêt du Conseil renvoyant à l'Intendant de Bretagne la connaissance de toutes les contestations relatives aux réparations ci-dessus (1718); — demande de copie de l'arrêt du Conseil de 1655 et avis annonçant que le fonds de 2.000 livres sera maintenu

(1763) ; — procès-verbal de visite des ponts de la Loire et de l'Erdre (1783).

C 363. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1711-1719.** — Entretien des ponts de la Loire. — Devis des ouvrages qu'il convient de faire pour établir un pont de bois provisoire et réparer les dégâts causés aux arches du pont de Pirmil par la crue des eaux ; acceptation de cautions ; toisé des ouvrages exécutés par M. Brodu, maître charpentier ; — adjudication des matériaux de démolition ; — procès-verbal de visite des arches emportées, plan et estimations de l'ingénieur Thévenon pour les arches neuves à refaire (1713) ; — avis de l'Académie royale d'architecture sur les plans de reconstruction, certificat de la qualité de la pierre de Marnay, provenant de la paroisse de Lignière, élection de Tours (1714), et adjudication des travaux de réfection de l'arche neuve, voisine de la porte Saint-Louis, au sieur J. Laillaud, moyennant 41.400 livres ; ordonnance de démolition et de reconstruction signifiée à l'entrepreneur, lequel ne s'était pas conformé au devis, et procès-verbal de renforcement de caution ; bail de l'entretien du pont de bois ; procès-verbal de visite contenant l'avis des ingénieurs et architectes sur le mode de démolition à suivre, projet d'ordonnance et plan de Goubert.

C 364. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

**1720-1729.** — Entretien des ponts de la Loire. — Requêtes de l'entrepreneur Laillaud, demandeur en paiement de dommages et intérêts ; rapport de l'ingénieur Goubert, sur l'état des travaux et les augmentations que le sieur Laillaud a prises à sa charge (1722) ; — arrêt du Conseil ordonnant l'adjudication des travaux, suivant les plans dressés par les ingénieurs Bedoy, Thévenon et Goubert, et la répartition de la dépense, soit 200.000 livres, sur la ville de Nantes et les paroisses de la campagne du comté Nantais (1725) ; opinion de l'Intendant sur une demande en décharge de taxe présentée par le syndic du clergé, pour les maisons dépendant des bénéfices ecclésiastiques, et décharge des deux tiers de l'imposition accordée par le Roi ; — mémoires sur la reconstruction de quatre piles et trois arches au pont de Pirmil ; appréciation des devis de l'architecte Gabriel, représentations sur la nécessité d'achever les travaux et de solliciter le secours des États de Bretagne ; bordereau des fonds réunis ; — arrêt du Conseil portant qu'il

sera procédé à l'adjudication des ouvrages qu'exige la réfection de deux arches qui menacent ruine et l'établissement d'un quai à la descente de Saint-Sébastien (1728) ; — nouveaux devis et plans dressés par Gabriel, états estimatifs et observations du même sur le mémoire du sieur Laillaud, et arrêt du Conseil ordonnant l'adjudication des travaux (1729) ; — ordonnance de paiement.

C 365. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

**1730-1739.** — Travaux des ponts de la Loire. — Injonction du sieur Laillaud, entrepreneur, de se conformer au devis, envoi de garnisaires, états de situation ; — procès-verbaux de visite des ouvrages, estimations des augmentations et diminutions, rapports et avis sur les requêtes des sieurs Jean et Louis Laillaud, réponses de la communauté de ville, du subdélégué et de l'Intendant à la demande d'indemnité de 30.000 livres (1737) ; — procès-verbaux de visite dressés par le subdélégué du Rocher et l'architecte Gabriel (1738). — Comptes en recette et dépense des fonds destinés à la réfection des ponts présentés par R. Moynard, R. Reliquet de Léperrière, receveurs des Fouages, et par P. Branlard de Launay.

C 366. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

**1740-1749.** — Travaux des ponts de la Loire. — Correspondance de l'architecte Gabriel, de l'ingénieur Goubert, concernant la préparation des plans et devis nouveaux, l'exécution des travaux et la visite des ponts ; — mémoires et appréciations sur les plans proposés et les ressources à trouver ; — arrêt du Conseil prononçant la résiliation du marché conclu avec le sieur Laillaud, et ordonnant de procéder à une nouvelle adjudication des travaux de démolition et de reconstruction de 4 arches 5 piles et une culée, suivant les plans de Gabriel et de répartir la dépense, évaluée à 500.600 livres, sur les contribuables du comté Nantais (1743) ; — rapports sur l'impossibilité d'établir des batardeaux ; — évaluation et vérification des parties exécutées et estimation des matériaux du pont provisoire laissés sur le chantier par le sieur Laillaud ; — dissentiments au sujet des garde-corps du pont enlevés par l'ordre du procureur syndic de la Mairie Retaud du Fresne ; et ordonnance de l'Intendant portant qu'ils seront rétablis à ses frais (1744) ; — requêtes et mémoires du maire et des échevins tendant à obtenir un sursis de 10 ans, avant de passer à l'adjudication des travaux (1745) et arrêt conforme à leurs vœux (1748) ; — mémoire sur les contestations pendantes entre la communauté de ville et l'en-

trepreneur Laillaud à propos du chiffre de son indemnité ; ordonnance de 48.013 livres à son profit.

C 367. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1737-1770.** — Travaux du pont de Pirmil. Contentieux. — Demande en paiement de reliquat du prix de l'adjudication faite au sieur Viollet, en 1685, présentée par son héritière, M<sup>lle</sup> Moret, contre les États de Bretagne devant l'Intendant de la Province et devant le Conseil du Roi, comprenant les pièces suivantes : extraits des délibérations des États, requêtes, mémoires, observations, répliques, correspondance de l'Intendant et du Contrôleur général, recommandations de M. de Bruc de Livernière, major du château de Nantes (1763); — arrêt du Conseil renvoyant les héritiers Viollet devant le Parlement de Rennes pour poursuivre leurs droits contre le maire et les échevins de Nantes (1770).

C 368. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1739-1754.** — Travaux du pont de Pirmil. Contentieux. — Pièces de l'instance portée d'abord au Présidial de Nantes puis au Conseil par Fr. Prieur, femme séparée de corps et de biens de Jean Laillaud, entrepreneur, demanderesse en reprise de deniers dotaux et en partage des bénéfices de la communauté contre le miseur de la Ville, les receveurs des Fouages, et son beau-frère Louis Laillaud, associé de son mari ; — sentence et ordonnance enjoignant aux receveurs de lui payer 4,763 livres et 600 livres de pension alimentaire (1734); — arrêt du Conseil ordonnant de dresser procès-verbal des sommes payées pour qu'il soit statué sur la demande (1747), avis et mémoires transmis au Garde des Sceaux ; et envoi des états de paiement.

C 369. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1755-1766.** — Travaux des ponts de la Loire. — Correspondance, délibérations, décisions tendant à l'approbation et à l'exécution des devis dressés pour la réparation des ponts de Pirmil, estimations, visite des travaux de charpenterie exécutés par le sieur Crucy et bordereau des augmentations à payer en sus à l'adjudicataire.

C 370. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

**1712-1766.** — Travaux des quais et des ponts de la rivière d'Erdre. — Bail des réparations à la décharge

nommée la Rochelle, établie dans le mur qui traverse la rivière d'Erdre de la rue des Carmes à la tour de Sauvetout (1712); — arrêt du Conseil ordonnant de procéder au nettoyage de la rivière par adjudication aux frais de la Ville et du fermier du Domaine, et de poursuivre les propriétaires qui ont jeté des délivres et matériaux sur les rives (1723); — enquête sur les moyens de parvenir au rétablissement des deux râteaux placés à l'embouchure et détruits par le débordement de 1711 (1724); réflexions et observations sur le mémoire produit par quelques riverains contre le projet du corps de ville de prolonger la navigation depuis la chaussée de Barbin jusqu'au dessous des murs et réponses des officiers municipaux appuyées par l'ingénieur Lefèvre (1752); — demande d'indemnité présentée par M. Doré, épouse de Ch. Thomin de la Villeglain, pour la suppression d'une maison caduque établie sur l'un des éperons du pont d'Erdre et rejetée par ordonnance de l'Intendant; — autre instance en paiement de dommages et intérêts portée au Présidial par le sieur Mellinet, propriétaire des moulins des Halles, opposant à un alignement qui le privait de la jouissance de l'un des moulins (1785). — Délibérations, devis et correspondance du projet relatif à la construction d'un pont au-dessus des Petits Murs, approbation de l'Intendant et devis de la démolition des tours et demi-lune et du cavalier Saint-Nicolas (1788).

C 371. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1741-1787.** — Travaux des ponts jetés sur l'Erdre. — Estimation et devis des ouvrages à faire pour la réédification du pont de la rue de la Casserie qui s'était écroulé avec trois maisons; — arrêt du Conseil et ordonnances de l'Intendant prescrivant l'adjudication des travaux suivant les plans de l'ingénieur Touros; correspondance concernant les réclamations des propriétaires et de l'adjudicataire Rousseau (1742). — Procès-verbal de visite, devis, délibérations, ordonnances et correspondance concernant l'exécution des réparations à entreprendre au pont Brancas et aux ponts et pêcheries de Barbin et au pont du moulin Gilet (1787).

C 372. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

**1770-1766.** — Entretien du pont sur la Sèvre, nommé le Pont-Rouxau. — Lettre du maire Guérin de Beaumont annonçant à l'Intendant que le pont a été emporté par une crue subite de la rivière (1770) et autorisation de faire ce que commanderont les circons-

tances. — Observations sur une requête des officiers municipaux au Conseil tendant à obtenir l'établissement d'un péage sur les passants et les marchandises, projet de tarif et d'arrêt proposé et demeuré sans suite, à raison de la dépense qui fut évaluée à cent mille écus ; — organisation d'un service de bac moyennant 3,200 livres par an, avec cables et rouleaux ; — demande de secours adressée aux États de Bretagne opposants à l'établissement de tout péage dans la province ; — approbation du devis des travaux à faire pour rendre praticables les abords du bac ; devis estimatif d'un pont de bois dressé par Ceineray ; — honoraires accordés à l'ingénieur Friguet pour le dessin de ses plans non adoptés ; — explications sur l'excédent des dépenses faites au Pont-Rousseau (1778) ; — autorisation du ministre de la Marine au sieur Marion de la Brillantais de céder 20 des arbres marqués pour le service de la Marine. — Approbations des indemnités accordées aux sieurs Renou et Poidras dont les maisons ont été endommagées ; — requête de M. Bascher, lieutenant particulier au siège de l'Amirauté, propriétaire du pré Brossard, pour lequel il réclamait un passage, et ordonnance portant qu'une cale sera construite pour le satisfaire sur le terrain Biret (1789).

C 373. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**1774-1799.** — Voirie de Nantes. — Entretien du parc aux fumiers. — Devis estimatifs des ouvrages de charpente, de maçonnerie, de remblais et de pavé exécutés au parc aux fumiers pour former les bassins et rendre la chaussée praticable sur la prairie de la Madeleine ; — délibérations du corps de Ville et approbations de l'Intendant.

C 374. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1698-1799.** — Voirie de la ville de Nantes. — État de la dépense faite pour l'établissement des lanternes et des paiements faits aux ouvriers pour les suspendre montant à 4.062 livres (1698) ; — bordereaux de recette et de dépense de 1700 à 1724 ; requêtes au Contrôleur général afin d'obtenir que le fonds de 4.209 livres inscrit sur l'état des Domaines de la Généralité de Bretagne pour l'éclairage de la ville, soit payé comme par le passé, et demande d'explications sur le refus opposé par le receveur général (1727) ; — arrêt du Conseil maintenant le receveur des deniers d'octroi dans la jouissance des taxations à lui allouées sur tous les fonds,

même sur celui des lanternes (1750) ; — observations sur l'usage d'adjuger la fourniture des chandelles des réverbères en présence des juges de police et approbations des baux ; — état de la dépense annuelle faite par la communauté de Ville de 1761 à 1770 ; — adjudication du bail de l'entretien des lanternes pris pour 974 livres, en 1772, par le sieur Guégan ; — réclamations du fermier Ménard afin d'être remboursé de ses avances et fournitures extraordinaires, visite des lanternes et mémoire justificatif envoyé par les officiers municipaux à l'Intendant (1774) ; — mémoires d'ouvrages de serrurerie ; traité avec le sieur Saugrain de Paris, à raison de 26 livres par bec de lumière pour 6 mois (1776) ; — décisions relatives à l'augmentation du nombre des réverbères, etc.

C 375. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1782-1789.** — Voirie de Nantes. — Procès-verbaux d'adjudication de la répurgation et du balayage des rues de la ville à J. Couprie, pour 3.310 livres par an, au profit de la municipalité (1782) ; — à René Pohardy, roulier, pour 1,060 livres par an (1783) ; — à François Lépinay, fils, épinglier, pour 2.460 livres (1789) ; délibérations du corps de ville, ordonnances de l'Intendant et requêtes du fermier du parc aux fumiers.

C 376. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

**1722-1799.** — Travaux divers. — Mémoire concernant les ouvrages publics entrepris à Nantes de 1720 à 1722 ; — règlement des conditions à observer en procédant aux adjudications ; — arrêts du Conseil ordonnant aux propriétaires des maisons incendiées à Nantes de les rebâtir sans délai, après avoir envoyé leur soumission à l'Intendance (1728) ; prescrivant de voûter les caves des maisons en maçonnerie (1729) ; ordonnant que tous les baux et adjudications de biens patrimoniaux ou d'ouvrages publics des villes auront lieu désormais devant l'Intendant ou son subdélégué, remontrances des officiers municipaux à ce sujet (1785) ; — adjudication des plaques de fer blanc à placer sur chaque maison avec des numéros (1789) et autorisation ; — délibérations, traités, décisions concernant l'entretien des tombereaux, leur attelage, la fourniture du fourrage, la construction d'écuries et de magasins et la vente des chevaux, outils et bateaux servant aux ouvrages publics.

C 377. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

**1717-1789.** — Travaux divers. — Devis de travaux de réparation à faire à divers immeubles ; — défenses de reconstruire les maisons autrement qu'en pierre (1743) ; — recommandations en faveur de plusieurs particuliers qui croyaient avoir droit à des indemnités ; — devis, délibérations et décisions concernant le remplacement des bancs de bois par des bancs de pierre sur la place de la Bourse (1774) ; — explications du maire sur la conduite des travaux publics et le remboursement des avances faites par les entrepreneurs et observations de l'Intendant ; — mémoires des ouvrages de serrurerie exécutés par le sieur Favre, et approbation de diverses adjudications collectives concernant la peinture de 97 poteaux de reverbères et l'entretien des couvertures d'ardoises de plusieurs maisons appartenantes à la Ville.

C 378. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1713-1780.** — Travaux de pavage. — Toisés, devis, procès-verbaux de visite et mémoire concernant le rétablissement général des pavés. — Réclamations de la veuve Louis Baco, propriétaire d'un terrain à l'Hermitage de Chantenay dans lequel l'architecte de la Ville s'était ingéré de tirer de la pierre à bâtir ; et défenses de M. de Lusançay intervenant, comme propriétaire de la terre de la Hautière, lequel n'avait traité avec la Ville que pour l'extraction des pavés (1719) ; — toisé général du pavé à refaire dans toutes les rues, estimation de la dépense à la charge des particuliers, arrêt et ordonnance portant qu'il sera procédé à l'adjudication.

C 379. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

**1766-1779.** — Travaux de pavage. — Correspondance concernant la réfection des pavés dans la rue de la Tremperie, devant l'hôtel des Monnaies, dans les rues Saint-André et Saint-Jacques, etc. — Approbation et résiliation du marché conclu avec le sieur Praud, entrepreneur, demandes en règlement de compte, délibérations, procès-verbaux de visite, avis du subdélégué et ordonnances de paiement.

C 380. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

**1762-1786.** — Travaux de pavage. — Toisés et devis estimatifs des ouvrages de pavé à exécuter, quais de la

Fosse et Brancas, rues de la Poulallerie, de Sauvetout, rue Royale, rue Mercœur, place d'Armes, du Port-au-Vin, place de la Chambre des Comptes, quai de Chésine, rue des Régaires et de l'Évêché, sur les ponts de Tous-saint et des Récolets ; — requêtes des habitants, procès-verbaux de visite, délibérations, approbations des adjudications, ordonnances d'exécution et de paiement et correspondance.

C 381. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

**1767-1789.** — Travaux de pavage. — Devis et toisés des ouvrages de pavé à exécuter sur la place Graslin, dans le quartier du Cours des États, devant la nouvelle halle, sur les quais de la Loire, sur les ponts de la Loire et de l'Erdre, dans le quartier de la Poudrière, etc. ; requêtes des entrepreneurs, correspondance, ordonnances d'approbation, d'exécution et de paiement.

C 382. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

**1765-1786.** — Travaux de pavage et d'empierrement des banlieues de la ville de Nantes. — Mandement du duc de Choiseul à l'Intendant de Bretagne de donner des ordres pour la prompte réparation de la route de la Rochelle, absolument dégradée, rapport de l'ingénieur Ogée (1765), communications de devis et de décisions, procès-verbaux de visite du subdélégué Ballais concernant l'état des routes de Paris et de Rennes ; — requêtes de l'entrepreneur Henry, rapport de l'architecte Crucy, mémoires, délibérations et ordonnances de paiement.

C 383. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

**1757-1789.** — Organisation de la police de la ville de Nantes. — Mémoire de M. Coustard de Massi énumérant une foule de crimes et de vols commis à Nantes, représentant que « la forêt de Bondy est plus sûre que cette grande ville, sans hyperbole, » et concluant à l'établissement d'un lieutenant de police et d'un guet permanent. — Autre mémoire appuyé sur des raisons de droit et d'administration, remontrant les inconvénients de l'union du siège de police au bureau des magistrats municipaux (s. n.). — Autre mémoire représentant le tableau de la dépense qu'entraînera l'organisation d'une compagnie de guet à pied et à cheval ; — plan d'organisation présenté par M. de Chardenoux ; — ordonnance royale établissant une compagnie de guet de 150 hommes ; observations des officiers municipaux sur les

dépenses excessives qu'entraînera le guet et proposant en échange une meilleure organisation de la milice bourgeoise ; — réflexions du Chapitre de la cathédrale sur les moyens à employer pour ramener la sécurité sans recourir au guet, mémoires des officiers de la Chambre des Comptes et du Présidial formulant les mêmes critiques contre le guet, et délibérations des États de Bretagne portant que le Roi sera supplié de suspendre l'exécution de son ordonnance jusqu'à ce que l'expérience ait fait connaître les effets des réformes proposées par la Mairie, et concluant à l'érection d'une charge spéciale de lieutenant général de police (1788) : parmi les pièces produites à titre de renseignements sont les arrêts et règlements constituant la police à Limoges et à Bordeaux.

C 384. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

**1707-1790.** — Police de la ville de Nantes. — Arrêts du Conseil, lettres patentes et délibérations du corps de ville approuvant les accords passés entre le lieutenant général de police et la Mairie (1707) ; — défense aux bateliers de passer personne par le râteau d'Erdre après 10 heures du soir (1721) ; — ordonnance du comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, réglant la police des quais de la Fosse (1729) ; — correspondance relative à l'opposition formée par les Bénédictins de Pirmil à l'arrêt du Conseil du 9 juin 1778, et aux réserves faites par eux au sujet de leurs droits de police et de voirie dans leur fief de Pirmil (1782). — Requêtes, réclamations des commissaires de police, de l'inspecteur et des archers, demandeurs en augmentation de gages, en paiement de gratifications, en remboursement d'avances ; délibérations et décisions portant qu'ils ont tous manifesté un grand zèle pour l'arrestation des malfaiteurs et que les archers seront armés convenablement. — Procès-verbaux relatant les violences commises pendant une sédition qui éclata en janvier 1789, les dégâts commis chez le sieur Boitaud ; et les menaces proférées en particulier contre le sieur Geslin, échevin, qui fut près d'être assommé.

C 385. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1680-1780.** — Police de la ville de Nantes. — Arrêts du Conseil approuvant l'établissement de la pompe à incendie, les mesures prises pour assurer le concours de tout le monde et le règlement imposé à tous les bourgeois pour prévenir tout accident (1721). — Correspondance avec le comte de Goyon, gouverneur du

château, et avec l'Intendant, pour s'entendre sur l'indemnité à payer aux ouvriers du corps royal de l'artillerie et aux soldats du régiment de Penthièvre dont le dévouement a surpassé tout éloge dans un incendie récent (1786). Observations sur le mauvais état des pompes. — Offre à la ville d'une pompe par les sieurs Chaurand et Libault, à la charge de l'entretenir, délibérations et refus de l'Intendant d'approuver le traité (1788).

C 386. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1765-1770.** — Police de Nantes. — Correspondance signalant l'existence de réunions de jeux clandestins, lesquelles ont lieu au préjudice du privilège accordé au sieur Valet, et remontrant la difficulté de les empêcher. — Requêtes et mémoires du sieur Jourdain autorisé par lettres patentes à établir des bains à Nantes, lequel demandait à être maintenu dans son privilège, même en cas de retrait de son emplacement.

C 387. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

**1781-1788.** — Police sanitaire. — Arrêt du Conseil du Roi portant établissement d'un bureau de santé à Nantes (1721). — Arrêté de police des officiers municipaux établissant un bureau de visite à Saint-Nazaire, et énumérant en 22 articles les prescriptions auxquelles devront se soumettre les capitaines, pilotes, mariniers et passagers pour éviter la contagion de la peste qui règne à Alger (1787). — Approbation du présent d'une bourse de cent jetons alloué au docteur Dufrexou, commissaire du bureau de santé, pour le remercier de son zèle pendant la durée du fléau. — Ordonnances, règlements, et instructions sur les moyens à prendre pour empêcher la communication du mal contagieux.

C 388. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**1765-1780.** — Épidémies. — Correspondance du maire de Nantes, du procureur du Roi syndic de la communauté de ville avec l'Intendant, pour le tenir au courant des ravages d'une dysenterie épidémique qui décimait les paroisses voisines de la ville, des demandes et distributions de secours et de l'état de la mortalité ; rapports du médecin Bodin des Plantes (1765) ; — instructions contre les maladies épidémiques. — Résolution du Corps de ville à l'égard d'une maladie contagieuse qui désolait la paroisse de Donges, et sur laquelle il

demande un rapport à la Faculté de Médecine de Nantes (1783).

C 389. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

**1714-1799.** — Police des foires et marchés. — Déclarations d'arrivée de viandes salées et de morues, d'oranges et de citrons ; et procès-verbaux de l'état de leur qualité et de leur valeur (1714). — Arrêts du Conseil portant création d'un marché nouveau qui se tiendra le lundi de chaque semaine (1729) ; approuvant la translation des marchés de bestiaux, tenus sur la place de Bretagne, à la place Viarmes (1752) ; — avis sur la translation du marché de la Motte Saint-André à la place Viarmes. — Rapports sur un projet d'établir des bureaux de Poids le Roi (1737). — Arrêt du Conseil portant règlement de police pour les boulangers de la ville et des faubourgs (1721) ; ordonnance réglant le prix du pain en 1772 et 1789 ; — présentation et réception d'un arrêt du Parlement permettant aux bouchers forains et à tous autres d'exposer et de vendre toutes sortes de viandes aux marchés du samedi ; et protestations des bouchers (1779).

C 390. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1790-1791.** — Police. — Avis sur une demande du nommé Lesieur, épicier à Nantes, tendant à obtenir le privilège exclusif du loyer des bateaux à blanchisseuses (1780) ; remontrances du Corps de ville sur les inconvénients de l'arrêt de faveur obtenu par le sous-fermier des messageries lequel prétendait au monopole du transport des voyageurs sur Loire (1781).

C 391. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

**1755-1799.** — Privilège des carrosses de place et de remise. — Avis du subdélégué contraire à une concession de privilège exclusif présentée par A. Chinon, par ce motif qu'il existe déjà un particulier exerçant l'industrie des carrosses (1755) ; — mémoire sur l'utilité des flacres du sieur Rigaud, lequel voulait être autorisé à augmenter le nombre de ces voitures de place, réduites à 6 par les entrepreneurs Langlais et Ménard, qui en tenaient le privilège du sieur Jourdain, l'un des valets de chambre du duc de la Vrillière depuis 1770, demande d'explications par le contrôleur général Bertin (1775) ; révocation du privilège demandée par les officiers municipaux, et concession à la Ville, pendant 15 ans, de la même exploitation, moyennant une redevance annuelle

de 300 livres au profit des écoles vétérinaires (1779) ; — observations sur la rédaction des lettres patentes à octroyer et sur l'indemnité due aux concessionnaires Leduc et Mesnard, laquelle fut évaluée à 26.429 livres (1780) ; arrêt du Conseil concédant à la Ville, moyennant une redevance de 600 livres, la faculté de faire mettre sur les places publiques des carrosses de louage pendant 10 ans (1781) ; — approbation du traité passé entre la Ville et les anciens loueurs de voitures ; — réclamations des sieurs Corvoisier et Le Bourdic, propriétaires du privilège des carrosses de remise (1782) ; renseignements sur une compétition des sieurs Bourlier et Corvoisier, lesquels prétendaient tous deux faire rouler des voitures de remise ; — offre de 1,500 livres par an par les entrepreneurs Leduc et Longrois ; de 3.000 livres par les sieurs Caton et Massiquot (1788) ; — demande en paiement d'arrérages de l'annuité de 600 livres dus au fisc ; — adjudication du monopole des voitures de remise et de place au sieur Marchand, moyennant 3.450 livres (1788).

C 392. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1741-1799.** — Police des spectacles. — Arrêt du Parlement et sentence du siège de police de Nantes condamnant le sieur Devals, directeur de la Comédie (1758), et les actionnaires de l'entreprise des spectacles à Nantes (1771) à payer au sieur Tarvouillet le prix de location de la salle du Chapeau-Rouge dont il est propriétaire, ou à lui en laisser la libre disposition ; — plaintes des actionnaires contre les exigences dudit propriétaire portées devant l'Intendant de la province et devant le Conseil d'État ; mémoires contradictoires, lettres du duc de la Vrillière, ordre du Roi portant que la salle du Chapeau-Rouge restera affectée aux représentations théâtrales, et que le prix de la location sera réglé par l'Intendant de Bretagne (1771) ; — représentations du sieur Tarvouillet sur les conditions du bail, productions d'anciens baux consentis aux sieurs G. Dorville (1741), Fr. Debais (1751), A. Devals (1754), moyennant 3.000 livres ; — à la Ville, en 1762, pour 1,500 livres. — Correspondance concernant les privilèges appartenant au président de la Chambre des Comptes et au lieutenant de Roi, et leurs droits à occuper la première loge ; — l'exercice du monopole des spectacles octroyé aux comédiens de Nantes lesquels voulaient interdire au sieur Neuville, directeur de la troupe de Rennes, de jouer pendant la tenue des États (1776) ; — état de la troupe de Desmarests en 1781 ; — sentence du siège de police autorisant le sieur Colman, directeur d'une troupe de baladins, danseurs et sauteurs, à s'éta-



blir en face de la salle du Chapeau-Rouge, pour y donner des représentations, plaintes du sieur E. Longo, directeur de la Comédie, investi du privilège des théâtres en Bretagne, par brevet du duc de Penthièvre, gouverneur de la province, contre son concurrent Colman qui se permettait de jouer les mêmes pièces que le théâtre sous d'autres noms; annonce d'un arrêt du Conseil renvoyant le débat devant l'Intendant lequel fut d'avis que le sieur Colman quitterait la ville, attendu que « tout le monde abandonne la bonne comédie pour assister aux bouffonneries grossières de ce baladin » (1785).

C 393. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1577-1778.** — Police. — Requêtes des directeurs de l'Hôtel-Dieu de Nantes, réclamant la jouissance des amendes de police concédées aux pauvres par lettres du roi Henri III, et demandant, à cet effet, que la Ville constituât un fonds spécial pour les dépenses du siège de police, et avis favorable des officiers municipaux (1736). — Correspondance à l'appui d'une requête dans laquelle les négociants, qui ont fait partie des compagnies bourgeoises de dragons et de cuirassiers mises sur pied pour le passage du comte d'Artois, demandent l'autorisation de marier chaque année une pauvre fille sous le titre de Rosière d'Artois (1778). — Correspondance relative aux fêtes à organiser à propos de la publication de la paix de 1763 et au deuil occasionné par la mort de Louis XV.

C 394. (Liasse.) — 30 pièces, papier

**1726-1778.** — Police des inhumations. — Correspondance à l'appui d'une requête des généraux de toutes les paroisses de Nantes tendant à obtenir l'autorisation de traiter avec les Chartreux et d'acquérir leur terrain de la Bouteillerie, pour y fonder un cimetière commun; arrêt du Conseil portant permission de prendre à rente ledit terrain, et approbation du tarif établi pour fournir au paiement de la rente (1774); — mémoire des Protestants étrangers établis à Nantes, dans lequel ils représentent que, malgré les termes de l'arrêt du Conseil de 1726, annexé à leur requête, les officiers municipaux se sont emparés des clefs de leur cimetière et y font enterrer « des Juifs et des Comédiens. » — Approbation des décisions prises par la Communauté de ville à l'égard du cimetière des suppliciés qu'elle voulait réunir au cimetière commun.

C 395. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1740-1755.** — Commerce. — Correspondance des juges consuls de Nantes, du subdélégué, de l'Intendant et du Contrôleur général concernant les ressources à créer pour subvenir à l'armement et à l'entretien d'un navire garde-côtes destiné à protéger la rivière de Loire contre les attaques des corsaires de Jersey et de Guernesey; arrêt du Conseil autorisant la perception d'une taxe sur les marchandises arrivant par mer et approuvant le tarif proposé (1744); — autorisation de vendre le navire garde-côtes, nommé le *Soleil*, qui s'est brisé sur les rochers en face de Paimboeuf; — bordereau de recettes et de dépenses. — Mémoires des juges consuls dans lequel ils demandent que le bureau de ville leur donne chaque année une somme de 5,000 livres qu'ils emploieront à la défense des intérêts du commerce; arrêt du Conseil approuvant la constitution de ce fonds sur la caisse des deniers d'octroi (1755).

C 396. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

**1564-1789.** — Commerce. — Requêtes et mémoires des juges consuls de Nantes tendant à obtenir du Roi l'autorisation de transférer le siège du Consulat de l'Hôtel-de-Ville à la Bourse de la Fosse, motifs de l'opposition du maire et des échevins développés dans de longs mémoires, remontrances des mêmes adressées au Contrôleur général (1737); requêtes et délibérations des marchands de draps, de mercerie, de joaillerie et d'épicerie, protestations, placets, citations; — productions de l'édit de Charles IX portant création d'un juge et de deux consuls des marchands (1564) et d'un arrêt du Conseil réglant l'élection des juges consulaires à Limoges (1678); — remise des clefs des appartements de la Bourse aux juges consuls (1755); — réclamation des deux chambres du Concert par le secrétaire du Commerce à l'encontre du concierge de la Bourse qui prétendait en avoir l'usage; — demande en paiement d'une créance de 2,500 livres produite par la veuve de Paul Vigneu, secrétaire du Commerce; — lettre relatant que les mariniers de Nantes se plaignent de voir toutes les marchandises exportées par des navires Hollandais (1789).

C 397. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1782-1790.** — Commerce. — Procès-verbal d'inventaire des marchandises transportées à Nantes par

9 navires de la compagnie des Indes (1733) ; — avis sur une demande en autorisation de créer une manufacture de cotonnades présentée par le sieur Bourgaut (1743) ; — Correspondance concernant la vente projetée par les sieurs Mellinet et Duparcq de l'entrepôt des cafés à une société d'actionnaires qui se constitueront en tonne (1788) ; tableaux de statistique et de produit indiquant les lots et quantités de toiles visitées et marquées au bureau de Nantes de 1788 à 1790.

C 398. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1610-1795.** — Police des arts et métiers. — Statuts des teinturiers de Nantes, des épiciers et apothicaires épiciers de Paris, des marchands de drap de soie et laine, mercerie, épicerie et joaillerie de Rennes. — Requêtes et mémoires de la communauté des notaires royaux et apostoliques de Nantes, des fabricants de bonneterie, des marchands merciers et quincailliers, des marchands de modes et de toile, des maîtres sergers et teinturiers. — Ordonnances de l'Intendant de la province relatives au commerce des toiles de l'Inde ; — à la police du corps de la bonneterie. — Échantillons de papiers fabriqués à Antiers près Clisson. — Tableau statistique des manufactures d'étoffes de laine en Bretagne.

C 399. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

**1672-1792.** — Collège de l'Oratoire et école de droit. — Avis et observations sur un procès dans lequel la Mairie voulait intervenir devant le Parlement et soutenir les prétentions des Oratoriens contre les facultés de l'Université qui voulaient les obliger à recevoir l'aggrégation d'un certain nombre de maîtres ès arts (1766) et copie du traité conclu, en 1672, entre la Ville et l'Oratoire ; — devis, estimations, délibérations et décisions concernant les réparations à faire au collège, plaintes et représentations des Oratoriens ; procès-verbaux d'architecte et ordonnances de l'Intendant. — Appréciations sur la conduite des Oratoriens. — État de situation du collège présenté par le sieur Choimet, recteur de l'Université en 1792. — Demande d'une salle convenable par les professeurs de droit de l'Université, et estimation d'un projet de construction à établir rue de Briord qui demeura sans suite (1732).

C 400. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1752-1799.** — Bibliothèque de la ville de Nantes. — Traité de la Ville avec les Pères de l'Oratoire les-

quels ont offert un local, un bibliothécaire et une collection de livres, à la condition que de leur côté les officiers municipaux fourniront un fonds de 300 livres par an pour achat de livres, plus un traitement de 800 livres, et qu'une taxe sera prélevée sur les juges, avocats et médecins le jour de leur réception (1753), approbations, enregistrement sur les livres de délibérations, observations de l'évêque du diocèse sur les inconvénients de placer une bibliothèque publique près d'une congrégation suspecte de Jansénisme ; arrêt du Conseil confirmant l'établissement (1753) ; — plaintes et remontrances sur la difficulté de percevoir les taxes de réception sur lesquelles on comptait, et de contraindre les refusans ; négociations près du Conseil du Roi afin d'obtenir des lettres patentes sur l'arrêt de 1753, avis défavorable du subdélégué Ballais « alléguant qu'une bibliothèque publique est peu nécessaire dans une ville où on préfère l'argent aux belles-lettres » et qu'il eût été préférable de continuer l'édifice dont on a jeté les fondements en 1770 sur la place Royale, car on aurait aussitôt bénéficié d'un don de plus de 60,000 francs de livres (1782) ; instance du P. Londiveau, bibliothécaire, pour obtenir l'allocation de 300 livres dont il a été privé pendant plus de 15 ans (1789).

C 401. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1737-1762.** — Écoles des vétérinaires et Épipzooties. — Requêtes de Julien Pasquier, maréchal ferrant, tendant à obtenir un secours de la municipalité pour se rendre à Paris, où il se propose de suivre les cours de l'école vétérinaire (1775) ; demande d'un terrain propre à recevoir des bestiaux et à faire un jardin de plantes médicinales et d'une pension annuelle de 300 livres ; rejet de la dernière requête ; — recommandations en faveur d'Antoine Sauvage, ancien élève de l'école royale vétérinaire. — Instructions sur les précautions à prendre contre la propagation de la Morve, de 1737 à 1772.

C 402. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1762-1799.** — École de chirurgie ou de Saint-Cosme. — Délibérations du Corps de ville statuant, d'accord avec la corporation des chirurgiens, que l'amphithéâtre situé sur la tour du Connétable devant être démoli avec la tour qui masque la nouvelle halle sera transféré au fort Saint-Léonard (1762) ; — décisions des Commissaires des États de Bretagne déclarant vacante la place de professeur démonstrateur occupée par G. Saulquin,

et fixant l'ouverture du concours ; — délibérations de la corporation et défenses présentées aux États ; — approbation de la nomination du sieur Guichard, en qualité de professeur, protestations de ses confrères Godebert et Bescher (1768) ; affiches du cours d'accouchement, et requête du sieur Étienvrin, afin d'obtenir à sa disposition une machine de démonstration achetée de la dame Ducoudray (1777) ; — sollicitations du sieur Le Merle, docteur-médecin chargé de l'instruction des chirurgiens qui se destinent à la marine, aspirant à la place de médecin du Sanitat, allocation de 150 livres pour le loyer d'une chambre réclamée par le sieur Godebert, afin d'y établir un cours gratuit de clinique à l'usage des femmes de la campagne ; approbations des ordonnances de paiement.

C 403. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

**1729-1769.** — École d'hydrographie de Nantes. — Arrêt du Conseil rappelant que, par arrêt antérieur du 30 avril 1684, une classe d'hydrographie et de mathématiques fut établie dans la maison des Pères Jésuites et mise à la charge des États de Bretagne, et ordonnant que désormais le fonds de 1,000 livres sera prélevé sur la recette des octrois de Nantes (1729) ; — nomination par la Mairie de J. Rousseau, professeur de mathématiques à l'Oratoire, à la place du Père Chardin (1762), mémoires, requêtes, explications sur le droit de nomination revendiqué par le duc de Penthièvre qui dans le même moment avait nommé le sieur Lyons ; arrêt du Parlement homologuant la nomination du sieur Rousseau et ordonnances de paiement au profit du même ; — appel au Parlement interjeté par le sieur Lyons et arrêt nouveau défendant à toutes personnes d'enseigner l'hydrographie au port de Nantes sans être pourvu de lettres de l'Amiral de France (1767) ; — plaintes du sieur Lévêque sur la modicité de son traitement et le défaut de salle pour professer, augmentation d'honoraires ; — et arrêt du Parlement défendant, sur les instances dudit professeur, d'enseigner l'hydrographie et d'en donner des leçons publiques ou particulières (1782) ; — approbations de dépenses relatives à ce cours.

C 404. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

**1773-1790.** — École gratuite de dessin. — Approbation des délibérations prises pour l'installation des cours du sieur Volaire dans un appartement de l'hôtel de Briord et l'acquisition de modèles ou de prix (1762) ; — réclamation d'avances faites par ledit Volaire à

l'occasion des fêtes offertes au duc de Duras (1765) ; — prospectus d'Antoine Hénon, maître de dessin ; — ordonnance de paiement d'une somme annuelle de 500 fr. sur la trésorerie des États au profit du sieur Wattier, professeur, décédé en 1785, et allocations à sa veuve ; — indemnité de logement de 300 livres continuée par la Ville au sieur Ligeret, professeur, certificats d'enseignement délivrés au même pour toucher ses appointements ; quittances des 150 livres allouées pour les prix des élèves (1789) ; — réclamation du sieur Hussard, peintre et professeur (1790) ; — ordonnances de paiement des commissaires des États.

C 405. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1713-1777.** — Milice bourgeoise. — Recueil d'arrêts, d'ordonnances et règlements, publié par M. Mellier, maire et colonel de la milice bourgeoise de Nantes, en 1726. — Requête des capitaines, lieutenants et officiers au maréchal d'Estrées, commandant en chef en Bretagne, afin d'obtenir le maintien de leurs privilèges contre les injonctions du préposé aux Francs-Fiefs (1721) ; — explications sur une querelle entre deux frères, officiers de la milice, qui s'étaient injuriés à table le jour de la Saint-Georges (1736) ; — observations sur les prétentions de M. de Mussey, major du château, qui voulait obliger les maires et les échevins à lui envoyer les commandants des troupes de passage ; — requête du sieur Longrois, loueur de carrosses, dans laquelle il demande à se faire remplacer pour la garde de nuit (1777).

C 406. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1740-1786.** — Disettes. — Autorisation de payer les avances et dépenses faites par les négociants chargés d'acheter les grains nécessaires à la subsistance des habitants pendant la disette de 1739 ; — lettres des maires représentant les embarras causés à l'Administration par les inondations, l'interruption du travail et les distributions de secours en 1764, 1768, 1770 ; approbations des listes de souscription, de l'adjudication des grains restant en magasins ; — demande de secours signée de tous les membres de la municipalité, lesquels déclarent qu'ils ne pourront « réparer le désordre des affaires que lorsque la main bienfaisante de l'Administration s'étendra sur la Ville. »

## SUBDÉLÉGATION DE PAIMBŒUF.

C 407. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1713-1765.** — Ville de Paimbœuf, affaires diverses. — Procès-verbal de la visite faite à l'île de Saint-Nicolas des Défunts et à la pointe de Mindin, où l'on se proposait de construire un magasin de désinfection pour les marchandises suspectes, et devis des ouvrages à exécuter (1713). — Plaintes des paroissiens contre le changement du magasin à poudres, avis de l'ingénieur de Combes, du subdélégué et du sieur Leguay lequel termine son mémoire en disant : « Je baise la poussière de vos pieds, Monseigneur, priant votre Éminence de croire que je suis et serai toute ma vie d'un profond respect, » et ordonnance de l'Intendant arrêtant que le magasin sera à Préau entre les deux Paimbœuf (1728). — Ordonnances, procès-verbal de visite et correspondance concernant le rétablissement et l'entretien de la chaussée d'entrée en ville et de sortie, et du pont de Corsept (1731); et la réfection du chemin de Pornic. — Demande de renseignements sur un placet du général de la paroisse dans lequel il remontre la nécessité d'appeler des Pères Capucins à Paimbœuf pour suppléer au défaut de prêtres (1750); — correspondance relative aux frais à faire pour réparer les pompes à incendie, et ordonnance exemptant les pompiers du logement des gens de guerre, du guet et de la garde (1780); — requête des administrateurs de l'hôpital de Paimbœuf tendant à obtenir la concession d'un octroi de 6 deniers par pot de vin débité en ville, avis du subdélégué, ordonnance de prorogation, et adjudication du produit moyennant 8.390 livres (1785).

C 408. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

**1763-1769.** — Travaux du port de Paimbœuf. — Requête des notables de Paimbœuf, des juges consuls de Nantes à l'intendant, sollicitant le prompt emploi des fonds votés pour le rétablissement du môle de Paimbœuf par les États de Bretagne, en 1768; — devis des travaux dressé par l'ingénieur Groleau; procès-verbal de visite de l'état de la rivière et du port de Paimbœuf dressé en présence des commissaires des États et des députés du commerce (1776), plans, avis de M. Frignet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et Lesage sous-ingénieur; — correspondance du subdélégué de Paimbœuf, de l'ingénieur Groleau, du miseur de Nantes, de

l'intendant de Rennes annonçant une allocation de 50.000 livres de la part des ponts et chaussées de France, réclamant avec instance des renseignements, pressant l'exécution des travaux du port et de la balise des Morées; — rapports sur l'emploi des fonds et la marche des travaux, ordonnance de l'intendant.

C 409. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

**1760-1768.** — Navigation de la Loire au-dessous de Nantes. — Approbation du marché conclu pour l'extraction de la pierre à la carrière du Migron; — commission d'inspecteur des travaux délivrée au sieur Renaud; — ordonnances de paiement; — renseignements transmis par l'ingénieur Groleau; — demandes de fonds au Ministre des Finances; comptes de recettes et de dépenses; états de situation; — correspondance du miseur de Nantes chargé de la recette de l'octroi spécial établi sur les boissons, à l'occasion des travaux du port de Paimbœuf et de la balise des Morées.

C 410. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

**1763-1769.** — Navigation de la Loire au-dessous de Nantes. — Prorogation des octrois accordés en 1780; — plaintes sur la lenteur des travaux; — explications et observations du subdélégué de Paimbœuf et de l'ingénieur; — instances des habitants de Nantes et de Paimbœuf; — demandes de salaires; comptes du miseur, etc.

## SUBDÉLÉGATION DE LA ROCHE-BERNARD.

C 411. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

**1703-1765.** — Ville de la Roche-Bernard dépendante de la paroisse de Nivillac. — Requête du maire demandant que les religieux de Prières, propriétaires du bac établi sur la Vilaine, soient contraints à fournir un pont volant aux passagers pour éviter les accidents (1770), et avis favorable des États. — État des offices municipaux réunis au Corps de ville. — Pétition des notables en faveur du maintien des magasins construits sur le port, et lettre de M. de Boisgeslin sur le même sujet (1775). — Devis des ouvrages à exécuter dans la banlieue. — Extraits des comptes des miseurs remontant à 1703, baux des octrois qui se percevaient sur les boissons, tant en ville que dans les paroisses de Ferel,

de Saint-Dolay, Camoël, Missillac, la Chapelle-des-Marais et Herbignac. — États des charges et des revenus.

C 412. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1790.** — Rapport de M. Dufaure de Rochefort, dernier intendant de la province de Bretagne, sur les diverses attributions dont il était chargé, et sur la situation dans laquelle sont demeurées les affaires de ses bureaux. — Procès-verbal de la remise des archives de l'Intendance et de la Commission Intermédiaire des États de Bretagne aux commissaires nommés par les cinq Directoires de la province.

#### ÉTATS DE BRETAGNE.

C 413. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1496-1557.** — Requête des bourgeois, manants et habitants de la ville de Nantes au duc de Bretagne, lors de la session des États qui fut ouverte à Nantes, le 20 septembre 1486, contenant diverses remontrances relatives à l'état du commerce, de la police, de la voirie et des impôts. — Autre requête adressée au duc d'Étampes, gouverneur de Bretagne, et aux commissaires du Roi par Le Fourbeur, procureur-syndic des États assemblés à Morlaix (1557), pour obtenir que la répartition de la solde des gens de guerre soit faite suivant les lettres patentes octroyées au mois d'avril 1557. — Autre requête du même procureur au Roi et au Conseil privé, afin que l'arrêt maintenant le Parlement dans la connaissance de toutes les affaires relatives aux Décimes, aux Fouages, aux emprunts et à la solde des troupes, porte son effet (1557). — Mémoires des remontrances adressées au Roi par les États concluant à la suppression du droit de convoi (s. d.).

C 414. (Registre.) — In-f°, 475 feuillets, papier.

**1567-1578.** — Procès-verbaux des délibérations et remontrances des séances tenues par les membres des Trois Ordres des États de Bretagne à Vannes en 1567, à Nantes en 1568 et 1569, à Rennes en 1570 et 1571, à Vannes en 1572, à Rennes en 1573, à Nantes en 1574 et 1575, à Rennes en 1576, à Vannes en 1577, à Rennes en 1578. — Table des matières. (Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.)

C 415. (Registre.) — In-f°, 340 feuillets, papier.

**1579-1583.** — Procès-verbaux des délibérations et remontrances des séances tenues par les membres des

Trois Ordres des États de Bretagne à Rennes et à Nantes en 1579, à Ploërmel en 1580, à Vannes en 1581 et 1582, à Nantes en 1583. — Table des matières. (Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.)

C 416. (Registre.) — In-f°, 337 feuillets, papier.

**1584-1590.** — Procès-verbaux des délibérations et remontrances des séances tenues par les Trois Ordres des États de Bretagne à Rennes en 1584, à Nantes en 1585, à Quimper en 1586, à Ploërmel et à Rennes en 1587, à Nantes et à Rennes en 1588 et 1590. — Table des matières. (Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.)

C 417. (Registre.) — In-f°, 252 feuillets, papier.

**1592-1593.** — Procès-verbaux des délibérations et remontrances des séances tenues par les membres des Trois Ordres des États de Bretagne à Rennes en 1592 et 1593. — Table des matières. (Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.)

C 418. (Registre.) — In-f°, 330 feuillets, papier.

**1595-1596.** — Procès-verbaux des délibérations et remontrances des séances tenues par les membres des Trois Ordres des États de Bretagne à Rennes. — Table des matières. (Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.)

C 419. (Registre.) — In-f°, 604 feuillets, papier.

**1645-1733.** — Extraits des registres des délibérations des États de Bretagne continuant le sommaire des des délibérations prises dans chaque tenue.

C 420. (Registre.) — In-f°, 230 feuillets, papier.

**1679-1681.** — Procès-verbaux des délibérations et remontrances des séances tenues par les membres des Trois Ordres des États de Bretagne à Vitry en 1679 et à Nantes en 1681. — Tables. (Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.)

C 421. (Registre.) — In-f°, 190 feuillets, papier.

**1701.** — Procès-verbal des délibérations prises par les membres des Trois Ordres des États de Bretagne assemblés à Nantes. Sont annexées les pièces suivantes : le compte des recettes et dépenses que le trésorier des États est autorisé à effectuer, les remontrances au Roi et un arrêt du Conseil portant règlement pour les attributions de l'Amirauté. — Table 1.

1. Ces registres de délibérations ne sont que les copies des originaux conservés aux archives d'Ille-et-Vilaine.

C 422. (Registre.) — In-f°, 239 feuillets, papier.

**1733.** — Procès-verbal des délibérations prises par les membres des Trois Ordres des États de Bretagne assemblés à Nantes. Sont annexés : les provisions des commissaires royaux, divers arrêts du Conseil obtenus par les États, le mémoire pour les députés en Cour, les charges du procureur général syndic, les remontrances au Roi, des actes de cautionnement et de procuration, un mémoire concernant l'amélioration des rivières de Vitré et de Montfort. — Table.

C 423. (Registre.) — In-f°, 168 feuillets, papier.

**1734.** — Procès-verbal des délibérations prises par les membres des Trois Ordres des États de Bretagne assemblés à Saint-Brieuc. Sont annexées les pièces suivantes : règlement pour l'assiette, la répartition et la levée des fouages, une demande en réduction du même impôt et divers rapports. — Table.

C 424. (Registre.) — In-f°, 208 feuillets, papier.

**1735.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des Trois Ordres des États de Bretagne réunis à Saint-Brieuc, contenant diverses ordonnances, une commission pour le remboursement des offices d'arpenteurs, un rapport sur le service des haras, etc. — Table.

C 425. (Registre.) — In-f°, 125 feuillets, papier.

**1736.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'Assemblée des Trois Ordres des États de Bretagne, réunie à Rennes, contenant les remontrances du marquis de Coëtlogon sur l'intervention des procureurs syndics dans les affaires qui intéresseront la province, la nomination de deux substituts aux procureurs généraux syndics des États, le rapport de l'évêque de Saint-Malo sur les conditions des baux des Devoirs, une ordonnance de 8.000 livres pour la confection des ouvrages des digues de Roz-sur-Couasnon ; une autre ordonnance prescrivant de dresser un inventaire des papiers de dom Lobineau, déposés chez les Bénédictins de Rennes, etc. — Table.

C 426. (Registre.) — In-f°, 135 feuillets, papier.

**1737.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des Trois Ordres des États de Bretagne,

réunie à Saint-Brieuc, contenant des allocations de fonds pour l'impression du dictionnaire de la langue bretonne préparé par le frère G. de Rostrenen, capucin, pour l'entretien des grands chemins, pour le loyer d'une chambre prise chez les Cordeliers de Rennes, afin d'y déposer les papiers des États, pour le remboursement de contrats de constitut aux bâtisseurs de Rennes, pour secourir la pauvre noblesse, etc. — Table.

C 427. (Registre.) — In-f°, 237 feuillets, papier.

**1738.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes contenant le vote d'un don gratuit de 2.000.000 pour les années 1733 et 1734, des nominations de députés et de commissaires, des renvois de requêtes, des présents de 15.000 livres offerts à la maréchale d'Estrées et à la princesse de Léon, diverses lettres du Roi, les plaintes des pêcheurs de sardines, un projet de règlement pour le casernement des troupes, etc. — Table.

C 428. (Registre.) — In-f°, 427 feuillets, papier.

**1739.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes, contenant la liste des membres des Trois Ordres, les remontrances au Roi, un état des recettes et dépenses à faire sur les fonds ordonnés, des états de distribution de gratifications et pensions, le contrat passé entre les États et les commissaires du Roi, le bail des Devoirs, le bail des Etapes et divers arrêts du Conseil. — Tables.

C 429. (Registre.) — In-f°, 252 feuillets, papier.

**1740.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes contenant un mémoire relatif à l'abonnement à conclure avec le Roi pour le rachat du droit de Francs-Fiefs ; le traité des conditions imposées à l'acquéreur de la charge de greffier des États, la liste des gratifications, le dénombrement des assistants, un certain nombre de vœux en faveur du transport libre des vendanges, de l'exemption de divers impôts, du maintien des privilèges bretons, etc. — Table.

C 430. (Registre.) — In-f°, 303 feuillets, papier.

**1741.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne, réunie à Rennes, sur les objets suivants : le casernement des troupes, la ré-

partition des aumônes, les haux des Devoirs, la conservation des privilèges ecclésiastiques, le tarif des messageries, l'établissement des Postes, l'ouverture d'un fonds de 1,000 livres pour l'histoire de Bretagne de l'abbé Desfontaines, etc. — Table.

C 431. (Registre.) — In-f°, 303 feuillets, papier.

**1740.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne, réunie à Rennes, contenant des allocations de fonds pour l'entretien de la navigation de la Loire, pour la création d'une école de chirurgie à Rennes, pour l'établissement d'un manège de chevaux, pour la publication de l'histoire de Bretagne préparée par D. Morice; — les charges des procureurs syndics, le cahier des remontrances avec les réponses du Roi, etc. — Table.

C 432. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

**1741.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée convoquée extraordinairement à Rennes, le 30 décembre 1741, et tenue dans une salle du couvent des Cordeliers dont l'objet spécial fut de régler l'abonnement de la province à l'imposition du Dixième.

C 433. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier.

**1742.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes, contenant des allocations de fonds pour les Cordeliers de Rennes, pour les maîtres de poste, pour le héraut des États; — le vœu émis par les États pour que les archives de la Chambre des Comptes et du château de Nantes soient ouvertes à dom Morice; — portant acceptation de tenir sur les fonts baptismaux l'enfant du duc de Rohan et celui du comte de Forcalquier, si ce sont des garçons; — résolutions concernant l'entretien des digues de Dol, la conversion des contrats de constitution, les dons, gratifications et aumônes sollicitées par divers personnages, etc. — Table.

C 434. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

**1744.** — Procès-verbal des délibérations prises par les États de Bretagne réunis à Rennes, contenant des résolutions relatives à la distribution des bénéfices; à l'établissement des corps de gardes sur les côtes, aux conditions du bail des Devoirs, à la nomination des of-

ficiers des États; à la distribution des exemplaires de l'histoire de Dom Morice, aux mesures à prendre contre les maladies épidémiques dans l'intervalle des sessions, etc. — Tables.

C 435. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier.

**1746.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes, contenant la nomination de plusieurs députations et commissions, des rapports sur des requêtes présentées par les Clarisses de Nantes, par les procureurs au Présidial de Nantes, par les habitants de l'île d'Houat; — des pouvoirs au procureur syndic des États, pour s'opposer à l'extension du bénéfice du partage noble aux maires et échevins de Nantes, pour obtenir la délivrance de certaines lettres patentes; — des ordonnances de fonds au profit des pauvres gentilshommes et des musiciens de la cathédrale de Rennes; don d'un diamant de 100.000 livres à la duchesse de Penthièvre, etc. — Table.

C 436. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

**1748.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée extraordinaire des États de Bretagne ouverte à Rennes le 25 avril 1748, au couvent des Cordeliers, contenant des décisions relatives au baptême du prince de Léon auquel un cadeau de 11.000 livres a été offert; à la réédification du pont de Saint-Philbert, à un emprunt de quatre millions; tarif pour la levée des droits sur les boissons, etc. — Table.

C 437. (Registre.) — In-f°, 184 feuillets, papier.

**1749.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne, ouverte à Rennes, le 26 octobre 1748: demande de réduction de la capitation; vœu en faveur de la préférence à accorder aux originaires bretons dans la distribution des bénéfices; ordonnances de fonds pour les grands chemins, les haras, la maréchaussée et la milice; élection d'un procureur syndic et d'un trésorier; — remontrances au Roi, état des recettes et dépenses à faire sur l'état de fonds préparé par les États, etc. — Tables.

C 438. (Registre.) — In-f°, 18 feuillets, papier.

**1749.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée extraordinaire des États convoquée à Rennes le 6 octobre, spécialement pour l'acceptation de l'impôt du Vingtième.

C 439. (Registre.) — In-f., 224 feuillets, papier.

**1750.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne, réunie à Rennes : liste des membres présents, accord de deux millions de livres de don gratuit, élection de députés pour aller complimenter la duchesse de Chaulnes ; demande d'une foire franche dans la ville où siégeront les États, prestation de serment de l'huissier, ordonnance de fonds pour le rachat des droits de courtiers-jaugeurs, etc. — Tables.

C 440. (Registre.) — In-f., 244 feuillets, papier.

**1750.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne, réunie à Rennes : continuation des pouvoirs de la Commission intermédiaire, ordonnance de 1.200 livres pour les pauvres mendiants, opposition au privilège des chaises à porteur concédé au comte de Tournemine, demande de règlement pour la marque des toiles à voiles, intervention en faveur des habitants bretons de Saint-André de Treizevoies, qu'on voulait porter sur les rôles des tailles du Poitou ; commission pour descendre au dépôt des archives des États, situé en l'église Saint-Pierre de Rennes, et vérifier un registre altéré, etc. — Tables.

C 441. (Registre.) — In-folio, 275 feuillets, papier.

**1754.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes ; opposition à l'adjudication des îles et îlots de la Vilaine, à l'érection de nouvelles baronnies ; propositions pour la culture des mûriers et l'élevage des vers à soie ; — rejet du projet du sieur Mansard relatif au dessèchement du lac de Grand-Lieu et d'un projet de pont sur la Mayenne ; — ordonnances de fonds pour achat d'étaçons, pour l'érection d'une statue au Roi ; vœu pour la suppression du droit de Brioux, règlement sur la nomination des députés à la Cour et à la Chambre des Comptes, etc. — Table.

C 442. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets.

**1756.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes : vœux, avis et décisions concernant les déclarations de biens roturiers, le déplacement de la patache des fermiers généraux, la perception du droit de coutume à

Morlaix, la conversion des contrats de constitution, les privilèges des chevaliers du Papegault, la publication d'un tarif pour les messageries, rapports, députations, mémoires, remontrances, cahier des charges du procureur syndic, etc. — Table.

C 443. (Registre.) — In-folio, 397 feuillets, papier.

**1756.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Saint-Brieuc dans la chapelle du séminaire : avis, décisions, vœux et ordonnances concernant la délimitation de la province du côté de la Normandie, la levée des bataillons de la milice, la reconstruction de la cathédrale de Rennes, l'abaissement des droits perçus sur les marchandises provenant du prix de la traite des nègres, les entreprises de la juridiction des Traités, les réductions à accorder aux paroisses pillées par les Anglais, l'acquisition des droits de Contrôle, d'Insinuation et de Centième Denier, etc. — Table.

C 444. (Registre.) — In-folio, 478 feuillets, papier.

**1760.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Nantes, dans une salle du couvent des Jacobins : avis, décisions, vœux et ordonnances concernant la création du cours des États à Nantes et la réédification de la Chambre des Comptes, les encouragements mérités par le sieur Bonamy, démonstrateur au jardin royal des plantes établi à Nantes, et les récompenses à distribuer aux meilleures fileuses, l'impression du corps d'observations rédigé par la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts ; l'amélioration de la navigation dans la Loire et la Sèvre ; — remontrances au Roi, état de recettes et de dépenses, listes de gratifications, contrat passé avec les Commissaires du Roi, baux des Devoirs ; — règlement général pour les séances des États, etc. — Tables.

C 445. (Registre.) — In-f., 356 feuillets, papier.

**1762.** — Procès-verbaux des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes : vœux, avis, décisions, ordonnances concernant l'offre d'un vaisseau de 100 canons, les encouragements à donner à la manufacture d'étoffes du sieur Macaulif, l'afféagement de la lande des Héris, en Vertou, la mutation du droit de Franc Fief à Brest en rente annuelle, rétribution d'un professeur de mathématiques et d'un démonstrateur de chirurgie, les encouragements mérités



par M. Abeille, secrétaire de la société d'agriculture, commerce et arts, et par le sieur Leboucher, directeur d'une manufacture de toiles à voiles, à Rennes, etc. Table.

C 446. (Registre.) — In-f°, 431 feuillets, papier.

1764. — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Nantes : vœux, avis, décisions et ordonnances de fonds concernant la rançon du fils de M. de Pontneuf, maire du Croisic, auquel on a alloué 5,000 livres ; l'entretien des écoles de dessin et de mathématiques ; la suppression du droit établi sur les cuirs, le paiement des dettes de la Compagnie des Indes, l'adjudication du bail des Devoirs, la construction d'un vaisseau de 100 canons offert au Roi ; la modicité des prix fixés aux corvoyeurs pour le charroi des bois de la Marine, etc. — Table.

C 447. (Registre.) — In-f°, 393 feuillets, papier.

1766. — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes : vœux, avis, décisions, ordonnances de fonds concernant l'exemption d'impôts à réclamer pour l'île des Saints, l'ouverture de la garantie d'un emprunt de six millions demandé par le Roi, la réduction de l'intérêt à payer aux créanciers de la province, l'intervention à exercer en faveur des possesseurs de terres volantes dans les paroisses limitrophes de la Bretagne, la police intérieure de l'assemblée, le rappel du Parlement, les encouragements à accorder aux manufactures, etc. — Table.

C 448. (Registre.) — In-f°, 424 feuillets, papier.

1768. — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée extraordinaire des États de Bretagne réunie à Saint-Brieuc, le 18 février 1768 : liste des membres des Trois-Ordres, règlement d'ordre avec les représentations sur chaque article, et observations sur le mode de rédaction. — Table.

C 449. (Registre.) — In-f°. 392 feuillets, papier.

1769. — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Saint-Brieuc le 12 décembre 1768 : représentations de l'ordre de la Noblesse, afin d'obtenir le retrait de l'arrêt du Conseil qui modifie la constitution des États ; indemnité de 15,000 livres demandée par M. l'Amiral, après l'abandon

de ses droits sur les prises, vœux et instances pour la suppression du droit d'aubaine en Bretagne et le retrait des nouvelles lettres de maîtrise, approbation des travaux faits pour l'afféagement des terres de Belle-Isle et le rétablissement de ce domaine ; distributions de bourses de jetons, nomination de trois députés de chaque ordre pour chacun des 8 bureaux chargés des affaires ; appointements de 2,000 livres votés au sieur Ogée, géographe, pour lever la carte générale de la province, etc. — Table.

C 450. (Registre.) — In-folio, 387 feuillets, papier.

1770. — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne, réunie à Rennes : avis, vœux, décisions, ordonnances, concernant la perception d'un droit prétendu de *mège*, sur les vins des paroisses sises entre Ingrandes et Saint-Nazaire ; les instances à poursuivre contre les officiers des bureaux des Traités Foraines, l'assistance à fournir à un teinturier, qui a le talent de teindre à froid, contre les autres teinturiers ; le retrait de l'arrêt qui défend la sortie des sels, la suppression des droits perçus sur les harengs pêchés sur les côtes, intervention dans l'instance entre M. de Langle et les entrepreneurs de la mine de Poul-laouen, etc. — Table.

C 451. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1772. — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Morlaix, au couvent des Jacobins : avis, vœux, décisions, concernant les emprunts, les gratifications, la réduction des impositions, l'examen des titres de famille réclamant des arrêts de maintenue, les afféagements à faire dans la baie du Morbihan ; — discours des présidents, mémoire sur le casernement des troupes de la marine et le logement des officiers, remontrances au Roi, charges des députés en Cour, compte des recettes et dépenses à effectuer ; contrat passé avec les commissaires du Roi, etc. — Table.

C 452. (Registre.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

1774. — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes : avis, vœux, décisions, concernant le recouvrement des Vingtièmes, l'admission des anoblis, le vote du don gratuit, l'exemption de la collecte réclamée par les avocats, la réduction des dépenses du casernement, l'emploi des

parchemins timbrés, la répression des exactions commises par les employés des Fermes, la rédaction du bail des Devoirs, les mutations à opérer sur les rôles, l'afféagement d'un terrain voisin de la Grande-Brière, les fonctions des membres des commissions intermédiaires, la suppression du péage de Chateaulin ; — remontrances, états de distribution, arrêts du Conseil et bail des Devoirs. — Table.

C 453. (Registre.) — In-folio, 340 feuillets, papier.

**1776.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes : avis, vœux et décisions concernant la reconstruction du Palais de la Chambre des Comptes, l'envoi des députés en Cour, les interventions à soutenir dans divers procès, l'abaissement de la montagne de Pontscorff, la libre exportation des grains, la préférence à accorder au port de Lorient pour les désarmements, le droit d'envoyer des députés en Cour, l'entretien des dépôts de mendiants, la police intérieure de l'assemblée ; — nominations de députés et commissaires du Roi, arrêt du Conseil approuvant les gratifications et secours votés, etc. — Table.

C 454. (Registre.) — In-folio, 314 feuillets, papier.

**1779.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes : relatant les listes des membres du clergé et du tiers état, l'assistance à la messe du Saint-Esprit, la continuation des pouvoirs de la Commission intermédiaire des États, les compliments adressés à la comtesse de Boisgeslin, le compte rendu de la mission remplie par M. Freslon, à l'occasion de l'élection du prince de Rohan à la dignité de grand maître de l'Ordre de Malte ; les instances faites en faveur du libre commerce entre le Croisic et Nantes ; la décision prise sur la réfection du pont de la Chauvelière en Joué, et la construction d'une digue à Roscoff. Charges du procureur général syndic résident en Bretagne, etc. — Table.

C 455. (Registre.) — In-folio, 432 feuillets, papier.

**1780.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes : avis, vœux et décisions concernant les instances à faire pour obtenir que des lettres de service soient refusées aux officiers qui n'ont point de commandement en Bretagne, que l'exemption de Traite Foraine soit accordée

aux armateurs, qu'une abbaye soit annexée à la communauté de l'hôtel des gentiishommes ; — l'application des règlements relatifs à l'entretien de la navigation, le maintien du tarif des places dans la halle de Fougères contre les prétentions des fermiers, abandon d'un projet de compagnie patriotique pour concourir à l'adjudication des Devoirs, etc. — Table.

C 456. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

**1782.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes : contenant la liste des membres de chaque ordre, la liste des concurrents aux pensions vacantes dans l'ordre de la noblesse ; approbation de l'ouverture des chemins de Saint-Brieuc à Paimpol et des travaux de la digue de la Houlle ; renvois de diverses requêtes aux commissions, proposition d'une route de Rennes à Paris, par Fougères ; vote d'une pension de 3.000 livres en faveur du sieur Chardel, commis principal de la Commission intermédiaire, refus de nouvelles impositions ; vœu émis afin que les enfants des membres de l'ordre de la Noblesse bretonne soient dispensés d'un nouvel examen de leurs titres pour être admis au service du Roi ; déclarations des commissaires du Roi, élections des membres des commissions diocésaines, allocations de pensions, signature et dépôt du bail des Devoirs, ordonnance de 2.500 livres au profit du port du Croisic, etc. — Table.

C 457. (Registre.) — In-folio, 488 feuillets, papier.

**1784.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes : liste des membres des Trois-Ordres présents, discours du comte de Montmorin, radiations sur la liste de la Noblesse, prestation de serment de M. du Boberil de Cherville, procureur général syndic, consentement à une levée de deniers dans la paroisse de Beaucé, vœu en faveur de la construction d'une caserne à Josselin, vote d'un secours de 1.600 livres pour les incendiés de Glenac, nomination de 4 inspecteurs des haras, éloges à M. l'abbé de Sévérac qui a fait les frais de l'éducation d'un jeune vétérinaire à l'école d'Alfort ; allocation d'une bourse de jetons à M. le recteur de Gaël « qui depuis 49 ans, distribue gratuitement au public une eau supérieurement efficace contre la rage, loge et soigne de même les personnes mordues, et donne des instructions imprimées sur la manière de se servir de ce remède. »

C 458. (Registre.) — In-folio, 513 feuillets, papier.

**1786.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes : lettres de convocation et de commission, rétablissement de M. Goret de Grand Rivière sur la liste de la Noblesse, allocation de 4.000 livres pour la construction d'un amphithéâtre de chirurgie à Rennes, demandes d'augmentation de brigades de maréchaussée, ordre de détruire le pont neuf sur la Vilaine et de le remplacer par un bac ; vœu en faveur des colons complanteurs de vignes du comté nantais, lesquels réclamaient l'exemption de toute imposition ; — adhésion à la prorogation de la perception des octrois de Vannes, sollicitations de places et de secours, éloges et remerciements à divers bienfaiteurs de l'hôtel des gentilshommes, intervention en faveur des religieux de l'abbaye de Beauport, pour obtenir le partage des biens dépendants des deux menses du couvent ; etc. — Table.

C 459. (Cahier.) — 58 feuillets, papier.

**1788-1789.** — Procès-verbal des délibérations prises par l'assemblée des États de Bretagne réunie à Rennes, du 29 décembre 1788 au 1<sup>er</sup> février 1789 : concession d'un don gratuit d'un million pour chacune des années 1789 et 1790, refus de l'ordre du Tiers-Etat de continuer les pouvoirs de la commission intermédiaire ; rapport sur des arrêts de maintenue de Noblesse ; lecture d'un arrêt du Conseil qui suspend les États, refus des procureurs généraux syndics d'en prendre charge, protestations et remontrances de la Noblesse et du Clergé ; — serment de la Noblesse de ne jamais entrer dans une administration publique autre que celle des États, résolution de ne pas obtempérer à l'arrêt du Conseil précité ; — répétition du serment de la Noblesse, représentations contre le même arrêt, et mémoire au Roi.

C 460. (Liassa.) — 8 pièces, papier.

**1687-1787.** — Administration des États de Bretagne. — Collection imprimée des règlements de police intérieure rédigés en 1687, en 1716 et en 1787. — Recueil imprimé de titres, chartes et lettres patentes concernant les droits, franchises et libertés du duché de Bretagne en matière d'évocation publié à la demande des États, en 1786.

C 461. (Registre.) — In-f°, 599 feuillets, papier.

**1716-1787.** — Recueil de règlements, d'instructions, d'ordonnances et d'arrêts du Conseil concernant les attributions de la Commission intermédiaire des États formé par Chardel, secrétaire, avec des réflexions pour instruire les membres de la dite Commission de leurs devoirs. Les documents se rapportent au fonctionnement de l'administration, aux correspondants de la Commission, aux dépenses du casernement, des corps de garde, du logement des troupes et de l'ustensile, aux fourrages, aux étapes et aux convois (1<sup>er</sup> volume).

C 462. (Registre.) — In-f°, 649 feuillets, papier.

**1701-1787.** — Recueil de règlements, d'instructions, d'ordonnances et d'arrêts du Conseil concernant les attributions de la Commission intermédiaire des États, formé par Chardel, secrétaire, avec des réflexions pour instruire les membres de la dite Commission de leurs devoirs. Les documents se rapportent à la capitulation, à la milice, aux fourrages, au Dixième et aux Vingtièmes, à la comptabilité du Trésorier des États, aux haras, à la régie des boissons, aux grands chemins, aux dettes de la Province, aux revenus et aux charges des États. (2<sup>e</sup> volume).

C 463. (Registre.) — In-f°, 62 feuillets, papier.

**1743-1769.** — Livre des délibérations et décisions de la Commission intermédiaire des États, concernant la répartition et le recouvrement des impôts ; le sondage de la rivière de Loire ; tableau général de la répartition du Dixième entre toutes les paroisses du diocèse de Nantes ; mandements adressés aux paroisses, etc ; — avis sur diverses requêtes concernant le premier Vingtième.

C 464. (Registre.) — In-f°, 60 feuillets, papier.

**1771-1786.** — Livre des délibérations et décisions de la Commission intermédiaire des États concernant l'extraction des pierres de la carrière d'Orvault ; des demandes de réduction et de décharge d'impôts ; l'exécution des travaux de la Chambre des Comptes ; la levée des plans des marais de Donges ; le règlement des frais de contrainte et de garnison ; la construction du môle de Paimboeuf ; relation d'une séance littéraire donnée à l'Oratoire de Nantes, le 9 février 1774.

C 465. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

**1756-1790.** — Livre des délibérations et décisions de la Commission intermédiaire des États concernant la confection des rôles ; la distribution des prix accordés aux élèves de l'école de dessin de Nantes ; l'emploi des fonds destinés à la navigation ; la nomination des professeurs du cours de chirurgie ; le casernement des troupes ; le choix de plusieurs étalons ; l'établissement d'une police sévère à Nantes ; l'augmentation du nombre des notaires royaux et apostoliques dans le comté nantais ; les mutations à opérer sur les rôles ; l'arrestation des auteurs du complot contre le port de Brest ; l'exécution des nouveaux décrets de l'Assemblée Nationale, etc.

C 466. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

**1773-1790.** — Livre d'enregistrement des requêtes relatives à la Capitation adressées au bureau de la Commission intermédiaire et communiquées aux généraux des paroisses.

C 467. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

**1774-1790.** — Avis des commissaires des États députés dans l'évêché de Nantes. sur les demandes en décharge et modération de Capitation.

C 468. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

**1757-1790.** — Capitation et impositions y jointes<sup>1</sup> — Mandements de répartition, calculs, états comparatifs, bordereaux de récapitulation pour toutes les paroisses, circulaires, correspondance et listes d'officiers en charge.

C 469. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

**1756-1790.** — Vingtièmes et Fouages. — Mandements de répartition, demandes en décharge, listes de propriétaires nouveaux à enrôler, renseignements sur les biens de main-morte, bordereaux de récapitulation et déclarations des acquéreurs de fiefs vendus par M. de Brie-Serrant dans le pays de Retz.

C 470. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

**1773-1790.** — Livre d'enregistrement des requêtes relatives aux Vingtièmes adressées au bureau de la Commission intermédiaire et communiquées aux généraux des paroisses.

C 471. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

**1757-1791.** — Avis des commissaires des États de Bretagne résidents dans l'évêché de Nantes sur les requêtes relatives aux Vingtièmes présentées à leur bureau.

C 472. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

**1759-1790.** — Avis des commissaires des États de Bretagne résidents dans l'évêché de Nantes sur les requêtes relatives aux Vingtièmes présentées à leur bureau.

C 473. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

**1765-1779.** — Livre d'enregistrement des requêtes relatives aux indemnités et vérifications d'ouvrages exécutés sur les routes.

C 474. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

**1795-1790.** — Livre des délibérations et décisions de la Commission intermédiaire des États concernant l'exécution et l'inspection des travaux sur les grands chemins, les demandes d'alignement et d'indemnité, etc.

C 475. (Registre.) — In-folios, 216 feuillets, papier.

**1734-1750.** — Livres de correspondance du bureau de la Commission intermédiaire des États à Nantes.

C 476. (Registre.) — In-folios, 167 feuillets, papier.

**1763-1790.** — Livres de correspondance du bureau de la Commission intermédiaire des États à Nantes.

C 477. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

XVIII<sup>e</sup> siècle. — Dispositions rédigées par les États de Bretagne pour éclaircir le tarif des droits de Contrôle, afin de rendre uniforme la perception, instruire les commis, empêcher les abus, et maintenir les perceptions légitimes.

C 478. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

**1764-1774.** — Affègements de domaines en la paroisse de Batz<sup>1</sup>. — Requêtes, procès-verbaux de débors.

1. Les États de Bretagne ont été mis en possession du droit d'afféager les terres vaines et vagues de la province, par contrat du 18 février 1759 et l'ont conservé jusqu'en 1774.

nement et d'arpentage, plans, procurations, bannies et adjudications concernant des terrains situés à la Dilanne, près la Fontaine Neuve, près de Treguen, au port du Pouliguen, près la falaise de Batz et du chemin du Bas-Kerlan au profit d'Olive Coquart, de MM. de Combles et de la Bourdonnaie, de R. Mouilleron, de Jeanne Jan, de P. Lehuédé et Fr. Montfort, de P. Cavallen, de R. Anezo, et O. Montfort. Opposition du général de la paroisse à l'afféagement des landes de Cancornet.

C 479. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

**1763-1771.** — Afféagements de diverses parcelles de terre dans les landes de la Pogne, paroisse du Bignon, à Pierre Brée; dans les délaissements de la forêt du Gâvre, en Blain, au sieur Cocaud de la Ville-au-Duc; — dans les landes de la Marchanderie, en la paroisse de Bouaye, à M. Leboteuc de Coëssal, à M. J. de Monti de Bogat et à Fr. Fruneau, requêtes, plans, bannies, procès-verbaux de visite et d'adjudication.

C 480. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

**1760-1769.** — Afféagements en la paroisse de Bouguenais, de la lande de Genetay à la veuve de Tollenare, à M<sup>lle</sup> de Bruc de Monplaisir, et au sieur Albert; — de la lande de la Sénardièrre ou de la Grande Noë aux habitants du village. — Requêtes, mémoires, plans, bannies, procès-verbaux d'arpentage, de partage et d'adjudication. — Demandes sans suite présentées pour la lande des Bauches du Désert, et pour celle de Fromaget ou du Moulin-Cassé.

C 481. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

**1761-1770.** — Afféagements. — Demande sans suite accompagnée d'un plan relatif au patis du Gaste-Deniers en la paroisse de Chantenay. — Autre demande en concession présentée par Ch. Etourneau, propriétaire de l'île de la Vrillière, pour obtenir les ensablements de la boire Saint-Simon, paroisse de la Chapelle Bassemer, et rejetée par ce motif qu'un arrêt du Conseil de 1738 a décidé que ce canal serait rendu navigable (1766.) — Afféagement du commun des Raudières, paroisse de Château-Thébaud, à Fr. Bernard de la Turmelière, chevalier, à R. de la Barre, chevalier, seigneur du Chatellier, aux sieurs Amelon et Caffin. — Autre afféagement au profit des riverains des landes de Bauges et du Gâteau, en la paroisse de Couéron, et de-

mande relative aux landes de la Blussière et de la Guinelière; plans et procès-verbaux d'arpentage et d'adjudication.

C 482. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

**1696-1771.** — Afféagements en la paroisse du Croisic au profit de P. Marquet, de 4 cantons de terre vague près le Parc Nantais, de la Garenne et du corps de garde de la Romaine; — de Jean et François Orvens, de deux autres cantons de terre près les Perrières Laudren et près la côte; — au profit du sieur Bodri, de 9 journaux de terre sur la côte; — de M. Papin, hydrographe du Roi et du sieur Chalumeau, de 3 cantons situés près du moulin Pourceau et des garennes de Castouillet. — Demandes sans suite présentées par la veuve Congaule, par la veuve Kercheu et par le sieur Duvi vier auxquelles la Ville forma opposition en présentant un acte de 1628.

C 483. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1687-1770.** — Afféagement de l'alluvion de la Croix Rouge, contenant 23 journaux, aux sieurs Rodde de la Jarnigonièrre et Dorion, en la paroisse de Basse-Goulaine; demande en préférence, opposition, plantation de bornes, réclamations des paroissiens en faveur des chemins, plan, procès-verbal d'arpentage et d'adjudication et production d'une sentence des commissaires de la réformation des domaines de 1687. — Autre afféagement de 8 pieds de terrain joignant la maison d'Aubine Fleury, sœur du Tiers Ordre de Saint-Dominique, à Saillé en la paroisse de Guérande (1768). — Autre afféagement de la cinquième partie des Préaux en Loire, paroisse d'Indre, au sieur Michelot (1763).

C 484. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

**1739-1770.** — Afféagements des landes de Saint-Simon, sises dans les paroisses de Montbert et d'Aigrefeuille, aux riverains et à Thérèse Descamps, veuve de Ch. de Tollenare; — opposition à l'adjudication de deux journaux et demi de terrain près le grand chemin de la Rochelle, formés par M. de la Ville, auditeur honoraire à la Chambre des Comptes. — Autre adjudication de l'ensablement d'un petit étier qui formait une communication du grand étier de l'île Gloriette avec la Loire, à Nantes, à V. Roger, chevalier, seigneur du Plessis-Glain, lieutenant général de l'Amirauté et maire de Nantes (1770); plans, requêtes; bannies, procès-verbaux d'arpentage et d'adjudication et arrêt de confirmation.

C 485. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

**1764-1771.** — Affègements. — Demandes sans suite relatives à la Noë de la Genoyère, en la paroisse du Pellerin, à la lande des Champs-Heaume, en la paroisse du Pont-Saint-Martin, aux landes du Branday, de Fremion et du Verger, à des terres voisines des villages de la Noë et des Épinais, en la paroisse de Saint-Aignan. — Concessions d'un terrain vague au village des Épinais au sieur Le Charpentier et à M<sup>me</sup> Fleuriau; d'un canton de terre, près du Chatellier, à M. de la Barre; de cantons de terre sis aux villages des Poteries et de la Noë aux sieurs Leray de la Brechotière et Jamet. Requêtes, plans, procès-verbaux de visite, d'arpentage et d'adjudication.

C 486. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

**1762-1776.** — Affègements de terres vagues dans les paroisses de Saint-Herblain et de Vertou. — Demandes en concession de la lande Salée près Orvault, par Salomon Doré du Perron; et d'une langue de terre près le chemin de la Rochelle par le sieur de Buquoy. — Adjudication de la lande des Héris, comprenant 33 journaux de terre, aux riverains représentés par le sieur Cigongne. Plans, requêtes, bannies, procès-verbaux de visite. — Arrêt de soit communiqué rendu au Conseil d'État sur l'opposition formée par le duc de Villeroy et consorts à l'affègement de quelques relais de mer, en face des paroisses de Saint-Cyr et Bourgneufen-Raiz (1770).

C 487. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

**1731-1765.** — Affègements. — Arrêt du Conseil portant rectification des concessions accordées dans les paroisses de Batz, de Blain, d'Indre, de Montebert, de Plessé, de Vannes et de Vertou (1764). — Copie d'un mémoire de M. Martel, négociant, concernant les défrichements à faire autour de Malville; et offre de 5 sous par journal pour défricher la lande du Breil, en Rezé. — Mémoire du procureur général syndic des États de Bretagne et des députés de la province contre les prétentions des officiers de la Chambre des Comptes qui voulaient astreindre tous les vassaux de la couronne à fournir leurs aveux devant leur barre, même pour les moindres fiefs (1721). — Autre mémoire sommaire sur la compétence de la Chambre des Comptes et du Parlement en matière de saisie féodale faute d'aveu (1741).

C 483. (Liasse.) — 1 pièce, papier, 27 plans.

**1767-1768.** — Travaux de reconstruction du palais de la Chambre des Comptes à Nantes. — Plans des façades et des étages de l'édifice dressés par l'architecte Ceineray (1762). — Élévations, coupes et profils du grand escalier dont la plate-bande ne paraissait pas solide. Critiques et propositions de Crucy et d'Hénon, architectes et dessinateurs, plans de Hénon et de Ceineray mis en parallèle. — Plan général de l'emplacement du nouveau palais représentant l'ancienne situation et les terrains des alentours avec leurs débouchés (1782).

C 489. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

**1760-1765.** — Palais de la Chambre des Comptes. — Devis estimatifs des travaux de maçonnerie, de charpenterie, de menuiserie, de couverture, de plomberie, de serrurerie, de peinture et de sculpture à exécuter pour la reconstruction de l'édifice suivant les plans de l'architecte Ceineray; — observations sur les plans; — procès-verbaux d'adjudication, de visite, d'état d'avancement et de réception des ouvrages; — toisé des pavés établis sur la place et dans la cour du bâtiment.

C 490. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

**1759-1769.** — Palais de la Chambre des Comptes. — Correspondance du subdélégué de l'Intendant, du président et du procureur général de la Chambre, de Ceineray, de l'Intendant de la province, du Contrôleur général sur l'état de caducité de l'ancien bâtiment, la nécessité de pourvoir d'urgence à la reconstruction, annonçant la translation des archives et des séances dans le couvent des Cordeliers, la participation du Domaine du Roi pour la moitié de la dépense, et l'approbation des crédits annuels de 20.000 livres votés par les États; remettant la direction économique des travaux aux officiers de la Chambre, arrêts du Conseil, instructions diverses, ordonnances de paiement, décision de la municipalité de Nantes relative au quai Lebret, demande en indemnité de chômage par le meunier de Barbin.

C 491. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

**1770-1775.** — Palais de la Chambre des Comptes. — Procès-verbal constatant l'effondrement de plusieurs armoires renfermant les archives. Lettres des commis-

saires des États réclamant l'exécution d'un écusson mi-partie de France et de Bretagne au fronton de l'édifice ; — du premier président annonçant que 360.000 livres ont été dépensées et qu'un supplément de 130.000 livres est nécessaire ; — compte rendu de l'emploi des fonds ; — demande d'indemnité de logement présentée par le sieur Perier, garde des archives ; — lettre relatant qu'un incendie a éclaté au couvent des Cordeliers et a failli entraîner la destruction des archives en 1774 ; — instances des officiers de la Chambre, de la Commission intermédiaire des États pour le prompt achèvement des locaux destinés au greffe, ordonnances de paiement, etc.

C 492. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

**1776-1779.** — Palais de la Chambre des Comptes. — Précis de la correspondance échangée entre les Commissaires de la Chambre au sujet de la conduite des travaux à exécuter et de l'emploi des fonds ; — instances du P. gardien des Cordeliers pour obtenir le paiement de 7 années de loyer pour les archives qui encombrèrent toutes les salles de leur couvent ; — instructions et ordonnances de l'Intendant ; — critiques et observations de Perronnet et de Hénon sur le défaut de solidité de l'escalier projeté, procès-verbal de visite et correspondance du subdélégué sur le même sujet avec l'Intendant de la province ; — avis et décisions concernant l'exécution des travaux de plâtrerie, de serrurerie, de menuiserie et le paiement des entrepreneurs.

C 493. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

**1780-1781.** — Palais de la Chambre des Comptes. — Correspondance et décisions des Commissaires des États, de l'Intendant et de son subdélégué concernant l'achèvement des travaux, l'installation des officiers, la remise des clefs, le transport des archives, l'état de situation des fonds, la réception définitive des ouvrages, l'achat du mobilier, la solidité du grand escalier et les moyens de faire venir la pierre de Crazane attendue pour le terminer.

C 494. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

**1781-1785.** — Palais de la Chambre des Comptes. — Correspondance des commissaires des États, du Contrôleur général et de l'Intendant concernant les gratifications demandées par le commis-greffier, le paiement

des honoraires de l'architecte Ceineray, les frais d'ameublement, le pavage de la place qui précède le palais, le triage des archives, l'installation de la cuisine du buvetier, etc.

C 495. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

**1783-1785.** — Palais de la Chambre des Comptes. — Comptes journaliers des sommes payées aux ouvriers. — États de recettes et de dépenses dressés par le secrétaire de la Commission Intermédiaire et par le receveur des épices de la Chambre. — État de situation des fonds.

C 496. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

**1786-1771.** — Navigation de la Loire. — Plans d'un endiguement à faire dans le bras de la Madeleine à Nantes (1738). — Arrêt du Conseil approuvant l'allocation de 40.000 livres votée par les États pour les travaux jugés nécessaires par M. Magin, ingénieur de la Marine (1757) ; instances de M. Gellée de Prémion, subdélégué, près de l'Intendant, pour obtenir des fonds ; — ordre du duc d'Aiguillon de nommer une Commission pour examiner les effets des digues de Magin (1763) ; — réquisition forcée adressée aux voituriers de Mauves, de Carquefou, d'Oudon, de Ligné, de Saint-Mars et du Cellier, pour le transport des bois au bord de la Loire ; — correspondance du subdélégué, de M. Magin et des maires, concernant la conduite du sieur Bonvoux, inspecteur des travaux. — Critiques et plaintes soulevées parmi les capitaines de navires et les paroisses riveraines, et réponses du sieur Magin.

C 497. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

**1756-1769.** — Navigation de la Loire. — États de recettes et de dépenses présentés par M. Gellée de Prémion, subdélégué de l'Intendance.

C 498. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

**1769-1793.** — Navigation de la Loire au-dessous de Nantes. — Lettres annonçant l'envoi d'un arrêt du Conseil, commettant M. Perronnet, ingénieur du Roi, pour visiter les travaux d'amélioration exécutés en Loire. — Mémoire contenant les observations des juges-consuls de Nantes en regard des propositions dudit Ingénieur. — Correspondance des Commissaires des

SÉRIE C. — ÉTATS DE BRETAGNE

États, de Trudaine, de Turgot, de l'ingénieur Perronnet, de l'Intendant, du subdélégué de Nantes, de Necker, contenant des représentations sur l'urgence de remédier à l'ensablement du fleuve et sur la difficulté de créer des ressources pour couvrir la dépense. — Mémoires, requêtes, observations, délibérations et rapport de l'ingénieur Perronnet, sur un projet d'élever diverses constructions sur la prairie de la Madeleine à Nantes, présenté par plusieurs propriétaires (1782).

C 499. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1775-1780. — Navigation de la Loire au-dessous de Nantes. — Mémoire de M. Rouaud de la Ville-é-Martin, procureur du Roi, député de Guérande, représentant l'utilité d'une rade dans le port de Saint-Nazaire. — Devis des travaux à exécuter et procès-verbal de sondage ; — avis des juges-consuls du Commerce de Nantes concluant à un ajournement ; — demande de renseignements par le ministre Necker, et annonce d'une participation dans les travaux pour un tiers de la dépense, si les États et le Commerce consentent à fournir le surplus.

C 500. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1770-1771. — Navigation de la Loire. — Plan du port d'Ancenis et de ses abords dressé par l'ingénieur Groleau ; — procès-verbal de visite ; — état, devis, toisé et estimation des ouvrages à exécuter, et lettre d'envoi des Commissaires des États. — Requête de Fr. Angebault, avocat au Parlement, aux États de Bretagne, pour leur démontrer la nécessité de construire une digue de protection en face des prairies d'Anetz.

C 501. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1762-1790. — Navigation maritime. — Mémoire imprimé du sieur Tiffoche, député, maire de Guérande, représentant aux États la nécessité d'établir à Piriac un abri pour les bateaux de pêche, et de construire un môle ; — indications de l'ingénieur Magin ; — approbation du duc d'Aiguillon ; — état de situation des travaux ; — instances des habitants de Piriac et compte d'emploi des fonds votés par les États à plusieurs reprises (1770). — État des réparations à faire au port du Pouliguen, supplique des habitants adressée aux États, devis estimatif dressé par l'ingénieur Groleau (1788) ; — ordonnance de paiement de 3.000 livres de l'Intendant, et explication des Commissaires des États.

C 502. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1786-1788. — Navigation. — Plans et mémoires du projet de canal proposé par M. de Brie-Serrant pour établir une communication entre Nantes et la baie de Bourgneuf, par la rivière de Haute-Perche et le port de Pornic. — Observations concernant le commerce français en général, le projet d'une ville commerçante de premier ordre, les péages et droits relatifs à la navigation ; — explications, ampliations et correspondance.

C 503. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1780-1785. — Navigation intérieure. — Projets d'un canal entre la Loire et la Vilaine par l'Erdre et le Don. — Mémoires sur les moyens de rendre l'Erdre navigable depuis Bourmont jusqu'à Nort ; — depuis Barbin de Nantes jusqu'à Nort ; — correspondance de MM. Melinét, Guérin de Beaumont, Charette de la Gascherie, de l'intendant du prince de Condé, extraits des livres de délibérations de la municipalité de Nantes ; — lettres patentes autorisant les États de Bretagne à exécuter les canaux et autres ouvrages nécessaires à la navigation intérieure (1783) ; — rapport présenté aux États de 1784 par M. Rosnyvinen de Piré, sur la navigation intérieure du royaume.

C 504. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1762-1788. — Navigation intérieure. — Plans et pièces diverses d'un projet de canal de la Loire à la Vilaine. — Procès-verbaux des sondages exécutés par l'ingénieur Laumaillet, en présence des Commissaires des États, pour vérifier la possibilité d'établir une communication par la Roche-Bernard, par Pontchâteau, par les marais de Montoir, par l'Erdre, le Don ou l'Isac ; — mémoires de MM. Halgan de la Morandaye, avocat, et Bouvron, habitants de Pontchâteau, sur les avantages que présentent l'étier de la Taillée et le Brivet ; — notes sur les prix de vente des bois taillis de la maîtrise de Châteaubriant et les quantités de fer expédiées des Forges-Neuves à Nort par an ; — correspondance échangée entre MM. Espivent et de Piré, et M. de la Haie-Jousselin.

C 505. (Registre.) — Petit in-f°, 259 feuillets, papier.

1782-1785. — Navigation intérieure. — Projets. — Collection de pièces diverses : délibérations des



États ; rapports de la Commission de navigation, de M. de Chezy, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, de M. Coulomb, capitaine du génie ; — mémoires et devis estimatifs de M. Frignet, ingénieur, sur la navigation de Redon à Rennes et de Rennes à Vitré, de M. de Brie, ingénieur, sur la navigation de Vitré à Laval ; de M. de Brémontier, ingénieur, sur la jonction de la Vilaine à la Rance par le Meu ; de M. Liard, ingénieur, sur la jonction de la Vilaine à la Rance par l'Isle ; — observations du comte de Piré, rapport de la Commission inspectante ; — et carte des canaux projetés.

C 506. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

**1761-1790.** — Grands chemins. — Correspondance générale des Commissaires des États à Rennes avec le duc d'Aiguillon et les Commissaires des États à Nantes au sujet de la réfection des ponts et des travaux d'entretien à exécuter sur les grandes routes du diocèse de Nantes.

C 507. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1761-1799.** — Grands chemins. — Toisés et états estimatifs de la dépense à faire pour mettre les routes à l'entretien ; états des travaux urgents à exécuter ; adjudications.

C 508. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1773-1799.** — Grands chemins. — État des paroisses sujettes à la corvée, et états des travaux de corvée faits pour l'entretien et la construction des routes dans le département de l'ingénieur Groleau.

C 509. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1765-1799.** — Grands chemins. — Plaintes portées par l'abbé Dubreil, bénéficiaire de Sainte-Pazanne, le comte de la Ferronnais, Pierre Vince, archer de la Maréchaussée, J. Hameau et par les syndics de plusieurs paroisses ; — réponses de l'ingénieur Villeminot ; procès verbaux d'enquêtes.

C 510. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1773-1799.** — Grands chemins. — Tableau du produit des 10 sous par pot d'eau-de-vie perçus à raison de 18 deniers par toise pour l'entretien des routes. — États

des sommes payées sur les fonds faits par les États pour les ponts-et-chaussées de l'évêché de Nantes. — Compte général des sommes accordées par le Roi et la Province pour le soulagement de la corvée en 1785 et 1786. — Souscriptions pour l'ouverture d'un atelier de charité au Gué-au-Vé, route de Nantes à Paimbœuf et compte rendu par l'abbé Picard, recteur de Frossay. — Demandes de secours adressées par plusieurs recteurs des paroisses du pays de Raiz et du pays de Guérande avec des comptes rendus de l'emploi des fonds. — Bordereaux de comptabilité.

C 511. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

**1796-1799.** — Grands chemins. — Lettres d'explications envoyées à M. Naudez, secrétaire de la Commission intermédiaire, par les recteurs des paroisses sur l'emploi des fonds de secours, listes de journaliers ; — Bordereaux de recettes et de dépenses dressés par départements.

C 512. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

**1766-1799.** — Grands chemins. — Procès-verbaux des tournées d'inspection accomplies par les Commissaires des États de Bretagne sur les routes en compagnie des ingénieurs. — Tableaux synoptiques présentant la situation des ouvrages d'art et des empièvements par paroisse.

C 513. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1754-1797.** — Grands chemins. — Observations sur les devis dressés par les ingénieurs, sur les abus de l'administration des grandes routes en Bretagne et sur les moyens d'y remédier. — Instructions et observations. — Rapport de la Commission du commerce et des ouvrages publics. — Règlement de 1786. — Délibérations des États.

C 514. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

**1797-1799.** — Grands chemins. — États et devis estimatifs des ouvrages à faire pour recharger la route de Nantes à Paris, adjudications, approbations de marchés et décomptes des travaux exécutés.

C 515. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

**1769-1799.** — Grands chemins. — Plans, devis, procès-verbaux de visite, états de situation, réclama-

tions, ordonnances de paiement concernant l'exécution des levées et du pont de Gobert, en la paroisse de Mauves. Correspondance.

C 516. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1756-1790.** — Grands chemins. — Affiches, devis, adjudications et procès-verbaux de réception des travaux de pavage et d'empierrement à exécuter sur la route de Paris, dans les traverses de Sainte-Luce, de Thouaré, d'Oudon ; et des travaux de construction d'un pont neuf sur les marais de Vair entre Ancenis et Ingrandes.

C 517. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

**1734-1790.** — Grands chemins. — Procès-verbal de visite et d'arpentage du chemin ancien du pont de Grée au Bernardeau et du chemin projeté pour le remplacer. — Devis et toisé des travaux de refecton du pont de Grée (1766) et des travaux de pavage à exécuter dans la traverse de la ville d'Ancenis, plans, décomptes, ordonnances de paiement, correspondance et réception des ouvrages.

C 518. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

**1767-1790.** — Grands chemins. — Devis des ouvrages d'empierrement à exécuter sur la route de Nantes à la Roche-Bernard, affiches et procès-verbaux d'adjudication.

C 519. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

**1767-1790.** — Grands chemins. — Plans, devis, détails estimatifs, procès-verbaux de réception concernant l'exécution des travaux à faire sur la route de Nantes à la Roche-Bernard, dans la traverse de Pont-château pour l'élargissement du passage, et au ruisseau de la Barre pour l'exécution d'un pont provisoire. — Cahier des charges de la vente de plusieurs emplacements de maisons et d'une ancienne ruelle ; réclamations des propriétaires, ordonnances de paiement et correspondance.

C 520. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1767-1779.** — Grands chemins. — Devis, toisé et marché des travaux à faire sur la route de Nantes à la

Roche-Bernard pour la construction des ponceaux de Rodoir, de Kervis, de Remartin ; — et correspondance des Commissaires des États.

C 521. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

**1767-1790.** — Grands chemins. — Observations sur la chute d'une des arches du pont de Blain, route de Nantes à Redon : — toisé, plan, devis, adjudications des travaux de réparations à faire aux ponts de Blain, de Coiscre, de la Remaudais, à des toucs et à des ponceaux ; — approbations et ordonnances de paiement.

C 522. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

**1757-1770.** — Grands chemins. — Procès-verbal de vérification des augmentations projetées au pont de Nort, route d'Ancenis à Redon ; — ordonnance du duc d'Aiguillon prononçant la résiliation du marché du sieur Aubert, toisé des matériaux en chantier ; — autre adjudication au sieur Brissaud, vente d'ustensiles et bois ; plaintes contre les charretiers d'Orvault qui transportaient la pierre ; — procès-verbal de toisé des ponts et levées de Nort.

C 523. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1767-1790.** — Grands chemins. — Précis de ce qui s'est passé lors de la reprise des travaux du pont et des levées de Nort, explications de M. Dutertre, correspondant des États à Nort ; — ordres de l'Intendant et des Commissaires à l'entrepreneur de reprendre les travaux (1771) ; — relevé de compte, état de situation, procès-verbaux des ouvrages faits et à faire, vérification de l'ingénieur Groleau, saisie du matériel, ordonnance de résiliation du marché, etc. — Adjudication de travaux à faire pour la construction de 6 ponts, la démolition et la reconstruction du mur du cimetière des Touches.

C 524 (Liasse.) — 49 pièces, papier.

**1767-1790.** — Grands chemins. — Requête des maires et échevins de Nantes pour obtenir le concours des États en faveur de l'amélioration de ses banlieues, observations de l'Ingénieur sur une pétition de M. Cosnier de la Botinière relative au redressement de la route de Châteaubriant (1774) ; — adjudication des travaux de reconstruction du pont établi sur le ruisseau de Clouet et des murs du cimetière de Carquefou. — Correspondance concernant les mesures à prendre pour la réparation de la chaussée et du pont de la Chauvel-

lière près Joué. — Devis de 80 toises courantes de pavé à établir sur la banlieue de Béré pour l'emploi de 3,000 livres accordées par la province.

C 525. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

**1757-1766.** — Grands chemins. — Observations de M. de la Ferronnays et de l'ingénieur Frignet sur le meilleur tracé à adopter pour la route d'Ancenis à Châteaubriant, autres mémoires contradictoires, adjudication des travaux du pont de l'Aubinière, requête signée de 25 habitants de Bonnœuvre pour être employés à la route de la Chapelle Glain plutôt qu'à celle de Nantes. — Correspondance des Commissaires et du duc d'Aiguillon sur la nécessité d'établir un pont sur le ruisseau Mahéas, route de Châteaubriant à Candé, adjudication des travaux (1773). — Observations de l'ingénieur Beillard sur l'exécution des tâches par chaque paroisse. — Procès-verbal de la visite des chemins dans les paroisses des environs de Châteaubriant par P. Brossays, maire de cette ville (1787).

C 526. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

**1766-1769.** — Grands chemins. — Devis, adjudications et procès-verbaux de réception des travaux de pavage et d'empierrement exécutés sur la route de Nantes à Rennes au pont de Gesvres, dans la traverse de Nozay et sur divers ponceaux. — Correspondance des Commissaires des États concernant la conclusion des marchés et la prompte exécution des ouvrages.

C 527. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

**1765-1766.** — Grands chemins. — Plans, devis et procès-verbaux d'adjudication des travaux de déblais, de remblais, de construction, de pavage et de réparations à exécuter sur le pont de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, aux abords du gué de Beuze et du ruisseau de la Fruidière, et à la chaussée de Fontevrault, route de Nantes à Machecoul. — Observations et correspondance concernant l'exploitation de la carrière de la forêt du Chêne-Pointu et la qualité des pierres.

C 528. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

**1769-1791.** — Grands chemins. — Devis estimatifs, procès-verbaux d'adjudication des ouvrages de maçonnerie, de déblais, de remblais et d'empierrement à exécuter sur la route de Machecoul, dans les tâches de Bouguenais, de Bouaye, du Port-Saint-Père ; et examen de la carrière de Bougon.

C 529. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

**1745-1766.** — Grands chemins. — Devis estimatifs, procès-verbaux d'adjudication et de réception des travaux de maçonnerie, d'empierrement et de pavage exécutés dans la banlieue de Guérande, à la Roche-Bernard, à Pontpas ; sur la chaussée de Cesmes, route de Savenay à Saint-Nazaire. — Toisé du nombre de lieues de routes qui composent le département de Vanne, dans l'évêché de Nantes.

C 530. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

**1750-1769.** — Grands chemins. — Devis, plans, procès-verbaux d'adjudication, de visite et de réception des ouvrages d'empierrement, de maçonnerie et de pavage exécutés sur la route de Nantes à Clisson, au pont Grenouillet et au pont Saint-Antoine ; — sur la route de Paimbœuf à la chaussée Leray et au pont de Vue ; — sur la route de Vallet au pont Bourneau ; — sur la route de la Rochelle.

C 531. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

**1763-1790.** — Grands chemins. — Plans, devis, marchés, procès-verbaux d'adjudication des travaux d'entretien, de construction et d'empierrement à exécuter sur la route de Nantes aux Sables-d'Olonne, au pont James et au pont de la Gergue.

C 532. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1787-1790.** — Casernement des troupes. Étapes. — Instructions adressées aux correspondants de la Commission Intermédiaire des États sur la fourniture des voitures et chevaux de selle dus aux troupes en marche et sur le service du casernement ; — projets de règlements. — État des troupes et de leurs quartiers. — Relevés des sommes à payer aux hôtes sur les ordonnances. — Instructions de l'intendant M. de Boucheporu à M. Blanchard, ordonnateur des guerres. — Lettres de M. Thébaut de la Mondrye, correspondant à Nantes, et minutes des réponses des Commissaires des États.

C 533. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

**1792-1796.** — Casernement des régiments d'Agénois, de Bassigny et de Châteaueux. — Bordereaux des habitants de Nantes qui ont fourni des lits et qui

ont reçu des indemnités ; ordonnances de paiement, réclamations, états de distribution, mémoires et correspondance.

C 534. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

**1788-1790.** — Casernement des régiments de Chartres et de Conti à Ancenis. — Procès-verbaux de l'état des casernes. — Bordereaux des sommes payées à chaque particulier, ordonnances, états de distribution des fonds — Réclamations, lettres de M. Luneau de la Grasserie, correspondant de la Commission Intermédiaire, et minutes des réponses.

C 535. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1788-1789.** — Casernement des régiments Dauphin, Ile-de-France et Penthièvre. — Listes nominatives des habitants de Nantes qui ont fourni des lits ; ordonnances, réclamations, liste de logements, états de distribution et correspondance de M. Thébaut de la Monderye.

C 536. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

**1788-1790.** — Casernement des troupes du régiment de Rohan à Nantes. — Extraits des revues faites par le commissaire des guerres, employé à la division de Bretagne, pour servir au paiement du logement dû aux officiers. — Décomptes du logement et de l'ustensile, et ordonnances de paiement.

C 537. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

**1788-1790.** — Casernement des troupes du régiment de Rohan à Nantes. — Correspondance relative aux plaintes portées par les officiers et les soldats contre le mauvais état, l'insalubrité des casernes et le défaut de magasins pour les effets de campement. Lettres du Ministre de la Guerre, du commandant de Langeron et du comte de Thiers, invitant les commissaires des États à prendre des mesures immédiates pour loger convenablement les troupes ; — réclamations des propriétaires.

C 538. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1787-1790.** — Casernement des troupes des régiments de Royal-Roussillon et de Vigier. — Correspondance des commissaires avec M. Thébault de la Monderye l'informant de l'arrivée des troupes et le chargeant de pourvoir au logement ; requêtes de M. Prébois, négociant, observations sur ses réclamations, état de lieux, ordonnances et explications.

C 539. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1780-1790.** — Cahiers des charges imposées aux fournisseurs des étapes et des fourrages et adjudications consenties par les États de Bretagne pendant leurs sessions à MM. Dacosta de la Fleuriais (1781), Glais de Bizoin (1783), Jollivet (1790), et autres.

C 540. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

**1759-1765.** — Casuels domaniaux nobles et roturiers<sup>1</sup>. — Correspondance des commissaires des États de Bretagne chargés de la liquidation des droits de rachat de lods et ventes et de deshérence dus au Domaine avec le directeur des Domaines à Nantes, comprenant des copies d'aveux et des estimations présentées par les héritiers de MM. de Chardonnay, Robineau de Bougon, Berthou de Kerversio, Binet de Jasson, Guillon, de Talhouët, de Bruc, de la Tullaie, Simon de la Carterie, Robert du Moulin-Henriet, Boux, Mosnier de Thouaré, de la Roche Saint-André, Le Loup, Freslon, Valton, Biré, P. Bouyer, par les propriétaires de l'île Feyd-au à Nantes, par MM. du Bois-David, A. Charette, etc.

C 541. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**1680-1748.** — Impositions. — Contrats d'abonnement conclus pendant les sessions des États de Bretagne avec les commissaires du Roi pour fixer le chiffre du Don gratuit de la province, le tarif des Devoirs à percevoir sur les vins, le montant des Fouages et des emprunts ainsi que les réductions de charges et les exemptions que le Roi accorde en retour à la Bretagne.

C 542. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1751-1787.** — Impositions. — Contrats d'abonnement conclus pendant les sessions des États avec les commissaires du Roi pour fixer le chiffre du Don gratuit de la province, le tarif des Devoirs à percevoir sur les vins, le montant des Fouages et des emprunts, ainsi que les réductions de charges et les exemptions que le Roi accorde en retour à la Bretagne.

C 543. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1657-1697.** — Impositions. — Baux généraux de la levée des Grands et Petits Devoirs consentis par les États de Bretagne pendant les sessions pour être levés sur le débit des vins, cidres, bières et eaux-de-vie.

1. Les États ont été en possession de ces droits par suite d'un engagement contracté, le 18 février 1759, avec le receveur général des Domaines.

C 544. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1700-1718.** — Impositions. — Baux généraux de la levée des Grands et Petits Devoirs consentis par les Etats de Bretagne pendant leurs sessions, pour être levés sur le débit des vins, cidres, bières et eaux-de-vie.

C 545. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1720-1748.** — Impositions. — Baux généraux de la levée des Devoirs consentis par les Etats de Bretagne, pendant leurs sessions, pour être levés sur le débit des vins, cidres, bières et eaux-de-vie.

C 546. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1751-1769.** — Impositions. — Baux généraux de la levée des Devoirs consentis par les Etats de Bretagne pendant leurs sessions, pour être levés sur le débit des vins, cidres et eaux-de-vie.

C 547. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1771-1785.** — Impositions. — Baux généraux de la levée des Devoirs consentis par les Etats de Bretagne pendant leurs sessions, pour être levés sur le débit des vins, cidres et eaux-de-vie. Bail du droit de 45 sous par barrique d'eau-de-vie sortant du comté Nantais (1771).

C 548. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

**1695-1790.** — Impositions. — Baux généraux des droits attribués aux inspecteurs des boucheries et aux inspecteurs des entrées sur les boissons, des anciens Devoirs, des droits de courtiers et du droit de jaugeage (1710-1715). — Mandements de répartition des taxes sur les maisons et des Fouages. — Mémoires et remontrances sur le mode de perception de divers impôts. — Tarif de l'impôt dit Billot et des Devoirs des Etats (1746). — Correspondance relative à la suppression du droit de méage perçu à Nantes sur les vins nantais et étrangers à raison de 2 sols 6 deniers par muid de vin (1773). — Lettre de l'abbé Dupas, recteur de Casson, exposant son opinion sur les moyens de réprimer la fraude commise au détriment de la ferme des Devoirs (1765). — Demande de privilège en faveur de la bière produite par Louis Paillet, établi à Nantes depuis 1769 (s. d.) — Protestations de M. de Botherel, procureur général syndic des Etats de Bretagne, présentées au Roi et au public (1790).

C 549. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

**1762-1775.** — Impositions. — Demandes en décharge des taxes de la Capitation présentées devant les commissaires des Etats par J. Massonnet, soldat invalide, X. Legrand de la Griollaie, capitaine d'infanterie, le général des paroisses de Batz, de Sainte-Croix, de Machecoul, de Trellières, de la Plaine, Julien Minée, chirurgien, et autres. — Plaintes portées contre les égailleurs de la paroisse de Souldan. — Observations sur les prétentions de plusieurs consuls de nations étrangères, et correspondance concernant leurs demandes d'exemption.

C 550. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

**1781-1786.** — Impositions. — Condamnations à l'amende et à la prison prononcées par les commissaires des Etats contre deux égailleurs de Thouaré et de Rouans. — Demandes en décharge et en modération de la taxe de la Capitation présentées par E. Mazure, lieutenant de frégate, A. Busson, chevalier, seigneur de la Marière, le chevalier de Gazet, J. de Flaming, chevalier, seigneur de Port-Bossinot, le comte de Santo-Domingo, X. de Foligné des Chalonges, J.-M. Masson de Brambert, sénéchal du prieuré de Penestin, la veuve Couperie de Beaulieu, P. Bourdic de la Boutardière, lieutenant de canoniers garde-côtes, les demoiselles Merlaud de la Guibloterie et autres ; — avis des généraux de paroisses et des commissaires. — Ordonnances de remboursement au profit de deux collecteurs de la Capitation.

C 551. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1787.** — Impositions. — Demandes en décharge et en modération des taxes de la Capitation présentées aux commissaires des Etats par Marie-Désirée Baillardel, la veuve Lejeune, Angélique Josnet de la Dousse-tière, veuve de L.-J. Charette, chevalier, seigneur du Moulin-Henriet, Isaac de Boissard, chevalier, seigneur de la Rigauderie, A.-M. Rodays, écuyer, A. Boux de Casson, P. Després, greffier des Monnaies, le comte de Walsh, Julien David, maître en chirurgie, au Port-Saint-Père, Thérèse Levassor, veuve Leroy, la veuve Galway de Turbelly, le sieur Cambrai de Boisclair, gouverneur de Clisson ; avis, attestations, etc.

C 552. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

**1788.** — Impositions. — Demandes en décharge et en modération de la taxe de la Capitation produites

devant les commissaires des États par Anne Lévesque de Keralain, Félix de Keruzec, écuyer, E. Charon du Portail, écuyer, Sébastien Doisy, maître de danse, J.-B. Pavis, dégraisseur d'habits, F. Haussmann, ex-associé de la fabrique d'indiennes de Nantes, J.-C. Jacobsen de la Crosnière, écuyer, inspecteur général des bois du Roi à Noirmoutier, Jean Macé, Lefer de la Lande, lieutenant de vaisseau ; Jacques Duvos, maître de pension au Pellerin, J. Tardif, syndic des troupes à Corsept ; — avis des correspondants, des généraux de paroisses et des commissaires sur chaque requête, etc.

C 553. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1789-1790.** — Impositions. — Avis des commissaires des États sur des demandes en décharge et en modération de la taxe de la Capitation. — Listes des personnes privilégiées de Nantes divisées par paroisses.

C 554. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1771-1789.** — Impositions. — Rôles de la Capitation des officiers de la Chambre des Comptes de Bretagne et de leurs domestiques.

C 555. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

**1779-1787.** — Impositions. — Arrêt du Conseil fixant le montant de l'abonnement des Vingtièmes avec les règles de la répartition et de la perception. — Demande en décharge de la collecte des Vingtièmes par F. Lorette, greffier au siège royal des Traités, et demandes en décharge et en modération de la taxe des Vingtièmes présentées par H. Buor, chevalier, seigneur de la Lande, Guillet de la Brosse, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, P.-M. Goullin de l'Eraudière, sénéchal de Bourgneuf, J. Loquet de Granville, seigneur du marquisat de Fougeray, J. Charette de Briord, J.-Fr. Bertrand de Saint-Pern, A. Busson de la Marière, A. Fourché de Quéhillac, M. de Lisle, propriétaire du Hallay, Anne Cosson, veuve de Simon Monnier, écuyer, sieur de Bon-Acquet et autres. — Avis des commissaires et des paroissiens.

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE C.

C 556. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

**1788-1790.** — Impositions. — Demandes en décharge et en modération de la taxe des Vingtièmes présentées par les officiers municipaux de la Chapelle-des-Marais, M. de Biré, la veuve du sieur de Haut-Puisé, lieutenant colonel d'infanterie, les frères Drouet, la veuve Rivron et autres. — Demandes d'instructions adressées par les égailleurs de diverses paroisses aux commissaires des États, et réponses.

C 557. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

**1749-1790.** — Impositions. — Procès-verbal des désastres causés à Clisson par l'inondation de 1770, et correspondance relative à la décharge d'impôts demandée par les paroissiens de la Trinité. — Requête de Le Balliat, fabricant de bas au métier, demandeur en modération des droits de traite foraine. — Demande en décharge d'impôts présentée par Thérèse Bruère, sœur spirituelle et administratrice des Capucins de Machecoul. — Provisions de trésorier de la province de Bretagne, octroyées au sieur Guyard. — Extraits de rôles de la paroisse de Gétigné ; arrêt du Conseil confirmant les privilèges accordés aux habitants des Marches communes du Poitou, fixant l'abonnement des paroisses aux Vingtièmes à 40.000 livres, et les autorisant à en faire eux-mêmes la répartition et la perception (1759) ; requête des syndics des Marches opposants à l'ordonnance, déchargeant la terre de la Roche-Sebien de toute contribution au rôle des Marches ; demande en remboursement produite par le prince de Rohan-Soubise devant les commissaires des États pour les sommes qu'il a payées aux collecteurs de Gétigné pour la terre de la Roche-Sebien, mémoires et rapports sur la question de savoir si la dite terre doit être imposée dans les Marches ou comprise dans l'abonnement des États avec la terre de Clisson ; ordonnance des commissaires portant que le prince de Soubise sera remboursé de la somme de 2.570 livres par le receveur des Fouages (1775).

C 558. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1760-1766.** — Impositions. — Tarif pour les prix des papiers et parchemins timbrés. — Lettres écrites par les commissaires des États aux directeurs des droits de domaine, de contrôle, de formule et autres droits

réunis aux précédents. Ordres généraux de régie adressés en copie aux commissaires des États de Nantes. — Nomenclatures des commis, et observations sur les biens affectés aux cautionnements. — Examen de la qualité du papier timbré. — Ordonnance réglant la perception des droits domaniaux.

C 559. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1763-1790.** — Comptabilité. — Lettre de l'Intendant contenant diverses observations du contrôleur général sur la rédaction de l'état de fonds arrêté par les États de Bretagne dans leur session de 1772, mémoire et représentations des commissaires des États, communication aux commissaires siégeant à Nantes; — procès-verbaux de vérification de caisse des sieurs Bellabre et Lelubois, receveurs des fouages extraordinaires et autres impositions de l'évêché de Nantes; — tableaux des sommes à recevoir; — demande de sursis, prestation de serment et admission d'un commis; circulaire aux généraux des paroisses; correspondance des commissaires. — Procès-verbal de levée de scellés et de l'inventaire des livres, papiers, argent et effets divers trouvés chez M. de la Boissière, trésorier des États de Bretagne, après son décès (1763).

C 560. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1749-1774.** — Agriculture et commerce. — Mémoire des juges consuls de Nantes aux États de Bretagne pour justifier la demande aux fabricants de toiles à voiles de l'évêché de Rennes d'être autorisés à porter leur marchandise au bureau de visite de leur choix (1748). — Délibérations des États portant établissement d'une société d'agriculture, de commerce et des arts dans la province de Bretagne (1757). — État de distribution de 6 taureaux et de 12 béliers donnés par les États; — renseignements fournis par les dépositaires, et demande d'animaux présentée par M. Cadaran de Saint-Mars. — État des dommages causés par la grêle dans les paroisses d'Orvault, de Saint-Herblain et de Sautron, et ordonnance de 2,870 livres en faveur des propriétaires et des colons. — Procès-verbal de visite de la manufacture de cendre gravelée établie à Nantes par J. Chesneau (1774).

C 561. (Registre.) — In-f°; 290 feuillets, papier.

**1784.** — Inventaire général des titres et registres for-

mant la collection des archives des États de Bretagne, divisé par layettes, et comprenant l'analyse sommaire de chacune de ces pièces: ces documents se rapportent aux privilèges de la province, aux prérogatives des Trois Ordres, aux offices, aux juridictions, aux impôts, aux affaires ecclésiastiques, à la maréchaussée, aux édifices, aux haras, aux chemins, etc.

C 562. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1789-1790.** — Administration générale. — Lettres de transmission des commissaires des États siégeant à Rennes, à ceux de Nantes, contenant copie d'une lettre de Necker, avec la réponse et un exemplaire de chacun des décrets nouveaux de l'Assemblée nationale; des lettres patentes du Roi et un exemplaire de l'adresse aux provinces votée le 11 février 1790. — Procès-verbal de la remise des papiers de la Commission intermédiaire des États effectuée entre les mains des administrateurs du Directoire du département de la Loire-Inférieure, le 29 décembre 1790.

#### ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1789

C 563. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1788-1790.** — Extraits des délibérations des corps municipaux de Rennes, de Nantes, de Saint-Malo, de diverses autres villes et de la corporation des procureurs de Rennes, contenant les vœux du Tiers-État sur les réformes à proposer (1788). — Lettres du Roi pour la convocation aux États-Généraux (avril 1789). — Protestation de la Garde nationale de Rennes contre les accusations de Mirabeau. — Extraits des délibérations des municipalités de Moncontour, de Josselin, de Morlaix de décembre 1789. — Procès-verbal de l'assemblée des députés de la Bretagne et de l'Anjou, réunis à Pontivy (février 1790) en congrès patriotique pour apaiser les troubles et rétablir l'ordre, liste des députés, discours, motions et pétition à l'Assemblée Nationale sur l'abolition de tous les usements locaux.

C 564. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1789.** — Procès-verbal de l'élection de trois députés suppléants par l'ordre du clergé assemblé à Nantes, au presbytère de Saint-Similien, sous la présidence du recteur

Lebreton de Gaubert, le 25 septembre 1789, lesquels suppléants sont : MM. Méchin, curé de Brains, Latyl, supérieur de l'Oratoire de Nantes, et Binot, principal du collège d'Ancenis.

C 565. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1789. — Cahiers des doléances, plaintes et remontrances des paroisses d'Abbaretz, d'Aigrefeuille, d'Ancenis, d'Anetz, du Grand et du Petit-Auverné et d'Avessac. — Procès-verbaux d'élection des députés chargés de porter les cahiers au chef-lieu de la sénéchaussée, et procès-verbaux d'assemblées paroissiales du mois de septembre exprimant des marques d'approbation et d'opposition au sujet de la suppression des privilèges des provinces, votée au mois d'août. — Le cahier de la paroisse d'Abbaretz demande la suppression des droits de soule, attendu que parmi les garçons qui courent sur la boule par pelotons « il arrive souvent que quelques-uns sont étouffés. »

C 566. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1789. — Cahiers des doléances, plaintes et remontrances des paroisses de Barbechat, de Batz, de Belligné, de la Bénâte, de la Bernardière, de Besné, du Bignon, de Blain, de la Boissière, de Bouvron et de Brains. — Procès-verbaux d'élection des députés chargés de porter les cahiers au chef-lieu de leur sénéchaussée ; — et procès-verbaux d'assemblées paroissiales du mois de septembre exprimant des marques d'approbation et d'opposition au sujet de la suppression des privilèges votée au mois d'août. — Le cahier de Barbechat, rédigé par le notaire Papin, demande la suppression des privilèges de la Cour de Rome et des appels au Pape.

C 567. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1789. — Cahier des doléances, plaintes et remontrances des paroisses de Cambon, de Camoil, de Carquefou, de Casson, du Cellier, de la Chapelle-Basse-Mer, de la Chapelle-Glain, de la Chapelle-Heulin, de la Chapelle-Launay, de la Chapelle-des-Marais, de la Chapelle-sur-Erdre, de la Chapelle-Saint-Sauveur, de Chantenay, de Château-Thébaud, de Chauvé, de Cheix, de Chéméré, de la Chevrolière, du Clion, de Clisson, de Conquereuil, de Cordemais, de Corsept, de Couëron, de Couffé, du Croisic, et de Crossac. — Procès-verbaux d'élection des

députés chargés de porter les cahiers au chef-lieu de la sénéchaussée ; — et procès-verbaux d'assemblées paroissiales du mois de septembre, exprimant des marques d'approbation et d'opposition au sujet de la suppression des privilèges votée au mois d'août. — Mémoire des paroisses de Frossay, de Saint-Viaud, de Saint-Père-en-Raiz, de Sainte-Opportune, de Saint-Brevin et de Corsept, pour la suppression des canoniers-matelots auxiliaires de la marine. Le cahier de la paroisse de Cambon contient plus de quatre-vingt signatures.

C 568. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1789. — Cahiers des doléances, plaintes et remontrances des paroisses de Derval, de Doulon et de Dreféac ; — d'Escoublac, de Fay, de Fégréac, de Ferel, de Fougeray, de Fresnay et de Frossay ; — procès-verbaux d'élections des députés chargés de porter les cahiers ; — et procès-verbaux d'assemblées paroissiales contenant des marques d'approbation et d'opposition au sujet de la suppression des privilèges votée en août etc. — Le cahier de Donges se plaint du scholastique de Nantes qui depuis 30 ans néglige d'instruire la jeunesse, et réclame 30 livres d'indemnité par année. — Le cahier de Frossay réclame l'abolition de la corvée des grands chemins qui a dépeuplé les campagnes de gens riches.

C 569. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1789. — Cahiers des doléances, plaintes et remontrances des paroisses du Gâvre, de Gorges, de Haute et Basse Goulaine, de Grandchamp, de Guéméné-Penfau, de Guenrouet, de Guérande ; — de la Haie-Fouassière, d'Herbignac et d'Héric ; — d'Indre et d'Issé ; — de Jans et de Joué ; — procès-verbaux d'élection des députés chargés de porter les cahiers ; — procès-verbaux d'assemblées paroissiales contenant les marques d'approbation et d'opposition au sujet de la suppression des privilèges. — Les paroissiens de Haute-Goulaine demandent à être déchargés de l'obligation de transporter les troupes et leurs bagages de Nantes à Montaigu. — Les paroissiens d'Issé demandent la suppression des prestations d'aveux, attendu que cet acte absorbe souvent plusieurs années du revenu, « les procureurs fiscaux prétendant devoir vivre de leur état *per fas nefasque*. »

C 570. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1789. — Cahier des doléances et remontrances des



paroisses de Lavau, de Ligné, de la Limousinière, du Loroux-Bottreau et de Louisfer ; — procès-verbaux d'élection des députés chargés de porter les cahiers ; — procès-verbaux d'assemblées paroissiales contenant des marques d'approbation et d'opposition au sujet de la suppression des privilèges votée dans le mois d'août. « Ce n'est pas sans douleur, disent les habitants de Lavau, qu'ils voient tous les jours s'élever un mur de séparation entre eux, le haut clergé et la noblesse ; ils désireraient bien sincèrement de le voir s'écrouler et revivre dans les Trois Ordres de l'État la concorde et l'union, » etc.

C 571. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1789.** — Cahiers des doléances, plaintes et remontrances des paroissiens de Machecoul, de Maisdon, de Malville, de la Marne, de Marsac, de Maumusson, de Mauves, de Meilleray, de Mésanger, de Mesquer, de Missillac, de Moisdon, de Monnières, de Montebert, de Montoir, de Montrelais, de Mouais, des Moustiers, de Mouzeil et de Mouzillon ; — procès-verbaux d'élection des députés chargés de porter les cahiers ; — procès-verbaux d'assemblées paroissiales contenant des marques d'approbation et d'opposition au sujet de la suppression des privilèges votée dans le mois d'août. — Les paroissiens de la Trinité de Machecoul demandent que le compte-rendu des recettes et dépenses de l'État soit publié tous les ans, afin d'éclairer tous les citoyens.

C 572. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1788-1789.** — Cahiers des doléances, plaintes et remontrances du Tiers-État et des corporations de la ville de Nantes, des paroissiens de Nivillac, de Nort et de Nozay ; d'Orvault et d'Oudon. — Délibération du corps municipal de Nantes du 4 novembre 1788, développant les raisons pour lesquelles le Tiers-État a droit à une représentation prépondérante aux prochains États-Généraux. — Procès-verbal de l'Assemblée tenue par les syndics de corporations, par les bourgeois et notables habitants, le 26 janvier 1789, pour renouveler les pouvoirs des députés envoyés en Cour et demander que le roi se prononce sur les réclamations du Tiers-État.

C 573. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1789.** — Cahier des doléances, plaintes et remon-

trances des paroissiens de Paimbœuf, du Pallet, de Pannecé, du Pellerin, de Penestin, de Petit-Mars, de Pierric, du Pin, de Piriac, de la Plaine, de Plessé, de Pontchâteau, de Pont-Saint-Martin, de Saint-Gilles de Pornic, de Port-Saint-Père, de Pouillé, de Prigny, de Prinquiau et de Puceul. — Procès-verbaux d'élection des députés chargés de porter les cahiers. — Procès-verbaux d'assemblées paroissiales contenant des marques d'approbation et d'opposition au sujet de la suppression des privilèges votée dans le mois d'août. — Les habitants de Paimbœuf réclament le droit d'élire un député aux États de Bretagne, de nommer un délégué pour le choix des députés au États-Généraux, l'amélioration des prisons, la création d'un fonds pour l'instruction des jeunes roturiers, l'achèvement du pont, etc.

C 574. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**1789.** — Cahiers des doléances, plaintes et remontrances des paroissiens de la Remaudière, de la Renaudière, de Rezé, de Riaillé, de la Roche-Bernard, de Roche-Mentru, de Rouans, de la Rouzière et de Ruffigné. — Procès-verbaux d'élection des députés chargés de porter les cahiers. — Procès-verbaux d'assemblées paroissiales portant prorogation et confirmation de pouvoirs aux députés. — Les habitants de Rouans se plaignent des usurpations commises sur les communs et des procès qui en ont été la suite : « ce procès est épouvantable, il y a 17 livres de papier écrit tant par procureurs qu'avocats. La preuve est bien convaincante que les procureurs fiscaux et autres font les formalités trop considérables pour ruiner la populace. »

C 575. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

**1789.** — Cahiers des doléances, plaintes et remontrances des paroisses de Saffré, de Saint-Aignan, de Saint-André-des-Eaux, de Saint-Aubin-des-Châteaux, de Saint-Brevin, de Saint-Cyr et Bourgneuf et autres à la suite jusqu'à Saint-Lyphard. — Procès-verbaux d'élection de députés chargés de porter les cahiers. — Actes d'assemblées paroissiales contenant prorogation et extension de pouvoirs pour les députés. — Les habitants de Saint-Dolay exposent surtout leurs griefs particuliers contre leur seigneur, contre le recteur, contre le prieur de Moutonnac ; ils revendiquent des droits d'usage dans les communs, les marais et la forêt de la Bretesche. — Les paroissiens de Saint-Gildas demandent la révocation de l'afféagement général de la totalité des

marais de Quilly, Cambon, Drefféac et Pontchâteau, comme étant inféodés de temps immémorial pour y pacager, etc.

C 576. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

**1789.** — Cahiers des doléances, plaintes et remontrances des paroisses de Sainte-Marie de Pornic, de Saint-Mars-de-Coutais, de Saint-Mars-du-Désert, de Saint-Mars-la-Jaille, de Saint-Mesme, de Saint-Michel-Chef-Chef, de Saint-Molf, de Saint-Nazaire etc., jusqu'à Sucé; — procès-verbaux d'élection des députés chargés de porter les cahiers; — actes d'assemblées paroissiales contenant prorogation et extension de pouvoirs pour les députés. — Les paroissiens de Saint-Viaud se plaignent de leurs prêtres en ces termes: « n'ayant pas moins à cœur leurs intérêts spirituels que corporels, ils souffrent en voyant que leurs prêtres n'ont pas d'heure fixe pour dire leurs messes et ne se tiennent à leurs confessionnaux qu'à leur volonté, disant qu'ils ont des affaires..., que le recteur et le vicaire se sont chargés de la desserte du prieuré, mais qu'ils ne font point de petite école, ce qui prive beaucoup de jeunes gens de leur instruction. »

C 577. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1789.** — Cahiers des doléances, plaintes et remontrances des paroisses de Teillé; du Temple-Maupertuis, de Thouaré, des Touches, de Touvois, de Trans, de Treffleuc et de Treillières; — procès-verbaux d'élection des députés chargés de porter les cahiers; — actes d'assemblées paroissiales contenant prorogation et extension de pouvoirs. — Les paroissiens de Thouaré protestent contre la prétention des seigneurs à s'emparer de toutes les terres vaines et vagues et demandent une loi qui en décide le partage entre tous les usagers.

C 578. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

**1789.** — Cahiers des plaintes, doléances et remon-

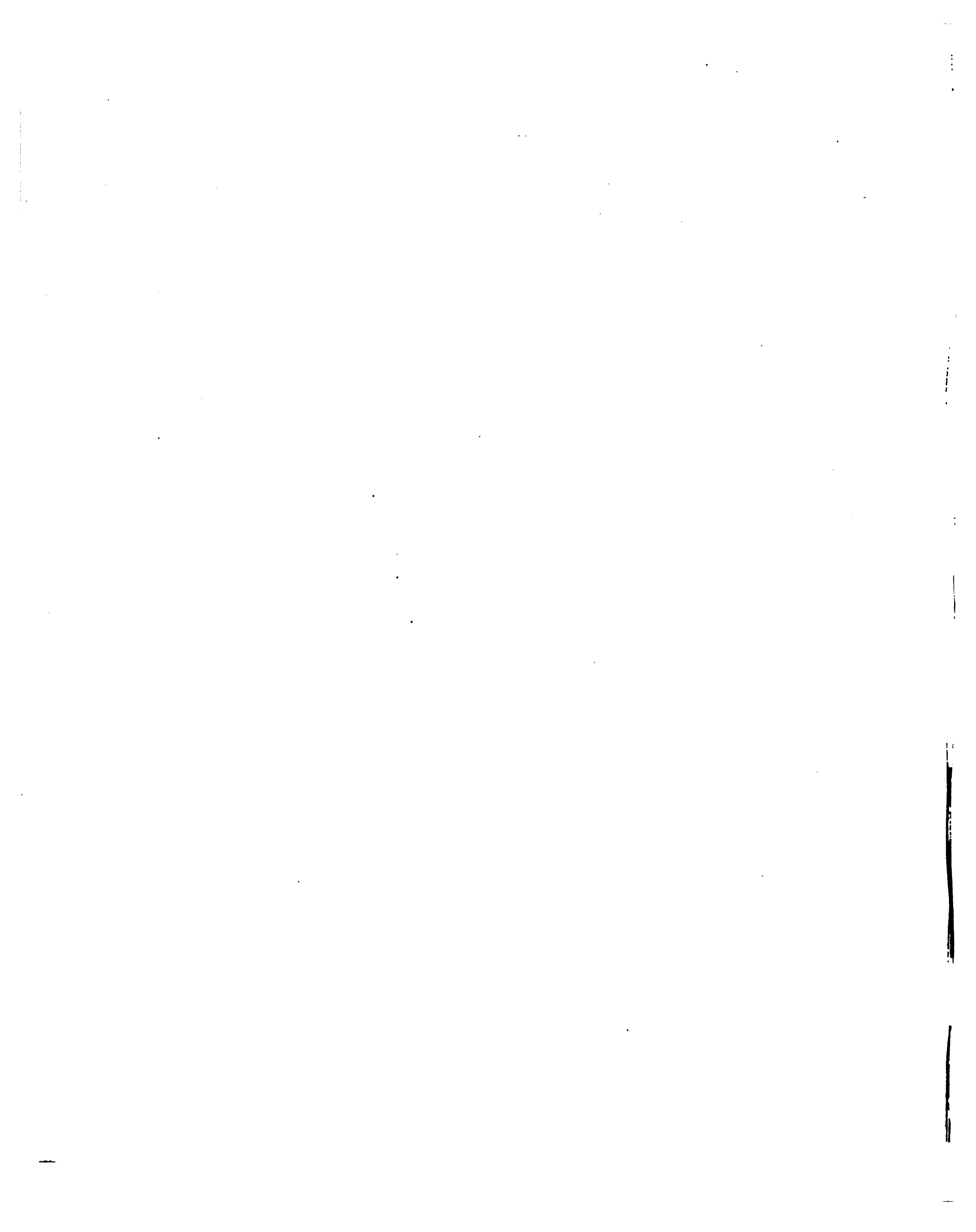
trances des paroissiens de Vallet, de Varades, de Vay, de Vertou, de Vieillevigne, de Vigneux, de Vritz et de Vue; — procès-verbaux d'élection des députés chargés de porter les cahiers au chef-lieu de la sénéchaussée; — actes d'assemblées paroissiales contenant prorogation de pouvoirs aux députés. — La paroisse de Vallet demande la suppression des impôts qui frappent les vignobles: « il n'est pas de culture dans cette province plus avantageuse que celle des vignes tant par le produit qu'elle donne que par la multitude de bras qu'elle occupe. Il y a environ 50,000 journaux de vigne dans le comté Nantais. Cette culture fournit à la subsistance de plus de 60,000 âmes, au lieu qu'une culture de pareille étendue en blé n'en peut faire subsister plus de 20,000; cependant leur ruine est infaillible si on parvient à les assujettir aux droits de franc-fief, de centième denier, de lods et ventes et rachats, etc. » — Le cahier de Vay proteste contre la suppression des privilèges bretons.

C 579. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1789.** — Réquisitions du procureur du Roi près la sénéchaussée de Guérande relatives aux élections des députés, et ordonnance du sénéchal déterminant les règles qui seront suivies par les assemblées paroissiales pour se réunir et formuler leurs vœux; — procès-verbal des séances des députés du Tiers État de la sénéchaussée de Guérande assemblés les 1, 2 et 3 avril pour nommer des électeurs à l'effet de concourir avec ceux de la sénéchaussée de Nantes à la nomination de huit députés aux États-Généraux; et cahier des plaintes, doléances et remontrances, revêtu d'un grand nombre de signatures.

C 580. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

**1789.** — Cahier général résumant les plaintes, doléances et remontrances exprimées dans les cahiers particuliers des paroisses du comté Nantais ainsi que les réclamations de la ville de Nantes; nomenclature des députés présents à l'assemblée de la sénéchaussée de Nantes du 7 avril, indiquant les refus et les acceptations d'indemnité de déplacement.



## SUPPLÉMENT A LA SÉRIE C

---

# CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES

---

C 581. (Registre.) — Grand in-folio ; 177 feuillets, papier.

**1664-1705.** — ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU COMMERCE. — Livre des délibérations des Juges consuls représentant le Commerce de Nantes concernant les appels des sentences consulaires ; — la tenue des audiences du Consulat ; l'interprétation de l'ordonnance de la Marine ; le balisage de la Loire ; la création d'une Chambre d'assurance et du Conseil du Commerce ; le contrôle des dépens dans les juridictions consulaires ; les moyens de prévenir les maladies contagieuses ; le service des navires gardes-côtes ; — l'envoi de députés ; les élections ; la visite des vaisseaux ; — arrêts du Conseil et du Parlement ; lettres des Ministres contenant des instructions et des règlements sur les affaires ci-dessus, etc. — Listes nominatives des Consuls depuis 1634. Tables alphabétiques et chronologiques des matières.

C 582. (Registre.) — Grand in-folio ; 192 feuillets, papier.

**1706-1736.** — Livre des délibérations du Commerce concernant les prétentions des apothicaires sur les coffres de pharmacie ; la construction de la Bourse ; le nettoyage du port ; l'intérêt du Commerce de Nantes dans la Compagnie des Indes ; — la saisie d'un navire non pourvu de congé ; les prétentions des marchands de drap de soie au Consulat ; les déclarations d'arrivage ; — la rareté du numéraire, le délestage des navires ; les gages du profes-

seur d'hydrographie ; la rédaction des lettres de voiture ; la place et le rang des Consuls dans les cérémonies publiques ; etc. — Listes nominatives des Consuls depuis 1634. Table alphabétique des matières contenues dans le registre.

C 583. (Registre.) — Grand in-folio ; 149 feuillets, papier.

**1736-1765.** — Livre des délibérations du Commerce de Nantes concernant l'augmentation du salaire des archers ; — l'emploi des ancres du Roi pour amarrer les navires à Paimbœuf ; — l'armement de deux corsaires ; — la nomination du chapelain de la Bourse ; — les appointements du commis du secrétariat ; — la fabrication des bouteilles ; — la visite des travaux de la Loire ; — la répression des abus introduits dans la Marine ; — la réforme des tarifs d'octroi ; — l'embarquement des pacotilles ; etc. — Table alphabétique des matières.

C 584. (Registre.) — Grand in-folio ; 140 feuillets, papier.

**1765-1788.** — Livre des délibérations du Commerce concernant le passage et la réception du duc de Praslin et du comte d'Artois ; — la négligence de l'officier délesteur des navires ; — la tolérance du commerce étranger à la Martinique ; — le remplacement des vieilles amarres à Paimbœuf ; — les dettes des colons et les intérêts convenus avec eux ; — l'interdiction d'exporter les grains ; — la réédification de la Bourse et l'emprunt qui en sera la

conséquence ; — le choix d'un avocat pour conseil ; — les réjouissances à organiser pour fêter la rentrée du Parlement ; — la taxation des vins et bières de l'étranger ; — l'introduction des morues et des Noirs aux Iles du Vent ; — l'établissement d'une balise sur les Morées ; — les changements à apporter aux attributions des Consuls ; — l'extension du tarif des octrois ; — la nécessité d'armer des navires en course ; — l'augmentation des primes d'assurance à cause des hostilités avec l'Angleterre ; — la construction d'une halle à Nantes près la tour des Espagnols ; etc. — Table alphabétique des matières.

C 585. (Registre.) — Grand in-folio ; 49 feuillets, papier.

**1788-1791.** — Délibérations du Commerce concernant l'introduction d'aggrégés du Commerce dans l'assemblée des États ; — l'augmentation des honoraires du secrétaire du Commerce ; — la nécessité de baliser les écueils ; — la liquidation de l'expédition de Chine ; — la nomination de deux députés aux États Généraux ; — la rédaction du cahier des doléances ; — la protestation à envoyer contre la suppression de la traite des Noirs ; — l'admission des étrangers dans une partie de Saint-Domingue ; — l'échange des assignats ; — les troubles de Saint-Domingue ; etc. — Table alphabétique des matières.

C 586. (Registre.) — Grand in-folio ; 187 feuillets, papier.

**1745-1764.** — ASSEMBLÉES PARTICULIÈRES. — Livre des délibérations du Commerce contenant un règlement pour les assemblées particulières de la Chambre consulaire de Nantes établie pour vaquer aux affaires générales du Commerce (f° 1) ; — délibérations concernant un projet d'emprunt destiné à la construction d'un nouveau navire garde-côtes ; — la gratification accordée à la veuve de Vigneu, secrétaire du Commerce, en mémoire de ses bons services ; — les représentations à faire sur l'inutilité d'un maître de quai à Nantes ; — la perception du droit de contrôle sur les lettres de change ; — l'estimation au poids du chargement des marchandises assujetties aux taxes du Domaine d'Occident ; — la gestion du produit des octrois accordés au Sanitat ; — les conditions imposées aux négociants qui useront de l'entrepôt des cafés ; — l'emploi des lettres de change pour les fonds versés dans la caisse du Roi à Saint-Domingue, etc. — Table.

C 587. (Registre.) — In-folio ; 131 feuillets, papier.

**1764-1767.** — Délibérations du Commerce concernant les consignations prétendues sur les deniers provenant de la vente des effets d'un failli ; — l'envoi au Ministre d'une

récapitulation des navires expédiés en Guinée ; — les résultats des députations envoyées à Versailles en 1765 ; — les protestations soulevées par l'introduction des morues et des étrangers aux Colonies ; — la longueur des délais d'entrepôt accordés pour les *Cauries* ; — la nécessité de visiter les bateaux du délesteur ; — les inconvénients de l'ouverture d'un port franc à la Dominique par les Anglais ; — l'introduction de farines et de biscuits à la Martinique par les Anglais ; — la rédaction d'un tarif de droits pour la traite des Noirs ; — la suppression du droit de botte ; — les raisons invoquées pour défendre la sortie des farines ; etc. — Table.

C 588. (Registre.) — In-folio ; 190 feuillets, papier.

**1770-1774.** — Livre des délibérations du Commerce contenant le procès-verbal de la visite faite dans les différentes passes de la Basse-Loire en compagnie de l'ingénieur Perronnet, des sondages opérés sous ses yeux et des dépositions des pilotes (f°s 5-32) ; — délibérations concernant les désastres causés à Saint-Domingue par l'ouragan de 1770, et les moyens de les réparer (f° 32) ; — le tirage de la loterie établie pour la construction d'une loge au moyen de 10 actions (f° 51) ; — l'élection de 3 députés du Commerce (f° 56) ; — les plaintes soulevées par l'évaluation des marchandises portées sur les affiches de Nantes (f° 62) ; — les modifications à introduire dans le tarif des droits de Traite domaniale (f° 84) ; — la rivalité des procureurs et des huissiers (f° 98) ; — l'état de navigabilité des canaux de Vue et de Buzay (f° 112) ; — l'emploi de coffres fermant à clé pour le transport des lettres des Colonies (f° 130) ; — les dimensions de la balise à placer sur l'écueil des Morées ; etc.

C 589. (Registre.) — Grand in-folio ; 243 feuillets, papier.

**1774-1778.** — Livre des délibérations du Commerce concernant l'exclusion de la Bourse prononcée contre ceux qui ont fait faillite ; — les causes de la cherté de la roque ; — le monopole du commerce des briques dans le pays de Vue ; — la nécessité d'établir une correspondance à Saint-Nazaire pour instruire le commerce du départ et de l'arrivée des navires ; — les plaintes formées contre le commerce interlope par les colons de la Martinique et de Saint-Domingue ; — la libre circulation des grains ; — le poids et la valeur des monnaies d'or d'Espagne et de Portugal ; — la diminution des droits sur les cafés ; — les représentations à faire au sujet de l'enlèvement d'un navire par les Portugais sur la côte de Guinée ; — un projet d'établissement de paquebots pour porter les lettres des colonies et les rapporter ; — les réparations à faire

aux corps morts de Paimbœuf ; — les formalités exigées pour les déclarations de chargements ; — la prohibition des sucres étrangers ; etc. — Table.

C 590. (Registre.) — Grand in-folio ; 292 feuillets, papier.

**1779-1787.** — Livre des délibérations concernant le rétablissement de la culture des chanvres en France ; — les faveurs de transit accordées pour le tabac transporté dans les ports de la Méditerranée ; — les observations à faire au visiteur de Couëron sur sa conduite ; — l'exemption du droit de 15 0/0 à cinq villes de Hollande ; — les certificats requis pour les expéditions de marchandises en Espagne ; — les escortes à envoyer au-devant des convois des Antilles ; — les restrictions d'attributions imposées à divers sièges de consulats ; — les ménagements à garder envers les neutres ; — une augmentation de salaire demandée par le chapelain de la Bourse ; — la modération des droits établis sur les morues vertes et sèches ; — la théorie du raffinage des sucres à Trieste ; — la réfection d'une digue rompue dans le lit de la Loire en face d'Anetz ; — un projet d'établissement de sécheries de farine à Nantes par le sieur Mellinet ; — l'emploi du cuivre pour le doublage des navires ; etc.

C 591. (Registre.) — Grand in-folio ; 306 feuillets, papier.

**1787-1799.** — Délibérations du commerce concernant la perception des taxes d'octroi sur les tabacs ; — la rédaction d'un règlement pour les ouvriers du port de Paimbœuf ; — les augmentations de salaires demandées par les mesureurs de grains ; — la visite des navires qui font le commerce de la Chine ; — la nécessité de fonder des maisons de commerce dans le Nord, particulièrement à Hambourg ; — l'accès libre des colonies européennes pour toutes les nations ; — la conduite des députés du Commerce à Paris ; — les inconvénients qui résultent du changement de nom des navires ; — les désordres occasionnés à Paimbœuf par l'insubordination des ouvriers ; — le rétablissement de la navigation dans le canal de Vue ; — la vente des navires aux étrangers ; — les avantages de la fondation d'une Chambre de Commerce au Cap ; — l'annulation des passeports de l'ancienne Compagnie des Indes ; — la prolongation des effets des acquits de Guinée ; — les dommages causés aux navigateurs par le mauvais état du balisage de la Loire ; — la protection réclamée par les armateurs en prévision des hostilités, etc. — Table.

C 592. (Registre.) — Grand in-folio ; 284 feuillets, papier.

**1799-1791.** — Délibérations du Commerce concernant LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE C.

nant l'importation des bois de construction pour la marine ; — les formes à suivre pour l'élection des Consuls de Nantes ; l'admission des farines étrangères ; — la soumission des corsaires de la Barbarie ; — les dommages causés au Commerce français par les achats de sel des Fermiers généraux à l'étranger ; — les troubles de la Martinique et de Saint-Domingue ; — les représentations des courtiers français au sujet de leur nombre ; — l'exclusion des farines étrangères à la Guadeloupe ; — la défense d'acheter des navires de construction étrangère ; — la conservation des taxes de l'octroi à Nantes ; — les impôts à établir sur les marchandises à leur entrée en France et à leur sortie, etc. — Table.

C 593. (Registre.) — Grand in-folio ; 180 feuillets, papier.

**1793-1717.** — CORRESPONDANCE. Copies de lettres concernant les acquits à caution à destination des îles ; — les moyens d'introduire de l'argent dans le Royaume ; — la contribution du commerce aux dépenses des convois ; — l'élargissement du sieur Bourdas, détenu à la Bastille ; — les négociations ouvertes pour la création d'une Chambre de Commerce à Nantes et leur insuccès ; — le paiement du dixième de l'Industrie ; — l'écluse à construire à la chaussée de Vertou ; — la permission de naviguer aux Indes ; — l'admission des Portugais dans les ports français ; — la permission d'envoyer des sucres bruts à l'étranger ; etc. — Table.

C 594. (Registre.) — Grand in-folio ; 78 feuillets, papier.

**1717-1726.** — Copies de lettres concernant l'exemption accordée aux juges et consuls de loger les gens de guerre ; — les risques que courent les négociants en faisant le commerce de Cayenne ; — les prétentions des Fermiers généraux d'assujettir à des droits les vins que les propriétaires tirent de leurs terres pour leur usage ; — la suppression des offices d'huissiers au Consulat ; — l'élection d'un député au Conseil du Commerce ; — la récapitulation des marchandises entrées et sorties ; — les compliments à adresser au cardinal Dubois à l'occasion de sa promotion aux fonctions de premier ministre ; — les délais auxquels seront soumis les protêts de lettres de change ; etc. — Table.

C 595. (Registre.) — Grand in-folio ; 94 feuillets, papier.

**1726-1730.** — Copies de lettres concernant le commerce interlope aux Colonies ; — les plaintes des négociants contre l'élévation de la Capitation ; — l'exemption du droit de joyeux avènement ; — la saisie des bâtiments faisant le commerce interlope aux Antilles ; — l'importa-

tion du bœuf d'Irlande ; — les accusations portées contre les négociants de Nantes qui, disait-on, achetaient trop bon marché et vendaient trop cher les denrées des colonies ; — la délivrance d'un passeport pour le transport d'un chargement de fer d'Anjou destiné à la Guinée par le sieur Espivent de la Ville-Boisnet ; — le jugement des faillites par les Consuls ; — les réjouissances offertes pour la naissance du Dauphin et les critiques qu'elles soulevèrent ; — la triste situation du commerce aux Colonies ; etc. — Table.

C 596. (Registre.) — Grand in-folio ; 157 feuillets, papier.

**1730-1733.** — Copies de lettres à divers concernant le commerce des eaux-de-vie pour la Guinée et l'Amérique ; — l'évaluation des marchandises des Iles ; — la nécessité d'augmenter le nombre des matelots ; — les plaintes soulevées par le tarif des octrois ; — un projet d'entrepôt pour les marchandises provenant de la traite des Noirs ; — les critiques soulevées contre l'entrepôt du tabac à Paimbœuf ; — les mesures à prendre contre la désertion des matelots aux Iles ; — l'interdiction du raffinage des sucres à Saint-Domingue ; — les règlements à imposer pour presser les sardines en barrique ; — la création d'une corporation de porteurs de blé ; — les exigences des officiers de l'Amirauté ; — le préjudice causé au commerce par les levées de matelots de la Compagnie des Indes, etc. — Table alphabétique, analytique et chronologique des matières.

C 597. (Registre.) — Grand in-folio ; 246 feuillets, papier.

**1733-1737.** — Copies de lettres à divers concernant le droit exigé aux Iles par les généraux sur les cargaisons de noirs ; — la saisie à Paimbœuf de tabacs de contrebande ; — la protection à demander au Roi contre les Corsaires ; — la répression des pillages exercés par les habitants de Pont-Labbé ; — les expéditions de blé pour Cadix et les Iles ; — le règlement des difficultés survenues entre les raffineurs de Rouen et ceux d'Orléans au sujet des provenances des sucres ; — la saisie encourue par les navires qui n'ont pas renouvelé leur passeport ; — l'imposition du café à son arrivée dans le port de Nantes ; — la légitimité des droits de visite perçus par les officiers de l'Amirauté ; — les inconvénients qui résultent du délestage opéré sans contrôle ; etc. — Table alphabétique, chronologique et analytique des matières.

C 598. (Registre.) — Grand in-folio ; 198 feuillets, papier.

**1737-1744.** — Copies de lettres concernant la production de certificats pour les marchandises provenant de

la traite des Noirs ; — les plaintes des cloutiers de Nantes contre la concurrence étrangère ; — la conservation des privilèges concédés aux coches d'eau sur la Loire et l'Allier ; — les limites à fixer pour l'embarquement des pacotilles et le préjudice causé par elles aux armateurs ; — l'admission en France de l'étain et du plomb d'Angleterre à certaines conditions ; — les précautions à prendre contre l'Angleterre pour protéger les comptoirs de la côte d'Afrique ; — les marchandises anglaises à exclure des ports de France. — Table.

C 599. (Registre.) — Grand in-folio ; 184 feuillets, papier.

**1744-1749.** — Copies de lettres à divers concernant les précautions à prendre au sujet des risques du commerce pendant la guerre ; — la prolongation d'entrepôt réclamée pendant les hostilités ; — le règlement des droits à payer sur les marchandises non expédiées aux colonies ; — les conditions à proposer pour l'échange des prisonniers ; — l'escorte des vaisseaux de commerce ; — les franchises réclamées pour le transport des engagés en Amérique ; — les contestations soulevées par les Fermiers généraux à propos des privilèges du Commerce en Afrique ; — la liberté accordée aux Hollandais pour commercer à la Martinique ; — l'obligation pour les navires marchands de se secourir mutuellement ; — le maintien du doublement des octrois en faveur des hôpitaux de Nantes ; etc. — Table alphabétique.

C 600. (Registre.) — Grand in-folio ; 188 feuillets, papier.

**1749-1756.** — Copies de lettres à divers concernant les plaintes soulevées par les tolérances accordées aux Anglais et aux Hollandais dans nos colonies ; — l'emploi de la solde des matelots décédés en mer ; — l'introduction du tabac en France ; — la confiscation des navires hollandais frétés pour les colonies ; — les distinctions à faire dans les déclarations des sucres ; — le logement des archives du Commerce dans l'hôtel de la Bourse ; — l'extension des limites dans lesquelles se pratique la traite des Noirs ; — la perception des droits mis sur les tabacs de la Havane ; — le despotisme exercé par les Fermiers généraux sur l'évaluation des marchandises ; — les craintes inspirées au Commerce par les armements commandés dans les ports du Roi ; — le préjudice causé aux Français par les navires anglais en Amérique ; — la liberté accordée aux nations neutres dans les Colonies françaises ; etc. — Table alphabétique.

C 601. (Registre.) — Grand in-folio ; 194 feuillets, papier.

**1756-1769.** — Copies de lettres à divers concernant

le sort des marchandises provenant des prises ; — la protection réclamée par la marine marchande ; — l'élection d'un député au Conseil du Commerce ; — les réclamations soulevées par les taxes dites de l'Industrie ; — la délivrance des passeports aux navires des neutres ; — la faculté de négocier avec le Levant concédée à tous les ports du Royaume ; — l'incendie des vaisseaux du port de Saint-Malo par les Anglais ; — les précautions à prendre pour défendre l'entrée de la Loire ; — l'expédition d'un convoi de vivres aux Iles ; — un projet d'établir un transit général dans l'intérieur de la France ; — les protestations des colons des Iles d'Amérique contre les faveurs accordées aux négociants étrangers ; — la modération du droit perçu sur les cuirs de toute nature au bureau de la Prévôté de Nantes etc. — Table alphabétique.

C 602. (Registre.) — Grand in-folio ; 230 feuillets, papier.

**1762-1767.** — Copies de lettres à divers concernant l'exportation en Espagne des étoffes de laine fabriquées en France ; — le paiement des troupes du Roi à Saint-Domingue au moyen de lettres de change sur les négociants ; — l'établissement de nouveaux droits d'octroi sur les bières et vins étrangers au profit des hôpitaux ; — la nécessité de maintenir les Français en possession des pêcheries de Terre-Neuve ; — la prohibition de la morue verte ou sèche de provenance étrangère ; — les armements du port de Nantes pour la Guinée et le nombre des noirs qu'on pourra introduire aux Colonies ; — la rédaction d'un règlement pour le commerce d'Amérique et d'Afrique ; — l'entretien du clocher de l'Île-d'Yeu servant d'amer aux navigateurs ; — la suspension du paiement des lettres de change tirées du Canada ; — l'enlèvement de navires français par les corsaires algériens ; — les précautions à prendre contre la propagation des épidémies ; etc. — Table alphabétique.

C 603. (Registre.) — Grand in-folio ; 190 feuillets, papier.

**1767-1771.** — Copies de lettres à divers concernant la visite des navires espagnols à leur arrivée en France suivant les usages adoptés en Espagne ; — l'autorisation de distiller en France les eaux-de-vie de cidre et de grain ; — le préjudice causé à la navigation par l'élévation des tarifs des taxes ; — le rappel des négociants exilés à Saint-Domingue par lettres de cachet ; — l'examen de l'affaire de la Traite Domaniale par l'avocat des États de Bretagne ; — la modération du tarif des droits mis sur le cuir demandée par les tanneurs ; — le retour de la Louisiane à la domination française et les tentatives faites par les habitants ; — les prohibitions établies en Espagne

contre l'introduction des objets de fabrication française ; etc. — Table alphabétique.

C 604. (Registre.) — Grand in-folio ; 194 feuillets, papier.

**1771-1776.** — Copies de lettres à divers concernant les conditions imposées aux bateaux qui passeront dans le canal de Buzay ; — l'examen des accusations répandues contre les capitaines des navires faisant la traite des Noirs ; — les frais d'entretien des tours de Batz et du Croisic qui servent de signaux aux navires ; — les dommages éprouvés par les caboteurs de la Guadeloupe de la part des navires étrangers qui leur font concurrence ; — les conséquences fâcheuses de l'élévation des tarifs ; — les décisions à prendre au sujet de la confiscation des navires en contre-vent ; — le ralentissement du commerce des colonies ; — l'exemption de tous droits proposée pour la morue verte et le poisson frais ; — les protestations à envoyer contre l'enlèvement d'un navire français par les Portugais ; — les faveurs réclamées pour le commerce des grains, des farines et du riz ; — la préférence accordée aux Anglais par le roi du Dahomey qui se plaignait des fusils qu'on lui avait envoyés ; — les décisions prises contre le commerce de la morue verte ; etc. — Table alphabétique.

C 605. (Registre.) — Grand in-folio ; 203 feuillets, papier.

**1776-1779.** — Copies de lettres à divers concernant la construction d'un nouveau môle à Paimbœuf ; — les primes offertes aux armateurs qui feront la traite des Noirs en deçà et au delà du cap de Bonne-Espérance ; — les prohibitions édictées par les généraux de la Martinique au sujet des rapports avec l'étranger ; — les limites des droits du consul de la France à Cadix ; — le remplacement des taxes mises sur le café par un droit unique ; — l'exportation des denrées de la Louisiane dans les autres colonies ; — les franchises à concéder aux marchandises étrangères destinées aux Indes ; — la répression des violences des Anglais qui s'arrogent le droit de visite des navires ; — les innovations exigées par les Fermiers généraux dans la forme des déclarations d'arrivée ; — le privilège accordé à la Compagnie de la Guyane Française pour la traite des Noirs ; — les entraves qui paralysent le commerce des huiles d'Espagne ; — l'exemption du droit de fret promise aux armateurs qui approvisionneront de grains les ports français ; etc. — Table alphabétique.

C 606. (Registre.) — Grand in-folio ; 218 feuillets, papier.

**1779-1783.** — Copies de lettres à divers concernant les mesures à prendre pour chasser les corsaires anglais



de nos parages ; — l'examen d'une machine soi-disant destinée à empêcher les navires de faire naufrage ; — la faculté d'expédier aux États-Unis d'Amérique les marchandises prohibées venant de l'étranger ; — l'affranchissement de droits réclamé pour la navigation du canal de Languedoc ; — la nécessité de construire un môle à Saint-Nazaire pour les chaloupes des pilotes ; — le monopole du commerce des clous revendiqué par les cloutiers ; — une mainlevée de bateaux saisis sur la Loire ; — l'élargissement des prisonniers retenus pour dettes à l'occasion de la naissance du Dauphin ; — la création de convois directs des Iles du Vent jusque dans nos ports ; — les mesures à prendre contre les inondations de la Loire ; — la faculté de faire librement le commerce du tabac ; — le projet d'ouvrir aux étrangers les colonies européennes, etc. — Table alphabétique.

C 607. (Registre.) — Grand in-folio ; 278 feuillets, papier.

**1788-1788.** — Copies de lettres à divers concernant les impositions à mettre sur le produit des pêches étrangères introduit en France ; — l'autorisation accordée à tous les navires, de quelque pays qu'ils soient, de faire relâche dans nos ports ; — la concession du monopole du commerce de la gomme au Sénégal en faveur de la Compagnie de la Guyane ; — la nécessité d'établir une nouvelle verrerie à Nantes ; — la manière de conserver l'eau dans les voyages au long cours ; — les inconvénients du métal employé pour le doublage des vaisseaux ; — les discussions soulevées par la question de la navigation de la Chenau par le canal de Vue ; — la proposition de placer un canon sur le môle de Paimbœuf ; — l'enlèvement des épaves et carcasses de navires qui encombrant le lit de la Loire ; — le remplacement des acquits de Guinée par des gratifications particulières ; — les ouvertures de comptoirs en Gambie et ailleurs ; — la fondation d'une Chambre de Commerce au Cap, etc. — Table alphabétique.

C 608. (Registre.) — Grand in-folio ; 221 feuillets, papier.

**1788-1791.** — Copies de lettres à divers concernant les farines qu'il convient d'envoyer aux Colonies ; — le choix des bois qui doivent servir à la construction des navires de la Marine Royale ; — l'ouverture des ports de Madagascar à tous les navires ; — la suppression des abus et privilèges ; — les conséquences fâcheuses des monopoles concédés à la Compagnie des Indes ; — la suppression des droits additionnels mis sur les poissons salés ; — les moyens à employer pour ranimer et étendre la marine marchande ; — la création des assignats ; — la question des entrepôts à la Guadeloupe et à la Martinique ; — les

remarques provoquées par l'organisation de la Marine française ; — le raffinage des sucres à l'étranger et les conséquences nuisibles à notre fabrication ; — la décharge des marchandises dans le port de Nantes ; — les difficultés qui s'opposent à l'installation des juges de commerce à Nantes ; — les moyens de remédier à la disette des grains dans le Midi de la France ; etc. — Table alphabétique.

C 609. (Registre.) — Grand in-folio ; 222 feuillets, papier.

**1703-1770.** — Table générale et par ordre alphabétique des lettres que le Commerce de Nantes a écrites contenant l'indication des matières, la date des lettres, le nom du destinataire et son domicile.

C 610. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1665-1705.** — Correspondance reçue. — Lettres missives adressées aux Juges consuls de Nantes par M. Meneust, les juges consuls de Paris et de Saint-Malo au sujet d'un arrêt concédant un sol pour livre sur les présentations aux Juges consuls de Nantes ; — de l'enregistrement des statuts obtenus par les droguistes ; — de la forme des élections dans les consulats ; — lettre du duc de Mazarin promettant d'appuyer une demande tendant à empêcher les étrangers d'apporter d'autres denrées que celles de leur pays (1665) ; — autre lettre de M. Chamillart, contrôleur général, ordonnant de laisser sortir les laines d'Espagne (1705). — Les années 1668 à 1698, 1700, 1702 et 1703 manquent.

C 611. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

**1710-1716.** — Lettres missives adressées aux Juges consuls de Nantes par M. Piou, député de Nantes à Paris, les juges consuls de Bordeaux et de la Rochelle, l'Intendant de Bretagne, M. de Pontchartrain, M. de Valincour, M. Drias, négociant à Port-Louis, par M. le comte de Toulouse contenant des avis et des observations sur le droit de paraphe des registres du commerce ; — la visite des vaisseaux des Iles arrivant à Paimbœuf ; — le paiement du droit de consignation ; — l'augmentation de droits sur les sucres qui viennent à Nantes sollicitée par les négociants de la Rochelle ; — le paiement de la taxe sur les huiles ; — le procès de M. Descazeaux contre le receveur des consignations de Vannes ; etc. — Table par ordre alphabétique de provenance.

C 612. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

**1730-1739.** — Lettres missives adressées aux Juges

consuls de Nantes par les Ministres, l'Intendant de Bretagne, le député du Commerce à Paris, les Chambres de Commerce et les Juges consuls de Rouen, de Paris, de Bordeaux, de la Rochelle, de Bayonne, de Lille, le chevalier Daudet, ingénieur géographe du Roi, contenant des avis, des observations et des décisions sur le préjudice causé par les billets de banque ; — la composition de la liste des éligibles ; — l'indult exorbitant demandé en Espagne sur le retour des gallions ; — les déclarations requises pour le prohibé de Guinée ; — la surtaxe du Domaine d'Occident à établir contre la concurrence étrangère ; — les exigences du Consul français de Cadix sur les négociants ; — l'homologation des traités sur faillites ; — les dangers de l'établissement des Anglais à Sainte-Lucie ; — lettre de M. Baillardel protestant contre un arrêt du Parlement obligeant le propriétaire d'un vaisseau à prouver que les marchandises de son bord lui appartiennent et promettant de payer les frais de poursuite en cassation (1729), etc. — Table.

C 613. (Liasse.) — 280 pièces, papier.

**1730-1739.** — Lettres missives adressées aux Juges consuls de Nantes par les Ministres, l'Amiral de Bretagne, le Directeur des Fermes, l'Intendant de la Province, l'adjudicataire des Octrois, le député du Commerce à Paris, par les Juges consuls et les Chambres de Commerce de Bayonne, de Bordeaux, de la Rochelle, de Chartres, de Morlaix, de Saint-Malo, par l'avocat et le procureur du Commerce à Paris et à Rennes, contenant des avis, des observations et des décisions sur les moyens de remédier au grand nombre des faillites ; — l'augmentation de droits prétendue par les officiers de l'Amirauté ; — le terrage des sucres ; — l'imposition mise en Hollande sur les sirops français ; — le mesurage des grains ; — la forme des déclarations au bureau des Fermes d'Ingrandes ; — l'usage de ne point déballer les toiles de Laval et de Morlaix ; — la répression du commerce interlope ; — la vérification des péages établis autour de Nantes ; — les entreprises des juges ordinaires sur la juridiction consulaire. — Table par ordre alphabétique de provenance.

C 614. (Liasse.) — 607 pièces, papier.

**1733-1737.** — Lettres missives adressées aux Juges consuls de Nantes par les Ministres, l'Amiral et l'Intendant de Bretagne, le Directeur général des Fermes, les députés du Commerce de Nantes à Paris, les Juges consuls des villes de France et divers négociants, contenant des avis, des observations et des décisions sur l'armement d'un vaisseau et d'une frégate pour protéger la navigation

contre les Corsaires d'Ostende ; — la construction d'une jetée à la tête de la prairie de la Madeleine pour augmenter le volume d'eau de la Fosse (1733) ; — la perception ou la suppression d'un droit de 50 0/0 sur le sucre brut entrant à Rouen ; — sur l'exemption des classes sollicitée en faveur des officiers marinières (1734) ; — le salaire des gabarriers de la Loire et leur réduction ; — le lestage et le délestage des bateaux et le nettoyage de la Loire (1735) ; — la préséance des Juges consuls sur les notaires ; — la création d'un entrepôt pour les fusils de Liège propres au commerce de Guinée ; — l'exemption du droit de consommation sur les cafés en Bretagne (1736) ; — la confiscation de toiles défectueuses ; — l'ouverture d'un port franc à Saint-Malo (1737). — Tables par ordre alphabétique de provenances.

C 615. (Liasse.) — 520 pièces, papier.

**1739-1744.** — Correspondance reçue. Lettres missives adressées aux Juges Consuls de Nantes par les Ministres, le Contrôleur général, l'Intendant et le Gouverneur de Bretagne, les directeurs des Fermes ; les députés au Conseil du Commerce ; les juges consuls des villes de France et divers négociants contenant des décisions et des observations sur la diminution du droit mis sur les sardines entrant en Anjou ; — l'opposition des Anglais au commerce des Français sur les côtes de Guinée ; — la rédaction du Dictionnaire du Commerce (1738) ; — la fabrication à Saint-Étienne des fusils pour la Guinée ; — les prétentions du receveur des Consignations sur les effets des faillis (1739) ; — l'admission des matelots novices sur les navires marchands ; — les compliments à M. Vigneu sur son mérite et ses grandes connaissances (1740) ; — la forme des déclarations des indigos ; — la négligence des capitaines dans la remise des lettres qu'ils apportent des colonies ; — l'expulsion des faillis hors de la Bourse ; — les réclamations de juges par les matelots d'un navire (1742) ; — l'augmentation du nombre des Consuls de Nantes ; — la visite du greffe consulaire par le fermier des droits de Contrôle (1743) ; — les contributions volontaires à recueillir pour l'armement d'un garde-côtes et de corsaires ; — la démolition d'une écluse sur la Vienne ; — les travaux à faire à Saint-Domingue pour la sûreté des atterrages (1744) ; retours de compliments, etc.

C 616. (Liasse.) — 667 pièces, papier.

**1745-1750.** — Lettres adressées aux Juges Consuls de Nantes par les Ministres, le Gouverneur et l'Intendant de Bretagne, les directeurs des Fermes, les députés du Commerce à Paris, les Juges consuls des diverses villes de

France, par divers négociants, par le procureur du Commerce près du Parlement, contenant des avis, des décisions et des observations sur le soulagement des prisonniers français retenus en Angleterre ; — la liquidation du droit de l'Amiral sur le produit des prises ; — le dépôt de la solde des matelots déserteurs ; — la police des bâtiments du Roi armés en course ; — le service de la poste ; — le transit des cuirs à la sortie d'Italie ; — la perception du *quarantième* sur les eaux-de-vie expédiées à l'étranger ; — l'armement des navires d'escorte ; — l'admission en entrepôt des tabacs destinés à la Guinée ; — la rédaction des chartes-parties d'affrètement ; — l'importation des beurres, suifs, chandelles, lards et saumons de Hollande et d'Angleterre ; — l'impression des toiles en France ; — la destination et le classement des sucres à leur arrivée et la difficulté de cette opération ; — la construction d'une écluse à Vertou ; — les taxes mises sur les approvisionnements des navires ; — la conduite à tenir contre les pirates algériens, etc. — Table par ordre alphabétique de provenance contenant l'indication sommaire des matières traitées.

C 617. (Liasse.) — 608 pièces, papier.

**1751-1756.** — Lettres missives adressées aux Juges Consuls de Nantes par les Ministres, le Gouverneur et l'Intendant de Bretagne, les députés du Commerce à Paris, par les employés des Fermes et des Octrois, par les juges de l'Amirauté et divers négociants, par le procureur du Commerce à Rennes, contenant des avis, des observations des décisions sur la rédaction d'un règlement pour le pilotage ; — l'admission contestée des cacaoes en Espagne ; — le doublement du droit de fret à payer par les étrangers ; — un envoi de secours à Saint-Domingue ; — la jauge des futailles à eau-de-vie ; — le dépôt de la solde des matelots déserteurs ; — la création d'une nouvelle Compagnie pour le commerce du Nord ; — la prestation de serment des juges consuls devant les juges ordinaires ; — la différence de l'argent des Colonies avec l'argent de France ; — l'ouverture d'un bureau de poste sur la Fosse ; — la suppression des maîtrises ; — le doublement des octrois au profit des hôpitaux ; — les conséquences des hostilités avec l'Angleterre ; — la translation du Consulat à la Bourse ; — l'assiette des taxes mises sur l'Industrie ; — l'extension de la compétence des Juges consuls ; — la délivrance de passeports aux neutres et leur admission dans les Colonies ; — la permission de désarmer les navires dans tous les ports ; etc. — Table des matières par ordre alphabétique de provenances.

C 618. (Liasse.) — 719 pièces, papier.

**1757-1761.** — Lettres missives adressées aux Juges consuls de Nantes par les Ministres, le Gouverneur et l'Intendant de la Bretagne, par les Commissaires des États, le Procureur général du Parlement, les députés du Commerce à Paris, par les juges consuls des autres villes, par M. de Beauharnais, gouverneur de la Martinique, par divers négociants, contenant des avis, des observations et des décisions sur le projet d'établir un capitaine de port à Paimbœuf ; — les limites de la compétence de l'Amirauté ; — les conditions de fret exigées par M. de Kersaint sur son escadre ; — l'introduction du hareng de pêche hollandaise ; — l'étendue des pouvoirs des consuls de France dans le Nord ; — les quarantaines auxquelles seront assujettis les navires en Espagne ; — le projet d'ouvrir un port franc à Saint-Malo ; — l'usage des ancres fabriquées à Cosne ; — la modération des droits établis sur le merrain ; — les sondages à faire en Loire ; — la conversion de toutes les taxes en un droit unique ; — les propositions de services du constructeur du Roi à Brest, M. Lamothe ; etc. — Table des matières par ordre alphabétique de provenances.

C 619. (Liasse.) — 825 pièces, papier.

**1762-1767.** — Lettres missives adressées aux Juges Consuls de Nantes par les Ministres, l'Intendant de Bretagne, les députés du Commerce à Paris, les Chambres de Commerce de France et autres, contenant des observations, des avis, des décisions sur les préséances revendiquées par les notaires sur les Juges consuls ; — la suspension du paiement des lettres de change ; — le prix du fret et des assurances des bâtiments expédiés pour le Canada ; — la reconstruction du clocher de l'Île d'Yeu ; — la taxation des ports de lettres et les franchises invoquées ; — l'exemption du service des classes réclamée en faveur des fils de négociants ; — le procédé à employer pour dessaler l'eau de mer ; — les habitudes des courtiers et conducteurs de navires ; — l'ouverture de relations entre nos ports et celui de Trieste ; — la répartition des impôts à Saint-Domingue ; — les secours promis contre les Saletins ; — les ménagements à garder envers les Fermiers généraux ; — les rapports des poids et mesures de France avec ceux de l'étranger ; — retours de compliments, etc. — Table des matières par ordre alphabétique de provenances.

C 620. (Liasse.) — 767 pièces, papier.

**1768-1772.** — Lettres missives adressées aux Juges Consuls de Nantes par les Ministres, le Gouverneur et l'In-

tendant de Bretagne, le député du Commerce à Paris, les Directeurs des Fermes, le procureur des Consuls de Nantes à Rennes, les Chambres de Commerce de diverses villes contenant des avis, des observations et des décisions sur le rôle des courtiers à Amiens; — les attributions de police reconnues aux Juges consuls de Bordeaux; — l'établissement de chirurgiens et de coffres de pharmacie pour les voyages de long cours; — le monopole du commerce de la roque dont voulait s'emparer le sieur Torrec de Bassemaison; — la prorogation des faillites; — le déplacement du greffe de l'Amirauté; — l'augmentation du salaire des ouvriers employés à la construction; — les réparations à faire aux tours de Batz et du Croisic; — les secours en nature à distribuer aux pauvres; — les moyens proposés par l'ingénieur Perronet pour l'amélioration de la Loire; — les obligations à imposer aux entrepreneurs de la Comédie; — les abus de la visite des toiles; — l'assimilation du riz aux grains; — l'établissement d'un bureau pour l'enregistrement des polices d'assurances; — les démarches faites par la ville de Lorient pour être autorisée à faire le commerce des Colonies et de Guinée; — l'emploi de nouveaux canons pour l'artillerie de marine; — les mesures à prendre contre l'explosion des poudres à Nantes à l'occasion d'un accident survenu en 1772; — retours de compliments, etc. — Table par ordre alphabétique de provenances.

C 621. (Liasse.) — 590 pièces, papier.

**1773-1775.** — Lettres adressées aux Juges Consuls de Nantes par les Ministres, le Gouverneur et l'Intendant de Bretagne, les Directeurs des Fermes, les Chambres de Commerce de France, le député du Commerce de Nantes à Paris et divers négociants, contenant des avis, des observations et des décisions sur l'ordonnance relative aux lettres des Colonies; — les extensions données au droit d'ancre; — la circulation de la fausse monnaie; — la fixation du taux de l'intérêt; — la rédaction des chartes-parties d'affrètement; — le projet d'établir des moulins sur la Loire; — le jugement des faillites par les Consuls; — les conséquences de la rivalité des capitaines français à la côte de Guinée; — l'approvisionnement des Iles de Bourbon et de France; — la police à exercer sur la charge et le transport des poudres; — la réduction des droits mis sur les cafés; — l'usage de distribuer des jetons aux membres de la Chambre de Commerce; — l'ouverture de dépôts de cartes marines dans chaque port; — la construction d'un môle à Saint-Nazaire pour l'abri des pilotes (1775); — l'opposition des fermiers à l'embarquement au Croisic de cafés pris à Nantes; — l'admission des étrangers aux Colonies; — la suppression des 49 sous p. livre sur les

ventes volontaires; — les formalités à remplir pour transporter les grains d'un port à un autre; — retours de compliments, etc. — Table par ordre alphabétique de provenances.

C 622. (Liasse.) — 602 pièces, papier.

**1776-1778.** — Lettres missives adressées aux Juges consuls par les Ministres, par le Gouverneur et l'Intendant de Bretagne, les commissaires des Classes et de la Marine, M. du Chaffaut, commandant des Escadres, les députés de Nantes aux États et au Conseil du Commerce, par les Chambres de Commerce de France, contenant des avis, des observations et des décisions sur l'augmentation des droits perçus à Saint-Domingue; — la suppression de l'entrepôt des cafés; — l'approvisionnement urgent des Colonies; — les formalités requises pour jouir de l'exemption du droit mis sur les huiles d'Espagne et de Portugal; — le privilège d'hypothèque demandé pour les lettres de change et les billets; — la réunion des deux entrepôts de Nantes en un seul; — l'amélioration des quais et du matériel du port de Paimbœuf; — la préférence à accorder aux pilotes de Hambourg pour la navigation de l'Elbe; — l'exécution des plans relatifs à la Loire; — le privilège exclusif concédé à la Compagnie de la Guyane; — la délivrance de lettres de santé aux capitaines de navires; — la construction d'une écluse sur la Vienne; — l'exportation des farines en Portugal; — la contribution de 50,000 livres offerte par le Roi pour les travaux de la Loire; — l'envoi d'une machine pour lever les fardeaux; — retours de compliments, etc. — Table par ordre alphabétique de provenances.

C 623. (Liasse.) — 712 pièces, papier.

**1779-1781.** — Lettres missives adressées aux Juges consuls de Nantes par les Ministres, le député du Commerce à Paris, les préposés du commerce d'Augsbourg sur l'envoi d'un règlement relatif aux changes; — les comtes d'Orvilliers, du Chaffaut, d'Estaing, commandants d'escadres, sur les événements de mer; — par M. de la Ville-Helio sur l'épreuve des canons; — par le comte de Robien député extraordinaire à Paris; — par M. de la Touche commandant la Marine; — par M. Revel des Chenez à propos d'une machine pour garantir du naufrage; — par M. d'Allais annonçant l'envoi d'un exercice du collège de Thouars; — par MM. Joubert du Collet et Paimparay, négociants, envoyés à Brest pour informer le Commerce de Nantes de tous les faits de guerre, des départs et arrivées de convois; — par M. de Sourdeval, commissaire de Marine, sur les ventes de navires; — par l'aumônier de la

prison demandant la liberté de quelques prisonniers pour dettes à l'occasion de la naissance du Dauphin ; — par les Juges consuls de Nevers refusant d'intervenir contre le privilège des messageries sur la Loire dont la concession est demandée ; — par le premier président du Merdy de Catuelan, le procureur général Caradeuc de la Chalotais, le comte de Guichen, commandant des forces navales pour l'Amérique ; — par MM. Magenthies d'Avignon sur un prétendu traité de commerce avec les fermiers de la Russie ; — retours de compliments, etc. — Table par ordre alphabétique de provenances.

C 624. (Liasse.) — 647 pièces, papier.

**1782-1784.** — Lettres missives adressées aux Juges consuls de Nantes par les Ministres, les commandants d'escadre, l'intendant de la Marine, le bourgmestre de Brême, le directeur des Fermes, M. Caron de Beaumarchais, le président de la Houssaie, le comte de Robien, le comte de Boisgelin, le marquis de Brancas, les juges consuls et négociants de Lorient, du Havre, de Saint-Malo, de Chartres, de Chollet, de Bayonne ; — par M. Mosneron du Pin, député extraordinaire de Nantes à Paris, M. de Sourdeval, commissaire des Classes, M. Defermon des Chapellières, procureur du Commerce à Rennes, le maréchal de Ségur, contenant des avis, des observations et des décisions sur l'ouverture d'un port à Saint-Malo ; — sur la liberté du commerce du Levant ; — sur la révocation du privilège d'entrepôt accordé aux messageries ; — la revendication de Cabinde par les Portugais ; — la suppression des acquits de Guinée ; — la création d'une verrerie nouvelle à Nantes ; — le tarif des procédures en Bretagne ; — le contrôle des sentences arbitrales et les visites des greffes de l'Amirauté ; — l'enlèvement des carcasses de bateaux échoués en Loire ; — l'organisation de l'expédition de Chine au compte du Roi ; — la composition des équipages de navires ; — la surveillance du dépôt des poudres ; — les prétentions des officiers d'amirauté sur les ventes ; — retours de compliments, etc. — Tables par ordre alphabétique de provenances.

C 625. (Liasse.) — 675 pièces, papier.

**1785-1787.** — Lettres missives adressées aux Juges consuls de Nantes par les Ministres, le Gouverneur et l'Intendant de Bretagne, les consuls de Bilbao annonçant la rencontre en mer du navire, Le Bolador, sans équipage ; — la Chambre de Commerce de Bordeaux promettant le prochain envoi d'un mémoire contre le commerce étranger ; — par les officiers de l'Amirauté exposant les torts que causerait l'assistance d'un expert juré aux déchar-

gements des marchandises ; — par M. Perrier sollicitant la bourse commune pour les courtiers français ; — par les Juges consuls de Reims pressant l'envoi d'un mémoire contre les prétentions des fermiers des Domaines et Contrôles ; — par la Chambre de Commerce de Marseille s'associant aux protestations émises contre le privilège de la Compagnie des Indes ; — par les directeurs de la manufacture d'acier d'Amboise exposant les avantages de leur industrie ; — par les officiers de l'Amirauté de Nantes réclamant la rédaction d'un règlement relatif aux ouvriers, pilotes et gabarriers de Paimbœuf ; — par les officiers municipaux de Nantes demandant le concours des négociants pour parvenir à construire un hôtel de la Bourse ; — par les Consuls d'Angers posant la question de savoir si le fils d'un failli peut être élu consul ; — par les Juges consuls de Lorient avisant qu'ils agrément le choix de M. Michel à la place de commissaire des armements de la Compagnie de Chine ; — par M. Louvel, commissaire des classes à Paimbœuf, relatant les causes d'une révolte des ouvriers du port ; — par M. l'Intendant de Bretagne recommandant une maison de commerce à la Corogne ; — par les Juges consuls de Saint-Malo exprimant le désagrément que leur cause l'édit de création de 24 paquebots pour le service des Colonies ; — retours de compliments, etc.

C 626. (Liasse.) — 521 pièces, papier.

**1788-1789.** — Lettres missives adressées aux Juges consuls par les Ministres, le Gouverneur et l'Intendant de la Province, les députés des États et du Commerce envoyés à Paris, par les juges consuls de diverses villes contenant des avis, des observations et des décisions sur la représentation du commerce aux États généraux ; — sur la concurrence faite pour la traite des Nègres par les navires de la Compagnie de l'Inde au détriment des ports français ; — le règlement des dettes contractées par le Roi pour le fret des navires ; — sur l'inexactitude des visiteurs de la Prévôté de Nantes dans leurs opérations du port ; — la fourniture des lits aux casernes ; — l'augmentation des honoraires du courtier interprète ; — sur les dangers que cause l'insuffisance du balisage ; — l'extension de la compétence des sièges de consulat ; — les avantages que le Commerce peut tirer des foires franches de Tours ; — les moyens de prévenir les incendies à Saint-Domingue en changeant les couvertures des habitations ; — l'état des manufactures et du commerce de Clisson en 1789 ; — les motions à faire contre la suppression de la traite des Noirs ; — la dénonciation des abus qui se sont introduits dans la fabrication du savon ; — la liquidation des affaires de la maison Stockar et Schoch, négociants à Nantes ; — la protection réclamée par une manufacture de brosses

fondée par Van Neunen et fils à Nantes; — la révolte des ouvriers du port de Paimbœuf à l'occasion de leurs salaires; — les événements qui ont suivi l'ouverture des États-Généraux; — les propositions-faites pour réduire le lit de la Loire par M. Fabre, ingénieur hydraulique des États de Provence; — l'expédition de deux navires de Brest pourvus de provisions au secours des bâtiments marchands retenus au large par la persistance des vents d'Est, etc.

C 627. (Liasse.) — 405 pièces, papier.

**1700.** — Lettres missives adressées aux Juges consuls de Nantes par les Ministres, M. Mosneron du Pin, député à Paris, par les Chambres de Commerce, par les officiers municipaux d'Agde, par les députations de la Martinique et de la Guadeloupe contenant des avis, des observations et des décisions sur la protection de la pêche; — sur le passage des émigrants aux Colonies; — les attributions des tribunaux de district; — la circulation des assignats; — l'amovibilité des députés du Commerce; — le reculement des barrières intérieures; — les troubles de Saint-Domingue; — l'insurrection des mulâtres; — l'union des intérêts du Commerce et des Colonies; — l'embarquement des gens de couleur; — la police du port de Paimbœuf; — le projet de création d'une usine à doublage à l'abbaye de Buzay; — la suppression de la Gabelle; — l'application du nouveau système monétaire; — la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc; — la suppression de la franchise du port de Lorient; — le traité fait avec les Algériens; — l'introduction des sels étrangers; — les privilèges réclamés par Marseille; etc.

C 628. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

**1701.** — Lettres missives adressées aux Juges consuls de Nantes par les négociants, les juges consuls et les Chambres de Commerce d'Amiens, de Bordeaux, de Cette, de Cahors, de Lorient, de Lyon, de Marseille, par les fabricants et agriculteurs de Bonnétable (Sarthe); — par les députés du Commerce de Nantes à Paris, par la députation de Saint-Domingue, par le directeur des Douanes, contenant des avis, des observations et des décisions sur les infidélités des employés des Postes; — la concession des droits civiques aux gens de couleur; — la suppression des privilèges des ports de Marseille, de Bayonne et de Dunkerque; — la police des ports de Commerce; — les conséquences de l'émancipation des Noirs; — les prolongations d'entrepôt; — la conservation du bois de la Chaise et du château de Noirmoutier qui servent d'amer aux pilotes; — le choix des membres de la Chambre de Commerce; — l'évaluation des denrées coloniales; — la compétence des Juges

consuls; — les démarches à faire pour le salut des Colonies; — l'organisation du corps des agents de change et des courtiers; — la réforme des droits de Traite; — la solution du procès relatif au Minage, etc.

C 629. (Registre.) — Grand in-folio; 280 feuillets, papier.

**1665-1773.** — Table générale des lettres écrites au Commerce de Nantes de 1665 à 1773, rédigée par ordre méthodique et alphabétique de matières avec des renvois aux tables annuelles citées plus haut.

DOCUMENTS DIVERS EN PORTEFEUILLES CLASSÉS PAR CARTONS ET LIASSES COTÉES

C 630. (Carton 1, cotes 1-4.) — 136 pièces, papier.

**1561-1789.** — OFFICES MUNICIPAUX. — Edits, lettres patentes, déclarations, règlements, arrêts du Conseil d'Etat contenant des prescriptions et des ordonnances pour l'établissement des municipalités du Royaume; la création, la suppression, la multiplication, le remboursement et la vente des offices municipaux, l'étendue et l'exercice de leur juridiction; le renouvellement des titulaires, le paiement de leurs gages, la prestation du serment, les limites de leurs attributions, leur rang dans les cérémonies publiques, leurs privilèges; l'administration intérieure des villes et bourgs de Bretagne, de l'Artois, de la Normandie avec des pièces particulières pour les villes de Morlaix (1564), de Nantes et d'Auray; — autres ordonnances concernant les offices de lieutenants de maires, d'échevins, de consuls, de capitouls, de jurats établis dans les hôtels de ville, soit en titre d'office ou par élection; — mémoires nombreux sur une contestation de préséance pendant à Nantes entre les avocats et les négociants, laquelle dura de 1771 à 1778; — mémoire de la Chambre de Commerce de Toulouse contenant les plaintes des négociants et des considérations sur l'administration municipale (1783); — autres pièces imprimées concernant les charges et attributions des lieutenants de police, avocats procureurs du Roi, greffiers, commissaires et huissiers de police; — l'exercice de leurs fonctions, l'instruction des causes, la création des offices de syndics perpétuels, etc.

C 631. (Carton 1, cotes 5-11.) — 144 pièces, papier.

**1571-1789.** — POLICE ET OFFICES MUNICIPAUX. — Edits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil contenant des prescriptions et des règlements sur les privilèges de noblesse, d'exemption, d'évocation de causes, de préséance

accordée aux officiers municipaux du Royaume : — sur les droits, les privilèges et les attributions des commissaires et inspecteurs de Police et des officiers du Châtelet de Paris ; des greffiers, secrétaires, contrôleurs des greffes, huissiers, concierges, archers, hérauts, hocquetons, massarts, valets de ville, trompettes, tambours, fifres, portiers et gardes établis dans les hôtels de ville du Royaume ; — sur l'inspection du ban et de l'arrière-ban ; — sur l'organisation des milices bourgeoises ; — sur la création et l'exemption des charges militaires ; sur l'exemption du logement des gens de guerre et de l'arrière-ban accordée par le prince de Dombes, gouverneur de Bretagne (1571), et par le lieutenant général de Bouillé (1575) aux maire et échevins de Nantes ; — mémoires sur la nécessité d'organiser une compagnie du guet à Nantes et requête aux Etats de Bretagne (1787) ; — autres ordonnances du Roi, arrêts du Parlement et sentences du siège de police de Nantes portant défense de donner à jouer dans quelque lieu que ce soit ; — autres ordonnances et arrêts concernant la police générale du Royaume et la police de Nantes en particulier, le nettoyage des rues, les pompiers, les ouvriers, les flacres, les spectacles, les secours au noyés, le passage des processions, etc.

C 632. (Carton 2, cotes 1-4.) — 143 pièces, papier.

**1693-1787. — MÉDECINE, SERVICE SANITAIRE.** — Edits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil d'Etat, instructions, avis concernant l'exercice de la Médecine et de la Chirurgie sur terre et sur mer ; la création des offices de médecins et chirurgiens du Roi (1708) ; — la surintendance de la culture des plantes et des Eaux minérales ; l'importation des plantes étrangères pour le jardin botanique établi à Nantes (1726) ; — les faveurs accordées à l'enseignement de la Botanique à Nantes professé par le docteur Bonamy (1763) ; — l'examen et la distribution des remèdes ; — l'établissement d'une société royale de Médecine (1778) ; et d'un bureau de santé à Nantes (1721) ; — les mesures à prendre contre les maladies contagieuses et les règles imposées à ceux qui commercent avec l'étranger ; — la levée des interdictions prononcées ; — certificats, requêtes, procès-verbaux sur le même objet ; — mémoires sur le Bureau de santé de Marseille et les règles qu'on y observe (1771), et supplément d'informations jusqu'en 1787, avec un plan du lazaret ; — ordonnances, mémoires, correspondance concernant les visites à faire sur les navires négriers arrivant aux Colonies, sur les navires venant de l'étranger dans les ports de France ; le paiement des frais de visite ; — les remèdes à distribuer contre le cours de la dysenterie qui éclata en Bretagne en 1763 ; — dissertation sur les causes, les effets et les diverses espèces

de dysenterie et sur la méthode curative par Lemercier du Quesnay (1765) ; — autres pièces imprimées sur l'administration des hôpitaux de Paris, l'hôpital de la ville d'Hesdin et les hôpitaux de France ; — état des drogues nécessaires pour la composition des coffres de médicaments des bâtiments de Commerce ; etc.

C 633. (Carton 2, cotes 5-8). — 1 pièce, parch. ; 142 pièces, papier.

**1681-1788. — HOPITAUX, MENDICITÉ ET SECOURS.** — Arrêts en forme de règlement concernant l'administration et le bon ordre de l'Hôpital Général de Nantes, dit Sanitat ; le renouvellement des quêtes, les fonctions des pauvres aux enterrements, les visites intérieures, la direction des ateliers, la formation du Bureau des Pauvres (1726) ; — la police des enfants trouvés et des femmes grosses ; les règles de vie à imposer aux filles pénitentes du Refuge (1723) ; projets de rédaction de lettres patentes à solliciter (1750) ; — édits, déclarations, ordonnances, arrêts du Conseil et du Parlement, instructions, mémoires concernant la répression de la mendicité dans le Royaume et à Nantes ; les moyens de renfermer les mendiants, de les faire travailler et de les nourrir ; — la création d'un dépôt de mendicité à Orléans (1771) ; — documents divers, arrêts concernant la police de la boulangerie et la tarification des meuniers et boulangers ; procès-verbaux d'enquêtes et d'expériences faites à Tours (1679), et à Nantes (1694), pour établir le prix du pain et les frais de sa fabrication, mémoires et règlements concernant les fours banaux de Saint-Malo, (1713) et le prix du pain à Bordeaux (1695) ; les certificats des garçons boulangers à Paris (1769) ; sentences du siège de police de Nantes ; — tableaux des poids et mesures de différentes villes de Bretagne et de France ; — mémoire sur le rapport des poids étrangers avec le marc de France lu à l'Académie des Sciences par Tillet (1766) ; — édits, déclarations, arrêts sur la création et l'exercice des charges de contrôleurs des poids et mesures.

C 634. (Carton 3, cotes 1-3.) — 133 pièces, papier.

**1676-1789. — SERVICES DES POSTES ET MESSAGERIES.** — Edits, arrêts du Conseil, déclarations, mémoires imprimés et manuscrits, ordonnances concernant les tarifs des droits établis pour les ports de lettres et paquets portés par les courriers, les privilèges des maîtres de postes, la suppression des charges de Surintendant général des Postes et Relais de France et de Grand-Maitre des Courriers ; — la régularité du service, les réformes et améliorations à apporter ; — le changement de direction du courrier passant par la Roche-Bernard, passage difficile et dangereux ;

— l'application des franchises ; les propositions faites par F. Mangin, directeur de la Petite Poste ou poste maritime de Nantes (1786) ; — la ferme et la régie des Messageries de France, les règlements à imposer aux rouliers et aux voitures publiques ; — les tarifs à établir pour la fourniture des coches, carrosses, chaises, carrioles, litières, chevaux de poste et de louage ; — les contestations entre les mattres des messageries et les rouliers, le courtage du roulage et l'entrepôt des marchandises (1783) ; — les propositions des rouliers de la ville de Nantes au Commerce (1784) ; — la création et la suppression des offices de vérificateurs de lettres de voiture, de contrôleurs et inspecteurs, de courtiers facteurs, de commissionnaires de rouliers ; — la perception des droits de contrôle, etc. — Règlement du Maire et des échevins de Nantes pour les voitures par terre (1749).

C 635. (Carton 3, cotes 4-6.) — 2 pièces, parch. ; 123 pièces, papier.

**1699-1773.** — CONSIGNATIONS. — Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement, mémoires imprimés et manuscrits, factums, procédures concernant les offices de receveurs des consignations établis dans les juridictions royales ; d'auditeurs des comptes des dites consignations, et de commissaires aux saisies réelles, leurs fonctions, leurs droits et leurs privilèges ; — les procès soutenus par J. Piquet et Caulet d'Hauteville contre la famille Boterel du Plessis (1695) et le sieur de la Fontaine, receveur général des Domaines et Bois de Bretagne (1754) ; les procès soutenus contre les receveurs des consignations à propos de leurs prétentions sur les fonds des faillites, des ventes de vaisseaux et autres effets de commerce par J. des Cazeaux, sieur du Hallay, Arnaud du Gouyon, sieur de la Melinière, banquier à Nantes, et autres créanciers de G. Grossin (1708), par les Juges consuls de Nantes ; par les gardes de la communauté des marchands de Troyes (1756).

C 636. (Carton 4, cotes 1-4.) — 109 pièces, papier.

**1697-1787.** — IMPOSITIONS. — Edits, déclarations, arrêts du conseil, ordonnances, instructions concernant l'établissement de la Capitation en 1695, et les augmentations qui ont suivi les tarifs des taxes, le contrôle des exploits et significations touchant le recouvrement, le remploi des non-valeurs, les déclarations des locataires ou des propriétaires, les états de répartition, les affranchissements ; — instruction pour les marguilliers de Nantes, rôles de diverses paroisses de la ville (1726) ; requête aux États de Bretagne, mandement de répartition, contrat d'abonnement de la Bretagne (1748) ; — tableau des im-

sitions de Nantes en 1756 ; — autres pièces imprimées concernant l'impôt des Fouages, les privilégiés, les charges de greffiers des rôles, de vérificateurs des receveurs ; l'exemption des terres nobles ; — la création et la suppression du Cinquantième (1725) ; — l'établissement du premier, du second et du troisième Vingtième sur les biens fonds, et la création des charges et offices qui en ont été la conséquence (1696) ; — la confection des rôles, l'abonnement ; — ordonnances de l'Intendant de Bretagne ; — évaluation de ce que rapporte la France au Roi et de ce que la Bretagne doit payer (1750) ; — remontrance des Etats et du Commerce au Roi ; etc.

C 637. (Carton 4, cotes 5-8.) — 111 pièces, papier.

**1696-1775.** — Edits, déclarations, lettres patentes arrêts du Conseil concernant l'établissement du Dixième et deux sols pour livre en sus sur les biens fonds (1710), la suppression de cet impôt (1750) et son remplacement par le Vingtième ; — l'ordre et la forme des comptes, la régie, les retenues à opérer sur les gages, l'assiette et le recouvrement de cet impôt, les tarifs à suivre ; — l'établissement d'une subvention générale consistant en un troisième Vingtième, la suppression du Franc-Salé, les droits sur les domestiques, chevaux, carrosses et chaises ; sur les boutiques et enseignes, sur le café, sur l'or et l'argent travaillés ; — la création de nouveaux sols pour livre en sus de ceux perçus au profit du Roi, et la réunion des octrois au Trésor royal ; — mémoires et remontrances du Parlement et des Juges consuls (1759) ; — l'établissement et la régie du Dixième et du Vingtième de l'Industrie ; mémoires et remontrances du Commerce de Nantes ; — rôle de Nantes de 1748 ; — autres imprimés concernant le devoir de foi et hommage à prêter à l'avènement du roi Louis XV ; — le recouvrement du droit de confirmation sur les gens de métier et les officiers ; — les franchises accordées par Louis XVI ; — états généraux des négociants de Nantes en 1729 ; — relations des cérémonies des deux couronnements de Louis XV et de Louis XVI.

C 638. (Carton 5, cotes 1-4.) — 86 pièces, papier.

**1697-1771.** — IMPOSITIONS. — Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et de la Cour des Aides concernant l'assiette et le recouvrement de la Taille dans les pays d'élection, l'exemption accordée aux Bretons pour les biens qu'ils possèdent dans les pays limitrophes (1645), les déclarations à faire par les exempts, les tarifs à suivre ; la création et la suppression des officiers des Élections, leurs privilèges, leurs droits, leurs fonctions et leurs



gages; — les offices de contrôleurs des rôles, de commissaires vérificateurs des rôles des tailles, etc.

C 630. (Carton 5, cotes 5-9.) — 82 pièces, papier.

**1694-1775.** — IMPOSITIONS. — Edits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil et de la Cour des Aides concernant l'impôt de la Taille, les offices de syndics et greffiers des rôles, les receveurs généraux et particuliers; les nominations des collecteurs, les affranchissements, les privilèges; — mémoires et règlements pour parvenir à une égale répartition de la Taille dans diverses généralités.

C 640. (Carton 6, cotes 1-5.) — 5 pièces, parch.; 155 pièces, papier.

**1556-1791.** — JURIDICTION CONSULAIRE. — Lettres du roi Charles IX permettant aux bourgeois de Nantes d'élire un juge marchand assisté de deux consuls pour l'abréviation des procès (1564); — lettres de Louis XV portant augmentation de deux consuls (1722); arrêt du Conseil qui rétablit au Consulat la forme de l'élection prescrite par sa création et met les juges en possession de l'auditoire de la Bourse (1754); — arrêts de la cour du Parlement portant règlement pour la même juridiction (1758) et maintenant les Consuls de la province dans l'usage de prêter serment devant les Anciens (1767); — fixant les jours d'audience (1782); — questionnaires posés à plusieurs consuls du Royaume pour savoir la forme de procéder aux élections des procureurs syndics et assesseurs; et réponses (1773); édits et arrêts particuliers envoyés par les villes de Montpellier, Amiens, Châtellerauld, Sens, Paris, Rouen, Limoges, Saint-Malo, Clermont, Lorient, Dunkerque, Morlaix, Bayonne, Vannes, Troyes et Saint-Quentin depuis 1556 jusqu'en 1790; — divers procès-verbaux d'élection des juges consuls; — édit du roi portant suppression des greffes des juridictions consulaires et création d'autres offices avec établissement de vingt nouvelles juridictions consulaires (1710); — ordre du duc de Chaulnes aux Juges consuls de quitter leur auditoire incommode de l'Hôtel de Ville et de s'installer dans trois chambres de la Bourse; délibérations, marchés, mémoires concernant les travaux d'appropriation à exécuter (1673); — procédures devant le Parlement poursuivies par les Juges consuls contre le sieur Piou de Saint-Gilles qui invoquait sa qualité de commensal de la Maison du Roi pour refuser les fonctions de consul (1738); arrêt de contrainte et lettre du Roi qui le décharge; — autre prétention semblable de François Libault, secrétaire du Roi près la Chancellerie du Parlement (1763), lequel fut condamné;

— arrêt du Conseil ordonnant que tous les négociants, de quelque qualité qu'ils soient, doivent accepter les fonctions de juge et de consul (1762); — arrêt de la Cour maintenant provisoirement en exercice les juges consuls de Nantes (1789); — mémoires et arrêts divers communiqués par divers sièges consulaires à propos d'une contestation de préséance survenue à Nantes, le jour de la Fête-Dieu, en 1707, et dans d'autres occasions.

C 641. (Carton 6, cotes 6-9.) — 5 pièces, parch.; 116 pièces, papier.

**1663-1788.** — JURIDICTION CONSULAIRE. — Edits, arrêts du Conseil et du Parlement, déclarations du Roi, mémoires concernant les greffes, les greffiers et gardes des archives, des consulats et des juridictions royales, leurs droits et leurs privilèges, le tarif des droits à percevoir à Nantes et ailleurs; les présentations, les expéditions, la création et la suppression des greffes; le remboursement de 9060 livres, prix de la moitié du greffe de Nantes aliéné, en 1626, à Fr. Caillaud, racheté en 1666; — le rachat par le Consulat de l'office acquis par le sieur Morfouace, en 1723, et la confiscation du Roi qui a suivi, les taxations mises sur les offices de procureurs postulants, la suppression de leur ministère dans les juridictions consulaires, notamment à St Malo et à Morlaix; leur exclusion à Nantes, en 1744 et en 1771, par arrêt de la Cour; — la création, la vente et la suppression des offices d'huissiers et sergents; l'organisation du corps des huissiers à Nantes et le remboursement des 1500 livres payées par eux pour jouir de la bourse commune (1701); un nouvel essai de rétablissement de bourse, en 1769, par H. Stratment, huissier au Consulat et ancien commissaire de police, demandeur en rédaction de règlement, et plaignant contre ses confrères et les Juges consuls de Nantes opposants; une accusation criminelle portée contre un huissier du siège de la Monnaie de Nantes; — plaintes au Parlement contre les huissiers de Nantes qui se permettent de signifier des déclarations d'appel contre les sentences en dernier ressort du siège consulaire (1788).

C 642. (Carton 7, cotes 1-2.) — 3 pièces, parch.; 142 pièces, papier.

**1563-1788.** — JURIDICTION CONSULAIRE. — Déclarations, arrêts du Conseil du Roi et du Parlement de Paris portant règlement d'attributions au profit des juges consulaires contre les officiers des sièges royaux (1670); entre les officiers du Châtelet de Paris et les juges consuls (1698); — entre les officiers seigneuriaux et ceux du Roi; — ordonnant aux Amirautés et aux Consulats de pro-

duire les titres de leur compétence (1729). — Procédures diverses devant le Parlement à l'occasion de conflits survenus entre le Consulat et le Présidial de Nantes, l'Amirauté et les autres juridictions de la ville; — mémoires consultatifs, questionnaires, consultations juridiques; — défenses aux huissiers de signifier des appels des sentences rendues par le siège consulaire (1787); — lettre de cachet intimant aux Consuls l'ordre de continuer leurs fonctions; etc. — Arrêts du Conseil et des Parlements, mémoires, requêtes concernant des conflits, des usurpations, des plaintes et des règlements de compétence intéressant les juridictions d'Angers, de Saumur et de Château-Gontier, d'Aix et de Grenoble, d'Abbeville, d'Alençon, d'Angoulême, d'Auxerre, de Beauvais, de Besançon, de Caen, de Châlons, de Dijon, du Mans, de Lille, de Lyon, de Montauban, de Montpellier, de Morlaix, de Niort, d'Orléans, de Paris, de Poitiers, de Reims, de Riom, de la Rochelle, de Rouen, de Sens, de Saintes, de Toulouse, de Tours, de Troyes et de Tulle.

C 643. (Carton 7, cotes 3-7.) — 4 pièces, parch. ; 104 pièces, papier.

**1652-1788.** — JURIDICTION CONSULAIRE. — Edits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil fixant la jurisprudence et les règles à suivre en matière de lettres de répit et de surséance obtenues par les gens de guerre, de négoce et de la Noblesse; — les lettres d'état de cause, les appels des sentences consulaires, l'enregistrement des lettres de surséance; — en matière de contrainte par corps pour dettes civiles; — mêmes lettres concernant la nourriture des prisonniers pour dettes et les obligations des relégués par ordre du Roi; — le taux de l'intérêt de l'argent placé soit en rentes dans le commerce ou au dehors; — instances et procès particuliers poursuivis par J.-B. Grou, marchand, le Parlement de Toulouse, L. Berruet, L. Fourcade, le sieur de Lussé, receveur général de la Généralité de Bordeaux, les frères Struykmann, négociants à Nantes, les Consuls de la bourse de Saintes; François Tardiveau, associé avec les sieurs Harel et Ravel, entrepreneurs d'une manufacture d'indiennes à Nantes (1762); — mémoires au Parlement sur l'abus que font les marchands des lettres de surséance et des appels qui se portent au Parlement; — imprimés relatifs à des cas particuliers, mémoires juridiques; — précis historique des faits du procès intenté par Fr. Lory, écuyer, négociant à Nantes, au marquis de Choiseul et à ses héritiers, ses débiteurs, pour une somme de 32.000 livres (1774); — mémoires concernant des dissolutions de sociétés commerciales et des règlements de comptes entre la veuve Grou et Jean de la Bourdonnaie, Guil-

laume Monnier et P. Melon; les sieurs Ligon et Charet, négociants et autres.

C 644. (Carton 7, cotes 8-10.) — 2 pièces, parch. ; 170 pièces, papier.

**1667-1788.** — LETTRES DE CHANGE. — Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et des Parlements concernant la reconnaissance des promesses, billets et autres écritures sous seing privé; le cas des mineurs qui ont tiré ou endossé des billets contre leurs débiteurs, les lettres de change adirées, les billets payables au porteur, les quittances sous signature privée, les hypothèques au sujet des lettres de change, le paiement des lettres de l'étranger, les lettres de change, billets ou mandats tirés ou consentis par les officiers du Roi pour le service de Sa Majesté; — l'ajournement des échéances des effets venus du Canada, de la Louisiane, les actions de la Compagnie de Commerce de Lorraine; — le paiement des lettres de change en cas de diminution ou d'augmentation d'espèces, le négoce des effets à ordre; — mémoires et décisions concernant des affaires particulières présentées par les frères Colombel, négociants à Laigle, par les négociants de Bordeaux, de Paris, de la Rochelle, de Nantes, de Morlaix, de la Louisiane, de Rennes, de Saint-Malo, de la Flandre; — des contestations intéressant les sieurs Jacquier, écuyer, baron de Cornillon, Jeanne de Pallière, A. Lelardic de la Ganrie, auditeur à la Chambre des Comptes de Nantes (1738), J. Théard, H. Senegon, Cl. Turpin, Stalpaërt et Buytendick, Douault, Foucault, Casaneuve, Vallin, Bouleau, Vidy, Nau'lin, Lejay et autres; — la punition de plusieurs usuriers et d'un faussaire anglais; — ordonnance des changes à Hambourg (1709); sentence des Juges consuls de Paris contre le P. Lavalette et les Jésuites de France (1760).

C 645. (Carton 8, cotes 1-3.) — 113 pièces, papier.

**1715-1788.** — FAILLITES ET BANQUEROUTES. — Déclarations du Roi concernant les faillites et banqueroutes, en attribuant la connaissance au prévôt de Paris, aux juges consuls; — prorogeant successivement leur juridiction d'année en année; déclarations particulières pour Nantes (1760), Saint-Malo (1766), Lille (1774); arrêt du Parlement enjoignant aux juges consuls de se renfermer dans les bornes de leurs attributions primitives (1786); — mémoires au Roi et lettres aux Ministres sur la nécessité d'attribuer aux juridictions consulaires la connaissance pleine et entière des faillites et banqueroutes à l'exclusion des juges ordinaires, rédigés par les Consuls de Nantes et de plusieurs villes de France; — statistique des banque-

routes survenues à Nantes de 1732 à 1736 ; et projet de lettres patentes à rédiger pour en prévenir le retour ; — mémoire au Roi sur cette question, et protestations contre les calomnies répandues contre le sieur Walsh, négociant, par les gazettes étrangères (1750).

C 646. (Carton 8, cote 4.) — 2 pièces, parch. ; 122 pièces, papier.

**1709-1786.** — FAILLITES ET BANQUEROUTES. — Arrêts du Parlement, requêtes, factums, mémoires, appositions de scellés, réclamations concernant les faillites de plusieurs maisons de Nantes ; — requêtes suivies d'arrêts contre les notaires auxquels il est défendu de recevoir des dépôts de bilan (1781) ; mémoires, consultations juridiques contre une sentence des échevins de Rotterdam (1769), sur certains articles de l'ordonnance de 1673 relative aux intérêts de change et de rechange ; sur un débat de privilège pendant entre J.-B. Le Masne et Jacques Danguy, tous deux marchands à Nantes (1716) ; — règlement pour les créanciers porteurs de billets sur les faillis (1718) ; — édits, arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Paris, déclarations du Roi relatives aux transports sur les biens des faillis (1702) ; — le droit de poursuite des créanciers (1716) ; les obligations des créanciers et débiteurs (1739) ; — l'abrogation des décrets volontaires (1771) ; la liquidation des affaires des princes de Rohan (1782) ; l'exclusion des cantons du Corps helvétique où la prélation est exercée contre les Français (1784) ; la réciprocité à établir entre la France et l'évêché de Bâle, la ville de Francfort, la principauté de Neuchâtel (1786) ; requêtes, mémoires, déclarations, et arrêts concernant les justiciables des sièges consulaires de Bourges, de Paris, de Beauvais, de Bordeaux, d'Orléans, du Mans, de Vire, de Sens, de Marseille, de Lyon et de Rennes.

C 647. (Carton 8, cotes 5 et 6.) — 4 pièces, parch. ; 36 pièces, papier.

**1701-1787.** — FAILLITES. — Édits, lettres patentes, arrêts du Conseil et des Parlements portant que les nobles pourront sans déroger, se livrer au commerce en gros (1701) ; défendant à tous faillis et banqueroutiers de fréquenter la salle de la Loge et aux alentours aux heures d'assemblée (1742) ; même à ceux qui ont obtenu des arrêts de surseance (1774) ; — portant réhabilitation au profit des sieurs Mijouille, Diboisne, Cl. Tarin, de la veuve Babin, de G. et J.-B. Feuillerode, frères, de Bordeaux, de Ch. Chanceler d'Ardenne ; — demande d'entrée à la Bourse pour le sieur Brouard par la veuve Decroix ; — requête du sieur Delmestre, tendante à obtenir l'entrée de la Bourse malgré

sa situation de failli, et procès-verbal de justification avec projet d'arrêt (1743).

C 648. (Carton 9, cotes 1-4.) — 1 pièce, parchemin ; 125 pièces, papier.

**1645-1799.** — EDIFICE DE LA BOURSE. — Mémoires, requêtes, délibérations, arrêts du Conseil concernant l'usage d'une première bourse établie à la Fosse, vers 1643, par la Communauté de ville, et l'obligation imposée aux négociants de s'y assembler et non ailleurs ; — plaintes du Commerce contre une quantité de portefaix, de chalandiers, d'arrimeurs, de gabariers, de crieurs de vieilles nipes et de mendiants qui encombrant les alentours de la Bourse et l'incommodent jusque dans le nouvel édifice bâti en 1723 ; sentences et arrêts de police réglant les heures et le lieu des assemblées de Commerce ; — pièces diverses concernant la reconstruction de la Bourse en vue d'y loger le Consulat en 1723 ; — propositions, devis et souscriptions en vue de construire une loge en bois provisoire (1768), attendu le mauvais état de l'ancien bâtiment ; sur la place de la Petite-Hollande, bail de la maison Villestreux (1770), commission de concierge ; — délibérations sur la reconstruction de la Bourse (1775), projets de souscription montant à 21.000 livres ; et résolution de la municipalité portant que l'édifice sera construit jusqu'au rez-de-chaussée (1790) ; — arrêts d'ordre général pour les bourses et les négociations abusives (1785) ; opposition des Juges consuls et de plusieurs habitants contre les entreprises de M<sup>me</sup> Fachu qui se permet des empiètements sur la voie publique en reconstruisant la maison Darguistade (1733) ; — délibérations et mémoires contradictoires sur le déplacement de l'auditoire du Consulat que les Juges consuls voulaient transférer de l'Hôtel de Ville à la Bourse ; requêtes des parties au Roi, aux Ministres, au gouvernement de la Province, arrêt favorable aux Consuls (1736-1754) ; — bail de l'auditoire aux commissaires du Concert (1755) ; — documents concernant la Bourse de Paris (1724) ; — consultation sur les prétentions du maire et des échevins qui s'arrogeaient le droit de nommer le chapelain de la chapelle Saint-Julien à la Bourse (1754), projet du concordat, réclamation d'honoraires par l'abbé Collet, autorisation épiscopale de célébrer des messes (1769) ; etc.

C 649. (Carton 9, cotes 5-6.) — 94 pièces, papier.

**1787-1799.** — GREFFE DU CONSULAT. POSTES. — Requêtes et mémoires de l'instance portée au Parlement par le greffier Marbœuf et le premier huissier, Chevalier, contre les juges consuls à propos de la tenue des registres d'audience, du plumitif, du transfert du greffe, du droit d'évocation des causes et du tarif des droits à exiger ; dé-

fenses, projets de règlements (1757) ; — mémoires d'un débat relatif à l'occupation de deux chambres de la Bourse que la Municipalité voulait donner au concierge et dont l'une fut attribuée au dépôt des lettres des Colonies par décision de l'Intendant de Bretagne (1758) ; — requêtes et mémoires adressés au Roi et aux Ministres par les Juges consuls de Nantes, de Bordeaux, les négociants de la Rochelle et du Havre, par les commissaires du Commerce de la Martinique, sur le rétablissement des correspondances avec les Colonies ; sur l'établissement des Postes royales de la Marine ; — avis des députés du Commerce sur un projet de concession du transport des lettres et paquets de France aux Colonies et *vice-versa* à la compagnie Revel (1774) ; — ordonnances pour la régularité du service, arrêt du Conseil concédant des bureaux publics dans tous les ports au sieur Loliot (1777) ; portant création de paquebots pour communiquer avec les États-Unis (1783) ; homologation de tarifs aux Parlements de Rennes et de Bordeaux ; plaintes, réclamations contre le monopole ; — arrêts de suppression des 24 paquebots établis pour la correspondance de l'Amérique (1788) ; — projets du sieur Mangin pour l'établissement d'une poste aux lettres entre Nantes et Paimbœuf.

C 650. (Carton 9, cotes 7-8.) — 1 pièce, parch. ; 17 pièces, papier.

**1735-1735.** — POLICE DE LA BOURSE. — Procès-verbaux rapportés par les Consuls contre le sieur Chapotin, mousquetaire, contre un archer de la Marine, contre quelques officiers du régiment de Bourbon, contre le sieur Monnier, avocat général à la Chambre des Comptes, contre les gabariers coupables de rébellion ; — ordonnance du siège de police (1735), requêtes au Parlement et arrêts d'homologation.

C 651. (Carton 10, cote 1.) — 65 pièces, papier.

**1671-1787.** — ARTS ET MÉTIERS. JURANDES ET MAÎTRISES. — Edits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil concernant la création des maîtres, gardes, jurés et syndics des corps des marchands et des arts et métiers (1691) ; des offices d'auditeurs des Comptes ; — la suspension du travail les dimanches et fêtes ; — la taxe d'hérédité des charges ; l'institution d'un greffe pour l'enregistrement des brevets d'apprentissage, des lettres de maîtrise et réceptions ; — concernant les privilèges des communautés religieuses et des négociants en gros ; — le rapatriement des ouvriers voyageant à l'étranger ; — la liquidation des dettes des communautés d'arts et métiers, le compagnonnage, les professions non en jurande ; la

suppression des jurandes (1776) et la création des 44 communautés d'arts et métiers (1776) ; le temps d'apprentissage, etc.

C 652. (Carton 10, cote 2.) — 1 pièce, parch. ; 33 pièces, papier.

**1645-1779.** — ARTS ET MÉTIERS EN BRETAGNE. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi concernant les communautés d'arts et métiers de la province de Bretagne (1710) ; — arrêt du Parlement en faveur de l'Hôpital Général de Nantes dont les maîtres jurés devront respecter les privilèges. — Statuts et règlements des maîtres selliers de Nantes (1738). — Mémoires et réclamations des négociants contre les traitants et la création des charges nouvelles ; requêtes des consuls de Nantes contre le monopole des maîtrises : — procédures de rivalité poursuivies en Parlement et au Conseil du Roi par les marchands bourgeois de Nantes, réclamant l'interdiction du commerce de détail contre des Hollandais et des marchands de diverses villes (1645) : — contre les exigences des marchands de draps de soie qui voulaient accaparer le commerce de la mercerie, procès dans lequel on a produit les statuts de la même corporation établie à Rennes (1674), et deux procès analogues soutenus à Rennes en 1715 et 1753.

C 653. (Carton 10, cotes 3 et 4.) — 127 pièces, papier.

**1670-1787.** — ARTS ET MÉTIERS. — Edits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'Etat et de la Cour des Monnaies concernant la perception des droits de marque sur la vaisselle d'or, d'argent et d'étain ; l'affinage des matières précieuses, l'organisation du travail, la création des offices de contrôleurs, l'importation des lingots, l'interdiction des diamants, la réunion des offices d'essayeurs ; les brevets d'apprentissage, le commerce et la fabrication des bijoux, la concurrence des Juifs et des colporteurs, l'importation et l'exportation des objets fabriqués ; — arrêt de règlement pour les orfèvres de Nantes (1670) ; mémoire de deux maîtres orfèvres de Nantes contre le sous-fermier des droits de marque (1745) ; — lettres patentes, arrêts du Conseil du Roi, de la Cour des Aides, des Parlements concernant l'exercice de la profession d'imprimeur en taille douce (1695) et de libraire, les règlements à suivre, les conditions imposées aux colporteurs, la vente des livres, l'estimation des imprimeries et librairies, l'importation par Lille ; — la signature des factures, l'examen et l'approbation des livres, les taxes à percevoir sur les livres, estampes, manuscrits et gravures ; — la suppression de diverses publications clandestines, réquisitoires et condamnations ; — arrêt de la Chambre royale de Nantes

supprimant un libelle ayant pour titre : « Apologie de la Noblesse et du Parlement de Bretagne » (1720) ; etc.

C 654. (Carton 10, cotes 5-10.) — 68 pièces, papier.

**1401-1787.** — ARTS ET MÉTIERS. — Procédures diverses poursuivies au siège de l'Amirauté, de la Prévôté de Nantes et au Parlement par les arquebusiers contre les forains qu'ils sont autorisés à contrôler (1654) ; contre les menuisiers auxquels ils voulaient interdire la faculté d'acheter du bois de noyer avant eux (1710) ; contre les merciers, fripiers et quincailliers auxquels ils défendaient de vendre des armes ; — contre un armateur qui faisait venir des armes de Saint-Etienne en Forez ; contre un marchand qui refusait de soumettre ses armes au contrôle de la corporation ; arrêt de condamnation contre les arquebusiers les déboutant de leurs prétentions (1741), citation des statuts de 1574 ; — projet de statuts des maîtres serruriers, réclamation aux États de Bretagne contre les marchands forains (1765) ; ordonnance de police en faveur des taillandiers (1765) ; avis ; — mémoires sur la question du monopole des bateaux à laver (1780) ; — procès des cloutiers de Nantes contre le sieur des Brières qui achetait des clous et de la ferronnerie à l'intérieur pour les expédier aux colonies (1783). — Notes sur la fabrication des cordages (1780) ; — arrêts du Conseil, édits portant création de places de barbiers, perruquiers, baigneurs, étuvistes à Paris et en province ; de charges de syndics de la profession ; règlements pour l'exercice de ces diverses professions et l'obligation de lever des lettres de grand sceau (1719) ; les statuts de la corporation des perruquiers, la tenue de leurs assemblées, la profession des coiffeurs de femmes de la ville de Lyon ; — recueil des statuts et privilèges concédés par les Papes et les Rois de France aux maîtres tailleurs de Nantes (1401-1781) ; statuts des maîtresses tailleuses de Nantes (1733), police de la friperie à Lille (1769) ; — pièces diverses sur la fourniture de la glace, le privilège des limonadiers et la création de leurs places dans tout le royaume (1701-1715) ; — ordonnances et mémoire sur le colportage ; — règlement pour les marchands de Nantes (1783).

C 655. (Carton 11, cotes 1-2.) — 79 pièces, papier.

**1687-1789.** — ARTS ET MÉTIERS. — Lettres patentes et arrêts du Conseil du Roi, déclarations concernant la saisie des métiers et instruments servant aux manufactures ; la vente des offices d'inspecteurs, de visiteurs, de contrôleurs des manufactures, de concierges des halles aux draps et aux toiles ; la marque des étoffes fabriquées, la visite des étoffes étrangères à leur entrée dans le Royaume, la créa-

tion des bureaux de contrôle, la répression des contraventions, la police de la fabrication des étoffes par les habitants des campagnes (1762) ; l'exportation à l'étranger des métiers propres aux manufactures (1780) ; — résumé de la procédure criminelle instruite contre le sieur Delaune, inspecteur des manufactures de la Haute-Bretagne (1752) ; imposition d'une taxe de 800 livres sur la corporation des drapiers et merciers de Nantes pour leur participation aux frais de traitement des inspecteurs ; — mémoires sur les avantages et les inconvénients de la liberté dans le régime des manufactures, avis des Juges consuls, pétition à l'Assemblée Nationale ; — autres arrêts et lettres patentes concernant les fabriques de soierie du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné et de Lyon ; — règlements pour la communauté des marchands et maîtres ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie de la ville de Lyon (1702), le commerce et l'introduction de la soie et des étoffes de soie venant de l'étranger ; — l'établissement de certains droits, la répression des fraudes ; etc. — arrêt du Conseil d'Etat autorisant le sieur Metezeau, manufacturier à Nantes, à fabriquer différentes espèces d'étoffes de soie et l'exemptant de tous droits (1764) ; — les ermites de la forêt de Sénart à fabriquer des étoffes de soie comme *raz de Saint-Cyr*, moirés et cannelés, et de les vendre dans tout le Royaume (1764).

C 656. (Carton 11, cotes 3-4.) — 129 pièces, papier.

**1687-1786.** — MANUFACTURES. — Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil portant règlement pour les manufactures de toile, de serge, de velours, de coton, de toutes sortes de draps ; l'entrée des étoffes étrangères, la perception des droits de sortie, la marque des draperies défectueuses, les tarifs des droits à payer aux inspecteurs et contrôleurs, la création et la suppression des offices susdits, les fabriques de Sedan, de Romorantin, de Louviers, de Carcassonne, d'Elbeuf, de Cherbourg, de Beauvais ; la vente des objets saisis, l'emploi de certaines machines et certaines substances pour apprêter les étoffes ; l'importation à Nantes des étoffes de laine mêlées de soie, de fil et de poil (1740) ; — la répression des contraventions, la réception des apprentis et compagnons, la concession des privilèges et exemptions ; — ordonnances de l'Intendant de Bretagne sur l'application de certaines dispositions des règlements ; — statuts et règlement des marchands drapiers et merciers de Nantes (1719).

C 657. (Carton 12, cotes 1-6.) — 124 pièces, papier.

**1679-1786.** — MANUFACTURES. — Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil portant règlement pour

les manufactures des étoffes appelées *raz*, *peluches*, *étamines*, *bayettes*, *sempiternes*, *perpétuanes*, *anacortes*, *frocs*, *baracans*, *flanellen*, *tiretaines*, *cazec*, *camelots*, *burats*, *cadis*, *droquets*; — pour les manufactures de tapisserie et de toiles peintes, de couvertures de laine et de toutes sortes de bas faits au métier ou tricotés; — pour l'application des privilèges et exemptions; l'importation et l'exportation des marchandises; — pour les marques à apposer sur les marchandises, les saisies, l'exercice des visites; la répression des contraventions; — mémoire des gardes marchands de la ville de Tours au sujet d'une saisie de balles d'étamine (1715); — requête du sieur Macaulife, Irlandais, fabricant d'étoffes, façon d'Angleterre, adressée aux États de Bretagne, pour obtenir leur protection en faveur de sa manufacture de Rennes (1760); — recueil des statuts, ordonnances et règlements à l'usage des maîtres et ouvriers du métier des bas, canons, camisoles, caleçons, chaussons et gants de soie (1672 à 1745) imprimé à Nantes; — pièces manuscrites fournies par la corporation des bonnetiers de Nantes, à propos de l'exercice de leur droit de visite dans les magasins des merciers; réponse des Juges consuls, délibérations, ordonnance de police de 1770; — arrêt d'homologation des statuts de la corporation des maîtres serruriers de Nantes produit dans un procès contre les merciers quincaillers (1776).

C 658. (Carton 12, cotes 7-14.) — 135 pièces, papier.

**1655-1787.** — ARTS ET MÉTIERS. — Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil portant règlement pour la fabrication des chapeaux; le fermage du droit de marque; les privilèges des maîtres; la désunion des chapeliers d'avec les bonnetiers; les droits d'exportation; — pour la manufacture des teinturiers de soie, de laine, de fil, à Paris et ailleurs; la réception des maîtres, la confiscation des étoffes mal teintées, la marque des draps reteints, l'emploi des apprêts, le pliage; — l'importation des plumes à écrire, des fils d'or et d'argent trait ou filé; l'emploi des boutons de drap, de tissus et de rubans sur les habits; — les droits d'entrée qui frapperont le poil de chèvre, les boutons de crins et de métal, les manufactures de cuivre, les ouvrages de chaudronnerie; les droits de sortie à mettre sur les galons, franges, dentelles et tissus d'or et d'argent faux; — la fabrication des boutons, des galons, des ouvrages de dorure fausse, et du papier; — l'exportation des matières premières, la visite et la marque des marchandises; — la fabrication des objets en verre, en faïence, en porcelaine, en poterie et la répression des fraudes; — autorisation à Joseph de Wansoul, gentilhomme verrier liégeois, et à ses associés d'établir

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE C.

une verrerie à Nantes et d'y fabriquer toutes sortes d'ouvrages sauf des glaces (1728), arrêts d'homologation au Parlement; — requête des sieurs Leclerc, écuyers, maîtres de la verrerie de Nantes, contre les droits de ferme (1748); requête des négociants de Nantes réclamant l'établissement d'une nouvelle verrerie (1784).

C 659. (Carton 18, cotes 1-5.) — 101 pièces, papier.

**1676-1784.** — MANUFACTURES. — Edits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil, ordonnances portant règlement pour la fabrication des toiles de Laval, du Mans, de Cholet et autres villes de la Généralité de Tours; — mémoire sur les causes du dépérissement du commerce de la toile à Laval (1767); la perception des droits de *Traite*; — autres règlements pour les manufactures de toiles en Normandie, les déclarations à faire aux bureaux de visites; la perception des droits d'entrée et de sortie; la répression des contraventions, la police des halles; — pour les manufactures de toiles de Picardie, d'Artois, de Flandre, de Cambrai, de Champagne appelées *baptistes* et *linons*; — les manufactures de toiles de Lyon, de Languedoc et de Beaujolais, — pour le commerce des ouvrages de coton fabriqués à l'étranger, des toiles et dentelles, des rubans de fil, des étoffes de soie pure et mélangée; — la perception des taxes d'entrée et de sortie dans chaque province et dans les ports de mer, la délivrance des acquits à caution; — l'établissement de la manufacture royale du Puy (1676); etc.

C 660. (Carton 14, cotes 1-2.) — 114 pièces, papier.

**1676-1791.** — ARTS ET MÉTIERS EN BRETAGNE. — Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil, ordonnances de l'Intendant concernant les manufactures de toile de Bretagne, le commerce des toiles appelées *Crées*, *Enveloppes* et *brins de Fougères*; la présentation des ouvrages aux bureaux de visites; — les obligations des tisserands quant à la longueur et la largeur des étoffes; — procès-verbaux de visites; — notices sur la fabrication de chaque ville; — réclamations des tisserands de Locronan contre les droits imposés; mémoires historiques; — statistique des toiles exportées de 1749 à 1754; plaintes contre les visiteurs, observations sur les tarifs; — autres règlements pour les manufactures de toiles à voiles, notes, mémoires sur des projets de règlements, sur des confiscations, exposé par le sieur Daniel, négociant à Nantes, de son procédé de fabrication (1762); — concession à la ville d'Angers du titre de manufacture royale de toiles à voiles (1757); requêtes aux États contre les bureaux de visites (1748).

C 661. (Carton 14, cotes 3-5.) — 92 pièces, papier.

**1700-1795.** — ARTS ET MÉTIERS. — Arrêts du Conseil d'État du Roi, ordonnances de l'Intendant de Bretagne contenant des décisions sur des saisies de toiles, des confiscations de toiles défectueuses ou non marquées ; — prohibant et autorisant l'entrée libre des lins et chanvres et leur sortie ; — établissant des droits sur les lins et des règles pour le commerce des fils de lin, des graines de lin, le blanchissage des fils ; — corrigeant des sentences de divers sièges en Bretagne ; — réglant la jurisprudence en matière d'appel au Parlement ; — déléguant l'Intendant de Bretagne pour examiner certaines procédures ; — jugeant des auteurs de fausse marque ; — prononçant des amendes pour contraventions à l'obligation de la marque ; — imposant la place d'inspecteur au bureau des toiles à Morlaix au sieur Lange, négociant ; — réglant le tarif des droits de sortie des fils de lin et de chanvre provenant de Flandre et de Bretagne ; — procédures d'une saisie de 59 pièces de toile opérée indûment chez le sieur Berquier, fabricant à Nantes (1737) ; — mémoires sur la fabrique des toiles à voiles de Hollande et de l'évêché de Rennes sur la question de savoir si l'inspection est nuisible ou avantageuse aux fabriques (1763) ; sur les fraudes commises par les marchands de chanvre, sur la culture du chanvre ; — requête des maîtres cordiers et réponse des Juges consuls de Nantes.

C 662. (Carton 15, cotes 2-4.) — 1 pièce, parch. ; 95 pièces, papier.

**1650-1787.** — AMIRAUTÉ : OFFICES, COMPÉTENCE, CONTESTATIONS. — Edits, lettres patentes, déclarations, ordonnances, arrêts du Conseil concernant les provisions de charges obtenues par le duc de Chaulnes (1695) et le duc de Penthièvre, gouverneurs de Bretagne (1736) ; l'établissement d'une compagnie de gardes du pavillon amiral (1716), la nomination des officiers ; le règlement de leurs salaires ; — la création de sept sièges d'amirauté en Bretagne (1691) ; — les augmentations de gages et la confirmation des privilèges obtenus par les officiers des Amirautés et des Tables de marbre, l'hérédité des offices, la réunion de tous les offices subalternes et leur suppression ; — le tarif des droits de greffe et des taxes diverses ; la garde des minutes ; — l'uniforme des officiers et des chirurgiens ; — la tenue des audiences, la procédure, la communication des actes au public, la juridiction des juges des Amirautés et des juges ordinaires ; — les droits de l'Amiral sur les amendes ; les droits de l'Amirauté et ceux des Fermiers généraux en matière de contrebande tant en France qu'aux Colonies ; — la préparation des règlements sur la procé-

dure des prises et échouements ; — la fixation du ressort des amirautés d'Eu et de Saint-Valery, de Vannes et de l'Orient ; — le droit de visite des navires ; — une condamnation infamante (1786) ; — mémoires manuscrits et observations sur un projet de règlement de compétence et d'attributions proposé par le Roi pour les Amirautés (1703) ; — arrêts, mémoires, sentences, procédures de diverses contestations intéressant les familles A. de Jonchère, J.-B. Groux, la veuve d'Havelose, Chr. Sauvaget, Barberie, les juges du siège de Nantes ; — la compétence exclusive des officiers de l'Amirauté en matière de prises, la translation du greffe de Nantes au port de la Fosse ; — la saisie d'une barque et la main levée ; — les obligations des gardes marines ; les prétentions des préposés des Domaines et Contrôles sur les profits du greffe ; — les polices des chargements, les assurances, la présence d'un expert aux débarquements ; etc.

C 663. (Carton 15, cotes 1-5.) — 80 pièces, papier.

**1667-1789.** — MARINE MARCHANDE, FEUX, SIGNAUX, POLICE GÉNÉRALE, HYDROGRAPHIE ET CONSTRUCTION. — Arrêts du Conseil, ordonnances du Roi et de l'Amiral, mémoires, délibérations, correspondance concernant la vente et l'achat des navires, le prêt des navires aux étrangers, l'emploi des pavillons et marques de commandement ; — les obligations et les devoirs des chirurgiens et des pilotes (1705) ; — l'établissement des feux de Biarritz et de l'île de Penfret ; la conservation des tours de Batz et du Croisic et les taxes nécessaires à leur entretien ; — la compétence de l'Amirauté par rapport aux phares, avis danois, avis français sur les feux de Normandie, les feux de la Baleine et de Chassiron (1775) ; — le rétablissement de la Marine, la construction des navires à encourager, le trafic sur mer, la taxe des étrangers établis en France ; — la police des entrées et sorties, la délivrance des passeports, les associations ; — les conditions de la navigation du cabotage et du long cours ; la réception des patrons, la jouissance des privilèges ; les devoirs des capitaines et patrons à l'égard des vaisseaux du Roi, les visites à bord (1770) ; les relâches, la formation des élèves constructeurs (1787) ; — la taxe à payer sur les ventes de navires et agrès ; — l'embarquement des aumôniers. — Tableau du service de la navigation du long cours dans les ports de Nantes, Bordeaux et autres avec l'indication des départs et arrivées en 1786 et 1787 ; — plaintes du commerce de Nantes sur l'état des navires en 1783 adressées au Ministre de la Marine ; — requêtes et mémoires des procédures relatives à la liquidation du prix de vente d'un navire construit à la Roche-Bernard pour le compte du sr Chaudruc, négociant à la Rochelle, puis saisi sur le constructeur ; — au paie-

ment des ouvriers, à l'exécution des marchés, à l'interprétation de l'ordonnance de la Marine ; — pièces diverses concernant l'emploi d'un métal composé pour doubler les vaisseaux ; — mémoires, notices, observations sur l'école d'hydrographie fondée à Nantes par les Jésuites en 1671 ; demande d'émoluments pour le professeur, avis de la municipalité, réformes à accomplir en 1785 ; — avis relatif à la vente des cartes de Marine ; — discours de Groult sur le droit maritime (1786) ; etc.

C 664. (Carton 16, cotes 1-4.) — 208 pièces, papier.

**1669-1788.** — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DES NAVIRES. MATELOTS. — Déclaration du Roi (1747) ; instructions, mémoires, correspondance concernant l'art de construire les navires destinés au commerce ; tableau des proportions à observer pour la mâture et les poulies ; plans, devis de plusieurs navires, calculs ; — arrêt du Conseil exonérant les bois de construction des droits (1786) ; mémoires et observations sur les méthodes employées pour le jaugeage des navires ; — instructions signées Boissaye, Salignon, de Mairan, académicien, correspondance ; arrêt du Parlement de Bretagne portant règlement pour la jauge des gabarres, le poids du tonneau, l'usage des lettres de voiture, les devoirs des gabarriers (1736) ; — provisions de l'office de jaugeur à Nantes délivrées à Fr. Morand (1741) ; — arrêt du Conseil supprimant les chantiers de construction de la Fosse et les reportant au bord de la Chezine (1738) ; — ordonnance du Roi fixant les limites de la navigation au petit cabotage (1740) ; — réceptions de capitaines au siège de l'Amirauté, requêtes d'aspirants au Ministre de la Marine ; plaintes contre des capitaines accusés de baraterie, de fraude, de déloyauté ; — édits, déclarations, arrêts, mémoires concernant le rapatriement des marins au service de l'étranger, l'enrôlement des matelots (1670), leurs obligations en mer, leurs privilèges à terre, l'embarquement et le débarquement, leurs salaires, la police et la discipline des équipages ; — le classement des bateliers et pêcheurs pour le service de la marine (1780) ; sentences des sièges d'Amirauté ; — mémoires sur la nécessité de changer la nourriture des Gens de mer (1771) ; — méthode pour saler le bœuf ; arrêts du Conseil concernant l'importation et les approvisionnements de chairs salées, de beurre, de suif, de chandelle, de saumon salé, et les franchises accordées à ce genre de commerce.

C 665. (Carton 16, cotes 5-9.) — 132 pièces, papier.

**1698-1787.** — MARINE. GENS DE MER. — Ordonnances du Roi relatives aux mousses, à l'embarquement des novices, à la solde des matelots déserteurs, au dépôt de

cette solde à la caisse des Invalides de la Marine, à la punition et au pardon du crime de désertion ; remontrances de Commerce de plusieurs villes pour obtenir l'attribution des gages des déserteurs comme une compensation ; mémoire sur les causes de la désertion ; — édits, règlements, arrêts du Conseil créant des offices de receveurs des parts des prises et effets appartenants aux officiers marins et passagers décédés en mer (1709) ; — concernant la recherche des soldes et produits d'inventaires des effets, hardes, débris de navires ; des parts non réclamées sur les prises (1739) ; plaintes du receveur général des droits de l'Amiral et de ces produits casuels, mémoires, requêtes sur le même objet ; — consultations, procédures sur des questions de paiement de gages à des matelots naufragés ou pris au service du Roi aux colonies ; sur des instances contre les sieurs La Brouillère (1740), Espivent de la Ville-Boisnet (1782), Michel de Laire (1767), armateurs ; — plaintes et remontrances contre les rigueurs d'une punition infligée à un capitaine de la Marine marchande par M. des Herbiers de l'Etaudière, commandant des vaisseaux du Roi aux Antilles (1746).

C 666. (Carton 17, cotes 1-3.) — 8 pièces, parch. ; 109 pièces, papier.

**1586-1784.** — PILOTES, ART DE LA NAVIGATION, ARRIMEURS. — Extraits de l'ordonnance de la Marine de 1681 et du règlement de 1699 concernant le nombre des pilotes de l'évêché de Nantes et leurs salaires, — autre règlement de 1741 rédigé à la suite de requêtes des pilotes avec nouveau tarif de salaires et de nombreux mémoires ; — règlement de l'Amirauté de Dunkerque (1728), arrêt du Conseil servant de règlement pour le pilotage à Dunkerque (1740) ; — mémoire, plaintes suivies d'un règlement pour la réception des pilotes lamaneurs (1784) ; — mémoires imprimés et manuscrits sur l'hydrographie, la méthode pour découvrir la latitude et les longitudes sur terre et sur mer, sur la quadrature du cercle, sur la pratique de la boussole ; exercices de mathématiques ; — statuts des mattres arrimeurs de Nantes (1586) ; — mémoires et protestations des négociants de Nantes contre l'édit de création des offices de jurés arrimeurs dans les ports du Comté Nantais ; requêtes au Roi et à l'Amirauté, arrêt du Conseil supprimant les arrimeurs (1737), appel interjeté et condamnation des mêmes, requête des arrimeurs au Parlement avec proposition de nouveau tarif et observation des juges consuls (1778).

C 667. (Carton 17, cotes 4-5.) — 1 pièce, parch. ; 142 pièces, papier.

**1669-1790.** — COURTIERS, AGENTS DE CHANGE, INTERPRÈTES, GABARIERS. — Edits, déclarations, lettres patentes,



arrêts du Conseil concernant la délivrance des provisions aux interprètes ; la création des offices des courtiers, agents de change, de banque et de marchandise et leur suppression ; l'acquisition de ces charges par les seigneurs, les communautés et les particuliers, la création de courtiers facteurs et commissionnaires des rouliers, muletiers et autres voitures ; — l'obligation de se servir de leur ministère ; la concession de divers privilèges aux titulaires ; la propriété exclusive de ces charges, les augmentations de gages à acquérir ; — établissement d'un règlement pour la compagnie des Agents de change, pour les courtiers et le choix de leurs commis ; — provisions et commissions d'interprète décernées au sieur Vanasse (1692), de courtier conducteur de navires au sieur Leroy de Montiller (1737) ; mémoires, consultations, requêtes, répliques, décisions de l'Amirauté concernant les droits exigés par les courtiers et refusés par un armateur de Dunkerque (1700) ; — la liberté de se passer de leur ministère revendiquée par J. des Casaux, écuyer, sieur du Hallay ; des règlements d'intérêts entre des agents de change et des négociants de Marseille (1765) ; — examen de l'état actuel du commerce de Marseille (1767) ; — liquidation des honoraires dus aux interprètes en résidence à Couëron (1767), à Paimbœuf, tarifs, projet de bourse commune à établir et traité conclu en 1784 ; demandes de places, plaintes du Commerce contre la bourse commune ; — attestations de la nécessité d'augmenter le nombre des courtiers ; — certificats de bons services, d'honorabilité, mémoires communiqués par des agents de change de Paris ; — procédures poursuivies contre les gabariers de la Loire sur le point de savoir sur quelles bases doivent être réglés leur salaire et la location de leurs gabares, à la requête de Ph. Gilagh, négociant à Nantes, arrêt du Parlement portant règlement sur la matière (1736) ; — plainte des gabariers au Consulat et au siège de l'Amirauté ; — tarif des prix de journées et de la location des gabares ; — autre projet de tarif (1790), et observations du Commerce. Extrait de règlement de 1662.

C 668. (Carton 17, cote 6.) — 34 pièces, papier.

**1714-1776.** — CONSULS ET VICE-CONSULS. — Ordonnances du Roi, arrêts du Conseil supprimant le *droit de tonnage* perçu dans les Echelles du Levant par la Chambre de Commerce de Marseille, et la déchargeant du paiement des appointements des Consuls ; rétablissant les émoluments des Consuls dans les Echelles du Levant et de Barbarie ; — supprimant tous les droits prélevés dans ces parages par les consuls (1720) ; — portant règlement pour les consulats de Cadix, de Nègrepont, de Rhodes, de Metelin, de Scio, de Milo, de Tine, de Miconi, des Echelles

du Levant ; obligeant les capitaines à payer les droits consulaires aux consuls dans les ports d'Espagne ; le droit de Saint Louis dans les ports du Portugal (1740) ; réglant la nomination des chanceliers des consulats ; — défendant de percevoir dans quelques sièges d'Amirauté les droits de Consulat et de Botte (1771) ; correspondance, mémoires, requêtes et répliques.

C 669. (Carton 18, cote 3-8.) — 2 pièces, parch. ; 90 pièces, papier.

**1660-1790.** — POLICE SUR MER. NAUFRAGES, AVARIES, SAUVETAGES. — Procédures concernant l'interruption de certains contrats d'assurance et d'armement conclus par L. Souhigaray avec des marchands au Havre ; par O. Davaud, boulanger à Nantes, avec P. Le Vasseur, capitaine du Petit-Saint-Jean ; par J. Daresche avec J. Péan et J. Charil ; — procédures pour crime de faux chargement et de fraude commis au préjudice de négociants de Marseille, de Bordeaux ; — interprétations des dispositions de l'ordonnance de la Marine en ce qui concerne les *Contrats à la Grosse* ou prêts à la *Grosse aventure* ; — arrêts du Parlement et du Conseil portant règlement pour les avaries, les frais de sauvetage, la compétence des officiers de l'Amirauté d'Ault ; déclaration du Roi concernant les naufrages maritimes (1735) ; — mémoires et réclamations sur le sauvetage des ancres et câbles laissés dans la rade de Belle-Isle ; les tracasseries inventées à ce sujet par les officiers de l'Amirauté de Vannes ; le sauvetage des autres objets naufragés en Loire et dans la mer, procès-verbal d'effets sauvés dressé par l'Amirauté de Nantes (1734) ; — jugement de l'Intendant sur des faits de pillage commis sur un navire échoué sur la côte de Bas Poitou (1739) ; mémoires, procédures, arrêt pour les arbitres nommés d'office en fait d'assurances, leur prestation de serment et la remise des sentences ; — déclarations du Roi, arrêt du Conseil portant règlement pour la délivrance des passeports et congés, pour leur durée, pour les congés des navires construits à l'étranger (1726), la répression des contraventions, le paiement des droits de l'Amiral, la production du connaissance ; — congés, tarifs des droits à payer (1695) ; — saisie du navire le Saint-Laurent pour avoir fréquenté les lieux non désignés sur son passeport, remise du navire par l'Amiral au propriétaire, M. Souhigaray, malgré la condamnation de l'Amirauté (1734) ; etc.

C 670. (Carton 18, cotes 1-2.) — 1 pièce, parch. ; 120 pièces, papier.

**1656-1787.** — ASSURANCES MARITIMES. — Arrêts du Conseil maintenant le sieur Lalive en jouissance du greffe

des assurances établies à Paris, et défendant aux négociants de passer entre eux aucun contrat d'assurance (1673); prescrivant le contrôle des dits contrats (1732); — édit de création des chambres d'assurances (1710), déclaration du Roi (1779), mémoires et observations, projets d'association et d'articles d'une nouvelle loi; remontrances des marchands de Rouen tendant à obtenir le maintien du droit de commettre telle personne qui leur conviendra pour rédiger les polices d'assurances (1743); — contrats; — mémoires et observations sur les assurances contractées pour l'armement du Paillencie par P. Lecomte de Nantes (1758); — sur la nécessité et les moyens de protéger le commerce, sur la déclaration du Roi de 1779; sur le projet de créer un office d'expert juré dans chaque siège d'amirauté, des greffiers dépositaires d'assurances; — règlements rédigés par les commissaires du Commerce de Nantes, de Rouen, de Bordeaux, du Havre, de la Rochelle, sur la question des augmentations de primes d'assurances en cas d'hostilités (1779); arrêts du Conseil et du Parlement portant règlement sur la même matière (1746-1779), lettres de marque de Georges III (1778); — relevés de primes accordées et d'assurances souscrites, mémoires concernant des armateurs de Marseille et de Bordeaux; — procédures poursuivies par les assureurs du *Saint-Laurent* contre le sieur Rouillon (1728); des *Deux Cousins* contre les sieurs Charet et Fortin; du *Père Eternel* contre J. Pinard (1752); de l'*Outarde* contre les sieurs Gampert (1762); par le sieur Violette, armateur du navire la *Henriette* contre les assureurs; — par le sieur Garresché, négociant à la Rochelle, armateur du *Chevalier de Fleuriou*, contre les assureurs (1787), actes d'arbitrage, arrêts du Parlement; etc.

C 671. (Carton 18, cotes 9-10.) — 2 pièces, parch.; 100 pièces, papier.

**1591-1799.** — NAVIGATION DE LA LOIRE. — Procédures de l'instance poursuivie par les Juges consuls de Nantes au Présidial (1762) contre le sieur Passart, lequel voulait établir et percevoir un droit de 4 deniers par tonneau sur les navires marchands entrant en Loire, puis devant le Parlement (1775); — extrait des ordonnances de Mellier, lettre du ministre de la Marine, mémoires contradictoires, plaintes et remontrances sur l'inutilité de la charge de maître de quai; — arrêt du Conseil ordonnant le déplacement des chantiers de construction de la Fosse et l'alignement à suivre pour les maisons nouvelles (1738); — ordonnances de police de la Mairie (1744) et de l'Amirauté (1761); sur l'enlèvement des matériaux qui encombrant les quais, les dépôts, les bateaux à laver, les immondices, demande de gratification par un archer de la Marine à

Paimbœuf; — mémoire sur les améliorations à réaliser dans le port de Paimbœuf, l'établissement d'un ponton et d'un maître de quai; — recueil de documents concernant le régime de la police dans le port de Saint-Malo remontant à 1591; — procès-verbaux, devis, correspondance relatifs aux travaux à faire à Paimbœuf, aux Morées; le placement des ancres du Roi et du Commerce; etc.

C 672. (Carton 18, cotes 11-15.) — 122 pièces, papier.

**1659-1799.** — MARINE MARCHANDE, DROIT DE FRET. — Ordonnances, arrêts du Conseil concernant l'embarquement des étrangers sur les bâtiments français, des marchandises chargées à fret (1726), l'autorisation de charger à fret pour Cadix (1737), la rédaction des chartes parties d'affrètement (1748), les délais à observer pour le paiement du fret des marchandises apportées par les vaisseaux du Roi (1760); — mémoire sur l'évaluation de l'argent dans les colonies de Saint-Domingue et des Iles sous le Vent (1752); — projet d'interprétation de quelques articles de l'Ordonnance de la Marine (1755); — mémoires juridiques concernant l'interprétation de contrats d'affrètement conclus entre M. Delaire, négociant, et G. Bouteiller, écuyer, aussi négociant (1773); entre J. Tessier et le sieur Olofstrom, capitaine, pour faire le voyage aux Iles (1783); — déclarations du Roi, arrêts du Conseil établissant le droit de 50 sous par tonneau de fret à lever dans les ports sur les bâtiments étrangers (1659); déchargeant de ce droit les vaisseaux chargés de blé (1684); créant un bureau de perception à Belle-Isle (1686); — portant exemption pour les vaisseaux chargés de cuivre, d'acier, d'alun, de suif, de soufre, de planches, de mâts et de chanvres ou les vaisseaux arrivant à vide (1703), et qui s'en retourneront pleins de provisions prises en France; la même franchise pour les vaisseaux des Pays-Bas; — révoquant les avantages du traité de commerce conclu avec les Pays-Bas en 1739 et les privilèges à eux accordés; — portant augmentation du droit de fret sur les navires étrangers (1751); — fixant à 100 sous par tonneau le droit de fret à percevoir sur les bâtiments étrangers (1757); l'élevant à 10 livres par tonneau (1765); — factums, mémoires, correspondance concernant des contestations sur le jaugeage des navires, sur la nationalité des armateurs; — sur les obstacles qui empêchent le développement du cabotage sur la suppression du droit de fret en temps de guerre; — arrêts du Conseil concernant le paiement du fret des marchandises apportées de Saint-Domingue sur les vaisseaux du Roi pour le compte de négociants de la Rochelle (1758); — défendant aux capitaines, matelots et commis d'embarquer des marchandises autres que celles de la Compagnie (1710); — réglant l'usage d'emporter des paco-

tilles dans les ports du Levant (1767) ; procès soutenus à propos du droit que s'arrogeait leur capitaine de faire négoce pour son propre compte, par les armateurs Joubert (1722), Guillet de la Brosse (1756) ; — relations d'ouragans, de naufrages, de tremblements de terre, d'orages, de tempêtes (1711-1786).

C 673. (Carton 18, cote 16.) — 96 pièces, papier.

**1778-1784.** — ASSURANCES MARITIMES EN CAS DE GUERRE. — Correspondance, mémoires, notes des procédures suivies par les assureurs de Nantes, tendant à prouver contre les assurés leurs justes prétentions à une augmentation de prime à fixer d'après l'ouverture des hostilités au 17 juin 1778 ; — lettres du Roi à l'Amiral, avis en forme de règlement donné à Nantes par les délégués du Commerce (1779), protestation contre son homologation au Parlement ; — consultation pour les assurés ; lettres patentes concernant les augmentations des profits maritimes occasionnés par les hostilités (1783) ; — mémoires sur les loyers des matelots pendant les avaries ; dissertation sur l'abus de certaines clauses de polices d'assurance, réflexions et observations sur la déclaration royale du 17 août 1779 ; — mémoires aux Juges consuls de Nantes ; noms des assureurs intéressés dans l'instance au Conseil, exposé au Conseil du Roi ; lettres adressées de Paris à M. Michel de Marville, négociant à Nantes, projets de lettres au Ministre de la Marine ; — listes des navires arrivés, pris ou perdus.

C 674. (Carton 19, cote 1.) — 1 pièce, parch. ; 105 pièces, papier.

**1662-1788.** — NAVIGATION DE LA LOIRE. LESTAGE ET DÉLESTAGE DES NAVIRES. — Productions de l'Hôpital Général de Nantes, titulaire par donation de l'office du sieur Gorge à condition de partager par moitié, révocation de sa commission et érection de sa charge en titre d'office (1693), création d'un office de lesteur et délesteur de navires à Nantes, adjudication dudit office par l'intendant de la province aux sieurs Jean Sorel et Mortier de Romainville, avec tarif des droits à percevoir (1693), commission du Roi aux susdits (1695) ; provisions de la même charge à Cl. de Monti de Rezé (1713) — arrêts du Conseil commettant les officiers de l'Amirauté pour dresser procès-verbal de l'état des ports et rivières et faire une enquête sur les usages suivis (1665) ; établissant un règlement pour le délestage des navires (1670) ; — concernant le délestage dans le port de Bordeaux ; — fixant le prix du tonneau de lest (1742) ; — augmentant le prix du droit de délestage dans la rivière de Bordeaux (1784) ; — mémoires sur les causes de l'ensablement de la Loire depuis Nantes jusqu'à

la mer (1734) ; — sur l'augmentation du droit de lest proposée par les Directeurs de l'Hôpital ; — statistique des déclarations faites au bureau des classes de 1730 à 1735 ; — projet de règlement et observations sur sa rédaction ; cahier des conditions auxquelles les administrateurs de l'Hôpital Général consentent à se charger de la nouvelle régie, délibérations de la Ville et du bureau des Pères des Pauvres, instruction pour les commis (1739), correspondance avec le Ministère, états de recette et de dépense ; — renseignements sur le pilotage et le délestage en Angleterre (1737) ; amendes infligées, demandes en décharge ; réclamations, procès-verbaux de visite des Juges consuls ; observations et mémoires sur le paiement des droits, sur les déclarations, l'organisation du service et sur les prétentions de l'officier lesteur et délesteur à une augmentation de tarifs ; etc.

C 675. (Carton 19, cote 2.) — 20 pièces, papier.

**1617-1788.** — DROIT D'ANCRAGE. — Edits et arrêts du Conseil portant règlement pour les navires étrangers qui chargeront des marchandises dans les ports français (1617) ; — fixant à 3 sous par tonneau le droit d'ancrage à percevoir sur les navires chargés, et ordonnance conforme de Richelieu, surintendant général de la navigation (1629), portant augmentation dudit droit à raison de 5 sous pour livre (1657) ; supprimant les droits d'ancrage, de lestage et de délestage des droits de l'Amiral, des 4 deniers pour livre sur les ventes (1787) ; désignant des commissaires pour l'exécution ; ordonnant la production des titres des titulaires et aux officiers des Amirautés d'envoyer un état de tous les droits maritimes perçus dans leur ressort (1788) ; — mémoires historiques sur l'origine et la perception du droit d'ancrage perçu sur la Loire au profit des chanoines de la collégiale de Rochefort et de la comtesse de Carné ; — observations des Juges consuls de Nantes, de la Chambre de Commerce de Guyenne sur les abus de perception, sur le tarif proposé à son profit par l'Amiral, sur le droit d'ancrage perçu au profit de la ville de Nantes ; etc.

C 676. (Carton 19, cotes 3-4.) — 76 pièces, papier.

**1739-1788.** — PORT DE PAIMBOEUF. PERSONNEL, TRAVAUX, POLICE. — Arrêt du Conseil attribuant aux Intendants la connaissance de tout ce qui intéresse le balisage et le nettoiement de la Loire et de ses affluents (1773) ; — propositions et mémoires contradictoires sur la création d'un office de capitaine de port (1756) ; sur un projet de règlement de ses attributions ; sur la création d'un môle, d'une balise, d'un magasin de câbles ; projet de bassin (1735) et

de prorogation d'octroi (1784); — plaintes sur l'indiscipline des ouvriers dans les chantiers, sur leurs exigences; projets de règlements de police et de tarif (1767); remontrances, sentence de l'Amirauté (1732); protestations contre les entreprises du sieur Bronais, constructeur de navires, qui, après avoir afféagé des terrains s'était établi au Haut-Paimbœuf dans le seul endroit convenable pour y échouer les navires; — pièces concernant un enduit nommé *Spalme* propre à calfater les navires et à les préserver de la piqure, expériences et certificats (1783).

C 677. (Carton 19, cote 5.) — 106 pièces, papier.

**1702-1789.** — NAVIGATION DE LA LOIRE. TRAVAUX D'ENTRETIEN. — Remontrances, requêtes aux Etats pour démontrer la nécessité d'établir à Saint-Nazaire, une chaussée pour tenir les bateaux à flot (1775); et obtenir un secours; demande de privilège par le sieur Tardiveau pour établir un service de bateaux en forme de canots entre Nantes et Paimbœuf à l'usage des voyageurs au lieu de barges dangereuses (1783); — requête du duc de Fitz-James pour être autorisé à établir des moulins sur bateaux dans les arches du pont de Pirmil, et observations de la municipalité sur le projet qui la priverait d'un revenu de 4275 livres sur ses pêcheries (1779); — mémoires, plans, devis d'un projet de balise à établir sur les Morées à l'entrée de la Loire (1773); — correspondance concernant le *droit de tonne et balise*; — la conservation du signal des Sables à Saint-Nazaire et des balises de l'île d'Oléron; — requêtes aux États, au Conseil et au Roi; — mémoires, procès-verbaux de visites et de sondage concernant l'établissement d'une jetée à l'entrée du port de Nantes pour ramener l'eau dans le canal Saint-Félix (1730); le nettoyage de la rivière dans sa partie maritime (1749); — opérations des commissaires des États en présence de l'ingénieur Magin (1762), du subdélégué de l'Intendant (1763), des juges consuls et échevins (1766); — commission au sieur Perronnet, ingénieur de la Marine, pour étudier les moyens d'améliorer la navigation; mémoires, rapports, observations et nouveaux procès-verbaux de visite (1770-1776); mémoires des projets de machines inventées par Macary (1743), Forestier (1775), Viau (1786); du projet de digues proposé par M. Fabre, ingénieur des États de Provence (1789); demande de secours au Roi et aux États, cotisations, ressources d'emprunt (1731-1780) — mémoires, ordonnances, devis sur les obstacles qui nuisent à la navigation de la Loire en amont des ponts de Nantes (1729), sur l'entretien des levées (1747); sur la nécessité de fortifier l'entrée de la Loire (1749); — requêtes au Roi et au Conseil sur la police à établir pour la navigation, sur la suppression des droits de péage et des pêcheries, sur la

création d'une seule juridiction; et arrêt du Conseil portant règlement pour la navigation de la Loire et de ses affluents (1783).

C 678. (Carton 19, cote 6.) — 19 pièces, papier.

**1746-1789.** — NAVIGATION DE LA SÈVRE, DE L'ERDRE, DE LA VILAINE ET DU TENU. — Devis, plan, requêtes, mémoires sur un projet d'écluse à Vertou pour remplacer le moulin des Moines (1748); — sur un projet d'arrentement des moulins de Barbin formé par le s<sup>r</sup> Mellinet pour y monopoliser la fabrication des farines, et protestations des boulangers (1784); — sur la création d'un canal entre Machecoul et Saint-Mesme (1788); sur l'approfondissement du port de Pornic et du canal de Haute-Perche (1789); sur un projet de canal entre Nantes et Bourgneuf (1746); — sur un projet de création de deux ports à Saint-Malo (1783); — sur un projet de jonction de la Loire à la Vilaine et à la Mayenne (1772-1786) — arrêt sur l'emploi des grands bateaux entre Nantes et Redon, sur la Vilaine (1763).

C 679. (Carton 19, cotes 7-9.) — 53 pièces, papier.

**1737-1789.** — NAVIGATION INTÉRIEURE. — Requêtes, mémoires, arrêts du Conseil concernant les moyens de remédier à la barre de Bayonne (1727); la suppression d'une écluse dans la Vienne (1744) et d'une digue (1778); — la nécessité de faire une rade entre les ports de Cette et d'Agde (1752); les moyens de rendre la rivière de Seugne navigable (1772); — la concession de coches privilégiés aux propriétaires du canal de Briare (1736); les oppositions soulevées par les marchands de Paris, d'Orléans et de la Loire (1747); l'exercice de la justice sur le canal de Picardie; le remboursement par le Roi des terrains acquis pour le même canal aux héritiers Crozat et de Thuguy (1767); — les impositions à lever pour être employées au progrès de la navigation dans les canaux de Picardie, de Bourgogne et la navigation de la Charente (1774); — la réunion au Domaine de tous les privilèges des coches établis sur les rivières (1775); — l'établissement du droit de permis à payer par les voituriers par eau sur la Loire (1780); — la réduction des tarifs de transport, les modérations et exemptions de droits de mutation accordées en faveur des actes d'échange de terrains au-dessous de 10 arpens divisés par les canaux (1783); — l'étendue de la juridiction du juge conservateur du canal de Briare (1786); — protestations des Juges consuls de Nantes et du Commerce contre le monopole exclusif et les prétentions de la C<sup>ie</sup> des coches d'eau sur la Loire; — autres mémoires contradictoires

de MM. Riquet, seigneurs et propriétaires du canal de Languedoc, et des commerçants d'Agde, de Toulouse et de Nantes échangés à l'occasion du monopole des barques et de l'exécution du traité conclu avec le Roi (1744); de la perception du droit de *leude* par les commis de la ville de Toulouse (1752); des droits exigés à Blagnac et au port Saint-Etienne; — mémoire sur le canal de Provence dont le projet a été formé par l'ingénieur Floquet (1764); — examen de la carte d'entrée de la Gironde en présence des Juges consuls et négociants de Nantes (1768); etc.

C 680. (Carton 20, cotes 1-5). — 116 pièces, papier.

**1689-1789.** — AFFAIRES MILITAIRES. — Déclarations de guerre, manifestes, conventions, lettres patentes concernant les relations de la France avec l'Espagne (1700), avec le Duc de Savoie (1703), le Duc de Sardaigne, les électeurs et princes de l'Empire (1733), la Cour d'Angleterre (1733), l'Électeur de Bavière, le Roi des Deux-Siciles (1744), le roi de Prusse, la Hollande, l'Allemagne, le roi de Portugal; — parallèle de la conduite du roi de France avec celle du roi d'Angleterre, électeur de Hanovre (1758); observations sur le mémoire justificatif de la Cour de Londres par S. Caron de Beaumarchais, armateur et citoyen français (1779); — arrêts, déclarations, ordonnances concernant les troupes de terre du Roi, les compagnies franches, le bon ordre et la discipline; — état des troupes d'infanterie, cavalerie et dragons qui sont à présent en France avec leur création (1729); — édits, déclarations, instructions sur la création des offices dans les régiments d'artillerie (1703); les privilèges à eux conférés, la direction des fortifications, les arsenaux, la fabrication des canons; — cahier des doléances du corps des canoniers marins du port de Brest (1789); — ordonnances et arrêts du Conseil d'État concernant les vivres, les fourages, les étapes, les guides et les voitures; — la création des offices de directeurs, inspecteurs, trésoriers et gardes généraux des vivres (1703), des offices d'auditeurs rapporteurs des comptes des étapes (1708), les privilèges des étapiers, le casernement, etc. Ordonnances portant amnistie ou affliction de peines pour les déserteurs.

C 681. (Carton 20, cotes 6-7). — 103 pièces, papier.

**1684-1788.** — AFFAIRES MILITAIRES. — Ordonnances du Roi réglant la répartition et la levée des soldats de milice dans le Royaume et en Bretagne; leur mode de recrutement, leur lieu de réunion, la levée de 60.000 hommes de milice (1726), leur licenciement, l'imposition

de la dépense, les dispenses et les remplacements; — répartition sur divers métiers de la ville de Nantes de 84 hommes de milice (1734); la formation des régiments provinciaux (1773); certificats délivrés aux commis du commerce et produits lors du tirage au sort de la milice; déclarations faites devant les Juges consuls de Nantes au sujet du soldat provincial que doivent fournir les désignés dans l'ordonnance de 1780, états nominatifs, mémoire des négociants et armateurs sur l'application de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1774; — établissement de six compagnies de cadets de 100 gentilshommes (1726); relations de faits d'armes, de victoires, de combats, de prises de forts et de villes en Bretagne, en France et en Amérique, de 1684 à 1781; etc.

C 682. (Carton 20, cotes 8-12.) — 81 pièces, papier.

**1691-1770.** — AFFAIRES MILITAIRES. — Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil concernant les récompenses et les châtimens attribués aux officiers et aux soldats; — la collation de la croix de Saint-Louis, la délivrance de congés de semestre et d'ancienneté et des passeports de guerre; — la création et la suppression des offices de trésoriers généraux et particuliers des guerres, leurs fonctions et leurs privilèges; — la création et la suppression des offices de commissaires de guerre ordinaires et provinciaux, des contrôleurs des guerres, des offices de gouverneurs majors et lieutenants du Roi établis dans les villes et châteaux du Royaume, etc.

C 683. (Carton 21, cotes 1-6). — 135 pièces, papier.

**1670-1789.** — MARINE ROYALE. — Ordonnances, arrêts du Conseil, règlements concernant les pavillons, flammes et autres marques de commandement et de reconnaissance; — le rang et l'ancienneté des officiers généraux et capitaines; — les défenses faites aux officiers de se livrer au commerce (1717); — la franchise réservée aux vivres de la Marine; les exemptions accordées aux ouvriers et employés des constructions navales; — la police et la discipline des compagnies franches de la Marine; — l'amnistie accordée aux déserteurs; — l'enrôlement des volontaires; — l'emprunt contracté par les six corps de marchands de Paris et les communautés d'arts et métiers pour la construction d'un vaisseau offert au Roi (1781); — listes des vaisseaux armés à Brest et des officiers de marine (1743); — marchés de fournitures, traités, adjudications; — mémoire contre les privilèges de l'entreprise générale des bois de la Marine (1765); tarif pour l'évaluation en tonneaux du poids des marchandises ou munitions chargées pour le service du Roi (1788);

édits et arrêts du Conseil concernant la liquidation des dettes de la Marine, l'examen et la vérification des titres des créanciers, le paiement des dettes des Colonies contractées en France ; — la création des trésoriers et contrôleurs généraux de la Marine et fortifications des places maritimes (1695), de cent Commissaires de marine et galères (1702), de huit inspecteurs généraux de la Marine et des vivres (1704) ; — la création d'une juridiction sous le nom de *Prévôté* de la Marine dans huit ports ; les privilèges de ces officiers, leurs gages et l'exercice de leurs fonctions ; — relations de plusieurs combats navals, de la campagne du comte d'Estaing, de l'expédition des Anglais contre Saint-Malo (1758) ; — règlement pour les capitaines et matelots pris en otage ; — ordonnance défendant de rançonner aucun navire ennemi (1782).

C 684. (Carton 21, cotes 7-9). — 85 pièces, papier.

**1671-1784.** — MARINE. — Edits, arrêts du Conseil, ordonnances, règlements concernant les Invalides de la Marine, les hôpitaux établis en leur faveur, les retenues opérées sur le produit des prises et sur la solde des officiers, la création des offices de trésoriers et contrôleurs des Invalides (1709) ; — réglant l'escorte due aux vaisseaux marchands par les chefs d'escadre et autres officiers ; — le paiement des équipages des navires expédiés en Amérique pendant qu'ils sont retenus dans les rades ; — listes des vaisseaux composant divers convois, code des signaux (1745) ; — mémoires, plaintes et réclamations des armateurs de Nantes, des chambres de commerce de Guyenne et de la Rochelle, adressés au comte de Maurepas ; — relation de la traversée de la frégate *la Concorde*, commandée par M. Le Gardeur de Tilly (1779) ; — instruction pour le commandant de l'*Amphion* ; — copies de dépêches ministérielles ; — arrêts du Conseil portant règlement pour la perception du droit d'*Indult* sur les marchandises provenant du commerce de l'Inde (1770) ; — mémoires sur un arrangement à proposer aux négociants (1745) ; — sur le commerce de la poudre et du salpêtre (1734) ; — cahier de recette du droit d'*Indult* pour 1746 et 1747.

C 685. (Carton 21, cotes 10-13). — 106 pièces, papier.

**1694-1780.** — EAUX ET FORÊTS, EXPLOITATION, OFFICES, VENERIE. — Edits du Roi réglant les taxations des officiers, établissant et supprimant des maîtrises des chambres souveraines et divers offices de gruyers, de receveurs, de contrôleurs, d'inspecteurs, de gardes-marteau, de greffiers, d'huissiers, de gardes, limitant leurs droits, privilèges et attributions ; — concernant l'exploitation des

forêts du Royaume, la police à observer pour les réserves, les limites des capitaineries des chasses ; — mémoire pour la veuve du président de Marthebise, accusatrice contre Gabriel-François de Préaux, seigneur du Mesnil-Imbert (1758) ; etc.

C 686. (Carton 22, cotes 1-2.) — 69 pièces, papier.

**1701-1780.** — GUERRE MARITIME, GARDES-CÔTES, CORSAIRES DE BARBARIE. — Lettres patentes, édits et arrêts du Conseil portant règlement pour le service des milices gardes-côtes, la création des officiers, la vente des charges de capitaine, de lieutenant, de commissaire, d'archer, leur suppression (1716), leurs gages, la division des capitaineries et les signaux à établir ; — ordres du gouverneur (1747) ; — observations et mémoires sur l'établissement des convois et la défense des côtes ; — procès-verbaux de pillage par les pirates, relations de combats contre les corsaires de Barbarie, de prises, de détentions ; — instructions du ministre de la Marine sur la conduite à tenir envers les Algériens (1750), sur les traités conclus avec la Régence ; — plaintes des consuls de Nantes au Ministre ; — rapport sur le bombardement de Salé par la flotte de M. du Chafaut (1765) ; — précis du traité conclu avec le Maroc (1767) ; — lettre de Pelieu, secrétaire du Commerce de Nantes, sur les causes de la puissance des pirates de Barbarie et les moyens de la réduire (1786) ; propositions de M. de Buissy, lieutenant de vaisseau, pour soumettre les Barbaresques (1789) ; — mémoire imprimé sur l'organisation de l'ordre de Malte et les services qu'il a rendus à la Chrétienté contre les pirates de la Méditerranée (1789) ; etc.

C 687. (Carton 22, cotes 3-7.) — 89 pièces, papier.

**1697-1780.** — GUERRE MARITIME CONTRE L'ANGLETERRE. — Mémoire traduit de l'anglais faisant ressortir la facilité de ruiner toutes les colonies françaises en Amérique et de chasser les Espagnols des leurs (1702) ; — lettres, requêtes, rapports, mémoires adressés aux juges consuls et aux amirautés de Nantes, de Bordeaux, de la Rochelle sur les hostilités commises par les Anglais contre le commerce de France sur la côte de Guinée (1737-1752) ; — déclarations de violences et faits de guerre dénoncés au Ministre de la Marine par l'amirauté de la Guadeloupe et de la Martinique (1736), par les juges de commerce de Nantes et de la Rochelle, extraits de lettres, de journaux de bord constatant les mêmes actes ; lettres d'un négociant d'Amsterdam à son correspondant à Londres, touchant la conduite des Anglais à l'égard des vaisseaux hollandais (1758) ; autres plaintes adressées en 1778 ; — journal de

bord de Michel Magrah, capitaine du navire la Rose de Saint-Sébastien, armé par le Commerce de Nantes pour avertir les navires français revenant des Colonies des hostilités des Anglais (1755); — déclarations de pertes de cargaisons déposées par les armateurs de divers ports; tableaux des navires du port de Nantes naufragés, pris ou brûlés; — ordonnance du Roi et arrêt du Conseil concernant les reprises, les bâtiments anglais détenus dans les ports du Royaume et les navires français pris par les Pirates anglais (1778-1779).

C 688. (Carton 23, cotes 1-4.) — 1 pièce, parch.; 92 pièces, papier.

**1672-1788.** — NAVIGATION MARITIME. — Ordonnances et arrêts du Conseil du Roi concernant les prises faites par les armateurs sur les ennemis du Roi (1694); les franchises accordées aux provisions destinées aux navires armés en course (1745); la police et la discipline, les naufrages, les encouragements à donner au dernier preneur et aux armateurs des Corsaires, la solde des équipages, le nombre des officiers marinières; la suppression du Conseil des Prises (1788); — les déserteurs; la conservation des prises et effets des matelots, etc. — Ordonnance du Roi de Suède réglant la course (1715). Plainte à l'amiral de Bretagne, de P. Daillebout de Saint-Villemée, victime de la guerre aux Antilles (1743); licence d'armer en guerre un navire de 190 tonneaux appartenant à Claude Durbé (1774); mémoires et requêtes aux Ministres sur les moyens de ranimer la Course (1748); traités conclus avec des particuliers; projet d'armement de deux navires dans le port de Nantes, listes des souscripteurs et devis de la construction (1778); — requêtes, mémoires et déclarations sur la perception du Dixième de l'Amiral, sur les prises et la suspension de ce droit en 1748; — règlements pour l'instruction et le jugement des prises (1688), pour l'établissement du Conseil des Prises (1744) et la marche de la procédure (1778). Requête du sieur Deboisne, armateur, réclamant une réduction de droits sur des marchandises naufragées (1776); etc.

C 689. (Carton 23, cotes 5-8.) — 110 pièces, papier.

**1650-1786.** — NAVIGATION MARITIME. — Instructions et règlements, ordonnances et arrêts du Conseil, concernant la procédure suivie dans les Amirautés, pour avoir main-levée des prises faites en mer, soit par les vaisseaux du Roi, soit par les Corsaires, la vente ou le partage des cargaisons; formules, tarifs; — factums de Jacob Carelfou de Rotterdam, demandeur; — mémoire de Marie Bertrand, veuve de René Montaudouin de la Clartière, la veuve Grou et Germain Laurencin, armateurs de la *Galathée*, contre

un intéressé et l'armateur de l'*Amazone*; — autre mémoire du sieur Duchesne Battas, commandant la frégate le *Prince de Conty*; — consultations; — ordonnances, arrêts du Conseil portant règlements et instruction sur la navigation des neutres, projets de règlements et observations (1705); — ordres de restitution de navires pris indûment par les vaisseaux du roi; licence et faveurs accordées aux vaisseaux des Provinces-Unies (1705); — défense aux sujets du Roi et aux négociants français en Turquie d'acheter aucune chose prise sur les Turcs, des corsaires maltais, ni de tous autres (1718); — correspondance du Commissaire de la Marine de Nantes avec M. le comte de Maurepas (1734) et le Marquis de Castries, et son collègue de Brest (1782). — Autres arrêts du Conseil portant règlement pour les marchandises provenant des prises en mer, les droits auxquels elle sont assujéties à l'intérieur et à la sortie; observations du Commerce de Nantes, de Bordeaux et du Havre sur chacun des articles, sur la nécessité de prolonger l'entrepôt des marchandises; — mémoires au Roi et au contrôleur général sur les armements en course et sur des faits particuliers, correspondance. — Ordre de rendre aux Anglais la frégate le *Blandfort* prise par M. du Guay; et ordonnance du Roi au sujet des bâtiments anglais détenus dans les ports de France (1756); etc.

C 690. (Carton 24, cote 1.) — 61 pièces, papier.

**1659-1790.** — TRAITÉS DE PAIX, DE COMMERCE ET DE NAVIGATION. — Actes conclus avec l'Espagne (1659), avec les Pays-Bas, les villes Hanséatiques, la Hollande, le dey d'Alger (1719) et l'Angleterre; — accords entre l'empire Romain et l'empire Ottoman (1739), entre le Roi et le Grand Seigneur, « l'Empereur des puissants Empereurs, l'appuy des grands du siècle, le distributeur des Couronnes aux rois qui sont assis sur le trône du monde, l'ombre de Dieu sur la terre, le serviteur des deux illustres villes la Mecque et Médine » etc. (1740), avec la Suède, le Danemarck la reine de Hongrie, les Etats-Unis (1778) et la Russie (1786); — observations, mémoires préliminaires, ordonnances et déclarations d'interprétation, de publication et de ratification; tarif complet des droits et restitutions des douanes sur l'importation et l'exportation en Angleterre; etc.

C 691. (Carton 24, cotes 2-3.) — 47 pièces, papier.

**1661-1790.** — RÉGIE DES TRAITÉS FORAINES. — Déclarations, arrêts du Conseil portant règlement de tarif pour le bureau de Watendem en Flandre (1661), pour les provinces de Berry et de Bourbonnais, pour les villes et pays cédés au Roi par le traité des Pyrénées (1671), pour

l'exécution du traité de 1699 avec la Hollande ; — articles du traité de commerce conclu avec l'Espagne (1703) ; — observations de la chambre de Commerce de Normandie sur le traité de commerce conclu avec l'Angleterre (1787) ; — état des marchandises omises au tarif de 1664 ; — mémoires au Roi et aux commissaires du Commerce réclamant le recrutement des barrières intérieures, la suppression des droits qui entravent le commerce qui se fait par la Loire ; insistant sur les avantages de la création d'un droit unique d'entrée et de sortie par mer dans tous les ports de la Bretagne (1740) ; sur les dommages que cette innovation causera à la Bretagne ; — autres mémoires renouvelés, en 1787, sur l'acquittement des droits d'entrée et de sortie aux frontières du Royaume ; etc.

C 692. (Carton 24, cote 4). — 129 pièces, papier.

**1705-1783.** — RÉGIE DES FERMES GÉNÉRALES. TAXES ADDITIONNELLES. — Déclarations du Roi ; arrêts du conseil portant augmentation de 2 sols pour livre sur le sel et sur les entrées et sorties de toutes les marchandises et sur le bétail, le poisson, sur les droits des greffes, sur le contrôle des exploits et actes des notaires, sur tous les revenus des Fermes ; — augmentation, continuation et suppression de 4 sols pour livre sur les droits des Fermes générales et autres ; continuation de diverses perceptions de taxes extraordinaires ; établissement d'un vingtième en sus des droits de Fermes (1760) ; — ordonnant au prévôt des marchands de Lyon et aux échevins, de produire des mémoires au sujet des 4 sols pour livre, des droits sur les marchandises étrangères entrant dans cette ville (1719) ; — exemptant ceux qui paieront en billets de banque les droits des Fermes ; déchargeant les harengs de Dunkerque ; — portant règlement pour la liquidation des dettes de l'Etat (1763) ; — ordonnant que la perception des 2 sols pour livre en sus des droits d'octroi et des Fermes aura lieu malgré l'appel des Etats et l'arrêt du Parlement (1764) ; — portant fixation de l'abonnement des 2 sols pour livre à 700.000 livres (1765) ; — constitution de rentes sur ces 2 sols pour livre ; établissement de 8 sous pour livre en sus du principal des droits d'amortissement, franc-fief, usages et nouvel acquêt (1772), et réduction des droits perçus à la vicomté de l'Eau à Rouen (1772) ; — arrêts concernant Caen, Falaise, Elbœuf, Beauvais, Chinon, Saint-Lô ; — indemnités à payer pour tenir lieu des sols pour livre dans les provinces abonnées pour les droits de courtiers jaugeurs, inspecteurs aux boucheries et boissons (1772) ; — exemption du péage de Versoix ; — modération, règlement de perception et d'abonnement ; — ordonnances, injonctions contre plusieurs villes qui refusaient les sols pour livre sur les droits

d'octroi ; — confirmation des sols pour livre sur le pontage du port de Belleville en Lyonnais (1772) ; — augmentation de 2 sols pour livre, suppression et modération (1781) de 10 sols pour livre sur les droits des papiers et cartons, sur les sels de Brouage et de Saintonge ; — mémoires, observations, représentations du commerce, requêtes au Roi, au contrôleur général, réponses, avis, délibérations, etc.

C 688. (Carton 24, cote 5.) — 21 cahiers, papier.

**1770.** — DROITS DE TRAITE. — Projet de tarif.

C 694. (Carton 25, cote 1.) — 46 pièces, papier.

**1661-1790.** — COMMERCE GÉNÉRAL DE FRANCE. — Ordonnances, arrêts du Conseil, règlements concernant le rétablissement du commerce au dedans et au dehors (1661) ; le rappel des fonds placés à l'étranger, les privilèges assurés aux négociants en gros (1767) ; la création d'un prix publié en faveur des nouveaux établissements de commerce et d'industrie (1777) ; — la nécessité de dresser un tableau de la situation commerciale (1785) ; — la formation d'un Conseil royal des finances et du commerce (1787) ; les fonctions et la composition du bureau du Commerce ; — lettre du Roi annonçant son intention de remédier aux maux du commerce et de contribuer à son développement par une allocation annuelle d'un million de livres (1664) Mémoire de M. des Cazeaux du Hallay, député de Nantes au Conseil du Commerce, sur la situation du Commerce et sur les moyens de le relever (1700) ; — autres mémoires sur la liberté commerciale, le rôle des Compagnies, la mesure à observer dans la répartition des impôts ; — éloge du Commerce de long-cours suivant les maximes des Anglais et des Hollandais ; — extrait des mémoires généraux présentés par M. des Cazeaux (1702) ; — examen de l'ordonnance de 1673 ; — observations sur la nécessité d'entretenir les routes de Rouen au Mans et de Paris au Mans par Bellesme ; — remarques sur le Dictionnaire universel du Commerce publié chez J. Estienne (1723) ; — protestations contre l'extension du tarif d'un droit unique de Traite jusqu'à la Bretagne et l'imposition d'une taxe sur les salines (1726) ; — mémoire sur les conditions à régler entre la France et l'Espagne pour les articles d'un traité de commerce (1727) ; — lettres à l'auteur du Journal Économique à propos de l'article du marquis de Belloni, à M. Thomas, auteur de l'éloge du Dauphin, réponse de ce dernier à la société des colons français ; — mémoire de la ville



d'Agde sur le commerce, la pêche et la navigation (1790) ; table des édits, ordonnances et arrêts relatifs au Commerce et enregistrés au Parlement depuis l'origine jusqu'en 1750.

C 695. (Carton 25, cotes 2-6.) — 104 pièces, papier.

**1700-1788. — COMMERCE. — PERSONNEL DES CONSEILS.** — Édits déclarant que le commerce de mer n'entraîne pas dérogeance à la noblesse (1659), que les sujets du Roi nobles par extraction, par charges ou autrement, peuvent librement sans déroger, s'adonner au Commerce en gros (1701) ; renouvelant la dite permission (1765) ; énumérant les privilèges des négociants en gros (1767) ; — lettres de noblesse accordées à MM. Le Coulteux frères négociants (1756) ; — déclarations et arrêts portant établissement d'un Conseil de Commerce (1700) ; de plusieurs conseils pour la direction des affaires du Royaume (1715), d'un conseil particulier (1715) ; règlement au sujet des départements dudit Conseil ; remplacement dudit Conseil par un bureau de huit personnes (1722) ; — suppression de 7 offices d'intendants des finances et création de quatre nouveaux offices des intendants des finances (1774) ; — règlement pour l'élection des Députés du Commerce (1779) ; état de répartition des provinces entre les intendants du commerce (1708) ; — mémoire des juges et consuls de Nantes sur l'utilité de conserver les députés du commerce à Paris (1770) ; — sur le projet d'établir un seizième député pour la pêche ; — protestation des négociants de Nantes contre le choix d'un député du Commerce de Paris ; arrêts du Conseil ordonnant l'établissement d'une chambre de Commerce à Lyon, Lille, Rouen, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Bayonne et dans une des villes du Languedoc ; — portant règlement pour chacune des villes de Lyon (1702), Rouen, Toulouse, Montpellier (1704), Bordeaux (1705), La Rochelle (1710), Amiens (1761), Marseille (1779) ; — articles proposés pour la rédaction du règlement de la chambre de Commerce de Nantes ; — délibérations des marchands avec l'avis des députés au Conseil du Commerce ; assurance de concours adressée à Mellier par le maréchal d'Estrées et projet de création resté sans suite (1725) ; — mémoire sur l'utilité d'une chambre de Commerce au Cap pour les négociants de Saint-Domingue (1785) ; — Concessions de taxe à la chambre de Commerce de Marseille (1722). — Liste des négociants appelés à élire un député au Conseil du Commerce, listes des éligibles, procès verbaux d'élection, instructions sur la marche à suivre ; Correspondance de MM. Pion (1783) et des Cazeaux (1726) avec le Contrôleur général ; arrêt sur la nomination du député de Paris (1785) ; — vote de

fonds pour les États 3,000 livres par an pour chacun des députés de Nantes et de Saint-Malo, (ils avaient 3,000 livres aussi de la ville qu'ils représentaient) ; Déclarations, ordonnances, arrêts et instructions portant règlement pour le fonctionnement de plusieurs Conseils ; pour le Conseil du dedans du Royaume (1715), pour le Conseil de la Marine (1715-1788), pour le Conseil des finances (1712), pour le Conseil de guerre (1787) ; tableau des attributions des secrétaires d'État, des intendants des finances (1727) ; — instructions sur la procédure au Conseil (1759).

C 696. (Carton 26, cote 1-2.) — 89 pièces, papier.

**1617-1789. — ETATS DE BRETAGNE. — Déclaration,** arrêts du Conseil et du Parlement concernant les prétendants à la présidence des séances et les préséances (1651) ; le remboursement de quelques offices, la tenue de la session de 1736 ; la suppression de divers libelles ; — règlement d'ordre intérieur concernant les officiers des États, les vocations des députés et la forme des délibérations (1645-1742) ; — extraits des résolutions prises dans diverses sessions de 1617 à 1776, se rapportant surtout aux matières intéressant les négociants ; — requêtes adressées aux États par Louis Rouxel de Langotière, par les juges consuls, par plusieurs villes par P. de Kerscau ; par les défenseurs des intérêts du Tiers-État pour obtenir une large représentation aux États-Généraux (1739-1788) — cahiers des charges remises à MM. les députés du Commerce et aux procureurs syndics députés à la Cour (1760-1785) ; — contrats d'abonnement conclus entre les Etats et les Commissaires du Roi (1700-1764) ; — lettres et requêtes adressées au Roi et réponses sur la validité du contrat d'union de la Bretagne à la France, sur le droit des États à l'élection de leurs députés (1777) ; les privilèges de la Noblesse dans la constitution Bretonne ; — sur la situation du Royaume, sur les divisions des Trois-Ordres (1715-1786) ; — bordereau de l'état de fonds de 1757 et 1758 ; — répartition des sommes que chaque ville devait payer pour le rachat de l'édit sur les maisons (1693) ; — mémoires sur les prétentions des trésoriers de France généraux des finances en désaccord avec la chambre des Comptes (1787) et sur le moyen de supprimer la corvée (1789) ; —

C 697. (Carton 26, cotes 3-6.) — 105 pièces, papier.

**1645-1799. — BEAUX-ARTS, COMMERCE ET INDUSTRIE. —** Règlements de la société de lecture établie en 1759 à la Fosse et à la société dite du Concert (1751) de Nantes ; — lettres patentes et déclaration concernant l'école royale

gratuite de dessin (1776) et l'académie royale de peinture et de sculpture (1777), l'Académie royale de musique (1741; — édits, arrêts du Conseil et du Parlement sur le commerce extérieur de la Bretagne (1645); — l'établissement d'une société d'agriculture, commerce et arts en Provence (1765) et en Bretagne (1767) et dans le Hainaut (1763); — les défrichements des terres incultes (1766); — la culture des pépinières; l'administration des marais communaux; — l'abolition du droit de parcours en Champagne; — la franchise de droits d'Insinuation, de Centième denier et de Franc-lief accordée aux baux des biens ruraux (1775); — griefs du Commerce contre la régie des fermes (1701); — mémoires sur l'état du Commerce et de l'industrie dans les principales villes, et des bourgs des évêchés de Rennes, Nantes, Léon, Tréguier, Quimper en 1715; sur les causes de la décadence des affaires, rédigés à la demande de l'intendant, par les sénéchaux et les subdélégués; — mémoires sur l'histoire de Bretagne, sur sa constitution, son passé les juridictions, les impôts, les finances et les revenus rédigés vers 1724; — réformes à introduire dans les tarifs (1765); — justification du sieur du Sel des Monts, fondateur d'une manufacture de toiles peintes à l'usage de la Traite des Noirs, pour obtenir un secours (1760.) — Prospectus d'une histoire du sol, du commerce et de l'industrie en Bretagne par le bénédictin Bounard du Haulay (1788) — mémoire des juges consuls de Nantes sur le commerce, les manufactures, la pêche et la navigation (1790).

C 698. (Carton 26, cote 7-10.) — 107 pièces, papier.

**1714-1715.** — AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE. — Mémoires et tableaux sur l'Industrie, le commerce et l'agriculture des paroisses de l'évêché de Tréguier (1715), de de l'évêché de Léon, de l'évêché de Saint-Malo, de l'évêché de Dol (1715), adressés à l'intendant de la Province par les baillis, maires et sénéchaux et commissaires de la capitation (1715); demandes et réponses.

C 699. (Carton 27, cotes 1.) — 1 pièce, parch.; 50 pièces, papier.

**1698-1789.** — HISTOIRE DE NANTES, DE SON COMMERCE ET DE SES INDUSTRIES. — Mémoires et considérations sur les dommages qu'on causerait à la Bretagne par les nouveaux tarifs des Traités foraines si elle était comprise dans le rayon des Cinq grosses Fermes (1698); sur les moyens d'augmenter le commerce de Nantes, en développant ses rapports avec Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et l'île de Terre-Neuve (1714); et sur les précautions à prendre pour soutenir le commerce en Guinée et dans les colonies (1748; — arrêts du conseil, règlements,

ordonnances de police concernant les travaux des ponts de Nantes (1720), les alignements du port et des rues de la ville; l'élargissement des portes et de leurs abords, le pavage, la réédification des maisons; — l'adoption et l'exécution du plan d'embellissement présenté par le sieur de Vigny, architecte du Roi (1755); — questionnaire sur l'histoire de Nantes adressé par l'abbé Expilly pour son dictionnaire (1766); — projet de statue à ériger à Louis XIV et pour laquelle Nantes réclame la préférence (1785); — souscription patriotique ouverte pour la construction d'une halle (1786); — procès verbal de l'élection de douze négociants comme membres d'un comité provisoire du commerce pour agir de concert avec les juges consuls (1789) et mémoires des matières à soumettre à leur examen.

C 700. (Carton 27, cote 2.) — 70 pièces, papier.

**1407-1789.** — HISTOIRE DU COMMERCE DE NANTES. — FÊTES PUBLIQUES. — Cahier contenant des extraits et des copies des chartes royales concédant des privilèges à la ville (1407-1598); — lettres patentes autorisant la création d'une compagnie de commerce extérieur conviant les nobles mêmes à en faire partie sans encourir la dérogance et statuts vérifiés au grand Conseil (1646); — mémoires divers sur l'état du commerce de Nantes, sur sa prospérité, sa décadence, les entraves que lui créent les guerres et les fermiers généraux, sur les moyens de le développer, cahiers de griefs et de plaintes présentés à M. de Bibeyre, commissaire du Roi en Bretagne (1688), remis à l'intendant de la Province (1698), à M. des Cazeaux député au Conseil du Commerce (1700), à M. Piou, aussi député (1712), par M. Vigneu, secrétaire du Commerce (1732), par les juges consuls (1748), par les armateurs (1744); — exemples de la générosité des négociants en diverses occasions produits à propos d'une campagne entreprise pour l'exclusion des étrangers aux colonies (1785); — mémoire particulier sur l'agriculture et l'industrie d'Ancenis et des paroisses voisines (S. D.); autre sur l'organisation de la bibliothèque au point de vue commercial (1754); — relations des fêtes célébrées à Nantes avec illuminations, réjouissances et couplets de chansons à l'occasion de la victoire de Saint-Cast et de l'entrée à Nantes du duc d'Aiguillon, Commandant en chef en Bretagne (1758); à l'occasion de la Paix, (1763), à l'arrivée du duc de Praslin (1766), du duc de Duras, commandant en chef en Bretagne (1769), à l'occasion du passage du comte d'Artois (1777), de la naissance du Dauphin (1781); — souscripteurs de la fête patriotique organisée à l'occasion de la rentrée des cours souveraines et de la convocation des États Généraux (1788) etc.

C 701. (Carton 27, cote, 3-6.) — 122 pièces, papier.

**1596-1799.** — POLICE DU PORT ET DES QUAIS. — PESAGE, PERSONNEL. — TAXES DITES AVARIES. — Arrêt du Conseil, défendant de créer des dépôts de marchandises en dehors de Nantes (1598); arrêts du Conseil du Parlement, ordonnance du siège royal des Fermes à Nantes portant règlement pour le déchargement des navires; mémoires des négociants, plaintes contre les exigences des employés des Fermes à propos de la visite et de l'emploi des allèges; — mémoires contre un projet du Fermier général de transporter à Chésine le bureau de la Prévôté et d'obliger les négociants à y transporter leurs marchandises pour y être visitées et pesées (1751); — lettres patentes, arrêts du Conseil, déclarations, exemptant du poids le Roy, les marchandises sortant de Paris (1700); ordonnant à l'adjudicataire des Fermes en Guyenne d'avoir un nombre suffisant de peseurs pour la prompte expédition des marchandises (1760); — portant règlement pour le poids le Roy à Poitiers (1780); — réduisant d'un dixième l'évaluation des droits sur les sucres, café et la cire (1784), et déterminant la tare des tonneaux et emballages (1785); — et la tare des marchandises provenant des colonies françaises (1788); projet d'établissement d'un magasin général et d'un poids public pour la visite et le pesage des marchandises, réponses et objections (1720); — état des tares usuelles à Nantes; — mémoires des négociants de Brest sur la même question des peseurs jurés (1759); — plaintes des juges consuls de Nantes portées au Parlement contre les prétentions des Fermiers généraux (1787); — arrêt du Conseil établissant le tarif des taxes dites *nouvelles avaries* qui seront prélevées sur les marchandises entrant dans le port de Nantes, pour l'entretien d'un vaisseau garde-côtes (1744); — plaintes contre la perception de la taxe dite *petites avaries*, montant à 10,000 livres par an, et dont le produit sert au paiement des appointements du secrétaire et aux frais de procédures (1741); — demandes d'augmentation et de règlement d'honoraires par les commis, les procureurs et les avocats du commerce, état de frais, mémoires, comptes de liquidation; etc.

C 702. (Carton 27, cotes 7-10.) — 3 pièces, parch.; 86 pièces, papier.

**1643-1799.** — COMMERCE, HISTOIRE. — Mémoire des commerçants et juges consuls adressé à la Mairie et au Contrôleur général sur les charges que leur impose la défense de leurs intérêts et la nécessité de pourvoir aux dépenses en leur accordant une allocation spéciale sur le fond des octrois municipaux; lettres patentes homologuant

la délibération du Conseil de ville qu'autorise la levée de 5,000 livres par an sur la recette des octrois (1756); — requête longuement motivée présentée au Conseil par les négociants de Nantes, contenant leurs griefs contre les Hollandais établis dans leur ville tendant à obtenir que le commerce de détail leur soit défendu ainsi que l'office du commissionnaire d'importation (1645); arrêt du Parlement permettant aux Hollandais de trafiquer (1656); — mémoires relatifs à l'histoire, aux productions, aux foires et l'industrie et au commerce des bourgs de Châteaubriant, la Roche-Bernard, Guérande, Paimbœuf, Macheoul, Ancenis, Oudon, Redon, Pontchâteau, Bourgneuf, de la ville de Nantes (1714); — lettres de l'inspecteur des manufactures après ses tournées (1714); certificats de bonne conduite, de service, d'activité, de déchargement, de pratique de livres par les juges consuls (1782-1790).

C 708. (Carton 28, cotes 1-3.) — 68 pièces, papier.

**1711-1799.** — FOIRES ET MARCHÉS. PÊCHE DE LA SARDINE. — Création d'un marché à Nantes le lundi de chaque semaine par arrêt du Conseil (1729). Notes sur les foires et marchés tenus dans les principaux bourgs de Bretagne; — supplique suivie d'un arrêt d'homologation autorisant la ville de Nantes à payer la somme annuelle de 1200 livres au bourreau pour lui tenir lieu du droit de *Havage* (1764); — arrêt du Parlement de Paris attribuant le droit de *Havage* à l'hôpital de Nantes, autorisant le bourreau à percevoir seulement un droit simple (1769); — déclaration du Roi défendant la pêche à la drague ou à la seine, si ce n'est à plus de 4 lieues des côtes de Bretagne (1718); — statistique des chaloupes qui se livrent à la pêche de la sardine; mémoires et consultations sur les conséquences de la pêche à la seine, et déclaration du Roi conforme à la première (1727); — arrêt établissant un préposé pour la vente de la *Rogue* provenant de l'étranger (1769); conditions du monopole du sieur Torrec de Bassemaison, observations sur les conséquences du privilège accordé au susdit; lettre du vice-consul de Danemark sur les qualités de la rogue et les moyens de prévenir les fraudes, observations et protestations des Etats (1773); — arrêt du Conseil, accordant une prime d'encouragement aux armateurs qui feront préparer et porter dans les ports de France les rogues provenant de leur pêche (1788); — statistique des œillets de marais salants dispersés sur les côtes du Comté nantais et de leur production annuelle (1711); mémoires sur les mesures employées, sur les frais d'exploitation, l'origine des salines, les impôts qui les frappent, les mesures qui leur sont appliquées; — arrêt du Conseil concernant les droits à la sortie des sels provenant des marais de l'Océan (1788); etc.

C 704. (Carton 28, cotes 4-5.) — 1 pièce, parch.; 97 pièces, papier.

**1490-1770.** — SALINES ET SELS DU COMTÉ NANTAIS. — Mémoires, requêtes, répliques et arrêts des procédures suivies au siège des Traités foraines par J. Yviquel de la Grée, P. Calvé du Morinay et Sébastien Gaudin, bourgeois et négociants au Croisic et au Pouliguen, contre l'adjudicataire général des Fermes et son receveur au tablier de Saint-Nazaire, lesquels prétendaient assujettir au droit de quarantième les sels du territoire de Guérande transportés par barques à destination des navires d'outre mer, bien qu'ils eussent déjà payé le droit de XX<sup>e</sup> au tablier du Croisic (1715); intervention des municipalités du Croisic et de Guérande (1728); — autres procédures suivies contre les fermiers de la Prévôté et de la municipalité de Nantes lesquels voulaient assujettir au droit de quarantième les sels chargés pour l'étranger à Saint-Nazaire (1733); — et factum du sieur Berrouette sur une question de livraison et de mesurage de sels; plaintes sur les droits excessifs exigés à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz sur les sels bretons (1767); — autres procédures poursuivies contre le sieur Rallet, fermier des octrois de Nantes, qui prétendait lever un droit de 15 sous 9 deniers par muid de sel sortant du territoire de Guérande à destination de l'étranger; intervention des États de Bretagne portée au Conseil du Roi: parmi les titres produits, on remarque une copie de la charte de franchise octroyée aux habitants du territoire de Guérande par le duc de Bretagne Jean V (1420).

C 705. (Carton 28, cotes 6-8.) — 51 pièces, papier.

**1691-1785.** — COMMERCE DES SELS ÉTRANGERS ET DU RIZ. — Lettres patentes, arrêts du Conseil, déclarations du Roi portant règlement pour la perception des taxes de *Quart-Bouillon* sur les salines de Normandie (1691); du droit de Convoi et de Brouage sur les sels venant de Bayonne, de Saintonge, Poitou et Bretagne (1739); — des trente sous par *Razière* de sel lorsqu'il sortira pour la Flandre espagnole (1702); — pour la fabrication du sel des havres d'Avranches (1770); — pour la délivrance des congés de transport de l'Ouest dans le Nord; — pour délimiter la compétence des officiers au siège de Rochefort sur les salines (1702); — autres pièces réglementant l'introduction du sel de verre venant d'Angleterre (1741), du sel de France dans les Pays-Bas espagnols à l'exclusion du sel de Portugal, du sel gemme dans les provinces de Gabelle (1714); du sel de Portugal par la Gironde (1718); l'emploi des sels étrangers pour la pêche de la morue (1771); — la culture, l'importation, le commerce de la garance, du riz, de la vigne; observations sur le droit de

*Trentième* que voulait percevoir sur le riz le receveur de la Traite Domaniale (1771); etc.

C 706. (Carton 29, cote 1.) — 67 pièces, papier.

**1714-1746.** — DOMAINE D'OCCIDENT. — DIRECTIONS DE NANTES ET DE RENNES. — Etats récapitulatifs des marchandises venues des Colonies et sorties du Royaume. — Etats des bâtiments de la Province, de dehors la Province et du long cours arrivés au port de Nantes en 1742 et 1743. — Etats des marchandises dont on demande le prix.

C 707. (Carton 29, cote 2.) — 315 pièces, papier.

**1747-1753.** — DOMAINE D'OCCIDENT. — DIRECTION DE NANTES. — Déclarations d'entrée des marchandises venant des Colonies et de l'étranger à Nantes avec l'indication du nom du navire, des armateurs, du capitaine et de la provenance du chargement.

C 708. (Carton 29, cote 3.) — 319 pièces, papier.

**1753-1763.** — DOMAINE D'OCCIDENT. — DIRECTION DE NANTES. — Déclarations d'entrée des marchandises venant des Colonies et de l'étranger à Nantes avec l'indication du nom du navire, des armateurs, du capitaine et de la provenance du chargement.

C 709. (Carton 29, cote 4.) — 354 pièces, papier.

**1764-1768.** — DOMAINE D'OCCIDENT. — DIRECTION DE NANTES. — Déclarations d'entrée des marchandises venant des Colonies et de l'étranger à Nantes avec l'indication du nom du navire, des armateurs, du capitaine et de la provenance du chargement.

C 710. (Carton 29, cote 5.) — 224 pièces, papier.

**1770-1773.** — DOMAINE D'OCCIDENT. — DIRECTION DE NANTES. — Déclarations d'entrée des marchandises venant des Colonies et de l'étranger à Nantes avec l'indication du nom du navire, des armateurs, du capitaine et de la provenance du chargement.

C 711. (Carton 29, cote 6.) — 240 pièces, papier.

**1773-1775.** — DOMAINE D'OCCIDENT. DIRECTION DE NANTES. — Déclarations d'entrée des marchandises venant des Colonies et de l'étranger à Nantes avec l'indication du nom du navire, des armateurs, du capitaine et de la provenance du chargement.

C 712. (Carton 29, cote 7.) — 236 pièces, papier.

**1776-1779.** — DOMAINE D'OCCIDENT. DIRECTION DE NANTES. — Déclarations d'entrée des marchandises venant des Colonies et de l'Etranger à Nantes avec l'indication du nom du navire, des armateurs et du capitaine et de la provenance du chargement.

C 713. (Carton 29, cote 8.) — 270 pièces, papier.

**1780-1784.** — DOMAINE D'OCCIDENT. DIRECTION DE NANTES. — Déclarations d'entrée des marchandises venant des Colonies et de l'Etranger à Nantes avec l'indication du nom du navire, des armateurs, du capitaine et de la provenance du chargement.

C 714. (Carton 29, cote 9.) — 272 pièces, papier.

**1785-1787.** — DOMAINE D'OCCIDENT. DIRECTION DE NANTES. — Déclarations d'entrée des marchandises venant des Colonies et de l'Etranger à Nantes avec l'indication du nom du navire, des armateurs, du capitaine et de la provenance du chargement.

C 715. (Carton 29, cote 10.) — 285 pièces, papier.

**1788-1790.** — DOMAINE D'OCCIDENT. DIRECTION DE NANTES. — Déclarations d'entrée des marchandises venant des Colonies et de l'Etranger à Nantes avec l'indication du nom des navires, des armateurs, du capitaine et de la provenance du chargement.

C 716. (Carton 30, cote 1.) — 69 pièces, papier.

**1749-1764.** — TRAITES FORAINES. BUREAUX DE NANTES ET DE RENNES. — Tableaux récapitulatifs des marchandises sorties par les ports de ces deux Directions à destination de l'étranger ou provenant des pays étrangers et entrées en France.

C 717. (Carton 30, cote 2.) — 58 pièces, papier.

**1765-1780.** — TRAITES FORAINES. BUREAUX DE NANTES ET DE RENNES. — Tableaux récapitulatifs des marchandises sorties par les ports de ces deux Directions à destination de l'étranger ou provenant des pays étrangers et entrées en France.

C 718. (Carton 31, cotes 1-4.) — 166 pièces, papier.

**1700-1778.** — COMPTABILITÉ COMMERCIALE. — Edits, déclarations et arrêts du Conseil concernant la création de deux offices de conseillers de police dans chaque bailliage (1706); — la réunion des offices créés pour le paraphe des registres au corps des officiers faisant bourse commune (1707); aux planchéeurs, aux vendeurs de vins, aux communautés d'arts et métiers; — la dispense de paraphe accordée aux procureurs du Parlement de Paris, aux inspecteurs sur placement des bateaux; — l'acquisition des gages attribués aux offices créés pour le paraphe des registres (1709); — la fixation du droit de *paraphe* des registres et contrôle des exploits (1712); — contrainte de 7.150 livres adressée aux banquiers et négociants en gros de la ville de Nantes à raison de la réunion des droits de paraphe à leur communauté et réclamation des juges Consuls (1710); — remarques sur divers ouvrages traitant la question du change des monnaies, dissertations, tableaux de réduction et de conversion, tarifs; — traduction d'un cours de change publié à Augsbourg (1778); — pièces diverses concernant la tenue des livres en partie double et simple à la façon du Commerce, des Fermes et des Finances. — Balance des livres de commerce de Gérard Pieters, hollandais (1700); — édit du Roi concernant les registres journaux à tenir par tous les comptables des deniers publics (1716); — compte des Devoirs et droits y joints présenté par le fermier Louis Robin (1736); — consultation pour M. Caillaud, notes et modèles. Minutes et calculs de M. Vigneu, secrétaire de la Chambre de Commerce, concernant les difficultés du change des monnaies étrangères (s. d.)

C 719. (Carton 32, cotes 1-3.) — 48 pièces, papier.

**1445-1790.** — FOIRES ET MARCHÉS. — TAXES. PRIVILEGES. — Edits, lettres patentes, arrêts du Conseil du Roi Charles VII pour le relèvement des foires de Brie et de Champagne (1445); — pour le cautionnement de la somme d'un million 26,000 livres que Charles IX a promis de payer au duc Casimir et à ses colonels sur la garantie de la ville de Troyes (1568); — portant règlement pour la juridiction des conservateurs des privilèges des foires de Lyon (1669); prorogation de franchise pour la foire de Bordeaux (1705); — pour le paiement des lettres de change; — pour le colportage et le commerce des Juifs à Nevers (1740); — pour la perception de la traite foraine d'Arzac et la coutume de Bayonne (1707); — pour l'entrée et la sortie franches de certaines marchandises apportées à Toulon (1713); — les difficultés soule-

vées aux foires de Rouen par l'exemption de la moitié des droits des Fermes et les prétentions du juge des Traités (1734) ; — la confirmation des immunités de la foire de Beaucaire (1739) ; — la construction d'un marché à Paris sur l'emplacement de la Couture (1767) ; — accordant liberté complète pour ouvrir hôtellerie et cabaret pendant les foires de Guibray et annulant une ordonnance du Juge conservateur des foires et privilèges (1772) ; — portant règlement pour le recouvrement des sommes payées par ceux qui perçoivent des droits dans les foires (1696 ; — pour la production des titres sur lesquels s'appuient les exempts et privilégiés ; — article des privilèges concédés aux Suisses pour faire le commerce avec la France et vivre dans le pays (1781). Notice sur les droits de la foire de Nantes remontant à 1407 ; — pièces diverses concernant les privilèges accordés aux habitants de Dieppe (1650), d'Arras, de Paris, de Saint-Jean de Luz (1719) ; — représentations des six corps des négociants de Paris (1759) ; etc.

C 720. (Carton 32, cote 4.) — 37 pièces, papier.

**1662-1790.** — PORTS FRANCS. — Lettres patentes, édits, arrêts du Conseil portant concession ou confirmation de privilèges et de franchises pour les marchands étrangers qui viendront s'établir à Dunkerque (1662), à Marseille (1669), à Bayonne (1702) et affranchissement de tous droits d'entrée, de sortie et de séjour pour les négociants des mêmes ports ; — autorisant les négociants du Royaume qui voudront faire des envois en Espagne ou à l'étranger à se servir du port de Marseille en payant les mêmes droits que dans les ports de l'Océan (1703) ; obligeant les capitaines à faire des déclarations lors de leur arrivée à Dunkerque (1738) ; — prorogeant l'effet des lettres qui accordaient à l'île de Cayenne et à la Guyane française, la liberté du commerce (1784) ; — règlement pour la franchise du port de Lorient (1784) ; — interprétation des privilèges de la ville de Bayonne et du pays de Labourt (1784) ; — permettant l'admission en franchise des bâtiments étrangers au Port-Louis en l'île de France (1787) ; — mémoire présenté par les négociants de la Rochelle à la Chambre de Commerce d'Aunis à l'effet d'obtenir que leur ville soit un des ports francs promis par le Roi aux Etats-Unis (1778) ; — plaintes des négociants de Guyenne, de Rouen et de Nantes contre les abus que les armateurs de Dunkerque et de Marseille font de leurs franchises (1749). Mémoire sans nom présenté à l'Assemblée Nationale sur les ports francs à conserver ou à supprimer ; etc.

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE C.

C 721. (Carton 32, cotes 5-8.) — 59 pièces, papier.

**1734-1793.** — PORT FRANC DE SAINT-MALO ET TRAVAUX DU PORT DE PORNIC. — Mémoire au soutien de la requête présentée au Roi par les habitants de Saint-Malo pour obtenir la faveur d'un port franc tel qu'ils le possédaient dans le passé, rappelant les privilèges accordés à leur ville par les Ducs de Bretagne (1734), mémoires contradictoires présentés par le Commerce de Nantes, par le directeur du Commerce de Guyenne et de la Rochelle (1735) ; réflexions, observations longuement motivées ; — autre mémoire renouvelé en 1758, présenté au Roi à l'appui d'une nouvelle instance, et observations des Juges consuls de Nantes ; — opposition de Granville, de Morlaix, de la Rochelle, de la Chambre de Commerce de Normandie ; — rapport et enquête aux États de Bretagne sur l'examen d'un projet de port de Roi dans la Manche contigu au port de Saint-Malo (1783), et sur la construction d'une chaussée sur le sillon des Sables en la même ville. — Réflexions sur le rétablissement de l'entrée du port de Pornic (s. d.).

C 722. (Carton 33, cote 1-3.) — 43 pièces, papier.

**1652-1791.** — COLONIES D'AMÉRIQUE, COMPAGNIES COMMERCIALES. — « Exposé du dessein de la Compagnie formée pour la terre ferme de l'Amérique ou France équinoctiale » attribué à l'abbé de Marivaux (1652) ; — édits et arrêts du Conseil, ordonnances portant établissement d'une compagnie des Indes occidentales avec exemptions et privilèges (1644) ; exemption de droit des Fermes ; révocation de la dite création avec permission à tous les sujets du Roi de trafiquer aux Indes (1674) ; — création d'une compagnie royale de Saint-Domingue (1698) ; défense aux employés d'embarquer sur les vaisseaux de la Compagnie aucunes autres marchandises que celles de la Compagnie (1710) ; — établissement d'une compagnie de commerce sous le titre de Compagnie d'Occident (1717), fixant à 100 millions le fonds de la Compagnie, réunissant la compagnie des Indes orientales à la Compagnie d'Occident (1719) ; révocation de la Compagnie de Saint-Domingue (1720) et subrogation de ses droits à la Compagnie des Indes avec le privilège de fournir 30,000 nègres (1720) ; — justification de M. Barbé de Marbois, intendant des Iles sous le Vent, de 1786 à 1789 ; — notice sur les établissements du lac Onéida, état de New-York, avec carte ; — délibérations prises par les officiers des vaisseaux de commerce en station sur la rade de Léogane, à l'occasion de la convocation aux Etats Généraux ; — arrêts du Conseil ordonnant la translation de l'entrepôt de la Pointe-à-Pitre à la Basse-Terre (Guadeloupe 1786) ; — mémoire tendant à

établir les droits de propriété de la France sur l'île de Sainte-Lucie ou Sainte-Alousie et insistant sur la nécessité d'y exclure le commerce étranger (1727); — lettre et instructions de l'intendant de la Marine à M. de Sourdeval, commissaire des ports et arsenaux de la Marine à Nantes, sur les moyens de régénérer la colonie de Cayenne (1787); — arrêts du Conseil, délibérations, mémoires sur la perception des droits de Poids et Capitation dans les îles de l'Amérique, le rétablissement des cultures et du commerce de l'île de Saint-Christophe (1698); — la perception des octrois, du droit domanial d'un  $\frac{1}{2}\%$  à Saint-Domingue, à la Martinique et à la Guadeloupe, explications de M. Tascher, intendant de la Martinique (1774); etc.

C 723. (Carton 33, cotes 4-5.) — 74 pièces, papier.

**1695-1790.** — COLONIES D'AMÉRIQUE. — ADMINISTRATION ET POLICE. — Edits, ordonnances royales et arrêts du Conseil portant règlement pour la police et la discipline des compagnies entretenues par le Roi dans les Îles-Françaises (1695); — pour la perception d'un droit de 2  $\frac{1}{2}\%$  sur les nègres; le produit de la ferme des cafés, des boucheries et cabarets (1759); — le jugement des contestations relatives aux concessions des terres; — la connaissance de toutes les affaires contentieuses (1761); l'établissement d'une commission pour la législation des colonies; — la levée d'une somme de 750,000 liv. sur la Martinique (1763); — l'administration générale et particulière de la Justice (1766); — le séquestre des biens de Th. de Chanvalon, intendant à Cayenne (1767); — portant suppression du bureau de législation des colonies (1768); — fixation de l'imposition sur la Guadeloupe (1775); — réglementant les formes de la Justice à la Grenade et les anoblissements dans les colonies (1782); — portant règlement pour les appointements et les grades des états-majors (1783); la police et la répression des abus dans les habitations et la gestion des économes gérans (1784); — réclamations contre les impositions établies dans la partie française de Saint-Domingue par les deux Conseils assemblés au Cap (1764); — contre les infidélités des commissionnaires américains; contre les charges de la Milice; — mémoire sur la nécessité de protéger l'entrée du môle Saint-Nicolas contre l'approche des corsaires; — plaintes des négociants de Saint Domingue contre les abus de pouvoir commis par les chefs civils et militaires adressés aux Chambres de Commerce, au comte du Bois de la Motte, gouverneur général des Îles sous le Vent, et à l'intendant Laporte-Lalanne (1753-1754); — opposition au déplacement du chef-lieu de la Martinique (1756); — instructions du Roi au comte d'Estaing, gouverneur de Saint-Domingue; notes, mémoires concernant le trans-

port direct des denrées des colonies à l'étranger; la permission donnée aux Anglais de vendre leur morue dans les colonies françaises (1765); les formalités des paiements et les usages adoptés aux Cayes; — la désunion administrative des îles de la Martinique et de la Guadeloupe (1773); justification du sieur Mesnier; — projet d'établir un comité colonial (1789); — exposé de la conduite de l'assemblée séante à Saint-Marc et proclamation du gouverneur général (1790); capitulations accordées par les Anglais, en 1748, au Fort Saint-Louis en Saint-Domingue, à la Guadeloupe (1759) et à la Martinique (1762). — Mémoires présentés au gouverneur général par le Conseil supérieur de la Martinique (1759) sur les besoins de la ville et du port de la Pointe à Pitre; sur l'état de langueur de la Guadeloupe et le moyen de rétablir les affaires (1789); — relation de la prise de la Grenade (1779); — requête des négociants du Croisic à M. de Necker, pour obtenir la faveur d'un entrepôt de cafés, et réponse des Fermiers généraux (1779); etc.

C 724. (Carton 33, cote 6.) — 105 pièces, papier.

**1671-1799.** — COLONIES D'AMÉRIQUE. — COMMERCE. — Edits, ordonnances, déclarations du Roi, arrêts du Conseil portant règlement pour l'entrée et la sortie des marchandises venant des Îles françaises de l'Amérique et du Canada (1671) et l'application de l'édit de février 1670; — règlement pour le commerce des colonies françaises (1717) et la police des ports; — rappelant l'obligation pour les matres des navires marchands de produire un certificat de chargement à leur arrivée dans les ports de France (1722); d'entreposer les marchandises dans les magasins des ports (1723); — encourageant l'expédition des étoffes et toiles peintes des Indes, de la Perse, de la Chine et du Levant aux colonies d'Amérique (1733); — prescrivant la levée d'une somme de 750,000 livres argent sur la Martinique (1763); — réglant le jugement des contestations survenues à propos des droits perçus sur les marchandises des Colonies non déclarées (1772); l'ouverture du port de Gravelines au commerce privilégié des Colonies et des Pêches (1788); — listes d'arrêts concernant les îles d'Amérique de 1665 à 1714. — Projets de règlement pour le commerce des Îles Françaises de l'Amérique (1715); — délibération du Conseil supérieur du Cap à propos de l'imposition de quatre millions sur Saint-Domingue (1764); autre assemblée de 1776; — observations des Commissaires du Commerce de la Martinique sur le procès-verbal de l'assemblée coloniale de cette île (14 janvier 1788); — mémoires et observations adressés aux Ministres sur les décisions précédentes par les juges consuls; instructions remises aux députés envoyés en Cour; remontrances des

négociants députés par les places maritimes pour solliciter des encouragements (1776); — observations du Commerce de Bayonne et de la province de la Guyenne; — renseignements sur les baies de Tabago; — lettres de l'intendant de la Guadeloupe, M. Foullon d'Ecotier, aux Commissaires du commerce à la Guadeloupe (1788); etc. Etats récapitulatifs de toutes les marchandises importées des colonies dans les ports de Bordeaux, de Nantes, de Saint-Malo, de la Rochelle, du Havre, de 1763 à 1789; — mémoires contre l'admission des étrangers aux Colonies; — sur l'expédition de Chine; — sur l'union du commerce et des colonies (1789).

C 725. (Carton 33, cotes 7-9.) — 1 pièce parch.; 68 pièces, papier.

**1671-1765.** — COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC LES COLONIES. — Entrepôts, franchises, faveurs. — Lettres patentes et arrêts du Conseil portant autorisation de négocier directement avec les Iles Françaises d'Amérique aux armateurs des ports de Nantes (1671), de Marseille (1719), de Dunkerque (1721), de Cherbourg (1756), de Libourne, de Caen (1756), de Fécamp (1763), de Granville, des Sables d'Olonne (1764), de Rochefort (1775), de Saint-Brieuc, de Binic et de Portrieux (1776); — autorisations à tous armateurs français de porter directement à Marseille les marchandises qu'ils importeront d'Amérique, et aux armateurs de Bretagne de rentrer des colonies dans celui des ports de Bretagne qu'ils aviseront (1726); — réclamations des armateurs du port de Saint-Valéry-sur-Somme pour obtenir les mêmes privilèges (1749); — observations des Chambres de Commerce de la Rochelle, de Normandie, de Guyenne, de Nantes et de Dunkerque sur les obligations imposées aux navires revenant des colonies (1765); — arrêts et déclarations déchargeant de tous droits de sortie les marchandises expédiées à destination des colonies, à la condition de rapporter un certificat de décharge (1671); — exemptant des droits d'aides et autres les marchandises entreposées et arrivées par mer pour être conduites aux Iles (1720); — portant règlement pour l'embarquement des farines; — excluant certaines marchandises; autorisant les armateurs à charger à fret pour Cadix (1737); — examen de diverses questions soulevées par les Fermiers Généraux, observations, répliques (1719); — autres arrêts du Conseil taxant les vins d'Anjou et des bords de la Loire sur le pied du tarif de 1664, bien qu'ils soient déclarés à destination des Colonies (1710); suspendant les mesures fiscales de 1687 et de 1723, et rétablissant l'affranchissement accordé pour les mêmes vins au mois d'avril 1717 (novembre 1785); etc.

C 726. (Carton 33, cotes 10-13.) — 63 pièces, papier.

**1706-1788.** — COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC LES COLONIES. — COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX. — Arrêt du Conseil fixant le diamètre des plombs apposés sur les étoffes et taxant chaque plomb à un sou 6 deniers (1786); — procès verbaux de fabrication de plombs; — décisions arrêtant le traitement et les fonctions du garde magasin de la Prévôté de Nantes; — ordonnance du Conseil de Commerce défendant aux commis de visiter les caisses de marchandises que les habitants de Beauvais enverront aux Colonies (1718); — mémoire des négociants de Nantes concernant les plombs apposés sur les marchandises embarquées pour les Iles et la Guinée, adressé aux Fermiers généraux; — sur les conséquences fâcheuses d'un arrêt du Conseil supérieur de Léogane qui modifie la compétence du siège de l'Amirauté en matière commerciale au préjudice du sieur Béchade, et pièces à l'appui (1742); supprime la contrainte par corps pour le recouvrement des créances, — protestations des armateurs de Bordeaux et de la Rochelle contre cette jurisprudence désastreuse pour le commerce maritime; — règlements de compétence pour les sièges d'amirauté établis dans les ports des colonies françaises (1717); — déclaration du Roi concernant les dettes de cargaison des navires des ports du Royaume aux Colonies (1745); — requête des négociants de Saint-Domingue au Conseil supérieur de Léogane, exposant leurs griefs contre les juges qui interprètent contre leurs intérêts la déclaration du Roi relative à l'application de la contrainte par corps (1745); — liste de débiteurs de la maison Maunoir des Cayes (1756); — exposé d'un cas particulier par les frères Raby, créanciers du sieur Fage (1763); lettres de M. de Nolivos datée de la Guadeloupe et réponse de M. le duc de Choiseul (1766); — ordonnance du Conseil supérieur du Cap appelant le gouverneur général à prêter main forte aux créanciers contre leurs débiteurs (1775); — consultation sollicitée par le sieur Michel, négociant à Nantes, sur la question de l'application de la coutume de Paris en matière de saisie et de criée aux Colonies (1785); plaintes du sieur Desbières contre les vexations du commis de la Prévôté de Nantes à propos de ses chargements de clouterie (1784); statistiques des navires expédiés du port de Nantes pour les Iles et colonies françaises de l'Amérique pendant la guerre de 1756 et adressés au Ministre de la Marine avec l'indication des marchandises du chargement; etc.

C 727. (Carton 34, cotes 1-4.) — 112 pièces, papier.

**1696-1788.** — COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC SAINT-DO-



**MINOUR. — TRAFIC DES NÈGRES.** — Ordonnance du Roi défendant aux capitaines de vaisseaux qui transporteront des nègres aux îles de descendre à terre ni d'y envoyer leurs équipages sans la permission des gouverneurs (1718) ; — correspondance, réclamations et plaintes des Juges consuls, de MM. Montaudouin, Béhot, Maunoir-Meurier et autres au sujet du droit de 2 % accordé aux gouverneurs généraux sur les cargaisons de nègres, des violences exercées contre les capitaines et les négociants, réponses des Ministres, mémoire contre la vente à terre des cargaisons de nègres (1764) ; — projet de règlement proposé pour la création d'un service de cabotage à Saint-Domingue (1752) ; représentations des habitants de Léogane, des directeurs du Commerce de la province de Guyenne et des Juges consuls de Nantes ; — édits, arrêts du Conseil et du Parlement pour la création et la vente des offices de jaugeurs de futailles (1696) ; — règlements pour la jauge des vaisseaux servant à renfermer les liquides (1718) ; pour le commerce des Colonies françaises de l'Amérique (1744) ; fixant la jauge des barriques destinées au transport des eaux-de-vie embarquées à Nantes (1745) ; — déterminant la fabrique et la contenance des tonneaux ; — mémoires concernant les modifications de tarifs de droits de sortie introduites aux îles françaises d'Amérique par le marquis de Larnage, gouverneur ; — règlement fixant la contenance des barriques de sucre aux îles du Vent (1787) ; — lettres patentes, arrêts et ordonnances concernant l'introduction des fusils (1703) ; — l'obligation imposée aux navires marchands de porter des engagés et des fusils aux îles de l'Amérique et de la Nouvelle-France (1716) ; la déportation des vagabonds, des prisonniers et criminels à la Louisiane (1720) ; — mémoires des négociants sur l'application des règlements en matière d'embarquement, la substitution des pierres de taille aux engagés sur les navires à destination de Saint-Domingue ; — état des taxes payées au trésorier de la Marine pour droit d'engagés, requêtes en décharge de ladite obligation des transports gratuits ou de payer une taxe de 60 livres par chaque tête d'engagé ; — mémoire de M. Guestard daté de Saint-Louis contenant des renseignements sur la traite des Nègres et les objets d'échange réclamés par le roi de Dahomey (1773) ; etc.

C 728. (Carton 34, cote 5). — 134 pièces, papier.

**1699-1788. — COMMERCE EXTÉRIEUR. IMPORTATION ET ENTREPOT DES CAFÉS.** — Déclarations et arrêts du Conseil portant règlement pour la culture, la vente, l'importation et le commerce des cafés, pour l'exercice du monopole concédé à la Compagnie des Indes en 1723 ; — mémoires et correspondance relatifs au préjudice causé au Commerce par les prohibitions ; — au plombage des balles au

bureau de la Prévôté ; — à la perception du droit d'entrée ; — à l'obligation de l'entrepôt réel ; — aux déclarations des capitaines ; — pétitions des directeurs du Commerce de Guyenne et de la Rochelle proposant d'être rédimés de l'entrepôt des cafés (1755) ; — propositions par M. Sagory de magasins propres à être transformés en entrepôts et baux divers ; — projet d'un nouvel entrepôt sur l'île-Gloriette (1772) ; — mémoires sur les droits excessifs qui pèsent sur le café et sur la nécessité de les modérer ; — réclamant l'exemption de 6 sols pour livre sur le droit de 10 livres par quintal des cafés destinés à la consommation intérieure ; — statistique et tarifs ; — compte du magasinage ; — moyens de défense contre les prétentions du Fermier général sur le déficit des cafés en entrepôt (1787) ; — vente de cafés avariés ; — pétitions des portefaix de l'Entrepôt tendant à obtenir des augmentations des salaires ; tarifs des salaires qu'ils peuvent exiger (1787) ; et règlement d'ordre intérieur ; etc.

C 729. (Carton 34, cotes 6-10.) — 68 pièces, papier.

**1700-1788. — IMPORTATION DES PRODUITS ÉTRANGERS.** — Arrêts du Conseil, portant affranchissement de droits d'entrée pour les cotons filés venant du Levant ou des îles d'Amérique (1700) ; pour les cotons filés circulant en France ; — règlement pour le commerce des cotons envoyés aux îles d'Amérique ; et des cotons filés venant des Echelles du Levant à Marseille ; — exemption pour les cotons destinés à la consommation intérieure ; — imposition des cotons expédiés à l'étranger à la taxe de trois pour cent du Domaine d'Occident ; — fixant les droits d'entrée et de sortie des cotons venant des îles ; — supprimant et rétablissant les droits d'entrée ; — réglant les conditions du transit de Marseille aux pays étrangers (1769), de la sortie des cotons de l'Alsace, de la Lorraine et des Trois Évêchés (1786) ; — lettre du P. Dubois, supérieur des Jésuites à la Guadeloupe, contenant beaucoup de détails sur les causes qui altèrent les cargaisons de coton et sur les habitudes commerciales de l'île (1732) ; — protestations de la Chambre de Commerce de Guyenne et de la Rochelle contre l'imposition du droit de trois pour cent ; contre la défense d'exporter les cotons à l'étranger ; — plaintes de plusieurs négociants et fabricants contre les pratiques du receveur de la Prévôté, au régisseur de la Traite par terre ; — règlement pour le commerce du grabeau d'indigo (1735) ; — arrêt du Conseil permettant à tous les sujets du Roi de faire venir des tabacs en feuille de la Havane et du Levant en payant les droits d'entrée au brut (1720) ; — mémoires et consultations du procès soutenu par les sieurs Plumard de Rieux, J. B. Grou et Fr. Michel, armateurs à Nantes, et les Juges consuls inter-

venants dans l'instance contre l'adjudicataire général des Fermes, lequel prétendait lever un droit de Domaine d'Occident, c'est-à-dire 3<sup>o</sup>/<sub>o</sub> sur les tabacs de la Havane entreposés à Nantes à destination de l'étranger (1754), et répliques du fermier ; — requête en décharge du même droit renouvelée, en 1777, par plusieurs négociants ; — arrêts du Conseil fixant les droits d'entrée et de sortie des bois du Sandal (1743-1766) ; — appel d'une sentence rendue au siège des Traités sur l'application du tarif au bois de Sainte Marthe et saisissant 1493 bûches au préjudice des armateurs Succosse et Dobrée (1789) ; — arrêts du Conseil établissant un droit de 15 sous par livre sur les adjudications de cacao provenant des prises arrivées à Nantes (1711) ; — fixant les droits d'entrée du cacao provenant de Carak et du cacao provenant des Iles Françaises (1729) ; — mémoires et correspondance d'une contestation sur la question de savoir si le cacao broyé doit payer le même droit que le cacao en fèves (1750) ; — plaintes des négociants de Bayonne contre les douanes espagnoles qui refusent d'admettre le cacao provenant des colonies françaises (1751) ; — renseignements sur la production du cacao aux Antilles ; etc.

C 730. (Carton 35, cotes 1-3). — 140 pièces, papier.

**1670-1789.** — INDUSTRIE ET COMMERCE DES SUCRES RAFFINÉS. — Arrêts du Conseil portant règlement pour la perception des droits d'entrée et de sortie sur les sucres raffinés, bruts, ou terrés, sur les mascowades, cassonades, sucres vergeois, les sirops et les mélasses introduits en France par la Compagnie d'Occident des Iles françaises de l'Amérique, de Cayenne, des colonies anglaises ou provenant des raffineries françaises ; — pour les bureaux de sortie des sucres raffinés à Bordeaux et à la Rochelle envoyés dans l'Est et dans le Midi ; — pour la restitution des droits imposés sur le sucre raffiné en France transporté dans les pays étrangers (1702) ; — portant exemption ou modération de droits pour les sucres raffinés à Angers, entrant en Anjou et en sortant (1685) ; — pour les sucres raffinés à Nantes entrant dans le ressort des cinq grosses Fermes par le bureau d'Ingrandes (1700) ; — suppression de l'entrepôt des cassonades et du cacao à Bayonne ; et admission temporaire desdites marchandises avec faculté de les réexporter pour l'Espagne (1701) ; — franchise pour les sucres provenant de prises, exportés en Espagne ou en Italie ; pour les sucres des raffineries de la Rochelle exportés à Lyon, en Alsace et en Franche-Comté ; — assimilation du tarif des sucres raffinés en pains ou en poudre, aux Iles de France et de Bourbon, au tarif des sucres des Iles françaises de l'Amérique (1775) ; — règlement pour la jauge de la barrique de sucre et la substitution du poids

de marc au poids anglais (1787) ; — tables des arrêts et règlements concernant les sucres, observations du député de Nantes, sommaires des motifs des arrêts rendus, correspondance avec la Cour ; mémoires, observations, réponse du député de Nantes au mémoire du fermier du Domaine d'Occident (1711) ; — demandes de réforme de tarifs, plaintes sur la difficulté de tirer du sucre des colonies ; sur l'introduction des sucres raffinés en Angleterre et en Hollande ; — contre les formalités établies par le bureau des Fermes de Nantes et d'Ingrandes ; — tableaux comparatifs des tarifs ; — lettres des raffineurs de Rotterdam et d'Orléans, des Juges Consuls de Nantes, des Directeurs du Commerce de Guyenne sur les dangers de la concurrence étrangère ; — description d'une nouvelle construction de moulin à sucre inventée par Woollery (1774) ; — recommandation en faveur de MM. Dacosta, fabricants de moulins à sucre ; — requêtes en décharge de droits pour les sucres bruts exportés, suivies de l'autorisation des Fermiers généraux (1716) ; — statistique des sucres bruts consommés et des sucres en magasins ; — arrêts du Conseil défendant d'établir des raffineries de sucre aux Iles françaises de l'Amérique sous peine de 3,000 livres d'amende (1684) et plaintes contre les contraventions qui se produisent à Saint-Domingue (1732) ; mémoires sur les moyens de rétablir le commerce des Iles ; — théorie du raffinage des sucres mise en pratique par M. Dede de Hambourg, dirigeant la compagnie établie à Trieste (1780) ; etc.

C 731. (Carton 35, cote 4-5.) — 5 pièces, parch. ; 86 pièces, papier.

**1683-1749.** — DROITS DE TRAITE, D'ENTRÉE ET D'OCTROI PERÇUS SUR LES SUCRES. — Correspondance, supplique au siège des Traités Foraines de l'Anjou, notes, observations, consultations échangées à propos des droits d'entrée que le receveur du bureau d'Ingrandes prétendait lever sur un envoi de sucres terrés, à la Martinique, qu'il jugeait à tort comme des sucres raffinés ; attestations et explications sur les différences qui séparent les sucres terrés des sucres raffinés, sur la *Moscowade* ou sucre brut et la *Castonade* (*sic*) ou sucre terré ; — questionnaires ; — réclamations des députés du Commerce contre les prétentions des Fermiers généraux qui voulaient taxer à 15 livres du cent pesant les cassonades blanches ou sucres terrés blancs (1730) ; instance soutenue devant le siège des Traités d'Angers par les Juges consuls de Nantes intervenant avec le sieur Sarrebourse d'Audeville, négociant, contre le Fermier général ; — répliques ; décision du Conseil royal du Commerce portant que les sucres terrés blancs sont cassonades (1731) ; — réponses au mémoire présenté au Contrôleur général des Finances par les Fermiers généraux en vue de changer le système de déclaration des sucres ;

explications sur l'impossibilité de distinguer les sucres terrés des sucres tétés et sur l'inutilité de cette distinction (1749) ; — sentence du Présidial de Nantes ordonnant la restitution de droits d'octroi perçus au préjudice de René Fresneau de la Couronnerie, marchand, poursuivant le receveur (1683) ; — autre instance poursuivie par écuyer Nicolas Perrée, sieur de la Villestreux, négociant, J. Leroy, négociant, par les Juges consuls intervenant pour le sieur Marc de la Brouillère devant le Présidial de Nantes, devant les États de Bretagne, devant le Parlement de Rennes contre le sieur Grosset, fermier des octrois de Nantes, lequel assimilait les sucres terrés aux sucres raffinés et les taxait à 20 sous par charge de 300 livres ; arrêt du Parlement lui défendant de percevoir plus de 10 sous (1734), et arrêts du Conseil conforme au précédent (1732) ; etc.

C 732. (Carton 35, cotes 6-7.) — 84 pièces, papier.

**1710-1734.** — INDUSTRIE ET COMMERCE DU SUCRE. — ENTREPOTS. — Mémoires contradictoires adressés au Contrôleur général et au Conseil du Roi par les habitants de la Rochelle tendant à obtenir la faculté d'entreposer les sucres terrés des colonies et de les réexporter ; et réponse des négociants de Nantes revendiquant le monopole du commerce des Iles de l'Amérique ; — autres mémoires sur les abus que les Nantais font de la liberté de commerces avec l'Amérique et réponse du député de Nantes (1710) ; intervention du Fermier général du Domaine d'Occident et réponse ; — arrêt du Conseil concernant les raffineries (1718) ; acquits et certificats de paiements faits pour des sucres envoyés par la Loire tant à Ingrandes qu'au bureau des Traités de Nantes ; etc.

C 733. (Carton 36, cotes 1-6.) — 2 pièces parch. ; 132 pièces papier.

**1671-1700.** — INDUSTRIE ET COMMERCE DU SUCRE ET DE SES DÉRIVÉS. DROITS DE TRAITE. — Etat des droits d'entrée et autres qui se lèvent au bureau d'Ingrandes sur les sucres qui y passent (1699) ; — calcul du prix auquel revient aux villes de France, Rouen et Nantes, un cent de sucre brut venant des colonies, des prix auxquels reviennent aux raffineurs 4,000 livres de sucre brut de Saint-Domingue ; — requête des raffineurs de Rouen tendant à obtenir la suppression du droit de 50 sous par quintal de sucre perçu sur les *Moscouades* (établi le 3 mars 1638) ; répliques des raffineurs de Nantes, observations et calculs dressés, en 1733, par les Juges Consuls de Nantes, avis des députés du Commerce, observations des raffineries d'Orléans et de la Loire ; — arrêt du Conseil modérant à 25 sols le droit local ci-dessus pendant 6 ans (1736), et arrêt les suppri-

mant complètement (1786) ; — requête des raffineurs de sucre établis à Orléans au Contrôleur général à propos des faveurs accordées aux sucres raffinés dans les ports seulement (1786) ; — observations des raffineurs de Nantes sur l'énormité des droits auxquels sont assujettis les sucres expédiés en transit ; — supplique au Roi et au Conseil des raffineurs de France contre le projet des Jésuites de la Flèche d'établir une raffinerie à Angers (1753) ; — arrêts du Conseil d'Etat portant décharge de tous droits de sortie pour les mélasses et sirops de sucre, des raffineries transportés dans les pays étrangers (1671 et 1717), réduisant à 6 sols les droits dus au fermier de l'octroi de Nantes par charge de mélasse venant des Iles de l'Amérique (1753) ; — sentence de la sénéchaussée de Nantes déboutant le même fermier de tout droit sur les sirops étrangers (1689), protestations, comptes, quittances ; etc. Déclarations du Roi et arrêts du Conseil exemptant de tous droits (sauf celui du Domaine d'Occident), les sirops et tafias introduits en France pour être entreposés, par les navires qui auront porté des morues sèches aux Colonies (1768) ; autorisant l'entrepôt du tafia au port de Roscoff (1769) et dans les différents ports (1777). — Eloge de l'eau-de-vie de sirop adressé au Contrôleur général des Finances ; — déclaration du Roi concernant la fabrique, l'usage et le commerce des eaux-de-vie (1713) ; mémoires des raffineurs de sucre d'Orléans contre les marchands d'eaux-de-vie ; sur l'introduction de la Guildive dans le commerce extérieur de France ; — des Rochelais sur les inconvénients de l'importation du tafia (1752) ; — des Juges consuls de Nantes pour réclamer la faculté d'entreposer les tafias ; explications sur la fabrication du tafia, lettre de M. Necker, réclamations contre l'entrepôt des tafias et les formalités de la Régie ; — mémoires sur les avantages que les habitants des Colonies trouveraient à faire du rhum au lieu de tafia (1786).

C 734. (Carton 36, cotes 7-9.) — 3 pièces, parch. ; 124 pièces, papier.

**1671-1700.** — PRODUITS D'AMÉRIQUE. — DROITS DE DOMAINE D'OCCIDENT. — Mémoires, dissertations et notes sur l'origine du droit de Domaine d'Occident d'abord fixé à 5 % et perçu en substance par la compagnie fermière, puis réduit à 3 % de la valeur des marchandises et sur l'origine de la diminution du cinquième sur l'évaluation générale du prix des expéditions du crû des Iles de l'Amérique ; — arrêts du Conseil portant règlement pour la réduction du droit sus dit (1671) ; pour la réunion du Domaine d'Occident à la compagnie des Indes (1719) ; étendant la dite perception à toutes les marchandises du crû des Iles Françaises et même à celles provenant de la Traite des Noirs (1722) ; — évoquant les contestations nées à ce

sujet et ordonnant que la perception aura lieu suivant l'évaluation générale du prix arrêté sur un tarif commun applicable dans tout le Royaume (1740) ; — portant décharge du droit de poids d'un pour cent et du droit de 3 % du Domaine d'occident et du droit de 40 sols par quintal sur les sucres au profit du commerce de l'île Royale et du Canada (1743) ; — soumettant les armateurs de Marseille à la visite et au tarif du bureau du Domaine d'occident établi près d'eux (1743) ; — procédure devant le siège des Traités contre l'adjudicataire général des Fermes qui refusait de se conformer au tarif convenu (1740) ; — mémoires des Juges consuls de Nantes et de divers auteurs développant leurs raisons pour obtenir une évaluation particulière à leur place ; refusant aux Fermiers généraux le paiement des droits sur le poids réel du chargement aux îles (1748) ; — plaintes portées aux sièges des Traités de Nantes et de Brest ; copies de lettres de divers chambres de Commerce adressées aux Fermiers généraux, au Contrôleur général et aux Ministres ; — réclamations contre les procédés d'évaluation et de perception ; contre l'addition des sols pour livre au tarif du Domaine d'occident. — Déclaration ordonnant la levée d'un droit de demi pour cent à percevoir en sus des droits du Domaine d'occident sur les marchandises venant des colonies d'Amérique (1727) ; — arrêts de prorogation renouvelés jusqu'en 1757 et arrêt spécial pour la chambre de Commerce de Marseille l'autorisant à percevoir ce même droit à son profit dans les ports du Ponant, sur les bâtiments armés à Marseille pour les îles d'Afrique, d'Amérique ou pour l'Inde (1782). — Offres d'évaluation de marchandises proposées par plusieurs chambres de Commerce (1786-1790) ; etc.

C 735. (Carton 37, cote 1.) — 101 pièces, papier.

**1670-1789.** — COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC LES ÎLES D'AMÉRIQUE. — PROHIBITIONS. — Édits, ordonnances et arrêts du Conseil défendant à tous les navires étrangers d'aborder dans les îles et les ports occupés par les Français, et à ceux-ci d'avoir aucune correspondance avec les étrangers ou de recevoir d'eux aucune marchandise (1670) ; énumérant les obligations des armateurs et des capitaines au départ et à l'arrivée de leurs bateaux (1698) ; — autorisant la course ; — portant règlement pour le partage des prises (1720) ; la relâche des navires, le débarquement des nègres et des marchandises, les confiscations et les amendes, l'établissement des étrangers dans les colonies françaises (1727) ; pour l'admission de certaines marchandises dans les ports ; la création de divers entrepôts ; — autorisant le libre commerce dans la partie sud de Saint-Domingue et révoquant cette liberté ; — ordonnance du

comte d'Argout, gouverneur des îles Martinique et Sainte-Lucie et d'Ath. Tascher, intendant des mêmes îles (1776) ; — mémoires des négociants de Nantes, de Bordeaux, de Bayonne, du Havre, d'Orléans, de Saint-Malo, de la Rochelle, de Saint-Domingue, de la Martinique, de M. de Rossel, enseigne de vaisseau, et des députés bretons adressés au Conseil royal du Commerce, au cardinal Fleury, au comte de Maurepas, à M. de Conflans, au général et à l'intendant des îles-sous-le-Vent tendant à la répression du commerce étranger dans nos colonies d'Amérique représentant les conséquences fâcheuses de toute tolérance ; — répliques aux raisons qu'on donne pour soutenir qu'il est moralement impossible d'empêcher les Anglais de faire le commerce dans nos îles (1718) ; — projets de règlement et longue lettre d'un négociant de la Martinique à un négociant de Marseille ; — représentations sur les inconvénients des permissions accordées ; extrait des registres du greffe de l'Intendance des îles-sous-le-Vent ; — instructions et réponses des Ministres ; etc.

C 736. (Carton 37, cote 2.) — 37 pièces, papier.

**1726-1765.** — COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC LES ÎLES D'AMÉRIQUE. PROHIBITIONS. — Mémoires instructifs sur le commerce étranger qui se pratique journallement dans les Colonies françaises d'Amérique, sur les moyens de le réprimer et de rendre le négoce plus profitable aux Français qu'aux étrangers ; sur la décadence des affaires et les causes qui les entravent (1726) ; — observations des Chambres de Commerce et réponses à un mémoire sur l'étendue et les bornes des lois prohibitives du Commerce étranger (1765) ; — réflexions du sieur Leroux, ancien secrétaire du Commerce de Nantes, sur un mémoire où on demande que les Anglais soient admis à commercer librement dans les Colonies françaises ; — représentations des négociants de Nantes aux États et au Contrôleur général contre la tolérance du commerce étranger (1772) ; — réfutations contradictoires du mémoire adressé au Commerce de France par un auteur anonyme de Saint-Domingue (1774) ; — mémoire sur l'état actuel et l'état possible de l'Agriculture dans la partie sud de Saint-Domingue (1774) ; — avis de la Chambre d'agriculture du Cap sur les nouvelles prohibitions ; — protestations des négociants du Cap contre l'exclusion des Espagnols et leur assimilation aux étrangers ; — examen de cette question « Les Anglais admettent-ils les Anglo-Américains dans leurs colonies et les autres nations ouvrent-elles leurs ports aux étrangers » (1785) ; etc.

C 737. (Carton 37, cotes 3-8). — 1 pièce, parch. ; 139 pièces, papier.

**1787-1789.** — COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC LES COLONIES

**D'AMÉRIQUE.** — Protestations contre la proposition faite au comte de Pontchartrain de se servir de vaisseaux hollandais pour faire le commerce des Iles, à l'occasion d'une permission donnée à M. Montaudouin, marchand à Nantes (1707), et à M. O Shiell (1709); mémoires des chambres de Commerce de France contenant leurs représentations aux Ministres sur les alarmes que leur cause le projet d'admettre les bâtiments neutres dans nos colonies pendant la guerre de 1756 et après, sous prétexte que la rareté des matelots et la cherté des assurances entravera l'approvisionnement; — projet de règlement pour la distribution des passeports aux Neutres et observations présentées à ce sujet; — protestations des négociants de Nantes contre l'usage des passeports pour la Traite des Noirs (1761); — ordre du comte d'Elva, gouverneur de Port-au-Prince, et avis des capitaines des navires mouillés dans ce port, contraire à la libre pratique accordée aux étrangers (1765); — lettres de sauvegarde délivrées à M. du Chilleau, maréchal de camp, revenant de Saint-Domingue (1789); — arrêt du Conseil permettant la Traite des Noirs navires aux étrangers, à la charge de payer 100 livres par tête, impôt qui sera employé en prime sur les Noirs provenant de la Traite française (1783); et arrêt de prorogation portant la prime ci-dessus à 200 livres par tête de noir introduite dans le port des Cayes Saint-Louis à Saint-Domingue (1786); — arrêts du Conseil réglant les conditions auxquelles les étrangers seront admis à faire le commerce aux colonies (1784); instructions pour son application émanant du maréchal de Castries; protestations du Commerce de Nantes portées aux Etats de Bretagne; considérations présentées par l'Intendant de la Province, M. Bertrand, pour concilier les intérêts de l'Etat et ceux du Commerce; réponses à une brochure intitulée le *Pour* et le *Contre* (1785); — procès-verbaux de visite de magasins dressés à la requête de plusieurs capitaines français (1764); correspondance et rapports émanants de M. de Pontchartrain, du duc de Choiseul, de négociants de la Martinique et de la Guadeloupe, du gouverneur de Saint-Domingue, de M. Beaussier de Châteauvent, capitaine de vaisseau (1774), du comte de Kergariou-Lochnaria, lieutenant de vaisseau (1779), de M. Verdun de la Crenne relatant les plaintes du Commerce, des actes d'arbitraire, des faits de contrebande et de course, des détails sur le commerce interlope et les contraventions aux règlements; — état comparatif de la dépense de la Maréchaussée actuelle avec les améliorations à réaliser (1787); — mémoire du chevalier des Landes sur la décadence du commerce maritime français aux Colonies (1789); — arrêt du Conseil concernant le partage des prises provenant du Commerce étranger (1759); consigne pour les officiers chargés des visites; — règlement concernant les caboteurs et les

bureaux du Domaine de la Guadeloupe; — lettres patentes concédant à l'île de Cayenne et à la Guyane française, la liberté de commerce avec toutes les nations pendant 12 ans (1768); prorogation jusqu'en 1792; — réponse du Commerce de Nantes à un mémoire sur les bornes des lois prohibitives du commerce étranger (1765); — mémoires des Chambres de Commerce concluant à la suppression des entrepôts de Sainte-Lucie et de Saint-Domingue; — réflexions de M. du Chilleau sur les observations des négociants de Nantes et les moyens de rétablir les affaires des Français aux Colonies (1775); etc.

C 788. (Carton 38, cote 1.)— 68 pièces, papier.

**1671-1799.** — **COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC L'AFRIQUE. COMPAGNIES.** — Lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil portant règlement pour l'établissement d'une compagnie dite de Guinée qui fera seule le commerce des nègres, de la poudre d'or et d'autres marchandises (1685); — subrogeant de nouveaux administrateurs aux anciens (1701); — réunissant à la Compagnie des Indes le privilège du commerce de la côte de Guinée (1720); — concédant à cette compagnie toutes les munitions, les armes, les captifs qui se trouveront dans les forts et comptoirs (1722); — accordant une prime de 13 livres par tête de nègres transportés des côtes d'Afrique dans les îles d'Amérique (1744); — annulant une homologation de règlement relatif à une entreprise annoncée sous le titre d'*Association de commerce maritime* (1768); — notice sur les efforts de Colbert pour ranimer l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce extérieur; — considérations, mémoires et requêtes adressés à M. de Choiseul, aux négociants de Saint-Malo et de Rouen par MM. Ballan, Chaussée, Cadou, Leray, Bailly, Perron, Durbé, Bouvet et les juges consuls de Nantes, sur les objets du commerce de la côte d'Afrique, la situation géographique des comptoirs et les ressources du pays (1762); — projet de règlement pour le développement du commerce de la côte occidentale d'Afrique, communiqué aux juges consuls par le subdélégué de l'Intendance (1763); — réponses aux questions posées par M. Beudet; — homologation des statuts de l'Association de commerce maritime, et tableau des départs, arrivées et séjours communs des navires de l'Association (1767); — rapport du capitaine Blondeau sur les voyages qu'il a faits à la côte d'Afrique (1775); — plaintes et mémoires adressés aux Ministres sur des actes de violence commis envers nos nationaux par des Portugais au détriment des sieurs Ballan et Lodin du Mauvoir, armateurs du port de Nantes; — questionnaire et renseignements nautiques; — mémoire des négociants de Nantes sur un projet d'établir des forts ou comptoirs sur les côtes d'Afrique (1777); — plaintes

des capitaines H. Gayot, Lefer de la Motte et Candeau, des négociants de Nantes, de Bordeaux et de la Rochelle contre l'invasion des Portugais à Cabinde (1783); — traité conclu avec les députés du roi d'Annamabon pour l'établissement d'un fort français par le comte de Girardin (1786); — attestation des ministres du roi d'Ardes expliquant la conduite des gens du roi de Dahomet (1788); et avis adressé aux capitaines français par Pierre, secrétaire du roi d'Ardes; — précis sur l'importance des Colonies et sur la servitude des Noirs (1789), et réfutation intitulée *l'Ami des Colonies aux Amis des Noirs* (1790); etc.

C 739. (Carton 38, cotes 2-8.) — 71 pièces, papier.

**1684-1797.** — COMMERCE DE LA CÔTE D'AFRIQUE. — MONOPOLE DES COMPAGNIES DU SÉNÉGAL, DE LA GUYANE DU BÉNIN ET DE L'ASSIENTE. — Edits, lettres patentes, arrêts du Conseil révoquant et confirmant les privilèges accordés aux intéressés en la Compagnie du Sénégal (1684); — portant règlement pour le commerce qui se fait au Sénégal, sur la côte d'Afrique et aux Iles de l'Amérique; — établissement d'une nouvelle compagnie royale du Sénégal, du Cap-Vert et des Côtes d'Afrique (1696); — concédant à la même le bénéfice de l'entrepôt et du transit (1704); des primes sur la Traite des nègres et de la poudre d'or; — à la compagnie de la Guyane Française le privilège exclusif de la Traite des Noirs et du commerce en l'île de Gorée et sur les côtes d'Afrique (1777); — supprimant le susdit privilège et le remplaçant par celui de la gomme dans la rivière du Sénégal (1784); — ordonnance de décharge de la taxe de 45 sous par tonneau d'eau-de-vie au profit d'un chargement fait à Paimbœuf pour le compte de la compagnie du Sénégal, et main levée de saisie prononcée par l'intendant de la Province (1698); — requête en décharge adressée pour un autre chargement par J. des Cazaux, agent de la même compagnie, qui avait expédié au Havre 15 pipes et 74 quarts d'eau-de-vie (1701); — rapport de M. André Brûe, directeur de la compagnie du Sénégal, sur les objets qui alimentent le commerce du Sénégal, avec le tarif du prix des marchandises sur la côte d'Afrique (1702); — état de chargement du navire *Le Polly*, bilan des billets ou actions de la Compagnie acquittés et non acquittés, examen de sa situation et règlement de compte entre la nouvelle et l'ancienne Compagnie du Sénégal (1713); — rapport sur la situation de Juda et le commerce de Guinée (1732); — observations adressées par les Chambres de Commerce au Ministre de la Marine contre les projets de concéder le privilège de la Traite des Noirs à des compagnies (1775), et contre la proposition faite au Roi par les sieurs Marion et Brillantois de Saint-Malo, de construire un fort à l'embouchure de la rivière

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE C.

de Formose; la faveur exclusive qu'ils ont obtenue pour 30 mois, de pratiquer la Traite des Noirs et le commerce des productions dans les royaumes de Bénin et d'Ouerre; protestation des Juges consuls de Nantes en forme de réfutation avec nombreux détails géographiques sur les vallées de Bénin et de Wari. — Traité de l'Assiente, traité conclu entre les deux rois catholiques et très chrétiens d'une part et la compagnie royale de Guinée pour la fourniture de nègres pendant 10 ans (1701); projet de cahier des charges, renseignements divers pour ceux qui veulent entreprendre le commerce des fles de l'Amérique. Procédures sur les suites d'armements faits à Nantes, en 1734 et 1738, par les sieurs Berrouette et Bouteiller en vue de la traite des Noirs en Guinée.

C 740. (Carton 33, cotes 4-5.) — 165 pièces, papier.

**1713-1789.** — COMMERCE DE GUINÉE. — Lettres patentes et arrêts du Conseil portant règlement pour la libre pratique du commerce de Guinée (1716); — l'acquisition des nègres, négresses et négrellons; la liberté donnée aux négociants du Languedoc, de faire le commerce de Guinée (1719); la modération des droits dus au Roi par les négociants de Nantes sur les nègres introduits aux Iles d'Amérique (1722); les conditions imposées aux armateurs des ports autorisés à faire le commerce des colonies d'Amérique (1741); la jouissance des permissions accordées par la Compagnie des Indes (1748); les exemptions offertes aux armateurs de Saint-Malo, du Havre, de Honfleur et de Bordeaux (1767) concernant la suppression du privilège de la Compagnie des Indes (1767); — permission accordée à M. Montaudouin pour sa frégate *Le Duc de Bretagne* (1713); — observations sur un projet de restreindre le nombre des passeports (1713); — état des permissions délivrées pour la Guinée (1727); — mémoires des Juges consuls sur diverses questions; contre la Compagnie privée de Guinée, contre la concession d'un privilège exclusif; — justification de la conduite des capitaines qui fréquentent la côte du Sénégal; — états généraux des navires expédiés du Port de Nantes pour la Guinée de 1748 à 1775; — mémoire sur la Traite des Noirs; — autres arrêts du Conseil relatif aux droits d'entrée établis sur les armes blanches venant de l'étranger (1755); à l'exploitation de la manufacture d'armes de Charleville (1767); — à la circulation libre des produits de la manufacture de Clingental en Alsace (1769); — tarifs du prix des marchandises d'Europe nécessaires pour la côte d'Afrique; état général des marchandises, équipages, ustensiles, et appareils nécessaires pour faire la Traite des Noirs pendant un an et des objets qui peuvent servir au négoce (1704); — factures de fournitures; mémoires à l'appui

des privilèges concédés aux armateurs qui font le commerce de Guinée ; défenses contre les prétentions des Fermiers généraux qui voulaient taxer les eaux-de-vie, les fusils et les plats d'étain ; — protestations contre la rédaction de certains arrêts ; — ordonnance du maréchal des Scepaux, gouverneur du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, portant règlement sur l'épreuve et l'expédition des armes de commerce (1780), correspondance et instructions.

C 741. (Carton 38, cote 6.) — 90 pièces, papier.

**1688-1789.** — TRAITE DES NÈGRES. FRANCHISE, EXEMPTIONS, ENCOURAGEMENTS. — Ordonnances du Roi, arrêts du Conseil portant exemption de la moitié des droits dus aux Fermiers généraux dans les ports du Royaume pour les marchandises de toute sorte provenant de la Traite des nègres soit en Guinée, soit aux Iles d'Amérique (1688) ; — frappant de la totalité des droits perçus par les Fermiers généraux les dites marchandises quand elles sont destinées à la consommation intérieure (1725) ; confirmant l'exemption de 1688 pour les marchandises provenant de la Traite des Noirs (1725) ; — réglant la forme des certificats à produire par les vaisseaux et armateurs qui feront la Traite aux Iles (1734) ; — convertissant en gratifications et primes l'exemption du demi droit accordée aux denrées coloniales (1784) ; — prorogeant jusqu'en 1789 l'effet des permissions accordées pour la traite aux Iles et l'exportation du sucre de Sainte-Lucie (1786) ; — projets de rédaction et de modification des dits arrêts ; — observations sur les difficultés soulevées par les Fermiers généraux à propos de l'exemption de la moitié des droits invoquée par les armateurs, raffineurs et importateurs de sucres et à propos de la forme et de la durée des certificats ; — réponse des Fermiers généraux signalant les abus qui se commettent à Nantes sous le couvert des certificats, et dans laquelle on apprend que 40 vaisseaux font le commerce de Guinée et que 90 vont directement de Nantes aux Iles (1731) ; — certificats de vente de Noirs, sommation des Juges consuls, correspondance et instructions de M. de Maurepas et des Fermiers généraux, observations, consultations ; — avis à MM. les armateurs pour Guinée sur la manière de rédiger les factures, bordereaux et certificats (1744) ; — procédures suivies au siège des Traités de Nantes par les sieurs de Luynes, Struckments, Le Masne, Vallery, Mesnard, Roche, armateurs, contre le Fermier général, Forceville ; — mémoires des Chambres de Commerce sur la proposition faite de commuer le demi droit en une prime de 20 livres par chaque tête de nègre débarqué aux colonies (1752) ; — calculs des Fermiers généraux desquels il résulte que depuis 1728 jusqu'en 1740, 723

navires ont fait la Traite des nègres et ont apporté aux Iles 203,522 têtes de nègres ; — autres calculs faisant ressortir les bénéfices de l'exemption du demi-droit et réflexions contradictoires ; — protestations des armateurs de Nantes contre les acquits de Guinée, correspondance et instructions ministérielles.

C 742. (Carton 38, cotes 7-8.) — 43 pièces, papier.

**1716-1790.** — TRAITE DES NÈGRES. — Edits du Roi, déclarations, arrêts du Conseil concernant les esclaves nègres des Colonies (1716) ; — les conditions auxquelles on pourra les envoyer en France et les y retenir (1738) ; — le renouvellement des cartouches des Noirs et gens de couleurs qui sont à Paris (1783) ; — la taxe à payer par les navires étrangers qui introduiront des Noirs aux Iles françaises de l'Amérique (1783) ; — les primes offertes aux armateurs français qui introduiront des Noirs à Saint-Domingue (1786) ; — mémoires de Mellier sur la question de savoir si les nègres débarqués en France deviennent libres, et sur les mesures qu'il convient de prendre à leur égard (1716) ; — des Juges consuls de Nantes sur l'avantage qu'il y aurait à autoriser les nations neutres à introduire des Noirs dans nos colonies (1759) ; — réflexions contraires produites à ce sujet ; — extrait des registres de la Chambre d'Agriculture et de Commerce du Cap (1761) ; — observations des Chambres de Commerce d'Amiens, de la Rochelle, de Bordeaux, demande de révocation des passeports accordés aux étrangers, présentée par les négociants de Nantes (1761) et du Havre ; demandes d'encouragement pour la traite nationale ; plaintes contre l'accueil fait aux nègres de traite étrangère (1783) ; — précis de ce qui s'est passé au Cap à propos d'une demande de congé de navire négrier présentée par le sieur Chollot (1790) ; — mémoires relatifs au droit de *demi pour cent* payé par les négociants en sus de 3 % du Domaine d'Occident sur les marchandises de crû des Iles (1742) ; — sur la question du séjour des nègres en France ; — ordonnance de l'Amirauté de Nantes prescrivant de les renvoyer aux Colonies (1770) ; etc.

C 743. (Carton 39, cotes 1-4.) — 48 pièces, papier.

**1684-1767.** — COMMERCE EXTÉRIEUR. — COLONIES D'AMÉRIQUE. — Ordonnances et arrêts du Conseil portant règlement pour les embarquements de passagers revenant de Terre-Neuve en France (1684) ; — la discipline, conduite et police des compagnies entretenues au Canada (1695) ; — l'emploi de la monnaie de carte au Canada (1717) ; — pour la protection du commerce du Canada, la saisie des marchandises, le commerce des farines entre

le Canada et les Iles d'Amérique (1732) ; — les décharges d'impôt accordées aux armateurs ; le jugement des procès en prévarication intentés aux officiers du Roi (1763) ; — l'extinction des billets de monnaie (1766) ; — le paiement des dettes du Canada (1769) ; — liste des armateurs au long cours de l'Île Royale (1753) ; — protestation des armateurs de Louisbourg et des capitaines des bâtiments de France et des Iles de l'Amérique méridionale contre l'établissement de pilotes lamaneurs dans le port de Louisbourg (1753) ; — jugement rendu contre les concussionnaires du Canada par le lieutenant général de police à Paris (1764) ; — autres arrêts du Conseil établissant des droits de surtaxe sur les peaux et le poil de castor (1685) ; — concédant le commerce du castor à la Compagnie d'Occident (1718), rétablissant la liberté de ce commerce et convertissant le privilège en un droit d'entrée (1720), puis rétablissant le dit privilège (1721), autorisant l'entrée libre des peaux et poils de castor sans payer aucun droit (1760) ; — lettres patentes et arrêts du Conseil permettant au sieur Antoine Crozat, secrétaire du Roi, de faire seul le commerce dans toutes les terres possédées par le Roi et bornées par le Nouveau-Mexique (1712) ; — portant règlement pour le commerce de la nouvelle colonie de la Louisiane (1718) ; — défendant d'y envoyer des vagabonds et gens sans aveu (1720) ; — acceptant la rétrocession de la Louisiane et du pays des Illinois faite au Roi par la Compagnie des Indes (1731) ; — proposant des exemptions sur les marchandises de cette provenance (1741) ; — mémoire traduit de l'espagnol avec descriptions géographiques faisant valoir les avantages de l'emplacement nommé la Mobile, par rapport à la colonie de la Louisiane (1718) ; — plaintes et doléances des habitants et négociants de la Louisiane sur la cession de leur territoire à l'Espagne et les dommages que leur cause la suppression du commerce des pelleteries et du bois ; et insistant pour que la France reprenne cette colonie (1768) ; — copie d'un décret du roi d'Espagne, représentation au Conseil supérieur de la Province, déclaration du Roi accordant de nouveaux privilèges pour la protection du commerce de la Louisiane (1782). — Brevet de la concession des Iles Madame adjacentes à l'Île Royale en faveur du sieur Dauteuil (1719), puis retrocédés à Jacques Sensier de Nantes (1734), et avis au public.

C 744. (Carton 39, cotes 5-6.) — 120 pièces, papier.

**1664-1799.** — INDUSTRIE DE LA PÊCHE. — COMMERCE DE LA MORUE SÈCHE ET VERTE, DE LA BALEINE, DU HARENG ET DES HUILES DE POISSON. — Ordonnance du Roi, arrêts du Conseil portant règlement pour l'occupation des places sur la

côte du Petit-Nort (1671) ; — pour l'approvisionnement en France ou à l'étranger des vaisseaux des ports de Bordeaux, des Sables-d'Olonne (1723), de Saint-Jean-de-Luz (1734), de Grandville, de Renneville, de Honfleur, de Dieppe et du Havre armés en vue de la pêche de la morue à l'Île Royale, alors Cap Breton, au Canada et à Terre-Neuve ; — pour le tarif des droits que les armateurs paieront par baril d'huile ou de poisson ; — pour l'emploi des quantités de sel nécessaires à la conservation de la morue et du hareng ; — pour l'exercice des fonctions des officiers de grenier à sel ; — pour la jouissance des exemptions promises aux armateurs et la somme des provisions auxquelles chaque armateur aura droit (1765) ; — pour le transport des sels français et étrangers ; — pour l'expédition des morues en boucauts dans les pays de Gabelle (1755) ; — l'exploitation de la pêche de la morue à l'Île Royale (1743) ; — les conditions à remplir au retour pour jouir des exemptions (1741) ; — sentence de décharge de droits prononcée par le Présidial de Nantes contre les receveurs de la prévôté au profit de M. Mariot, sieur de Beauvais (1688) ; — mémoires sur les causes de la décadence de la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve faite par les habitants des Sables (1723) ; — sur la pêche pratiquée par les Bretons et l'emploi de leur sel (1738) ; — ordonnance des États Généraux des Provinces-Unies proclamant la liberté de la pêche pour toute sorte de navires en Europe et en Amérique (1677) ; — arrêt du Parlement de Bretagne réglant la vente des morues sèches et vertes débarquées sur le port de Nantes (1677) ; — autres arrêts du Conseil portant exemptions, gratifications et encouragements pour le commerce des morues sèches et vertes de pêche française envoyées dans les Iles françaises ; — fixant les droits d'entrée à Paris, de consommation, de circulation, d'entrée dans le ressort des Cinq grosses Fermes et dans les ports du Royaume sur les produits de la pêche française et étrangère, sur les huiles, sur les cargaisons des vaisseaux de Saint-Malo, des Sables-d'Olonne, de Honfleur ; — règlement concernant la pêche qui sera faite par les vaisseaux des Sables-d'Olonne (1729) ; — mémoires, observations des Juges consuls de Nantes sur l'état de l'industrie de la pêche de la morue, et les moyens de la développer ; tableau des droits perçus sur la Loire et à Paris (1738) ; — correspondance avec les Ministres ; — mémoires des négociants de la Rochelle sur les permissions accordées aux étrangers (1765) ; — plaintes des négociants des Sables, de Nantes, de Saint-Jean-de-Luz et de Cibour en Labour contre une saisie opérée par les Anglais (1765) ; contre les conséquences du traité de Paris (1775) ; contre l'élévation des droits d'entrée (1783) ; — projet de règlement pour les capitaines et gens de mer en cas de naufrage (1772) ; etc.



C 745. (Carton 39, cotes 7-10.) — 131 pièces, papier.

**1666-1789.** — PRODUITS DE LA PÊCHE NATIONALE ET ÉTRANGÈRE. — INDUSTRIE ET COMMERCE DES HUILES. — Arrêts du Conseil fixant les primes d'encouragement les droits d'entrée à payer sur les morues vertes et sèches dans le port de Bayonne, et aux Iles de l'Amérique du Vent et sous le Vent ; — portant règlement entre les pêcheurs français et étrangers de Marseille (1786) ; — exceptant des prohibitions les huiles de baleine et d'autres poissons ainsi que les fanons de baleine provenant de la pêche des États-Unis d'Amérique ; — copies de lettres émanant du Contrôleur général, de l'Intendant de Bretagne concernant la modération temporaire des droits dus sur les poissons de pêche étrangère ; — demande de prime par les frères Coiron pour l'introduction de morue de pêche nationale à l'île de la Martinique (1787) ; — ordonnance et règlement pour la vente et le triage de la morue à Nantes (1747) ; règlement particulier du territoire de Dunkerque (1785) ; copie du règlement du Havre ; observations des négociants des Sables sur le même sujet et réclamation de salaire par J. Dominique, compteur et appareilleur de morues aux ports de Nantes et de la Basse-Loire (1783) ; — autres arrêts du Conseil révoquant le privilège établi pour la pêche de la baleine et l'extraction des huiles ; et accordant toute liberté aux sujets du Roi pour pratiquer cette industrie (1666) ; — portant règlement et tarifs de droits pour la fabrication de l'huile de pépins de raisin ; — création et suppression d'offices de contrôleurs essayeurs d'huiles ; attribution de droits aux inspecteurs visiteurs ; — prescription pour la régie de ces droits et la vente des offices ; — établissement d'un tarif propre à la place de Marseille pour les huiles d'olive (1711) ; — décharge, modération et accroissement de droits pour les exportateurs et les importateurs ; — règlements pour la répression de la fraude dans la généralité de Châlons ; — l'exercice des abonnements contractés par certaines provinces et les augmentations à payer ; — prohibition des huiles de baleine provenant de la pêche étrangère (1788) ; — protestation des négociants de Nantes et oppositions aux prétentions des Fermiers généraux qui voulaient les priver du droit d'entrepôt (1711) ; — ordonnances de l'Intendant de Bretagne condamnant le sieur du Hallay-Cazaux, négociant, à payer le droit de six deniers pour livre, et interprétant divers articles des arrêts du Conseil ; réclamations de la veuve Rozée, de Portier de Lantimo et de Pierre Rozée (1734), de MM. Brown, P. Maupassant (1731), Tache-reaa, Lagarde et Bonvalet, négociants, à propos du droit de 35 sous par quintal perçu sur les huiles de la côte d'Italie au profit de la Chambre de Commerce de Mar-

seille par un commis établi à Ingrandes ; — autres arrêts du Conseil concernant le commerce des savons, la réduction du droit d'entrée à payer sur les savons étrangers (1720) ; — tarif des droits à payer au bureau de Septème et à la douane de Lyon sur les savons de Marseille ou des autres villes ; — règlement pour la fabrication des savons (1754) ; l'exportation en franchise des savons ; — mémoire des négociants de Marseille sur la réforme des abus présentant un projet de règlement (1789) ; etc.

C 746. (Carton 39, cotes 11-14.) — 119 pièces, papier.

**1668-1788.** — POLICE DE LA PÊCHE MARITIME ET FLUVIALE. — Ordonnances, déclarations, arrêts du Conseil et du Parlement portant règlement pour le temps de la pêche et de la vente du hareng ; — l'importation du hareng salé ; les exemptions d'impôts offertes aux pêcheurs de hareng (1730) ; — la perception du droit de 6 sols par baril de poisson salé entrant en Provence ; — l'importation des sardines étrangères dans l'Anjou et le Maine ; — le tarif de l'impôt à percevoir sur les sardines, sous le titre de droit d'entrée, de consommation et d'abord (1730) ; — pour la police de la pêche du poisson de mer, l'emploi des bateaux et des filets ; pour les pêches à pied ; — pour les fonctions des syndics des pêcheurs ; — pour la construction des parcs et pêcheries sur les côtes de France ; — pour les époques de la coupe du gouësmon (1731) ; — l'exercice du droit de pêche sous les ponts de Nantes (1732) ; — le commerce du poisson à destination de Paris (1733) ; — la pêche de la truite et des huîtres avec le tarif ; — autres arrêts du Conseil déchargeant les pêcheurs de France du droit d'abord pour le poisson frais ou sec qu'ils importeront sur leurs navires (1671) ; — maintenant le droit de consommation sur le poisson de mer pêché en Seine (1740) ; — réglant le mode de perception et le taux des droits sur la sardine et la morue ; — mémoires contradictoires sur le droit d'abord (1739). — Etat du produit du hareng pêché et salé à la mer, en 1714, par les bateaux du département de Dieppe ; — arrêts autorisant les marchands et pêcheurs de Dieppe à vendre eux-mêmes leur poisson (1668), étendant cette faveur à divers ports et réglant le sol pour livre attribué aux vendeurs de poisson (1690). Correspondance et réclamations concernant une saisie de saumure au préjudice d'un marchand de sardines et de harengs ; — la police de la pêche ; — les encouragements à offrir aux pêcheurs pour les protéger contre la concurrence étrangère ; — l'observation des règlements relatifs à l'introduction permise des harengs de pêche hollandaise, danoise et suédoise (1761) ; — la marque de fabrique adoptée par les marchands de harengs de Boulogne (1767) ; — plaintes des habitants de Belle-Isle ; — état récapitu-

latif des droits perçus; — ordonnance de police sur l'achat et la vente du poisson à Nantes (1738); — mémoires au Contrôleur général et aux États du Languedoc pour la modération des droits établis sur les sardines; — observations sur les défenses d'introduire la pêche étrangère (1748); — contre la levée du droit de Prévôté, nommé le *Quarantième*, sur la sardine fraîche (1781); — mémoire des marchands de poisson salé de Toulouse contre le droit de 6 sols par 20 livres de poisson salé (1753); etc.

C 747. (Carton 40, cotes 1-3.) — 82 pièces, papier.

**1698-1737.** — COMMERCE DE LA MER DU SUD. — Traité conclu entre l'Espagne et la Grande-Bretagne et valable pendant 30 ans, réglant les conditions auxquelles les Anglais pourront introduire des esclaves nègres dans l'Amérique espagnole (26 mars 1713); — déclaration du roi Philippe V à propos de l'interprétation de certains articles (1716); — prohibition des articles de Chine (1718); — représentations des négociants du Mexique au roi d'Espagne sur les conséquences du traité de l'Assiente<sup>1</sup> (1723), et les torts que leur font les commerçants anglais par la vente de leurs marchandises; décret royal adressé au roi du Mexique (1727); — états détaillés de renseignements sur l'armement de quatre navires nommés le *Maurepas*, le *Phelypeaux*, le *Bonne-Nouvelle*, le *Nécessaire*, lesquels emportèrent pour 240,000 livres de marchandises dans les mers du Sud; — état des déboursés de la Compagnie de la Mer Pacifique, des matières d'or et d'argent et des marchandises rapportées par ces mêmes vaisseaux (1701) et remis dans les magasins de la Rochelle; — états de paiements faits par le caissier de la Compagnie lors du désarmement (1702); — bordereaux récapitulatifs des dépenses et profits de l'entreprise de l'armement des quatre navires susdits; — états des ordres remis à M. Éon avec la permission d'expédier le *Saint-Joseph* pour la Mer du Sud (1710); — défense du roi de France à tous ses sujets d'aller à la Mer du Sud (1712) et déclaration conforme renouvelant la même défense sous peine de mort (1716); — relation d'un projet formé par le sieur Trominguy d'aller faire la troque des cuirs et du suif avec les Indiens (1713); — défenses des habitants de Saint-Malo et des négociants des principales villes du Royaume contre la Compagnie de la Mer Pacifique qui prétendait les taxer d'indemnités diverses, sous prétexte qu'ils avaient usurpé son privilège (1716); et réfutation de ses prétentions à faire valoir la cession de la Compagnie des Indes Orientales; — mémoires sur les projets hostiles des Anglais contre le retour de la flotte du Mexique et des

1. Voir n° 739.

galions du Pérou attendus à Cadix et dont la richesse est estimée à quinze millions de piastres (1726); — autres mémoires des députés du Commerce sur le décret prononcé en Espagne pour la distribution des effets de la Flotte (1727); — autres pour réclamer la tolérance du commerce clandestin aux Indes d'Espagne (1728); — arrêts du Conseil ordonnant que les intéressés aux vaisseaux arrivés de la Mer du Sud seront déchargés de payer l'indult de 6 % au roi d'Espagne, pourvu qu'ils s'engagent à rapporter en France des blés étrangers (1709); — protestations du Commerce de Saint-Malo contre les prétentions de la Cour d'Espagne de taxer les marchandises embarquées pour les Indes et d'élever jusqu'à 18 % la contribution due sur l'argent de la Flotte (1728); etc.

C 748. (Carton 40, cote 4.) — 43 pièces, papier.

**1734-1764.** — COMMERCE DE LA MER DU SUD. — EXPÉDITION DE L'AIGLE. — Documents divers concernant l'armement du navire l'*Aigle* appartenant à M. de Souhigaray de Nantes et à divers intéressés, lequel avait été armé pour les Indes Espagnoles et fut confisqué à la Vera-Cruz, puis obtint main levée moyennant un indult de 50,000 piastres; — compromis entre dom Gilles Lelodi Larrea, chargé des effets du navire, et M. Souhigaray (1724); contrat d'assurance, avis des arbitres désignés au Mexique (1727); — règlement des avaries qui regardent les assureurs et avis de M. Vigneu (1732), compte rendu aux associés, consultation et mémoires contradictoires produits à l'appui de l'instance poursuivie d'abord au siège de l'Amirauté (1732) par J. des Cazaux, seigneur du Hallay, du Gué-au-Voyer et de la Sénéchalière, demandeur en versement de son intérêt dans la cargaison dudit navire montant à 9935 piastres, 2 tonnins, 11 grains, contre le sieur L. Souhigaray et consorts, et portée ensuite au Grand Conseil par les légataires universels du sieur du Hallay (1764); etc.

C 749. (Carton 41, cote 1.) — 125 pièces, papier.

**1664-1790.** — COMPAGNIE DES INDES. — Articles et conditions sur lesquelles les négociants du Royaume supplient le Roi de leur accorder sa déclaration avec lettres patentes autorisant l'établissement d'une Compagnie pour le commerce des Indes Orientales (1664); déclaration contenant les statuts; — édits, ordonnances, arrêts du Conseil portant permission d'aller aux Indes sur les navires de la Compagnie (1682); — concession à la même des fermes des salines du Moyenvic, des gabelles et domaines des Evêchés, de Franche-Comté et d'Alsace (1719); — réunion de la Compagnie d'Occident à la précédente (1719);

— concernant l'accroissement de ses affaires, le remboursement de ses emprunts, la suppression de certains droits, les prêts à l'État, la concession des Fermes générales, la confirmation de ses privilèges; l'annexion à son monopole du commerce de la côte de Guinée; les règles imposées aux actionnaires, la formation du Conseil, le dividende des actions, la vente et la marque des marchandises, les expéditions sur facture, l'ouverture d'une loterie de douze millions (1770); — le recouvrement des dettes aux Iles de France et de Bourbon; le jugement des procès; l'établissement d'une nouvelle compagnie des Indes et de la Chine (1785); — la prorogation de la durée de son privilège, la constitution du fonds social; la fabrication des plombs et bulletins, la suppression des passeports anciens; l'examen des conséquences du monopole concédé à la Compagnie (1787); la surveillance des opérations, l'entrée de 8,000 pièces de mousseline; — défense à tous les sujets du Roi de s'intéresser dans la Compagnie de commerce nouvellement établie à Ostende (1723); — lettre des Directeurs généraux de la Compagnie des Indes relatant les détails du voyage du vaisseau le *Saint-Robert* à l'île Dauphine (1668); — réclamations et protestations des négociants des principales villes contre les conséquences désastreuses du monopole de ladite Compagnie et objections contre la création d'une nouvelle (1784); — examen des avantages et des inconvénients du monopole exclusif, vœux et mémoires en faveur de la liberté commerciale (1787), adressés au Gouverneur général et à l'Intendant des Iles de France et de Bourbon; — défenses du commerce particulier dans le procès qu'il a poursuivi au Conseil du Roi sur des saisies faites par la Compagnie (1788); — apostrophe véhémement aux administrateurs et défenseurs des actionnaires (1789). — Acte de société de la Compagnie de la Chine conclu entre Jean Jourdan, écuyer, Ph. Daulmay de Coulanges, Th. Boutin, écuyer, seigneur de Coulion, et consorts avec l'approbation du Roi et du comte de Pontchartrain (1701); — instruction nautique pour se rendre au Cap de Bonne-Espérance dans les Indes Hollandaises (1715); — plan d'armement d'un vaisseau de 400 tonneaux pour la Chine; — rapport du sieur du Livier, gouverneur de la ville et du fort de Pondichéry, sur le commerce et les travaux publics (1720); observations sur la nécessité de s'emparer du port de Lorient et de l'approprier aux besoins de l'État et du Public (1720); — mémoire des Juges consuls de Nantes réclamant avec le sieur Lebourg la faculté d'entreposer des métaux et l'application des franchises promises par l'arrêt d'août 1769; — correspondance de la Compagnie et des Fermiers généraux; — arrêts du Conseil d'État concernant le commerce de la Chine (1783), l'introduction des toiles de coton, les expéditions de vaisseaux,

la connaissance du contentieux; — mémoires contradictoires et injurieux échangés entre les députés des actionnaires à propos de la gestion de six millions et du compte rendu de l'expédition de 1783-84; — tableaux de renseignements sur le commerce de Canton, délibérations des actionnaires de Nantes, de Saint-Malo et de Lorient (1787); — arrêt du Parlement condamnant Thomas-Arthur de Lally à avoir la tête tranchée (1766); — copie d'une lettre de M. de Lally interceptée par les Anglais et publiée par eux à Londres (1759); — second mémoire à consulter pour la famille Dupleix (1751); — requête aux États de Bretagne, présentée par le sieur Langevin, entrepreneur de toiles peintes à Nantes, pour obtenir des exemptions d'impôts et des encouragements (1766); — mémoires des fabricants d'indiennes de la ville de Nantes réclamant la prohibition absolue des indiennes étrangères pour protéger efficacement la fabrication française (1786); etc.

C 750. (Carton 41, cotes 2-4.) — 198 pièces, papier.

**1689-1789.** — COMPAGNIE DES INDES. — ACTIONS ET MARCHANDISES. COMMERCE ET FABRICATION DES INDIENNES. — Arrêts du Conseil portant règlement pour les convocations des actionnaires de la Compagnie, la représentation des titres, la création et la division des actions, le paiement des souscriptions, le commerce de la pêche, le jugement des contestations, la signature des titres, les engagements sous le nom de primes des actions, la direction de la Banque, les billets, le cours des espèces et le prix des matières d'or et d'argent, la réduction et la conversion des titres, la circulation des effets dans les Iles de France et de Bourbon; la tenue des Assemblées générales; les reconnaissances non converties en billets de loterie; le tirage et le remboursement des actions; le paiement des rentes perpétuelles et viagères; — arrêt portant suppression d'un libelle intitulé *de la Banque d'Espagne, dite de Saint-Charles*, par le comte de Mirabeau (1785); — mémoires sur les opérations qui se font sur les actions (1727), pour J. Motte, demandeur en indemnité contre le sieur Couvay qui lui avait fait tort en spéculant sur ses titres (1736); — arrêts du Conseil autorisant la vente à Nantes des marchandises apportées des Indes Orientales (1712-1719); — listes de marchandises mises en ventes avec indication des conditions; — mémoire contre les projets ayant pour but de transférer les ventes à Lorient (1733) et réponse; observations et réflexions de M. Montaudouin sur les avantages et les inconvénients du commerce avec l'Inde (1755); — réplique du Maire de Lorient aux Directeurs du commerce de Guyenne et aux députés réclamant la liberté absolue du commerce de l'Inde (1755); — édits et arrêts du Conseil portant règlement pour l'entrée et la sortie des

toiles teintes ou peintes (1689); l'achat et la vente, l'impression, la marque, l'importation et l'exportation aux colonies d'Amérique, le port et l'usage des toiles de lin ou de chanvre et de laine, des toiles de coton blanches, des tapis et couvertures provenant de l'Inde, de la Perse, de la Chine ou du Levant, des toiles de Nankin, mousselines, gazes et linons, des étoffes de soie, d'or et d'argent et des écorces d'arbres; — le jugement des saisies de marchandises prohibées; la conservation du monopole de la Compagnie des Indes (1719); le commerce des toiles et étoffes fabriquées à Marseille, la poursuite des contrevenants, l'expédition des mouchoirs de coton de la manufacture de Rouen dans la Provence et le Languedoc (1746); le tarif des droits à payer; — la création d'une manufacture de toiles peintes à Jouy (1783); — la marque et la circulation des toiles d'Alsace et de Bar-le-Duc; — état des droits locaux perçus au bureau d'Ingrandes, modèles de certificats de déclaration; — ordonnances de l'Intendant contre l'abus des étoffes prohibées à Nantes (1716), sur la marque des étoffes, la gravure de nouveaux plombs; — mémoires des Juges consuls de Nantes adressés au Contrôleur général pour réclamer des modifications aux règlements sur la fabrication et l'exportation des toiles blanches ou peintes; — attestation de supériorité pour la fabrique d'indiennes de Nantes sur la fabrique de Rennes dirigée par le sieur du Sel des Monts (1766); — questionnaire sur les conséquences de l'introduction du faux teint dans les toiles destinées à la Guinée; — réflexions de la Chambre de Commerce de Montpellier sur les conséquences des nouveaux règlements en matière de vérification et de saisie (1774); — requête des neuf entrepreneurs de manufactures d'indiennes de Nantes réclamant la faculté de l'entrepôt libre pour leurs marchandises destinées à la côte de Guinée (1784); procès-verbaux de saisies faites à Nantes et rejetés, requêtes des négociants de Nantes contre les entrepôts établis aux Colonies, contre l'entrée des toiles d'Alsace. — Représentations au Contrôleur général des fabricants de cotonades de Normandie et des passementiers de la ville de Rouen contre l'autorisation de fabriquer et d'introduire des toiles peintes en France (1753); etc.

C 751. (Carton 41, cotes 5-9.) — 69 pièces, papier.

**1702-1785.** — COMMERCE DES MARCHANDISES DE L'INDE ET DES DROGUERIES. — MONOPOLE ET CONCESSIONS DE LA COMPAGNIE DES INDES. DROITS D'ENTRÉE ET D'INDULT. — Arrêts du Conseil prescrivant aux marchands d'Aluns, aux négociants d'Italie et du Levant de faire une déclaration au bureau d'Arles (1708); — fixant les droits d'entrée de ces aluns importés par la voie de Marseille; — autorisant l'entrée des drogueries et épiceries par tous les ports de Bretagne

(1721), par le bureau de Saint-Dizier, par le port du Havre de Grâce (1736); par les ports de Dieppe, Honfleur, Caen, Boulogne, Agde et Toulon (1756); — l'entrée de toutes les drogues et drogueries servant aux teintures venant directement des ports d'Angleterre (1765); — soumettant l'alquefoux au tarif de 40 sous du cent pesant à toutes les entrées du Royaume (1767) et les couperoses vertes au droit de 40 sous par quintal; — interdisant l'entrée du faux quinquina, de la racine appelée *rhapontic* (1732); — extrait d'une relation de voyage fait aux Iles Philippines et Moluques (1770), sous le commandement de M. Evrard de Tremigon, lieutenant de vaisseau (1770); — instructions du Contrôleur général sur plusieurs difficultés soulevées par les Fermiers généraux (1713-1714); — requête aux États de Bretagne par J. Chesnaux, maître vinaigrier, demandant une subvention pour soutenir sa manufacture de cendre gravelée établie à Nantes, et attestation favorable des Juges consuls (1776); — arrêts du Conseil réglant le tarif des droits à payer sur le thé (1718); sur le verdet distillé et cristallisé de fabrique de Dauphiné destiné à l'exportation (1785); — requête au Roi du sieur Michel Hazon, bourgeois de Paris, actionnaire intéressé à la Compagnie royale du Commerce des Indes Orientales, l'un des syndics nommés par les actionnaires concluant à la communication et à l'examen des livres de la Compagnie (1702); — arrêts du Conseil portant nomination de commissaires et de directeurs; prescrivant l'examen des comptes de la Compagnie et de la banque y annexée (1721), l'estimation des marchandises aux ports de Nantes et de Lorient; — exposé au Conseil de la situation de la Compagnie et des irrégularités commises par les anciens régisseurs, par G. Tardel, contrôleur général des restes; défense des accusés (1721). — Commission au sieur Risteau pour faire le recouvrement des sommes dues à la Compagnie des Indes aux Iles françaises d'Amérique (1772); — traité de la Compagnie avec les armateurs de Saint-Malo (1709); — propositions des négociants de Nantes pour être subrogés aux droits de la Compagnie dans le monopole du commerce des Indes, ou tout au moins pour être autorisés à envoyer deux vaisseaux par an en payant deux pour cent (1714); — instructions remises à M. Pion, député du Commerce, envoyé à Paris pour traiter, et plaintes exprimées lorsqu'on apprit que le traité était réduit à un simple dixième d'intérêt; — représentations des négociants de Saint-Malo, subrogés aux droits de la Compagnie, sur le mémoire de leurs rivaux de Nantes (1718); arrêt du Conseil et mémoire des armateurs de Saint-Malo protestant contre les prétentions de la Compagnie des Indes dans l'interprétation des termes de sa concession (1717); — correspondance, notes concernant des projets d'armement pour les Indes, Bourbon, la côte de Malabar (1709); —

mémoire tendant à la suppression du privilège de la Compagnie (1716) ; exposant comment les compagnies se sont formées et quels ont été les résultats de leur monopole (1726).

C 752. (Carton 42, cotes 1-2.) — 87 pièces, papier.

**1697-1789.** — **COMMERCE AVEC LE LEVANT, L'ESPAGNE ET LES PAYS-BAS.** — Ordonnances, arrêts du Conseil portant règlement pour le paiement des *Avaries* imposées sur les bâtiments français naviguant dans les Échelles du Levant (1698) ; — pour la navigation des vaisseaux français aux côtes d'Italie, d'Espagne, de Barbarie et aux Échelles du Levant ; — pour l'exportation des draps, le transport des marchandises en transit par la voie du Rhône (1704) ; — la perception des taxes sur les marchandises du Levant arrivant à Marseille en entrant par le pont de Beauvoisin ; — défendant de commercer au Levant sous pavillon étranger (1713) ; — supprimant quelques droits ; — autorisant les échevins et députés de la Chambre de Commerce de Marseille à délivrer des certificats de résidence aux enfants et parents des négociants de Provence qui voudront aller s'établir au Levant (1716) ; — défendant de s'embarquer sur les bâtiments étrangers sans certificat du Consul (1718), de charger des marchandises, d'en dissimuler le poids ou la qualité, d'adresser directement ou indirectement des marchandises à des étrangers dans les Échelles du Levant ; de faire quarantaine ailleurs que dans les lazarets de Toulon et de Marseille (1762) ; — autorisant l'expédition des bâtiments français aux négociants étrangers pourvu qu'ils soient frétés en entier par eux ; — révoquant les permissions accordées aux étrangers ; — observations sur les articles du traité de commerce conclu avec les Pays-Bas (1697). — État et tarif des marchandises soumises au droit de 20 % ; — mémoires réclamant la liberté du Commerce du Levant en faveur de la Bretagne et des ports du Languedoc (1756) ; — réflexions de M. Espivent de la Ville-Guevray ; — réclamation d'une caisse de livres expédiée aux Juges consuls de Nantes par la Chambre de Commerce de Marseille, et protestation contre la saisie-arrêt (1789). — Traité de commerce conclu avec les Pays-Bas français et espagnols (1703) ; — ordonnances du Roi de France, arrêts du Conseil concernant le paiement des droits d'entrée et de sortie, permettant aux Espagnols de résider six mois en France pour y vendre et transporter leurs marchandises (1719) ; — rappelant en France les Français établis en Espagne (1719) ; — mémoires relatifs au commerce des eaux-de-vie de France et d'Espagne ; — états des créances des Français sur les maisons de Flandre et de Hollande (1706) ; — réflexions sur les articles accordés aux Anglais par le roi d'Espagne (1714) ;

— renseignements sur le commerce espagnol, requêtes à la Chambre de Commerce de Bayonne ; plaintes contre certains ordres de la Cour d'Espagne portant des prohibitions pour des marchandises françaises expédiées en Espagne et en Amérique (1789) ; — demande de liberté de transit par le commerce de Dunkerque (1759) ; etc.

C 753. (Carton 42, cotes 3-4.) — 64 pièces, papier.

**1550-1789.** — **COMMERCE AVEC LE PORTUGAL, L'ÉCOSSE ET L'ANGLETERRE.** — Lettres patentes des privilèges accordés par les rois Henri II, Henri III et Louis XIV aux Portugais établis en France de 1550 à 1677 ; — doléances des négociants portugais établis à Goa, contre les *Bagnans* de la dite ville (1700) ; — ordonnance du roi de France autorisant le commerce des vaisseaux Portugais pendant la guerre d'Espagne (1704) ; — lettre du Brésil signée Daussaint annonçant à son père la confiscation de son navire (1715) ; — avis commerciaux relatifs aux envois de toiles bretonnes en Portugal (1741) ; — extraits de la *Gazette de Leyde* ; — ordonnance du roi d'Angleterre en forme de règlement pour développer la navigation et l'encourager (1660) ; — mémoires traduits de l'Anglais relatant de longues observations sur les dommages causés par les Français au commerce anglais, sur les moyens de les réduire (1679) ; sur les opérations de la Banque d'Angleterre (1694) ; — requête de R. Arbutnot, marchand à Rouen, représentant au surintendant général du commerce, au nom des marchands écossais, les avantages que la France tirerait de ses relations avec l'Écosse (1706), et observations des députés au Conseil du Commerce ; — cahier de notes sur le commerce extérieur et les finances des pays étrangers ; — remarques sur les conséquences du traité d'Utrecht (1713) et sur les propositions du comte de Douglas au sujet du commerce avec l'Écosse (1714) ; traduction d'un rapport général sur l'étendue du commerce des colonies anglaises en 1759 ; — relation d'une révolte à la Jamaïque (1760) ; correspondance et instructions du Ministre de la Marine à M. de Sourdeval, commissaire des classes à Nantes, sur l'établissement du port franc de la Dominique (1766) ; — sur la marche à suivre par les armateurs français dans leurs rapports avec l'Amérique septentrionale (1783) ; — renseignements adressés par M. de Marbois, consul de France à Philadelphie ; détails des marchandises échangées ; représentations des négociants du Havre ; — arrêts du Conseil portant règlement sur l'entrée des marchandises anglaises (1701) et des cendres de varech (1718), le jugement des contraventions ; — désignant les ports de France qui seront ouverts aux marchandises anglaises (10 mai 1787) ; ouvrant tous les ports et toutes les rivières de France aux navires

anglais (31 mai 1787) ; — fixant les formalités à observer à Dunkerque ; — proposant des encouragements pour le commerce de France avec les États-Unis (1787) ; — exceptant de l'entrepôt les poissons et les huiles provenant de la pêche des États-Unis (1788) ; — observations de la Chambre de Commerce de Normandie sur les articles du traité conclu avec l'Angleterre (1788) ; etc.

C 754. (Carton 42, cotes 5-7.) — 67 pièces, papier.

**1686-1789.** — COMMERCE AVEC LA HOLLANDE, LA SUÈDE ET LA NORVÈGE. — Ordonnances du Roi et arrêts du Conseil ouvrant les ports du Royaume aux navires des Provinces-Unies (1697) ; — supprimant leurs privilèges spécifiés en 1739 et 1778 ; — rétablissant le droit de fret (1779) ; — prohibant le fromage de Hollande ; — contenant un nouveau tarif ; — suspendant la perception des droits ; — état des droits d'entrée que paient les produits de nos manufactures en Hollande (1686) ; — mémoire historique sur les relations commerciales des Hollandais avec les divers États d'Europe dressé à Amsterdam (1699) et en particulier avec la France ; — tarif de marchandises exportées (1703) ; — avis sur les moyens employés par les Hollandais pour rétablir leur compagnie des Indes (1725) ; — instructions de la Chambre des Dix-Sept d'Amsterdam remises au général Maëtsuyser sur le négoce des Indes ; — requête de plusieurs armateurs de Nantes réclamant l'exemption du droit de *quinze pour cent*, et réponse de M. de Sartine à M. Videment (1779) ; — états de chargement de navires hollandais ; — correspondance relative à une expédition de blé par MM. Dubourg (1780) ; — à la nécessité d'assortir les cargaisons à destination d'Amsterdam (1785) ; — réflexions contradictoires de M. des Cazaux, député de Nantes au Conseil du Commerce, des députés de Rouen, de Dunkerque, de Bordeaux et des négociants de Nantes sur le projet de statuer que les étrangers ne pourront apporter en France des marchandises de leur pays et non tirées des entrepôts ; — état général des marchandises d'exportation et d'importation entre les ports francs de Marseille et de Trieste (1764) ; — état des marchandises reçues en France et transportées sur des vaisseaux suédois et danois (1705) ; — tableau des marchandises qu'il est permis de tirer des pays étrangers avec l'indication des droits ; — correspondance émanant du prince de Galitzin, vice chancelier de Russie, de M. Peloutier, consul de Prusse, du Ministre de la Marine, des négociants de Nantes ; — observations et explications sur les moyens d'étendre le commerce de la France dans le Nord ; — sur la nécessité d'y fonder des maisons de commerce, notamment à Hambourg ; — sur la manière dont la Prusse perçoit les droits sur le commerce ; — prospectus

du sieur Magenthie annonçant les conditions du traité qu'il a conclu avec les Fermiers généraux de l'Impératrice de toutes les Russies, et offrant des ports d'association (1780) ; — extraits de la Gazette de Leyde et rectifications ; — exposé des erreurs de tout genre reconnues dans deux cartes marines de la mer Baltique (1785) ; — arrêts du Conseil supprimant les privilèges accordés aux habitants de Hambourg en 1716 (1760) ; — et proposant diverses faveurs aux armateurs qui feront le commerce du Nord (1784) ; — réfutation des arguments avancés de la part des directeurs des Compagnies d'Orient et d'Occident des Provinces-Unies contre la liberté du commerce des habitants des Pays-Bas dans les climats éloignés, sous prétexte d'interdiction par le traité de Munster (imprimé à la Haie en 1723) ; etc.

C 755. (Carton 42, cotes 8-11). — 269 pièces, papier.

**1702-1779.** — COMMERCE ÉQUIVALENT AVEC L'ESPAGNE ET LA HOLLANDE. — EXCLUSION DES JUIFS. — Arrêts du Conseil permettant de faire entrer en France de l'azur, de la garance, du bois de teinture, du poil de sanglier, du bois de futaille, des fromages, des rogues, du buis, du goudron sur les vaisseaux hollandais en faveur desquels il sera expédié des passeports pour venir charger des marchandises permises dans les ports de France (1704) ; — portant règlement pour le commerce que pourront faire les vaisseaux danois et suédois (1705) ; — pour la délivrance des passeports ; — pour le paiement des droits de *comptable* par les vaisseaux hollandais et écossais fréquentant les ports de la sénéchaussée de Bordeaux (1705) ; — frappant de pénalités les négociants pourvus de passeports pour faire venir des marchandises de Hollande, d'Islande et d'Ecosse qui n'auront pas satisfait à leurs soumissions dans les délais (1707) ; ainsi que les négociants qui n'ont pas fait sortir des marchandises françaises pour l'équivalent de celles qu'ils ont fait venir de l'étranger (1711) ; — déchargeant de leurs soumissions les marchands qui ont fait venir des marchandises étrangères, et accordant un délai à ceux qui en ont fait venir par terre (1712) ; — ordonnances du roi d'Espagne concernant les effets des passeports délivrés aux vaisseaux ennemis (1706) ; — listes de marchandises qu'on peut tirer de Hollande ; — instructions des ministres ; — observations des députés au Conseil du Commerce au sujet des prises de mer, de la délivrance des passeports, des marchandises à échanger, des ports à fréquenter (1706) ; — pièces des procédures suivies aux sièges de l'Amirauté de Vannes et de Nantes, devant l'Amiral de France et au Grand Conseil par Adrien Tysen, capitaine du vaisseau le *Michel* d'Amsterdam, arrêté à Port-Louis malgré son passeport, et par le sieur

Piou sa caution (1707); — réclamations et plaintes des sieurs Asselin, marchand à Rouen, Th. Pool, capitaine d'un vaisseau de Dublin réfugié à Paimbœuf, par Ch. Bouchaud, marchand à Nantes, soumissionnaire d'une fourniture de sel; — remontrances sur la question de l'évaluation des marchandises embarquées et débarquées en équivalence; — observations contre le contrôleur général de la Marine présentées au nom des négociants qui ont obtenu, moyennant soumission, des passeports pour les vaisseaux ennemis; — listes des villes qui ont besoin de passeport; — autres arrêts du Conseil énumérant les marchandises étrangères prohibées en France; — fermant l'entrée des ports français aux bâtiments corses (1756); — ordonnance du roi d'Espagne prohibant le commerce avec l'Angleterre (1739); — arrêt du Conseil et ordonnance du siège de police interdisant aux Juifs de trafiquer ailleurs que dans les villes où ils sont établis (1731); — prescrivant aux Juifs et gens sans aveu non domiciliés à Nantes de sortir dans les vingt-quatre heures; leur défendant d'entrer à la Bourse et d'y exposer leur marchandise (1752); — plaintes des marchands de Saintes contre les Juifs; déclarations de chargements par les négociants, et certificats des Juges consuls délivrés aux capitaines de navires espagnols pour attester que leurs cargaisons sont d'origine française (1748-1779); etc.

C 756. (Carton 43, cotes 1-6.) — 126 pièces, papier.

**1697-1786.** — RÉGIE DES FERMES GÉNÉRALES. — Edits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil et de la Cour des Aides de Paris portant homologation des baux adjudgés à F. Fauconnet (1681), P. Domergue (1687), P. Pointeau (1691), Th. Templier (1697); Ch. Ferreau (1703); Ch. Isembert (1706), Fr. Nerville (1714), P. Manis (1715), J. Ladmiral (1718), L. Bourgeois (1726), Fr. Cornelli (1734); J.-B. Bocquillon (1751), N. Salzard (1780), J.-B. Mager (1786), adjudicataires des Fermes générales des Gabelles de France, Aides, Entrées, Cinq Grosses Fermes et autres droits y joints, de la ferme du Tabac, des produits du Domaine d'Occident et du Papier timbré; — portant règlement pour la prise de possession, la prestation de serment des employés et l'enregistrement des baux et des commissions; — pour la régie, la levée et la perception des droits des Cinq Grosses Fermes et de la Traite domaniale; — le jugement des instances contre les Fermiers; — l'exécution des instructions adressées aux directeurs, contrôleurs, capitaines, receveurs et commis, la durée de leur responsabilité, la conservation des registres, la jouissance des privilèges accordés aux commis; — le cours des monnaies reçues dans les caisses; — les appointements et le logement des employés, la comptabilité des

bureaux; l'acquisition et la jouissance des actions sur les Fermes; — le partage des bénéfices recueillis par les Fermiers généraux fixé à la moitié pour le Roi en 1759; — la tenue des registres; — la vente, la suppression et la transmission des charges de receveurs généraux et particuliers des Fermes, des inspecteurs et des contrôleurs; la reddition des comptes; — l'étendue des privilèges attachés aux charges ci-dessus. — Etat sommaire des recettes et dépenses des droits des Cinq Grosses Fermes dans les bureaux du département de Soissons (quartier d'octobre 1668). Tableau de répartition des attributions des Fermiers généraux pour l'administration des Fermes-Unies (1692). Journal du travail particulier des bureaux (1721). — Notice sur la recette de Dax; — ordres de service, délibérations, instructions générales et circulaires; etc.

C 757. (Carton 43, cote 7-11.) — 160 pièces, papier.

**1676-1781.** — RÉGIE DE LA FERME DU TABAC. — Edits, lettres patentes, arrêts du Conseil portant règlement et ordonnance pour la prestation de serment des commis et employés des Fermes, pour l'étendue de leurs devoirs par rapport à la conservation des droits des Fermiers Généraux; — pour la culture, l'introduction et le commerce du tabac; — l'adjudication du monopole; — le jugement des fraudes, des contraventions et des contestations; — la création des bureaux de recette; — les rapports des propriétaires de tabac et des marchands avec les commis des Fermes; — la concession du monopole à la Compagnie des Indes (1723); — les plantations de tabac, les visites des employés, l'expédition des baux; — la vente et la distribution du tabac dans les paroisses de la baronnie d'Est-raong en Hainault (1737); — les adjudications de tabacs provenant de prises; — la révocation du privilège exclusif et sa conversion en droit d'entrée (1719); — les affirmations de procès-verbaux, les inscriptions de faux; — la perception d'un droit de 30 sols par livre sur le tabac étranger; — mémoires de Rolland Duclos, ancien fermier du tabac en Portugal, et de divers autres auteurs sur les moyens de rendre la Ferme productive (1716-1724); — instance en inscription de faux au siège des Traités suivie par J. Clergeau, portefaix (1736); — autres arrêts concernant la fixation et la modération des amendes; — la conversion des peines établies contre les fraudeurs; la nourriture des prisonniers, la punition des contrebandiers; — l'établissement d'une commission extraordinaire à Caen (1768); — un grand nombre d'arrêts cassent et annullent des arrêts des Cours des Aides et des sentences de sièges d'Élection qui prononcent des mains-levées de saisies, réduisent les amendes infligées aux contrevenants,

déclinent la connaissance des délits ou punissent les employés des Fermes ; — mémoires des Juges consuls concernant les déclarations à faire aux bureaux de Ferme et la franchise du tabac employé pour la Traite des Noirs ; — réclamations contre diverses saisies ; etc.

C 758. (Carton 44, cote 1-7.) — 167 pièces, papier.

**1681-1773.** — RÉGIE DES GABELLES. — Edits, déclarations, arrêts du Conseil et de la Cour des Aides de Paris portant règlement et ordonnance pour le transport des sels, l'usage de certaines mesures, le mode d'emballage, de dépôt, de chargement des sels, le prix à payer aux mesureurs, la vérification des mesures ; — la création, la vente, la suppression et la réunion des offices des Greniers à sel et des Gabelles ; — les limites des fonctions des officiers, leurs gages et leurs privilèges, l'exercice de leur juridiction, la composition des sièges, la concession et le retrait du privilège de *Franc-salé* ; — la création, la vente et le rachat des droits manuels sur le sel ; etc. Table des arrêts et déclarations relatifs aux Gabelles ; — mémoires sur les moyens d'améliorer la gestion des Fermes ; — ordres de service pour les brigades.

C 759. (Carton 44, cotes 8-14.) — 179 pièces, papier.

**1676-1784.** — GABELLES. — Edits, déclarations, ordonnances, arrêts du Conseil portant règlement pour l'augmentation des droits sur le sel dans l'étendue des Gabelles de France pour l'amortissement et le rachat des taxes nouvelles, la continuation et la suppression des mêmes impositions ; — la suspension du *Franc-salé* ; — la répartition des augmentations entre les paroisses et la collecte des rôles ; — la statistique de la vente et du dépôt des greniers à sel ; — l'emploi des bulletins de délivrance ; la conservation du sel dans les greniers ; la rédaction des rôles de distribution aux habitants ; — la création, la vente, la suppression et la liquidation des offices de vérificateurs, de contrôleurs aux partages des sels ; leur réunion aux sièges des Greniers à sel ; le paiement de leurs gages ; et la limite de leurs privilèges ; — la création, la vente et la suppression des offices de vendeurs de sel à petite mesure, des offices de receveurs des petites gabelles et la ferme des regrats ; — autres règlements pour la consommation du sel en Normandie (1707) ; — pour l'application des amendes, le prêt de la fourniture du sel, les droits perçus sur les obligations qui sont passées et les formulaires imposés en ce cas aux notaires ; — les quittances des droits de collecte et de distribution, la vente des meubles saisis sur les emprunteurs de sel insolubles ; la remise des restes à recouvrer ; — la punition des faux

sauniers, les procédures à suivre contre eux, l'application et la conversion des peines ; — instructions pour les procès-verbaux et les saisies ; — plainte de G. de la Noue, voiturier par eau, contre une tracasserie des commis des Fermes à Chantoceaux adressée aux États et au Contrôleur général (1736) ; — dénonciation du commis du dépôt d'Ancenis contre les paroisses limitrophes de l'Anjou qui s'approvisionnent outre mesure pour faire du faux saunage ; — autres édits, arrêts et déclarations concernant la répression des concussions, les salaires des huissiers, les procédures à observer dans les sièges d'Élection et des Greniers à sel ; — la négociation des emplois, la création des juges gardes aux mesurages ; — jugements, condamnations, cassations d'arrêts et de sentences ; — mémoire pour justifier la gestion du sieur Perrinet, directeur des Fermes à Nantes (1758) ; — extraits de la Gazette de Leyde ; — plaintes du sieur Lemoine, capitaine de navire bordelais (1765), de dom Pedro d'Alvareda, capitaine espagnol (1771), contre les violences et brutalités des commis des Fermes et leurs fondés de pouvoirs ; etc.

C 760. (Carton 45, cotes 1-4.) — 1 pièce, parch. ; 56 pièces, papier.

**1565-1799.** — RÉGIE DES FERMES GÉNÉRALES. — PRÉVÔTÉ DE NANTES. — Pancarte des droits de Prévôté dressée en 1565, collationnée en 1638, à laquelle on a ajouté la pancarte des droits anciens, communs et patrimoniaux de la ville de Nantes et autres deniers destinés aux travaux publics, arrêtée en 1598 ; — mémoires sur l'origine et les transformations du droit de *quarantième* établi en 1420, et réflexions en forme de réponse aux prétentions du fermier de cet impôt qui voulait en modifier le tarif ; — plaintes des sieurs Andrieu père et fils et Lanelle, négociants à Nantes, appelants d'une sentence qui les condamnait à payer le *quarantième* sur des ardoises expédiées en passe-debout (1788) ; — note et consultation concernant un chargement de bois de campêche et de l'Inde adressé à MM. Dobrée et Schweighauser (1788), et qu'on présentait comme des produits de droguerie ; — règlement pour les clerks de la Prévôté (1598) ; ordre de service des bureaux ; — mémoire à M. de Ribeyre, commissaire du Roi en Bretagne, sur ce qui se pratique au bureau de la Prévôté de Nantes, de temps immémorial, pour les déclarations et la délivrance des congés (1688) ; — sommation de M. Montaudouin au receveur d'avoir à opérer sa visite sans délai ; — arrêts du Conseil servant de règlement pour le paiement des droits de Prévôté (1703-1709) ; — remontrances au Président des Traités de Guyenne et au Conseil du Roi sur la question de savoir si un navire armé à Nantes était obligé au retour de payer le droit de Prévôté bien qu'il eût payé un autre droit dans le port de Bordeaux



où il s'était déchargé ; — protestations contre les évaluations du bois de teinture avec mémoire raisonné de M. Baudouin sur le droit de *quarantième* (1787) ; — sentence du Présidial de Nantes défendant au fermier de la Prévôté de frapper les eaux-de-vie d'un même droit et d'interpréter les termes de la pancarte à sa guise (1680), autre sentence semblable de 1700, avis conforme du maire et des échevins, et mémoire pour le commerce contre l'adjudicataire des Fermes (1746), et sentence des Traités favorable au fermier (1747) ; — arrêt du Conseil prohibant l'entrée du poiré à Paris (1771) ; — arrêté des négociants de Nantes protestant contre la suppression violente de la recette des Fermes à Ingrandes, et déclaration d'adhésion au maintien de la pancarte accoutumée (août 1789) ; etc.

C 761. (Carton 45, cotes 5-10.) — 132 pièces, papier.

**1598-1794.** — RÉGIE DES FERMES GÉNÉRALES. — PRÉVÔTÉ DE NANTES. — Procédures suivies au siège des Traités foraines de Nantes par A. Deluyne, armateur, P. Razeau de Beauvais et L. Souhigaray, négociants de Nantes, contre l'adjudicataire des Fermes qui prétendait assujettir l'indigo au droit de *quarantième* (1740) ; — mémoire du commerce contre cette taxation qui fut imposée par arrêt du Conseil du 16 février 1740 (1767) ; — arrêt du Conseil et lettres patentes du roi Henri IV obligeant les armateurs à déclarer aux receveurs des droits de la Prévôté, et impositions des États de Bretagne et aux tabliers en dépendants les marchandises qu'ils amèneront dès leur arrivée ; et défense de les entreposer dans des magasins clandestinement autour des Ponts de Nantes et sur les rives de la Loire, depuis Ancenis jusqu'au Pellerin, ni d'en expédier aux bureaux de frontière sans en avoir payé les droits (1598) ; — plaintes portées aux États par les négociants et habitants de Nantes contre les visites qu'exercent les commis des Fermes, contre le déplacement de la patache d'Anjou (1762) ; des habitants de Piriac contre le droit de *brieu* ; sentences du siège des Traités ordonnant la délivrance de bulletins de *brieux* et de billets de *baissage* avec obligation de déclarer les envois qui se font de Nantes à Saint-Nazaire et d'en rapporter un certificat de débarquement (1733) ; — pancarte des droits à payer au bureau de Montaigu ; états de recettes et de saisies (1697) ; ordre de service et procès-verbal de tournée (1721) ; — instructions concernant la régie du bureau d'Ingrandes les fonctions receveurs, visiteurs et employés ; la visite des bateaux qui y passent, plaintes, dénonciations ; — autres instructions sur l'interprétation des tarifs et la perception des droits appartenants aux adjudicataires des Cinq Grosses Fermes ; mémoire contre l'élévation du droit de 12 sous perçu par 12 boisseaux de noix au lieu de 12 setiers

(1760) ; — contre la multiplicité des certificats délivrés au bureau d'Ingrandes et la perception du droit de certificat (1714) ; etc.

C 762. (Carton 46, cotes 1.) — 1 pièce, parch. ; 199 pièces, papier.

**1698-1790.** — RÉGIE DES FERMES GÉNÉRALES ET DE LA PRÉVÔTÉ DE NANTES. — Arrêts du Conseil et du Parlement, sentences du siège des Traités et du Présidial de Nantes portant règlement pour les déclarations des marchandises tant à l'entrée qu'à la sortie, et le paiement des droits de la Prévôté ; — pour les obligations imposées aux marchands et aux fournisseurs de marchandises et de denrées servant à la construction, à l'armement et à la navigation des vaisseaux du Roi à Rochefort ; aux négociants qui feront commerce d'aluns d'Italie ou du Levant, aux capitaines de navires ; aux voituriers de marchandises exemptes ou non exemptes ; — pour les formalités à observer quant au poids, à la quantité et à la valeur des marchandises ; — pour les marchandises étrangères qui acquittent les droits à l'estimation aux entrées du Royaume (1740) ; — autorisant le fermier à prendre les marchandises qui acquittent les droits à l'estimation sur le pied de la déclaration, en les payant un *sixième* en sus ; — appliquant l'ordonnance des Fermes au port de Saint-Malo (1784) ; — prescrivant les formalités à suivre pour la retenue des marchandises que les commis croiront déclarées au-dessous de leur valeur (1785) ; — formule des certificats délivrés au bureau de la Prévôté pour les marchandises à destination des Cinq Grosses Fermes ; — déclarations faites à Bayonne et à la Rochelle ; — mémoire du député du Commerce sur les termes de l'arrêt obtenu par les Fermiers généraux, en 1703, au sujet des déclarations et remontrances des États jointes à celles du Commerce ; — sommations des armateurs, capitaines et interprètes aux commis des Fermes établis dans les bureaux de Nantes et de Paimbœuf de recevoir les déclarations ; — plaintes et réclamations des Juges consuls de Nantes et du commerce de Saint-Malo, des capitaines et des armateurs contre les lenteurs et les tracasseries des employés, contre les saisies, contre l'interprétation arbitraire des règlements ; — mémoires et requêtes adressés aux Ministres au sujet des formes à adopter pour les déclarations de chargement et de déchargement à faire soit à Nantes soit à Paimbœuf ; pour la délivrance des billets de décharge et les congés d'expédition ; — sentences du Présidial et des Traités, appels, correspondance et instructions de la Régie et des Ministres ; etc.

C 763. (Carton 46, cotes 2-7.) — 173 pièces, papier.

**1697-1788.** — RÉGIE DES FERMES GÉNÉRALES. — DROITS

D'ENTRÉE ET DE SORTIE. — Déclarations du Roi, arrêts du Conseil prohibant l'entrée ou la sortie de certaines marchandises françaises ou étrangères ; — accordant des permissions temporaires et les prorogeant d'année en année ; — portant création, modération, diminution et suppression de certaines taxes ; — création de nouveaux bureaux de frontière ; — changeant la circonscription des Fermes ; — fixant les bureaux de sortie pour les marchandises exemptes des droits des Cinq Grosses Fermes ; — portant des pénalités contre les auteurs de fraudes et les commis prévaricateurs (1715) ; — concédant des privilèges et des exceptions aux habitants du marquisat de Chaussin (1740), aux ports de Bordeaux et de la Rochelle (1704) ; — réglant les droits d'entrée et de sortie à payer sur les peaux de mouton et de chèvre, les toiles de lin et de chanvre, les camelots, les tapisseries de Flandre, les cuirs dorés, les images peintes, les marchandises d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, les cornes claires, les gants, la potasse, les cendres, les écorces d'arbres, le bois de noyer, les chevaux et mulets, les aiguilles, les plumes d'autruche, les bouchons de liège, les crins, la poix et la résine, les baleines, les laines et cotons, les chanvres et les lins, les poils de chameau et de chevreau, le linge ouvré, les armes blanches, les oranges, la mercerie, la graine de lin, l'amidon, les coquilles de nacre, la cochenille, la gomme, les liqueurs de Montpellier, les habits, la vaisselle d'argent, les étoffes précieuses et les étoffes de laine, les drilles, les toiles, les chapeaux, les peines, la chaux, les matières nécessaires aux manufactures de Flandre ; — autres arrêts portant règlement pour la circulation et le transit de certains produits ; — pour les délais dans lesquels les marchandises étrangères entrèrent en franchise dans les Cinq Grosses Fermes ; — fixant le tarif d'entrée de certaines étoffes par les ports de Calais et de Saint-Valéry ; — offrant des primes aux dénonciateurs (1687) ; autorisant l'entrée des soies blanches de Nanquin par Septèmes, le pont de Beauvoisin, le bureau de Longeraï et le port de Rouen (1781) ; — mémoire des négociants de Nantes contre le choix des ports de Calais et de Saint-Valéry ; — notice sur la régie du bureau de Calais ; — cahier de résumé des décisions relatives aux entrées et sorties ; — mémoires sur les contraintes par corps décernées par les receveurs des droits dus aux Fermes, sur l'équivalence des droits uniformes perçus à Nantes sur toutes les marchandises étrangères et la franchise dont elles doivent jouir en passant au bureau d'Ingrandes ; — plaintes, consultations, instructions, interprétations du Contrôleur général et des Fermiers généraux concernant le tarif de 1667 ; — ordonnance de police de la Mairie de Marseille pour le criblage de la cochenille (1767) ; etc.

C 764. (Carton 47, cote 1.) — 84 pièces, papier.

**1695-1785.** — COMMERCE DES BESTIAUX. — Ordonnances, déclarations du Roi, arrêts du Conseil et du Parlement portant règlement pour l'établissement d'un marché à Poissy (1700) ; — pour le commerce des bestiaux d'une province à l'autre ; — pour les précautions à prendre contre les maladies contagieuses ; — pour la saisie des bestiaux, l'enterrement des bestiaux morts ; — pour la répression des fraudes et violences commises à Chartres par les bouchers et les charcutiers (1716) ; — portant des prohibitions temporaires d'exporter des bestiaux, de tuer des moutons, des veaux et des génisses : — des augmentations, des diminutions ou des exemptions de droits et des prorogations de faveurs pour l'introduction du bétail étranger ; — réglant le tarif des droits à payer aux visiteurs de porcs par les fournisseurs de la Marine ; la conversion du droit attribué aux offices de contrôleur des suifs ; — autres arrêts concernant la prorogation de la *Caisse de crédit* dans les marchés de Sceaux et de Poissy (1767) et la police de ces deux marchés ; — les primes qui seront distribuées aux marchands introduisant des chevaux et mulets propres à la charrue dans les marchés de la généralité de Bordeaux (1775) ; — le remplacement des bestiaux dans les provinces méridionales ; — l'exercice du droit de pâture dans les bois du Roi et des communautés ; — mémoires, avis, instructions sur les moyens de rétablir les troupeaux (1714), de suppléer à la disette des fourrages (1785), sur les remèdes à employer contre les épizooties ; et pour combattre la morve ; — lettre du Ministre de la Marine invitant les armateurs à transporter des génisses à Cayenne et à envoyer leurs soumissions (1777) ; etc.

C 765. (Carton 47, cote 2.) — 66 pièces, papier.

**1693-1783.** — COMMERCE DE LA BOUCHERIE, DES BESTIAUX ET DES PORCS. — Édits, déclarations du Roi, arrêts du Conseil et du Parlement concernant la création, la vente, la réunion, la suppression, le rétablissement et le rachat ou le remboursement des offices d'inspecteurs aux boucheries, de languayeurs de porcs ; de cent offices de trésoriers de la bourse des marchés de Sceaux et de Poissy, et du marché aux veaux de Paris ; — concernant les charges de contrôleurs visiteurs des suifs, de jurés vendeurs de veaux et de porcs ; — l'adjudication de la perception et de la levée des droits attribués auxdits offices ; — réglant le tarif des droits à payer, les augmentations de gages, la production du compte du produit de chaque charge (1717) ; — les mesures à prendre pour la répression de la

fraude; les exemptions accordées aux étapiers et à certaines villes; — le paiement des droits attribués à chaque charge et le jugement des contestations qui surviendront à ce sujet; — règlements pour l'enregistrement des déclarations des marchands de porcs, l'achat et la vente des porcs dans les foires, les tueries et les étaux établis à proximité des lieux sujets aux droits; — l'enregistrement des titres de propriété des étaux à boucherie du faubourg Saint-Germain à Paris; — ordonnances de police réglant le prix et le débit de la viande pendant le carême à Nantes, à Rennes et à Paris; etc.

C 766. (Carton 47, cotes 3-5.) — 100 pièces, papier.

**1695-1786.** — COMMERCE DES FROMAGES, DES BEURRES, DES SUIFS ET DES LAINES. — Édits du Roi et arrêts du Conseil portant règlement pour la perception des droits d'entrée établis, diminués, augmentés sur les fromages, les beurres, les suifs et les laines de l'étranger; — pour l'admission et l'interdiction des fromages de Hollande et d'Angleterre; — pour le commerce des laines nationales et étrangères, leur circulation à l'intérieur, le lavage des laines du Midi, l'introduction des laines du Levant, les époques où les moutons seront tondus; — portant établissement, réunion ou suppression des offices de contrôleurs, essayeurs, visiteurs et inspecteurs des beurres salés, des fromages et des suifs; — demande des négociants épiciers de Nantes en faveur de la diminution des droits mis sur les fromages de Hollande (1785) et de la prorogation des réductions; — autres règlements de police pour la vente de la chandelle; l'entrée des suifs étrangers, l'exportation des suifs de Bretagne, la fonte des suifs, la répression des contraventions, le jugement des contestations du Commerce avec les Fermiers généraux; etc.

C 767. (Carton 47, cotes 6-7.) — 133 pièces, papier.

**1696-1790.** — COMMERCE DES CUIRS, DES PEAUX ET DES PELLETERIES. — Arrêts du Conseil et des Cours des Aides portant règlement et ordonnance pour la création, la vente et le remboursement des offices de contrôleurs, visiteurs, prudhommes, vendeurs, lotisseurs et porteurs de cuirs. — pour la création des offices de jurés hongriens, leur vente et leur réunion; — pour la suppression de l'office de prudhomme à la Rochelle, à Thouars, à Marseille, à Auxonne et à Saint-Malo; — pour le paiement des gages attribués aux mêmes offices et le recouvrement de leurs droits; — portant homologation du tarif des droits à lever sur les cuirs par les tanneurs de Paris; et sur les parchemins en croûte; — ordonnances concernant la contrefaçon des cuirs de Hongrie, l'exportation du tan,

l'exemption des droits de vendeurs sur la revente des cuirs, la perception des taxes sur les cuirs en poil et en laine transportés hors de leur provenance, et leur modération; des taxes mises sur les peaux de boucs et de chèvres (1760) et les cuirs; — la levée des droits d'entrée établis sur les cuirs de Buenos-Ayres introduits par l'Angleterre, sur les cuirs tannés et corroyés, les ouvrages de cuirs, les bottes et les bottines; — la marque des peaux apprêtées et tannées; — la vente des cuirs aux Halles par commission; — décrétant prohibition des cuirs en vert ou préparés venant de la Belgique ou de la Hollande (1780); — la liberté du commerce de province à province; — prescrivant des mesures contre les épizooties; des amendes et des confiscations contre les contrevenants ou les rebelles aux ordres des commis; — autorisant l'établissement d'une cordonnerie de cuirs anglais à Dunkerque, avec liberté de circulation pour tous ses produits (1772); — approuvant le tarif des droits établis à Paris sur les cuirs et peaux pour arriver au remboursement des frais faits pour la construction d'une halle aux cuirs (1784); — mémoires contradictoires, réclamations, requêtes, remontrances des maîtres tanneurs au Contrôleur général, aux États de Bretagne, aux Juges consuls, à l'Assemblée des Notables, au Roi, aux Ministres produits contre l'introduction libre des cuirs anglais et la contremarque à la sortie des cuirs embarqués pour les colonies; contre les droits attribués aux Prudhommes, la perception du droit de 6 livres sur les cuirs secs provenant des Colonies; contre la forme des déclarations; — défenses et répliques des Fermiers généraux; — autres requêtes demandant des encouragements pour les tanneurs qui emploient la chaux; — que les bouchers soient tenus de dépouiller les veaux et moutons avec un os; — plaintes répétées sur la décadence du commerce depuis 1759; — autres arrêts du Conseil ordonnant la levée de diverses taxes à l'entrée et à la sortie du Royaume sur les peaux de lapins, de lièvres, de loups cerviers, peaux de moutons, de martres, sur le poil de lapin, sur les peaux de boucs et de chèvres; — déchargeant le fermier des demandes en restitution; — accordant le bénéfice du transit aux pelletiers du Canada (1721); etc.

C 768. (Carton 47, cotes 8.) — 49 pièces, papier.

**1701-1790.** — MANUFACTURES DE FER ET D'ACIER. — Arrêts du Conseil ordonnant la perception, l'augmentation, la diminution ou la suppression de certains droits d'entrée et de sortie sur l'Acier, le Fer et les marchandises de fer, importées, exportées ou fabriquées en France; — sur la tôle et la quincaillerie; — interprétant ou modifiant les tarifs; — portant prohibition absolue d'exportation en

1720 ; — autorisant une manufacture d'acier à Amboise en faveur du sieur Sanche, écuyer (1784) ; — fixant des règles pour la mine de fer qui se tire du comté de Foix, et pour le droit de marque sur les fers en 1781 ; — annulant une sentence du juge de la marque des fers rendue à propos de deniers consignés au bureau des Fermes de Montaigu (1731) ; — déclarant libre l'art de polir les ouvrages d'acier (1775) ; — avis sur l'ouverture autorisée d'une fabrique de batterie de cuisine en fer forgé, battu et blanchi par le sieur Prémery, et instruction pour s'en servir (1740) ; — avis, notices, mémoires et observations en faveur de la manufacture d'ancres de marine établie à Cosne par le sieur Babaud de la Chaussade (1760) ; en faveur aussi de la manufacture d'aciers, outils et instruments aratoires fondée à Nantes par le sieur Gaudin, d'abord à Richebourg, puis à Bel-Air, en 1787 ; etc.

C 769. (Carton 48, cotes 1-3.) — 80 pièces, papier.

**1670-1789.** — RÉGIE DES FERMES. — ENTREPÔTS. — Déclarations et arrêts du Conseil portant règlement pour l'organisation des *Étapes générales* ou Entrepôts dans les villes maritimes (1670) ; — supprimant l'entrepôt des cassonnades et du cacao à Bayonne ; — autorisant l'admission des cassonnades du Brésil et du cacao dans les magasins de cette ville et leur sortie pour l'Espagne en acquittant la coutume (1701) ; — concédant la franchise des droits de sortie sur divers produits manufacturés ; — mémoires sur la nécessité de prolonger l'entrepôt pour les marchandises à destination de l'Espagne et de l'Étranger (1746) ; — instance des sieurs Mangon, La Forest, Perissel, Baudouin et compagnie pour obtenir rapidement des acquits-à-caution (1780) ; — autres arrêts et déclarations du Roi autorisant l'usage de l'entrepôt pour les provisions destinées au commerce des Iles d'Amérique et pour les marchandises en provenant ; — créant un entrepôt à Granville au profit des armements pour la pêche à la morue (1739) ; — portant suppression et prorogation de la faveur de l'entrepôt ; — condamnation contre des enlèvements furtifs de vins dans les entrepôts de Bordeaux ; — mémoires de divers négociants réclamant la faveur de l'entrepôt pour le cacao et le café ; — ordres de service pour la conduite des préposés et surveillants des magasins et l'exécution des instructions ; — requêtes et plaintes contre l'adjudicataire des Fermes Générales, rédigées par Ch. Keating, écuyer, avocat au Parlement, chargé d'une expertise à bord d'un navire de Morlaix ; par le sieur Bourdon, acquéreur d'une somme de sel au dépôt de Fougères ; par le sieur Le Coq condamné à rapporter un certificat et des acquits-à-caution ; — par les associés Archambaud, Miramon, Richard et Bouriau, accusés de

soustractions dans l'entrepôt ; — autres arrêts du Conseil en faveur des négociants qui font le commerce de Guinée (1718) ; — portant règlement pour les marchandises qu'on pourra tirer de Hollande et du Nord pour le commerce de Guinée (1728) ; — fixant à quatre ans la durée de l'entrepôt des marchandises destinées à ce pays (1742) ; — observations et remontrances du Commerce de Nantes et de la Rochelle sur la durée de cette faveur ; — procès-verbal des vols commis dans les magasins du Prohibé et du Nord ; observations des gardes magasins réclamant des mesures de sûreté et de protection (1782) ; etc.

C 770. (Carton 48, cotes 4-6.) — 3 pièces, parch. ; 133 pièces, papier.

**1676-1789.** — ENTREPÔTS DE LA COMPAGNIE DES INDES ET DU PROHIBÉ DE HOLLANDE. — Arrêts du Conseil portant règlement pour l'entrepôt des marchandises prohibées et renouvelant la défense de porter des étoffes de l'Inde et de la Chine (1720) ; — procédures portées au Conseil par les sieurs Struckments, frères, négociants, saisis pour avoir dépassé le délai de l'entrepôt fixé à 6 mois (1741) ; — réclamation des négociants de la Rochelle contre la restriction à 6 mois ; — demandes de prolongation et réponses des régisseurs des Fermes. — observations et avis d'un grand nombre de négociants demandant la facilité d'entreposer dans le seul magasin dit de Hollande toutes les marchandises venant d'Europe et de l'Inde (1776) ; — baux à ferme conclus par le Commerce ; — procédures au siège des Traités de la part des négociants contre le Fermier général qui voulait les astreindre à se servir d'un seul et unique magasin (1778) ; — autres arrêts du Conseil défendant aux marchands de faire des magasins à moins de quatre lieues des frontières (1703) ; — aux marchands de toiles peintes ou blanches, de mousseline et de bonneterie des duchés de Lorraine et de Bar, des Trois Évêchés et de l'Alsace d'entreposer dans les deux lieues de frontière de Champagne ou de Franche-Comté (1768) ; — autres arrêts du Conseil portant règlement pour le paiement et la délivrance des acquits à-caution, pour l'emploi des formules ; défendant à certains bureaux de percevoir des droits de Passavant ; — confirmant les anciens tarifs ; — prescrivant l'emploi des acquits pour les chargements destinés aux colonies, à condition de rapporter des certificats de décharge ; le visa par l'inspecteur des manufactures ; les devoirs de l'adjudicataire des Fermes à l'égard des expéditions faites pour l'Espagne ; — indiquant les bureaux de délivrance pour les expéditions de sucre d'une province à une autre ; — étendant à tout le Royaume la perception des droits *d'acquit* ; — instructions et considérations sur les *acquits-à-caution*, leurs avantages et leurs conséquences, la vérification des décharges ; —

notes et observations sur les primes offertes aux employés ; — ordre de service pour les commis des Fermes (1676) ; — réclamation des sieurs Grou père et fils contre leurs exigences, sommation à eux envoyée par les sieurs Piou, Rozée, Portier de Lantimo et Darrèche ; — établissement d'un bureau de contrôle à Pirmil (1732) ; — confiscation d'étoffes prohibées chez le sieur Péan qui avait fait une fausse déclaration ; laissez-passer délivré au sieur Petit des Rochettes pour un chargement d'Indigo à destination de Marseille ; — demandes d'acquits par les négociants nantais obligés d'expédier sûrement par le port de la Rochelle les marchandises destinées aux Iles de l'Amérique pour éviter les Corsaires (1710) ; — déclaration de chargement par le sieur des Cazaux ; — plaintes et remontrances portées au Parlement et au Conseil par les sieurs Wilfeshheim et compagnie, négociants, auxquels le receveur de la Prévôté de Nantes avait refusé la délivrance d'un acquit sans consigner le montant des droits ; mémoires rédigés par les Juges consuls parties intervenantes avec le concours et l'avis des Chambres de Commerce de Dunkerque, du Havre, de la Rochelle et de Saint-Malo ; etc.

C 771. (Carton 48, cote 7.) — 2 pièces, parch. ; 89 pièces, papier.

**1693-1788.** — RÉGIE DES FERMES. — TRANSIT ET ENTREPOTS. — Arrêts du Conseil portant règlement pour les envois à l'étranger des toiles, chapeaux et dentelles de soie par le bureau de Marseille ; — pour la répression des fraudes et des abus ; — pour les expéditions des ventes de la Compagnie des Indes dans les provinces du Midi ; — révoquant le privilège du transit accordé aux manufacturiers de Lille ; — désignant les ports et bureaux de sortie pour chaque pays ; — transférant le bureau de contrôle de Douai à Cambrai et de Cambrai à Douai ; — annulant certaines autorisations ; — concédant la liberté du transit en faveur des manufactures de Flandre (1720) et le monopole des marchandises en transit aux régisseurs des diligences, des messageries et du roulage (1781), puis révoquant le même privilège (1782) — fixant les formalités à remplir par les voituriers (1785) ; correspondance provenant de Lyon, de Picardie, de Bordeaux et de Saint-Malo ; — mémoires et requêtes des députés de Lyon, de Marseille et de Lille sur l'introduction des soies *ardasses* dans la Flandre française ; — du député de Nantes en faveur du transit des sucres bruts et blancs ; — de M. Loquet de Grandville pour le transit de 9 barils de cochenille à destination du Levant par Marseille (1706) ; — des négociants en eau-de-vie de Nantes en vue d'obtenir des acquits-à-caution pour la Flandre et le Brabant (1748) ; — de

MM. Lalanne et Cabarrus, négociants à Bayonne, expéditeurs de sucre en Espagne, contre les prétentions du fermier qui réclamait un droit de coutume à la frontière (1752) ; — de MM. Uthhoff et Haëntjens, Riedy, Turningen, Wilfeshheim et Anthus, négociants, expéditeurs de cafés, plaignants contre les lenteurs du roulage (1782) ; — congés et permissions du contrôleur général, du comte de Toulouse, des Fermiers généraux, laissez-passer en transit pour le tabac ; sommations au directeur, régisseur des messageries ; — instructions des Fermiers généraux sur des demandes de délai pour le rapport des acquits-à-caution ; sur les expéditions à destination de Dunkerque ; — observations sur le tarif du roulage ; — pièces du procès porté au Parlement par les sieurs Andricu et Launelle, négociants, contre le régisseur des Fermes qui voulait assujettir une cargaison d'ardoises à destination de Dieppe au droit de *quarantième* : (1787) et arrêt du Parlement condamnant ce dernier ; — plaintes et demandes des négociants de Nantes, de la Rochelle et d'ailleurs pour obtenir des bureaux de sortie vers la Suisse, contre le privilège des messageries, contre le dépôt de cautionnement exigé par le fermier (1780) ; — contre le privilège exclusif de l'entrepôt accordé à J.-B. Fanuel.

C 772. (Carton 48, cote 8.) — 37 pièces, papier.

**1674-1788.** — MINES DE FRANCE ET DE BRETAGNE. — EXPLOITATION. — Déclarations du Roi, arrêts du Conseil portant règlement pour la marque à mettre sur l'étain (1674) ; — création d'offices de contrôleurs, visiteurs, marqueurs, essayeurs d'étain (1691), et augmentation de finance ; — remplaçant en Bretagne le droit de marque par un droit d'entrée de 2 sols 6 deniers (1706) ; — portant réunion de l'office de syndic et de deux offices d'essayeurs à la communauté des essayeurs d'étain de Paris (1707) ; — attribuant 3 deniers pour livre pesant d'étain aux essayeurs d'étain ; — règlement pour les étains provenant de la vieille vaisselle (1718) ; — pour le commerce des plombs d'Allemagne et du Nord (1722) ; — ordonnant la perception de 40 sols du cent pesant de droit d'entrée sur les plombs (1725) ; — permettant l'entrée des plombs et étains d'Angleterre par tous les ports du Royaume ; — modérant les droits sur les plombs, l'alquefou, la litarge, le minium, la céruse, provenant des mines de Basse-Bretagne (1744) ; — fixant les droits d'entrée à payer sur les plombs fabriqués à l'étranger, l'Angleterre exceptée (1757) ; — exemptant du droit de 2 sols 6 deniers pour livre les étains en saumons (1761) ; — obligeant les négociants de Dieppe d'acquitter le droit de 3 livres par quintal de plomb d'Angleterre ; — règlement pour l'exploitation

des mines de métaux (1783) ; — requêtes, mémoires, consultations, répliques de la procédure suivie au Conseil par M. Paris Duverney, conseiller d'Etat, intendant de l'Ecole militaire, intéressé dans l'entreprise des mines de Pontpéan, demandeur en dissolution de société contre Fr. Danican de l'Épine, ancien capitaine de dragons, concessionnaire, le sieur Lorient, mécanicien ; requête explicative de N. Chopin Duclos, directeur, caissier général de l'entreprise, exposé historique des faits relatant les péripéties de l'exploitation depuis la concession primitive de 1730 au père du sieur Danican (1761-1763).

C 773. (Carton 48, cotes 9-12.) — 142 pièces, papier.

**1696-1787.** — COMMERCE DU BOIS ET DU CHARBON. — Arrêts du Conseil portant tarif et règlement pour la modération, la réduction et le paiement des droits d'entrée sur les charbons de terre des mines du Hainaut (1700), de la Flandre, de l'Ecosse, de l'Irlande, de l'Angleterre, du Cap-Breton (1729) ; — exemption des droits de sortie pour les charbons provenant des mines de Fins (1739) ; — fixant les bureaux d'entrée ; — portant règlement pour l'exploitation des mines de houille en général (1744) et des mines de Saint-Etienne en particulier (1763), et du Boulonnais (1784) ; — autorisant les entrepreneurs des mines du royaume à surveiller la perception des droits d'entrée (1761) ; — concédant un privilège au sieur Cosse, inventeur du moyen de doubler la force du charbon de terre (1787) ; — mémoires et réflexions concernant le commerce du charbon de terre provenant des mines de France, sur leur qualité, les prétentions des entrepreneurs ; sur les exploitations de charbon, de fer et d'ardoise et sur les forges du Comté Nantais (1715) ; — procès de la contestation de mesure et de déclaration soulevée par l'adjudicataire des Fermes, Forceville, devant le Siège des Traités de Nantes, contre François et Guillaume Linctre, à propos d'une cargaison de charbon anglais débarquée au Pellerin (1740) ; — soumission de J. de Giroy, baron de Naun, envers le comte de Maurepas, de livrer à Indret, pendant 6 ans, 12,000 quintaux de charbon tirés des mines du Forez (1741) ; — attestations concernant les usages adoptés en Angleterre et à Nantes, pour le mesurage des charbons ; — édits, déclarations, arrêts du Conseil portant création, réunion et suppression des offices de porteurs, mesureurs, contrôleurs des charbons de bois et de terre, des offices de jurés-visiteurs, de gardes des archives, de conservateurs de leurs privilèges dans diverses villes du royaume, à Paris et à Lyon ; — des offices de mouleurs, empileurs, porteurs, mesureurs, chargeurs et déchargeurs de toutes sortes de bois à flotter ou à brûler ; — règlements pour leurs fonctions et leurs privilèges,

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE C.

pour la perception des droits à eux attribués, et le paiement de la finance due au Roi à raison des offices de visiteurs, mesureurs et contrôleurs de bois ouvrés et à bâtir, de bois de sciage, de charronnage, de menuiserie et de charpente ; — défense de laisser sortir les bois de charpente et de construction hors du royaume (1722) ; — autorisation d'exporter les cercles et le merrain conforme à diverses pétitions (1766) ; — demande de réduction de droits mis sur le bois de merrain ; — avis du Commerce de Nantes aux faiseurs de cercles, sur les règles à observer ; ordonnance de police pour l'approvisionnement de Paris (1783).

C 774. (Carton 49, cotes 1-2.) — 146 pièces papier.

**1698-1769.** — COMMERCE DES GRAINS. — Lettres patentes, déclarations du Roi, arrêts du Conseil, du Parlement de Paris, ordonnances du lieutenant général de police portant règlement d'administration et de police pour le battage des blés, l'estimation des récoltes, la visite des greniers, le transport dans les marchés, les réserves permises aux particuliers, la répression des accaparements, les achats de blés par les boulangers de Paris, la vente sur les halles et marchés, les débarquements de grains et de farines à destination de Paris ; la saisie des bestiaux, le jugement des contraventions, l'exercice des fonctions des commissaires envoyés dans les provinces, l'introduction des blés étrangers dans le royaume par les vaisseaux arrivant de la Mer du Sud (1709) ; — les approvisionnements de Paris et de divers marchés ; — la répression des attroupements, séditions et motions ; — les formalités d'inscription à observer pour jouir de la liberté de faire le commerce des grains et farines ; — la préparation des grains destinés aux semences ; — l'importation des blés et farines venant des ports de l'Europe ; — ordonnance de l'Intendant de Bretagne, arrêts du Parlement de Rennes ; sentences des Juges de police du siège de Nantes infligeant des amendes ; — prescrivant des mesures contre la disette et les manœuvres des accapareurs de blé, de viande, de suif et de beurre ; — correspondance avec M. Portail, premier président au Parlement de Paris, avec l'Intendant de Rennes ; — état des négociants de Nantes qui n'ont pas renvoyé leurs soumissions à l'Intendance (1737) ; — mémoire réclamant pour les commerçants la liberté de trafiquer sans être astreints à demander des permissions aux Juges de police (1749) ; — procédure relative aux suites d'un achat de blé avarié par un amidonnier de Rennes (1762) ; — récit d'expériences faites en Angoumois d'une méthode pour conserver les blés (1763) ; — lettre d'un gentilhomme des Etats du Languedoc à un magistrat du Parlement de Rouen sur le commerce des blés, des fa-

rines et du pain (1768) ; — mémoires tendant à obtenir la révocation de la défense d'exporter des grains du port de Nantes pour l'étranger (1766) ; — notes et explications exposant les habitudes suivies à Nantes pour le commerce des grains et l'impossibilité d'appliquer les contraintes qu'on veut imposer aux négociants (1782) ; — états du produit des récoltes dans la subdélégation de Nantes, de 1781 à 1784 ; — autres lettres patentes et arrêts du Conseil portant règlement pour le transport des farines, légumes et blés d'une province à une autre, par terre et par mer ; — les formalités de déclaration à observer ; — les exemptions offertes pour les expéditions faites en Dauphiné (1736) ; — autorisant la circulation des grains ; fixant les droits d'entrée et de sortie ; accordant des gratifications à ceux qui feront venir des grains de l'étranger (1768) ; — annulant plusieurs ordonnances de police locale contraires à la liberté ; — attribuant aux Intendants la connaissance des délits emportant amendes et confiscations (1773) ; — indiquant les ports où la liberté du commerce sera admise ; — établissant la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur et ajournant la liberté de la vente à l'étranger (1774) ; — ordonnant la destruction de plusieurs libelles ; — réflexions et observations des négociants de Nantes et de Saint-Malo sur les décisions précédentes et sur des projets de déclarations ; — lettres et instructions du Roi adressées aux évêques et aux curés du royaume sur les moyens à employer pour réprimer le brigandage, et lettre particulière des vicaires généraux du diocèse de Nantes sur le même sujet (1775).

C 775. (Carton 49, cotes 3-6.) — 243 pièces, papier.

**1653-1790.** — **COMMERCE DES BLÉS ET DES SUBSISTANCES.** — Edits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement portant suppression, prorogation, exemption de droits de ferme, de péage, etc., pour les blés, froments, légumes, farines, orges, seigles et méteils entrant par eau et par terre, passant d'une province dans l'autre et conduits à Paris ; — proposant des primes aux importateurs de blés étrangers ; — portant que les droits de minage, cens, rentes, poids et mesures, octrois, foires et marchés ne sont pas compris dans l'exemption (1740) ; — exemptant des sols pour livre les droits sur le blé et la farine établis pour la construction de la Halle de Paris ; — créant un impôt pour les achats de blé destinés aux approvisionnements de Paris ; — suspendant la perception de certains droits locaux dans diverses villes ; — prohibant l'exportation des blés, seigles, avoines et autres grains, révoquant et suspendant les permissions ; — soumettant au triple des droits ordinaires les permissions de sortir du blé ; — autorisant pendant un certain temps la

sortie des blés hors du royaume par tous les ports et passages ; — désignant les ports de sortie ; — réduisant les droits sur les bestiaux ; — permettant aux habitants de la province de Bretagne de transporter le superflu de leurs grains à l'étranger (1732) ; — portant règlement de tarif pour les droits à percevoir sur les grains sortant de Bretagne ; — arrêts du Parlement de Bretagne, approuvant les emprunts contractés pour subvenir aux besoins des nécessiteux ; — réglant les cas où le devoir de minage sera dû à Nantes (1653) et défendant aux propriétaires de ce droit de rien prendre sur les farines amenées et vendues à Nantes (1738) ; — extrait de la pancarte de 1561 relatif au même droit ; — notes, requêtes concernant les prétentions des mesureurs jurés, des portefaix, et leurs statuts ; — instructions de l'Intendant, des Fermiers généraux et du Contrôleur général, mémoires et correspondance de la députation de MM. Millet et Kervégan, envoyés à Paris pour solliciter la révocation de la défense de faire sortir les grains, à l'occasion d'une sentence du Siège de police de Nantes prononcée contre le sieur Garnier, négociant, et cassée ensuite par arrêt du Conseil (1766) ; — autres mémoires sur les moyens d'entretenir l'abondance dans le royaume, de relever le commerce des grains français aux yeux de l'étranger, sur la question de la libre exportation (1764), sur les causes de la décadence de la marine marchande et sur les moyens d'y remédier (1787) ; — souscription pour former à Nantes une société patriotique d'approvisionnements (1769) ; — listes de navires chargés de grains entrés dans le port (1770-1775).

C 776. (Carton 49, cotes 7-9.) — 1 pièce, parch. ; 170 pièces, papier.

**1414-1790.** — **COMMERCE DES GRAINS ET FARINES ET DROIT DE MINAGE.** — Arrêts du Conseil portant tarif des taxes qui frapperont toutes les farines étrangères à l'entrée dans le royaume et les farines françaises à la sortie ; — désignant les ports d'entrepôt (1763) ; — autorisant l'exportation des farines ; — mémoire du sieur Favereau, négociant, contre les prétentions du Bureau des Fermes (1765) ; — statistique des expéditions du port de Nantes ; sentences du Siège de police portant règlement pour le temps pendant lequel les blatiers entrèrent en concurrence de tous les marchés (1749-1751) ; — consultation, procédures de l'instance poursuivie au Parlement par le Général du Commerce de Nantes contre les blatiers qui prétendaient concourir sans limites dans les marchés aux grains (1751) ; — arrêt du Parlement corrigeant une sentence de police qui avait adjugé aux grenetiers de Nantes la concurrence dans un parti de blés noirs (1775) ; — défenses d'un blatier contre ses confrères qui prétendaient concourir à un marché de trois tonneaux de seigle qu'il avait conclu à

arquefou ; — déclarations du Roi, autres arrêts du Conseil et du Parlement de Paris, portant règlement pour le droit de minage ou de mesurage payé à l'abbesse de Fontevault sur les grains consommés à Saumur (1693) ; — pour la perception du droit de minage à Pontoise, Surresne, Boulogne, Paris, Versailles, Meaux ; — pour l'évaluation en argent des droits de minage, levage et autres perçus sur les grains (1709) ; — convertissant en argent les droits de mesurage (1770) ; — condamnant tous les propriétaires de droits sur les grains à représenter leurs titres de propriété (1775) ; — défense aux mesureurs de grains de se livrer à la commission ou au courtage (1781) ; — mémoires, requêtes et réflexions de la procédure suivie au Parlement par les négociants de Nantes, demandeurs, à l'encontre des propriétaires du droit de minage et de leur fermier Godefroy, qui prétendait exiger des déclarations de destination de la part des marchands qui empruntaient la rivière, percevoir le minage sur tous les blés vendus soit au marché soit dans les greniers ou dans les maisons particulières à Nantes et dans la banlieue, ainsi que sur les chargements destinés à passer à l'étranger ; — autres instances des mêmes réclamant le rachat du droit de minage, productions comprenant un aveu de 1414, un extrait de la pancarte de 1561, des condamnations prononcées au profit des propriétaires du même droit, sentences de confirmation, instructions de l'Intendant sur l'interprétation des exemptions de droits ; — projet de conversion dudit minage en argent ; — procès intenté devant les Commissaires du Bureau des grains, en 1771, par le fermier contre les négociants auxquels il demandait 84.839 livres pour le montant des droits dont il avait été frustré de 1765 à 1776 par suite de l'opposition des Juges consuls ; — instance contre l'évocation au Grand Conseil de l'affaire du minage, demandée par M. de Saint-Luc (1776) ; — Requêtes, factums, mémoires, productions, répliques des contestations soulevées par les fermiers du droit de minage conjointement avec les propriétaires de ce droit, contre les sieurs Sigoigne, confiseur, et Grave, négociant, auxquels ils réclamaient le minage sur un chargement de 44 sacs de graine de lin de Zélande (1758) ; — contre les sieurs Béconnais, Thébaud et Lemaitre, négociants, auxquels ils réclamaient le minage à raison de grains qu'ils avaient exportés à l'étranger ; instances auxquelles ont pris partie les Juges consuls de Nantes pour défendre les intérêts du Commerce contre les prétentions susdites (1776) ; — fragment d'un procès soutenu par la communauté de la ville de Saint-Brieuc contre le trésorier de la Cathédrale qui se prétendait fondé dans la perception d'un droit de minage sur les diverses espèces de grains qui se vendent sur les foires et marchés de Saint-Brieuc à raison de la 54<sup>e</sup> partie du boisseau

(1748). — Requêtes et répliques portées au Parlement par les Juges consuls et leur secrétaire Pelieu contre J.-B. Delmestre, marchand de blé et fermier du droit de minage, auteur d'un libelle diffamatoire contre eux, auquel ils demandaient réparation d'honneur (1780).

C 777. (Carton 49, cote 9 bis.) — 9 pièces, parch. ; 55 pièces, papier.

**1699-1741.** — DROIT DE MINAGE. PROCÈS. — Requêtes, mémoires, griefs, observations, répliques, lettres de commission et d'appel de la procédure suivie d'abord au Présidial de Nantes puis au Parlement de Rennes par le fermier du droit de minage, la duchesse de Mortemart et les copropriétaires du même droit contre le sieur Archambaud, négociant, auquel ils demandaient le minage sur toutes les farines qu'il avaient vendues en 1730, soit 400 tonneaux, et arrêt de condamnation contre les demandeurs (1739). Les productions comprennent une sentence du Présidial et une du Siège de la Prévôté ; et intervention des Juges consuls de Nantes, défenseurs au nom du Commerce. Les copropriétaires du minage étaient alors Marguerite Descartes, épouse de Philippe de Bruc de Monplaisir, Marie Péan, veuve de J. Lory de Lardière, et Catherine d'Achon, veuve du sieur Burguerie Gayac.

C 778. (Carton 49, cote 10.) — 65 pièces, papier.

**1758-1764.** — DROIT DE MINAGE. — Requêtes, factums, mémoires, répliques de la procédure portée au Présidial de Nantes puis au Parlement par le sieur Delmestre, fermier du droit de minage, contre J.-B. Chevy, fermier général des messageries de Nantes, auquel il réclamait le minage sur la quantité d'avoine consommée par ses chevaux en le traitant comme un marchand ; intervention des Juges consuls en faveur du défendeur, et sentence de condamnation contre le fermier.

C 779. (Carton 49, cotes 11-12.) — 98 pièces, papier.

**1697-1790.** — POLICE DES MESUREURS ET PORTEURS DE FARINES ET DE GRAINS, PORTEFAIX ET PORTEURS DE CHAISES. — Arrêts du Conseil portant création, suppression et union des offices de jurés cribleurs de blés, froments, seigles et orges, de porteurs de grains, de contrôleur des registres de la communauté des mesureurs de grains ; — portant règlement pour la création et la vente des offices de jurés mesureurs de grains dans toutes les villes et les bourgs du royaume (1697) ; — pour le tarif des droits attribués aux jurés-mesureurs de grains et avoines, aux syndics des mesureurs ; — pour l'exercice de leurs fonctions (1705), leur substitution et remplacement ; — arrêt du



Parlement homologuant une ordonnance relative à la contenance de la mesure et au mesurage des grains à Etampes (1783); — plaintes portées par les marchands au Siège de police de la ville de Nantes contre le petit nombre de mesureurs jurés au service du public, contre les exigences et les usages de cette corporation; — réclamant la répression des abus et malversations; — requête de 35 portefaix au lieutenant général de police et aux échevins de la ville tendant à obtenir l'approbation d'un cahier de statuts en 9 articles et l'érection de leur profession en maîtrise et corps de jurande avec délivrance de 10 lettres de maîtrise de porteur de blé (1732); — objections et remontrances des négociants en blé, mémoires et avis des Juges consuls considérant cette innovation comme factieuse, opposée à tous les règlements, dangereuse et nuisible aux 4.000 pauvres portefaix qui ne peuvent payer les lettres de maîtrise (1740); — sentence du Siège de police supprimant la prétendue société des portefaix à la Fosse (1743); — réflexions de M. Tardiveau sur les friponneries des mesureurs de blé, sur le mesurage arbitraire et la nécessité de revenir à l'honnêteté des procédés, réponse des Juges consuls (1775); — défense aux mesureurs de grains, aux fermiers du droit de minage ou à leurs préposés de faire le commerce des grains et farines, d'en prendre en paiement de leurs salaires, de s'associer avec les marchands de grains, d'exercer les métiers de meunier ou de boulanger (1781); mémoire sur le vice des mesures servant au commerce des grains (1782) et les avantages qu'aurait la substitution du pesage; — réclamation d'augmentation de salaire par les mesureurs; — ordonnance de police portant tarif de salaires pour les portefaix et les porteurs de chaises, leur défendant de jouer à la boule les jours de travail, « d'yvroger dans les cabarets, de jurer le saint nom de Dieu » (1714); — prononçant la dissolution de la frairie de N. D. de Bon Port et infligeant des amendes à ceux qui en faisaient partie (1726); — défendant aux portefaix de se présenter sans être appelés (1742); — réprimant les violences des portefaix de la Fosse contre ceux de Chesine et de Chantenay (1743); les ligues et cabales et toutes les tentatives de monopole; — condamnations à l'amende et à la prison contre plusieurs contrevenants; — injonctions de travailler partout où ils seront requis et de porter toutes sortes de marchandises sans distinction (1768); — plaintes contre le sieur Passart, maître de quai, qui s'ingère de donner des ordres pour les livraisons des marchandises; contre les exactions et les vexations des portefaix; — projet de règlement de tarif (1784); — nouveau tarif imprimé en 1787 — arrêt du Conseil et de la Cour du Parlement réglant le salaire des ouvriers à la campagne (1722); — défendant les coalitions des ouvriers employés à la moisson (1780); —

cassant les lettres de brouettiers et de camionneurs expédiées en l'Amirauté de Caen (1738); — règlement pour les chaises à porteurs (1770); etc.

C 780. (Carton 50, cotes 1-4.) — 100 pièces, papier.

**1563-1788.** — DOUANES ET IMPOSITIONS FORAINES SUR LA SOIE, LA CIRE, LE PAPIER ET LES CARTES. — Édits et arrêts du Conseil intéressant la ville de Lyon. Pièces concernant un don fait au Roi, les offices de la douane; l'aliénation du tiers des droits de surtaux à son profit; la vente des places, les emprunts; la suppression des droits de *Tiers surtaux* et de *Quarantième*, des douanes de Lyon, de Valence et de tous les droits établis sur les soies; — le tarif des droits à lever sur les soies étrangères et sur celles d'Avignon; — règlements pour le paiement des droits de la douane de Lyon sur les marchandises non comprises au tarif; — pour l'application du tarif de 1664, à l'entrée des Cinq Grosses Fermes, à toutes les marchandises, sauf à celles qui sortiront de Lyon, après avoir acquitté les droits locaux (1737); — pour l'extension du tarif de Valence aux marchandises non dénommées dans la pancarte (1760); — pour l'administration de la ville de Lyon (1780); — rapport historique sur les exemptions accordées aux Suisses par les rois de France à la douane de Lyon; sur les restrictions qu'elles ont subies et les concessions faites aux marchands allemands; — requête du procureur syndic des Etats de Bretagne au Roi contre les prétentions de la ville de Lyon qui voulait faire porter chez elle toutes les marchandises provenant d'Italie, du Levant et de l'Espagne ou leur faire payer les droits du *Tiers surtaux* et *Quarantième*, à l'entrée des provinces de Languedoc, Provence et Dauphiné; — réponse aux propositions d'affranchissement de la douane de Lyon pour la ville de Toulon (s. d.); — requêtes des consuls et viguiers de la ville de Beaucaire, des députés des villes de Paris, de Bordeaux, de la Rochelle, de Saint-Malo, de Lille et de Rouen au syndic général de la province du Languedoc, de l'agent général de Dauphiné, pour être reçus opposants envers l'arrêt du Conseil du 30 août 1718, obtenu par le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Lyon (1719). Les productions de pièces remontent à l'année 1565. L'une de ces requêtes en 147 pages est un véritable traité où l'auteur passe en revue l'origine des taxes, leur application, leurs transformations; — sommaire de l'instance pendante au Conseil entre la ville de Lyon et les principales villes du royaume (1719). — Lettres patentes et arrêts du Conseil portant règlement pour les droits des marchandises passant à Orléans, la rédaction des lettres de voiture des marchandises à destination d'Orléans; — la franchise, au profit du duc d'Or-

léans, du sol pour livre sur les marchandises vendues en gros par les marchands forains ; — les déclarations préalables à faire au Bureau des aides pour les expéditions de vins, d'eaux-de-vie et de liqueurs (1718) ; — protestations des Élus et marchands d'Orléans contre les exactions du fermier des aides qui prétendait lever une imposition foraine de 16 deniers pour livre sur les marchandises envoyées à Orléans pour y être débitées, et intervention des marchands de Lyon (1700). Autres arrêts du Conseil portant règlement pour la perception des droits établis sur les cires jaunes provenant de l'étranger et exportées après avoir été blanchies ; — certificats de paiement (1715) ; — édits, déclarations et arrêts du Conseil portant établissement d'un droit sur les cartes à jouer (1704) ; — règlement pour l'usage des anciennes cartes, pour la fabrication des nouvelles, le respect du monopole concédé au sieur Barbier, fermier général ; la répression des contre-façons, l'estampille à apposer sur les cartes ; le paiement, l'augmentation et la suppression des droits, le jugement des contraventions, la régie du droit des cartes au profit de l'École royale militaire (1769) ; le renouvellement du privilège ; — autres édits et arrêts concernant la création et l'extinction des offices de contrôleurs et visiteurs des papiers (1713) ; portant règlement pour le commerce des papiers et des cartons ; la régie des droits sur les cuivres, l'amidon, la poudre à poudrer, sur la cire, sur les suifs, les papiers et les cartons, la modération et l'augmentation des tarifs ; pour la marque des cuivres, pour l'exercice de la profession d'amidonnier ; — ordonnance de mainlevée, procès-verbal de saisie ; plaintes contre les procédés et les exigences du régisseur des droits sur les cuivres, le suif, la cire, le papier et la poudre (1748) ; et réclamation de franchise pour les objets destinés au commerce de l'Afrique ; — demande de modération de droits sur les cuivres destinés au doublage des navires (1781).

C 781. (Carton 51, cotes 1-3.) — 1 pièce, parch. ; 96 pièces, papier.

**1511-1788.** — TRAITE DOMANIALE DE BRETAGNE. — Extrait des lettres patentes accordées par le duc Jean V aux marchands de Nantes portant tarif pour les droits à payer à l'entrée et à la sortie de certaines marchandises dans les ports de Nantes et de Saint-Nazaire (1420) ; — pancarte de la traite domaniale extraite d'un livre de la Chancellerie de 1511, portant règlement pour les villes de Rennes, de Nantes, de Vannes, de Cornouaille, de Dinan, de Léon, de Tréguier, de Lamballe, de Moncontour, de Fougères, etc. ; collationnés de la Chambre des Comptes, nombreux imprimés de la pancarte de 1512 ; — autre pancarte de 1537 homologuée ; — requête des États au Parlement réclamant la répression des abus de perception

et arrêt interprétant le texte de 1512 ; — enregistrement au Siège des Traités de Nantes et à la Chambre des Comptes (1763). — Mandement royal portant tarif des droits à payer sur les bêtes vives tirées hors de Bretagne (1536) ; — arrêt du Conseil d'État portant prorogation de l'exemption des droits sur les bestiaux et sur les grains (1733) ; — procès porté devant le Parlement par le fermier général de la traite domaniale appelant de sentence rendue au Siège des Traités de Nantes au profit du sieur de Maubreuil dont le fermier refusait de payer la traite pour un troupeau de bœufs à destination de Paris (1742) ; — mémoire contre le fermier des droits de traite qui poursuivait un marchand (1756) ; — procédures de Ch. de la Roche-Saint-André, syndic général des paroisses du marquisat de Montaigu, contre les exigences du fermier de la traite sur les bêtes vives, lequel prétendait étendre sa perception même sur les bestiaux non vendus, ramenés de Bretagne en Poitou (1774) ; — arrêt du Conseil imposant l'obligation pour les marchands de bestiaux de faire une déclaration dans les bureaux du fermier de la traite (1779). — Arrêt du Parlement défendant aux fermiers de la traite de l'évêché de Nantes de rien exiger sur les marchandises venant de l'intérieur et embarquées pour être transportées par mer lorsqu'elles auront payé le droit de prévôté (1610) ; — factum sur la règle suivie pour la perception du droit de traite, et opposition des marchands de Nantes à la levée de 8 deniers pour livre (1672) ; — ordonnance du sénéchal de Nantes en forme de règlement supprimant un bureau de perception ; extraits des livres de recettes, certificats, enquêtes, mémoire des Juges consuls tendant à faire cesser la perception du droit qualifié *Traite par mer* (1760) ; — aliénation à vie des droits de la traite et de « passeporte » à Th. Dreux, marquis de Brézé, pour le prix de 106,100 livres (1723) ; et protestation, en 1780, contre le rétablissement de ce droit qui fut racheté par les États en 1760.

C 782. (Carton 51, cotes 4-5.) — 3 pièces, parch. ; 91 pièces, papier.

**1511-1775.** — TRAITE DOMANIALE. — Arrêt de la Cour du Parlement rendu contre les commis du fermier de la Traite auxquels il est défendu de contrevenir au tarif de 1512 ; — extraits de la pancarte primitive, des baux des fermiers, des chartes de concession des Ducs ; — plaintes des marchands de Nantes contre les péages perçus à la prévôté et sur les Ponts de Nantes et contre les instructions données au fermier directeur de la traite domaniale (1734) ; réponse du sieur Delaire, directeur, et réflexions à propos de l'évaluation des marchandises et de la nécessité d'établir un tarif pour la perception du trentième ; — mémoire adressé à l'Intendant de Rennes sur les exactions

et les vexations du fermier Delaire, information ouverte en 1664 ; — requêtes et observations du bureau des marchands fréquentant la rivière de Loire adressées au Conseil du Roi, et aux commissaires établis pour la vérification des péages (1736); citations, productions ; — mémoires des marchands de Rennes contre les Trois-États de Bretagne, engagistes des Domaines (1764) et contre la perpétuité de certains impôts qui ruinent le commerce (1764) ; — interprétation du contrat d'engagement des Etats envers le Roi ; arrêt du Conseil corrigeant un autre arrêt du Parlement obtenu par la ville de Rennes en faveur de la circulation libre des cotons, laines, lins et chanvres filés et non filés (1766) ; — dissertation sur la nature, l'origine et l'étendue de la traite domaniale de Bretagne ; — cinq mémoires consécutifs des marchands et armateurs de Nantes contenant leurs griefs contre la régie et la perception des commis de la Traite et les engagistes, protestant contre l'emploi du tarif de 1707 au lieu de celui de 1512, exposant les préjudices que supporte le Commerce (1775) ; etc. — Etat et mémoire pour servir de tarif aux commis des bureaux de la traite domaniale (1707) ; — instructions à l'usage des receveurs chargés de la régie et de la perception (1734) ; — réflexions et observations sur un nouveau projet de tarif présenté par le commerce de Nantes conforme à l'arrêt du Parlement de 1762, et répliques des négociants sur les publications précédentes (1771) ; — protestation contre le doublement des droits réclamé par le fermier de la Traite (1709) ; — arrêt du Parlement remettant en vigueur la pancarte de 1512 et défendant les attroupements contre les commis (1719) ; — sentences des Juges des traites foraines de Montaigu et de Nantes permettant d'établir des bureaux sur la frontière et ailleurs si les fermiers le jugent convenable ; confirmant et annulant des saisies ; — formulaires de procès-verbaux ; tableau du produit des droits de 1716 à 1761 ; — proposition d'un projet qui aurait pour but de substituer les États aux engagistes des droits domaniaux (1760) ; — liste nominative du personnel des bureaux.

C 783. (Carton 51, cote 6.) — 200 pièces, papier.

**1630-1767.** — TRAITE DOMANIALE. INTERPRÉTATION DES TARIFS. CONTENTIEUX. ESTIMATION AU POIDS ET A LA VALEUR. — Arrêts du Conseil et du Parlement remettant en vigueur le tarif des savons et des laines d'Espagne, avec défense aux fermiers de rien innover (1669) ; — fixant les droits à payer pour les cargaisons de toile de coton et autres marchandises provenant de la concession des Indes Orientales (1692) ; pour les épiceries vendues par la même Compagnie (1695) ; pour la cochenille, pour les marchandises sortant de Nantes par terre et par la Loire ; pour les

plombs de la mine de Pontpéan (1759) ; pour l'huile, les toiles de lin et de coton, les cotons, les peaux de veau corroyées et les bois d'ébène ; — sentences du Siège des Traités et de la Sénéchaussée de Nantes sur les mêmes matières ; — arrêts évoquant diverses contestations à la requête du fermier contre S. Baillat, fabricant de bas à Nantes ; Van Berchem, négociant à Nantes (1767) ; — homologuant les instructions des engagistes de la Traite ; — interdisant aux juges ordinaires de connaître des différends qui se produiront à propos des tarifs (1767) ; — défendant aux fermiers de refuser certains certificats de décharge ; — mémoires, requêtes, plaintes, remontrances des marchands de la rivière de Loire, des sieurs Baudran et du Halde, marchands à Paris (1695) ; de René Daudenc, marchand de rocou, de J. Beziau, marchand de fer, et maréchal à Vieilleville, J. Moullié, porteur de lingots d'argent, condamné par le Siège des Traités de Vitré, le sieur Longuemare, négociant au Havre, divers marchands de riz, J. Lusseau, marchand de graine de verres, et autres ; — procès sur les prétentions du fermier de Rennes de percevoir les droits non pas suivant le poids, mais selon la valeur des marchandises et de taxer des expéditions en transit allant de Brest à Rouen ; — instructions du Contrôleur général ; — protestations contre la perception du trentième de la valeur des marchandises non portées au tarif de 1512 sortant de la province (1759) ; — interprétation du contrat des engagistes, défense du duc de Fitz-James protestant contre l'arrêt du Parlement de 1762 (1766) ; — observations générales sur la traite domaniale de Nantes et les changements introduits par les fermiers de la Régie.

C 784. (Carton 52, cotes 1-2.) — 2 pièces, parch. ; 116 pièces, papier.

**1630-1766.** — TRAITE DOMANIALE ET PASSEPORTS. — Arrêts du Conseil et du Parlement, sentences, ordonnances réglant la forme des certificats à rapporter au Bureau des traités pour les marchandises débitées dans la Province et le taux des droits à payer en cas de sortie ou en cas d'amende encourue à la suite d'un procès intenté par le fermier général des Domaines à divers marchands de toile de la baronnie de Fougères ; — approuvant la perception du droit de traite dans le port de Dinart sur les marchandises tirées hors du royaume ; — exemptant du devoir de traite les toiles transportées de ville en ville (1670) ; — confirmant les privilèges de la ville de Fougères et les conséquences du droit de bourgeoisie (1730) ; — défendant de percevoir le droit de traite à Vitré sur les provisions de bouche provenant du marché (1734) ; — mémoire des Consuls de Nantes sur la jurisprudence qui ressort des arrêts rendus sur toutes les difficultés soulevées

par les fermiers ; — autres arrêts rappelant aux voituriers par eau et par terre qu'ils doivent payer les droits de Pancarte avant d'enlever aucune marchandise à destination de l'étranger et produire leurs passeports et acquits aux commis de Pirmil, d'Indret et de Paimbœuf (1676) ; — défendant aux fermiers de la traite de percevoir aucun droit de passeport sur les denrées, futailles, ou matériaux allant aux maisons de campagne du Comté Nantais (1729) ; — approuvant la perception du droit de passeport sur les marchandises voiturées par eau au-dessus des ponts de Nantes et au-dessous pour les marchandises destinées à l'intérieur de la Province ; — pièces des procès poursuivis par les fermiers devant la Sénéchaussée de Nantes et le Siège des Traités contre J. Lhotellier, gabarrier (1675), Louis Giraud, marchand de fer à Pirmil, Padiou, aubergiste à Vieilleville, Brunet, la veuve Couturier, Morille ; Boisrouaud et autres ; arrêts favorables obtenus par le duc de Fitz-James, engagiste ; — plaintes contre les exactions des commis, contre les difficultés que soulèvent la production des certificats exigés et des déclarations d'expédition ; — mémoire tendant à la suppression des déclarations et des droits de passeport pour les marchandises voiturées au-dessus de Saint-Nazaire ou jusqu'à Saint-Philbert-de-Grandlieu et qui ne sortent pas de la province ; — à la suppression du droit de *Traite par mer* et des innovations des fermiers au sujet du droit de passeport par eau ; — laissez-passer délivré aux officiers du régiment de cavalerie de Toulouse (1729) ; — arrêt du Conseil condamnant le fermier Delaire à restituer au sieur Cambronne, marchand de mouchoirs, les droits de sortie qu'il avait indûment perçus (1782).

C 785. (Carton 52, cotes 2 bis et 2 ter.) — 10 p. parch. ; 88 p. papier.

**1758-1784.** — TRAITES FORAINES, DROIT DE PASSEPORT. — Procédures devant le Siège des Traités de Nantes à l'occasion d'une saisie exécutée sous prétexte de droit de passeport que divers marchands et bargers de la Marne, de Saint-Philbert-de-Grandlieu et de la Chapelle-Basse-mer refusaient de payer sur les marchandises montant et descendant la Loire au régisseur des Fermes (1759), intervention des États et du Général du Commerce (1760), appelant au Parlement d'une sentence du Siège des Traités ; arrêt d'évocation au Conseil et poursuites des procédures contre les engagistes (1780) ; remontrances, requêtes, mémoires contradictoires des négociants soutenant que le droit de *passeport* ne devait se payer qu'à deux portes de Nantes, sur les charges des chevaux et les fardeaux, non sur les marchandises voiturées par eau, etc.

C 786. (Carton 52, cotes 3-4.) — 1 pièce, parch. ; 79 pièces, papier.

**1610-1776.** — TRAITE DOMANIALE, PASSE-DEBOUT POUR L'ÉTRANGER ET LES GROSSES FERMES. — Arrêts du Conseil et du Parlement maintenant en vigueur les tarifs des pancartes de 1512 et de 1537, précisant les marchandises qui sont comprises dans les tarifs et défendant aux fermiers de la traite domaniale de percevoir des droits plus étendus (1702) ; — texte imprimé de la Pancarte de 1512 ; — défense de percevoir aucuns droits de Traite sur les marchandises qui sortiront par acquit-à-caution des Cinq Grosses Fermes et passeront debout par Nantes pour y rentrer (1746) ; — mémoires et observations d'un procès pendant entre les engagistes de la traite par eau, par mer et par terre et deux marchands du bourg des Herbiers en Poitou poursuivis, et arrêt rendu à leur profit confirmant deux sentences du Siège des Traités obtenues par ces marchands (1746) ; — instructions adressées aux receveurs, consultations sur la question de savoir si les marchandises en passe-debout et les expéditions par mer doivent le droit de traite ; — arrêt du Parlement défendant au fermier de la traite de l'évêché de Nantes de rien prendre sur les marchandises chargées en vaisseaux pour être transportées par mer qui ont acquitté le *devoir de Prévôté*, et de percevoir plus de 8 deniers pour livre de leur valeur (1610) ; — protestations des négociants de Saint-Malo contre la perception de la traite sur les marchandises sortant par mer (1710) ; — mémoires des négociants de Nantes et de Rennes contre les prétentions du sous-fermier de la traite domaniale qui voulait les obliger à rapporter au bureau de Rennes des certificats pour toutes les marchandises vendues ou consommées en Bretagne (1746) ; appel au Conseil et arrêt de condamnation au profit du fermier ; etc.

C 787. (Carton 52, cotes 5-10.) — 4 pièces parch. ; 265 pièces, papier.

**1659-1792.** — TRAITE DOMANIALE. CONTENTIEUX. FRANCHISES, CERTIFICATS DE DÉCHARGE ET DE VENTE. — Arrêt du Conseil portant que l'exemption accordée aux marchandises provenant de la traite des nègres ne peut avoir lieu pour les droits de la traite domaniale (1758) ; — répliques, requêtes et mémoires des Juges consuls de Nantes intervenants dans les poursuites intentées par le fermier de la traite de Rennes aux sieurs Portier, Lantimo et Rosée auxquels il réclamait la totalité des droits sur les marchandises provenant de la vente des Noirs ; — arrêt d'exemption accordé pour les marchandises provenant de la prise du vaisseau nommé *la Reine de Londres* (1708) ; — autres arrêts du Conseil et du Parlement maintenant les

habitants des Marches de Poitou et de Bretagne dans la jouissance de leurs privilèges et les exemptant des traites foraines pour les marchandises tirées des Marches, y croissant ou destinées à y être consommées, à condition qu'ils rapporteront un certificat de leur curé; — pièces diverses du procès intenté aux habitants des Marches par le fermier Poupard et notamment à Jean Tessier, marchand à Saint-Hilaire-du-Bois (1739); — contestation relative aux 4 sols pour livre que le fermier prétendait lever en sus du principal sur une expédition d'huile de baleine appartenant au s<sup>r</sup> Maupassant de Nantes (1760); — mémoires et observations des procédures poursuivies au Parlement et au Conseil par le Général du Commerce contre les receveurs et les fermiers de la traite domaniale qui tantôt obligeaient les négociants à prendre l'engagement de rapporter des certificats de consommation et de vente, tantôt refusaient leurs déclarations; — arrêts du Conseil et du Parlement, sentences du Siège des Traités ordonnant de rapporter des certificats au Bureau des Traités dans le délai de 3 mois; — réglant la forme des certificats et prononçant des amendes; — arrêt du Conseil cassant un arrêt du Parlement qui défendait d'exiger des certificats de vente (1768); — instances et plaintes du sieur J. Leglé, marchand poëlier à Nantes (1732), et des marchands en détail, de Louis de la Vergne, tanneur à Dinan (1737), Ch. Dodin, Luc Bossis, Souhigaray, J. Le Verrier, marchand de fer à Nantes, N. Provost, fabricant de sucre en pains; — protestations des Juges consuls et instances portées au Parlement contre le sieur Delaire, directeur de la Traite, et l'usage des soumissions (1768); — observations du fermier général contre les habitants des villes de Quintin et de Saint-Malo, et répliques des Malouins contre les innovations du fermier (1680). Procès poursuivi au Siège des Traités par le sieur Delaire, directeur et receveur de la Traite de Nantes, au nom des engagistes, en 1779, contre le sieur Cambronne, négociant, auquel il réclamait par contrainte 124 livres d'amende pour avoir négligé de rapporter un certificat de décharge d'une expédition faite en 1769; — répliques du défendeur, intervention du Général du Commerce de Nantes devant le Parlement opposant aux prétentions du Fermier; mémoires sur la responsabilité des vendeurs, requête au Roi et au Conseil de la part du sieur Cambronne (1781).

C 788. (Carton 58, cotes 1-2.) — 95 pièces, papier.

**1526-1766.** — DROITS DE MÉAGE SUR LOIRE ET DROITS MARITIMES. — Lettres patentes du roi François I<sup>er</sup> réglant la perception du *droit de méage* sur les marchandises et denrées montant et descendant la rivière de Loire (1526); — arrêts du Conseil portant confirmation des tarifs établis

pour les droits de *traite vive et morte*, de *méage* et *rebillotage* d'Ingrandes, dans les bureaux des Cinq Grosses Fermes établis aux entrées des provinces de Poitou, Maine et Anjou (1547); ordonnant que le droit de *méage* sera perçu à raison de 2 sous 6 deniers par chaque muid de blé, sel et vin, soit que les marchandises viennent du *crû* ou d'autres pays (1772); — observations et réflexions sur l'origine du *méage* (dont la première mention se trouve dans des lettres de Jean IV de 1397) et sur les interprétations du fermier; — états de recettes faites à Ingrandes et ailleurs; — mémoire des États de Bretagne intervenants dans le procès intenté à la veuve Denion du Pin soutenant que le droit de *méage* est aboli et que, dans tous les cas, il est dû seulement sur les marchandises provenant de l'Anjou d'au-delà (1772); — requête au Parlement de la d<sup>lle</sup> Anne Lehoux, engagiste, contenant ses défenses contre l'opposition du Commerce, et répliques des négociants répétées en 1776 et en 1783 par le maire Berrouette. — Pancarte des droits des ports et havres de la province de Bretagne (1565); — autorisation de rechercher et de communiquer aux villes intéressées les titres et pancartes des ports et havres (1681); — procès-verbal de radiation des soumissions et promesses de payer les droits réclamés sur les toiles et annulation des prétentions du fermier de Morlaix (1727); — requête au Roi et à son Conseil de la part des États de Bretagne contenant les raisons longuement développées de leur opposition à deux arrêts du Conseil rendus à propos de la perception des droits d'entrée et de sortie (1730); — arrêts du Conseil prescrivant la vérification des titres des droits maritimes perçus sur les ports, et les droits de parcs et de pêcheries (1739); — observations de M. de Boisbilly pour les États au sujet de la fausse pancarte (1739).

C 789. (Carton 58, cotes 3-4.) — 1 pièce, parchemin; 74 pièces, papier.

**1670-1765.** — COUTUMES LOCALES ET TRAITES DE LANGUEDOC ET DE CHARENTE. — Requêtes, mémoires et productions des procédures suivies au Présidial de Nantes par divers marchands et voituriers d'Anjou et de Nantes contre la veuve de Jean Felloneau, se disant propriétaire du droit de *porte-à-col* et *piéd fourché* perçu près de la chapelle de la Madeleine de Nantes, à laquelle ils refusaient de payer ces taxes sur les ballots de toile; — intervention des Juges consuls (1732); et condamnation de la fermière; arrêt du Conseil la maintenant dans les droits portés sur son bail; mémoire des Juges consuls tendant à démontrer que les droits réclamés ne sont pas fondés sur des titres valables; — ordonnances de l'Intendant suspendant la levée de divers droits, deux arrêts de maintenue (1758); répliques et mémoires adressés par les Juges consuls en

1759 et 1764 ; — arrêts du Conseil interdisant de voiturier aucune marchandise sur les rivières de Seudre et de Gironde sans en avoir fait déclaration au bureau de la Traite de Charente (1739) ; — portant règlement pour la perception de la traite foraine sur les marchandises de Languedoc, de Guyenne et de la vicomté d'Auvillars ; pour la régie des droits d'entrée et de sortie et de Traite de Charente sur la frontière du Poitou (1750) ; — état des gages des officiers des traites foraines de Normandie, au XVIII<sup>e</sup> siècle.

C 790. (Carton 54, cote 1.) — 1 registre, 236 feuillets ; 1 pièce, pap.

**1557-1737.** — OCTROIS DE NANTES. — RECUEIL DE DOCUMENTS. — Tarif arrêté en la maison commune et lettres patentes de validation (1557). — Autre tarif des devoirs que les bourgeois proposaient de lever sur les marchandises débitées, vendues et passant par la Loire (1565) ; — lettres de Charles IX portant que l'adjudicataire percevra simplement le double du droit ancien de pavage, le triplement du denier pour livre et 6 sous par muid de sel vendu à Nantes (1566) ; — homologation de la pancarte de 1571, arrêt confirmatif et adjudication ; — lettres patentes de Henri III confirmant les privilèges relatifs aux poids et mesures (1574) et les termes de la première pancarte qui ne comprend que le pavage, le méage et le denier pour livre (1579) ; — prescrivant d'appeler les Gens des Comptes aux adjudications et concédant un don de 2,000 livres sur la recette du Domaine (1584) ; — pancarte de 1598, arrêt de réduction de la taxe de 12 sous à 10 sous par pipe de vin (1617) ; — lettres de continuation et de ratification, baux ; — arrêt du Parlement de Bretagne défendant au fermier des octrois de percevoir plus de 10 sous par charge de 300 livres de sucre terré (1731) ; — sentences de la Sénéchaussée de Nantes réglant les devoirs des fermiers et la forme de la perception (1735) ; etc.

C 791. (Carton 55, cote 1.) — 52 pièces, papier.

**1557-1730.** — OCTROIS DE NANTES. — Pancartes, tarifs, lettres patentes de ratification, arrêts du Conseil, adjudications de baux ; — observations présentées au Roi par les Juges consuls et les commissaires nommés par le Général du Commerce sur la régie actuelle des Octrois (1778) ; projets d'arrêts, remontrances, procès-verbal des conférences tenues à l'Hôtel de Ville entre les membres de la Municipalité et les délégués du Commerce (1784) ; — premier compte public rendu à la commune de Nantes par ses officiers municipaux (1790).

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE C.

C 792. (Carton 55, cotes 2-4.) — 87 pièces, papier.

**1695-1782.** — OCTROIS. — Délibérations du corps municipal de Nantes sur la question des octrois en général et sur l'insertion de divers articles, mémoires contradictoires contenant des propositions de réforme pour les pancartes des tarifs successifs et pour la régie de la Ferme ; — requêtes aux États de Bretagne et au Conseil du Roi, réponses du fermier Grosset accusé d'innovations (1737) ; — lettres patentes prorogeant pour 10 ans la perception des octrois municipaux (1777) ; — mémoire des États de Bretagne concernant les octrois des villes, protestant contre les lettres de prorogation non soumises à leur approbation (1782). — Édits et arrêts du Conseil d'État du Roi portant création, suppression et réunion des offices de receveurs, payeurs, contrôleurs et vérificateurs de deniers d'octroi, leur aliénation aux Traitants, la jouissance de leurs privilèges dans différentes villes ; — autres arrêts déchargeant de tous droits d'octroi les lots de tabac destinés au bureau du fermier du tabac à Nantes (1711) et à Paris (1736) ; — plaintes et réclamations contre le régisseur de Nantes qui prétendait lever un droit de 21 sous par quintal sur les tabacs venant de l'étranger au lieu de 3 sous par fardeau comme sur les marchandises prohibées ; — requêtes des négociants de l'Amérique septentrionale sur le même objet (1782).

C 793. (Carton 56, cotes 1-7.) — 3 pièces parch. ; 134 pièces papier.

**1670-1782.** — OCTROIS. — BAUX. — BUREAUX ET DÉCLARATIONS. — Lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil portant règlement pour l'ordre des créanciers de la ville de Nantes à payer sur le produit des octrois (1670) ; — pour l'époque et la méthode à suivre dans l'adjudication des baux (1745) ; — pour la publication et les enchères des soumissions ; — permission d'engager pour 9 ans le produit des octrois de Nantes (1750) ; — règlement pour la comptabilité des deniers communs d'octroi et patrimoniaux ; prorogation pour la levée des octrois de Paris (1782) ; — requête réclamant une réforme de tarifs ; — traité de l'association entre les adjudicataires (1690) ; — pancartes de l'ancien devoir d'entrée et issue dû à la ville de Saint-Malo, et dont la perception a été doublée (1694), et des devoirs payés aux portes de Rennes (1695) ; — copie du bail des octrois de Bordeaux en 1740 ; — requête des États en forme de remontrances au Roi pour obtenir la radiation de certains articles de la Pancarte. — États de recettes et de dépenses produits à l'appui d'une demande de rabais par le fermier Gérard, et réponse des maire et échevins (1752) ; — soumissions des

négociants pour prendre le bail à leur compte, requêtes au Roi, répliques du fermier (1741); — procédure de l'instance poursuivie par le receveur des droits d'octroi à la Porte Saint-Louis contre les frères Leglé, poëliers, qui refusaient de payer 3 sous par fardeau de chaudronnerie (1733), et procès des Juges consuls porté à la Sénéchaussée de Nantes contre les commis et receveurs de l'octroi qu'ils accusaient d'exactions; — sentence du sénéchal réglant les devoirs et les droits des fermiers et receveurs, et défendant de rien prélever sur les provisions amenées de la campagne à bras ou emportées au dehors par les habitants pour leur consommation personnelle (1735); — plaintes contre le fermier Grosset qui se permettait d'établir des bureaux à Ingrande et à Paimbœuf, et percevait des droits sur des marchandises non destinées à la ville de Nantes, adressées aux Etats; répliques du fermier, arrêt du Conseil défendant d'établir un bureau d'octroi à Ingrandes (1732); — instance en paiement d'indemnité de la part du fermier des Cinq Grosses Fermes et de la Prévôté pour le logement de ses commis à la Fosse, et réponse des officiers municipaux alléguant que le bureau est, de temps immémorial, sur l'une des tours de Ville où il est très bien placé (1685); — autorisation pour le fermier des droits de courtiers d'établir un commis dans le bureau de la Prévôté (1708); — mémoires des négociants contre les prétentions du fermier Grosset qui voulait les assujettir à faire une déclaration spéciale au bureau de la Prévôté, revendiquait le droit de saisie pour fausse déclaration et de contrainte par corps contre les redevables; requête à l'Intendant et répliques; arrêt du Conseil le déboutant de ses prétentions (1732); — procès de la veuve Neveu et des commerçants intervenants dans la cause, demandeurs en restitution de droits indûment perçus sur des marchandises qui n'avaient pas séjourné 3 mois à Nantes; condamnation du fermier (1752); — autres mémoires sur la question des déclarations et de la représentation des lettres de voiture pour les marchandises de passage (1764); etc.

C 794. (Carton 57, cotes 1-5.) — 3 pièces parch.; 75 pièces papier.

**1617-1763.** — OCTROIS. — PASSE DEBOUT, CONTRAINTES. AVITAILLEMENT DES NAVIRES. — Arrêts du Conseil portant exemption de toute vérification pour les droits perçus sur les marchandises qui passent par eau et par terre dans la ville de Nantes ou la banlieue (1728); — assujettissant au droit d'octroi les marchandises venant à Nantes par acquit-à-caution lorsque la destination fixe n'est pas indiquée (1758); — requête des négociants à la Sénéchaussée, suivie d'une sentence portant que les marchandises de passage paieront seulement 3 sous par fardeau de

150 livres (1741); — projet de règlement à imposer aux négociants pour la sûreté des régisseurs; explication sur la portée des droits de consommation et d'entrée, de sortie et de passage; — mémoires réclamant des délais de 3 et de 8 jours pour les marchandises venant par terre ou par eau; — pétition en restitution de droits indûment perçus sur des thés entreposés à Nantes par le sieur Maupassant (1756); — requête contre l'établissement d'un droit de passage supérieur à ceux d'entrée et de sortie; — plaintes contre une perception illicite de droits de sortie sur une marchandise qui avait acquitté le droit d'entrée; et sentence de la Sénéchaussée défendant aux fermiers d'exiger plus d'une taxe (1735); — contre le droit de contrainte que prétendait exercer le fermier contre les négociants, et sentence contraire du Siège de Nantes (1732); instance du fermier Bourdin pour être rétabli dans ce droit, et répliques des maire et échevins (1754); — sentence en forme de règlement pour la perception de l'octroi sur les vins (1735); — protestations contre la levée d'un octroi sur les boissons destinées à l'avitaillement des navires en forme de requête au sénéchal de Nantes; et arrêt du Conseil prononçant la franchise pour les marchandises employées aux approvisionnements de la Marine (1734).

C 795. (Carton 57, cotes 6-10.) — 4 pièces parch.; 148 pièces papier.

**1710-1781.** — OCTROIS. — Procès poursuivi au Présidial par Cl. Turpin, Ol. Lecran, Fr. Pion et consorts, négociants, contre les fermiers des octrois Jean Senan et Et. Alamel, qui prétendaient taxer toutes les toiles apportées à Nantes sans distinction d'un droit d'entrée; sentences ordonnant que les toiles tirées de la ville et des faubourgs seront seules taxées (1738); réclamation des Juges consuls contre la durée de cette perception illégitime; — autres procédures en restitution de droits perçus sur un chargement de papier à écrire suivies d'une condamnation du fermier Bourdin (1751); — édits et déclarations ordonnant le doublement des deniers et revenus d'octroi au profit du Roi (1710); — réglant la forme de la levée, déchargeant du doublement les vins vendus en détail; — portant commutation de droits établis à Vitry-le-François (1781). — États de situation de l'Hôtel-Dieu et du Sanitat de Nantes; — arrêts du Conseil autorisant des augmentations de taxes au profit de deux hôpitaux de la ville en 1721; le doublement des droits en 1747; — mémoires sur leur détresse et la nécessité de lever des taxes extraordinaires; — arrêts de prorogation, plaintes des Pères des pauvres, répliques du maire et des échevins à propos du doublement; etc.

C 796. (Carton 57, cote 11.) — 84 pièces, papier.

**1747-1764.** — OCTROIS DE NANTES. — Comptes-rendus par le receveur pour le doublement des droits en faveur des hôpitaux de 1749 à 1757. — Bordereaux des rentes viagères payées par les trésoriers de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général.

C 797. (Carton 58, cotes 1-3.) — 58 pièces, papier.

**1662-1793.** — PÉAGES SUR TERRE ET SUR EAU. — Compilation des ordonnances ; — déclarations du Roi en forme de règlement général pour la perception des péages et la réforme des abus (1663) ; — ordre de l'Intendant d'afficher les pancartes ; — arrêts du Conseil prescrivant aux propriétaires des droits de péage de présenter leurs titres devant les commissaires départis ; — obligeant tous les propriétaires de maisons sises à Nantes et dans la banlieue à payer les impositions ordonnées pour le rétablissement des ponts (1711) ; — désignant des commissaires pour la vérification des titres ; — défendant aux receveurs de prendre aucun droit de quittance ; — maintenant le sieur de Talhouet dans le droit de bac sur l'Isac à Pontminy (1737) ; — menaçant de déchéance les engagistes qui ne produisent pas de pancartes (1772) ; — portant règlement pour les bacs établis sur les rivières (1774) ; — corrigeant le tarif des bacs de Valvin et de Choisy sur la Seine ; — prononçant des amendes ; — rappelant leurs obligations aux engagistes des droits de pêche, de pécheries et de moulins et autres droits à prendre sur les rivières navigables (1783) ; — édits, déclarations et arrêts divers ordonnant le doublement, pour 7 ans, de tous les droits de péage, de passage, de pontonage, de bac et riverage (1708) ; — continuant la levée du doublement pour 5 ans (1711) et le supprimant (1714) ; — concernant la levée des droits dans les ports de Marly, de Neuilly, d'Yèvre-le-Châtel, sur le Rhône, au lieu de Solgne, au pays messin (1729), à Langeac, au Blanc en Berry (1773) ; — la vente, la réunion et la suppression des offices de remonteurs de bateaux, d'inspecteurs des ports de Paris, de gardes de bateaux, de metteurs à ports, de voituriers par eau sur la Seine, et de bateliers passeurs d'eau ; — règlement sur les péages et bacs dans le ressort de la Généralité de Paris (1771) ; — renouvellement des prescriptions aux propriétaires de bacs, de péages et passages dans les duchés de Bar, de Lorraine et de Valentinois ; — modifications de tarifs pour les perceptions de la Généralité de la Rochelle, de Saint-Quentin et de Joigny.

C 798. (Carton 58, cotes 4-6.) — 69 pièces, papier.

**1119-1793.** — PÉAGES DE LA LOIRE. — Arrêts du Conseil et du Parlement portant confirmation et homologation de droits de péage établis dans les ports de Langeac (1718), de Digoïn (1729), d'Amboise (1737), au lieu de Saint-Maurice, au port de la Vrillière (1773), dans le duché de Nevers ; — exemption de droits sur le sucre et les marrons au péage de Mienne-lès-Cosne (1626) ; — pancartes des péages de Saint-Thibaud appartenants au prince de Condé (1702) ; — cahier de tous les droits perçus sur la Loire depuis sa source jusqu'à son embouchure (1702) ; — représentation des titres des péages de la Cornière, de Lain, de Bich, de Gien, de Sully, de Mesnes ou des Fourneaux ; — requête des négociants de Nantes contenant leurs plaintes contre la multiplicité des péages (1783) ; — copie de la charte de Conan le Gros, duc de Bretagne, fondant le prieuré de la Madeleine sur les ponts de Nantes et concédant aux religieux de Toussaint d'Angers divers droits de péage, de pêche et de voirie à percevoir dessus et dessous les ponts (1118) ; — aveu du prieur Jean Daniello contenant la déclaration de la pancarte et du temporel du prieuré (1524) ; — dénonciation de la Ville contre les péages des ponts, et défenses du prieur commendataire (1735) ; — mémoire en réplique au procès en garantie intenté à J. Foucher du Brandeau, par J.-B. Sauvaget, acquéreur d'un droit sur Loire appelé le *droit des Ferrons* et de la Maillardière qui fut supprimé (1730) ; — état général de tous les droits de péage, de bac, de pontonage, etc., perçus par terre et par eau dans la province de Bretagne (1718) ; — arrêts du Conseil et ordonnances de l'Intendant supprimant divers péages perçus au bureau de la Prévôté de Nantes (1729), à Vertais, à Pont-Rousseau, à Donges, à Barbin, à Clisson, au bureau de Pontjames appartenant aux religieux de Geneston (1729) ; — relevé des péages perçus au nom de divers seigneurs au même bureau (1733).

C 799. (Carton 58, cote 7.) — 60 pièces, papier.

**1712-1793.** — NAVIGATION DU LAC DE GRANDLIEU ET DU TENU. PÉAGE DU CANAL DE BUZAY. — Procès-verbal d'enquête et d'information de *commodo* et *incommodo* dressé dans chacune des paroisses baignées par le lac de Grandlieu, la Chenau et le Tenu, sur un projet de canal à ouvrir à travers les prairies de Buzay pour faciliter l'écoulement des eaux et entretenir une navigation permanente (1712) ; — traité passé avec l'abbé de Buzay par J. Binet de la Blottière et la veuve d'Eug. du Pé, seigneur de Liancé, homologation par arrêt du Conseil de 1713 ; — procès-verbal de l'état de la navigation (1714) ; plaintes des paroisses riveraines aux États sur les inconvénients de la



suspension des travaux de dessèchement et la nécessité de venir à leur secours (1752); — projet du sieur Mansard, architecte du Roi, demandant pour lui et sa compagnie la cession du lac en toute propriété, à la charge de le dessécher et de le transformer (1754), opposition des Juges consuls de Nantes; — mandement de procéder à l'adjudication d'une écluse, et à la réédification du Pont-Rouge, à l'élévation de l'arche de la chaussée Leray, et au rétablissement des levées de Buzay (1756); — demande de péage sur les bateaux passant par le canal, avis du Commerce et réponse des intéressés au dessèchement, opposition de la ville de Machecoul à l'établissement de la navigation par le canal de Buzay, répliques des Juges consuls; — ordonnance de l'Intendant de la Bretagne prescrivant la suppression des pêcheries et des mesures à prendre pour l'approfondissement de la rivière de Vue (1767); — délibérations des dessécheurs imprimées en cahier de 1712 à 1772; — plaintes du Commerce de Nantes contre les difficultés qui arrêtent la navigation dans la Chenau; ordre de procéder à la visite des lieux; — allégations et défenses des intéressés au dessèchement soutenant que la navigation ne pouvait avoir lieu autrefois qu'aux grandes marées et qu'ils ne peuvent être tenus à fournir de meilleures conditions (1772); — procès-verbal d'enquête sur les moyens d'ouvrir un canal à travers les prairies de Vue, depuis Rouans jusqu'à la Loire, et plan gravé de la vallée de la Chenau (1772); — autre mémoire des dessécheurs démontrant que la navigation a gagné depuis le dessèchement, et qu'elle était nulle entre le lac et la Loire dans les siècles antérieurs (1773); plaintes des bateliers et du Commerce de Nantes sur les dommages que leur cause la fermeture du canal de Buzay; — mémoire de M. Danguy, seigneur de Vue, soutenant que de tout temps la navigation entre Vue et le lac fut constante, et documents à l'appui de son allégation (1776); autre requête du même réclamant le rétablissement de la navigation par Vue, demandant que les paroissiens de Vue soient déchargés de toute contribution aux travaux (1778), plans à l'appui du projet présenté par l'ingénieur Groleau en 1775; ordonnance prescrivant la réfection du pont et du radier de Vue, la confection d'une écluse à l'Île-Adet et de divers autres travaux (1778); — réflexions d'un citoyen sur les inconvénients que soulève le projet de dessèchement du lac mis en avant par une compagnie anonyme (1783); — arrêts du Conseil prescrivant l'abaissement des hauts fonds par les dessécheurs et l'entretien de deux portes à coulisses (1785); — autorisant le marquis de Juigné à procéder au débordement du lac, à la confection d'un plan en limitant les terres qui seront desséchées suivant son projet avec le concours de l'Intendant de la Province et de son subdélégué (1786).

C 800. (Carton 53, cotes 8-9.) — 84 pièces, papier.

**1695-1797.** — NAVIGATION INTÉRIEURE, ENTRETIEN DES ROUTES ET PONTS. — Édits, déclarations, ordonnances et arrêts du Conseil concernant la création (1704), la suppression (1716), la réunion et la vente des offices de maîtres des ponts et pertuis des rivières, d'aides des maîtres, de toiseurs, de gardes des ports et porteurs de plâtres, de châteleurs à exercer sur les rivières de la Seine, du Loing, de l'Oise, de l'Yonne, de la Marne et de leurs affluents; des offices de commissaires jurés gardes des ports et quais, de voyers commissaires généraux de voirie, de contrôleurs généraux des pavés, des ponts et chaussées; — concernant le paiement des droits de provision et de réception; — la perception des droits attribués à chaque charge, les fonctions, les exemptions et la cession des charges; — tarifs de 1708; — établissement de trois ingénieurs des ponts et chaussées dans la généralité de Paris et de 50 inspecteurs pour le service de la Province (1770); de l'office de maître des ouvrages de la ville de Rouen (1772); — le rétablissement des offices de receveurs et contrôleurs du barrage, supprimés en 1669 (1695); — la police de la grande voirie, la fabrication des pavés, l'exécution et la conversion de la corvée (1776); — les droits de juridiction des officiers de police en matière de voirie, du prévôt des marchands de Lyon (1769); — l'élargissement des chemins, les plantations, les contraventions, l'exploitation des carrières, l'entretien des chemins établis par les travaux de charité, les attelages, la confection des routes en France. — On trouve aussi quelques ordonnances de l'Intendant et du Gouverneur de Bretagne concernant la réfection des routes de la banlieue de Nantes, de Rennes et de Vitré; le rétablissement des arches du pont de Pirmil (1720); etc.

C 801. (Carton 59, cotes 1-2.) — 84 pièces, papier.

**1534-1794.** — DROITS DE NAVIGATION. — Tarif du Trépas de Loire levé sur les marchandises transportées sur Loire depuis les ponts de Candès jusqu'à celui d'Ancenis montant ou descendant la Vienne (1653); — procédures des marchands fréquentant la rivière de Loire contre les fermiers de l'ancien droit de Trépas supprimé en 1669; — répliques des cautions de l'adjudicataire; — plaintes portées aux États contre le transport de la patache d'Anjou près d'Ancenis (1750); — arrêts du Conseil ordonnant que le Trépas de Loire et la Traite par terre seront perçus au profit du Roi (1771) en Anjou, au Maine et en Poitou, que ces droits entreront dans l'apanage de Monsieur (1776); — édits du Roi et ordonnances portant règlement et tarif

pour la perception des traites foraines et domaniales, de la Traite par terre et du Trépas de Loire en Anjou ; — appréciation des marchandises sujettes au tarif (1594), extraits d'ordonnances de François I<sup>er</sup> et d'Henri III. — Baux généraux comprenant les droits à percevoir dans les duchés d'Anjou, de Beaumont et de Thouars, à la Prévôté de Nantes, et plusieurs autres droits d'entrée et de traite. 1627 Édits du Roi portant suppression des officiers du Siège des Traités d'Anjou (1644), de divers autres offices semblables ; — cédant à l'adjudicataire général des Cinq Grosses Fermes la perception des droits attribués aux dits officiers, des droits de contremesurage d'Angers et Saumur ; de courtage à Bordeaux, des droits du grenier à sel de Paris (1683) ; — règlement pour la levée des droits des offices supprimés, des passavants, des congés, des lettres de voiture et acquits-à-caution, etc. (1686) ; — intervention des États en faveur de divers habitants de Montrelais réclamant la franchise pour les denrées voiturées par des Bretons de leurs campagnes étrangères à la Province (1728). — Autres mémoires contre les prétentions des receveurs des Traités à Laval et à Mayenne qui taxaient indistinctement toutes les marchandises passant par le Maine (1740) ; — arrêt du Conseil maintenant les engagistes du droit de traite par terre et imposition foraine dans leurs perceptions sur les marchandises passant par l'Anjou pour être menées en Bretagne et à l'étranger où les aides n'ont pas cours (1744) ; — arrêt de la Cour des Aides condamnant le fermier du droit de Traite de Laval (1747) ; avis des députés du Commerce contre les engagistes, longuement motivé (1749) ; — mémoire historique des Juges consuls de Nantes sur l'origine des droits de Trépas et de Traite et les usurpations des fermiers (1752) ; — procédures au Conseil contenant les réclamations des marchands et fabricants des paroisses du bailliage de Vouvant contre les exigences du fermier de la Traite par terre aux bureaux de la Bruffière et de Torfou (1752) ; — répliques du marquis de Matignon, engagiste ; condamnation des receveurs par le Siège des Traités de Montaigu (1770). — Lettre des Juges consuls de Lorient au maire de leur ville et aux États pour se concerter sur les mesures à prendre en vue d'obtenir la suppression des droits de traite à la Gravelle (1784).

C 802. (Carton 59, cotes 3-7.) — 141 pièces, papier.

**1594-1786.** — TRAITES FORAINES. — DROITS DE NAVIGATION ET D'OCTROI. — Édits et arrêts du Conseil déchargeant les marchands de la Bretagne du paiement du droit de boîte sur les marchandises transportées par Loire (1700) ; — supprimant le même droit de péage que le maire et les

échevins de Nantes prétendaient percevoir (1723) ; confirmant l'existence de l'association des Marchands fréquentant les rivières de la Loire, de l'Allier et leurs affluents ; et supprimant les droits de boîte établis pour l'entretien de la navigation (1764), prononçant la dissolution de ladite association (1772) ; — notice sur les attributions du bureau des Fermes à Ingrandes (1715) ; — mémoire du receveur du même bureau contenant des renseignements historiques sur les droits locaux perçus au même lieu, sur les chargements voiturés par Loire, sous les noms de *boîte*, de *trépas*, de *prévôté de Saumur*, de *prévôté* et de *cloison simple, double et triple* d'Angers, et concluant à la nécessité de réduire tous ces droits à un seul ; ledit mémoire appuyé par une requête au Roi des marchands de la rivière de Loire (1719) ; réponses des fermiers et répliques ; — lettres des Consuls d'Orléans réclamant le nettoyage de la rivière (1786) ; quittances ; — édit de réappréciation des marchandises (1594) ; mémoires raisonnés sur les droits qui se lèvent dans la province d'Anjou, soit au bureau d'Ingrandes au Siège des Traités d'Angers, soit ailleurs ; tableau de la méthode suivie pour la perception ; — procédures des maire et échevins d'Angers contre les fermiers des Traités pour être maintenus dans le droit de tirer des denrées en franchise pour leur consommation jusqu'à 4 lieues de la frontière de Bretagne (1705) ; pancarte et tarif du droit de cloison perçu à Angers pour l'entretien des murs de ville (1663) ; mémoire raisonné sur les taxes qui se perçoivent en sus pour le Roi, pour l'évêque, pour le prévôt, pour la Ville, pour l'hôpital, pour l'Université et sur les abus commis ; et conclusions estimant à 1.500.000 livres la totalité de la recette en Anjou ; — arrêt du Conseil maintenant le maire et les échevins d'Angers dans le droit simple de cloison et réunissant les droits doubles et triples au bail des octrois (1663) ; supprimant la perception des droits doubles et triples de cloison levés au profit d'Angers et de Saumur (1679) ; — fixant les droits à prendre sur les *moscowades* (1690) ; — déclarations et arrêts du Conseil portant règlement pour la levée des cinq sous pour livre appelés *Parisis* ; aliénation des droits seigneuriaux et du *Parisis* des droits aliénés (1655) ; défenses des fermiers ; — suppression de l'ancien droit de sol pour livre perçu avec le *Parisis* ; — tarif des droits de subvention, de *Parisis*, 12 et 6 deniers pour livre qui se lèvent sur les liquides allant en Bretagne par eau, ensemble du droit de *Parisis*, 12 et 6 deniers pour livre des droits concédés sur les transports venant de Nantes ou allant à Nantes (1671) ; procès-verbal dressé à propos de réclamations relatives aux taxes des sucres ; — requête au Roi réclamant la suppression du *Parisis* (1689) ; arrêt le réduisant à 5 sols un denier et maintenant les autres taxes sur les sucres bruts et les *moscowades* (1692). — Édits, déclarations, lettres patentes

concernant les devoirs et la compétence des officiers et commis des Sièges des Traités.

C 803. (Carton 60, cotes 1-6.) — 133 pièces, papier.

**1692-1765.** — BOISSONS. — RÉGIE DE LA FERME DES AIDES. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil et de la Cour des Aides et du Parlement de Paris concernant les baux et la régie de la ferme des aides dans les pays de France où elles ont cours, les augmentations et les diminutions de cette ferme ; les fonctions et privilèges des commis et employés ; — les aides d'Orléans et les droits qui se paient sur les vins et eaux-de-vie qui y passent et en sortent ; les prohibitions d'entrepôt applicables à cette ville (1718) ; — les procès-verbaux rapportés par les commis aux Aides, les saisies et les amendes, les inscriptions de faux à poursuivre ; — la création, la réunion et la suppression des offices de courtiers, commissionnaires, gourmets, inspecteurs, jaugeurs, visiteurs et contrôleurs des boissons établis dans tout le Royaume ; — l'application des règlements de police aux cabaretiers et aubergistes et les visites des commis ; — les fonctions, attributions et droits des bouilleurs, essayeurs, visiteurs et contrôleurs d'eaux-de-vie ; mémoire des négociants de Dieppe contre le fermier des aides de la Généralité de Rouen qui prétendait s'immiscer dans le commerce en gros des eaux-de-vie (1733).

C 804. (Carton 60, cotes 7-15). — 105 pièces, papier

**1686-1766.** — BOISSONS. — FABRICATION ET DROITS DE TRANSPORT. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil et de la Cour des Aides, concernant les congés de remuage à demander avant le transport des liquides d'un lieu à un autre et les contraventions commises par les voituriers ; — la perception des droits de gros et augmentation, la répression des fraudes, l'application des droits de subvention, d'aides et d'inspecteurs aux boissons à diverses communautés religieuses et hôpitaux ; — l'imposition d'un droit annuel sur les marchands de vins et eaux-de-vie en gros ; — les exemptions de droits accordées aux vins du Languedoc et du Roussillon expédiés à Paris, aux vins et eaux-de-vie d'Aunis et de Provence exportés à l'étranger ; — portant règlement pour la fabrication, le mélange, l'enlèvement, le transport, l'exportation, le commerce et la taxation des eaux-de-vie ; — pour la fabrication et l'imposition de la bière, l'exercice du métier de brasseur ; la création de 40 offices d'essayeurs-visiteurs de bière ; — réclamations des négociants de Nantes contre la taxe des marchands de vin ; — mémoires sur les vins du Languedoc et les droits considérables auxquels ils sont assujettis ; — autres du syndic général du Languedoc, de l'Agénois, du

Condomois, du Quercy contre les jurats de la ville de Bordeaux qui s'arrogeaient le droit de fermer leur port à certaines époques et d'obliger les propriétaires de brûler leurs vins ou d'en payer les droits.

C 805. (Carton 61, cote 1.) — 31 pièces, papier.

**1707-1786.** — BOISSONS. — RÉGIE. — Cahiers des charges de l'adjudication du bail des Devoirs à lever sur le débit des vins, cidres, bières et eaux-de-vie, rédigés par l'assemblée générale des États de Bretagne avec tarif des droits à percevoir, et adjudications de ladite perception, comprenant le Grand Devoir et le Petit Devoir. Liste des négociants de Nantes actionnaires du bail des Fermes (1765).

C 806. (Carton 61, cotes 2-4.) — 1 pièce, parch. ; 45 pièces, papier.

**1695-1748.** — BOISSONS. — RÉGIE. — Mémoires des procédures suivies au Parlement par le procureur-syndic des États de Bretagne contre les adjudicataires du bail des Devoirs en 1725, à propos du paiement à terme fixe des échéances (1733) et de la vérification des comptes présentés par A. Rallet de Cholet, directeur général des droits d'entrée sur les boissons (1748) ; — déclaration du Roi, arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Rennes concernant la ferme et la régie des Devoirs de Bretagne, la perception des impôts, billots et droits y joints, les employés de la Régie, leurs fonctions et leurs privilèges ; — requêtes, mémoires, sentences, arrêts à l'appui des procédures suivies par les négociants de vins et eaux-de-vie en gros contre le fermier des Devoirs à propos des visites à domicile, du recensement des magasins et de la marque des barriques ; — arrêts en forme de règlement.

C 807. (Carton 62, cotes 1-4.) — 114 pièces, papier.

**1692-1765.** — BOISSONS. — Arrêt du Conseil, tarifs, mémoires et procédures concernant la réunion des droits des courtiers, gourmets et commissionnaires aux boissons au corps des marchands de Nantes pour cette ville (1692), et à la ferme des Devoirs de Bretagne pour le reste de la Province ; — plaintes des négociants de Nantes au Contrôleur général contre l'inspecteur des boissons qui prétend exercer sur eux son monopole (1712) ; mémoires aux États contre le même qui voulait taxer les vins et eaux-de-vie à destination de l'étranger (1748) ; — contre le fermier des droits de jaugeage et de courtage qui avait les mêmes prétentions sur les vins envoyés aux Colonies (1780) ; mémoires des fermiers généraux sur les abus et les fraudes commis par les habitants de la chatellenie de Chantoceaux ; — projet de règlement sur les entrepôts qu'ils font ; — arrêts du

Conseil et de la Cour des Aides annulant une condamnation portée contre la veuve Luquet pour 5 poinçons de vin qu'elle faisait rouler sans marque (1716); — modérant au tiers les droits divers perçus sur les vins du crû de la châtellenie de Chantoceaux qui passeront en Bretagne (1745); — mémoire des négociants de Nantes contre la fabrication de la liqueur de genièvre projetée à Dunkerque, représentant ses dangers et la nécessité de favoriser les pays vignobles (1785); — quittances avec état des droits payés pour des vins tirés du pays haut de la Loire (1739); plaintes aux États contre les fermiers des Devoirs de Bretagne qui s'immiscent dans le commerce des vins et s'efforcent de le monopoliser (1750), (surtout à Brest où l'un d'eux a fait venir 20,000 barriques de Bordeaux); qui imposent leurs eaux-de-vie aux distillateurs; — arrêts du Conseil conférant aux intendants le pouvoir de juger les contestations relatives aux droits des inspecteurs aux boissons et boucheries (1769); — accordant l'exemption de droits de sortie des Grosses Fermes aux vins d'Anjou, Touraine, Blesois et Orléanais exportés en Picardie, en Normandie et aux Colonies (1785).

C 808. (Carton 62, cotes 5-10.) — 2 pièces, parch.; 103 pièces, papier.

**1695-1781.** — BOISSONS ET VINAIGRES. — Requêtes, mémoires et procédures concernant la question de savoir si le fermier des Devoirs peut exiger que les débitants d'eau-de-vie s'approvisionnent à son bureau et se réserver la vente exclusive des eaux-de-vie; — plaintes portées au contrôleur général, répliques, protestations, arrêts du Parlement ordonnant que les fabricants d'eau-de-vie seront tenus de faire une déclaration avant de mettre le feu sous leurs chaudières (1737); — autorisant les marchands épiciers et autres à faire entrer des eaux-de-vie à Paris en payant les droits ordinaires (1771); — décidant que la vente des eaux-de-vie en baril au-dessous de 60 pintes sera réputée vente au détail (1772); — déclaration du Roi et arrêt du Parlement de Bretagne portant règlement pour le transport des eaux-de-vie; — mémoire des Juges consuls de Nantes aux États tendant à obtenir des facilités pour le transvasement des eaux-de-vie destinées à la traite des Noirs et aux voyages de long-cours (1769); — réclamations et plaintes des débitants de Paimbœuf, de Lorient, de Léopold Gourdin, fabricant de liqueurs au Port-Louis, au sujet des vexations dont ils sont l'objet, quand ils approvisionnent les armateurs; — arrêts du Conseil contradictoires sur la question de savoir si les capitaines doivent payer les droits sur les provisions de leur équipage (1769-1771); — arrêt de décharge de droits pour les expéditions faites par mer (1711); — sentence du Présidial déchargeant du droit annuel les marchands

de vins et eaux-de-vie en gros (1722); — arrêts du Conseil, lettres patentes, ordonnance de l'Intendant, mémoires concernant l'établissement d'un droit de 45 sous par barrique d'eau de-vie tirée du Comté Nantais par mer, par eau ou par terre (1695); cahier des charges de l'adjudication, régie de ce droit et pétitions pour sa suppression (1770); — décharge du droit d'inspecteur aux boissons accordée aux vinaigriers sur les vins gâtés ou inférieurs (1713). — Statuts des vinaigriers de Nantes (1768) et de Paris (1772); requêtes tendant à obtenir une surveillance étroite des marchands forains qui apportent du vinaigre inférieur; — requête aux États contre l'assujettissement des vins gâtés aux droits d'octroi, de courtage et de jaugeage (1778); — demande de secours aux États par le sieur Chéneau pour la fondation d'une usine à cendre gravelée (1781); etc.

C 809. (Carton 63, cotes 1-2.) — 67 pièces, papier.

**1679-1776.** — MARÉCHAUSSÉE DE FRANCE. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil, des Parlements de Paris et de Rennes, concernant la création et la suppression, la transmission, l'acquisition des charges d'archers de la connétablie, de prévôts généraux, provinciaux et particuliers, de vice-baillis, vice-sénéchaux, lieutenants criminels de robe courte; de chevaliers du guet, de commissaires aux montres, de contrôleurs et de greffiers des sièges de maréchaussée, des officiers gardes et archers de la ville de Paris (1695), de prévôts, lieutenants, exempts diocésains en Languedoc, de prévôt de la monnaie de Lyon; — le paiement des gages, l'exercice de leur juridiction, la confirmation de leurs titres, de leurs attributions, leurs fonctions, leurs privilèges et leur rang; — le règlement des frais de justice, la jurisprudence des informations, la communication des procédures; — ordonnance du roi Louis XVI réglant la constitution, la composition et la formation des compagnies de maréchaussée (1778); — autres édits et déclarations concernant les offices de rapporteurs, secrétaires et greffiers du point d'honneur, leurs fonctions, droits et privilèges; — les duels, le port-d'armes, la punition des officiers de robes coupables de voies de fait (1704); — arrêt du Parlement défendant de tirer des coups de fusil et de pistolet dans les rues sous prétexte de noces (1768). — Ordonnance du Siège de police de Nantes (1767).

C 810. (Carton 63, cote 3.) — 96 pièces, papier.

**1699-1789.** — PLOMBS, POUDRES ET SALPÊTRES. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil, ordonnances portant règlement pour la vente de la poudre et du plomb, la dis-

tribution et la vente du plomb en dragées et en balles ; — le jugement des contestations relatives à la régie de cette ferme (1702), les faveurs accordées aux salpêtriers ; — le monopole de la fabrication et le tarif du prix de vente ; — la nomination des régisseurs, l'exploitation de la régie, la taxe mise sur les salpêtres et poudres de l'étranger (1785) et le transport de ces matières ; — bail de fabrication consenti pour 9 ans à M. Jacques Deshaies (1699) ; — rapport sur une saisie opérée chez M. Perrée de la Villestreux (1729) ; — ordres au garde magasin de Paimbœuf de délivrer des poudres et quittances de décharge ; — mémoires du régisseur des poudres sur la prétention des armateurs de se soustraire aux règlements, réponse de ceux-ci réclamant la liberté de garder à bord, sans déclaration, leurs provisions, et d'acheter de la poudre à l'étranger ; — contestation sur la question du prix ; — épreuve d'un chargement de poudre de Bordeaux dénoncé mauvais par le sieur Leroux des Ridellières ; — défense du sieur Bertrand de la Clauserie, ancien armateur, contre le régisseur Becquet du Vivier qui prétendait confisquer ses poudres et l'empêcher de rétrocéder son excédent à des négociants (1760) ; — remontrances sur les dangers d'un entrepôt et relation d'un accident arrivé dans le port en 1772 ; — intervention et plaintes des Juges consuls de Nantes contre le fermier qui gênait les armateurs par ses exigences, répliques et observations.

C 811. (Carton 63, cote 4.) — 31 pièces, papier.

**1703-1791.** — FÊTES ET RÉJOUISSANCES. — Lettres du Roi à l'archevêque de Paris et à l'évêque de Nantes les invitant à faire chanter des *Te Deum* d'actions de grâces pour des victoires et d'heureux événements, ou à réciter des prières publiques ; — mandements épiscopaux conformes aux intentions du Roi ; — relation des cérémonies observées pour le mariage du Dauphin (1744) ; — détails des souscriptions votées à Nantes pour le feu d'artifice tiré à l'occasion de la paix de 1748, et mémoire des dépenses ; — tableau des fêtes données à Paris et à Versailles à l'occasion du mariage du Dauphin (1770) ; description des fêtes données par le Commerce de Nantes pour la naissance du Dauphin (1781), et horoscope en vers.

C 812. (Carton 63, cotes 5-7.) — 29 pièces, papier.

**1719-1757.** — PIÈCES CURIEUSES. — Pièces curieuses, manifestes, harangues, relations concernant l'expédition du prétendant Ch. Édouard d'Écosse contre le roi Georges de Hanovre (1745) ; — diverses feuilles de gazettes imprimées à Nantes, à Paris et à Avignon (1740-1757) ; — lettres-

patentes portant établissement d'une Chambre royale à Nantes, avec pouvoir de juger des conspirateurs, amnistie pour quelques gentilshommes, arrêts de sauvegarde pour les dénonciateurs et de menace contre ceux qui prêteraient leur concours aux coupables, et condamnation de quatre gentilshommes accusés de félonie (1720), et translation à Paris de la Chambre royale de Nantes.

C 813. (Carton 63, cote 8.) — 59 pièces, papier.

**1671-1773.** — AFFAIRE DES JÉSUITES. — Édits, déclarations, bulles concernant l'ordre des Jésuites en Espagne, en Portugal et en France ; — arrêts des Parlements de France, ordonnance et instruction de l'évêque d'Angers, Jacques de Grasse (1763) ; — procès de l'attentat commis contre le roi de Portugal et récit de l'exécution des conspirateurs (1759) ; — pragmatique sanction du roi d'Espagne (1767) ; — extraits de diverses gazettes de l'Europe ; — relation de l'attentat de Damiens et de son exécution (1757) ; extrait des registres du greffe du siège royal de la Prévôté, rapportant les remontrances du procureur du Roi et ses protestations contre l'établissement des Jésuites rue de Briord, malgré leur promesse de ne jamais s'établir dans l'enclos de la ville ; et défense aux PP. Jésuites de donner suite à leurs constructions et à leur installation (1671).

C 814. (Carton 63, cotes 9-10.) — 49 pièces, papier.

**1715-1799.** — CURIOSITÉS HISTORIQUES. — Placards imprimés et manuscrits, lettres, harangues, vers, récits concernant la conduite politique de l'Angleterre, les événements de Bavière, de Hollande, de Stockholm, d'Autriche, le voyage de Stanislas de Pologne (1733), les conquêtes de Louis XV, la mort de Mandrin, l'expédition de Frédéric contre les Russes (1758), l'apologie du duc d'Aiguillon (1770) ; — la manière de porter le deuil en public, les services funèbres des rois Louis XIV et Louis XV ; — prospectus du « Journal oeconomique » (1760) ; — du Censeur universel anglais, des affiches de Bretagne (1789) ; d'un traité de « mécanique navale », d'un perfectionnement de l'horlogerie et de la machine hydrostatergatique du sieur Freminet (1784) ; — jugements de cours prévôtales portant la peine capitale ; — description d'une tortue pêchée à Bourgneuf ; — thèse proposée aux élèves du collège des Jésuites de Rennes (1735) ; — dessin du reliquaire contenant le cœur de la duchesse Anne et déposé aux Carmes de Nantes ; — cahiers manuscrits de notes historiques et humoristiques sur toutes sortes de sujets.

C 815. (Carton 64, cotes 1-3.) — 91 pièces, papier.

**1673-1779.** — RÉGIE DES DOMAINES. — Édits, lettres-

patentes, déclarations et arrêts du Conseil concernant la ferme et la sous-ferme, l'aliénation et la réunion des Domaines, des papiers et parchemins timbrés, des droits de contrôle, de petits sceaux et insinuations ; — la concession de la régie à divers, la longueur, les charges et les privilèges des baux ; — la vente, l'engagement, la revente des Domaines et droits de justice ; — la fabrication des timbres, la rédaction du papier terrier, la poursuite des procédures, le jugement des contraventions ; — l'aliénation des Domaines et droits domaniaux de Bretagne en faveur des États (1759) et le retrait de ladite concession en 1771 ; — l'amortissement des emprunts ; — règlement pour la perception des droits seigneuriaux dus au Roi (1771) ; suppression du droit de main morte et de servitude dans les Domaines du Roi (1779) ; — compte du bail d'Armand Pillavoine (1720).

C 816. (Carton 64, cotes 4-7.) — 58 pièces, papier.

**1667-1767.** — RÉGIE DES DOMAINES. — Édits et arrêts du Conseil, des Parlements de Bretagne et de Paris concernant le rachat, le paiement, l'acquisition des rentes, cens et redevances dus au Domaine et aliénés à divers, le changement de diverses mouvances, l'affranchissement des droits seigneuriaux, le règlement des arrérages, les afféagements des landes et marais en Bretagne (1736) et à Varade (1740), les fiefs de la province d'Alsace (1697) ; — l'usage de la rivière d'Eure (1717) ; — la réunion des offices de priseurs vendeurs de biens meubles, d'aulneurs, contrôleurs et marqueurs de toiles et draps, de jurés vendeurs de poisson, de mesureurs de grains ; — l'aliénation et la réunion de tous les revenus des greffes dépendants des juridictions royales.

C 817. (Carton 64, cotes 8-12.) — 66 pièces, papier.

**1644-1770.** — RÉGIE DES DOMAINES. — Bail général des Domaines de Bretagne assignés en douaire à la Reine régente (1650) ; — compte des restaux de la ferme du Comté nantais ; — compte de la ferme de la terre de Campzillon (1659-1664) ; — requête de la maréchale d'Estrées, bénéficiaire des afféagements du Comté nantais par brevet du Roi de janvier 1738 ; — édits, déclarations, arrêts du Conseil concernant le débournement des places qui ont servi aux remparts et fortifications des villes, la confection des plans et des rôles des occupants, le paiement des redevances et l'enregistrement des titres (1710) ; — les conditions auxquelles les possesseurs d'alluvions, d'îles et îlots dans les fleuves navigables et au bord de la mer seront maintenus en jouissance ; — la création et la suppression des offices de receveurs généraux et parti-

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE C.

culiers des Domaines et Bois, leurs attributions, leurs privilèges, leurs devoirs et leurs gages ; — la création et la suppression des charges de conservateur et inspecteur des Domaines, la présentation des comptes ; — l'établissement d'une caisse commune des fonds provenant des recettes générales des Bois et Domaines (1724) ; — l'ensaisinement de titres des nouvelles acquisitions tenues en fief ou roture ; etc.

C 818. (Carton 64, cotes 13-15.) — 110 pièces, papier.

**1697-1795.** — RÉGIE DES DOMAINES. — Arrêts du Conseil concernant les droits d'Usage, de Nouvel Acqué, de Gros, d'Amortissement, de Francief et les 2 sous pour livre perçus en plus, le recouvrement de ces impôts, les oppositions des contribuables, les décharges de taxes, les déclarations à faire, les biens et revenus qui seront assujettis à la taxe, la régie des baux, le contentieux, la suppression des offices de receveurs alternatifs et triennaux ; — requête des habitants de Nantes représentant qu'en vertu de leurs privilèges ils sont exempts du droit de Francief, et arrêt de confirmation à leur profit (1702) ; — édits, déclarations et arrêts du Conseil concernant le droit de Contrôle sur les actes des notaires, des tabellions et sur les sousseings ; — le tarif des droits établis ; — la répression des contraventions et abus ; — l'interprétation des règlements ; — la création, la suppression, la vente des offices de Contrôleurs d'actes notariés ; — la commutation du titre de Conservateur des registres du Contrôle en celui de Contrôleur desdits actes (1707) ; — plaintes des Juges consuls de Nantes et du Commerce contre les commis des Domaines qui prétendaient assujettir au contrôle les billets à ordre et lettres de change (1785).

C 819. (Carton 65, cotes 1-6.) — 152 pièces, papier.

**1691-1789.** — RÉGIE DES DOMAINES. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil portant règlement pour l'application des droits de Contrôle aux actes de foi et hommage, aux aveux, aux terriers ; aux délais accordés aux parties ; — aux exploits et significations ; aux actes ecclésiastiques, aux actes des baptêmes, mariages et sépultures ; — concernant la création et la suppression des offices de Contrôleurs des exploits et de Gardes conservateurs des registres, leurs fonctions, droits et privilèges ; — les exceptions créées en faveur des contrats et polices d'assurance, de la régie des droits sur les cartes, des actes des juridictions consulaires ; — soumettant au Contrôle les lettres de change (1712), les extraits des livres des marchands ; — arrêt exemptant du droit de Contrôle les billets à ordre ou au porteur des négociants (1788) ; — plaintes

réitérées portées au Contrôleur général à Paris, par le Commerce de Nantes, de Marseille, de Lyon, de Bordeaux, de Reims contre les abus de pouvoir des fermiers du droit de Contrôle qui voulaient assujettir à cette taxe les actes sous signature privée, les ventes de navires, les contrats d'assurance, et s'introduire dans les greffes des Sièges consulaires ; — sentences arbitrales ; — mémoires adressés au Roi, au Conseil et à l'Intendant de la Bretagne, etc.

C 820. (Carton 65, cotes 7-14.) — 173 pièces, papier.

**1682-1786.** — RÉGIE DES DOMAINES. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil portant règlement pour l'application du droit de Centième denier, le jugement des contestations qui s'élèvent à l'occasion de la perception, l'admission des cas d'exemption ; — pour l'application du droit d'Insinuation laïque ou ecclésiastique à divers actes ; — le tarif des taxes à percevoir ; — mémoires des négociants de Nantes et de la Rochelle contre l'obligation de l'insinuation pour les actes de réhabilitation (1781) ; — pour l'application du droit de lots et ventes dont les habitants de Nantes étaient exempts dans le *fief du Duc* et dont ils obtinrent la confirmation en 1732, à la suite de mémoires ; revendication du même privilège par les habitants de l'île Feydeau (1752) ; — concernant l'aliénation des droits seigneuriaux dus au Roi par contrats d'échange ; — le retrait autorisé en faveur des seigneurs ; — la création et la suppression des offices de greffiers des insinuations laïques et ecclésiastiques, des offices de conseillers gardes scels, leurs fonctions, leurs privilèges, leur suppression et leur réunion ; — la perception du droit de sceau sur les sentences, jugements et actes des notaires ; — la perception, la suppression et le rétablissement de certains droits réservés ; — l'application des droits d'aubaine, de bâtardise et de déshérence ; — la ratification des conventions passées avec les Puissances étrangères ; — édit du Roi portant que les matelots seront censés regnicoles et exempts du droit d'Aubaine après cinq ans de service sans être tenus de prendre des lettres de naturalité (1687).

C 821. (Carton 66, cotes 1-6.) — 123 pièces, papier.

**1682-1782.** — NOBLESSE. PRINCES DU SANG. — Édits, déclarations, lettres patentes portant concession de privilège aux officiers du duc d'Orléans ; — interprétation des prérogatives du Parlement en matière d'enregistrement ; — concernant la promotion du duc d'Orléans à la dignité de régent et l'étendue de ses pouvoirs (1715) ; — les droits de nomination aux bénéfices de son apanage accordés au petit-fils de France, Louis-Stanislas-Xavier (1771) ; — la

constitution et les limites des apanages accordés au duc de Berry (1710) et au comte de Provence (1771), et l'organisation de leur maison ; — la légitimité du duc du Maine et du comte de Toulouse, fils naturels de Louis XIV, leurs prérogatives et les oppositions des Princes du sang ; — cahiers des privilèges accordés de toute ancienneté aux officiers, domestiques et commensaux de la Maison du Roi et autres officiers des maisons royales remontant à 1602 et publié en 1698 ; — édits, déclarations, arrêts portant confirmation et concession de privilèges, de franchises, de taxations, de gages, d'attributions ; — déclaration portant règlement pour l'administration des bâtiments du Roi (1770) ; — autres édits, déclarations et arrêts concernant la révocation, la concession, la confirmation des lettres de noblesse, les conditions de la vente de 500 lettres de noblesse, la poursuite et la recherche des faux nobles, la suppression de la commission chargée de cette recherche (1718) ; — la taxe de 2,000 livres à payer pour le droit de confirmation (1730) ; — les preuves de noblesse à faire dans le Royaume par les anoblis dans les Colonies ; — l'enregistrement des armoiries ; les obligations auxquelles seront assujettis les bourgeois, et les communautés des villes et provinces ; le paiement des taxes, la répression des contraventions ; — édit portant création d'une maîtrise générale avec établissement d'un Armorial général (1696) ; — la suppression et le rétablissement de l'office de Juge d'armes (1701).

C 822. (Carton 66, cotes 7-8.) — 79 pièces, papier.

**1695-1790.** — FINANCES DE L'ÉTAT. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil portant création de gardes du Trésor royal et d'un receveur des revenus casuels (1695) ; — règlement pour le paiement des assignations tirées sur les revenus de cette caisse, le jugement des oppositions, la composition et la rédaction des États du Roi (1767) ; — les retenues à opérer, la suppression des offices de Trésoriers des pensions des officiers de troupes (1716) ; — le paiement des arrérages des pensions, la libération des dettes de l'État, la suspension du paiement des rescriptions sur les recettes générales des Finances et des assignations sur les Fermes générales unies (1770) ; — état comparatif des revenus des souverains d'Europe et des anciens rois de France, depuis Louis XII jusqu'à Henri III ; — mémoire du sieur Paris sur les réformes à adopter dans l'administration des Finances (1726) ; — autre mémoire anonyme (1727) ; — édits et arrêts concernant la création et le fonctionnement de la Caisse des Emprunts (1702) et de la Caisse des Amortissements (1764) ; — mémoire présenté à l'Assemblée Nationale par la Chambre de Commerce de

Lyon contre l'émission des billets de la Caisse d'Escompte dans la dite ville (1790).

C 823. (Carton 67, cotes 1-5.) — 204 pièces, papier.

**1701-1790.** — BANQUES. BILLETS ET PAPIER-MONNAIE. — Édits, lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil concernant l'établissement, le cours, la conversion, la suppression et le remboursement des billets de monnaie (1710), des billets de l'État et de ceux fournis par ordre du Roi, de la part des Traitants, des Trésoriers et autres gens d'affaires; — les lettres et billets de change, le paiement des intérêts, la vérification des papiers-monnaie existant aux Iles de France et de Bourbon (1784); — la conversion des anciens billets de l'Extraordinaire des Guerres (1708); — le paiement des assignations du Trésor Royal, le renouvellement des lettres de change tirées sur Lyon, le remboursement des billets des Fermes; — le versement des matières d'or et d'argent à la Monnaie; — portant privilège en faveur du sieur Law et sa compagnie d'établir une banque générale (1716); — règlements pour le cours, la réduction et la suppression des billets, leur signature et leur fabrication; — pour l'établissement d'une caisse d'escompte (1767), le cours des billets de cette caisse, l'ouverture d'un emprunt de 24 millions; — brochure de M. Monneron intitulée « une grande vérité sur l'établissement projeté d'une banque en France »; — instructions et règlements concernant l'établissement, le cours et la suppression des comptes en banque et le virement des parties. — Comptes des directeurs de la Banque royale établie à Nantes (1720-1721).

C 824. (Carton 68, cotes 1-6.) — 149 pièces, papier.

**1689-1788.** — EMPRUNTS. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil concernant la création, la réduction, l'échéance et le remboursement des rentes constituées sur l'Hôtel-de-ville de Paris; sur les Fermes générales des Aides et Gabelles, sur les Tailles, sur les Postes, sur la ferme du Contrôle des actes, et autres parties du Domaine; — autorisant les États de Bretagne et de Languedoc à contracter des emprunts, à constituer des rentes et à les rembourser; — réglant les titres et droits des créanciers; — arrêt ratifiant les offres de la Compagnie des Indes pour le remboursement de quatre millions de rentes constituées au profit de ladite compagnie sur la ferme du Tabac; — supprimant les droits établis sur les suifs, huiles et cartes (1719); — la perception du droit de mutation et du XV<sup>e</sup> d'amortissement; etc.

C 825. (Carton 68, cotes 7-10.) — 143 pièces, papier.

**1696-1761.** — EMPRUNTS. — Édits, lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil portant règlement pour la création et le placement de diverses rentes constituées, viagères et héréditaires sur les recettes des Finances, sur le droit établi sur les cuirs; — la conversion, la réduction et le remboursement des contrats; — création de nouvelles rentes viagères dites *la Tontine* (1696); les conditions à remplir pour y participer, la confection de listes des divisions des classes; le paiement des rentes en province, la création d'une deuxième et d'une troisième tontine; — la réunion de 60 offices de syndics onéraires de la Tontine aux 6 anciens offices (1708); — la création de trente mille parties de rentes viagères ou actions de tontines de 40 livres chacune avec accroissement en faveur des matelots français et étrangers (1762); — règlements pour l'établissement de diverses loteries, le tirage et la conversion des lots, la recette des versements, la signature des quittances; — liste des numéros gagnants; — autres édits et arrêts concernant la création, la vente, la suppression et la comptabilité des offices de payeurs et de contrôleurs des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, leurs fonctions, leurs droits et leurs privilèges; etc.

C 826. (Carton 69, cotes 1-3.) — 89 pièces, papier.

**1696-1774.** — HISTOIRE DE PARIS. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil concernant l'embellissement, l'éclairage et le nettoyage des rues; la construction des quais et des remparts; le rachat des taxes imposées pour les boues et les lanternes; la création, le tarif, la perception et la suppression des taxes, droits d'entrée et de sortie établis au profit du Roi et des officiers créés sur les quais, les ports, les halles, foires et marchés de Paris et de la banlieue; — la création, l'union, la désunion et la suppression des offices de contrôleurs, commissaires gardes jurés établis sur les ports et quais; de contrôleurs généraux de police, de commissaires inspecteurs, de syndics des officiers de police; — la régie des droits établis sur les marchés; — déclarations défendant de saisir la solde et la retraite des officiers, cavaliers et soldats des Compagnies d'ordonnance de la ville de Paris (1771).

C 827. (Carton 69, cotes 4-13.) — 145 pièces, papier.

**1695-1765.** — HISTOIRE DE PARIS ET DE VERSAILLES. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil concernant la création, l'union et la suppression des offices de marchands de vin privilégiés ou non; de jurés vendeurs et contrôleurs de



vins ; — des offices d'inspecteurs visiteurs et contrôleurs de la police sur les boissons ; — des offices de facteurs courtiers et jaugeurs de vins ; — des offices de jurés vendeurs, contrôleurs, courtiers et commissionnaires de la volaille, du gibier, des cochons de lait, agneaux, chevreaux, œufs, beurre et fromage ; — des offices de jurés vendeurs de poisson de mer et d'eau douce, de pourvoyeurs commissaires inspecteurs de la marée ; — des offices de jurés vendeurs, priseurs, chargeurs, relieurs et botteleurs de foin, de visiteurs et contrôleurs d'avoine ; — des offices d'aulneurs et emballeurs de toutes sortes de marchandises, de forts, de balayeurs, de planchisseurs et débaucheurs aux halles ; — des offices de trésoriers des bâtiments et édifices publics, d'inspecteurs visiteurs et contrôleurs des matériaux et pierres de taille ; — de mesureurs contrôleurs et porteurs de chaux, leurs droits, leurs fonctions, leurs salaires et leurs privilèges ; — édits, déclarations, arrêts concernant le tarif des droits à payer dans les marchés de Versailles, les franchises accordées aux propriétaires de la même ville, la régie du Domaine et les baux des maisons (1716) ; ordonnance de police concernant la mesure à employer pour la vente de la chaux à Nantes (1742) ; — marché passé à Vue avec les tuiliers d'Arthon pour l'acquittement de toute la fabrication ; plaintes du général de Rouans contre l'élévation du prix des tuiles portées à Nantes (1771), et requête en cassation d'acte adressée au Parlement par les Juges consuls de Nantes (1774) ; — arrêts du Conseil ordonnant l'acquisition des terrains compris dans l'enceinte de Versoix (1770) ; taxant à 5 0/0 de leur valeur les pierres à fusil exportées à l'étranger (1771).

C 828. (Carton 70, cotes 1-3.) — 118 pièces, papier.

**1664-1766.** — PAROISSES ET CLERGÉ. — Lettres patentes, déclarations du Conseil et des Parlements concernant les abus des pèlerinages (1686) ; la création des séminaires, les pouvoirs des évêques sur leurs promoteurs, la résidence des chapelains de St-Jacques de l'Hôpital à Paris (1705) ; le jugement des procès ecclésiastiques, l'administration des collèges de Châlons, de Chaumont en Bassigny, de la Flèche, d'Amiens, de Saint-Omer, de Mauriac, d'Aire, d'Hesdin, d'Arras, de Béthune, de Louis Le Grand, de Blois, de Dunkerque, de Macon, d'Etampes et de l'Université de Paris ; — relation des exercices académiques du collège de Thouars (1779) ; — bulles d'indulgences de Benoit XIII (1727) ; — relation de ce qui s'est passé à Montpellier au sujet des Anabaptistes et des Trembleurs (1723) ; — ordonnance de l'évêque de Nantes Crissé de Sanzay touchant les fêtes, jeûnes et abstinences qui doivent être observés (1730) ; — consultation et mémoires sur une opposition faite à un mandement de priè-

res publiques émanant des vicaires généraux par le chapitre de Saint-Pierre de Nantes (1741) ; — mandement des vicaires généraux à l'occasion de la mort de M. de la Muzanchère (1775) ; — défenses du cardinal de Rohan dans l'affaire du collier (1786) ; — édits, déclarations, arrêts du Conseil et des Parlements concernant les fonctions des vicaires, la discipline ecclésiastique, les honoraires des curés de Paris, (1693), la comptabilité des fabriques, l'exercice des droits honorifiques dans les églises de la Haie-Auberée et de Villefranche ; — l'ordre dans les assemblées paroissiales de Rennes et de Nantes, le concours des cures en Bretagne, (1741), les portions congrues (1768) ; — la création et la vente des offices de trésoriers receveurs et payeurs des fabriques et confréries ; — la police des associations et confréries ; — procédures concernant les troubles survenus dans l'église Saint-Nicolas de Nantes à l'occasion d'une usurpation de fonctions par les prêtres de chœur (1738) ; — les limites de la paroisse Sainte-Croix de Nantes ; — le paiement d'un service religieux fondé en l'église de Saint-Michel à Saint-Brieuc par G. Guillouet (1740) ; — une reconnaissance de bâtarde se disant Anne-Renée de Santo-Domingo (1691) ; — édits, déclarations, arrêts du Conseil et des Parlements portant règlement pour la tenue et la conservation des registres de baptêmes, mariages et sépultures, le dépôt du double, les conséquences de la séparation de corps pour les douairières, les mariages à l'étranger, les formalités imposées dans la célébration du mariage ; — l'interprétation des contrats, le rapt de séduction ; la tenue des registres de noviciat, de vêtue et de profession dans les couvents ; — la création, la vente et la suppression des offices des greffiers, gardes et conservateurs des registres paroissiaux ; leurs gages ; — les rapports des jurés crieurs avec les fabriques de Paris, la police des inhumations, la création d'un bureau général de recommandaresses et nourrices pour les enfants de Paris (1769) ; etc.

C 829. (Carton 70, cote 4.) — 59 pièces, papier.

**1671-1773.** — CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et du Parlement concernant le rétablissement de la conventualité dans les abbayes et prieurés du Royaume, la régularité dans l'ordre de Cluny ; — la juridiction ecclésiastique, le patronage de l'église Saint-Jacques de l'Hôpital à Paris ; — la conservation des privilèges de l'ordre de Cîteaux, de l'ordre des Chartreux, les droits et privilèges de l'ordre du Saint-Esprit ; — le gouvernement de la maison de Saint-Cyr ; — les constitutions de rentes viagères sur les communautés et hopitaux ; — la vérification de la situation temporelle des monastères de religieuses (1717) ;

— la convocation des Chapitres généraux ; la direction des maisons religieuses ; l'acquit des dettes des congrégations de Saint-Maur et des chanoines réguliers ; — l'étroite observance de l'ordre de Grandmont et des Franciscains ; la fusion des réformés, les pensions d'oblats ; — la rédaction des statuts de l'ordre de Cîteaux ; — la réunion de l'ordre de Saint-Ruf à celui de Saint-Lazare ; la collation des bénéfices à charge d'âmes aux réguliers. — Tableau statistique portant aux chiffres suivants le nombre des gens de mainmorte, en 1729 : religieux et chanoines 89,100 ; religieuses 18,000. Réception au couvent du Calvaire de Nantes de Marie fille d'Urbain Souchu de Beauvais, receveur général du domaine de la Reine au comté de Nantes (1661).

C 830. (Carton 70, cotes 5-8.) — 91 pièces, papier.

**1694-1792.** — CLERGÉ. — Édits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil concernant les offices d'économés séquestres ; l'emploi des revenus des bénéfices vacants, les emprunts du Clergé, le vote des subventions au Roi ; la nomination aux bénéfices consistoriaux ; le contrôle des expéditions de Rome ; la vente des offices de commissaires des Décimes et de contrôleurs des économés séquestres, l'acquisition par le Clergé de la ferme générale des Postes pour 33 millions (1707) ; — la jouissance des dîmes inféodées, le remboursement des rentes, l'exécution des marchés conclus pour les travaux de réparation de l'église Sainte-Croix d'Orléans (1767) ; — la levée du don gratuit en divers lieux, la perception de la dîme des curés en Poitou (1769) ; et le rétablissement du droit de boisselage (1771) ; — l'offre d'un million pour les victimes de la guerre (1782) ; — la saisie des biens du cardinal de Bouillon (1710) ; les déclarations de biens imposées aux bénéficiers (1750) ; — les acquisitions des gens de mainmorte ; — la prescription touchant l'usurpation des biens d'église (1697) ; — le recouvrement du sixième denier ecclésiastique et laïque (1702) ; — l'évocation au Grand Conseil des actions en retrait de biens aliénés ; la taxe des baux à longues années, le paiement du droit d'indemnité (1731).

C 831. (Carton 70, cotes 9-11.) — 118 pièces, papier.

**1679-1792.** — CLERGÉ. — Déclarations du Roi, arrêts du Conseil et des Parlements, mémoires concernant les doctrines du Jansénisme, les troubles causés par les interprétations contradictoires qui parurent sous Louis XIV et Louis XV ; — l'impression et la suppression des libelles composés, l'approbation et la suppression des mandements épiscopaux ; — concernant l'application des libertés de

l'Église gallicane, les prétentions du Clergé contraires aux prérogatives du pouvoir civil ; — la suppression des actes de l'Assemblée du Clergé de 1765 ; — ordonnance du Roi prescrivant la fermeture de la porte du cimetière de Saint-Médard (1732) ; — mandement de l'archevêque de Paris condamnant les feuilles dites « Nouvelles ecclésiastiques » (1732) ; — actes de l'assemblée des évêques de la province de Cambrai, relatant la rétractation de Fénelon quant au livre des « *Maximes des Saints sur la vie intérieure* » (1699) ; — autres arrêts de divers parlements de France frappant d'appel comme d'abus ou condamnant diverses publications de la Cour de Rome et des évêques de France, et renouvelant les défenses de publier aucun écrit de la Cour de Rome sans lettres patentes d'autorisation ; — mémoire, consultation, arrêts divers relatifs aux inhumations, aux refus de sépulture et de sacrements ; — arrêts du Parlement de Bretagne, décision de l'Université de Nantes, mandement de l'évêque Turpin-Crissé de Sanzay concernant les mêmes matières (1716-1731) ; — édits, déclarations et arrêts concernant les relaps et apostats, les droits des Protestants et la fermeture des Temples (1685) ; — la régie des biens des Consistoires, les tolérances accordées aux Protestants d'Orange (1697) ; — les peines portées contre les Nouveaux Convertis qui passent à l'étranger ; les saisies et les confiscations, la recette des amendes prononcées, l'inhumation des Protestants ; — édits de Louis XVI accordant plusieurs faveurs aux Protestants, notamment celle de figurer sur les registres de naissances, de mariages et de décès (1787).

C 832. (Carton 71, cotes 1-5.) — 130 pièces, papier.

**1692-1792.** — MONNAIES. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil, du Parlement et de la Cour des Monnaies de Paris concernant la création et la suppression des offices de généraux provinciaux subsidiaires, de directeur, de trésorier général, de contrôleur général, de contrôleur contre garde, de contrôleur de la fabrication, de changeurs, de receveurs et payeurs des gages, de juge garde, d'essayeurs graveurs généraux et particuliers ; leurs fonctions, leurs gages ; — la création de diverses charges et d'une cour des Monnaies à Lyon (1704) ; — l'ouverture et la fermeture des Monnaies d'Angers, d'Orléans, d'Amiens, de Troyes, de Metz, de Dijon, de Bourges, de Tours, de Poitiers, de Nantes, de Riom, de Grenoble, de Montpellier, de Limoges, de Besançon et de Caen ; — l'essayage des matières d'or et d'argent ; — la création d'un guidon et de deux cents archers dans la compagnie du Prévôt général des Monnaies (1770) ; — les droits des changeurs (1785) ; — mémoire manuscrit des affineurs réclamant contre leur suppression (1719) ; — lettres patentes portant confirmation

des privilèges de la Monnaie de Nantes (1727) ; - le traité conclu avec la compagnie des Indes pour la fabrication des Monnaies (1719) ; — mémoires sur le règlement à faire pour éviter des pertes très considérables (1719) et arrêt d'annulation (1721) ; — autres déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil et de la cour des Monnaies concernant la réforme, la diminution et l'augmentation des pièces courantes ; — arrêts de confiscation de pièces réformées ; — observations sur la déclaration du 30 octobre 1785 et l'augmentation progressive du prix des matières d'or et d'argent (1787) ; etc.

C 833. (Carton 71, cotes 6-8.) — 170 pièces, papier.

**1699-1773.** — MONNAIES. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil et des Cours des Monnaies concernant la refonte générale et la fabrication des espèces d'or et d'argent ; — augmentant le nombre des hôtels des Monnaies ; — supprimant les commissions de changeurs (1786) ; — représentations au duc d'Orléans, régent, par le Parlement, la Cour des Aides, et la Cour des Comptes sur le fait de la régie des Monnaies ; — moyens proposés pour rétablir le bon ordre, réponses du Régent ; — arrêt du Conseil portant règlement sur le droit de remontrance (1718) ; — édits, lettres patentes, arrêts du Conseil réglant le cours des monnaies anciennes et nouvelles ; — prorogeant les cours établis ; ordonnant que la vaisselle de la Couronne sera portée à l'hôtel des Monnaies (1759) ; — réglant le prix des matières d'or et d'argent qui seront portées à la Monnaie par les églises et les particuliers ; — tarifs divers. — Tableau de comparaison démontrant sous chaque règne les variations du marc d'argent depuis Charlemagne jusqu'à Louis XV (1726).

C 834. (Carton 72, cotes 1-7.) — 194 pièces, papier.

**1699-1795.** — MONNAIES. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil et de la Cour des Monnaies concernant la fabrication et le cours des sous marqués, liards et autres monnaies de billon, les augmentations et diminutions adoptées par le Roi sur ces espèces ; — autorisant le cours des monnaies de Lorraine ; — concernant le commerce de la vaisselle d'or et d'argent ; — fixant la valeur de l'or relativement à l'argent ; — le change des anciennes espèces ; — portant règlement pour l'exercice des fonctions de changeur, leurs droits et leurs salaires ; — portant des menaces et des peines contre les billonneurs et les faux monnayeurs ; — concernant l'exportation des matières précieuses ; — autorisant le transport d'une ville à une autre et l'entrée des espèces dans le Royaume (1720) ; — tarifs d'évaluation des espèces et vaisselles

d'or et d'argent en France ; des monnaies espagnoles, mémoires et observations des négociants sur les mêmes monnaies ; — considérations de Locke sur les conséquences d'un projet tendant à diminuer l'intérêt de l'argent dans le commerce, et à en augmenter la valeur intrinsèque, traduites par Boisbilly pour Vigneu, secrétaire du Commerce à Nantes (1742) ; — notes et minutes du même secrétaire sur les variations des espèces et leur valeur pour régler le pair des changes étrangers. — Réfutation d'une dissertation sur la légitimité des intérêts d'argent qui ont cours dans le commerce par Ph. Ferret, prêtre, sous chantre de l'église de la Rochelle (1757). — Moyen proposé pour rembourser les billets de banque en une monnaie de billon pareille à l'escalin de Brabant, sans nom d'auteur (1720). — Mémoires des commerçants sur la nécessité de rédiger un avis nouveau des matières d'or et d'argent afin de faciliter le change avec les nations étrangères et les bases d'évaluation qu'il convient d'adopter (1768).

C 835. (Carton 73, cote 1.) — 88 pièces, papier.

**1699-1795.** — OFFICES DE JUDICATURE. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil concernant des créations et des suppressions de charges et de chambres distinctes à Bordeaux, à Besançon, à Tournay, à Aix ; — les formalités à remplir pour l'obtention de certains offices ; les privilèges, les vacations, le remboursement des offices, la tenue des séances, les charges d'huissier, de commis du greffe ; — procès-verbaux contenant la relation de ce qui s'est passé aux différents lits de justice sous Louis XV, lors de l'enregistrement de divers édits ; — arrêts du Conseil annulant divers arrêts de Parlements considérés comme abusifs et irrespectueux, divers libelles et plusieurs représentations ; — arrêt du Parlement de Paris relatant le compte rendu détaillé d'un ouvrage intitulé : « Mélanges historiques et critiques contenant diverses pièces relatives à l'Histoire de France » (1769) ; — création de Conseils supérieurs (1771) ; — lettres et remontrances des parlements de Normandie, de Provence, de la Cour des Aides de Paris ; — protestations des princes du sang contre la confiscation des charges du Parlement de Paris, et observations sur le projet de créer des Conseils souverains (1771) ; — lettres patentes, édits, arrêts du Conseil portant cassation de divers arrêts de Parlements, suppression des Parlements de Rouen, de Besançon, de Douay et de Bordeaux ; création et suppression d'offices dans les mêmes cours ; — création d'un Conseil supérieur à Rouen ; — établissement de chancelleries dans les sièges royaux et d'une chancellerie en Normandie ; — création d'offices aux Requêtes de l'Hôtel ; — rétablissement

du Parlement de Flandre (1774) ; — règlements pour les attributions du Grand Conseil et les évocations ; — relations des séances de divers lits de justice tenus en novembre 1774, en mars 1776 et en mai 1788. — Brochure intitulée « La Cour plénière, hérotrag-comédie ».

C 836. (Carton 73, cote 1 bis.) — 100 pièces, papier

**1689-1798.** — PARLEMENT DE BRETAGNE. — Édits, déclarations du Roi portant rétablissement du Parlement de Bretagne en la ville de Rennes et création de plusieurs charges (1689) ; — réunion de deux semestres (1724) et de deux chambres des requêtes ; — règlements pour les audiences et les attributions de la Cour ; — lettres échangées entre les gens du Parlement et le Roi à l'occasion de l'exil de trois députés envoyés à la Cour ; — arrêt du Conseil annulant diverses délibérations du Parlement (1764) ; — injonction du Roi aux conseillers de reprendre l'exercice de leurs charges ; remontrances des Parlements de Rouen, de Pau et de Metz ; — suppression de plusieurs offices ; — annulation de diverses remontrances ; — règlement pour le Parlement (1766), et arrêts explicatifs ; — condamnations de divers libelles ; — mémoires des conseillers en disgrâce ; — extraits de la gazette de France, des gazettes de Leyde et d'Amsterdam ; bulletins de Versailles ; — suppliques au Roi du Commerce de Nantes, pour réclamer le rétablissement de l'universalité des membres du Parlement (1768) ; annulation des procédures instruites à la requête du duc d'Aiguillon (1770) et des plaintes portées par le procureur général Caradeuc de la Chalotais contre le duc d'Aiguillon ; — créations et suppressions d'offices (1771) ; — protestations du Parlement et des États ; — évocation au Grand Conseil des affaires civiles et criminelles des anciens officiers du Parlement (1775) ; — arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement des lettres patentes d'érection du marquisat de la Gascherie obtenues par Louis Charette, conseiller originaire au Parlement (1776) ; — mémoire adressé au Roi par la Commission intermédiaire des États de Bretagne pour lui demander le retrait des édits relatifs à la réorganisation judiciaire, la convocation des États et la conservation des privilèges généraux de la Bretagne (1788) ; réponse du Roi ; — supplique des négociants demandant aussi le retrait des édits et la liberté des 12 députés bretons détenus à la Bastille (1788) ; etc.

C 837. (Carton 73, cotes 2-4.) — 115 pièces, papier.

**1655-1792.** — COURS SOUVERAINES. — Édits, déclarations, lettres patentes portant reconnaissance de noblesse pour les secrétaires auditeurs de la Chambre des Comptes de Bretagne (1693) ; — créations d'offices d'auditeurs exa-

minateurs des comptes des deniers publics dans les villes de Provence ; — faveur de dispense d'âge et de parenté aux acquéreurs de divers offices ; — création d'offices dans les Chambres des Comptes et Cours des Aides de Dôle, de Paris, de Montpellier ; — suppression de la Chambre des Comptes de Blois (1775) ; — observations sur la construction du grand escalier du Palais de Nantes ; — précis du différend survenu entre la Chambre des Comptes de Bretagne et la ville de Nantes à propos de diverses injonctions (1775) ; — remontrances du Parlement de Rennes à propos de la translation à Redon de la Chambre des Comptes de Nantes (1780) ; — édits, déclarations, arrêts du Conseil concernant la création et la suppression des offices de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand et son rétablissement en 1774 ; — les attributions et les charges de la Cour des Aides de Paris et du bailliage d'Auxerre ; — la création, la suppression et le remboursement des charges ; — l'ampliation des attributions dans les Présidiaux et les Bailliages ainsi que les changements de ressorts et l'exercice de leur juridiction ; — la création de grands baillis d'épée en Bretagne (1695) ; etc.

C 838. (Carton 73, cotes 5-7.) — 139 pièces, papier.

**1673-1780.** — OFFICES DE JUDICATURE ET DE FINANCE. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil concernant la vente, la réunion, le rachat des justices seigneuriales ; — le recouvrement des taxes imposées à cette occasion, leurs privilèges et leurs exemptions ; — la création, la réunion et la suppression des Bureaux des Finances, leurs attributions, leurs gages, leurs droits et leurs privilèges ; etc.

C 839. (Carton 74, cotes 1-3.) — 132 pièces, papier.

**1652-1771.** — CHANCELLERIES. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil portant règlement pour les officiers de la Chancellerie près le Conseil provincial d'Artois (1696) ; près le bailliage de Château-Thierry ; — confirmant le privilège de noblesse aux secrétaires de la Chancellerie de Dôle (1699) ; — portant création, vente, suppression et réunion des offices de gardes des sceaux, de conseillers secrétaires du Roi, de contrôleurs des greffiers et de corps de chancellerie près des Cours des Aides, des Parlements, des Chambres des Comptes, des Présidiaux, des Cours supérieures ; attribution et augmentation de gages ; concession, extension et confirmation de privilèges ; — suppression de deux offices de trésoriers de la Maison du Roi et création d'un seul office ; — ordonnant que le paiement des intérêts des quittances de finances provenant de la liquidation d'offices suppri-

més sera fait à la Caisse des arrérages ; — portant règlement pour les fonctions des huissiers des diverses Cours ; — pour le tarif et la perception du marc d'or et des droits d'enregistrement et de sceau levés sur les expéditions de titres et les provisions de charges ; — pour la perception des droits d'enregistrement exigés sur les lettres de noblesse ; — pour les baux des Fermes, des provisions délivrées aux Revenus casuels ou à la Grande Chancellerie ; — pour les lettres de vétérance ; le partage et le paiement des droits d'enregistrement dans les Bureaux de Finances, dans les greffes des Justices royales et des Élections ; — pour les conditions auxquelles les postulants obtiendront des charges dans les Fermes ; — pour la franchise d'enregistrement accordée à diverses catégories d'officiers ; — concernant le droit de résignation des offices des contrôleurs généraux des Finances, des notaires, des procureurs, huissiers et sergents royaux (1744) ; etc.

C 840. (Carton 74, cotes 4-5.) — 181 pièces, papier.

**1672-1772.** — OFFICES DES TRAITANTS. — Édits, déclarations lettres patentes, arrêts du Conseil portant règlement et ordonnance pour la régie, la gestion et la responsabilité des officiers comptables ; — l'exécution des traités conclus avec les gens d'affaires à propos des aliénations d'augmentations de gages ; — les taxations à eux imposées sous forme de supplément de gages ; — la liquidation des contrats d'association et des marchés ; — les poursuites exercées contre les comptables, leurs cautions et leurs héritiers ; — la forme des paiements à faire par les caissiers des gens d'affaires (1709) ; — la vérification des comptes des entrepreneurs de fournitures de troupes ; — l'institution d'une Chambre de Justice pour contraindre les Traitants et les gens d'affaires qui ont en maniement les finances du Roi à apurer leurs comptes ; — les conditions auxquelles les Fermiers et Receveurs généraux seront quittes de toute taxe extraordinaire et de toutes recherches ; concernant la transmission et l'hérédité de certains offices, le rachat, le tarif et le recouvrement de taxes perçues sous le nom de *prêt annuel*, de *centième denier* ; — la remise, la décharge et l'extension du droit annuel à diverses catégories d'officiers ; — la création de receveurs et commis au contrôle des parties casuelles dans les provinces ; — arrêt du Conseil autorisant le receveur général des Domaines en Bretagne à liquider à l'amiable les droits de rachat des terres de la mouvance du Roi (1764) ; — édit concernant l'évaluation des offices (1761) ; etc.

C. 841. (Carton, 75 cotes 1-4.) — 156 pièces, papier.

**1693-1771.** — OFFICES DIVERS. — Édits, déclarations du Roi, arrêts du Conseil concernant les conditions aux-

quelles les officiers des bailliages et sénéchaussées royales et barres inférieures jouiront des augmentations de gages, des privilèges et exemptions à eux accordés ; — portant règlement pour les oppositions, les saisies de gages et les remboursements ; pour la conversion des taxations ; — la vente, la poursuite et la recette des augmentations ; — la propriété des gages, le paiement des arrérages, les pénalités encourues par les retardataires ; la liquidation de la finance à payer, le recouvrement des gages intermédiaires (1739) ; portant création d'offices de receveurs, payeurs et contrôleurs des gages des officiers établis près des cours, chancelleries et juridictions ; — des charges de conservateurs des offices établis à Paris et dans les généralités, et de receveurs des deniers qui entrent en bourse commune ; — réglant les obligations des payeurs des Compagnies ; concernant la suppression et le remboursement de divers offices et privilèges (1720) ; — la liquidation de la finance des offices supprimés (1768) ; — la régie et la perception des droits réservés ; — la suppression et la création d'offices dans le bailliage de Troyes (1771).

C 842. (Carton 75, cote 5.) — 28 pièces, papier.

**1697-1776.** — UNIVERSITÉS. — Lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil et du Parlement concernant le rang des avocats dans les cérémonies, le stage des clercs de la Bazoche, les études de Droit, le choix des docteurs agrégés dans les Facultés ; et les cours de Droit à Bourges (1707) ; — portant règlement pour le cours des études dans les facultés de Droit d'Angers, de Reims, pour le collège de Poitiers (1768) ; — suppression des procureurs au Parlement de Paris et création de 100 avocats ; — la constitution des avocats au Conseil, la conservation de leurs privilèges, le paiement de leurs honoraires ; — confirmation des privilèges de l'Université de Nantes par Louis XV (1716) ; — tableaux des avocats au Parlement de Rennes (1755) ; — mémoire de l'avocat Pellerin de Nantes en réponse à ses confrères et à leur syndic M<sup>e</sup> Angebault, qui prétendaient l'écarter de leur compagnie sous prétexte que son père était fripier (1777).

C 843. (Carton 75, cote 6.) — 2 pièces, parch. ; 71 pièces, papier.

**1673-1797.** — FORMULES. PAPIER ET PARCHEMIN TIMBRÉS. — Édits, déclarations, arrêts du Conseil portant tarif et règlement pour l'usage des Formules, le paiement du nouveau droit établi sur les papiers et parchemins timbrés ; — l'obligation imposée aux négociants, aux agents de banque et de change de se servir de papier timbré pour journaux et registres de banque, de change et de commerce ; — pour les actes qui seront à transcrire sur par-

chemin ; — la création et vente d'offices de marqueurs, de contrôleurs, de distributeurs de papier (1696) ; la revente et l'exploitation des bureaux ; — l'affranchissement et l'application du timbre ; — procès des négociants de Nantes porté au Parlement par le fermier du papier timbré qui prétendait les assujettir au paraphe (1721) ; — et liste des décisions en vertu desquelles ils sont autorisés à se servir de papier ordinaire pour leurs registres ; — observations de la Chambre des Comptes de Lyon sur la déclaration du Roi relative au timbre (1787).

C 844. (Carton 76, cotes 1-6.) — 116 pièces, papier.

**1681-1784.** — PROCÉDURE CIVILE ET CRIMINELLE. — Lettres patentes, déclarations du Roi, arrêts du Conseil et des Parlements portant règlement et tarif pour les vacations et salaires dans les juridictions de Bretagne ; — pour les attributions des huissiers, sergents et procureurs ; — pour les dépositions des témoins, le renvoi des procès, les appointements, les transports de droits litigieux ; l'expédition des requêtes civiles, les commissions rogatoires, le salaire des témoins, les demandes en cassation ; — règlement et tarif pour la procédure du Parlement de Bretagne et les juridictions de son ressort (1784) ; — la forme générale de la procédure dans les matières criminelles, la suppression de la question préparatoire (1780) ; les enquêtes, les évocations et règlements de juges ; — la création d'offices d'enquêteurs et de commissaires examinateurs ; de greffiers et contrôleurs des présentations et affirmations, de contrôleurs des décrets volontaires ; — protestation et réclamation des États de Bretagne contre le prétendu privilège du sceau du Châtelet de Paris à l'égard des sujets du Roi en Bretagne à l'occasion du mariage de Julien de Marnière, sieur de Guer (1700) ; — règlements pour les droits de présentation, les affirmations de voyage, les défauts et congés ; — pour les tutelles, curatelles, donations et testaments ; — mémoires divers concernant les familles Praud, Le Masne, Gontaud, Tissier, de Tresme, Louërat, Le Couteux, Leroy et Inisan. — Table des juridictions relevant des quatre Présidiaux de Bretagne. — Mémoire des procureurs du Présidial de Nantes contre la régie des droits de contrôle à propos des droits de défaut et de vérification nouvellement prétendus (1782).

C 845. (Carton 76, cotes 7-12.) — 127 pièces, papier

**1689-1789.** — PROCÉDURES ET OFFICES DIVERS. — Édits, déclarations du Roi, ordonnances, lettres patentes, arrêts du Conseil portant règlement pour la création, la vente, la réunion et la suppression des offices de commissaires aux saisies réelles, de certificateurs des criées et saisies ; —

pour la perception de leurs droits, la jouissance de leurs privilèges et l'exercice de leurs fonctions ; — les offices de greffiers commissaires aux inventaires ; de jurés vendeurs de meubles, de jurés priseurs ; — pour l'exercice du métier de fripier ; — pour les droits de quittance attribués à divers offices ; — pour la création et la suppression des offices de substitués des procureurs et avocats généraux du Roi près les diverses juridictions royales ; des offices de procureurs près des intendances, de subdélégués et de greffiers des subdélégations, leurs fonctions et leurs gages ; — protestation contre le rétablissement en Bretagne des offices de jurés priseurs (1773) rachetés par les États en 1724.

C 846. (Carton 77, cotes 1-5.) — 117 pièces, papier.

**1691-1771.** — OFFICES DIVERS DE JUDICATURE. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil portant règlement pour les fonctions de notaires royaux et au Châtelet de Paris, de notaires secrétaires près les Cours supérieures, de notaires gardes scels, de notaires arpenteurs et des syndics de leurs communautés ; — pour la création de leurs offices, la jouissance de leurs droits, les réductions et suppressions d'offices ; — pour la reconnaissance des actes sous seing privé et la comptabilité des amendes ; — pour les offices de receveurs des amendes, épices et vacations, de tiers référendaires, taxateurs et contrôleurs des dépens, de vérificateurs et rapporteurs des défauts, et de procureurs de toutes sortes de juridictions, etc.

C 847. (Carton 77, cotes 6-9.) — 108 pièces, papier.

**1694-1765.** — OFFICES DE JUDICATURE. — Édits, déclarations, arrêts concernant les offices de jurés arpenteurs, priseurs et mesureurs de terres, bois, vignes et forêts ; — de gardes secrétaires et dépositaires des archives et minutes ; — de greffiers de toutes juridictions ; — d'huissiers et de sergents ; — mémoires et requêtes des huissiers du Cap, Ile de St-Domingue, adressés au Conseil supérieur de l'île, pour obtenir l'approbation de leurs statuts et la constitution d'une bourse commune (1761), et plaintes des mêmes contre certains abus (1779).

C 848. (Carton 78, cotes 1-2.) — 56 pièces, papier

**1789-1789.** — ÉTATS GÉNÉRAUX. — Extraits des registres du Parlement de Paris relatant le dépôt de la déclaration du Roi qui ordonne la convocation des États Généraux, et le discours prononcé par l'avocat Séguier (1788) ; — lettres du Roi pour la convocation aux États Généraux et règlement y annexé ; — instruction pour les baillis et sénéchaux ; modèle de l'assignation à donner aux ecclé-

siaistiques et aux nobles ; — liste des bailliages qui députeront directement ou indirectement ; — lettre du Roi et règlement y annexé pour la convocation des États Généraux en Bretagne ; — requêtes au Roi des Chambres de Commerce, des Consuls de France et des colons de Saint-Domingue réclamant la permission d'élire séparément leurs députés.

C 849. (Carton 78, cotes 3-5.) — 38 pièces, papier.

**1766-1799.** — ÉTATS GÉNÉRAUX. — Délibérations et arrêtés des Trois Ordres du Vivarais, des trois ordres contribuables du diocèse de Nîmes, de la ville d'Anduze et de Montpellier ; — discours lu à l'assemblée du Commerce de Châlons ; — brochures clandestines ayant pour titres : « Réflexions d'un négociant sur la convocation prochaine des États-Généraux » ; — « Prône du curé de Montléry » ; — « Cahier du clergé du bailliage de S. » ; — « Catéchisme des Parlements » ; — « Réformes dans l'ordre social et particulièrement dans le Commerce » ; — « Dénonciation d'un Languedocien à sa province » ; — « Plan de révolution concernant les Finances » ; — délibérations et arrêtés des officiers municipaux de la ville de Nantes, requête aux officiers municipaux et réponse d'un gentilhomme breton ; — extrait des délibérations des procureurs au Présidial de Nantes ; — lettres et adresses au Roi envoyées par les États de Bretagne ; — réponse du Roi ; — mémoire présenté au Roi par les 53 députés des Trois Ordres ; — « *Le gloria in excelsis du Peuple* (1789) » ; — plaquettes, discours, protestations, arrêtés ; journaux relatifs à l'émeute de Rennes de janvier 1789 et au voyage des Jeunes Nantais qui se portèrent au secours de la Jeunesse de Rennes.

C 850. (Carton 78, cote 6.) — 26 pièces, papier.

**1799.** — ÉTATS GÉNÉRAUX. — Procès-verbaux d'élection des députés chargés de rédiger les cahiers de doléances du Commerce ; — cahier des doléances du général du Commerce et de la manufacture des cuirs ; — feuille anonyme intitulée : « Les sept questions. »

C 851. (Carton A, cotes 1-4.) — 281 pièces, papier.

**1707-1734.** — AVARIES SIMPLES, GROSSES ET PARTICULIÈRES. — Règlements de comptes arrêtés par le secrétaire de la Chambre de Commerce, Vigneu, entre les intéressés, les assureurs, les fretteurs et les propriétaires des navires nommés la Gaillarde, le Solitaire, le Guillaume, le Saint-Louis, des navires étrangers nommés la Marie de Bristol, Saint-René d'Irlande, le Citron de Dublin, le Cavalier de Rotterdam, les Deux Frères de Druntheim ; — déclarations,

états de marchandises déchargées, certificats, connaissances, conventions, relations de naufrages, quittances, états de répartition, instructions, actes d'arbitrage, état de ce que les forbans ont pris ou endommagé à bord du Saint-René, etc.

C 852. (Carton B, cotes 1-2.) — 108 pièces, papier.

**1735-1739.** — AVARIES. — Règlements de comptes arrêtés par le secrétaire du Commerce, Vigneu, entre les armateurs, les assureurs et les propriétaires des navires nommés le Duc de Bourbon, la Marie et le Saint-Pierre de Marseille, la jeune Elisabeth d'Amsterdam, la Sainte-Anne de Bordeaux, le Saint-Denis de Nantes, le Neptune de Galloway, les deux frères de Dunkerque, la Victoire de Dieppe, etc.

C 853. (Carton B, cotes 3-4.) — 157 pièces, papier.

**1739-1745.** — AVARIES. — Règlements de comptes pour les navires nommés la Minerve et la Vestale de Nantes, le Saint-Jean-Baptiste de Martigue, le Surcroft d'Amour de Limerick, le Content d'Angleterre, l'Elisabeth et Jeanne de Vlaërding, le Succès de la Rochelle.

C 854. (Carton C.) — 15 pièces, papier.

**1681-1721.** — MARINE. ADMINISTRATION. — Observations sur chacun des articles de l'ordonnance de la Marine du mois d'août 1681 et les réformes à adopter ; — mémoires adressés au Conseil royal de la Marine en vue d'arrêter des dispositions pour la décision des différends qui naissent entre les négociants et les gens de mer ; — projet de nouvelle rédaction présenté par M. Mellier, subdélégué de l'Intendance, en ce qui concerne le règlement des avaries.

C 855. (Carton D.) — 145 pièces, papier.

**1699-1727.** — FERMES GÉNÉRALES. DOMAINE D'OCCIDENT. — Bureau des Traités d'Ingrandes. Compte des recettes et des dépenses.

C 856. (Carton D.) — 102 pièces, papier.

**1699-1724.** — FERMES GÉNÉRALES. BUREAU D'INGRANDES. — États de recette des droits de courtiers, de commissionnaires et gourmets du comté nantais.

C 857. (Carton F 1.) — 185 pièces, papier.

**1733-1737.** — STATISTIQUE. — États mensuels des

navires entrés dans le port de Nantes avec l'indication de leur chargement.

C 858. (Carton F. 2.) — 151 pièces, papier.

**1739-1746.** — STATISTIQUE. — États mensuels des navires entrés dans le port de Nantes avec l'indication de leur chargement.

C 859. (Carton G, cotes 1-4.) — 10 pièces, parch.; 160 pièces, pap.

**1730-1745.** — DROITS D'OCTROI. — Productions, mémoires, répliques, factums, sentences des procédures poursuivies par Marc de la Brouillère appelant d'une sentence rendue au Présidial au sujet de cassonnades que le fermier des octrois voulait faire passer pour raffinés, par les États intervenants et par les Juges consuls, déboulement du fermier (1730); — poursuivies aussi par écuyer Nicolas Perrée, sieur de la Villestreux, négociant, pour le même objet (1732); — par J. Leroy, négociant, contre le fermier des Octrois qui prétendait percevoir 10 sous par charge de sucre brut (1730); — par Thomas Montaudouin de Launay, ancien juge consul, ancien échevin, défenseur assigné en paiement de droits sur des sucres avariés dont il se prétendait déchargé (1745).

C 860. (Registre.) — 145 feuillets, papier.

**1733-1737.** — COMPTABILITÉ. NOUVELLES AVARIES. — Registre de recette contenant les noms des navires bati-ments et barques entrant dans la rivière de Loire, les marchandises de leurs chargements et les taxes dues en vertu du tarif fixé par arrêt du Conseil du 10 octobre 1744, inséré en tête du volume. — États de quittances et de non valeurs.

C 860 bis. (Registre.) — Petit in-f° ; 162 feuillets, papier.

**1737-1741.** — Registre de recette des nouvelles avaries rédigé par le sieur Vigneu 1737 — 1741.

C 861. (Registre.) — Petit in-f° ; 31 feuillets, papier.

**1744-1745.** — COMPTABILITÉ. NOUVELLES AVARIES. — Registre de recette contenant le nom des navires, bati-ments et barques entrant en Loire.

C 862. (Registre.) — Petit in-f° ; 59 feuillets, papier.

**1745-1749.** — COMPTABILITÉ. — Livre servant à l'inscription des vaisseaux venant de l'Amérique sous escorte et des marchandises de leur chargement sujettes à l'Indult avec la recette de 4 ou de 8 % relatant le jour de leur arrivée au Port de Nantes, le nom des armateurs, le détail des qualités et quantités de marchandises, et le montant de la taxe.

C. 863. (Registre.) — Petit in-f° ; 12 feuillets, papier.

**1745-1749.** — COMPTABILITÉ. — Recette et dépense des deniers de l'Indult et de la remise faite aux commis des Trésoriers généraux de la Marine.

C 864. (Registre.) — Petit in-f° ; 24 feuillets, papier.

**1749-1754.** — STATISTIQUE. — Récapitulation générale de toutes les marchandises entrées et sorties par les ports des Directions de Nantes et de Rennes pendant 6 ans avec l'indication des droits courants et de ceux auxquels elles seraient assujetties si le nouveau tarif du droit unique proposé était mis en vigueur.

C 865. (Registre.) — Petit in-f° ; 35 feuillets, papier.

**1765-1771.** — STATISTIQUE. — Table des marchandises par ordre alphabétique pour servir à apostiller les prix de celles qui sont contenues dans les états de récapitulation.

C 866. (Registre.) — Petit in-f° ; 51 feuillets, papier.

**1773-1780.** — STATISTIQUE. — Table des marchandises par ordre alphabétique pour servir à apostiller les prix de celles qui sont contenues dans les états de récapitulation.

C 867. (Registre.) — Petit in-f° ; 119 feuillets, papier.

**1764-1779.** — STATISTIQUE. — Publication des listes de chargement des navires venant des colonies. Listes de souscriptions des négociants et livres de recette des cotisations.

C 868. (Registre.) — Petit in-f° ; 64 feuillets, papier.

**1779-1790.** — STATISTIQUE. — Publication des listes de chargement des navires venant des colonies avec les souscriptions et les cotisations.

C 869. (Registre.) — Petit in-f° ; 185 feuillets, papier.

**1737-1751.** — ENTREPOT DES CAFÉS. — Livre de sortie et d'entrée pour l'enregistrement des cafés des colonies d'Amérique entreposés dans les magasins généraux du Sanitat et du Petit-Louvre, tenu par Sauvaget, chargé de percevoir les frais de magasinage suivant un tarif inséré en tête du volume.



C 870. (Liasse.) — 16 cahiers, papier.

**1749-1769.** — IMPOSITIONS du Dixième et du Vingtième. — Rôles de répartition sur les négociants de la ville, et tables alphabétiques.

C 871. (Liasse.) — 349 pièces, papier.

**1755-1764.** — COMPTABILITÉ. — Mémoires et quittances fournis à l'appui du compte des recettes et dépenses de chaque année.

C 872. (Liasse.) — 512 pièces, papier.

**1765-1775.** — COMPTABILITÉ. — Mémoires et quittances fournis à l'appui du compte annuel des recettes et des dépenses.

C 873. (Liasse.) — 512 pièces, papier.

**1776-1788.** — COMPTABILITÉ. — Mémoires et quittances fournis à l'appui du compte annuel des recettes et dépenses.

C 874. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

**1788-1799.** — COMPTABILITÉ. — Mémoires et quittances fournis à l'appui du compte annuel des recettes et dépenses.

C 875. (Registre.) — Petit in-f° ; 180 feuillets, papier.

**1712-1714.** — Journal de bord des navires le Mercure, le Jason et la Vénus formant une escadre envoyée aux Indes orientales sous le commandement de M. Guimont du Coudray, pour aller faire la course, puis la traite, commencé en 1712 et fini en 1714.

C 876. (Registre.) — Petit in-f° ; 84 feuillets, papier.

**1730-1753.** — Comptabilité du secrétaire du commerce Vigneu. Comptes rendus aux Juges consuls. Traités passés en 1730 pour la tenue du secrétariat. Liste de cotation des négociants.

C 877. (Registre.) — Petit in-f° ; 274 feuillets, papier.

**1740-1749.** — COPIES DE MÉMOIRES. — Mémoires dirigés par les Juges consuls de Nantes représentant le Commerce sur les questions suivantes; tarifs des bois-

sons, et des Octrois, privilèges des ouvriers et fournisseurs de navires, abus à reformer dans le Commerce et la Marine, prétentions des fermiers de la Traite domaniale, entrepôt du prohibé de la Guinée et des marchandises des prises, translation du siège du Consulat, construction des bâtiments de mer, fonctions du maître de quai, droits sur les huiles et savons, traite de Laval, distinction et classement des sucres, etc. — Table.

C 878. (Registre.) — Petit in-f° ; 269 feuillets, papier.

**1750-1759.** — Mémoires sur les questions suivantes : privilèges d'Afrique, perception du droit de Prévôté, exercice du commerce des grains, faveurs accordées aux retours d'Afrique ; rapports avec les Corsaires d'Alger, fabrication du vinaigre de cidre, circulation des fusils de traite, commerce en gros des vins, taxations des cacao au bureau de la Prévôté, surveillance du délestage, accaparements de tuffeaux, établissement d'un bureau de douane à Chesine, droit de passage sur les sirops, endossement des lettres de change, défrichement des terres ; procès-verbal des sondes de l'Erdre, etc. — Table.

C 879. (Registre.) — Petit in-f° ; 284 feuillets, papier.

**1759-1759.** — Mémoires sur les questions suivantes : tenue des livres des banquiers, négociants et marchands, utilité d'approvisionner les magasins du Cap, introduction des guildives, primes offertes aux transports de noirs à la Martinique et à la Guadeloupe ; rivalité des merciers et marchands drapiers, règlement pour le cabotage à Saint-Domingue, transit des tabacs de la Havane, exemption des droits de lods et ventes revendiquée par le fief de la Prévôté, assiette du Vingtième, fixation du passe-debout, prélèvement de fonds pour les besoins du Commerce sur la caisse des Octrois, moyens d'entretenir l'abondance dans le Royaume, armements en course, etc. — Table alphabétique de matières.

C 880. (Registre.) — Petit in-f° ; 293 feuillets, papier.

**1750-1759.** — Mémoires sur les questions suivantes : doublement des octrois en faveur des hopitaux, perception du Vingtième sur l'industrie, introduction des noirs aux Colonies par les étrangers, encouragements à donner à la course, nécessité de prolonger les entrepôts, suppression de droits proposée au profit des neutres qui font le cabotage sur les Côtes françaises ; soumissions réclamées par le fermier de la traite de Rennes, réduction de droits et libre circulation réclamées pour les sucres

raffinés à Nantes, examen des motifs invoqués pour la création d'un péage sur le canal de Buzay, extension de la compétence des Consuls, réforme des pancartes de péages et des octrois, etc. — Table alphabétique des matières.

C 881. (Registre.) — Petit in-<sup>o</sup> ; 308 feuillets, papier.

**1760-1763.** — Mémoires sur les questions suivantes : droits de subvention indûment perçus ; — abus concernant les dettes de la Marine ; réforme des tarifs des ports de lettres ; maintien de l'entrepôt des marchandises destinées au commerce de Guinée ; tarif des noix au bureau d'Ingrandes ; exemption du droit de fret pour les neutres pendant la guerre ; concession de faveurs au commerce du tabac de la Havane ; remboursement des engagistes de la Traite de Nantes ; prétentions du fermier de la Traite sur les marchandises sortant par mer ; perception du droit de « passeporte » pareau exigé sur les marchandises conduites à Saint-Philbert ; rédaction de projets de règlements pour le commerce de la côte occidentale d'Afrique, etc. — Table alphabétique.

C 882. (Registre.) — In-<sup>o</sup> ; 315 feuillets, papier.

**1763-1769.** — Mémoires sur les questions concernant : la faculté de décharger les navires à Indre et dans les autres petits ports de la Basse-Loire ; les déclarations requises par les fermiers avant de charger les marchandises dans les barques ; la taxation des lettres venant des Colonies ; les droits à percevoir sur les cuirs secs à destination de Marseille ; — les droits de péage prétendus par les héritiers Fellonneau à la tour de Pirmil ; la situation générale du commerce en Bretagne ; l'uniformité proposée pour les poids et mesures ; l'approbation des intérêts convenus avec les colons ; la suppression de la taxe mise sur le commerce et l'industrie ; l'admission des étrangers aux Colonies ; l'augmentation du prix de l'or, etc. — Table alphabétique.

C 883. (Registre.) — Petit in-<sup>o</sup> ; 342 feuillets, papier.

**1769-1773.** — Mémoires sur diverses questions concernant le rappel du Parlement de Bretagne, la translation du greffe de l'Amirauté ; les secours nécessaires aux travaux de la Loire ; la vente de la rogue employée à la pêche de la sardine ; les modifications à introduire dans les tarifs des Traités domaniales ; la taxation des matières d'or et d'argent et des eaux-de-vie ; le commerce des armes à feu ; la rivalité des quincailliers et des merciers ; le service des coches d'eau sur la Loire ; les exigences du fermier du

droit de minage ; le remplacement de toutes les taxes indirectes par un droit unique ; la circulation des grains ; l'application du contrôle aux actes passés dans les greffes des amirautés, le règlement de diverses préséances, etc. — Table alphabétique.

C 884. (Registre.) — Petit in-<sup>o</sup> ; 275 feuillets, papier.

**1773-1774.** — Mémoires sur diverses questions concernant l'application du tarif de la Traite domaniale au riz ; l'interruption de la navigation dans les canaux de Vue et de Buzay ; les exportations de grains de port en port ; les plaintes portées contre les capitaines négociers ; le transport des engagés ; les gratifications accordées pour l'importation des morues sèches à Paris ; la multiplicité des formalités imposées par le fermier de la Traite ; l'amélioration de la Loire en joignant les fles ; la distribution des lettres des Colonies ; l'étendue des fonctions du maître de quai à Nantes ; l'extension du tarif du droit de méage ; la suppression de la taxe mise sur les ventes volontaires de navires ; le monopole des briques à Vue ; la fabrication de la fausse monnaie à Saint-Domingue par les Anglais ; les dangers d'un entrepôt de poudre près la ville de Nantes ; etc. — Table alphabétique.

C 885. (Registre.) — Petit in-<sup>o</sup> ; 340 feuillets, papier.

**1774-1777.** — Mémoires sur diverses questions concernant le recrutement des régiments provinciaux et les catégories d'exempts à adopter ; les encouragements à offrir aux armateurs de la pêche de la morue ; les difficultés suscitées par l'existence d'un office de maître de quai à Nantes ; la suppression des impôts qui accablent le commerce ; l'entrepôt des cafés ; l'exécution des travaux à faire en Loire ; le transport des engagés aux Colonies ; les avantages que la France retirerait d'un entrepôt de tafias ; la protection réclamée par les maîtres cordiers contre les étrangers ; l'établissement de comptoirs sur la côte d'Afrique ; le procès soulevé par la perception du droit de minage ; la concurrence des négociants pour l'échevinage ; etc. — Table alphabétique.

C 886. (Registre.) — Petit in-<sup>o</sup> ; 322 feuillets, papier.

**1777-1783.** — Mémoires sur diverses questions concernant la révocation du privilège exclusif accordé à la Compagnie de la Guyane ; le monopole prétendu par les arrimeurs du port ; la régie et la réforme des tarifs des octrois ; l'insuffisance des délais d'entrepôt des marchandises destinées à l'étranger ; le refus des acquits-à-caution par le receveur de la Prévôté ; l'exemption sollicitée pour

les vins gâtés à transformer en vinaigre ; la culture et le commerce des chanvres, l'introduction et la consommation des tafias ; les modifications à introduire dans le règlement de police des assurances ; l'interprétation abusive des tarifs de la Traite domaniale ; les directions de route à imposer aux courriers de Vannes et de la Rochelle ; etc. — Table alphabétique.

C 887. (Registre.) — Petit in-f° ; 322 feuillets, papier.

**1753-1758.** — Mémoires sur diverses questions concernant les inconvénients d'une surtaxe d'octroi sur les tabacs et de la multiplicité des péages établis sur la Loire ; les encouragements sollicités pour la pêche française ; la nécessité de fonder une seconde verrerie à Nantes ; le contrôle des sentences arbitrales ; la rédaction d'un projet de tarif pour les portefaix ; l'insinuation des lettres de réhabilitation ; les protestations soulevées par la survivance sollicitée pour la place de député du Commerce à Paris ; le rétablissement des greffiers dépositaires des assurances ; la création d'experts jurés pour les avaries, les visites faites par les maîtres bonnetiers chez les fabricants, l'introduction du genièvre en France, etc. — Table alphabétique.

C 888-890. (Registres.) — Petit in-4° ; 863 feuillets, papier.

**1576-1756.** — Tables des arrêts intercalés dans les portefeuilles des Archives, groupés par ordre de matières.

C 891. (Registre.) — In-f° ; 69 feuillets, papier.

**1780.** — Table générale alphabétique de toutes les matières contenues dans les Archives du Commerce depuis le carton 1 jusqu'au n° 76.

C 892. (Registre.) — Petit in-f° ; 225 feuillets, papier.

**1331-1496.** — ANNEXES. — Recueil de diverses let-

tres patentes des ducs de Bretagne, du roi Charles VIII et de la duchesse rapportant le texte des privilèges et franchises concédés à la ville de Nantes (copie de 1732 prise à la Chambre des Comptes de Bretagne).

C 893. (Registre.) — Petit in-f° ; 159 feuillets, papier.

**1699.** — Mémoire de M. Béchameil de Nointel, maître des requêtes, intendant de la province de Bretagne, sur l'histoire, la géographie, le commerce, l'industrie, les mœurs et l'agriculture de la province de Bretagne, sur la population et les finances.

C 894. (Registre.) — Petit in-4° ; 328 feuillets, papier.

**1701.** — Mémoires adressés au roi Louis XIV sur le commerce de France, sur les causes de sa décadence et les moyens de le rétablir, et envoyés à la Chambre du Commerce établie à Paris par les députés des villes de Rouen, de Dunkerque, de Nantes, de la Rochelle, de Bordeaux, de Lille, de Lyon et du Languedoc.

C 895. (Registre.) — Petit in-4° ; 66 feuillets, papier.

**1700.** — Barème ou comptes faits pour tirer le produit des marchandises qui doivent au Cent pesant, par un commis du bureau d'Ingrandes (Anjou).

C 896. (2 Registres.) — Petit in-f° ; 581 feuillets, papier.

**1496-1708.** — Table des mandements, édits, lettres patentes enregistrés au greffe de la Chambre des Comptes depuis 1496 jusqu'en 1708 divisée par registre, sans ordre alphabétique, énumérant les documents par ordre de pages.

# TABLE SPÉCIALE

du fonds de la Chambre de Commerce

## TABLE DES NOMS DE LIEUX

- Abbeville, 642.  
Adet (Ile), 799.  
Afrique, 598, 599, 602, 738, 780.  
Agde (ville de), 627, 694, 751.  
Agenois, 804.  
Aire (ville d'), 828.  
Aix, 642, 835.  
Alençon, 642.  
Alger (dey d'), 690.  
Allemagne, 680, 772.  
Alsace, 729, 749, 770, 816.  
Amboise, 625, 768, 798.  
Amérique, 599, 601, 602, 725, 742.  
Amérique espagnole, 747.  
Amérique (iles d'), 735, 736, 739.  
Amérique (sep<sup>le</sup>), 753.  
Amiens, 620, 628, 640, 695, 742, 832.  
Ancenis, 700, 702, 759, 761.  
Anduze (ville d'), 849.  
Anetz (digue d'), 590.  
Angers, 642, 730, 733, 813, 832, 842.  
Angers (toiles d'), 660.  
Angleterre, 598, 616, 617, 680, 690,  
691, 730, 751, 753, 755, 763, 773, 814.  
Angleterre (sel d'), 705.  
Angoulême, 642.  
Angoumois, 774.  
Anjou, 595, 801, 807.  
Annamabou (roi d'), 738.  
Antilles (convois des), 590, 595, 599.  
Ardres (roi d'), 738.
- Arras, 719.  
Arras (collège d'), 828.  
Arthon (tuilliers d'), 827.  
Artois, 630, 659.  
Artois (consul d'), 839.  
Assiente (c<sup>ie</sup> de l'), 739.  
Augsbourg, 623.  
Ault, 699.  
Aunis, 720.  
Auray, 630.  
Autriche, 814.  
Auxerre, 642, 837.  
Auxonne, 767.  
Avignon, 780.  
Avranches (hâvre d'), 705.
- Bâle (évêché de), 646.  
Baleine (feux de la), 663.  
Bar, 770.  
Bar (duché de), 797.  
Barbarie, 592, 668.  
Barbarie, 662.  
Barbin, (moulins de), 678.  
Barbin, 798.  
Bar-le-Duc, 750.  
Bastille (la), 836.  
Batz (tour de), 604, 663.  
Bavière, 814.  
Bavière (électeur de), 880.  
Bayonne (barre de), 679.  
Bayonne (coutume de), 719.
- Bayonne, 612, 613, 628, 640, 695, 704,  
719, 724, 730, 735, 745, 762, 769.  
Beaucaire (foire de), 719, 780.  
Beaujolais, 659.  
Beaumont (duché de), 801.  
Beauvais, 642, 646, 656, 692, 726.  
Beauvoisin (pont de), 752, 763.  
Belle-Isle, 669, 672, 746.  
Belleville (port de), 692.  
Bénin (comp. de), 739.  
Bénin (vallée du), 739.  
Berry, 691.  
Besançon, 642.  
Besançon (chambre de), 835.  
Besançon (monnaie de), 832.  
Biarritz (feux de), 663.  
Bilbao, 625.  
Binic, 725.  
Blagnac (droits de), 679.  
Blois (collège de), 828.  
Bonnétable, 628.  
Bordeaux, 611, 612, 613, 620, 624, 628,  
633, 644, 646, 649, 669, 670, 695, 726,  
730, 735, 740, 742, 744, 754, 771, 801,  
819, 835.  
Bordeaux (entrepôt de), 769.  
Bordeaux (généralité de), 764.  
Bordeaux (octrois de), 793.  
Bordeaux (port de), 663, 763.  
Bordeaux (sénéchaussée de), 755.  
Boulogne, 751, 776.

Boulogne (pêcheurs de), 746.  
 Boulonnais (mines du), 773.  
 Bourbon (île de), 621, 730.  
 Bourbonnais, 691.  
 Bourges, 646, 842.  
 Bourgneuf, 702.  
 Brabant (monnaie de), 834.  
 Brême (le bourgmestre de), 624.  
 Brest (port de), 680.  
 Brest, 701.  
 Brest (vaisseaux de), 683.  
 Bruflère (bureau de la), 801.  
 Buenos-Aires (cuirs de), 767.  
 Buzay (canal de), 588, 604, 799.  
 Buzay (l'abbé de), 799.  
 Buzay (abbaye de), 627.

Cabinde, 624, 738.  
 Cadix (consul de), 612.  
 Cadix, 597, 605, 668, 672, 725, 747.  
 Caen, 642, 692, 725, 751, 757, 832.  
 Cahors, 628.  
 Calais (bureau de), 763.  
 Cambrai, 659, 771, 831.  
 Campzillon, 817.  
 Canada, 602, 644, 724, 734, 743, 744, 749.  
 Candes (ponts de), 801.  
 Cap (le), 591, 695, 723, 724, 742, 847.  
 Cap Breton, 773.  
 Cap Vert (îles du), 739.  
 Carcassonne, 656.  
 Cayenne (colonie de), 594, 720, 722, 723, 730, 737, 764.  
 Cayes St-Louis, 737.  
 Chaise (bois de la), 628.  
 Châlons, 642, 849.  
 Châlons (collège de), 828.  
 Champagne, 659, 697.  
 Chantenay, 779.  
 Chantocéaux, 759, 807.  
 Chapelle-Bassemer, 785.  
 Charente (navigation de la), 679.  
 Charente (traite de), 789.  
 Charleville, 740.  
 Chartres, 613, 764.  
 Chassiron (feux de), 663.  
 Châteaubriant, 702.  
 Château-Gontier, 642.  
 Château-Thierry, 839.  
 Chatellerault, 640.  
 Chaumont, 828.  
 Chaussée Leray, 799.  
 Chaussin (marquisat de), 763.  
 Chenau (la), 799.  
 Cherbourg, 656, 725.  
 Chezine, 664, 701.  
 Chine (articles de), 747.  
 Chine (expédition de), 585, 591, 624.  
 Chine (c<sup>ie</sup> de), 585, 591, 625.  
 Chinon, 692.  
 Choisy (bac de), 797.

Cholet, 659.  
 Cibour en Labour, 744.  
 Clermont, 640.  
 Clermont-Ferrand, 837.  
 Clingental en Alsace, 740.  
 Clisson, 798.  
 Cluny (ordre de), 829.  
 Condomois, 804.  
 Corogne (la), 625.  
 Cosne (ancre de), 618.  
 Cosne, 768.  
 Couëron, 590, 667.  
 Croisic (le), 621, 663, 704.  
 Croisic (tour du), 604.

Dahomey (roi de), 604, 727, 738.  
 Dauphiné, 655, 751, 774, 780.  
 Dax (recette de), 756.  
 Deux-Siciles (roi des), 680.  
 Dieppe, 719, 744, 746, 751, 772, 803.  
 Digoin, 798.  
 Dijon, 642.  
 Dinan, 781.  
 Dol, 698.  
 Dôle (chancellerie de), 839.  
 Donges, 798.  
 Douai (bureau de), 771.  
 Dunkerque, 640, 666, 720, 725, 745, 752, 753, 754, 767, 770.  
 Dunkerque (collège de), 828.

Echelles du Levant, 668, 752.  
 Ecosse, 753, 755, 763, 773.  
 Elbe (rivière d'), 622.  
 Elbœuf, 656, 692.  
 Empire ottoman, 690.  
 Empire romain, 690.  
 Espagne, 589, 603, 605, 612, 617, 680, 690, 691, 694, 720, 730, 743, 747, 752, 755, 780, 783.  
 Espagne (roi d'), 813.  
 Espagne (laines d'), 610, 783.  
 Espagne (ports d'), 668.  
 Estrœung en Hainault (bar<sup>ie</sup> d'), 757.  
 Etampes, 779.  
 Etats-Unis, 690, 720, 753.  
 Eure (rivière d'), 816.

Falaise, 692.  
 Fécamp, 725.  
 Feydeau (île), 820.  
 Fins (mines de), 773.  
 Flandre, 659, 691, 752, 771, 773.  
 Flandre (manufacture de), 771.  
 Fontrevault (abbesse de), 776.  
 Forez (mines du), 773.  
 Formose (rivière de), 739.  
 Fosse de Nantes, 614, 662.  
 Fougères, 781.  
 Fougères (brins de), 660.  
 Fougères (baronnie de), 784.

Fourneaux (péage des), 796.  
 France (île de), 621, 730.  
 Francfort (ville de), 646.

Gambie (comptoirs de), 607.  
 Gascherie (marquisat de la), 836.  
 Geneston (religieux de), 798.  
 Gien (péage de), 798.  
 Gironde (entrée de la), 679, 789.  
 Gloriette (île), 728.  
 Goa, 753.  
 Gorée (île de), 739.  
 Grande-Bretagne, 747.  
 Granville, 721, 725, 744, 769.  
 Gravelines (port de), 724.  
 Gravelle (la), 801.  
 Grenade (la), 723.  
 Grenoble, 642, 832.  
 Guadeloupe, 592, 604, 608, 687, 722, 723, 724, 737.  
 Guérande, 702, 704.  
 Guinée, 589, 596, 602, 612, 614, 615, 616, 620, 621, 687, 699, 726, 738, 740, 750, 769.  
 Guyane française, 605, 607, 720, 737, 739.  
 Guyenne (fermes de), 701, 720, 721, 724, 728, 789.

Haie-Aubrée (la), 828.  
 Hainault, 697.  
 Hainault (mines du), 773.  
 Hambourg, 591, 622, 754.  
 Havane (la), 600.  
 Hesdin (ville d'), 632, 828.  
 Hollande, 591, 599, 600, 613, 616, 680, 690, 691, 730, 752, 754, 755, 814.  
 Hollande (toiles de), 661.  
 Honfleur, 740, 744, 751.  
 Hongrie, 690.

Île royale, 734, 743, 744.  
 Îles françaises, 727, 749, 750, 823.  
 Îles du Vent et Sous le Vent, 584, 606, 672, 745.  
 Indret, 773.  
 Ingrandes (bureau d'), 730, 737, 748, 760, 761, 793.  
 Irlande, 755, 763, 773.  
 Italie, 616, 730, 751, 780.

Jamaïque (révolte à la), 753.  
 Joigny, 797.  
 Jouy (toiles de), 750.  
 Juda (situation de), 739.

Labourt (pays de), 720.  
 Lac de Grandlieu, 799.  
 Lac Oneida, 722.  
 La Flèche, 828.  
 La Forest, 769.

Lamballe, 781.  
 Langeac, 797.  
 Languedoc, 606, 655, 659, 695, 750,  
 752, 780, 789, 804, 809.  
 La Roche-Bernard, 634, 663, 762.  
 La Rochelle, 611, 612, 642, 649, 670,  
 672, 695, 720, 721, 726, 728, 730, 732,  
 735, 742, 744, 747, 762, 763, 767, 769,  
 770, 771, 797, 820.  
 Laval (toiles de), 613, 659.  
 Le Blanc, 797.  
 Le Havre, 649, 669, 670, 735, 740, 742,  
 744, 751, 753, 770.  
 Le Mans, 642, 646.  
 Léogane (rade de), 722, 726, 727.  
 Léon, 697, 698, 781.  
 Le Pellerin, 761.  
 Le Pouliguen, 704.  
 Le Puy, 659.  
 Les Herbiers, 786.  
 Levant (le), 780.  
 Libourne, 725.  
 Liège (fusils de), 614.  
 Lille, 612, 642, 645, 654, 695, 771.  
 Limoges, 640, 832.  
 Locronan, 600.  
 Loing (le), 800.  
 Loire (la), 614.  
 Longeraï (bureau de), 763.  
 Lorient, 620, 625, 627, 628, 640, 662,  
 720, 801, 809, 749, 750.  
 Lorraine, 644, 729, 770, 797, 834.  
 Louisbourg, 743.  
 Louisiane, 603, 644, 727.  
 Louviers, 656.  
 Lyon, 628, 642, 646, 654, 655, 659, 692,  
 695, 730, 771, 780, 800, 819, 822.

Machecoul, 702.  
 Mâcon (collège de), 828.  
 Madagascar (île de), 608.  
 Madame (île), 743.  
 Madeleine (chap. de la), 789, 798.  
 Maine, 801.  
 Malabar (côte de), 751.  
 Marly (port de), 797.  
 Marne (la), 785, 800.  
 Maroc (traité avec le), 686.  
 Marseille, 625, 628, 632, 646, 667, 668,  
 669, 670, 695, 720, 725, 729, 734, 745,  
 750, 752, 754, 763, 767, 771, 819.  
 Martinique (la), 589, 592, 608, 627, 649,  
 722, 723, 724, 735, 745.  
 Martinique (amirauté de la), 687.  
 Mauriac (collège de), 828.  
 Meaux, 776.  
 Mer Baltique, 754.  
 Mer du Sud, 774.  
 Metz, 832.  
 Mexique, 747.

Mienne-lès-Cosnes (péage de), 798.  
 Mobile (la), 743.  
 Moluques (Iles), 751.  
 Moncontour, 781.  
 Montaigu, 761, 768, 782, 801.  
 Montaigu (marquisat de), 781.  
 Montauban, 642.  
 Montlhéry (curé de), 849.  
 Montpellier, 640, 642, 695, 750, 823,  
 832, 849.  
 Montrelais, 801.  
 Morées (les), 584, 588, 671.  
 Morlaix, 613, 630, 640, 642.  
 Morlaix (toiles de), 661.  
 Moyenvic (salines de), 749.

Nantes (port de), 781.  
 Nantes (ponts de), 677, 699, 797, 798.  
 Neuilly (port de), 797.  
 Nevers (consuls de), 623, 719, 798.  
 Nîmes, 849.  
 Niort, 642.  
 Noirmoutier, 628.  
 Normandie, 630, 659, 663, 691, 750, 753,  
 759, 789.  
 Norvège, 754.

Oise (l'), 800.  
 Oléron (île d'), 677.  
 Orange, 831.  
 Orléans, 597, 633, 642, 646, 730, 733,  
 735, 780, 802, 832.  
 Orléans (aides d'), 802.  
 Ostende (corsaires d'), 614, 749.  
 Oudon, 702.  
 Ouerre (royaume d'), 739.

Paimbœuf, 583, 584, 589, 591, 596, 605,  
 607, 618, 622, 625, 629, 667, 702, 808.  
 Paris, 610, 612, 632, 640, 642, 646, 719,  
 760, 765, 776, 826, 827.  
 Pays-Bas (commerce avec les), 752.  
 Pays-Bas (navires des), 672, 690.  
 Penfret (île de), 663.  
 Petite-Hollande, 648.  
 Petit-Nord (côtes du), 744.  
 Philippines (Iles), 751.  
 Picardie, 659, 771.  
 Piriac, 761.  
 Pirmil, 770.  
 Pirmil (pont de), 800.  
 Pointe-à-Pitre, 722.  
 Poissy, 765.  
 Poissy (marché de), 765.  
 Poitiers, 642, 832.  
 Poitiers (collège de), 842.  
 Poitou, 781, 801, 830.  
 Pontchâteau, 702.

Pontjames, 798.  
 Pont-Labbé ou Pont-l'Abbé, 597.  
 Pontoise, 776.  
 Pontpéan (mines de), 772, 783.  
 Pontrouge, 799.  
 Pontrousseau, 798.  
 Pornic, 720.  
 Port-Louis (île de France), 720.  
 Portrieux, 725.  
 Port Saint-Étienne, 679.  
 Portugal, 589, 622, 668, 680, 758, 757,  
 813.  
 Provence, 655, 746, 750, 837.  
 Provinces-Unies, 754.  
 Prusse, 754.  
 Prusse (roi de), 680.

Quercy, 804.  
 Quimper, 697, 781.  
 Quintin (ville de), 787.

Redon, 678, 702, 837.  
 Reims, 625, 819, 842.  
 Rennes, 646, 652, 657, 697, 750, 765,  
 781, 782, 800, 849.  
 Renneville, 744.  
 Rhône (voie du), 752.  
 Richebourg, 708.  
 Riou, 642, 832.  
 Rochefort (siège de), 705, 725, 762.  
 Romorantin, 657.  
 Roscoff, 733.  
 Rotterdam, 646, 730.  
 Rouans (le général de), 827.  
 Rouen, 597, 612, 614, 640, 642, 670,  
 692, 695, 719, 720, 733, 750, 754, 763,  
 800, 803.  
 Roussillon (vins de), 804.  
 Russie, 623, 690, 754.

Sables d'Olonne (les), 725, 744.  
 St-Brieuc, 725, 776, 828.  
 St-Christophe (île de), 722.  
 St-Cyr (maison de), 829.  
 St-Dizier (bureau de), 751.  
 St-Dominique, 585, 587, 588, 589, 592,  
 615, 617, 619, 626, 627, 672, 695, 722  
 à 730, 735, 736, 742, 848.  
 Ste-Croix de Nantes (église de), 828.  
 Ste Croix d'Orléans, 830.  
 Ste-Lucie, 612, 722, 735, 741.  
 Saintes, 642, 775.  
 St-Etienne en Forez, 654.  
 St-Etienne (fusils de), 615.  
 St-Etienne (mines de), 773.  
 St-Jacques de l'Hopital, 828, 829.  
 St-Jean-de-Luz, 704, 719, 744.  
 St-Julien (chapelle de), 648.

St-Lazare (ordre de), 829.  
 St-Lô, 692.  
 St-Malo, 601, 610, 613, 614, 624, 633,  
 640, 641, 645, 695, 698, 720, 767,  
 795, 740, 747, 751, 762, 770, 771, 775,  
 787.  
 St-Malo (siège de), 683.  
 St-Maurice, 798.  
 St-Médard (cimetière de), 831.  
 St-Mesme (canal de), 678.  
 St-Nazaire (port de), 606, 621, 677, 781.  
 St-Nicolas (église de), 828.  
 St-Omer, 828.  
 St-Philbert-de-Grandlieu, 735.  
 St-Quentin, 640, 797.  
 St-Ruf (ordre de), 829.  
 St-Thibaud (péage de), 798.  
 St-Valery, 662, 725, 763.  
 Salé (port de), 686.  
 Saumur, 642, 801, 802.  
 Savoie (duc de), 680.  
 Sceaux, 765.  
 Sceaux (marchés de), 764.  
 Sedan, 656.  
 Seine (la), 800.  
 Sénart (forêt de), 655.  
 Sénégal, 607, 739, 740.  
 Sens, 640, 642, 646.

## TABLE DES NOMS DE LIEUX

Septême (bureau de), 745.  
 Seudre (rivière de), 789.  
 Seugne (la), rivière, 679.  
 Soissons (fermes de), 756.  
 Solgne, 797.  
 Sucosse, 729.  
 Suède (roi de) 688, 690, 754.  
 Suissee (exemptions aux), 780.  
 Sully (péage de), 798.  
 Suresne, 776.  
 Stockolm, 814.  
 Tabago, 724.  
 Tenu (le), 678, 799.  
 Terreneuve, 602, 743, 744.  
 Thouars, 767.  
 Thouars (collège de), 623, 828.  
 Thouars (duché de), 801.  
 Torfou, 801.  
 Toulon, 719, 751, 780.  
 Toulouse, 630, 642, 657, 695, 746.  
 Tournay, 835.  
 Toussaint d'Angers (abbaye de), 798.  
 Tréguier, 697, 698, 781.  
 Trieste (port de), 619, 730, 784.  
 Trois-Evêchés, 729, 749, 770.  
 Troyes, 635, 640, 642, 719, 832, 841.  
 Tulle, 642.  
 Valence (douane de), 780.  
 Valvin (bacs de), 797.  
 Vannes, 640, 662, 781.  
 Vera-Cruz, 748.  
 Versailles, 776, 827.  
 Versoix (enceinte de), 827.  
 Vertais (bourg de), 798.  
 Vertou (chaussée de), 593.  
 Vertou (écluse de), 616.  
 Vicomté de l'eau (Rouen), 692.  
 Vienne (la), 615, 679.  
 Vilaine (la), 678.  
 Villefranche, 828.  
 Villes Hanséatiques, 690.  
 Vire, 646.  
 Vitré (ville de), 784, 800.  
 Vitry-le-François, 795.  
 Vivarais, 849.  
 Vrillière (port de la), 798.  
 Vue (canal de), 583, 589, 799, 827.  
 Wari (royaume de), 739.  
 Yeu (île d'), 602, 619.  
 Yèvre le Châtel (port d'), 797.  
 Yonne (l'), 800.

## TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Achon (Cath), V<sup>e</sup> Burguerie, 777.  
 Aiguillon (duc d'), 700, 814, 896.  
 Algériens, 627, 686.  
 Allais (M. d'), 623.  
 Alvareda (don Pedro d'), cap. espagnol, 759.  
 Amphion (le navire), 684.  
 Anabaptistes, 828.  
 Andrieu, 760, 771.  
 Angebault (m<sup>e</sup>), 842.  
 Anglais, 599, 601, 604, 612, 615, 689, 735, 736, 744, 747, 752.  
 Anthus, 771.  
 Arbutnot (R.), 753.  
 Archambaud, 769, 777.  
 Argout (comte d'), 735.  
 Artois (comte d'), 584, 700.  
 Asselin, marchand, 755.  
 Azur, 755.

Babaud de la Chaussade, 768.  
 Baillardel, 612.  
 Baillat, 783.  
 Ballan, armateur, 738.  
 Barbé de Marbois, 722.  
 Barbier, 780.  
 Baudouin, 760, 769.  
 Baudran (le sr), 783.  
 Beauharnais (M. de), 618.  
 Beaussier de Châteauevert, 737.  
 Béchade, 726.  
 Beconnais, 776.  
 Béhot, 727.  
 Belloni (marquis de), 694.  
 Benoît XIII, pape, 828.  
 Berquier, fabt. à Nantes, 661.  
 Berrouette, 704, 739, 788.  
 Berruet, 643.  
 Berry (duc de), 821.  
 Bertrand (M.) 737.  
 Bertrand de la Clauserie, 810.  
 Binet de la Blottière, 799.  
 Blondeau (cap<sup>e</sup>), 798.  
 Boisbilly (M. de), 788, 884.  
 Bois de la Motte (comte du), 723.  
 Boisselin (comte de), 624.  
 Boissaye, 664.  
 Bonamy (dr), 632.

Bonnard du Hanlay, 697.  
 Bonvalet, 745.  
 Boterel du Plessis, 635.  
 Bouchaud, 755.  
 Bouillé, 631.  
 Bouillon (cardinal de), 890.  
 Boulleau, 644.  
 Bourdin, 795.  
 Bourdon, 769.  
 Bourdonnaie (de la), 643.  
 Bouteiller (G.), écuyer et négociant, 672, 739.  
 Boutin (Th.), écuyer, seigneur de Couléon, 749.  
 Brancas (marquis de), 624.  
 Brillantais de St-Malo, 739.  
 Bronais (le sr), constructeur, 676.  
 Brouard, 647.  
 Brouillère (M. de la), 731, 859.  
 Brown, 745.  
 Bruc (Ph. de), 777.  
 Bruc (A.), directeur de la C<sup>ie</sup> du Sénégal, 739.  
 Buissy (M. de), 686.  
 Burguerie-Gayac, 777.  
 Buytendick, 644.

Cabarrus, 771.  
 Caillaud, 641, 718.  
 Calvé de Morinay, 704.  
 Cambronne (le sr), 784, 787.  
 Caradeuc de la Chalotais, 623, 836.  
 Careffeu de Rotterdam (J.), 689.  
 Carmes de Nantes, 814.  
 Caron de Beaumarchais (M.), 624, 680.  
 Casaneuve, 644.  
 Casimir (duc), 719.  
 Castries (marquis de), 689, 737.  
 Caulet d'Hauteville, 635.  
 Cazaux du Hallay (J. des), 611, 635, 667, 694, 695, 700, 739, 745, 748, 754, 770.  
 Chaffaut (M. du), 622, 623, 686.  
 Chamillard, 610.  
 Champvallou (Th. de), 723.  
 Chancerel, 647.  
 Chapotin, mousquetaire, 650.

Charet (le sr), 643, 670.  
 Charette de la Gascherie, 896.  
 Charil, 669.  
 Charles VII, 719.  
 Charles IX, 640, 719, 790.  
 Charles-Edouard d'Écosse, 812.  
 Chartreux (ordre des), 829.  
 Chaudruc, négociant, 6c3.  
 Chaulnes (duc de), 640.  
 Chenaux (J.). vinaigrier, 751.  
 Chevy, fermier des messageries, 778.  
 Chilleau (M. du), 737.  
 Choiseul, duc de Praslin, 584, 643, 726, 738.  
 Chollet, armateur, 742.  
 Chopin-Duclos, 772.  
 Cisterciens (ordre des), 829.  
 Cochon de Maurepas, 689.  
 Coiron, frères, 745.  
 Colbert, 738.  
 Colombel, nég., 644.  
 Conan le Gros, 798.  
 Conflans (M. de), 735.  
 Cornillon (baron de), 644.  
 Cossé, 773.  
 Couvay (le sr), 750.  
 Crissé de Sanzay, 828.  
 Crozay (héritiers), 679, 743.

Dacosta, 730.  
 Daillebout de St-Villemée, 688.  
 Damiens, 813.  
 Danguy de Vue, 646, 799.  
 Danican de l'Épine (Fr.), 772.  
 Daniel, négociant à Nantes, 660.  
 Daniello (Jean), 798.  
 Daresche, 669, 670.  
 Darguistade (maison), 648.  
 Daudenac (R.), 783.  
 Daudet, 612.  
 Daulmay de Coulanges, 749.  
 Dauphin (mariage du), 811.  
 Daussainct, 753.  
 Dauteuil (le sr), 743.  
 Davaud, 669.  
 Decroix, 647.  
 Dede de Hambourg, 730.



Defermon des Chapellières (M.), 624.  
 Delaire, 665, 672, 782.  
 Delaune, 655.  
 Delmestre (J. B), 776.  
 Deluyne, armateur, 761.  
 Denion du Pin, 788.  
 Desbrières, 654, 726.  
 Descartes, (Margte), 777.  
 Descaux, voir Casaux (des).  
 Diboisne, 683.  
 Dobrée, 729, 760.  
 Dombes (prince de), 631.  
 Dominique (J.), 745.  
 Douault, 644.  
 Douglas (comte de), 753.  
 Dreux-Brezé (marquis de), 781.  
 Drias (M.), 611.  
 Dubois (cardinal), 594.  
 Dubois (P.), supérieur des Jésuites, 729.  
 Dubourg (MM.), 754.  
 Duchesne-Battas 689.  
 Duclos (R.), 757.  
 Dupleix, 749.  
 Duras (duc de), 700.  
 Durbé, 688.  
 Elva (comte d'), 737.  
 Eon (M.), 747.  
 Espagnols exclus du Cap, 736, 752.  
 Espivent, 595, 665, 752.  
 Estaing (comte d'), 623, 683, 723.  
 Estrées (M<sup>e</sup> d'), 695, 817.  
 Evrard de Tremigon, lieu<sup>t</sup> de vaisseau, 751.  
 Expilly (l'abbé), 699.  
 Fabre (M.), ingénieur, 626, 677.  
 Fachu (mède), 648.  
 Fage, 726.  
 Fanuel (J.-B.), 771.  
 Favereau, 776.  
 Fellonneau, 789.  
 Fénélon, 831.  
 Ferret (Ph.), 834.  
 Feuillerode (frères), 647.  
 Fitz-James (duc de), 677, 783, 784.  
 Fleury (cardinal), 735.  
 Floquet (ingénieur), 679.  
 Foix (comte de), 768.  
 Fontaine (de la), 635.  
 Forestier, 677.  
 Fortin (le sr), 670.  
 Foucault, 644.  
 Foucher du Brandeau, 798.  
 Foullon d'Ecottier, 724.  
 Fourcade, 643.  
 François Ier, 801.  
 Frédéric de Prusse, 814.  
 Freminet, 814.  
 Fresneau de la Couronnerie, 731.  
 Galitzin (prince), 754.

Gampert, 670.  
 Garnier, 775  
 Garresché, 670.  
 Gaudin, fondeur, 768.  
 Gaudin (Seb.), 704.  
 Georges de Hanôvre, 670, 812.  
 Gilagh, 667.  
 Girardin (comte de), 738.  
 Girov (J. de), baron de Vaux, 773.  
 Gontaud, 844  
 Gorge, 674.  
 Gourdin, liquoriste, 808.  
 Gouyon de la Molinière (A. du), 635.  
 Grasse (J. de), 813.  
 Grave (le sieur), 776.  
 Groleau (le sieur), ingénieur, 799.  
 Grosset (fermier des octrois), 731.  
 Grossin (G.), 635.  
 Grou (J.-B.), 662, 729.  
 Grou (V<sup>e</sup>), 643, 689.  
 Groult, 663.  
 Guestard (M.), 727.  
 Guichen (comte de), 623,  
 Guillet de la Brosse, 672.  
 Guillouet (G.), 823.  
 Guimont du Coudray, 875.  
 Haëntjens, 771.  
 Halde (du), 783.  
 Harel, 643.  
 Havelose (vicomte d'), 662.  
 Hazon (M.), 751.  
 Henri II, 753.  
 Henri III, 753, 790, 801.  
 Henri IV, 761.  
 Herbiers (des), 665.  
 Hollandais, 599, 652, 702, 737.  
 Houssaie (M. de la), 624.  
 Indiens, 747.  
 Inisan, 844.  
 Jacquier, écuyer, 644.  
 Jean V, duc de Bretagne, 704, 781.  
 Jésuites, 644, 663, 733, 813, 814.  
 Jonchère (A. de), 662.  
 Joubert du Collet, 623, 672.  
 Jourdan (Jean), 749.  
 Juifs (les), 653, 755.  
 Keating (Ch.), écuyer, 769.  
 Kergariou (comte de), 737.  
 Kersaint (M. de), 618.  
 Kerscau (P. de), 696.  
 Kervégan, 775.  
 La Brouillère, 665.  
 Lalanne, 771.  
 Lalive, 670.  
 Lally (Th.-Arthur), 749.  
 Lamothe (M. de), 618.  
 Landes (chev. des), 737.

Langevin, fabricant de toiles peintes, 749.  
 Lannelle (le sieur), 760, 771.  
 Laporte-Lalanne, intendant, 723.  
 Larnage (marquis de), 727.  
 Laugé (le sr), 661.  
 Laurencin, 689.  
 Law (le sieur), 823.  
 Lavalette (le Père), 644.  
 Lavergne (de), 787.  
 Lebourg, 749.  
 Leclerc de Juigné, 799.  
 Leclerc, verrier à Nantes, 658.  
 Lecomte (le sieur), 670.  
 Lecoq, 769.  
 Le Couteulx, frères, 695, 844.  
 Lecran (Ol.), 795.  
 Le Gardeur de Tilly, 684.  
 Le Houx (A.), 788.  
 Le Jay, 644.  
 Lelardic de la Ganrie, 644.  
 Lelo di Larrea (G.), 748.  
 Lemaitre, 776.  
 Le Masne, 646, 741, 844.  
 Lemercier du Quesnay, 632.  
 Lemoine, cap. de navires, 759.  
 Leroux des Ridellières, 810.  
 Leroy (I.), 731, 844, 859.  
 Leroy de Montiller, 667.  
 Levasseur, 669.  
 Ihotellier, 784.  
 Libault (Fr.), 640.  
 Ligon, 643.  
 Linctre (Fr. et G.), 773.  
 Livier (du), gouverneur de Pondichéry, 749.  
 Locke (M.), 834.  
 Lodin du Maunoir, armateur, 733.  
 Loliot, 649.  
 Longuemare, 783.  
 Loquet de Grandville, 771.  
 Lorient (le sieur), 772.  
 Lory, (Fr.), écuyer, 643.  
 Lory de Lardière (I.), 777.  
 Louérat, 844.  
 Louis XIV, 753, 821.  
 Louis XV, 637.  
 Louis XVI, 637.  
 Louis XVIII, 821.  
 Louvel, 625.  
 Lucé (de), receveur général, 643.  
 Luynes (M. de), 741.  
 Macary, 677.  
 Macaulife, 657.  
 Maetzuyer, 754.  
 Magenthies (M.), d'Avignon, 623, 754.  
 Magin, ingénieur, 677.  
 Magrah, capitaine, 687.  
 Maine (duc du), 821.  
 Mairan (de), 664.

- Mandrin, 814.  
 Mangin, 634, 649.  
 Mangon, 769.  
 Mansard (architecte), 799.  
 Marbois (M. de), 753.  
 Marion de St-Malo, 739.  
 Mariot de Beauvais, 744.  
 Marivaux (l'abbé de), 722.  
 Marnière de Guer, 844.  
 Marthebise (de), 685.  
 Matignon (marquis de), 804.  
 Maucier de la Musanchère, 823.  
 Maunoir des Cayes, 726.  
 Maunoir-Meurier, 727.  
 Maupassant (M.), 745, 787, 794.  
 Maurepas (comte de), 735, 741, 773.  
 Mazarini (duc de), 610.  
 Mellier, 671, 695, 742, 854.  
 Mellinet, 590, 678.  
 Meneust, 640.  
 Merdy de Catuelan (du), 623.  
 Mesnard, 741.  
 Mesnier (le s<sup>r</sup>), 723.  
 Metezeau, 655.  
 Michel, 625, 726, 729.  
 Michel de Marville, 673.  
 Mijouille, 647.  
 Millet, 775.  
 Mirabeau, 750.  
 Monnier (G.), 643.  
 Monnier, avocat général, 650.  
 Montaudouin de Launay, 689, 727, 737, 740, 750, 760, 859.  
 Monti de Rezé (Cte de), 674.  
 Morand, 664.  
 Morfouace, 641.  
 Mortemart (duchesse de), 777.  
 Mortier de Romainville, 674.  
 Mosneron du Pin (M.), 624, 627, 823.  
 Motte (J.), 750.  
  
 Naudin, 644.  
 Necker (le ministre), 723, 733.  
 Nolvos (de), 726.  
 Noue (G. de la), 759.  
  
 Olofstrom, 672.  
 Orléans (duc d'), 821.  
 Orvilliers (le comte), 623.  
 O'shiell (M.), 737.  
  
 Paimparay, 623.  
 Pallière (J. de), 644.  
 Paris (le sieur), 822.  
 Paris Duverney, 772.  
 Passart, 671, 779.  
 Péan, 669, 670.  
 Pé de Liancé (E. du), 799.  
 Pellerin de Nantes, 842.  
 Pellieu, 686.  
 Pelloutier, 754.  
  
 Pénitentes du Refuge, 633.  
 Perissel, 769.  
 Perrée de la Villestreux, 731, 810, 859.  
 Perrier, 625.  
 Perrinet, 759.  
 Perronnet, ingénieur, 588, 620, 677.  
 Petit des Rochettes, 770.  
 Philippe V, 747.  
 Pieters (F.), 718.  
 Pinard, 670.  
 Pinczon du Sel, 697, 750.  
 Pion, député du Com<sup>e</sup>, 611, 640, 751, 755, 795.  
 Piou, 695, 700.  
 Piquet, 635.  
 Plumard de Rieux, 729.  
 Pontchartrain (M. de), 611, 737, 749.  
 Pool (Th.), 755.  
 Portail (M.), 774.  
 Portier de Lantimo, 745, 770, 787.  
 Portugais, 593, 604, 624, 738, 753.  
 Praslin (le duc de), 700.  
 Praud, 844.  
 Préaux (Fr.), seigneur de Mesnil-Imbert, 685.  
 Premery, 768.  
 Protestants, 831.  
 Provence (comte de), 821.  
  
 Raby (les frères), 726.  
 Rallet de Chollet (A.), 704, 806.  
 Ravel, 643.  
 Razeau de Beauvais, 761.  
 Revel des Chesnais (M.), 623.  
 Ribeyre (de), 700, 760.  
 Riedy (M.), 771.  
 Riquet (M.M.), 679.  
 Risteau (le sieur), 751.  
 Robien (de), 623, 624.  
 Robin (Louis), 718.  
 Roche (armateur), 741.  
 Roche-Saint-André (la), 781.  
 Rohan (princes de), 646, 823.  
 Rose (la), navire, 687.  
 Rossel (de), 735.  
 Rouillon, 670.  
 Rouxel de l'Angotière, 696.  
 Rozé, 745, 770, 787.  
  
 Sagory, 728.  
 Salletins (les), 679.  
 Salicon, 664.  
 Saint-Luc, 776.  
 Sanche, 768.  
 Santo-Domingo, 823.  
 Sarrebourg d'Audeville, 731.  
 Sartine (M. de), 754.  
 Sauvaget, 662, 798.  
 Scepaux (M<sup>e</sup> des), 740.  
 Schweighauser, 760.  
 Segurier (M.), 848.  
  
 Ségur (le m<sup>e</sup> de), 624.  
 Senan (J.), 795.  
 Senegon, 644.  
 Sensiers (J.), 743.  
 Sigoigne (le sieur), 776.  
 Sorcl (Jean), 674.  
 Souhigaray, 669, 748, 761.  
 Sourdeval (M. de), 623, 624, 722, 753.  
 Stalpaërt, 644.  
 Stanislas de Pologne, 814.  
 Stockar et Schoch, 626.  
 Stratment (H.), 641.  
 Struckman, frères, 643, 741, 770.  
 Suisses (privilèges des), 719.  
  
 Tachereau, 745.  
 Talhouet (de), 797.  
 Tardiveau (Fr.), 643, 677, 779.  
 Tarin (Cl.), 647.  
 Tartel (G.), 751.  
 Tascher, intendant de la Martinique, 722, 735.  
 Tessier, 672.  
 Théard (J.), 644.  
 Thébaud, 776.  
 Thomas (M.), 694.  
 Thugny (de), 679.  
 Tillet, 633.  
 Tissier, 844.  
 Torrec de Bassemaison, 620, 703.  
 Touche (M. de la), 623.  
 Toulouse (comte de), 611, 821.  
 Tresme (de), 844.  
 Trominguy, 747.  
 Trouin du Guay, 689.  
 Turcs, 689.  
 Turninger, 771.  
 Turpin, 644.  
 Turpin Crissé, 831.  
 Tysen (Adrien), 755.  
  
 Uthhoff, 771.  
  
 Valentinois (duc de), 799.  
 Valincour (M. de), 611.  
 Vallin, 644.  
 Vanasse, 667.  
 Vanberchem, 783.  
 Van Neunen, 626.  
 Verdun de la Crenne, 737.  
 Viau, 677.  
 Videment, 754.  
 Vidy, 644.  
 Vigneu, 586, 615, 718.  
 Vigny (de), architecte, 699.  
 Ville-Helio (M. de la), 623.  
  
 Walsh (négociant), 645.  
 Wansoul, 658.  
 Wilfesheim (les sieurs), 770, 771.  
 Woollery, 730.  
 Yviquel de la Grée, 704.

## TABLE DES MATIÈRES

- Abonnements p. les huiles, 745.**  
**Académie, 693, 697.**  
**Accaparements, 774.**  
**Acier, 768.**  
**Acquits-à-caution, 769-771, 801.**  
**Acquits de Guinée, 741, 607.**  
**Actions des Fermes, 756.**  
**Admission franche, 720.**  
**Affaires militaires, 680.**  
**Afféagements, 817.**  
**Affiches de Bretagne, 814.**  
**Agents de Change, 667.**  
**Agriculture, 698.**  
**Aides et Gabelles, 780, 803, 824.**  
**Alignements du port, 699.**  
**Alluvions, 817.**  
**Alquefoux, 751, 772.**  
**Aluns, 751, 762.**  
**Amendes, 757.**  
**Amiral (droits de l'), 688.**  
**Amirauté de Caen, 779.**  
**Amirauté d'Eu, 662.**  
**Amirauté de Nantes, 669.**  
**Amirauté de Vannes, 669.**  
**Amirautés, 642, 662, 671, 687.**  
**Anoblissements, 723.**  
**Apologie de la Noblesse, 653.**  
**Approvisionnement, 774.**  
**Archers de connétablie, 809.**  
**Ardoises, 771, 773.**  
**Armorial général, 821.**  
**Arquebusiers, 654.**  
**Arrimeurs, 666.**  
**Art de la construction, 664.**  
**Arts et métiers, 651-655, 661.**  
**Assemblées générales, 581-585.**  
**Assemblées paroissiales, 828.**  
**Assemblées particulières, 586-592.**  
**Association de commerce, 738.**  
**Association des marchands de la Loire, 802.**  
**Assurances maritimes, 670, 673.**  
**Assureurs de navires, 852.**  
**Avaries, 669, 752, 851-853.**
- Bacs, 797.**  
**Balise des Morées, 677.**  
**Barbiers étuvistes, 654.**
- Barrières intérieures, 691.**  
**Bateaux à laver, 654.**  
**Bateaux de transport, 677.**  
**Baux des fermes, 756.**  
**Banque, 750, 823.**  
**Banque d'Angleterre, 753.**  
**Banque d'Espagne, 750.**  
**Banque royale, 823.**  
**Beaux-Arts, 697.**  
**Bestiaux, 765.**  
**Bétail étranger, 764.**  
**Bêtes vives (traite des), 781.**  
**Beurre, 766, 774.**  
**Bibliothèque commerciale, 700.**  
**Bière (fabrication de la), 804, 805.**  
**Billets de baissage, 701.**  
**Billets de banque, 823, 834.**  
**Billets de décharge, 762.**  
**Billets des Fermes, 823.**  
**Billets de loterie, 750.**  
**Billets de monnaie, 743.**  
**Blatiers, 776.**  
**Blés étrangers, 774.**  
**Bois de charpente, 773.**  
**Bois de construction, 664.**  
**Bois d'ébène, 783.**  
**Bois de la Marine, 683.**  
**Bois de merrain, 573.**  
**Bois de noyer, 763.**  
**Bois de sandal, 729.**  
**Bois de Ste-Marthe, 729.**  
**Bois de teinture, 755, 760.**  
**Boissons, 803-804.**  
**Boissons (régie des), 805-808.**  
**Bonneterie, 770.**  
**Bonnetiers de Nantes, 657.**  
**Botanique, 632.**  
**Bouchers, 764.**  
**Boues de Paris, 826.**  
**Bouilleurs d'eaux-de-vie, 803, 808.**  
**Bourreau de Nantes, 703.**  
**Bourse de Nantes, 648.**  
**Bourse de Paris, 648.**  
**Boutons, 658.**  
**Brouage (droit de), 705.**  
**Buis, 755.**  
**Bureaux de délivrance, 770.**  
**Bureaux de santé, 632.**
- Cabotage, 663.**  
**Cacao, 729, 730, 769.**  
**Cafés (commerce des), 728.**  
**Cahiers des doléances, 850.**  
**Caisse des amortissements, 822.**  
**Caisse des arrérages, 839.**  
**Caisse de crédit, 764.**  
**Caisse d'escompte, 822, 823.**  
**Camelots, 763.**  
**Canal de Bourgogne, 679.**  
**Canal de Briare, 679.**  
**Canal de Hte-Perche, 678.**  
**Canal de Languedoc, 679.**  
**Canal de Machecoul, 678.**  
**Canal de Nantes à Bourgneuf, 678.**  
**Canal de Picardie, 679.**  
**Canal Saint-Félix, 677.**  
**Canonnières marins, 680.**  
**Capitation, 636.**  
**Carak, 729.**  
**Carrières, 800.**  
**Cartes (les), 780.**  
**Cartes de marine, 621, 663, 754.**  
**Cartons, 692.**  
**Cassonnades, 730, 731.**  
**Cendres gravelées, 751, 808.**  
**Cendres de varech, 753.**  
**Censeur universel anglais, 814.**  
**Centième denier, 697, 841.**  
**Cercles (faiseurs de), 773.**  
**Ceruse, 772.**  
**Chambre des Comptes, 837.**  
**Chambre des Dix-Sept, 754.**  
**Chambre de C. de Guyenne, 675.**  
**Chambre de C. de Marseille, 734.**  
**Chambre royale de Nantes, 812.**  
**Chancelleries, 839.**  
**Chandelle (vente de la), 766.**  
**Change des Monnaies, 718.**  
**Changeurs de Monnaies, 832.**  
**Chanoines de Rochefort, 675.**  
**Chantiers de construction, 664, 671.**  
**Chanvres, 661.**  
**Chapeaux, 771.**  
**Chapeliers, 658.**  
**Chapelle de la Bourse, 648.**  
**Chapitre S. P. de Nantes, 828.**  
**Charbons de terre, 773.**

- Charcutiers, 764.  
 Chaudronnerie, 658.  
 Chaux (vente de la), 827.  
 Chevaliers du guet, 809.  
 Chevaux, 764.  
 Chirurgiens, 692, 663.  
 Cinq grosses fermes, 738, 756.  
 Cinquantième, 636.  
 Circonscriptions des Fermes, 763.  
 Cire (la), 780.  
 Clergé, 828-831.  
 Cloison d'Angers, 802.  
 Cochenille, 763, 783.  
 Coches d'eau, 598, 634, 679.  
 Code de signaux, 684.  
 Coffres de médicaments, 632.  
 Coiffeurs de femmes, 654.  
 Collèges, 828.  
 Colonies d'Amérique, 722, 723, 724, 727.  
 Colonies anglaises, 730, 753.  
 Colonies espagnoles, 687.  
 Colporteurs, 653.  
 Combats navals (relation de), 683.  
 Comité colonial, 723.  
 Comité provisoire de Commerce, 699.  
 Commerce, 698.  
 Commerce d'Afrique, 739.  
 Commerce avec l'Amérique, 732.  
 Commerce anglais, 753.  
 Commerce de la baleine, 744.  
 Commerce des bestiaux, 764.  
 Commerce des beurres, 766.  
 Commerce des blés, 775, 776.  
 Commerce du bois, 773.  
 Commerce de la boucherie, 765.  
 Commerce des cuirs, 767.  
 Commerce équivalent, 755.  
 Commerce extérieur, 697, 700, 725-727, 735-738, 743, 753.  
 Commerce des farines, 743.  
 Commerce des fromages, 766.  
 Commerce général, 694.  
 Commerce des grains, 774.  
 Commerce du hareng, 744.  
 Commerce des huiles, 744, 745.  
 Commerce de l'Inde, 684.  
 Commerce des laines, 766.  
 Commerce avec le Levant, 752.  
 Commerce de la Mer du Sud, 747-748.  
 Commerce de la Morue, 744.  
 Commerce du Nord, 754.  
 Commerce des Suifs, 766.  
 Commis des Fermes, 756.  
 Commissaires des Guerres, 682.  
 Commissaires de la Marine, 683.  
 Commissaires aux Montres, 809.  
 Commission extraordinaire, 757.  
 Compagnie de Cadets, 681.  
 Compagnie de la Chine, 749.  
 Compagnie de Commerce, 700.  
 Compagnie de Guinée, 738, 740, 749.  
 Compagnie des Indes, 728, 738, 740, 747, 750, 757, 770, 824.  
 Compagnie des Indes hollandaises, 754.  
 Compagnie des Indes orientales, 749.  
 Compagnie de la Mer Pacifique, 747.  
 Compagnie d'Occident, 730, 749.  
 Compagnie d'Occident et d'Orient des Provinces Unies, 754.  
 Compagnie de St-Domingue, 722.  
 Compagnie du Sénégal, 739.  
 Compagnies commerciales, 722, 738, 739.  
 Compagnies franches de la Marine, 683.  
 Compagnies de maréchaussée, 809.  
 Compagnonnage, 651.  
 Comptabilité des avaries, 860-861.  
 Comptabilité commerciale, 718.  
 Comp<sup>te</sup> des fabriques, 828.  
 Comp<sup>te</sup> générale, 862, 863, 871-876.  
 Concert de Nantes, 648, 697.  
 Concorde (la), navire, 684.  
 Concours des cures, 828.  
 Congés, 760.  
 Congés d'expédition, 762.  
 Congés de ramuage, 804.  
 Congés de transport, 705.  
 Conseil des prises, 688.  
 Conseil royal du Commerce et des Finances, 694.  
 Conseil royal de la Marine, 854.  
 Conseils supérieurs, 695, 835.  
 Conservateur des Domaines, 817.  
 Consignation, 634.  
 Constructions navales, 663, 664, 683.  
 Consuls, 668.  
 Contrainte par corps, 726, 763, 794.  
 Contrebande, 737.  
 Contrôle des actes, 824.  
 Contrôle des exploits, 718.  
 Contrôle des lettres de change, 819.  
 Contrôleurs d'actes notariés, 818.  
 Contrôleurs de bois, 773.  
 Contrôleurs essayeurs d'huiles, 745.  
 Contrôleurs des suifs, 764, 765.  
 Convois des Antilles, 590, 595, 599.  
 Cordages, 654.  
 Cordiers, 661.  
 Cordonnerie de cuirs anglais, 767.  
 Corps helvétique, 646.  
 Correspondance, 594-629.  
 Correspondance reçue, 610-629.  
 Corsaires, 614, 686, 688, 689, 749, 770.  
 Corvée, 696.  
 Cotisations, 867-868, 876.  
 Cotonades de Normandie, 750.  
 Cotons, 729-783.  
 Coupe du Gouëmon, 746.  
 Couperose, 751.  
 Cours des monnaies de Lyon, 832.  
 Cours de droit, 842.  
 Course, 735, 737.  
 Cours des espèces, 750.  
 Cours souveraines, 837.  
 Courtage, 776, 808.  
 Courtiers, 667.  
 Courtiers-gourmets, 807.  
 Courtiers-jaugeurs, 692.  
 Coutumes locales, 719, 789.  
 Coutumes de Paris, 726.  
 Guirs de Belgique, 767.  
 Cuirs dorés, 763.  
 Cuirs de Hollande, 767.  
 Cuirs de Hongrie, 767.  
 Cuivres (les), 780.  
 Curés de Paris, 828.  
 Déclarations de chargement, 762.  
 Déclarations d'entrée, 706-715.  
 Défrichements, 697.  
 Délibérations, 581-593.  
 Dentelles de soie, 771.  
 Déportation des vagabonds, 727.  
 Dépôt de mendicité, 683.  
 Députés du Commerce, 695.  
 Dettes de l'État, 692.  
 Devoir de Prévôté, 786.  
 Devoirs des États, 805, 806, 807.  
 Dictionnaire d'Expilly, 699.  
 Dictionnaire univ. du Commerce, 691.  
 Discipline militaire, 682.  
 Distillateurs, 807.  
 Dixième, 637.  
 Domaine d'Occident, 706-715, 729, 730-734, 855.  
 Douanes, 780.  
 Doublage des navires, 780.  
 Drapiers de Nantes, 655.  
 Drogueries, 751, 760.  
 Droit d'abord, 746.  
 Droit d'acquit, 770.  
 Droit d'aides, 725.  
 Droit de l'Amiral, 665.  
 Droit d'amortissement, 818.  
 Droit d'ancrage, 621, 675.  
 Droit annuel sur les eaux-de-vie, 808.  
 Droit d'aubaine, 820.  
 Droit de bâtardise, 820.  
 Droit de boisselage, 830.  
 Droit de boîte, 668, 802.  
 Droit de brieu, 761.  
 Droit sur les cartes, 819.  
 Droit de centième denier, 820.  
 Droit de certificat, 761.  
 Droit de cloison, 802.  
 Droit de comptable, 755.  
 Droit de consommation, 746.  
 Droit de consulat, 668.  
 Droit de contrôle, 634, 818, 819.  
 Droit de convoi, 705.  
 Droit de courtage, 801.

Droit sur les cuirs, 767.  
 Droit de désinfection, 820.  
 Droit d'entrée et de sortie, 730, 731, 745, 746, 763.  
 Droit des Fermes, 763.  
 Droit des Ferrons, 798.  
 Droit de fret, 672, 754.  
 Droit de gros, 804, 818.  
 Droit de havage, 708.  
 Droit d'indult, 684, 751.  
 Droit d'insinuation, 697, 820.  
 Droit d'inspecteur, 804.  
 Droit de lest, 674.  
 Droit de leude, 679.  
 Droit de marque, 653, 772.  
 Droit de méage, 788.  
 Droit de mesurage et de contre-mesurage, 801, 776.  
 Droit de minage, 775-778.  
 Droit de mutation, 824.  
 Droit de navigation, 801.  
 Droit de nouvel acquêt, 818.  
 Droit d'octroi, 859.  
 Droit des papiers, 692.  
 Droit de paraphe, 718.  
 Droit de parcours, 697.  
 Droit de Parisis, 802.  
 Droit de passage, 797.  
 Droit de passavant, 770.  
 Droit de passeporte, 781, 785.  
 Droit de pâture, 764.  
 Droit de péage, 802.  
 Droit de pied fourché, 789.  
 Droit de pontonage, 797.  
 Droit de porte à col, 789.  
 Droit de prévôté ou de quarantième, 746, 760, 781.  
 Droit de quarantième, 704, 760, 761, 764, 771, 780.  
 Droit de quarante-cinq sous, 808.  
 Droit de quinze p. cent, 754.  
 Droit de riverage, 797.  
 Droit de Saint-Louis, 668.  
 Droit de sceau, 820.  
 Droit de subvention, 804.  
 Droit sur les sucres, 701.  
 Droit de tiers sur taux, 780.  
 Droit de tonne et balise, 677.  
 Droit de tonnage, 668.  
 Droit de traite, 693.  
 Droit de trentième, 705, 783.  
 Droit de trépas, 801.  
 Droit uniforme, 703.  
 Droit unique, 691.  
 Droit d'usage, 818.  
 Droit de vingtième, 704, 752.  
 Duels, 809.  
 Eaux et forêts, 685.  
 Eaux-de-vie, 727, 733, 752, 760, 804, 805, 808.

Ecluse de Vertou, 678.  
 Ecole de dessin, 697.  
 Ecole militaire, 780.  
 Ecorces d'arbres, 750, 763.  
 Eglise gallicane, 831.  
 Elections, 759.  
 Emballeurs de marchandises, 827.  
 Emprunts, 823, 824, 825.  
 Enfants trouvés, 633.  
 Entrées de marchandises, 706-715.  
 Entrepôts, 728, 732, 769-771.  
 Entrepôts de cafés, 723, 728, 869.  
 Entrepôts de Ste-Lucie, 737.  
 Entrepôts de tafia, 733.  
 Epiciers de Nantes, 766.  
 Epidémies en Bretagne, 632.  
 Epizooties, 764, 767.  
 Essayeurs de bière, 804.  
 Essayeurs d'étain, 772.  
 Etapes générales, 680, 769.  
 Etapiers, 765.  
 Etats de Bretagne, 696, 704, 824, 844, 849.  
 Etats généraux, 585, 696, 848, 850.  
 Etats de Languedoc, 746, 824.  
 Etats du Roi, 822.  
 Etaux à boucherie, 765.  
 Etoffes de l'Inde, 770.  
 Etoffes de soie, 750.  
 Etoffes diverses, 657.  
 Evaluations, 866-868.  
 Exempts diocésains, 809.  
 Exportation de bestiaux, 764.  
 Exportation des grains, 774.  
 Fabrique de bas, 783.  
 Faillites, 645-647.  
 Farines, 775-776.  
 Faux-saunage, 759.  
 Faux-sauniers, 759.  
 Ferme des Postes, 830.  
 Fermes générales, 692, 749, 756, 822, 824, 855, 856.  
 Fêtes publiques, 700.  
 Fêtes et réjouissances, 811.  
 Feu d'artifice, 811.  
 Feux, 663.  
 Fils et lins, 661.  
 Finances de l'Etat, 822.  
 Foin (relieurs de), 827.  
 Foires de Bordeaux, 719.  
 Foires de Brie et de Champagne, 719.  
 Foires de Guibray, 719.  
 Foires de Lyon, 719.  
 Foires et marchés, 703, 719, 826.  
 Forbans, 851.  
 Forêts du Royaume, 685.  
 Forges, 773.  
 Fortifications, 680, 817.  
 Frairie de N.-D. de Bonport, 779.  
 Francief, 697, 818.

Francsalé, 637, 753, 759.  
 Fripiers, 654.  
 Fromages, 755.  
 Fromages d'Angleterre, 766.  
 Fromages de Hollande, 754, 766.  
 Fusils introduits aux îles, 727.  
 Gabariers, 667.  
 Gabelles, 749, 756, 759.  
 Galions du Pérou, 612, 747.  
 Galons et dentelles, 658.  
 Garance, 705, 755.  
 Garde magasin, 726, 769.  
 Gardes-côtes, 686.  
 Gardes du Trésor, 822.  
 Gazettes, 812, 836.  
 Gazettes de Leyde, 753, 754, 759.  
 Genièvre, 807.  
 Gens de mer, 665.  
 Gomme (commerce de la), 739.  
 Goudron, 755.  
 Gouverneurs militaires, 682.  
 Graine de lin, 776.  
 Graine de verre, 783.  
 Greffe du Consulat, 648.  
 Greffes royaux, 816.  
 Greffiers de maréchaussée, 809.  
 Greniers à sel, 744, 758, 759, 801.  
 Guerre maritime, 686, 687.  
 Guet de Nantes, 631.  
 Guildive, 733.  
 Halle aux cuirs, 767.  
 Halle aux toiles, 659.  
 Halle de Nantes, 699.  
 Halle de Paris, 775.  
 Hareng salé, 746.  
 Harengs de Dunkerque, 692.  
 Havage (droit de), 703.  
 Histoire, 702.  
 Histoire de Bretagne, 697.  
 Histoire de Nantes, 699.  
 Hôpital général, 652, 674.  
 Hôpital de Nantes, 703.  
 Hôpitaux, 632, 633.  
 Horlogerie, 814.  
 Hostilités maritimes, 673.  
 Hôtel-Dieu, 795.  
 Hôtel de ville de Paris, 825.  
 Houille, 773.  
 Huile, 783.  
 Huile de baleine, 745.  
 Huile d'Italie, 745.  
 Huile de pépins, 745.  
 Huissiers, 641, 759.  
 Huitres, 746.  
 Hydrographie, 663, 666.  
 Importations, 729.  
 Impositions, 636, 639, 780, 870.  
 Imprimeur, 653.

Indiennes étrangères, 749.  
 Indiennes de Nantes, 643, 749, 750.  
 Indigo, 729, 761.  
 Industrie, 698.  
 Industrie de la pêche, 744.  
 Industrie du sucre, 733.  
 Ingénieurs, 800.  
 Inspecteurs, 655, 692, 702, 756, 765, 770, 807.  
 Intendants du Commerce, 695.  
 Intérêt de l'argent, 834.  
 Interprètes, 667.  
 Invalides de la Marine, 665, 684.

Jansénisme, 831.  
 Jardin botanique, 632.  
 Jaugeage, 664, 807.  
 Jauge des vaisseaux, 727.  
 Jaugeurs de futaille, 727.  
 Journal de bord, 875.  
 Journal économique, 694, 814.  
 Juge d'armes, 821.  
 Juges consuls, 640.  
 Juifs, 719.  
 Jurandes, 651.  
 Jurés hongreurs, 767.  
 Jurés vendeurs de veaux, 765.  
 Jurisdiction consulaire, 640-642.

Laines, 766.  
 Languyeurs de porcs, 765.  
 Lavage des laines, 766.  
 Lazarets, 632, 752.  
 Lestage et délestage, 674.  
 Lettres de change, 644.  
 Lettres des Colonies, 649.  
 Lettres de voiture, 780, 801.  
 Liberté commerciale, 694, 732, 774.  
 Libraires, 653.  
 Lieutenant de robe courte, 809.  
 Limonadiers, 654.  
 Listes de chargement, 867, 868.  
 Litarge, 772.  
 Loteries, 749, 825.  
 Loyers des matelots, 673.

Machine hydrostatergatique, 814.  
 Magasin général, 701.  
 Maltres selliers, 652.  
 Maltrises, 651.  
 Maladies contagieuses, 764.  
 Mandements épiscopaux, 811.  
 Manufacture de fer et d'acier, 768.  
 Manufacture de toiles, 697.  
 Manufactures, 655-659.  
 Manufactures de Rouen, 750.  
 Marchandises étrangères, 706-715, 752, 755.  
 Marchands allemands, 780.  
 Marchands de draps, 652.  
 Marchands écossais, 753.

Marchands étrangers, 720.  
 Marchands de vin, 827.  
 Marché de Poisson, 764.  
 Marchés de Paris, 719, 765.  
 Marchés de Poitou, 787.  
 Marchés de Sceaux et de Poissy, 765.  
 Maréchaussée, 803.  
 Marée (vendeurs de), 827.  
 Marine, 665, 684, 854.  
 Marine marchande, 663, 672, 775.  
 Marine royale, 683.  
 Matelots, 825.  
 Méage, 788.  
 Mécanique navale, 814.  
 Médecine, 632.  
 Mèlasses, 730, 733.  
 Mémoires (collection de), 877-887.  
 Menuisiers, 654.  
 Mercerie, 652.  
 Merciers de Nantes, 654, 655.  
 Messageries, 634, 774.  
 Mesurage des charbons, 773.  
 Mesures à sel, 753.  
 Mesureurs, 779.  
 Mesureurs de chaux, 827.  
 Mesureurs de grains, 776.  
 Metteurs à ports, 797.  
 Minage, 777.  
 Mines, 772.  
 Mines de houille, 773.  
 Minium, 772.  
 Monnaie de carte, 743.  
 Monnaies, 823, 832-834.  
 Monopole du commerce, 732.  
 Monopole des vins, 807.  
 Morues sèches, 723, 733.  
 Morve, 764.  
 Moscovade ou sucre brut, 730, 731, 733, 802.  
 Moulin à sucre, 730.  
 Moulins sur bateaux, 677.  
 Mousseline (pièces de), 749, 770.  
 Mousses, 665.  
 Mulets, 764.

Naufages, 669.  
 Navigation de l'Erdre, 678.  
 Navigation intérieure, 679, 800.  
 Navigation de la Loire, 674, 674, 677.  
 Navigation maritime, 688, 689.  
 Navigation de la Sèvre, 678.  
 Nègres (cargaisons de), 727.  
 Noblesse, 821.  
 Noix, 761.  
 Nourrices de Paris, 828.  
 Nouvelles avaries, 701.  
 Nouvelles ecclésiastiques, (journal de), 831.  
 Octrois, 790-796.  
 Offices divers, 841.  
 Offices de judicature, 835, 845-847.

Offices municipaux, 630-631.  
 Offices de Paris, 827.  
 Offices de traitants, 840.  
 Officiers de Police de Paris, 826.  
 Ordonnance de la Marine, 854.  
 Ordre de Malte, 686.  
 Orfèvres, 653.  
 Ouvriers ruraux, 779.

Pacotilles, 672.  
 Papier (le), 780.  
 Papier à écrire, 795.  
 Papier monnaie, 823.  
 Papier timbré, 843.  
 Papiers (commerce des), 780.  
 Paquebots de poste, 649.  
 Parcs et pêcheries, 765, 788.  
 Parcs à poisson, 746.  
 Parlements, 835-836.  
 Paroisses, 828.  
 Passavants, 801.  
 Passe-debout, 786, 794.  
 Passeport ou passeporte, 663, 669, 755, 784.  
 Passeports des neutres, 737.  
 Patache d'Anjou, 761.  
 Péage de Versoix, 692.  
 Péages, 782, 797.  
 Péages de la Loire, 798.  
 Peaux de mouton, de chèvre, etc. 763  
 Peaux et pelleteries, 767.  
 Peaux et poils de castor, 743.  
 Peaux de veau, 783.  
 Pêche, 724.  
 Pêche des Etats-Unis, 753.  
 Pêche fluviale, 746.  
 Pêche Hollandaise, 746.  
 Pêche maritime, 746.  
 Pêche de la morue, 744.  
 Pêche de la sardine, 703.  
 Pêche de la truite, 746.  
 Pêcheries, 797.  
 Pêcheries marines, 746.  
 Pêches diverses, 745.  
 Pêcheurs de hareng, 746.  
 Pélerinages, 828.  
 Pelleteries du Canada, 743.  
 Pépinières, 697.  
 Pères des pauvres, 674.  
 Perruquiers, 654.  
 Peseurs jurés, 701.  
 Petite poste, 649.  
 Petites avaries, 701.  
 Phares, 663.  
 Pièces curieuses, 812, 814.  
 Pierres à fusils, 827.  
 Pilotage en Angleterre, 674.  
 Pilotes lamaneurs, 666, 743.  
 Pirates, 686.  
 Pirates anglais, 687.

- Plantations, 800.  
 Plantations de tabac, 757.  
 Plombage des balles, 728.  
 Plombs, 810.  
 Plombs d'Allemagne, 772.  
 Plombs apposés, 726.  
 Plombs de Pontpéan, 783.  
 Plumes d'autruche, 763.  
 Poids de Poitiers, 701.  
 Poids et mesures, 633, 790.  
 Poil de sanglier, 755.  
 Point d'honneur (greffiers du), 800.  
 Poiré (entrée du), 760.  
 Poisson (vendeurs de), 827.  
 Poisson salé, 746.  
 Police d'assurances, 673.  
 Police des boissons, 827.  
 Police de la Bourse, 650.  
 Police sur mer, 669.  
 Police municipale, 631.  
 Police de la pêche, 746.  
 Police des ports, 701, 724.  
 Police de la voirie, 671, 800.  
 Pontonage, 692.  
 Ponts de Nantes, 677, 699, 797, 798.  
 Porcelaine, 658.  
 Porcs, 765.  
 Port d'Agde, 679.  
 Port de Bordeaux, 674.  
 Port de Cette, 679.  
 Portefaix (gages de), 723, 779.  
 Porteurs de chaises, 779.  
 Porteurs de charbon et de farines, 773, 779.  
 Port franc de la Dominique, 753.  
 Port de Nantes, 781.  
 Port de Paimbœuf, 671, 676.  
 Port de Pornic, 678.  
 Port de Saint-Malo, 671.  
 Port de Saint-Nazaire, 677.  
 Ports d'armes, 809.  
 Ports francs, 720, 754.  
 Ports du Levant, 672.  
 Ports de Paris, 797.  
 Postes et messageries, 634.  
 Postes royales, 649.  
 Poudre (commerce de la), 684, 733, 780.  
 Poudres, 810.  
 Présidial de Nantes, 849.  
 Présidiaux, 844.  
 Prêt annuel, 840.  
 Prêts à la grosse aventure, 669.  
 Prévôt des Marchands, 800.  
 Prévôté de la Marine, 683.  
 Prévôté de Nantes, 701, 726, 728, 760, 762, 782.  
 Prévôté de Saumur, 802.  
 Prévôts généraux et provinciaux, 809.  
 Primes de la Traite des Noirs, 737.  
 Princes du sang, 821.  
 Prises (partage des), 735, 737.  
 Prises en Course, 688, 689.  
 Prises de mer, 755.  
 Privilèges, 700.  
 Procédures civile et criminelle, 844.  
 Produits d'Amérique, 734.  
 Prohibé de Hollande, 770.  
 Prohibitions, 735.  
 Quarantaines, 752.  
 Quart bouillon, 705.  
 Quincaillerie, 768.  
 Quincailliers, 654.  
 Quinquina, 751.  
 Raffineries (les), 732, 733, 741.  
 Raffineries étrangères, 730.  
 Rapatriement, 651.  
 Rebillotage, 788.  
 Recettes des bois et domaines, 817.  
 Receveurs des Fermes, 756.  
 Réforme des tarifs de douanes, 697.  
 Régence d'Alger, 686.  
 Régie des Boissons, 803.  
 Régie des Domaines, 815-820.  
 Régie des Fermes, 760, 761-763, 769, 771.  
 Régie des Gabelles, 758.  
 Régie des Poudres, 810.  
 Régiments d'artillerie, 680.  
 Régiments d'infanterie, 680.  
 Regrats (ferme des), 759.  
 Relations de faits d'armes, 682.  
 Reliquaire de la duchesse Anne, 814.  
 Remonteurs de bateaux, 797.  
 Rentes constituées, 824.  
 Rentes viagères, 824, 825.  
 Rhapontic (racine de), 751.  
 Rhum, 733.  
 Riz, 705.  
 Rogue, 703.  
 Roulage, 771.  
 Rouliers, 634.  
 Routes, 694, 800.  
 Salaisons de bœuf, 664.  
 Salines, 694, 703, 704, 749.  
 Salines de Normandie, 705.  
 Salpêtres, 684, 810.  
 Sanitat de Nantes, 795.  
 Santé publique, 632.  
 Sardines étrangères, 746.  
 Sauvetage, 669.  
 Savons (tarif des), 783.  
 Savons de Marseille, 745.  
 Secrétariat (tenue du), 876.  
 Sel gemme, 705.  
 Sels (transport des), 758.  
 Sels de Brouage, 692.  
 Sels étrangers, 705.  
 Sels français, 744.  
 Sels de Portugal, 705.  
 Séminaires, 823.  
 Serruriers, 654.  
 Siège de police, 809.  
 Signal de St-Nazaire, 677.  
 Signaux, 663.  
 Sirops, 730.  
 Sirops de sucre, 733.  
 Société d'Agriculture, 697.  
 Société d'Agriculture de Provence, 697.  
 Société de lecture, 697.  
 Soie (la), 780.  
 Soieries du Midi, 655.  
 Soies (introduction des), 771.  
 Soldats de Milice, 681.  
 Soumissions, 787.  
 Souscriptions (listes de), 867.  
 Spalme (enduit de), 676.  
 Statistique, 726.  
 Statistique des entrées et sorties, 857, 858, 862, 864, 865-868.  
 Statistique des gens de mainmorte, 829.  
 Statistique des importations, 724.  
 Statistique du port de Nantes, 776.  
 Statue de Louis XIV, 699.  
 Statuts des arrimeurs, 686.  
 Statuts des bonnetiers, 657.  
 Statuts des portefaix, 779.  
 Statuts des serruriers, 654, 657.  
 Statuts des tailleurs et tailleuses, 654.  
 Statuts des vinaigriers, 808.  
 Statuts et règlements, 652.  
 Subsistances, 775.  
 Subvention générale, 637.  
 Sucre (commerce du), 732.  
 Sucres raffinés, 730, 731, 741.  
 Sucres terrés, 732.  
 Suifs, 706, 774.  
 Syndics des pêcheurs, 746.  
 Tabac (ferme du), 757.  
 Tabacs de la Havane, 729.  
 Tafias, 733.  
 Taillandiers, 654.  
 Taille, 638-639.  
 Tanneurs, 767.  
 Tapisseries de Flandre, 763.  
 Tare des tonneaux, 701.  
 Tares usuelles, 701.  
 Tarif de la douane, 745.  
 Tarif de la douane de Lyon, 745.  
 Tarif d'exportation, 754.  
 Tarif de magasinage, 869.  
 Tarif de roulage, 771.  
 Tarif de salaires, 779.  
 Tarif des sucres, 730.  
 Tarif du Thé, 751.  
 Tarif de 1664, 691.  
 Tarifs d'octroi, 790-796.  
 Tarifs de sortie, 727.  
 Tarifs des Traités, 699-783.

Taxes dites avaries, 701.  
 Teinturiers, 658.  
 Tirage au sort, 681.  
 Tisserands, 660.  
 Toiles, 763, 771.  
 Toiles d'Alsace, 750.  
 Toiles d'Angers, 660.  
 Toiles de Bretagne, 660, 753.  
 Toiles de Jouy, 750.  
 Toiles de laine, de lin, de chanvre,  
 750, 783.  
 Toiles de Laval et autres, 613, 659.  
 Toiles de Nankin, 750.  
 Toiles peintes ou blanches, 724, 770.  
 Tontines, 824, 825.  
 Tortue pêchée, 814.  
 Traité de l'Assiente, 739, 747.  
 Traité avec l'Espagne, 694, 739.  
 Traité de Munster, 754.  
 Traité de paix, de commerce et de  
 navigation, 690.  
 Traité de Paris, 744.  
 Traité d'Utrecht, 753.  
 Traite d'Arzac, 719.

Traite de Charente, 789.  
 Traite domaniale, 756, 781-787.  
 Traite de Laval, 801.  
 Traite des nègres, 727, 737, 739, 741,  
 742, 757, 787.  
 Traite par terre, 729.  
 Traite unique, 694.  
 Traite vive et morte, 788.  
 Traités d'Anjou, 731, 801, 802.  
 Traités foraines, 691, 716-717, 731, 761,  
 802.  
 Traités de Guyenne, 760.  
 Traités d'Ingrandes, 855.  
 Transit, 771.  
 Transit de Marseille, 729.  
 Travail du Dimanche, 651.  
 Trépas de Loire, 801, 802.  
 Trésoriers des bâtiments, 827.  
 Trésoriers de France, généraux des  
 Finances, 696.  
 Trésoriers des Guerres, 682.  
 Trésoriers des Invalides, 684.  
 Trésoriers de la Marine, 683.  
 Troque du cuir et du suif, 747.

Troupes de terre, 680.  
 Tueries de porcs, 765.  
 Tuiliers d'Arthon, 827.  
 Universités, 831, 842.  
  
 Vaisseaux corses, 755.  
 Vaisseaux danois, 755.  
 Vaisseaux garde-côtes, 701.  
 Vaisseaux hollandais, 755.  
 Vaisselle d'étain, 772.  
 Vénerie, 685.  
 Verdet distillé, 751.  
 Verrerie de Nantes, 658.  
 Viande de Carême, 765.  
 Victoire de Saint-Cast, 700.  
 Vingtième, 636.  
 Vins d'Anjou, 725.  
 Vins et eaux de vie, 780.  
 Vins gatés, 806.  
 Visiteurs de porcs, 764.  
 Vivres de la Marine, 683.  
 Voituriers par eau, 797.



## SÉRIE C. — TABLE DES MATIÈRES

|                                     | ARTICLES |                           | ARTICLES |
|-------------------------------------|----------|---------------------------|----------|
| Adjudications de domaines           | 30-49    | Ecoles de Chateaubriant   | 149      |
| Administration municipale de Nantes | 278-279  | Ecoles du Croisic         | 169      |
| Administration des paroisses        | 225      | Ecoles vétérinaires       | 401      |
| Affaires générales                  | 1        | Edifices municipaux       | 144      |
| Affaires religieuses                | 3        | Elections                 | 280      |
| Afféagements                        | 30-49    | Embellissements de Nantes | 325-346  |
| •                                   |          | Emprunts                  | 13       |
| Agriculture                         | 478-487  | Emprunts nantais          | 290      |
| Amirauté                            | 19, 560  | Engagements de domaines   | 48       |
| Annoblissements                     | 6, 99    | Epizooties                | 401      |
| Arts et métiers                     | 9        | Etapes                    | 252-256  |
| Atterrissements                     | 398      | Exemptions                | 9        |
|                                     | 62       |                           |          |
| Batteries                           | 107-108  | Ferme du tabac            | 76-80    |
| Bibliothèque de Nantes              | 400      | Fermes du Roi             | 173      |
| Billets de banque                   | 14       | Fortifications de Nantes. | 49       |
| Bourse de Nantes                    | 307-310  |                           |          |
| Capitation                          | 103-105  | Gabelles                  | 81-82    |
| »                                   | 228-237  | Gouvernement de Guérande  | 182      |
| Casernement                         | 532-538  | Grands chemins            | 506-531  |
| Chambre des comptes                 | 101-102  |                           |          |
| Château de Nantes                   | 50       | Halles                    | 313      |
| Chirurgie                           | 29       | Halles de Nantes          | 55       |
| Collèges de Nantes                  | 399      | Hôpital du Croisic        | 170      |
| Commerce                            | 22, 171  | Hotels de ville           | 8, 314   |
| »                                   | 395-397  |                           |          |
| Communautés d'habitants             | 8        | Impositions               | 15       |
| Corps de garde                      | 312      | »                         | 153-155  |
| Correspondance Mellier              | 186-223  | »                         | 180      |
|                                     |          | »                         | 238-243  |
| Dessèchements                       | 111-128  | »                         | 462-472  |
| Disettes                            | 406      | »                         | 541-558  |
| Domaines                            | 7        |                           |          |
| Domaines (Adm <sup>ra</sup> des)    | 30-49    | Justice                   | 4        |
| »                                   | 63-65    |                           |          |
| Domaines de Guérande                | 175-176  | Lestage et délestage      | 166      |
| Domaines de mainmorte               | 69       | Lettres de change         | 14       |
| Domaines de Nantes                  | 56-61    | Librairie                 | 29       |
| Domaines nobles                     | 69       | Loteries                  | 13       |
| Douanes                             | 16, 75   |                           |          |
| Droits domaniaux                    | 69-82    | Matrises et jurandes      | 21       |
| »                                   | 17       | Manufactures              | 23-26    |
|                                     |          | Maréchaussée              | 98, 97   |
| Eaux et forêts                      | 7        | Marine                    | 6        |
| Ecole de chirurgie                  | 402      | Médecine                  | 29       |
| Ecole de dessin                     | 404      | Mémoire de l'Intendant    | 130      |
| Ecole d'hydrographie                | 403      | Milice                    | 5        |

## SÉRIE C. — TABLE DES MATIÈRES

205

|                                  | ARTICLES |                              | ARTICLES |
|----------------------------------|----------|------------------------------|----------|
| Milice                           | 244-251  | Police sanitaire             | 387-388  |
| Milice bourgeoise                | 167, 405 | Ponts et chaussées           | 106      |
| Mines de houille                 | 129      | Ponts de la Loire            | 360-369  |
| Monnaies                         | 83-94    | Ponts divers                 | 371-372  |
| Moulins de Nantes                | 55       | Port de Nantes               | 356 357  |
|                                  |          | Port de Paimbœuf             | 407-410  |
| Navigation                       | 20       | Postes et roulage            | 28       |
| Navigation intérieure            | 496-505  | Poudrière                    | 319      |
| Navigation de la Loire           | 109      | Propriétés communales        | 303-306  |
| »                                | 358-359  | Puits et fontaines           | 320      |
| Navigation maritime              | 501      |                              |          |
| Navigation de la Sèvre           | 110      | Quais de Nantes              | 348-355  |
| Otrois                           | 151      | Rapport de l'Intendant       | 412      |
| » du Croisic                     | 162      | Récoltes                     | 227      |
| » de Guérande                    | 179      | Régiments (logement des)     | 257-277  |
| » nantais                        | 291-296  |                              |          |
| » sur les boissons               | 18       | Salle de spectacle           | 321-324  |
| Offices                          | 224      | Salorges                     | 51-53    |
| » (créations, extinctions)       | 10-12    | Secours et aumônes           | 183      |
| »                                | 98       | Subdélégations               | 131-411  |
| » municipaux                     | 231-237  |                              |          |
| Palais de la Chambre des Comptes | 488-495  | Terres nobles (érections de) | 95       |
| Palais de justice                | 61       | Traites foraines             | 16, 75   |
| »                                | 315-317  | Travaux du Croisic           | 164-166  |
| Papier terrier des domaines      | 65       | Travaux de Nantes            | 226      |
| Passage de la Roche-Bernard      | 411      | Travaux de Piriac            | 184      |
| Pêcheries                        | 66-68    | Travaux publics              | 106-129  |
| Poissonnerie                     | 318      | »                            | 473-474  |
| Police de Châteaubriant          | 148      | Troupes régulières           | 5        |
| » du Croisic                     | 168      |                              |          |
| » de Nantes                      | 383-394  | Voirie de Châteaubriant      | 145-147  |
| » de la navigation               | 100      | » de Guérande                | 181      |
| Police générale                  | 2        | » de Nantes                  | 373-382  |

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for a systematic approach to data collection and the importance of using reliable sources of information.

3. The third part of the document focuses on the interpretation and reporting of the data. It discusses the various techniques used to analyze the data and the importance of presenting the results in a clear and concise manner.

# Département de la Loire-Inférieure

## INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1792

## SÉRIE D

(Instruction publique, sciences et arts. — Universités, Facultés, Collèges, Sociétés académiques)

### UNIVERSITÉ DE NANTES.

D 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier, 2 sceaux.

**1461-1774.** — Privilèges, règlements et préséances. — Copie des lettres patentes du duc de Bretagne François II fondant une université à Nantes avec cinq facultés, établissant un règlement et concédant divers privilèges pour les régents, les écoliers et les suppôts (1462). — Mandements de vice-chancelier, conférés par le chapitre de la cathédrale (*sede vacante*), à Jean Vicher (1488), et à Charles de Sesmaisons (1718). — Ordonnance du Roi, défendant aux écoliers, aux étudiants et aux clercs d'avocats de porter l'épée (1734). — Provisions de messager octroyées au sieur Chereau (1662). — Induction d'actes produite, à l'occasion du meurtre d'un écolier, par le procureur du Roi au siège de la prévôté de Nantes, contre les officiers du chapitre de Saint-Pierre qui revendiquaient le cas (1677). Lettre et protestation concernant des questions de préséance soulevées par les officiers du corps de Ville, règlement de cérémonial (1755) ; — élection de dignitaires (1774).

D 2. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1502-1765.** — Extraits des registres de délibérations de l'université relatant des réceptions de licenciés, des agrégations de docteurs et de régents, des élections de dignitaires. — Moyens de défense, mémoires et motifs présentés par les maîtres et docteurs de l'université

de Nantes pour s'opposer à sa translation à Rennes (1764), lettres des ministres de Maupeou et de Miroménil. — Demande de secours présentée par plusieurs étudiants Irlandais (s. d.),

D 3. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1645-1655.** — Comptabilité. — Comptes de recettes et de dépenses rendus par Martin Germond, l'un des bedeaux de la faculté de droit canon, commis à la recette générale : en 1644, la charge du receveur monte à 253 livres 8 sous 3 deniers et la décharge à 209 livres.

D 4. (Cahier.) — 48 feuillets, papier.

**1721-1730.** — Livre des audiences tenues par le juge prévôt conservateur des privilèges de l'université et de ses régents et suppôts : — condamnation de payer prononcée contre François Charon de la Bloire, débiteur de J. Hubin de la Geoffrairie, professeur à la faculté de médecine, etc.

D 5. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

**1726-1731.** — Livre des audiences tenues par le juge prévôt, conservateur des privilèges de l'université et de ses régents et suppôts : enquête ordonnée sur une plainte portée par A. Querro, maître libraire et imprimeur de l'université, contre un de ses locataires qui l'avait injurié et calomnié, etc.

D 6. (Cahier.) — 7 feuillets, papier.

**1749-1750.** — Livre des audiences du juge-prévôt, conservateur des privilèges de l'université de Nantes : enquête et dépositions sur une demande en réparation de dommages produite par R. Béguier, professeur, contre Guillaume Desprès, écuyer, sieur de la Bourdonnaie ; etc.

D 7. (Cahier.) — 30 feuillets, papier.

**1755-1760.** — Livre des audiences du juge-prévôt, conservateur des privilèges de l'université de Nantes : sentence condamnant R. Deschampneufs, écuyer, à payer la somme de 80 livres à J. Bodin des Plantes, docteur régent de la faculté de médecine, pour honoraires de visites, etc.

D 8. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1759-1763.** — Faculté des Arts. — Édit du Roi portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas de l'université (1763). — Positions d'une thèse de philosophie soutenue par L. Paillon, du diocèse de Luçon, au collège de l'Oratoire.

D 9. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1730-1773.** — Facultés de droit civil et de droit canon. — Positions de deux thèses de droit soutenues par M. Bellabre, pour la licence (1730) et par Cl. Lucas, pour le degré d'agrégé (1733) ; diplômes de bachelier et de licencié en droit conférés à J. Hervouet.

D 10. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1635-1790.** — Faculté de médecine. — Attestation des deux médecins Vaz et Templier à propos de la maladie du chanoine Truchard (1635) ; — liste des docteurs régents (1761) ; — copies des lettres écrites par un docteur étranger X. à M. Bonamy, sous-doyen de la faculté, au docteur Geffray et à M. Petit des Rochettes, recteur de Saint-Denis, copies des réponses qu'il en a reçues, et relations des avanies et des tracasseries qu'il essuya en faisant des démarches pour être agrégé (1786).

D 11. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1654-1710.** — Faculté de théologie. — Ordonnance du juge conservateur des privilèges prescrivant d'imma-

triculer, au livre du recteur, les jeunes gens qui étudieront la théologie à l'Oratoire. — Positions des thèses de R. Letexier. — Arrêt du Parlement rétablissant l'abbé Fouré, chanoine exilé par lettres de cachet, dans le droit de participer aux distributions du chapitre de la cathédrale (1718).

D 12. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1775-1783.** — Collège d'Ancenis. — Lettres patentes portant confirmation de l'établissement d'un collège à Ancenis et règlement d'administration (copie). — Poème du printemps de Kleist mis en vers latins par un étudiant de rhétorique.

D 13. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Collège de Châteaubriant. — Relevé des actes qui attestent son existence depuis 1462.

D 14. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1600.** — Collège du Loroux-Bottereau. — Testament de l'abbé G. Racinoux portant donation d'une maison et de terres pour l'entretien d'un collège et de son régent qui sera prêtre, acceptation par les paroissiens et accord entre les héritiers.

D 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1670.** — Collège de Machecoul. — Contrat sur parchemin dans lequel André Chesnard « prêtre régent principal et propriétaire du collège de Machecoul » aliène à divers tous ses droits sur le village de la Rivière.

D 16. (Liasse.) 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1591-1655.** — Collèges de Nantes. — Extraits des livres de délibérations de la municipalité constatant les tentatives faites, en 1521, pour transformer le prieuré de Sainte-Croix en collège ; et l'accord conclu avec le chapitre de la cathédrale pour l'apposition de ses armes sur le nouveau bâtiment après sa reconstruction (1655). — Nomination de Michel Bigot, successeur de S. Cohon, à la place de principal du collège, et bail à diverses conditions moyennant 1500 livres (1614). — Copie de l'accord conclu entre la ville et le scholastique de Nantes lors de la fermeture du collège Saint-Jean fondé par G. Delaunay (1655).

D 17. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1617-1773.** — Collège de Vallet. — Proposition faite

au prône par l'abbé René Le Peigné, sieur de Saint-Louis, curé de la paroisse de Vallet, à la noblesse, et aux paroissiens, pour la création d'un collège qu'il veut élever à ses frais sur l'emplacement du légat des Roux, et invitation de se réunir à l'issue de la grand'messe pour délibérer sur cette affaire à laquelle ils ont tous donné leur adhésion (1617); acte de dotation par le même comprenant les métairies de la Chalouzière et de la Breaudière, à la charge d'entretenir deux régents pour instruire la jeunesse, « mesme les vrais pauvres sans en prendre aucun salaire », et nomination de l'abbé Duchesne pour premier principal (1626), prise de possession par le titulaire (1626); — règlement à suivre par le principal (s. d.), accord conclu entre Louis Le Peigné, écuyer, sieur de la Charoullière, et Olivier Coudret, principal du collège, dans le cours d'un procès relatif à la jouissance du temporel constitué par le fondateur (1637); — délibération des chanoines de l'église de Nantes donnant leur assentiment à la suppression du collège et à sa conversion en établissement de charité pour les pauvres de la paroisse.

## PETITES ÉCOLES.

D 18. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1769.** — Écoles de Blain. — Décret épiscopal de l'évêque de Nantes, Pierre Mauclerc de la Muzanchère, visant une requête du bureau de l'hôpital de Blain réclamant la suppression de divers bénéfices ecclésiastiques pour subvenir à l'entretien d'un maître d'école, un procès-verbal d'enquête, le consentement des titulaires et des habitants, et prononçant la réunion du temporel des chapellenies de la Fontaine, de la Madeleine, des Petits-Gués ou de la Trinité, de Notre-Dame-de-Vertus et de Saint-Julien-de-Plessé au patrimoine des pauvres, à la charge par l'hôpital d'entretenir un prêtre qui fera l'école gratuite aux garçons, leur enseignera même le latin, s'il y a lieu, en exigeant 20, 50 et 40 sous par mois, suivant le tarif qui sera établi, de ceux qui pourront payer.

B 19. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1685-1771.** — École de filles de Saint-Jean de Bouguenais. — Arrentement d'un logis avec jardin et deux planches de vigne au village de la Briandière consenti par Jeanne Bretagne, veuve de Jacques Peillac, sieur de la Hibaudière, à J. Richardeau à la charge de payer 7 livres 10 sous de rente foncière (1685); — acte de fondation de la même dame portant donation de cent livres de rente foncière assises sur diverses terres avec une maison dite du *Cadran* au bourg de Saint-Jean, pour l'entretien d'une

maitresse d'école, et nomination de Marie Rivallan pour première titulaire (1715); — assignation à son héritier, J. Peillac (1727); — reconnaissances de rentes; poursuites de M<sup>lle</sup> Anne Forget, maitresse d'école, contre les détenteurs de la maison de la Briandière, instance en révocation soutenue par le prieur recteur de la paroisse contre Jeanne-Marie Droudun, maitresse d'école, qu'il accuse d'incapacité et de négligence, devant les officiers du Présidial de Nantes (1761).

D 20. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1716-1767.** — École charitable de Châteaubriant. — Acquisition par l'abbé Olivier, prêtre missionnaire de Nantes, agissant au nom de plusieurs personnes charitables, d'une maison avec jardin sise près la Porte-Neuve de cette ville pour l'établissement d'une école charitable et diverses œuvres charitables et désignation des demoiselles Anne Amelin et Marie Besnier pour premières maitresses parce qu'elles sont déjà en fonctions depuis quelque temps (1716); — délibérations de la municipalité formant opposition aux démarches faites par les filles et directrices de l'école charitable, en vue d'obtenir des lettres patentes qui en feraient une institution rivale de l'hôpital (1786). — Nomination de mademoiselle de Boispeán pour régir l'école de charité par le curé doyen de la ville (1787).

D 21. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1676.** — École de Machecoul. — Extrait du testament de la duchesse Catherine de Gondy rappelant qu'elle a désignée en face du couvent du Calvaire une maison destinée à recevoir quatre petites orphelines qui y seront entretenues.

D 22. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1704-1788.** — Écoles charitables de Nantes. — Délibération du corps de ville donnant son assentiment au projet formé par mademoiselle de Bras de la Bourdonnaie d'une maison d'école charitable pour les pauvres filles, en vue de leur apprendre à lire, à écrire et à faire des travaux à l'aiguille, pourvu que cette institution autorisée par l'évêque et le gouverneur, s'établisse dans les faubourgs (1704); — contrat d'acquisition de la tenue de Blouinville (1729), sise à Nantes en la paroisse Saint-Donatien, par les dames de Saint-Charles, représentées par Marie Audouin, supérieure, moyennant 15,000 livres payées à Françoise Gallot, veuve de Ch. Linsens, négociant, héritier de la baronne de Gaël, suivant transaction conclue avec la dame de la Freslonnière, en 1707; — cession d'un constitut de

162 livres 13 sous de rente sur la communauté de ville de Nantes par Marie Audouin, demeurant à la communauté de Saint-Charles (1735); — arrentement du temporel du bénéfice de Notre-Dame-du-Puy-Percé consenti aux mêmes dames par le titulaire et par les patrons, bénéfice dont le terrain était contigu au domaine de Blouinville (1755), et lettres patentes de confirmation de cet établissement (1783) avec arrêt d'homologation au Parlement; — autre homologation d'une transaction conclue entre les dames de Saint-Charles et le général de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, à propos de deux fondations qu'elles avaient acceptées en 1729 sans les exécuter et pour lesquelles elles ont souscrit une obligation de 5,276 livres envers les paroissiens de Saint-Nicolas (1787); — attestations de pouvoirs, procurations, quittances de termes d'arrérages de rentes payés et reçus.

D 23. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1748. — Écoles de Pornic. — Requête au Parlement de la part du bureau de l'hôpital de cette ville pour avoir la permission de revendiquer une somme de 1500 livres léguée par Marie Laubié et Louise Drouet au profit des filles qui tiennent l'école charitable.

D 24. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1837. — Écoles de Saint-Nazaire. — Contrat de fondation de Fr. Bertrand, marchand, et de Marguerite Verdeau sa femme « pour le désir qu'ils ont de l'avancement de l'instruction des enfants et jeunesse de la paroisse de Saint-Nazaire » portant donation d'une rente hypothécaire et perpétuelle de 50 livres au profit du régent qui tiendra à l'école et acceptation de l'abbé Jean Mottais, titulaire en fonctions (copie).

D 25. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780. — Écoles de Saint-Philbert-de-Grandlieu. — Requête du général de la paroisse rappelant un concordat

de 1630 conclu entre le prieur et l'évêché pour le service d'une rente de 100 livres assise sur les revenus du prieuré en faveur du régent des écoles, et réclamant la nomination du sieur Poidvin, ancien professeur à Montaigu; conclusions favorables du promoteur et décret de nomination signé de l'évêque de Nantes.

D 26. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1584-1724. — Écoles de Savenay. — Testament de Julien Pageot, prêtre, chanoine de l'église de Nantes et auparavant recteur à Savenay, portant donation de deux prés à la charge de célébrer un service annuel le jour de la Saint-Nicolas de mai avec sermon et d'entretenir un régent sur les revenus qui resteront libres (1601); présentations de titulaires par ses héritiers, procédures poursuivies devant le Présidial de Nantes par Julien Pageot, chanoine de Nantes, en 1686, contre les habitants de Savenay qui prétendaient usurper son droit de présentation; — autre instance analogue soutenue par le chanoine Charles Pageot en 1722.

D 27. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1604. — Écoles de Vigneu. — Actes d'acceptation par les fabriciens et les habitants de la paroisse, par le curé, le vicaire et les prêtres de chœur d'une fondation faite en l'église par Pierre de Launay, sieur de la Mostière, d'un service funèbre par semaine, et d'une dotation de 50 livres pour le régent qui tiendra l'école, autorisation à ses héritiers de construire un enfeu, et promesse de faire graver les termes de la fondation sur une plaque de cuivre.

D 28. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1760-1788. — Sociétés littéraires. — Articles des règlements rédigés pour les sociétés qui se réunissaient rue Basse-du-Château et rue Jean-Jacques Rousseau. (Copies.)

# TABLE GÉNÉRALE

des Fonds du II<sup>e</sup> Tome de l'Inventaire sommaire

(2<sup>e</sup> PARTIE)

---

Introduction.

## SÉRIE C.

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Intendance de Bretagne,  | C 1 — C 130.   |
| Subdélégation d'Ancenis, | C 131 — C 139. |
| » de Blain,              | C 140.         |
| » de Bourgneuf,          | C 141.         |
| » de Châteaubriant,      | C 142 — C 156. |
| » de Clisson,            | C 157.         |
| » du Croisic,            | C 158 — C 172. |
| » de Guérande,           | C 173 — C 184. |
| » de Machecoul,          | C 185.         |
| » de Nantes,             | C 186 — C 406. |
| » de Paimbœuf,           | C 407 — C 410. |
| » de la Roche-Bernard,   | C 411 — C 412. |

|                         |                |
|-------------------------|----------------|
| États de Bretagne,      | C 413 — C 562. |
| États généraux de 1789, | C 563 — C 580. |

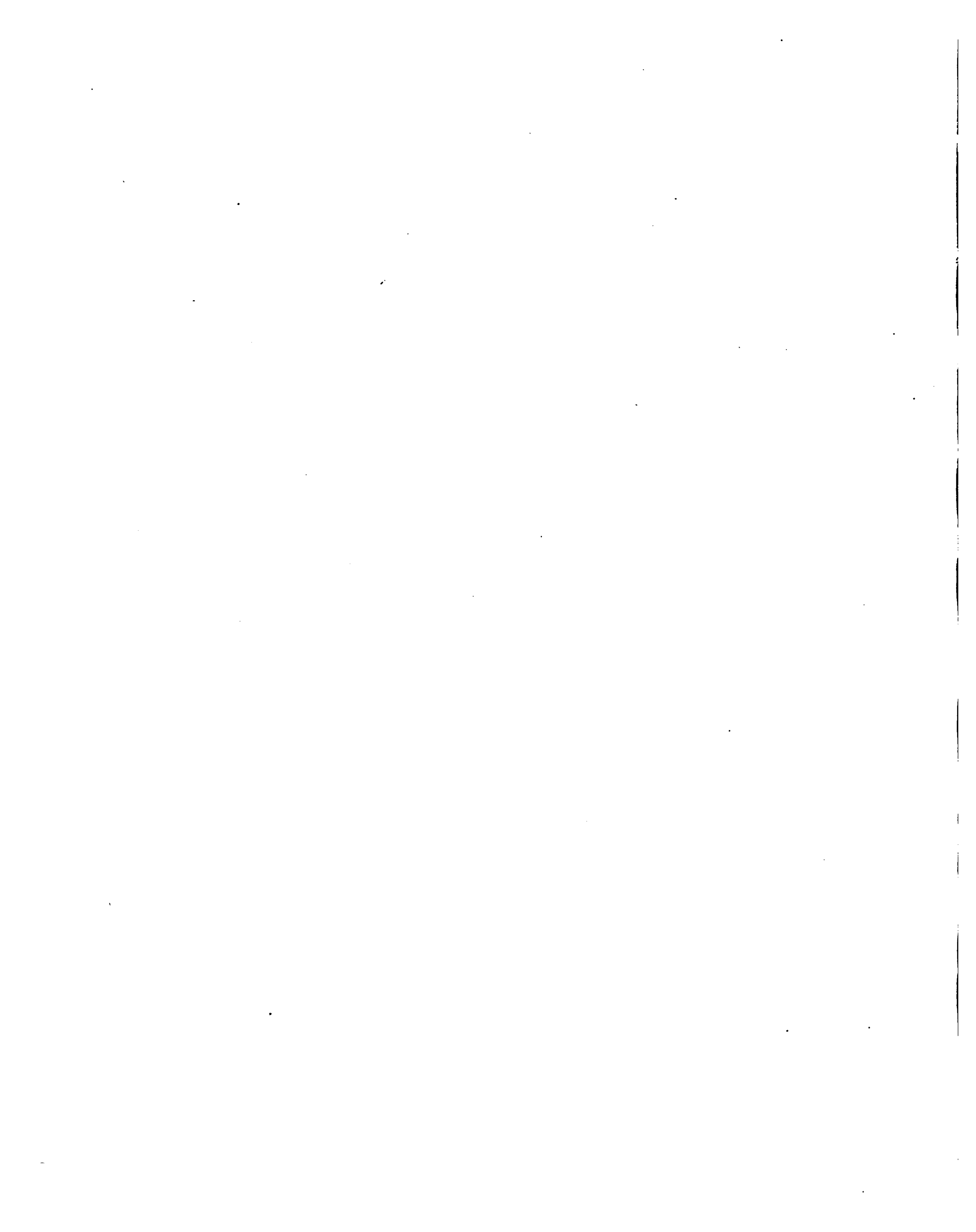
## SUPPLÉMENT A LA SÉRIE C.

|   |                |
|---|----------------|
| Fonds de la Chambre de Commerce de<br>Nantes, | C 581 — C 896. |
| Table spéciale de ce fonds, pages 191-196.    |                |

## SÉRIE D.

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| Université de Nantes, | D 1 — D 11.  |
| Collèges,             | D 12 — D 17. |
| Petites écoles,       | D 18 — D 27. |
| Sociétés littéraires, | D 28.        |





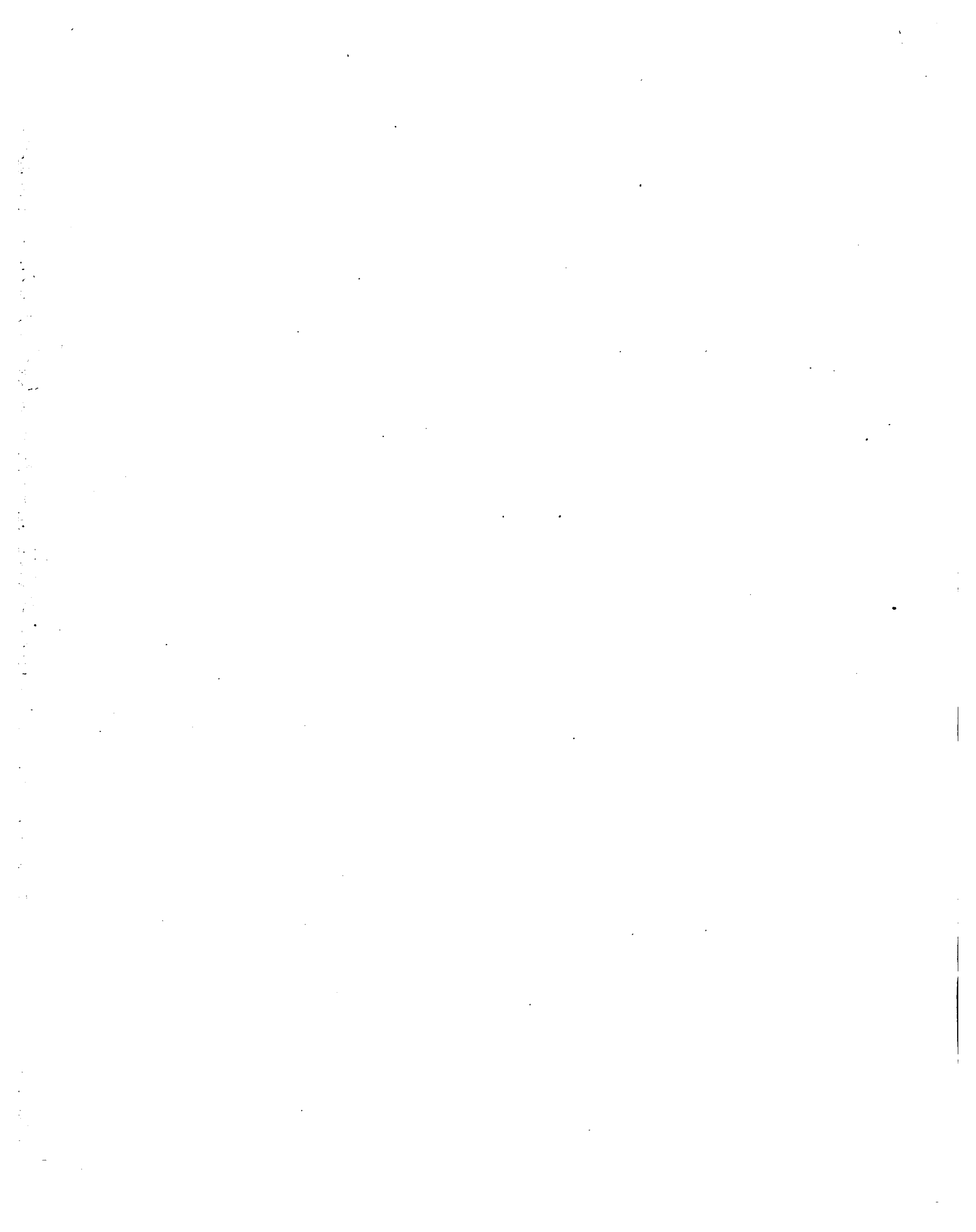
**COLLECTION**  
**DES**  
**INVENTAIRES-SOMMAIRES**

**DES**  
**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790**

**PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR**

---

**DEUXIÈME PARTIE**  
**ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES**



**INVENTAIRE-SOMMAIRE**

DES

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

**ANTÉRIEURES A 1790**

RÉDIGÉ PAR M. LÉON MAITRE, ARCHIVISTE

---

**LOIRE-INFÉRIEURE**

---

**TOME QUATRIÈME**

---

**ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES**

---

**SÉRIES G ET H**

---

**CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER**

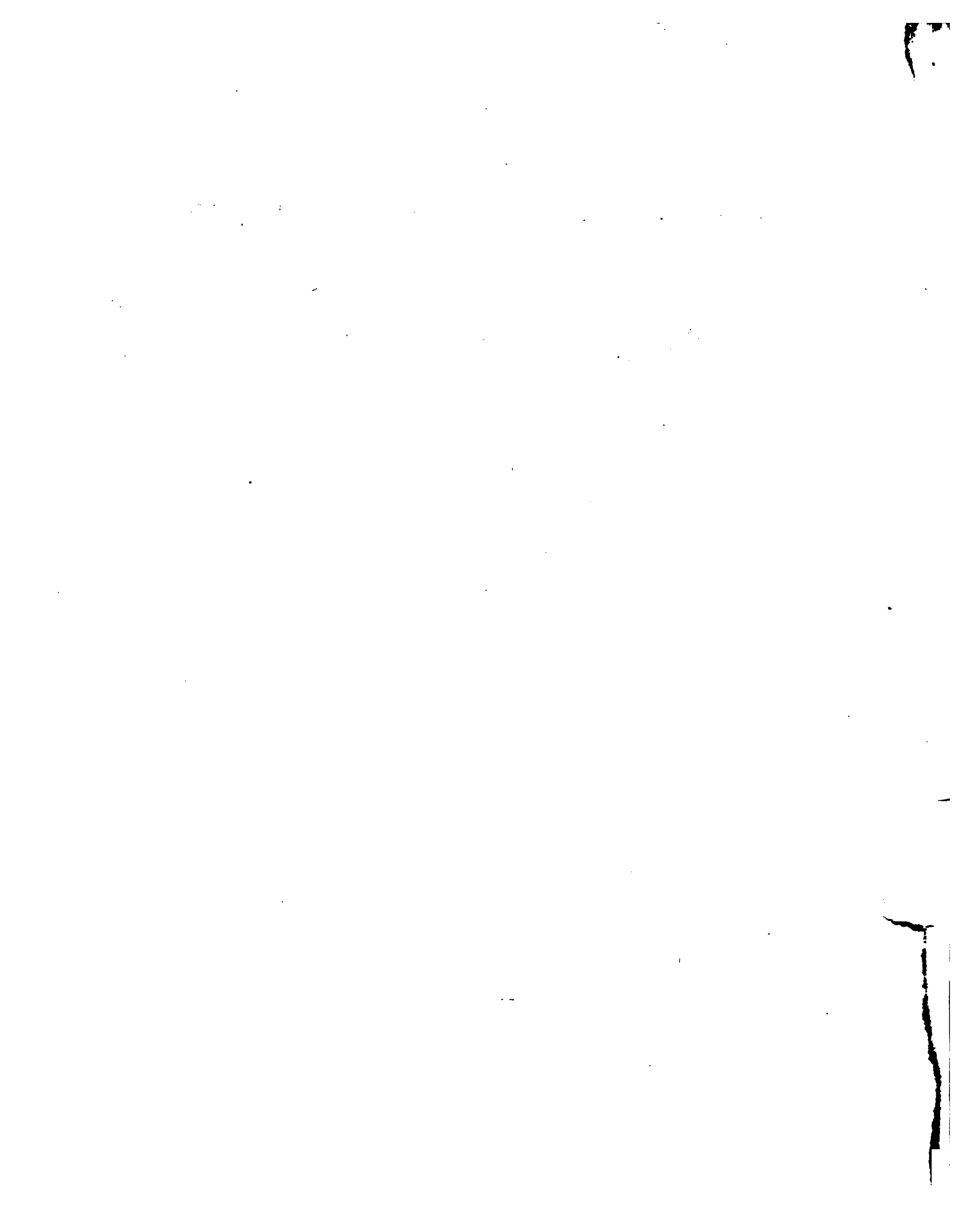
---

**NANTES**

**IMPRIMERIE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD**

**PLACE DU COMMERCE, 4**

—  
**1884**



# Introduction aux séries G et H

---

## CLERGÉ SÉCULIER.

De quelque côté qu'on envisage l'histoire de Bretagne, sa physionomie se présente à nous sous des traits qui n'appartiennent pas à l'ensemble des provinces connues. De même que, dans l'ordre politique, elle jouissait d'institutions qui la rangeaient dans le petit nombre des *Pays d'États*, ainsi, dans l'ordre ecclésiastique, ses privilèges la classaient parmi les rares provinces auxquelles on donnait le nom de *Pays d'obédience*<sup>1</sup>. L'Église gallicane en absorbant l'Église bretonne n'avait pas anéanti tous les principes de son droit canon, elle lui avait laissé la jouissance de quelques compensations, comme le Roi, en imposant les institutions monarchiques à ses États provinciaux, avait respecté leurs franchises en matière d'impôt. Deux prérogatives restaient à la papauté sur la Bretagne : la faculté de disposer en certains temps de la collation des prélatures et des bénéfices réguliers ou séculiers et le jugement en dernier ressort des causes bénéficiales. C'est par là seulement que se distinguaient les *pays d'obédience* au XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout autre était leur sujétion dans l'origine. Comment le pouvoir du Saint-Siège, si étendu au moyen âge, était-il descendu à cet état d'amoindrissement? C'est ce que nous voudrions rechercher.

Les preuves de la juridiction spirituelle qu'exerçait le pape en Bretagne, au IX<sup>e</sup> siècle, abondent. Nous avons des lettres de Léon IV, de Nicolas I<sup>er</sup>, d'Adrien II et de Jean VIII, qui témoignent que ces pontifes suivaient attentivement tous les incidents de lutte entreprise par Nominoë pour détacher la nation bretonne du siège archiépiscopal de Tours, et veillaient avec sollicitude sur l'intégrité de la discipline. Leurs instances réitérées près des prélats et du roi Salomon, la concession du *pallium* à l'évêque Actard, dépossédé de son siège, en font foi<sup>2</sup>. Il est évident que si nos archives étaient com-

1. Ces provinces étaient la Provence, le Roussillon, la Lorraine et la Bretagne.

2. Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 289-333.

plètes nous pourrions apporter ici d'autres traces plus anciennes des rapports de la Bretagne avec la cour de Rome. Grégoire VII, qui, le premier, établit la suprématie temporelle et spirituelle du Saint-Siège sur les Églises de la Chrétienté, en multipliant ces grandes bulles de confirmation dont les cathédrales et les monastères étaient si fiers, assigne une double origine aux liens de filiation qui rattachaient notre province à la Papauté. Dans une bulle qu'il adresse aux religieux de Quimperlé, il dit que la Bretagne a été confiée à la tutelle de l'Église romaine, non seulement par les Empereurs, mais par les habitants eux-mêmes <sup>1</sup>.

Faut-il inférer de ce texte qu'il y a eu véritablement un traité d'alliance entre les Bretons de l'Armorique et les Papes? Ou faut-il y voir simplement une allusion à un attachement de vieille date? Nul ne saurait le dire, car les documents font défaut. Toujours est-il que la Bretagne s'est conduite, dans ses rapports avec la papauté, comme si elle eût été liée par un contrat et que sa fidélité, envers sa protectrice, n'a point été surpassée dans aucune autre province. Il est vrai que, de leur côté, les Souverains Pontifes n'ont pas ménagé l'appui de leur prestige aux églises bretonnes quand s'ouvrit l'ère des violences et des déprédations. En 1097, l'évêque de Nantes, Benoît, se défiant de l'inconstance des barons féodaux, demanda au pape Urbain II de prendre son église sous sa protection. Le pontife lui répondit que Grégoire VII avait déjà concédé cette faveur, mais qu'il voulait bien la renouveler, sous la seule condition de payer une redevance de 3 deniers d'or <sup>2</sup>. En 1180, le pape Alexandre III fit le même accueil aux prières de l'évêque Robert, pourvu du siège de Nantes, lorsqu'il réclama sa bienveillance pour son diocèse <sup>3</sup>.

Dans l'ordre civil, on voyait les princes non moins empressés de se placer sous le patronage de l'Église, comme pour s'abriter contre les agitations qui ébranlaient sans cesse leur couronne. Le jour de leur avènement, les ducs de Bretagne consentaient à recevoir leurs insignes ducaux, c'est-à-dire le glaive et l'étendard, des mains de l'évêque de Rennes, devant le maître-autel, et ils ne sortaient pas de la cathédrale sans avoir prêté le serment de défendre les immunités ecclésiastiques. Cette cérémonie était passée en usage au XIII<sup>e</sup> siècle <sup>4</sup>. Quand ils oubliaient leurs devoirs et leurs serments, comme Pierre Mauclerc, Rome ne leur gardait pas toujours rigueur. Après les avoir frappés des foudres terribles de l'excommunication, elle concluait la paix en apportant des adoucissements à ses peines. Grégoire IX décréta que les sentences d'interdit ne pourraient être prononcées contre le duc et ses terres sans un ordre exprès du Saint-Siège et qu'aucunes lettres de citation personnelle ne lui seraient adressées pour comparaître en dehors de ses États <sup>5</sup>. Ainsi s'établirent ces rapports de subordination

1. Britannia non solum ab Imperatoribus verum etiam ab ipsis habitatoribus tutelæ et defensionis sancte Romanæ ecclesiæ commissæ est. (*Ibidem*, col. 448.)

2. *Hist. de Nantes*, de l'abbé Travers, t. I, p. 219.

3. Travers, t. I, 295.

4. D. Morice, t. I, col. 915.

5. *Ibidem*.

et de suzeraineté qui, pendant plusieurs siècles, firent de la Bretagne la fille docile, j'allais dire la vassale du Saint-Siège. Le Pape ne prenait pas la tiare sans informer le Duc de son élévation au Souverain Pontificat par une ambassade spéciale, et le Duc de son côté répondait à cette gracieuse notification en envoyant à Rome des délégués qui non seulement prêtaient, en audience solennelle, le serment d'obédience du Duc, mais encore en remettaient l'expression inscrite sur un parchemin. La formule du serment transmis par le duc Pierre II nous a été conservée dans une bulle de Calixte III au Trésor des chartes de Bretagne. En voici la substance : le prince, après avoir rappelé que ses prédécesseurs ont vécu en parfait accord avec le Saint-Siège, chacun dans leur temps, déclare qu'il veut aussi, pour imiter leur exemple, prêter le serment *d'obédience ecclésiastique* au nouveau pape, en reconnaissance de ce que Dieu l'a mis à la tête de son duché ; il déclare aussi qu'il le reconnaît pour le vicaire de Jésus-Christ, pour le premier pasteur de l'Église, et que tant qu'il vivra il ne s'écartera pas de l'honneur et de la soumission qu'il doit lui rendre <sup>1</sup>.

L'autorité spirituelle des pontifes et des prélats s'est étendue sans trop d'obstacles ; il n'en a pas été de même de leur puissance temporelle. Ceux-là mêmes qui se disaient leurs alliés surveillaient d'un œil jaloux les progrès de leur influence, ils portaient envie à leurs richesses et les traitaient comme des rivaux importuns, sans comprendre le rôle social que le nouveau corps du clergé était appelé à jouer dans l'État. On sait que le duc Pierre Mauclerc organisa une ligue pour résister partout aux empiètements de la puissance ecclésiastique dans le for extérieur, qu'il employa jusqu'à la brutalité pour intimider ses adversaires et qu'en fin de compte, son acharnement se brisa contre la fermeté de la cour de Rome ; la lutte se termina par le triomphe des décrets promulgués par Grégoire IX et Innocent IV. Il fut arrêté que dans toute la Bretagne on éviterait les excommuniés, qu'on les excluait des témoignages et des actions juridiques, que le droit de *tierçage* serait payé aux curés, suivant la coutume, que les pieuses volontés des mourants seraient accomplies sans opposition, que le duc et les officiers défendraient les églises et les personnes ecclésiastiques ; que les causes concernant les cas d'usure et les violations de serments seraient du ressort des barres ecclésiastiques, que les dîmes seraient restituées aux églises par les laïques, que le bras séculier prêterait main-forte contre les excommuniés, enfin que l'on ne s'opposerait pas aux legs immobiliers en faveur des églises <sup>2</sup>.

Jean le Roux aurait voulu se soustraire aux conditions de ce concordat, il n'y parvint pas et fut obligé, comme son père, de courber la tête. Les résistances du duc Jean II furent plus efficaces : c'est lui qui obtint, en 1309, des délégués du pape, la conversion du droit de *tierçage* en droit de *neûme*, c'est-à-dire qu'après lui les curés des paroisses prélevèrent le *neuvième* au lieu du *tiers* de la succession mobilière de chaque défunt.

Ce n'est pas la seule fois que le Saint-Siège donna gain de cause aux ducs contre le clergé breton.

1. Arch. de la Loire-Inférieure, E 44.

2. Loire-Inférieure, E 73. — Dom Lobineau, *Preuves*, 401.



Quand les évêques outrepassèrent les limites de l'équité en multipliant le privilège de cléricature pour augmenter le nombre de leurs justiciables et en abusant des franchises accordées aux criminels, la cour de Rome n'hésita pas à les condamner. Sous le pontificat de Nicolas V, le cardinal d'Estouteville, légat, vint décréter en Bretagne la restriction des privilèges judiciaires accordés aux clercs et régler la procédure qu'il conviendrait de suivre, quand ils commettraient des méfaits. Il y a une commission du même pape à l'abbé de Redon pour défendre aux prélats bretons d'étendre le *droit d'asile* au delà de l'enceinte sacrée des églises <sup>1</sup>. Cette défense regardait surtout les évêchés de Dol, de Saint-Malo, de Tréguier, de Saint-Pol de Léon et de Quimper. Les lieux de refuge, nommés, en Bretagne, *minihis*, étaient nombreux dans ces diocèses, ils étaient ouverts ordinairement dans des endroits sanctifiés par le séjour de quelque saint personnage et comprenaient parfois un territoire assez étendu. Ainsi la ville de Saint-Malo tout entière était regardée comme un asile inviolable. Tout criminel, tout proscrit et tout débiteur était en sûreté dès qu'il était parvenu sur son territoire. Le comte de Richemont, fuyant la persécution des York, bourreaux de sa famille, et près de tomber dans leurs embûches, ne dut son salut qu'à la proximité de la ville de Saint-Malo dans laquelle il parvint à s'évader au moment où un vaisseau anglais allait l'enlever. A une époque où la violence et les passions brutales régnaient en maîtresses, l'institution des *lieux d'asile* était non moins nécessaire que celle de la *trêve de Dieu* ; pourtant elle devait être contenue dans des bornes sévères, sous peine d'entraîner des désordres plus graves que les injustices qu'on voulait prévenir. Tel était le but de Pie II, lorsqu'à la demande du duc François II, il donna commission à l'abbé de Redon d'enquérir sur les abus résultant de l'extension du droit d'asile.

La cour de Rome se montra non moins conciliante lorsque les ducs revendiquèrent pour leurs sénéchaux le jugement des personnes ecclésiastiques qui se rendraient coupables des crimes qu'on nommait en France *cas royaux*. Il fut également admis que les mêmes officiers pourraient connaître des causes bénéficiales quand elles seraient introduites au possessoire, sous la condition que l'appel des sentences ne serait porté qu'au parlement de la province et à Rome. Ce sont les termes de l'indult de Nicolas V. Sixte IV défendit à tous les bénéficiers de recourir, en cas d'appel, à d'autres juridictions <sup>2</sup>.

La revendication qui souleva le plus d'orages est celle qui se rapporte à la jouissance du temporel des évêchés et des abbayes, depuis la mort de chaque titulaire jusqu'à son remplacement, c'est-à-dire à l'exercice du droit qu'on nommait *la Régale*. Les ducs de Bretagne, qui imitaient en tout les procédés administratifs de la cour de France, ne pouvaient pas manquer de prétendre à la suzeraineté des églises bretonnes, toute faiblesse de ce côté les aurait exposés aux entreprises ambitieuses du Roi. L'indépendance féodale du duché vis-à-vis de la couronne de France entraînait nécessairement le patronage des évêchés bretons. Quand les ducs refusaient l'hommage lige au roi, il n'était pas possible

1. Arch. de la Loire-Inférieure, E 41.

2. Arch. de la Loire-Inférieure, E 41 et 42.

qu'ils souffrissent que les évêques de leurs vassaux allassent porter leurs serments ailleurs que devant eux. Les prélats auraient volontiers suivi cette loi féodale, qui les atteignait comme propriétaires de fiefs importants, si elle n'avait eu pour conséquence pratique qu'un *droit de sauvegarde* sur leur temporel, mais ils s'aperçurent bientôt que les princes du moyen âge ne goûtaient pas les prérogatives purement honorifiques. Quand un évêque décédait, au XII<sup>e</sup> siècle, les officiers ducaux saisissaient tout à la fois les biens personnels du prélat et les revenus de l'évêché<sup>1</sup>. Si le comte Hoël voulut bien renoncer pour son compte à la jouissance de ce droit de mutation, ses successeurs, moins désintéressés, s'empressèrent de rétablir l'ancienne coutume, en s'appuyant sur les usages qui régissaient la transmission des héritages nobles.

Comme premier baron féodal, le duc prélevait sur chaque fief lige un droit de mutation nommé *rachat* qui équivalait à une année de revenus. Il assimilait les évêchés aux fiefs et alléguait que l'Église ne pouvait pas se dérober à cette redevance qui, suivant Pierre Mauclerc, n'était que la juste rétribution des services rendus aux prélats à l'époque des invasions barbares et la récompense de la protection accordée par les princes temporels aux princes ecclésiastiques. Cette doctrine ne fut pas admise de suite à Rome. Quand l'évêque d'Albano, légat du Saint-Siège, assisté de l'archidiacre de Bayeux, fut saisi du différend pendant entre Jean I<sup>er</sup> et Guillaume de Vern, il attribua au chapitre de Saint-Pierre de Nantes la charge de percevoir les revenus de l'évêché pendant la vacance du siège, à la condition de les remettre ensuite au titulaire<sup>2</sup>. Cependant on voyait, à la même époque, des évêques se soumettre à la prestation du serment de fidélité.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le duc obtint pleine satisfaction. Pendant la session du Parlement général, tenue à Rennes, en 1315, les neuf évêques de Bretagne déclarèrent, en présence des trois États assemblés, qu'à raison de leurs fiefs, nommés *Régaires*, ils reconnaissaient le duc pour leur souverain seigneur ; que la garde des églises lui appartenait, que le temporel des Régaires épiscopaux dépendait de lui, qu'il était fondé à en jouir pendant la vacance, et que les appels des barres épiscopales et capitulaires ne devaient ressortir qu'au Parlement général de la province et au Pape (E 74). Malgré ces affirmations, les ducs Arthur III et François II eurent à lutter, au siècle suivant, contre deux prélats rebelles, quand ils réclamèrent le serment de fidélité et l'enregistrement des bulles. Guillaume de Malestroit, invoquant le souvenir du glorieux épiscopat de saint Félix, des hautes fonctions et des immenses richesses qui lui avaient été départies à lui et à ses successeurs, prétendait que son siège ne relevait d'aucun prince temporel. « Il est notoire, disait-il, que l'Église de Nantes est une des plus notables  
« Eglises de Bretagne, la tierce de toute la chrétienté, fondée au nom de saint Pierre et de saint Paul.  
« Elle a été gouvernée par plusieurs saints personnages. A cause de leurs mérites et pour l'exaltation  
« de la foi catholique, l'Église de Nantes a été mise en possession de très grande seigneurie comme

1. Dom Lobineau, t. II, p. 298.

2. Arch. de la Loire-Inférieure, E 75.

« de la plupart du pays nantais et de toute la cité de Nantes et de plusieurs terres en Anjou, Poitou et « Maine, ainsi qu'il appert par plusieurs lettres et chroniques authentiques. » (E 74.) Les mêmes allégations sont reproduites dans la déclaration de l'évêque Gilles de la Baume, en 1679, devant les commissaires du papier terrier (G 6). En retranchant le passage qui touche à l'ordre d'ancienneté de l'Eglise de Nantes, je dirai qu'il n'y avait pas là d'outrecuidance ni d'erreur historique ; G. de Males-troit et A. d'Acigné ne commettaient qu'un anachronisme en voulant transporter dans le monde féodal les mœurs des temps mérovingiens. Il est certain que les évêques de Nantes étaient parvenus à la puissance souveraine avant que les rois bretons eussent étendu leur autorité sur toute la péninsule armoricaine, ils ont gouverné le diocèse de Nantes avec les mêmes pouvoirs que les gouverneurs romains pendant plusieurs siècles et leur mense épiscopale a été constituée avant l'organisation du système féodal<sup>1</sup>. Le droit d'antériorité des évêques était donc incontestable.

D'autres prérogatives exaltaient leur fierté. Ainsi, à Nantes, l'évêque célébrait son intronisation par une entrée solennelle dans sa ville épiscopale, avec une pompe qui faisait de cette cérémonie une véritable marche triomphale. Le prélat assis sur un siège d'apparat, revêtu de ses ornements sacerdotaux, la mitre en tête, la crosse à la main, était enlevé sur un brancard richement orné que portaient sur leurs épaules les barons de Château-Brient, de Retz, d'Ancenis et de Pontchâteau. Au XV<sup>e</sup> siècle, on le vit s'avancer sur une haquenée blanche, entouré des mêmes seigneurs et précédé de ses quatre sergents féodés. Une des places honorables lui était réservée dans les cours plénières et dans les conseils privés du suzerain.

Les domaines dépendant de la mense épiscopale et composant l'ensemble de la seigneurie qu'on nommait les *Régaires* de l'Évêché, étaient disséminés dans 18 paroisses dont les terres relevaient presque toutes de sa crosse. A Guérande, la seconde résidence de son diocèse, il avait un manoir, un sénéchal, un procureur fiscal, un pilori, des prisons, des boucheries et une part des impôts publics, comme dans la ville de Nantes. Les droits de guerre, de chasse, de moulin, de bâtardise, de déshérence, de four, de pêche, de corvée et bien d'autres faisaient partie de son apanage. Il avait ses vassaux, grands et petits, qui venaient lui rendre aveu à chaque mutation, ses hommes-liges, ses châtelains, en un mot tout le cortège d'officiers inventé par la féodalité. Bien qu'il ne portât pas le titre de comte, à l'exemple des évêques de Cornouaille et de Tréguier, il en avait néanmoins tous les pouvoirs, et, dans sa ville épiscopale, ses prérogatives étaient plus étendues, en certains cas, que celles du duc ; je citerai notamment les suivantes : les bourgeois ne tenaient aucune assemblée commune sans son assentiment ; le *ban de vin* ou *droit d'étanche* lui permettait de suspendre pendant 15 jours à son profit le commerce du vin, et le *droit de crédit* lui assurait la faculté d'acheter ses provisions et d'écouler ses

1. Ces faits nous expliquent comment l'évêché de Nantes est resté le plus riche de Bretagne, même après les partages de territoire que réclamèrent les comtes et les barons au IX<sup>e</sup> siècle. Sous Louis XIV, les revenus nets ne s'élevaient pas à moins de 25.000 livres dans les bonnes années ; l'évêché de Saint-Malo seul approchait de ce chiffre.

récoltes. Ses privilèges judiciaires étaient très étendus, et son droit de police municipale lui attribuait le pouvoir d'établir des taxes ou de tarifier les salaires ; personnellement il ne pouvait être cité que devant le Métropolitain ou devant le Pape. Quant aux juges qu'il instituait à Nantes, à Guérande et à Saint-Géréon, pour rendre la justice en son nom, ils étaient égaux aux sénéchaux du duché. Sa juridiction temporelle, érigée en pairie en 1315, ne relevait que des Grands Jours de l'Évêché et du Parlement général de la province.

On comprendra, après cette énumération, qu'il n'était pas facile d'imposer un joug quelconque à des dignitaires auxquels on avait départi des attributions aussi considérables.

L'attitude du roi de France pendant le conflit n'était pas faite non plus pour intimider le rebelle. Le rusé Louis XI, auquel toutes les brèches étaient bonnes pour pénétrer chez ses voisins, aurait bien voulu, à la faveur de la querelle, s'emparer de la Régale de l'évêché de Nantes ; il encouragea la résistance en désignant des commissaires enquêteurs, en semant des doutes sur la légitimité des prétentions de François II, et il eût été très loin dans cette voie si les nécessités de sa politique tortueuse ne l'eussent forcé à retrograder. Il dut lui en coûter quand il déclara, en 1465, qu'il n'avait aucun droit sur le temporel des évêchés de Bretagne (E 60).

Louis XI ne connaissait pas la charte de Louis le Gros de 1123, ni les diplômes carolingiens et mérovingiens conservés dans les archives de l'évêché, car il n'aurait pas manqué de s'en faire une arme contre son rival et de l'attaquer en invoquant l'ancienneté des rapports de la couronne de France avec l'évêché de Nantes. Il est certain que les évêques saint Félix et Paschaise ont reçu des concessions de temporel des premiers rois francs. Ce fait ne peut plus être établi à l'aide des originaux, qui sont perdus, mais il ressort du témoignage d'une charte royale de 1123. Louis le Gros rapporte que les diplômes de ses prédécesseurs ont été mis sous ses yeux, et il est tellement convaincu de leur authenticité, qu'il n'hésite pas à les valider. Au IX<sup>e</sup> siècle, il fallait que le pouvoir des Carolingiens exerçât encore une sorte de suprématie sur le même pays, puisque l'évêque Actard, après avoir obtenu du roi breton Erispoë la restitution de son droit de *tonlieu* sur le port de Nantes ; crut utile de réclamer la ratification de l'empereur Charles le Chauve (G 87). Au XII<sup>e</sup> siècle, quand l'évêque Brice eut à se plaindre des vexations des barons, il n'eut pas recours à une autre autorité qu'à celle du Roi. Louis le Gros répondit à sa démarche en énumérant dans une charte de confirmation les domaines qui constituaient sa mense épiscopale et dont la jouissance devait lui être assurée, avec défense expresse aux séculiers de violer ses exemptions d'impôt et de service féodal.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la cour de France se trouve en présence d'un pouvoir ducal si solidement établi qu'elle est forcée de changer de langage. Si Philippe le Hardi ose convoquer aux États de Paris les évêques bretons, il s'empresse de délivrer au Duc des *lettres de non-préjudice*, dans lesquelles il déclare hautement que le Duc est le seul et unique souverain des évêchés de Bretagne, et que ses rapports avec les prélats bretons ne seront pas modifiés par cette convocation (E 74).

Tous ces titres n'ont pas été produits dans le débat de la Régale, on devine pourquoi : Guillaume

de Malestroit et A. d'Acigné ne se souciaient pas de changer de suzerain : ce qu'ils poursuivaient, c'était l'indépendance absolue. Amaury d'Acigné mourut loin de son diocèse, sans avoir consenti à reconnaître le Duc pour son supérieur. Le différend ne fut arrangé que sous son successeur Pierre du Chaffault. Après avoir examiné les pièces produites de part et d'autre, notamment les serments de fidélité des anciens évêques, les extraits de comptes de jouissance du temporel, les lettres de Philippe le Hardi, la déclaration des prélats assemblés en 1315, les commissaires arbitres convinrent que le devoir de l'évêque était de s'avouer le sujet du duc, de lui promettre fidélité et de reconnaître qu'il était le protecteur et fondateur de son église (1477). Le pape Sixte IV, qui, abusé par Louis XI, avait pris parti pour le prélat rebelle, s'aperçut de son erreur avant le prononcé du jugement et s'empressa de se rapprocher de la cour de Bretagne. Le 1<sup>er</sup> mai 1475, il avait relevé François II de toutes les censures portées contre lui et décrété que désormais il ne pourrait être frappé d'aucune condamnation, même par lettres apostoliques, sans que la peine eût été délibérée mûrement en cour de Rome. (E 45.)

Les questions de la Régale et du serment de fidélité ne sont pas les seules qui aient agité la Bretagne. Cette province, malgré son titre de pays d'obédience, a eu aussi sa petite *querelle des investitures* ; il est vrai que ses velléités de contrôle ne se sont produites que très tard, dans le cours du XV<sup>e</sup> siècle. Les princes bretons ne tenaient pas à la remise de la crosse et de l'anneau, comme les princes allemands, mais ils n'entendaient pas qu'on leur imposât des prélats d'un dévouement douteux à la politique bretonne. C'est ici le lieu de dire comment les charges ecclésiastiques se distribuaient en Bretagne sous le règne des ducs.

On disait que la Bretagne et la Normandie étaient les deux provinces où les bénéfices à présentation laïque étaient les plus nombreux ; elles en auraient contenu, à elles deux, dit Denisart, autant que toutes les autres. Il est certain que beaucoup de seigneurs passaient pour patrons fondateurs d'églises paroissiales et d'abbayes importantes. Dans cette situation, les évêques n'avaient qu'une influence très restreinte sur les promotions de personnel. Loin de posséder le droit de conférer les cures, ils n'avaient pas même la faculté de présenter les titulaires, sauf dans les paroisses où ils étaient suzerains ; les prieurés-cures étant à la disposition des abbés leur échappaient également, ainsi que les bénéfices de fondation ducal. Tous les évêchés de la province, au nombre de neuf, étaient à la nomination du Duc, c'est-à-dire que les candidats à l'épiscopat, une fois élus par les chapitres, ne pouvaient pas se présenter d'eux-mêmes au Saint-Siège sans la recommandation de leur souverain.

Au-dessus de ces différents patrons laïques et ecclésiastiques régnait un seul collateur, le Pape. La Bretagne n'en reconnaissait pas d'autre dans son droit canon et c'est par ce trait surtout qu'elle se distinguait des autres provinces. Il ne paraît pas qu'on ait élevé la moindre réclamation quand Clément IV, dans sa bulle de 1266, revendiqua pour le Saint-Siège le privilège exorbitant de pouvoir seul à tous les bénéfices réguliers ou séculiers comme à toutes les prélatures disponibles.

La condescendance des Ducs alla même jusqu'à reconnaître au Pape le droit de recevoir toutes les

résignations et les démissions, d'accueillir tous les postulants, de promettre les évêchés, les abbayes et les bénéfices à qui bon lui semblait, avant leur vacance, sous forme de *Grâces expectatives*, de les restituer aux résignataires revenus à la santé par lettres de *Regrez* ; de supprimer les élections au moyen des *Réserves*, et de s'approprier une année des revenus de chaque bénéfice devenant vacant, en créant les *Annates*.

Ces immenses prérogatives furent maintenues intactes au moins pendant tout le cours du XIV<sup>e</sup> siècle, elles n'ont été amoindries qu'au siècle suivant, après les réclamations du concile de Constance. C'est l'époque où la cour de Rome renonça, par l'organe d'Eugène IV, à son droit de collation pendant 4 mois de l'année, pour donner satisfaction à l'épiscopat. La Bretagne bénéficia comme les autres pays de cette concession, mais elle n'en vécut pas moins sous la tutelle de la Puissance à laquelle elle avait voué un attachement sans bornes. Les doctrines du concile de Bâle qui abaissent l'autorité du pape au-dessous de celle du Concile général recrutèrent des partisans en Bretagne, sans cependant entraîner la majorité du clergé breton, et la paix ne fut pas troublée davantage dans la province, quand s'élevèrent les polémiques relatives à la *Pragmatique Sanction* conclue par Charles VII<sup>1</sup>. Pendant la tenue des États de 1490, le mouvement d'opinion qui se manifesta en faveur des nouveaux principes admis en France, n'eut pas de durée en Bretagne. Les novateurs qui demandaient que les causes bénéficiales fussent déferées aux juges laïques, et que les sujets présentés par les Universités fussent pourvus de bénéfices, firent une vaine tentative ; les protestations adressées à tous les évêques et abbés, en 1492, par Innocent VIII, l'emportèrent.

Après avoir sacrifié leur droit de collation pendant 4 mois de l'année, les Papes se virent dans la nécessité de déférer aussi aux exigences des princes dans le choix des candidats qui sollicitaient les prélatures et les abbayes. Les prélats et les abbés du XV<sup>e</sup> siècle n'étaient pas seulement des princes de l'Église, des pasteurs spirituels, ils étaient aussi des seigneurs féodaux d'une grande influence, il était donc d'un haut intérêt, au milieu des luttes incessantes qui agitaient le pays, que le duc de Bretagne pût compter sur la fidélité et le dévouement des personnages auxquels le Pape distribuait les charges ecclésiastiques. Pour atteindre ce but, deux nouveaux principes devaient prévaloir : 1<sup>o</sup> le duc devait avoir le droit de contrôle sur les titulaires ; 2<sup>o</sup> tout sujet étranger devait être écarté (E 40). Ils furent adoptés sous le pontificat de Nicolas V comme base de toutes les négociations relatives aux promotions, et quand ils furent oubliés dans la suite par ses successeurs ou par les rois de France, on ne se fit pas faute de les rappeler. Le duc Pierre II n'entendait rien céder sur le droit d'enregistrement : il défendit à ses officiers d'accepter pour valables les lettres et bulles apostoliques qui n'auraient pas été vérifiées en Conseil ducal, et la reine Anne, non moins absolue, interdit, sous peine de bannissement et de saisie, à tous les prélats et abbés, de se prévaloir d'aucunes provisions qui n'auraient pas été enregistrées à la chancellerie de Bretagne. Innocent VIII imitant ses prédécesseurs

1. E 44.

reconnut la légitimité de ces revendications en les décorant du nom de *privilèges* de la nation bretonne (E 45).

Malgré les promesses faites à la cour de Bretagne par Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI, de ne choisir que des titulaires qui lui seraient agréables et qui ne seraient pas étrangers au duché, François II et sa fille eurent beaucoup de peine à faire prévaloir leurs préférences. Pendant le règne de Charles VIII, le Saint-Siège paraît avoir été plus soucieux de plaire à la cour de France qu'à celle de Bretagne et cependant l'indépendance de la province était en jeu. Le siège de Nantes étant devenu vacant pendant la guerre de 1488, le Roi obtint que la succession de P. du Chaffault fût donnée à Robert d'Espinay, son serviteur et son procureur en cour de Rome, et non pas à Guillaume Guégen, appuyé d'abord par François II, puis, après sa mort, par sa fille. Dans cette circonstance, la duchesse Anne montra tout ce qu'elle avait d'énergie. Quand elle apprit que sa meilleure place était livrée à son adversaire, elle signifia à tous ses officiers et à tous ses sujets qu'elle leur défendait de recevoir, de soutenir le nouveau prélat ou de lui obéir, et elle interdit au Chapitre de l'installer et de lui livrer son temporel (23 octobre 1490). Robert d'Espinay ne put monter sur son siège qu'après la prise de Nantes, en janvier 1492. Guillaume Guégen qui aurait dû lui succéder immédiatement, ne fut pourvu de ses bulles qu'en l'année 1500.

On se demande, en voyant ces actes d'hostilité, à quel but tendait alors la politique du Saint-Siège ; on ne voit pas quel intérêt il pouvait avoir à éprouver l'amitié d'une province qui lui était entièrement dévouée. L'évêché de Vannes et l'abbaye de Saint-Melaine étant devenus vacants à la même époque, ces deux bénéfices furent donnés à deux cardinaux, l'un neveu, l'autre familier du pape, tous deux étrangers au duché. La duchesse Anne exprima son mécontentement en écrivant à Rome que le pape oubliait son rôle de protecteur ; que ses ancêtres avaient toujours été les serviteurs fidèles de la cour de Rome ; que l'usage était contraire à la nomination des prélats et des bénéficiers non agréés par le duc, et à ces protestations elle ajouta les défenses qu'elle avait portées contre Robert d'Espinay <sup>1</sup>.

Malgré ses insuccès, la duchesse n'était pas femme à capituler. Quand elle accepta Louis XII pour époux, elle exigea de lui qu'il défendrait comme elle les droits de l'Église bretonne. Voici les conditions qu'elle lui imposa :

« Item : en tant que touche que les bénéfices, de quelque estat qu'ils soient, en ensuivant les droits  
 « dudit pays, soient baillez aux gens d'icellui pays de Bretagne et que autres n'y soient receus à les  
 « avoir par lettres de naturalité ne autrement, fors par la nomination de nostre dite cousine, en ayant  
 « regart au grant nombre des nobles dudit pays qui ont accoustumé de vivre et d'estre entretenus  
 « desdites choses, Nous sur ce en complairons à nostre dite cousine ainsi que entre nous, et elle sera  
 « advisé et ordonné <sup>2</sup>. »

1. Dom Morice, t. III, col. 679.

2. Ibidem, col. 816.

Le privilège d'exclure les étrangers de toute compétition aux bénéfices de la Bretagne était celui auquel les Bretons tenaient le plus ardemment, ils le faisaient passer avant même celui de vivre sous l'obédience immédiate du Saint-Siège, car on ne voit pas qu'ils aient réclamé formellement contre l'introduction du concordat en Bretagne. Lors de la rédaction du *Pacte d'Union*, en 1532, le parti attaché aux vieilles traditions se contenta de réclamer le maintien des indults qui favorisaient les ecclésiastiques originaires. François I<sup>er</sup> promit de ne pas y déroger, toutefois il fit une réserve au profit des personnes de sa suite <sup>1</sup>.

Ce prince aurait pu pousser plus loin l'arbitraire, car il n'existait plus de règle au XVI<sup>e</sup> siècle dans la répartition des bénéfices. En Bretagne, on se plaignait d'être revenu aux abus combattus par le concile de Constance, cent ans auparavant. Les *In aults*, les *Grâce expectatives* et les *Réserves* reprenaient leur cours, comme au temps du duc Jean V, des pensions et des coadjutoreries étaient créées sur les abbayes et les évêchés, le tout en dehors de l'autorité civile. Ces faits sont signalés par l'assemblée des États de 1535 qui, dans une requête au Roi, appelle toutes les rigueurs de droit contre ceux qui profitent des dérogations aux traités <sup>2</sup>. François I<sup>er</sup> ne trouva pas d'autre remède que l'application du Concordat conclu avec Léon X.

Henri II ne suivit pas la même politique et rétablit la Bretagne dans son ancienne situation de pays d'obédience. Dans ses édits de 1549 et de 1553, ce prince répète deux fois que les *Libertés de l'Église gallicane* ne s'étendent pas à l'Église bretonne, sur laquelle le Pape conserve toujours la *réserve de 8 mois* établie par Eugène IV. Les restrictions que subit le pouvoir de la Papauté sur la province sont venues de l'initiative de Rome et non de la cour de France.

C'est le pontife Pie V, qui de lui-même offrit de réduire son droit de collation à 6 mois, afin de ramener les prélats, trop souvent absents de leurs diocèses, à la pratique régulière de leurs attributions. Par une bulle du mois d'octobre 1568, il concéda aux évêques de Bretagne le pouvoir de conférer les bénéfices séculiers et réguliers qui viendraient à vaquer dans leurs diocèses pendant la moitié de l'année, sous cette condition que les non-résidents seraient privés du bénéfice de l'Indult. Comme dans cette nouvelle manière de procéder, les collateurs exerçaient leurs droits l'un après l'autre, à tour de rôle (*alternis mensibus*), le nom d'*alternative* resta à la réforme de Pie V. Dès lors, les mois de l'année furent divisés en deux catégories : les mois du Pape et les mois de l'ordinaire ; et la distinction était si tranchée que le Saint-Siège ne disposait jamais d'un bénéfice tombé vacant dans le mois appartenant à l'évêque.

Louis XIV, malgré ses procédés autoritaires, n'osa pas porter la main sur le partage égal établi par Pie V, mais il fit tous ses efforts pour propager les doctrines favorables à l'extension de l'Église gallicane <sup>3</sup>. La déclaration de principes de l'assemblée du clergé de 1682 fut expédiée en Bretagne comme

1. Dom Morice. T. III, col. 1011.

2. *Pr. des libertés de l'Église gallicane*. T. II, chap. 22.

3. Les conseillers du Parlement de Paris prétendaient aussi pourvoir aux cures de Bretagne. Ils furent déboutés après un procès qui dura de 1632 à 1726.



en France dans tous les ressorts judiciaires, et son enregistrement se fit sans difficultés apparentes. Les exigences du Roi allèrent jusqu'à enjoindre aux professeurs de la faculté de théologie de Nantes de conformer leur enseignement aux maximes adoptées par les évêques de France<sup>1</sup>. Je ne surprendrai personne en disant qu'il tint peu de compte, dans la répartition des bénéfices, de la réserve inscrite dans le contrat d'Union de 1532, et cependant les États de la province ne manquaient à chaque tenue de lui rappeler les privilèges bretons. A l'article des remontrances de chaque session de l'assemblée, on trouve toujours le même vœu formulé, « on sollicite l'attribution des bénéfices aux originaires, ainsi qu'il est établi par les Papes. »

Et le Roi faisait répondre invariablement : « Lorsqu'il y aura des personnes de mérite, Sa Majesté y aura égard. » Cette habitude contractée dès le règne de Henri III se continua jusque sous Louis XVI.

Pour conduire cette revue rapide jusqu'aux dernières années de l'Ancien Régime, il ne nous reste qu'à signaler une dernière modification dans l'application du régime de la *collation alternative*. Le Concile de Trente accepté en Bretagne, quoiqu'il ne le fût pas entièrement en France, n'avait conservé cette institution qu'en la corrigeant par celle du concours. Il avait imposé aux ecclésiastiques, qui venaient à Rome solliciter une cure, l'obligation de subir un examen. Cette heureuse innovation destinée à relever la science dans le corps du clergé, n'avait qu'un inconvénient : elle obligeait les concurrents à faire un voyage coûteux et à perdre de longs mois pour attendre le résultat de leurs démarches.

A la demande des États de Bretagne, Benoît XIV, par une bulle du 1<sup>er</sup> octobre 1740, consentit à transférer le concours au chef-lieu de chaque diocèse, en faveur de tous les aspirants aux cures de Bretagne qui viendraient à vaquer dans les mois pontificaux. Ainsi, les évêques devinrent les juges du mérite des prêtres qui devaient exercer autour d'eux les fonctions curiales. Le Roi y mit sa sanction en défendant (août 1742) de subir le concours ailleurs que devant les évêques diocésains. Les réserves qui accompagnent l'enregistrement de la bulle au Parlement de Bretagne sont à noter, car elles nous donnent la mesure des progrès accomplis par les théories unitaires de Louis XIV. Les magistrats ordonnent que la bulle sera enregistrée, pourvu qu'il soit bien entendu « que le terme d'*obédience* employé dans l'acte ne puisse être tiré à conséquence, ni autoriser à prétendre que les Libertés de l'Eglise gallicane et les Maximes du Royaume ne doivent point avoir lieu dans cette province, de même que dans les autres pays soumis à la nomination du Roi<sup>2</sup>. » Le Parlement du règne d'Henri II n'aurait pas tenu ce langage.

A mesure qu'on s'avance dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, les limites qui séparent l'Eglise bretonne de l'Eglise française tendent de plus en plus à disparaître, la fusion s'accélère et la royauté y travaille en toute occasion en répartissant sur toute la surface du pays les richesses inégalement accumulées du clergé, et en déversant sur les diocèses pauvres le superflu des prélatures abondamment pourvues. C'est ainsi que l'évêché de Nantes, le plus riche de Bretagne, est assujéti au paiement de 17.000 livres de

1. *L'Instruction publique dans les villes et les campagnes*, par Léon Maître, p. 250.

2. Denisart. *Coll. de décisions nouvelles : Bretagne*.

pensions créées par Louis XVI au profit de divers ecclésiastiques vivant dans des diocèses éloignés de Bretagne <sup>1</sup>. Le clergé breton, lui aussi, se prête à l'absorption, il se mêle aux assemblées du clergé de France, il prend part à ses résolutions, il vote avec lui le *don gratuit*, et se prépare ainsi à entrer dans la grande unité du clergé national.

Telle est, à grands traits, la suite des rapports de la Papauté avec l'Eglise bretonne, telle qu'elle ressort des documents conservés dans le Trésor des chartes de Bretagne, dans les arrêts du Parlement et dans les recueils des jurisconsultes. Sur ces généralités nos fonds de la série G sont peu abondants, ils sont plutôt riches en contrats domaniaux et en procédures. Le contentieux y tient une large place, parce que la concurrence des collateurs et des patrons occasionnait une foule de rivalités et d'incertitudes où le droit des parties contendantes n'apparaissait pas toujours clairement. Les réflexions suivantes que nous relevons sur l'un des registres de Saint-Nazaire nous dépeignent parfaitement les luttes auxquelles le clergé d'autrefois se trouvait exposé.

« En mai 1721, dit l'abbé Goudal, je fus pourvu au concours à Rome de la cure de Saint-Nazaire.  
 « Févi, qui était avec moi au deuxième ordre, étant plus ancien que moi d'âge et de domicile à Rome,  
 « prit Batz et le Croisic, que je n'eusse pas pris, et je laissai Ligné, menacé du grand procès d'*indults*  
 « qui lors n'était pas encore terminé et qui ne le fut qu'en 1725, étant au conseil du Roi depuis plus  
 « de cent ans. Les membres du Parlement de Paris prétendaient (en vertu d'un indult d'un pape lors  
 « accordé lorsque la Bretagne n'était pas encore réunie à la France) pourvoir aux cures de Bretagne  
 « comme ils font en France, ils ont perdu leur procès avec les États de Bretagne. Je laissai aussi les  
 « Touches et Caulnes en Saint-Malo, pour prendre Saint-Nazaire qui me plaisait mieux, non pour le  
 « revenu, mais pour la situation et pour éviter un procès. »

La Papauté ayant ainsi établi sa souveraineté spirituelle sur la Bretagne, le champ laissé à l'autorité du métropolitain se trouvait fort restreint ; on ne sera donc pas surpris que nos archives conservent peu d'actes émanés du siège de Tours. Rappelons cependant quels liens unissaient le siège de Nantes à celui de Tours. Jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, les archevêques de Tours furent considérés comme supérieurs hiérarchiques des évêques bretons. Sous Nominoë, la politique bouleversa les anciennes règles. Ce prince, voulant soustraire son royaume à l'influence des Carolingiens, fit de l'Eglise bretonne un corps indépendant et créa une métropole à Dol, qui fut maintenue jusqu'en 1199. Quand la province ecclésiastique de Tours eut recouvré ses limites primitives, les archevêques devinrent principalement les commissaires enquêteurs de la cour de Rome. Leur rôle ordinaire consistait à visiter les diocèses, à présider les conciles provinciaux, à entendre certains litiges mixtes et à juger souverainement les procès civils et criminels des gens d'Eglise. La Bretagne souffrait leur ingérence dans ses affaires, pourvu qu'ils fussent respectueux de ses privilèges.

En matière disciplinaire, comme en matière contentieuse, il leur fallait toujours compter avec les pré-

1. Arch. de la Loire-Inférieure, série Q. *Déclaration de l'Evêché, 1790.*

rogatives bretonnes et adopter à l'égard des diocèses bretons des mesures exceptionnelles. Ainsi, après le concile d'Angers, l'archevêque Simon s'empresse de déclarer que les statuts de l'assemblée ne préjudicieront pas aux libertés de l'Église bretonne. Les clercs et les prêtres ne se rendaient pas à Tours sans réclamation. Aucun sujet breton, disait la coutume, ne doit être cité hors de sa province, pour quelque cause que ce soit. Fort de ce privilège, le Parlement de Rennes obligea, au XVI<sup>e</sup> siècle, l'archevêque à désigner en Bretagne un grand vicaire officiel qui connaissait en appel de tous les jugements portés par les officialités diocésaines. Ces privilèges judiciaires sanctionnés par le pape Pie II n'étaient pas les seuls. Tous les juges n'avaient pas le pouvoir d'entendre les débats des compétiteurs aux charges ecclésiastiques. Nicolas V défend aux juges ordinaires du duché de connaître des causes bénéficiales au possessoire, et aux plaideurs de porter les appels des arrêts du Parlement ailleurs qu'à Rome, et Sixte IV défend aux bénéficiers de Bretagne de suivre une autre procédure dans leurs instances. Les procès des chanoines de Nantes se jugeaient directement, et en dernier ressort, à la Chambre des Requêtes du Parlement de Rennes<sup>1</sup>.

En voyant le peu de documents qui nous restent, on ne se douterait pas que l'évêché de Nantes a occupé une place considérable dans le Comté nantais. Ses archives rempliraient la plus grande partie de ce volume, si elles n'avaient été, comme nos archives civiles, morcelées par les opérations du triage forcé, amoindries par les réquisitions inévitables des officiers de l'arsenal, avides de parchemins propres aux gargousses ; jetées aux flammes dans beaucoup de paroisses, lors de l'insurrection du 11 mars 1793, ou gaspillées par suite de la négligence des préposés plus modernes. Au commencement de ce siècle, on a vu les archives de l'Évêché abandonnées pendant de longues années dans l'église de l'Oratoire, c'est-à-dire dans un magasin à fourrages, destiné aux approvisionnements de la caserne de gendarmerie voisine, et on rapporte que, bien souvent, les papiers servaient de litière aux chevaux quand la paille venait à manquer. Lorsque l'ordre fut rétabli dans cette partie de l'administration, on eut le regret de constater des pertes irréparables ; des collections entières d'un intérêt de premier ordre telles que les *Registres du secrétariat de l'Évêché* contenant la transcription des fondations de confréries, de chapellenies, d'écoles et d'aumôneries, de toutes les érections de cures et de trêves, depuis 1502 jusqu'en 1790, avaient disparu. Un volume isolé et une simple table sur feuilles volantes est tout ce qui nous en reste (G. 63). On chercherait en vain le bullaire, les mandements épiscopaux, les séances synodales, les procès-verbaux d'assemblée du Clergé, les ordonnances et les ordinations, les présentations, les démissions ou les titres de cléricature, déposés par les aspirants aux charges ecclésiastiques, les dispenses de bans et de parenté, il n'y en a pas trace dans les archives. Les brevets des recteurs paroissiaux ne sont pas antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle ; quant aux livres des visites pastorales annuelles, qui sont si précieux pour l'histoire des mœurs, nos plus anciens sont de l'année 1554, et la plupart émanent de la rédaction des archidiacres.

1. Arch. de la Loire-Inférieure, F 41 et 42.

Les pièces d'ordre temporel n'ont pas été plus épargnées que les actes de l'autorité spirituelle : que sont devenues les archives de la chambre syndicale du clergé chargée de la répartition et de la perception des décimes, les aliénations et les rachats de temporel ordonnés sous Henri II et Charles IX, les rôles de cotisation et de recouvrement, les constitutions de rentes, les requêtes, les décharges et les comptes des receveurs de décimes ? Il est probable qu'ils ont été compris dans les premiers lots condamnés à la destruction, comme tout ce qui se rattachait à la comptabilité des domaines de la mense épiscopale. Dans l'ordre féodal on a supprimé la plupart des anciennes déclarations des vassaux, les productions de contrats, les remembrances des plaids féodaux, les combats de mouvances, les minutes et les jugements des audiences de la juridiction épiscopale antérieurs à l'an 1600. Tout ce qui reste des minutes judiciaires dans ce fonds comme dans les autres fonds ecclésiastiques a été versé dans la série B pour y faire corps avec les autres sièges de justice.

Les registres des cours chargées de juger les causes civiles et criminelles des gens d'église sont les seuls qu'on trouvera ici.

Deux officialités fonctionnaient dans le diocèse de Nantes : l'une à Nantes, l'autre à Guérande. Les registres des audiences de ces tribunaux remontent à 1498 et se continuent jusqu'en 1790, non sans de fréquentes interruptions dans la série des années. Suivant l'édit d'avril 1695, l'évêque fut obligé de constituer une officialité spéciale pour les 23 paroisses des Marches d'Anjou et de Poitou qui relevaient du Parlement de Paris. Ce tribunal fut supprimé par lettres patentes de Louis XV et réuni, en 1771, à celui de Nantes. Ce qui subsiste de plus important de ce fonds, c'est la collection des registres des *Insinuations ecclésiastiques*, fondée en exécution de l'édit de 1553, dans laquelle on transcrivit jusqu'en 1790 les présentations, les nominations, les procurations, les prises de possession des chapelains et des curés, les bulles pontificales, les brevets royaux et les visas de l'Évêché. Au point de vue du personnel du clergé, on ne peut pas recourir à une meilleure source, malheureusement elle est peu accessible aux chercheurs et ne sera guère utilisée, tant qu'elle restera parmi les archives modernes de notre évêché.

Le diocèse de Nantes n'a jamais possédé plus de deux séminaires : l'un fondé vers 1643 par l'abbé Lévesque dans la paroisse Sainte-Croix, puis transféré dans la communauté des prêtres de Saint-Clément. Les Sulpiciens en ont pris la direction en 1727. Le second séminaire, spécialement réservé aux élèves irlandais, fut ouvert au logis épiscopal de la Touche, en 1695, dans la paroisse Saint-Nicolas de Nantes.

Le fonds du Chapitre de la cathédrale aurait subi les mêmes amputations que les précédents, si, par un heureux hasard, il n'avait échappé aux mesures de concentration et aux exécutions des préposés au triage. On dit qu'il a passé la période de proscription entassé dans les recoins de l'une des tours de la cathédrale, exposé seulement aux injures des manœuvres qui montaient sonner les cloches. Cette cachette fut si excellente que le jour où il fut possible de les redescendre sur les anciens rayons, on retrouva une bonne partie des collections intacte. Les archivistes mes prédécesseurs

n'ont tenté aucune revendication. Quand on dressa, en 1846, le tableau général par fonds des richesses conservées dans les dépôts départementaux, l'addition des articles placés sous la rubrique du Chapitre ne dépassa pas le chiffre 17 dont 16 registres ; aujourd'hui elle atteint le chiffre de 195. Cet accroissement est la conséquence d'un travail de reconnaissance sommaire que je fus autorisé à opérer, en 1874, dans les armoires de la salle des délibérations du Chapitre où régnait la plus grande confusion. Mon rapport concluait à un partage, et je fus assez heureux pour voir mes propositions ratifiées par l'Évêché. Deux lots distincts furent établis : d'un côté les titres de la puissance spirituelle, de l'autre les titres de la puissance temporelle ; ce fut ce dernier lot qui échut naturellement aux archives départementales, et dont on trouvera plus loin l'inventaire. Il renferme les pièces justificatives des privilèges réels ou honorifiques et des exemptions accordées aux chanoines par les Ducs, les titres des droits de supériorité, de préséance, de prééminence et de patronage qu'ils exerçaient sur certaines cures ou dans certains cas, plus les titres de propriété des domaines, des dîmes, rentes et redevances dont jouissaient les dignitaires du Chapitre, les prébendés, les maires chapelains de la cathédrale, et les desservants des nombreux bénéfices qui étaient à la nomination du Chapitre. Cette partie, qui est toute l'histoire de la formation de son temporel, présente aussi un grand intérêt à d'autres points de vue, car le corps des chanoines de Saint-Pierre tenait un rang important dans la société civile et dans la société ecclésiastique, à Nantes et dans toute l'étendue du diocèse. Non seulement il gouvernait le diocèse pendant la vacance du siège épiscopal, participait aux délibérations des États de la province et à l'administration municipale de Nantes (avant 1560), mais encore il possédait plusieurs grands fiefs où il exerçait les mêmes droits que les hauts justiciers.

Il n'y a rien à prendre dans ce fonds pour l'époque antérieure au X<sup>e</sup> siècle. Le Chapitre ne devint corps indépendant et ne conquist le gouvernement de l'église cathédrale que le jour où les évêques, surchargés de soucis, entraînés au loin par les difficultés de la politique et les soins de leur ministère, se sentirent dans la nécessité de recourir à des auxiliaires pour gérer les affaires relatives au culte. Si nous en croyons l'abbé Travers, l'évêque Hervé (1005) serait le premier prélat qui aurait commencé à démembrer le temporel de l'Évêché au profit du corps des chanoines. Gautier II qui lui succéda, augmenta encore la dotation, et Quiriac se montra si libéral qu'il mérite d'être considéré comme le fondateur de la mense capitulaire (1063). L'évêque Brice, à lui seul, fonda sept prébendes, en réunissant plusieurs dotations productives (1137). Le nombre des prébendes ne dépassa jamais le chiffre 21 : 7 étaient réservées aux prêtres, 7 aux diacres et 7 aux sous-diacres. Un Doyen, deux Archidiaques, un grand Chantre, un Théologal, un Trésorier et un Écolâtre se partageaient les dignités.

Sur la constitution intérieure du Chapitre, sur ses attributions ordinaires, sur la conduite du clergé de la cathédrale, l'emploi de ses revenus, les promotions du personnel et la discipline, on trouvera d'amples renseignements dans le lot qui est demeuré à la cathédrale. Il se compose principalement des pièces suivantes :

- 1° Délibérations et conclusions capitulaires de 1450 à 1790 ;

- 2° Comptes en charge et décharge de la grande bourse du chapitre,
  - de l'intendant de la fabrique,
  - et des sociétés de Saint-Jean et Saint-Guillaume, dont les plus anciens sont de 1441 ;
- 3° Devis, marchés, traités et pièces diverses concernant les travaux d'entretien et d'agrandissement de la cathédrale, XVI, XVII et XVIII<sup>e</sup> siècles ;
- 4° Livres des visites pastorales faites aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ;
- 5° Actes de présentation, de compétition, de collation, de démission et de prise de possession des offices du bas chœur, des chapellenies, légats et servitoreries dépendant de la cathédrale (1400-1790).

La série des relations du Chapitre avec la cour de Rome et l'Évêché ne forme pas plus de deux liasses et ne contient pas d'originaux dignes de remarque. J'ai été surpris de ne pas rencontrer dans ce fonds (qui m'est passé par les mains tout entier) un seul pouillé des cures et bénéfices du diocèse, pas un nécrologe, pas un obituaire. Le *Rituel* du chantre Elie est à Paris <sup>1</sup>, mais le pouillé de 1296, emprunté et publié par M. de Courson dans les appendices de son *Cartulaire de Redon*? Où sont les registres du *Dataire de la Chancellerie Romaine*? Nous l'ignorons. Sur la question des fondations pieuses nous n'avons aperçu qu'un livre des *anniversaires* composé au XV<sup>e</sup> siècle et augmenté au XVI<sup>e</sup>. Parmi les *desiderata* nous devons également citer la disparition très regrettable du livre nommé la *Savate* (à cause de la grossièreté de sa reliure), recueil de 57 feuillets de parchemin, écrit en latin d'après d'anciens documents, commencé en 1277, fini en 1282, qui contenait la preuve de tous les droits réels et honorifiques du Chapitre de Saint-Pierre sur les églises paroissiales <sup>2</sup>. Malgré toutes ces lacunes, ce fonds est encore l'un des plus instructifs des archives de la Loire-Inférieure.

La collégiale de Saint-Aubin de Guérande occupait dans le clergé le premier rang après le Chapitre de la cathédrale. Son antiquité (862), la noblesse de son origine qui remontait au roi Salomon, l'étendue de ses droits sur le territoire guérandais lui avaient valu le privilège d'envoyer un député aux Etats de la province, privilège qui lui resta jusqu'en 1790. Les titres amassés dans le trésor de Saint-Aubin devaient donc être d'une haute valeur pour l'histoire ecclésiastique, malheureusement ils ont été dispersés et anéantis comme les archives municipales de cette ville, lors du sac de Guérande, en 1793. Les dix liasses que nous signalons plus loin proviennent d'un don récent de M. Méresse, petit-fils d'un administrateur du district de Guérande. Pour la collégiale de Clisson, la destruction a été encore plus radicale, et celle de Notre-Dame de Nantes a perdu tous ses registres de délibérations, mais la série de ses titres de propriété et de fondation n'est pas loin d'être complète.

En 1790, le nombre des paroisses du diocèse s'élevait à 242 dont la majeure partie était

1. Bibl. Sainte-Geneviève, BB 44.

2. Suivant les minutes d'une procédure de 1655, ce recueil contenait le préambule suivant :

In nomine domini amen. Quaternus iste renovatus est et extractus de antiquis scriptis et novis per magistrum Michaelem dictum Cardinalem, canonicum Nannetensem, prepositum tunc temporis capituli ecclesie Nannetensis, continens certum modum et formam petendi et recipiendi census, pensiones super ecclesiis parochialibus et quos cumque alios redditus dicti capituli in singulis terminis ad hoc statutis per totum annum : anno Domini, M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXVII<sup>mo</sup>. (Archives du Présidial de Nantes.)

du ressort du comté nantais, 23 relevaient des sénéchaussées de Poitiers et d'Angers. Sur chacune de ces paroisses et de leurs trêves, nous sommes parvenus à former une petite liasse de documents qui ne sont pas toujours d'un grand intérêt. Nous n'osons pas engager les chercheurs à demander un supplément d'informations aux archives paroissiales, car elles sont presque partout réduites à l'état de débris informes. Quelques registres de délibérations du général de la paroisse, quelques comptes de fabrique, des rôles d'impositions, le tout postérieur au XVI<sup>e</sup> siècle, sont ordinairement toutes leurs richesses. Nous aurions beaucoup moins de pertes à déplorer si la loi du 5 novembre 1790 avait été exécutée dans notre département comme ailleurs. Les paroisses qui, à l'heure actuelle, sont encore en possession de titres intéressants sont : Saint-Nazaire, Château-Brient, Basse-Goulaine, Chantenay, Camphou, Le Croisic et le Gâvre.

---

### CLERGÉ RÉGULIER

Il est avéré que, dès le VI<sup>e</sup> siècle, des saints solitaires sont venus fonder des monastères dans le diocèse de Nantes. Leurs établissements certains étaient dans l'île d'Indre, à Deas, nommé aussi Saint-Philbert de Grandlieu, à Vertou et sous les murs de Nantes. Toutes ces fondations ont été dispersées au moment des invasions normandes, mais leur nom nous a été conservé par le récit de quelques pieux hagiographes et aussi par un diplôme de 819, déposé aux Archives de Saône-et-Loire, fonds de l'abbaye de Tournus. Sur le IX<sup>e</sup> siècle et les temps postérieurs, la Bretagne possède encore un précieux recueil, c'est le *Cartulaire* de l'abbaye de Redon, publié par M. de Courson. Ce monastère possédait dans le diocèse de Nantes 13 prieurés dont il faudra chercher les titres anciens dans le cartulaire ou dans les Archives d'Ille-et-Vilaine. Les dépendances des abbayes bretonnes de Landevenec, de Sainte-Croix de Quimperlé, de Saint-Gildas de Rhuys, de Penpont, de Saint-Melaine et de Saint-Sulpice de Rennes, n'étaient pas considérables ; toutes ensemble elles ne comptaient pas plus de 16 établissements conventuels. Les abbayes de l'Anjou en possédaient à elles seules 32 et la célèbre abbaye de Marmoutiers 12, qui nous ont légué une foule de titres du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle. L'abbaye qui exerçait le plus d'influence sur la rive gauche de la Loire était celle de Saint-Jouin de Marne, en Poitou, elle gouvernait 12 prieurés ; les autres, telles que celles de Maillezais, de Nieul-sur-l'Autize et de Saint-Michel-en-Lherm ne possédaient chacune qu'un prieuré. Certaines de nos églises se rattachaient à des abbayes très éloignées : 5 dépendaient de Tournus en Bourgogne, 5 de Bourgdieu en Berry, 1 de Tiron au diocèse de Chartres, 1 de Saint-Germain d'Auxerre.

Les abbayes fondées par les ducs et les barons, sur le sol du comté nantais, n'ont pas eu le même

rayonnement que celles que nous venons de citer, elles ont pourvu pendant trois siècles, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup>, au service des paroisses dépourvues de prêtres séculiers, sans que leur action ait franchi les limites du diocèse. Je n'ai pas rencontré un seul prieuré des diocèses limitrophes qui se soit rattaché à l'un de nos établissements monastiques. Des huit abbayes qui ont fleuri sur le sol nantais, il n'en est que deux qui nous aient laissé un ensemble de titres de quelque valeur : ce sont Buzay et Blanche-Couronne. Les chartriers de nos ordres mendiants ont été mieux respectés. Carmes, Dominicains, Chartreux, Franciscains et Minimes, nous ont légué des séries de documents qu'on consultera avec fruit. Dans les ordres de femmes, on trouvera des liasses curieuses en interrogeant les fonds des Bénédictines de Saint-Cyr de Nantes et des Carmélites des Couëts.

---

### COMMANDERIES ET HOPITAUX.

Dans le diocèse de Nantes, comme dans les autres diocèses de France, les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean ont reçu en donation de nombreux domaines dont la trace n'a pas encore disparu de la surface de notre sol, bien que depuis des siècles ces concessions aient été morcelées, sécularisées et consacrées à des usages très divers. Les lieux où ces chevaliers, chargés de la protection des pèlerins, de la sûreté des routes et de l'assistance des infirmes, s'étaient établis, portent des noms bien significatifs : on les appelle tantôt la *Templerie* ou la *Chevallerie*, tantôt l'*Hôpital* ou l'*Hôpitalerie*, et il est à remarquer que les métairies ou les pièces de terre, ainsi appelées, sont toujours le long des anciens grands chemins. Les appellations de ce genre sont si communes dans le comté nantais qu'on serait tenté de croire que les lieux hospitaliers n'étaient pas moins nombreux que les paroisses. Les domaines des Templiers étaient administrés par des commandeurs qui résidaient à Sainte-Catherine de Nantes, au Temple Maupertuis, à Saint-Herblon, à la Madeleine de Clisson, à Saint-Nicolas-des-Biais, près Saint-Père-en-Retz, à Villedieu en Anjou, à Coudrie et à Mauléon en Poitou.

Ceux des Hospitaliers étaient gouvernés aussi par des commandeurs qui résidaient à Saint-Jean de Nantes et à Assérac. Après la fusion des deux ordres dans un seul, toutes les résidences du diocèse furent placées sous le gouvernement du Grand-Prieur d'Aquitaine établi à Poitiers, et les archives des commanderies furent concentrées dans cette dernière ville. Tout ce que nous pouvons offrir au public dans la Loire-Inférieure se réduit à quelques chartes de donation, à des aveux généraux produits devant la Chambre des Comptes et à des minutes judiciaires du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les véritables archives de nos Hospitaliers se trouvent dans le dépôt du département de la Vienne.

Un autre ordre militaire a rendu des services à ce pays, c'est celui des Trinitaires. Pour preuve de son existence, nous ne possédons qu'une seule liasse. Les résidences les plus connues sont



celles de Saint-Jacques de Fégréac et de Beré, près Château-Brient, où ils assistaient les pauvres voyageurs.

Les titres relatifs aux léproseries et aux aumôneries fondées au moyen âge ne sont guère plus abondants que ceux des fonds précédents, et cependant il n'est pas de pays qui ait été mieux doté que le nôtre sous le rapport hospitalier. Le souvenir des lieux consacrés à saint Lazare et à sainte Madeleine est inscrit de tous côtés sur le sol. Dans certaines paroisses je suis parvenu à constater jusqu'à deux et trois léproseries pour une seule agglomération, ce qui ferait croire que chaque seigneur avait fondé la sienne. Sur chaque route, près des ponts et des passages fréquentés, se trouvaient également des aumôneries pour les voyageurs, les pèlerins et les malades atteints du mal de Saint-Antoine et du mal de Saint-Meen. Pour quelques-uns de ces établissements le fondateur nous est connu, mais c'est tout ce que nous en savons. Les aumôneries de Toussaint de Nantes, de Saint-Armel de Plessé, de Bourgneuf, d'Ancenis, sont du XIV<sup>e</sup> siècle ; celles de Clisson, du Loroux et de Savenay du XV<sup>e</sup> siècle. Une infinité d'autres, dont l'existence est non moins certaine, ont été créées et ont vécu pendant des siècles sans que nous puissions dire par qui ni comment. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, le patrimoine de ces maisons charitables livrées à des administrateurs négligents ou à des économistes peu scrupuleux, ayant passé à des mains étrangères par voie d'arrentement ou d'usurpation, les titres étaient introuvables. Il ne paraît pas que les chambres de réformation créées par Henri IV et ses successeurs aient abouti par leurs enquêtes à des résultats sérieux, du moins en Bretagne, car les réintégrations furent presque nulles. L'ordre de Saint-Lazare lui-même ne fut pas plus heureux, en 1672, quand il fut autorisé à jouir des revenus des maisons hospitalières sans emploi ; et quand Louis XIV, heureusement inspiré, voulut rassembler les débris des anciennes fondations pour créer un fonds de dotation aux Hôpitaux généraux, il ne put ressaisir que les quatre léproseries de la Benâte, de Besné, de Nantes et de Bouin. Nos villes profitèrent en général de la réunion des aumôneries vacantes dans leur enceinte, mais elles furent impuissantes à rien obtenir en dehors de leur territoire. Paimbœuf est le seul centre qui se soit enrichi avec les annexions extérieures de Saint-Nicolas de Machecoul et de Saint-Armel de Plessé. Sur douze hôpitaux généraux qui existaient dans le comté nantais en 1790, six se sont établis au moyen de ressources entièrement nouvelles, sans aucun appoint des siècles antérieurs ; quant aux six autres, le contingent des aumôneries locales ne leur a apporté qu'une bien médiocre aisance. C'est là ce qui explique la pénurie qui a toujours pesé sur la situation de nos établissements hospitaliers et la rareté des titres antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle. Les liasses que nous signalons dans le présent volume ne sont guère composées que des doubles empruntés aux archives locales. Nous publierons dans le supplément à la série E le sommaire de ce que renferme le secrétariat de chacun de nos hôpitaux.

LÉON MAITRE.

---

# Département de la Loire-Inférieure

## INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

## SÉRIE G

(Archevêchés, chapitres métropolitains, officialités métropolitaines. — Evêchés, chapitres épiscopaux, officialités épiscopales, et autres juridictions relevant des évêchés. — Séminaires, églises collégiales, églises paroissiales et leurs fabriques. — Bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.)

### ÉVÊCHÉ DE NANTES

G 1. (Registre.) — In-f°, 110 feuillets, parchemin; 500 feuillets, papier.

**1247-1264.** — Droits et privilèges de l'évêché de Nantes. — Bulle du pape Innocent IV, notifiant à l'évêque de Nantes qu'il défend au duc de Bretagne de renouveler ses usurpations sur le temporel de son évêché sous peine d'excommunication (1247). — Autre bulle du même pape, portant les mêmes défenses (1250). — Sentencé du légat Otton, évêque de Porto, déclarant contre les prétentions de Jean I<sup>er</sup>, duc de Bretagne, que les ducs n'ont pas le droit de lever des subsides sur les vassaux de l'évêque, ni le droit de les requérir hors de l'évêché pour le service de l'ost, ni le droit de jouir de la régale pendant la vacance du siège (1248). — Sentence de l'évêque d'Albano, légat du pape, portant que le duc n'a d'autre droit que celui de garde à exercer pendant la vacance du siège épiscopal de Nantes, et lui adjugeant, pour cet effet, une rente de 10 livres (1268). — Autre sentence du commissaire apostolique, Bertrand de S., annulant une citation irrégulière du prieur de Saint-Géron, et déclarant que l'évêque de Nantes ne peut être appelé que devant le métropolitain et le pape (1320). — Articles des remontrances produites par l'évêque et le duc François II pour défendre leurs prérogatives. — Lettres de saisie du temporel de l'évêché de Nantes, instituant Tanneguy du Châtel administrateur

des revenus. — Sentence d'interdiction prononcée par Amaury d'Acigné contre le duc (1462). — Lettres de Louis XI, désignant des commissaires pour terminer le différend. — Procès-verbal de l'assemblée des principaux vassaux des fiefs de l'Évêché, réunis à la maison commune de Nantes, en 1471, relatant leur protestation contre la conduite de l'évêque et les diverses preuves que le duc peut invoquer contre lui. — Procès-verbal des cérémonies accomplies à l'entrée solennelle de l'évêque de Nantes (1501). — Arrêt du Conseil évoquant le différend survenu entre les États de Bretagne et le Parlement, en 1651, à propos de l'assemblée des Trois-États à Nantes. — Répliques échangées entre les officiers de la Chambre des Comptes et l'évêque Turpin de Crissé, sur la marche des officiers des Régaires à la Fête-Dieu. — Questionnaire adressé par le clergé de France à l'évêché sur les usages adoptés en Bretagne pour les déclarations féodales dues par les ecclésiastiques contenant les réponses à chaque article. — Sommaire des causes jugées aux Grands-Jours de l'évêque, en 1434. Sentence de l'évêque Jean de Château-Giron, siégeant aux Grands-Jours, qui infirme un jugement de son sénéchal rendu sur un fait de chasse entre Jean du Tiercent, écuyer, et Jean Moreau, chantre de Nantes. — Copie de plusieurs serments de fidélité prêtés par les évêques de Nantes aux ducs, depuis 1268, reconnaissant que les appels de leurs juridictions relèvent du Parlement de Bretagne. — Règlements de

police de 1347, de 1420, de 1493 ; jugements, conclusions, provisions de charge, procès-verbaux, enquêtes, baux, extraits de comptes, arrêts du Parlement et lettres patentes, confirmant les droits de juridiction, de geôle, de haute justice, de quintaine, les droits de coutume et de police sur la foire nantaise et la foire de la Guibrée, et les droits de coutume à percevoir chaque samedi au marché de la Motte-de-Sauvetour, appartenant à l'évêque. — Titres justificatifs du droit de *ban de vin*, appelé aussi *ban à étanche*, dont le plus ancien est un procès intenté, en 1331, au prieur et aux frères de l'hôpital Saint-Jean de Nantes, pour avoir négligé de déposer à l'évêché leurs mesures à vin, lors de la proclamation du ban de l'évêque.

G 2. (Registre.) — In-f°, 125 feuillets, parchemin ; 250 feuillets, papier.

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE — 1750. — Droits et privilèges de l'évêché de Nantes — Sentence du juge-prévôt de Nantes, condamnant les bouchers de Nantes à payer, à l'évêque et au seigneur de Procé, le droit de *nomblage* en nature sur les bœufs et vaches vendus à la cohue de la ville, sauf le jour du samedi (1495). — Sentence des requêtes du palais de Rennes, maintenant le seigneur de Procé dans les deux tiers du droit de *nomblage* (1667), et arrêt conforme de juillet 1668. — Mémoires sommaires de l'évêque Turpin Crissé de Sanzay contre les bouchers et René Boux de Saint-Mars (1736). — Arrêts de maintenue et de liquidation des arrérages (1736-1737), suivis d'une transaction dans laquelle les parties reconnaissent que ledit droit est dû par les anciennes boucheries seulement, et admettent sa conversion en une redevance annuelle de 90 livres, dont le tiers appartiendra à l'évêque et les deux tiers à René Boux de Saint-Mars, seigneur de Procé (1738). — Pancarte du XIV<sup>e</sup> siècle, réglant le tarif des droits d'*esmage* qui se prélevaient sur les marchandises venant du bas de la Loire et de la mer à Nantes, et dont le produit se partageait entre l'évêque, le duc et les barons. — Lettres patentes de Charles IX permettant à l'évêque de Nantes de transmuter le droit de bail, qu'il avait coutume de percevoir sur les terres nobles de sa juridiction, en droit de rachat, à l'exemple des autres seigneurs bretons, confirmées par Louis XIII (1634). — Extraits de titres, arrêts, comptes du XV<sup>e</sup> siècle, procédures, traités, fermes générales du temporel de l'évêché, lettres patentes produits à l'appui du droit de dîme grosse et menue que l'évêque prétendait exercer dans diverses paroisses, notamment dans celles de Bouguenais et d'Auverné; — à l'appui du droit d'afféager des portions de domaines, et du privilège de transporter en franchise toutes les denrées et les marchandises recueillies dans

l'étendue des terres de l'évêché. — Ordonnances de police relatives aux mascarades, à la fréquentation des cabarets les jours de dimanche et de fête, au débit du vin pendant les offices, aux blasphèmes, à la garde des vignes et à l'exercice du droit de chasse dans le fief de l'évêque. — Procès-verbaux de délivrance, de consistance et de situation, arrêts concernant l'exploitation des bois de l'évêché. — Titres d'une rente de 30 livres et d'une pipe de vin due au chapitre de la cathédrale, et d'une autre rente de 1,800 livres due à l'évêque par la ville de Nantes, en retour de la cession des moulins de Barbin consentie par M. Mauclerc de la Muzanchère en 1750.

G 3. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 2 plans.

1433-1750. — Domaines du temporel de l'évêché de Nantes. — Don par l'évêque Jean de Malestroit à Guillaume Babouin, valet de garde-robe du duc, du manoir de l'Angle, confisqué sur Jean Héraut, complice d'Olivier de Blois — Arrentement d'une maison (1433) à Angers, rue Godeline ; — d'une maison et de plusieurs pièces de terre sises en Saint-Mars-du-Désert, prises par Guillaume Fevrier. — Commission du sénéchal de Nantes relative à l'évaluation des terres dépendant de la chefferie de Nantes en la paroisse de Doulon. — Afféagement du domaine du Bois-de-la-Touche, près Nantes, aux religieuses Dominicaines pour 300 livres de rente. — Procès-verbal du terrain demandé à l'évêque par M. de la Colinière, en la même paroisse. — Accord portant reconnaissance de limites pour les terres de la Bourdinière, en Malville, au profit de Célestin du Merdy, chevalier, marquis de Catuelan. — Actes des afféagements de terres vaines et vagues consentis par les évêques dans les paroisses de Saint-Nicolas de Nantes, de Carquefou, d'Orvault, de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, de Saint-Géréon, de Sainte-Luce, de Saint-Mars-du-Désert et de Sucé, au profit de Jean-Baptiste de Ménardeau, chevalier, seigneur du Perray, de Jean-Baptiste Coindet, prêtre recteur de Sainte-Luce, de Jean Casalis de la Montagnère, chirurgien, de Pierre Thoinnet, négociant et ancien maire d'Ancenis, de Charles Choimet, maître ès-arts, de Jacques Kirwan, docteur régent à l'Université de Nantes, de Jean Bachelier, chevalier, seigneur de Bercy, de Maurice Luzeau de la Mulonnière, de Pierre de Carheil, chevalier, seigneur de Launay, de Joseph Maillard du Bois Saint-Lys, ancien officier au régiment de Languedoc, dragons, de François Becdelièvre, seigneur de la Seilleraie, et autres. — Accord dans lequel l'évêque de Nantes, Gilles de Beauvau, reconnaît que Armand du Pè, chevalier, est seigneur immédiat de la paroisse d'Orvault, à l'exception du fief

des Hospitaliers et du Fief-Gentil, comme seigneur du Plessis, de Liancé et de la Salle, qu'il a droit de haute justice sous la juridiction supérieure des Régaires, et de son côté Armand du Pé s'engage à fournir avec de ses domaines à l'évêque et à lui payer par abonnement une rente féodale de 200 livres (1689).

G 4. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 40 pièces, papier; 5 plans.

**1267-1761.** — Domaines de l'évêché de Nantes. — Mémoires, accords, traités concernant les débournements des fiefs de Launay, de la Seilleraie, de Fay, de l'Épinay et de Procé, s'étendant dans les paroisses de Carquefou et de Sucé. — Ordonnance épiscopale de 1267 invitant les chapelains de Sainte-Croix et de Saint-Saturnin à rappeler au prévôt de Nantes, Jean de la Chapelle, qu'il doit une amende de 50 livres pour abus de juridiction envers des vassaux des Régaires, et à le menacer au besoin d'excommunication s'il ne s'acquitte dans le délai de 8 jours. — Acquisition de 5 livres de rente foncière sur les biens de deux habitants de l'île de Bouin, souscrite par l'évêque Durand, de Rennes; — d'une maison sise à la tête de la chaussée de Barbin, par l'évêque Daniel Vigier; — et de la tenue de Malvoisine nécessaire à l'établissement du séminaire de Nantes. — Accord réglant l'indemnité due à l'évêque de Nantes par les Chartreux pour l'acquisition de la tenue de la Bouteillerie. — Arrêts du Conseil d'État portant concession à l'évêque de Nantes d'un terrain de 45 cordes, situé dans les fossés Mercœur, à Nantes, afin d'y édifier des écoles chrétiennes, et confirmant la transaction conclue avec l'Hôtel-Dieu pour rectifier la forme du cimetière des Protestants. — Projet de concordat à passer avec les Frères des Écoles chrétiennes, actes de cession consentis par les évêques P. Mauclerc de la Musanchère et Augustin de Fretat de Sarra avec les plans des terrains concédés: — sont annexées les lettres patentes de Louis XV de 1724, autorisant les Frères des Écoles chrétiennes à s'établir dans la maison de Saint-Yon, près Rouen. — Contrats de subrogation souscrits par l'évêque Gilles de Beauvau au profit de Joseph Terrisse, écuyer, receveur général des fermes à Nantes, portant transport d'une rente de 2,000 livres à lui servie par les États de la province pour l'indemniser de la suppression de son droit de *ban à blanche*. — Reconnaissance d'une rente de 18 livres 15 sous, assise sur une maison de Guérande appartenant au temporel de l'évêque.

G 5. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

**1555-1765.** — Domaine de l'évêché de Nantes. — Procès-verbal de l'état du moulin de Sautron. — Bail à

ferme des revenus spirituels et temporels de l'évêché de Nantes, concédé à Jacques Merceron, en 1604, pour le prix de 8,500 livres. — Autre bail général, passé en 1784, pour la somme de 28,600 livres. — Baux partiels de revenus divers. — Brevet du roi Louis XVI conférant l'évêché de Nantes à l'abbé Eutrope de la Laurencie, vicaire général de Poitiers, à la charge de payer 22,000 livres de pensions à des ecclésiastiques de divers diocèses. — Consultations sur le point de savoir si un évêque peut aliéner ou transformer le domaine épiscopal sans en référer au chapitre de sa cathédrale; — et sur la possession du pré de l'Arche, près du Pont-aux-Chèvres, en la paroisse de Saint-Donatien, dont l'évêque revendiquait la propriété avec Claude des Forges, son fermier général. — Permission à l'évêque de Créquy d'abattre du bois de haute futaie dans ses forêts pour réparer les édifices en ruine de son temporel.

G 6. (Cahier.) — In-f°, 35 feuillets, papier.

**1679.** — Déclaration, en double exemplaire, des domaines, juridictions, fiefs et seigneuries compris sous le nom de *Régatres* de l'évêché dans la ville de Nantes et dans ses faubourgs, qui fut produite devant les commissaires de la réformation du papier terrier du comté de Nantes, par Gilles de la Baume-Leblanc, évêque de Nantes, et dans laquelle il est dit que l'église de Nantes, étant la troisième de la chrétienté, de celles qui furent dédiées à Saint-Pierre et à Saint-Paul, et ayant été régie par plusieurs grands prélats, qui l'avaient considérablement enrichie, elle avait été faite *dame* de toute la cité de Nantes, de presque tout le comté Nantais et avait reçu, en outre, plusieurs grandes seigneuries au Maine, en Anjou et en Poitou.

G 7. (Registre.) — In-f°, 552 feuillets, papier.

**1681-1685.** — Déclaration des domaines, fiefs, seigneuries et juridictions que possédait Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, tant dans la ville et faubourgs de Nantes, que dans les paroisses de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, de Malville, de Sautron, d'Orvault, de Sucé, de Casson, de Saint-Mars-du-Désert, de Carquefou, de Mauves, de Thouraré, de Sainte-Luce et de Doulon, comprenant de nombreuses inductions de titres anciens sur lesquels se fondaient ses droits, et de plus les impunissements des commissaires chargés de la réformation du papier terrier des domaines royaux en Bretagne.

G 8. (Registre.) — In-f°, 244 feuillets, papier.

**1681-1685.** — Déclaration des domaines, fiefs, seigneuries et juridictions que possédait Gilles de Beau-

vau, évêque de Nantes, hors de la ville de Nantes, dans les paroisses de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, de Malville, de Sautron, d'Orvault, de Treillières, de Saint-Donatien, de Doulon, de Sainte-Luce, de Thouaré, de Sucé, de Casson, de Carquefou, de Mauves et de Saint-Mars-du-Désert, comprenant les inductions de titres nécessaires à l'appui de ses droits.

G 9. (Registre.) — In-f., 240 feuillets, parchemin.

**1450-1680.** — Obéissances féodales de l'évêché. — Aveux et déclarations rendus à l'évêque de Nantes par Simone de l'Épine, Jean de la Chasse, Guillaume Taché, Macé Pellouays, Guillaume Bellefille, Jean Mersant, Pierre Luzeau, Perrine de Sesmaisons et autres vassaux de la paroisse Saint-Similien, de Nantes.

G 10. (Registre.) — In-f., 599 feuillets, parchemin; 25 pièces, papier.

**1600-1670.** — Aveux et déclarations féodales rendus à l'évêque de Nantes par Philippe Amiot, Jean Souffrant, Jean Lecourt, Rogatien Restière, Louis de Rennes, Pierre Ménard, Jean Le Gentilhomme, Guillaume Burot, Jean de la Ville, Nicolas de Launay, Alain Perthuis, Pierre de Bruc, prieur des Essarts, par l'aumônier de Toussaint, les chapelains de Sainte-Catherine et des Rouxières, par Pierre de Trégouet, écuyer, seigneur de la Gadaiserie et du grand Château-Gaillard, et autres vassaux de la paroisse Saint-Similien, de Nantes.

G 11. (Registre.) — In-f., 566 feuillets, parchemin; 21 feuillets, papier.

**1670-1730.** — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par René Raguideau, Michel Hau-reix, Claude Grignon, Hervé Le Cercle, François Pont-davy, Mathurine de Rouvres, par Gilles Pinson de Pontbriand et François Touzelin, écuyers, Henri de Navierre, Jean Rouxeau du Bois-Chabot, Étienne Dufrou chirurgien, les marguilliers de la paroisse, le chapelain de Talansac, Pierre Ramée et autres vassaux de la paroisse Saint-Similien, de Nantes.

G 12. (Registre.) — In-f., 539 feuillets, parchemin; 46 feuillets, papier.

**1730-1779.** — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes pour des héritages situés au faubourg du Marchix, sur les Hauts-Pavés, à la Bastille et ailleurs, possédés par Charles Fouré, Jean Villemard, Joseph Taillé, Jacques Le Petit, Louis Thierry, Guillaume Galipaud, Jean Barraïs, Gabriel Delarue, Jacques Daviot, le chapelain de Saint-Lazare et autres vassaux de la paroisse Saint-Similien.

G 13. (Registre.) — In-f., 301 feuillets, parchemin; 10 feuillets, papier.

**1401-1682.** — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Gillet Aubine, la veuve de Robin Lamiral, Guillaume Gégat, Thomas Le Coutellier, Jean Lebouvier, Olivier Louette, Louise Valleton, veuve Marion, Michel Regnard, Charles Lefèvre de Malignac, Rolland Riellan, Jacques Merceron, Pierre Duval et autres, pour des salorges, des maisons, des jardins situés dans les quartiers de la Fosse et du Bignon-Létard, en la paroisse de Saint-Nicolas, de Nantes. Arrentements consentis, en 1401 et en 1456, à Guillaume Nicolas et à Perrin Neau.

G 14. (Registre.) — In-f., 231 feuillets, parchemin; 2 feuillets, papier.

**1544-1580.** — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Pierre de la Presse, Jean Joubin, prêtre, Jeanne de Mirande, Louis Delion, François de Saint-Domingue, Jacques de Bourgues, Jean Aveline, Armel Picart, Clément Bretagne et autres, pour des héritages situés dans la paroisse de Saint-Nicolas, de Nantes, aux fiefs de la Fosse et du Bignon-Létard.

G 15. (Registre.) — In-f., 357 feuillets, parchemin; 10 feuillets, papier.

**1600-1622.** — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Jean Touzé, Jean Talvaz, Pierre Templier, Étienne Danguy, chirurgien, Julien Proust, René Nidelet, Jacques Valleton, François Bonamy, Pierre Auvray, Philippe Lemerle, Laurent Lizardière, Augustin Ferré, gentilhomme verrier, « maître après Dieu de la voirierie de Yhéric », et autres, pour des héritages situés dans la paroisse de Saint-Nicolas, de Nantes, aux fiefs déjà désignés.

G 16. (Registre.) — In-f., 391 feuillets, parchemin; 8 feuillets, papier.

**1622-1670.** — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Julien Gaudin, Élie Morin, Jeanne Bidé de Launay, André Dubreil, Antoine Ribé, gentilhomme verrier, maître de la verrerie de la Fosse de Nantes, Gabriel Bocquier, écuyer, sieur de la Bourgonnière, André Cassard, gabarier, Mathurin de Coussy, sieur de Launay, Jeanne Cremé, veuve de Charles Errard, peintre du roi, en 1639, Catherine Rouxeau, épouse de Jean Morel, écuyer, sieur de la Briendais, Philippe Bourgogne, Étienne de Bourgues, les Carmélites et autres vassaux, pour divers héritages situés dans la paroisse de Saint-Nicolas, sur la Motte, à la Fosse, rue de la Héronnière, au Bignon-Létard, près de la chapelle Saint-Julien, et ailleurs, près l'enceinte de Nantes:

G 17. (Registre.) — In-f° 496 feuillets, parchemin; 41 feuillets, papier.

**1670-1745.** — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Michelle Gérard, veuve de René Nidelet, de la Bretonnière, Urbain Souchu, sieur de Beauvais, François de Vivant, Thomas Barnewal, Étienne Grilleau, François Bourgogne de Vieillecour, Jacques Despinose, Claude Marion, échevin, René Huet, René Chevaye, Catherine Michel, veuve de François Lecourt, sieur de la Basanjou, Jeanne de Marques, les desservants des chapellenies de Saint-Jean et des Poitevins, Charles de Chevigné de Bois-Chollet et Gratienne Boux, Anne Foucault, veuve Bonnier de la Coquerie, et autres vassaux, pour des héritages situés dans la paroisse Saint-Nicolas, de Nantes.

G 18. (Registre.) — In-f°, 598 feuillets, parchemin; 9 feuillets, papier.

**1700-1743.** — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Pierre Burot de Carcouet, Charles Dangoise, François Daniel, écuyers, sieur d'Ardenne, Patrice Morphy, Louis Fresneau de la Couronnerie, Marie de Charme, René Cochon de Maurepas, écuyer, seigneur de la Haie-Mahéas, possesseur de la maison du Chapeau-Rougé, le desservant de la chapelle Sainte-Agnès, Dominique Knole, Germain Laurencin, Moïse Fâvre, Louis Binnau Darmencourt et autres vassaux, pour des héritages situés dans la paroisse de Saint-Nicolas, de Nantes.

G 19. (Registre.) — In-f°, 508 feuillets, parchemin; 8 feuillets, papier.

**1744-1774.** — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par René Geslin, négociant, Pierre Barbeguerie, médecin, associé au collège des médecins de Rennes, Bazille Chesnard, Thomas Laillée, Théodore Vanberchem, Laurent Souhigaray, Étienne Oriordan, négociant, Jacques Grou de Senicourt, Pierre Boussein, Isaac Brun, imprimeur, Pierre Abraham, capitaine de navires, et Renée Degentes, son épouse, et autres vassaux, pour divers héritages situés dans la paroisse de Saint-Nicolas, de Nantes.

G 20. (Registre.) — In-f°, 587 feuillets, parchemin; 123 feuillets, papier.

**1456-1779.** — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Olivier de Carheil, écuyer, sieur des Métairies, Jean Le Meignen et autres, pour des jardins et des logis, sis au bourg de Saint-Donatien et aux environs; — par Marie Garreau, Gabriel de la Gasne et Jeanne Guiton, pour la tenue et maison d'Espagne; — par François Regnier, Julien Lebreton et les héritiers Guilbaud, pour la tenue de la Tour-Carrée; — par Jean-Jacques Bernardeau, prêtre, pour la tenue de Saint-

Lazare, en Saint-Similien, la chapellenie de Bonne-Mère en Saint-Donatien et Saint-Clément et les prés de la chapellenie de Bonne-Nouvelle, en Doulon; — par Joseph Triberge et Pierre Ayrault, chevalier, seigneur de Saint-Thenis, pour la maison du Tertre (1751); — par divers, pour les tenues du Puy-Percé, du Petit-Saint-Vincent, de la Grande et de la Petite-Bréhaudière, et de la Censive; par Pierre de Chevigné, écuyer, et Gratienne Boux, pour le domaine de la Sionnière (1702); — par Geoffrienne Coupegorge, veuve Cadaran, par François de Cadaran, écuyer, et Françoise du Chatellier, veuve de Guillaume de Cadaran (1607), pour le domaine du Plessis-Tison; — par Louis Cheminard, écuyer (1670); et Louis Severe de Vay, chevalier, seigneur de la Fleuriais, pour le lieu noble de la Perverie (1737); — par Yves des Montils, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1670), et Renée Falloux, veuve d'André Rodays (1756), écuyer, sieur de la Hutière, pour la maison des Montils; — par Claude (1701) et Bonaventure Le Tourneulx, écuyers et chevaliers, pour le domaine de l'Éperonnière, situé comme les précédents dans la paroisse de Saint-Donatien, de Nantes, etc.

G 21. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1356-1777.** — Aveux et contrats des vassaux de la paroisse de Saint-Donatien de Nantes produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes. — Acquisition par Guyomar Le Breton d'une rente de 4 sous de cens sur un hébergement sis à Launay-Brun (1258), rédigée en français. — Déclarations féodales de Jean de Montfort pour des héritages sis au fief de Ranzay, en Saint-Donatien, et au fief de Launay, en Doulon (1410); — de Pierre Moulmier, auditeur à la Chambre des Comptes, pour le lieu de la Mulonnière; — de Pierre Busson, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, pour le lieu de la Marière (1701); — de Jean Lourmand, négociant, pour le lieu de Launay-Savatton (1761); — de Pierre Caris, sieur de Bougon, receveur des fouages pour le lieu des Étrivières; — de Charles Raquier, avocat au Grand-Conseil, pour la tenue de la Berrière; — de François Landreau, pour le lieu de la Mitrie (1640); — de Gilles Le Bourge, écuyer, sieur du Bois-Marquier, pour le lieu de l'Étang-Hervé (1603); — des filles de Guillaume Chatain, pour lieu de Coudray et le tènement de Clermont; — de Nicolas Touzelin, prêtre; chantre de la cathédrale pour le domaine de la Chantrierie; — de Marguerite de Gaspren, veuve de Guillaume de Montfort, seigneur de la Rivière, en Abbaretz, pour des clos sis à la Trémisnière (1486); — des religieux Carmes de Nantes, pour la tenue de Miséricorde, en Saint-Similien,

et d'autres terres en Saint-Donatien ; — des religieux Chartreux, pour des clos de vigne et pour la tenue de la Bouteillerie, qui fut concédée en 1326 par l'évêque Daniel Vigier à Guillaume de Vioreau.

G 22. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

**1572-1788.** — Déclarations, aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par René Vallin, François Giraud, Pierre Guitton, maître d'école au Marchix, Nicolas Bodin, aumônier de Tousseint, Christophe de Sesmaisons, écuyer, sieur de la Mechelinère (1607); par Salomon de Herbammez, pour le domaine de son archidiaconné de la Mée, en Saint-Similien (1609); — par les tenanciers des Hubières et de Bellevue, les Carmélites de Nantes, le recteur de Sainte-Radegonde, Joseph Delahaie, sieur des Gatineaux, Philippe Carré de Luzançay, écuyer, seigneur de la Hautière (1716), Jean Darrèche, négociant, Salomon Bonnier de la Chapelle-Coquerie (1747), Jacques Grou de Senicourt, Louis Graslin, écuyer, receveur général des fermes du roi (1783), et autres pour divers immeubles situés dans les paroisses urbaines et rurales de Nantes. — Adjudication de la terre du grand Château-Gaillard, en Saint-Similien, saisie sur Mathieu de Trégouet (1654).

G 23. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

**1405-1782.** — Aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par François de la Barillière (1544), Yves Caillaud, écuyers, seigneurs de Beaumont; — par François d'Irodouer (1642), écuyer, et Olivier Langlois (1740), chevalier, seigneurs de la Pervanchère, pour les domaines de la Pervanchère et de Beaumont situés en la paroisse de Casson; — par Robert de Sesmaisons, seigneur de Sesmaisons (1405), Michel Juchault, auditeur à la Chambre des comptes, seigneur des Blottereaux (1609), Pierre Bouvier, meunier, Guillaume Luzeau de la Morinière (1748), écuyer, pour les terres des Blottereaux et de la Halluchère, en Doulon. — Aveux rendus aux seigneurs des Blottereaux, des Perrines, de Chambellan, du Gué-Robert, et contrats produits par divers pour des terres sises aux lieux dits la Belaudière, la Rue-aux-Minguets, le Prê-Chevalier, la Durandrie, la Rue-Bonnier, le clos de la Poislerie, etc. — Contrat de vente du pré Roullart, en Orvault.

G 24. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1461-1754.** — Aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Jean Moreau, Julien de Brenezay, Jean Lory, Claude Fonteneau, Mathurin Millet, Théodore Witvoët et autres, pour des

terres sises aux villages de la Bournière, de la Minée, de la Rongère, du Poirier, de la Guillenière, de l'hôtel des Moreaux, de la Gicquelière et du Carteron, en la paroisse de Sainte-Luce; — par Jean Riotte, Martin Guillory, Guillaume Vivant, René du Tertre, écuyer, Pierre Olivier, Louis Tronson et autres, pour des terres sises aux villages de la Goullière, du Bois-Poullain, de la Thomassière et de la Croix, en la paroisse de Sautron; — par Jean de Sesmaisons (1461), François d'Elbiest (1478), Jean de Saint-Amadour, chevalier, seigneur de Launay (1515), Ignace de Seigne (1749), pour le manoir, le domaine et la seigneurie de Thouaré; — par Arthur Ménardeau, écuyer, Pierre Lesourd, seigneur de la Hullonnière et le titulaire de la chapellenie de Saint-André, arrière-vassaux pour la terre de la Hullonnière et 16 journeaux de pré dans la prairie de Thouaré; — par Catherine Motay, dame de Treillières (1603), pour les landes d'Aragon, et par Georges Delahaie pour la métairie noble de la Louynière, en la paroisse de Treillières. — Inventaire des aveux, actes et titres concernant les héritages de la paroisse de Sainte-Luce, relevant de la juridiction de l'évêché.

G 25. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1688-1773.** — Régaires de Guérande. — Aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque par la veuve d'Étienne Brenic, François Bellinger, Perrine Calvé de Toulloc, Michel Calvé de Barjullé, écuyer, Jean Chevalier, Mathurin Fablet, pour des héritages sis dans la ville de Guérande, à Saillé et à la Ville-James.

G 26. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

**1406-1771.** — Châtellenie de Saint-Étienne-de-Mont-Luc. — Aveux rendus à l'évêque de Nantes par Antoine Leloup de la Biliais, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, pour le domaine de la Biliais (1771). — Sentence et arrêt concernant le rachat et la mouvance de cette terre possédée, en 1596, par René de l'Angle. — Aveux par Raoul (1516), Pierre, Guillaume et René du Boullay; Salomon Liger (1740), écuyers, Jacques Kyravan, docteur en médecine (1747), pour la terre et seigneurie de la Sénéchallais; — par Jean de la Jou (1408), Morice de la Noë, écuyer, Sarra du Bois (1602), veuve de David de la Muce, seigneur de Ponthus, Louis d'Aiguillon (1632), gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, pour les domaines de la Juliennais, du Chastelet, de la Jou, de Mont-Luc et de la Noë. — Contrats produits par divers vassaux et titres à l'appui de la mouvance. — Acquêt de la terre et seigneurie de la Bourdinière en Malville, par Sébastien Le Meneust,

doyen de la Chambre des Comptes et aveu rendu par Thomas de Morant, chevalier, comte de Penzès, son héritier.

G 27. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin.

**1471-1795.** — Châtellenie de Saint-Géréon. — Aveux rendus devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Guillaume Pichon, Sébastien Housset, Hardouin Pantin de la Guère (1603), Macé Simon, Jacques Viau et autres, pour divers héritages, sis au village de la Coudraie; — par Pierre Garnier, Étienne Carte et Guillaume Chenau, pour les tenues du Clos-Martin et de la Pommeraie; — par Jacquet Énon, Colin Le Maistre, Jamin Chace, Guillaume Hodée, Jean et Pierre Olivier, René Esturmy et autres, pour des maisons, des jardins et des terres situés au bourg de Saint-Géréon et aux environs. Sont annexés quelques contrats de vente.

G 28. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin.

**1471-1640.** — Aveux rendus devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Jean Grignon, Jean Perray de Vallée, Julien Terrien et autres pour les terres du fief de Mesnil au Breil-Joubert; — par François Moreau, Jean Aubert, chirurgien, Guillaume Sencier et autres, pour des héritages sis aux villages de la Croix, du Chesne-Guérin et du Haut-Petit-Moulin; — par Pierre Meslaye, Claude Chocque, René Rondet, Guillaume du Vau, sieur de l'Isle, avocat et autres, pour les tenues et les clos du Champ-Rousin, de la Haurière, de la Déchallerie et de la Brietterie; — par Guillaume Aillet, Pierre Glébaud et Jacques Joubert et autres, pour des terres sises aux villages du Creneau, de la Rivière et des Brûlis, en la paroisse de Saint-Géréon.

G 29. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

**1522-1752.** — Exploits de justice, mémoires, requêtes, productions du procès en revendication de mouvance sur la terre de la Davrais, intenté à l'évêque de Nantes et aux Ursulines d'Ancenis par le prieur de Saint-Géréon. — Adjudication du domaine de la Davrais, en 1612, au sieur Étienne Foyneau. — Notes pour servir à la confection du rôle rentier de la châtellenie épiscopale de Saint-Géréon. — Mandement du roi François I<sup>er</sup> confirmant Jean Olivier dans la possession de l'office de sergent féodé des régaires de Saint-Géréon et sentence conforme du sénéchal. Provisions de la même charge accordées à François Dupré.

G 30. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1405-1772.** — Châtellenie de Sucé. — Aveux rendus devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Jean

Pervanchère (1435), Thomasse de Mareil et Jean de Mareil, Charlotte Tardif, veuve de Benoît Feillardin (1544), Jean Luzeau, écuyer, sieur de la Grande-Noë, conseiller-auditeur en la Chambre des Comptes de Bretagne et Maurice Luzeau de la Mulonnière (1772), pour les domaines de l'Ongle et du Tertre, en Sucé, et divers autres cantons dans les paroisses de Carquefou et de Saint-Mars-du-Désert; — par Jean Poupart et Thomasse de Mareil en 1405, pour l'hébergement de Mareil et une écluse; — par Jean Renault, le chapelain de Notre-Dame de Sucé, Jean Pichereau, pour une maison sise au bourg et des terres aux environs; — par les tenanciers de la Grande-Bodinière; — par Raoul, fils de Jean Grimaud, écuyer, pour le domaine et la seigneurie de Procé (1482); — par Jean Hémery, pour l'Île-Saint-Denis (1709); — par la veuve de Louis Bidé, conseiller, maître à la Chambre des Comptes, pour les juridictions de la Barillière, du Moulin et de Chavagne; — par le chapelain des Denays; — par François Moriceau, écuyer, pour la maison noble de Logné (1751). — Contrats concernant la terre de la Baraudière. — Acquisition de la terre et seigneurie de Denays, en Sucé, par René Le Texier, écuyer, sieur de Belébat.

G 31. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1544-1768.** — Aveux rendus devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Pierre Hercouet, Jean Redoué, Simon Lelou, Isaac Houray, Pierre Moreau, Mathurin Hardy, André Charier, Jean Douette, Pierre Haureix et autres, pour des héritages situés aux villages de l'Épau, de Girouard, de la Tournière et par les tenanciers des villages de la Renaudinière et de la Montaubonnière, en la paroisse de Carquefou.

G 32. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

**1447-1792.** — Aveux rendus devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Michel d'Espinose (1640), Hilarion du Rocher, du Lestier (1745), pour la terre seigneuriale de la Renaudière; — par Alain Coupegorge, écuyer, en 1516, Michel et Bonaventure Ménardeau, écuyers, pour la terre et seigneurie du Maubreuil; — par Julien de la Touche, écuyer (1579), et Michel Taverne, négociant, capitaine de milice bourgeoise (1740), pour la seigneurie de l'Épinay en Carquefou et le domaine de Saint-Thomas en Saint-Étienne-de-Mont-Luc; — par Arthur Robin, chanoine de la collégiale de Nantes, Pierre Viaud, prêtre, Bertrand de Sesmaisons et Jean Bedeau, titulaires de la chapellenie de Saint-André, pour le domaine de ce bénéfice; — par François Poullain, sieur du Coudray (1670), pour la



terre et maison noble de la Brechetière; — par Chrétien Robin, Gabriel Herbert, Nicolas Forget et Thomas Millet, pour les moulins de Clouet et les cantons nommés la Guestière, la Germerière et le clos du Moulin; — par Charles de Harouys, président au siège présidial de Nantes (1602), pour les domaines de la Seilleraie, de l'Épinay et leurs dépendances, sises dans la paroisse de Carquefou. — Fragment d'un rôle rentier du XV<sup>e</sup> siècle, de la seigneurie de la Seilleraie, appartenant à Jean du Houx, écuyer, en 1447. Acte du dénombrement des terrains roturiers des seigneuries de Kergrois, *atlas* d'Avaugour et de la Seilleraie, dont le marquis de Becdelièvre a sollicité l'anoblissement avec le consentement de l'évêque, son suzerain, en 1783.

G 33. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1544-1767.** — Aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Jean Dallet, Jean Denays, Pierre Les Mesles, René Rousselot, Jean Minier, Gilles Cottineau, Jean Bessard, Pierre Robinet, Claude Belin, Michel Guenichon, Jacques Janvier, Augustin de Luynes, écuyer, conseiller du Roi, maison et couronne de France, Benjamin de Vassault, écuyer (1640), Mathurin Foucault, le recteur de la paroisse de Saint-Mars et autres tenanciers et possesseurs de terres sises aux villages de la Déchausserie, de la Feslière, des Diablères, de la Bougrière, de la Goullière, de la Drouère, de l'Angle, de la Janvrais, de la Jacopière, de la Rivière, de la Prévinière, de la Bellangerie, en la paroisse de Saint-Mars-du-Désert et au bourg.

G 34. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

**1598-1761.** — Aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Jean Gentil, Charles Janvier, Pierre Gastier, greffier en chef des présentations des requêtes du Palais à Paris, Julien Veillard, Donatien Launay, et autres tenanciers aux villages de Beauchesne, de la Vallinière et de la Banque; — par Jean David, Pierre Labbé, Michel Lemoine, tenanciers à la Remonnière; — par Antoine du Rocher et par Jean Fouchard, pour le domaine et la métairie de la Grée en Saint-Mars-du-Désert, anoblée et affranchie à moitié par Georges de la Ramée, en 1511, et pour un grand nombre d'héritages situés en divers villages. Est annexée une sentence de la cour des Régaires, confirmant les seigneurs de la Grée dans la jouissance du droit de pêcher dans la boire de la Branchoire. — Autres aveux rendus par Julien de Bailleul, écuyer (1544), Marguerite Picaut et son fils François de Bailleul, écuyer (1601), René Chenu et Jeanne de Bailleul (1609), Barthélemy de Cada-

ran, chevalier, seigneur de l'Épinay (1673), pour les domaines, seigneuries et juridictions des Yonnières, de Saint-Thomas et de Montigné, en la paroisse de Saint-Mars-du-Désert; — par Pierre Guioles, Jean Gelyot, écuyer (1585), Louis de la Ramée (1601), Samuel Le Tessier, écuyer, sieur du Chastellier (1670), Alexandre Boulonnais, sieur de Saint-Simon (1761), pour le domaine et la maison noble des Places en la même paroisse. — Aveux et contrats produits par Alain Bertheux, Louis Rousseau, François de la Grue, écuyer, seigneur de la Gascherie, François Biraud et autres, pour des terres sises aux villages du Grand et du Petit-Fresne. Extrait du compte rendu au duc par Jean de la Fontaine, receveur des Régaires de l'évêché pendant la vacance du siège en 1398; exploits de justice, mémoires relatifs à la mouvance du village du Fresne, contestée par Georges Briend-Maillard, écuyer, sieur du Bois-Saint-Lys et arrêt rendu au profit de l'évêque en 1685.

G 35. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; et 12 feuillets, 10 pièces, papier.

**1587-1757.** — Aveux produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par André Bourgeois, écuyer, sieur de la Bouchetière (1740), Olivier Rolland, boucher, Jean Bouvet, Nicolas de la Ramée, notaire (1601), Georges Dugeon, Pierre Nauroquet, Pierre Maurice, Julien Graslen, Yves Restière, Jean Ouairy, Perrine du Moley, veuve Geneste, dame de Grillaud; Joseph Ménardeau, écuyer (1680), pour des terres sises aux villages de la Déchausserie, de la Bougrière, de la Noë-Aufray, de la Godelinière, de la Bernardière, de la Piraudière, de la Feslière, de la Drouère, de la Botinardière, de la Bouvardière en la paroisse de Saint-Mars-du-Désert, et pour la métairie de Saint-Jacques en la paroisse de Sucé. Précis des aveux.

G 36. (Cahier.) — Petit in-folio, 117 feuillets, papier.

**1570-1589.** — Domaines et rentes de l'évêché de Nantes. — Sentences condamnant Marie Haureix, Claude du Pè, Georges Gaignard et autres vassaux de l'évêché, à payer les rentes dont ils sont redevables à raison des terres qu'ils exploitent dans les paroisses de Sucé, de Saint-Mars-du-Désert et de Carquefou. — Vente à Jean du Moley par Tristan de Saint-Martin, d'héritages sis à la Bougrière. — Reconnaissances de rentes souscrites par Jean de Bailleul, Alain André et Arthur Ménardeau. — Baux à ferme et baillées à rente du moulin à vent de Peslan, de la saulzaie de Cherbonneau, des menues dîmes de Sucé et de Casson. — Obligation de 69 livres, souscrite par Jacques Le Vallet. — Quittance des sommes payées par Charles du Lys, sieur de Loigné, à

la châtelainie de Sucé, pour les domaines de Loigné, de la Papinière et de la nouvelle prise du Château. — Déclaration de l'évêque énumérant les parties de son temporel qui peuvent être aliénées pour payer la cotisation de 700 livres, qui lui a été imposée dans la répartition des taxes votées par le clergé à la demande du roi.

G 37. (Cahiers.) — 34 feuillets, parchemin.

**1446-1469.** — Comptabilité de l'Évêché. — Compte en charge et décharge de Michel Dumoley, receveur des territoires du Marchix, de la Fosse, d'Orvault, de Sautron, de Treillières et de Bouguenais. La charge pour les années 1446 et 1447 s'élève à la somme de 673 livres, 5 sous, 8 deniers, à 367 setiers 7 boisseaux de seigle, 322 boisseaux d'avoine, 6 chapons, 14 faix de paille, 5 paires d'éperons dorés, 17 bécasses, 26 poules, 4 torches de cire de 2 livres, 8 lamproies, 20 charretées de foin, 188 pipes de vin et 28 porcs. Le droit d'*esmage* qui se prélevait sur les denrées venant de la mer à Nantes, est porté pour la somme de 49 livres 11 sous. A l'article du droit de *nomblage* et des sèches vertes, il est dit qu'il se partageait par moitié entre les prisonniers du duc, ceux de l'évêque et les lépreux de Nantes. Compte de Jean de Maumusson, receveur des paroisses de Saint-Étienne-de-Mont-Luc et de Malville, rendu pour seize mois. La charge se monte en deniers à 117 livres 6 sous, en vin à 12 quartes, en avoine à 8 mesures, à 8 chapons et à 2 poules.

G 38. (Cahier.) — 57 feuillets, parchemin.

**1500-1508.** — Compte en charge et décharge rendu par Antoine Sorel, receveur des régaires de l'évêché dans le territoire de Guérande. Pour les six années, la charge comprend au total : en deniers 2,167 livres 10 sous ; en froment 420 mesures, 1 trullée, 3 quartaux ; en seigle, 344 mesures ; en avoine, 24 trullées ; 13 chapons, 19 gelines, 5 paires de gants, 285 pipes de vin et 1,100 muids de sel. Les dépenses se composent de frais de réparation causés par l'entretien de la cohue et du manoir épiscopal de Guérande, le chaussage des marais salants, de gages payés au geôlier des prisons, à l'exécuteur, pour avoir fouetté et pendu des voleurs et à divers autres officiers de la cour de Guérande. Sont annexés quelques fragments de comptes antérieurs sans dates.

G 39. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

**1536-1597.** — Lettres missives de François I<sup>er</sup> au clergé du diocèse de Nantes, pour lui rappeler qu'un subside de trois décimes lui a été promis et lui recommander le conseiller Nicole Corbin, son chargé d'affaires (1536). — Lettres patentes du roi Henri II à l'évêque de

Nantes, l'invitant à prélever sur les fruits des bénéfices ecclésiastiques de son diocèse, la somme de 18,668 livres, à titre de don gratuit, pour l'aider à soutenir la guerre en Italie et à nourrir les chanoines de l'église de Thérouanne privés de leurs revenus (1556). Lettres missives d'envoi pour recommander cette commission au prélat. — Autre lettre en placard du roi Louis XV, demandant qu'un *Te Deum* soit chanté en actions de grâces de la prise d'Anvers. — Deux constituts de 99 livres de rente souscrits par les agents généraux du Clergé ou nom du syndic du diocèse de Nantes, agissant pour diverses paroisses.

G 40. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1413-1768.** — Administration spirituelle du diocèse de Nantes. — Statuts rédigés par l'évêque Henri le Barbu à la suite d'une visite faite dans l'église cathédrale, contenant ses ordonnances sur le bon ordre dans la célébration des offices, l'entretien des ornements, la réparation de l'édifice, la tenue des clercs, la conservation des archives de la fabrique, etc. — Bref du pape Pie II au duc François II lui notifiant qu'il lève l'interdit mis sur le diocèse par l'évêque de Nantes, en attendant l'arrivée de ses ambassadeurs. — Concordat entre l'évêque de Nantes et l'abbé de Saint-Florent, réglant l'exercice du droit de collation sur les prieurs dépendant de cette abbaye. — Procès-verbal d'une assemblée du clergé, tenue en la grande salle du manoir épiscopal, contenant les noms de tous les bénéficiers et curés du diocèse, l'invitation à eux adressée de payer trois décimes, les lettres d'évocation obtenues par le Chapitre, contre l'évêque, sous prétexte d'innovation et d'abus dans la perception des droits de collation de lettres de résidence, de nouvelle entrée et le désaveu d'un grand nombre d'ecclésiastiques. — Indult de la cour de Rome accordant aux évêques de Nantes et de Vannes la faculté de pourvoir pendant 5 ans à tous les bénéfices vacants en leurs diocèses dans les mois réservés. Bulle du pape Grégoire XIII admettant la collation alternative des bénéfices en faveur des évêques qui s'astreindront à la résidence. — Factum pour Pierre Mauclerc de la Musanchère, évêque de Nantes, appelant comme d'abus d'une expédition de bulle de provisions obtenues en Cour de Rome, pour le doyenné de la cathédrale. — Ordonnances épiscopales fixant les honoraires du clergé pour les convois funèbres, et exhortant les recteurs de Nantes à assister en étole aux processions générales.

G 41. (Cahier.) — Petit in-folio ; 42 feuillets, papier.

**1545-1546.** — Livre des actes du secrétariat de l'évêché de Nantes, contenant l'enregistrement som-

mairie de toutes les collations de titres et de bénéfices ecclésiastiques et les dispenses signées par Jean de Lorraine et son coadjuteur, depuis le mois d'avril 1545 jusqu'au mois de février 1546: collation d'un canonicat dans la collégiale de Clisson, au profit de Pierre Louëret, recteur de Saint-Hilaire-du-Bois; — décret de fondation d'une messe hebdomadaire dans l'église de Pannecé, par Thomas Bricet; — lettres de tonsure pour François Le Lièvre; — main-levée de serment pour Hervé Chevalier, pour Marguerite Bussonneau, épouse de Claude de Butay, seigneur de la Roche; — monitoire accordé à Jean Pétart, vicaire de Saint-Julien-de-Concelles; — acte de la messe pontificale célébrée par le coadjuteur, Gilles de Gand, en présence d'une grande multitude, en raison des indulgences accordées par le pape Paul III; — indulgences pour les hôpitaux de Paris et de Rennes, etc.

G 42. (Cahiers.) — 77 feuillets, papier.

**1554.** — Procès-verbaux de visite pastorale des églises des doyennés de Retz et de Clisson, contenant le dénombrement des prêtres, des témoins synodaux et des charges paroissiales; des prescriptions relatives aux registres de baptême, de mariage et de sépulture, des injonctions sur des cas de concubinage, de blasphème et de désordre. A Clisson, il est marqué que le prieuré de la Trinité appartient à René de Bretagne, prieur commendataire et qu'aucun moine n'y réside; — à Aigrefeuille, que Guillaume Leroy, prêtre de la paroisse de Montbert, exerçait le métier de marchand; — à la Chapelle-Heulin, que le barbier Raguideau rase le dimanche et les jours de fête; — à Gétigné, qu'un prêtre a été injurié à l'église; — à Saint-Brevin, que le prieur doit 3 messes par semaine; — à Bouin, que l'aumônerie de Saint-Julien est en ruines; — à Bourgneuf, que les Cordeliers se permettent d'administrer les sacrements, de faire des processions et de prêcher dans les paroisses sans autorisation, etc.

G 43. (Cahier.) — Petit in-folio, 73 feuillets, papier.

**1561.** — Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du doyenné de Retz par l'archidiacre Toussaint de Laval, assisté de Jean Touzelin, promoteur du diocèse, contenant des renseignements sur les chapellenies et sur les bénéfices séculiers et réguliers. A Sainte-Opportune, il est noté que l'abbé Jean David dessert une messe par semaine à l'autel de Saint-Sébastien; — à Saint-Michel, que le recteur ne réside pas; — à la Plaine, qu'une messe se célèbre chaque mois dans la chapelle de Saint-Gildas; — à Sainte-Pazanne, que les prêtres manquent aux processions et à la grand'messe;

— à Machecoul, que l'abbé de la Chaume, Olivier de Montauban, ne réside pas, et que le couvent ne renferme pas plus de deux moines au lieu de cinq; — à la Bénate, que la chapellenie de Saint-Antoine est desservie par Jean Morisson, etc.

G 44. (Cahiers.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

**1563-1564.** — Livres des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de Nantes par Jean Coupé, vicaire général, assisté de Toussaint de Laval, promoteur, et de Guillaume Douillard, greffier. La paroisse de Missillac comptait 19 prêtres, La Chapelle-Launay 8, Cordemais 7, Saint-Nazaire 11. L'abbaye de Blanche-Couronne, habitée par le prieur claustral et cinq moines, était tenue de faire l'aumône aux pauvres et aux passants chaque jour de l'année. A Fégréac, les témoins synodaux se plaignent qu'on n'entend pas plus de cinq sermons par an à l'église paroissiale. A Fay, il est interdit aux paroissiens de creuser des fosses d'incinération dans l'église, avant de s'être assuré des droits dus à la fabrique.

G 45. (Cahier.) — Petit in-folio, 87 feuillets, papier.

**1579.** — Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de Nantes, comprenant des renseignements sur les mœurs du clergé et des paroissiens. Le recteur de Missillac se plaint que ses prêtres viennent à l'église et prennent part aux processions sans porter leurs bonnets et gardent leurs chapeaux sur leurs têtes. Les vicaires de Fay se plaignent que la plus grande partie des paroissiens restent dans le cimetière pendant la grand'messe, que peu de personnes assistent aux offices, et que des fidèles travaillent même les jours de fête. — Les 10 premiers feuillets manquent au cahier.

G 46. (Cahier.) — 119 feuillets, papier.

**1578.** — Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de Nantes par Geoffroy Hachon, chanoine de l'église cathédrale, recteur de Saint-Donatien, commençant à Saint-Herblain et finissant à Saint-Léger d'Orvault. A Campbon, il est défendu de battre les blés dans la chapelle de Saint-Victor; — à Piriac, les témoins synodaux se plaignent que la chapelle de Notre-Dame tombe en ruines; — à Mesquer, il est marqué que le prieur de Merquel, dépendant de Saint-Gildas-de-Rhuis, est tenu de célébrer la messe le dimanche et aux fêtes de la Vierge; — à Nivillac, il est fait mention de l'hôpital de la Roche-Bernard et d'un prieuré de Notre-Dame dépendant de Penbé, dénué de tout service religieux.

G 47. (Cahier.) — 55 feuillets, papier.

**1638.** — Livre des visites pastorales faites par Gabriel de Beauvau, évêque de Nantes, dans les paroisses de la ville de Nantes, dans l'église de la collégiale, dans les chapelles de Toussaint et de la Madeleine. A Notre-Dame est donnée la description du reliquaire de saint Vincent Ferrier ; — à Saint-Nicolas, il est noté que les prêtres chantant au *retrin* sont gênés par les fidèles qui se mettent devant eux, sans vouloir se déranger ; — à Saint-Saturnin, on compte 6 prêtres de chœur et 18 prêtres habitués ; — à Sainte-Croix, sont indiquées les confréries du Saint Sacrement, de Notre-Dame-de-Consolation, de Notre-Dame-de-Bon-Secours et de Tous-saints. Les témoins synodaux de la paroisse Saint-Laurent sont : Marc de Barberé, Jean Fourché, Jean Couperie et Mathieu de Trégouet, Pierre Lemasle, Philippe Bitaud, Pierre Le Vallet et Abel Denis, etc.

G 48. (Cahier.) — 92 feuillets, papier.

**1640.** — Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de Châteaubriant par Michel Laubier, grand vicaire de l'évêque de Nantes, assisté de Julien Bourget, promoteur, commençant par Saint-Donatien et finissant par Orvault. A Abbaretz, on fait mention des chapellenies de Mortestier et des Daufis ; — à Jans, le chapelain du Trépas déclare qu'il doit une messe, chaque samedi ; — à Erbray, les paroissiens réclament une grand'messe pour les fêtes des apôtres ; — à Plessé, il est relaté que le chapelain de l'hôpital de Rozet doit 3 messes par semaine, etc.

G 49. (Cahier.) — 49 feuillets, papier.

**1665.** — Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de la Roche-Bernard par Jean-Baptiste Couperie, chanoine et archidiacre de la Mée, assisté de René Lévesque, promoteur, commençant par Chantenay et finissant par Bouvron. Les chapellenies énumérées à Saint-Étienne-de-Mont-Luc sont celles de Quersy, de Saint-Thomas, de Beau-Soleil, de Montluc, de la Haie, de la Viaudrie et de Saint-André. A Corde-mais, il est enjoint au curé de faire le catéchisme tous les dimanches. A Savenay, il est dit que l'aumônerie de Saint-Armel est tenue à deux messes et à l'aumône. A Saint-Lyphard, M. Rohan du Polduc est cité comme le fondateur de la chapellenie de Notre-Dame-la-Blanche.

G 50. (Cahiers.) — 41 feuillets, papier.

**1669-1675.** — Cahiers de notes prises pendant les visites pastorales faites dans les paroisses des climats de la Roche-Bernard et de Châteaubriant. A Chantenay, il est enjoint de dresser un catalogue des fondations cé-

lèbres dans l'église. A Assérac, le curé est invité à publier que les paroissiens doivent réclamer les sacrements pour leurs malades 24 heures après qu'ils auront été alités, sous peine d'encourir les censures de l'Église. A Mouais, ordre est donné d'enterrer les images qui sont dans la chapelle de Saint-Marcel, etc.

G 51. (Registre.) — Petit in-folio, 43 feuillets, papier.

**1689.** — Ordonnances de l'archidiacre Binet, concernant les paroisses du Climat de Retz, portant que le maître d'école de Rezé cessera de tenir les écoles de filles et de garçons dans la même maison ; — que les habitants du Pellerin n'enterreront pas dans l'église avant d'avoir payé le droit d'usage à la fabrique ; — que le recteur de Saint-Viaud fera redorer trois patènes ; — que les fabricateurs de Chauvé hors de charge, depuis 29 ans, rendront leurs comptes devant le recteur ; — que les femmes de Saint-Lumine-de-Coutais, le jour de leurs relevailles, n'iront pas à l'offrande en grand cortège, etc.

G 52. (Registre.) — Petit in-folio, 241 feuillets, papier.

**1693.** — Livre des visites pastorales accomplies dans les paroisses du climat de Clisson par l'archidiacre Binet, assisté de Charles Richard, docteur en théologie, promoteur, commençant par Saint-Martin-du-Bignon, finissant par Saint-Martin-de-Gorges et contenant des renseignements plus amples que les précédents sur les églises, les chapelles publiques et privées, les cimetières, les écoles et les bureaux de charité. — A Maisdon, il est fait mention de la chapelle de Saint-Jouin, qui passait pour une ancienne église paroissiale, et de la chapelle de Notre-Dame-de-Salut, entourée d'un petit cimetière, dont on attribue la fondation au seigneur des Rous-sières. A Vertou, on cite 14 chapelles domestiques. A Liré, il est dit que le régent de l'école est aux gages du prieur de Notre-Dame. A Vallet, on relate que le collège renferme peu d'écoliers, parce que le régent est peu propre à ses fonctions. A la Bruffière, sont rapportés les jeux des confrères de Saint-Symphorien, etc.

G 53. (Registre.) — Petit in-folio, 164 feuillets, papier.

**1696.** — Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de la Chrétienté ou d'Ancenis par Antoine Binet, abbé de Melleray, grand archidiacre de Nantes, assisté de Charles Richard, docteur en théologie, promoteur, contenant des renseignements détaillés sur les églises, sur l'état des chapelles rurales publiques et privées, sur les cimetières, sur les fondations, les écoles et les bureaux de charité. Le volume se termine par les ordonnances rendues sur toutes les réformes à exécuter.

G 54. (Registre.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

**1689.** — Livre des visites pastorales faites par l'archidiacre Binet dans une partie des paroisses du climat de Retz, commençant par le Port-Saint-Père et finissant par Saint-Aignan, et contenant les mêmes renseignements que les précédents sur les charges et revenus de chaque cure, sur les reliques, sur le nombre des communicants, les abbayes, les prieurés, les aumôneries, les confréries, les écoles et les fondations pieuses. A Machecoul, on remarque que le grand cimetière contenait une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, et une autre à Saint-Yves et au Saint Sépulcre. A Touvois, on fait mention de 20 religieuses habitant le couvent de la Madeleine-du-Val-de-Morière. A Pont-Saint-Martin, les paroissiens ont dit que la confrérie de Toussaints, comprenant 400 membres, est établie depuis si longtemps, que tous les papiers de son érection sont perdus. A Saint-Colombin, la confrérie de Toussaints, établie de temps immémorial, avait une maison avec jardin au bourg qui servait à loger les pauvres.

G 55. (Cahier.) — Petit in-folio; 25 feuillets, papier.

**1755.** — Livre des visites pastorales faites par l'archidiacre Bénigne de Régnon, assisté de Guillaume Audrain, promoteur, dans les paroisses d'Orvault, de Grandchamp, de Treillières, de Héric, de Saffré, de Puceul, d'Abbaretz, d'Auverné, de la Chapelle-Glain, de Vritz, de Roche-Mentru, de Riaillé, de Saint-Mars-la-Jaille, de Bonnœuvre, de Casson et de la Chapelle-sur-Erdre, contenant les ordonnances rendues sur chaque irrégularité. A Saint-Mars, il fut remontré qu'il se commettait des irrévérences le jour de la fête de Saint-Médard, pendant la foire. A Roche-Mentru, le visiteur est frappé de l'état indécent de l'église et défend de laisser paître les bestiaux dans le cimetière.

G 56. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

**1688-1788.** — Brevets des recteurs des paroisses de l'évêché de Nantes, remis aux évêques ou à leurs vicaires généraux pendant le cours de leurs visites pastorales et contenant l'état de situation de chaque paroisse, tant au spirituel qu'au temporel. Les chapelles rurales citées dans le brevet de Camphon sont celles de Sainte-Anne en Brivé, de Saint-Lomer, de Sainte-Barbe, de Saint-Victor, de Notre-Dame-de-Planté et de Saint-Michel. Le brevet de la paroisse Saint-Similien de Nantes indique l'existence de trois écoles de filles et de quatre écoles de garçons. Les confréries desservies dans l'église de Saint-Clément en 1688, étaient celles de Notre-Dame-des-Avents; de Saint-Jean, de Saint-Clément, du Saint-Nom-de-Jésus et de Saint-Fiacre, etc.

Les pièces sont classées dans l'ordre alphabétique depuis Abbaretz jusqu'à Puceul. Lacunes nombreuses.

G 57. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

**1677-1787.** — Brevets des recteurs des paroisses de l'évêché de Nantes, rangés dans l'ordre alphabétique, depuis Quilly jusqu'à Vue. La fabrique de Quilly accuse 654 livres de revenu, tant en constituts qu'en terres. — Le recteur de Saffré rapporte que le bureau de charité possède 200 livres de rente en contrats, mais que les comptes ne sont pas rendus depuis 15 ans. Le recteur de Saint-Philbert déclare que le régent de l'école publique a une rétribution de 200 livres avec son logement, et que les filles sont instruites par diverses personnes, femmes et filles « dignes de cette occupation chrétienne. » — A Vay, le recteur indique que sa paroisse renferme 1466 communicants et que ses dîmes lui valent 1500 livres. — A Vertou, les revenus de la Prévôté de Saint-Martin sont estimés 25,000 livres, et ceux du prieuré de Saint-Pierre 500 livres.

G 58. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

**1726-1729.** — Déclarations de temporel rédigées par tous les bénéficiers et recteurs du diocèse de Nantes, en conformité de la décision prise dans l'assemblée générale du Clergé de France du 12 décembre 1726, pour être présentées à l'assemblée qui sera tenue en 1730 pour la répartition des décimes. Les revenus de la cure d'Arthon sont évalués à 800 livres, et les charges au delà. Les revenus de la cure d'Escoublac sont évalués à 856 livres et la charge à 1,187 livres. Le curé de Saint-Jean-de-Beré, doyen de Châteaubriant, déclare que sur 4,000 communicants qui composent sa paroisse, il y a un quart de pauvres honteux et un quart de mendiants.

G 59. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

**1726-1729.** — Déclarations de temporel rédigées par tous les bénéficiers et recteurs du diocèse de Nantes, en conformité de la décision prise dans l'assemblée générale du Clergé de France du 12 décembre 1726, pour être présentées à l'assemblée qui sera tenue en 1730 pour la répartition des décimes. — Les revenus du prieuré de Saint-Clair de Saillé, en Guérande, et son annexe en Plessé, sont évalués à 970 livres et les charges à 120 livres. A Mouzeil, les revenus de la cure sont évalués à 1,246 livres et les charges à 683 livres. A Joué, le recteur assure qu'il n'est pas d'usage de percevoir aucun droit d'étole, d'inhumation ou de chape dans sa paroisse. — Le brevet de la Trinité de Machecoul fait mention des confréries du Saint-Esprit, du Rosaire et des Agonisants.

G 60. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

**1736-1739.** — Déclarations de temporel présentées par les recteurs de la ville de Nantes, les chanoines de la collégiale Notre-Dame, l'évêque, le chapitre de la cathédrale, les Chartreux, les couvents de la Visitation, des Ursulines et des Pénitentes. — Les revenus de l'évêché sont évalués à 24,631 livres et les charges à 7,450 livres; les revenus du doyenné à 1,290 livres; du grand-archidiaconné de Nantes à 1,920 livres; du haut et du bas chœur de la cathédrale à 21,766 livres; de la collégiale de Notre-Dame à 9,603 livres; de la cure de Saint-Nicolas à 1,745 livres, etc.

G 61. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

**1736-1739.** — Déclarations de temporel présentées par les bénéficiers et recteurs des paroisses du diocèse de Nantes, pour la répartition des décimes qui devait être faite dans l'assemblée du clergé de 1730. — Les revenus de la cure à Orvault sont évalués à 2,067 livres; à Piriac, à 876 livres; à Saint-André-des-Eaux, à 267 livres; à Saint-Nazaire, à 662 livres; à Varades, à 1,127 livres. — Le recteur de Pontchâteau déclare que, parmi les 3,000 communiants de sa paroisse, les pauvres sont très nombreux. — A Riaillé, le recteur dit que le bénéfice de Saint-Jacques du Bourg-Chevreuil, doit plus qu'il n'a de revenus, et que, pour cette raison, il est resté vacant pendant 19 ans.

G 62. (Registre.) — Grand in-folio, 289 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.** — Inventaire descriptif des titres composant la partie féodale des archives de l'Évêché, divisé par paroisses. A la fin, sont inventoriés des arrêts, des contrats, des bulles, des lettres royales, des rôles, des mandements épiscopaux et des actes de toute nature se rapportant à l'exercice des prérogatives spirituelles et temporelles des évêques de Nantes. — Arrêt du Grand-Conseil qui enjoint aux chanoines du chapitre de la cathédrale de porter honneur et révérence au seigneur évêque de Nantes (1558). — Arrêt du Parlement autorisant le chapitre de Nantes à nommer deux chanoines pour pourvoir aux bénéfices qui sont à la nomination de P. du Bec, évêque absent. — Monitoire épiscopal contre ceux qui auraient soustrait des archives de l'évêché les titres justificatifs de ses droits. — Règlement de police pour la foire nantaise. — Actes concernant la course de la quintaine imposée aux nouveaux mariés de la Fosse et du Marchix, etc.

G 63. (Liasse.) — 211 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.** — Table sommaire des actes enregistrés au secrétariat de l'Évêché de Nantes, indiquant

la date de fondation de la plupart des bénéfices séculiers desservis dans les paroisses. — Érection de la cure de Melleray, 11 septembre 1767; — de la cure de la Chapelle-des-Marais, 10 juin 1771. — Établissement de la confrérie des Agonisants, 2 septembre 1672. — Érection de la chapellenie de Saint-Joachim en titre de succursale, 15 mars 1747. — Arrentement du légat du Crucifix, 22 mai 1780. — Fondation de l'hôpital de Vallet par Charlotte Giraud, 12 janvier 1701, etc.

#### OFFICIALITÉS DIOCÉSAINES

G 64. (Registre.) — Petit in-f°, 75 feuillets, papier.

**1498-1539.** — Officialité de l'évêché de Nantes. — Statuts d'ordre adoptés par la cour ecclésiastique de l'officialité, dans son audience du 16 novembre 1498, pour régler l'exercice des fonctions d'appariteur, d'examineur, de copiste, de promoteur, d'avocat, de notaire, de procureur, et le mode des citations. — Assignations, monitoires, sentences, concernant des causes matrimoniales, des délits d'injures, un vol de bois commis à Saffré, et l'exécution de divers contrats. Transcriptions de plusieurs obligations.

G 65. (Registre.) — Petit in-f°, 41 feuillets, papier.

**1509-1545.** — Officialité de l'évêché de Nantes. — Livre des condamnations prononcées contre divers criminels convaincus de faux, de sacrilège, de vol, d'adultère, d'inceste, de prévarication, de rapt, de viol, d'évasion, etc. — Ordonnance de non-lieu rendue sur un cas de lèpre dénoncé par le promoteur et constaté par trois médecins et deux chirurgiens (1524). — Une note, insérée au folio 36, fait mention d'un tremblement de terre, très sensible, qui se serait produit le 6 novembre 1537, entre sept et huit heures du matin. — Procuration du cardinal de Lorraine, archevêque de Narbonne, évêque d'Alby et de Nantes, instituant frère Gilles de Gand, dominicain, son vicaire général (1544). — Autres procurations, instituant Raoul Chesron, dans la charge de secrétaire de l'évêché, et les chanoines Olivier Richard et Arthur du Hardaz, dans les fonctions de vicaire général.

G 66. (Registre.) — Petit in-f°, 133 feuillets, papier.

**1576-1579.** — Livre du greffe de l'officialité de Nantes, contenant l'enregistrement sommaire des testaments déposés par les héritiers de Charles Pantin, de Blaise Picard, de Victor Papin, de Jean de Chesré, d'Étienne Lebreton, de Guillaume Chauvet, d'Amice Janigon, dame du Verger; de François de Montouer, de Jean de Saint-Aubin, prieur du Tertre; de Marguerite Pinago, dame de Lescren, et autres.

G 67. (Registre.) — Petit in-f°, 87 feuillets, papier.

**1638-1640.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes, contenant les sentences rendues sur divers procès relatifs au service religieux de la trêve de Teillac en Missillac ; — à des conventions matrimoniales rompues ; — à des règlements de compte entre recteurs et vicaires ; — à des publications de monitoires ; — aux prières nominales que le recteur de la Varenne devait à Pierre de la Pouëze, écuyer, sieur des Marais ; — à des faits d'inconduite commis dans diverses paroisses ; — à l'exécution des testaments de Jeanne Mersant, de Pierre Joyau, recteur de Couéron, et d'autres. — L'établissement d'un vicaire pour la trêve de Saint-Sulpice d'Auverné. — Réceptions de notaires et de procureurs. — Testament de René des Mortiers, notaire à Nantes, fondant plusieurs services religieux dans les églises de Nantes et d'Ancenis.

G 68. (Registre.) — Petit in-f°, 88 feuillets, papier.

**1642-1644.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences rendues sur diverses actions civiles et criminelles, concernant un vol d'ornements commis au préjudice de l'église de Remouillé ; — le paiement des funérailles de Vincent Bernard de la Chaussée, enterré à Vigneux, et des honoraires de messes dus par Anne Bitault de la Violais à Guillaume Meluc ; — la perception du droit de glane accordée par les habitants de Bouaye au prêtre desservant la messe du matin et la rétribution d'école qui lui était payée par les familles aisées ; — le partage des produits de la glane entre les prêtres de chœur de Frossay ; — l'exécution de diverses promesses de mariage ; — des plaintes portées sur des faits d'inconduite, etc.

G 69. (Registre.) — Petit in-f°, 94 feuillets, papier.

**1645-1647.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Causes sommaires. — Sentences sur la rétribution de 200 livres due par le fermier de la cure de Cheix au vicaire de la paroisse ; — l'exécution du testament de Pierre Fourni ; — la taxe de plusieurs services funèbres ; — un délit d'injures commis envers un contrôleur des Traités de Candé ; — les obligations spirituelles du fermier du prieuré d'Estival en Avesac ; — des faits de rapt et de détournement de filles mineures ; — des demandes en rupture de conventions matrimoniales, etc.

G 70. (Registre.) — In-f°, 139 feuillets, papier.

**1645-1647.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences d'appointement et de condamnation sur un procès intenté par Melaine Rigault à Julien Bourget, prêtre ; — sur des causes matrimoniales ;

— le paiement d'une dette réclamée par Michel Rageot à Julien Fréon, prêtre ; — les devoirs imposés aux prêtres de chœur de Saint-Étienne-de-Mont-Luc ; — l'exécution du testament de Julien de Langle, écuyer ; etc.

G 71. (Registre.) — In-f°, 93 feuillets, papier.

**1647-1649.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences d'appointement et de condamnation rendues sur des instances relatives à des promesses de mariage, à des exécutions de contrats, à des taxes d'honoraires et de salaires, à des règlements de pension, à des négligences de service commises par des bénéficiaires, etc. — Ordonnance en plusieurs articles réglant l'ordre des offices que les chanoines de la collégiale de Clisson auront à célébrer pour l'exécution des intentions d'Olivier de Clisson, leur fondateur (1647).

G 72. (Registre.) — In-f°, 92 feuillets, papier.

**1648-1651.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes pour rapporter les causes extraordinaires. — Sentences d'appointement et de condamnation sur l'exécution du testament d'Isabelle Olivier ; — les frais d'enterrement de René Guesselin dus au recteur de Saint-Fiacre ; — le compulsoire des registres de baptême de Mézanger demandé par Pierre Martin ; — les promesses de mariage données à Jean Bocaud par Jeanne Binet, fille mineure ; — les plaintes portées par le recteur de Saint-Philbert contre son vicaire ; — un règlement de compte entre deux chanoines de la collégiale de Notre-Dame de Nantes ; — le service religieux à célébrer dans la chapelle tréviale de Férel, etc.

G 73. (Registre.) — In-f°, 173 feuillets, papier.

**1650-1657.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences interdisant la célébration de la messe dans la chapelle de Grâces en Guenrouet aux heures des offices paroissiaux ; — défendant aux prêtres de porter des armes à feu et de chasser du gibier ; aux prêtres d'Issé de célébrer la messe du dimanche ailleurs que dans l'église paroissiale, et aux prêtres étrangers d'exercer les fonctions sacerdotales dans le diocèse de Nantes, sans l'autorisation de l'ordinaire ; — condamnant Jean du Breil, recteur de Joué, à payer une somme de 200 livres à Mathurin du Breil ; — enjoignant au chapelain de Saint-Michel-du-Bois de produire les titres de sa chapellanie. — Réception d'un notaire, etc.

G 74. (Registre.) — In-f°, 31 feuillets, papier.

**1658.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences rendues sur des causes extraordinaires relatives : au mariage de Laurent Boidron avec

Jeanne Guitet; — au paiement des honoraires dus à Luc Guillebaud, prêtre, par le fermier du prieuré de Cheméré; — aux plaintes des paroissiens de Freigné, contre leur curé; — à la taxe des frais dus à l'église de Marsac, pour les funérailles de René Simon, avocat; — à la distribution du casuel de l'église de Bourgneuf, demandée par l'abbé Étienne Basoges, — Interrogatoires, subis par divers contractants. — Sentences assignant les parties à produire leurs pièces; etc.

G 75. (Registre.) — In-f°, 104 feuillets, papier.

**1668-1669.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Mandements épiscopaux conférant la charge d'official à Jacques Lecard, prêtre, licencié en droit canon et à Jean Rogon, prêtre, docteur en Sorbonne. — Sentences sommaires sur diverses assignations adressées à frère Antoine de Saint-Gabriel, ermite, par le recteur de Saint-Similien; — à Claude de la Jaille, recteur de Sainte-Croix de Nantes, par divers paroissiens; — à Jeanne Fouchard, par son fiancé, Mathurin Dugast, marchand; — au recteur de Vallet, par les vicaires demandeurs en paiement d'honoraires; — par Jean Clavier, recteur de Marsac, au fermier du prieuré de Marsac; — à Guillaume Guyhard, recteur de Blain, par Perrine Couperie. — Sentence d'interdiction contre les prêtres étrangers. — Affirmations de voyage, etc.

G 76. (Registre.) — In-f°, 139 feuillets, papier.

**1671-1673.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences sommaires sur des assignations à comparaître signifiées : au chanoine Jean de la Garde, par Paul Couésme, maître cordonnier; — à N. Guihard, chefcier de la Collégiale de Nantes, par Michel Hay, écuyer, sieur du Plessis, lieutenant général en la maréchaussée de Bretagne; — à Sébastien du Vau, chapelain du bénéfice de la Trinité desservi à Ligné et à Georges Moreau, recteur de Ligné; — au recteur de Héric, par Salmon Piron, marchand de cierges; — à Urbain Marin, recteur d'Oudon, par Jean Despinose, sieur de la Caillerie, marchand de drap de soie. — Condamnations disciplinaires.

G 77. (Registre.) — In-f°, 178 feuillets, papier.

**1674-1677.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences diverses concernant le mariage de Pierre Guischard, tisserand, avec Renée Hisquel; — une réclamation des héritiers de Perrine du Mollay, dame de Grillaud; — le paiement des dîmes appartenant au recteur de Saint-Fiacre pour le légat du Coin; — l'exécution du testament d'Antoine Belot, sieur de la Roullière; — la perception du droit de glane dans la

paroisse d'Arthon; — l'assistance aux processions du Sacre, que le recteur de Clisson voulait imposer aux Franciscains de cette ville. — Provisions et réceptions de notaires, etc.

G 78. (Registre.) — In-f°, 120 feuillets, papier.

**1683-1684.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences diverses rendues sur des assignations à comparaître signifiées : à Claude Cador, chanoine de la collégiale de Nantes, par Charles Bruneau chevalier, marquis de la Rabastelière; — à Julien Me-neust, écuyer, seigneur des Islettes, maître des Comptes de Bretagne, par les recteurs de Notre-Dame et de Sainte-Croix de Nantes; — au procureur-syndic des Carmes de la province de Touraine par le visiteur-général des Carmélites de Nazareth; — au prêtre sacriste de la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, par les fabricqueurs pour protester contre un prêt d'ornements; etc. — Défenses aux habitants du bourg de Saint-Symphorien de faire aucune bachelette à la Pentecôte, ni danses publiques, de courir le fromage, ni de mener aucun mouton, sous peine d'excommunication.

G 79. (Registre.) — In-f°, 96 feuillets, papier.

**1684-1686.** — Livre d'audience de l'officialité de Nantes. — Sentences diverses concernant l'exécution du testament de Julienne Merlet, épouse de Joachim de Boisorhant, chevalier; — une dette de 73 livres réclamée par Gilles Guérinet, maître charpentier, au recteur de la Chevrollière; — les rigueurs spirituelles que François de Polmay, recteur de Rouans, exerçait envers Gabriel Leray, notaire au duché de Retz; — la répression de divers scandales; — l'exécution d'un marché conclu par le recteur de Touvois avec un menuisier, pour la confection d'un autel; — la rétribution de plusieurs messes célébrées par le vicaire de la Renaudière au lieu et place du titulaire des chapellenies des Huteaux, des Porchets et des Barreaux; — le mariage de Julien Yvan avec Suzanne Leclerc. — Provisions de notaires, etc.

G 80. (Cahier.) — 51 feuillets, papier.

**1730-1731.** — Audiences de l'officialité de Nantes. — Causes sommaires. Sentences diverses rendues sur des procès intentés par Pierre Maréchal, imprimeur à Nantes, à Elie Guérard, chanoine de Clisson; — par Hervé Olivier, recteur de Saint-Lumine-de-Coutais à l'abbé Rogue de la Poëze; — par Julien Gaudin, syndic de la paroisse de Montrelais à Louis Ménard, vigneron, pour le testament de Pierre Gendron; — par Perrine Paquet à Pierre André, fondateur à la verrerie de Nantes, son fiancé; — par Jacques Honnoraty, constructeur de



navires, à Jean Joyau clerc tonsuré; — par Michel Judic, desservant de la chapelle du Haut-Paimbœuf, aux héritiers d'Anne Héridel, etc.

G 81. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

**1654-1655.** — Livre d'audience de l'officialité de Guérande. — Sentences relatives à l'expulsion d'une fille de mauvaise vie hors de la paroisse de Saint-André-des-Eaux; — le paiement d'une obligation souscrite par Guillaume Leroux, prêtre, envers un marchand; — la suspension d'un prêtre exerçant les fonctions sacerdotales à Saillé; etc. — Provisions d'official décernées à René Le Texier, chanoine de la collégiale Saint-Aubin de Guérande. — Testaments de Guillaume Bouillaud, de Jacques Pierre, prêtre d'Escoublac, de Marguerite Carré. — Mandements du collège des protonotaires apostoliques aux officiaux de Vannes, de Rennes et de Nantes d'installer François Deniaud, prêtre, maître ès-arts et Mathieu Frogier, dans les fonctions de notaire apostolique, et réceptions des mêmes après la prestation de serment.

G 82. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

**1674-1679.** — Livre d'audience de l'officialité de Guérande pour les causes sommaires. — Provisions d'appariteur à Pierre Rigourdel, praticien; de greffier à Jean Joué; d'official décernées à Jean Goubaud, recteur de Piriac, licencié en droit civil et canon. — Testaments de Marie Fouquer, dame du Couhourdez; de Marie Oyseau, veuve Lefauhé, et donation mutuelle entre Jean Hervé, meunier, et Guyonne Guihenneuf, à la charge d'une fondation pieuse. — Sentences rendues sur divers procès relatifs aux promesses de mariage échangées entre Jean Hemeri et Jeanne Grohel dans la chapelle Saint-Sébastien, en Saint-Nazaire; — aux plaintes portées par Jean Le Pennec, écuyer, sieur de la Sauldraie, contre le recteur d'Escoublac; — à l'accomplissement du devoir pascal dans l'église paroissiale; — à une demande en annulation de mariage pour cause d'impuissance naturelle soumise à deux chirurgiens experts; — à une accusation de simonie portée contre les curés de Guérande, par le promoteur, etc.

G 83. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

**1703.** — Audiences de l'officialité de Guérande. — Sentences concernant : la publication du testament de Marguerite du Boisgüheneuc, veuve de Jérôme Jouan, sieur de Kercassier; — la résiliation des promesses de mariage de René Amelot à Jeanne de la Haie, laquelle fut accordée moyennant que ledit René paierait 6 livres d'amende, réciterait 5 rosaires à genoux et jeûnerait

trois vendredis pour réparation de la foi violée; — les réquisitions du promoteur contre Gilles Pinczon, clerc tonsuré, chanoine de Guérande; — les conditions de l'établissement de la confrérie du saint Rosaire, en la paroisse de Batz; — une créance de 150 livres réclamée par Julien Lemarié à Julien Allaire, chapelain de la Madeleine.

G 84. (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

**1708.** — Audiences de l'officialité de Guérande. — Sentences relatives à la publication du testament de Marguerite Chomart, dame de Quertilly; — à une créance du chapelain de Sainte-Luce sur le recteur de Saint-André-des-Eaux; — à la résiliation de plusieurs promesses de mariage; — à l'emploi des offrandes de la paroisse d'Escoublac, contesté par les marguilliers demandeurs contre le curé, etc. — Provisions d'official de Guérande décernées à François du Bois de la Ferrounière, licencié en droit canon, chanoine de la collégiale de Saint-Aubin.

#### CHAPITRES ET COLLÉGIALES

G 85. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

**1559-1776.** — Édits, déclarations et ordonnances des Rois établissant un marché par semaine et quatre foires par an au profit des chanoines de la cathédrale de Nantes (1552); — amortissant les possessions de l'archevêque de Tours, de ses suffragants et des chapitres de la province (1555); — commettant à deux conseillers du Parlement de Paris le soin de faire exécuter en Bretagne l'édit de pacification et d'apaiser les divisions et les troubles causés par la guerre civile (1565); — supprimant le droit de convoi qui se prélevait sur les navires marchands à raison de 20 sous par tonneau; — concernant : la liquidation des droits d'amortissement; — les privilèges accordés par les papes aux officiers de la chapelle royale; — les adjudications de domaines faites par les villes et les paroisses rurales; — le rétablissement de la conventualité dans les abbayes et prieurés du royaume; — l'usage de la Régale; — les aliénations des îles et atterrissements faisant partie du domaine royal; — l'exercice de la juridiction ecclésiastique (1695); — la création des offices de contrôleurs des économes séquestres, des greffiers des Insinuations, des greffiers des domaines et la suppression desdites charges; — les prérogatives des curés primitifs et des vicaires perpétuels (1726); — l'exemption du Cinquantième des biens d'église; — le concours des cures de Bretagne (1742); — la nomination aux bénéfices à charge d'âmes dans les mois de rigueur; — les acquisitions des gens

de mainmorte; — les déclarations à faire par les bénéficiers pour leur temporel (1750); — la levée des dîmes noales; — l'augmentation de la portion congrue des curés et des vicaires (1768); — l'extension abusive du droit de *committimus*; — et lettres patentes défendant d'inhumer les fidèles dans les églises et chapelles qui servent au culte (1776) — Lettres missives: de Louis XIII informant le clergé de la ville de Nantes que le comte de Rochefort a été pourvu de la charge de lieutenant-général du gouvernement de Nantes; — enjoignant à l'évêque de Nantes et aux chanoines de rendre au corps du défunt maréchal de Thémynes les honneurs qui sont dus à un gouverneur de Bretagne; — du duc de Mazarini, remerciant les chanoines de Saint-Pierre de leurs sentiments pour son feu père, le maréchal de la Meillerie; — de Louis XIV et Louis XV, demandant qu'un *Te Deum* d'actions de grâces soit chanté à l'occasion des succès du Roi en Franche-Comté, de la prise de Tortose et de la conquête de Nice.

G 86. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

**1609-1779.** — Arrêts du Conseil d'Etat concernant les augmentations de gages attribuées aux officiers généraux et particuliers des décimes de France; — évoquant au Conseil du Roi la connaissance des affègements faits par les présidents de la Chambre des Comptes et les sénéchaux de Nantes; — invitant les supérieures des maisons religieuses à représenter l'état de leurs biens, des charges qu'elles acquittent et du nombre des religieuses composant leur couvent; — exemptant les ecclésiastiques des droits de jauge et de courtage, d'aides, de nouveaux acquêts; — obligeant les gens de mainmorte à fournir des déclarations de biens, meubles et immeubles; — annulant, pour le for extérieur, les brefs de pénitencerie de la Cour de Rome; — portant règlement pour le recouvrement des sommes provenant du sixième denier ecclésiastique et laïque; — enjoignant aux religieux de l'ordre du Saint-Esprit de représenter leurs titres de profession et d'investiture; — conférant aux juges ordinaires de Bretagne le droit de juger les contestations des religieux Cisterciens; — réglant les droits de contrôle à prélever sur les actes émanant des gens de mainmorte et la perception des droits d'amortissement et de francs-fiefs, etc. — Arrêts des Parlements de Rennes et de Paris sur divers cas d'exemption de dîme, de règlement de portion congrue, de perception de noales, de contestation de préséance, de conflit d'administration spirituelle; — réitérant la défense d'inhumer dans les églises; — réglant les droits des fabriques sur les enterrements faits dans les cime-

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE G

tières et les formalités à suivre pour les oppositions aux publications des bans matrimoniaux.

G 87. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

**962-1736.** — Concessions gracieuses au chapitre de Saint-Pierre de Nantes. — Charte du roi des Bretons Hérispoë (copie) concédant à l'évêque Actard et à ses successeurs évêques de Nantes, sous forme de restitution, la moitié des impôts de tønlieu prélevés sur les marchandises amenées dans le port de Nantes, par bateau, par voiture ou autrement, afin de contribuer à la restauration de la cathédrale, qui tombe en ruine, et de réparer les désastres causés par les Normands. — Diplôme de Charles le Chauve (copie), rappelant les termes de la charte précédente et les confirmant. Lettres de *pareatis* du roi Henri IV, rappelant les concessions accordées par ses prédécesseurs aux marchands de la rivière de Loire, pour lever les difficultés qui entravent la navigation, et ordonnant aux huissiers et sergents royaux de faire tous les exploits nécessaires à cette fin, et lettres patentes du roi Louis XII sur le même objet. — Requête au Conseil du Roi, rappelant que le duc Jean V avait accordé à l'église de Nantes la jouissance des devoirs de billot et d'appétissement pour aider à la construction de la cathédrale, et réclamant une indemnité pour les dommages causés au Chapitre par les travaux de fortification exécutés à la porte Saint-Pierre et dans la Ville-Neuve de Saint-Similien. — Baux à ferme de l'octroi de 5 sous par pipe de vin, passant sous les ponts de Nantes, concédé au Chapitre pour l'achèvement de la cathédrale. — États de recette, montant pour l'année 1628 à 5,363 livres, pour 1650 à 6,650 livres. — Arrêts du Parlement de Rennes et du Conseil privé, annulant des assignations devant le Parlement de Paris faites à la requête des marchands de la Loire; — déchargeant lesdits marchands de la taxe de 10 sous par muid de vin, revendiquée par la mairie de Nantes, et maintenant le chapitre de Saint-Pierre dans la jouissance de son octroi. — Lettres patentes de Louis XIV prorogeant, pour 9 ans, la levée de l'octroi de 5 sous par pipe de vin; — *visa* de la Chambre des Comptes, opposition de la municipalité et transaction portant que la ville pourra prélever une partie des recettes de cet octroi pour continuer les travaux de son Hôtel-Dieu en construction. — Requête et induction de pièces produites par les Dominicains de Bonne-Nouvelle de Rennes, contre le fermier des deniers d'octroi, pour jouir de l'exemption à eux accordée par les ducs de Bretagne et les rois de France. — Arrêts de prorogation. — Lettres du duc Jean IV mandant au sénéchal, au capitaine et

au prévôt de Nantes qu'il annule leurs entreprises et leurs usurpations sur les domaines et les franchises du chapitre de Saint-Pierre, et qu'il veut faire respecter les droits des chanoines (1370).

G 88. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

**1447-1776.** — Devoir d'escaffe des chanoines de Saint-Pierre. — Aveu rendu en la Chambre des Comptes par Jeanne de Saffré, dame de la Hunaudaie, de Saffré et de Sion, portant qu'il lui est dû, par chaque bateau chargé de sel, venant de Poitou, 7 sous 6 deniers, et, par chaque bateau, venant de Bretagne, 3 sous 9 deniers (1447). — Pancarte des devoirs et deniers d'octroi qui se percevaient, à la Prévôté de Nantes, sur les bateaux chargés de vin et de sel, remontant et descendant la Loire, indiquant les particuliers qui s'en partageaient la recette. — Extrait de comptes de la Prévôté. — Arrêt ordonnant au Chapitre de produire les titres du droit qu'il prétend avoir sur les bateaux chargés de sel et autre arrêt de confirmation rendu sur le vu des pièces (1636), qui établissent que les chanoines étaient les successeurs de Guillaume Picard, qui avait acquis ledit devoir d'escaffe du sire de la Hunaudaie. — Autre arrêt de confirmation, rendu en 1740, par les commissaires chargés de la vérification des droits maritimes. — Requête, inventaire et baux de recette. — Mémoire à consulter, duquel il résulte que le Chapitre de Saint-Pierre avait le droit d'affermir des bancs à bouchers, dans sa halle et sur ses fiefs.

G 89. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1566-1766.** — Exemptions de charges publiques du chapitre de Saint-Pierre. — Lettres d'exemption accordées au clergé de la ville de Nantes, par les rois Charles IX et Henri IV, par les ducs de Montpensier et de Mercœur, lieutenants-généraux pour le Roi en Bretagne, déchargeant les ecclésiastiques du paiement de tous subsides de guerre, du devoir de guet, et de l'octroi de cloison. — Liste des choristes de la cathédrale pour lesquels le Chapitre réclamait l'exemption de la milice. — Arrêt du Parlement de Bretagne déchargeant les chanoines des frais de contribution que les paroissiens et le curé de Saint-Laurent de Nantes voulaient leur imposer pour la réfection du presbytère paroissial (1583).

G 90. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

**1766-1769.** — Privilèges judiciaires du chapitre de Saint-Pierre. — Lettres patentes de Louis XIII portant concession du privilège de *committimus* et approuvant

que les appels des justices du Chapitre soient portés directement au Parlement de Rennes. Extraits des registres des Requêtes du Palais à Rennes justifiant ce droit d'appel. — Inventaire des pièces produites par les chanoines de Nantes pour obtenir la levée d'un arrêt de surséance rendu en 1678, contenant des extraits de titres remontant à l'année 1206. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant aux chapitres, abbayes et communautés de rapporter devant le chancelier les lettres de concession du droit de *committimus*, ou les actes de possession centenaire dont ils peuvent se prévaloir, et maintenant en possession les établissements pourvus de lettres de confirmation depuis 1678. Remontrances et consultations sur l'exercice du même droit. — Ordonnance rendue en commun par le duc Jean I, l'évêque de Nantes, Galland, et le chapitre de Saint-Pierre, portant que, pour l'entretien des ponts de Nantes, un impôt sera prélevé sur les marchandises amenées à Nantes ou passant sur son territoire, et que de plus on prendra, sur chaque succession, le meilleur vêtement laissé par le défunt, dans toute l'étendue du diocèse (1260). — Lettres de Philippe-le-Hardi reconnaissant que le roi de France n'a pas droit de suzeraineté sur le clergé de Bretagne (1278). — Extrait du procès-verbal d'une séance du Parlement général de Bretagne, portant que les appels des cours ecclésiastiques vont directement au Parlement général et ensuite à Rome (1315). — Mandement du roi Philippe-le-Bel au bailli de Tours de punir le sergent de son ressort qui s'est permis d'attenter aux privilèges judiciaires de l'évêque de Nantes et de son Chapitre à l'instigation du sire de Retz (1310).

G 91. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 107 pièces, papier.

**1504-1773.** — Droits de haute et basse justice du chapitre de Saint-Pierre. — Mandement du roi Louis XII aux gens de son conseil en Bretagne, de maintenir les chanoines de Nantes en possession du droit de tenir leurs plaids le jeudi de chaque semaine et d'évoquer à leur barre les oppositions qui se produiront (1504). — Lettres de relief d'appel permettant à divers vassaux du Chapitre de porter leur cause devant le Parlement de Rennes. — Arrêts du Parlement défendant aux juges du Présidial et de la Prévôté de Nantes de rien entreprendre contre la juridiction des chanoines, et particulièrement de s'immiscer dans les appositions de scellés et les inventaires de meubles qui se font dans les maisons de leurs fiefs, et arrêts conformes touchant les droits des chapitres de Rennes, de Langres et de Paris. — Procédures diverses concernant les exploits relatifs aux successions de Jean Touzelin, de Tristan Guillemier, doyen

du Chapitre, de Pierre Bernard de la Turmelière, président en la Chambre des Comptes, de François Miron, trésorier général des finances de Bretagne, de Pristin Le Pelletier, receveur des fouages de l'évêché de Nantes et chanoine, de Michel Leloup, écuyer, sieur de la Regnaudière, de Pierre Vivian, chanoine de Nantes, etc. — Appositions de scellés chez Pierre Le Govello, seigneur de Kerentrin, conseiller honoraire à la Chambre des Comptes, Jean de la Roche, chevalier, seigneur de l'Épinay, etc. — Arrêts du Parlement portant que les appels des sentences rendues par les juges des chanoines et de l'évêque ne peuvent se relever qu'au Parlement. — Règlement accordé entre le sénéchal du Chapitre et son lieutenant pour l'exercice de leur charge. — Lettres de Louis XIV imposant des taxes sur les officiers de justice non immatriculés dans les juridictions royales.

G 92. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 84 pièces, papier.

**1571-1755.** — Information instruite (1521) par ordre des officiers de la chancellerie de Bretagne pour connaître les limites de la juridiction du chapitre de Saint-Pierre à Nantes et dans les paroisses rurales, l'emplacement de leurs auditoires et de leurs fourches patibulaires. L'un des témoins entendus dépose qu'il a vu tenir les plaids « dans ung ballet et déport tendu de tapicerie rouge à gatelletz jaulnes, avec une clef et une espée en croix » devant l'hôtellerie du Signart, au faubourg Saint-Clément. — Procès criminels concernant des meurtres, des violences, des vols, un infanticide et un sacrilège commis dans les paroisses de Saint-Similien, de Saint-Donatien, de Saint-Clément et de Sainte-Luce, instruits par les officiers du Chapitre; arrêts confirmant leur compétence en matière criminelle dans plusieurs conflits avec le Présidial et la Prévôté de Nantes.

G 93. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1612-1768.** — Privilèges honorifiques du chapitre de Saint-Pierre. — Lettres de convocation adressées au Chapitre par les rois Louis XIII, Louis XIV et Louis XV pour les inviter à envoyer un député aux assemblées des États de Bretagne et lettres d'envoi des gouverneurs de la province. — Extraits des livres de délibérations du Chapitre justifiant les usages suivis depuis 1640 pour la nomination du député des chanoines aux États démontrant que l'élection s'est faite toujours librement sans suivre l'ordre du tableau.

G 94. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

**1500-1774.** — Droit de participer à l'administration des hôpitaux de Nantes. — Extraits du livre inti-

ulé : *Registre du bureau de police des pauvres*, indiquant les noms des personnes convoquées au bureau des pauvres. — Extraits des livres de conclusions du chapitre de Saint-Pierre et de la collégiale Notre-Dame de Nantes, relatifs aux chanoines élus pères des pauvres, et procès-verbaux d'élection. — Lettres patentes de Charles IX approuvant le règlement de la police des pauvres rédigé en 1568. — Inventaire des titres adjugeant les amendes de police à l'Hôtel-Dieu. — Mémoire sur la concession d'un siège au bureau des pauvres, faite par la ville au chapitre de Saint-Pierre en échange de l'abandon de l'hôpital de Notre-Dame hors les murs pour l'érection d'un collège en 1555. — Bail à ferme de la tenue de l'Hôpital et de plusieurs cantons de prés adjudgé en 1601 pour le prix de 120 écus. — Renonciation du curé de Sainte-Croix au droit de sépulture sur les pauvres de l'Hôtel-Dieu (1661). — Règlement de service pour les servantes des pauvres. — Arrêt du Parlement qui interdit aux directeurs d'informer et de prononcer des peines afflictives contre les filles de mauvaise vie et les vagabonds. — Accord portant que le délégué du Chapitre n'aura pas voix délibérative au bureau de l'Hôtel-Dieu quand l'évêque y siègera. — Mémoires produits par les officiers de la Chambre des Comptes relatifs à la place qu'ils entendaient occuper dans le chœur de la cathédrale, le jour des cérémonies, et le rang que le premier président revendiquait au bureau des directeurs du Sanitat. — Répliques des chanoines et lettres adressées sur ce débat de préséance par les chapitres de Rouen, d'Aix, de Montpellier, de Blois et de Paris. — Arrêts du Conseil portant augmentation du nombre des directeurs de l'Hôtel-Dieu et attribuant aux chanoines le droit de siéger immédiatement après l'évêque. — Lettres de cachet notifiant au Chapitre le nom du chanoine choisi par le Roi. — Mémoires sur divers arrentements de domaines et sur la reconstruction des bâtiments du vieil hôpital.

G 95. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1685-1774.** — Droits de préséance du chapitre de la cathédrale. — Extrait de l'arrêt du Conseil privé du Roi réglant la place que les officiers de la Chambre des Comptes de Bretagne occuperont dans les cérémonies religieuses et les cas dans lesquels ils précéderont les chanoines. — Réponses du Chapitre au mémoire du sénéchal et du maire de Nantes, dans un débat de préséance qui s'était élevé entre eux, à propos de l'installation d'un nouveau syndic et des échevins (1725). — Placet au Roi, rédigé par les mêmes chanoines, contre les prétentions des juges-consuls de Nantes qui s'arrogeaient des places d'honneur dans l'église Saint-Nicolas

de Nantes. — Requêtes et productions contre Charles et J.-B. Blanchard de la Musse, conseillers au Parlement, pour les obliger à ôter le banc qu'ils avaient fait placer dans la cathédrale.

G 96. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1305-1735.** — Rapports du chapitre de Saint-Pierre avec la cour de Rome et l'évêché. — Enquête ordonnée par la chancellerie de Bretagne à l'instance des chanoines, pour démontrer, à l'encontre des prétentions de l'évêque François Hamon, que le chapitre est en possession de percevoir les gros fruits des prébendes pendant leur vacance, jusqu'à la résidence des nouveaux titulaires, instruite par Hervé du Quelenec, docteur en droit, conseiller du Roi (1518). Articles des remontrances présentées par le Chapitre aux commissaires enquêteurs. — Factum pour les mêmes chanoines contre une certaine requête présentée en la Chambre des Comptes, sous le nom de l'évêque Philippe de Cospéan, dans laquelle on les accusait d'avoir joui, pendant la vacance du siège épiscopal, de diverses redevances temporelles (1623). — Mandement royal, portant mainlevée de saisie du temporel de l'évêché de Nantes, au profit de l'évêque Gilles de la Baume Le Blanc, et défendant au Chapitre de le troubler dans l'exercice de la juridiction spirituelle, jusqu'à ce que sa démission ait été admise en cour de Rome (1677). — Cahier des griefs articulés par les chanoines contre Antoine de Créqui, évêque de Nantes, devant le Grand-Conseil (1558). — Copies des bulles des papes Clément V et Jean XXII, décrétant que les offices de la cathédrale doivent être célébrés par des chanoines prêtres, diacres et sous-diacres, et non par de simples chapelains, et conférant à l'évêque le pouvoir de contraindre les chanoines à remplir leurs obligations. — Ordonnance de l'évêque Daniel Vigier, réglant les devoirs des prébendés et désignant les bénéfices dont ils jouiront pour leurs émoluments (1327). — Fragment de copie d'une bulle du pape Léon X, relative à la nomination et à la collation des bénéfices. — Avis imprimé de la cour de Rome annonçant que le pape Pie V a accordé aux patriarches, archevêques et évêques, résidants dans leurs diocèses, la faculté de pourvoir aux bénéfices vacants pendant les 6 mois de l'année qu'il ne s'est pas réservés (1565). — Attestation de l'enregistrement de l'indult d'alternative concédé à l'évêque de Nantes, Charles de Bourgneuf (1600). — Raisons produites par l'évêque d'Angers sur la question de savoir si les chanoines de son Chapitre sont exempts de la supériorité pastorale de leur évêque. — Bref du pape Benoît XIII au roi Louis XV pour

demander que le Saint-Siège soit seul appelé à se prononcer sur l'extension de l'indult d'Eugène IV à propos des évêchés de Bretagne, de Metz, de Toul et de Verdun (1725). — Factum, requêtes, délibérations, procurations concernant l'opposition formée par le Chapitre aux levées de taxes extraordinaires que l'évêque Gabriel de Beauvau imposait au clergé, pour la construction d'un séminaire à Nantes. — Arrêt du Parlement et lettres d'évocation du procès au Grand-Conseil (1658).

G 97. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1236-1763.** — Prééminences prérogatives et dignités du chapitre de Saint-Pierre. — Cahier d'extraits contenant copie des statuts du Chapitre, rédigés en 1236, et approuvés par Juhel, archevêque de Tours en 1239. — Divers passages d'un livre capitulaire rédigé de 1277 à 1383 nommé la *Savate*, relatant les anciens usages de l'église de Nantes et les revenus des cures et bénéfices attachés à chaque prébende. — Bulle du pape Clément VII défendant d'édifier des églises ou chapelles dans le ressort des paroisses du Chapitre sans l'assentiment de l'évêque et du Chapitre, et confirmant les chanoines dans la possession des cures de Besné et de Héric (1268). — Lettres d'absolution délivrées à l'official du pays de Guérande, pour avoir exercé le siège vacant, sans un mandement du Chapitre (1268). — Décision du Chapitre portant création de 10 nouveaux offices de choristes pour élever leur nombre à 16 (1299). — Concordat entre l'évêque Daniel Vigier et le Chapitre réglant leurs droits de juridiction et de correction sur les chapelains et clercs du bas-chœur (1325). — Accord entre le Chapitre et son trésorier pour la fourniture du luminaire (1407). — Fondation (copie) de 40 livres de rente par le chanoine Yvon Quirisset en faveur du prêtre chargé de la prédication de Carême (1516), et accord entre le Chapitre et l'évêque sur le droit de désigner le prédicateur. — Lettres de l'évêque Antoine de Créqui conférant aux chanoines prêtres, diacres et sous-diacres le pouvoir de lui présenter des aspirants aux bénéfices et cures dépendants de leur prébende (1559). — Ordonnance (copie) de l'évêque Louis de la Vergne de Tressan conférant aux chanoines le droit de nommer les titulaires de diverses cures (1718). — Consultation sur le point de savoir si la discipline du chœur de la cathédrale appartient exclusivement au Chapitre. — Arrêts du Parlement interdisant les bancs privés dans la cathédrale ; — défendant aux recteurs de Nantes de porter l'étole en présence du Chapitre ; — enjoignant au clergé de Nantes d'assister aux processions générales de la cathédrale, et aux sacristains des églises qui seront visitées, de préparer des sièges en nombre

suffisant pour tout le clergé. — Sentence arbitrale des chanoines d'Angers, attribuant aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes le pouvoir de désigner le célébrant dans les offices extraordinaires et réglant l'ordre et la marche dans les processions (1651).

G 98. (Liasse.) — 47 pièces et 19 feuillets, papier.

**1562-1770.** — Droit du denier de Saint-Pierre appelé aussi droit d'annate. — Correspondance et mémoires contradictoires, produits dans le procès porté devant le Parlement par divers curés du diocèse de Nantes, demandeurs opposants au paiement du devoir, nommé *denier de Saint-Pierre*, que le Chapitre prétendait lever pour l'entretien de l'église cathédrale. Défenses du Chapitre appuyées sur des citations de chartes du XI<sup>e</sup> siècle, et réponses des recteurs tendant à prouver que les chanoines sont inférieurs aux curés. — Rôles des cures sujettes au droit d'annate et au *denier de Saint-Pierre*. Inventaire informe des titres tirés des archives du Chapitre qui pouvaient soutenir ses réclamations. — Actes, sentences et arrêts. — Sommations aux recteurs d'Auverné, de Gorges, de Saint-Nazaire, de Treillières et de Vieillevigne d'avoir à payer le droit d'annate fixé à 12 livres et le devoir du *denier de Saint-Pierre* fixé à 17 sous 4 deniers.

G 99. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1802-1758.** — Droits de supériorité, de patronage et d'oblation du chapitre de Saint-Pierre sur les paroisses du diocèse. — Accords conclus par le chapitre de Nantes avec les chanoines de la collégiale Notre-Dame de Clisson pour le paiement de la rente de 5 sous due sur la cure de Notre-Dame de Clisson, et de la rente de 7 sous 4 deniers sur la cure de Saint-Brice de Clisson — Sentence de condamnation contre le recteur d'Erbray qui devait une rente de 8 livres pour les oblations. — Arrêt confirmant Julien Saulny, prêtre, dans la possession de la cure de Fay à l'encontre du Chapitre qui en avait pourvu Jean Bonnet, prêtre, et défendant aux chanoines de pourvoir aux bénéfices, sur présentation de chanoines non promus aux ordres sacrés. — Sentence arbitrale portant que le recteur de Joué, Alain Péro, est redevable d'une rente annuelle de 30 livres sur les fruits de sa cure, au trésorier de la cathédrale (1520). — Lettres de provision de la même cure, accordées à Thomas Guibourd sur la présentation du Trésorier. Arrêt de maintenue pour Roland Bourdin, recteur de Joué, et autre arrêt ordonnant l'enregistrement d'un bref de retenue de pension viagère de 800 livres, sur la cure de Joué, au profit de l'abbé Pierre Picard, résignataire en faveur de son vicaire. —

Obligation de 500 livres souscrite par Étienne de Brinon, trésorier du chapitre de Nantes envers l'évêque Henri, pour s'acquitter des frais du procès soutenu en cour de Rome contre l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes et Pierre du Vigneau, à propos des droits qu'ils prétendaient avoir sur la cure du Loroux (1302).

G 100. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

**1606-1717.** — Droits de patronage et d'oblation du chapitre de Nantes sur diverses paroisses. — Requête d'Emmanuel Cassard, seigneur de la Joue, de Louise Cassard, veuve de N. Busson, capitaine au régiment de Tourville, de Paul Cassard de la Fruzière, maître des Comptes, d'Augustin Cassard, seigneur de Port-Lambert, tous héritiers de Jean Mesnard de la Noë, prêtre, aux chanoines de la cathédrale pour obtenir que le tombeau élevé à leur oncle, dans le cimetière de Saint-Clément, reste apparent comme il a été construit, sans que le Chapitre y voie une atteinte à ses droits honorifiques. — Arrêt du Présidial de Nantes condamnant les recteurs des paroisses de Saint-Jacques de Clisson, de Sainte-Croix et de Notre-Dame de Nantes à payer diverses sommes dues au Chapitre pour droit d'oblation.

G 101. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

**1101-1760.** — Droits de patronage du chapitre de Nantes sur l'église de Sainte-Croix de Nantes — Procédures de l'appel en justice poursuivi par le prieur commendataire de Sainte-Croix de Nantes contre les chanoines de Saint-Pierre, pour les contraindre à contribuer aux frais de la portion congrue du vicaire perpétuel de la paroisse, avec titres au soutien produits par le demandeur et les défendeurs. — Charte du duc Alain Fergent (copie) portant concession des églises de Sainte-Croix et de Saint-Saturnin de Nantes aux religieux de Marmoutiers, représentés par le prieur Guillaume, relatant la ratification du don consentie par la comtesse Ermengarde et leur fils Conan, et la concession antérieure faite à Rennes, à la même abbaye, pour ses possessions du comté Nantais (1101). — Extraits de divers aveux rendus au Roi au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle par les prieurs de Sainte-Croix de Nantes et de la Madeleine-en-Bois (Carquefou). — Traités conclus par le recteur de Sainte-Croix, permettant au chapelain de Bon-Secours (1639) et au chapelain de Toussaint (1666), d'administrer les sacrements dans leurs chapelles respectives, en qualité de vicaires. — Accords, arrêts, remontrances, concernant la redevance de 3 livres que le recteur de Sainte-Croix devait au prieur; — le règlement de la portion congrue due par le prieur au curé et à son vicaire, en qualité de

curé primitif; — et la nécessité d'établir un vicaire spécial pour le quartier des ponts de Nantes. — Autres procédures soutenues par Pierre Provost, vicaire perpétuel de Sainte-Croix, appelant d'une sentence qui le condamnait à payer, au chapitre de la cathédrale, un droit d'oblation de 3 livres, 12 sous. — Arrêts du Parlement, cassant les assignations au Grand-Conseil signifiées par l'abbé de Marmoutiers et le prieur commendataire de Sainte-Croix aux chanoines de Saint-Pierre, l'un à propos du droit de présentation à la cure de Sainte-Croix, l'autre au sujet de la contribution à la portion congrue du vicaire perpétuel de Sainte-Croix et mémoires contradictoires envoyés au Parlement par les parties (1580).

G 102. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

**1400-1674.** — Droits de patronage et d'oblation du chapitre de Saint-Pierre sur les églises de Saint-Donatien et de Saint-Saturnin de Nantes. — Reconnaissances, accords, sentence, arrêt, quittances, concernant l'obligation imposée au curé de Saint-Donatien de venir au-devant du chapitre de la cathédrale avec croix et bannière jusqu'à la porte du cimetière, toutes les fois qu'il lui plairait de venir en procession à son église, et de servir un déjeuner le lundi de Pâques aux chanoines et aux choristes; — le règlement du menu de ce déjeuner et son remplacement par une rente de 7 livres, payable à la fabrique de la cathédrale; — l'acquiescement d'une rente de 18 sous, due pour le denier de saint Pierre, et d'une autre rente de 14 livres pour droits d'offrande sur la même église; — et la fourniture des chaises dues par les marguilliers de la paroisse, aux membres du Chapitre. — Mandements de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, au receveur de la Prévôté de Nantes de vérifier lui-même le produit réel des acquits de Loire, sur lesquels ont été assignées 300 livres de rente aux chapelains de la collégiale de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien, fondée par les prédécesseurs de Jean IV, de se charger ensuite lui-même de cette recette, et en cas d'insuffisance de pourvoir au surplus, au moyen des deniers de la recette de la Prévôté (1400 et 1402). Mandement conforme adressé au même par Arthur de Richemont, gouverneur du comté de Nantes, pour ladite dame (1413). — Enquête instruite à la requête de Guillaume Chauvin, seigneur de l'Esperonnière, de la Préverie et de Saint-Thomas, contre la communauté des paroissiens de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien qui refusaient de le laisser jouir du droit de banc, d'enfeu et de vitres armoriées dans la chapelle de Saint-Jean de l'Esperonnière contiguë à l'église paroissiale. — Reconnaissance d'une

rente de 4 livres 16 sous, souscrite par le recteur de Saint-Saturnin envers le chapitre (1580).

G 103. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

**1577-1780.** — Droits de patronage du chapitre de Saint-Pierre sur la paroisse de Saint-Similien. — Assignation à Claude de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, à comparaître à l'audience du Présidial, pour se voir condamné à retirer le banc fermé qu'il a fait placer dans le chœur de l'église de Saint-Similien, du côté de l'Evangile; attendu que ce droit appartient exclusivement aux chanoines, qui sont patrons et présentateurs de la cure de Saint-Similien (1669). — Mémoires requêtes, défenses, productions, inductions, observations et délibérations concernant l'instance portée au Parlement par le curé et les paroissiens de Saint-Similien, contre le chapitre de la cathédrale gros décimateur en Saint-Similien, pour le contraindre à contribuer aux frais de réparation du grand autel, du chœur et du chancel de leur église; — arrêt de condamnation contre les chanoines en 1763. — Transaction du 13 juin 1767, opposition d'un grand nombre de paroissiens à son exécution, nouvelles requêtes des défenseurs et arrêt de 1780 annulant la transaction.

G 104. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1674-1687.** — Droits de patronage du chapitre de Saint-Pierre sur la cure Nort. — Compulsoire, assignation, contredits, requêtes de l'action possessoire intentée au Grand-Conseil par Antoine du Ponceau, prêtre, demandeur en maintenue, à Yves Couillaud, prêtre, les chanoines de Nantes, parties intervenantes en qualité de présentateurs. — Arrêt confirmant le demandeur en possession de la cure de Nort dont il était pourvu par signature de la cour de Rome (1625). Requête en cassation d'arrêt adressée par le chapitre et procuration d'Yves Couillaud à deux vicaires pour administrer la paroisse de Nort.

G 105. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

**1659-1687.** — Droits de patronage du chapitre de Nantes sur l'église de Rezé. — Extrait des registres du secrétariat de l'évêché de Nantes contenant provision de la cure de Rezé pour Nicolas Gentil (1558). Provisions de divers titulaires. — Procès-verbal des violences exercées par les paroissiens de Rezé contre l'abbé Peillac, vicaire perpétuel et arrêt du Présidial de Nantes le maintenant en fonctions (1629). — Procédures du débat au possessoire porté au Grand-Conseil par Damien Allard, prêtre, demandeur, prétendant à la

cure de Rezé à l'encontre d'Isaac Raguideau prêtre pourvu de la même cure, défendeur, et contre le chapitre de Saint-Pierre intervenant à raison de l'union de la cure de Rezé à la fabrique de la cathédrale. Arrêt du Grand-Conseil renvoyant la cause devant le Parlement de Rennes et instance poursuivie par l'abbé Peillae contre l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes qui prétendait au droit de nomination.

G 106. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin 46 pièces, papier.

**1559-1773.** — Droits de patronage du chapitre de Saint-Pierre sur l'église de Saint-Herblain. — Contredits, productions, arrêt de compulsoire, extraits de registres, requêtes, inventaires de pièces concernant l'instance en opposition portée au Grand-Conseil par Pierre Bonvalet, prêtre, pourvu à Rome de la cure de Saint-Herblain, demandeur à l'encontre de Martin Jarnigan pourvu à Nantes, sur la présentation du chanoine Sébastien Cohon, défendeur ; — l'autre instance en cassation poursuivie par les défendeurs et terminée par un arrêt à leur profit en 1614 ; — et la troisième instance éditée par Bonvalet, demandeur en requête civile et en réintégrant, terminée par un troisième arrêt qui le condamne à 75 livres d'amende (1615). — Autre arrêt du Conseil d'Etat concédant, sous forme d'engagement, au marquis Blanchard de la Musse, conseiller au Parlement, les prérogatives et prééminences attachées au titre de seigneur patron des églises de Saint-Herblain et de Chantenay, avec tous les droits de justice en dépendants, à l'exception du droit de présentation aux cures, moyennant une rente de 20 livres (1767). Opposition du Chapitre à l'enregistrement et nouvel arrêt du Conseil annulant le précédent et reconnaissant que le droit de nomination aux dites cures appartient au chapitre de Saint-Pierre (1773).

G 107. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1631-1700.** — Droits de patronage et d'oblation du chapitre de Saint-Pierre sur l'église de Sainte-Luce — Formulaire de conclusion concernant la permission donnée par le Chapitre au seigneur de la Touche de placer ses armes dans les vitraux de l'église de Sainte-Luce et son banc particulier dans le chœur, en reconnaissance des frais qu'il a supportés pour la réédification du chœur (1621). — Extraits des comptes de la grande bourse de l'église cathédrale concernant les oblations. — Production du procureur fiscal de la juridiction du Chapitre contre Pierre Lorigo de la Poitevine, qui prétendait au droit de banc, en l'église

paroissiale, comme acquéreur du lieu de la Nobilière. — Productions de l'instance en paiement d'une rente de 8 sous, due au Chapitre par le recteur de Sainte-Luce pour droits d'oblation et sentence de condamnation (1709).

G 108. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1304-1660.** — Droits de patronage du Chapitre de Saint-Pierre de Nantes, sur les églises de Sautron et de Treillières. — Concordats, conclusions capitulaires concernant le droit de présentation à la cure de Sautron et à la chapellenie de Sainte-Anne qui fut accordé par l'évêque aux chanoines en échange du droit de présentation à la cure de Saint-Clément de Nantes. — Décret de l'évêque Henri, rappelant qu'il a élevé un autel dans la cathédrale, en l'honneur de Sainte-Anne, et assignant une rente de 20 livres au titulaire de ce bénéfice à la condition qu'il sera prêtre et qu'il sera résidant (1304). — Consultations sur le point de savoir si le bénéfice de Sainte-Anne, dont la présentation appartient au Chapitre, à la condition d'être affecté à un choriste, peut être résigné en Cour de Rome, au profit d'un chanoine. — Copie des lettres patentes accordées par le roi Louis XIII au chapitre de Notre-Dame de Paris pour la conservation de ses statuts en matière de présentation et de résignation de bénéfice.

G 109. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1553-1619.** — Droits de patronage du Chapitre de Saint-Pierre sur la paroisse de Vallet. — Extraits des livres de conclusions capitulaires, enquêtes et informations ordonnées, par le pape Clément VIII, procès-verbal d'assemblée des paroissiens de Vallet, requêtes, adhésions du Chapitre et de l'évêque concernant l'union des deux portions de la cure de Vallet au profit de l'abbé René Le Peigné.

G 110. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

**1637-1773.** — Droits de patronage du chapitre de Saint-Pierre sur la paroisse de Vallet. — Lettres patentes de Louis XIV autorisant le général de la paroisse de Vallet à prélever sur la totalité des paroissiens une somme de 600 livres pour subvenir aux frais de construction du grand autel de leur église, à la condition que les ecclésiastiques et les nobles seront employés, comme les autres, sur le rôle d'égail (1679). — Rôle de répartition et offre de 50 livres de cotisation par le chapitre de Saint-Pierre. — Déclaration de temporel des religieuses du prieuré de la Regrippière produite devant la Chambre des Comptes (1682). — Marché concernant la réfection du clocher. — Baux à ferme de diverses métairies



en Vallet consentis par les mêmes religieuses (1757). — Productions, répliques, requêtes, observations, consultations et assignations du procès en contrainte intenté par les chanoines aux religieuses de la Regrippière qui refusaient de contribuer à la dépense de 926 livres imposée aux décimateurs, pour les réparations du chœur de l'église paroissiale.

G 111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 papier.

**1695-1757.** — Droits de patronage du chapitre de Saint-Pierre sur le collège de Vallet. — Requête de Louis Le Peigné, écuyer, sieur de la Charoulière, rappelant que le collège de Vallet fut fondé par René Le Peigné, écuyer, sieur de Saint-Louis, recteur de Vallet, en faveur des pauvres et des riches, et demandant que le régent Olivier Coudret, prêtre, soit remplacé par des jurés du corps de l'Université. — Consentement de Diane de la Touche, épouse de R. du Puy du Fou, baron de Combrouge, à l'union de la chapellenie Chesneau audit collège, avec le décret épiscopal (1625). Démissions, prises de possession des régents principaux. — Arrêt de maintenue pour l'abbé Coudret, accord avec les héritiers du fondateur lui assurant la jouissance du tiers des deux métairies léguées au collège, et conversion de la dotation primitive en une rente de 140 livres, payable aux régents du collège. — Procès-verbaux de plaintes, d'état de lieux et d'installation — Inventaire de meubles et de titres.

G 112. (Cahier.) — 62 feuillets, papier.

**1496-1700.** — Dénombrements de cures et de bénéfices. — Extraits d'un livre intitulé : *Bénéfices cures à la collation de l'évêque de Nantes* contenant l'énumération des cures du diocèse classées en 5 doyennés. — Nomenclature des bénéfices attachés à chaque prébende de la cathédrale. — Extraits des registres du *Datatre* de la chancellerie romaine de 1539, copiés en 1597, contenant les bénéfices desservis à la cathédrale, la liste des paroisses du diocèse de Nantes avec l'indication des collateurs et parfois des présentateurs, la liste des bénéfices de la Bretagne à la collation des abbés de Saint-Jouin-de-Marnes, de Marmoutiers, de Saint-Melaine, de Saint-Florent, de Redon, de l'abbesse de Saint-Georges, et la liste des dignités de divers chapitres. — Mémorial des chapellenies desservies à la cathédrale contenant les noms des titulaires, l'indication de leurs charges spirituelles et de leurs revenus. — Etat des dignités, prébendes, offices, chapellenies, légats et servitoreries de l'église de Nantes, extrait de l'état présenté à l'évêque de Nantes en 1638. — Feuille d'un projet informe de pouillé

indiquant le revenu des bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Nantes qui comprenait alors 236 paroisses.

G 113. (Registre.) — In-f., 77 feuillets, parchemin; 153 feuillets, papier.

**1310-1779.** — Titres de l'archidiaconé de Nantes. — Actes d'investiture et de prise de possession pour Pierre Beyneau, Gilles Le Morays, Jean Bohier, André Hamon, Henri du Beys, Jean de la Motte, Guillaume Drouillard, Jean Fourché, Antoine Binet, Pierre d'Espinose et François de Chevigné de Boiscollet, tous promus à la dignité de grand archidiacre. — Bulles de provisions et indults permettant à plusieurs d'entre eux de déléguer leurs pouvoirs à un prêtre pour les remplacer dans la visite des paroisses et des monastères. — Quittances du droit d'entrée, payé par ces dignitaires à la fabrique et aux officiers de la cathédrale, montant à 90 livres 10 sous. — Sentences du Présidial de Nantes condamnant l'archidiacre Jean Prian à la privation des fruits de son office, pour défaut de résidence, en appliquant le profit à la fabrique de la cathédrale, et ordonnant que l'archidiacre Jean Fourché établira ses droits à la totalité des dîmes de Loquidy. — Donation d'une somme de 500 livres par le même dignitaire, pour l'entretien d'une lampe ardente devant l'autel de la Vierge à la cathédrale; — d'une somme de 700 livres par l'archidiacre Binet pour le service d'une messe de *requiem*. — Consentement à la permutation conclue entre deux chapelains pour le bénéfice de Saint-Michel, dont la présentation appartenait au grand archidiacre et la collation au chapitre de Saint-Pierre. — Procès-verbal, oppositions, conclusions, accords : sur la place que devait occuper le grand archidiacre dans les synodes; — sur le privilège de faire la bénédiction des cierges, en l'absence de l'évêque, de bénir le prédicateur en chaire et de célébrer les offices extraordinaires. — Actes justifiant le droit qu'avait le grand archidiacre de présenter à la cure du Mouzillon, savoir : concordat de l'évêque de Daniel Vigier réunissant au doyenné de Nantes, nouvellement créé, celui de la Chrétienté, et cédant au grand archidiacre le droit de patronage sur la cure de Mouzillon en échange du patronage qu'il avait droit d'exercer sur le doyenné de la Chrétienté. (1311). — Lettres de collation, de présentation et de *visa*, sentences et arrêts confirmant les prétendants présentés par l'archidiacre à la cure de Mouzillon, sans s'arrêter à l'opposition de l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes. — Accord entre l'évêque Gilles de la Baume et l'abbé de Saint-Jouin, Augustin Servien, énumérant les cures dont ce dernier aura la présentation,

dans le diocèse de Nantes (1671). — Fondation d'une chapellenie à desservir dans la chapelle de Loquidy et testament de l'archidiacre Jean Fourché, augmentation de dotation par les héritiers, lettres de présentation, de collation et de prise de possession.

G 114. (Registre.) — In-f°, 68 feuillets, parchemin; 510 feuillets, papier.

**1597-1773.** — Traité conclu avec le chapitre de Saint-Pierre par l'archidiacre Henri Duhaix pour une rente de 4 livres 6 sous qu'il s'est engagé à servir comme ses prédécesseurs. — Procès-verbaux de descente et d'état des lieux, sentence et arrêt concernant la mitoyenneté d'un mur dépendant du logis de l'archidiaconé place Saint-Pierre. Baux à ferme du même logis concédés à Gillette Giraud, dame de la Vicomté, à Michel Ménardeau de Maubreil, écuyer, à Louis Michel de la Justonnière, écuyer, à Salomon de la Tullaie, chevalier, seigneur de Belle-Isle, à Charles de Sesmaisons, chevalier, seigneur de la Sauzinière, Joseph Monnier, seigneur de la Valtière, conseiller maître à la Chambre des Comptes, à Pierre Cailleteau de la Chasseloire et autres. — Afféagement d'une pièce de terre près du clos de l'Écusson, accepté par l'archidiacre Jean Fourché, moyennant une rente de 5 livres qui fut plus tard échangée contre une autre rente foncière de 6 livres. — Baux à ferme de la métairie et du lieu noble de Loquidy, en Saint-Similien, consentis par les archidiacres pour le prix annuel de 1100 livres en 1668. — Arrêt du Parlement et accords conclus avec le chapitre de Saint-Pierre, le recteur de Saint-Similien et Guillaume de Lesrat, seigneur des Perrières, au sujet des dîmes appartenant au grand archidiacre dans le fief de Loquidy, au clos de la Mare et dans les Quarts de Barbin; et bail des mêmes dîmes conclu pour la somme de 200 livres en 1679. — Baux du droit de pêche dans l'étang d'Erdre concédés à François Néron, organiste de la cathédrale, pour le prix de 20 livres, à Christophe Bretagne, écuyer, sieur de la Houssinière et du moulin à vent des Quarts de Barbin. — Quittances de la rente de 20 sous que payaient les archidiacres au fief de la Haie-Mahéas pour l'enclos Bagouin en Cordemais; — d'une autre rente de 50 sous due à la seigneurie d'Acigné à raison d'un moulin situé dans la rangée de ceux de Cordemais; — d'une autre rente de 4 livres 4 sous due à la seigneurie de la Roche en Cordemais; — d'une autre rente de 9 livres due au chapelain du bénéfice de Merial à cause de la Prisedaguais en Cordemais; — d'une autre rente de 20 sous due à la chapellenie des Provosts, ou de la Denionnerie, sur le clos des Grandes-Rayes, en Cordemais. — Sentences, enquêtes, et autres actes judiciaires, établissant que l'archi-

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE G

diacre jouissait du droit de haute et basse justice au territoire de Loquidy et du droit de faire courir la quintaine à ses vassaux. — Aveu, procès-verbaux et instance terminée par une transaction, dans laquelle sont réglées les limites de la seigneurie d'Orvault, des fiefs du grand archidiaconé et de l'archidiaconé de la Mée. — Rôles rentiers.

G 115. (Registre.) — Gr. in-f°, 202 feuillets, parchemin; 142 feuillets, papier.

**1433-1773.** — Titres de l'archidiaconé de Nantes. — Baux à ferme d'une maison, sise rue Saint-Léonard à Nantes, suivis d'un arrentement consenti en 1773, en vertu d'une sentence d'autorisation et d'une délibération conforme du Chapitre. — Aveux, accords et contrats relatifs à des maisons de la paroisse Saint-Laurent de Nantes, sur lesquelles étaient dues des rentes foncières aux archidiacres de Nantes, par Godefroy Gelée, écuyer, échevin de Nantes, Jean Fégueulx, maître architecte pour le Roi en Bretagne (1569), Marie Jullo, veuve de Briand de Ronceray, Simon de Ronceray, agissant pour lui et pour Pierre, Claude et Denis de Ronceray ses cousins germains, habitant du petit Gouâvre, île de Saint-Domingue; la veuve de Pierre Macé, écuyer, sieur de la Barbelais; Julien du Greix, écuyer, Marguerite du Mollay, épouse de Gabriel de la Monneraie, écuyer, Jean Bataille, seigneur des Bretesches (1572), Françoise Drouet, veuve de François Boux, écuyer, sieur et dame du Teil; par Jean Endilanarech, barbier (1445), François Lorient, écuyer, sieur des Brossardières, Philippe Baudouin, écuyer, chapelain de la Ville-en-Bois (Bouaye), Jean de la Fontaine, apothicaire (1495), Joseph Richard du Plessis, docteur en médecine (1767), les titulaires de la chapellenie de Saint-Félix. — Autres aveux et contrats concernant des maisons sises au quartier de Richebourg, en la paroisse de Saint-Clément de Nantes, sur lesquelles étaient dues des rentes foncières par Jeanne Cottineau, Jean Chatellier, Jacques Maindron et autres. Arrentement de la maison du corps de garde sise, près la barrière de Richebourg, à Martin Chesneau par la municipalité (1626), et afféagement par l'archidiacre Pierre d'Espinose d'un terrain vague sis en dehors de la barrière vis-à-vis une raffinerie (1700). — Scellés sur les meubles de Sidrac de Chambellé, seigneur de la Boixière, lieutenant-général des armées du Roi. — Adjudication de 4 journaux de pré à l'entrée de la prairie de Mauves et de 8 fourches de bian pour 180 livres de rente.

G 116. (Registre.) — Gr. in-f°, 269 feuillets, parchemin; 178 feuillets, papier.

**1370-1773.** — Titres des fiefs de Loquidy appartenant à l'archidiaconé de Nantes, en la paroisse de Saint-

Similien de Nantes. — Aveux et contrats produits par Jean Beraud, Geoffroy Rouaud, Jean Champion, Jean de Mersant, armurier, Clément Leroy, Étienne Vaudeban, René Ledoux, Michel Mimault pour la maison de Chateaulin au port de Barbin, des vignes sises aux clos des Quarts et du Montgouet et des maisons et héritages sis aux villages du Croisic, de Barbin et de Loquidy près Nantes, sur lesquels sont dues des rentes foncières ; — par la veuve de François Bouvet, avocat au Présidial de Nantes, et son fils Jean Bouvet, écuyer, pour le domaine du Pin ; — par Antoine Franchepierre (1571), Guillaume Harouys, sieur de la Rivière (1574) ; Achille Herbelin écuyer, receveur du taillon (1613) ; Pierre Hallouin écuyer, capitaine au régiment de Piémont (1686) ; André Thoret négociant (1727), pour le domaine de la Morhonnère. Contrats d'acquêt et d'échange du même domaine, arrêt et sentence arbitrale concernant divers droits seigneuriaux, l'usage d'une porte et la propriété d'un chemin public. — Consentement de l'archidiacre Jean Fourché à l'établissement du frère Gilles Durand, ermite de Saint-Antoine, dans l'Ermitage fondé par René Bonin, écuyer sieur des Viviers (1645). Abandon de l'Ermitage par le frère Antoine de Saint-Gabriel aux religieux de la Merci (1672). — Aveux rendus par Charles Guillaud, sieur de Beau-Soleil, et la veuve de Charles Bonaventure Richard du Plessis, médecin, pour le domaine de la Rouaudière ; — par Guillaume Lechat, pour le domaine de la Gruotière ; — par Louis Corneille, fripier, pour la borderie du Montgouet ; — par les aumôniers de l'hôpital de Toussaints de Nantes pour des terres voisines de la Bouhourdière ; — par les chapelains du bénéfice de Saint-Thébaud et de Saint-Michel pour différentes pièces de vigne ; — par René Aufrère pour le lieu de la Chicotaie ; — par Julien Bretagne, Guillaume de Lesrat, seigneur des Perrières, pour le domaine de la Lombarderie ; — par Olivier Moquart pour le tènement de la Tortière ; — par Pierre Ménardeau et Christophe Bretagne, pour le domaine de la Houssinière ; — par François Bourdeil, sieur de la Maillardière, pour la maison de la Pohatonnerie, *antea le Chesne Chandellier* ; — par Pierre Dubois, Jean Louail, écuyer, Isabelle Burot, Raoul Moreau, François de Ravenel, sieur du Plessis, Gabriel Collet, écuyer, sieur des Rivières, Gilles Hallouart et autres pour les domaines de la Patouillerie, de la Porcherie, de la Barberie, de Loquidy, du Pressoir ; — par Robert de Sesmaisons (1404), Jean de Sesmaisons (1456), Christophe de Sesmaisons (1560), écuyer, seigneur de la Berrière, Modeste Goyon, épouse du comte Donatien de Sesmaisons, colonel au régiment Royal-Roussillon (1779), pour les domaines de la Saunzière et de la Haie-Bellanton ; — par les filles de Jean

de Rouvres (1622), pour le domaine de la Gaudinière comprenant les borderies de l'Aumônerie et de la Close. — Affèagements de terres vagues. Baux de vignes sises à Barbin sujettes au devoir du tiers de la récolte et de la dîme. — Aveux rendus par des tenanciers de vignes sujettes au devoir du quart.

G 117. (Registre.) — Gr. in-f., 143 feuillets, parchemin ; 47 feuillets, papier.

**1342-1767.** — Titres des fiefs de l'archidiaconé de Nantes sis dans la paroisse de Saint-Similien de Nantes. — Aveux et contrats produits par la veuve Jean Sauvaget, Alphonse Le Garec, contrôleur général des finances de Bretagne, Jean Jarniguen, écuyer, Jacques Gravelais, pour des héritages sis au lieu de la Peverie. — Fondations de chapellenies, à l'autel de Mère et Fils, en la cathédrale de Nantes (1342), par Mathieu de Colle, recteur de Saint-Brice de Goulaine ; — en 1400, par Geoffroy de Callac, chanoine de Nantes, et de Saint-Briec, recteur de Bouin. Lettres d'approbation, de présentation et de collation décernées à divers titulaires de ce bénéfice. Aveux rendus par les chapelains au grand archidiacre pour une maison, un pressoir, un jardin et des vignes sis à Barbin et à Loquidy. — Aveux et contrats produits par Mathurin Pirault, François Denault, Jean Jonnet, Claude Grubtier, Alain Rioteau, Jean Gourdeville, Olivier de Carheil, écuyer, seigneur de Launay en Sucé (1618), Pierre Boillève, sieur de la Nobilière, Pierre Chevrier, recteur de Saint-Jean de Nantes (1556), les chapelains des bénéfices des Trois-Maries et de Saint-Clair, pour des maisons et divers héritages situés aux villages et lieux de Barbin, du Tertre, de la Close-Hamelin, de l'Aumônerie ou la métairie du Cens, de la Gruotière *alias* la Cosnerie, du Gué-Moreau, du Croisic, de la Carterie et de Loquidy.

G 118. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

**1397-1797.** — Titres des domaines de l'archidiacre de Nantes. — Baux à ferme des droits de tiers, de dîme et de chapon à lever sur les vignes du clos des Quarts à Barbin, du droit de pêche dépendant de la maison de Loquidy et du moulin des Quarts. — Sentence du Présidial condamnant le grand archidiacre de Nantes Jean Prian à la privation des gros fruits de sa prébende, pour défaut de résidence, avec injonction aux fermiers d'en verser le produit au trésorier de la cathédrale, à la requête du Chapitre. — Accord entre les archidiacres de la Mée et de Nantes, le recteur de Saint-Similien de Nantes et quelques chanoines sur le partage des dîmes de la paroisse de Saint-Similien, suivi de l'approbation d'Antoine de Bavalan, grand vicaire de l'évêque Amaury

d'Acigné (1467). — Sentence du Présidial confirmant l'archidiacre Guillaume de Lignereul en possession des dîmes de son fief de Loquidy (1560). Procédures relatives aux dîmes de la même paroisse suivies d'un accord conclu entre l'archidiacre J. Fouché et le chapitre de Saint-Pierre (1618). — Aveux rendus à l'archidiacre Maurice de Montrelais, en 1387, par Jean Durand, pour une maison à Barbin et des vignes au clos du Pin ; — aux archidiacres de Nantes par Raoul Barbe, pour l'hébergement de la Barberie (1404) ; — par Joseph Mosneron, sieur du Pin, armateur ; — par les chapelains des bénéfices de Saint-Julien, de Saint-Étienne, et de Toussaints par la veuve Joseph Cabart pour le lieu dit le Petit-Hermitage (1778). — Contrats d'acquisition de maisons et de terres sises au fief de Loquidy, à Richebourg, dans la Haute-Grand'Rue de Nantes, produits par Guillaume Bouteiller, écuyer, négociant, acquéreur de la Houssinière, Jacques Vallin, Joseph de Neufgermain, écuyer, Jean-Baptiste de Lieutaud, Jacques Lizardière, buandier, Pierre Geslin, Marguerite Forget, épouse d'Yves Le Sourd de Lisle, et autres vassaux de l'archidiaconé de Nantes. — Affègement de sept hommées de terre au clos des Quarts en Barbin par l'archidiacre François de Chevigné à Pierre Laurent (1786). — Rôle rentier de 1688. — Sentences condamnant le fermier de l'abbaye de Pornic, le recteur de Mauves et le prieur de Saint-Crespin de Montfaucon à payer le droit de visite dû à l'archidiacre.

G 119. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1695-1699.** — Titres de l'archidiaconé de la Mée. — Procès-verbaux de résistance dressés contre les recteurs de Blain, de Derval, d'Erbray et de Sucé qui ont refusé de reconnaître à l'archidiacre le droit de porter seul l'étole dans le cours des visites pastorales, et sentence du Présidial les condamnant à se soumettre.

G 120. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier.

**1550-1700.** — Droit de visite sur les paroisses de l'archidiaconé de la Mée. — Convention passée par l'archidiacre Guillaume de Lignières avec deux prêtres de la paroisse de Derval auxquels il a commis le soin de visiter les paroisses de son ressort et de faire la recette du droit de visite, suivant le tarif inséré dans l'acte (1550). — Accord souscrit par le recteur de Sucé avec engagement de payer dorénavant la prestation annuelle de 4 livres 10 sous. — Instance contre Jean Lemercier, recteur de Chantenay, en 1600, avec production de pièces. — Sentences et arrêts de condamnation contre l'abbé de Geneston, contre un grand nombre de recteurs qui refusaient de payer le droit de visite et contre les chanoines

de la collégiale de Guérande qui voulaient s'opposer à la visite de la vicairie perpétuelle de Saint-Aubin, en qualité de curés primitifs de cette paroisse.

G 121. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1633-1645.** — Droit de visite sur les paroisses de l'archidiaconé de la Mée. — Comptes de recette des prestations fournies par les recteurs des paroisses.

G 122. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1673-1681.** — Titres au soutien du droit de haute et basse justice appartenant à l'archidiacre de la Mée en la paroisse de Saint-Similien de Nantes. — Inductions d'actes produites devant les commissaires de la réformation des Domaines royaux établis à Rennes et arrêt de maintenue rendu au profit de Jean-Baptiste Couperie, archidiacre. Inventaires de pièces justificatives. Information criminelle instruite sur les violences commises la nuit envers les serviteurs de la maison noble du Douet-Garnier.

G 123. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

**1590-1795.** — Domaines propres de l'archidiaconé de la Mée. — Arrentements, échanges et accensements du pré de la Saulzaie, de quartiers de vignes au territoire de Carcouet, de droits de quart, de tiers et de dîme à prélever sur la récolte des Grandes-Vignes en Saint-Similien. Aliénation de diverses rentes foncières souscrite par l'archidiacre Jacques du Pré pour se libérer de la taxe de 120 livres à lui imposée par l'édit de 1563. — Affègements de cantons de terre situés près de la Chésine pour être annexés au domaine de Château-Gaillard appartenant à Hippolyte d'Achon, chevalier, seigneur du Jaunay (1782.) Bail des revenus du droit de visite, consenti moyennant la somme de 275 livres par an à l'abbé Judalet, prêtre de Vay (1525). Congés pour bâtir des moulins à vent sur les terres de la Fosse-Boutin, du Clos-Gigan, du pré Tapcul, et de Saint-Imbe concédés à divers, moyennant des rentes foncières. Baux à ferme d'un clos de vigne situé près de Carcouet, des appartements de l'hôtel de l'archidiaconé, rue Saint-Laurent, d'un canton de pré en la prairie de Mauves, et des dîmes grosses et menues dépendant de la chapellenie d'Assérac, en la paroisse de Couéron. — Mémoire sur le droit d'indemnité dû à l'archidiacre à raison de la rente de 80 livres, léguée à la fabrique d'Ancenis par Perrine Verger et hypothéquée sur la maison de Procé. — Aveu des domaines et fiefs de l'archidiaconé de la Mée produit devant le siège des Régaires de l'évêché de Nantes par Salomon de Herbammez, archidiacre.

G 124. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, 1 sceau.

**1453-1631.** — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux rendus par Guillaume Tual, René Chevolleau, Vincent Charon, Jean Perrotin, maires-chapelains de la cathédrale, pour la maison de Bellanton *alias* le Chesne-Blanc ; — par Jean de Henleix (1452), par le curateur de Guillaume de la Lande (1542), pour l'hébergement et le domaine seigneurial de la Petite-Bouvardière ; — par Guillaume des Essarts, écuyer, seigneur du Souchay et Marie Simon, son épouse, Julien Denort, marchand, Jean Meriau, sieur du Pas, maître des Comptes, et Jean Boucaud pour la maison noble et le domaine du Breil *alias* Trenoust, le tout situé en la paroisse de Saint-Similien.

G 125. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1436-1636.** — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats de vente et d'échange produits par Jean Gauguet, Pierre Drouet, bourgeois de Nantes, l'aumônier de Notre-Dame hors les Murs, Jean Douce, écuyer, seigneur de la Maronnière, tuteur des enfants de Jean de la Lande et de Raoulette Douce, seigneur et dame de Carcouet, Joachim de la Lande, écuyer, la fabrique de la paroisse Saint-Saturnin de Nantes, Julien Denort, Jacques Béranger, pour des terres et des maisons sises au village de Carcouet, en la paroisse de Saint-Similien. — Vente des manoirs et domaines de Carcouet et de la Petite-Bouvardière par René de la Lande, écuyer, sieur de l'Écurais, à Julien de Langle, écuyer, sieur de la Biliais (1638).

G 126. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

**1557-1754.** — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats produits par Pierre Delaunay, Jeanne Chrétien, dame de la Haultière et du Petit-Carcouet, Pasquier Cado, Guillaume de Cadaran, sieur du Plessis-Tison, Jean Mériaux, Pierre Guichard, Julien Rivière, Paul Guignard, apothicaire, Jean Burot, sieur de Carcouet et du Pé, Étienne de la Grange, maître chirurgien, Jean de Stapleton, chevalier, comte de Trèves, seigneur des Dervallières, pour le manoir et domaine de la Cuguenière *alias* le Petit-Carcouet et pour des héritages situés au lieu dit le Bas-Carcouët.

G 127. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

**1516-1675.** — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. Procédures : d'un combat de mouvance pendant entre l'évêque de Créquy et Guillaume de Lignièrres, archidiaconé, au sujet des terres de Carcouet et de la Petite-Bouvardière sises en la paroisse de Saint-Similien ; — des

saisies féodales mises sur les mêmes terres, après le décès de Guillaume de la Lande, écuyer, et de Catherine de la Lande, épouse de Guy Laillier, sieur de la Chesnaie, par déshérence et défaut d'aveu ; — d'une demande en paiement de rachat intentée à René de la Lande, sieur de la Haie-Mahéas, et à ses héritiers par l'archidiacre Pierre de Bardy. — Reconnaissances de rentes dues à François de la Lande, écuyer, sieur de Carcouet (1518). — Quittance du prix de rachat (11,500 livres) payé par René de la Lande, sieur de la Haie-Mahéas et Marie des Rouzières, veuve de Rocaz à Guy Laillier, seigneur de la Chesnaie, procureur de René de la Barre, sieur de Villedé, pour le retrait lignager des terres de Carcouet et de la Petite-Bouvardière et dépendances (1574). — Enquêtes, sentences, arrêts. — Adjudication judiciaire de la terre de Carcouet à Marie de Maulle, pour acquitter les dettes de Gilles Villaine, sieur du Pinier, conseiller du Roi au Présidial de Nantes (1675).

G 128. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier, 1 sceau.

**1476-1774.** — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats produits par Jean de Goulaine et Gillette Le Boursier, seigneur et dame de la Berrière et de Grilleau (1476), Claude Geneste, Perrine du Molay, René Aubin, Louis Pondavy, négociant, capitaine de milice bourgeoise, les enfants de Jean Michel, écuyer, conseiller secrétaire du Roi près le Parlement de Toulouse, pour la borderie de la Cagassais et le pré voisin de l'arche de Grilleau ; — par Thomas Dorson, écuyer, seigneur du Saz, de Gorges, et de la Choltièrre (1520), Jean Gaultier, Jean de la Chasse, seigneur de la Hame-linière, Jean Josses et autres pour la tenue du Champ-Corbin et son moulin. — Instance en paiement de droits de lods et ventes contre Jacques Bernard, seigneur de Bazouges. — Aveux et contrats relatifs à la borderie du Petit-Château-Gaillard, situé aussi en la paroisse Saint-Similien, produits par Imbert Raboceau, Maurice Chantreau, Gilles Richard, René Valleton et autres.

G 129. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

**1444-1761.** — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux de la terre et du manoir de la Chesnaie, sis en la paroisse de Saint-Similien, par Guillaume de Mareil, seigneur du Plessis-Mareil (1444), par Guillaume Lebloay et Jeanne de la Lande, Pierre Rouault, écuyer, seigneur de Trignier et Catherine Ballue, Mathurin Babin acquéreur en 1623 de Louise de Talansac, épouse de Gabriel de Goulaine, Mathurin Chabot, et Guillaume Babin, conseiller et secrétaire ordinaire de la Grand'

Chambre du Roi, sénéchal de Saint-Herblain (1666). — Instance en prestation d'aveu et en paiement de deux rentes foncières assises sur la pièce du Vivier et le domaine de la Chesnaie, poursuivie contre Jeanne de la Lande et Catherine Ballue. — Aveux du domaine et manoir du Douet-Garnier, en Saint-Similien, produits par Jean Goaiseau, Jean Le Maistre, écuyer, seigneur de la Garelais (1524), François de Mauléon, écuyer, acquéreur en 1592, Mathurin Lenfant-Dieu, Étienne Lenfant-Dieu, écuyer, Pierre Belon, notaire, acquéreur en 1653, Élisabeth Belon, veuve de Michel Le Boucher, écuyer, et Jean-Baptiste Valleton, veuf d'Élisabeth Le Boucher. — Acte du supplément de 800 écus payé par François de Mauléon, favori du duc de Mercœur, pour la plus-value de la terre du Douet-Garnier qu'il avait achetée de Guillaume Le Maistre de la Garelais, lequel avait été fait prisonnier avec deux de ses frères au siège de Blain, et sentence le condamnant à payer également un supplément de droits de lods et ventes à l'archidiacre. Accords réglant les indemnités dues à l'archidiacre par le sieur du Douet-Garnier pour l'acquit du rachat et la construction d'un moulin.

G 130. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

**1459-1754.** — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Contrats et aveux des terres et maisons composant le clos et le domaine de la Goguetterie, nommé plus tard Procé, produits par Perrot de l'Espau, Gillette Maillard, veuve Le Boursier, Pierre Hubon, le chapelain de Tous-saints, François Grimaud, Guillaume Corset, Jean Duret, Jean Le Pelletier, Antoine Lyet, René des Mortiers, notaire, Jacques Bernard, sénéchal d'Orvault, Mathurin Le Houx, Claude, Jean et Martin Marion de Procé, et autres. — Pièces de procédure de l'action féodale en prestation d'aveu intentée à Claude Marion.

G 131. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

**1524-1770.** — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats produits par Guillaume Lucas, Jean Delaunay, Jean Drouillard, sieur de la Barre, Jean Meriau, sieur du Pas, Laurent Madeleneau, Georges Dupré, Jacques Valleton et autres pour des héritages, situés au village de Malville, *alias* les Champs-Bouchet, en Saint-Similien; — par Mathurin Lenfant-Dieu, écuyer, et Jean Lemaignan, capitaine de navires, pour le domaine noble de la Meslinière; — par François des Ridellières, écuyer, seigneur de la Noë-Maufras et de la Roche du Pont de Louan (1526), François Le Bloay, seigneur de Gargouille, second président en la Chambre des Comptes, Anselme de la Gastinaye, écuyer, sieur de la Preille (1604), et

Françoise de Marbeuf son épouse, Jean Belot, Jean Potier, Louis Mesnard, échevin de Nantes, Michel Drouet et autres pour le domaine noble du Pavillon et le Clos-Rousseau en dépendant; — par Jean Lorail et Claude de Sesmaisons pour le lieu noble de la Patouillière s'étendant dans les paroisses de Saint-Similien et d'Orvault, — par Mathurin Belavoine, Jean Charier, notaire, Jean Meriau du Pas, les enfants d'Étienne Gorge et autres pour la tenue de la Pelleterie, y compris le clos de l'Écusson et quelques autres terres de la paroisse Saint-Similien. — Échange d'un pré de la métairie du Hardaz, en Joué et Riaillé, contre la pièce de l'Écusson susdite, conclu entre les sieurs Lenfant-Dieu et Cottineau.

G 132. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

**1463-1770.** — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats produits par Jean Coupegorge, Jean de la Chasse, Claude Levieil, Joseph Taillé et autres pour la tenue et le moulin de Saint-Imbe, *alias* Saint-Ysme, sis près la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde, en Saint-Similien. Instance en paiement d'une rente de 35 sous, avec contestation de mouvance relative à la même tenue, dont le profit fut adjugé à l'archidiacre de la Mée contre la juridiction des Régaires. — Contrats produits par Clément Buron, Guillaume Alliotte, Julien Pécot, Pierre Lévesque et autres pour des acquisitions de pièces de vignes, sises au clos des Sauzinières. Enquêtes et procédures d'une contestation de mouvance féodale, portée devant le conseil de la Chancellerie de Bretagne, par le procureur du Comté de Nantes et l'archidiacre de la Mée, qui tous deux prétendaient jouir du droit de bail ou rachat sur la terre de la Sauzinière. Accord avec Jean et Christophe de Sesmaisons, écuyers, conclu par l'archidiacre Salomon de Herhammez qui a renoncé à exercer son droit de rachat moyennant la somme de 80 écus. — Aveux et contrats concernant les moulins de la Tour, de la Fosse-Boutin, de la Cave, du Champ-Corbin avec leurs dépendances, en la paroisse de Saint-Similien.

G 133. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1470-1691.** — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats produits par Gilles Gérard, Mathurin Bernard, Guillaume Le Boucher, l'un des maires-chapelains de la cathédrale de Nantes, Jean Godin, Lucas Davy, Jean de Bois-Hulin, écuyer (1469), Pierre Clergeaut, Daniel Gareau et autres pour des maisons et des terres sises aux lieux dits la Brauderie, la Brossauderie, la Cantinerie, la Couillaudière, la Garauderie, Gastines, la Godardière, la Hubière, la Jaluetière en la paroisse Saint-Similien; — par Germain du Vau, sieur de la

Porcherie et de la Bastille, Bonaventure Villaine, Antoine Lyet, Jean Amoureux, Nicolas Besnard, Jean Lemarié, Mathieu de Trégouet, écuyer sieur de Queralmon, auditeur à la Chambre des Comptes et autres pour des pièces de terre sises au Clos-Gigan, au Clos-Rouaud, au Clos-du-Gast, au Clos-Rome, au Clos-de-l'Archidiacre, au Clouteau, à la Saulzaie, à Beau-Soleil et dans d'autres parties du fief de Carcouet.

G 134. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 1 sceau.

**1496-1741.** — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée — Aveux et contrats produits par René Peneau, Jean Rousseau, Jean Denaye, écuyer, seigneur de la Per-vanchère (1475), Jean Stapleton, chevalier, seigneur des Dervallières, Michel de Marconville, diacre, chapelain du bénéfice de Notre-Dame des Clercs, les chapelains de Toussaints, les chanoines de la collégiale de Nantes, Jean Sauvage et autres, pour des terres sises aux clos de la Davière, de la Herse, des Jollis, des Mazères, de la Migronnière et aux environs, dans le fief de Carcouet, en Similien.

G 135. (Liasse.) — 7 rôles de parchemin.

**1464-1561.** — Rôles rentiers des fiefs de l'archidiaconé de la Mée comprenant le dénombrement de tous les vassaux qui étaient redevables de rentes foncières ou féodales.

G 136. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

**1561-1751.** — Rôles rentiers des fiefs de l'archidiaconé de la Mée et mémoires pour parvenir à leur rédaction.

G 137. (Cahier.) — 33 feuillets, papier.

**1561-1600.** — Sentences des causes expédiées aux audiences des plaids généraux de la juridiction de l'archidiaconé de la Mée tenu par Louis Michel, sieur de la Garnison, sénéchal — Prestations de serment de Julien Duret, institué forestier, de Pierre Bonnier, institué notaire, et d'autres officiers. — Réceptions d'aveux et de contrats, assignations, et bannies.

G 138. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 65 pièces, papier.

**1467-1775.** — Plaids féodaux de l'archidiaconé de la Mée. — Ajournement sur une instance en paiement d'une taxe de 30 sous, soutenue par le sergent de la juridiction de la Mée contre Jean de Henleix, écuyer, seigneur de Chésines (1467). — Procédures des saisies féodales prononcées par le sénéchal contre divers vassaux pour défaut d'aveu. Actes d'assignation, d'ajournement, de réception et d'impunissement. — Provi-

sions de procureur fiscal décernées à Louis Tournoux, avocat, information de vie et mœurs, serment et réception.

G 139. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 26 pièces, papier.

**1604-1765.** — Titres de la Grande-Chantrerie de la cathédrale. Baux d'un droit de dîme comprenant les deux tiers des dîmes à prélever sur la récolte des vins, en la paroisse de Basse-Goulaine. Reconnaissances d'une rente de 20 jallons de vin et d'une autre de 3 setiers de seigle dues par le Grand-Chantre de Saint-Pierre et le recteur de Basse-Goulaine au seigneur de la Tréperie. — Baux à ferme de la métairie de la Grande-Chantrerie, sise en Saint-Donatien, baux à devoir de tiers de récolte de pièces de terre sises dans le même domaine; et bail à ferme d'un appartement d'une maison sise à Nantes près la cathédrale. — Consultation sur l'aliénation de la moitié des dîmes et des fruits revenant à la cure du Port-Saint-Père.

G 140. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1733-1733.** — Titres de la Grande-Chantrerie de la cathédrale. — Mémoires contradictoires, observations, correspondance, factum, brevet dérogatoire concernant une pension de 1,000 livres que l'abbé Jean de Caulet, ancien grand-chantre de la cathédrale de Nantes, s'était réservée sur l'office de la Grande-Chantrerie, lors de sa promotion à l'évêché de Grenoble, et dont la validité était contestée par l'abbé Berthou de Querversio.

G 141. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

**1607-1737.** — Titres des prébendes du Doyen, du Trésorier et des chanoines de la cathédrale. — Sentences adjugeant la moitié des fruits d'une prébende à André Bonnier, chanoine, et maintenant Louis Truchart, chanoine, en possession de la maison prébendale. — Requête de Gabriel Daniel, clerc tonsuré, pour être mis en possession d'une prébende que lui dispute François de Florent, prêtre de Carpentras. — Mémoire sur les raisons qui autorisent la saisie des fruits de la Trésorerie sur l'abbé de Vertamon au profit du Chapitre. — Factum et productions du chanoine Jean de Faye demandeur en réduction de pension contre François de Beauvau, évêque de Sarlat, avec lequel il avait pris des engagements onéreux. — Compte des sommes dues au Chapitre par l'évêque de Saint-Brieuc, pour la vacance du Doyenné de Nantes. — Mémoire sur les obligations imposées au Doyen et les peines qu'entraîne le défaut de résidence.

G 142. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

**1304-1374.** — Titres de la fabrique de la cathédrale de Nantes. — Ordonnance épiscopale portant que le Chapitre aura la moitié des biens que l'évêque Durand de Rennes a attribués aux œuvres pieuses par son testament (1304). — Accord entre le Chapitre et l'évêque Daniel Vigier, assisté de Jean de Calestria, chantre de la cathédrale, exécuteurs testamentaires de l'évêque Henri, réglant que la mitre et la crosse du prélat défunt seraient à la disposition de l'évêque, sa vie durant, qu'ensuite la propriété en reviendra à la cathédrale et que les autres évêques ne pourront s'en servir qu'en payant 100 livres à la bourse du Chapitre (1316). — Instance en paiement d'une rente foncière de 3 livres, due au maître de musique de la cathédrale par les héritiers du chanoine Jean Boislève, en vertu d'une fondation du chanoine Jean Pageot. — Baux à ferme conclus par l'intendant de la fabrique, pour un corps de logis et un appartement sis sur la place de Saint-Pierre, une maison près de Sainte-Radegonde, une place de pré, au lieu du Pas-David, en Doulon. — Attestation, sentence, quittance relatives à une rente de 6 livres, assise sur une maison de la rue de la Poissonnerie et à une autre de 30 livres, due à la sacristie par le fermier du temporel de l'évêché. Bail du logis de la sacristie et reconnaissance des ornements d'église remis entre les mains des prêtres sacristes. Accord conclu par le Chapitre avec le duc de Montbazou, gouverneur de Nantes, pour la suppression du cimetière de la cathédrale, et l'embellissement de la place Saint-Pierre. Procès-verbal des exhumations faites lors de l'enlèvement des terres (1617), et opposition du Chapitre à l'établissement d'un marché sur ladite place (1753). — Adjudication des murs de clôture d'un cimetière public (1774). Marchés conclus pour l'entretien des toitures de la cathédrale et la refonte des cloches.

G 143. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

**1456-1754.** — Titres des maires-chapelains de la cathédrale. — Échange entre Guillaume de Mareil, chevalier, seigneur du Plessis-Mareil, et Jean Mainguy, recteur de Saint-Similien, de 5 quartiers de vigne, près la Chesnaie, contre une rente de 50 sous à prendre sur le domaine de Bellanton, et aveu d'un maire-chapelain à l'archidiaconé de la Mée pour la même terre. — Reconnaissance d'une rente de 12 sous sur l'ouche du Cormier, en faveur de Jean Lebrun, maire-chapelain (1480). — Demande de 9 setiers de rente au recteur de Saint-Étienne-de-Mont-Luc. — Arrentement du clos de la Cantinière. Baux à ferme de la tenue de Bellanton,

du logis de Haute-Follie, d'un canton de terre sis à Montfoulon, de logements sis à Nantes dans les rues de Saint-Gildas et Haute-du-Château. — Procès relatif à des vues ouvertes par l'un des chapelains sur le jardin de Rohan appartenant à la veuve Lyrot (1554).

G 144. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

**1412-1776.** — Titres de la psalette de la cathédrale. — Copies informes de l'ordonnance épiscopale d'Henri Le Barbu établissant une psalette à la cathédrale de Nantes (1412). — Concordat entre le sous-chantre de la cathédrale et le recteur de l'Université de Nantes réglant : qu'il n'y aura qu'une seule école de chant et d'alphabet, dans laquelle tous les enfants de la ville seront réunis sous la direction de deux maîtres, dont l'un sera à la nomination du sous-chantre, et l'autre à la nomination de l'Université, avec défense aux autres maîtres de recevoir des enfants de la classe élémentaire (1469). État des revenus de la psalette montant au XV<sup>e</sup> siècle à 228 livres 2 sous. — Bail à ferme d'une maison et d'un quartier de vigne à Barbin, près Nantes, concédé en 1651 pour 27 livres. — Quittance de deux rentes assises sur des maisons de la rue des Carmes à Nantes — Actes de constitution et de reconnaissance d'une rente de 4 livres 3 sous, assise sur une maison voisine de Saint-Saturnin, au profit du chapelain de la chapellenie de Mère et Fils, fondée par le chanoine Geoffroy de Callac, à la cathédrale et annexée à la psalette. — Quittance d'une rente de 6 livres 14 sous, payée par Jean Borgnet, écuyer, sieur de la Pichonnaie, et instance contre ses héritiers. — Bail à ferme d'un pré en Sainte-Luce dépendant du même bénéfice et arrentement d'un canton de terre situé au clos des Quarts à Barbin. Mémoire du grammairien de la psalette sur l'éducation et l'instruction des enfants (1733). (Voir G. 117.)

G 145. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1456-1766.** — Titres des chapelains de la société de Saint-Guillaume. — Constitutions et reconnaissances de rentes foncières à percevoir sur Guillaume Lebel, écuyer, Guillaume Carfury, Berthelot Guynement, François Hochard, Fabry Le Sassier, Guillaume Foënet, tanneur à Nantes, Guillaume Le Texier, seigneur de la Texerie ; Philippe Brossard, seigneur de la Trocardière, Jean Boré, Louis Coupegorge, Anne Josse, demoiselle de la Vairie, Jacques Robert, écuyer, seigneur du Moulin-Henriet, Julien Charette d'Ardenne, Gilles Le Vicomte écuyer, seigneur de Saint-Ouen et du Bois-de-Riaillé, Charles de Sévigné, seigneur des Rochers



et du Buron, Jean-Baptiste du Breil, écuyer, seigneur de Champcartier et du Buron, Gabriel de Cruz, héritier de Renée de la Vaugour, marquise de Vieillevigne, dame du Bois-Rouaud; Jean du Boullay et Yolande de Berso, seigneur et dame de la Sénéchallaie (1485); Guillaume de Mareil, seigneur du Plessis Mareil, et sa veuve Marguerite de Comenan (1458); Gilles Brécel, seigneur de Champsextier; Jeanne Brecel, dame d'Arsangle et Jean Melliant, seigneur du Tréget, Olivier de Corval, écuyer, seigneur de la Pasquelais, la veuve de Jérôme Rogon, seigneur de Beaubois; Mercure Michaël, sieur de la Rollandière, Jean de Téhillac, débiteurs des chapelains de Saint-Guillaume, à raison de leurs domaines situés dans les paroisses de Nantes, de Saint-Donatien, de Saint-Cyr, de Campbon, de Sainte-Pazanne, de Riailé, de Vigneux, de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, de Saint-Viaud, du Pont-Saint-Martin, du Bignon, de Saint-Herblain, et de Drefféac. — Condamnations contre plusieurs débiteurs et arrentements. Échange d'une rente de 10 livres léguée par Vincent de Heinleix, seigneur de Chésines à la société de Saint-Guillaume, contre un logis sis en Saint-Donatien, près Nantes.

G 146. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

**1499-1767.** — Revenus de la société des chapelains de Saint-Guillaume. — Titres de fondation, de constitution et de reconnaissance, quittances et condamnations concernant des rentes léguées par Jean Marie, prêtre, recteur de Sautron, Guillaume Bonnel, recteur de Treillières, Jean de Saint-Gilles, sieur de Prier, Julien Pageot, chanoine, Jean Chabeulier, prêtre, choriste de la cathédrale, Jacques Menière, maire-chapelain, ou dues par Louis de Bruc, Jean-Baptiste Gautier, prêtre, Gilles Jahan, Philippe Brossard de la Trocardière, Mathurin Chauveau de la Mulonnière et autres. — Mandement de Louis XII au sénéchal de Nantes de poursuivre les débiteurs de rentes qui ne s'acquittent pas envers la société de Saint-Guillaume. — Actes de caution, de souscription et de franchissement concernant les emprunts de la société. — Baux à ferme d'un ranc de pêche en Loire et d'une maison, rue des Carmélites. — Demande en indemnité aux héritiers du chapelain René Hus, pour réparations à la maison qu'il habitait. — Commissions de receveur des rentes de la société.

G 147. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

**1441-1747.** — Revenus de la société des chapelains de Saint-Jean — Bannies pour parvenir au bail judiciaire de la terre de Souché, saisie en 1546 sur Louise

Goheau, pour arrérages de rentes non payés et en 1566 sur Jean de Montbron. — Actes de constitution, de transport, de reconnaissance concernant l'assiette et le recouvrement de diverses rentes foncières dues par Pierre Daudibon, Jacques Haruys, changeur, par les héritiers de Jean Mennet; — la propriété d'une maison léguée, dans la paroisse Sainte-Radegonde, par Jacques Gérardin, prêtre, affermée à Pierre Picard, valet de chambre de la duchesse Anne, et ensuite prise par les douves du château de Nantes; — l'assiette de diverses rentes foncières dues par Étienne de Loyon, à raison d'une maison qu'il avait à cens de Jean du Coin, écuyer, seigneur du Coin (1532); — par Mathurin Papolin, par Pierre Lenormand, Guy Roymer, Jean Lohier, pour des maisons sises à Richebourg, près de la cohue au blé de la paroisse Sainte-Croix, au Martray de Saint-Similien; — par Perrin Niel, débiteur de Jean Robin, chanoine bienfaiteur de la société de Saint-Jean, Tristan de Carné, écuyer et François de la Lande, seigneur de Cleux, Guillaume de Heinlex, écuyer, seigneur de Chésines, Jean de la Lande, seigneur de Vieillevigne (1542); par Christophe du Breil, écuyer, sieur de la Mauvaisinière, Louise de la Bouëxière, dame de Bras, Jean de Faye, sieur de la Grignonnaie, les héritiers de Jacques Mènière, prêtre; — le recouvrement d'une rente de 10 livres sur la recette de Nantes, possédée d'abord par Guillaume Chauvin, écuyer, seigneur de l'Éperonnière, et Raoul du Bois-Guêhenneuc, et de diverses autres rentes assises sur les terres de Bougon, de la Tenaudaie, du Chalonge et d'Ardenne. Rôles des rentes à recevoir. — Acte d'emprunt de 1200 livres.

G 148. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 95 pièces, papier.

**1432-1771.** — Revenus de la société des chapelains de Saint-Jean. — Donation de 6 hommées de pré dans la prairie de la Grande-Hanne (Doulon), par le chanoine Pierre Robin (1437). Acquisitions: d'un canton de 25 cordes au même endroit; — d'une maison à Nantes sise rue Saint-Gildas, par Pierre Guisnel prêtre; — de plusieurs maisons, sises à Richebourg près Nantes et d'une rente de 8 livres, 8 sous, par Pierre Quentin, chanoine de la collégiale de Notre-Dame, pour subvenir à l'entretien de deux chapellenies, dont les titulaires desserviront deux messes par semaine, le vendredi et le samedi (1536). Baux à cens et à ferme: de maisons sises à Nantes, aux faubourgs de Richebourg, de Saint-André et de Saint-Donatien, rue Saint-Gildas; de terres sises dans les paroisses de Pontchâteau et de Saint-Sébastien et des prés de la Hanne; procès-verbaux de prise de possession et d'état de lieux. — Baux à

ferme de la recette des revenus de la société de Saint-Jean.

G 149. (Cahier.) — 26 feuillets, papier.

**1707-1799.** — Sommier des rentes foncières, constituées et hypothécaires appartenant aux chapelains des sociétés de Saint-Guillaume et de Saint-Jean, indiquant l'assiette des rentes et les termes acquittés.

G 150. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

**1513-1765.** — Titres de la chapellenie de la Barillerie, *alias l'Ecce Homo*, desservie à la cathédrale. — Bail à complant d'un quartier de terre à planter en vigne au Clos-Ernou, en Carquefou, moyennant le quart de la récolte. — Reconnaissance d'une rente foncière de 4 livres due au chapelain sur la métairie de la Basse-Angle, en Carquefou. — Contrat d'acquisition de la terre de la Noë-Guy, en Grand-Champ, par Robert Michel, marchand à Nantes. — Arrêt au Parlement maintenant Jean Chabuliez, chapelain de la Barillerie, et divers habitants de Carquefou, en possession et jouissance des chesnaies des Basses et Hautes-Angles, des marais et communs sis entre l'Étang-Hervé et le Trait-de-l'Angle, jusqu'à l'Erdre, malgré l'opposition de Bernardin d'Espinose, conseiller en Parlement (1635). Procès-verbaux de transport sur lesdits marais contenant description des communs des Cormiers, de l'Angle et de la Poitevinère. Autre arrêt confirmant les termes du premier (1642). Échange de la borderie de la Barillerie, en Carquefou, contre la métairie de Villeneuve en Grand-Champ, conclu entre ledit chapelain et M. d'Espinose, seigneur des Renaudières, de l'Étang-Hervé, de Rougeul, de Grand-Cour et de Jasson. — Procès-verbal d'état de lieux pour la métairie de Villeneuve et aveu à la cour de Procé. Autre aveu à la juridiction du prieuré de Toutes-Joies, annexé à l'Oratoire de Nantes, pour une maison rue Notre-Dame, à Nantes. — Baux à ferme desdits immeubles.

G 151. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1499-1719.** — Chapellenie de Belestre, fondée à l'autel Saint-Jean de Bouaye. — Afféagement de 30 hommées de vignes concédé par Jean Mainguy, recteur de Saint-Ermeland de Bouaye, à Rolland Jehanneau. — Sentence du sénéchal des Régaires condamnant un chapelain de Bouaye à replanter la même vigne. — Baux du temporel de la chapellenie de Belestre concédés par divers choristes et bénéficiers de la cathédrale.

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE G

G 152. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1637-1799.** — Chapellenie de Bonnemère, *alias in parvis quies*, fondée en l'église de Saint-Saturnin de Nantes. — Accord sur une mutualité de mur consenti entre le pénitencier Michel Dubreil et Gilles de Brenezay, titulaire de ladite chapellenie. — Débat au possesseur entre Pierre Baudry et Jean Lorido, prêtre. — Arrentement de la pièce du Pain-Perdu et bail à ferme à un jardinier de la tenue de l'Ouche-Venelle, sises en la paroisse du Saint-Donatien.

G 153. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1443-1799.** — Chapellenie de Bonne-Nouvelle, *alias* de Toussaints, fondée en l'église de Nantes, par Lucas Davanches — Constitution d'une rente de 20 livres consentie au nom des chapelains par Jean de Couësmes, seigneur de la Bagaye et Jean Caro, seigneur de la Cognère. — Arrêt de condamnation contre René Legoux, sieur de la Bagaye, débiteur d'arrérages, et assiette de la même rente établie par le fils de René Legoux sur les terres de la Bagaye, de Boisbriand et de la Haranchère. — Échange de terres contenant reconnaissance d'une rente de 6 sous 6 deniers, assise sur une pièce de terre du domaine de Carcouët (1443), et reconnaissance d'Henri Bernard. — Demande en paiement d'une rente de 20 sous, constituée à la veuve de Guillaume Pohaton et ses enfants. — Bail à devoir de quart de cinq quartiers de vigne, au clos de la Herse, concédé par le chapelain Guillaume Géraud. — Instance contre les détenteurs de la pièce du Breil, en Carquefou, sur laquelle était assise une rente de 3 sous 6 deniers, et constitution d'une rente de 3 livres 15 sous sur le domaine de la Salle, consentie par Martin Brossard. — Baux d'un canton de pré sis en la vallée de Doulon. — Demande en paiement d'arrérages d'une rente de 20 livres, assise sur le lieu de la Paticière, intentée à Jeanne de Saffré, fille de Thomas de Saffré, par Charles de la Motte, chapelain d'une chapellenie fondée à l'autel de N.-D.-de-Bonne-Nouvelle, par Jacques de la Motte, chanoine de Nantes, en 1482.

G 154. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1416-1741.** — Chapellenie du Fresne ou de la Rive, dépendant des offices du diaconat et du sous-diaconat, fondée et desservie en l'église Sainte-Radegonde. — Bail de la tenue du Fresne, en Doulon, souscrit par Gilles de Brenezay, l'un des maires-chapelains de la cathédrale, et titulaire de la chapellenie du Fresne. — Aveu à la seigneurie du Gué-Robert. — Sentence de la Prévôté de Nantes condamnant les desservants des deux cha-

pelleries, fondées en l'église de Notre-Dame par Jean de la Rive, à payer au diacre de la cathédrale une rente foncière de 50 sous, hypothéquée sur une maison de la paroisse Notre-Dame.

G 155. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1379-1641.** — Chapellenie de la Madeleine, fondée par Pierre Dorengé en la chapelle de la Madeleine à la cathédrale. — Ordonnances épiscopales approuvant les dispositions prises par l'exécuteur testamentaire du fondateur, pour le service de la rente de 30 livres, assise à l'origine sur Jean de la Muce, chevalier, et conférant la jouissance du bénéfice à Jean Dorengé, prêtre. — Transaction relative à deux quartiers de vigne sis au Val-Moreau, en Saint-Donatien, dont le recteur de Saint-Clément a cédé la propriété à Pierre le Métayer, prêtre, moyennant le prix de 12 francs d'or, à convertir en 20 sous de rente pour la fabrique de Saint-Clément. — Arrentement d'une place vide, sise en la paroisse de Saint-Clément, consenti par le chapelain Étienne Biré. — Transaction au profit de deux chapellenies desservies l'une à l'autel de Notre-Dame en l'église de Fougeray, l'autre à l'autel de la Madeleine en la cathédrale de Nantes, souscrite par Pierre Morin, écuyer, seigneur de la Salmonnière, en conséquence d'un constitut de son père de 1458; portant cession de huit journaux de pré à Vertou, qui furent rétrocédés à un marchand de Nantes en échange de deux rentes payables aux titulaires. — Constitution d'une rente hypothécaire de 3 livres, 6 sous, par Guillaume de Malestroit et Françoise de la Noë, seigneur et dame d'Oudon, leur fils Jean-François de la Noë, seigneur de la Noë et de Launay-Bazouin, et Charles du Butay, écuyer, seigneur de la Roche en Couffé (1510); — d'une autre rente de 6 livres, 12 sous, par Guillaume Blanchet, seigneur de la Joliverie, Charles Blanchet, chef secrétaire à la chancellerie de Bretagne, et Jean Robert, seigneur du Moulin-Henriet (1526).

G 156. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1530-1719.** — Chapellenie des Morts annexée à la maire-chapellenie de la cathédrale. — Règlement des arrérages d'une rente de 45 sous due à la veuve Mauray par le diacre et le sous-diacre de Nantes, à raison de la maison qu'ils occupaient près des douves du château de Nantes; — d'une autre rente de 50 sous due au chapelain des Morts par Guillaume Priou, pour une maison sise près la barrière de Saint-Clément. — Aveu de deux maisons, sises en ville, rendu aux chanoines de la cathé-

drale par le chapelain Jean Tousseau, et reconnaissance d'une rente de 60 sous due à raison de deux logis sis en Saint-Clément, en face de Champfleury. — Baux à ferme de la maison du sous-diaconat et d'un trait de dime en Couéron acceptés par François Pinson de la Lande, écuyer, Jean Catho de la Guillardrie et Martin Massonnet, maître chirurgien. — Procès-verbal relatif à la mutualité d'un mur.

G 157. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1590-1749.** — Chapellenie de Portric ou du Crucifix. — Aveux rendus à l'archidiacre de Nantes, pour vignes au Mont-Goguet; à Salmon de la Tullaie, écuyer, seigneur du Port-Durand, pour le clos de Grenouille. — Instance en réintégration contre Denis Delaunay, propriétaire voisin de la terre du bénéfice, qui avait usurpé une portion de terrain. — Dénombrement des terres du temporel de ce bénéfice sises à Portric produit devant la duchesse de Penthièvre, dame de Portric (1596).

G 158. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1515-1799.** — Chapellenie des Quatre-Évangélistes desservie à la cathédrale. — Constitution d'une rente de 20 livres souscrite par Gilles Meschinot, chevalier, seigneur du Mortier-Guybour, François Goheau, seigneur de Saint-Aignan, au nom de Mathurin Perthuis, prêtre. — Cession d'une rente foncière de 20 livres, assise sur deux maisons de la rue des Halles à Nantes, par Philippe Laurent, docteur en médecine, seigneur de la Salmonnière, à Mathurin Perthuis et à Pierre Quentin, prêtres, et rétrocession consentie par ledit Quentin. — Fondation de trois messes par semaine à l'autel des Quatre-Évangélistes par ledit Perthuis, moyennant les deux rentes ci-dessus montant à 40 livres et le don de divers ornements (1537.) — Vente de l'emplacement de la rue des Halles contenant la reconnaissance de la rente de 20 livres. — Lettres de collation et quittance de décimes.

G 159. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1544-1579.** — Chapellenie de la Rolandière desservie à l'autel de Saint-Guillaume de la cathédrale, à la présentation de René de Bourgneuf, seigneur de Cucé, premier président de Bretagne. — Transaction et procédures relatives à une rente foncière de 50 sous, assise sur une pièce de vigne nommée la Grande-Rolandière, en Saint-Sébastien, et à une autre rente foncière de 50 sous, assise sur deux rotreaux de pêche placés sous les ponts de la Madeleine.

G 160. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1666-1766.** — Chapellenie de Sainte-Anne desservie à la cathédrale. — Baux à ferme d'une maison sise rue Saint-Laurent. — Procédures d'une compétition entre Gilles Leroy, prêtre choriste pourvu par le pape, et François Gaultier pourvu par l'évêque. — Compulsoires tendant à prouver que les titulaires du bénéfice ont été choristes. Actes de présentation et d'accord.

G 161. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1477.** — Chapellenie de Sainte-Catherine desservie à la cathédrale. — Acquisition par le chapelain Jean Charles d'une rente de 7 livres, à prendre sur une maison de la rue des Carmes, à Nantes, et reconnaissance souscrite par Olivier Ruallo.

G 162. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1673.** — Chapellenie de Saint-Christophe desservie à la cathédrale. — Acte de constitution d'une rente hypothécaire de 30 livres, souscrit par Maurice de Lesrat, chanoine, au nom des chapelains de ce bénéfice.

G 163. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1407-1753.** — Chapellenie de Saint-Clair desservie à la cathédrale. — Mandement du duc Jean V au sénéchal de Nantes, d'inviter les chanoines de la cathédrale à restituer au chapelain de Saint-Clair, alors nommé Julien Louzet, familier du duc, les oblations déposées sur l'autel de Saint-Clair le jour de la fête du saint, et à cesser désormais toute perception de cette nature (1407). — Procès-verbal de transport à la cathédrale, de mainmise sur les objets contentieux et d'assignation aux chanoines. — Accords réglant la mutualité de la maison du chapelain, sise rue Saint-Laurent, et la propriété d'une venelle. — Aveu au Chapitre pour le même logis. — Arrentement d'un clos de vigne à Barbin pris par le chapelain Gilles de Brenezay. — Baux à ferme d'appartements concédés à Maurice Macé de la Lande, conseiller maître à la Chambre des Comptes et à Marguerite de Ramaceul, veuve Simon de Creil.

G 164. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1513-1753.** — Chapellenie de Saint-Clément, desservie en l'église de Saint-Clément. — Arrentements d'un petit jardin à Richebourg, consenti par le chapelain Thomas Deslandes à Pierre Chocque, hérald d'armes du roi de France ; — d'une maison sise au même lieu par Jean Havart, recteur de Mouzeil, et titulaire du

bénéfice. — Baux à ferme de deux journaux de pré, sis dans la prairie de la Madeleine à Nantes.

G 165. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1666-1766.** Chapellenie de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien, desservie à la cathédrale. — Procédures pour régler des droits de servitude entre la dame Françoise de Vaucouleurs, veuve de la Tullaie et le chapelain Julien Pageot, demandeur, et bail à ferme d'un logis, sis place Saint-Pierre. — Délibération du bureau de l'Hôtel-Dieu autorisant le chapitre de Saint-Pierre à rentrer en possession d'un canton de pré, sis dans la prairie de la Grande-Hanne.

G 166. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1304-1711.** — Chapellenie du Saint-Esprit fondée en 1314 par Olivier, recteur du Port-Saint-Père, et desservie à la cathédrale. — Acte de donation de la métairie de la Monginaie en Carquefou. Acquisition d'une rente de 48 sous. Sentences, reconnaissance et quittance concernant une rente de 12 sous, assise sur la pièce de la Petite-Noë près Ranzay ; une rente de 7 livres, 10 sous, due par Louis Boju de la Ménollière, président au Parlement de Bretagne, à cause de la terre du Vivier près Machecoul. — Aveu au seigneur de Portric des terres dépendant de la chapellenie du Saint-Esprit en la paroisse de Saint-Donatien.

G 167. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1373-1667.** — Chapellenie de Saint-Étienne desservie à la cathédrale. — Arrentement d'une maison en ruine sise rue Saint-Laurent à Nantes, concédé par le chapelain Guillaume Jacquet à Pierre Dorengé, prêtre, moyennant une rente hypothécaire de 10 livres (1396). Baillée à devoir de tiers de trois quartiers de vigne au clos de la Forêt, près Barbin, consentie par le chapelain Roland de Pencoëdic, licencié ès lois, à Guillaume Rio-teau. — Accord entre le chapelain Jean Jacquet et les frères Pierre et Mathieu Lombalays, sur la propriété de 12 quartiers de vigne sis près de la Houssinière en Saint-Similien, et sentence condamnant le vigneron Jean Champion à bêcher deux quartiers de vigne à Loquidic. Accensement de trois quartiers de vigne au même lieu pris par Georges de Sesmaisons, écuyer, seigneur de la Gergaudière. — Acquisition d'une planche de vigne, au clos de la Forêt, par Antoine Terreau, prêtre. Obligation de 4 pipes et demie de vin pour la jouissance de 9 quartiers de vignes concédés à un marchand par l'archidiacre Le Gallo. — Aliénation

par le chapelain de Saint-Étienne d'un canton de terre au clos de la Mare, au profit de Guillaume de Lesrat, écuyer, sieur de la Lombarderie. — Requête tendant à prouver qu'il y avait à la cathédrale deux chapellenies desservies sous le vocable de Saint-Étienne.

G 168. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

**1466-1776.** — Chapellenie de Saint-Félix desservie à la cathédrale. — Aliénation de deux maisons en ruines sises dans la paroisse Saint-Laurent, quittance d'une rente de 10 livres assise sur l'une de ces deux maisons. — Échange de la pièce de Montbuzon, en Saint-Donatien, contre un canton de pré, sis dans la prairie de la Madeleine, conclu avec Gabriel de la Gasne, plus le procès-verbal d'arpentage des deux pièces. — Déclaration de 10 journaux trois quarts de prés, sis au même lieu, produite en 1678 pour la réformation du papier terrier des domaines royaux. — Ordonnance de l'intendant de Bretagne fixant à 5 setiers et demi de seigle de rente l'indemnité due au chapelain de Saint-Félix par l'Hôtel-Dieu de Nantes, pour une cession de terrain. — Procédures relatives à un envahissement de terrain imputé au sieur Arnous-Rivière, marchand de bois, par le chapelain de Saint-Félix, demandeur en réintégrande, et ~~mémoires détaillés~~ à l'appui, avec un plan de la prairie de la Madeleine. — Baux à ferme et arrentements de portions de pré au même lieu. — Déclarations de consistance du temporel de la chapellenie de Saint-Félix. — Contestation relative à une résignation de bénéfice faite en faveur d'Yves Melot, choriste.

G 169. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

**1471-1716.** — Chapellenie de Saint-Gilles et Saint-Gatien desservie à la cathédrale. — Accord portant reconnaissance d'une rente de 20 sous assise sur une maison de la rue de la Chaussée à Nantes, au profit du chapelain de Saint-Gatien. — Déclaration de temporel produite devant Charles Lefrère, conseiller du Roi, seigneur de Belle-Isle et sénéchal de Nantes. — Bail de vignes au clos du Gros-Chêne et de la tenue du Pavillon en Saint-Donatien.

G 170. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1674.** — Chapellenie de Saint-Gohard desservie à la cathédrale. — Signification d'arrêt du Présidial de Nantes défendant à Simon Loiseau, receveur général des finances en Bretagne, de payer aucune somme au chapelain René Morin avant qu'il ait justifié qu'il s'est acquitté des obligations de son bénéfice.

G 171. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

**1508-1747.** — Chapellenie de Saint-Hervé annexée à la sous-chanterie de la cathédrale. — Accords entre les chapelains et les chanoines de Notre-Dame et le titulaire du bénéfice de Bois-Guinardais sur les égouts d'eau et les mutualités de leurs maisons sises rue Saint-Denis. — Échange de terres sises aux environs de la Bottière en Saint-Donatien, conclu entre Alain Mandart, seigneur de la Bottière, conseiller maître à la Chambre des Comptes et le chapelain Rialen. Reconnaissance d'une rente de 30 sous, assise sur les tenues de la Basse-Bottière et de Foulgeré ou du Plaisir par les tenanciers et instance en recouvrement contre Olivier Busson, seigneur de la Villejegu, propriétaire de la terre du Plaisir. — Échange entre Allain Mandart et le chapelain Rolland Blanchet, de prés sis dans la Grande-Hanne de Doulon et dans la vallée de Sainte-Luce (1539). — Quittance des arrérages d'une rente de 43 sous, hypothéquée sur un courtil du Bas-Carcouët près Nantes.

G 172. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1670-1739.** — Chapellenie de Saint-Jacques et de Saint-Philippe desservie à la cathédrale. — Distribution des deniers provenant de la succession d'Étienne Simard, choriste de la cathédrale, lequel devait à la grande-bourse du Chapitre une rente de 25 livres à raison du logis de sa chapellenie situé place Saint-Pierre. — Procès-verbal du refus opposé par le Chapitre à la nomination du titulaire présenté par le chanoine Jean de la Garde, sieur de la Rive. — Demande en exécution de réparations formée contre l'abbé Goussaud, recteur de la Chapelle-Basse-Mer, par l'abbé Bouvet, titulaire après lui du bénéfice de Saint-Jacques, et par le Chapitre.

G 173. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier.

**1554-1639.** — Chapellenie de Saint-Jean desservie en l'église de la cathédrale. — Baux à ferme du logis dépendant dudit bénéfice en la paroisse de Saint-Laurent de Nantes, concédés à Guillaume Drouet de la Bautroie, procureur postulant au Présidial, à Christophe de Sesmaisons, écuyer, sieur de la Sauzinière, à Marc de Barberé, sieur de la Bauche, conseiller maître à la Chambre des Comptes. — Arrentement judiciaire dudit logis et de son emplacement à René Vallin, chanoine, moyennant une rente de 57 livres et sentence déchargeant le recteur de la paroisse Saint-Jean de la contribution à la muraille mutuelle, entre son presbytère et la nouvelle construction entreprise par l'acquéreur. — Procédures d'une contestation relative à la communauté

d'une cour entre le presbytère de Saint-Jean et ladite chapellenie.

G 174. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

**1437-1545.** — Chapellenie de Saint-Jean fondée par Gilles d'Elbiest, seigneur de Thouaré, et desservie à la cathédrale. — Constitution d'une rente hypothécaire de 60 sous, acceptée par Jean du Moulin, prêtre, de Jeanne Viau et d'Olive Cante. — Bail à cens de la maison de l'Échellerie, sise à Nantes, paroisse de Saint-Léonard, consenti par Jacqueline de Montausier, veuve de Mathurin de Condest, écuyer, seigneur de l'Asnerie (Ile de Bouin) à la charge de payer une rente de 70 sous au chapelain d'Elbiest et 61 sous de rente à un chapelain de Saint-Léonard. — Adjudication d'une maison sise à Nantes, rue Saint-Denis, sur laquelle était due une rente de 4 livres au susdit bénéfice.

G 174 bis. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

**1439-1533.** — Chapellenies desservies en l'église de Saint-Jean contiguë à la cathédrale. — Contrat de constitution d'une rente de 6 livres, souscrit par Jean de Grasmouton, écuyer, seigneur de Grasmouton, et Jean Botin au nom du chapelain Guillaume Merven, et subrogation de droits par son successeur Jean Gaudin. — Accord et reconnaissance d'une rente de 29 sous due sur le lieu noble de Chantepie, en Saint-Donatien, par le notaire Jean Ogier. — Titres de diverses rentes hypothécaires acquises et léguées par Jean Georgette, prêtre, pour la fondation d'une chapellenie de deux messes ; et poursuites contre les débiteurs.

G 175. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1604-1675.** — Chapellenie de Saint-Lazare, desservie en l'église de Nantes. — Actes des poursuites intentées à Amaury Eder, chevalier, seigneur de Beaumanoir et de l'Ongle, pour le paiement d'une rente de 20 livres et les arrérages. — Bail à ferme de la terre de l'Ongle, en Guenrouet, à la charge de payer 73 livres 18 sous au Chapitre de la cathédrale. Mémoire des actes des archives du Chapitre extraits par le chapelain Bernardeau et envoyés au procureur de la Chambre de réformation des hopitaux contre le vicaire général de l'ordre de Saint-Lazare, citant une ordonnance épiscopale de 1327, comme l'acte le plus ancien.

G 176. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1303-1737.** — Chapellenie de Saint-Louis desservie à la cathédrale. — Testament de Gilles Martin, bourgeois de Nantes, contenant fondation d'une chapellenie sous

l'invocation de Saint-Louis pour la dotation de laquelle il a donné un droit de navigation à prendre en Loire sur chaque chaland, sa maison sise rue Perdue, ou de l'Huis de Fer, diverses rentes montant ensemble à 12 livres 11 sous, à prendre sur des maisons sises à Nantes rues de la Chaussée, du Vieux-Pont, de l'Échellerie et de la Juiverie, à la Fosse, à la Saulzaie, aux Changes, à Richebourg, à Loquidy ; — des terres en Saint-Donatien ; — des vignes au Blottereau de Doulon. — Quittance d'une rente foncière assise sur une maison de la Grand'Rue de Nantes et perçue par le chapelain Louis Goussault, diacre d'office à la cathédrale.

G 177. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1701-1770.** — Chapellenie de Saint-Marc fondée en la chapelle du collège de Saint-Clément, par Sébastien Cohon, scholastique de l'église Saint-Pierre. — Consentement du Chapitre au franchissement d'une rente constituée par le fondateur, au principal de 3.600 livres. — Procuration du titulaire pour colloquer les fonds sur les États de Bretagne. — Lettres de collation données par l'évêque Fretat de Sarra à François Cheré, prêtre. — Projet d'accommodement entre ceux qui se trouvent intéressés à la translation de la chapelle de Saint-Marc en l'église de l'Oratoire.

G 178. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1450-1657.** — Chapellenie de Saint-Martin fondée à la cathédrale par Pierre Beyneau, archidiacre de Nantes. — Acte de donation de 15 livres, 10 sous de rente, à prendre sur divers héritages de la ville de Nantes, et de Château-Thébaud (1450). — Acte de prisage des biens de Jean Guénichon, portant réduction à 10 livres de la rente de 15 livres, qu'il devait au bénéfice de Saint-Martin (1456). — Constitutions d'une rente hypothécaire de 16 sous 8 deniers, à prendre sur deux maisons du Marchix par André Legat ; — d'une autre rente de 60 sous par Jacques Bodin, sieur de la Blanchardière, Thébaud le Flane, sieur de la Mercerie, et Édouard Bochays, sieur de la Rivaudais, paroissien de Frossay ; — d'une autre rente de 46 sous, payable sur divers héritages de Saint-Donatien par Pierre Minguet, et Jeanne Cavailleau. — Reconnaissance d'une rente de 25 sous, assise sur une pièce de terre de la paroisse Saint-Similien. — Instances et condamnations contre Claude Anger, sieur de Crapado et divers tenanciers débiteurs du bénéfice. — Quittance de remboursement de 600 livres, principal d'une rente constituée par le père de Philippe de Mazoyer, sieur de Villeserin.

G 179. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1492-1799.** — Chapellenies du Grand et du Petit Saint-Michel desservies à la cathédrale. — Acte de fondation par Pétronille La Renoulard, portant donation de 30 livres de rente, assignées sur une maison voisine de la Chapelle-au-Duc, sur une vigne de la Gibraie, en Saint-Sébastien; sur un pré de la paroisse de Chessail; sur des maisons sises dans divers quartiers de Nantes. — Constitution d'une rente de 67 sous par François Lebel, seigneur de Bonneville, en Saint-Donatien. — Reconnaissance d'une rente de 9 sous, assise sur le Champ-Durant et l'Ouche des Moriceaux, en Orvault. — Aveu à l'archidiacre de Nantes pour diverses vignes aux clos des Quarts, du Mont-Goguet et de la Mare, en Saint-Similien, et au fief du prieuré de N.-D.-de-Toutes-Joies; pour une maison sise près du cloître Notre-Dame à Nantes. — Déclaration du service et du temporel dudit bénéfice (1622). — Échange de vignes entre les chapelains de Saint-Michel et de Saint-Clair et Julien Bretagne, sieur de la Lombarderie. — Baux de pré situés dans la vallée de Doulon. — Acte de présentation émanant de Renée de la Motte, dame de la Guyonnière, de l'Onglée et de Montigné (1614), et concordat passé entre cette dame et Jean Borgnet, écuyer, sieur de la Gressière, prétendant au même droit. — Permutation de bénéfice entre les titulaires des chapellenies de Saint-Michel de la Rabastelière et de Saint-Louis. — Mémoire sur l'origine et la destination du bénéfice du Grand-Saint-Michel fondé avant 1399.

G 180. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

**1397-1741.** — Chapellenie de Saint-Pierre et de Saint-Paul desservie à la cathédrale. — Statuts de la très ancienne confrérie de Saint-Pierre et de Saint-Paul rédigés de nouveau en 1397, et compte du receveur des rentes de la confrérie pour les années comprises entre 1584 et 1594. — Constitution d'une rente de 11 livres 7 sous, pour les confrères, par Jeanne de Trécesson, dame de Trécesson et de Crossac, son fils François de Trécesson et son petit-fils Pierre. — Arrentement d'une maison sise en la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles pris d'abord, puis rétrocédé par dom Simon de Guitres, chapelain de la cathédrale, pour une rente de 21 sous qui fut amortie par Julien Simon, en 1566. — Constitution d'une rente de 45 sous par Jean Rondeau, seigneur de la Rondelière en Saint-Étienne-de-Mer morte (1475). — Acquisition par Nicolas Pérussy, banquier, d'une maison, sise à Nantes, près la rue Saint-Gildas, grevée d'une rente de 4 livres au profit dudit bénéfice.

G 181. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1706-1771.** — Chapellenie de Saint-Symphorien desservie à la cathédrale. — Bail à ferme d'un logement avec jardin, près le cimetière de Saint-Similien, à René de la Pommeraie, recteur de la paroisse de Saint-Jean en Saint-Pierre; et arrentement de tout le temporel du bénéfice consenti à Joseph David, marchand, pour la rente de 30 livres.

G 182. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1617.** — Chapellenie de Saint-Thébaud desservie à la cathédrale. — Acquêt par Michel Touzelin de la Bonnetière, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes, d'une maison sise à Nantes, en la paroisse de Notre-Dame, grevée d'une rente de 18 livres 19 sous au profit dudit bénéfice.

G 183. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1555-1576.** — Chapellenie de Saint-Yves desservie à la cathédrale. — Instance en paiement d'arrérages de rentes poursuivie contre Christophe de Chevigné, seigneur de la Sicaudais et d'Anetz, et le fermier de la terre d'Anetz.

G 184. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

**1411-1765.** — Chapellenie de la Trinité desservie à la cathédrale. — Transumpt des lettres du duc Jean V portant fondation de messes à l'autel de la Trinité et donation au chapelain desservant d'une rente de 60 livres, à prendre sur la redevance de 120 livres que lui payaient les pêcheurs de Rezé, de Bouguenais et de Sainte-Croix de Nantes. — Baux à ferme d'une tenue sise en Saint-Donatien, près la Berthelotière, dépendant du bénéfice de la Trinité des Anges, et d'un journal de pré sis dans la Grande Hanne de Doulon.

G 185. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1505-1731.** — Chapellenie des Trois-Maries desservie à la cathédrale. — Testament de Pierre Le Bodon, recteur d'Aigrefeuille, contenant divers legs pieux en faveur de la société des chapelains de Saint-Guillaume, de la confrérie de Saint-Pierre et de Saint-Paul, de l'aumônerie de Saint-Clément, de l'église de Saint-Tremeur de Carhaix, et notamment une donation de 33 livres de rente à prendre sur des maisons, sises à Nantes près la chapelle Saint-Gildas, rue Saint-Léonard, rue de la Poissonnerie et en Saint-Clément près le cimetière de Champfleury (1505). — Contrats d'arrentement, d'acquisition, de reconnaissance concernant l'as-

siette des rentes ci-dessus et d'autres à prendre sur des maisons sises en l'île de Petite-Biesse, paroisse Sainte-Croix de Nantes et au faubourg de Richebourg.

G 186. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1302-1721.** — Chapellenie du Vieux-Crucifix fondée à la cathédrale par Daniel Vigier, chanoine. — Lettres du fondateur portant donation de 24 livres 10 sous de rente en faveur des deux chapelains qui, alternativement, diront une messe quotidienne devant l'image du Sauveur, et acceptation par le chapitre de la cathédrale (1302). — Arrentement d'un emplacement de maison, voisin des Jacobins de Nantes, pour la rente annuelle de 100 sous, payable au chapelain du Vieux-Crucifix. — Demande en paiement d'arrérages, quittance et bail à ferme d'une maison située rue Saint-André à Nantes.

G 187. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1612.** — Chapellenie des prisons des Régaires. — Acte de donation de 50 livres de rente consenti par Michel Touzelin, sieur de la Barre, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, et Françoise Fradin, son épouse, pour assurer la célébration de la messe aux principales fêtes de l'année, dans la chapelle qu'ils ont fait reconstruire aux prisons des Régaires de l'Évêché.

G 188 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

**1657-1766.** — Réunion de chapellenies à la mense capitulaire de Saint-Pierre de Nantes. — Lettres de Louis XIV, confirmant, à la demande des chanoines de la cathédrale, la teneur des bulles des papes Nicolas V, Innocent VIII, déclarant nulles toutes les provisions qu'obtiendraient les chapelains de la cathédrale, même en cour de Rome. — Remontrances des chapelains de la société de Saint-Jean défenseurs à l'encontre des chanoines qui prétendaient les maintenir dans leur dépendance, contenant l'analyse d'un grand nombre de titres. — Assignations aux titulaires et aux présentateurs des bénéfices, oppositions, enquêtes, désistements concernant la requête présentée par les chanoines de Saint-Pierre de Nantes à leur évêque (1727), pour obtenir l'extinction du titre de diverses chapellenies de la cathédrale et l'augmentation des revenus de la fabrique de leur église qui ont subi une réduction de 9,000 livres par suite du discrédit des billets de banque; et l'insolvabilité de leurs débiteurs. — Procès-verbal constatant l'état des charges et des revenus dudit Chapitre. — Autres instances reprises en 1742 et en 1752 par les

chanoines, suivies de déclarations de bénéficiaires et de nouveaux états de revenus. — Ordonnance épiscopale, du 24 avril 1760, supprimant 51 chapellenies affectées aux officiers et choristes de l'église de Nantes, réunissant ensemble le temporel des quatre maires-chapelles, des deux sous-chantreries, du diaconat et du sous-diaconat et de la sous-scholastique, à la condition que les revenus de ces bénéfices formeront une bourse particulière; lettres patentes de Louis XV ratifiant cette suppression et arrêt d'enregistrement obtenu du Parlement. — Requête des chanoines au Parlement afin de contraindre les chapelains des sociétés de Saint-Jean et de Saint-Guillaume à se conformer aux règlements. — Ordonnance épiscopale portant réduction de messes de plusieurs chapelles.

G 189. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

**1767-1790.** — Mémoires, requêtes, consultations et procédures des instances portées en Parlement par Joseph Cœur de Roy, prêtre, pourvu par dévolution de de la sous-chantrerie de la cathédrale appelant comme d'abus de l'union des biens appartenant aux chapellenies ci-dessus, contre les chanoines de Saint-Pierre, défenseurs; — par les maires-chapelains et les officiers du bas-chœur, demandeurs en lettres de commission et d'enquête contre les chanoines dont ils attaquaient l'administration et en exécution d'arrêt, pour les contraindre à produire les comptes de revenus des chapellenies unies. — Extraits des délibérations du Chapitre, contenant des collations de charges et des attributions de gages, produits par les défenseurs.

G 190. (Liasse.) — 9 feuillets, papier.

**1799-1790.** — Cahier des délibérations prises en commun par les titulaires des neuf offices du chœur de la cathédrale, par les sociétaires de Saint-Jean, de Saint-Guillaume et de la Trinité, contenant transcription des termes de l'arrêt de 1788 et des résolutions prises pour l'examen des comptes de la régie de leurs bénéfices et la réforme des abus.

G 191. (Cahier.) — 40 feuillets, papier.

**1622.** — Déclarations de temporel et de charges spirituelles faites par les chapelains, possédant des chapellenies desservies à la cathédrale, en vertu d'une ordonnance épiscopale.

G 192. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

XVII<sup>e</sup> SIÈCLE. — Relevés de notes instructives concernant la fondation des bénéfices de la cathédrale, leurs



titres, leurs revenus, leurs titulaires successifs et le service religieux qui était attaché à chacun d'eux.

G 193. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1700-1755.** — Comptes des revenus des bénéfices de la cathédrale, réunis par ordonnance de 1760, pour former une bourse particulière.

G 194. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

**1740-1741.** — Titres de propriété du chapitre de Saint-Pierre. — Dîmes et rentes d'Anceis et d'Assérac. — Actes de reconnaissance et de confirmation concernant une rente foncière de 4 livres 16 sous, assise sur deux maisons situées sur le port d'Anceis. — Baux à ferme des dîmes appartenant au Chapitre de Nantes, dans la paroisse d'Assérac conclus, en 1246, avec Geoffroy de Penestin, diacre, pour la somme annuelle de 30 livres ; — en 1300, avec les religieux de Saint-Gildas-des-Bois pour le prix de 55 livres ; — en 1603, avec François Cogines, recteur d'Assérac, pour le prix de 210 livres ; — en 1717, avec Joseph Brebion, notaire, pour le prix de 992 livres. — Procédures soutenues contre le sire Jean de Rieux qui prétendait jouir du droit de dîme à l'onzième gerbe dans les frairies du Bourg, de l'Armor, de Limarzel, de Tréhiguiet et de la Bauche et terminées par une sentence arbitrale qui le condamne. — Autres procédures poursuivies contre Charles Hersant, recteur d'Assérac, à propos des dîmes novales. — Déclarations contenant le dénombrement des terres novales de la paroisse d'Assérac produites devant le Parlement de Rennes. — Accord conclu, en 1665, portant que le recteur recevra une rente de 36 livres pour sa part dans les novales, et autre traité passé, en 1692, entre le recteur Edmond Brunet et René de Lopriac, marquis d'Assérac, sur le même sujet.

G 195. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

**1604-1749.** — Dîmes de Bouguenais. — Accord sur le partage des dîmes conclu entre l'abbé Gilles de la Landelle, trésorier de l'église cathédrale de Nantes et Jean Regereau, prieur curé de Saint-Jean de Bouguenais. — Sommation au fermier judiciaire des fruits de ladite cure de délivrer aux fermiers de la Trésorerie la moitié des orges récoltées en 1688 et procès-verbal des refus opposés. — Requêtes et mémoires concernant les réparations à faire à la grange et au pressoir. — Baux conclus par les trésoriers, en 1616, pour le prix de 300 livres ; — en 1738, pour le prix de 700 livres. — Bail des domaines et des dîmes du prieuré-cure de Bouguenais, pour le prix annuel de 1,100 livres, consenti par François Le Sénéchal, chanoine de Saint-Augustin.

G 196. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

**1400-1611.** — Domaines de l'île de Bouin. — Fondation de la chapellenie de Saint-Jacques des Burelles par Pierre Virée, pour augmenter le service divin en la chapelle de l'aumônerie de Saint-Julien-le-Martyr, bâtie par son père. — Transaction conclue avec les seigneurs de Bouin, Gilles et Placidus de Macheoul, portant règlement pour le paiement du devoir appelé *cens de sel*. — Baux à ferme du temporel de la chapellenie des Claies et réclamations du fermier contre le titulaire du bénéfice. — Aveu rendu au seigneur de Bouin par Philippe Charon, chanoine de Saint-Pierre, pour le temporel du bénéfice de Saint-Jacques ou des Claies. — Procédure d'une instance suivie par le fermier des domaines de Buzay, en Bouin, contre le même titulaire.

G 197. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

**1609-1774.** — Domaines de Campbon. — Procédures d'une instance poursuivie devant le Présidial de Nantes et le Parlement de Rennes contre le général de la paroisse de Campbon et les chanoines de Saint-Pierre de Nantes et les héritiers de Robert Dalibert, prêtre, par Joseph de Marques, prêtre, vicaire perpétuel, demandeur au sujet de la jouissance du presbytère de Campbon et de ses dépendances. Productions des défendeurs. Ordonnance épiscopale de Philippe Cospéan (1630), érigeant un vicariat perpétuel à Campbon et assignant au titulaire la cinquième partie de toutes les dîmes grosses et menues de la paroisse avec le produit des offrandes. — Transaction conclue par les chanoines avec les vicaires perpétuels, pour le partage des dîmes anciennes et novales, homologuée au Présidial, à l'officialité et par lettres patentes. — Mémoires au soutien des décimateurs de Campbon plaidant contre le recteur de Pontchâteau, dans lesquels il est rappelé que la châtelainie de Campbon fut démembrée, le 7 avril 1565, de la baronnie de Pontchâteau. — Rôle des rentes féodales dues à la seigneurie du Séréc, produit pour déterminer les limites des deux paroisses. — Transaction avec le comte de Menou et le marquis de Coislin réglant le déborneement des fiefs de la châtelainie de Campbon et de la baronnie de Pontchâteau. — Procès-verbaux d'état de lieux, marchés et quittances concernant les réparations du presbytère de Campbon, et la subvention de 1,250 livres accordée par le Chapitre pour la restauration de l'autel de l'église paroissiale.

G 198. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

**1503-1730.** — Baux à ferme du presbytère, des rentes, des dîmes, oblations et autres revenus apparte-

nant aux chanoines de Nantes dans la paroisse de Campbon, acceptés en 1581 par deux prêtres pour le prix annuel de 200 écus sol de 60 sous pièce ; — en 1602, pour 600 livres tournois ; — en 1633, par Pierre Rouvraye, vicaire perpétuel, pour le prix de 1,200 livres ; — en 1693, pour 1,400 livres ; — en 1739, pour 1,900 livres par André Godin, recteur. — Plaintes adressées aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes, recteurs primitifs de Campbon, par les prêtres et les bourgeois de la paroisse contre Jean Guillier, maître d'école, coupable de négligence dans l'exercice de ses fonctions, pour obtenir qu'il soit destitué.

G 199. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 145 pièces, papier.

**1351-1780.** — Dîmes de Carquefou. — Baux à ferme des deux parts des dîmes de tous les fruits croissant dans la paroisse de Carquefou ; des deux parts des laines et des agneaux, des oblations déposées à l'église et des vins récoltés conclus par les chanoines de Saint-Pierre, en 1602, pour le prix annuel de 120 écus sol ; — en 1624, pour le prix de 1,000 livres ; — en 1743, pour le prix de 1,100 livres. — Concordat de 1514 passé entre François de Châteaubriant et Charles Hay, chanoines de l'église de Nantes, d'une part et Denis Bondet, recteur de Carquefou, d'autre part, portant que désormais les dîmes anciennes et nouvelles seront divisées en trois parts, dont l'une reviendra au recteur, à la condition qu'il entretiendra en bon état la grange commune du presbytère, et que la vendange sera portée au pressoir de François Maillard, seigneur de Belestre. — Sentences du Présidial conformes audit concordat, terminant des procès soulevés par les recteurs Jean Desnoyers et Philippe Gautier. — Mémoires, consultations, requêtes des procédures suivies par le Chapitre contre les recteurs Jacques Buau et Jean Bongrain, à propos de la perception des mêmes dîmes ; — contre le général de la paroisse qui contestait aux chanoines la dîme des agneaux, du mil, des pois et des fèves ; — contre Louis Mergey, prieur commendataire de la Madeleine en Bois, qui s'opposait à la perception des dîmes dans l'étendue de son fief. — Affègements de divers cantons de terre vague concédés par le même prieur, en Carquefou, sur les limites de la paroisse de Sainte-Luce et moyens d'oppositions fournis par les chanoines, demandeurs en rescision de contrat. — Aveux des domaines formant le temporel des prieurés de Sainte-Croix et de la Madeleine en Bois. — Accord de 1251 entre l'évêque de Nantes, agissant pour son église et les frères Guillaume et Mathieu de Beauvau, coupables de violences et de spolations, portant que le domaine de

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE G

Pellan appartiendra à l'église de Nantes, et qu'en échange, l'évêque paiera au sénéchal Renier, agissant pour son fils, époux de Marguerite de Beauvau, la somme de 50 livres.

G 200. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1617-1705.** — Dîmes de Chantenay. — Baux à ferme du droit de dîme à percevoir sur les gros fruits de la paroisse de Chantenay, concédés par les chanoines de Saint-Pierre, en 1617, pour le prix de 50 livres à Louis Guihard, recteur ; — en 1661, à François Bonnier, chevalier, seigneur de la Chapelle-Launay ; — en 1705, pour le prix de 30 livres à Louis Couyer, recteur.

G 201. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

**1140-1747.** — Domaines et dîmes de la Chapelle-Basse mer. — Sentence arbitrale rendue, vers 1140, par l'évêque de Chartres, les archevêques de Bourges, de Tours et de Bordeaux, sur un différend pendant entre l'église de Nantes et l'abbaye de Marmouliers, à propos de l'église de Sainte-Croix de Nantes, de laquelle il résulte que les moines habitant le prieuré de Sainte-Croix auront la moitié des revenus appartenants à cette église ; — que la nomination du chapelain desservant la cure sera au choix du Chapitre et des religieux ; — que le cimetière du prieuré sera ouvert aux serviteurs du cloître ; — que le tiers des accroissements fonciers du prieuré reviendra aux chanoines ; — et qu'en échange, les religieux abandonneront au Chapitre tous leurs droits sur la paroisse de la Chapelle-Basse mer et la moitié de leurs possessions sises en la paroisse de Saint-Médard de Doulon. — Extrait du livre de la *Savate* conservé aux archives du Chapitre, composé en 1277 sur d'anciens recueils, où il est porté que le Chapitre possède, dans la paroisse de la Chapelle-Basse mer, la nomination du prêtre, les deux tiers des oblations, les deux neuvièmes des dîmes de toute antiquité, la moitié des deux tiers par suite d'une cession de Jean de Barbechat, et dans la paroisse de Barbechat la presque totalité des dîmes. — Indults du pape Clément V, permettant (1313) à l'évêque de Nantes, Daniel Vigier, d'instituer dans sa cathédrale 21 prébendes qui seront réparties ainsi : 7 pour des prêtres, 7 pour des diacres et 7 pour des sous-diacres, afin que les offices soient toujours célébrés dignement par des chanoines et non par de simples chapelains ; — du pape Jean XXII confirmant ces dispositions et conférant à l'évêque le pouvoir de contraindre les chanoines, de les frapper de censure et de les priver de leurs revenus. — Ordonnance du même évêque (1327), réglant les cures et les bénéfices qui seront attachés à chaque prébende, l'ordre qui sera observé pour la célébration des

offices et les émoluments qui reviendront aux chanoines fidèles à leurs devoirs. — Bail à ferme des dîmes grosses et menues de la paroisse de la Chapelle-Basse mer ou Barbechat (1339), concédé à Jean Garnier, recteur, pour le prix annuel de 10 livres. — Accord sur le partage des dîmes de la même paroisse conclu en 1482 avec le recteur Olivier Rouxeau. — Aveux pour deux rentes foncières rendus à Pierre de Beaumanoir, écuyer, et à Pierre d'Anetz, seigneur de la Héardièrre, par les chanoines de Saint-Pierre. — Donation de Jean du Butay (1444) à Guillaume Daudibon, recteur de la Chapelle-Basse mer, de toutes les dîmes dépendantes du domaine du Butay, à la charge de célébrer un *obit* solennel chaque année à l'intention des seigneurs du Butay. — Procédures de l'instance soutenue par le Chapitre contre les demandes du recteur Simon Béraud, comprenant des extraits de comptes du XV<sup>e</sup> siècle et du livre de la *Savate*, la transcription des actes cités ci-dessus et de plus un extrait des conclusions capitulaires relatif à la présentation du chanoine de Sesmaisons à ladite cure et accord. — Autres procès soutenus par les chanoines et le même recteur, défendeurs, contre le recteur du Loroux, le prieur de Saint-Laurent et la prieure de Sainte-Radegonde et autres sur la possession des dîmes d'une pièce de terre voisine des Perrines et du tènement de la Trébetière ; — contre Jacques Martel, de la Cleraie sur la possession des dîmes de la Cleraie ; — contre le recteur Mathurin Dumans, qui demandait d'abord à jouir par moitié de la grange dîmeresse et ensuite à prélever seul les dîmes de la Chapelle-Basse mer avec l'appui des paroissiens ; — contre les héritiers d'un recteur et divers fermiers.

G 202. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

**1562-1750.** — Bail à ferme des dîmes que les chanoines de Nantes étaient en droit de percevoir dans la paroisse de la Chapelle-Basse mer concédé, en 1562, pour le prix annuel de 350 livres. — Baux à ferme des dîmes du logis de la Dîmerie, des devoirs féodaux, des vendanges du clos du Chapitre et des oblations appartenantes aux mêmes, montant, en 1599, au prix annuel de 120 écus ; en 1633, à 1.000 livres ; en 1678, à 2,100 livres y compris la ferme d'un bordage ; en 1731, à 2,300 livres ; en 1745, à 2,810 livres y compris la ferme du pré des Rosées. — Bail à ferme des dîmes grosses et menues concédé par le recteur Louis Goussault en 1746, pour la somme de 2,550 livres et plusieurs redevances en nature. — Procès-verbaux de l'état des réparations à faire au pressoir et à la grange de la Dîmerie. — Marchés, mémoires et quittances des travaux exécutés. — Sommutation du procureur fiscal du siège de l'Épine-Gaudin aux-

dit chanoines et à Simon du Ronseray, héritier de Louis du Ronseray, recteur de la même paroisse, de procéder aux réparations du chœur de l'église, du presbytère et de la Dîmerie. — Procès-verbal de dégradations dressé contre les héritiers de Louis Goussault, aussi recteur de la Chapelle-Basse mer.

G 203. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1592-1750.** — Dîmes de Couéron. — Baux à ferme des dîmes, prés, jardins, logis et pressoir appartenants au doyen de Nantes, dans la paroisse de Couéron, consentis en 1584 pour le prix de 400 livres à Jean Ricart, prêtre de Bouguenais. — Répliques d'une contestation relative à la jouissance des dîmes de la pièce du Barreau, près la Rousselière.

G 204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1595-1785.** — Dîmes, domaines et rentes de Donges, de Montoir et de Doulon. — Quittance de la somme de 1576 livres payée au chanoine François Fouré par Maurice Tassé, sieur du Pont, fermier des dîmes levées dans les paroisses de Donges et de Montoir au profit du scholastique de la cathédrale. — Baux à ferme d'un droit de dîme à percevoir au profit des chanoines de Nantes, comprenant les deux tiers d'un huitième des dîmes grosses et menues prélevées dans la paroisse de Doulon, concédés, en 1594, pour le prix de 20 livres ; en 1657, pour le prix de 50 livres. — Bail à ferme de deux journaux de pré sis en Doulon, dépendants de la prébende du Théologal, consenti, en 1785, pour 50 livres à Joseph Malgonne. — Instances en recouvrement de plusieurs rentes foncières assises sur les domaines de la Rivière, de la Barre et de la Bonnetière, en Doulon dues par Jacques Bouré, Jean Touzelin et Gilles Douteau.

G 205. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1560-1791.** — Dîmes de Fay. — Baux à ferme d'un droit de dîme comprenant les sept huitièmes parties de la récolte des fruits croissant par labour en la paroisse de Fay, conclus en 1560, pour le prix annuel de 200 livres ; en 1645, pour la somme de 410 livres ; en 1741, pour la somme de 450 livres. — Requête d'intervention au procès fait au laboureur des cantons de la Ridelais, de la Briandais et de la Bortais, par le fermier des chanoines pour l'obliger à payer la dîme de ses blés noirs. — Déclarations faites au greffe du Présidial de Nantes par les paroissiens de Fay qui ont entrepris de défricher divers cantons de terres incultes. — Transaction sur le partage des dîmes de la paroisse de Fay entre le Cha-

pitre et le recteur Lambert du Boisjan, portant que les chanoines ne percevront pas plus du tiers. — Lettres patentes et arrêt d'homologation.

G 206. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

**1247-1757.** — Dîmes et rentes de Fougeray. — Reconnaissance du recteur Guillaume Soudan portant qu'il a pris à ferme, des chanoines de Nantes (1247), la moitié de la cure de Fougeray pour la redevance annuelle de 25 livres. — Sentence de l'official condamnant le recteur Geoffroy Chaourcin à se dessaisir de la moitié des dîmes et des revenus de la cure de Fougeray qu'il retenait injustement au préjudice du Chapitre. — Accord entre les mêmes parties passé devant l'évêque, fixant à 25 livres la part revenant au Chapitre sur les revenus de ladite cure, sans préjudice du denier de Saint-Pierre et du déport (1282). — Lettre attestant que le recteur Daniel Rioci a payé aux chanoines la taxe de 50 livres de déport qu'il était tenu d'acquitter, selon l'ordonnance de l'évêque Durand, à raison de la vacance de la cure pendant un an. — Actions en paiement intentées aux recteurs Antoine Champion, Guillaume Gaultier, René Meriau et David de la Roche.

G 207. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1365-1776.** — Dîmes et redevances des paroisses de Goulaine et de Guérande. — Baux à ferme du trait de dîme appartenant à la Chantrerie du Chapitre de Nantes, en la paroisse de Basse-Goulaine, consistant dans les deux tiers des dîmes perçues sur les vins, consentis en 1776 par l'abbé Olivier Berthou de Querversio, abbé de Sainte-Marie de Pornic, grand chantre de la cathédrale de Nantes, pour le prix de 540 livres par an et, en 1778, par l'abbé François Soldiny, pour 640 livres. — Mandement du duc de Bretagne Jean IV au sénéchal de Guérande (1365) de délivrer, aux chanoines de Nantes, les salines et les rentes dont ils ont été privés pendant la guerre de la Succession. — Ajournement et sommation concernant une rente de 12 livres due au chapitre de Nantes par Pierre Picault, sieur du Parc.

G 208. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

**1344-1747.** — Dîmes et redevances des paroisses de Héric et de Joué. — Lettres de sauvegarde accordées par le roi de France, Philippe VI de Valois, aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes commettant spécialement Henri du Bois et Gautier des Granges, sergents royaux, à la garde des droits et des domaines appartenants au Chapitre. — Commandement fait en conséquence par

lesdits sergents à l'abbé Raoul, vicaire de Héric, de se désister de la jouissance des dîmes de cette paroisse et l'assignant pour plaider devant le Parlement de Paris avec invitation au sire Le Galois de la Heuse, gouverneur des domaines du sire de Clisson, en Bretagne, de leur prêter main-forte au besoin (1344). — Procédures terminées par un accord dans lequel le recteur de Héric, François Feillet, s'engage à payer désormais une rente de 7 livres aux chanoines (1670). — Autre reconnaissance de l'abbé Ally (1747). — Enquête instruite, en 1519, devant l'official de Nantes, à la requête de Ladislav du Fau, trésorier de la cathédrale, à l'encontre de l'abbé Allain Péro, sur la nature et la quotité de certaines redevances. — Bail à ferme des droits du trésorier comprenant 12 setiers de blé, 480 boisseaux d'avoine, et 35 livres de rente à lever sur les revenus de la cure de Joué, pour le prix de 60 écus. — Instances en paiement contre Thomas Guibourd, Thomas Gaultier et Rolland Bourdin, recteurs de Joué.

G 209. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1593-1731.** — Redevances des paroisses de Macheoul et de Mézanger. — Instance en paiement d'une prestation de 37 sous 6 deniers contre les recteurs des paroisses de la Trinité et de Sainte-Croix de Macheoul, suivie d'un accord passé avec le recteur de Sainte-Croix Nicolas Grosseau. — Bail de la terre du Pas-Nantais conclu, en 1593, par les filles de Jean du Pas-Nantais, chevalier des ordres du Roi, et sentences condamnant Jean de la Pouéze et Claude du Pas-Nantais à payer une rente de 30 livres aux chanoines de Saint-Pierre.

G 210. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1577-1609.** — Rentes et redevances des paroisses de Maisdon, et de Mouzeil. — Procédures d'une action intentée à Claude Preseau, sieur de l'Oiselinière, à Pierre de la Pouéze, sieur des Bretesches, à Charles Jousseau, sieur de Couboureau et des Bretesches, par les chanoines de Saint-Pierre, demandeurs en paiement d'une rente foncière de 72 livres assise sur la terre des Bretesches. — Autres instances poursuivies contre divers recteurs de Mouzeil par le receveur du Chapitre, pour avoir paiement d'une rente de 4 livres due sur les revenus de la cure.

G 211. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

**1603-1757.** — Domaines de la ville de Nantes. — Mémoires, contrats, extraits de registres concernant les procès soutenus par le chapitre de Saint-Pierre de Nantes, contre la municipalité, pour conserver la mou-

vance des terrains nommés la Motte-Saint-Pierre et la Motte Saint-André et le droit d'en afféager des parties. — Charte de l'évêque de Nantes, Quiriac, (copie) confirmant les chanoines en possession d'une partie des offrandes déposées sur les autels de la cathédrale, excepté l'or et la soie ; de la moitié des immeubles légués à la cathédrale ; du tiers des objets mobiliers, des églises de Saint-Denis et de Sainte-Radegonde ; de la dîme de l'impôt prélevé sur le sel amené au port de Nantes ; de la dîme des foires, des églises de Notre-Dame et de Saint-Clément-hors-les-Murs avec leur fief ; de l'église de Saint-André et son fief ; de la dîme des moulins de l'évêque ; de la pêche de l'Erdre et des écluses, établies depuis l'embouchure du Cens jusqu'à la terre de Saint-Cyr ; des églises de Saint-Similien et de Saint-Etienne-de-Mont-Luc y compris leurs dîmes, leurs cimetières et leurs offrandes (1063). — Charte du comte de Bretagne, Guy de Thouars, assignant à l'évêque une rente de 7 livres sur la recette de l'*Esmage*, en compensation du verger qu'il a perdu par suite de la confection d'une douve (1207). — Autre charte du même comte concédant aux chanoines de Nantes une rente de 14 livres sur la Prévôté, pour les indemniser des dommages que leur a causés la construction des fortifications de la ville du côté de Saint-Clément (1207). — Autre indemnité de 15 livres 14 sous de rente sur la recette de l'*Esmage* accordée aux mêmes par le duc Pierre de Dreux pour le même motif (1228). — Enquête sur les maisons détruites, en 1487, dans le fief des chanoines, près des mottes Saint-André et Saint-Pierre. — Lettres du roi Henri II érigeant 4 foires, à la demande des chanoines (1552). — Vente par le Chapitre à la ville de Nantes d'un terrain vague, sis près les murs du collège Saint-Clément (1578). — Révocation par Henri III des lettres de gouverneur accordées au duc de Mercœur. (1589). — Acquisition par la ville d'un canton de terre destiné à embellir l'avenue de la porte Saint-Pierre (1614). — Instance en réparation de dommages pour arbres coupés sur la Motte-Saint-Pierre au préjudice de la ville. — Confit de juridiction à propos d'un homicide commis sur la motte Saint-André. — Arrêt du Parlement qui rétablit le Chapitre dans la mouvance de la motte Saint-Pierre, à la réserve de 40 pieds de contrescarpe (1686). — Consentement des chanoines aux embellissements projetés par la ville pour la promenade de la motte Saint-Pierre (1720). — Opposition des chanoines à un afféagement concédé au bas de la motte Saint-André, et opposition de la ville à des aliénations consenties par le Chapitre dans le même quartier. — Afféagement de la motte Saint-André concédé à la ville en vue de favoriser la création d'un port au lieu dit la *Grosse Tour* (1752).

G 212. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1700-1761. — Domaines de la ville de Nantes. — Suite des procédures relatives à la mouvance des mottes Saint-Pierre et Saint-André. — Mémoire des chanoines de Saint-Pierre tendant à prouver que les plans des embellissements à faire sur les terres de leur fief doivent leur être communiqués ; qu'ils peuvent faire graver leurs armes sur la nouvelle croix érigée sur la motte Saint-Pierre ; qu'il y a toujours eu une rue depuis le collège de Saint-Clément jusqu'à la rue Saint-André et que la ville ne percevait aucun droit d'octroi sur les foires de la motte Saint-André. — Mémoires contradictoires sur la mouvance d'un terrain joignant le jardin des religieux Minimes, cédé au sieur Minée par la municipalité. — Transaction conclue, en 1766, entre le maire et les échevins de Nantes et les mêmes chanoines portant : que la ville rendra aveu de tous les terrains qu'elle possède dans la mouvance du Chapitre ; que le marché aux fruits continuera de se tenir sur la place Saint-Pierre ; que la ville sollicitera à ses frais l'autorisation de transférer les trois foires du Chapitre sur la place Viarmes. — Arrêt du Conseil d'État rendu sur une revendication de mouvance présentée par l'administrateur général des Domaines à propos d'un terrain situé entre la motte Saint-Pierre et le couvent des Minimes. — Débornements du fief de Saint-Clément. — Plan d'un terrain voisin du mur de ville et de l'évêché.

G 213. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1706-1790. — Domaine de la paroisse Saint-Clément. — Contrats d'arrentement, de bail à cens et d'afféagement consentis par le chapitre de Saint-Pierre à Perrot Minguet, à Raoulet Blanchet, à Bernard Jacob, praticien, à Antoine Dessefort, sieur du Breil, à Jean Gallon, à Alphonse Le Garec de Launay, ancien contrôleur général des finances en Bretagne (1576), à François Delaroche, chapelier, aux religieux Minimes, à Mathurin Forestier, arpenteur, pour divers emplacements situés dans le faubourg de Saint-Clément. — Mémoire concernant la clôture d'un terrain de Richebourg afféagé à Joseph Debec, et la construction d'un mur mutuel par l'afféagiste Perraudeau. — Arrentement d'un érail joignant la porte du collège de Saint-Clément accepté par le Conseil de Ville. — Traités réglant les indemnités dues aux chanoines par les Pères de l'Oratoire, pour droits d'amortissement, après l'acquisition des tenues de la Belonnerie et de la Mironnerie et les compensations promises par la Ville après la transformation de l'hôpital Saint-Clément en collège municipal. — Requête des Oratoriens aux chanoines pour obtenir la permission de s'établir sur leur fief

conditions du traité passé entre la Ville et les Oratoriens pour la direction du collège (1672). — Afféagements du terrain situé près de l'église de l'Oratoire, acceptés par les Pères moyennant une rente féodale de 15 livres et confirmés par le supérieur général.

G 214. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1629-1714.** — Domaines de la paroisse de Saint-Clément. — Lettres patentes de Louis XIV autorisant l'établissement d'un grand séminaire à Nantes, à la demande de René Lévesque, supérieur de la société des prêtres de la paroisse de Sainte-Croix (1671); — et transactions du même conclues avec les chanoines de la cathédrale portant création de rentes féodales montant ensemble à 184 livres, pour les indemniser de la perte de leurs droits seigneuriaux en Saint-Clément. — Acquisition de la tenue de Malvoisine par les députés du clergé diocésain pour y établir un petit séminaire (1642); accord conclu avec les religieux Minimes sur les ouvertures et vues des bâtiments, et délibération du Chapitre faisant opposition à la construction du mur séparatif aux frais du clergé. — Déclaration de non-préjudice faite en faveur du Chapitre par les Visitandines à l'occasion des cérémonies de leur installation (1632). Indemnité de fief de 10 livres de rente. Afféagement d'un logis avec jardin concédé par le Chapitre aux mêmes religieuses pour le prix de 12,000 livres et une rente de 20 livres. — Requête des religieuses Ursulines au Chapitre pour obtenir la faveur de jouir en mainmorte de leurs héritages et la permission de déplacer un petit chemin. — Indemnité de 190 livres de rente, subrogation de droits sur un logis avec jardin, consenties par les Ursulines et accord portant cession de terrain pour ouvrir un passage conduisant à l'entrée du couvent. — Assiette de 110 livres de rente au profit des chapelains de la société de Saint-Jean.

G 215. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

**1351-1764.** — Rentes et domaines de la paroisse Saint-Clément de Nantes. — Instances en paiement de rentes foncières assises sur des maisons de Richebourg, de Saint-Clément et de Saint-André appartenant à Jean Perraud, à Jacques Duyal, à Mathurin Leroy, à Pierre Boislève, à François Vion et autres débiteurs du Chapitre de Nantes. — Sentences et arrêt concernant un droit de passage sur la motte de Saint-André revendiqué par Guillaume Bréhault; — la jouissance d'un passage contesté par les paroissiens de Saint-Clément; — et la possession d'une pièce de terre voisine du moulin du Chapitre.

G 216. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 65 pièces, papier.

**1529-1769.** — Domaines de la paroisse de Saint-Clément. — Baux à ferme d'un emplacement demandé par des cordiers sur la motte Saint-André; — du logis et des prisons de la Tour-Gauvain à Richebourg; — du logis de la Trésorerie près la motte Saint-André; — de logis avec jardin situés hors des barrières de Richebourg, près des Ursulines et du moulin à vent du Chapitre sis près de la communauté de Saint-Clément.

G 217. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1464-1751.** — Rentes et domaines des paroisses Sainte-Croix et Saint-Denis de Nantes. — Titres de reconnaissance d'une rente foncière de 14 livres souscrite envers les chanoines de Nantes par Gilles Faucillon, écuyer, seigneur de la Roberdière. — Contrats de vente concernant des maisons de la rue de la Chaussée, de la Casserie et de la Poissonnerie grevées de rentes reconnues par Jean Le Gourhaud et Joseph Dorléans, Macé Frangeul, et autres. — Baux de deux cantons de pré, en la prairie de la Madeleine. — Échange d'une vigne au clos des Poupardières contre une étable sise rue Saint-Denis, moyennant une rente de 10 livres que Jean Cousin de la Marière s'est engagé de payer au Chapitre. — Procès-verbaux d'expertise, rapportant l'état des vues, égouts, privautés et mutualités de la maison de la Sous-Chantrerie, sise rue et paroisse Saint-Denis.

G 218. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 75 pièces, papier.

**1525-1739.** — Domaines de la paroisse Saint-Donatien. — Procédures d'une instance en réintégration relative à la tenue de Beaulieu *alias* la Coillardière, léguée au Chapitre de Nantes par Guy de Quilfistre, chanoine et indûment possédée par Guillaume Hachon de la Ragottière, comme héritier de Jacques Haureix, sieur de Gevezé, qui l'avait achetée, en 1558, de Perrin Colleau. — Arrentement par Guy de Quilfistre, chanoine de Saint-Pierre, à Jacques Ligodière, maître joueur d'épée, de la même tenue (1524). — Testament du même chanoine portant réunion de la tenue de Beaulieu au temporel de sa prébende (1537). — Baux à ferme de la même tenue consentis de 1676 à 1739.

G 219. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

**1467-1769.** — Rentes foncières de la paroisse de Saint-Donatien. — Baux à ferme des divers cantons de pré, situés dans la prairie de la Grande-Hanne; de la tenue de la Belletrie; de la borderie du Pavillon; de la métairie de la Chantrerie; d'un canton de terre en la

tenue de Montfoulon ; de maisons avec jardins sises à Barbin, au Port-Durand, près de la Bertellerie ; de la borderie de la Sous-Chantrerie et du logis du Petit-Doyenné. — Bail emphytéotique à Jean-Baptiste Cassard, docteur régent de la faculté de médecine, de la tenue de Bonne-Mère, et subrogation au profit d'Élisabeth de Trevelec. — Titres de reconnaissance de rentes assises sur les lieux de la Boissière, de l'Étrivière, d'une autre rente comprenant 30 livres et d'une pipe de vin due sur les dîmes de Saint-Donatien par l'évêque du diocèse. — Consultation et factum concernant la qualité des dîmes appartenantes aux chanoines de Saint-Pierre dans la même paroisse. — Aveu au Roi de la commanderie de Saint-Jean de Nantes pour des cantons de prés sis dans la Grande-Hanne (1580).

G 220. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 60 pièces, papier.

**1545-1797.** — Domaines de la paroisse de Saint-Laurent de Nantes. — Baux à ferme d'appartements situés dans les logis de la Trésorerie, de la Chantrerie, de la nouvelle Psallete, dans diverses maisons prébendales, et de la maison de l'ancienne Psallete, concédés par les chanoines de Nantes à Pierre de Monty de la Chalonnère, maître correcteur à la Chambre des Comptes, à Anselme de Gastinais, écuyer, sieur de la Preille, à Claude Luzeau de la Grande-Noë, à Louis Leroy, écuyer, seigneur de Benne, commissaire de marine dans les évêchés de Vannes et de Nantes, à Gilles Desprez, chevalier, seigneur de Villereix ; à Jean de la Bourdonnaie, chevalier, seigneur de Boirie, à Louis Barrin de la Gallissonnière ; à Joseph de l'Épinay de Briord ; à François Huteau des Burons ; à Pierre Charbonneau de l'Étang ; à Urbain Rodays de la Monnerie et autres. — Sentences de condamnation prononcées contre Francisque de Los Mores, Jacques Maisdon, François Feillardin, Simon Luzeau et Martin Restière, débiteurs de rentes foncières réclamées par le receveur du chapitre de Saint-Pierre. — Contrat de vente d'une maison portant obligation d'une rente de 11 livres. — Accord avec les héritiers de l'abbé Le Bigot du Verger pour le règlement des dettes du défunt.

G 221. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 46 pièces, papier.

**1565-1768.** — Domaines de Saint-Laurent de Nantes. — Accord dans lequel Gilles-de-la-Baume-Leblanc, évêque de Nantes, reconnaît qu'il a usurpé une partie du terrain de la cathédrale, dans les agrandissements de l'évêché. — Transactions portant règlement de droits de servitude entre le chapitre de Nantes, le recteur de Saint-Laurent, Guillaume Lemarié de la Garnison, Jean Bou-

chaud et Jean Mocard, maître chirurgien, pour des maisons sises rue Saint-Laurent et rue Saint-Gildas. — Procès-verbaux d'expertise, accords concernant des constructions de murs mutuels et privatifs, un puits commun, l'exécution de diverses réparations. — Arrentement d'une maison en ruines sise rue Saint-Gildas, concédé aux Carmélites (1682). — Acquisition par le chapitre de Saint-Pierre d'une parcelle de terrain nécessaire pour rectifier l'emplacement d'une maison. — Procuration du Chapitre portant ratification d'un échange d'immeuble conclu entre Olivier de Montauban, abbé de la Chaume, trésorier de l'Église de Nantes, et le chanoine Jean Coupé. — Opposition de Léon de Mazoyer, trésorier de la cathédrale, à la construction d'une muraille qui fermait le passage du logis de la Trésorerie et défenses des chanoines prenant fait et cause pour Tudual Caris, architecte, chargé de l'édification de deux chapelles.

G 222. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

**1373-1749.** — Rentes foncières et domaines des paroisses Saint-Léonard, Notre-Dame, Saint-Nicolas, Sainte-Radegonde, et Saint-Saturnin de Nantes. — Contrats de vente et de reconnaissance, quittances et procédures concernant une redevance de 21 mesures de vin et de 21 petits pains, perçue par le chapitre de la cathédrale sur le prieuré de Saint-Cyr et Sainte-Julite, l'assiette et le service de plusieurs rentes dues par Guillaume Boislève, prêtre, Alain de Talensac, Jean Duval, prêtre, Alain Le Malic, Geoffroy Le Ferron, Lucas de Richebourg, Guillaume Bérault, Pierre Pellier de la Mulonnière, Nicolas Simon du Bois-Regnault, Mathurin Avril et autres. — Acquisition, arrentement et bail de logis situés rues de la Casserie et du Château.

G 223. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 40 pièces, 82 feuillets, papier.

**1466-1751.** — Domaines et rentes foncières de la paroisse Saint-Similien de Nantes. — Actes de reconnaissance, sentences de condamnation, contrats, quittances, concernant des rentes foncières assises sur des maisons et des terres situées au Bourgneuf, à Barbin, au Marchis, à la tenue de Mircon, près l'église de Saint-Yves, et une obligation de 150 livres dues par René de Bodieu, écuyer, sieur des Courants, Guillaume Rioteau, Jean Boymer, Jacques Nepvouet, et autres. — Enquête instruite dans la paroisse de Saint-Similien au sujet d'une redevance de 6 livres que le Chapitre réclamait au recteur Guillaume Amyot. — Sentence condamnant Jean Triffaud, vicaire de Saint-Similien, à payer une rente de 8 livres aux chanoines de Nantes. — Baux à ferme du clos Ballet, du clos de la Mare, et de deux maisons sises à Barbin près de la Chaussée et à Loquidy.

G 224. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 91 pièces, papier.

**1464-1771.** — Dîmes de la paroisse Saint-Similien de Nantes. — Concordat passé entre quatre chanoines de la cathédrale et le recteur Jean Villageays sur la contestation qu'avait fait naître la distinction des dîmes anciennes et des noales, et dans laquelle il est convenu que chacun des prétendants jouira dorénavant du cinquième de toutes les dîmes, avec l'approbation du grand vicaire Antoine de Bavalan, lequel a fait annexer les pouvoirs spirituels qui lui ont été conférés pour l'administration du diocèse par l'évêque Amaury d'Acigné (1464). — Nouvelles contestations des chanoines avec les recteurs Jean Ballue et Philippe Charon ; — avec Jean Fourché, archidiacre, qui réclamait la jouissance exclusive des dîmes de Loquidy, son manoir noble ; — de Georges Armand, recteur, avec Jean Burot de Carcouet. — Transaction entre le Chapitre et le recteur Julien Gendron arrêtant que le recteur recevra une portion congrue de 400 livres, qu'il jouira des domaines de la cure, du droit de *neûme*, du casuel de l'église, de la rente servie par les religieuses de Sainte-Élisabeth, mais qu'il abandonnera sa part dans les dîmes (1695). — Revendication des dîmes du Clos-Maillard appartenant à Jacques Léonard de la Rablais, défendeur. — Déclaration d'option de portion congrue, en vertu de l'édit de 1768, faite par René Lebreton de Gaubert, recteur de Saint-Similien, défenses du Chapitre demandant le maintien des termes du traité de 1695, et procédures devant le Parlement de Rennes. — Mémoire du recteur relatant un miracle qui arriva au X<sup>e</sup> siècle lors de la reconstruction de l'église paroissiale. — Bail à ferme des dîmes, oblations, terrages et émoluments, appartenants à la cure paroissiale de Saint-Similien, concédés en 1585, pour le prix de 140 livres. — Bail à ferme du droit de dîme du Chapitre en Saint-Similien, comprenant les quatre cinquièmes parties des dîmes grosses et menues levées dans la paroisse, avec la grange, le pressoir et le Clos-Ballet pour la somme annuelle de 650 livres (1658). — Autre bail du même droit passé, en 1763, pour le prix de 1700 livres. — Bail du domaine et des dîmes de Loquidy, dépendants du grand archidiaconé, accepté, en 1610, par Louis Poydras, sieur de Montrelais, pour la somme de 100 livres tournois. — Procès-verbaux de l'état de la grange et du pressoir de Saint-Similien.

G 225. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 151 pièces, papier.

**1561-1773.** — Seigneuries de la Sauvagère et des métairies s'étendant dans les paroisses de Nivillac, d'Assérac et de Camoil. — Acquisitions de rentes foncières, d'héritages et de maisons, dans le bourg de Nivillac,

dans la ville de la Roche-Bernard, dans les frairies des Métairies, de Saint-Pierre, de Meignac, et accensements consentis par Jean le Boterf (1381), Jean Bernardic (1456), Jean Compaing, barbier (1476), Simon Compaing, seigneur des Métairies (1499), Michel de Carheil (1618). — Aveux rendus à la baronnie de la Roche-Bernard par Pierre Le Bourc, écuyer, seigneur de Villeneuve et de Kermouraud, pour le domaine noble des Métairies (1560), et à René du Cambout, comme seigneur des Métairies et de la Sauvagère, par le possesseur du jardin des Fontenelles (1667). — Arrentement du jardin de la Fuie consenti par le chapitre de Saint-Pierre en faveur de la fabrique de l'église Saint-Michel de la Roche-Bernard afin d'augmenter son cimetière (1738). — Baux à ferme du moulin de Kermouraut, sis en la paroisse de Camoil, et titres de rentes à prendre sur les terres du Plessis-Guinio (Assérac), et sur une lande voisine de la Ville-Perrotin (Herbignac), baillée à cens, en 1520, par Simon Compaing — Anoblissement de la terre de la Sauvagère consenti par Guy de Laval, baron de la Roche-Bernard, au profit de Jean Guihard, en considération de ses bons services, et aveu rendu par ledit vassal (1440). — Vente par Jacques du Cambout aux chanoines de Saint-Pierre des domaines nobles des Métairies et de la Sauvagère avec leurs dépendances en Saint-Dolay, Camoil et Herbignac (1684). — Bannies, prise de possession, distribution de deniers après opposition des créanciers. — Marchés conclus pour les réparations des bâtiments. — Bail de ces deux domaines affermé pour 1,050 livres par an. — Mémoires, consultations sur l'étendue de la puissance féodale conférée au Chapitre par son contrat d'acquêt. — État des charges à acquitter sur les revenus des mêmes terres. — Instance pour le recouvrement d'une rente foncière, assise sur une maison de la Roche-Bernard, réclamée d'abord par Michel de Carheil, sieur de Villeneuve et des Métairies, Marie de Carheil, épouse de Jérôme du Cambout et enfin par René du Cambout. — Rôle rentier de la seigneurie de Villeneuve. — Constitution d'une rente de 62 livres en faveur du Chapitre par Claude de Lesquen, Alexandre Rogon et Jacques du Cambout, chevaliers, seigneurs du Plessis-Casso, de Beaubois et de Carheil. — Réclamation contre le tracé de la grande route de Nantes à la Roche-Bernard — Afféagement d'une pâture près de la Ville-ès-Loups, concédé par le Chapitre à Françoise Le Floch.

G 226. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1573-1750.** — Dîmes de la paroisse de Nort. — Donation par l'évêque de Nantes, Guillaume de Vern, aux chanoines de la cathédrale, de l'église de Nort et de tous



les revenus en dépendants, à la condition que le vicaire préposé à ladite cure, recevra le tiers de toutes les dîmes, les prémices, les anniversaires, les oblations et les droits de mortuage; et nomination du prêtre Jean Pelé aux fonctions curiales (1273). — Autres lettres du même prélat concédant au Chapitre, pour augmenter ses ressources, les églises de Nort, de Campbon, les revenus de toutes les cures de la ville de Nantes qui viendront à vauquer pendant une année, ses droits de dîmes dans les paroisses de Vallet, de la Chapelle-Basse mer, le manoir du Plessis-Tison, les dîmes de Pellan, et des moulins de Barbin, et de plus le pouvoir de revendiquer contre les laïques les dîmes qu'ils retiennent entre leurs mains. — Accord entre le recteur de Nort et les religieux de Melleray sur le partage des dîmes du trait de Quiheix et de la mesure de la Quartière (1330), contenant la ratification de l'évêque et celle du Chapitre. — Bail des deux tiers des dîmes de Nort affermé au recteur, Jean Tremelin, pour le prix de 20 livres, en 1371; et à Nicolas de Tremeneuc, recteur, en 1406. — Bail des dîmes de 1411 montant à 30 écus d'or. — Reconnaissance d'une rente de 36 livres, due sur les dîmes de Nort, par le recteur Pierre Dupin.

G 227. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1758-1777.** — Domaines et dîmes d'Orvault et du Port-Saint-Père. — Procédures de la contestation survenue entre Armand Bourigan du Pé, seigneur d'Orvault et les chanoines de Saint-Pierre, plaidant avec l'archidiacre de Nantes et celui de la Mée, à propos des limites des fiefs des archidiaconés et de la terre d'Orvault, vers la paroisse de Saint-Similien. — Bail des dîmes de la paroisse du Port-Saint-Père, dépendantes de la Grande-Chantrerie de la cathédrale, affermé par l'abbé François Soldini à Jacques Moreau, notaire, moyennant deux barriques de vin, 10 pots d'eau-de-vie et 1,900 livres par an.

G 228. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

**1587-1609.** — Domaines et dîmes de la paroisse de Rezé. — Contestation sur la clôture et la jouissance d'un flot en Loire, voisin de l'île d'Ortouse, entre le Chapitre de Nantes, le recteur de Rezé et les époux Jean Aubin, terminée par une sentence qui en adjuge le quart au recteur. — Procès-verbal de partage de l'îlot de Chaumangé. — Procédures des chanoines devant le Parlement de Rennes défendeurs à l'encontre de Jean Soulard, prêtre, appelant comme d'abus de l'annexion de la cure de Rezé à la mense capitulaire, faite en 1583, par Philippe du Bec, évêque de Nantes. — Accord avec Gilles Phelippes,

vicaire perpétuel de Rezé, sur le partage du temporel de ladite cure (1617). — Autre appel comme d'abus interjeté au Parlement par l'abbé Étienne Boyleau contre l'érection de la cure de Rezé en vicariat perpétuel décrétée, en 1608, au profit des chanoines de Saint-Pierre; factums, requêtes, mémoires et accord portant réduction du bail à ferme des dîmes de Rezé à 200 livres par an, en faveur dudit Boyleau seulement. — Baux des dîmes de Rezé affermées, en 1592, pour 100 écus; en 1610, pour 320 livres; en 1651, pour 400 livres.

G 229. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

**1516-1604.** — Domaines de la paroisse de Saint-Dolay ou Saint-Elvoy. — Baux à ferme des prés nommés les landes de Beaubois, les prés de Carheil, de Fondin et du Bezeau, en la frairie de l'Armor, concédés à divers par Abel Leboure, écuyer, Abel de Bohal, sieur de Bohal, François de Carheil, écuyer, sieurs de Villeneuve, ensuite par les chanoines de Saint-Pierre de Nantes en 1689, pour le prix de 100 livres. — Prés de Villaine. — Rôles rentiers, obéissances féodales et inventaires de titres de la seigneurie du Corno, échangée par René du Cambout avec René Quelo, chevalier, seigneur de Cadouzan, le 23 janvier 1659; et de la seigneurie de Villeneuve. — Contrats d'acquisition de la terre de Martinet (Herbignac) vendue, en 1603, par Michel de Carheil à Thomas Haspot, laboureur.

G 230. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 81 pièces, papier.

**1599-1707.** — Dîmes et rentes des paroisses de Saint-Étienne-de-Mer morte et de Saint-Étienne-de-Montluc. — Fragment d'une procédure soutenue par Mathurin Lenfant-Dieu, écuyer, sieur de l'Étardière, auditeur à la Chambre des Comptes, défendeur contre les chanoines qui lui demandaient la dîme sur les fruits de son enclos de Saint-Étienne-de-Mer morte. — Baux des dîmes appartenantes au Chapitre dans la paroisse de Saint-Étienne-de-Montluc affermés, en 1605, pour 450 livres; en 1714, pour 2,200 livres. — Contestation sur la perception de la dîme sur le mil à laquelle s'opposaient les habitants de Saint-Étienne-de-Montluc. — Mémoires, productions, arrêt et transaction sur la perception des dîmes novales que les recteurs voulaient s'attribuer exclusivement. — Demande en paiement d'une rente foncière de 6 livres, due par les possesseurs de la terre de la Sénéchallais, intentée à Guillaume Boullay, écuyer, et aux fermiers de ses successeurs. — Reconnaissance délivrée aux chanoines par René Liger, écuyer, sieur de la Chataignerais et de la Sénéchallais, auditeur à la Chambre des Comptes. — Actes d'accensement de

transport et de bail concernant le pâtureau dit le *Grand accroissement*, divers cantons de terre et les closes de la Gastaie.

G 231. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 71 pièces, papier.

**1277-1694.** — Dîmes de la paroisse de Saint-Herblain. — Baux des dîmes du chapitre de Saint-Pierre affermées, en 1599, pour le prix de 40 écus de 60 sols, en 1638, pour 200 livres, en 1694, pour 290 livres. — Requêtes, inductions, répliques, productions, procès-verbaux de compulsoire, délibérations, arrêts d'une procédure suivie devant le Parlement, par les chanoines de Nantes, contre Charles Blanchard, chevalier, marquis du Bois de la Musse, appelant d'une sentence rendue au Présidial au sujet des dîmes menues et noales dont il revendiquait la jouissance, avec titres à l'appui. — Extrait du livre dit la *Savate* portant, à l'article de Saint-Herblain, que les chanoines possèdent la nomination du desservant, les 4 neuvièmes des dîmes accoutumées et les deux tiers des oblations (1277). — Aveu du manoir et domaine de Teillay, rendu au Roi par Bertrand du Mareil, chevalier, seigneur de Mareil, faisant mention des dîmes (1458). — Sentence favorable au Chapitre dans une action où il réclamait la dîme sur les vins du pressoir de Teillay. — Partages entre les héritiers d'Olivier de Corval, seigneur de la Pasquelais, comprenant des héritages situés dans les paroisses de Sautron, de Frossay, de Vertou, de Basse-Goulaine, de Saint-Herblain et de Nantes; — et entre les héritiers de René de Langle, sieur de Montluc, pour la partie du domaine de Teillay. — Extraits de comptes de la grande bourse de l'Église de Nantes. — Aveu rendu au Roi par le seigneur du Plessis de la Musse (1679). — Arrêt déboutant les chanoines de la perception des dîmes menues et noales et les maintenant en possession des deux tiers des grosses dîmes du Picoreau, et de la neuvième partie de la totalité des dîmes.

G 232. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 81 pièces, papier.

**1699-1707.** — Dîmes de la paroisse de Saint-Herblain. — Reprise d'instance contre les chanoines par le marquis de la Musse, demandeur en exécution d'arrêt et en restitution des dîmes noales perçues par les fermiers du Chapitre pendant les 29 dernières années. — Lettres, inductions, requêtes, mémoires, salvations, contredits, réponses des chanoines contre le demandeur et contre Pierre Chohanneau, recteur de la paroisse, intervenant au procès. — Dénombrement des terres noales de Saint-Herblain et enquête présentés par les demandeurs pour parvenir à la liquidation des intérêts. — Accords, quittance des 2,000 livres payées par les chanoines, suivant

l'arrêt de mars 1691, pour toute indemnité de jouissance usurpée (1698). — Transaction définitive dans laquelle le Chapitre abandonne tous ses droits sur les dîmes de Saint-Herblain pour une rente de 200 livres qui lui sera servie par le recteur et le seigneur de la Musse.

G 233. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 126 pièces, papier.

**1277-1760.** — Dîmes de la paroisse de Sainte-Luce ou de Chessail. — Baux à ferme des dîmes appartenantes au chapitre de Saint-Pierre concédés au recteur François Destais, en 1624, pour 150 livres; en 1652, pour 290 livres; en 1707, pour 300 livres; en 1760, pour 530 livres. — Requêtes, mémoires, productions, sentences, contrats d'une procédure soutenue par le Chapitre contre les recteurs Zacharie Barreau et François Papion défendeurs, pour les contraindre à participer aux frais de réparation de la grange dîmeresse, du pressoir commun et à respecter l'aire à battre les grains. — Extrait du livre dit la *Savate* portant que les menues dîmes de Chessail valent au Chapitre 12 sous 6 deniers, et les dîmes de blé et de vin, 30 setiers de seigle et 8 muids (1277). — Accord entre Pierre Chauvin, chanoine de Nantes, et Pierre Tribouillart, recteur de Chessail, portant que les dîmes de la paroisse leur appartiendront par moitié, à la condition que le recteur édifiera une grange commune et fournira les cuves nécessaires à la vendange, et que le chanoine titulaire n'aura que les frais d'entretien à supporter (1445). Lettres d'approbation du vicaire général du diocèse et du Chapitre. Sentence du Présidial de Nantes confirmant, en 1655, la transaction de 1445. Autre instance analogue reprise, en 1721, contre le recteur Charles Dupé et les paroissiens opposants, pour les obliger à se conformer aux actes précédents. — Sentences condamnant les fermiers de la terre de Chessail à payer la dîme au recteur.

G 234. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

**1250-1760.** — Rentes et domaines de la paroisse de Sainte-Luce. — Charte du chapitre de Saint-Pierre de Nantes affranchissant de la taille et de toutes redevances féodales les vassaux que Daniel et Guillaume Souvaing lui avaient abandonnés dans la paroisse de Sainte-Luce, en réparation de leurs dommages, à la condition qu'ils paieront solidairement la rente de 10 livres (1250). — Information, sentences concernant diverses rentes à percevoir sur les lieux de la Nobillière, de Villeneuve, de la Belletrie, de l'Angle et de la Couynetrie. — Mémoire des rentes foncières assises en Sainte-Luce. — Donation de plusieurs cantons de terre valant 470 livres, par François Papion, recteur de Sainte-Luce, pour la fonda-

tion de l'œuvre du catéchisme dans sa paroisse et indemnité de fief de 3 livres de rente accordée au Chapitre (1738). — Arrentement de prés sis en la vallée de Sainte-Luce, consenti par les chanoines à François de Châteaubriant, chantre de la cathédrale, bail à ferme de deux journaux de pré au même lieu et mémoire des aveux rendus par les tenanciers des prairies. — Défenses aux habitants d'abattre du bois dans les communs et de couper des fourrages sur les rives de l'étang de l'Angle. — Papier censif des terres du Chapitre, en Sainte-Luce. — Contestation sur le débournement des paroisses de Carquefou et de Sainte-Luce et en particulier sur la mouvance de la Grande-Lande de Sainte-Luce que revendiquaient les chanoines contre le prieur de la Madeleine en Bois. Mémoires, plans, productions, enquête et procès-verbal de plantation de bornes. Représentations des paroissiens au sujet des affègements de terres vaines et vagues, faites à propos des concessions du Bois-Gilet et du Bois-Doulonneau. — Arrêt, marché et délibérations concernant une coupe de bois.

G 235. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

**1377-1746.** — Dîmes de la paroisse de Saint-Mars-du-Désert. — Extrait du livre dit la *Savate*, attestant que le chapitre de Saint-Pierre prélevait en Saint-Mars les huit neuvièmes des dîmes et les deux tiers des oblations. — Baux des deux tiers des dîmes de Saint-Mars affermés : en 1602, pour 55 écus sol au recteur Mathurin de la Ramée; en 1625, pour 300 livres au recteur Louis Mahé; en 1673, pour 400 livres à Barthélemy de Cadaran, seigneur de l'Épinay; en 1759, pour le prix de 900 livres. — Sentences du Présidial portant que les dîmes de la paroisse seront partagées sur le champ, que le fermier du Chapitre en cueillera les deux tiers et le recteur l'autre tiers (1648). — Mémoires, requêtes, productions de l'appel interjeté par le recteur René de la Ramée, demandeur, pour obtenir que le partage s'opère au presbytère; et que le Chapitre lui paie une portion congrue et le décharge d'une partie des décimes, et autre procédure suivie devant le Parlement de Rennes au sujet des oblations. Arrêt de condamnation au profit du fermier du Chapitre auquel ont été adjugés les deux tiers des oblations. — Autre procès entamé par le recteur Denis Bruneau, demandeur en partage des dîmes au presbytère et accords conclus avec les recteurs Thomas Pinson, Joseph Cochon et Joseph Fresneau. — Autre action possessoire soutenue par le Chapitre contre le recteur Pierre Creuzel et terminée par une transaction par laquelle les chanoines délaissent au demandeur la moitié des dîmes de Saint-Mars (1745). — Lettres patentes de confirmation et enregistrement de la Cour (1746).

G 236. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

**1639-1650.** — Dîmes de la paroisse de Sainte-Pazanne. — Procédures des oppositions formées à deux reprises par le recteur et les paroissiens contre l'annexion de la cure à la charge de Pénitencier de la cathédrale, décrétée en 1629, et contre l'enlèvement des dîmes par ce dignitaire. — Bail à ferme du tiers des dîmes de Sainte-Pazanne, appartenant au vicaire perpétuel, Pierre Rouveraye, pour le prix de 500 livres (1629). — Accord du Pénitencier avec les paroissiens représentés par François Ménardeau, écuyer, sieur de la Botinière, et Charles Robert, écuyer, sieur du Moulin-Henriet, dans lequel il est convenu que le titulaire de la Pénitencerie jouira seulement du tiers des dîmes, et que le recteur aura les deux autres tiers avec les domaines du presbytère (1632). — Autre instance des chanoines devant la chambre des requêtes du Palais à Rennes, contre le recteur Olivier Normand et les paroissiens qui contestaient au Chapitre le droit de jouir des revenus de la Pénitencerie, pendant la vacance de l'office, et arrêt favorable aux demandeurs (1650).

G 237. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1556-1746.** — Dîmes et rentes de la paroisse de Sautron. — Baux du tiers des dîmes appartenant, par indivis, au chapitre de Saint-Pierre et au recteur, affermé, en 1662, pour 150 livres, et, en 1739, pour 270 livres. — Sentence arbitrale et accord réglant l'attribution des dîmes noales. — Acte de démission, arrêt, procès-verbal, sentences, baux à ferme et contrat d'acquêt concernant la terre de la Noë, en Sautron, sur laquelle était assise une rente de 90 livres au profit de la bourse du Chapitre. — Procès-verbal et commissions royales se rapportant aux dégâts commis dans la forêt de Sautron (1556).

G 238. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**1639-1779.** — Dîmes de la paroisse de Thouaré. — Baux de la moitié de toutes les dîmes appartenante au chapitre de Saint-Pierre, affermés, en 1639, pour 200 livres; en 1671, pour 240 livres; en 1718, pour 335 livres; en 1743, pour 500 livres. — Mémoires, procès-verbaux, correspondance concernant les réparations du pressoir et du cellier communs.

G 239. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1639-1753.** — Dîmes de la paroisse de Treillières. — Baux du quart des dîmes appartenant au chapitre de Saint-Pierre, affermés, en 1620, pour 90 livres, à Jacques Mahé, recteur, et en 1686, pour 230 livres. — Délibéra-

tions du général de la paroisse sur l'assiette des impôts, la collocation des fonds de la fabrique, la constitution d'une rente de 20 livres au profit des pauvres, par Louis Barillier, écuyer, sieur du Saz, et Renée Bernard, son épouse. — Procès de la contestation soulevée par le recteur, Pierre Amozé, à propos de la perception des dîmes sur les terres noyales. Défenses et contredits des deux parties.

G 240. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

**1374-1760.** — Dîmes de la paroisse de Vallet. — Donation par Olivier de Clisson, chevalier, au chapitre de Saint-Pierre de Nantes d'une rente d'un setier de froment à prendre sur la dîme de Vallet, et d'une autre rente de 5 sous à prendre sur les moulins Coustans (1274). — Lettres des cessions de droits sur les dîmes de Vallet, consenties au Chapitre par François de Cheverue, seigneur de Cheverue et d'Aigrefeuille (1454) et par Pierre Cheminart, écuyer, sieur du Chalonge (1600). — Sentence ordonnant que le fermier du prieuré de Saint-Martin de Nantes et celui du recteur, Julien Bedeau, conviendront d'un logis pour amasser leurs dîmes. — Procédures de la contestation soulevée par le recteur, Charles Chedanneau, à propos de la propriété de la grange, de l'aire et du pressoir communs et de la perception des dîmes sur les orges et les avoines qu'il voulait ranger parmi les menues dîmes. Sentences du Présidial, arrêt du Parlement et extrait de l'aveu rendu au Roi par Jacques Barrin, chevalier, marquis de la Galissonnière (1681). — Procès-verbaux de l'état de la grange et du pressoir de Vallet. — Instance et condamnation contre un fermier. — Aveu à la châtellenie du Pallet pour la dîmerie. — Enquête, accords, procédures d'une contestation relative aux dîmes des cantons de la Pouinière et de la Gaudonnière, et arrêt ordonnant l'enregistrement des lettres patentes d'homologation annexées à un concordat passé avec le recteur François Couperie de Portereau pour régler le partage des dîmes.

G 241. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

**1565-1761.** — Baux partiels des droits de dîme appartenants au chapitre de Saint-Pierre de Nantes en la paroisse de Vallet, y compris une rente foncière de 12 sous sur le village de Riffoget. — Baux généraux des chanoines.

G 242. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

**1599-1760.** — Rentes de la paroisse de Vertou. — Enquête et procédures d'une instance poursuivie par le chapitre de Saint-Pierre, demandeur en paiement d'une

rente foncière de 103 échaudés, due par le prévôt de Vertou et contestée par Pierre Leber et Libéral de Maranzac, tous deux prévôts. — Baux du temporel de la prévôté de Vertou, dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes, affermé, en 1589, pour 3,500 livres, par Michel Leber, chanoine de Notre-Dame de Paris et, en 1692, pour 15,000 livres, par le cardinal d'Estrées.

G 243. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

**1100-1760.** — Dîmes, domaines et droits seigneuriaux de la paroisse de Vigneux. — Donation du fief de la Boissière par les fils de Glimac et d'Érard, faite avec le consentement de Daniel Jarnogon et de Gorhand, en présence d'un grand nombre de témoins, sous le pontificat de l'évêque Benoît et sous le règne d'Alain et de Mathias (vers 1100). — Commission du roi Philippe VI de Valois, au sénéchal d'Anjou et à celui de Blain de s'enquérir des droits des chanoines de Nantes à Vigneux, et de réparer les dommages causés par la garnison de Blain (1344). — Mandement de l'évêque Bernard du Perron au chanoine Guillaume de Saint-André de cesser l'opposition qu'il a formée à la vente des bois de la terre de la Boissière. — Cession d'une pièce de terre voisine de la Boissière et de la Pasquelais, consentie au profit de Guillaume Flory, chantre et chanoine de la cathédrale, pour une rente de 50 sous dont le Chapitre a été affranchi. — Institution d'un sénéchal, inventaire, apposition de scellés, aveu au Roi, bannies, paiement d'amendes établissant l'existence d'une juridiction à la Boissière. — Requêtes, mémoires, sur le partage des dîmes de Vigneux demandé par le recteur André Verger, et l'enregistrement de la transaction conclue en 1766. — Dénombrement des cantons de terre. — Baux des dîmes de Vigneux, affermées, en 1600, pour 76 écus, et en 1685, pour 600 livres. — Bail des dîmes du fief de la Boissière affermée 200 livres, en 1752.

G 244. (Registre.) — Petit in-folio, 370 feuillets, papier.

**1599-1639.** — Livre contenant la transcription des baux à ferme des revenus du chapitre de Saint-Pierre dans les paroisses d'Assérac, de Campbon, de Carquefou de Chantenay, de la Chapelle-Bassemer, de Doulon, de Fay, de Nantes, de Rezé, de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, de Saint-Herblain, de Saint-Mars-du-Désert, de Sautron, de Sucé, de Thouaré, de Treillières, de Vallet, et de Vigneux; — les baux à ferme du devoir de Loire, des distributions et du greffe judiciaire. — Les fermiers dénommés sont Gilles Phelippes, vicaire perpétuel de Rezé, Gabriel Herbert, prêtre de Sucé, Jacques Mahu recteur de Treillières, Michel Ragaud, sieur de la Haul-

tière, conseiller du Roi à la Prévôté de Nantes, etc. — Bail à viage du domaine de Beaulieu consenti au profit de Michel du Breil, chanoine pénitencier de la cathédrale.

G 245. (Registre.) — Petit in-folio; 391 feuillets, papier.

**1635-1666.** — Livre contenant la transcription des baux à ferme des revenus du chapitre de Saint-Pierre dans les diverses paroisses du diocèse de Nantes; — les baux du devoir de Loire, du greffe judiciaire et des distributions. — Les dîmes de Thouaré sont affermées 200 livres, en 1635; celles de Vallet 1,450 livres, en 1639; celles de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, 1,350 livres, en 1656; les prés de la Hanne, près Nantes, 200 livres, en 1646; le devoir de Loire 75 livres, en 1647; le moulin à vent du Chapitre 110 livres, en 1667.

G 246. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1536-1745.** — Baux des revenus du greffe de la juridiction civile et criminelle du chapitre de Saint-Pierre de Nantes affermés, en 1569, pour 100 livres; en 1644, pour 300 livres; en 1689, pour 400 livres; en 1745, pour 300 livres. — Les preneurs sont Pierre Rioteau, notaire, Jean Mainguy, Balthazard Priou, Jean Ferré, Denis Mongin, notaire, et autres.

G 247. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces, papier.

**1617-1707.** — Titres de rentes constituées. — Constitution d'une rente de 444 livres, souscrite par Samuel-Charles de la Chapelle, seigneur de Carheil et de la Roche-Giffard, agissant au nom de Marguerite de Chamballant, dame de Montbarot et de la Martinière, veuve d'Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard et de Fougeray, au profit des chanoines de Saint-Pierre (1653). — Procédures de l'instance poursuivie par le syndic du Chapitre, de concert avec les autres créanciers dudit marquis, contre ses héritiers pour obtenir paiement des arrérages de rente dus. — Acte d'union entre les créanciers et demande de saisie des terres de Chavagne, de Pelaut et de Fougeray. — Factums, requêtes, procurations, bail judiciaire de la terre de Fougeray et distributions de deniers. — Partage entre les enfants de René Marec, chevalier, seigneur de Montbarot, et entre ceux d'Henri de la Chapelle. — Nouvelles contestations entre les créanciers et les acquéreurs des terres de Nort et de la Martinière, à propos du droit de rachat dû par les héritiers de Michel Leloup, seigneur de la Motte-Glain, et vassal de la baronnie de la Roche. — Procurations et requêtes des chanoines demandeurs en paiement d'une rente de 203 livres constituée, en 1474,

par Jean de Penhouet et Olivier de la Noë, puis servie par Regnault de la Touche, Claude de la Touche, Philippe de Saint-Amatour, épouse de Charles de Bretagne. — Ordre des créanciers de la maison d'Avaugour qui ont droit sur les terres de Vertus, de Courtangis, d'Ingrandes, de Chantocé et de Montfaucon.

G 248. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

**1377-1604.** — Titres de rentes. — Obligation et reconnaissance souscrite par Guillaume Guasic, orfèvre, et Geoffroy de Nogent pour une rente de 30 sous, assise sur leur maison et léguée au chapitre de Saint-Pierre par Nicolas Joubert. — Renouvellement et franchise de rentes constituées par Christophe de Goulaine, Joachim de Montespedon, seigneur de Beaupreau, Roland de la Boucherie, seigneur de Fromenteau, Charles du Plessis, chevalier, seigneur de la Bourgonnière, Mandé du Breil et Jean Pantin de la Hamelinière. — Instances en paiement contre le marquis Gabriel de Goulaine, le fermier de la terre de Chantoceaux, François Fourault de la Pirottais, Louis de Cossé, duc de Brissac, le receveur du domaine du Roi à Nantes, débiteur de 434 livres d'arrérages envers les sociétés de Saint-Jean, de la Trinité et de Saint-Pierre et Saint-Paul; les héritiers de Louis Boju, seigneur de la Menollière, président au Parlement de Rennes, le syndic des créanciers de Charles de la Noue, comte du Plessis de Ver, et René de Carné obligé par des contrats de constitution de 1511, souscrits par Tristan de Carné, Christophe de Goulaine et François des Ridelières, et de 1602 souscrits par Jean de Carné, René de Kercabus, et Pierre de Cleux. — Assignation de deniers dotaux sur la terre du Plessis-Mareil, en Saint-Viaud, consentie à Françoise de Kernezné par son époux Jean de Carné (1630).

G 249. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

**1335-1776.** — Titres de rentes. — Contrats de subrogation, de constitution, de cession, d'obligation de rentes, consentis au profit du chapitre de Saint-Pierre par Eudes Verbois, cleric de Saint-Clément, Guyon de Coëtcas, écuyer, seigneur de Coëtcas, et Guillaume de Kercabus, seigneur de Kercabus, écuyer (1464), Simon de la Lande, écuyer, seigneur de Vieillevigne, Jacques de Botdern, conseiller en Parlement, Henri Morand, recteur de Pontchâteau, Louis de Bougrenet, fermier de la Blanchardais en Vue, François Sauvaget de la Salle, François Lemoine de la Tour, écuyer, auditeur à la Chambre des Comptes, Jean de Faye, chanoine de Saint-Pierre, Jacques Caris, architecte, André Coupperie, écuyer, sieur de la Carisière, Philippe de la

Louayrie, prêtre, Julien Pelaud de la Ville-Aubin, écuyer, auditeur à la Chambre des Comptes, François de la Garde, écuyer, sieur des Croix, les religieux de la Chaume, l'agent général du clergé de France, les chanoines réguliers de la Trinité de Beauvoir, etc. Sommier des rentes du Chapitre en 1529. — Extrait du rôle des rentes féodales dues sur les logis des faubourgs de Nantes.

G 250. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

**1514-1739.** — Déclarations de temporel du chapitre de Saint-Pierre produites devant la Chambre des Comptes de Bretagne. — Aveu de Guillaume Amyot, trésorier de l'église de Nantes pour le temporel de sa charge, sis à Nantes dans les paroisses de Saint-Laurent, de Saint-Clément et de Saint-Donatien (1524). — Enquête instruite en 1521 sur l'étendue des fiefs du Chapitre, l'emplacement de son auditoire, de ses prisons, de sa boucherie et de ses plaids. — Procurations du Chapitre assemblé en corps à trois chanoines pour faire aveu général, prêter serment de fidélité au Roi et reconnaître que les ducs sont les bienfaiteurs et fondateurs de l'Église de Nantes. Déclarations générales du Chapitre renouvelées en 1536, en 1620 et en 1629. — Ordonnance de la chambre royale instituée pour la réformation du papier terrier des domaines royaux à tous les détenteurs d'héritages et de fiefs, sous la mouvance directe du Roi, de produire leurs aveux (1673). — Dénombrement des terres, fiefs, rentes et seigneuries possédés par les chanoines de Saint-Pierre dans les diverses paroisses du diocèse (1678). — Arrêts du Parlement de Paris portant règlement pour la Régale dans la province de Bretagne. — Arrêts du Conseil et lettres patentes exemptant les bénéficiers de la prestation de foi, hommage et aveu pour leurs possessions (1614-1629). — Arrêt du Parlement condamnant le greffier de la commission du papier terrier à ressaisir le Chapitre de quatre chartes qui lui ont été remises : la première, du comte Pierre de 1213 ; la seconde, du duc Jean de 1307 ; la troisième, de la duchesse Jeanne de 1334, et la quatrième, de Jean de Montfort de 1363, dans lesquelles les ducs ont consigné leur reconnaissance pour les preuves d'assistance et de dévouement qu'ils ont reçues des vassaux du Chapitre, dans leurs urgentes nécessités. — Impunissements formulés par les commissaires du terrier contre la nature du fief de la Bouxière et l'étendue du fief de Saint-Clément et répliques des chanoines. Moyen de griefs et d'appel portant que l'église cathédrale de Nantes est l'une des six premières établies en Bretagne par Conan Mériadec ; que les cimetières de Saint-Jean et de Saint-Laurent ont été supprimés, en 1617, après accord avec le duc de Montbazou, et que la porte Saint-Pierre a été re-

faite en 1534. — Extraits de la déclaration de l'évêque. — Arrêts du Conseil, requêtes, productions, assignations, inventaire, récépissés, concernant la justification du droit d'*escaffé* que le Chapitre percevait sur les bateaux chargés de sel. — Procès-verbal des limites des fiefs. — Notes informes sur les bornes des îles situées en face de Nantes, dans lesquelles on mentionne une *matson des ducs* sise en l'île de Grande-Biesse et ornée de leurs portraits en forme de médaillons.

G 251. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

**1496-1791.** — Obéissances féodales de la Chapelle-Basse mer reçues par la juridiction du chapitre de Saint-Pierre. — Procédures d'une condamnation prononcée, en 1429, contre Pierre Garineau, débiteur d'une rente de 16 sous, à raison des héritages confisqués sur Jean de la Haie, seigneur du Port-Méron, complice des frères de Blois dans l'arrestation du duc Jean V. — Contrats de transport et de reconnaissance relatifs aux prés de Carantoir chargés d'une rente de 34 sous et vendus, en 1433, par Pierre de Carantoir, paroissien de Saint-Saturnin de Nantes, avec différents quartiers de vigne. — Extraits de comptes, de tenues de plaids, mémoires et observations sur la mouvance du presbytère de la Chapelle-Bassemer qui comprenait la tenue de Gaudine, et sur la consistance du fief du Chapitre, en la même paroisse. — Contrats et aveux produits par les détenteurs de plusieurs vignes quartiers sises au clos du Chapitre ; de divers héritages nommés la maison noble de la Masûre, la Bregeonnerie, la Pinarderie, la Morpennerie, et de maisons avec jardin sises dans les rues de la Dixmerie et du Grand-Cimetière et au village du Pont-Fresneau.

G 252. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1465-1776.** — Obéissances féodales de la paroisse de Doulon, reçues par la juridiction du Chapitre. — Contrats et aveux de la tenue de Bontour, sise au bourg de Doulon, près de l'église, possédée, en 1465, par Perrinet Hersault et la veuve de Colas Hersault ; Jean de la Tullaie, sieur de la Jarossaie, en 1585, et Jean-Baptiste Mainguet, épinglier à Nantes, en 1778.

G 253. (Liasse.) — 96 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1397-1599.** — Obéissances féodales de la paroisse de Saint-Clément de Nantes. — Aveux rendus par la veuve Jean Guérin et Raoulet Lebreton en 1397, Jean Garnier, Jean Filleu, Robin Redon, prêtre, Guillaume Blanchet, Raoulet Guiolle, Eonnet Perrin, Geoffroy Belin dit Triboulet, cuisinier du duc, Huguet Valanson, Girard Lezin, Guillaume de Beaulis, Jean Rouxeau, Jean Ra-

gant, maître-barbier, Louis de Lantivy (1559), Guillaume Gruen, l'un des régents du collège Saint-Clément (1560), pour des maisons et des jardins situés dans les rues de Richebourg, de Saint-André, de Saint-Clément, dans la rue Épicière, près des Minimes, près du cimetière de Champfleury, hors la barrière de Saint-Clément, près le cimetière de l'aumônerie de Notre-Dame hors les Murs et près la barrière de Beauvis, fermant le bas chemin de Saint-Donatien.

G 254. (Liasse.) — 119 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1603-1709.** — Obéissances féodales de la paroisse Saint-Clément de Nantes. — Aveux rendus par Gabriel Mariette, maréchal, Vincent Leroy, boulanger, Pierre Provost, Nicolas Champaigne, Jean Besnier, Claude Cercler et autres pour des logis nommés le Cheval-Blanc, le Chapeau-Rouge, le Plat d'Étain, les Trois-Maries, l'Écu de Bretagne, l'image de Saint-Michel, l'Étoile, Sainte-Barbe, la Rose, le Grand-Turc et autres situés dans la rue du faubourg Saint-Clément, depuis le collège jusqu'à la barrière.

G 255. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

**1807-1791.** — Obéissances féodales de la paroisse de Saint-Clément de Nantes. — Contrats et aveux produits par Perrot Jollis, Guillaume Blanchet, Jean Mosnier, prêtre, Jean Guillon, Jean Boucher, pâtissier, Bertrand Cherchouin, François du Hail, Pierre Le Mignot et autres pour des maisons et des héritages situés dans la rue Saint-André, près de la Chapelle, près de la Motte, près de la barrière de Beauvis et aux environs.

G 256. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

**1807-1791.** — Obéissances féodales de la paroisse de Saint-Clément de Nantes. — Aveux et contrats produits par Eonnet de la Noë, Guillaume Regnaud, Alain Hervé, Julien Davy, cloutier, Michel Brissé, Pierre Esbaupin, René Chomart, écuyer, seigneur des Hommeaux (1538), Jean Lévesque, Jean Chastelier, marchand, Jean Berthelot et Jeanne des Corbières, concierges du château, François Landolphe, capitaine de frégate (1780), et autres vassaux, pour des maisons et des jardins situés rue de Richebourg, rue Espicière, rue Saint-Antoine, près la Tour Gauvain, près de la barrière de Richebourg, près la raffinerie du Pigeon-Blanc, au quartier de Richebourg.

G 257. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 145 pièces, papier.

**1499-1774.** — Obéissances féodales de la paroisse Saint-Clément de Nantes. — Contrats relatifs à des maisons sises dans la rue du faubourg Saint-Clément, pro-

duits par Jacques Huet, seigneur de la Belière, Alphonse Lagarde, sergent général et d'armes du duché, Louis de Lantivy, Gilles Huet, chirurgien, Guillaume Burot, marchand, Samuel Dallemagne, sieur de la Maisonneuve, marchand, Jean de la Ramée, sieur de la Janvrais et de la Gascherie (1613), Louis Gousset, notaire apostolique et sergent royal, Jean Cottineau, prêtre de chœur de Saint-Clément, Bonaventure Papin des Portes, apothicaire, Nicolas Renaudin, architecte, Gilles Lamant, maître de danse, Charles Choimet, maître ès arts, Marie Descazeaux, épouse d'Urbain Sengstack, écuyer, et autres vassaux, pour des maisons et des jardins situés dans la rue du faubourg Saint-Clément, sur le cours des États et dans la venelle des Ursulines.

G 258. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

**1475-1709.** — Obéissances féodales de la paroisse Saint-Clément de Nantes. — Aveux, bannies et contrats concernant un logis et une pièce de terre voisins du moulin du Chapitre vendus, en 1623, aux Ursulines par Nicolas Simon; — la tenue des Perrières, *alias* la Colletrie, vendue, en 1627, aux mêmes par les héritiers de Marin Collet; — la tenue de Bellevue, sise près de Richebourg, possédée, en 1584, par Mathurin Boutard et acquise par portions, de 1629 à 1638, par les mêmes religieuses pour y fonder leur couvent; — la tenue de Belestre, sise hors la barrière de Richebourg, en Saint-Donatien et Saint-Clément, possédée, en 1572, par Jean Spadine, sieur de la Nicollière, en 1640, par Roch Chasteau, écuyer, sieur des Rochers, en 1656, par Alexandre de Compludo, écuyer, sieur d'Orfeuille, en 1661, par Claude Bidé et acquise, en 1678, par les Ursulines de Nantes avec le logis et la chapelle de la Tour-Carrée pour agrandir leur couvent, et l'indemnité payée au chapitre de Saint-Pierre pour ce dernier accroissement; — les limites d'une place sise devant l'église des Frères Minimes; — la construction d'une voûte entre la communauté de prêtres de Saint-Clément et le presbytère, et l'acquisition de plusieurs logis avec leurs terrains environnants (1680); — l'érection de la maison conventuelle des dames de la Visitation sur la tenue de la Belonnerie après l'acquisition conclue entre elles et Jean de la Touche, seigneur de Querrolland, en 1653; — la propriété du collège de Saint-Clément occupé, en 1565, par les régents Pierre Bintin et Jacques Le Bigot; en 1623, par les Pères de l'Oratoire lesquels acquièrent les deux tiers de la Mironnerie de Marie et Françoise Miron.

G 259. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

**1407-1790.** — Obéissances féodales de la paroisse Saint-Donatien de Nantes. — Aveux et contrats concer-

nant des maisons et des jardins situés au bourg de Saint-Donatien, près de Saint-Georges et de la Marière, par Jean Guyomar, prêtre, Alain Roulleaux, Jean de la Ramée, le prieur des Chartreux, Guillaume Jochaud, Jean Lemeignen, notaire, Salomon de la Tullaie, écuyer, conseiller maître à la Chambre des Comptes ; — des héritages situés sur le Bas-chemin de Saint-Donatien, possédés par Jean Oresve, Guillaume Aoustin, les chapelains des bénéfices fondés en l'église Saint-Laurent par Guillaume Lesné, et en l'église Notre-Dame par Guillaume Trochu et autres ; — des maisons et des jardins situés hors la barrière de Richebourg, au Bourg-Fumé, possédés par Pierre Prieu, René Lemasle, Jacques Marion, marchand, Louise Boussineau, veuve de Nicolas Perré, écuyer, sieur de la Villestreux ; — la tenue de la Scarinerie, *alias* Beauvais, possédée, en 1596, par Imbert Dorléans, capitaine enseigne de l'une des Compagnies de la ville de Nantes ; en 1722, par les héritiers de Jean Bondu ; en 1778, par Jean-Baptiste Cagnat, chirurgien-dentiste ; — des héritages situés au village du Gros-Chesne, de la Bréhaudière et de la Moussière, possédés par Vincent Grimaud, Alain Guiton, Guillaume Lecog, sieur de l'Espine, et divers bénéficiers. Procédures relatives à la mouvance féodale des tenues de la Moussière et de la Belleterie.

G 260. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

**1407-1769.** — Obéissances féodales des paroisses de Saint-Laurent et de Sainte-Radégonde de Nantes. — Aveux et contrats concernant des maisons sises rue du Château, rue Saint-Gildas et Haute-Grand'Rue, possédés par Pierre Aubion, sieur de la Guérinière, François Le Grantel, apothicaire, Pierre Merceroix, scholastique de la cathédrale, Raoul Chesron, Jean de la Vallée, Jacques Menière, prêtre sacriste, Étienne Louytre, doyen de l'Église de Nantes ; Bonne de Troyes, dame de la Haie de Sucé, veuve de Michel Lelou du Breil, Bonaventure de Compludo, écuyer, Pierre Bouchaud de la Rivière, Bertrand Doyhenard, trésorier de la Cathédrale, Pierre Boulonnais, sieur de l'Artuzière, capitaine de cavalerie, Nicolas Noury et autres vassaux.

G 261. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier.

**1505-1790.** — Obéissances féodales de la paroisse de Saint-Similien de Nantes. — Aveux et contrats concernant des tanneries, des maisons et des jardins situés au Bourgneuf près du moulin Gillet, rue du Martray, *alias* Saint-Jacques, *alias* rue Noire ; rue Saint-Similien, au Marchix, près la barrière Fouquet et aux environs possédés par Jacques Rimbault, Pierre Pavageau, le titu-

laire des chapellenies de Saint-Jacques et Saint-Symphorien, Jean de Bailleul, sieur des Yonnières, Gilles Legouz, Georges Richard, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, Antoine Gaudin, capitaine de navires, Sébastien Dargent, maître tanneur, les enfants de Charles Gellée, conseiller au siège de l'Amirauté de Nantes, Martin de Lisle, écuyer, sieur du Fief, Christophe Mérant, le titulaire de la chapellenie des Mèrots, Angélique Boudet de la Noë-Cado et autres.

G 262. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

**1484-1761.** — Obéissances féodales de la paroisse de Sainte-Luce *antea* Chasseil. — Aveux et contrats concernant le domaine de la Haie possédé, en 1484, par Jean de Montigné, écuyer ; en 1496, par Guillaume de Montigné, écuyer ; en 1546, par Jean de Montigné, écuyer ; en 1586, par Pierre Cornulier, seigneur de la Touche, général des finances en Bretagne ; en 1733, par Charles Chancerel ; en 1769, par François Chancerel, sieur du Coudray, conseiller secrétaire du Roi ; — divers morceaux de pré situés dans la prairie de Mauves possédés par Antoine Le Normand, greffier de l'Amirauté ; Alphonse Macé, sieur de la Rivière et autres ; — la maison du Linot possédée, en 1726, par Claude Lucas, procureur au Présidial de Nantes, et la tenue de la Barberie qui en dépendait appartenante à Martin Berranger, jardinier en 1630 ; — des héritages situés aux villages de Villeneuve, de la Belleterie, de la Masûre possédés, par Louis Couynet, Pierre Savary, Pierre Godar et autres ; — des héritages situés au bourg de Sainte-Luce, dans les villages de l'Angle, de la Couynetterie, de l'Aubinière, de la Mandinière, de la Jannièrre, de la Nobilière, de la Bougrière, de la Bournière, de la Thébaudière et du Landreau, possédés par François Le Meneust, chevalier, seigneur de Boisbriant ; Jean Bertrand La Fitou, sieur de la Poitevinière, capitaine des milices garde-côtes ; André le Boucher de la Bazillièrre, conseiller maître honoraire à la Chambre des Comptes ; Lucas Trochu, sieur de la Nobilière, greffier de la Chambre des Comptes, et autres. — Inventaires d'aveux rendus à la juridiction du Chapitre par les vassaux de Sainte-Luce avant le XVII<sup>e</sup> siècle.

G 263. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1743.** — Obéissances féodales de la paroisse Sainte-Opportune en Retz. — Acte de vente d'une maison sise au bourg de Sainte-Opportune, consenti par Bienvenue fille de Jean Lebrun en faveur de Giquel Constans.

G 264. (Liasse.) — 49 pièces, et cahiers de 75 feuillets, papier.

**1491-1760.** — Titres de la juridiction du Chapitre de Saint-Pierre. — Cahiers des plaids féodaux con-



tenant la mention des aveux et des contrats produits par les vassaux et les rentes dont ils sont redevables. — Extraits des rôles rentiers des paroisses de Saint-Clément et de Saint-Donatien. — Notes pour servir à la confection des rôles rentiers et à la délimitation des fiefs. — Dénombrement des maisons abattues et brûlées par la guerre de 1488 près le boulevard de la porte Saint-Pierre de Nantes. — Consultations juridiques sur les donations faites aux fabriques ; la perception du droit de lods et ventes ; le paiement des rentes constituées ; l'apposition des armes du Chapitre dans les vitraux de Saint-Similien et sur les bâtiments de l'Oratoire de Nantes ; le mode de franchissement des rentes ; le partage des dîmes noales de Saint-Mars-du-Désert, l'obligation pour les paroisses d'aviser le Chapitre de toutes les assemblées communales ; l'entretien du chœur des églises ; la jouissance des bénéfices simples pendant leur vacance ; l'établissement de certaines servitudes dans les maisons prébendales ; et l'exercice d'un droit de *carreaux* revendiqué par le recteur de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, à l'encontre du Chapitre. — Fragments d'un recueil d'arrêts et de décisions des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles provenant de diverses juridictions et concernant les appels comme d'abus, la remise des amendes honorables, les privilèges octroyés au roi de France par le Pape, l'exploitation des forêts, les adjudications et licitations d'héritages, les matières féodales, l'instruction des procès, le domaine du Roi, les matières de police, etc.

G 265. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1539-1700.** — Comptabilité des bourses du chapitre de Saint-Pierre. — Commissions de receveur de la bourse des distributions, laquelle consiste en un devoir appelé denier de Saint-Pierre, annate ou vacance de bénéfices, et en rentes foncières baillées au chanoine Denis Le Poitevin en 1571, à la condition qu'il gardera pour lui 18 deniers pour livre et à d'autres. — Commissions de receveur général des revenus de la grande bourse de Saint-Pierre, de la bourse du pain, de la fabrique, des confréries et sociétés de la Trinité, de Saint-Pierre et Saint-Paul et de la Psallette baillées à Robert Rouillé, sieur de la Goupelière, et à d'autres. — Procurations du Chapitre à divers pour recevoir des arrérages de rentes foncières ou constituées. — Compte rendu par Hervé Delaunay, prêtre, choriste de l'église de Nantes, des deniers, rentes et pensions dus au Chapitre à cause de la bourse du pain (1539). — Autre compte des rentes foncières et des revenus domaniaux montant à 5,869 livres 19 sous 4 deniers, en 1605. — Sommaire du compte rendu par les héritiers de Pierre Bouchaud, en 1716. — Titres des rentes constituées par le Chapitre au profit de la

confrérie du Saint-Sacrement, des Chartreux de Nantes, des Minimes, de la veuve Berthelot de la Paragère, d'André Boussineau, écuyer, seigneur de la Patissière, de la veuve Bureau de la Forestrie, de Pierre Aulney, sieur de Cornille, d'Henri Foucault, recteur d'Oudon, de la communauté des prêtres de Saint-Clément, de la veuve René Avril de la Roche, de la veuve Busson de la Marière, de Jean Suzeau de la Grande-Noë, des pauvres de la paroisse de Saint-Clément de Nantes, des Pénitentes de Sainte-Madeleine et de la Chambre ecclésiastique du diocèse. — Quittances.

G 266. (Cahier.) — 28 feuillets, papier.

**1774-1790.** — Cahier des délibérations prises par le chapitre de la cathédrale pour la fixation et la perception des rentes seigneuriales, des lods et ventes, des rachats, des hérances et autres droits éventuels à lever sur les mutations d'héritages.

G 267. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

**1444-1778.** — Redevances au fisc royal. — Extraits des registres de la Chambre des Comptes et des conclusions capitulaires, requêtes, états de recouvrement, déclaration se rapportant à la perception de la taxe du huitième denier sur les biens ecclésiastiques aliénés. Copies de la vente des deux maisons sises à Richebourg, prises pour l'élargissement des douves du Château. — État des actes sujets au droit de contrôle qui ont été transcrits sur les registres du Chapitre de 1725 à 1739. Lettres des agents généraux du Clergé et instruction sur le même objet — Déclarations d'acquisition de charges, de rentes et de domaines fournies par les bénéficiers et les chanoines de Saint-Pierre de Nantes au greffe des biens de mainmorte, requêtes, sommations, états de recouvrement, correspondance, extraits de titres à propos du paiement des taxes que réclamaient les fermiers du droit d'amortissement et de nouvel acquêt.

G 268. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 70 pièces, papier.

**1555-1720.** — Décimes et subventions du Clergé. — Lettres du roi Henri II permettant à l'évêque de Nantes d'opérer, par des commissaires à sa nomination, la répartition et la levée des 4 décimes votées par le Clergé de France, et de leur octroyer pour leur salaire 12 deniers par livre. — Provisions de receveur alternatif des décimes du diocèse de Nantes octroyées par les députés du Clergé à Claude Paulmier, moyennant la taxe de 3,178 écus, lettres de confirmation et de dispense décernées au même par le roi Henri III ; réception par les généraux des finances et quittance. — Procédures de l'instance en paiement de 10 années de gages poursuivie

d'abord au Présidial de Nantes, puis au Conseil par le dit Paulmier qui n'avait pu jouir de son office pendant la Ligue; requête des députés du Clergé afin que cette réclamation fût jointe à celle des sieurs Sardini, de la Tour, et Touzelin, contrôleurs des décimes; mandement du roi Henri IV au sénéchal de Nantes de contraindre le clergé nantais à s'acquitter de cette dette montant à 36,000 livres, et décision du synode diocésain arrêtant la répartition immédiate (1599). — Arrêt du Parlement déboutant l'évêque Philippe du Bec du bénéfice des lettres patentes de révocation qu'il avait obtenues contre tous les officiers nommés dans son évêché pendant la Ligue (1598). — Remboursements par le Clergé du diocèse de Nantes de l'augmentation de gages attribuée aux offices de receveurs et contrôleurs anciens et alternatifs et triennaux des décimes. Édits et arrêts du Conseil portant création et réunion d'offices et règlement pour le paiement des taxations et augmentations de juges. — Mémoires concernant les prétentions des officiers préposés à la recette des décimes et la quotité des taxes à répartir sur le clergé pour parvenir au remboursement des charges créées sous Louis XIII et sous Louis XIV. — Provisions, institution et serment de fidélité de Claude Gorge, chanoine, receveur général des décimes en Bretagne, d'André Boussineau, de Jean Haste de la Combau dière, de François Fouré, pourvus du même office. — États des différentes natures de dettes qu'un diocèse peut avoir contractées pour acquérir les charges des officiers des décimes, et des sommes à rembourser pour l'acquisition des charges de receveur et de contrôleur des décimes. — Inventaires de tous les papiers concernant ces diverses charges.

G 269. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

**1562-1695.** — Décimes et subventions du Clergé. — Acte du refus des députés du clergé nantais de participer à la cotisation de 15,371 livres que les bourgeois de Nantes avaient avancée pour l'entretien des chevaux légers et des arquebusiers chargés de défendre le pays, et qu'ils voulaient répartir sur tous les habitants sans exception (1562). — Mainlevée de la saisie apposée sur les revenus temporels de divers bénéfices (1567). — Mandement de l'évêque Philippe du Bec aux bénéficiers, prieurs et recteurs de son diocèse de fournir une déclaration fidèle de tout leur temporel, afin de se prêter à une assiette équitable des taxes diocésaines, et bannies faites aux prônes des paroisses. — Sommatation de la part du receveur général des décimes de Bretagne à Jean Robin de la Baronnière, receveur héréditaire

des décimes de l'évêché de Nantes, de verser 10,008 écus. Mandement du duc de Mercœur au même de payer cette somme (1599). — Demande en décharge d'impôt adressée au Roi par l'évêque et les députés du Clergé dans laquelle il est rapporté que « une grande « partie de l'évesché a esté nayé et ravagé par une subite « inondation et débordement de la mer par lequel ung « nombre d'églises auroient esté ruyné et une multi- « tude d'âmes submergée » (vers 1600). — Protestation contre une taxation que les habitants de la paroisse Saint-Laurent voulaient imposer aux ecclésiastiques. — Enquête et information relatant les rapines commises dans le diocèse de Nantes par les gens de guerre pendant les années 1614, 1615 et 1616 en attendant la conclusion du traité de Loudun, et en particulier sur la rive gauche de la Loire, et conclusion des généraux des finances demandant la réduction de moitié des décimes imposées au diocèse (1617). — Contrats passés entre les rois Louis XIII, Louis XIV et l'assemblée du clergé de France en 1646 et 1657, réglant le montant des dons gratuits du clergé de France. — Traité de l'évêque de Nantes, Gabriel de Beauvau, avec les députés de son clergé diocésain auxquels il a cédé pour 6 ans la recette de ses droits de procuration, *d'anno part*, de rentes synodales, de dîmes de veaux, et de besants d'or pour être déchargé des décimes; et opposition des chanoines. — Procurations pour la réformation des rôles. États de recouvrements arrêtés au Conseil d'État.

G 270. (Cahier.) — 42 feuillets, papier.

**1544-1555.** — Décimes. — Mandements de répartition des rois François 1<sup>er</sup> et Henri II. Injonctions de procéder aux cotisations signifiées par les sergents royaux aux chanoines, recteurs, prieurs, bénéficiers et chapelains du diocèse. Remontrances produites devant le sénéchal de Nantes. L'abbé de Pornic, Jean Heaulme, se plaint que son abbaye rapportait 400 livres, 30 ans auparavant, et que son revenu a baissé de 200 par suite de la perte des salines, que les titres des rentes ont été perdus pendant les dernières guerres, que les religieux sont exposés aux coups des ennemis et sont tenus de guerroyer, qu'ils ont à entretenir de l'artillerie et des munitions, qu'ils sont obligés fréquemment de loger et de nourrir des gentilshommes et les paroissiens des environs qui viennent combattre les Espagnols, etc. — Sont insérées également les réclamations de chaque bénéficié. Suit le rôle de toutes les cotisations, lesquelles toutes ensemble montent au total de 4000 livres tournois.

G 271. (Cahiers.) — 74 feuillets, papier.

**1567-1590.** — Rôles de répartition des décimes ordonnées par le Roi et des frais faits par le clergé de France. — La cotisation de l'évêque en 1574 est de 783 livres.

G 272. (Registre.) — 95 feuillets, papier.

**1599-1599.** — Livre de la recette des décimes réparties sur les cures et bénéfices du diocèse de Nantes en 1589. — Extrait de l'état de répartition dressé, en 1598, par les députés du clergé de France pour le paiement des frais de séjour de l'assemblée et de diverses subventions dues à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et aux ministres qui se sont convertis à la religion catholique.

G 273. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

**1568-1743.** — Décimes. États de recouvrement. — Comptes rendus à Louis de Reich de Pennautier, conseiller du roi, receveur général du clergé de France, par les héritiers de Jean Imbert de la Gibraie, receveur provincial ancien des décimes de la Généralité de Bretagne, des sommes reçues et payées pour les décimes en 1684; — en 1690, par Claude Gorges, chanoine; — en 1702, par Louis Robert, du Moulin-Henriet, chanoine, tous deux receveurs généraux des décimes. — États abrégés des recettes et dépenses à faire en 1708 et en 1714. — États de recouvrements expédiés par le receveur général du clergé de France pour les pensions des *oblats* ou religieux laïques des abbayes et prieurés à la nomination du Roi étant dans l'étendue de la Généralité de Bretagne. — Quittances de Claude Marcel, receveur général de la subvention du clergé de France, à Jean Boutard, commis à la recette particulière des décimes du diocèse de Nantes, de 1568 à 1573. Autres quittances des receveurs des décimes.

G 274. (Cahier.) — In-f°, 28 feuillets, papier.

**1700-1700.** — Décimes. — Plumitif de M. Bascher receveur des décimes du diocèse de Nantes contenant, avec le dénombrement des sommes payées par chaque bénéficiaire séculier et régulier, la liste des augmentations, diminutions, reprises et non-valeurs.

G 275. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

**1563-1577.** — Subventions imposées au Clergé. — Mandement du Roi Charles IX permettant aux ecclésiastiques du diocèse de Nantes d'hypothéquer, d'engager et d'aliéner les parties les moins utiles de leurs biens meubles ou immeubles, afin de payer leurs cotisations et de racheter les premiers domaines aliénés. Convoca-

tion adressée par François de Bodien, vicaire général du diocèse de Nantes, à tous les ecclésiastiques pour les inviter à se réunir en assemblée. — Procès-verbal d'élection des six commissaires du Clergé chargés de surveiller la répartition des 31,945 livres nécessaires au retrait des domaines aliénés. Prise de possession par Jean de Saint-Gilles, seigneur du Pordo, des rentes seigneuriales, redevances et droits de juridiction appartenants à l'abbaye de Redon dans la paroisse d'Avessac (1563). États des adjudications faites en présence du sénéchal de Nantes, d'Antoine de Saint-Marsal, doyen du Chapitre, et de Julien de Gandz, archidiacre de Nantes, députés du clergé institués à cet effet. — Retrait du temporel du prieuré d'Escoublac aliéné à Jean du Bois, écuyer, sieur de Baulac et de Careil, moyennant la somme de 1,283 livres (1565.) — États des retraités effectués et des deniers payés en remboursement aux acquéreurs dont le total se monte à 61,583 livres 19 sous 4 deniers. — Ordonnance du cardinal de Bourbon, de Pierre de Gondy, évêque de Paris, de Florentin Regnard, président aux enquêtes du Parlement et de Bon Broc, conseiller au Parlement, député par le Pape pour l'aliénation de temporel accordée au Roi jusqu'à la valeur de 1.500,000 livres, prescrivant de rayer des rôles le prieuré de Saint-Jean de Chantoceaux, attendu qu'il est uni à perpétuité à la mense de l'abbaye de Marmoutiers. — Déclaration du roi Henri II sur l'exécution de la subvention imposée au Clergé (1575). — Procès-verbal de l'assemblée générale du Clergé tenue à Blois relatant des protestations formulées contre les nouveaux projets d'aliénation de biens d'église (1577).

G 276. (Registre.) — 180 feuillets, papier.

**1776.** — Répertoire des titres concernant les seigneuries, fiefs et juridictions des chanoines de Saint-Pierre de Nantes dressé par leur archiviste Janvier. Les titres sont divisés par armoires et par créneaux. Ce premier volume se rapporte aux paroisses suburbaines de Nantes.

G 277. (Registre.) — 213 feuillets, papier.

**1776.** — Deuxième volume du répertoire des titres du chapitre de Saint-Pierre de Nantes concernant les fiefs, domaines et seigneuries situés dans les paroisses de Nantes, de Sainte-Luce, de Vigneux, de Doulon, de Saint-Dolay, de Camoël, de Limerzel, de Nivillac et d'Herbignac, et les droits généraux de juridiction des chanoines.

G 278. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

**1776.** — Troisième volume du répertoire des titres du chapitre de Saint-Pierre de Nantes concernant les

bénéfices desservis, fondés et transférés à la cathédrale et le temporel des sociétés de Saint-Jean et de Saint-Guillaume.

G 279. (Registre.) — 124 feuillets, papier.

**1776.** — Quatrième volume du répertoire des titres du chapitre de Saint-Pierre de Nantes concernant les droits d'annate, d'oblation, de dîme, et les deniers spirituels que prélevaient les chanoines sur les paroisses rurales, les rapports du chapitre avec l'évêché, les statuts synodaux et les processions, la fabrique de l'église, la sacristie, la Psalette, les bancs, la prédication de Carême, les questions de préséance, les prérogatives du Chapitre, les décimes, l'entretien de la cathédrale, les charges publiques, l'Université, les fondations des ducs de Bretagne, et les affaires diverses.

G 280. (Registre.) — 65 feuillets, papier.

**1777.** — Répertoire des titres de l'archidiaconé de la Mée concernant son fief de Carcouet en Saint-Similien, dressé aussi par l'archiviste Janvier.

## SÉMINAIRES

G 281. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 65 pièces, papier.

**1643-1765.** — Communauté des prêtres de Saint-Clément. — Mémoires desquels il résulte que cette maison, primitivement sise dans la paroisse de Sainte-Croix, fut fondée par René Levesque, prêtre, et placée sous l'invocation de Notre-Dame de Lorette, confirmée par lettres patentes du mois de juillet 1671, et reçut la direction du séminaire de Nantes par décret épiscopal du 14 mars 1673. — Procuracy de l'évêque Gilles de la Baume-Le-Blanc afin d'intervenir dans le procès intenté à la communauté de Saint-Clément par les habitants de la paroisse, lesquels voulaient s'opposer à la réunion de la cure de Saint-Clément à la communauté prononcée par l'évêque le 31 juillet 1671. — Titres du légat de Saint-Blaise fondé en l'église de la Marne, en 1643, par Jean Guiberteau prêtre, et uni à la dite communauté, par décret du mois d'avril 1678. — Acte de délibération des paroissiens de Saint-Clément de Nantes réglant les conditions auxquelles l'union a été adoptée par eux, et procédures devant le Parlement sur l'interprétation de l'article du concordat relatif à la sacristie voisine de la chapelle de Saint-Jean. — Projet de concordat qui fut conclu par l'évêque avec la congrégation de Saint-Sulpice pour la nouvelle direction de son séminaire (1727), et procès-verbal du refus que les anciens directeurs de la communauté de Saint-Clément opposèrent à l'exécution des

arrêts du Conseil qui les condamnaient à remettre tous leurs titres à l'évêque (1729). — Liste des prêtres directeurs du séminaire morts et vivants.

G 282. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1646-1746.** — Établissement de la communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes. — Actes d'acquisition de diverses maisons et de plusieurs jardins destinés à former l'enclos de la communauté et vendus par Guillaume Godeau, sieur du Pâtis, procureur au Parlement de Bretagne, par les créanciers de Pierre Perrier, sieur du Pâtis, par la veuve de Claude Auvry, par la veuve de Julien Busson, procureur au Parlement de Bretagne, René Boux, chevalier, seigneur de Saint-Mars, et Euphrasie de Cornulier, son épouse et les enfants de Jean Guischet. — Arrentement du moulin du Chapitre et de ses alentours consenti par les chanoines de Saint-Pierre aux prêtres de Saint-Clément, et acte d'indemnité conclu entre les mêmes parties pour le paiement des droits de lods et ventes. — Aveux rendus à la juridiction dudit Chapitre pour les terrains et les édifices de la communauté ainsi que pour le presbytère de la paroisse Saint-Clément ; — et à la commanderie de Saint-Jean de Nantes pour des cantons de prés sis dans la Grande-Hanne, paroisse de Doulon.

G 283. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

**1617-1766.** — Communauté des prêtres de Saint-Clément. — Adjudication judiciaire de la maison noble et du domaine de la Chauvinière, en Château-Thébaud, saisis sur Philippe de la Presse, écuyer, sieur de Poncé, au profit de la communauté de Saint-Clément (1673). Sentence d'ordre, prise de possession, échange et acquisition de diverses pièces de terre et sentence arbitrale rendue sur une demande d'indemnité de fief présentée par Jean Cailleateau, écuyer, seigneur de Grasmouton et de Laubrais. — Aveux rendus aux seigneuries de Château-Thébaud, du Pemion, de Grasmouton, de la Bretesche et de la Templerie-Bourdinière par Charles du Bochet, écuyer, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes de Bretagne, en 1632, et par les supérieurs de la communauté. Quittances des droits de rachat et d'amortissement payés aux fiefs ci-dessus. — Arrentement de l'ouche de la Bourbannièrre sise au bourg de Château-Thébaud et bail à devoir de tiers d'une boisselée 40 gaules de terre, au fief du Tort, pour y planter une vigne. — Baux à ferme des borderies de la Chauvinière et de Barigaud concédés, en 1728, pour 106 livres ; en 1771, pour 130 livres. — Instance contre le meunier de la Chauvinière.

G 284. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

**1872-1781.** — Communauté des prêtres de Saint-Clément. — Domaines situés en Anjou. — Acquisition du quart de la métairie de la Rivière, de la closerie de la Mignonnière, de la moitié de la métairie de la Lande, en la paroisse de Saint-Lambert-du-Lattay, d'une closerie nommée la Raiterie, en la paroisse de Saint-Martin de Beaupréau, plus une rente de 40 livres due à la dame Catherine Lemasson, venderesse (1672). — Déclarations de temporel faites devant l'Élection de Montreuil-Bellay, la seigneurie de l'Épinay, le duché de Beaupréau, pour diverses rentes foncières assises sur les terres de la Grande-Guerche (Andrezé), de la Billaudière et des Brûlés (Saint-Martin). — Bail à devoir de quart d'une vigne ; arrentement des trois pièces de terre dites les Brûlés, et baux à ferme des dites rentes foncières. — Quittance des droits d'indemnité payés aux seigneurs. — Autres déclarations de temporel faites devant le greffe des domaines des gens de mainmorte, états de liquidation, extraits d'états de recouvrement et quittances concernant le paiement des droits de nouvel acquêt et d'amortissement, dus pour tous les accroissements de la communauté à Nantes et ailleurs.

G 285. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

**1722-1780.** — Domaines de la communauté des prêtres de Saint-Clément. — Baux à ferme de cantons de prés sis en la paroisse de Doulon, dans la prairie de Mauves ; — du moulin du Chapitre, au faubourg de Saint-Clément, et de diverses maisons avec jardins sises autour de ladite communauté ; — de plusieurs maisons, de cantons de prés, de vignes, de terres labourables sis aux villages de Ragon, des Hautes-Chapelles, de la Gazoire, du Châtellier, de la Chaussée, en la paroisse de Rezé.

G 286. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**1672-1786.** — Communauté des prêtres de Saint-Clément. — Contrats et actes des fondations pieuses consenties par Catherine Le Masson, dame de la Lande (1672), par Frionne Berthelot, veuve du Hil, par M. Mesnard de la Noë, par Mathieu de Renière, recteur de Saint-Clément de Nantes. — Constitutions de rentes passives consenties au profit des Cordeliers d'Ancenis et de Nicolas Ferré, prêtre. — Obligations et reconnaissances de rentes foncières et hypothécaires souscrites au profit de la cure et de la communauté par les couvents des Ursulines, de la Visitation et des Minimés de Nantes, Jean Gendre, général d'armes, Catherine Lemasson, Jean Poirier de la Boissière, Pierre Brebion, les héritiers de Jean Braud, la veuve Guillaume Leblanc, chirurgien,

Michel Mabile, écuyer, conseiller secrétaire du Roi. — États des rentes dues à la communauté, de ses biens-fonds, de ses charges et des terres dépendantes de la maison de la Chaussée, en Rezé.

G 287. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin 100 pièces, papier.

**1696-1750.** — Communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes. — Procédures de diverses instances relatives : à une résiliation de bail conclu avec le meunier du moulin du Chapitre ; — à une contestation en règlement de juges ; — au paiement d'une pension due par les héritiers de N... Morice, recteur du Port-Saint-Père ; — à l'entretien du chemin conduisant des Ursulines au faubourg Saint-Clément ; — à un dépôt d'argent fait par Marguerite Angebault entre les mains de Pierre Dugast, recteur de Saint-Clément.

G 288. (Liasse.) — 26 pièces, papier et 149 feuillets, papier.

**1687-1730.** — Économat de la communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes. — Devis et plans concernant la construction des bâtiments de la communauté élevés en 1756. — Carnets de notes de l'économe. Livre des recettes et dépenses de la procure de la communauté.

G 289. (Registre.) — 185 feuillets, papier.

**1722-1743.** — Mémorial de la communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes relatant les missions fondées dans leur maison pour les paroisses de Montfaucon, de Saint-Sébastien, de Basse-Goulaine, de Vertou, de Rezé, de la Chevrolière, du Bignon, du Pellerin, de Vue, d'Oudon, de Sainte-Luce, de Joué, de Savenay, de Bourgneuf ; — les fondations de messes, — et le dénombrement des rentes actives et passives.

G 290. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1695-1786.** — Séminaire de Nantes. — Lettres patentes du roi Louis XV conformes à l'arrêt du Conseil d'État du 6 octobre 1722, cassant l'arrêt du Parlement du 13 novembre 1716, et permettant à l'évêque de Nantes d'établir un cours de théologie au séminaire (1724). — Mémoires de l'évêque au Roi pour demander l'annulation du contrat d'union conclu entre le séminaire diocésain et la communauté de Saint-Clément trop favorable aux doctrines jansénistes ; — l'agrégation des professeurs de philosophie à la Faculté des Arts de l'Université de Nantes. — Observations sur un projet de transaction à rédiger entre l'évêché de Nantes et les prêtres de Saint-Sulpice. — Lettres patentes (imprimé) approuvant les deux établissements fondés par les prêtres

tres missionnaires du Saint-Esprit au bourg de Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Titres des fondations de messes, de missions et de bourses consenties par Jean et Catherine Rubion, Joseph Hubin, prêtre, recteur de Prigny; Marie Couperie, veuve Philippe Gabart, chevalier, seigneur de la Maillardière; et Marguerite Templier veuve Lévesque de la Briandière. — États récapitulatifs.

G 291. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

**1603-1787.** — Séminaire de Nantes — Contrats concernant les métairies de la Berthelotière et de la Bellonnière sises en Orvault acquises, en 1730, par Yriex de Beaupoil, Antoine Goguet, Pierre Peger, Jean Le Tullier, Paul Cartier, André Gontier, Joseph Grégoire, Julien Guymond, licenciés ou docteurs en théologie, directeurs du séminaire de Nantes; — et le canton de vague appelé le Bois-Montfort sis près la Péraudière, en la même paroisse, acquis par les directeurs du séminaire en 1774. Aveux rendus à l'évêché par la dame de Treillières et à la seigneurie d'Orvault par les propriétaires desdites terres. Procès-verbaux d'estimation, bannies, appropriation et attournance d'une rente foncière de 8 livres. — Baux à ferme desdites métairies concédés en 1688, pour la somme de 680 livres par an; en 1746, pour 580 livres. — Acquisition d'un terrain voisin du séminaire vendu par M. de Laubépin, en 1781.

G 292. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

**1697-1790.** — Séminaire de Nantes. — Titres des rentes constituées sur la caisse du clergé diocésain, sur Pierre Couperie, écuyer, sieur du Portereau, sur le clergé de France, sur Louise Montaudouin, veuve Moraud du Déron. Quittances de remboursement et du paiement des taxes établies pour l'acquisition des charges d'économiste séquestre et de greffier des domaines de gens de mainmorte. Déclaration de nouvel acquêt. — Autre déclaration de temporel fournie à l'assemblée générale du clergé en 1728, établissant que le séminaire jouit de 3,783 livres de revenu. États généraux des titres, des meubles, des créances actives et passives. — Compte de recette et de dépense déposé en 1790.

G 293. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

**XI<sup>e</sup> SIÈCLE. — 1787.** — Séminaire de Nantes. — Annexe du prieuré de Saint-Nicolas de Prigny. — Traductions françaises de plusieurs chartes de fondation concernant les prieurés de Saint-Jean et de Saint-Nicolas de Prigny, dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes faites, en 1457, par Gilles Audebert, prêtre, chanoine de Thouars. — Donations de terres sises dans les paroisses du Clion et des Moutiers, con-

senties par la veuve Pierrot Duvau, Pierre Renou et Jean Boidas. — Procuracy de Jean-Baptiste Francery, prêtre, recteur de la paroisse de Notre-Dame de l'Île de Bouin, prieur commendataire du prieuré de Saint-Nicolas de Prigny au chanoine François Robard, pour consentir en son nom à l'union du prieuré de Prigny; procuracy de l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes, requêtes, significations, déclaration des revenus du séminaire, procès-verbal *de commodo et incommodo*, décret d'union rendu par l'évêque Gilles de Beauvau et lettres patentes de confirmation (1704). — Autre décret épiscopal confirmé par lettres patentes permettant de démolir la chapelle Saint-Nicolas, et de transférer le service religieux en la chapelle Saint-Jean à l'autel de Saint-Sébastien (1730). — Aveux rendus aux barons de l'Île de Bouin et de Retz par les prieurs de Saint-Nicolas et les prêtres directeurs du séminaire. — Compte de Jacques Denis, receveur de la terre et seigneurie de l'Île de Bouin, rendu à Gilles et à Placide de Macheoul (1607). — Baux à ferme et à viage du temporel du prieuré situé dans les paroisses du Clion, des Moutiers et de Saint-Cyr.

G 294. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 110 pièces, papier.

**1513-1779.** — Séminaire de Nantes. — Domaines situés dans l'Île de Bouin. — Contrats d'acquisition, baux à ferme concernant des terres situées au Pont-Guérineau et au village des Brégeons. — Reconnaissances relatives à des rentes foncières et à des redevances assises sur la saline des Fradins et sur des pièces de terres. — Rôles de répartition de frais, correspondance, accords pour l'entretien des chaussées destinées à protéger les marais. — Mémoires et correspondance avec M. de Pontchartrain sur les règles à suivre pour la perception des dîmes de Bouin, dont la huitième partie appartenait au séminaire. — Commandement de payer, consignation, défense du prieur, sentence de décharge pour la taxe que le receveur du *Huitième denier* réclamait sur le prieuré de Prigny, à raison d'une aliénation supposée de 20 boisselées de terre, qui n'avait pas eu de suite, en 1585. — Opposition à la vente de la baronnie de Bouin consentie au Roi par le duc de Nivernais, en 1767, formée par le procureur du séminaire de Nantes, afin de conserver son droit de dîme sur les sels de l'Île de Bouin.

G 295. (Registre.) — 122 feuillets, papier.

**1785.** — Séminaire de Nantes. — Inventaire narratif de tous les titres concernant l'établissement, les fondations, les domaines, les rentes et les charges de la maison et ses rapports avec la faculté de théologie de l'Université de Nantes.

G 296. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1766.** — Maison des Irlandais fondée à Nantes, en 1678, et érigée en séminaire par lettres patentes de 1765. — Concordat passé entre les prêtres irlandais et les régents de l'Université de Nantes, réglant les conditions auxquelles ils devront se soumettre pour enseigner la philosophie et la théologie. — Requêtes de Daniel Byrne, supérieur des prêtres irlandais, à la municipalité, réponse du maire et des échevins, arrêts du Parlement et de la Chambre des Comptes concernant l'enregistrement des lettres patentes, portant approbation de la fondation d'un séminaire dans la maison des Irlandais et l'annexion du prieuré de Saint-Crespin de Montfaucon.

#### COLLÉGIALES.

G 297. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1475-1778.** — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande fondée au IX<sup>e</sup> siècle par le roi Salomon. — Articles (copie) des déclarations faites par Jean du Verger, seigneur du Verger, syndic des paroissiens de Guérande, sur la nature et l'étendue des prérogatives appartenant à l'évêque de Nantes, à son official et aux chanoines de Saint-Aubin dans le territoire de Guérande, et l'appel au métropolitain interjeté par le même procureur syndic (1475). — Procuration des chanoines pour assister au synode diocésain pendant la vacance du siège (1505). — Déclaration des rentes, dîmes, salines, revenus et terres composant le temporel de la collégiale produite devant les commissaires du Roi chargés de la réforme du papier terrier (1679). — Députation pour rendre hommage à la Chambre des Comptes. — Aveux de salines dépendantes de la baronnie de Campzillon et déclaration de temporel fournie à l'assemblée du clergé de France de 1730. — Arrêts du Parlement de Rennes ordonnant aux prêtres desservants des frairies de la Madeleine, de Careil, de Saillé et de Trescallan, d'assister aux processions et cérémonies de l'église paroissiale. — Serment de fidélité prêté devant la Chambre des Comptes par les mêmes chanoines (1778).

G 298. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1601-1790.** — Dignités de la collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Sommation faite par l'abbé Mailard, théologal, aux chanoines de lui laisser le gouvernement de la cure de Saint-Aubin. — Sentences sur la jouissance de cinq œillets de marais sis dans la saline de Lenic-Marec au profit de la Chantrerie; — et sur le paiement des arrérages d'une rente de 20 sous, due à

Félix Ricordel, chantre. — Procédures contre un voisin qui prétendait avoir droit de jour sur le logis de la Chantrerie et aveu rendu à l'évêque de Nantes pour la même maison. — Monitoire de l'official de Nantes contre les personnes qui détiennent les titres de propriété de la Chantrerie, publié à la requête de Jean Quatroulx. — Devis de réparations. — Élections de plusieurs chantres par le chapitre de la Collégiale.

G 299. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1760-1783.** — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Offices du diaconat, du sous-diaconat et bénéfice de Saint-Gatien. Compte en charge et décharge rendu par Antoine Camasse, receveur du temporel de la collégiale, économe de ces trois bénéfices.

G 300. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1527-1787.** — Psallete de la collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Comptes en recettes et dépenses du temporel. — Titres de la chapellenie de Saint-Jean fondée, en 1527, par Guillaume Grouy, prêtre, et annexée à la Psallete, comprenant des déclarations de temporel, et un acte de collation.

G 301. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1447-1686.** — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Fondations pieuses. — Titres des anniversaires et des messes fondés par Jamette du Dreseuc, Jean Deno (1489), Jacques Cadoret, lequel a légué une rente de 100 sous pour le service d'une messe annuelle en l'honneur de Saint-Bernard; — par Jean le Postec; — par Pierre Blanche, chanoine et théologal; — et par Tristan Robert, laboureur. — Donation d'une somme de 1,300 livres par Jacqueline de la Bouëxière, veuve de Pierre de la Haie, seigneur de Corollec, pour le service d'une mission à donner tous les dix ans dans l'église de Saint-Aubin (1686).

G 302. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1535-1787.** — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Bénéfices à la collation des chanoines. Actes de présentation, de collation, de démission, de translation, de prise de possession, procurations concernant les chapellenies: de Saint-André de Lèchet, présentée par Charles du Breil de Roys (1716); — de Sainte-Anne desservie en la chapelle du cimetière et présentée par René Baye, écuyer, sieur de l'Étang (1711); — de Sainte-Anne et de Saint-Joseph de la Saudraie, fondée au même lieu par Renée Martin (1650) et présentée par Claude Le Pennec, chevalier, seigneur de l'Aufrère et de la Saudraie, lieutenant de vaisseau (1733); — les chapellenies de Saint-Antoine et de Notre-

Dame du Puy à la présentation de Georges de Guémeauc, seigneur de Trevecar et de Beaulieu (1501); — et la chapellenie de Saint-Armel fondée en la chapelle du même nom aux faubourgs de Guérande par Raoul Geoffroy.

G 303. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

**1475-1750.** — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Actes de présentation, de collation, de démission, de prise de possession, de translation, procurations, sentences, reconnaissances, testaments, contrats concernant les chapellenies: de Sainte-Brigitte, à la présentation des seigneurs de Bréhet; de Sainte-Catherine, à la présentation des seigneurs de Kerguezec; — de Sainte-Catherine de Cremeur, fondée par Tristan de Carné; — de Sainte-Catherine de Lesnerac, fondée par Thibaud de Lesnerac, prêtre (1475); — de Sainte-Catherine des Vallées, fondée par Jean Vallée (1502); — des Cinq-Plaies à la présentation de Jean Bonhomme de Langon.

G 304. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

**1410-1757.** — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Actes de présentation, de collation, de démission, de prise de possession, de translation, procurations, sentences, testaments, contrats de rentes, reconnaissances concernant le bénéfice de Saint-François fondé par François Tessier, sieur de Couëscouvran, (1690); — les chapellenies: de Saint-Hilaire à la présentation du seigneur de Coëtcas; — de Saint-Jean à la présentation du seigneur de Larloc; — de Saint-Just, à la présentation des seigneurs de Careil et desservie dans la chapelle de leur château; — de Sainte-Marguerite, à la présentation des seigneurs de Carné et de Cremeur; — de la chapellenie dépendante de la noble confrérie de Saint-Nicolas; de la chapellenie de Notre-Dame de la Cave, fondée par Jeanne Aubin (1627); — du bénéfice de Notre-Dame de Pitié, fondé en la chapelle de l'hôpital Saint-Armel par Yves Chesnail, prêtre; — les chapellenies de Saint-Paul, à la présentation du sieur de Coëtcaret; — de Saint-Patern ou Saint-Père, à la présentation du seigneur de Quistinic; — de Saint-Sébastien, fondée en la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, par François du Dreseuc, sieur du Blanc et de la Lande (1538); — de la Sainte-Trinité, desservie dans la chapelle de la Trinité, au faubourg de Bizienne et présentée, en 1766, par M<sup>lle</sup> Lefèvre de Laubinière.

G 305. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

**1550-1777.** — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Actes de constitution de reconnaissance con-

cernant des rentes dues par le trésorier des États de Bretagne; les religieux de Prières, Pierre Le Gousse, Julien Auger, la recette des Tailles, Jean Guilloré, Jean Le Pelletier, les héritiers d'Aubin de la Tréallaie et de Madic du Dreseuc. — Procédures d'une saisie mise sur les terres de Kercabus de Kerpoisson pour le paiement des arrérages d'une rente de 18 livres.

G 306. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 8 pièces, papier.

**1500-1737.** — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Baux à ferme des dîmes à prendre dans les paroisses de Mesquer et de Saint-Molf, pour le prix annuel de 84 écus; — de la dîme des sels des salines de Guérande, pour le prix de 810 livres, en 1614, et de 6500 livres, en 1701. — Procédures contre les Chartreux d'Auray et la fabrique de Guérande qui se prétendaient exempts de la dîme des sels; — contre divers particuliers qui refusaient de payer la dîme des blés noirs.

G 307. (Liasse.) — 26 feuillets, papier.

**1751-1757.** — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Comptes des revenus des chanoines montant en recette, pour 1781, à 1,932 livres et en dépense à 980 livres; — en recette, pour 1787, à 918 livres et en dépense à 633 livres.

G 308. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1477-1737.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes érigée le 18 mars 1325. — Dignités. Titres du Chefcier. — Contrats d'échange et d'acquisition conclus par Georges Moreau, Guillaume Douillard, François Feillet, Pierre Guyhard, chefs-ciers de la collégiale, avec Pierre Cornulier de la Touche, trésorier général des finances en Bretagne, Hervé Masureau et autres pour des prés et des vignes sis dans les paroisses de Doulon, de Sainte-Luce et de Saint-Donatien, près la Chesnaie, au Clos-Bougaud et près de la Chefcerie. — Constitution d'une rente de 50 livres sur René Bonnet, écuyer, sieur de la Verdrière.

G 309. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1431-1776.** — Sous-chantrie de la collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes d'arrentement, de reconnaissance, d'échange, de condamnation, de transport concernant: des rentes foncières hypothéquées sur des maisons sises à Nantes rue Saint-Gildas, à la place des Changes, au Marchis de Saint-Similien, appartenantes à Guillaume de Montauban, seigneur du Goul (1443), à Jean Mocard, maître chirurgien, à Jean Rouxeau, à Jean Maillard, négociant, au chapelain du légat des Roussières desservi à Saint-Similien; — une rente foncière de 10-



livres assise sur le lieu de Tourbureau, en la Chapelle-Heulin, dépendante d'une chapellenie fondée au grand autel; — une rente de 2 livres dépendante du légat d'André Séguin et de Perrine Lespervier; — plusieurs rentes dépendantes de la chapellenie de Saint-Cosme et Saint-Damien fondée par le chanoine Pierre Avril.

G 310. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1337-1691.** — Prébendes de la collégiale Notre-Dame de Nantes. — Testament de Pierre Lespervier, clerc, et de Perronnelle sa femme portant fondation de deux anniversaires en l'église de Saint-Nicolas de Nantes et d'un canonicat doté de 30 livres de rente (1337). — Acquisition d'une rente de 3 livres 15 sous sur des héritages de l'île de Bouin par Jean Moreau, chanoine, pour l'augmentation de sa prébende (1422). — Présentation à l'évêque de Nantes par Guillaume Chauvin, seigneur de Saint-Thomas et de l'Éperonnière, d'Yves Chauvin, clerc, son frère, pour jouir de la prébende ci-dessus. — Extrait du livre intitulé « Cahier des fondations de la collégiale » contenant l'énumération des revenus attachés à la prébende fondée par Jean Hurel, recteur de Saint-Denis de Nantes. — Procès-verbal de *commodo et incommodo* rédigé sur un projet de réduction du nombre des prébendes, d'union de tous les biens en dépendants, afin d'augmenter le revenu de celles qui seraient conservées, et de suppression de diverses chapellenies (1781). — Acquisition d'une rente constituée de 2 livres sur Christophe de Sévigné, Jean de Saint-Gilles et Jean de la Châteigneraie au profit de Pierre Le Bel, chanoine, et des successeurs pourvus de la même prébende.

G 311 (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 1 sceau.

**1436-1707.** — Maires chapelains de la collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes d'acquisition, de reconnaissance, de condamnation concernant des rentes foncières dues par Pierre Brossard, Olivier de Blesruas, licencié en droit, recteur du Bois-Gervilly, Michel Nicolon, chirurgien, Pierre Baugé, apothicaire, Jean Gourdon, sacriste, Pierre Quentin, Guillon de Saint-Héliar, à raison de diverses maisons situées à Nantes et dans les faubourgs.

G 312. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1452-1633.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Société des chapelains de Coué fondée par Jean Coué à l'autel de Saint-Michel. — Actes d'acquisition, de constitution, de reconnaissance, de condamnation, quittances pour des foncières dues par Pierre de Quersi, écuyer, seigneur des Navinaux, et Jean de Quersi,

son fils, seigneur de la Patouillère (1452); — par Jean de Heinleix, écuyer, seigneur de Chesines, et Laurent de Launay, paroissiens de Chantenay, Simonnet de Marczay, Jean Goaiseau, Jean et Perrot Dupont, Guillaume Callon, écuyer, seigneur de la Ville-James, Jean de Corval et Marie Lebel, son épouse, héritiers de François Lebel, seigneur de Bonneville et de la Savarière (1498), Antoine de Calouet et Marie Richerot, sieur et dame de Lanidy, Arthur Tabary, Antoine Barriller, sieur du Boisjoly, et Françoise de Montalembert. — Don d'une somme de 100 livres tournois par Jeanne Furet, servante de François Leroy. — Testament de François Compludo, chanoine de la collégiale et prieur d'Indre, portant fondation de 1000 livres pour la dotation de deux messes par semaine, confirmation des exécuteurs testamentaires et acceptation (1550). — Testament d'André Le Gallois, ancien recteur de Montrelais, choriste de la collégiale, portant fondation de plusieurs messes à célébrer par les chanoines, les chapelains de Coué, de Saint-Thomas et de Saint-Claude.

G 313. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1549-1559.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Société des chapelains de Saint-Claude. — Accord entre les chanoines de la collégiale et Jean de Compludo, seigneur de Livernière, et Françoise d'Astondille, avec permission d'édifier une chapelle particulière derrière l'église, dans laquelle la messe sera célébrée à haute voix chaque jour de l'année, moyennant une donation de 2,100 livres pour l'entretien des chapelains; accord avec les héritiers pour le paiement. — Extrait de la fondation pieuse d'André Le Gallois relatant que les exécuteurs testamentaires ont baillé la somme de 40 livres pour le service d'un anniversaire (1559).

G 314. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1515-1773.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Société des chapelains de Saint-Thomas. — Testament de Thomas Leroy (Regis), chefciér de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, chanoine de Nantes, de Quimper, de Rennes, de Saint-Malo et de Quimper, archidiacre de Plougastel, docteur en droit canon, secrétaire du collège des Cardinaux, clerc de la Chambre apostolique, érigeant une chapellenie solennelle en l'honneur de Saint-Thomas dont les chapelains seront chargés de dire une messe chaque jour de l'année, et à laquelle il attribue une dotation de 2195 livres (1515). — Titres d'une rente foncière de 3 livres assise en la paroisse de Saint-Donatien, au village de la Cornouaille. — Legs de 40 livres par le chanoine André Le Gallois, pour le service d'un anniversaire. — Accord de Jean

Caron, prêtre, avec les chapelains, rappelant la fondation de son frère Jacques, réglant les charges et stipulant que la maison de la rue Notre-Dame léguée à la Société sera toujours habitée par le doyen des chapelains (1552). — Échange d'une rente de 5 ducats d'or due sur la maison du petit palais Farnaise qu'habitait Thomas Regis à Rome, contre une rente de 10 livres offerte par Salomon de la Tullaie, écuyer, conseiller maître à la Chambre des Comptes, sur l'hôtel de la Suze sis à Nantes (1652). — Reconnaissance pour la même rente de 5 ducats d'or souscrite par la fille de Pierre de Lignière envers Bernard Regis, docteur en médecine à Rome.

G 315. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1652.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Diaconat. — Contrats de vente d'un logis situé rue de Verdun, à Nantes, cédé à César Renouard de Drouges, trésorier des États de Bretagne, contre une autre maison sise Grande-Rue et une rente de 50 livres. Procès-verbal de consistance. — Autorisations d'échanger octroyées par l'évêque Gabriel de Beauvau et le siège du Présidial de Nantes.

G 316. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 1 sceau.

**1398-1799.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. Sacristie et Psalette. — Concession d'un emplacement pour édifier un revestuaire souscrite par l'abbé de Redon (1398). — Lettres d'assignation de 32 sous de rente accordées par les chanoines en paiement d'un petit jardin abandonné par la même abbaye (1406). — Réception de Guillaume Pistel en qualité de sacriste. — Titres des chapellenies de Sainte-Marguerite et Sainte-Catherine chargées, l'une de 3 messes à célébrer en l'église de Notre-Dame, l'autre de 3 messes à célébrer en l'église de Saint-Nicolas annexées, la première à la Sacristie, la seconde à la Psalette. — Décret épiscopal relatant les volontés testamentaires de Rolland Gendron, chanoine, et la fondation des chapellenies de Sainte-Marguerite et de Sainte-Catherine, bénéfices auxquels il a assigné, pour dotation, deux maisons sises près de la collégiale, une maison au Bignon-Létard, une autre près la porte de Sauvetour de Nantes et une autre près de la barrière Saint-Similien, trois quartiers de vigne sur le coteau de Talensac, 13 livres de rente et 300 écus (1422). — Transaction entre les deux chapelains pour le partage du temporel et avec le chanoine Roger auquel ils ont cédé l'une des maisons moyennant une rente de 10 livres (1485). — Titres de propriété des immeubles légués et des rentes qui en dépendaient. — Autre fondation de chapellenie à l'autel Sainte-Marguerite con-

sentie par Pierre de la Bruère, recteur des Touches, lequel a légué une maison voisine de la collégiale (1470). — Reconnaissance d'une rente de 2 livres à percevoir sur la Fosse. Baux à ferme de dîmes à prendre aux paroisses de Corsept et de Saint-Brevin et d'un canton de pré dans la prairie de Mauves. — État des revenus dépendants de la chapellenie de Sainte-Marguerite indiquant des rentes à recevoir sur Jean de Theillac, René de la Chapelle, sieur de la Roche-Giffart, Charles de la Tullaie, écuyer, sieur de la Tour-Tempéran et du Mée et sur la terre de la Durasserie. — Accord entre Jean Lecomte, prêtre, gouverneur de la Psalette et Guillaume Marteau, débiteur d'une rente de 3 livres 15 sous, à raison d'un hébergement sis en l'île de Bouin (1550). — Acquisition par Jean Simon, chanoine, d'une pièce de terre en Saint-Donatien qu'il donna ensuite à la Psalette. Cession de terrain près la collégiale consentie par le chapelain de Sainte-Catherine aux chanoines moyennant 20 sous de rente. — Pièces annexes de l'union et incorporation desdites chapellenies décrétées en 1633 et 1639 et confirmées en 1646 comprenant : la requête des chanoines, la comparution des choristes, la déclaration des membres de la collégiale, les dépositions des témoins, le procès-verbal de la valeur des maisons dépendantes desdits bénéfices, et un état des revenus affectés à chaque prébende.

G 317. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1392-1599.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Église et cimetière. — Transaction entre les chanoines et le prieur de Notre-Dame apaisant un débat relatif à une petite porte ouverte dans l'église du côté du prieuré, l'agrandissement du cimetière et le paiement d'une rente de 5 livres 10 sous sur la maison Monhelleuc (1392), avec la ratification de l'évêque. — Cession de droit de propriété sur le chapiteau de la grande porte de l'église consentie par le prieur moyennant une rente de 20 sous (1392). — Échange de maisons prébendales conclu entre la collégiale et le chanoine Deno pour avoir le terrain nécessaire à la construction de l'aile de droite de l'église (1509). — Sentence du sénéchal réglant l'alignement à suivre pour la fondation du mur à construire.

G 318. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1409-1755.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres de propriété des maisons des prébendes et servitoreries. — Contrats d'arrentement, d'acquisition et d'échange concernant des maisons et des jardins voisins de la collégiale acquis ou vendus par Henri Desjardins, Raoulet Monhelleuc, Jean Simon, chanoine, Guillaume

de Kerloguen, écuyer, lieutenant du prévôt des maréchaux du duc (1482), Pierre Guérin, chanoine. — Permission d'ouvrir une porte au logis de la chapellenie Saint-Hervé accordée à Guy du Bochet, évêque de Cornouaille, vice-chancelier de Bretagne (1479). — Marché de travaux. — Accords pour règlement de servitudes entre voisins. — Expertises et devis. — Procès-verbal des défenses produites par les chanoines pour justifier leurs droits de propriété sur un ancien cimetière du prieuré de Notre-Dame dans lequel ils veulent édifier un bâtiment. — Titres de l'acquisition d'une maison sise à Nantes rue Saint-Vincent, arrentée à la collégiale par le titulaire des bénéfices de Notre-Dame-de-Lorette, de la Blanche et des Moreaux.

G 319. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

**1456-1790.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres domaniaux. — Arrentement par la collégiale au duc Pierre II d'une maison de Vannes, nommée le Château-Gaillard, et dans laquelle il voulait établir le Parlement de Bretagne, moyennant une rente de 40 livres qui fut transférée ensuite sur la recette des taux et amendes du Parlement et ensuite sur la recette des Domaines. — Requêtes suivies de lettres patentes, d'arrêts du Conseil d'État ordonnant le paiement de ladite rente. — Actes d'acquisition et d'aliénation des terres de la Babinais, de la Bagnais, du Jeanneau avec leurs dépendances comprenant la forêt de Saint-Mars, sises dans les paroisses de Saint-Sulpice-des-Landes, du Pin, de Saint-Mars-la-Jaille, de Bonnœuvre, de Roche-Mentru, de la Chapelle-Glain, saisies sur Oudard Hus chevalier, seigneur du Bois-Hus, à la requête de Bonaventure de Marques, lesquelles furent revendues en 1701 à Nicolas Martineau, chevalier, seigneur de la Bertière, capitaine de dragons. — Arrentement d'une maison sise en l'Île-de-Bouin et aveux concernant des salines et des terres situées dans les paroisses de Bouin et du Bois-de-Cené. — Déclaration de biens immeubles composant le temporel de la collégiale en 1790.

G 320. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 2 sceaux.

**1397-1711.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Fondations des évêques de Nantes et des ducs de Bretagne. — Lettres de l'amortissement de trois rentes montant ensemble à 31 livres et de l'assignation d'une autre rente de 30 sous, accordées entre le Chapitre et le procureur de Marie du Sens, veuve de Jean de Châteaubriant, chevalier, pour le service de trois anniversaires fondés par Jean de Montrelais, seigneur de la Sénéchalière, évêque de Nantes, et par Maurice de

Montrelais et procuration de la dite dame (1399). — Lettres de la donation d'une maison sise près l'église de Saint-Vincent faite par l'évêque Henri Le Barbu (1419). — Acte de la délivrance d'une maison sise à Vannes consenti par Jean de Malestroit, seigneur de Mézanger, exécuteur testamentaire de Jean de Malestroit, évêque de Nantes. Actes de l'estimation de la maison et du paiement de 50 réaux d'or qui fut fait par les chanoines entre les mains du dit héritier (1458). — Fondation de plusieurs messes par le duc Pierre II moyennant la somme de 6,600 écus (1443). — Testament du duc Pierre II portant donation d'ornements d'église, de reliques et d'objets précieux en faveur de la collégiale (1457). — Lettres du duc François II fondant une grand-messe à célébrer chaque samedi, pour la rétribution de laquelle il transporte à la collégiale un emplacement sur le pont de la Belle-Croix, pour construire un moulin à eau, avec la somme de 1,200 livres (1483). Aveux, devis, procès-verbaux, accords avec la municipalité et concession d'emplacement accordée par Charles de la Porte de la Meilleraye, gouverneur de Nantes, lors de la reconstruction de ce moulin (1652).

G 321. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 19 pièces, papier; 2 sceaux.

**1398-1798.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Fondations pieuses. — Testament de Jean Bailloux, prêtre, choriste de l'église collégiale, fondant des anniversaires dans les églises de Notre-Dame et de Saint-Pierre de Bouguenais, pour le service desquels il a donné une maison rue de Verdun, deux journaux de pré en la prairie de Boisjoly, des terres en Bouguenais, des droits de pêche en Loire et quelques rentes. Aveux, bail à ferme et procès-verbaux. — Présentation et prise de possession de ce bénéfice. — Assiette des 10 livres de rente léguées par Jean de Bec, chevalier, consentie par ses héritiers sur diverses maisons de Nantes (1388). — Testament de Jean Bernard, chanoine, portant donation d'une maison sise en la paroisse de Notre-Dame, grevée d'une rente de 5 livres au profit du seigneur du Plessis-Gaulterot. — Actes des donations à charge de messes faites par Pierre Bedeau, sieur de Saint-Laud, médecin ordinaire du Roi; — par François Bedeau, chanoine; — par Pierre Bernard, chanoine; — par Guillaume Bernard, sieur de Portric, notaire; — par la veuve de Guillaume de Beyn; — par la veuve de Julien Blanchard, sieur de Launay; et par Jean Bouist, chanoine.

G 322. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 24 pièces, papier; 2 sceaux.

**1496-1770.** — Collégiale de Notre Dame de Nantes. — Titres des anniversaires et fondations pieuses de

Pierre Caignard, prêtre, lequel a légué une maison rue Saint-Léonard, à Nantes, des vignes à Monnières et 7 livres 16 sous de rente pour le service de deux messes par semaine à l'autel de Saint-Michel; — des frères Jacques et Jean Caron, lesquels ont fondé la chapellenie de Quy-Caron à l'autel de Saint-Jacques, moyennant des maisons rue Saint-André à Nantes, une rente de 10 livres sur la Desnerie et la Haugronnière et 4 hommées de vigne, en Château-Thébaud; — de Joseph Charette, seigneur du Plessis; — de Pierre Chesneau, sous-diacre; — de Nicolas Coillet, prêtre, lequel a légué des rentes sur le seigneur de Bodouet, sur le bénéfice de Toussaint, sur la pièce de Motouze, en Vertou, et sur une maison de la rue de la Poissonnerie à Nantes pour le service de la chapellenie des Apôtres — et de Guillemet de Comelan lequel a légué 12 livres 14 sous pour la chapellenie de Saint-Julien.

G 323. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1475-1657.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des rentes dépendantes des anniversaires et fondations pieuses de Guillaume Douillard, chefcier de la collégiale; — de Jean Dubois, recteur de Héric, lequel a fondé par testament les chapellenies de Saint-Blaise et de Sainte-Opportune au moyen de 20 livres de rente constituées par ses exécuteurs testamentaires sur Guillaume Leroux, chevalier, seigneur de Fromenteau, Jean Gautier, écuyer, seigneur de la Bordelière, Gillette Leroux, veuve de Jean de Beaumanoir, écuyer (1485); — de Thomas Ernaud, seigneur de la Mitrie; — de Philippe des Essarts, seigneur de Thyeux, chambellan du Roi, garde des Eaux et Forêts de France, — et de Jean Fourché, conseiller maître des Comptes de Bretagne et de Marie Joulain, seigneur et dame de la Courousserie et de Quéhillac.

G 324. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1376-1666.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des anniversaires et des fondations pieuses de Jean Galopin; — de Jean Garnier, recteur de Couëron; — de François Gobbé, chanoine, recteur de Haute-Goulaine; — de Jean Gourdon, prêtre-sacriste, lequel a donné des terres sises en la tenue de Mortestier (Thouaré) et la terre de la Mitrie, en Saint-Donatien, pour le service de deux chapellenies; — de Raoul du Gué, recteur de Mars (Petit-Mars, 1326); — de Jean Guérin, prêtre chanoine; — de Guillaume Guérin, prêtre choriste, lequel a légué une maison rue Garde-Dieu et 7 livres de rente sur des maisons de l'Île-de-Biesse; — des héritiers de Mathurin Guibourg, chanoine et recteur de Ligné; — et de Pierre Guihard, chefcier de la collégiale.

G 325. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 6 sceaux.

**1401-1696.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des anniversaires et des chapellenies fondés par Gilles Hamon, chanoine; — par Yves Hardy, chanoine; — par Jacques Havard, lequel a légué la Quénouardière, en Saint-Donatien, et 4 livres 7 sous de rente sur les terres de la Guerche et de Bois-Hue; — par Gilles Jumel, docteur en théologie, l'un des maires-chapelains de la collégiale; — par Jean Jouvin, recteur de Sucé, lequel a légué deux maisons à Nantes, en la paroisse de Notre-Dame, et plusieurs rentes foncières; — et par Paul de Karmelo, chefcier de la collégiale aumônier de Notre-Dame-hors-les-Murs, lequel a légué 7 livres de rente et 200 écus pour le service de 3 messes par semaine (1401).

G 326. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1344-1763.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des rentes dépendantes des anniversaires et des chapellenies fondés par Avoise La Brete à l'autel de Saint-Julien; — par Pierre-Marie de Lancy, chantre de la collégiale; — par Maurice Le Gourhaut à l'autel de Saint-Maurice; — par Michel Lelou, chevalier, seigneur de la Motte-Glain, à l'autel de Notre-Dame-de-la-Rose; — par le sieur de Larchatz à l'autel de Saint-Julien; — par Alice Lelieviez, — par Olivier Le Rebours (1381); — par Alain, Perrot et François Leroy; — par Guillaume de Listré, chanoine, — par Denis de la Lohérie, évêque de Laodicée, fondateur d'une servitorerie (1474); — et par Simon Luzeau, procureur à Nantes. — Donation par Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, de la somme de 1,240 écus pour le service d'un salut à célébrer, chaque dimanche, aux quatre fêtes principales de l'année et aux huit fêtes de Notre-Dame.

G 327. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1444-1706.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des rentes et maisons dépendantes des anniversaires et chapellenies fondés par Nicolas Maupetit à l'autel de Sainte-Marguerite, moyennant 12 livres de rentes sur une maison sise rue des Carmes; — par Jean Mérault, choriste de la collégiale (1471); — par Raoul Monhelluc et Jeanne Challet, son épouse (1444); — par la veuve de Pierre de Monty, écuyer, sieur de la Chalonnaire, conseiller maître à la Chambre des Comptes; — par Jean Minguet, maire chapelain; — par Georges Moreau, chefcier, lequel a fondé une servitorerie à l'autel de Saint-Eustache, moyennant 15 livres à prendre sur Jean Gauteron, écuyer, seigneur de la

Bourdelière, en Vallet; — par Gilles Morel, sieur de Grémil, chanoine; — par Étienne Moulmier, prêtre; — par Georges Nourry, chanoine; — par Marguerite Olivier; — par Julien Pageaud, cordonnier; — par Jean Pelletier, prêtre; — et par Guillaume Pionneau, maire-chapelain.

G 328. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 28 pièces, papier; 4 sceaux.

**1353-1700.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des rentes et terres dépendantes des anniversaires et chapellenies fondés par Philippe Quenouart, recteur de Saint-Thugal, chanoine de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Nantes, lequel a légué à l'autel Saint-Jacques et Saint-Philippe la tenue de la Houssinière, la maison de la Chesnaie-Viau, en Saint-Donatien, une maison à Nantes, plusieurs rentes à prendre sur Raoul de Tournemine, seigneur de la Guerche et de Portric, sur Jean Bouguier, et Jean de la Prée; — par Jean de la Rive, chanoine, lequel a légué 240 écus d'or, une maison à Nantes, et 30 livres de rente à prendre par Jean de Musillac et Jean de Langle, Jean Castelli, Guillaume de Tessar et Aliette de Bougon, et autres; — par Guy de Rochefort, chevalier, seigneur d'Assérac, et Jeanne de la Musse, son épouse, lesquels ont légué tous leurs droits sur les dîmes de Ligné, des Touches et de Couéron (1383); — par les héritiers de Mathias de Roussillon, sieur du Plaisir, commissaire des guerres; — par Jean Simon, chanoine, lequel a légué à l'autel de Saint-Michel 28 livres de rente assises sur des maisons de Nantes et des terres de Sucé; — par Claude de Saint-Amatour, dame douairière de Saint-Ouen et de Pannecé; — et par Gillet Sousbois.

G 329. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1435-1746.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des rentes dépendantes des chapellenies et anniversaires fondés par André Thébaud, prêtre; — par Michel Touzelin, sieur de la Barre, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes, lequel a légué 36 livres de rente foncière sur le clos de la Bonnetière, en Doulon, pour le service d'une messe à célébrer chaque dimanche et aux principales fêtes de l'année, dans la chapelle des prisons du Bouffay (1608); — par Nicolas Trochu, chanoine; — par Raoul Tual, chanoine de Notre-Dame, lequel a légué 43 livres de rente à l'autel de Saint-Eustache; — par René Verger, chanoine; — et par la veuve de Michel Vivien.

G 330. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

**1453-1768.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des rentes appartenantes aux bénéfices et cha-

pellenies desservis au grand autel de la collégiale; aux autels de Notre-Dame des Clercs, de Saint-Blaise, de Sainte-Opportune, de Saint-Donatien, de Saint-Julien; de Saint-Julien du Mans, de Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Saint-Sébastien, de Saint-Martin, de Saint-Fiacre et de Saint-Michel. — État des fondations pieuses desservies en l'église de Notre-Dame dressé, en 1721, à la requête du promoteur de l'Évêché.

G 331. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

**1395-1764.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de concession, de reconnaissance, d'acquisition, de translation, d'échange, sentences, accords concernant des rentes foncières assises sur des maisons et des héritages situés dans la paroisse de Notre-Dame appartenants à Jean Boulet, prêtre, choriste, Sébastien de Rosmadec, chevalier et autres; — sur des maisons et héritages sis en la paroisse de Saint-Clément de Nantes appartenants à Pierre Jossin, Tiphaine Lodiau, Nicolas Legrand, Michel Bizeul et Julien Mainguy; — sur des maisons sises au Port-Maillard, en l'île de la Sauzaie, dans la Grande-Rue, en l'île de Biesse, dans la rue de la Juiverie, paroisse de Sainte-Croix de Nantes, appartenantes à Pierre de Karmo, Guillaume Le Chever, François Bonfils, écuyer, sieur de la Porterais et de la Trocardière (1616); Jean Leflô, à la veuve Thomas du Pas, Agnès Le Bouvier des Mortiers, la veuve de Joachim Chopin, François Jallier, seigneur de Ranzay (1550), la veuve de Louis Brée, sieur de l'Ormeau, capitaine de navire; — sur des maisons sises dans la paroisse de Saint-Denis de Nantes appartenantes à Guillaume Colin; la veuve de Guillaume Rebour, Mathurin Mellet; — sur des maisons et jardins sis dans la paroisse de Saint-Donatien appartenants à Thomas et Jamet Moreau, Bertrand Lebreton, Jean et Denis de la Porte, Augustin Busson, seigneur de la Marière et autres.

G 332. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; 1 sceau.

**1396-1763.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de concession, de reconnaissance, d'acquisition, d'accord, de translation, d'échange, sentences concernant des rentes foncières assises sur des maisons situées dans les paroisses de Saint-Laurent et de Saint-Léonard appartenantes à Guillaume Gernon, Perrot Leclerc, Colin Bernardeau, Christophe Garnier, Guillaume Morin, sieur de la Marchanderie, la veuve de Michel Secrétain, procureur au Présidial de Nantes; — sur des maisons sises dans les rues de la Claveurrie, du Bignon-Létard et de la Fosse, en la paroisse de Saint-Nicolas, possédées

par Pierre Gougeon, Jean du Retail, Jacques Bâco, Pierre Binet, Jean Richard, Joseph Perrier de Beau-Soleil, docteur régent en l'Université de Nantes ; — sur des maisons sises à la place des Changes, rues de la Poissonnerie, des Halles, de la Saulnerie, des Carmes, en la paroisse de Saint-Saturnin, possédées par Eonnet Bonamy, Placidus Borrigan, Jean de Laillé, Jacques de la Haie, Jean-Baptiste Galipaüd, prêtre, chanoine, et autres.

G 333. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier ; 4 sceaux.

**1495-1793.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de concession, de reconnaissance, d'acquisition, de translation, d'échange et sentences concernant des rentes foncières assises sur des maisons situées dans les quartiers de Barbin, du Marchix, des Hauts-Pavés et de la Boucherie, en la paroisse Saint-Similien, possédées par Denis Maisonneuve, Jean Béraud, le titulaire du bénéfice de la Bouhourdière, la veuve de Pierre Jounaux, Guillaume Leroux, Jacques Cottineau, Augustin Brissaud ; — sur des maisons situées en la paroisse de Saint-Vincent de Nantes possédées par Jean Bordeloux, Jean de la Ville, François Fresneau, sieur de la Touche-Gigan (1581), Jean Froust, Charles Prieur et autres.

G 334. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1393-1593.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes d'estimation, de concession, d'afféagement, de reconnaissance, sentences concernant des rentes assises sur des héritages situés dans les paroisses d'Indre, du Loroux-Bottereau, de Saint-Sébastien, de Rezé dues par Guillaume du Pas, Guillaume Broserau, Guillaume Lebreton, Étienne Chauvelon, les enfants d'Émeri Esnaudeau, Jean Robec, Perrot Aubry, Perrot du Pont, Jean Huet, et autres. — Sentence d'excommunication portée contre Jacques de Rohan lequel refusait de payer aux chanoines ce qu'il leur devait.

G 335. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1410-1764.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de constitution, de transfert, de subrogation, de reconnaissance et sentences concernant des rentes hypothécaires dues par Jacques Privé, écuyer, sieur des Bignons, Jean Louis du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet, Éon de Fresnay (1432), Pierre Gilles, sieur de la Chevière, Thibaud Grimault, sieur du Plessis-Grimault, Philippe de Montauban, écuyer, seigneur de Sens, Arthur Lespervier, seigneur de la Bouvardière (1465), André de Laval, sire de Retz et de Lohéac et Marie de Retz, son épouse, Olivier de Lanvaux, sieur du Matz,

Pierre de Besné, sieur de la Haie, Jacques de la Lande, sieur de Lormais, Jean de Musillac, seigneur de Sérac (1436), Jacques Millon, chevalier, seigneur de la Ville-Morel (1504), Perrot de Plessé, François de Saffré, écuyer, seigneur de la Jarrie, Georges de Vaudrey, chevalier, seigneur de Saint-Phalle, Jean de Viesque (1495), Guillaume de la Roche-Pallièrre (1493), Pierre de Quersy, seigneur de la Juliennais, Jean du Chatelier, seigneur de la Pichonnière.

G 336. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1460-1793.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de constitution, de transfert, de subrogation, de reconnaissance, et sentences concernant des rentes hypothécaires dues par Guillaume Miquel, seigneur du Plessis de Besné, Guillaume Garreau, seigneur de la Bourgognière, Jean Mellient, seigneur du Trejet, Jean de Montauban et Catherine de Viesque, seigneur et dame du Goul (1526) ; François Aguilon, seigneur de la Juliennais (1547), Guillaume de la Lande, seigneur de Carcouet, Pierre de Carné, écuyer, seigneur de Carné et de Cremeur, Silvestre Gouy, chevalier, seigneur du Branday (1496), Guillaume de Saint-Aignan, seigneur d'Arsangle, Jean Sauvaing, seigneur de la Thébaudière, Pierre de Vay, seigneur de la Fleuriais, Guillaume de Montigné, seigneur de la Haie, Guillaume de Sévigné, seigneur de Sévigné, Guillaume Chauvin, seigneur de l'Esperonnière, Olivier de Corval, seigneur de la Pasquelaie, Charles Samuel de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart (1653), et autres.

G 337. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1451-1793.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de constitution, de transfert, d'estimation, d'amortissement, de reconnaissance, de subrogation et sentences concernant des rentes hypothéquées sur la terre de Barbechat en la paroisse de la Chapelle-Bassemer possédée, en 1451, par Jean Avril ; par Jean Bonamy, en 1497 ; par François du Gahil, écuyer, en 1546 ; — des rentes dues par Louis du Plessis de Genouville, seigneur de la Blanchardais, René de Karaëux, seigneur d'Asson (1550) ; — des rentes constituées sur la mairie de Nantes, le couvent des Carmélites de Nantes et les États de Bretagne. — Commissions de receveur du temporel.

G 338. — (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

**1733-1744.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Livre des actes sujets au contrôle, savoir : emprunts sur Jeanne de la Ville, Perrine Menand du Ros, et

Joseph Claudy; — présentations des chapellenies de la Rive, de Notre-Dame de la Rose, de Notre-Dame de Bon-Secours; prises de possession de maisons prébendales par Antoine du Fouay, Jean Duval et François Hory, prêtres.

G 339. (Registre.) — 84 feuillets, papier.

**1744-1799.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Livre des actes sujets au contrôle, savoir: présentations et prises de possession des bénéfices des Havards, de Saint-Blaise et Sainte-Opportune; — prises de possession de prébendes par les chanoines Merlaud de la Clartière, Jean Richard, Hilarion du Breil, André Bousineau, de Lisle et autres; — emprunts sur Eulalie Couperie, M. de la Roche-Macé, la veuve Jean Boleret, Pierre Guichard de la Chauvelière, la veuve de Saint-Pern et autres.

G 340. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

**1799-1799.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Livre des délibérations des chanoines se rapportant aux gages des officiers du bas chœur, à des baux de divers appartements, à des réductions de fondations, au rétablissement de l'ordre dans les archives, à la distribution des honoraires des messes, à l'examen des comptes, à l'élection d'un député pour la Chambre ecclésiastique; à la réception de divers chanoines; à l'envoi de l'argenterie à la monnaie, à l'acceptation de la constitution civile du clergé, etc.

G 341. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

**1677-1799.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Baux à ferme de maisons sises à Nantes, du moulin du Chapitre, des tenues de Bonnemère, de la Poulailerie, de la Mitrie, en la paroisse de Saint-Donatien, de la tenue de la Noë et de la Sangle, en la paroisse de Fresnay, de terres et de marais salants situés dans les paroisses de Saint-Cyr en Retz et de Bouin.

G 342. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1601-1664.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Emprunts. — Titres des rentes à payer en vertu des constituts consentis par les chanoines au profit des Chartreux de Nantes, de François Oger, chanoine, de François Bourgogne de Vieillecour, conseiller au Présidial de Nantes, de Jean Blezeau, prieur de l'Angle-Chaillou, de François Feillet, chefcier de la Collégiale, de Guillaume Le Coq, sieur de la Censive, et d'Yves Fruyneau, sieur de la Savarière.

G 343. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1754-1799.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Comptes du receveur de la mense capitulaire montant en charge, pour 1774, à 21,151 livres et en décharge à 18,642 livres; — pour 1784, en charge à 37,329 livres et en décharge à 34,537 livres.

G 344. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1777-1799.** — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Comptes de l'intendant de la fabrique montant en charge, pour 1781, à 465 livres et en décharge à 644 livres; — pour 1789, en charge à 1,306 livres et en décharge à 1,343 livres. — Comptes des biens unis montant en charge, pour 1785, à 415 livres. — Comptes du receveur des biens du pain du Chapitre montant, pour 1788, en charge à 5,034 livres.

G 345. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

**1411-1799.** — Collégiale de Notre-Dame de Clisson. — Transumpt de 1420 contenant l'ordonnance en forme de statuts rédigée par Amaury de la Motte, évêque de Vannes, exécuteur testamentaire d'Olivier baron de Belleville et de Clisson, et de Marguerite de Penthievre désigné au lieu et place des évêques de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, réglant les devoirs auxquels seront soumis les chanoines de la collégiale de Clisson, et les cérémonies qui seront célébrées; sont insérés les pouvoirs conférés par le pape Jean XXIII pour l'érection (1411). — Sentence du Présidial de Nantes maintenant les chanoines en possession du droit de porter le Saint Sacrement à la procession de la Fête-Dieu et défendant au vicaire perpétuel de la paroisse de la Trinité de les troubler dans la jouissance de cette prérogative. — Présentation des légats de Saint-Jean et de Saint-Yves — Reconnaissance d'une rente foncière de 13 sous assise sur une maison de la paroisse Saint-Jacques. — État des recettes et dépenses du Chapitre duquel il résulte que le Doyen n'avait que 793 livres de revenu, chaque chanoine 482 livres et chaque semi-prébendé 262 livres. — Baux à ferme des métairies de la Mosnerie et de la Pallulière, en Gétigné, de la Maison-Rouge et de la Basse-Hérie, en Boussay, et de la Masure, en Saint-Hilaire-du-Bois.

#### ÉGLISES PAROISSIALES

G 346. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier.

**1533-1799.** — Ancenis. — Lettres de Louis d'Acigné, administrateur du diocèse de Nantes, permettant à

Suzanne de Bourbon, mère et tutrice de Claude de Rieux, de faire peindre les armoiries des barons d'An-cenis et de Varades sur les murs et les vitres des églises de son ressort féodal. — Déclaration de non-préjudice de René Chenu, écuyer, sieur de la Martinière, agissant pour Anne Chenu, dame de la Guère, lorsqu'elle plaça un banc près de la tombe du sieur de la Guère en l'église Saint-Pierre. — Testament, requête, baux à ferme concernant les chapellenies de Lebeau du Bois, des Brevets, des Prévôts et de la Guère. — Délibérations du général des habitants assemblés en la sacristie contenant des élections de marguilliers et des délégations de pouvoirs pour toucher des rentes.

G 347. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1643-1789.** — Arthon. — Acte de la fondation d'une chapellenie en la chapelle de la Sicaudais par Pierre de Chevigné, chevalier, seigneur de la Sicaudais, de la Chauvelais, et de Cleux et par Jeanne de la Touche, son épouse ; — et d'une autre chapellenie à desservir à l'autel Saint-Nicolas fondée par Nicolas Rondeau, prêtre. — Décret de collation de ce dernier bénéfice et bail à ferme de la maison qui en dépendait.

G 348. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1620-1787.** — Assérac. — Actes de présentation des titulaires appelés à jouir des bénéfices de Saint-Hilaire ou des Ryo et de la chapellenie Berraud. — Remboursement d'une somme de 566 livres prêtée par le général de la paroisse au sieur Guillaume Vannier et contrat de constitut de 10 livres 17 sous de rente souscrit par René Piraud au profit de la fabrique. — Rôles de répartition des fouages à lever sur les frairies de Tréhiguier et de l'Armor.

G 349. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1607-1775.** — Auverné. — Testament d'Olive Samson portant donation d'une maison avec jardin, d'un pré, et d'une pièce de terre labourable pour la fondation d'un légat dont jouira le prêtre desservant la chapelle de Saint-Sulpice d'Auverné (1607). Donation de deux autres pièces de terre par Guillaume Samson, prêtre, son frère. — Arrêt du Parlement de Rennes enjoignant à tous les curés de célébrer une première messe les jours de dimanche et de fêtes gardées, outre la grand'messe, toutes les fois qu'ils auront un vicaire et défendant aux généraux des paroisses de lever aucune imposition pour les frais de la messe du matin.

G 350. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1498-1796.** — Avesac. — Actes de fondation, de présentation, de collation et arrêt de maintenue concernant la chapellenie de Geoffroy Dubois desservie en l'église paroissiale d'Avesac. — Aveu rendu à la seigneurie de Renihel par Jean Guérin, prêtre, chapelain du bénéfice de Laubriais et sentence sur une demande en paiement de pension introduite par les chapelains de Laubriais et de Notre-Dame du Fresne contre le recteur de la paroisse. — Échange de terres conclu entre Guillaume Hémery, chapelain du bénéfice de Penhouet, et Guillaume Bougouin (1542). — Collation du bénéfice du Pordor desservi en la chapelle de la Madeleine. — Testaments, actes de collation et d'érection concernant les légats fondés par Michel Amyot et Guillaume Lambot, prêtres. — Factum sur un procès en revendication de dîmes intenté par le recteur P. Gault à Jacques Butaut, chevalier, seigneur de la Chataigneraie. — Déclaration des biens-fonds et rentes dépendants du presbytère et de la fabrique d'Avesac et de la feillette de Saint-Nicolas de Redon (1691). Autre déclaration fournie aux préposés au recouvrement des droits d'amortissement (1693). — Testament du recteur Jean Moulin (1709).

G 351. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

**1475-1787.** — Batz. — Actes de fondation, d'arrentement, de procuration, de collation, de présentation, de prise de possession, aveux concernant les bénéfices de Saint-Julien de Penchâteau, de Saint-Guillaume et Saint-Nicolas du Pouliguen, de Saint-Marc de Kervalet, de Saint-Jean et de Saint-Martin, de Notre-Dame et de Saint-Louis du bourg de Batz et du Crucifix du Croisic. — Procédures sur une instance en règlement de compte d'emprunt et sur des négligences commises dans la transmission des ornements et des titres de la fabrique. — Baux à ferme du marais de la paroisse, des dîmes noales et d'un pré dépendant du vicariat. — Plaintes des habitants du Croisic contre le prieur de Batz qui négligeait de faire desservir la messe du matin et de verser les aumônes habituelles. — Enquête instruite sur une réclamation des habitants de Batz, du Croisic et du Pouliguen contre l'assiette des fouages (1697). Rôles de répartition des impositions.

G 352. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1699-1788.** — Belligné. — Arrentement de 2 boisselées de terre sises dans les Champs du Bourg concédé par les chapelains du bénéfice de Saint-Jean de la Babinière moyennant une rente de 2 livres, et recon-



naissances souscrites par Joseph Gigault de la Giraudais, et François Chassebeuf de Volney. Baux à ferme de plusieurs pièces de terre sises dans les paroisses de la Chapelle-Saint-Sauveur et de Belligné, de la métairie de la Babinière et d'une maison avec jardin sise au bourg de Belligné, le tout dépendant de la même chapellenie. Prise de possession par Jacques du Bourg, vicaire de Belligné, et lettres de collation pour Mathurin Arnaud, prêtre.

G 353. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1663.** — Bénâte (la). — Conclusions du procureur du Roi près le Présidial de Nantes sur une compétition qui s'était présentée à propos de la chapellenie des Boursiers fondée et dotée par Hugues Boursier, recteur de la paroisse de la Bénâte, entre Jean Mocquard et Pierre Boursier, cleric tonsuré, tous deux pourvus du même bénéfice.

G 354. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1679-1774.** — Bignon (le). — Procès-verbal indiquant que les vitraux de l'église paroissiale portent les armoiries des seigneurs des Bouteilles, de l'Épinay et du Roi. — Échange d'une pièce de terre voisine de la cure que Louis de Villaines, seigneur de Champcartier, a cédée au recteur du Bignon, Pierre O'Dea, pour l'extinction d'une rente de 3 boisseaux de froment.

G 355. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1686-1799.** — Blain. — Sentence d'ordre sur les réclamations produites par les créanciers de Louis Guillard, recteur de Blain, demandeurs en arrêt sur le produit de la ferme des dîmes de la cure. Bail à ferme d'une maison avec jardin et d'un pré près la ville de Blain, dépendants de la chapellenie de la Madeleine, au lieu nommé la Fontaine, consenti par Julien Michel, recteur de Puceul, titulaire du bénéfice.

G 356. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1591-1693.** — Boissière (la). — Accord réglant l'indemnité due à Olivier Entier, notaire, par Jean Pauvert, recteur de la Boissière, pour la part qui lui revenait dans les dîmes, comme seigneur du fief de la Boissière. — Testament d'écuyer, Hector de la Cour-Belière, portant fondation d'un légat d'une messe matutinale à célébrer chaque dimanche de l'année (1635) et présentation à l'évêque d'un titulaire par deux marguilliers. — Procès-verbal constatant les écussons et ar-

moiries peints et représentés dans l'église paroissiale, avec les dépositions de Sydrac de Chambellé, lequel a demandé à être maintenu en possession de la seigneurie de la Boissière (1683).

G 357. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1791.** — Bouaye. — Bail à devoir de tiers du clos des Chaumetteries concédé à divers habitants par Nicolas Jeulin, titulaire du bénéfice de la Sénégerie, demeurant à Brains.

G 358. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1775-1799.** — Bouguenais. — Lettres de présentation, de collation et de possession pour René Dupont, pourvu du bénéfice de la chapellenie de Bretagne, desservie en l'église de Saint-Pierre de Bouguenais; et bail à ferme du temporel comprenant une borderie. — Baux à ferme de plusieurs pièces de terre dépendantes des bénéfices des Gautiers et des Rouards.

G 359. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 1 sceau.

**1699-1761.** — Bouin. — Échange de salines conclu entre le chapelain du bénéfice de Sainte-Marguerite fondé par Jean du Change et Guillaume Petit (1389), et présentation d'un titulaire par Olympe, fille de Jean Micaël, écuyer, sieur de la Forêt, et de Louise de Chevigné. — Testament de René Buort, prêtre, portant fondation d'une chapellenie sous l'invocation de Saint-René (1517) et présentation de titulaire par les habitants. — Bail à ferme du temporel de la chapellenie des Claiés, fondée en la chapelle Saint-Julien de Bouin, concédé pour 100 livres (1581). — Présentation d'un titulaire pour le service du bénéfice des Touseaux par Joseph Robard de Béline.

G 360. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

**1649-1799.** — Bourgneuf. — Testament de Pierre Rouault, prêtre, vicaire de l'église Notre-Dame de Bon-Port, portant fondation d'une messe hebdomadaire. — Assignation d'hypothèque spéciale pour une rente de 40 livres léguée par Émerance Doré, veuve de Pierre Longespée, sieur de la Barre (1655). — Information sur un enlèvement de dîmes à main armée commis par des soldats de la garnison de Machecoul au préjudice du recteur. — Arrentement d'une maison et d'une pièce de terre sises en la rue du Pont-Édelin et dépendantes de la fabrique. — Extraits des livres de délibérations et mémoires tendant à prouver que le siège de la paroisse était établi à Bourgneuf depuis 1672.

G 361. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1566-1667.** — Boussay. — Extrait du testament de Jean Launay, prêtre, portant donation d'une rente de 42 boisseaux de blé à prendre sur le lieu de la Dourie, en Gorges, par les recteurs de Boussay (1568), avec aveu rendu par le recteur René Boutin à Gabriel de Goulaine, seigneur du Pallet (1640). — Contrat de vente d'une pièce de terre nommée le Pâtis, en la paroisse de Boussay, et chargée d'une rente de 5 livres, au profit du recteur de la même paroisse (1661).

G 362. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1747-1797.** — Bouvron. — Quittances des décimes payés par Pierre Olivier, titulaire du bénéfice de Riago, baux à ferme de divers cantons de terre, de pré et de bois, pour le prix de 60 livres, en 1748. — Requête à l'Évêché et aux commissaires de la Chambre ecclésiastique, pour obtenir une réduction sur la taxe des décimes (1754). — Bail à ferme d'une maison avec jardin, au bourg de Bouvron, nommée la Chapelle; de la tenue de Ville-Frègon avec des terres labourables, d'une lande et d'un trait de dîme, consenti par le même prêtre, pour le prix de 100 livres par an (1787).

G 363. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1797.** — Brains. — Bail à ferme du temporel de la chapellenie des Avrils concédé par René Leray, titulaire, pour le prix annuel de 180 livres.

G 364. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1739-1789.** — Camoil. — Rôle des fouages ordinaires et extraordinaires, des droits d'entretien des ponts de Pirmil et des autres impositions énumérées dans trois commissions, montant ensemble à la somme de 221 livres. — Inventaire des meubles trouvés au presbytère après le décès de l'abbé Porée.

G 365. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

**1522-1790.** — Camphon. — Lettres de fondation, de présentation, de collation, de provision, testament, actes de prise de possession, baux de temporel concernant : le légat ou chapellenie fondé, en 1536, par J. Guisnard de la Grandville et Jeanne Leroy, sa femme ; — le légat fondé, en 1523, par Pierre Caillon, prêtre ; — la chapellenie fondée par Hervé de Moire, sous le nom de bénéfice de Maumarché, dont la dotation comprenait la métairie du Brozsay, affermée en 1782 ; — le légat fondé par Tristan Feutrard, dont le titulaire jouissait, en 1781, de deux prés et d'un trait de dîme en Prinquiau, du Bois aux Prêtres, en Camphon, et d'une rente de 6 livres ;

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE G

— le légat fondé par Robert Poullart et conféré à l'abbé Robin, en 1762 ; — le bénéfice de la Clergeais, doté de plusieurs cantons de terre au village de la Clergeais ; — la chapellenie de Saint-Victor, à la présentation de Paul Fourché de Quéhillac, dont le temporel comprenait les prés du Bourg, du Pilori et du Fresne ; — la chapellenie de Craincouet, fondée par Jean Guiton, dont le titulaire possédait le taillis et le pâtureau de Montard.

G 366. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

**1567-1777.** — Carquefou. — Égail du premier terme du fouage de 1588 dont le rôle s'élève à la somme de 20 livres, 19 sous. — Liste des ornements qui manquaient à l'église (1745). — Extraits de brevets de visite présentés à l'évêque de Nantes, constatant, en 1728, que la cure de Carquefou, à la présentation du chapitre de Saint-Pierre, vaut 1,600 livres de revenu, et que la paroisse, contient 900 communicants, et, en 1754, 1,100. — Mémoire sur une contestation relative aux dîmes de la paroisse dont les deux tiers étaient revendiqués par les chanoines de Saint-Pierre à l'encontre du prieur de la Madeleine en Bois et le recteur de Carquefou, Héry. — Aveux rendus à l'Évêché pour la chapellenie de Saint-André, en 1588, par le chapelain Arthur Robin ; en 1752, par le titulaire Jean Bedeau. Débornements des fiefs et domaines des prieurés de la Madeleine et de Saint-André. — Aveux, contrats de vente, sentence, procédures, pour établir la mouvance du prieur de Saint-André sur la maison du Pâtis, sur les terres du Haut-Poirier-Blanc, et du Prouzeau. — Reconnaissance des tenanciers du clos de la Petite-Pillardière (1567) ; et sommation aux vigneron du Pressoir et du Grand Clos.

G 367. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1624-1796.** — Casson. — Fondation du service d'une messe hebdomadaire en la chapelle de la maison de l'Ouche, dédiée à Notre-Dame, mère de l'Enfant-Jésus, par Jacques Touraine, prêtre, sieur de l'Ouche, lequel a donné, pour sa dotation, la métairie de la Rédallière en Nort ; et requête à l'Évêché pour obtenir l'érection en chapellenie (1687). — Baux à ferme du temporel du bénéfice des Noblets et du Pin comprenant le pré Pioret, deux maisons au bourg et des terres (1786). — Arrêt du Parlement adjugeant la maintenance de la cure de Casson à l'abbé Pierre Roxelin (1634). — État de réparations à faire à la maison du presbytère.

G 368. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1495-1760.** — Cellier (le). — Fondation de la chapellenie de Saint-Sébastien par Yves Meschinot,

prêtre, recteur de la paroisse Saint-Martin du Cellier (1495), comprenant une messe à célébrer chaque lundi, pour la dotation de laquelle il a donné une maison avec 6 boisselées de terre au Grépinay. — Collation et prise de possession par Barthélemy Thobie (1760).

G 369. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1754-1767.** — Chantenay. — Mémoire d'un marguillier inconnu, rédigé pour justifier l'arrentement d'un terrain inculte, destiné à l'agrandissement du jardin du presbytère, et défendre la validité de l'acte contre les réclamations du marquis de la Musse. — Demande de secours adressée au chapitre de Saint-Pierre par le général des habitants, au moment de la reconstruction de l'église autorisée par arrêt du 10 avril 1759. — Copie d'un arrêt du Conseil du Roi permettant au sieur Blanchard de la Musse, conseiller au Parlement de Bretagne, de jouir des prérogatives et prééminences attachées au titre de seigneur patron dans les églises de Saint-Herblain et de Chantenay, et de tous les droits de justice en dépendants, à la charge de payer une rente de 20 livres à la recette du domaine royal (1767).

G 370. (Liasse.) — 1 pièce papier.

**1563.** — Chantoceaux. — Enquête et information d'office instruite par François de Bodieu, vicaire général de l'Évêché de Nantes, sur un arrentement de terrain, dépendant du presbytère, conclu par le recteur Louis Caillon et François Letourneau.

G 371. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 8 pièces, papier.

**1591-1795.** — Chapelle-Bassemer (la). — Actes de fondation, d'homologation, de déclaration, de présentation, de prise de possession, de production et sentence concernant: la chapellenie des Brauds fondée par Simon Braud, prêtre (1591), et dotée de deux corps de logis au bourg, de 19 boisselées de terre, de 15 hommées de vigne et du bordage du Chapitre ; — le légat d'une messe par semaine fondée par Guillaume Gartion, bourgeois de la Chapelle (1708) ; — le bénéfice de Notre-Dame de Pitié, duquel dépendaient deux maisons avec jardins, rue du Grand-Puits, et 6 hommées de vigne affermées en 1746 ; — et le légat de Aubrons, desservi primitivement dans la chapelle de Saint-Simon.

G 372. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1654.** — Chapelle-Heulin (la). — Actes de fondation et requête d'homologation, concernant le légat de Georges Macé qui a fondé une messe bi-mensuelle avec une dotation de 6 hommées de vigne ; — et le légat

de Simon Picard, sieur de Belestre, premier huissier en la Chambre des Comptes, lequel a fondé une messe par semaine en donnant le pré du Mesnil et des planches de vigne au clos des Chevrollières.

G 373. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1773-1796.** — Chapelle-Launay (la). — Baux à ferme du temporel des bénéfices de la Guitonnerie, de Georges Faucillon et du Fresne concédés par les chapelains Charles-Marie de Trevelec, Angélique-François Fourché de Quéhillac, clerc tonsuré, et Joseph Olivier, prêtre, vicaire de Conquereuil, comprenant des traits de dîmes dans les paroisses de la Chapelle-Launay, de Bouvron et de Fay.

G 374. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1514-1796.** — Châteaubriant *antea* Béré. — Inventaires du mobilier, des titres, des ornements et des objets précieux qui se sont trouvés dans les sacristies de l'église de Béré et dans celle de la chapelle Saint-Nicolas, dressés en 1673 et en 1743. — Enquête pour Jacques de la Motte, chapelain d'un bénéfice fondé en l'église de Saint-Jean-de-Béré, à l'autel de Saint-Laurent, à l'encontre de Guillaume de Saffré et son épouse, seigneur et dame de la Paticière, dans laquelle ont déposé Louis de Saffré, écuyer, Paul Blanchet, sieur de la Joliverie, Jacques Tabiet, seigneur de la Porcherie, Bertrand Morel, dominicain du couvent de Nantes, Jean de Corval, seigneur de la Pasquelais, à propos d'une rente de 10 livres assise sur le lieu de la Rouaudière (1514). — Acte de fondation d'une messe du dimanche dans la chapelle de la Malorais ou dans celle du Boisbriant par René de la Motte, chevalier, seigneur du Boisbriant et de la Malorais, au moyen d'une rente de 25 livres sur le tènement du Petit-Sauray, *alias* la Brientrie (1658). — Baux des immeubles composant le temporel des bénéfices de Saint-Antoine, de Saint-André, de l'Aubinais, de la Tannerie, du Cormier, du Château, de la Galpinerie, de la Vertaudrie et de Belle-Image, comprenant le Champ-Perrin, le pré de Deil, le champ de la Muloche, des maisons avec jardins, les prés de Belle-Image, des Chapeaux et du Moulin-Neuf, le pré Bourdon, le pré Chevè, la métairie de Saint-André, le tout en la paroisse de Béré, tant en ville que dans la banlieue, et des dîmes en la paroisse d'Auverné.

G 375. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1695.** — Château-Thébaud. — Fondation de 40 messes par an, dans la chapelle de la Templerie, par Gratien Libault, écuyer, sieur de la Templerie, et requête à l'évêque pour en obtenir l'homologation.

G 376. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1774-1788.** — Chauvé. — Baux à ferme du temporel du bénéfice des Bretons ou des Doucets, comprenant une maison avec jardin au bourg, concédés par Jean-Joseph Le Couteux, prêtre de chœur de l'église Sainte-Croix.

G 377. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1787.** — Cheméré. — Bail à ferme des dîmes de la cure concédé par Pierre-Jean Cassin, recteur de la paroisse, à François Coutance, fermier du prieuré, pour la somme annuelle de 300 livres, 4 setiers d'avoine et la paille de 600 gerbes de froment.

G 378. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1784.** — Chevrolière (la). — Déclaration des fondations de messes établies dans les chapelles non pourvues ni desservies de la Frudière et des Ombres, et attachées à la chapellenie de Saint-Antoine.

G 379. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1448-1788.** — Clisson. — Appointement sur une demande en paiement d'arrérages de rentes intentée à Jean Millon, sieur du Plessis, par dom Jean Petit, chapelain d'un bénéfice desservi en l'église de Saint-Gilles, lesquels possédaient par indivis un pré en la paroisse de Cugan. Testament de Louise Peillac, femme Sorin, portant fondation de 2 messes par semaine en la même église (1643). — Reconnaissance pour une rente appartenante au titulaire de la chapellenie des d'Espinoze, et bail à ferme d'une rente de 79 boisseaux de seigle dépendante du même bénéfice desservi en l'église paroissiale de Saint-Jacques. — Échange d'une pension viagère de 7 livres, 2 sous, 6 deniers, de feu Thomas Davaugon, seigneur des Salles, et Jean du Change, seigneur de Belle-Isle, contre une rente d'égale valeur, conclu par Jean Riou, prêtre, titulaire de l'une des chapellenies de l'église de la Trinité (1496). — Donation d'une maison avec jardin à Clisson, avec de terres et de vignes en Gorges, pour le service de deux messes par semaine, à l'autel Saint-Pierre de l'église de la Trinité, consentie par René Piveteau (1646). — Arrentement : d'une maison à Clisson et de terres en Gorges dépendantes de la chapellenie de Saint-Michel, concédé par le titulaire, Jean-Baptiste Rebuffé, pour la somme annuelle de 60 livres ; — et du temporel de la chapellenie des Macés ou de N.-D. de Pitié, situé dans les paroisses de Clisson, de Gorges, de Gétigné, de Montfaucon, pour la somme annuelle de 230 livres, concédé par l'abbé Phelippes présentateur et titulaire (1767).

G 380. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1698-1788.** — Cordemais. — Requête des marguilliers de la paroisse au siège présidial pour obtenir que les propriétaires des terres nobles de la Herlaie, du Tenet, de la Garenne, de la Coudre, de la Prinçaise, de la Cour du Chault, de la Hemeriais, de la Chevallerais, de la Bessardais, de l'Aunay, de la Jannaie, de la Haie des Bouillons et du Vivier soient condamnés à produire leurs titres d'exemption d'impôts. — Baux à ferme de traits de dîmes, de cantons de terres sis en Cordemais, et de prés situés en Bouée, conclus par les titulaires des chapellenies des Trois-Maries, des Prévosts, de la Guyonnerie et de Saint-Nicolas ; — et déclaration du recteur de la paroisse portant que les revenus de sa cure affermés valent 1,300 livres.

G 381. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1742-1788.** — Couëron. — Mémoire pour le général de la paroisse de Couëron appelant de sentences rendues au Présidial de Nantes, défendeur contre Claude Le Roy, commis au greffe de la Prévôté de Nantes et Catherine Berthelot, veuve du sieur Gouyon, lesquels prétendaient jouir de l'exemption des fouages et tailles, pour les terres roturières qu'ils exploitaient eux-mêmes non seulement dans la banlieue, mais jusqu'à trois lieues à l'entour de la ville, et mémoire historique des États de Bretagne intervenants dans la cause. — Baux à ferme, avec concernant le temporel : des chapellenies de Jean de Launay ou des Rouaudières ; — de la Blanchardière ou des Trubaleau, des Drouets, des Roux, de la Mettrie, d'Assérac et de la Jouanne, composé du logis de la Gazoire au bourg, de cantons de prés situés dans les paroisses d'Indre et de Saint-Herblain, de maisons et de terres en la paroisse de Couëron. — Requête de Jacques Bureau, cleric tonsuré, pour obtenir la réduction des messes fondées par Jean de Launay — Bail à ferme des biens fonds de la fabrique de Couëron conclu par les marguilliers, pour le prix de 1,470 livres.

G 382. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1787.** — Couffé. — Bail à ferme du temporel dépendant des chapellenies des Rouxeaux ou de la Verronnière et de la Roë-Richet, conclu par Claude Perray, prêtre, vicaire de la Bruffière, pour la somme annuelle de 41 livres.

G 383. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

**1488-1788.** — Croisic (le). — Actes de fondation, de collation, de présentation, de prise de possession, de démission, de procuration, de déclaration concernant :

le bénéfice de la Passion desservi dans la chapelle Saint-Yves; la chapellenie de la Nativité de Notre-Dame fondée par Jeanne Hucher, veuve Digabel (1632); — la chapellenie de Sainte-Catherine de Sienne, fondée par Catherine Jumel et conférée à Robert Chevalier, prêtre, maître ès arts en l'Université de Nantes; — la chapellenie de Saint-Pierre-ès-liens, fondée par Pierre Le Gruyer, sieur de Couhourdez, bourgeois du Croisic (1675); — la chapellenie de Sainte-Anne, fondée par Olive Le Bihan, veuve Viau (1627); — la chapellenie de Saint-Jacques fondée par Pierre le Corre et Jeanne Vouldun; — une chapellenie de 2 messes par semaine, fondée au grand autel de N.-D. de Pitié, par Olive Blais, femme Le Courtoys; — la chapellenie de N.-D. de Pitié, fondée par Marie Fouquer, épouse de Pierre Le Gruyer de Couhourdez, et conférée à Joseph Rolland du Bourg, clerc minoré, en 1758, résidant au séminaire des 33 à Paris; — la chapellenie de Saint-Nicolas, fondée par Julienne Loyseau, sœur du Tiers-ordre de Saint-François (1602); — la chapellenie de Saint-Yves, laquelle était desservie en l'église de Saint-Yves du Croisic, en 1480, par Pierre Le Coat, prêtre, aussi titulaire des bénéfices de la Trinité et de Notre-Dame, fondés au bourg de Batz, et dont la présentation donna lieu à plusieurs procès; généalogie des Talrus, fondateurs. — Cession à titre viager d'une maison sise au Croisic au profit de Guillaume Baudet, vicaire, consentie par la veuve Tenguy. — Bail d'un pré sis à Clis, en Guérande, dépendant de la fabrique. — Inventaire des ornements de la sacristie et des titres de la fabrique. — Requête des habitants aux chanoines de Saint-Aubin de Guérande pour obtenir que le bénéfice de Saint-Joseph, desservi en l'église de Notre-Dame de Pitié, soit annexé à la cure du Croisic érigée le 17 octobre 1763. — Comptes rendus par les marguilliers montant en charge, pour 1756, à 2,963 livres, en décharge à 2,989 livres; — pour 1790, et 1791 montant en charge à 9,698 livres, en décharge à 8,047 livres.

G 384. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces et 85 feuillets, papier.

**1636-1790.** — Crossac. — Délibérations du général de la paroisse, devis, bannies et marché concernant l'exécution des travaux à faire pour reconstruire la maison presbytérale, et arrêt de la cour du Parlement autorisant à cet effet la levée d'une imposition de 600 livres (1626). — Mandements pour la répartition des fouages de l'année 1778. — Délibérations du général de la paroisse de 1762 à 1790 concernant: la nomination des collecteurs et des marguilliers; — le placement d'un banc seigneurial pour M. Le Sénéchal de Kerguizé; — l'opposition à former contre les affègements du vicomte de Donges et le

dessèchement entrepris par la compagnie de Bray sur les marais de Donges; — le tirage au sort des militaires; — la confection de la liste des bœufs et des chevaux; — l'exécution des corvées sur les grands chemins; — la réception des comptes des marguilliers; — la durée de la coupe des roseaux de litière, etc.

G 385. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1766-1765.** — Derval. — Délibérations du général de la paroisse désignant deux procureurs pour recevoir les arrérages d'un constitut de 400 livres sur les États de Bretagne et un commissaire aux corvées.

G 386. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1511-1763** — Donges. — Testament de Guillaume Juhel, prêtre, contenant plusieurs fondations pieuses et notamment celle d'une chapellenie d'une messe par semaine, sous l'invocation de Notre-Dame de Pitié, à célébrer en la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle qu'il a fait reconstruire en l'île d'Assats; décret d'homologation d'Olivier Richard, vicaire général du diocèse, (1516). — Autre testament de François Alletz, prêtre, fondant une chapellenie en l'honneur des cinq plaies de N. S. (1539). — Fondation d'une chapellenie à desservir en la chapelle de la maison de la Lande, souscrite par François Julliot, seigneur de la Biliais et de la Lande, et Françoise Cesbron, son épouse (1679). — Baux à ferme du temporel dépendant des bénéfices de Saint-Sébastien, de Saint-Michel, de Notre-Dame, du Rosaire et de la chapellenie *Humliavil*, consistant en dîmes et en terres non indiquées (1763).

G 387. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1775-1779.** — Doulon. — Bannies relatives à l'établissement d'une foire franche le jour de la Saint-Louis, tout près de la chapelle de Notre-Dame-des-Grâces, au bout des avenues de la Colinière. Lettre de M. Fretat de Sarra, évêque de Nantes, à M. Charette de la Colinière pour l'informer qu'il lui est impossible d'annexer un bénéfice à sa chapelle.

G. 388. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces papier.

**1403-1654.** — Erbray. — Lettres apostoliques du pape Benoît XIII à l'abbé Alain Stoquier, curé d'Erbray, licencié ès lois, l'informant qu'il aura la collation d'une prébende dans une église cathédrale ou un doyenné rural, à la plus prochaine vacance qui se présentera à Angers ou à Nantes. — Donation d'une rente de 45 livres par Louise des Ridelières, épouse de Gilles Le Picard, écuyer, sieur de la Ville-Basse, lieutenant-général des

ville et château de Châteaubriant, et auparavant, veuve de Jacques de Kerboudel, écuyer, sieur de la Courpéan, pour la fondation d'une chapellenie de deux messes par semaine en l'église de Saint-Martin d'Erbray (1617). — Lettres de fondation, d'approbation et de présentation concernant la chapellenie de 16 messes par an fondée par Françoise Gaultier (1616).

G 389. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1442-1769.** — Escoublac. — Actes de fondation, de constitution de rente, de présentation, de collation, de démission, de prise de possession concernant : les bénéfices de Notre-Dame du Puy, de la Madeleine, de Saint-Antoine, de Saint-Louis, de Saint-Jean ; — la chapellenie de Sainte-Anne, fondée en la chapelle de la Saudraie par Renée Martin, veuve Le Pennec (1650) ; et baux à ferme des domaines dépendants desdits bénéfices. — Enquête sur le droit de présentation de la chapellenie de Saint-Pierre, fondée par Éon de Lesnerac, relatant les lettres de provision de l'évêque de Nantes, Jean de Malestroit (1442), au profit de Thibaud de Lesnerac, clerc, présenté par Jean de Lesnerac, écuyer, seigneur de Lesnerac (1502) ; acquisition de 9 livres, 10 sous de rente par le chapelain susdit et son successeur sur Jean Le Bouteillier, seigneur de Lessac, Gilles de Saint-Aubin et divers autres, pour augmenter la dotation du bénéfice de Saint-Pierre ; procuration de Jacques de Lesnerac à divers relatant qu'il se désiste de l'opposition qu'il a faite à Éon du Dréseuc, seigneur de Lesnerac, sur le droit de présentation audit bénéfice ; et procédures relatives à l'amortissement et au recouvrement des rentes. — Adjudication des travaux de réparation à faire à l'église d'Escoublac (1740).

G. 390. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1651-1791.** — Fay. — Testament de Pierre Feillet, sieur de Bodouet, portant donation d'une maison et d'une pièce de terre, en Fay, et d'un trait de dîmes, en Bouvron, pour le service de deux messes par semaine qu'il fonde en l'église de Saint-Martin de Fay (1651). — Présentation à la cure de Fay de l'abbé Philippe Brisset par le chapitre de Saint-Pierre de Nantes (1712). — Bail à ferme du pré de la paroisse pour le prix de 10 livres.

G. 391. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1749-1769.** — Férel. — Décret de l'évêque Pierre Mauclerc de la Musanchère érigeant en cure et paroisse le vicariat de la trêve de Férel dépendant auparavant de la paroisse d'Herbignac (1749), et arrêt d'homologation du Parlement. Requête de Jean Le Meignen, rec-

teur, à l'évêque pour obtenir qu'une partie des dîmes d'Herbignac soit annexée à son temporel ; et extrait du livre des délibérations du général de la paroisse contenant une longue réponse aux motifs invoqués par le recteur de Férel.

G 392. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1726-1769.** — Fougeray. — Bail à ferme du temporel du légat Pré Pérrier consenti par Louis Gléhel, prêtre, pour la somme de 44 livres. — Procès-verbaux des réparations à faire aux bâtiments des bénéfices de la Cadinais et du Champ à Lavcir, à la requête des titulaires, après le décès de René Blouin et de Charles Le Paintheur ; et procédures contre leurs héritiers.

G 393. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1780-1786.** — Fresnay. — Baux à ferme des terres composant le temporel du bénéfice de Sainte-Catherine de la Noë-Briord consistant en terres sises dans les marais de Saint-Cyr, conclus par le titulaire Jean Averin et, pendant la vacance, par Louis Cèbert, écuyer, ancien gendarme de la Garde du Roi et Félicité Cèbert, seigneur et dame de la Salle et de la Noë-Briord, patrons de la chapellenie, pour le prix de 102 livres, en 1786. — Collation de la cure de Fresnay en faveur de l'abbé Pierre Loiseau, souscrite par l'évêque Eutrope de la Laurencie.

G 394. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

**1605-1769.** — Frossay. — Actes de présentation des chapelains du bénéfice du Grand Saint-Yves souscrits par les patrons Samuel de l'Épinay, seigneur du Chafault, de Monceaux, de Briord, du Pré-Nouveau ; Isaac de l'Épinay, René du Cambout et Pierre du Cambout, marquis de Coislin. Démissions des chapelains René du Boisorhan, sieur de la Fouaie (1636), de Jacques de Sécillon, sieur du Blanc et d'Yves de Trevelec. Lettres de procuration, de *visa* et de prise de possession. Baux à ferme de temporel et arrentements conclus par Yves de Trevelec (1670), Guillaume du Cambout, chevalier de Malte, chapelains, et aveux rendus à Philippe de Clorrembaud, chevalier, seigneur de l'Île-de-Bouin (1681), et aux héritiers de Jean Pion de Saint-Gilles, seigneur du Plessis-Grimaud, de la Ville-Bessac, de la Hunaudais, de l'Angle, etc., pour divers héritages situés sous ces juridictions. — Acte de fondation d'une messe à dire chaque dimanche, en la chapelle de la maison noble de la Voirie, souscrit par Charles Hubert, chevalier, et Élisabeth du Plessis, seigneur et dame de la Vesquerie et de la Voirie (1657). — Présentation de Charles Fouré de la Cholletière, clerc tonsuré, à

l'évêque de Nantes, pour être nommé au bénéfice de la Madeleine fondé par Pierre Profit, chanoine de Saint-Pierre de Nantes ; bail à complant d'une terre au Fief-Groheau par le chapelain Gisneau et reconnaissance du tenancier de la vigne. Délibération du général de la paroisse relative à la construction d'un nouvel autel à la Romaine suivant le plan de M. Robineau-Bertrand, relatant que les religieux de Redon ont promis une subvention de 900 livres pour ce travail (1788). — Liste des descendants de Nicolas Géraut, fondateur du bénéfice de la Naulerie.

G 395. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1390-1668.** — Gétigné. — Acte de fondation de 3 messes par semaine par Pierre Patouille et Olive, sa femme, lesquels ont donné la terre de la Basse-Pénissière, en la paroisse de la Bernardière, les deux tiers de la terre du Bois-Perron, en la Bruffière, quelques hommées de vigne et une maison au bourg, de Gétigné (1386). — Présentation du cleric Michel Chiron à l'évêque de Nantes par François Mesnard, à l'occasion de la vacance de la chapellenie des Mesnards, et décret de ratification de l'évêque Bonabes de Rochefort (1393).

G 396. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1786.** — Gorges. — Aveu et déclaration de rentes et dîmes nobles à prendre dans les paroisses de la Bruffière et des Landes-Genusson ; d'une maison avec jardin en la paroisse de la Trinité de Clisson, dépendants de la chapellenie de l'Oiselinière, produits par l'abbé Lucas, titulaire, devant Charles de Rohan-Soubise, sire de Clisson. — Bail à ferme du temporel du même bénéfice, pour la somme annuelle de 400 livres.

G 397. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1587-1787.** — Goulaine (Basse). — Sentence du Présidial condamnant le recteur Garteau et le chanoine de Saint-Pierre, Touzelin, à payer à René de Chauvé, sieur de la Tréperie, les arrérages d'une rente féodale de 3 setiers de seigle, et de 20 jalons de vin sur les dîmes de la cure (1624). — Consultation sur le point de savoir dans quelle proportion les décimateurs doivent contribuer aux réparations du chœur de l'église. — Aveu rendu à la chatellenie de l'Épine-Gaudin, membre du marquisat de Goulaine, par le titulaire du légat Tétron, pour un pré et des vignes (1773). — Baux à ferme des dîmes de la cure, pour la somme de 200 livres par an, et de divers cantons de pré, pour 72 livres (1784).

G 398. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1714-1787.** — Goulaine (Haute). — Actes d'assemblée du général des habitants de la paroisse désignant un procureur chargé de toucher sur la caisse des États, la rente d'un constitut de 7,182 livres qui lui avait été légué par la marquise du Châtel ; — agréant les propositions de la dame de la Faveltière qui s'engage à supporter les frais de réparation du clocher, pourvu qu'on lui permette d'enclorre une boisselée et demie dans la Noë des Roulleaux et de placer son banc au-dessous de celui de M. de Lyon (1726) ; — nommant un receveur des deniers communs ; et réglant le compte du couvreur.

G 399. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**1689-1790.** — Grandchamp. — Testament d'Yvonne Gicqueau, veuve de Jean Dalaiseau, portant fondation d'une messe chaque jour de l'année, pour le service de laquelle elle lègue un constitut de 8,358 livres sur les États de Bretagne (1689) ; arrêt du Parlement sur l'opposition des héritiers adjugeant les arrérages au titulaire de la chapellenie et ordonnant qu'ils seront aussi placés à constitut sur la même caisse (1709) ; contrats de réduction au denier 18, sommatons au trésorier des États et quittances. Actes de présentation, de *visa* de l'évêché et de prise de possession aux noms des chapelains Augustin Langlais, Gilles Nourisson et Joseph Robert. Mémoire sur la solidarité d'une rente assise sur le jardin de la Ruée dont partie était réclamée au chapelain de la Villeneuve (1737).

G 400. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1602-1658.** — Guéméné-Penfao. — Lettres de l'évêché confirmant Guillaume Penhouet dans la possession du légat Jean Tessier, prêtre, fondé dans l'église tréviale de Beslé, bénéfice qu'il a obtenu de la Cour de Rome ; et lettres de collation du même légat accordées de l'abbé Jean Couriolle. — Fondation d'une chapellenie d'une messe par semaine, en la chapelle de Vieillecour, consentie par Prudence de Compludo, veuve de François de Bruc, seigneur de Guilliers (1658), laquelle a donné, à cet effet, une rente de 30 livres.

G 401. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1688-1787.** — Guenrouet. — Sentence du Présidial de Nantes condamnant plusieurs paroissiens à payer au recteur Gilles Guitton la dîme des agneaux, des blé-noirs et du mil, indiquant les usages suivis dans dis

vers fiefs; et instance du même recteur contre F. Couraud qui s'était permis d'enlever une partie de ses dîmes de la Jouffrairie (1668). — Inventaire de meubles et de titres fait au presbytère (1762). — Délibération capitulaire des habitants reconnaissant que les prééminences en la chapelle nouvelle de la Vierge, bâtie sur le flanc de l'église, appartiennent aux enfants de M. du Cambout (1741). — Procès-verbal de l'état des bâtiments et des terres dépendant des chapellenies des Bodiguels et de la Fruzaie. — Arrêt du Parlement ordonnant au général de la paroisse de s'assembler régulièrement et aux anciens marguilliers de rendre les comptes de leur gestion (1749). — Comptes spirituels et temporels produits par les marguilliers sortants, de 1738 à 1752.

G 402. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1535-1769.** — Guérande. — Transaction entre les chanoines et le général des habitants réglant l'ordre des offices paroissiaux, le partage des offrandes, l'occupation de la sacristie, la quotité des honoraires des chapelains et la part des revenus de la fabrique que les paroissiens consentent à abandonner à la collégiale (1628). — Bail à ferme: des droits de dîme dus à la sacristie sur le fief de Quercreden et de tous les revenus dépendants du même bénéfice, concédé à l'abbé Michel Pelaud par Paul Planchette, sieur de Tréhet, marguillier, moyennant différentes charges qui sont énumérées dans l'acte (1687); — des droits de moutonage et menue coutume à percevoir sur les bestiaux amenés au marché de Guérande, concédé, moyennant 50 livres par an, à Jean Corno, jardinier. — Extraits de déclarations, de comptes, de délibérations constatant que le temporel de la chapellenie Notre-Dame-de-la-Blanche à Saillé, consiste en un droit de balisage à percevoir sur chaque navire entrant au port du Pouliguen, lequel fut concédé par Jean IV, lorsqu'il épousa Jeanne de Navarre à Saillé; et arrêt du Conseil confirmant la chapelle en possession de son privilège (1789). — Remboursement d'un constitut de 200 livres créé par les marguilliers de la chapelle de Trescalan. — Dotation de 37 livres de rente offerte à la chapellenie de Sainte-Barbe du château de Lauvergnac par Jeanne Charette, veuve Prégent de Kermenon, seigneur du Botpilio (1644). — Baux à ferme des terres dépendantes de la fondation du catéchisme fait à la chapelle de Careil, et du bénéfice de Saint-Just. — Lettres de collation délivrées aux titulaires du bénéfice de Sainte-Catherine de Saillé. — Comptes de la fabrique montant en charge à 9,626 livres et la décharge à 9,000 livres; pour les années 1716 et 1717. — Transport du droit de présentation de la

chapellenie de N.-D. du Puy consenti par Marie de Lesnerac à François de Dreseuc, seigneur du Blanc et de la Lande (1535), et procuration de François du Guémadeuc, vicomte de Rezé, seigneur de Beaulieu et de Trevecar, à Vincent de Brouërec, pour présenter un titulaire.

G 403. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1541-1737.** — Haie-Fouassière (la). — Donation de divers héritages, sis au village de la Broillaudière, par Laurent Bretonnière, prêtre, pour la fondation d'une messe par semaine en l'église paroissiale (1541). — Rôle de répartition des fouages. — Donation d'une rente de 400 livres, constituée sur la ville de Paris, abandonnée par Joachim Des Cazeaux, écuyer, sieur du Hallay, pour l'entretien d'un chapelain, au château du Hallay, où il a fait bâtir une chapelle, et confirmée par lettres de ratification du Roi (1717). *Factum* pour Louis Lelou, prêtre, curé de la Haie pourvu par l'abbé de Saint-Jouin de Marnes, contre Marc Morice, prêtre, pourvu par le pape de la même cure, dans lequel on soutient que saint Jean était le premier patron de la Haie.

G 404. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1645-1777.** — Herbignac. — Testaments, actes de donation, de fondation, reconnaissances, concernant une rente d'un boisseau de fleur de farine à prendre sur le moulin de Ranrouet, pour la fourniture du pain à communion, donnée par Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac (1645); — une rente de 100 livres tournois donnée par Jeanne Couvrant pour les frais d'un office solennel en l'honneur du Saint-Sacrement, fondation qui fut contestée par ses héritiers Bégaud de Kervoyer et consorts; — un constitut de 6 livres tournois donné par Philippe de la Louairie, chanoine de Guérande, pour le service d'une messe chantée en l'honneur de sainte Julienne (1691); — une autre rente de 4 livres léguée par Catherine et Jeanne Langevin, pour deux messes à dire, par semaine, en la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, bâtie au bourg; — une rente de 72 livres léguée par Jacques Le Guriec, prêtre, pour contribuer à l'entretien d'un aspirant aux Ordres dans la communauté de Saint-Clément; — la fondation d'une messe solennelle le jour de la Saint-Jean par Jeanne Jubé, laquelle a donné plusieurs pièces de terre dans les paroisses de Saint-Molf et d'Herbignac; — la chapellenie de Saint-Guillaume fondée par Guillaume Mondeguerre avec une rente de 5 livres; — la chapellenie de Saint-Yves par Yves Haumont avec une dotation de



deux pièces de terre au village de Kerchus ; — et l'entretien de la lampe de l'église, pour laquelle Vincent Jagou a donné une rente de 3 livres.

G 405. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

**1601-1797.** — Herbignac. — Actes de fondation, de présentation, de collation, de prise de possession, de ratification, de procuration, de démission, concernant : la chapellenie de Trégrain ou de la Madeleine, fondée en l'église de Férel par Guillaume Leray, laquelle fut offerte, en 1700, à François du Bois de la Ferrière, cleric tonsuré; — le bénéfice de Notre-Dame de Bon Garant, fondé en la chapelle frairienne de Brésauvé par François Chatal et Yvonne Huet (1657); — la chapellenie fondée par la famille Thabot à la Ville-aux-Pannetiers; — la chapellenie de Kerroux, fondée par Pierre Guillard, prêtre; — la chapellenie de Kerrobert, fondée par la demoiselle Fleury Chiron, dame de Kerrobert (1681); — deux chapellenies fondées par Claude Couvrand, sieur de Querabin, procureur au Parlement, et François Couvrand, sieur de Tréman, soit frère, sur un pré, en Saint-Lyphard valant 54 livres de revenu et une rente de 20 livres sur le Petit-Ranlay; — la chapellenie de Notre-Dame de Bay possédée par Jean-Emmanuel de Kervenô, en 1709; — la chapellenie de Trégus sous l'invocation de saint Julien, fondée par la famille de Lopriac; — la chapellenie Brunel desservie à Langâtre. Actes de présentation de la chapellenie de Notre-Dame de Bon-Secours fondée, en 1700, par les habitants de la frairie de Pontpas, et comptes du gardien de la chapelle. — Comptes du trésorier de la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde bâtie au bourg vers 1779.

G 406. (Cahiers.) — 16 feuillets, papier.

**1704-1709.** — Herbignac. — Livre des délibérations du général des habitants et des notables de la paroisse concernant le passage des troupes, la répartition de la capitation, les réparations du carrelage de l'église; la fondation de la chapellenie de la Vierge par Claude de Couvrand; le questionnaire relatif aux aliénations de biens de mainmorte, le dépôt des titres de la paroisse dans un coffre à trois clefs, etc. — Inventaire de mobilier et d'ornements.

G 407. (Cahiers.) — 97 feuillets, papier.

**1710-1733.** — Herbignac. — Livres des délibérations concernant la nomination des marguilliers, les réparations à faire à l'église et au presbytère, l'adjudication des dîmes de la cure, la confection des rôles, la

fourniture des ustensiles aux troupes; l'examen des comptes, etc. — Inventaires de mobilier et d'ornements de l'église paroissiale et de la chapelle de Férel.

G 408. (Cahiers.) — 108 feuillets, papier.

**1733-1740.** — Herbignac. — Livres des délibérations concernant le paiement des dettes de la paroisse; l'érection en cure de la trêve de Férel; la répartition et la recette des impôts dans les frairies, la réparation des murs du cimetière; la mouvance du fief de Coëtcas-tel dans le bourg, etc. Inventaires de mobilier et d'ornements, prises en charge.

G 409. (Cahiers.) — 50 feuillets, papier.

**1740-1757.** — Herbignac. — Livre des délibérations et des conclusions prises sur: les élections de marguilliers, l'extinction des rentes constituées, l'entretien de l'église et des autels, les remontrances à faire à l'Intendant sur la détresse de la paroisse et les décharges à réclamer; le recouvrement de divers crédits, les corvées des grands chemins, la collocation des fonds disponibles; etc. Inventaires d'ornements et de mobilier.

G 410. (Cahiers.) — 49 feuillets, papier.

**1757-1764.** — Herbignac. — Livre des délibérations et des conclusions prises sur: le tirage au sort des milices garde-côtes; les réparations de l'horloge, de l'église et de la maison de la fabrique; l'adjudication de divers travaux à faire dans le cimetière; la translation de la croix de la place du Bouffay; la déclaration des objets d'argent appartenants à la fabrique, pour répondre au ministre Saint-Florentin; le bail au rabais de la confection du rôle des impositions; l'exécution des corvées, etc.

G 411. (Cahiers.) — 80 feuillets, papier.

**1764-1784.** — Herbignac. — Livres des délibérations et conclusions prises sur: l'examen des comptes du temporel et du spirituel; l'amortissement d'un emprunt de 600 livres pour la subsistance des pauvres; la nomination d'un syndic, de répartiteurs et de marguilliers; une demande en décharge de nouveaux acquêts; le maintien de la Grande Brière à l'état de propriété commune aux paroisses riveraines; la réfection de la grande porte de l'église; l'obligation de faire coucher un gardien dans la sacristie; la division des rôles des fouages extraordinaires et droits y joints entre les paroisses d'Herbignac et de Férel; la confection de la liste des garçons et hommes mariés âgés de seize ans à soixante ans, sujets au remplacement des canonnières et

des matelots, et de la liste des bœufs, chevaux et charrettes qui peuvent être requis pour le transport des troupes et bagages ; la nomination d'un père des pauvres pour l'administration du bureau de charité ; le legs de 1,250 livres fait aux pauvres par M. du Cambout, évêque de Metz (f° 54), et le don d'une somme de 4,000 livres par l'abbé Lemasle, recteur d'Herbignac, pour la dotation du bureau de charité et la fondation d'une mission qui reviendra tous les 10 ans (f° 51). — Ordonnance de l'Intendant portant règlement pour la nomination des syndics des paroisses non pourvues de municipalités (f° 64).

G 412. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1741-1793.** — Herbignac. — Contrats de rentes constituées sur H. Macé, R. Hardas, J. Anger, H. Rouxel, G. Léac, P. Even, G. Loyec, A. Bernard et J. Huet, au profit de la paroisse.

G 413. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**1643-1799.** — Herbignac. — Baux à ferme du logis de la paroisse situé sur la place du Bouffay et affecté au logement des troupes. — Combat de mouvance entre le seigneur de Coëtcastel Cyprien de la Landelle et le marquis d'Assérac. — Déclaration des habitants indiquant que le prieuré d'Herbignac est le seul bien ecclésiastique aliéné, en 1571, dans la paroisse. — Compromis entre le recteur Maillard et le vicaire perpétuel Le Tilly sur le partage des noales, et requête au Parlement pour obtenir un arrêt de règlement. — Baux à ferme de deux prés sis près de l'étang de Ranrouet, près du village de Kerchus, et dans la grée du Prady. — Procès-verbaux, devis, plans concernant les réparations de la cure. — Bail des réparations de la toiture de l'église. — Consultation sur la question de savoir si un curé pourvu de deux cures peut jouir des gros fruits de ses deux bénéfices.

G 414. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1649-1679.** — Herbignac. — Comptes en charge et décharge présentés au général des paroissiens par les marguilliers d'Herbignac et de sa trêve de Férel montant, pour l'année 1679, à 1,959 livres de recette et à 1,506 livres de dépense.

G 415. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1691-1739.** — Herbignac. — Comptes en charge et décharge présentés au général des habitants par les marguilliers d'Herbignac et de Notre-Dame de Férel montant, pour l'année 1729, à 244 livres de recette et à 235 livres de dépense.

G 416. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

**1734-1799.** — Herbignac. — Comptes spirituels tant en charge qu'en décharge rendus par les marguilliers devant les paroissiens, montant, pour l'année 1735, à 277 livres de recette et à 302 livres de dépense et, pour l'année 1788, à 4,529 livres de recette et à 4,347 livres de dépense.

G 417. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

**1743-1799.** — Herbignac. — Comptes temporels tant en charge qu'en décharge comprenant la gestion des deniers des fouages et impositions accessoires, la levée, le versement des deniers, les frais de voyage à Nantes, les frais de justice, de timbre et autres. La charge, en 1742, s'est élevée à 2520 livres et, en 1787, à 1,522 livres.

G 418. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1737-1774.** — Herbignac. — Ordonnances royales pour le remplacement de ceux qui manquent aux bataillons de milice de 1740 à 1746. — Mandement de répartition pour la levée des fouages ordinaires et extraordinaires et de l'impôt des garnisons, montant à 3 livres 1 sol 11 deniers, par feu, en 1765. — Rôles de répartition comprenant le dénombrement des habitants par ordre de frairies, et quittances.

G 419. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1776-1797.** — Herbignac. — Compte en charge et décharge présenté par Jean Guenel, père des pauvres, accusant 222 livres de recette. Quittances. — Inventaire des titres et papiers trouvés dans le coffre des archives dressé en 1776.

G 420. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1615-1799.** — Héric. — Lettres de collation de la cure décernées par le vicaire général du diocèse M. Blanchard à André Bonnier. — Lettres de la fondation d'une messe par semaine et d'un anniversaire, pour le service de laquelle chapellenie, Jean Mosnier, recteur de Héric, a donné une maison avec jardin, verger et vigne, au clos de Sainte-Catherine, le tout au lieu de la Perrière, et des terres aux environs (1651). Bail de ce temporel concédé pour 120 livres, en 1782. — Fondation d'une messe à célébrer les dimanches et fêtes en la chapelle du Chalonge, dont la dotation, montant à 60 livres de rente, fut donnée par Pierre Chambellé, chevalier, seigneur de l'Ouche et du Chalonge, maréchal de camp, ci-devant gouverneur de l'île de Rhé (1659). Bail à ferme de la métairie de la Forêt-Rivaud,

dépendante de la chapellenie des Douets, concédé pour 380 livres. — Nomination de collecteurs et fragment de compte rendu à la fabrique par les marguilliers.

G 421. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1796.** — Jans. — Baux à ferme du temporel du bénéfice fondé par Julien Baguet, consistant en maisons et terres sises au village de la Grandville; — du bénéfice desservi en la chapelle Saint-François de Chastenay, concédés tous deux par l'abbé Julien Monnier.

G 422. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1607-1786.** — Juigné-les-Moutiers. — Sentence de la Cour de Châteaubriant ordonnant que Pierre Loyseau, sieur de la Teillais, sera mis en possession d'un banc dans l'église paroissiale, selon la concession qui lui a été faite par le baron de Châteaubriant, et procès-verbal de Georges de la Neufville, écuyer, sieur de la Rivière, capitaine de Châteaubriant, maître des Eaux-et-Forêts, constatant que le banc a été placé en sa présence devant l'autel de Notre-Dame. — Baux à ferme des biens de la chapellenie de Teillais, en Juigné, et des bénéfices de Sainte-Anne et du Cèdre situés dans les paroisses de Beré, de Moisson et de Melleray.

G 423. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

**1597-1777.** — Lavau. — Comptes rendus par les marguilliers et procureurs de l'église paroissiale comprenant des inventaires d'ornements, des recettes de rentes, des ventes de prés et de terres, le revenu de la chapellenie de Notre Dame de Pitié. En 1549, la recette s'éleva à 85 livres 7 sous; — en 1646, à 131 livres; — en 1698, à 414 livres; — en 1768, à 247 livres. — Rôles de fouages et de capitation, mandements de répartition du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Procès-verbaux constatant le refus des marguilliers, quand Pierre Viau, prêtre, et Jean Bernard, cleric, demandèrent à être présentés pour la chapellenie de la Berouzaie et son annexe le légat des Pohers.

G. 424. (Liasse.) — 29 feuillets, papier.

**1548.** — Legé. — Compte en charge et décharge produit devant l'official de Luçon par Simon du Chaffaut et Michel Tuleuvre, prêtre, fermiers de la cure de Legé, demandeurs en paiement de divers allocations qui leur étaient dues pour célébration d'offices, à l'encontre de l'abbé Michel Regnier, qui se disait titulaire de la cure.

G 425. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1494.** — Ligné. — Aveu rendu à Jean Chauvin, seigneur de la Muce et de Ponthus, par Pierre Colineau,

prêtre, chapelain d'un bénéfice fondé, en 1484, par Jean de la Rivière, seigneur de la Bouffetière, pour divers traits de dîmes à prendre dans les masures de Champagne, de la Rochette et de Langon.

G 426. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1548-1786.** — Limousinière (la). — Bulle du pape Paul III relevant maître Jean de la Touche, scribe et familier de la Cour de Rome, de toutes les peines et censures ecclésiastiques qu'il pourrait avoir encourues, et lui concédant la permission d'obtenir la cure de N.-D. de la Limousinière et de posséder en même temps deux ou trois bénéfices, cures ou prébendes ecclésiastiques, pourvu que le service religieux n'en souffre pas (1542). — Arrentement par les marguilliers d'un canton de terre au fief de Perpouzin. — Baux à ferme du temporel de la chapellenie de Saint-Jean, sis dans les paroisses de la Limousinière, de Saint-Philbert, de Touvois et de Saint-Cyr en Retz, pour le prix de 400 livres (1785). Présentation de l'abbé Le Maignan, chevalier, seigneur des Cloudis, au titre de chapelain du bénéfice simple du Port, par Antoine Mainguy, avocat (1786).

G 427. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

**1432-1790.** — Loroux-Bottreau (le). — Lettres de la fondation d'une chapellenie à l'autel de la Vierge par Alain Boucher, prêtre, lequel donna divers héritages sis au village de la Belissière, sous la seigneurie de Briacé (1432); et enquête avec procédures contre les fermiers qui contestaient certaines redevances. — Lettres de fondation de la chapellenie de Saint-Fiacre par Jean Durand, prêtre, qui donna tout son bien, 35 hommées de vigne valant 8 livres de rente, sises à l'ouche du Tronchon (1471). Fondation des chapellenies de Notre-Dame et de Sainte-Catherine par Valentin Macé, prêtre, licencié en droit civil, bachelier en droit canon, seigneur de la Brosse, du Breil et de la Brenehardière, lequel donna des domaines et des rentes équivalant à un revenu de 43 livres, 11 sous dans les paroisses du Loroux, de la Chapelle Bassemer, et de Saint-Julien-de-Concelles (1497); baux à ferme des bordages de la Guertière et de la Hersendière dépendants du bénéfice de la messe du prône; — des domaines de la Brenehardière, du Bois-Violet, du Breil-Aubin, de la Brosse, de la Tranchais; — et mémoire de Julien-Pierre Rouxeau, prêtre, à l'évêque, concluant à l'érection d'une chapelle de Notre-Dame à la Brosse, pour y célébrer les six messes hebdomadaires fondées par V. Macé (1789). — Acte de fondation par Louis Papin, prêtre, d'une cha-

pellenie d'une messe par semaine, à l'autel de Sainte-Marguerite, en la chapelle de Notre-Dame, pour laquelle il a donné une maison au Loroux, avec des terres à Blanche-Noue, à Dorangeart, aux Bardouillères, aux Bretonnières, à la Martelière, aux Chauvières, en la prée de la Sablière, paroisse de Saint-Julien-de-Concelles (1523). Aveux rendus à Charles Martel, chevalier, seigneur de Tannel, de la Chesnardière, du Plessis-Brésigaud, du Plessis-Glain, de Cleray, de la Héardière (1674), etc ; à Jacques Ballet de la Chesnardière (1729) ; à Philippe Royer, écuyer, lieutenant général de l'amirauté de Nantes, tous seigneurs de la Bazouinière. — Arrentement des biens dépendants du bénéfice des Papins ou de Launay précédé de plusieurs procédures (1783). — Présentation des chapellenies de Sainte-Agnès, du Crucifix et de la Haudinière fondées par les anciens seigneurs du Loroux, de la Haudinière et de Goulaine, et dont le temporel consistait en marais et terres sis sous la baronnie de l'Ile-de-Bouin, et aveu rendu en 1733. — Baux à ferme d'une maison, de deux pièces de terre et de douze hommées de vigne dépendantes du bénéfice fondé, vers 1476, par Robin Peltanche *alias* Tallais, prêtre : — et de douze hommées de vigne, composant le temporel de la chapellenie des Bitaux. — Actes de fondation des chapellenies desservies dans les chapelles privées des châteaux de la Haie, de Beauchesne, de la Laudière, du Jaulnay et de la Malonnière, souscrits par François Blanchard, écuyer, Claude de Rogues, écuyer, sieur de la Poëze, Olivier Martel, chevalier, et Philippe Liquet, dame de la Ferronnière. — Dénombrement des bénéfices de la paroisse du Loroux-Bottreau, présenté à l'évêque en 1666. — Bail des dîmes grosses et menues consenti pour 550 livres par le recteur, en 1785.

G 428. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1669-1779.** — Louisfer. — Présentation au titre de chapelain du bénéfice du Creux fondé par Jeanne Harel et vacant par le décès de Jean Aubin, recteur de Louisfer. — Constitution (1779) d'une rente hypothécaire de 21 livres, en faveur du chapelain du bénéfice fondé, en 1652, par Jean Hamon et Jeanne Gautier ; et lettres de collation accordées par l'évêque Fretat de Sarra à l'abbé Lemonnier de Lonlay (1779.)

G 429. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 29 pièces papier.

**1566-1790.** — Machecoul (La Trinité et Sainte-Croix de). — Déclarations de temporel : de Denis Georgeteau, prêtre, titulaire du bénéfice de Saint-Marc (1566) desservi en l'église de Sainte-Croix ; de la cha-

pellenie de Notre-Dame, desservie en la chapelle de Saint-Nicolas de Machecoul (1769) ; de la chapellenie de la Madeleine, fondée en la chapelle du cimetière de Saint-Philbert de Grand-Lieu par les seigneurs du Branday ; de la chapelle de Sainte-Catherine desservie en l'église de Saint-Mesme et fondée aussi par les seigneurs du Branday. — Baux à ferme de terres et de marais situés à la Roullière, en Saint-Cyr, aux environs des villages de la Poirine, de la Roche et du Bois-Guillemette, en Sainte-Croix (1784). — Actes de présentation, de provision, de prise de possession concernant le bénéfice : de Notre-Dame-de-Pitié desservi en l'église de Saint-Cyr-en-Retz ; de Notre-Dame-de-Bon-Secours, desservi en celle de Sainte-Croix de Machecoul ; les bénéfices de Bethléem ou de Notre-Dame d'Arignon, de Saint-Jean et des Viaux desservis dans les deux paroisses de Machecoul ; — la chapellenie des Gareaux desservie dans la chapelle Saint-Nicolas et le bénéfice de Saint-Michel ou des Jaillers, dont le temporel était affermé 100 livres. — Mémoire pour le général des habitants des Marches communes franches de Bretagne et de Poitou, défendeur contre le fermier des devoirs de Bretagne et les États, demandeurs en paiement des droits de Jaugeage et de Courtage (1754). — Procédures d'une instance poursuivie par le général des habitants de la paroisse de la Trinité contre les tenanciers du canton de la Marche, qui refusaient de payer les fouages pour les prés des Loquets, et copies de titres comprenant un extrait du partage et du prisage des biens des successions de François Goupilleau, notaire à Machecoul, de Julienne Guilbaud du Chatellier, et le contrat de vente du pré de la Jarrie, conclu par François Cornulier, seigneur de la Pageoterie, fondé de la procuration d'Anne Le Meignen, sa mère, veuve de Claude Cornulier.

G 430. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 27 pièces, papier.

**1684-1780.** — Maisdon. — Fondation par Sébastienne Bachelier, veuve d'Henri-René Saguier, chevalier, seigneur de Luigné, conseiller au Parlement de Bretagne, d'une chapellenie dont le titulaire devra célébrer une messe en la chapelle des Roussières ou en celle de Notre-Dame du Salut, les jours de dimanche, de fête et le lundi de chaque semaine ; et donation de la maison et du domaine de Belestre pour l'entretien du chapelain (1688). Avis favorable du promoteur sur la requête de la fondatrice, approbation de l'évêque, ratification par Philippe Bizien, chevalier, seigneur du Lezart et Henriette Saguier, son épouse et procuration. — Remise d'indemnité accordée par Esprit Jousseau, chevalier, mar-

quis de la Bretesche, seigneur de Couboureau, et quit-  
tance d'Achille Barrin de la Galissonnière pour les  
100 livres payées à raison du droit d'amortissement,  
par la fondatrice. — Aveux rendus à la chatellenie de  
Château-Thébaud (1744) et à la seigneurie de la Bre-  
tesche (1773), états de consistance et d'arpentage pro-  
duits par les titulaires de la chapellenie de la Tour.  
Délibérations sur un projet de réunion de ce bénéfice  
à la fabrique de Saint-Laurent de Nantes (1775).

G 431. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1771-1790.** — Malville. — Baux à ferme d'une mai-  
son avec jardin, de près, terres labourables et bois taillis  
dépendants du bénéfice de Thomas Goujon et situés au  
bourg, consentis par Alphonse Rivière de Vauguérin,  
seigneur de la Grée et de la Mordelais, cleric titulaire.

G 432. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

**1507-1698.** — Massérac. — Testaments et contrats :  
de J. Letort, prêtre, lequel fonda des messes en l'église  
de Massérac et en celle de Saint-Vincent de Nantes  
(1502) ; — de Simon Jollivet, prêtre (1637) ; — de Julien  
Renaud, prêtre (1639) ; — de Denise Guyheneuc, dame de  
Huger, de Juzet, d'Anguignac, et de Jeanne Macé, dame  
des Grands-Prés (1671). — Ordonnance de réduction  
de messes pour les bénéfices fondés par Félix Prier,  
Jean Crochut, prêtre, et Jeanne Macé (1675). — Quit-  
tances de droits d'amortissements payés. — Actes de  
vente de divers cantons de près, en la prairie de Pra-  
pusson et en l'île de Crigou, consentis (de 1578 à 1595)  
par les paroissiens, et actes de retrait. — Procédures  
d'une instance poursuivie par Henri de Montmorency,  
baron de Derval, demandeur en paiement d'une rente de  
4 mines d'avoine et de cinq sous, contre les tenanciers  
des fiefs de la Baroulais, du Marais, de Couëdel, de la  
Tardivelais, lesquels prétendaient relever immédiate-  
ment du prieur de Massérac (1614). — Aveu rendu à la  
seigneurie de Brains par plusieurs habitants de Mas-  
sérac, pour diverses écluses sises dans les Marais de la  
Vilaine (1629).

G 433. (Cahier.) — 42 feuillets, papier.

**1678-1790.** — Massérac. — Délibérations du gé-  
néral des habitants de la paroisse concernant : l'examen  
des comptes ; le tarif des inhumations faites dans la  
chapelle du Rosaire ; la nomination des commissaires  
aux grands chemins, des collecteurs et des marguilliers ;  
les aumônes à faire aux pauvres, la garde des prairies,  
la création de 4 foires par an sur la terre de Penhouet,  
la propriété du marais Thomas, la prestation d'un aveu

général, l'abandon de 20 journaux de terre au profit du  
prêtre qui dira la messe du matin ; un droit de pêche  
en la rivière du Don, revendiqué par le sieur Maudet  
au détriment des paroissiens, la réfection de la porte du  
cimetière, etc.

G 434. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1601-1799.** — Massérac. — Bail de l'office de se-  
crétaire et sacristain de la paroisse, avec toutes les  
charges et les profits, concédé à Simon Jollivet (1610).  
— Élections de procureurs de la fabrique. — Marchés  
passés pour les réparations de l'église et du presbytère.  
— Traité conclu par les habitants avec Jean Louet,  
barbier chirurgien, lequel s'est engagé, pour 15 livres  
par an, à passer tous les 15 jours dans chaque village,  
pour y couper les cheveux et la barbe, arracher les  
dents et « brûler ceux qui en auront besoin » (1612). —  
Adjudications annuelles de l'herbe du regain qui pous-  
sait sur les prés communs de l'île-Neuve, de l'île-Cri-  
gou, de l'île-de-Pitié et de l'île-Blanche (1783).

G 435. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 346 feuillets, papier.

**1590-1595.** — Massérac. — Procédures diverses  
d'une contestation relative aux marais de la Vilaine,  
pendante entre les habitants de Brains et ceux de Mas-  
sérac qui voulaient concurremment exercer des droits  
de pêche, de chasse et de pâture. Allégations, déposi-  
tions, assignations, ajournements, interrogatoires. Pro-  
cès-verbaux d'enquête volumineux.

G 436. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 34 pièces, et 161 feuillets papier.

**1674-1686.** — Massérac. — Procès-verbal d'en-  
quête et d'état de lieux sur l'étendue et les limites des  
marais de la Vilaine, dressé à la requête des habitants  
de Massérac, demandeurs en maintenue contre les pa-  
roissiens de Brains, défendeurs. Requêtes, productions,  
sentences, subjonctions, objections, contredits, arrêts  
de partage et intervention de l'abbé de Redon en qua-  
lité de seigneur suzerain des deux paroisses.

G 437. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1758-1793.** — Massérac. — Procédures d'une op-  
position formée par les paroissiens et le prieur de Mas-  
sérac à un afféagement de marais sollicité dans les com-  
muns par la dame Turmel de la Chaise. Procès-verbal  
constatant les difficultés qui s'opposent à la navigation  
de la Vilaine, mémoires, bannies et enchères.

G 438. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1746-1796.** — Massérac. — Productions, défenses,  
réponses d'une instance poursuivie par les habitants de

Massérac contre Charlotte Piolin, veuve de Jean-Baptiste Dupont, ancien capitaine de cavalerie au régiment d'Artois, Élisabeth Piolin, veuve Jouet, docteur-médecin et Geneviève Piolin, héritières de Marguerite Piolin des Places, laquelle s'était permis d'enclorre, une portion du marais Thomas, près de sa métairie du Petit-Marais. Aveu rendu par la veuve Louis Piolin, sieur des Places, à René de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Renac à Beslé, pour un canton de pré qui lui donnait le droit de communer dans les landes et marais de la frairie de Beslé (1746).

G 439. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

**1597-1794.** — Massérac. — Procès-verbal de l'emprisonnement au Bouffay des procureurs de la paroisse de Massérac, lesquels refusaient de payer au trésorier des États la somme de 58 écus 15 sous, montant de leur contribution à l'entretien des gens de guerre (1597). Mandements généraux et particuliers de répartition adressés aux paroissiens par les Commissaires des États, les receveurs des Fouages, de la Capitation et des autres impôts et par les Intendants de la province. Sommations et contraintes.

G 440. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**1664-1794.** — Massérac. — Rôles de répartition des fouages ordinaires et extraordinaires, des frais de garnison, des droits de nouvel acquêt et d'usage qui ont été levés sur les contribuables de la paroisse.

G 441. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1601-1690.** — Massérac. — Comptes en charge et décharge présentés par les procureurs de la fabrique devant les délégués de l'assemblée paroissiale, accusant, en 1602, 160 livres de recette et 156 livres de dépense; en 1680, 448 livres de recette et 171 livres de dépense.

G 442. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

**1661-1799.** — Massérac. — Comptes en charge et décharge présentés par les procureurs de la fabrique devant les délégués de l'assemblée paroissiale, accusant en 1698, 382 livres de recette et 367 livres 10 sous de dépense; en 1728, 4,447 livres de recette et 2,899 livres de dépense.

G 443. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1730-1799.** — Massérac. — Comptes en charge et décharge présentés par les procureurs de la fabrique devant les délégués de l'assemblée paroissiale.

G 444. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1704-1794.** — Massérac. — Ordonnances de l'Intendant de la province concernant la levée et le remplacement des soldats provinciaux, la préparation des listes de tirage et un état des avances faites par les paroisses. Convocations des levées à Redon adressées par M. Macé de la Porte, subdélégué.

G 445. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1686-1797.** — Maumusson. — Testament de Jean Bedouet, portant fondation d'une messe le samedi de chaque semaine, et donation d'une maison et de terres au village de Libaudière (1638). — Bail à ferme de trois pièces de terre et d'un pré formant le temporel du bénéfice de Jeanne Foucher (1787). — Extraits d'aveux et de rôles rentiers produits pour établir le droit de dîme du recteur et la part des seigneurs de Maumusson.

G 446. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1639-1790.** — Mauves. — Lettres de la fondation par Louis d'Avaugour, chevalier, et Renée Tyrand, seigneur et dame du Bois de Kergrois, d'une chapellenie d'une messe chaque jour, à célébrer dans la chapelle de Roualan (1632). Jugement condamnant les héritiers du fondateur à faire exécuter les réparations des logis, et aveu rendu par le chapelain à Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, seigneur de Mauves, colonel du régiment de Champagne (1762). Requête du chapelain J.-B. Duteil à l'évêque pour obtenir la réduction du service des messes à deux par semaine sous l'invocation de N.-D. de Miséricorde; délibérations des paroissiens sur le changement d'heure des messes (1790), et requête de François Becdelièvre, marquis de Becdelièvre, seigneur de la Seilleraie, premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne et de son épouse Victoire de Coutances, pour obtenir que la chapellenie de la Cartière soit transférée de la chapelle d'Auray en celle la Seilleraie (1733). — Acte de la fondation par Jean Lorido, prêtre, recteur de Mauves, d'une messe à célébrer, les dimanches et fêtes, en l'église paroissiale, à l'autel de la Vierge (1684).

G 447. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1599-1749.** — Mésangé. — Instances en paiement d'arrérages contre les héritiers de Guillaume d'Achon, seigneur de la Varenne, débiteurs d'une rente de 9 livres, six chapons et 4 boisseaux d'avoine, sur le lieu de la Justonnière, contre Olivier Coquereau et les héritiers de Jacques Hardi, poursuivies par les titulaires du bénéfice de la Loire. Bail à ferme d'une closerie au vil-

lage de la Loire, en Vritz, concédé pour 60 livres (1728). Présentation par René d'Irodouer, écuyer, seigneur de la Quetraie, de l'abbé Taillandier au titre de chapelain de Sainte-Marguerite (1668). — Baux à ferme du temporel dépendant des chapellenies de Saint-Michel et de Sainte-Marguerite, comprenant des maisons avec jardins sises au bourg (1728).

G 448. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

**1549-1795.** — Mesquer. — Actes de fondation, testaments, actes de présentation et de collation, baux de temporel concernant le bénéfice de Notre-Dame doté par Guillaume Le Bocennec, prêtre, d'une maison sise au bourg, avec des terres et des vignes dont il donna la présentation à Pierre de Saint-Martin, seigneur de Kerpondarm, et à ses successeurs (1549); — deux autres bénéfices de Notre-Dame et de Sainte-Anne desservis dans la chapelle de Sainte-Anne de Tréambert, à la présentation des seigneurs du château ; — la chapellenie de Soursac, dotée par Jean de Kercabus, écuyer, seigneur de Soursac et Nicole de Cléguenec, son épouse, de 84 livres de rente (1669) ; — la chapellenie de Notre-Dame, fondée par la famille Lallement en l'église paroissiale de Notre-Dame de Mesquer ; — et le bénéfice de Saint-Sébastien de la Ville, dont le temporel sis en Meslon, fut affermé 30 livres. — État récapitulatif de la récolte des marais salants de Mesquer, en 1731.

G 449. (Liasse.) 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1733-1790.** — Missillac. — Aveu rendu à Claude de Derval, chevalier, seigneur de la Haje-Eder, par l'abbé Blanchard, titulaire du bénéfice de Tournoly fondé par Guillaume de Launay, prêtre, comprenant des terres sises dans les tenues de la Rivière, de la Hêlardaie, de la Ferrière et de Beauvais. — Délibérations du général des habitants portant procuration à divers pour toucher les termes d'une rente de 450 livres constituée sur les États de Bretagne au profit du bureau de charité. — Bail du temporel du bénéfice de la Boulaie concédé pour 195 livres et diverses redevances en nature.

G 450. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1779-1799.** — Moisdon. — Baux à ferme du temporel du bénéfice de la Grolière, sis aux environs du

Vaubenoît, concédés par B. Garnier, commis régisseur de la forge de Gravotel, fermier général du bénéfice, et par Bertrand-Marie Garnier, docteur en théologie, recteur de Teillé.

G 451. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1656.** — Monnières. — Acte de donation par lequel Jacques Barrin, chevalier, seigneur de la Galissonnière, vicomte de la Jannière et du Besso, châtelain du Pallet, de Monnières, de Gorges et de Mouzillon, maître des requêtes de l'Hôtel, augmente de 3 messes la chapellenie de la Jannière fondée par son père et Vincente de Ruelan, sa mère, et ajoute 75 livres de rente aux 25 livres de la première dotation.

G 452. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1797.** — Montbert. — Bail à ferme des terres labourables et en friche dépendantes de la cure, comprenant 4 fiefs et une grande prairie, concédé par Jean Gestin, prieur recteur, pour la somme de 2,800 livres. Extraits des sommiers de biens de mainmorte.

G 453. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1567-1797.** — Montoir. — Acte de fondation par plusieurs habitants d'une chapellenie d'une messe par semaine à célébrer en la chapelle de Saint-Joachim et de Sainte-Anne qu'ils ont fait construire dans les Grandes-Iles et dont la dotation en terre est évaluée à 32 livres (1677). — Prise de possession du bénéfice de la Tour d'Oudon, desservi en l'église de Montoir, par l'abbé Gaultier, lequel fut présenté par Pierre Rousseau, patron, et bail du pré Cassé par le même (1781). — Instance en paiement d'une rente de 6 trullées de froment contre Jean de l'Estourbeillon, chevalier, seigneur du Bois-Joubert (1787), débiteur, en qualité de propriétaire de la métairie de Canlogot, et successeur de l'abbé Michel, qui en avait fait don par acte de 1579. — Compte en charge et décharge rendu par les procureurs de la fabrique, en 1567.

G 454. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

**1595-1797.** — Montrelais. — Fragments d'un compte de fabrique de 1525. — Délibérations des paroissiens portant procuration pour acquérir par arrentement un terrain qui sera employé à la construction d'un presbytère au bourg de Montrelais, et arrêtant ensuite que

la maison, nommée le bénéfice de la *communauté des prêtres habitués*, sera affectée à cette destination. — Concordat passé entre le titulaire du prieuré de Montrelais et le recteur de la paroisse Saint-Pierre de Montrelais pour le partage des dîmes qui se levaient dans l'étendue de ce territoire (1766). — Ordonnance épiscopale érigeant en cure la trêve de la Chapelle-Saint-Sauveur (5 janv. 1767). Lettres patentes de confirmation et arrêt conforme du Parlement. — Requêtes, productions, mémoires d'une contestation portée d'abord au Présidial de Nantes, puis au Parlement, par l'abbé F. Robineux, prêtre, curé de Montrelais, demandeur, et les paroissiens défendeurs, à propos du choix du presbytère et des réparations qui paraissaient nécessaires. Expertises, état de lieux. Réclamation du sieur Guillot qui avait vendu sa maison pour la même destination. Prise de possession du légat de la Bellangerie, aussi appelé la *Communauté des prêtres*, par l'abbé Robineux (1768); et consultation sur la possibilité de l'union de ce bénéfice à la cure. — Réclamation de dîmes sur le clos des Moncellières, dues par le recteur d'Ingrandes (1782). — Demande en cassation d'une sentence de confiscation de dîmes prononcée par le siège des Traités d'Angers. — Bail à ferme du temporel du bénéfice du Bois-Long possédé par Toussaint de Cornulier, clerc profès de l'ordre de Malte, concédé pour 488 livres par an (1782). — Consultation et correspondance sur la collocation d'un legs de 2,500 livres fait en faveur des pauvres de Montrelais, par Jeanne Couet, veuve Grimault, l'acquisition d'un terrain de 15 journaux et l'autorisation nécessaire à la levée d'une imposition destinée à couvrir les dettes de la paroisse.

G 435. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 9 pièces papier.

**1603-1775.** — Moûtiers (les). — Inventaire des biens, meubles, ornements et titres conservés dans le trésor de la fabrique de Saint-Pierre des Moûtiers dressé en 1603. — Arrêt de la Cour permettant aux paroissiens de répartir et de lever sur eux une somme de 600 livres. — Mémoire dans lequel le recteur se plaint du grand nombre de bancs établis dans l'église, et demande au Parlement un arrêt en forme de règlement qui permette de les taxer, et consultation signée par Éven, Marc de la Chesnardais et Boylesve (1770). — Actes de présentation, de collation et de prise de possession, ordonnances d'extinction et de réunion concernant les chapellenies du Saint-Esprit, de Notre-Dame de Pitié, de Saint-Martin et la vicairie de l'église du prieuré Notre-Dame-des-Moûtiers.

G 456. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1797-1797.** — Mouzeil. — Baux à ferme de cantons de terres labourables et de prés, situés près la Chapelle-Breton et dans les masures de la Morinière et du Boul-lay, concédés pour 41 livres par an. — Baux à ferme des traits de dîme de la Richerais, de la Fouquelière et de la dîme de vin dépendants de la rectorie de Mouzeil.

G 457. (Liasse.) — 8 pièces; papier.

**1545-1791.** — Mouzillon. — Arrentement: d'une maison ruinée, d'un jardin et d'une pièce de terre appartenants à la confrérie de Notre-Dame et de Saint-Martin (1545); — de 15 boisselées de vigne, au clos de la Rebunière, dépendantes de la chapellenie des Roux (1769). — Actes de présentation, de collation, de prise de possession de la chapellenie de la Barillière dont le patronage appartenait à Henri du Bois, chevalier, seigneur de la Ferronnière, de Beauchêne et de la Barillière (1761); reconnaissance d'une rente de 20 livres qui était due au chapelain sur le temporel de la cure de Cugan, et bail à ferme des domaines du bénéfice concédé pour 140 livres. — Baux à ferme de 5 traits de dîmes concédés, pour 920 livres, par Anne-Julien Béchu des Haies, prêtre, recteur de ladite paroisse (1786).

G 458. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

**1496-1796.** — Nantes. (Saint-Clément de). — Titres des fondations de messes, de saluts, d'oraisons et d'anniversaires établies par Jean Morel, Alphonse Le Garec, sieur de Launay, Jacques Ripoché, prêtre, Jeanne Villot, Joseph Guiho, prêtre, et Françoise Pesron. — Accords, instances, actes de vente, de reconnaissance, d'obligation et de procuration concernant: une rente foncière assise sur une maison de Richebourg, au profit du chapelain du bénéfice de Notre-Dame; — une rente hypothécaire de 30 sous, créée sur la terre de Fousnard par Pierre Gaignard, seigneur de Fousnard, au profit du titulaire d'une chapellenie desservie au Grand-Autel; — la réduction d'une rente de 200 livres appartenante à l'abbé Cohon, chapelain de Saint-Marc; — les dommages et intérêts dus au chapelain du bénéfice de Saint-Christophe ou de la Grande-Noë pour l'abandon d'un canton de vigne, sis en Doulon, sous la juridiction du Gué-Robert, dépendant de son bénéfice et arrentement d'une maison avec jardin sise au faubourg Saint-



Clément, formant le temporel du légat de Jean Jau-mouillé. — Acte de vente d'une maison sise rue Saint-André ; et instance des acquéreurs contre le curé de la paroisse qui avait négligé de faire reconnaître les servitudes de l'immeuble, lors de la reconstruction de la chapelle Saint-André, en 1766. — Enquête sur le projet d'annexer la cure de Saint-Clément à la communauté des prêtres fondée à côté, sous l'invocation de N.-D. de Lorette, par l'abbé Lévesque ; arrêt d'enregistrement des lettres d'union de juillet 1673 et arrêts contre les paroissiens appelants comme d'abus du décret d'union. — Déclaration du temporel de la cure de Saint-Clément fournie par l'abbé Dugast (1696). — Procès : des marguilliers contre leur recteur auquel ils déniaient le droit de placer un banc dans le chœur et de fermer l'une des portes de l'église ; — et du recteur contre deux prêtres de chœur qui refusaient de remplir leur office de diacre et de sous-diacre, sous prétexte qu'ils n'y étaient pas obligés quand le curé ne célébrait pas lui-même. — Remontrances de l'official à l'abbé Dugast qui négligeait les processions habituelles de la paroisse (1714). — Contrats de constitution, de reconnaissance, et distribution de deniers justifiant la possession de diverses rentes appartenantes à la confrérie de Notre-Dame des Avents, Saint-André et Saint-Sébastien.

G 459. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

**1469-1797.** — Nantes (Saint-Clément de). — Aveu rendu à la commanderie de Saint-Jean et Sainte-Catherine par le recteur Jean Bizeul, pour des cantons de prés sis dans la Grande-Hanne, en la paroisse de Doulon (1670). — Actes de reconnaissance, de vente, d'appointement, d'arrentement, sentences d'ordre et de condamnation concernant des rentes foncières assises sur la Halquinière en Doulon, sur des maisons sises à Richebourg et au faubourg Saint-Clément et sur le logis du Gros-Chesne en Saint-Donatien (1469). — Procès intentés aux Ursulines (1640), et aux religieuses de la Visitation par le curé de la paroisse, demandeur en règlement d'indemnité pour la perte de ses droits rectoriaux sur les domaines acquis par ces deux couvents ; accord et arrêt (1655). — Autres procédures relatives à des règlements de droits de servitude entre le curé, le couvent de la Visitation et le sieur Deshergues. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant d'inhumier dans le nouveau cimetière de la Bouteillerie (1786). Refus de recevoir les ossements du cimetière de Sainte-Radegonde. — Emprunt de 1,500 livres. Titres de créances de la fabrique. Compte en charge et décharge pour 1777. — Contrat de 150 livres de rente transféré aux pauvres

de la paroisse sur Hilarion du Rocher, chevalier, seigneur du Lestier, et Marie Despinose, son épouse.

G 460. (Cahiers.) — 82 feuillets, papier.

**1733-1791.** — Nantes (Saint-Clément de). — Livres des délibérations du chapitre des membres de la confrérie de la Trinité, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Jean-l'Évangéliste, contenant les élections de prévôts et les règlements de compte. Liste alphabétique de tous les frères et sœurs de l'association en 1791.

G 461. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**1443-1790.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Actes de donation souscrits par Olivier Héart, marchand de Nantes, Jacques de la Croix, recteur de la paroisse Sainte-Croix (1588), Jean Vallée, Adrien Chartier, prêtre, et Mathurine Raboceau, veuve de Michel Léonard de la Rablaie et contrats de transport, de reconnaissance et d'acceptation des rentes foncières qu'ils ont cédées à la fabrique sur diverses maisons de Nantes, pour la fondation de messes solennelles, et de saluts en l'honneur du Saint-Sacrement. — Fondation d'un office solennel des morts par Gillet Barbe, bourgeois de Nantes, seigneur de la Roche, en Gorges, au moyen de 31 livres tournois de rentes foncières, qu'il acheta de Jean Babouin, seigneur de la Hemeriaie sur des maisons sises aux carrefours de la Laiterie et des Changes et rue de la Poissonnerie (1451). — Actes de reconnaissance, d'opposition, de transport, quittances et sentences contre les débiteurs. — Donation par Jean Allaire d'une rente foncière de 25 sous, pour le prédicateur du sermon de la veille de Pâques, qui sera docteur en théologie ; — et acte de vente d'une maison sise au Marchix, laquelle était grevée d'une rente de 60 livres donnée par Françoise Patage, veuve Pinard, pour le prédicateur des sermons du Carême. — Donation d'une rente foncière de 80 livres sur la terre des Ouches, en Saint-Sébastien, par Jean Langlois, recteur de Sainte-Croix, pour l'entretien du prêtre qui fera le catéchisme (1636) ; actes d'acceptation des paroissiens, de débournement de la terre hypothéquée, extrait du contrat de vente portant reconnaissance, et condamnations contre les débiteurs.

G 462. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

**1475-1799.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Fondations de messes à l'autel de la Trinité : par Jean Gloesquen, dit de Rostrenen, marchand de Nantes, lequel donna 10 livres de rente foncière sur une maison sise rue Bâclerie (1492) ; — par Denis Cochet et Marie de

Bien, sa veuve, lesquels donnèrent 6 livres de rente foncière sur une maison de la Grande-Rue (1522); — par Mathurine Delaunay, veuve de Louis Cailleteau, sieur de la Cherpraie, conseiller au Présidial, laquelle donna plusieurs cantons de terre situés en Saint-Sébastien, près de Pirmil. — Titres d'acquisition desdits héritages, actes de ratification, de reconnaissance, de transfert, d'adjudication, de transaction, de déclaration, de partage, de franchissement et de sommation. — Procédures contre les débiteurs.

G 463. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

**1477-1737.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Fondations de messes en l'honneur de la Vierge aux autels de Notre-Dame-de-Pitié et de Notre-Dame-de-Consolation, par Hervé Hauguemard (1477), Guillaume du Cellier (1485), Jean Le Bouleur (1488), Françoise Boucher (1544), femme Denyau, Julien Noël, chanoine de Saint-Pierre et recteur de Sainte Croix (1619), Michel Ragaud, sieur de la Hautière, contrôleur général au siège de la Prévôté de Nantes; Yves du Bot, Arthur Hubert, sieur de la Thébaudière (1621), Perrine Hervé (1529), Pierre Couperie, chanoine archidiacre de la Mée, et Jean Couperie, président au Présidial de Nantes (1637), lesquels ont donné diverses rentes foncières à prendre sur des maisons sises en l'île de la Saulzaie, place Sainte-Croix, au Marchix, rues de la Juiverie et des Carmes. — Actes de ratification d'arrentement, de procuration, de constitution, de transfert et d'acceptation. Procédures et sentences contre les débiteurs.

G 464. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

**1469-1704.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Fondation du bénéfice de Sainte-Anne doté par Jeanne de la Vennerie d'une rente de 9 livres 10 sous, qui fut assise par ses héritiers sur quatre maisons de l'île de la Saulzaie (1481). — Autre dotation du même bénéfice par Jeanne Maumarché, femme Hercouët, dont le legs fut réduit à 5 livres par l'Official. — Fondation par Pierre Raboceau, seigneur du Verger, secrétaire du duc François II, d'une messe à célébrer chaque dimanche à l'autel de Saint-Pierre et le jour de la fête de saint Pierre, avec vêpres la veille, et d'une messe de *Requiem* le lendemain, moyennant une rente de 8 livres 10 sous (1473). — Fondation d'une chapellenie au même autel par P. Menant, sieur de la Mitrie (1661). Autre fondation par Guillaume Anizan du chant des vêpres, des matines et d'une grand'messe en l'honneur de tous les Apôtres avec une dotation de 12 livres tournois de rente foncière (1517). — Fondation de l'office de Saint-Jean-

Baptiste et d'une messe de *Requiem* le lendemain par Jean Avril, prêtre de chœur de la paroisse. — Titres de plusieurs rentes foncières à prendre sur des maisons de Richebourg et de la Grande-Rue par les chapelains des bénéfices fondés à l'autel de Sainte-Barbe par Geofroy Favé et Guillemette du Pré, son épouse, et un autre bienfaiteur inconnu. — Homologations, poursuites en recouvrement contre les acquéreurs des maisons hypothéquées, et sentences de condamnation.

G 465. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

**1443-1726.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Titres de fondation des chapellenies de la Madeleine et de Saint-Claude desservies en l'église paroissiale et des rentes foncières qui leur furent affectées et assignées sur le lieu de la Porcherie, en Saint-Similien, sur des maisons sises rue de Verdun, près des Chartreux et des Jacobins par Didier Lambert, Gilles Thomin, notaire, et Jean Jobel, dit du Boul; — des chapellenies de Notre-Dame et de Saint-Gatien desservies en la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, sur les ponts de Nantes, et dotées par les habitants de l'île de la Saulzaie (1443) et par Jeanne Davy, femme Regnault (1463). Testaments, actes de donation, de transfert, d'arrentement, de reconnaissance, d'assignation, de sommation et poursuites contre les débiteurs. — Décret épiscopal de Louis Turpin de Crissé annexant au canonique de l'abbé Le Chevalier la chapellenie des Métoires, *alias* Le Barbé, fondée sous l'invocation de Sainte-Marguerite (1726).

G 466. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

**1390-1693.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Titres des fondations d'anniversaires et des donations faites à la fabrique par Renaud de Bazoges (1396), par Philippe Le Mire, doyen de Nantes (1409), par Guillemette Milsende, Jean de la Rive, chanoine de Notre-Dame de Nantes, la femme de Perrot Rivaut, Jeanne Rabié, Himène Chauvin, veuve Elmeth, Jeanne Cornuau, veuve Jean Delesque dit *Malo le Héraut* (1470); — Thomas Spadine et Jamette Tuelou son épouse, Jean Spadine le jeune, et Jean Spadine, seigneur du Housseau, procureur syndic de la ville de Nantes, et Gilles Spadine, sieur de la Nicollière, Jean Leclerc, notaire, et Jean Richerot (1484). — Testaments, actes de donation, d'arrentement, de vente, d'échange, d'acceptation, de reconnaissance; poursuites et sentences contre les débiteurs pour des rentes foncières hypothéquées sur des maisons et des terres sises pans les îles de Biesse et de la Saulzaie, en la prairie de la Madeleine, rues du Pas-Périlleux, de la Poissonnerie, du Pont d'Erdre, au Port au Vin, au Marchix, etc.

G 467. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

**1511-1776.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Titres des fondations d'anniversaires et des donations pures et simples faites à la fabrique par Jean Gérard, prêtre, Jean Vincent, drapier (1521) ; Macée Boceau, dame de la Cognardière, Guillaume Loisel, sieur de la Touraudie, du Plessis-Bouchet et de Launay (1537) ; Jean Lemerrier, Mathurin Vivien (1560), Guillaume Lenain, Alain des Ouches (1580), Antoine Gravoil et Guillaume Symon, sieur de la Folliette (1589). Testaments, actes de donation, de transfert, de constitution, de reconnaissance, de subrogation et poursuites contre les débiteurs des rentes foncières léguées pour les honoraires des chapelains et hypothéquées sur diverses maisons de Nantes.

G 468. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

**1597-1768.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Titres des fondations d'anniversaires et des donations pures et simples faites à la fabrique par Jean Bureau, sieur des Nouelles, ancien sous-maire de Nantes, sénéchal des juridictions de Vertou, de la Maillardière et de la vicomté de Rezé, et Marguerite Coquin, son épouse (1656) ; — par Antoine Champion, prêtre, recteur de Sainte-Croix (1606) ; — par Pierre Paris, procureur au présidial de Nantes (1636) ; — par Marguerite Fleuriot (1636) ; — par Noël Bezic, notaire royal ; — et par Guillaume Lemarié, sieur de la Garnison (1715) ; lesquels légèrent des capitaux et des rentes foncières assises sur des maisons de Vertais, des rues de la Bâclerie et des Chapelliers. — Actes de donation, d'acceptation, d'arrentement, de reconnaissance et instances en recouvrement contre les débiteurs. — Baux à ferme du temporel des bénéfices des Burlaux, de Saint-Raphaël ou des Pionneaux, comprenant des maisons sises dans les paroisses de Saint-Similien et de Sainte-Croix ; — et défenses de l'abbé Pierre Moraud, cleric titulaire de la chapellenie des Morauds, demandeur en maintenue contre Guillaume Charier, prêtre sacriste, son compétiteur.

G 469. (Cahiers.) — 58 feuillets, papier.

**1718-1718.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant : le rachat des rentes constituées, la nomination des collecteurs, la nécessité de choisir un vicaire, l'examen des comptes la reconstruction de la maison de la Jaille, appartenante à la fabrique, les obligations des sacristains, la taxe levée pour la suppression des rotereaux en Loire, le service des fondations pieuses, la fourniture du pain bénit, etc.

G 470. (Cahiers.) — 41 feuillets, papier.

**1718-1724.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant : les devoirs des prêtres de chœur, l'extinction de la fondation de la messe du Saint-Sacrement par suite du remboursement en billets de banque, les dettes contractées par la reconstruction de la maison de la Jaille, l'interdiction du banc des marguilliers et les privilèges revendiqués par les propriétaires à l'exclusion des locataires, l'entretien du mobilier et des ornements, le classement des archives, le placement d'un tronc de charité, la vérification des comptes, la négligence des sacristes, etc.

G 471. (Cahiers.) — 69 feuillets, papier.

**1725-1730.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant : l'interdiction d'enterrer dans l'église, l'entretien des maisons bénéficiales et le service des messes, les contestations soulevées par les prêtres de chœur dans l'accomplissement de leurs devoirs, la location de la maison de la Jaille, l'emprunt de différentes sommes, la location de plusieurs bancs vacants, la vérification des comptes, le renouvellement des titres de rentes, l'inventaire des registres paroissiaux, etc.

G 472. (Registre.) — 102 feuillets, papier.

**1730-1740.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant : l'application d'un arrêt du Parlement sur le droit de préséance, l'entretien des ornements d'église, la nomination des commissaires répartiteurs pour la capitation, le droit de banc revendiqué par les membres de la confrérie de Notre-Dame de Consolation, les empiètements des voisins sur le cimetière de l'église, l'élection des fabriqueurs et des prêtres de chœur, la police intérieure de l'église, l'érection d'un frontispice à la grande porte, en 1742, les troubles causés par les enfants placés au lutrin, la construction d'un reliquaire dans le cimetière, l'élévation des taxes mises sur les bancs et les fosses, les prétentions de la paroisse Saint-Nicolas sur les îles Feydeau et Gloriette, etc. Arrêt du Parlement attribuant la présidence des assemblées paroissiales aux juges royaux (1735).

G 473. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

**1740-1765.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant : la nomination des commissaires quêteurs pour les pauvres honteux, les avances faites par les dames de charité, l'augmentation des honoraires des prêtres de chœur, le privilège réservé aux marguilliers de choisir des bancs,

la confection du rôle du Dixième, la déclaration des biens immeubles de la fabrique, l'agrandissement de l'église, l'arrentement du terrain dépendant du bénéfice de Saint-Gatien, rue de Verdun; le refus des paroissiens de payer le droit de *neûme*, les dégâts causés par l'ouragan du 15 mars 1751, le remplacement des ornements usés, les privilèges réclamés par la confrérie du Sang Précieux, etc. Inventaire des titres de la confrérie de N.-D. de Consolation (n° 129) et remise au Sanitat. Arrêt du Conseil rapportant les termes d'un arrêt de 1740 rendu au profit du curé de Saint-Nicolas, et maintenant le curé de Sainte-Croix en possession d'exercer les fonctions curiales dans l'étendue de l'île Feydeau (1747).

G 474. (Registre.) — 132 feuillets, papier.

**1765-1780.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant: l'élection de MM. Merlaud de la Cossonnière, Bonin de Beaupré et Fresnel, en qualité de marguilliers; la réunion du bénéfice de Saint-Gatien au chœur, le service funèbre du Dauphin, la création d'un nouveau cimetière pour se conformer à l'arrêt de 1767, les conditions à imposer aux sacristains pour l'arrangement des chaises, la levée d'une somme de 16,500 livres pour acquitter les dettes de la paroisse; le règlement des offices paroissiaux, les conditions du testament de Gaspard Van den Busche, fondateur de l'école de charité de Petite-Biesse; le don de 5,000 livres fait par M. Grou, à la charge d'une messe par semaine; l'exemption des droits de lods et ventes revendiquée par la paroisse contre le fermier des impôts, le classement des archives par M. Le Queré, le tarif des frais d'enterrement et l'homologation du Parlement de 1777, l'union du prieuré de Saint-Martin à la cure, etc.

G. 475. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

**1780-1788.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant: la restauration des autels et des statues; la nomination de nouveaux marguilliers, le traité à conclure avec les Irlandais pour la célébration de la messe de midi, l'exécution de la chaire à prêcher par le sieur Silvain, menuisier; l'arrentement de divers cantons en la prairie de la Madeleine, les obligations imposées aux prêtres de chœur, la détresse du bureau de charité, les travaux d'amélioration à faire au cimetière, un projet de succursale à établir en l'église de Toussaint, l'adoption des doléances du Tiers-État rédigées par la municipalité, etc.

G 476. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

**1410-1788.** Nantes (Sainte-Croix de). — Acqui-

sition par les paroissiens d'un emplacement de maison situé en face de l'église paroissiale, appartenant à Perrot Phelipes, pour le prix de 18 livres, et grevé d'une rente de 2 sous au fief de la Prévôté ducale, afin d'agrandir le cimetière des pauvres (1406). — Mandement du duc Jean IV au sénéchal de Nantes d'ouvrir une enquête (1410), exécutoire de Tristan de la Lande, chambellan du duc et gouverneur de la Comté de Nantes, et lettres patentes du duc Jean IV concédant l'amortissement du terrain acquis, parce qu'en échange les paroissiens ont transféré l'hypothèque de la rente sur une maison de la paroisse Saint-Vincent (1411). — Assignation sur une plainte en envahissement portée par les fabriciens contre Thomas de la Roche, qui avait enclos un terrain vague voisin de l'église, suivie d'un arrentement concédé à la paroisse pour 45 sous de rente, et d'une instance en paiement poursuivie par Guillemette Guiho, veuve du bailleur. — Sentence de la Prévôté relative au partage d'une maison entre Sainte-Croix et Saint-Saturnin. — Acquisition de la maison de la Jaille, voisine de l'église Sainte-Croix, rue Belle-Image, laquelle appartenait à M<sup>me</sup> Lorida de la Nicollière (1679). — Procès-verbal de l'état de la maison (1726), réclamations de l'architecte chargé de la reconstruction, instance en règlement de servitudes entre la fabrique et les propriétaires de la maison de l'Épée Royale, procès-verbaux dressés à la suite d'un incendie, devis, marchés, consultation et baux à ferme du même immeuble, de 1729 à 1782.

G 477. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 84 pièces, papier.

**1506-1788.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Actes de délibération, de constitution, de concession, de vente, de reconnaissance, d'échange, d'accord, de sommation concernant des rentes foncières hypothéquées sur des maisons sises dans les îles de Grande et de Petite-Biesse, de Vertais, de la Saulzaie, dans les rues de la Casserie, de la Juiverie, des Carmes, rue du Puits-d'Argent près le Jeu de Paume, de la Boucherie (1506), de Sauvetout, de la Clavurerie, de Saint-André, Grande-Rue, au Port-Maillard, à la Fosse, sur la terre des Bauches en Château - Thébaud, appartenant à Guillaume Grou, écuyer (1759), sur les biens de Jean et Pierre Turpin, de Saint-Herblain, de Laurent Marchy, écuyer, seigneur de la Vrillière (1549), etc. Instances en paiement contre les débiteurs de la fabrique.

G 478. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1644-1788.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Mémoire, factum et arrêt de renvoi sur une demande en paiement de portion congrue intentée au prieur de

Saint-Martin par le recteur de Sainte-Croix, son vicaire perpétuel. Abandon de patrimoine par le prieur Mergey, en faveur des curés de Sainte-Croix, pour être déchargé de la portion congrue (1768). Déclarations des maisons de la Basse-Saulzaie produites pour attester l'étendue de la paroisse de Sainte-Croix (1678). — Arrêts du Parlement sur le tarif des frais funéraires et la police des inhumations. — Contrats de constitution de rentes diverses souscrits par le général de la paroisse et les marguilliers au profit de P. Bernard, de Charlotte Rozée, de François Fessolles et des paroissiens de Vay. Autorisations d'emprunter accordées par arrêts du Parlement. — Compte en charge et décharge produit par les procureurs de la fabrique en 1788.

G 479. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1504-1734.** — Nantes (Sainte-Croix de). — Remboursement d'une rente de 50 sous due aux membres de la confrérie de la Passion, fondée en 1371, et extrait d'un inventaire de titres (1504). — Testament de dom Jean Girard, prêtre, vicaire de Sainte-Croix, portant fondation d'un anniversaire et donation d'une rente de 20 sous, avec divers objets mobiliers, à la confrérie de Notre-Dame de Consolation (1516). — Comptes en charge et décharge des prévôts de la confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours (1702-1734). — Fondation d'une messe à célébrer chaque dimanche en la chapelle des prisons du Bouffay, par Michel Touzelin, écuyer, sieur de la Barre, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes (1607). — Fondation par Pierre Bedeau, sieur de Saint-Laud, d'une rente de 56 livres, sur laquelle on prendra 50 livres pour doter une fille pauvre qui voudra se marier ou se faire religieuse (1629); — et procédures relatives au remboursement opéré par les marguilliers (1644).

G 480. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

**1463-1763.** — Nantes (Saint-Denis de). — Fondations de messes en l'honneur du Saint-Sacrement et de la Vierge, par Guillaume Chausse et Nicole Savary, son épouse (1463), et Jacqueline Monnier, veuve Granjon, et titres de 122 livres de rentes foncières assises sur des maisons de la rue de la Boucherie et de la Grande-Rue. — Comptes en charge et décharge rendus par les marguilliers au général de la paroisse : en 1725 la recette s'élève à 971 livres et la dépense à 1,000 livres. — Compte rendu des revenus des prêtres de chœur par l'abbé Curateau, prêtre sacriste, dans lequel on fait mention du bénéfice des Chaussées. — Inventaires d'argenterie et d'ornement du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Délibération relative au choix d'un cimetière (1768).

G 481. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 1 sceau.

**1539-1790.** — Nantes (Saint-Donatien de). — Mémoires, productions, appointements et enquête de deux procès de compétition qui surgirent au XVI<sup>e</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup>, entre les chapelains et les présentateurs du bénéfice du Puits-Percé, fondé, en 1480, par Jean Le Sénéchal, notaire, et Perrine Apvril, son épouse, à la charge de deux messes par semaine aux autels de Notre-Dame et du Crucifix. — Articles produits par Denis Alexandre, clerc, fils des patrons de la chapellenie, contre l'abbé Jean Mesnard, en 1529 ; — par Maurice de Lesrat, chapelain, en 1663, demandeur contre Jean Fournier, écuyer, et l'abbé Julien Alexandre, son protégé. — Mémoires, actes de collation, de prise de possession, de bail à ferme concernant les chapellenies de Notre-Dame de Coupegeorge, de Saint-Georges, de Portric, de la Richardière, de Saint-Nicolas, du Bas-Chemin et de la Guiblainière. — Procès-verbal des portions de reliques de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien qui furent données par le chapitre de Saint-Pierre à la paroisse de Saint-Donatien, en 1766.

G 482. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

**1503-1797.** — Nantes (Saint-Jean de). — Procuration pour résigner de Jean Chereau, recteur, et prises de possession de Pierre Chevrier, prêtre (1559), et de Jean Fauchoux (1602). — Poursuites de l'officialité contre l'abbé Jean Porcherel, vicaire perpétuel, pour défaut de résidence. — Baux à ferme des maisons dépendantes de la cure de Saint-Jean, concédés à Jeanne Chatier, veuve de J. Morel, écuyer, sieur de Grémil, à M. Rabeau, sieur de la Pinelais, à Julien Reliquet, docteur en médecine, à Hélène Lemarié de la Salle, à M. de Bruc de Monplaisir et à Anne Pelé, veuve Jarossier. — Contrat d'arrentement de vignes sises au clos de Montgouet. — Testament de Pierre Bernard, recteur de Montrelais, portant donation de la tenue de la Moussière pour l'entretien d'une chapellenie d'une messe par semaine (1516). — Reconnaissances de rentes foncières assises sur des maisons situées rues Saint-Denis, Saint-Clément, Saint-Gildas, sur les lieux de la Sionnière, de la Michauderie et de la Moussière, en Saint-Donatien.

G 483. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

**1464-1797.** — Nantes (Saint-Laurent de). — Titres de propriété du temporel des chapellenies de la Richardière et du Petit Saint-Laurent ou du Bas-Chemin fondées, en 1464, par Guillaume Lesné, clerc de la cour de Nantes, avocat, et annexées à la cure de Saint-Laurent, en 1569 et en 1761, dont la dotation

comprenait les tenues du Bas-Chemin et de la Richardièrre, en la paroisse de Saint-Donatien, et deux maisons avec jardins sises rue de Verdun, lesquelles furent arrentées à Guillaume Meschinot, curé de la Bernardièrre (1470) ; à Jacques Fabre, chapelain de Saint-Lazare ; à René de Coëtlogon, écuyer, seigneur de la Gaudinai et de Viesque (1530) ; à Étienne Maillard, sieur de la Minguais, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes (1595) ; — une rente foncière de 8 livres 8 sous sur le lieu de la Pasquelais, en la trêve de Bouée (Savenay), acquise de Jean de Pommisart, écuyer, seigneur de la Chaussée, et Julien de Loveday (1478), laquelle fut servie, en 1526, par Pierre de Loveday, écuyer, seigneur de la Pasquelais, et contestée en 1688 par Pierre de Launay, sieur de la Pinelière, maître des Eaux et Forêts au siège du Gâvre ; — et une rente de 100 sous sur les biens de Julien de Lisle et de Guillaume de Lisle, son fils, écuyer, seigneur de la Cormerais, en Monnières (1520). — Instances en recouvrement contre la veuve Simonin, Pierre Bedeau, médecin du roi, et les descendants des susnommés. Testament, actes de reconnaissance, baux à ferme des terres, procès-verbaux de visite et d'arrentement, bulles, lettres patentes, décrets épiscopaux et arrêt consacrant l'union desdits bénéfices.

G. 484. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

**1475-1767.** — Nantes (Saint-Laurent de). — Lettres de l'archidiacre Pierre Beziau approuvant et confirmant les volontés de Raoul Morel, scholastique de l'église de Nantes, pour la fondation d'une chapellenie sous l'invocation de saint Jacques, saint Samson et saint Antoine (1475). — Testament d'Alain Mandart, seigneur de la Marière et de la Botière, auditeur à la Chambre des Comptes, greffier-secrétaire de la chancellerie de Bretagne, portant fondation de deux messes par semaine et donation de 19 livres 13 sous, hypothéquée sur 4 maisons (1538), et acquisition par le chapelain de 16 livres de rente foncière sur Guillaume Garreau, seigneur de la Bourgognière et ses successeurs propriétaires de la maison de la Porte-Blanche, rue de Briord. — Rôles de répartition et actes de reconnaissance d'une rente de 10 livres 8 sous, hypothéquée sur les tenanciers des villages de la Macre, en Saint-Sébastien, et de Beautour, en Vertou, laquelle fut donnée par les héritiers de Charles de Monty, chevalier, seigneur de la Maillardière, pour avoir un enfeu privé en l'église de Saint-Laurent (1691) ; — et don d'une rente de 100 livres par René Le Marié, seigneur de la Garnison, pour la fondation d'une messe à célébrer chaque samedi. — Don d'un

emplacement pour faire la sacristie cédé par le chantre A. Barrin. — État des fondations pieuses desservies à l'église de Saint-Laurent (1721).

G 485. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

**1597-1789.** — Nantes (Saint-Laurent de). — Prises de possession de la cure par les abbés Quesson (1732), et Gallouin (1759), et acte de notoriété concernant les héritiers du recteur Nicolas Cassard (1733). — Baux des maisons et des appartements dépendants de la cure, affermés par les recteurs à Marguerite Gouin, veuve de François de Bradasne, chevalier, seigneur du Trejet, aux demoiselles de Monty, à la veuve Saisy du Baing, à Marguerite Leclerc de Morenville, veuve Charette de la Verrière, à Auguste Merlaud de la Clartière, conseiller-maître à la Chambre des Comptes, et autres. — Contrats de 295 livres de rentes constituées sur le clergé de France, sur la communauté et la paroisse de Saint-Clément. — Mémoire sur l'enfeu de la paroisse. — Arrêts, délibérations, ordonnance épiscopale concernant le choix d'un cimetière commun ; et répartition des taxes à imposer pour couvrir les frais de clôture et d'acquisition de terrain (1787). Arrêts enjoignant aux recteurs et vicaires de Nantes d'assister aux processions générales de la cathédrale et de préparer des sièges en nombre suffisant dans les églises, et condamnant M. de Monty (1779) à remplir les fonctions de marguillier. — Délibérations, requêtes au Parlement et arrêt d'homologation fixant l'augmentation de taxe à établir sur les bancs et les enterrements, conformément à l'arrêt obtenu, en 1776, par la paroisse Saint-Clément et joint au dossier. — Quittances, certificat et mémoire concernant les droits d'Amortissement et Nouvel-Acquet réclamés par la régie des Fermes Générales. — Rôle de répartition d'une somme de 145 écus imposée à la paroisse pour l'entretien des fortifications (1597). — Contrats de subrogation et de constitution de 356 livres de rentes sur la recette générale des finances de Bretagne, sur les Tailles, sur la ville de Nantes et sur le clergé de France au profit du coffre de la Charité de Saint-Laurent.

G 486. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1492-1777.** — Nantes (Saint-Léonard de). — Baux à rente perpétuelle et actes de vente d'une maison et d'un jardin sis rue des Caves, près le Port-Communeau, consentis par Guillaume Dionis, valet de chambre du Duc (1482), Jean Le Sametier, seigneur de Launay (1493), Roberde Reverdy et Françoise de Seillons, religieuses, à Guyon des Moulins, Pierre Riouet, Pierre Le Royer, sieur de la Bauche, receveur des impôts de l'évêché de Nantes. — Constitut de 3,800 livres de

principal sur les États de Brefagne, au profit du général de la paroisse (1716), et procurations pour toucher les rentes à chaque échéance. — Présentation de Louis Bussonneau, chanoine de Notre-Dame, au titre de chapelain du bénéfice des Gallapards, fondé par l'abbé Pierre Outin (1668). — Condamnations au profit du chapelain du bénéfice de Saint-Cyr et Sainte-Julitte, contre les possesseurs d'une maison sise rue Saint-Léonard, grevée d'une rente de 3 livres 12 sous (1668).

G 487. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1382-1787.** — Nantes (Saint-Nicolas de). — Bail d'un corps de logis sis rue de Guérande, affermé par le titulaire de la chapellenie de Sainte-Agnès. — Reconnaissance d'une rente de 6 livres due au titulaire de la chapellenie des Poitevins, sur une maison, rue des Halles. Requête, délibérations, sentences, procès-verbaux d'enquête, d'état de lieux et d'adjudication, suivis de l'arrentement d'un corps de logis, sis rue du Merle-Blanc ou de Bouvet, dépendant du bénéfice des Poitevins. — Requête et réponses de la plainte portée au Parlement par le chapitre de Saint-Pierre contre le maire et les échevins qui, de concert avec le grand-vicaire Mégret, avaient démoli la chapelle de Saint-Julien sans l'autorisation expresse de l'Évêché (1668). — Ordonnance du vicaire général de la Bâte, réglant les réductions à faire sur le service des messes fondées à Saint-Nicolas (1721). — Lettres de l'évêque Simon de Langres (copie) fondant et instituant une chapellenie de deux messes par semaine en l'honneur de la Vierge et de tous les Saints, pour laquelle il a donné deux maisons, 100 florins d'or et des ornements sacerdotaux, et conférant le droit de présentation aux prévôts de la confrérie de Saint-Nicolas (1382, 13 septembre). — Livre matricule, contenant les noms des membres de la confrérie de Saint-Nicolas des Clercs, les instructions destinées aux prévôts et le rôle des rentes à recevoir.

G 488. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 12 pièces, papier.

**1438-1779.** — Nantes (Saint-Nicolas de). — Titres d'acquisition et d'aliénation des rentes foncières appartenantes à la confrérie de Notre-Dame de la Chandeleur, à percevoir sur des maisons de la Fosse, des rues de Guérande et du Bignon-Létard, de la rue Dos-d'Ane en Saint-Sébastien, sur les biens de Christophe de Goulaine, seigneur du Pallet, et de René de la Touche, seigneur de la Limousinière (1524) ; et instances en recouvrement contre les débiteurs. Donation d'une rente de 30 livres par les époux Bruneau pour le service d'une messe à célébrer chaque samedi à l'autel de Notre-Dame (1636).

G. 489. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

**1798-1764.** — Nantes (Saint-Nicolas de). — Livre des membres de la confrérie de Notre-Dame de la Chandeleur, contenant : la liste chronologique des prévôts depuis 1444, des formules d'actes, les statuts et règlements, l'inventaire des titres et du mobilier, le rôle rentier, des arrêtés de comptes ; — des délibérations relatives : au marché à conclure pour la fourniture des cierges, du pain bénit, de la cire de l'autel ; à la préséance revendiquée par la confrérie de Saint-Nicolas, aux réparations de la cloche de la confrérie, aux remontrances à faire pour obtenir la confirmation de l'existence de l'association (n° 60) ; à l'élection des prévôts, à l'ouverture des archives ; — la copie de la bulle papale obtenue en 1612, du mandement épiscopal de 1613, et de l'arrêt du 16 août 1746, etc.

G 490. (Registre.) — 75 feuillets, papier.

**1764-1798.** — Nantes (Saint-Nicolas de). — Livre de la confrérie de Notre-Dame de la Chandeleur contenant des délibérations concernant le service funèbre à célébrer à la mémoire du Dauphin, la reconstruction du chapiteau où se tenaient les réunions, l'enregistrement de la bulle obtenue par la confrérie, la réparation des 9 tapisseries de soie que les confrères prêtaient à la paroisse à certaines fêtes solennelles, l'élection des sieurs Garreau et Mony, la célébration de la messe de la Porte-Ouvrante, à 4 heures et demie en été et 5 heures et demie en hiver, à la charge de la confrérie, etc.

G 491. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**1506-1776.** — Nantes (Sainte-Radegonde de). — Testaments, contrats, actes de dotation et d'homologation concernant les chapellenies fondées par Mathée Peltier, veuve de Pierre Hubert de Champagne (1506), Georges des Melliers, sieur de la Coussais (1634), Pierre Preau (1658), Innocent Duménil, prêtre (1663), Madeleine Pilet, Hyacinthe Bazillais, écuyer, sieur du Blottereau (1706) ; Jacques Boyer, écuyer, sieur de la Boissière, trésorier général des finances en Bretagne (1712), et Perrine Renard, veuve Boullonnais. — Acte de présentation de la chapellenie du Fresne, annexe de terre concédée par Gilles de Brenezay, prêtre, et bail à ferme du bordage qui en dépendait en Doulon. — Prises de possession de la cure par les abbés Pichereau, Letourneux, Forget et Lesourd de Lisle (1776). — Demande de contribution aux religieuses Carmélites, et accord portant qu'elles paieront une rente de 18 livres pour les héritages qu'elles possèdent dans la paroisse (1657).

G 492. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 97 pièces, et 92 feuillets, papier.

**1373-1790.** — Nantes (Sainte-Radegonde de). — Mandements des ducs Jean IV et Jean V, de l'évêque Jean de Malestroit et de la duchesse Anne, confirmant les franchises d'impôt et de guet dont jouissaient de toute antiquité les paroissiens de Sainte-Radegonde, et défendant aux officiers de les troubler dans leurs privilèges. — Baux, aveux relatifs aux appartements du presbytère, à des cantons de prés situés dans la Grande-Hanne en Doulon, à la borderie du Brûlis en Doulon. — Actes d'assignation, de transfert, d'échange, de reconnaissance, sentences justifiant la propriété de plusieurs rentes foncières assises sur la terre de la Moricière appartenant à Bertrand du Pouez, écuyer (1520), sur le tènement de la Masûre, en Arthon, sur des maisons de Nantes situées autour de Sainte-Radegonde (1432), au carrefour Saint-Yves, sur la motte Saint-Nicolas (1551), rue de la Casserie. — Contrats de rentes constituées au XVIII<sup>e</sup> siècle sur les États de Bretagne, sur le clergé de France, sur les biens de Gaston Leloup, chevalier, seigneur de la Chapelle-Glain, et de Pierre Perrault, écuyer, sieur de la Chaussée. Délibérations.

G 493. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1413-1664.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Titres des chapellenies fondées aux autels de la Madeleine, de Saint-Fiacre, de Saint-Lienne, de Saint-Adrien, de Notre-Dame de la Cité, et au grand autel, et des rentes foncières qui leur furent assignées : par Jamet Jacquin (1413), par les héritiers Colin, Guillemette Olive, Guillaume Michel, apothicaire du duc, par Eustache Aubine; — par Marie Turmel, laquelle donna un évangélaire enluminé et couvert de plaques d'argent, un livre des Épîtres, un calice, divers ornements d'église, une rente foncière de 20 sous; et obtint en retour un enfeu perpétuel dans le cimetière, pour elle et son mari Guillemain Delaunay, fondateur du collège Saint-Jean, et une messe hebdomadaire dont l'obligation fut renouvelée par la Ville, lors du concordat passé avec le scholastique pour la suppression du collège (1474); — par Jean et Pierre Picard; — par Geoffroy Gallopin, marchand, lequel donna un runc d'eau en Loire, paroisse de Sainte-Croix, et 25 livres 10 sous de rente pour le service de 3 messes par semaine, et la célébration de l'office du Saint-Sacrement (1480); — par Jean Rouxeau, prêtre, lequel donna une maison derrière la Cohue au blé, près la voûte de l'hôpital de l'Erdre, à la charge de célébrer une messe chaque semaine (1486); — par Jean Seron, Jean Blanchet, Jeanne Lesage et Perrine Collard, veuve Godet. — Actes de donation, de transport, de constitu-

tion, d'amortissement, d'accord, d'acceptation, de reconnaissance, d'assignation. Lettres d'approbation et d'érection. Instances en recouvrement contre les débiteurs des rentes.

G 494. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 1 sceau.

**1490-1670.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Testaments, actes de donation, de transport, d'assignation, de constitution, d'amortissement, de reconnaissance, de présentation, de procuration, lettres d'accord, d'acceptation et d'érection concernant les rentes foncières affectées au service des chapellenies fondées : à l'autel de N.-D. de la Cité par Marie Feuillée (1495) et par son mari Guillaume Le Bascle, chevalier, seigneur du Bignon, en Orvault (1525), qui, tous deux ensemble, légèrent 13 livres de rente, sur lesquelles il y eut accord entre le chapelain et Jean du Tertre, seigneur du Bignon; — à l'autel Saint-Lienne, par Jean Serou; — au grand autel, par Collette Catrans, dame de la Souchaie, veuve de Jean Bazire et d'Yvon Guyolle, laquelle donna une rente de 6 livres 10 sous et plusieurs ornements d'église (1506); — par Thomas Le Veil, sieur de la Bonnau-dièrre (1511); — à l'autel de Saint-Sébastien, par Pierre Robert; — à l'autel Saint-Jacques, par Jeanne Bazire, dame de la Souchaie, veuve de maître Raoul de Gramour (1512); — à l'autel de N.-D. de la Cité, par Yvon Robin, prêtre (1516), et par Jacques Tabiet, seigneur de la Porcherie (1518); — par Jean Lodé et Jeanne Le Flo, lesquels donnèrent une rente de 10 livres 10 sous pour la célébration de l'office solennel des douze apôtres et de la fête de la Visitation (1518); — à l'autel de Saint-André et Saint-Lienne, par Jean Labart et Thomin Guillaume, seigneur et dame de Launay, lesquels ont donné 14 livres 18 sous pour la célébration de 2 messes par semaine et un anniversaire chanté (1518). — Procédures et sentences.

G 495. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

**1510-1770.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Testament de Jean Paveret, prêtre, l'un des maires chapelains de l'église Saint-Pierre, contenant plusieurs fondations pieuses, notamment celle d'une chapellenie d'une messe de *Requiem* à l'autel de N.-D. de la Cité, pour le service de laquelle il a donné un logis en face de la chapelle Saint-Lazare, une rente de 3 livres 10 sous sur la recette ordinaire de Nantes, une autre rente de 32 sous sur Olivier Hamon de la Gillière et sur Pierre Ferron (1515), seigneur de Souché, à la charge de célébrer aussi 12 messes basses à Saint-Lazare (1521). Titres de propriété de la maison et des deux rentes. Acte de la délivrance de 63 écus d'or payés par les exécuteurs



testamentaires au chapitre de Saint-Pierre, pour le service d'une messe solennelle au jour de saint Jean-Baptiste. Actes de présentation des titulaires, aveux au fief de l'évêque et baux à ferme. — Titres divers des rentes concédées à la fabrique de Saint-Saturnin par Robin Defaye, dit Lamiral. — Contrat de vente d'une maison sise rue de la Barillerie ou de la Casserie, chargée d'une rente de 9 livres. Arrentement d'une maison sise rue Saint-Léonard, près le Jeu de Paume, à Jean Briguët, pour le prix de 31 livres. Procédures : contre Jacques Rouxeau de la Galopinière (1605), possesseur du Jeu de Paume situé rue Saint-Léonard, près le collège Saint-Jean, lequel était chargé, par la fondation Defaye, de 14 livres 8 sous de rente ; — et contre Barthélemy Martin, possesseur d'un logis rue des Carmes (1635), grevé d'une rente de 10 livres 4 sous envers le même bénéfice ; sentences et arrêts.

G 496. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

**1470-1639.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Lettres du vicaire général Georges Morel confirmant l'arrentement d'une maison dépendante d'un bénéfice desservi à l'autel de Notre-Dame de la Cité, par le chapelain Jean Bourgerie (1470), et instance en paiement contre Jean Bricaud, propriétaire dudit immeuble et débiteur d'une rente de 9 livres. — Testaments, actes de donation, de transport, de constitution, d'assignation, d'amortissement, de reconnaissance de rentes, lettres d'accord, d'approbation et d'érection concernant les chapellenies et anniversaires fondés : par François Radigois, Guillaume Piraud, Yves Hamon ; — par Jean Cottineau, lequel donna deux maisons avec jardin à Saint-Donatien ; — par Michelle Monnier, laquelle donna une rente de 20 livres sur un logis de la porte de la Poterne, pour la fourniture du pain et du vin qui se distribuaient aux communicants le jour de Pâques, et le service d'une messe basse par semaine ; — par Guillaume Trochu, prêtre, François Bretin, Jean du Tour et Jeanne Gaultreau ; — par Alnette Bergère, femme de Jean Bricaud, laquelle donna, pour 3 messes par semaine, deux tasses, un pot, une salière et six cuillères d'argent avec 600 livres, valeurs qui furent colloquées à constitut le 12 mars 1541, entre les mains de Jean de Vay, sieur de la Fleuriais et de la Rochefordière, pour 40 livres de rente ; — par Jeanne Corcet, veuve Jean Marbeuf ; — par Yvon Haudebert et Thomas Bouvier, prêtre ; — par Guillaume Chesneau, lequel donna 3,000 livres pour la fondation de l'office des défunts à neuf leçons, d'une procession, d'une messe chantée en l'honneur du Saint-Sacrement et d'un salut le jeudi de cha-

que semaine (1570) ; — par Renée Burot de la Motte, veuve Étienne Perrin, laquelle donna 2,600 livres pour un semblable office à célébrer le mardi de chaque semaine (1584) ; — instances en paiement contre les débiteurs et les héritiers des fondateurs.

G 497. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 33 pièces papier.

**1585-1777.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Testaments, actes de donation, de délibération, de reconnaissance, lettres d'accord et d'acceptation concernant les rentes foncières affectées au service des chapellenies fondées : par Jeanne Chrétien, veuve Jerniguen, sieur de la Hautière, Guillaume Douillard, chevecier de la collégiale de Notre-Dame de Nantes et recteur de Saint-Saturnin (1597), Guillaume Garnier, aussi recteur de la paroisse, Raoul Le Moyne, sieur de la Garotterie, Gillette Devance, Jean Gouillet et Jeanne du Gué, sieur et dame du Pin, Élisabeth Gobin, veuve Olivier, Jeanne Couillaud, les enfants de Laurent Madeleineau, sieur de la Templerie, ancien échevin de Nantes, et de Guillemette Bretagne son épouse ; Étienne Cottineau, veuve Maillard, René des Mortiers, notaire royal, et Perrine Verger sa femme (1635) ; par Françoise de Launay, veuve Philippe Mesnard, Jean Chupin de la Rinsays, marchand, Julienne Cottereau, veuve Claude des Vignes ; Françoise Leroy, veuve Daguin, Jacqueline Morineau, veuve Dallu. Titres d'une rente de 8 livres 10 sous qui fut acquise par le général de la paroisse et donnée à la fabrique (1684), pour la fondation à perpétuité d'une procession solennelle qui devait se faire au couvent du Calvaire, le 1<sup>er</sup> mai, avec la célébration de la messe (1684). — Procuration, requête, autorisation concernant l'arrentement de temporel du bénéfice de Saint-Lien ou de la Noë, lequel consistait en une borderie à la Colinière, qui fut concédée à François Charette, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, baron de la Colinière (1777). — Mémoire contenant la liste des fondations pieuses desservies dans la paroisse de Saint-Saturnin (xviii<sup>e</sup> siècle).

G 498. (Liasse.) — 39 feuillets, parchemin.

**1476-1571.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Cahier de titres contenant : 1<sup>o</sup> la liste des personnes qui devaient des rentes foncières à la fabrique en 1426 ; — 2<sup>o</sup> des reconnaissances souscrites par les héritiers de Guillemine Derval (1447), Guillemette Daynar, Laurent Bernard, Olivier Dauffay ; — 3<sup>o</sup> les testaments de Raoullet et Henri Blanchet, de Perrine Collard, veuve Godet, le partage de biens conclu entre les héritiers de Martin de la Haie ; — 4<sup>o</sup> la donation d'une parcelle de la Vraie Croix par les religieuses de Notre-Dame de l'Aumône à

Alain Blanchet, médecin du Roi, et les indulgences accordées à l'église de Notre-Dame de Pludihen par l'archevêque de Tours, quand le donataire lui en fit l'abandon (1459); — 5° les sentences de condamnation prononcées contre les enfants de Michel Charon, de Pasquier Nicolon, Gabriel Paviot et autres débiteurs de rentes; — 6° un inventaire des ornements d'église des livres et archives de la paroisse dressé en 1426.

G 499. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

**1446-1799.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Procédures des instances en recouvrement soutenues par les fabriciens de la paroisse contre Simon Maleuvre, Guillaume Pineau, Jacques Pelletier, apothicaire, Jean Melliant, seigneur du Trejet (1561), Michel Menoret, Guillaume Pahaleu, les héritiers de Pierre Fruneau (1581), Claude de Vay, sieur de la Rochefordière (1582), Mathieu Brochard (1592), François Mocquard (1599), Michel Juchaud, Gillette Caillaud et autres débiteurs de diverses rentes foncières à raison des maisons qu'ils occupaient rues des Salorges, de la Poissonnerie, de la Casserie, des Carmes et du Vieil-Hôpital. — Contrats de rentes hypothécaires et constituées, actes d'obligation, de subrogation souscrits au profit de la fabrique par Michel Lamballais (1500), Jean Legendre (1548), Julien Apvril, sieur de la Pénissière (1628), Laurent Foucquerie, principal du collège Saint-Clément, Valérienne Bitaud, veuve de Nicolas de Choinet, écuyer, sieur de Marcé (1632), Philippe Bitaud du Plessis, écuyer; les héritiers de Jean Coueffé, possesseurs d'héritages en Vertou, à la Gramoire; par André de la Gasne, possesseur de la borderie du Cellier, en Saint-Donatien; par Anne Descartes, veuve de Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur du Bois de Cargrois (1649), Pierre Lemarié, écuyer, sieur de Levraudière, et autres.

G 500. (Cahiers.) — 70 feuillets, papier.

**1545-1674.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Instructions des procureurs et fabriciens de la paroisse destinées à leur indiquer les rentes à recevoir et les paiements à faire aux chapelains desservant les chapellenies et les anniversaires fondés en l'église de Saint-Saturnin.

G 501. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1477-1799.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Immeubles de la fabrique. — Arrentements, baux à ferme, accords, transactions, contrats concernant : des maisons sises dans les rues de la Poissonnerie et des Salorges; la mutualité des murs sis entre le presbytère et les maisons

Bougueveau et Rodrigue; une souffrance de jour accordée au sieur Fleuriau de la Roche sur le cimetière paroissial; une maison sise rue Saint-Léonard en face le Jeu de Paume, laquelle fut acquise de Clément Urvoy de Lorie (1688); et une échoppe sise au chevet de l'église. — Location du chapiteau de l'église à Bertrand Richerot pour la somme annuelle de 3 livres 12 sous (1477). — Aveux rendus au Roi portant déclaration des domaines, rentes et revenus dépendants de la fabrique : celui de 1554 accuse qu'elle est chargée de 30 messes basses par semaine.

G 502. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

**1750-1799.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Livre des délibérations des marguilliers de la paroisse et des conclusions capitulaires prises sur : la suppression de la chapellenie de Saint-Lien ou de la Grande-Noë, dont les supérieurs du séminaire demandaient l'annexion à leur chapelle; — sur l'établissement d'une procession du Saint-Sacrement; — la nomination des 12 notables, des prêtres sacristes des 3 fabriciens, et des commissaires aux rôles; — l'examen des comptes de recette et de dépense; — l'entretien de l'intérieur et de l'extérieur de l'église; — l'adjudication des bancs vacants; — le traité à conclure avec l'organiste; — les conditions auxquelles la confrérie du Saint-Sacrement sera admise à faire ses exercices à Saint-Saturnin; — les honoraires et la réception des prêtres de chœur; — l'ouverture d'une souscription pour achat d'ornements noirs; — le choix d'un terrain pour l'établissement d'un cimetière public; l'exemption des lods et ventes pour les immeubles sis dans le fief de la Prévôté; — la suppression du porche de l'église; — le tarif des droits attribués à la fabrique sur les frais de service funèbre et d'enterrement; — la démolition de l'église en 1784, etc. — Arrêt du Parlement défendant aux recteurs de Nantes de percevoir à l'avenir le droit de *neume* (1750). — Ordonnance de l'évêque sur les améliorations à apporter à l'état de l'édifice et des ornements (1780).

G 503. (Cahier.) — 30 feuillets, papier.

**1799-1799.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Livre des délibérations et conclusions capitulaires du général des habitants concernant : le rétablissement du pavé en face de l'église; — la location de plusieurs boutiques; — la nomination des commissaires délibérants et des marguilliers; — l'entretien des maisons appartenantes à la fabrique; — la vente des matériaux de l'église démolie, etc. — Transcription de la déclaration des

droits de l'homme, des lettres patentes du Roi, des articles de la Constitution et des décrets de l'Assemblée nationale.

G 504. (Registre). — 60 feuillets, papier.

**1698-1749.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Recueil de documents contenant la liste des rentes foncières à recevoir, le règlement pour la perception des droits de banc, l'ordre des fondations à desservir, des saluts et des processions; la liste des chapellenies qui sont à la présentation des fabriciens, et des rentes dues par la paroisse, les obligations et les devoirs des fabriciens, l'état ancien des fondations, le contrat passé avec le séminaire par le recteur Jean Letoust, lequel, au nom d'une personne pieuse anonyme, a remis une somme de 4,500 livres entre les mains des directeurs, en faveur des ecclésiastiques pauvres, originaires de Saint-Saturnin, qui se présenteront à l'ordination (1698). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant une imposition sur tous les propriétaires de biens-fonds de la paroisse, afin de liquider ses dettes. — Instruction sur la manière de procéder aux élections des places vacantes parmi les prêtres de chœur ou parmi les fabriciens. — Formules de réception des prêtres de chœur, des sacristes, des organistes, des bedeaux, des sonneurs. — Table.

G 505. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

**1604-1787.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Arrêts du Parlement homologuant des délibérations du général de la paroisse et réglant les formes qui seront suivies dans les convocations et les élections des notables appelés à délibérer, la qualité et le nombre de ceux qui auront droit au suffrage (1663). — Inventaire des biens meubles et ornements de la fabrique (1604). — Délibérations, procès-verbaux, marchés relatifs aux réparations du presbytère (1656). — Autorisation de lever une cotisation spéciale et instances contre divers qui refusent leur contribution (1659). — Lettre du frère de la Motte-Fouqué, vicaire du prieur des Carmes de Nantes, au général de la paroisse, pour demander que l'usage de leur église occupée (1786) par les exercices de la paroisse Saint-Saturnin ne tourne pas à leur préjudice. — Instances contre ceux qui doivent fournir le pain bénit.

G 506. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1467-1546.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Lettres de l'évêque de Laon relatant qu'il a procédé à la réconciliation du cimetière profané par l'inhumation

d'un excommunié avec les pouvoirs spéciaux adressés de Rome à cet effet (1467). — Informations instruites contre les boulangers et les marchands du dehors qui, tous les jours, venaient attacher leurs chevaux et déposer des immondices au pignon de l'église et près du cimetière, au risque d'infecter le quartier (1511); — contre ceux qui avaient dérobé la couronne d'argent placée sur la statue de Notre-Dame, et les violences exercées à ce propos envers Guillaume Baron (1546). — Enquête des paroissiens contre Guillaume et Bertrand Richerot, sur l'étendue des droits de servitude et d'égoût qu'ils possédaient sur l'église à raison de leur maison contiguë. — Procès-verbal des raisons exposées devant l'official par le curé de Saint-Saturnin contre les marguilliers qui voulaient pratiquer malgré lui une fenêtre dans le revestuaire et y déposer les reliques de la Vraie Croix.

G 507. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1553-1790.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Emprunts contractés par les procureurs généraux du général des habitants envers Julien Dupé, sieur du Boisblot, et Antoine Macé, sieur de l'Angeberdière. — Rôles des maisons situées au fief du Roi dans sa juridiction de la Prévôté de Nantes, sur lesquelles le receveur du domaine royal prélève annuellement 26 livres tournois par les mains des fabriciens (1629). — Rôle de répartition d'une somme de 630 livres. — Mandements des commissaires des États de procéder au dénombrement des habitants de la paroisse. — Procédures d'une instance en règlement de compte portée devant l'officialité de Nantes par Bertrand Richerot et consorts, nouveaux marguilliers, contre leurs prédécesseurs (1453), et d'une autre instance semblable portée devant la Prévôté, en 1589, contre Mathieu Brochard et consorts, débiteurs d'un reliquat de 110 écus. — Quitances produites à l'appui des comptes de 1503 et de 1546.

G 508. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

**1747-1791.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Comptes en charge et décharge fournis par les fabriciens de la paroisse montant, pour 1786, à 4,015 livres de recette et à 4,319 livres de dépense.

G 509. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

**1454-1790.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Confrérie du Très Saint-Sacrement fondée, en 1462, en l'église Sainte-Croix et transférée en celle de Saint-Saturnin, en 1758. — Lettres patentes confirmant l'établis-

sement et les statuts de ladite confrérie, avec mandement d'enregistrer adressé à la Chambre des Comptes. — Contrats de donation, d'acquisition, de reconnaissance, d'aliénation, d'arrentement, de transaction, quittances, condamnations de payer concernant diverses fondations de messes assises sur des maisons situées à Nantes rues de la Casserie et Saint-Léonard, quai de la Fosse, carrefour Saint-Nicolas et en l'île de la Saulzaie, en vertu de legs faits : par Plantine Sousbois, veuve Abraham, Guillaume Hersin, prêtre, lequel donna une maison (1468); — par Jean Bouchard, prêtre, et Thomas Ramaceau; en vertu d'hypothèques reconnues par Macé Boyvin, propriétaire à la Saulzaie, et ses successeurs. — Placard des indulgences concédées par le pape Paul V (1610).

G 510. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

**1510-1772.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Confrérie du Saint-Sacrement, contrats d'acquêt, d'arrentement, de vente, actes de reconnaissance, de donation, de constitution, de transaction, de bail à ferme, de prise de possession, d'expertise, de quittance, aveux et condamnations concernant une rente foncière de 10 sous et une maison avec un jardin au quartier Saint-André, en la paroisse de Saint-Clément, données par Pierre Sublet, prêtre, principal du collège Saint-Jean; — une rente de 32 sous 6 deniers sur une maison de l'île de Grande Biesse; — une rente de 9 livres sur une maison de la Saulzaie, acquise par la confrérie, en 1684, de Pierre Larcher, procureur au présidial de Nantes; — une rente de 3 livres 15 sous assise sur un logis du faubourg Saint-Clément, acquise, en 1685, par la confrérie; — une maison avec jardin sise en la rue Saint-André, léguée par R. du Pas, prêtre (1538); — une rente de 7 livres et une maison avec jardin sise en la paroisse de Saint-Donatien, léguées par testament de Guillaume Garnier, prêtre, lequel fonda un légat d'une messe par semaine à célébrer en la chapelle des Archers du Champfleuri de Saint-Clément, et en donna la présentation aux confrères du Saint-Sacrement (1566); — la fondation de deux messes par semaine en l'église Sainte-Croix pour le service desquelles Charles Charier, prêtre, donna la borderie de la Noë-Savary, en Doulon (1674), dont une partie fit l'objet d'un échange avec François Lebreton, écuyer, sieur du Blottereau et du Saulzay; — la propriété d'une maison sise à Nantes, Grande-Rue, acquise en 1698 par Jean Bureau, prêtre, majeur de la confrérie, et les deux prévôts. — Instances en paiement contre les débiteurs.

G 511. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 126 pièces, papier.

**1522-1786.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Confrérie du Saint-Sacrement. — Contrats de constitution pour une rente de 22 livres créée par l'assemblée générale des paroissiens de Saint-Saturnin en faveur de ladite confrérie (1522); — pour deux rentes de 55 livres créées par les habitants de Basse-Goulaine et du Gâvre, lesquels furent poursuivis à plusieurs reprises pour obtenir le paiement des arrérages; — pour une rente de 80 livres créée par Henri de Ruays, seigneur de la Guerche, et ses sœurs; — et procurations nombreuses souscrites par l'assemblée des associés au nom de deux d'entre eux, pour toucher les rentes d'un constitut de 4,850 livres sur les États de Bretagne.

G 512. (Cahiers.) — 96 feuillets, papier.

**1692-1722.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Délibérations des associés de la confrérie du Saint-Sacrement concernant l'examen des comptes de M. Bertrand Gallon, l'opposition à former contre la vente des biens du sieur Godin de la Fresnaie, débiteur, le remboursement d'un constitut par madame de la Roche-Saint-André, les inscriptions et les radiations des confrères, la collocation des fonds, les services funèbres, la réduction de l'intérêt des constituts, etc. Inventaires d'ornements et décharges.

G 513. (Registre.) — 74 feuillets, papier.

**1722-1739.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Délibérations des associés de la confrérie du Saint-Sacrement concernant l'achat d'une croix de cuivre, le règlement des comptes du receveur, l'élection des officiers, le classement des archives, la réception des confrères nouveaux, le serment de fidélité des prévôts, le renouvellement des robes portées aux enterrements, la célébration des offices. — Inventaires d'ornements d'église et certificats de prise en charge.

G 514. (Registre.) — 101 feuillets papier.

**1742-1772.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Délibérations des associés de la confrérie du Saint-Sacrement concernant : la suppression du pain bénit et la conversion du prix en aumônes aux pauvres; les exemptions de contribution accordées aux confrères indigents, la convocation des assemblées générales; l'élection de M. Claude Le Tourneux, sieur de l'Esperonnière, aux fonctions de majeur et celle de ses successeurs, la répartition d'une somme de 400 livres entre les pauvres de la ville (1742); la démission du secrétaire; l'oppo-

sition à faire à la suppression de la confrérie, la rédaction de nouveaux statuts, etc. — Inventaires d'ornements d'église et certificats de prise en charge.

G 515. (Registre.) — 67 feuillets, papier.

**1761.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Inventaire descriptif de tous les titres composant les archives de la confrérie du Saint-Sacrement, disposé en concordance avec les dossiers ci-dessus, par A B C.

G 516. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1511-1700.** — Nantes (Saint-Saturnin de). — Confréries. — Délibérations et contrats de constitution concernant diverses rentes constituées, au profit de la confrérie de Notre-Dame de la Cité, par François Cailleteau (1651), Mathieu de Marsolle, écuyer, sieur de Champfort (1663), et par le général de la paroisse de Saint-Saturnin. — Délibérations des associés de la confrérie de Saint-Antoine et Saint-Sébastien relatives: au paiement et à l'amortissement des rentes dues par le marquis de la Muce (1694) et le général de la paroisse Saint-Saturnin; — au règlement des comptes et à la réparation du matériel des cérémonies.

G 517. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1887-1777.** — Nantes (Saint-Similien de). — Testament de Jean Saulnier, portant fondation d'une chapellenie à l'autel de Sainte-Catherine, pour la dotation de laquelle il donna une maison et un courtil au Marchix, un demi runc de pêche en Loire et une rente de deux sous (1467). Arrentements successifs conclus par les chapelains avec Jean Chesneau (1472), avec Joseph Roux, prêtre, maître ès arts en l'université de Nantes (1744); — assignation, enquête et homologation. — Fondation par Françoise Pelletier, veuve Louis Cosset, d'une chapellenie d'une messe par semaine, dont le titulaire sera chargé de faire le catéchisme et aura pour son entretien une maison voisine de l'église et un constitut de 400 livres de principal (1717). — Décret épiscopal réunissant ces deux chapellenies au temporel de la cure de Saint-Similien (1766). — Cession d'une maison de la rue Sauvetout chargée d'une rente de 6 sous au profit de la cure de Saint-Similien (1387). — Transaction par laquelle le chapitre de Saint-Pierre cède au recteur la cinquième partie de toutes les dîmes pour lui tenir lieu de noales (1467). — Enquête sur le droit de *mortuage* que le recteur prétendait exercer sur ses paroissiens (1526). — Arrentement de deux jardins pour une rente de 20 setiers de blé seigle, et à la charge

de bâtir des édifices de la valeur de 8 à 10.000 livres, accepté par Jean Pipaud, architecte (1760). — Transaction avec la communauté des dames de Sainte-Élisabeth réglant l'indemnité par elles due à la cure, pour leurs acquisitions dans la paroisse. — Déclarations de temporel faites par les marguilliers au greffe des Domaines des gens de mainmorte, — et par le chapelain de la chapellenie de Loquidy. — Arrentement de deux maisons du Marchix dépendantes du bénéfice du Puy, réuni au chœur de l'église.

G 518. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1667-1675.** — Nantes (Saint-Similien de). — Confréries. — Compte en charge et décharge rendu en présence des anciens prévôts de la confrérie de Saint-Isidore et Saint-Similien, par les sieurs P. Bussaud et A. Turpin, prévôts en fonctions, accusant 456 livres de recette.

G 519. (Cahier.) — 40 feuillets, papier.

**1712-1731.** — Nantes (Saint-Similien de). — Confrérie de Notre-Dame des Avents. — Livre contenant les élections des prévôts, les examens de comptes, les inventaires d'ornements et les adjudications du pain bénit à divers boulangers.

G 520. (Registre.) — 101 feuillets, papier.

**1742-1788.** — Nantes (Saint-Similien de). — Confrérie de Notre-Dame des Avents. — Livre contenant les élections des prévôts, les vérifications de comptes annuels, les inventaires d'ornements, les adjudications de pain bénit et quelques délibérations relatives aux collocations de fonds de rentes remboursées.

G 521. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

**1454-1790.** — Nantes (Saint-Vincent de). — Titres des rentes foncières affectées au service des messes, saluts et anniversaires fondés par Aliette Poulain, Samsonne Prodic, veuve de Geoffroy Jullin, Jean Clergeaud, Marguerite Rouzeau, veuve Gentil, Françoise Bruny, veuve Chuguet, et Pierre Merceron, sieur de la Sébinière, avec hypothèque sur des maisons sises au Bignon-Létard, en la paroisse de Saint-Nicolas, au carrefour du Pilory, sur un courtil en Saint-Similien et sur les domaines de Jean de Heinleix, seigneur de Chésine. — Titres de la chapellenie de Saint-Christophe, dotée de 7 livres de rente par Perrine Gehy, veuve de Christophe Martin, docteur en médecine (1482); — de la chapellenie fondée par Arthur Pasqueteau, prêtre, vers 1501, avec une dotation de 110 livres de rente foncière à prendre sur

une maison de la rue de Verdun acquise, en 1785, par François-Louis Guillet de la Brosse, ancien major d'infanterie en l'île de Saint-Domingue ; — de la chapellenie de Briord, fondée, en 1502, par Jeanne de Moussy, dame de Briord et du Loroux-Bottereau, veuve de Pierre Landais, écuyer, trésorier général de Bretagne, et augmentée, en 1594, de deux messes par semaine par Marie de Beaucaire, dame de Martigues, duchesse douairière de Penthièvre, comtesse de Plorhan, veuve de Sébastien de Luxembourg ; — de la chapellenie de Notre-Dame de Victoire, fondée, vers 1590, par le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, avec une dotation de 4,500 livres ; — de la chapellenie fondée par Guillaume Navarre, recteur de Vertou (1497) ; — des chapellenies fondées par Jean Samson, par Guillaume du Bec ; — et des chapellenies de la Madeleine, des Gentils et des Chevreux. — Actes de fondation, d'homologation, d'acceptation, de présentation, de collation, de prise de possession et de reconnaissance. — Actes de bail et d'arrentement concernant des maisons et des terres sises au clos de la Carterie, en Saint-Similien, rue Saint-Vincent, rues du Bignon-Lestard, de la Poissonnerie, des Carmes, au carrefour du Grand-Puits-Salé ou du Pilory. Condamnations contre les débiteurs.

G 522. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

**1494-1780.** — Nantes (Saint-Vincent de). — Testament de Geoffroy Moreau, chantre et chanoine de l'église de Saint-Pierre de Nantes, contenant : la fondation et la dotation de trois chapellenies de chacune trois messes par semaine, à célébrer dans les églises de Saint-Vincent de Nantes, de Saint-Mars du Désert et de Sucé, et homologation de l'officialité (1498). Quittances de la rente de 14 écus sol, assise sur le lieu de la Bastardière, en Gorges, laquelle fut payée par François Le Bastard, doyen de Clisson, en 1540 ; Françoise de la Boucherie, veuve de Georges Bastard, seigneur de la Bastardière (1582) ; Isaac de Culant, écuyer, et Prigente Bastard, sieur et dame de Cire et de la Bastardière (1587) ; par la veuve de François Prévost, chevalier, seigneur du Florenceau (1780). — Constitution d'une rente de 7 écus et demi d'or du Roi au profit dudit chanoine, par Guillaume Le Porc, écuyer, seigneur de la Barillière et du Moulin (1494), et accords après sommations conclus avec René Le Porc, baron de Vezins, seigneur du Plessis, de Casson et de Villeneuve, en 1596, avec les fermiers des terres de la Noë et de la Muce ; — sentences et arrêts de condamnation contre les propriétaires, quittances et reconnaissances. — Condamnation contre les héritiers de Marguerite de la Fontaine, dame de Briacé, débiteurs

de 10 livres de rente ; et contrat de vente d'une maison sise rue de Verdun, chargée d'une rente de 12 livres. — Provisions de la cour de Rome et de l'Évêché, et prises de possession par les titulaires. — État des fondations desservies dans l'église de Saint-Vincent.

G 523. (Cahiers.) — 60 feuillets, papier.

**1694-1701.** — Nantes (Saint-Vincent de). — Livres des délibérations du chapitre paroissial concernant : la nécessité d'emprunter pour satisfaire les créanciers de la paroisse ; la répartition d'une somme de 600 livres autorisée par le Parlement ; la nomination des égailliers, des marguilliers et des procureurs ; l'examen et la liquidation des comptes ; la distribution des honoraires appartenant aux prêtres de chœur ; la suppression des charges de mesureurs-jaugeurs de futailles, etc.

G 524. (Cahiers.) — 86 feuillets, papier.

**1725-1743.** — Nantes (Saint-Vincent de). — Délibérations du chapitre paroissial concernant : la reconstruction du presbytère ; les réparations de l'église ; la liquidation des sommes dues à la veuve Valleton ; la nomination des marguilliers ; l'exemption des droits de lods et ventes ; la disposition des 43 bancs placés dans l'église ; le règlement des comptes ; la recette des rentes ; la levée des impositions ; l'inventaire des ornements d'église ; la subsistance des pauvres, etc.

G 525. (Cahiers.) — 98 feuillets, papier.

**1743-1773.** — Nantes (Saint-Vincent de). — Délibérations du chapitre paroissial concernant l'élection d'un prêtre sacriste ; l'embellissement du grand autel offert par le recteur ; le tarif des honoraires à payer au recteur et aux prêtres de chœur ; l'entretien des maisons bénéficiales ; l'exécution de l'arrêt relatif aux inhumations dans les cimetières ; la reliure des registres de baptêmes, mariages et sépultures ; les quêtes à faire au profit de l'Hôtel-Dieu ; l'acceptation de diverses fondations pieuses ; l'offre faite par le marquis de Rosily de payer les réparations de la cure ; le renouvellement des titres de rentes, etc.

G 526. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

**1846-1761.** — Nantes (Saint-Vincent de). — Actes de transfert, de reconnaissance et procédures concernant plusieurs rentes foncières montant à 6 livres 10 sous, assises sur des maisons de la rue des Carmes, du carrefour Saint-Pierre, sur la terre de la Haie-Lèvesque,

au profit des recteurs de Saint-Vincent ; — plusieurs rentes foncières attribuées à la fabrique sur des maisons situées rues des Carmes et Grande-Rue. — Contrats de constitution de rentes souscrits, au profit de la fabrique, par Guillaume Perron, Jacques Toubanc, François du Breil, Olivier du Breil, sieur de Champcartier, et Michel du Breil, recteur de Fougeré, Jean de Mazoyer, écuyer, et Jeanne Rocaz, sieur et dame de Ville-Serin, et René Gaborin. — Subrogation d'un contrat de 101 livres de rente sur Olivier Le Royer, sieur de la Poignardière, François de la Tribouille, sieur de la Minguais et de Bezons, et Jean Charette de la Ramée, écuyers, consentie par les paroissiens de Saint-Vincent au profit du Chapitre de Nantes.

G 527. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

**1525-1761.** — Nantes (Saint-Vincent de). — Procédures d'une instance en paiement d'arrérages intentée au receveur du casuel des prêtres de chœur par l'abbé Joseph Robineux, demandeur en production de comptes. — Sommations de payer adressées par le receveur des droits d'Amortissement et de Nouvel Acquêt aux paroissiens, et quittances d'honoraires payés au recteur et aux chapelains. — Comptes en charge et décharge rendus par les marguilliers depuis 1618. — Enquête relative aux limites de la paroisse (1534). — Aliénation, par les membres de la confrérie de Saint-Crespin et Saint-Crespinien, d'une maison sise rue des Carmes, chargée de deux rentes foncières au profit des chapelains de Notre-Dame de la Cité, en l'église de Saint-Saturnin (1525).

G 528. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

**1657-1766.** — Nivillac. — Prise de possession, par Julien Bouvier, de la chapellenie de Saint-Barthélemy, desservie en l'église paroissiale, en présence d'Yves Broussard, doyen de la Roche-Bernard, recteur de Nivillac (1657). — Homologation de l'acte par lequel Louise Hervé, veuve Guillermo de la Boullais, a fondé une chapellenie de deux messes par semaine, en la chapelle de Condest (1657). — Mémoire concernant les retenues à opérer sur les revenus des constitués créés depuis 1749, suivi d'une consultation de Potier de la Germondais (1786).

G 529. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

**1650-1799.** — Nort. — Extrait des registres des délibérations du général de la paroisse portant que l'avoir des pauvres, c'est-à-dire la somme de 1,024 livres,

sera placée sur le clergé de France au denier 25 (1784). — Baux à ferme des dîmes appartenantes à la cure de Nort, concédés pour la somme annuelle de 2,900 livres (1787), par l'abbé Tarail. — Fondation d'une messe par semaine, en la chapelle de l'Onglée, par François de Montulé et Marie Regnier son épouse, sieur et dame de l'Onglée, avec une dotation de 30 livres de rente foncière (1652); et demande d'érection en bénéfice perpétuel adressée à l'Évêché par Mathurin Bouvet, premier chapelain. — Baux à ferme des deux lieux du Châtaigner et du Poirier-Guillaume, dépendants de deux chapellenies du même nom, et du temporel du légat Jean Hamon, comprenant des jardins, des prés et des vignes aux villages de Lisle et de Saint-Georges. — Arrentement du temporel du bénéfice du Bas-Riot, consistant en une maison, une chesnaie et des terres situées dans les gageries de la Bussonnière, de Coudray, des Primauguettes, du Champ-Sallé, des Bégaudières, en des prés nommés Saint-Laurent, la Fontaine et Antin, et en des vignes nommées Montreuil et Lorinon, le tout moyennant 150 livres par an (1769).

G 530. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1679-1746.** — Nozay. — Acte de fondation d'une messe par semaine en la chapelle de Créviac, souscrit par Christophe Juchault, écuyer, seigneur de Lorme, conseiller maître à la Chambre des Comptes, selon les intentions d'Yves d'Irodouer et de Jeanne Symon, sieur et dame de Pouillé et de la Papinière, père et mère de son épouse Renée d'Irodouer; et donation d'une maison au bourg de Nozay, d'un jardin, d'un pré, d'une pièce de terre et de 11 livres de rente foncière (1679). — Mémoires sur la consistance du temporel du prieuré de Saint-Saturnin (1683), sur ses dîmes, et procès-verbal de l'état des maisons et des terres qui en dépendaient.

G 531. (Liasse.) — 28 pièces, et 24 feuillets, papier.

**1691-1793.** — Orvault. — Extraits des registres des insinuations ecclésiastiques du bureau de Nantes, contenant le sommaire des baux à ferme de temporel conclus par le recteur Jean Éon, pour divers traits de dîme appartenants à sa cure. — Rôles de répartition des fouages ordinaires et extraordinaires imposés sur les contribuables de la paroisse de 1715 à 1729. — Délibérations prises par le général des habitants sous le chapiteau de l'église sur : la nécessité de contracter un emprunt pour payer les droits d'amortissement dus par la fabrique; — les réparations nécessaires à la chapelle de Notre-Dame des Anges; — l'élection des marguilliers, l'examen des comptes, etc. (1691-1719).

G 532. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1669-1715.** — Oudon. — Acte de la fondation de deux messes par semaine, à célébrer dans l'église paroissiale, due à la générosité de Marie Letort, veuve de Jean Drouet, sieur de Villeneuve, sénéchal d'Oudon (1669). — Rôle de répartition de la somme de 1.050 livres, imposée à la paroisse pour sa quote-part, dans la levée de la Capitation (1715).

G 533. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1761-1784.** — Paimbœuf. — Décret épiscopal de P. Mauclerc de la Muzanchère, érigeant en paroisse les deux trèves du Haut et du Bas-Paimbœuf, et en église paroissiale, sous l'invocation de Saint-Louis la chapelle du Bas-Paimbœuf ; conférant cette nouvelle cure à l'abbé René Ollichon ; démémbrant des cures de Saint-Père et Sainte-Opportune en Retz les dîmes ecclésiastiques du canton de Paimbœuf, pour les réunir au nouveau bénéfice créé ; supprimant le titre de la chapellenie de Notre-Dame de Pitié établie au Haut-Paimbœuf ; établissant deux vicaires ; réglant les limites de la paroisse et ses charges (24 septembre 1761). — Lettres patentes confirmant le décret précédent (1761), et arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement (1762). — Bail des dîmes de la cure de Paimbœuf concédé par le recteur D.-R. Delaville, pour le prix de 200 livres en argent et un agneau (1784).

G 534. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1544-1738.** — Pannecé. — Fondation par Jean Bricet, recteur de Saint-Martin de Pannecé, d'un anniversaire et d'une chapellenie de deux messes par semaine, pour la dotation de laquelle il légua des maisons avec prés et jardins au bourg de Pannecé, quelques héritages en la paroisse de Bouzillé et une rente de 30 sous (1544). — Baux à ferme des biens dépendants des chapellenies de Riavaux, de Thomas Brisset, de Blanche-Noue et des Chatelliers, consentis par l'abbé Chauveau (1728).

G 535. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1784-1785.** — Paulx. — Présentation de la chapellenie des Écomards, par Pierre Écomard, laboureur, et prise de possession par Joseph Guilbaud, prêtre, recteur de Paulx.

G 536. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1722-1784.** — Pellerin (Le). — Fondation d'une chapellenie de deux messes par semaine, par Perrine Raffin, veuve de Gabriel Guillemain, marchand, pour la dotation de laquelle elle a donné 80 livres de rente foncière sur une maison du Pellerin (1722). — Bail à ferme d'une maison sise au bourg, dépendante de la fondation de Marie Jeurrier, consenti par l'abbé Robin, recteur de la paroisse (1784).

G 537. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1785-1788.** — Petit-Mars. — Baux à ferme du temporel dépendant des bénéfices de la Muce et de Sainte-Catherine de Ponthus, et consistant en dîmes à prendre aux Touches et en une maison sise à Nantes, rue Notre-Dame, concédés par les titulaires P. Le Siril et M. Bourcier.

G 538. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1659.** — Pin (Le). — Fondation par Julien Davy, marchand à la Morteraie, d'une rente foncière de 3 livres 2 sous, afin que les prêtres du Pin chantent tout au long l'hymne *Ave Maris Stella*, à l'issue des vêpres, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint.

G 539. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

**1414-1788.** — Piriac. — Titres de la fabrique et des chapellenies. — Accord conclu avec les héritiers de Suzanne Groy, épouse de Mahé de Bouric, laquelle avait fondé une messe de *Requiem* par semaine, avec une dotation de 100 livres de rente (1658), et obligation de 1.600 livres souscrite par Pierre Le Pourceau, écuyer, sieur de la Rue-Neuve, la veuve de Julien Le Pourceau, sieur de Lenic-Aubin, J. Le Pourceau, sieur de Rollivaud, Yves Morvan, Jacques et Jean Jumel ; poursuites contre les susdits pour les contraindre à payer leur part dans le remboursement. — Acte de fondation de plusieurs anniversaires, en mémoire de Jeanne Haspot et d'Anne Lallement, souscrit par Jeanne Bouric et à sa propre intention, pour le service desquelles messes elle a donné la moitié d'une maison rue Saint-Michel, à Piriac, des vignes, des prés et des terres labourables dans les paroisses de Mesquer et de Piriac, en la baronnie de Campzillon (1720). — Constitution d'une rente de 22 livres au profit de la fabrique, par Jean Le Goff, qui a reçu 450 livres de principal. — Bail du temporel de la fabrique, affermé pour la somme de 283 livres (1788). Actes de fondation, de présentation, de collation, concernant la chapellenie de Notre-Dame



de Trégus, dotée par Perrine, épouse de Guillaume Marot (1414); — la chapellenie de Saint-Yves et Saint-Jean dont le patronage était revendiqué, en 1470, par Jean du Verger, seigneur du Verger, de Cardinal et de l'Éclis, contre Léonnet du Châtel, seigneur de Bissin, et exercé, en 1708, par Joseph de Tournemine de la Hunaudais, baron de Campzillon; — la chapellenie de Saint-Sébastien, dotée par Pierre Le Couaillon (1543); — la chapellenie de Notre-Dame la Blanche, dont le patronage appartenait, en 1690, aux descendants de N. Jollan, sieur de Bourlebaud, qui tous envoyèrent leur procuration, au décès de l'abbé Le Texier.

G 540. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1788.** — Plaine (La). — Provisions de la chapellenie de Morpéan délivrées à Guillaume Galipaud, recteur de Pornic, par M. E. de la Laurencie, évêque de Nantes; et prise de possession dudit bénéfice.

G 541. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

**1487-1785.** — Plessé. — Testament de Guillaume de Carheil, seigneur de Carheil et de Levrissac, par lequel il ordonne que son corps soit inhumé en la chapelle de Larré et demande que 100 messes soient célébrées dans le même sanctuaire et autant en l'église paroissiale (1487). — Obligation et quittance relatives à la chapellenie de Saint-Julien desservie dans la même chapelle. — Fondation de deux messes par semaine par Michel de Carheil (1619). — Attestation portant que la chapelle de Carheil a été bénite après sa réédification (1645). — Présentation du bénéfice de Saint-Roch. — Permission donnée par les paroissiens à Jean de L'Épinay de bâtir une chapelle privée dans le cimetière, avec droit d'enfeu, et concession en retour du pré du Sep (1500). — Aveu à la chatellenie du Gâvre, échange, bail à ferme de la chapellenie de la Palinorais, de laquelle dépendaient divers cantons de terre et des maisons à Rozet, à la Bosse de Toulan et à la Haie-Cochart. — Présentations faites par Isaac de l'Épinay (1632) et Pierre-Armand du Cambout (1766). — Échange entre Guillaume Chastellier, chapelain du bénéfice de Saint-Nicolas, et François de la Rivière, auquel il a cédé la maison noble de la Perchette, au Bas-Callan, en échange du pré du Bezier et de la prée de Melleneuc (1560). Accord entre le chapelain Julien Robin et Julien de Carheil, réglant l'indemnité due par ce dernier d'après l'arbitrage d'Arthur de Chevigné, écuyer, sieur d'Anest, de Jean Durant, sieur de Pontpiétin et de Gilles de la Touche, sieur de la Calestreuc (1587). — Bail du temporel du bénéfice de Saint-Nicolas, comprenant une maison au bourg avec jardin, une pièce

de terre et le pré de Saint-Thomas, pour 126 livres (1785). — Fondation d'une chapellenie sous l'invocation de Jésus-Marie-Joseph, par Jean Fleury, prêtre (1653). — Poursuites de l'évêque de Nantes, Ph. de Cospéan, devant le Présidial, contre Isaac de l'Espinay, lequel s'était permis d'enterrer en la chapelle Saint-Jean le corps de son épouse, Esther du Plessis, morte protestante. — Requête des habitants à l'archevêque de Tours, pour obtenir que leur église soit réconciliée (1627). — Conclusions d'Hévin dans une instance en compétition pendante entre deux prêtres, pourvus de la cure en Cour de Rome, l'un par dévolu, l'autre par résignation (1679).

G 542. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1638-1788.** — Pontchâteau. — Actes de fondation, de ratification, de présentation, de collation, de prise de possession, et baux de temporel concernant: la chapellenie de Casso, dotée par François de Lesquen, écuyer, et Renée Talguern, sieur et dame de la Duchais et de Casso, d'une maison avec jardin au bourg et d'un pré sis au village de Prémy (1643); — la chapellenie du Deffais fondée par Guillemette Riellan (1638), dame de la Noë, avec l'assentiment de Françoise de Penvulso, dame du Deffais; — l'aumônerie Sainte-Catherine de Pontchâteau et le bénéfice de Saint-Gilles de Brignan, desquels dépendaient une maison en la ville de Pontchâteau, un pré à Lormois et un trait de dime; — le bénéfice de Guillaume Lami, auquel appartenaient une maison, deux prés et deux friches; — la chapellenie de Moire ou de *Piis*, fondée par Julien de Moire et possédée en 1786 par Donatien Delaville, recteur de Paimbœuf; — les bénéfices des Thouinais et des Sautrais. — Mémoire concernant la première construction et la démolition du calvaire de Pontchâteau, envoyé à M. de Menou, seigneur de la baronnie (1709).

G 543. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1782.** — Pont-Saint-Martin. — Baux à ferme du temporel du bénéfice des Dorés, comprenant des logements et des terres au village de la Gautellerie et au Mortier-Plat, concédés moyennant la somme de 170 livres 8 sous.

G 544. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1785.** — Pornic. — Bail à ferme de la métairie de l'Angottière, dépendante de la cure de Pornic, concédé pour la somme de 180 livres.

G 545. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

**1437-1767.** — Port-Saint-Père. — Testaments portant fondation : de deux messes hebdomadaires par Jacques Dubin, seigneur du Pré-Nouveau, lequel a légué 14 livres de rente sur la métairie du Branday (1437) ; — de deux messes hebdomadaires par Jacques Vesneau, marchand, lequel a donné 100 livres de rente (1659). — Engagement pris par François Morice, recteur de la paroisse, de célébrer les services fondés par Jacques Voisin, sieur de Langle, et de fournir aux marguilliers la liste des pauvres qui auront à participer aux aumônes de ce bienfaiteur (1739). — Collation de la chapellenie des Moreaux à l'abbé B. Michelot et prise de possession (1782). — Mémoires, requêtes, consultations adressés à l'Évêché par les paroissiens et par Joseph Charette de Briord, tendant à obtenir la réunion du bénéfice des Bouriaux à celui de Briord. — Extraits des fondations des dites chapellenies dotées par André Bouriau, prêtre, en 1546, et l'autre par Jeanne de Moussy, dame de Briord ; correspondance des titulaires et du vicaire général de Bois-sieu. — Compte des marguilliers pour l'année 1769. — Rôles de répartition de diverses impositions. — Statistique des biens-fonds de la paroisse au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Demande en décharge de l'octroi accordé à l'hôpital de Bourgneuf sur diverses paroisses (1761). — Pièces diverses relatives au tirage au sort de la milice.

C 546. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

**1731-1751.** — Port-Saint-Père. — Extraits des livres de délibérations capitulaires de la paroisse et défenses des paroissiens assignés devant le Présidial de Nantes par le recteur François Morice, pour se voir condamnés à faire exécuter les réparations nécessaires au presbytère, et sentence de condamnation. — Autres procédures d'une instance soutenue par les paroissiens contre André Boucher, sieur du Fief-Renard, Charlotte Tatin, François Letourneux, huissier en la Chambre des Comptes de Bretagne; Pierre Ferronnière, procureur au Présidial de Nantes ; Anne Rivière, veuve de Louis Braban, écuyer, sieur de la Ville-Caro ; Claude de Marescot, veuve Renouard de Villayer, et autres, tous créanciers dudit recteur, lesquels prétendaient avoir part à la distribution des deniers provenant de la vente des meubles de l'abbé Morice. — Autre instance soutenue contre le sieur Guibert, charpentier, adjudicataire des réparations, et contre l'économe séquestre chargé de la recette des gros fruits de la cure. — Compte en charge et décharge rendu par Sébastien Maréchal, économe séquestre du Clergé de France (1747). — Réponses aux dé-

fenses de l'abbé Berthou de Querversio, grand chantre de la cathédrale de Nantes, lequel était tenu, en sa qualité de gros décimateur, de supporter une partie des réparations du chœur de l'église paroissiale et des dépendances du presbytère.

G 547. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 131 pièces, papier.

**1746-1753.** — Port-Saint-Père. — Procédures d'une instance en exécution de réparations au presbytère et au chœur de l'église paroissiale poursuivie par le recteur Guillaumin, demandeur, contre les paroissiens et l'entrepreneur Noël David ; à laquelle est jointe une demande en paiement d'indemnité pour tous les dommages causés au recteur par les lenteurs dudit David. Procès-verbaux, mémoires à consulter, requêtes, défenses, répliques et sentences.

G 548. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier.

**1754-1763.** — Port-Saint-Père. — Suite de la procédure poursuivie devant le Présidial de Nantes et le Parlement de Rennes, par le recteur Guillaumin contre le sieur Noël David, entrepreneur, auquel il demandait des dommages et intérêts en raison de ses retards et de ses malfaçons, et contre les paroissiens.

G 549. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

**1763-1765.** — Port-Saint-Père. — Procédures de l'instance soutenue par le général de la paroisse contre Simon Guillaumin, capitaine de navire, et les autres héritiers du recteur Guillaumin, à propos des réparations du presbytère et du chœur dont ils étaient responsables. Mémoires, requêtes, défenses, devis, délibérations, sentences. — Arrêt du Parlement ordonnant que sur la somme offerte par les héritiers, on prélèvera 398 livres pour parer aux dites dépenses, et que les gros décimateurs seront contraints à payer le surplus (1764).

G 550. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 9 pièces, papier.

**1647-1765.** — Pouillé. — Testament de Jeanne Bedouet, veuve d'Yves Bidon, portant fondation de 12 messes par an et donation du pré du Cheval-Écorché et d'une somme de 100 livres (1647). — Bail à complant de la pièce de la Clergerie, consenti par le titulaire de la chapellenie de Pontchâteau ; prise de possession du même bénéfice par l'abbé Guittard (1698), présenté par les habitants ; requête à l'Évêché et décret épiscopal prononçant la réunion de ce bénéfice à la fabrique (1766). — Testament de Thomas Delaunay, prêtre, portant donation de la métairie de la Provostière à la fa-

brigue, à la charge d'une messe basse par semaine, de 27 saluts et de 8 messes chantées en l'honneur du Saint-Sacrement (1722), et demande en réduction de service par le recteur Thobie (1776). — Fondation d'une mission à prêcher tous les 20 ans par le recteur de Pouillé, Barthélemy Thobie, moyennant la somme de 1,250 livres (1785).

G 551. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1728.** — Prinquiau. — Bail à ferme du temporel des bénéfices des Ferriers, des Gaborits et des Goyons, comprenant des terres sises aux gageries de Vieux-Pont, de Vieux-Moulin, au Courtil au Curé, au grand clos de la Ferrière et au Courtil-Dom François, consenti par Guillaume Louette, prêtre.

G 552. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1786.** — Puceul. — Présentation par les enfants de Louis Pas-Grimaud, de l'abbé Pierre Brossais en qualité de titulaire de la chapellenie des Ferrés.

G 553. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1745-1768.** — Quilly. — Requête de Rolland Royer, prêtre, titulaire du bénéfice de Bois-Jolly, à M. de Baudry, conseiller d'État, pour obtenir la libre disposition de 188 pieds d'arbres qui serviront aux réparations des logements. — Quittances de la rente de 40 livres payée par M. le marquis de Coislin pour le service de la messe chantée fondée par les anciens seigneurs de Quilly.

G 554. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1650-1656.** — Remaudière (la). — Fondation par René Babonneau, prêtre, d'une chapellenie d'une messe par semaine, pour la dotation de laquelle il a donné le bordage de la Savatterie. — Bail à ferme par le même prêtre, d'un corps de logis entouré d'un jardin, d'un pressoir, d'une grange, d'une cour et d'un pré, pour le prix de 90 livres par an.

G 555. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1696-1763.** — Rezé. — Procès-verbal de cordage de la tenue du Champ-Chapeau et de répartition d'une rente de 7 livres 10 sous sur les tenanciers débiteurs de Mathieu Milsent, sieur de Lesnaudière, avocat en la Cour (1638). — Testament dudit sieur de Lesnaudière portant fondation d'une messe à célébrer les dimanches et fêtes, dans la chapelle de Lesnaudière, moyennant une rente foncière de 50 livres (1687) ; décret d'homo-

logation (1701), et reconnaissances fournies par les débiteurs. — Fondation par Jean Huchet, sieur de Préau, d'une chapellenie de 18 messes à célébrer dans sa chapelle du Préau, avec une dotation de 15 livres de rente (1692). — Bail à ferme du temporel de la chapellenie des Gentils, comprenant une maison sise à Nantes au Bignon-Létard. — Lettres d'approbation de l'évêque Guillaume (1456), relatant qu'une chapelle fut récemment construite au village de Pont-Rousseau, sous l'invocation de saint Eutrope, grâce aux soins d'un ermite nommé Guillaume Cutel, et que l'abbé Jean Brossard y a fondé une messe hebdomadaire, au moyen d'une rente de 12 livres, à prendre sur Guillaume Desrame, seigneur de Laudigère et des Cléons, sur un *runc* de pêcherie en Loire, sur le Plessis-Gauvain, en Maisdon, et divers autres débiteurs, et rapportant de plus le consentement de l'abbé Geoffroy Kerflour, curé de Rezé (1455). — Lettres du duc Jean IV (copie) concédant aux paroissiens de Sainte-Croix de Nantes, de Saint-Pierre de Bouguenais, de Rezé, par préférence sur ceux de Basse-Goulaine qui offraient une surenchère, le monopole de la pêche à la seine en Loire, dans l'espace compris entre Pierre-Ingrandes et Pierre-Auge, moyennant la redevance annuelle de *sénage*, élevée alors à 445 livres (1398). — Lettres des rois François I<sup>er</sup> et Henri II confirmant le susdit privilège, prononçant main levée de l'interdiction mise sur leurs droits, après l'ordonnance de réformation des Eaux et Forêts, et sentence conforme de R. du Cambout, grand-veneur et grand-maître enquêteur (1555). — Aveux rendus au Roi par les habitants des îles des Chevaliers, de l'Ortiouse et de Trentemout ; requête au Parlement contre les dames des Couëts, Henri Chahu, les héritiers du sieur Trébillard et autres, possesseurs d'échelles et runcs d'eau en Loire, qui voulaient les troubler dans l'exercice de leur droit de pêche (1672). — Demande en décharge de droits de Francs-Fiefs par les mêmes, contre le fermier général Jacques Caraman (1737).

G 556. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1723-1775.** — Riaillé. — Baux à ferme des terres dépendantes des bénéfices de la Madeleine et de Saint-Jean, consentis par l'abbé Buin, vicaire de Joué, et reconnaissance d'une rente de 4 livres assise sur une maison du faubourg Saint-Clément de Nantes. — Transaction portant règlement pour le partage des dîmes de la paroisse entre René Bodiguel, prieur de Bonnœuvre, René Goulier, recteur de Riaillé, et Luc du Bouëxic, chevalier, vicomte de la Driennais, tous trois gros décimateurs.

G 557. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1645-1775.** — Rouans. — Aveu rendu à la seigneurie de la Hunaudais par le recteur Pierre Loquay, pour les domaines du presbytère et la métairie de la Briorderie (1645). — Mémoire produit devant le Présidial de Nantes pour R. Roquet, religieux, prieur de Rouans, défendeur, contre François Palmay, vicaire perpétuel, demandeur en réintégration de dîmes noales et rappelant les circonstances dans lesquelles les moines de Saint-Serge d'Angers ont été appelés à Rouans par le seigneur Glavihen (1694). — Aveu rendu aux châtelaines de la Hunaudais et de la Sicaudais par le titulaire du bénéfice de Jean Porcher, prêtre, et du légat Coquelin dont le temporel comprenait des terres situées au village de la Gaudichère et de la Cavarnière, et des maisons sises au bourg de Rouans (1699). — Fondation d'une chapellenie en l'honneur de tous les Saints par Françoise Bouer, veuve de René François, sieur de la Marre, pour la dotation de laquelle elle a donné deux bordages aux villages de la Gallichère et de la Gaudichère. Requête à l'Évêché et avis de l'official concluant à l'homologation (1700). — Aveu et déclaration : du titulaire d'une chapellenie fondée par Michel Bonnet, prêtre, recteur de Rouans, dotée de divers héritages au lieu de la Faye, sous la juridiction de la Hunaudais et au village de la Clémancière (1703) ; — du titulaire d'un bénéfice fondé par Jean du Bec, prêtre, et doté d'une maison avec quelques cantons de terre au bourg (1730). — Procès-verbal de délibération des paroissiens portant nomination de commissaires répartiteurs et collecteurs et réglant les conditions de la reconstruction du presbytère par l'abbé de Prouzet, recteur (1775).

G 558. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1493-1799.** — Rougé. — Obligation de 100 sous de rente souscrite envers Charles de Rouvre, chapelain d'un bénéfice fondé en l'église de Rougé, par Silvestre Le Sénéchal et Jeanne de Champbalon ; ladite dotation à prendre sur Jean du Change, seigneur de Belle-Isle (1483). — Fondation de la messe du dimanche en la chapelle de la Mabonnière, par François Lambert et Catherine de Lorgeril, seigneur et dame de Lorgeril et de la Mabonnière, au moyen d'une rente de 60 livres (1660). — Fondation de 3 messes par mois, par François Bouvier, lequel a donné une maison et des terres au village de la Glan pour l'entretien du chapelain (1690). Compte en charge et décharge du trésorier de l'église succursale de Soulvache (1668-1669). — Baux à ferme

du temporel des bénéfices de la Blotterie, des Bonniers, de la Chesnaie, de Brébondit, de la Rivière ou du Pont-Pirault, de Saint-Fiacre de Soulvache et de la Colombière, comprenant des héritages et des dîmes à prendre sur les lieux susdits.

G 559. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1703-1794.** — Rouxière (la). — Aveu rendu à Toussaint de Cornulier, marquis de Château-Fromont, pour une maison avec jardin sise au bourg, et des terres sises au village du Plessis, le tout dépendant de la chapellenie du Plessis-Advoué (1702). — Bail à ferme du bordage du Plessis-Advoué, consenti par l'abbé Durdoré pour la somme de 102 livres (1769). — Procuration des marguilliers aux sieurs Moreau et Voisine, pour recevoir les rentes d'un constitut de 1,900 livres de capital.

G 560. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1693-1796.** — Ruffigné. — Aveux rendus aux juridictions de la Malorais et du Rouvre par le recteur François Pageaud, pour la maison presbytérale et les terres de différents légats fondés par Marin Demeuré, Michelle Gosnelle, Hervé Massicot, Jeanne Drouet, Renée Houssay et Julien Macheuvre (1692). — Baux à ferme de divers cantons de terre concédés par le recteur Ch. Pineau, pour 25 livres par an (1786) ; — et de trois traits de dîme dépendants de la chapellenie de Bonneval (1781).

G 561. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

**1330-1569.** — Saffré. — Procédures d'une instance en réintégration poursuivie par Guillaume Cochetel, recteur de Saffré, demandeur à l'encontre de Jacques Cosnier, chapelain du bénéfice de Sainte-Marguerite, lequel prétendait lever une partie des dîmes appartenantes à la cure, et titres à l'appui. — Don par Alain de Saffré aux moines de Melleray de toutes les dîmes qu'il possédait en la paroisse de Saffré, à l'exception des dîmes à lever sur l'orge, l'avoine, les pois, le miel et les prémices qu'il réservait à l'église paroissiale, et de plus concession du fief Robert aux mêmes (1220). — Accord conclu en présence de l'évêque de Nantes, Guillaume de Vern, portant que les moines de Melleray se désistent de tout droit sur les dîmes de Saffré, à condition que le recteur leur livrera chaque année, à la Saint-Michel, 5 setiers de seigle et un setier de froment (1278). — Aveux rendus à Jean de la Barillière, écuyer, seigneur de Villeneuve (1465), à François Tournemine, seigneur de Saffré (1477) et à son successeur, à René

d'Avaugour, seigneur de Kergrois et de Saffré (1556), par divers tenanciers et par Guillaume de Kerduel, seigneur de Grémil, de Villeneuve, du Houssay et du Vau-Couronné (1556). — Aliénation d'une vache *garre* de rente consentie par la reine Anne, représentée par R. de la Ville-Éon, son procureur, au profit de Gilles de Condest, chevalier, seigneur de la Mórtraie, lequel fut autorisé à l'exiger des habitants de Saffré, après avoir soldé comptant 300 livres (1488). — Requêtes, enquêtes, productions, remontrances, déclarations, appointements, reproches, allégations, contredits, montrée des héritages sur lesquels le recteur Cochetel entendait lever la dîme et sentences. Lettres de sauvegarde accordées au recteur par Charles IX (1561).

G 562. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1394-1686.** — Saffré. — Suite de la procédure poursuivie par le recteur Cochetel contre le chapelain du bénéfice de Sainte-Marguerite. — Acte de donation au chapelain Guillaume Prezay par Alain de Saffré, chevalier, seigneur de Saffré, de 22 livres 8 sous de rente foncière et de tous les droits de dîme qu'il possédait sur les terres de Saffré, excepté sur les domaines de la Botinière, de la Fontaine-Février et de Grémil, à la condition que les titulaires célébreront 3<sup>e</sup> messes par semaine (1394). Enquêtes, avertissements, répliques, requêtes, objections, réponses du demandeur et du défendeur devant le siège présidial de Nantes. — Prise de possession du bénéfice de Saint-Jean, par François Moulin, clerc tonsuré, présenté par Michel Moulin, écuyer, sieur de Cheviré (1659). — Compte en charge et décharge des marguilliers (1686).

G 563. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1636-1737.** — Saint-Aignan. — Présentation par René Rousseau, seigneur de Saint-Aignan, de Souché et de la Gazoire, conseiller maître à la Chambre des Comptes, de Michel Deluen, clerc tonsuré, au titre de chapelain du bénéfice des Trois-Maries (1636). — Concordat réglant les conditions auxquelles l'abbé Boullard remplira les fonctions curiales en l'absence du recteur. Sentence arrêtant la somme à payer par le fermier de la cure à l'abbé Moreau (1665). — Mémoire concernant les prétentions des dames des Couëts sur les dîmes à lever en la paroisse de Saint-Aignan. — Inventaire de titres et de comptes sans date. — Arrêt du Parlement condamnant les paroissiens de Saint-Aignan à restituer à Fr. Bazille et Mathurin Thiercelin ce qu'ils avaient indûment perçu sur eux (1732).

G 564. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

**1555-1787.** — Saint-André-des-Eaux. — Fondation d'une chapellenie à l'autel de Saint-Guillaume, par Guillaume Le Cods, prêtre, lequel donna pour la dotation une maison avec jardin au bourg, une vigne et 7 journaux de terre (1555). Présentation des titulaires par Jacques du Verger, écuyer, sieur de Saint-Denac (1591); par Jeanne du Verger, veuve Botherel (1642); Jérôme Botherel de Quintin, chevalier (1681); actes de collation, de prise de possession et bail à ferme du temporel pour 180 livres. — Présentations des chapelains au bénéfice du Guysio, par François Perrault, seigneur d'Ust (1588); Jean de la Bourdonnaie, écuyer, sieur de Bras; Jeanne d'Ust, son épouse (1605); Jacques du Boberil, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (1611); Pierre Bonnier, chevalier, seigneur de Launay, gouverneur des villes de Guérande et du Croisic (1682); Camille Avril, chevalier, seigneur de Trevenegat, conseiller au Parlement de Bretagne (1752). Démissions des titulaires. — Actes de présentation, de collation et de prise de possession du bénéfice de Saint-Vincent, desservi par François Bertho, recteur de Saint-André (1607); — Jean Ricordel, prêtre, maître ès arts (1611); René Dozanneau, écuyer (1638); Charles Cady (1689); et réduction de service ordonnée par l'évêque Turpin Crissé de Sanzay (1737). — Présentations des titulaires de la chapellenie de la Noë-Gouère, par les seigneurs de Reneguy. — Contrat portant que René de Kerpoisson, en acquérant la terre d'Ust de Jean Boberil, en 1626, a acquis aussi le patronage des chapellenies de Saint-Jacques, de Saint-Vincent et du Guysio, et du légat fondé par F. Perrault, sous le titre de Saint-François, lequel fut érigé en 1628, par les chanoines du chapitre de Guérande, collateurs ordinaires de tous les bénéfices du pays guérandais. — Bail à ferme du temporel des chapellenies de Saint-Vincent et des Cinq-Plaies, concédé pour le prix annuel de 150 livres (1787).

G 565. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1663-1787.** — Saint-Aubin-des-Châteaux. — Fondation par François Charon et Renée Chapelais, sa femme, d'une chapellenie de 6 messes par mois, pour le service de laquelle ils ont donné une somme de 1,000 livres (1663). — Baux à ferme du temporel du bénéfice du Perray comprenant un pré au village des Haies, une maison avec jardin au bourg, les prés de Chère et de Chambellan, et une closerie au village du Perray.

G 566. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1782.** — Saint-Brevin. — Compte rendu par le recteur de la paroisse après le décès de l'abbé Legris, portant les revenus de 1782 à 3,073 livres.

G 567. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1782-1790.** — Saint-Colombin. — Présentation par René de Bégasson, chevalier, seigneur de la Lardais et de Rollieu, de la chapellenie de la Mandironnière, chargée de 3 messes par semaine, à l'autel de la Vierge, en Saint-Colombin, à l'abbé Augustin Paumier ; lettres de collation au même ; prise de possession et bail à ferme d'une maison avec jardin sise au bourg, et d'une métairie à la Mandironnière, le tout pour 295 livres par an.

G 568. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1584-1792.** — Saint-Cyr-en-Retz. — Titres de la chapellenie de Sainte-Anne, fondée par Jacques Guibert, prêtre, en 1527, augmentée par son neveu, Félix Guibert, en 1539, et érigée en bénéfice par François de Champeaux, écuyer. Aliénation d'une maison avec jardin, sise à la Frazellière, par le chapelain Guillaume Guibert, lequel fut tué par un mécréant (1563), et demande en retrait lignager par ses héritiers. Collation dudit bénéfice à Jean Sauzeau et à Olivier Micheau, et arrêt sur un procès en compétition pendant entre l'abbé Micheau et Pierre Brisson (1640). — Filiation des descendants des fondateurs. — Présentation de la chapellenie de Saint-Julien de Palluau à l'abbé Rivet, collation et prise de possession (1763). — Démission de l'abbé Rondeau, recteur de Puceul, titulaire du bénéfice de Saint-Jean-des-Claies, entre les mains de René de Bruc, chevalier, garde des sceaux de la chancellerie de Bretagne, présentateur du bénéfice ; collation à Nicolas Cosnier, prêtre ; signature de la cour de Rome et prise de possession (1694).

G 569. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

**1691-1694.** — Saint-Dolay *alias* Saint-Elvoy. — Instance en paiement de pension poursuivie devant le Parlement par François de Montalembert, ancien recteur de Saint-Dolay, résignataire, contre Martin Renaud, son successeur, qui lui devait 1,018 livres par an.

G 570. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1756-1790.** — Saint-Étienne-de-Mermorte. — Présentation par Jean Chouin du légat des Chouins à

l'abbé Louis Bellanger, collation de l'évêque et prise de possession (1756). — Baux à ferme du temporel dudit légat et de la chapellenie de Notre-Dame, cette dernière comprenant 11 journaux de terre, une rente de 16 boisseaux de blé et de 15 sous.

G. 571. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1728-1797.** — Saint-Étienne-de-Montluc. — Bail à ferme du temporel de la chapellenie de Saint-Thomas fondée, dit-on, par Amaury d'Acigné, évêque de Nantes, comprenant un pré en la vallée de Saint-Étienne, et le tiers de toutes les anciennes dîmes à lever en Cordemais, moyennant la somme de 600 livres, concédé par le chapelain Ch.-Auguste d'Avaugour, chanoine de Saint-Pierre de Nantes. Mémoire juridique pour le titulaire Ch. Couzard, chancelier de l'église de Luçon, défendeur contre Fr. Allieux, supérieur de la communauté de l'église Saint-Louis, à Rome, prêtre du diocèse de Vannes, pourvu par le pape du même bénéfice. — Bail à ferme d'une maison avec deux jardins au bourg, concédé par l'abbé Leroux, titulaire de la chapellenie du Tertre-Beaubras (1729). — Reconnaissance d'une rente de 16 livres, dépendante du légat fondé en 1662 et 1666, par Julien Doceul et Jeanne Loyer. — Bail à ferme d'une pièce de terre de 6 journaux de terre dépendants du légat de Nicol Barais.

G 572. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1781-1792.** — Saint-Fiacre *antea* Saint-Hilaire du Coin. — Bail à ferme d'une maison au bourg et de deux cantons de pré concédé par l'abbé Brianceau, titulaire de la chapellenie des Benoîts. — Délibération du général des habitants arrêtant que le recteur se chargera des réparations à faire au chœur de l'église et au presbytère, moyennant la somme de 2,400 livres.

G 573. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1747-1788.** — Saint-Géréon. — Titres de cléricature et de prêtrise de l'abbé Alexis Clémenceau, lequel fut pourvu du bénéfice de Notre-Dame-des-Miracles, sur la présentation de Jacques-Anne de la Bourdonnaie de Bois-Heulin, sieur de la Chevasnerie (1771). — Autre présentation du même bénéfice à l'abbé Philippe Fron-delle, clerc tonsuré, par Marie-Thérèse Grou de Bellesme, épouse de Philippe de Valleton, seigneur et dame de Doulon et de la Chevasnerie (1783). Prise de possession et bail à ferme du temporel valant 90 livres de rente.

G 574. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1643-1761.** — Saint-Herblain. — Marché conclu avec Jean Daulphin, peintre, par Jean Blanchard, chevalier, seigneur de l'Essongère, pour l'exécution d'une litre à ses armoiries autour de l'église, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (1643). — Bail à ferme du temporel du bénéfice de l'Ébeaupin, comprenant une maison au bourg avec des terres, des jardins, des vignes et des prés valant 150 livres de rente.

G 575. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1504.** — Saint-Herblon. — Fondation par Guillaume Hubert, prêtre, d'une chapellenie de 3 messes par semaine, sous l'invocation de Notre-Dame, pour le service de laquelle il a donné une maison au bourg, la métairie du Rôti et plusieurs quartiers de vigne, espérant que le revenu atteindra 40 livres de rente.

G 576. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1541-1651.** — Saint-Hilaire-de-Chaléons. — Assi-gnation signifiée de la part des chapelains de Saint-Guillaume de l'église cathédrale, à Mathurin Goheau, écuyer, seigneur de la Ville-Morice, tuteur d'Arthur Goheau, fils aîné de François Goheau, seigneur de Saint-Aignan et de Maubusson, et à Guillaume Leroy, prêtre, chapelain d'un bénéfice fondé à l'autel Saint-Laurent, par l'abbé Martin des Bretesches (1541). — Présentation par François de la Béraudière, chevalier, marquis de l'Isle-de-Rouhet et du Plessis-Rideau, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, époux de Françoise de Machecoul, dame du Bois-Rouaud, de Jean Bossé, prêtre, au même bénéfice, dont la collation appartenait à l'évêque (1651).

G 577. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1746-1794.** — Saint-Jean de Bouguenais ou de Boiseau. — Bail à complant de terres aux clos du Jaunay et des Poiriers, consenti par l'abbé Mainguy, titulaire du bénéfice fondé par Guillaume Thabard. — Présentation de Gabriel Chichet, cleric tonsuré ; brevet du Roi conférant le bénéfice en vertu de la *Régale*, et prise de possession.

G 578. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces et 41 feuillets, papier.

**1556-1795.** — Saint-Julien-de-Concelles. — Aveux rendus à la seigneurie du Plessis-Blain ou de la Clerais,

pour un journal de pré en la prairie des Plataines, par le général des paroissiens. — Délibérations capitulaires relatives à la nourriture de 420 pauvres, réduits à une extrême misère en 1709 ; à la vérification des comptes, à l'entretien d'un enfant naturel, aux réparations à faire aux chaussées ; à l'acceptation du don fait en faveur des pauvres par la présidente de Saint-Aignan, etc. (1708-1712). — Fondation d'une chapellenie de trois messes par semaine par Pierre Bracereau, notaire, lequel donna pour son entretien une borderie au lieu de la Guilbaudière (1556) et bail à ferme du bénéfice pour 250 livres (1785). — Aveux des chapelains des bénéfices de la Hamonnière et des Niels, aux seigneuries du Gué-au-Voyer, et du Plessis-Blain ; baux à ferme du temporel dépendant des bénéfices des Goguets et de Léard. — Arrêt du Parlement défendant aux habitants de Saint-Julien-de-Concelles de mener paître leurs bestiaux sur les communs des paroisses voisines, et ordonnant que chacun ne pourra mener des bêtes dans les communs de Concelles qu'à proportion des terres qu'il possède (1755).

G 579. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1662-1793.** — Saint-Julien-de-Vouvantes. — Procès-verbaux de prise de possession de la chapellenie de Saint-Jacques ou de la Ragodelaie, par Gilles Cosnier, prêtre, recteur de Saffré, présenté par Jacques Géraud, écuyer, sieur du Houssay (1662) ; — des chapellenies de la Garenne, de la Bonnaudière et de Beaumont, par Pierre Jouneaux, cleric tonsuré (1742). — Bail à ferme du temporel du bénéfice de la Piverdière comprenant la métairie de ce nom, concédé par Claude Lemarié, chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Nantes (1783).

G 580. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1440-1795.** — Sainte-Luce *antea* Chasseil. — Acte du remboursement d'un contrat de 16 livres de rente que possédait Jean Allé, chapelain de Chasseil, sur Guillaume et Jeanne Chaboz, par suite d'une constitution de leur père Guillaume (1441). — Aliénation par le général de la paroisse de Sainte-Luce, de diverses parcelles de communs pour couvrir les frais d'un procès s'élevant à 900 livres (1637). — Bail à ferme, par le recteur Colas, d'une borderie sise à la Chohonnière moyennant la somme de 72 livres.

G 581. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1516-1799.** — Saint-Lyphard. — Testament de Jean Bellec, prêtre, portant fondation d'une chapelle en

l'honneur de Notre-Dame de Pitié dans l'église paroissiale, et d'une messe à célébrer chaque dimanche, pour l'entretien de laquelle il a donné une maison avec jardin au bourg, avec plusieurs pièces de terre en Saint-Lyphard, et un pré en la paroisse d'Herbignac (1516); et décret d'homologation rendu par la collégiale de Saint-Aubin de Guérande, et bail à ferme du temporel concédé pour 80 livres et une charretée de mottes, en 1789, par l'abbé Chantrel. — Contrat d'une rente de 40 livres constituée au profit de la fabrique sur le clergé de France.

G 582. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1786-1790.** — Saint-Mars-la-Jaille. — Bail à ferme du temporel du bénéfice de la Champellière, comprenant les terres des Champs du Moulin, de la Haie-Daniel, le pré de Bellete en Bonnœuvre, et une rente foncière de 6 livres, 3 sous, 9 deniers, concédé par l'abbé Douaud. — Procès-verbal de transport en l'église paroissiale, relatant que le titre de fondateur de la cure appartient à l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers; qu'il existe un enfeu avec 10 statues ornées d'écussons, « le tout supporté « par une estrade de pierres saillantes attachées au « mur, à la hauteur de 6 pieds... ce qui n'est point un « embellissement pour l'église, disent les habitants, et « ne peut au contraire que produire un mauvais effet « sur des femmes enceintes qui fixeraient avec trop « d'attention ces grandes figures qui ne paraissent être « que celles d'anciens guerriers » (1790). — Demande en réduction d'impôts présentée par le recteur Brandeau à la Commission Intermédiaire des États de Bretagne.

G 583. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1736-1753.** — Saint-Mesme. — Requête d'Honoré Nepvouet, seigneur du Brandy, conseiller maître à la Chambre des Comptes, adressée à l'évêque de Nantes et à l'official du diocèse pour obtenir la réunion des chapellenies de Sainte-Madeleine, de Sainte-Catherine et de Saint-François du Brandy. — Assignations et avis favorable des habitants de la paroisse Saint-Philbert pour la chapellenie de Sainte-Madeleine, desservie dans leur église. Prise de possession desdits bénéfices par l'abbé de Mellient, clerc tonsuré.

G 584. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1646-1767.** — Saint-Molf. — Procès-verbal de descente en la chapelle Saint-Germain du cimetière, pour procéder à l'interrogatoire de P. Brenault, au sujet

d'un dépôt de brancards (1646). — Bail à ferme par le recteur Juvenot du jardin de la paroisse (1787). — Constitution d'une rente de 75 livres au profit des paroissiens de Saint-Molf, souscrite par le général des habitants de Saint-Clément de Nantes (1787).

G 585. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

**1549-1764.** — Saint-Nazaire. — Bail à ferme du temporel de la cure consenti par le recteur Pierre Blanchard, résidant à Nantes, à P. Gourio et Ph. Aubin, prêtres, moyennant la somme de 100 livres (1564). — Compte en charge et décharge des marguilliers, et inventaire d'ornements pour les années 1742 et 1743. — Fondation par Ch. Gouro, prêtre, d'une chapellenie d'une messe par semaine en l'honneur des Cinq-Plaies, pour le service de laquelle il a donné 280 sillons de terre au Courtil-Héric, au Champ-Sagaud et à la Virée-Richard. Présentations de ce bénéfice par les seigneurs du Boisjollan, seigneurs patrons, et collation à l'abbé Douteau, maître de psalette, en 1670. — Présentations : des titulaires du bénéfice de Saint-Jacques, desservi en la chapelle de Notre-Dame de Saint-Nazaire, et du bénéfice Saint-Jacques desservi en la chapelle de Marsaint, l'un sous le patronage des seigneurs de la Ville-aux-Fèvres, l'autre sous le patronage des seigneurs de Marsaint; — des titulaires de la chapellenie de Saint-Cosme et Saint-Damien, desservie en la chapelle de la Motte-Almand; — des chapellenies ou légats des Gourio et des Bernards. — Prise de possession de la chapellenie fondée par Pierre Beaucéré, laboureur, en la chapelle de Saint-Sébastien de Pornichet, par l'abbé Fourage, en 1683. — Fondation par Jean Mottais, prêtre et vicaire à Saint-Nazaire, d'une chapellenie d'une messe par semaine, sous l'invocation de Notre-Dame de Toutes-Aides, à célébrer dans la chapelle qu'il a fait construire à la Géraudrie; donation par le même d'une rente de 30 livres hypothéquée sur une maison de Saint-Nazaire (1659); et présentation de divers titulaires.

G 586. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1474-1763.** — Sainte-Pazanne. — Délibération des paroissiens et procès-verbal de visite concernant les réparations à faire à l'église (1769). — Plaintes contre les abus d'autorité du procureur fiscal de la juridiction de la Hunaudais, portées par les notables habitants de Sainte-Pazanne et arrêt de la Cour ordonnant que les réglemens concernant les généraux des paroisses, leurs assemblées, l'ouverture du coffre des archives et l'élection des marguilliers seront observés à Sainte-Pazanne



(1771). — Fondation par Guillaume Durassier, d'une chapellenie de deux messes par semaine en l'église paroissiale, pour le service de laquelle il donna sa maison, appelée Josselin, avec 12 hommées de pré et 80 aires de saline (1474) ; baux à ferme de ce temporel ; — aveu à Pierre Ménardeau, écuyer, seigneur de la Durasserie (1621), acte de présentation et de prise de possession. — Fondation d'une chapellenie en l'honneur de Sainte-Anne, en la chapelle de la Préaulté, par Nicolas et Pierre Flustre, seigneurs de la Préaulté et de la Cullée, et donation de la métairie de la Hervoirie par Jeanne Perrot, veuve de Louis Flustre, écuyer, seigneur de Varanne, exécutrice testamentaire (1670). — Fondation par Marie Bourgeois, épouse de Jean Robert, chevalier, seigneur du Moulin-Henriet, d'une messe par mois en l'église paroissiale et d'une messe par semaine en la chapelle du Moulin-Henriet, pour la dotation desquelles l'abbé Louis Robert, chanoine archidiacre de Nantes, donna la métairie de la Riallanerie, un canton de terre d'un demi-journal, 36 livres et une rente foncière de 100 livres (1747) ; et bail de ladite métairie concédé pour 400 livres, en 1783, par le chapelain Averin, prêtre. — Présentation et prise de possession des bénéfices de Gaudinette et des Rondeaux, desservis tous deux en Sainte-Pazanne.

G 587. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1574-1776.** — Saint-Père-en-Retz et Sainte-Opportune. — Testament de Jean Davy, prêtre, recteur de la paroisse, portant fondation d'une messe par semaine dans chacune des deux églises paroissiales ci-dessus et donation d'une maison avec deux pièces de terre aux desservants (1574). — Devis et plans pour la construction d'un presbytère à Saint-Père. — Arrentement des domaines dépendants de la chapellenie de Gloriette (1771), décret de ratification de l'évêque, procès-verbal d'enquête et arrêt du Parlement homologuant l'aliénation (1776). — Nomenclature des bénéfices, légats et prestimonies fondés dans ces deux paroisses, établie d'après les registres conservés au presbytère.

G 588. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

**1706-1791.** — Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Défenses produites devant le Présidial de Nantes par Jean Joyau, vicaire, agissant pour lui et les autres prêtres desservant le prieuré, contre Honoré Nepvouet, prêtre, vicaire perpétuel, lequel prétendait faire seul l'office paroissial (1706). — Factum pour le général de la paroisse contre Joseph Monnier, sieur de la Valtière,

maître des comptes, demandeur en exemption de fouage pour sa métairie de la Nicolière et arrêt condamnant le demandeur (1711). — Fondation par J.-B. Thibaudeau, licencié ès-lois, sieur de Bel-Air, d'une rente de 50 livres au profit des chapelains qui diront la messe dans sa nouvelle chapelle de la Bastière (1748) ; supplique à l'Évêché et conclusions conformes de l'official. — Présentation par Suzanne Guyton, épouse de François de la Ville, écuyer, auditeur à la Chambre des Comptes, Pierre Hervouet de la Robrie, lieutenant de grenadiers au régiment provincial de Nantes, Victor Binet de Jasson, Mathieu Guitton des Aveneaux, Yves Guillon du-Houssay, Etienne Hallouin de la Pénissière et Victor Geffray, docteur en médecine, du bénéfice fondé par Jean Grandjean à Rogatien de la Ville, clerc (1773) ; visa de l'Évêché, prise de possession et bail à ferme du temporel pour 424 livres (1784). — Actes de présentation, de collation, de prise de possession et de bail à ferme concernant les bénéfices de Notre-Dame, des Bérangers, des Ribards et des Ripauds.

G 589. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1676-1789.** — Saint-Sébastien. — Lettres de cachet défendant aux maire et échevins de Nantes d'envoyer des troupes loger dans la paroisse de Saint-Sébastien (1676). — Procédures diverses suivies au Parlement contre la veuve du sieur Bureau de la Grenerais, lequel se prétendait exempt de l'imposition des fouages ordinaires et extraordinaires, en qualité de bourgeois de Nantes, par le général de la paroisse, demandeur en interprétation du règlement de 1726, et opposition des États de Bretagne, lesquels interjetèrent appel au Conseil du Roi (1741). — Fondation de la chapellenie de la Sainte-Vierge, en la chapelle de la Jauvais, par P. Lebarbier, avocat, et Marguerite Touraine, avec une dotation de 12 livres de rente (1676). — Aveu à la juridiction de la Noë-Goulaine et bail à ferme du temporel de la chapellenie des Guillonneaux, comprenant deux journaux et demi de pré dans l'île Pinette. — Baux à ferme et arrentements du temporel des bénéfices des Brisebarres, des Guiberts et des Cailleteaux, comprenant un pré, une maison au bourg avec jardin, un pré en la prairie de Vertais, une pièce de terre près de la Sèvre et six planches de vigne au clos de la Coutancinière. — État général des bénéfices, chapellenies, légats et fondations établis dans la paroisse de Saint-Sébastien (1705).

G 590. (Registre.) — 210 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Saint-Sébastien. — Registre matricule contenant les noms et prénoms des frères et sœurs

de la confrérie de Notre-Dame-de-Vie, classés par paroisses et par rues.

G 591. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1789-1793.** — Saint-Viaud. — Marché conclu entre Étienne Gervais, prêtre, et Pierre Loreau, maître charpentier, pour les réparations du presbytère et procès-verbal d'acceptation ou de renable, dressé par deux experts.

G 592. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1650-1686.** — Sautron. — Testaments : de Christophe Domallain, recteur d'Orvault, portant fondation d'une messe par semaine en la chapelle de Notre-Dame de Boisgarand (1650), pour laquelle il a donné un petit logement avec un jardin au bourg de Sautron, un pré et 8 livres 5 sous de rente ; — et d'Anne Busson, veuve de Jacques Frémont, écuyer, sieur du Bouffay, portant fondation d'une chapellenie sous l'invocation de Notre-Dame, de sainte Anne et de saint Jacques, à desservir en la chapelle des Croix, au moyen d'une dotation de 20 livres de rente foncière (1686).

G 593. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

**1456-1789.** — Savenay. — Titres des bénéfices desservis dans l'église de Saint-Martin de Savenay et dans celle de Notre-Dame de Bouée. — Testament de Pierre Toudouze, prêtre, recteur de Marsac, portant fondation d'une chapellenie de deux messes par semaine à l'autel de Notre-Dame, au moyen d'une rente de 15 livres, sur le tènement de la Moinerie, et décret d'homologation (1456). Présentations de divers titulaires, et procès-verbal du partage du pré Guiheneuc, dont les quatre cinquièmes revenaient au chapelain de la Moinerie. — Actes de présentation de la chapellenie fondée par Jean Gouin, prêtre. — Baux à ferme du temporel : de la chapellenie du Cul-de-Géline, annexée au bénéfice de la régenterie de Savenay (1785) ; — de la chapellenie des Raudières, en Bouée (1657) ; — du bénéfice des Bourdets, composé d'une maison au bourg de Bouée, avec jardin, de vignes, de prés et de terres labourables ; le tout affermé 430 livres, en 1789 ; — des chapellenies du Merial, du Gué, de la Gautrais et de la Clerais, composées de terres, de vignes et de dîmes à prendre en la trêve de Bouée.

G 594. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1551-1556.** — Sévérac. — Procédures d'une instance relative au partage des marais et prés de l'Isac

que revendiquaient les habitants de Sévérac contre ceux de Fégréac. Sentences du sénéchal de Nantes réglant les limites dans lesquelles les uns et les autres pourront exercer leurs droits de pâture. — Arrêt du Parlement sur un appel interjeté par les habitants de Fégréac qui furent condamnés. — Procès-verbal de mise en possession des habitants de Sévérac, opposition du sire de Rieux et sentence d'une commission de la Cour le déboutant de ses prétentions.

G 595. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1657-1786.** — Sion. — Fondation par P. Lambert, recteur de la paroisse de Sion, d'une grand'messe en l'honneur du Saint-Sacrement à célébrer chaque mercredi, et donation par le même d'une rente de 37 livres et de deux prés sis près du Bois-Davy (1657). — Lettres de présentation, de collation et prise de possession du bénéfice de Saint-Joseph de Queneuc, par Hippolyte Thomas, clerc. — Acceptation par les habitants d'un legs de la comtesse de Méneuf (1737), ayant pour but de fonder une mission au moyen d'une rente de 50 livres constituée sur les États de Bretagne, et procurations des paroissiens aux marguilliers en charge pour toucher chaque annuité. — Baux à ferme du temporel du bénéfice du Pré-Biaud ; — du bénéfice des Blays, composé d'une maison au bourg ; — et du légat du Pré-Barat.

G 596. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1736-1786.** — Soudan. — Consultation sur la perception des dîmes noales, signée *Begueret*, demandée par le recteur Monnier, au sujet d'une pièce de terre dépendante de la métairie du Pont. — Mémoire énumérant les terres *noales* situées au fief de la Boixière, sur lesquelles le recteur prétendait dîmer à l'encontre de M. de Bonamour. — Baux à ferme de temporel souscrits par les titulaires des bénéfices des Déchalles, de l'EpINETTE et de la Vertaudrie.

G 597. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1788-1790.** — Teillé. — Délibération de l'assemblée générale des paroissiens autorisant le recteur à faire les réparations nécessaires au presbytère et à abatre 6 chênes et un ormeau qu'il emploiera pour ce travail. — Compte des revenus fonciers de la cure de Teillé, montant à 3,657 livres, en 1790, et des dépenses évaluées à 1,167 livres, présenté par l'abbé Bertrand. — Marie Garnier, recteur de la paroisse.

G 598. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1674-1789.** — Thouaré. — Fondation par François Bouillon, sieur de la Haie, d'une chapellenie de deux messes par semaine en la chapelle de Notre-Dame d'Auray, pour le service de laquelle il a donné une borderie à la Cartière, des vignes au clos Guyot, au clos de la Fromagerie, au clos de Mortestier et des prés en la Vallée (1674). — Baux à ferme d'une maison sise à Nantes au Bignon-Létard, appartenante au recteur François Moreau ; — de deux cantons de pré, en la prairie de Mauves, dépendants du légat des Furets.

G 599. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1666.** — Touches (les). — Fondation d'une chapellenie de deux messes par semaine en l'église paroissiale, par Guy Avril, écuyer, sieur de la Bodinière, lequel a donné 16 boisselées 9 cordes de terres, évaluées en revenu à 90 livres de rente. — Nomenclature des terres attachées au bénéfice des Pageaux.

G 600. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1780.** — Trans. — Concordat conclu par Jean Salé, prêtre, titulaire de la chapellenie de Saint-Jean de la Grossière, avec Jean Huet, recteur des Touches, et François Maisonneuve, recteur de Trans, auxquels il a cédé tous ses droits de dîme pour une rente de 450 livres, et moyennant une décharge complète de contribution au rôle des impositions.

G 601. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1635-1786.** — Treillières. — Testament de Mathurin André, sieur de Champeaux, prêtre, portant fondation de services pieux en diverses églises et notamment de deux messes par semaine en l'église de Treillières, au moyen de 50 livres de rente foncière à prendre sur le lieu de Champeaux (1635). — Requête à l'Évêché adressée par Françoise de Brenezay, dame du Plessis-Bitaud, pour obtenir l'homologation, et conclusion conforme de l'Official (1647). — Présentation de Philippe Bitaud du Plessis, clerc tonsuré, son fils, par la même dame. — Bail à ferme d'une maison dépendante du bénéfice de Notre-Dame-des-Dons, consenti par l'abbé Georges Aubry, clerc tonsuré, titulaire (1786).

G 602. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1563-1785.** — Vallet. — Actes de fondation, de présentation, de prise de possession, de provision, de collation, d'arrentement, de bail à ferme concernant : le

bénéfice des Goheaux, lequel était possédé, en 1606, par l'abbé Béranger ; — la chapellenie de la Rousselière, de laquelle dépendait un pré sur le bord de la Logne (1658) ; — le légat des Roys dont la présentation appartenait à Jacques Barrin de la Galissonnière (1668) ; — le bénéfice des Piloquets, desservi par l'abbé Nicolas Cosnier en 1690 ; — le bénéfice fondé par Julien Babonneau et doté par lui du bordage des Moulins, de deux maisons au bourg et de deux planches de vigne (1708) ; — les chapellenies de Roland Guillet, des Mingraux, de Laufrière, des Lussauds et des Doillardards. — Délibérations du général de la paroisse relatives à la confection des rôles des fouages, le recouvrement d'une rente constituée de 120 livres, provenant d'un legs de Charlotte Giraud, veuve Charles Jaret, écuyer, sieur du Boulay (1700).

G 603. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1530-1688.** — Varades. — Aveu du temporel de la chapellenie de la Madeleine produit par Auffroy de Kermenguy, chapelain, devant la baronne d'Ancenis, et comprenant la métairie de la Hairière (1554) ; enquête relative au devoir d'une pipe de vin à prendre sur des vignes quartiers, terminée par un accord avec le châtelain de Varades (1615) ; et arrêt réglant la redevance du curé de Belligné (1651). — Instance du chapelain Jacques Pantin de la Guère, écuyer, contre Guillaume d'Irodouer, recteur de Varades, qui lui devait une rente de 40 boisseaux de grain (1660). — Présentation de l'abbé François de Montigny, par Armand de Béthune Charost, baron d'Ancenis. — Aveu du temporel de la chapellenie de la Fenouillère, comprenant plusieurs traits de dîme et des terres, une maison, une chapelle dédiée à saint Barthélemy et quelques cantons de terre dont jouissait l'abbé Georges Moreau, curé de Précigné, en 1538. — Fondation par Julien Mesnil, prêtre, recteur de Sévérac, d'une chapelle au canton des Landes, sous l'invocation de saint Joseph, saint Urbain et saint Just, pour la dotation de laquelle il a donné, au village du Mortier-Plat, près de ladite chapelle, une maison et plusieurs pièces de terre, à la charge de célébrer une messe du matin tous les dimanches (1642).

G 604. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 42 pièces, papier.

**1656-1746.** — Varades. — Procuration des paroissiens avec pouvoir d'emprunter 600 livres afin de couvrir les frais d'une instance qu'ils poursuivent à Paris contre leur seigneur à propos de leur commun. — Transaction par laquelle ils laissent au duc de Charost 177

journaux de terre, et obtiennent en échange la permission de vendre des parcelles jusqu'à concurrence de 4,000 livres et au delà (1662). — Arrêt du Conseil d'État qui liquide les dettes de la paroisse à la somme de 14,494 livres. — Procès-verbal de la consistance des communs, réception des enchères par le subdélégué de l'Intendant, adjudication de diverses parcelles et arrêt d'homologation (1730).—Arrêts du Conseil ordonnant d'informer extraordinairement contre les malfaiteurs qui, au nombre de 50, sont sortis armés et masqués du village de l'Audace pour renverser les fossés des afféagistes (1732); — déférant la connaissance du procès à l'Intendant de la province; — et condamnant les habitants à faire clore, sous leur garantie, les afféagements concédés dans la paroisse de Varades. Ordonnance du subdélégué et de l'Intendant évaluant à 650 livres l'indemnité due au sieur de la Vieuxville et aux autres adjudicataires lésés (1746).

G 605. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1673-1679.** — Varenne (la). — Fondation par Madeleine Lavaille de cinq messes par an, pour le service desquelles elle a donné au recteur Louis de Moncelet, un bordage sis au lieu du Tertre. — Requête à l'officialité pour obtenir l'homologation, et attestation de trois témoins portant le revenu du don à 52 livres par an.

G 606. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1670-1766.** — Vay. — Présentation : par Anne Perri-gaud, veuve de Jean Merel et consorts, de l'abbé Sydrac Deluen, clerc, au titre de chapelain du bénéfice, nommé le légat des Pas-Grimauds, fondé par François Mérel, sieur de la Tournerie (1670); — par Jean Leray, de l'abbé J. Girard, prêtre, au titre de chapelain du légat fondé par E. Leray (1682).— Décret épiscopal réunissant la chapellenie de Notre-Dame du Carrefour aux légats de la Robinetière et de la Couère, afin de subvenir à l'entretien des petites écoles (1739), et présentation par les habitants de l'abbé Pierre Garaud, vicaire de Grand-champ, pour remplir les fonctions de régent (1766). — Extrait du rôle des sommes à payer par les gens de mainmorte pour droits d'amortissement et de nouvel-acquêt, et rôle de l'impôt de garnison réparti sur les habitants en 1725. — État des charges et des revenus de l'église de Vay.

G 607. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1603-1733.** — Vertou. — Titres des chapellenies fondées en l'église paroissiale : par Catherine Lemerle,

veuve de Pierre Sorin, laquelle donna plusieurs cantons de terre situés au village du Drouillay, pour deux messes par mois (1603); — par Louis Piquet, marchand, lequel donna deux pièces de pré à Portillon et une rente de 17 livres pour une messe par semaine (1653); — par Antoine Lizardière, prêtre, lequel donna pour deux messes par semaine, quatre grandes messes, quatre anniversaires et un salut de trois hymnes chaque dimanche, la somme de 160 livres de rente foncière (1723).— Fondation d'une rente perpétuelle de 120 livres par Marie Couperie, veuve de Ph. Gabart, chevalier, seigneur de la Maillardière, pour l'entretien d'une mission qui sera prêchée tous les dix ans dans les paroisses de Vertou, de Rezé et du Port-Saint-Père, et pour la subsistance des pauvres écoliers qui se préparent aux Saints-Ordres (1699). — Fondation d'une messe à célébrer chaque dimanche dans la chapelle privée du Drouillay, au moyen d'une rente de 30 livres donnée par Françoise Genesté, veuve de René Desnaurois, écuyer, lieutenant de la maréchaussée de Bretagne (1657).— Baux à ferme des devoirs de dîmes, de terrage et des redevances appartenants à la cure de Vertou.

G 608. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1733-1769.** — Vieillevigne. — Extrait du testament de Ch. Polixène de Goulaine, épouse d'Henri du Bois, chevalier, comte de Méneuf, portant donation de 50 livres de rente perpétuelle à la paroisse de Vieillevigne et de 50 livres à la paroisse de Sion, afin de subvenir à l'entretien d'une mission qui se fera tous les douze ans (1732). Extrait du registre des délibérations de la paroisse de Vieillevigne contenant acceptation du legs, et sentence de condamnation contre le comte de Méneuf. Procurations des habitants de Vieillevigne à leurs marguilliers pour toucher les annuités et les arrérages de la rente ci-dessus à la caisse du trésorier des États de Bretagne.

G 609. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1740-1790.** — Vigneux. — Transaction conclue entre Louis du Breil, écuyer, seigneur du Buron, et les vassaux des fiefs de Vigneux, la Musse et le Pé, réglant le partage des terres vaines et vagues (1740). — Bail à ferme des dîmes de la frairie de Saint-Michel dont le produit rapportait 360 livres aux chanoines de Saint-Pierre et 900 livres au recteur; accord réglant le nombre des terres sujettes aux dîmes noales et dénombrement des contribuables de la même frairie. — Requête au procureur général pour avoir la permission d'agrandir l'église. Ordonnance épiscopale indiquant les

réparations à faire. Demande d'indemnité de logement par le recteur René Olivier. — Bail à ferme des dîmes de la frairie de Saint-Michel conclu par le recteur pour 1,400 livres, en 1783 ; — des frairies de Saint-Martin, de Saint-Michel, de la Madeleine, de la Chapuzelière, du Vernay et de la Boissière, conclu par les chanoines, en 1785, pour la somme de 2,730 livres. — Autre bail à ferme d'un pré et d'une pièce de terre dépendants du légat des Préaux.

G 610. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1637-1659.** — Villepots. — Accord avec les héritiers de Julien Huaut, prieur recteur de Notre-Dame de Villepots, réduisant à 30 livres de rente le legs qu'il avait fait à la fabrique et aux pauvres. — Testament de Madeleine Charon, portant fondation de 8 messes par an dans l'église de Villepots et de trois trentains dans l'église de Juigné.

G 611. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1793.** — Vritz. — Brevet présenté à M. Fretat de Sarra, évêque de Nantes, par le recteur Pierre Cœur-de-Roi, chanoine régulier de la Congrégation de France, relatant que la paroisse comprend 1,800 communicants, et contient l'énumération de toutes les fondations pieuses.

G 612. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier.

**1630-1791.** — Vue. — Testaments : de François Beliard, prêtre, recteur de Vue, contenant un legs de 400 livres à la fabrique (1710) ; — de Jean Gérard, notaire, portant donation à la fabrique de la maison du Rocher, et des Marais dits les Petites Saudières, à la charge de célébrer 12 messes par an (1749). — Arrêt du Parlement rendu en faveur de l'abbé Bion, pourvu de la cure de Vue par l'évêque de Nantes, contre l'abbé Jollivet, présenté par l'abbé de Saint-Jouin de Marnes (1658). — Fondation d'une mission par Anne Roger, veuve de Louis Plessis, chevalier, seigneur de Genouville, au moyen de 600 livres qu'elle a remises à la communauté de Saint-Clément de Nantes (1686). — Attestations de miracles arrivés, en 1657 et 1659, au pèlerinage de Sainte-Anne de Vue. — Consultations et transactions relatives à certains traits de dîme contestés par les seigneurs de la Blanchardais et le recteur de Chemeré. — Procédure d'une instance en réception d'aveu sou-

tenue par le recteur Bellerocche devant la cour de la Blanchardais (1746). — Autres procédures d'une opposition formée devant le siège de Machecoul par les habitants de Vue à un afféagement de terrain vague concédé, en 1769, par François Danguy, seigneur de Vue, au profit de P. Aubinais, de Louis et Pierre Chauvet. — Compte de la fabrique pour l'année 1780.

G 613. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

**1775-1779.** — Évêché de Nantes. — Obéissances féodales. Contrats de vente et d'échange concernant des terres sises dans les diverses paroisses du diocèse relevant de la juridiction des régaires de l'Évêché produits par Étienne Gilaizeau, architecte, J.-B. Hendricq, Félix Delarue, chirurgien, Louis Graslin, receveur général des fermes, Guillaume Le Boterf, marchand épicier, J.-B. Le Masne de Clermont, négociant, et autres vassaux de Nantes, de Sautron, etc.

#### SUPPLÉMENT

G 614. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 107 pièces, papier.

**1779-1793.** — Évêché de Nantes. — Obéissances féodales. — Contrats de vente et d'échange concernant des terres sises dans les diverses paroisses du diocèse relevant de la juridiction des régaires de l'Évêché, produits par Christophe Guillon, écuyer, Joseph Richard du Plessis, régent de la faculté de médecine de Nantes, Jean Hubert, boulanger à Nantes, Alexandre Petit des Rochettes, négociant à Nantes, Jacques Guellard du Mesnil, commissaire des poudres et salpêtres en Bretagne, Mathurin Pontoire, tonnelier sur la Fosse, et autres vassaux de Nantes, de Saint-Luce, de Guérande, d'Oudon, etc.

G 615. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1779-1791.** — Chapitre de Luçon. — Prieuré de Fresny, en la paroisse de Montoir. Baux à ferme du prieuré et de la métairie du Fresny concédés, en 1778, pour 400 livres, en 1786, pour 450 livres, à François et Yves Halgan, laboureurs. Lettre du chanoine syndic Bouhyer relative aux réparations du prieuré.

G 616. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1646-1754.** — Bouvron. — Titres de la chapellenie de Maure ou de Quéhillac. — Partage des biens de Jean

Fourché, sieur de Bezou, et de Françoise de Crespy, son épouse, situés dans les paroisses de la Chapelle-Launay, de Bouvron et de Lavau (1646). — Fondation par Jean Fourché, seigneur de Quéhillac, du Bezou, de la Ville-Fregon, procureur - syndic des États de Bretagne, d'une chapellenie de 4 messes par semaine et de 7 services solennels par an, et dotation comprenant plusieurs pièces de pré dans les paroisses ci-dessus en faveur du desservant, plus deux pièces de terre et une rente de 9 livres 18 sous au profit de la fabrique de Bouvron (1670). — Démission de l'abbé P. Ollivier, titulaire, de 1744 à 1751. Promesse de payer les décimes dans laquelle il est dit que l'héritier dudit fondateur a protesté et refusé de ratifier l'acte. — Autre acte d'Armand-Paul Fourché de Quéhillac, chevalier, portant

que, pour satisfaire aux testaments de Guillaume Fourché, capitaine de 100 hommes d'armes (1598), et de ses descendants, il a relevé la chapellenie indiquée ci-dessus et l'a dotée d'une rente de 208 livres et d'un logement. Approbation de l'officialité et de l'Évêché (1753).

G 617. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1703-1732.** — Penestin. — Quittance des 200 livres payées aux trésoriers des revenus casuels pour la finance de l'office de syndic perpétuel (1703). Rôles de répartition des fouages sur les contribuables de Penestin comprenant les frairies du Bourg, de Brancellin, de Trégornel, de Bramber, de Couern et de Kerseguin.



# Département de la Loire-Inférieure

## INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

## SÉRIE H

(Ordres religieux d'hommes. — Ordres religieux de femmes. — Ordres militaires religieux. — Hospices et maladreries, etc.)

### ABBAYE DE BLANCHE-COURONNE.

H 1. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1167-1282.** — Abbaye de Blanche-Couronne, en la paroisse de la Chapelle-Launay. — Fondations. — Charte de Bernard, évêque de Nantes, relatant que Geoffroy, fils de Jelent, s'est donné avec tous ses biens patrimoniaux au monastère (1167). — Donation de la terre du Greny, en Guenrouet, et de 4 sous 8 deniers de cens par Geoffroy de Bercé (*G. de Berceum*), avec le consentement de son épouse et de ses deux fils (s. d.). — Lettres d'Eudes de Pontchâteau rappelant que son père a donné aux moines le moulin de Cordemais, la terre d'Endeure, le droit dit *droit de manger* à Averac et à Magor, 20 sous de cens annuel avec 200 anguilles, et ajoutant à ces concessions le droit d'usage et de pâture dans les forêts de la seigneurie de Pontchâteau pour les vassaux de l'abbaye, avec la permission de prendre des terres à cultiver (1198). — Don par Garsire de Retz d'une rente de 4 sous payable à Prigny (1217). — Fondation d'un anniversaire par Pierre, fils d'Alain de Lavau (*P. de Valle*), moyennant une rente de 10 sous à prendre sur les censives de Lavau (1218). — Dons : par André Arrabi, d'une rente de 20 sous, sur une maison sise au Bourg-Men, à la tête du Pont-Neuf de Nantes (1223); — par Guillaume de Sion, chevalier, de 10 sous de rente sur les prairies du Migron, en Frossay (1228);

— par Guillaume Giffart, chevalier, de son tènement de la Fosse, sis dans la mouvance des moines de Saint-Gildas (1229). — Lettres de confirmation de Constance, dame de Pontchâteau (1236), relatant que G. Le Bastard a donné aux moines tout ce qu'il avait acheté au village du Luc, paroisse de Guémené, en 1229, avec l'autorisation d'Hervé de Blain. — Donations : par Pierre Le Prévost, chevalier, de la terre de la Grée, près la chaussée de Poligo, laquelle fut baillée à cens par l'abbé, moyennant 10 sous de rente (1233); — par Constance de Pontchâteau (1236), du tiers du fief de la Chapelle-Launay, d'une rente de 6 livres à prendre sur des prés de Montoir, à la charge de deux messes quotidiennes, lequel don fut ratifié par Olivier de Clisson en 1283; — par Hemeri de Launay, de tous ses droits de propriété sur le tènement de Daniel Veillon (1259); — par Olivier de Corolec, chevalier, des tènements de l'Armor et de Quermarin, en Penestin (1260); — par Joscelin de la Roche-Bernard, chevalier, d'une rente de 40 sous pendant sa vie, des terres du Cléon et de la Croix-Chemin du Plessis, en Saint-Dolay, après sa mort, s'il décède sans héritiers (1268); — par Jean Écorchart, bourgeois de Savenay, de tout ce qu'il possédait au-dessus de l'étang de Mortève (1269); — par J. de la Roche-Bernard, du moulin et de l'étang de Ponmenac, à la charge d'une messe de *Requiem* (1270), que les religieux ont ensuite abandonnés à Eudes de la Roche-Bernard, varlet, pour une rente de 100 sous (1271); — par Guillaume Abraham,



de tous ses droits de propriété sur la censive de Crincouet, en Campbon (1275); — par la veuve de Pierre de Revin et Geoffroy de Fronday, son neveu, d'une rente de 3 sous à prendre en Montoir, sur le pré de Mémerlet (1277); — par Pierre Lesage, par son épouse Organde et par Josienne, de tous leurs droits de propriété en Savenay; — par Geoffroy et Guillaume Tousard, des prés de Mortève, d'une vigne au fief de Mareil, d'un champ et d'une rente de 5 sous, le tout à prendre dans les paroisses de Savenay et de Lavau (1282); — et par Pierre Loséard, clerc, bourgeois de Savenay, de l'hébergement de Tuffete, au fief de Redon, en la paroisse de Savenay (1282).

H 2. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1264-1476.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Donations: par Jean Soudan et son frère Guy, d'un vassal nommé Guillaume Olivier de Boynel et de son hébergement de Troyvaut en Campbon (1284); — par Guillaume de Rieux et son épouse Flandrine, d'une somme de 100 sous de rente assise sur des terres de Saint-Nazaire et sur leur hébergement du bourg de Saint-André-des-Eaux, situé entre les deux églises (1285); — par Clément et Aënor son épouse, paroissiens de Sainte-Marie de Pornic, d'une rente de 3 sous 4 deniers (1296); — par Hemeri de Braz, écuyer, d'une rente de 40 sous sur la saline Vereux, en la paroisse de Guérande (1314). — Sentence du doyen de Nantes rappelant les terres sur lesquelles un seigneur de Pontchâteau, X..., avait assigné une rente de 20 livres au profit des moines, en 1299; et condamnant O. de Clisson à ratifier la donation (1314). — Donations: par Guillaume Barbete, paroissien du Clion, et Hemeri du Porteau, paroissien de Sainte-Marie, de tous leurs biens et de leur personne (1315); — par la veuve G. Roset, de tous ses biens patrimoniaux sis au Porteau et à la Pifardièrre, en la paroisse de Sainte-Marie (1316); — par Pierre de la Haie, Blanche du Plessis, son épouse, et Olivier leur fils aîné, d'une rente de 10 sous (1323). — Lettres d'Olivier de Clisson confirmant les religieux en possession de tous les biens qui leur ont été concédés et pour lesquels ils ont déjà obtenu des lettres de ratification de ses prédécesseurs (1331). — Donations: par G. Landri de 2 sous de cens pour avoir part aux prières des moines; — par Marie de Rochefort, dame de la Bénaste et du Pont, de l'étang de Drélif, sis dans les paroisses de Donges et de Montoir, à la charge de célébrer 3 messes chantées par semaine (1364). — Testament d'Hervé du Pont, seigneur de Fresnay, neveu de Guy de Rochefort, énumérant les dettes que ses exécuteurs testamentaires auront à payer, et les donations

pieuses qu'il attribue à Blanche-Couronne, aux Carmes et aux Dominicains de Nantes (1364); ratification par Simon du Pont, frère puîné du donateur, qui assigne 30 livres de rente sur le fief des Rallières, en la Plaine (1366), et par Hervé de Volvire, seigneur de Nieul (1368). — Testament dudit Simon, seigneur de Fresnay, portant fondation de 4 grandes messes par semaine pour le service desquelles il a donné toutes les rentes, dîmes, redevances et droits seigneuriaux qui lui appartenaient dans le pays de Retz; et d'autres fondations en faveur de l'aumônerie des ponts de Nantes, de Saint-Julien de Plessé et de Saint-Gildas (1370). — Testament de l'abbé Thomas portant donation de tous ses acquêts et de son bâton pastoral en argent (1390). — Donations universelles consenties par Guillaume, fils de Jean André, par Guillaume Aubriet, clerc du diocèse de Nantes, bachelier en droit. — Testament de Thibaud de Louveday, abbé de Blanche-Couronne, portant donation de 5 livres 2 sous de rente, pour le service de deux messes par semaine (1476). — Fragment du testament de Françoise du Casso, dame du Breffe.

H 3. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 14 pièces, papier; 1 sceau.

**1364-1755.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres de propriété. — Accord entre l'abbé Thomas Loncle et Geoffroy de Keracrou, lequel s'est engagé, pour solder tous les arrérages de rente qu'il devait sur ses terres de Campbon et de Lavau, à payer désormais une rente de 30 sous sur ses héritages de la vicomté de Donges, à la condition que l'abbaye fondera un anniversaire en sa mémoire et l'inhumera dans le même enfeu que son père (1364). — Instance en paiement d'une rente de 6 sous 3 deniers, due sur le fief de Maumignac, par Michel Blain. — Accord dans lequel Jean de Barrel s'oblige envers l'abbé Thibaud Aubriet à payer une rente de 20 sous, sur ses prés de Mareil en la Chapelle-Launay (1412). — Enquêtes et procédures des religieux contre les tenanciers d'Endeure, en Campbon, qui prétendaient relever de la vicomtesse de Rohan, dame de Blain (1446). — Transaction relatant que les religieux se sont désistés de leurs prétentions sur la lande Mortève, en dehors de leur clôture, et qu'ils ont cédé à Jean de Maure, sire de Bonaban et de Maure, 12 hommées de vigne en l'île de Bourgueil, avec une rente d'une poule et d'un boisseau d'avoine, parce que ledit seigneur a promis de leur donner une compensation dans l'un de ses domaines, suivant l'appréciation de Jean André, sieur de la Guicharderie (1474). — Contrats d'acquisition, d'afféagement et d'échange de 10 sous de rente sur le pré du Mottay-aux-Blancs, en l'ilette de

Mareil, de terres sises à Pibois, à la Berthelais, à la Cloutaie, et au Pré-Fouet, en la chapelle-Launay (1597-1729).

H 4. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 4 sceaux.

**1276-1757.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres de propriété. — Assignation d'une rente de 8 sous sur l'hébergement d'Assaz, par Guillaume de Ruvin, chevalier, au profit des religieux qui étaient obligés de la servir à Guillaume d'Ornant, chevalier (1276). — Reconnaissance d'une rente de 10 sous de cens due par Guillot Ardesey, à raison d'une vigne que lui avait concédée l'abbé Olivier de Trégus, au clos de Remberen, en la paroisse de Donges (1357). — Accord rappelant que les seigneurs de Casso ont donné une rente de 6 livres 10 sous pour avoir un enfeu dans le *revestuaire* de l'abbaye et stipulant que leur héritier, Pierre de Casso, chevalier, paiera désormais une rente de 7 livres sur ses terres de Casso et de l'Angle, et une somme de 80 livres pour s'acquitter des arrérages (1431). Assignations et bannies relatives à la saisie des héritages de Françoise de Casso, fille dudit seigneur, épouse de Pierre de Sévérac, pour défaut de paiement ; opposition de Robin de la Touche, seigneur de la Touche, demandeur en prémesse, en sa qualité de cousin (1437) ; bail à ferme de la terre et seigneurie de l'Angle-Casso, sises dans les paroisses de Donges et de la Chapelle-Launay, à la charge d'acquitter ladite rente ; sentence contre Guillaume Marcel, sieur de l'Angle, et factum contre le président G. de Martigné qui refusait de continuer le paiement. — Obligation de 3 sous de rente souscrite par Pierre Thorel, sieur de Brantonnet, et procédures contre Guillaume de la Bouëxière, curateur de Jacqueline Thorel (1477). — Cession par Jean de la Raye de 5 boissellées de terre, en Donges, pour amortir une rente de 4 sous (1490). Afféagement d'un marais de 6 journaux, voisin de la prée du Greny, en la paroisse de Guenrouet (1757). — Reconnaissance de 5 sous de rente foncière sur une vigne de Guérande, souscrite par Jean Le Fauhé (1466). — État de réparations à faire aux marais salants.

H 5. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 3 sceaux.

**1197-1630.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres des domaines et rentes de Nantes. — Arrentement par l'abbé Jean d'un moulin situé sur le seil de Bièce, lequel provenait d'un don de Simon Legrand et était exploité par André Arabi (1197). — Condamnation, recon-

naissances et obligation relatives à des rentes foncières assises sur une maison de la Saulzaie, et sur un rotreau du pont de la Madeleine, en la paroisse de Sainte-Croix ; — sur des maisons sises au Bignon-Létard, rue Saint-Yves, et sur le pont d'Erdre. — Baux à rente de deux maisons sises à la Fosse, l'une prise par François de Cornilz, marchand, et l'autre par les religieux (1473). — Transport par Alain Guynet d'une créance de 100 saluts sur François de Cornilz, lequel assigna ensuite une rente de 7 livres aux religieux pour amortir sa dette (1474) ; sentence contre Marthe de Cornilz, épouse de Guyon de Saint-Elier, sœur et héritière bénéficiaire du débiteur ; et accord portant obligation de 8 livres (1496). — Procédures contre Guillaume Lemoine et les frères Hubert, propriétaires d'une maison sise rue des Halles, en la paroisse Saint-Saturnin, et grevée d'une rente de 7 livres 15 sous.

H 6. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1277-1564.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres des domaines et rentes de la paroisse Saint-Similien de Nantes. — Accord relatant que la femme de Robin Meparci, après avoir contesté aux religieux la propriété d'un emplacement voisin de leur maison, au Marchix, a fini par reconnaître que ses prétentions étaient mal fondées et promettre de payer les rentes dues sur le terrain (1277). — Reconnaissances de rentes foncières minimales, souscrites par Macé X... (1386), Guillaume Talvas (1459) et Bonabes Tarquis (1462). — Échange d'une rente de 52 sous contre une autre de 50 sous, entre Jeanne de Bazoges, dame de Vieillevigne, de la Roche-Joulain, et de la Salle d'Orvault, et les religieux (1475). — Bail à cens d'une maison avec jardin au Marchix, à P. Fontin, moyennant diverses redevances. — Sentences et procédures, arrentements et reconnaissances concernant des rentes foncières dues par Guillaume Davy, Thibaud de Fescaux, prêtre, Pierre Favel, Eonnet Judays, Jean Catuys, tous possesseurs de maisons sises au Marchix.

H 7. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1222-1762.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres des rentes et domaines de Saint-Viaud et de Savenay. — Reconnaissance de Jean Liget, débiteur d'une rente de 2 sous et des arrérages. — Accords conclus par les religieux : avec Guillaume Écorchart, pour des terres sises en Savenay, autour de l'étang de Mortève, pour un hébergement sis près de la ville et un courtil,

pour des vignes en Lavau et plusieurs rentes foncières; — avec le seigneur Eudes de la Roche-Bernard, qui leur a donné main-levée d'une hypothèque de 76 livres moyennant la somme de 50 livres (1285); — avec Tiphaine Écorchart et son mari Jean Leroy, auxquels ils ont restitué une partie des héritages de G. Écorchart, moyennant une rente de 8 livres 22 sous (1287). — Échange de l'hébergement du Champ-Phylli, lequel fut donné à l'abbaye par Perronne de Beaumont, veuve de Pierre de Rochefort, pour amortir une rente de 11 livres 3 sous, contre une maison sise à Savenay (1347). Échanges de rentes foncières conclus avec Jean de la Jou, seigneur de Coyau (1408), et Jean de Coyau, chevalier, seigneur de Coyau et de Ville-Fregon, et Pierre de Maure, seigneur de Brignan (1458). — Restitution aux religieux par G. Gentil, d'une maison sise à Tuffette. Procédures d'une opposition formée contre les religieux Cordeliers de Savenay qui prétendaient ouvrir une porte dans le mur de leur couvent, voisin du logis de Tuffette (1431). Mandement du duc Jean V de Bretagne au sénéchal de Nantes de s'enquérir des droits de l'abbaye de Blanche-Couronne sur le pourpris des Cordeliers, de les indemniser s'il y a lieu, pour le tort qui leur serait causé, et commandant, dans tous les cas, à Jean Sellier, dépensier, chargé des travaux de construction du couvent, d'achever la clôture nécessaire (1431). Autre mandement du duc Pierre II aux conseillers G. Chauvin, président des comptes, Gilles Garin, Alain Raymont et Jean de Vay de s'enquérir de la valeur du terrain perdu par les moines à Tuffette, de vaquer à l'estimation d'un *macereau*, sis en Loire, entre les îles de la Tranchée, de Belle-Isle et de la Jumelle, à eux promis en compensation, et de régler définitivement l'indemnité à eux due (1454). — Arrentement de la maison de la Grange sise en face du couvent des Cordeliers, concédé à J. Pageot, pour 15 sous de rente (1582). — Obligation de 3 livres de rente souscrite envers l'abbaye par les religieuses Cordelières pour se libérer de tous les droits de vente et d'amortissement qu'elles devaient à raison de leurs acquisitions dans le fief de Blanche-Couronne (1674). — Adjudication judiciaire de l'hébergement d'Agnès la Torte, sis à Savenay, près l'église; — échange du clos Normand contre 50 sous de rente (1401); — mandement du duc Jean V renvoyant devant le sénéchal de Nantes, G. de Flin, le procès intenté à Guillo Le Barbier à propos d'un édifice nouveau (1407); — accord sur la propriété du bois de la Cloutaie; — vente d'une hommée de pré à Mortève; et arrentements de terrain et de mesures à la Gaudinaie. — Accord sur les limites de l'étang du Moulin-au-Loup, convenu entre les moines et le procureur fiscal de la vicomté.

H 8. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1258-1725.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres du prieuré de Sainte-Catherine de Lanchaillou, en la paroisse de Saint-Donatien de Nantes. — Charte de Simon, fils de Simon d'Er, chevalier, relatant qu'il a donné aux religieux tous ses droits de propriété, de seigneurie et de juridiction sur le fief de la Poterie, entre le Pont-du-Cens et le Port-Lambert, à l'exception de la métairie de la Poterie sur laquelle il a assigné aussi 10 sous de rente (1258). — Accord relatif à des vignes sises au Port-Lambert, dont la propriété était contestée par P. de Lais et B. Boterel (1295). — Reconnaissance d'une rente de 9 sous 5 deniers souscrite par Jean Bezaü. — Enquête pour connaître les rentes foncières assises sur les terres du Port-Lambert et du Tertre, en la paroisse de Saint-Donatien de Nantes. — Transaction et reconnaissance d'une rente de 100 livres due par J.-B. Sarrebourse du Larry et Anne Garreau son épouse, acquéreurs desdites terres (1716). — Bail à ferme du temporel du prieuré conclu pour 700 livres par an et quelques redevances (1725). — Aveux : aux ducs de Bretagne, en 1458 et en 1469, par Thibault de Louveday, abbé; au Roi, rendus par Benoist Quesné, prieur, en 1673, et par René Pottier, prieur, en 1679. — Collation au nom de J. Chevreul; et assignation sur un procès en compétition entre l'abbé Briçonnet et l'abbé Jacques Guibert (1519).

H 9. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

**1433-1617.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres du prieuré de la Madeleine d'Air, en la forêt du Gâvre. — Lettres en *vidimus* d'Arthur de Richemont, connétable de France, au châtelain du Gâvre, rappelant que ses prédécesseurs ont concédé à l'abbaye un droit de pâture en la forêt du Gâvre, pour 60 bêtes d'aumaille et 50 porcs, la coupe de 10 marreaux d'herbe, plus une prise de bois de chauffage, et ratifiant la concession (1433). Enquête faite par la cour des Eaux et Forêts de Bretagne de la part de V. Le Clanche, prieur, pour connaître l'étendue des droits concédés au prieuré (1546). — Aveu rendu au Roi par J. Chevreul, vicaire général de l'abbé commendataire (1543). — Sentence de P. Becdelièvre, lieutenant général des Eaux et Forêts, ordonnant l'enregistrement des lettres d'Arthur de Richemont et réglant à 25 charretées le droit d'usage sur le bois sec (1550), ordonnance conforme de Fr. du Cambout, grand-maître et réformateur général des Eaux et Forêts (1577); — et mandement de son successeur G. de Rosmadec maintenant le même usage (1579). — Baux à ferme

du temporel conclus en 1608 et 1612. — Collations en faveur des prieurs Le Clanche, M. Legouz et P. du Temple; et prises de possession.

H 10. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1380-1711.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres du prieuré du Porteau, en la paroisse de Sainte-Marie de Pornic. — Aveux rendus à Hémery Grimaud, seigneur du Plessis-Grimaud, par Jean Leroy, prieur claustral, pour des terres et des rentes à prendre en la paroisse de Sainte-Marie (1380); — à Guy de Retz, relatant toutes les terres que l'abbaye possédait dans le pays de Retz (1406), — et à ses successeurs au XVI<sup>e</sup> siècle. — Accord réglant les droits et les redevances des tenanciers du Porteau envers le prieur (1420). — Bail à devoir de quint d'une pièce de terre près les Bretonnières, qui sera plantée en vigne, consenti par G. de la Jou, sacriste de l'abbaye (1431). — Reconnaissance de 2 sous de rente sur 3 cantons de terre, près le bourg, et accord sur une rente de 8 boisseaux de froment due par le seigneur du Plessis-Grimaud (1505). — Collation par l'abbé Briçonnet à P. Boschet, de l'office de la sacristie duquel dépendait le prieuré du Porteau (1504). — Mémoire relatif aux rentes assises sur les Rallières, en la paroisse de la Plaine, que les moines revendiquaient contre leur abbé (1711).

H 11. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1493-1631.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres de la chapellenie de Saint-Jacques de Burelles, en l'île de Bouin, desservie dans la chapelle de l'aumônerie Saint-Julien. — Arrentement de 4 hommées de pré, aux bossis des Burelles, consenti par G. Fréart, titulaire du bénéfice, au profit d'Alain Bouyneau, saulnier, à la charge d'entretenir 240 aires de marais et de payer 40 sous de rente (1495). — Acquisition par le frère Jean Petiaud, aumônier, d'une mesure et de 35 sillons de terre à la Bretelaie, en la Chapelle-Launay, pour l'augmentation du temporel (1588). — Bail à ferme de 5 journaux de pré et de 60 aires de marais salants, dans la paroisse du Bois-de-Cené (1621). — Collation épiscopale de la chapellenie accordée à Pierre de Montauban, clerc, présenté par l'abbé, lequel tenait son droit de patronage de Guillaume de la Virée, écuyer (1482). Autres provisions au nom de Jean Ernaud, lequel obtint des lettres patentes de maintenue et de sauvegarde, en 1523, et au nom de Georges Moisan, qui eut pour compétiteur l'abbé Rolland Viau.

H 12. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

**1469-1707.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres du prieuré Saint-Hilaire du Tertre, en Lavau. — Extrait de l'aveu rendu au duc par l'abbé de Louveday, en 1469. Autre aveu rendu par le prieur René Biré, écuyer, devant la Chambre des Comptes (1627). — Acquisition de 12 livres 19 sous de rentes foncières par le prieur Jean de Saint-Aubin, lequel a traité avec Jean de Marbré, écuyer, sieur du Fresne (1524), et de douze sous de rente sur une maison de Mareil. — Transaction entre le fermier général de l'abbaye et le fermier du prieuré portant que la dette du prieuré sera réduite à 200 livres, et que désormais il sera chargé d'une rente annuelle de 120 livres. — Requêtes, mémoires, factums, productions d'une instance poursuivie par le prieur claustral et les religieux de l'abbaye, demandeurs en paiement de ladite rente, d'abord contre J.-B. de Cornulier, titulaire du prieuré du Tertre, puis contre Claude de Cornulier, tous deux appelants d'une sentence rendue au Présidial; — arrêt de condamnation et transaction dans laquelle le défendeur reconnaît que la rente réclamée est légitimement due sur le prieuré (1688). — Bail à ferme du temporel conclu pour 800 livres (1707). — Collations du bénéfice au nom de R. du Chesne, de P. Jehenne et d'Hector Vigor, religieux de l'abbaye au XVI<sup>e</sup> siècle.

H 13. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

**1415-1766.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Obéissances féodales de la paroisse de Campbon. — Aveux rendus par les tenanciers de la Gastinaie, de la Veneraie, de la Siouraie, de la Ville-Alez, du Clos-aux-Moines, de Trenault, de Maumignac, de Constable, devant les abbés Pierre de Cornulier (1633), Claude Cornulier (1644), Jean-Jacques Regnaud de Barres de Langres de Beaujeu (1691), Daniel Bertrand de Langle (1750). — Contrats de vente et d'échange conclus entre les vassaux pour des héritages situés dans la mouvance de Blanche-Couronne.

H 14. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1315-1674.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Obéissances féodales de la paroisse de la Chapelle-Launay. — Aveux rendus par Simon Le Marchand (1315), par Simon Ballue, Jean de la Barre (1360); par Jean Brenart et Jehannot Briend, pour leurs tenues de la Moricaudaie (1375); — par Jean Jallais, Hervé Cochard, François Fouet, François Gouaud, Pierre Fréour, Jean

Tassé, Pierre Chabot, Jean Riello, Pierre Boumalle, Jean Judic et autres, tenanciers au bourg, aux villages de Pibois, de la Bretelais, de la Simonnaï, de la Géraudais, de la Carrays, de Fayel, d'Avérac, de l'Olivaudais, de la Montagne, de la Foustaië, de la Moricaudais, de la Touche, de la Pissonnaï ; — par E. Onice (1477), Claude Davy, veuve Boylesve (1603) ; Bernard Loisel, écuyer, et Olive de la Lande (1606) ; Mathurin de Bino et Élisabeth de Saint-Aubin (1671), pour la terre de la Baratrais.

H 15. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 166 pièces, papier.

**1441-1769.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Obéïssances féodales de la paroisse de la Chapelle-Launay. — Contrats de vente et d'échange conclus par Jean Landesmars (1441), Mahé de la Noë (1541), Yvon Audren (1567), Pierre Trégret (1605), Joseph Dalibert (1726), Michel Bouvron, François Rialland, René Fretaud, Claude Desmars, Jean Éven, Robert Lemarié et autres tenanciers, vassaux de l'abbaye, contenant des reconnaissances de rentes foncières au profit des religieux.

H 16. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1360-1769.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Obéïssances féodales. — Aveux et contrats de vente et d'échange produits : par J. Fergaud, métayer à Laubaudais en Donges ; — par Jean Guillermo, sieur de Kervelo, Jean Hervé, sieur de la Boulaie, Pierre de Moyre, sieur du Greny (1671), René de Talhouet (1741), paroissiens de Guenrouet ; — par Jean Bonnier, N. Bioret, Jean Moisan, Olivier Fourage, François Viaud et autres, paroissiens de Malville ; — par Aubin Vigneu, paroissien de la Plaine ; — par Guillaume Moisan, Cyprien Halgan, avocat en Parlement, sénéchal de la vicomté de Donges ; Julien Guégen et autres, paroissiens de Prinquiau ; — par Guillaume Montaban et Johannet Sehier (1360), Thomas du Chesnet (1396), Jean Renoulais (1423), Jeanne Fréart, Jean Septier (1633), Jean-Baptiste de Chevigné, chevalier, seigneur de la Charpentrais (1760) ; et autres, pour des terres sises dans la paroisse de Savenay.

H 17. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1407-1713.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Aveux généraux rendus par les abbés et les prieurs claustraux : à François de Chauvigné, seigneur de Retz ; au seigneur de Coislin, Jean de la Muce (1474) ; à Jean de Laval, seigneur de la Roche, de Belle-Isle et de

Beaufou (1471 ; à Jean de Rieux, seigneur d'Assérac (1478) ; au duc de Bretagne François II ; à Jean Blocet et Marguerite de Derval ; à René de Rohan (1543), à Olivier Martel de la Malonnière (1601), à Pierre de Lescu, comte de Runfau, sieurs de la Haie de Lavau. — Autres déclarations de temporel produites au xvi<sup>e</sup> siècle en cahiers complets et incomplets devant la juridiction royale par les abbés commendataires Nicloteau, de Gaignon et autres non désignés. — Appointement sur une action intentée par les religieux à Guillaume, seigneur de Penhouet, et à Guyon de Molac, seigneur de la Haie de Lavau, chevaliers, à propos d'une clôture abattue (1457).

H 18. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 21 pièces et 88 feuillets, papier ; 1 sceau.

**1407-1765.** — Abbaye de Blanche-Couronne. — Assignation à comparaître adressée à deux religieux par l'official de Guérande, juge apostolique délégué par l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois, conservateur des privilèges apostoliques (1402). — Main-levée d'excommunication et admonition envoyée par l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois au recteur de la Chapelle-Launay, pour deux de ses paroissiens rebelles aux lois de l'Église (1421). — Traité avec dom Pierre Bochet, sacristain de l'abbaye, auquel les religieux ont cédé 19 sous de rente pour lui tenir lieu d'autre rente de 10 sous abandonnée par lui, et pour l'indemniser des frais d'entretien des ornements de l'église (1513). — Acte de profession du religieux Guillaume Viau, cleric du diocèse de Nantes, et bref du pape permettant au même d'être promu aux ordres sacrés sans les interstices ordinaires. — Lettres du cardinal de Lorraine instituant Jean Chevreul son vicaire temporel et spirituel dans l'abbaye (1542). — Procès-verbal des faits reprochés au frère Hector Vigor (1563). — Concordat réglant les conditions de l'union de l'abbaye à la congrégation de Saint-Maur (1652). — Déclaration du supérieur général Vincent Marsolle, portant que, dans le cas où l'abbaye serait déplacée, les religieux ne continueraient pas moins à reconnaître le baron de Pontchâteau pour leur fondateur (1675). — Arrêt du Conseil d'État permettant aux religieux de s'établir au prieuré de Pirmil, près Nantes (1686). — Bail à ferme général du domaine de Blanche-Couronne, consenti par les Bénédictins de Pirmil moyennant 5,500 livres par an (1785). — Lettre de l'abbé Briçonnet dans laquelle il s'oppose à l'exécution du testament de frère Jean de Saint-Aubin (1536). — Inventaire sommaire des titres de l'abbaye rédigé sur des feuilles détachées et sans aucun ordreméthodique, contenant l'énumération d'une quantité innombrable de titres.

## ABBAYE DE BUZAY.

H 19. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 16 sceaux.

**1144-1415.** — Abbaye de Buzay, en la paroisse de Rouans. — Charte de Conan, duc de Bretagne, rappelant les admonestations qu'il reçut de saint Bernard, lorsqu'il vint visiter l'abbaye, parce qu'il en avait à peine jeté les fondements, malgré ses promesses et celles de sa mère Ermengarde, la menace faite par le saint de rappeler les religieux à Clairvaux, et relatant les biens qu'il a consenti à lui donner pour sa dotation, savoir : l'île de Caberon, qu'il avait d'abord cédée puis reprise, la rente de 500 sous à prendre sur les foires de Nantes, promise en attendant l'achèvement des édifices claustraux, l'île de Buzay, emplacement de l'abbaye, le droit exclusif de pêcher à la seine dans le lac de Grand-Lieu, et l'île de Dun (*Dunum*), la partie de ses bois comprise entre Paulx (*Spauldum*) et le Port-Saint-Père, un droit d'usage dans la forêt du Gâvre (*Gavrium*), pour tous leurs besoins, 4 arpents de terre dans l'île Botie (*Belhia*), l'île Agnelière (*Anelaria*) et les deux écluses de Vair (*Vatrias*) et de Redefou (*Restafol*) ; concédant franchise de tout impôt pour leurs personnes et leurs provisions, le tout à la prière d'Ermengarde mère du donateur, en présence des évêques de Vannes, de Rennes, de Nantes et de Saint-Malo (s. d.). — Bulles : du pape Alexandre III confirmant les religieux en possession de tous les domaines à eux concédés (1179) ; — du pape Innocent IV dispensant les abbayes de l'ordre de Cîteaux de la visite des Ordinaires (1245) ; les confirmant en possession des faveurs, immunités et concessions temporelles et spirituelles accordées par les papes et les princes (1246) ; défendant d'excommunier les serviteurs des religieux Cisterciens (1246) ; dispensant les religieux de comparaître devant un synode ou une assemblée séculière pour un délit autre que celui d'hérésie (1246) ; interdisant au clergé séculier de violer les privilèges en vertu desquels ils sont exempts de toute juridiction extérieure (1247) ; permettant à l'abbé et à la communauté de Buzay de refuser la collation de leurs bénéfices aux titulaires qui ne seront pas porteurs de provisions expresses de la cour de Rome, et de recevoir les biens-meubles ou immeubles et les héritages des frères qui prendront l'habit monastique (1247) ; annulant toute sentence d'excommunication ou d'interdit qui serait portée contre l'abbaye par un légat ou sous-légat du pape, sans un mandat spécial de la cour de Rome (1248) ; conférant à l'abbé de Buzay le pouvoir d'absoudre des religieux des cas réservés ; renouvelant au clergé sécu-

lier l'invitation de respecter les privilèges et immunités des moines (1249) ; exonérant de tout examen les moines qui se présenteront pour recevoir les Ordres (1249). Bulle solennelle de confirmation du même pape contenant l'énumération de toutes les propriétés de l'abbaye (1249). — Bulles : du pape Alexandre IV, confirmant toutes les concessions accordées à l'abbaye par ses prédécesseurs (1258) ; permettant à toutes les abbayes de l'ordre de Cîteaux de refuser à certains prélats les subventions pécuniaires qu'ils demanderont (1260) ; — du pape Grégoire X autorisant les moines de Buzay à recevoir les biens propres et héréditaires des frères qui prendront l'habit religieux (1274) ; — du pape Nicolas III, ratifiant toutes les faveurs spirituelles et temporelles concédées au monastère de Buzay (1277). — Autres bulles du pape Clément V rapportant les termes d'une bulle de Lucius III qui défend aux évêques de prononcer aucune sentence d'excommunication contre les religieux Cisterciens (1309) ; ordonnant à l'abbé de Marmoutier de veiller à ce que les privilèges concédés à l'ordre de Cîteaux ne soient pas violés (1309) ; confirmant les religieux en possession de tous leurs biens (1314). — Bulle du pape Jean XXIII accordant aux abbés de Buzay l'usage de la mitre, de l'anneau et des autres insignes épiscopaux, et la permission de donner la bénédiction solennelle dans les églises relevant de leur monastère (1415). — Charte de Constance, duchesse de Bretagne, portant fondation d'un anniversaire à la mémoire de son père, le comte Conan, de son époux Geoffroy et de son fils Arthur, pour la dotation duquel elle concède une île..... (nom effacé, s. d.).

H 20. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

**1150-1177.** — Abbaye de Buzay. — Donations. Pancarte sous le sceau de l'évêque de Nantes, Robert, relatant : le désistement de Renaud Agnel de la Benâte à l'égard de la grange de Chèvredent et la cession nouvelle qu'il souscrivit à la demande de l'évêque Bernard, le jour de la consécration de l'église de la Benâte ; — le don de la terre de Villeneuve, consenti par Renaud Bordin et ses deux frères (1150), avec l'assentiment de l'épouse de Rolland de Montbert, agissant pour son fils mineur, et la ratification de l'évêque Bernard ; — et le don d'un pré voisin de la taille des Moines souscrit par Renaud Vaslin (s. d.). — Autre pancarte, sous le sceau de l'évêque Robert, contenant les pièces suivantes : 1<sup>o</sup> cession par Simon de Mesant, de toute prétention sur la vallée qui s'étend entre la Villatte et la Loire ; — 2<sup>o</sup> amortissement de la terre de Buzon concédée par Raoul de Retz et son frère

Garsire (1152); — 3° donation par Aimery Flandrin de 40 aires de marais à prendre dans les marais de Saint-Cyr; — 4° don par Jean Coche (*Ceoche*), d'une rente d'une charge de sel et d'une mine de fèves à prendre sur le fief de Prigny; — 5° concession par Joscelin de la Roche-Bernard de tout ce qu'il possédait au village de Brain (*Bren*); 6° donation par Richou et ses fils de la vigne de la Marchanderie, voisine de la Fosse, exploitée à moitié par Jean Roussel. — Charte solennelle de Bernard, évêque de Nantes, énumérant toutes les possessions de l'abbaye et certifiant tous les dons octroyés aux religieux (s. d.). — Charte sous le sceau de l'évêque Robert, relatant qu'Éven de la Bouvre (*de Beurera*) a donné à l'abbaye la corvée de deux faucheurs de pré, et que Rousseau a donné deux prés au-dessous du bourg de Saint-Pierre de Bouguenais (s. d.). — Pancarte, sous le sceau de l'évêque Robert, contenant les pièces suivantes: 1° don par Isachar de Messant, de la lande contiguë à la grange de Buzon qu'il contestait aux moines; et promesse par le même de prélever seulement 3 sous de taille dans les cas où il marierait sa fille, tomberait prisonnier, ou rachèterait son fief; — 2° sentence de l'évêque Bernard adjugeant aux moines de Buzay la possession d'une vigne voisine des moulins Coustant (Nantes), qui avait été donnée par le chanoine Porcher, puis arrentée à son neveu, le chanoine Astralabe; — 3° désistement d'Olivier Bochard et de ses fils, lesquels réclamaient la propriété de la terre de Brain, et cession de tous droits sur la même terre consentie par Oriole et ses enfants (s. d.). — Pancarte, sous le sceau de l'évêque de Nantes, Robert, relatant: 1° la donation de la grange de Buzon par Daniel Souvigny (s. d.); 2° la donation du tènement de la Villatte et de ses dépendances en prés et cultures, par Agnès, épouse de Payen Gabart (1157); 3° la concession de l'île Quiriolle par Silvestre de Bougon (s. d.). — Charte de l'évêque Robert, relatant que Silvestre, fils de Roland de Bougon, a donné aux moines la terre de la Haie-Durand, le quarteron de terre contigu et le pré de Fonteniz (1177).

H. 21. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 5 sceaux.

**1349-1731.** — Abbaye de Buzay. — Lettres d'Alphonse, comte de Poitiers, permettant aux religieux de posséder en paix tout ce qu'ils ont reçu en don ou acquis dans l'étendue de ses fiefs, sans qu'on puisse les contraindre jamais à s'en dessaisir (1249). — Lettres de Philippe-le-Bel, roi de France, déclarant qu'il a accepté la taxe d'amortissement payée au bailli de Tours par les religieux pour leurs possessions sises dans la châtellenie de la Garnache, et qu'ils pourront désormais en

jouir comme de toute terre amortie (1277); — portant qu'ils posséderont en franchise tout ce qu'ils ont acquis avant l'année 1304 (juin); que leurs biens-meubles ne seront pas saisis par les juges séculiers; que leurs biens-fonds saisis légalement seront mis sous la garde d'un sergent qui vivra à ses dépens; que les appels de leurs vassaux seront rejetés; que les officiers royaux ne troubleront pas l'abbaye dans l'exercice de sa juridiction, etc.. (1306). — Mandement du duc Jean V de Bretagne au sénéchal de Nantes d'instruire sans délai le procès intenté par les religieux à Guillaume de France, seigneur de Vigneux, qui, au mépris des conventions passées avec ses prédécesseurs, voulait exiger une forte indemnité de droit de passage sur ses terres au moment du charroi des foins coupés sur les îles de Quiriolle et de Chalières (1441). — Lettres des rois Louis XIII et Louis XIV confirmant l'abbaye dans la jouissance de ses concessions, principalement dans les droits de chauffage, de passage et d'usage en la forêt de Touffou, dans le droit de pêche qu'elle exerçait en Loire et dans le lac de Grand-Lieu (1625-1643). — Arrêt du Grand Conseil annulant une assignation signifiée par le recteur de Rouans aux religieux, et qui était contraire à leurs privilèges (1721).

H 22. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 4 sceaux.

**1303-1529.** — Abbaye de Buzay. — Possessions des paroisses d'Arthon, d'Indre et de Bouaye. — Acquisition d'une rente de 50 sous due par Jean Milon; condamnation et reconnaissance d'une rente de 18 deniers due par Mathurin Éven. — Don par Guillaume Mabon d'une vigne sise derrière le four du prieur d'Indre, d'un tiers de maison, d'un journal de pré, de 2 sous 4 deniers de cens et deses biens-meubles, afin d'avoir part aux prières de l'abbaye et d'y avoir sépulture (1234). — Condamnations contre Jean Guiheneuf, débiteur d'une rente de 12 deniers. — Concession de la terre du Bois-Benoît (Bouaye) par Olivier de Rougé, chevalier, et Agnès, son épouse (1203). — Donation par Iseult de Bois, veuve de Bernard Mallet, Jean et Daniel ses fils, de la moitié du bois qu'ils possédaient près du Bois-Benoît, avec deux fenêtres à prendre les oiseaux, et d'une rente de 14 deniers de cens assise sur la maison de P. Sarrazin, à Bouaye (1259). — Reconnaissance de 17 deniers de rente dus par Mathieu de Coitis pour la jouissance du marais des Pêcheries et l'usage d'une barge dans le lac de Grand-Lieu (1335). — Condamnations contre Louis de Machecoul, écuyer, seigneur de Vieillevigne, lequel devait une rente de 7 livres à raison de son domaine de la Sénégerie (1436), contre Jean de la Lande, écuyer, seigneur de

Vieillevigne, qui refusait de payer 35 sous de rente (1507); — contre Jean Ragueneil, écuyer (1489), et Guillaume Ragueneil (1510), qui devaient 100 sous de rente sur la Marchanderie. — Reconnaissance d'une rente de 32 sous assise sur les vignes du fief de Rougé et souscrite par P. Blanchet (1528).

H 23. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 8 sceaux.

**1150-1544.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Bouguenais. — Charte de donation de Renaud Agnel de la Benâte, portant qu'il s'est désisté de toutes ses prétentions sur la grange Chèvredent, qu'il a même promis aux religieux d'augmenter leur temporel et qu'au moment de partir pour la Croisade, il a renouvelé l'assurance de sa cession de droits, en présence de l'évêque de Nantes, Bernard (s. d.). — Cession de tous droits héréditaires sur la grange de Chèvredent consentie par Éven Bourdin et son beau-frère Tousart (s. d.). — Accord entre l'abbaye et les pêcheurs de l'écluse de Chantenay, concernant la réparation et l'entretien des pêcheries établies sur les îles de Cauceten, de Verzerai et de Botie (s. d.). — Autre accord entre Éven Bourdin et les fils de Philippe de Coiron, sur la propriété de la moitié du Bourg-Men, de l'île Botie, de diverses écluses de la Loire et d'une rente de 3 sous de rente à prendre sur le Port au Sel et le pré sis devant le pont de Nantes (1182). — Charte de Geoffroy, duc de Bretagne, portant qu'Éven Bourdin a donné aux moines de Buzay la moitié de l'île Botie et un emplacement au Bourg-Men, près du cimetière de Saint-Nicolas de Nantes (1186). — Cession d'un droit de complant sur une vigne de Chèvredent par les héritiers d'Andrée Bertaud (1221). — Charte en *vidimus* de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, qui assigne aux moines de Buzay 10 livres de rente sur la prévôté de Nantes, au lieu de 10 livres assignées sur les moulins de l'Erdre, lors de l'échange de la grange de Chèvredent (1223). — Bail à rente de plusieurs prés, concédé à Jean Guyon et consorts, pour 10 livres et 3 gelines par an (1325); — acquêt d'un setier de seigle de rente sur Jeannot Coguz; et des droits que possédait Simon Brésil sur la pièce du Chamblanc. — Don par la veuve Toury de 2 sous de rente sur R. Sorguet. — Contrats de vente, de reconnaissance et d'obligation et condamnations concernant des rentes souscrites par J. Boutereau et O. Jehan, Silvestre et Jean Maillard, Maurice du Vigneau, des tenanciers de l'île Botie, Jean et Nicolas Jouet, Mathelin Coguz, Laurent Janvret; — par Georget de la Lande (1402), Tristan de la Lande (1429), Michel Gautier et Jeanne de Goulaine (1502), sieurs et dame de la Sangle, débiteurs

d'une rente de 17 sous sur leur domaine de la Sangle, en Bouguenais. — Instances contre Jean Ragueneil, écuyer, sieur de la Marchanderie, débiteur d'une rente de 5 livres sur des prés de la Vallée (1489); — contre Jean Châtaigner, écuyer (1429), Ubelin Châtaigner, chevalier (1456), seigneurs de Bougon et de la Brelère, débiteurs d'une rente de 50 sous; contre Jean de la Lande, dit de Machecoul, seigneur de Vieillevigne et de Bougon (1544), débiteur d'une rente de 15 livres pour des prés sis dans la Vallée.

H 24. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 7 sceaux.

**1301-1397.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Bouin. — Lettres de Pierre Méchin, seigneur de la Garnache, confirmant les donations d'Aimery Caillé, prêtre, celle de Pierre Forre, et les autorisant à acquérir des terres jusqu'à concurrence d'une valeur de 20 livres (s. d.). — Lettres de Harscouët de Retz, ratifiant la donation de 44 aires de marais salants, faite par Jean Hodiernne. — Concession d'une rente de 100 sous sur les revenus de Pouzauges et remise d'une rente de deux chapons, 2 sous 6 deniers, assise sur le fief d'Agerna, accordées à l'abbaye par Savary de Mauléon, en récompense des dommages qu'il lui avait causés (s. d.). — Lettres d'Harscouët de Retz et de Pierre de la Garnache, concédant aux moines la suzeraineté d'un de leurs tenanciers, nommé Regnier Bardou, qui, avec toute sa postérité, pourra posséder des terres sans payer d'impôts (1201). — Lettres de donation : d'Aimery Maréchal, transférant aux religieux de Buzay la vassalité de 40 aires de salines exploitées par les religieux de l'île-Chauvet (1204); — de Jean de Coche, concédant 40 sous de rente sur les tailles de Frossay et de Bouin (1206). — Donations : de marais salants consenties par A., sire de Retz (1207); et par Pastis et Orguen son épouse; — de tènements divers et de dîmes à prendre sur la laine, les agneaux et le vin, par Olivier de Coche (*Zoche*) (1221); — du clos de la Bosse et des marais de la Robarde, par Jean Ringeart (1236); — d'une rente de 30 sous par Geoffroy Guérin; — d'une portion de marais de la Plate, par Auvray, recteur de Bouin (1239), avec l'approbation de Marguerite, dame de la Garnache, de Montaigu et de Machecoul. — Autres lettres de la même dame rappelant toutes les donations faites à Buzay dans l'étendue des seigneuries de Bouin, de Beauvoir et de Montaigu, et les ratifiant. — Donations : de rentes et de marais salants par l'épouse de Jean Fabry de Prigny et par son fils Pierre (1242); par Plantine, épouse de Jean Birard (1253), par Pierre Regnier et Jean Birardeau; — d'une rente de 10 livres à prendre sur la recette du port de Bouin, con-



cédée d'abord par Eustachie, épouse de Gérard Chabot, sire de Retz, puis par son fils Gérard, varlet (1266). — Lettres du même Gérard Chabot, portant qu'il confirme l'abbaye en possession de la vassalité des deux étagers Bardou et Pastis, telle qu'elle leur a été octroyée par son ancêtre Harscouet (1279). — Lettres du roi de France Philippe le Hardi permettant à l'abbaye de Buzay de posséder 100 aires de marais dans les salines de Bouin, 6 sous de cens dans la même île, et 40 sous de rente au Breil de Talmond, parce qu'elle a payé une taxe au bailli de Tours. — Donations : par Pierre Joceran, chevalier, de tous les droits qu'il pouvait avoir sur la succession de Jean Loublayer, clerc, au fief d'Agerna (1283) ; — par Candes, châtelain de Machecoul, d'une place sise près du port de Notre-Dame de Bouin (1284) ; — par Guillaume Garnier, Guyomart Le Breton et Jean Barraut. — Testament de Pierre Chapelain léguant 100 aires de marais à l'abbaye, à la charge de célébrer 3 messes par semaine, et 6 aires à la confrérie de l'Assomption de Notre-Dame de Bouin, pour réparer ses négligences dans l'observation des statuts (1290).

H. 25. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

**1303-1454.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Bouin. — Donations : par Jacques Lombart de 120 aires de marais (1303), et de tous ses biens (1309) ; — par Jean des Marais, clerc, d'un hébergement, de planches de vignes et de pièces de terre, don qui fut réduit ensuite au pré de la Claie, pour ne pas mécontenter les héritiers du donateur (1308). — Lettres de Gérard Chabot ratifiant le don de 100 sous de rente fait par son père pour le repos de l'âme d'Amée de Château-Gontier et de Jeanne de Craon, ses deux femmes, et de ses frères Guillaume de la Motte et Raoul Chabot (1330). — Donation par Guillaume Bertault, prêtre, et par ses héritiers Colin Callon, clerc, et Jean Sorin (1338). — Lettres de Milet de Thouars, chevalier, seigneur de Pouzauges et de Bouin, confirmant les franchises octroyées aux moines de Buzay et amortissant leurs biens-fonds de l'île de Bouin (1345). — Mandement du duc de Bretagne Jean IV à ses receveurs de Nantes et du pays de Retz, de laisser les religieux en jouissance du moulin à vent de la Bauche et de leur payer les rentes qui leur étaient dues, savoir : 10 sous 6 deniers sur les moulins de Pornic, 8 livres sur la chaussée de Pilon, 15 livres sur la recette de Bouin (14 août 1487).

H 26. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 9 sceaux.

**XIII<sup>e</sup> siècle — 1531.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Bouin. — Bail à moitié d'une

portion de la saline Foucher à P. Palastren, à la condition qu'il prêtera serment de servir à l'abbaye sans fraude et sans frais, la moitié de la récolte du sel qui en proviendra (s. d.). — Arrentements par les religieux : du tènement de la Brosse, d'un emplacement au port de Bouin, de près à la Bizarderie, d'un hébergement, d'une maison et son éral au bourg, des 100 aires de marais appelées les *Abbayes*, du moulin de la Brosse, de 32 aires de salines, d'une maison avec cinq journaux de terre à la Guimarière, concédés à divers, de 1255 à 1499. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par l'abbaye avec P. Palastren (1199), Jean Justeau (1247) ; avec Guillaume de Salins, chevalier (1258), Durand Rousseau, Guillaume Gaillart, Jean du Marais (1280), Jean Dieulefit (1283), Pasquier, Jean Vaillant, Jean Barrault, les frères Martineau, Nicolas de Greneze (1317) et Guillaume de la Gourère. — Échange de rentes foncières à prendre sur des maisons de Nantes, conclu par l'abbaye avec Jean Lisleau, qui, en retour, a cédé une place de maison à Bouin et 48 aires de salines (1418). — Mainlevée de la saisie mise sur les donations de Jean Pastis et d'Orguen, son épouse, accordée par Pierre de Brenne (*de Brana*), chevalier, seigneur de la Garnache, qui, sur le vu des pièces produites, a annulé la revendication de Jean Birardeau (1246) ; — autre mainlevée de la saisie faite sur la donation d'Olivier Coche accordée par Briend de Varades, chevalier (1253).

H 27. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 4 sceaux.

**1500-1545.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Bouin. — Accord concernant la terre de la Flocelière, laquelle fut abandonnée, après une longue contestation, à Guillaume de Rezé, à Guillaume Malescot, et aux hoirs de Rolland de Bougon, chevaliers, à la charge de payer 6 sous de rente à l'abbaye de Buzay et 6 sous à l'abbaye de la Chaume (s. d.). — Accord dans lequel il est convenu qu'Hemery de Vue ne réclamera rien sur les chaussées des moines, qu'il paiera à l'abbaye les 5 sous de rente qu'il leur avait assignés sur ses salines de Bouin, et que les religieux conserveront leurs possessions sises dans le fief de Vue, pourvu qu'ils continuent de payer les cens et devoirs accoutumés (1231). — Accord terminant un procès relatif à une place sise au bourg des Moustiers, donnée à l'abbaye par Orguen, épouse de Palastren, et décidant que les frères P. et M. Audaer en seront possesseurs, en assignant une rente de 5 sous sur le marais de la Moronée au profit des religieux (1233). — Amortissement d'une rente de 5 sous due par l'abbaye sur le moulin de Retz.

—Reconnaisances de rentes foncières souscrites par les tenanciers du marais du Pasty, par Barnabé Ayrault, par Guillaume Jacquault, prêtre, par Bertrand de Geoul (1401) et Vincent Thébé, par Lorin de Condé et Perrot Piart, débiteurs d'une rente foncière de 22 sous, dont l'assiette fut changée par Macé Garineau (1484) ; par Jean Sauvaing, prêtre et chapelain du bénéfice des Grandes-Claies, desservi en la chapelle de Saint-Julien de Bouin (1507). — Instances et condamnations contre divers débiteurs de rentes. — Ordonnance de Jean du Lys, avocat, sénéchal de Retz, en Bouin, prononçant la mise en adjudication d'une maison en ruines, grevée d'une rente de 25 sous, au rapport de Jean de la Mermande et de Michel de Neufville, écuyer (1524). — Réponses de Jean de Machecoul, seigneur de Bougon et de Bouin, prenant fait et cause pour son receveur, aux instances des religieux, demandeurs en délivrance d'une rente de 15 livres sur la recette de Bouin, en vertu d'une ancienne fondation (1545).

H 28. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1468-1761.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Bouin. — Attestations du dépôt d'une requête présentée par l'abbé commendataire, Léon Tissart, aux commissaires chargés de l'exécution de l'édit relatif à la Gabelle (1543) ; — et de la production d'un aveu contenant le dénombrement des aires de marais appartenantes à l'abbaye (1548). — Déclarations et aveux produits devant la châtellenie de Bouin par les abbés commendataires, Henri de Gondi, évêque de Paris, (1608), et François-Paul de Gondi (1642), relatant le dénombrement des terres et des marais que possédait l'abbaye, en l'île de Bouin, et l'indication des domaines aliénés, en 1575, à Francisque Venier, écuyer, sieur de Bastelard ; et déclaration semblable rendue par les héritiers de cet acquéreur, en 1608. — Sentence du sénéchal de Bouin relatant les remontrances du procureur de cette cour poursuivant la recette des droits de dizain, de cens, de dîme et de taille dus par les religieux de Buzay, à raison de certains domaines roturiers non compris dans leurs franchises ; et condamnant les défendeurs à payer les taxes ordinaires pour un certain nombre de salines (1468). — Protestation contre les affègements faits par les commissaires du Roi sur le bord de la mer dans les paroisses de Bouin, de Beauvoir et circonvoisines, au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Comptes de recettes et de dépenses rendus aux abbés de Buzay par les receveurs des rentes de salines et des fermes de prés à percevoir dans les paroisses de Bouin et de Beauvoir (1505-1564).

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE H

H 29. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 24 sceaux.

**1210-1581.** — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Château-Thébaud et de Cheix. — Accord conclu avec l'abbaye de Villeneuve portant que les religieux de Buzay lui ont remis une créance de 60 livres, la redevance d'une charge de sel sur la saline de la Masselle, une rente de 2 sous de cens sur le four du Port-Saint-Père, et d'une patelle de vin, et obtenu en retour l'abandon de ses prétentions sur la chaussée de Château-Thébaud (1250). — Donation par Foulques Le Borgne, chevalier, et Emeline, son épouse, fille de Simon de la Guerche, chevalier, d'une rente de 20 sous à prendre sur le péage de Pilon, ou, à défaut de ressources, sur le péage du Pellerin (1246). — Ordonnance de Richard de Bretagne, comte d'Étampes, à son receveur, de payer la rente de 8 livres due aux religieux de Buzay sur les retraits de Pilon (1425). — Accord dans lequel Geoffroy Boussart reconnaît que les lettres de donation de la comtesse de Bretagne ont bien concédé à l'abbaye un moulin, une porte avec pêcherie sur la chaussée de Pilon, et l'abbé consent en retour à lui en faire l'arrentement pour une redevance de 60 sous, à la condition qu'il paiera aussi la rente de 100 sous promise par la même comtesse, en attendant la délivrance de l'île de Bois (1216). — Cession des dîmes de la paroisse de Cheix à Renaud, chanoine de Sainte-Marie-de-Pornic et recteur de Cheix, moyennant la rente de 35 sous. — Acquisitions de terres sises dans la paroisse de Cheix, aux villages de Bois-Corbeau, de Lunière, de la Petite-Angle ; aux quartiers des Demandes, du Haut-Busson, de la Pierre, du Breil, de la Perrière, de la Mazure, conclues par dom Jean Gauguet, religieux, procureur de l'abbaye de 1449 à 1473, avec Olivier Pavy, André Guyot, Jean Guiton et autres : sont comprises deux acquisitions en la paroisse du Pellerin. Acquisitions de 3 boisseaux de seigle de rente pour 19 livres 6 sous 9 deniers (1531).

H 30. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 4 sceaux.

**1345-1724.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Cheix. Contrats d'échange concernant des terres sises aux tènements de la Petite-Angle, de la Grosse-Pierre, du Chêne-Doisneau, du Champ-aux-Loups, de Longue-Lande, de Lunière et dans le Marais. — Arrentements de l'hébergement de Perrin Courgeault, de terres sises à Pilon, à la Perrière au Clerc, à la Petite-Angle et à la Porcherie, concédés par les religieux à Jean Hémery, sieur d'Armangeot (1654), à Jean Travers, curé de Cheix et autres (1693). — Reconnaissances de rentes souscrites par Th. Le Pelletier,

Jean Michen, O. Bluyneau, J. Chauvet et autres. — Avenu rendu par deux tenanciers de la Petite-Angle (1695).

H 31. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

**1333-1517.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse des Moutiers. — Donations : par Pierre du Val, chevalier, de la saline Harcouët (1222) ; — par Raoul, sire de Retz, d'un éral (*arodum*) avec ses fossés (1236) ; — par Renaud du Collet, de 5 sous de rente sur le marais Dagan (1244) ; — par Guillaume de la Perrière, de 12 deniers de rente sur une vigne du fief de la Rairie (*Roërie*) ; — par la veuve Jeannot Marguineau, d'une maison sise au bourg et d'une rente de 2 sous 6 deniers sur la vigne de Guilletelle. — Acquêt par l'abbaye sur Jean Tréan, marchand, de 50 sous de rente sur le marais du Fenu (1516). — Arrentements par l'abbaye : de deux marais situés l'un au pied du château de Prigny, l'autre entre Prigny et les Moutiers, lesquels furent acceptés par maître Guillaume, dit le *Médectn*, avec 6 hommées de pré dont il avait cédé la nue propriété aux religieux (1257) ; — du marais le Hernault et du pré des Billiets. — Obligations et reconnaissances de rentes souscrites par les frères Cailleateau (1260) ; Robert Davy, G. Leroy et consorts. Sentence contre S. Guichard, débiteur d'une rente de 14 sous.

H 32. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1304-1470.** — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Cheméré et de Clisson. — Reconnaissances de rentes foncières souscrites par Jean et Olivier Jousseau-me. — Échange avec Olivier Doucet d'un hébergement, en la ville de Cheméré, contre une acquisition faite par Alain Fouquet ; — acquêt de 5 sous de rente sur Jean Rouxeau (1377) ; — condamnation contre Macé Paine, débiteur de 3 sous de rente ; — et reconnaissance de Laurent Martin, débiteur d'une rente de 14 sous, tous paroissiens de Cheméré. — Vidimus de la cour de Nantes relatant les pièces suivantes : concession par l'abbé de Buzay à Étienne de Villedieu, à son épouse et à ses héritiers, de la maison et des vignes de Clisson qu'il a reçues de Jean Constantin, à la condition de payer 60 sous de rente (1204) ; — charte de Gaudin, sire de Clisson, permettant aux religieux de posséder en franchise les biens de Constantin (s. d.) ; — lettres de l'évêque de Nantes rappelant que J. Constantin avait obtenu pour lui la même franchise d'impôt du sire de Clisson ; qu'il s'était donné lui et tous ses biens à l'abbaye de Buzay ; que les religieux avaient obtenu la continuation de la même faveur ; et confirmant toutes

ces concessions (s. d.) ; — cession de tous droits de juridiction et de seigneurie sur l'hébergement Constantin consentie par Guillaume de Clisson (1218). — Sentence arbitrale d'Anisan, maître des écoles de Nantes, et d'Alain de la Forest, chevalier, déclarant que le sénéchal d'Olivier de Clisson a commis une injustice en saisissant la rente de 60 sous que les religieux réclamaient sur les moulins à draps de Clisson ; — et lettres d'Olivier de Clisson portant que Bernard de Sion, auquel il avait passé des droits sur lesdits moulins, en a cédé la jouissance pour 3 ans à l'abbaye de Buzay, afin de réparer le dommage causé (1216). — Don par Pierre Canuci, recteur de la paroisse de Vue, de 10 sous de rente à prendre sur son patrimoine de Clisson, et fondation d'anniversaire (1271).

H 33. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

**1356-1504.** — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Cordemais et de Corsept. — Donation par Simon Aubert de 7 sillons de terre, en la tenue de Venez, pour avoir part aux prières des religieux (1391). — Arrentement à E. Lemonnier, d'une maison avec son courtil, en la tenue de Venez, moyennant une rente de 12 sous (1385). — Reconnaissance de J. Le Barbier et J. Guesdon, débiteurs de 2 sous de rente ; et condamnation contre Jean Grassin, autre débiteur de la paroisse de Cordemais. — Donation par Alain, sire de Saffré et de Sion, de 100 sous de rente pour la fondation d'une messe de *requiem* par semaine, à célébrer en la chapelle de Notre-Dame de Retz, à l'abbaye, pour le repos de l'âme de Philippe de Lavau, son épouse ; assignation de 4 livres 10 sous sur des paroissiens de Corsept et de Saint-Père-en-Retz (1403) ; et titre primordial de la parcelle de 30 sous de rente fondée sur L. Morineau et G. Bouestier, tenanciers, dans les paroisses de Saint-Brevin, de Corsept, de Saint-Père et Sainte-Opportune-en-Retz (1402). — Acquêt d'une rente de 10 sous sur le tènement de la Callonnière (1440). — Reconnaissances souscrites par J. Bureau (1256), Jean Mulot, G. Chesneau, G. Janvier et D. Bicot. — Procuration à Charles Morin pour recevoir tous les revenus de l'abbaye de Buzay, en Corsept, Guérande et ailleurs.

H 34. (Liasse.) — 82 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 7 sceaux.

**1305-1516.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Couëron. — Charte, sous le sceau de l'évêque de Nantes, relatant que Mathieu Boterel de Couëron (*Chotrum*) a reconnu à l'abbaye de Buzay un droit de construction et de seigneurie sur l'écluse de la Ra-

vardière, et que les religieux lui en ont concédé l'arrentement moyennant un cens annuel de 10 sous (1205).— Donations : par Garsire de Retz, de 17 sous de rente sur les revenus des prés du Ronceray, pour le salut de son ancêtre Geslin de Prigny, de son frère Olivier et de sa sœur (s. d.) ; — par P. Grimault, de 10 sous de rente sur le moulin du Bojon et les prés du Ronceray (1211) ; — par Laurent Goheau, de plusieurs traits de dîmes avec le consentement de l'évêque et du curé de Couéron, Guisan (1226) ; — par Tiphaine de Retz, de la nue propriété de 6 quartiers de pré en la vallée du Ronceray, à la condition que les moines serviront aux Dominicains de Nantes 50 sous de rente qu'elle destine à l'église Sainte-Radégonde et qu'elle demeurera quitte envers l'abbaye des 6 livres de rente promises par elle pour l'entretien d'un moine chargé de prier pour elle (1257) ; — et obligation de 50 sous de rente souscrite par les religieux envers le recteur de Sainte-Radégonde pour le dédommager de la diminution des paroissiens survenue par suite de la création du couvent des Dominicains, et aussi pour lui tenir lieu de pareille rente qu'il touchait tout d'abord sur divers vassaux du fief épiscopal, dans la paroisse de Saint-Similien (1258). — Concession de Guillaume de Rochefort, chevalier, vicomte de Donges, héritier de ladite donatrice, portant qu'il ratifie la cession des 6 quartiers de pré et que, le produit étant insuffisant, il y ajoute une rente de 63 sous 6 deniers pour satisfaire les religieux (1272). — Charte de Gérard Chabot et d'Eustachie, son épouse, assignant à l'abbaye de Buzay une rente de 50 sous sur les prés du Ronceray et sur les moulins de Pornic en échange de la moitié des droits qu'ils possédaient sur les moulins à eau de Bouin, sis près du port, et permettant aux mêmes de conserver leur moulin à vent de la Bauche de Bouin (1257 ?). — Donations : par Jeanne et Durand Le Mercier, d'une maison sise au fief de Buzay, entre l'église et la rivière dont le fonds fut acheté de Maurice Gautier par les religieux (1261) ; — par Orain, fille de Daniel de Rouans (*Roene*), de 8 sous 8 deniers de rente qui lui appartenaient sur les dîmes de Couéron et divers héritages de la paroisse (1269). — Fondation d'une chapellenie de trois messes par semaine au moyen d'une dotation de 10 livres de rente qui furent assignées par G. Le Galègre et son épouse Agnès, sur la moitié de la métairie de la Ville-Achier, en Couéron, au fief de Jean de Sesmaisons, chevalier ; sur la métairie de la Borderie, en Bouguenais, et sur le marais Rouchoux, en Saint-Cyr (1345). — Accords : sur une fondation pieuse faite par N. Guillemette et niée par ses gendres Pierre et Lucas Johan du Plessis qui, pour s'acquitter, consentirent à assigner une rente de 5 sous sur leurs complants

de la Renaudière, au profit de l'abbaye (1283) ; — sur une rente de 3 sous que Guillaume Pillet et consorts s'engagèrent à payer ; — sur une rente de 13 sous assise sur une maison du bourg. — Reconnaissances de rentes foncières souscrites : par R. Le Taillandier (1263), les frères Renier, Jamet de Saint-Jean, Jean Chesneau, par les tenanciers de l'hébergement de la Ville-au-Chef (*Ville-Auchter*), arrenté, en 1389, à J. Jarnigan ; en 1483, à J. et E. Plumart, à E. Rondeau, à Jean Garrot ; — par André Nicollon, P. Duport et les héritiers de R. Bodier, tenanciers en l'île de Machecoul. — Instances et condamnations contre P. Le Tort, J. Giron, J. Mauvoisin, J. Chesneau, Pierre Gillet, tous possesseurs d'héritages, en Couéron, et débiteurs de rentes ; et contre Jamet le Gentilhomme, convaincu d'avoir fait enlever un certain nombre de fagots sur l'île Quirole, au préjudice de l'abbaye (1465).

H 35. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 5 sceaux.

**1223-1528.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Frossay. — Chartes sous le sceau de l'évêque de Nantes, Etienne de la Bruère, relatant qu'Eustachie du Port-Saint-Père a donné à l'abbaye tous ses droits de propriété sur la terre du Moulinet-Onein ; qu'après sa mort, Olivier de Coche, son héritier, opposa une revendication, mais qu'il a consenti ensuite à se désister de toute réclamation. Charte dudit Olivier confirmant l'acte de donation précédent. — Donations : par Geoffroy Tardif de l'île Ader, de 5 sous de rente sur le pré R. Constantin (1246) ; — par Pétronille, veuve Gaudin, de deux vignes au clos de Redon et au clos Seron, dont elle jouira sa vie durant, moyennant 18 deniers de rente (1249). — par Agnès, veuve Nasille, de la terre et des vignes de la Vallée, d'une partie du pré Gautier et du Pré Neuf, et d'une maison sise au bourg, près de l'église Saint-Pierre, dont elle jouira pendant sa vie (1249) ; — par Agnès du Marchix, veuve de J. Choiau, de deux sous de rente sur la part de son patrimoine que détenait Jean du Bois-Payen (1258) ; — par Jean Rydon, d'une rente de 4 sous assignée sur ses fiefs de la Chapelle, Saint-Philbert et du Bois (1260 ?) ; — par Thomas Potereau, de 28 deniers de cens sur des prés situés dans le fief du commandeur de Coudrie, aux Biais (*Bithers*), en la paroisse de Saint-Père-en-Retz, sur le fief de la Binberrabère et sur la Haie dudit Thomas, au fief du seigneur de Rougé (1271). — Acte par lequel Jean Potereau et son fils se donnent eux et leurs biens à l'abbaye, pourvu qu'on les nourrisse le reste de leur vie (1343). — Obligation de 20 sous de rente souscrite par Olivier Apert, débiteur de Gillette, veuve Picart, bienfaitrice de

l'abbaye, avec transfert d'hypothèque sur Olivier Servan, paroissien de Frossay (1401). — Lettres de Jean de Bougrenet et d'Alain de Berson, relatant qu'ils ratifient la donation de 8 sous de rente faite par Geoffroy de Bougrenet, leur frère et leur oncle, et qu'ils déchargent d'autant E. Perrin (1401). — Acquisition de 42 sous de rente de Perrot Fouché et Perrot Viau, et reconnaissances de rentes foncières souscrites par Thomas Vigier (1278); Geoffroy Bertrand, seigneur de la Cathelinière (1494); François Blanchard, écuyer, seigneur du Guyauvé, en Frossay (1528). — Condamnations contre Guillaume Corbeau, Guillaume Rageois; et instances contre Jean de la Lande, écuyer, seigneur de Vieille-vigne, débiteur de 35 sous de rente (1504).

H 36. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 5 sceaux.

**1437-1532.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Acquisitions par les religieux de maisons, de terres labourables, de vignes et de prés situés à la Martinière, à la Chiponnière, à la Brécolière, au Champ Coillais, dans les vallées de la Bihinière, au Pé de Buzay et du Boisbuy, près l'étier Guisnard, aux quarterons de la Filée, du Breil et de la Charrau, au fief de la Grande-Vigne, aux Graveliers et aux Linaux.

H 37. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux.

**1430-1724.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Arrentements par les religieux de diverses maisons, pièces de terre, situées à la Martinière, au Grand Pé de Buzay, en la vallée de la Cossonnière, au Petit Pé, à la Brécolière, à la Béhinière, au Breil et ailleurs, concédés à Guillaume Tison (1420), à Collin Nourry, à Jean Perrier, à Geoffroy Moreau, chanoine de Notre-Dame de Nantes (1538), à Julien Bronnais, à Jean Reliquet et autres.

H 38. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 7 sceaux.

**1411-1500.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Actes d'acquisition, d'assignation et de transfert d'hypothèque pour des rentes foncières appartenantes aux religieux, sur des héritages sis à la Chiponnière, au Pé, à la Béhinière, sur les biens de Michel Martinet, A. Quoquais, A. Veillet, G. Bourdin, G. Mollet, J. Boyneau, J. Pavy et autres.

H 39. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 9 sceaux.

**1244-1692.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Accords en vertu desquels l'ab-

baye est entrée en possession : de diverses pièces de terre sises dans les paroisses du Pellerin et de Saint-Hilaire-de-Chaléons qui lui ont été cédées par Gérard, fils de Guillaume Blanchard, chevalier, en échange d'une rente de 11 livres léguée par Jeanne de la Pinelais, sa mère (1407); — d'une maison avec jardin à la Chiponnière, à elle cédée par Jamet Herlaud, en échange d'une rente de 4 sous 4 deniers; — d'une rente de 16 sous 10 deniers de rente et de trois boisselées de terre au Breil, le tout cédé par Geoffroy et Martin Plantine pour amortir une créance de 15 écus d'or; — du pré Tirart, à la Béhinière, cédé à l'abbaye en échange d'une demi-pipe de vin de rente. — Reconnaissance de 22 sous 21 deniers de rente souscrite par Denis Micheu et consorts. — Sentence de Simon d'Er, chevalier, maintenant les religieux en possession d'une terre et d'une perrière au Pé de Buzay, à eux léguées par la veuve Robin de Langle et déclarant nulles les réclamations de Ph. Argot et G. Orayne ses parents (1244). — Accord avec le recteur du Pellerin, M. Bernard, et le prieur Olivier de la Ville-Éon, réglant les limites dans lesquelles les religieux exerceront le droit de dîme (1447). — Aveux rendus par G. Lecomte, G. Richardeau, J. Veillet, J. Birio, G. Michau, Ph. Lemaire, G. Pillans, G. Langevin, Fr. Serabeuf et autres tenanciers, pour des héritages situés à Viesve, au Bourgneuf, à la Grange, au Pé, à la Chiponnière, à la Brianderie, au clos du Moulin, à la Martinière et au bourg du Pellerin.

H 40. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 4 sceaux.

**1272-1510.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Donations : par Guillot Boguer et Bienvenue, son épouse, de terres exploitées par eux à Viesve, au fief de Geoffroy de Sion, chevalier (1272); — par la veuve de Regnaud Seurguet, d'un pré à la Béhinière (1384); — par Jean Picardeau, d'une rente de 30 sous sur un pré du même lieu (1387); — par Jean Derse, d'un hébergement à la Martinière, de vignes et d'une saulsaie, sous l'obligation d'une messe par semaine (1394); — par Étienne Pillart, de tous ses biens (1400); par la veuve Jean Dercé, de tous ses héritages sis en la tenue du Breil; — par J. Esline, de 4 sous 6 deniers de rente. — Échange de diverses rentes foncières pour des maisons et des terres sises près l'étier du Boisbuis, à la Martinière, à la Cossonnière, à la Béhinière, au Breil, à la Brécolière, en la vallée du Pé, au Bois-Quéhillac, conclus avec Perrot Dubin, J. Dionet, Julien Bonfils, sieur du Bois-Quéhillac et autres paroissiens du Pellerin.

H 41. (Liasse.) — 95 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

**1418-1538.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Condamnations de payer prononcées contre Guillaume Tison, qui devait 4 livres de rente pour l'île Teigneuse et divers autres héritages (1413) ; — contre Catherine Loré, veuve Georget de la Lande (1422) ; — contre Jean Rochart, Jean Guihard les frères Levrault, N. Troquart, Ch. Moriceau, J. Méon, C. Dagnets, G. Rotard, Gillet Pasty, A. Fouaceau, Regnault, Vregeron et autres débiteurs de rentes foncières.

H 42. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 11 sceaux.

**1393-1530.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Reconnaissances de rentes foncières souscrites envers les religieux par Briend, gendre de Renaud Pontin, débiteur de 6 sous de cens, pour des terres en vigne, près de la Pierre-au-Lièvre (1293) ; — par Nicolas Bourdais, débiteur de 20 sous de rente, par Mathurin Jamet (1461), par A. Texier, P. Guillot, J. Chauvet, J. Jagant, Y. Chesneau, la veuve Boilève, G. Michelot, Yvonne Pavy, J. Berthelot et autres tenanciers pour des héritages situés au bourg, à la Chiponnière, à la Hubelière, aux Corbelières, au Fief-aux-Moines, à la Croix-Micheu et ailleurs. — Transport aux religieux de divers héritages par des débiteurs qui voulaient demeurer quittes de toute rente.

H 43. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 3 sceaux.

**1450-1517.** — Abbaye de Buzay. — Domaines du Pellerin. — Procédures suivies de condamnations contre Olivier Levrault, débiteur de 5 sous de rente, sur l'île Chedeniers (1450) ; Guillaume Veillet, G. Caillaut, Jean Breven, Jean Briend, Gervais Huet, Jean Poidras, Eonnet Raguin et d'autres détenteurs d'héritages, à raison desquels il doivent des rentes aux religieux.

H 44. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1197-1530.** — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Saint-Gilles et Sainte-Marie de Pornic, et du Port-Saint-Père. — Charte de l'évêque de Nantes, Maurice de Blason, relatant que Raoul de Cheméré a donné aux religieux de Buzay les droits de copropriété qui lui appartenaient, en la paroisse de Sainte-Marie de Pornic (*Porsmith*), sur les vignes, les terres, les fontaines, les vassaux et le pressoir ; de plus ses tonneaux et ses ustensiles de vendange ; et que la transmission s'est faite entre ses mains par la livraison du gant droit du donateur, gant que l'évêque a ensuite remis à l'abbé

Mainon, présent, dans l'église de Notre-Dame de Prigny (1187). — Accord sur la donation de Raoul de Cheméré, conclu, sous le sceau de l'évêque de Nantes, avec Simon de la Guerche, lequel a consenti, avec son oncle Hates, à céder aux religieux 11 quartiers de vigne, les prés Huguet et Noës, et le cours de la rivière depuis le Bois-Quentin jusqu'au port Saludien (sauf le droit de bris sur les navires qu'ils se réservent, et le quart du droit de propriété appartenant à Hates), le droit de pêche sur la rive, la moitié de la fontaine, un vassal du hourg et la permission d'établir un pressoir (s. d.). — Autre charte dudit évêque attestant que les religieux ont donné 50 sous à Hates Gaudin en reconnaissance de l'abandon de ses droits de propriété (1199). — Charte d'Harscouët, sire de Retz, portant concession par lui et son fils Garsire d'une rente de 10 sous sur les moulins qu'ils ont fait construire, lui et son épouse Étienne, sur la chaussée de Pornic (s. d.). — Charte d'Étienne, épouse dudit Harscouët, portant qu'elle a donné aux mêmes religieux 10 sous de cens sur les moulins de Pornic, avec le consentement de son mari et de ses fils Garsire et Olivier, et de ses deux filles (1207). — Mandement de X., sire de Retz et de Blason, à son châtelain de Pornic, de faire payer ladite rente (1405). — Donation par Geoffroy de la Tour, frère convers, de la quatrième partie du four de Pornic, nommé le four Pierre Foucault, et de la moitié du péage de Paulx qu'il possédait, avant d'entrer en religion, par suite d'un don de Garsire de Retz (1265). — Échange en vertu duquel les moines de Buzay reçoivent des moines de l'Île-Dieu, 25 sous de cens sur les marais des Boimardes, en Prigny, sur des vignes de Pornic, et baillent en retour une pareille somme sur des prés de Saint-Sauveur-du-Perrier et sur la maison Galyot à Beauvoir (1334). — Accord avec Jean Roguet et Jean Avrillon, tenanciers des religieux, lesquels s'engagent à entretenir une maison et une cuve à Sainte-Marie de Pornic, pour les vendanges de l'abbaye, à loger les vendangeurs et à continuer le paiement d'une rente de 3 sous, à la condition qu'ils auront la râpe et le gros vin (1405). — Arrentement à Pierre Monmizay, d'un devoir de quart ou de complant à prendre dans le fief de Buzay, en Sainte-Marie-de-Pornic. — Reconnaissances de rentes foncières. — Legs par Laurence, épouse de Brient de Saint-Hilaire, de tous ses droits sur la terre de Chapes, réserve faite de la dîme qu'elle donna à l'église paroissiale du Port-Saint-Père (1248).

H 45. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1455-1515.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Guenrouet. — Mandement du duc de

Bretagne, Pierre II, à son sénéchal de Nantes, relatant que, malgré leurs lettres de sauvegarde, les religieux de Buzay ont été injuriés et maltraités par Gildas de Beauvois, Jean Desbois, Jean Ferré, E. Perrot, J. Gérard, dom Macé, Guillaume de la Grée et divers autres gens armés, qui les ont empêchés d'enlever leurs dîmes de Bolhet (*Bolehel*), et lui ordonnant, après avoir fait une enquête, d'ajourner de suite au Conseil ducal le sire de Beauvois et ses complices (1455). — Sentence d'ajournement de l'alloué de Nantes, rapportant les griefs des religieux (1455). — Échange par lequel Guillaume de Carheil, écuyer, a cédé à l'abbaye tous ses droits de propriété sur la tenue du Souchay, pour 25 sous de rente.

H 46. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

XII<sup>e</sup> SIÈCLE. — 1454. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Charte d'Isachar de Messant (*Mescench*) portant qu'après un long débat, il a cédé aux moines la propriété de la lande voisine de la terre de Buzon qu'ils cultivent, et qu'il a promis de ne pas lever plus de 3 sous de taille exceptionnelle sur la terre qu'ils ont reçue de Brient de Montluc et de Bernard Touseau (s. d.) — Charte de Daniel Souvigny relatant qu'il a renoncé à toute revendication sur la grange de Buzon et qu'il en a fait l'abandon à l'abbaye (s. d.). — Chartes de l'évêque de Nantes, Bernard : rapportant que Raoul, sire de Retz, avec l'assentiment de son frère Garsire, a affranchi de tout impôt le domaine de la grange de Buzon et les autres terres possédées par les moines dans les limites de son fief (1152) ; — portant que Gyron de Vers a concédé aux religieux tout ce qu'ils réclamaient sur les îles aux Moines ; que peu de jours après, ses neveux, Jean et Rotaud, fils de Judicaël Morun, protestèrent contre ce don, puis se désistèrent entre les mains de l'abbé Richard ; que Daniel Maurice imita leur exemple ; que Simon Le Maître et Girard Guérin, avec son épouse Anguor, transmirent à l'abbaye tous leurs droits sur lesdites îles, nommées Quiriolle et Agnelière ; et qu'enfin tous les donateurs sus nommés jurèrent sur l'autel de Saint-Clair, en la cathédrale de Nantes, qu'ils renonçaient pour toujours à leurs droits (1179). — Lettres de l'évêque Étienne notifiant au doyen d'Ancenis que G. Grasseil et Alix, son épouse, ont cédé aux religieux leurs droits sur le marais de Buzay et l'invitant à en dresser acte pour l'abbaye (s. d.). — Donation sous le sceau de l'évêque Geoffroy, consentie, sous le portique de l'église Saint-Pierre de Nantes, en présence de beaucoup de témoins, par Guillaume de Sion, Judicaël et Jean de Coche (*Choche*), fils de Foulques de Coche, de la moitié de l'île,

nommée l'Angle Orucete, qui s'étend jusqu'à la chaussée Leroy (*ad calcetam regis*), à la charge de payer 5 sous de rente aux donateurs (1201). — Donation : par David de l'Angle et sa sœur Orguen, conforme à celle de Geoffroy de l'Angle, leur frère, transmettant aux moines leurs droits sur le pré de l'Angle, sur un quartier de terre à la Ratière, et sur une rente de 23 deniers (1237). Échange en vertu duquel Sylvestre de Rezé a cédé à l'abbaye tout ce qu'il a acquis dans le tènement de l'Angle de D. Buzart, et en retour il a reçu le quarteron de la Haie-Durand et une maison avec four au Pont-Rousseau (Rezé) ; plus une rente viagère de 40 sous sur la chaussée de Pilon (1250). — Obligation de Sylvestre de Rezé, portant qu'il s'engage à payer tous les impôts et devoirs qui outrepasseront la rente de 9 deniers, assise sur la tenue de l'Angle (1251). Ratification de l'échange par lettres patentes du duc. — Ratification par Silvestre de Rezé de la cession consentie par Pierre Pelerin et Orguen, son épouse, sur la tenue de l'Angle, qui leur venait de Durand de l'Angle (1260). — Donation par Laurent Budor, charpentier, d'une rente de 3 boisseaux de froment (1270) ; — par Guillaume des Salines, chevalier, d'une rente de 50 sous à prendre sur les héritiers de Geoffroy Graffion, chevalier, de Rouans, assujettis à une taxe de *fromentage* (1268) ; obligation souscrite par Jamet de la Muce, varlet, de continuer la rente avec faculté d'en transférer l'hypothèque ailleurs (1272). — Bail à complant par Julienne, femme Jodouin, varlet, d'une portion de terre inculte au fief des Ormeaux, à planter en vigne (1275). — Donations : par Pierre, fils d'Hemeri Porcherole, chevalier, de tous les droits de terrage à lever sur le fief de la Morinière (1282) ; — par Geoffroy de Sion, chevalier, de tout ce qu'il avait en prés, marais et cours d'eau entre la Morinière et les bois de l'abbaye (1294) ; — par Guillaume Thudant, de l'hébergement du Chêne ; — par Guillaume Dufour, de tous leurs biens-meubles et immeubles ; — par la veuve Trégay, de tout ce qu'elle possédait entre la Loire et le Tenu (1384) ; — par Macé Cosson, d'une rente de 2 sous et un boisseau de seigle ; — par M. et P. Jouhannéau, G. Mallet, de tous leurs héritages sis entre la Porcherie et la tenue de l'Angle ; — par Denis Coillon, d'une rente de 6 sous, appartenante à sa femme Philippe Eslée (1422). — Condamnations contre les héritiers de Jean du Bec, chevalier, lequel avait fondé 10 messes par an (1390), et autres débiteurs de rentes.

H 47. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 12 sceaux.

1193-1557. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Accord sous le sceau de l'évêque de Nantes, Robert, conclu par l'arbitrage du

sénéchal de Nantes, Pierre Guy, et dudit évêque, portant que les religieux paieront une somme de 100 sous à Aremburge, veuve Dagan, et à Martin Porcher, pour conserver en toute propriété l'écluse de Vair (1183). — Accord par lequel l'abbaye a été libérée du double cens que lui réclamait Geoffroy Grelemer, sur la terre de Buzon et sur les prés de la Motte de Bougon, à la condition de payer 2 sous 9 deniers de cens annuel (1232). — Échange de la tenue de l'Angle contre une pièce de la Haie-Durand et une maison à Pont-Rousseau (1250). — Accord avec Olivier, seigneur de Machecoul, sur le partage des terres et landes que l'abbaye avait reçues dans la tenue de Chapes, de la dame Laurencie X (1256). — Acquêts : du Bois Phily ; — de tous les droits de Jean Bonenfant et de son épouse Agnès sur la tenue de l'Angle ; — et quittance de lods et ventes délivrée par Sylvestre de Rezé, chevalier, sergent féodal et alloué du comte de Bretagne dans ce pays (1260) ; — de terres sises à Launay, à la Bichonnerie, à la Mancelière, au Moulin-Mallet, à la Petite-Angle, à la Minée, à la Perrière-au-Clerc, à la Croix, aux Crespinières, à la Raffinière et à la Porcherie, et de diverses rentes foncières. — Accords sur la fondation d'une messe par semaine, établie par Macé Lévesque au moyen d'un legs de 100 sous de rente que sa veuve, remariée à Alain de la Morteraie, a promis de servir, qu'elle a augmenté par un don de 16 hommées de vigne (1374), et que leur fille Perrote, épouse de Jean de Saint-Aignan, a réduit à une rente de 7 livres (1383), et obligation de service souscrite par les religieux. — Acquisition par Pierre Landais, écuyer, trésorier général de Bretagne, seigneur de Briord, d'une rente d'un demi-setier de froment (1472) ; et cession de diverses parcelles de rentes en nature par la veuve Jeanne de Moussy, pour demeurer quitte de 35 sous de rente dus aux religieux sur la terre de Briord (1499).

H 48. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1408-1779.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Affègements et arrentements de la Haute-Bichonnerie *altas*, le Plessis-Raffray ; des cantons de terre nommés le Petit-Moulin, les Demandes, l'Ouzinière, le Cul-de-la-Roche, la pièce du Champ-Failly, le Poirier-Moreau, l'Écobu, la Guyotterie, les Raizes, etc. — Actes de reconnaissance de rentes souscrits par les tenanciers du village de la Poterie (1779) et par le titulaire du bénéfice Coquelin, desservi en l'église de Rouans.

H 49. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1281-1693.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Bail à cens d'un pré voisin du marais, accepté par les religieux, de Simon Maubert, varlet (1281), lequel en possédait la moitié. — Baux à cens de divers cantons de terre et d'hébergements sis aux lieux dits Launay, la Dédurie, le Bec, la Brécolière, la Noë, la Bichonnerie, les Rivières, le Champ-Failly, les Morinières, la Raize, Lunière, Gaste-Bourse, le Gri-paud, les Carterées, etc., concédés par les religieux à Thomas Mallet, Martin Averty, Guillaume Gigant et autres.

H 50. (Liasse.) — 74 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

**1360-1517.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Échanges conclus par les religieux avec Menet de l'Angle (1260), Jeannot Tirgays, Macé de Saint-Aignan (1395), Jeanne Guérin et Jean Veillet, pour des terres sises près les moulins à vent de l'abbaye, à la Marre, au-dessus des vignes de Launay, au Plessis-Raffray, à la Bonneterie et aux vignes de la Croix. — Partage des biens de Jean Brient de la Porcherie, en vertu duquel les religieux sont entrés en possession de terres sises près le Champ-au-Loup, à la Longeais, à la Petite-Angle, à la Moësonnière et à la Pierre. — Contrat d'acquisition par les religieux, de la terre, juridiction et seigneurie de Coislin, en Rouans, appartenant à François Baye, écuyer, seigneur de Merionnec, à Charlotte Le Guennec, son épouse, et à leur fils Pierre, auxquels ils ont donné en paiement 10 œillets de marais en la saline de Corduan (Guérande), plus 420 livres (1517). — Mandement du duc Jean V au capitaine, au sénéchal et à l'alloué de Nantes, relatant que les moulins et la chaussée de Pilon furent établis par ses prédécesseurs sur la rivière du Tenu, que, le cours de l'eau étant obstrué, les paroisses voisines du lac de Grand-Lieu furent submergées, qu'il fit cesser les plaintes en détruisant les moulins et en abaissant la chaussée, mais en exigeant en retour une rente de 120 livres (retraits de Pilon) ; que les pêcheries de la chaussée ayant été afferméées, le cours de l'eau fut de nouveau obstrué par des écluses ; et ordonnant à ses officiers de faire ouvrir de nouvelles voies dans la chaussée, si cette mesure est nécessaire (1409). — Mandement du même duc à Olivier de Chambellan, sénéchal de Ploërmel, au sénéchal de Nantes et à son procureur, de procéder promptement à une information contre les malfaiteurs armés qui ont osé rompre la chaussée Leroy au grand détriment des religieux de



Buzay, dont les terres ont été inondées, et de protéger les travaux qui seront faits pour la réparer, malgré les menaces de destruction (1415). — Mandement du sénéchal Pierre de l'Hôpital aux sergents de la cour de Nantes, de contraindre les habitants de Saint-Michel-Chef-Chef, de Vue, de Frossay, de Saint-Viaud, de Corsept, de Saint-Brevin, de la Plaine, de Saint-Père-en-Retz, de Chauvé, d'Arthon et de Pornic de lever sur eux une imposition de 4 sous par feu, afin d'indemniser les religieux des dommages que leur a causés la rupture de la chaussée Leroy, rupture faite pour arrêter les pillards pendant les dernières guerres (1431). — Obligation de 8 livres 2 sous souscrite par les paroissiens de la Plaine. — Mandement du duc Pierre aux membres du Conseil ducal d'instruire la plainte des religieux contre les malfaiteurs qui, au nombre de 200 environ, dans la nuit du 17 décembre 1456, armés de brigandines, de couleuvrines, d'arcs, d'arbalètes, de voulges, d'épées, de dagues, de bâtons et autres « habillements de guerre », ont fait irruption sur la chaussée Leroy et sur la chaussée Baudais, formant deux étangs, et y ont fait des brèches qui ont causé près de 4,000 écus de dégâts, et d'informer notamment contre Bertrand du Chaffaut, Sylvestre Gouy, seigneur du Branday, François de la Touche, Pierre de Cherchal, Jean Pillet, Guillaume de Saint-Aignan, Pierre Lefeuvre (1456). — Lettres d'évocation de la cause au Conseil, commissions aux sergents, assignations aux accusés. Sentence du Conseil contenant le réquisitoire du procureur général, désignant des commissaires enquêteurs et ajournant Pierre de Cherchal en personne. Procès-verbal des dégâts, enquêtes, griefs et défenses des parties, appointements et ajournements prononcés par Guillaume de la Lohérie, seigneur du Bois-Rouaud, conseiller du duc, juge arbitre du procès. — Procès-verbal de montrée du canal dressé par le notaire Pierre Raboceau (1458). Sentence de condamnation et convention d'arbitres. — Sentence arbitrale rendue par Geoffroy Ferron, seigneur de Souché, Olivier de Coëtlogon, seigneur de Méjusseume, juges désignés par les religieux et les seigneurs du Branday, de la Freudière, de la Thébaudière et d'Ar-sangle, portant que les défendeurs paieront la somme de 370 écus d'or neufs pour l'indemnité due à l'abbaye (1463). — Sentence des plaids généraux de Nantes condamnant les religieux à participer aux réparations de la chaussée Leroy jusqu'à concurrence de 20 livres (1469).

H 51. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1215-1773.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Lettres de non-préjudice

accordées aux religieux par le duc Jean, portant que les alloués de Pilon ont commis une usurpation en prenant des genêts de chauffage pour le four de Pilon, dans les bruyères et les landes dépendant de la grange de Buzon, arrentée par les moines à Raoul Larcher, chevalier, qu'il en a la preuve par l'enquête faite par Regnier de Saint-Lyz, son sénéchal de Nantes, et que désormais l'abbaye pourra jouir sans trouble des landes de Buzon (1245). — Reconnaissances de rentes foncières souscrites: par Jeannot Jouhan, par Guillaume de Saint-Aignan, lequel assigna 11 livres 10 sous de rente sur le domaine de l'Angle et divers autres héritages (1402); — par Guillaume Guisneau, P. Guyot, Nicolas Rondeau, seigneur de la Faye, Guillaume Gautier, Antoine Minoche et divers autres vassaux du fief de Coislin. — Sentences de condamnation contre les tenanciers des villages de la Suzanne et de la Bichonnerie. — Transactions: avec René Lefèvre de la Faluère et Renée du Plessis, sieur et dame de Vue et de la Blanchardais, sur les canaux formant la ceinture des marais de Buzay (1699); — avec Madame de Lesdiguières, duchesse de Retz, sur la propriété des droits de sixte et de dîme à lever dans les pièces de la Haute et de la Basse Bichonnerie *alias* Le Plessis-Raffray (1701); — avec M. Bourdin du Branday, sur la propriété du chemin de Lunière (1773).

H 52. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

**1705-1758.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Procédures relatives à deux rentes de 14 boisseaux, 10 de seigle et 4 d'avoine, à prendre sur le village de la Suzanne-Bichonnière. — Procédures d'une instance en revendication de dîmes sur les terres de l'abbaye entamée, en 1705, par l'abbé Brenegeat, reprise par l'abbé Tatin et continuée par l'abbé Olivier, tous trois curés de la paroisse, demandeurs contre les religieux, opposant leurs franchises. Assignations, mémoires contradictoires, productions, requêtes et notes diverses, arrêt du grand Conseil évoquant l'affaire à sa barre (1720), puis la renvoyant au Présidial de Nantes. Consultations de Héricourt et de Laverdy. — Arrêt du Parlement condamnant l'abbé Tatin à rapporter les dîmes qu'il a indûment percues (1747), et nouvel arrêt confirmant le premier, en 1758.

H 53. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

**1705-1758.** — Abbaye de Buzay. — Dîmes de la paroisse de Rouans. — Correspondance adressée aux prieurs claustraux de Buzay aux abbés commendataires

à propos du procès ci-dessus, par M. de la Tullaie, les procureurs au Grand Conseil et au Parlement, les abbés de Prières et de Chaloché, les recteurs de Rouans et divers religieux.

H 54. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1299-1613.** — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Beauvoir, de Saint Gervais et de Saint-Hilaire-de-Chaléons. — Donation par Geoffroy Touseau et Alix son épouse, de tous leurs droits de propriété sur les salines de l'abbaye, sises dans le marais de Beauvoir, commencées ou achevées (1222). — Arrentements : d'une place à Beauvoir, concédée à Geoffroy Gluilot, pour 5 sous par an (1226) ; — d'une maison et d'une vigne au clos de Lorme, à Étienne Fouquier, de Noirmoutier. — Sentence arbitrale de Savary, doyen d'Aizenay, et de Lucas, prévôt de Palluau, déclarant bonne et valable la donation faite par Renaud Négrer, chevalier, et son épouse Ameline, en faveur des religieux de Buzay, de Geneston, de Villeneuve et des Trinitaires de Beauvoir ; et condamnant Pierre Corbeau, tenancier du marais de Gandrillon (Saint-Gervais), à payer les rentes que ceux-ci réclamaient (1258). — Lettres du prieur de l'abbaye de Saint-Philbert de Noirmoutier, ratifiant l'accord conclu entre sa communauté et l'abbaye de Buzay, sur la jouissance de 44 sous de rente attribuée à cette dernière sur le marais Gandrillon (1262). — Bail à vie de 125 aires de salines et de 26 hommées de pré, concédé à Et. Denis et à M. Dupont ; et bail à ferme des marais de Beauvoir, pour 200 livres tournois par an (1613). — Donations : par Geoffroy Masureau, d'une rente de 14 deniers, assise sur une vigne de la paroisse Saint-Hilaire-de-Chaléons (1293) ; et par Perrot Dubin, d'une hommée et demie de vigne. — Acquisition, par l'abbé, de 3 sous 4 deniers de rente, sur l'hébergement Jean Machefer. — Reconnaissances de diverses rentes foncières souscrites par Guillaume Pinsonneau, Jean Trévignon, Pierre Aubreau, Guillaume Pâtis ; — condamnation de payer contre le fermier du lieu de la Teillerie, lequel devait à l'abbaye une rente de 8 boisseaux de seigle.

H 55. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle-1391.** — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Saint-Père-en-Retz, de Saint-Léger, de Saint-Viaud et de Savenay. — Attestation du prieur de l'aumônerie de Nantes, du curé de Saint-Donatien et d'Olivier de Catho, exécuteurs testamentaires de Catherine, épouse dudit Olivier, portant que ladite dame a voulu céder à l'abbaye toutes les choses pour lesquelles elle était en procès avec les religieux, savoir :

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE H

la terre occupée par Thibaud de l'Arcoidière et un éral sis en la paroisse de Saint-Père-en-Retz (1238). — Donation, par Olivier Bonvalet, de deux sous de rente sur l'hébergement de la Barbaie (1278). — Charte de l'évêque de Nantes, Bernard, relatant que Gilbert de Cristembert, seigneur de Saint-Léger, ayant contesté le don de droit de complant fait à l'abbaye par Geoffroy Cignol, les religieux obtinrent la paix en cédant la moitié de la donation (vers 1180). — Donations : par Marie Trégonnaud, en présence de l'évêque Étienne, avec l'assentiment de son fils Jean, de tout ce qu'elle avait acquis dans le fief du Pè Gilbert (1223) ; — par Perrot Mardi, de 5 sous de rente, sur un hébergement de Saint-Viaud (1321) ; — par Guillaume Le Maréchal, de plusieurs petites rentes sur des terres de la même paroisse (1387). — Concession viagère, par les religieux, de la maison et du domaine de Moire, moyennant 30 sous de cens par an (avec réserve expresse du bois en dépendant, que l'usufruitier sera tenu de garder fidèlement sans en user autrement que pour son chauffage et son usage), faite en faveur de Geoffroy de Lavau, chevalier, lequel a consenti, en échange, à se désister de tous les droits héréditaires qu'il pouvait avoir sur ledit domaine (1237). — Obligation dans laquelle Méen de Derval (*Dervaul*), chevalier, reconnaît, avec son épouse Marquise, qu'il a acheté de l'abbaye la maison et le domaine de Moire, et qu'il lui doit en paiement 90 sous de rente annuelle sur les censives de Lavau et de la Guerche (1245). — Accord, sous le sceau de l'archevêque de Tours, portant que Hugues de la Muce, chevalier, et son épouse Marquise, veuve dudit Derval, se sont obligés à servir annuellement une rente de 60 sous aux religieux, tant qu'ils jouiront des censives de la Guerche et de Lavau, comme il a été convenu, et une autre rente de 5 sous pour le domaine de Moire (1259). — Condamnations contre Henri de Plédran et Guillaume de Penhouet, débiteurs de 45 sous de rente, à raison de la même terre (1391). — Donation par Pierre, dit Moquet, fils de Pierre de Moire, de tous ses acquêts, de tous ses biens meubles et du tiers de tous ses immeubles patrimoniaux, savoir : sa maison de Savenay, sise rue de Moire, le quart de la métairie de la Petitière, la moitié d'une maison sise rue de Derrière et le quart de deux autres maisons (1283).

H 56. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 5 sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle-1651.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Vue. — Charte de l'évêque Robert, relatant : 1<sup>o</sup> la donation des acquisitions de

Geoffroy Grafion et de son fils Rouaud, en l'île de Vue (*in insula Veuct*); 2° la donation par Rivallon, fils de Renauld Geslin, de son domaine de la Léonière (*in Leonaria*), lequel fut partagé, par moitié, avec son héritier Henri. — Lettres patentes de Geoffroy Plantagenet, fils d'Henri, roi d'Angleterre, duc de Bretagne, comte de Richemond, concédant aux moines de Buzay une rente de 20 livres angevines, sur les moulins de Vue ou de Pilon (s. d. Paris). — Donations : par Geoffroy, clerc de Vue, de l'hébergement, nommé la *maison à la Gybete* (1269), d'une rente de 5 sous sur une vigne et d'une pièce de terre près la chaussée de Chereau (1273); — par André Escharbotel, de deux sous de rente sur la maison Bote, et de la quatrième partie des fruits de la vigne du Bois des Prêtres (1280); — par Guillaume Le Clerc, du quart de deux champs. — Échanges conclus avec Hémery Porcherele, Geoffroy Le Clerc, Guillaume Haimerion, Pierre Nere (1283); — avec Henri de Gondy, duc de Retz (1651), pour des terres sises près la chaussée Le Roy (*calceata Regts*), près le marais Verdet, à la métairie de Chereau, en Vue, et à Viesve, en la paroisse du Pellerin. — Acquisitions de pièces de terre et de maisons, sises au bourg et aux environs, conclues avec G. Rico, curé de Vue (1227); — avec Robert des Forges (1284) et autres. — Arrentement, par l'abbaye, de terres sises au tènement de la Paille. — Reconnaissance de rentes foncières souscrites par Guillaume Landais, J. Rouaud, J. Bourreau, M. Gombaut et autres. — Compromis portant que les tenanciers des terres sises entre l'église de Vue et le port de l'Isle, seront obligés de contribuer, pour deux toises par hommée de pré, à la construction de la chaussée neuve (1401). — Enquête instruite à l'occasion d'une usurpation des officiers du sire de Retz, et de laquelle il résulte que l'abbaye avait la propriété immémoriale des métairies de Chereau et du Tenu (1479).

H 57. (Liassé.) — 19 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 7 sceaux.

**1301-1356.** — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Nantes. — Lettres de la duchesse Constance, portant que Judaël de Guérande a donné aux religieux une rente de 20 sous de cens sur la maison R. Breton, sise près des moulins Coustanz (*Costanz*), et confirmant ladite concession (s. d.). — Traité par lequel la même princesse, en attendant la délivrance de l'île de Pullant (Cordemais), donne à l'abbaye un étager, nommé Guillaume Bertaut, avec sa tenue exempte de toute juridiction séculière, plus l'écluse du Chêne, 15 livres de rente sur la Prévôté et les moulins d'Erdre, la grange du Bois-Benoist (Bouaye), une rente de 100 sous

sur les moulins de Pilon, les moulins à draps et les pêcheries de Pilon en échange de la grange de Villeneuve, de la chaussée de Château-Thébaud, donnée à Villeneuve, et de la grange de Chèvredent qu'elle se réserve, en laissant à l'abbaye les terres sises hors de la forêt de Nantes et les droits d'usage et de panage, le tout, sous l'obligation de célébrer l'anniversaire de Geoffroy, son époux, et de son fils Arthur (1201). — Charte de Guy de Thouars, duc de Bretagne, confirmant les dispositions de l'acte précédent (1201). — Lettres missives de l'abbé de Villeneuve au duc Jean Le Roux, l'informant qu'ils ont reçu une compensation convenable pour les revenus assignés à l'abbaye de Buzay, sur la chaussée de Pilon, fait qu'ils ignoraient, lorsqu'ils s'entretinrent avec lui, à Saint-Florent-le-Vieil, de leurs intérêts, au moment de la retraite de son père, et le prie de rendre aux moines de Buzay leurs revenus de Pilon (1239). — Acte d'échange par lequel le duc Jean Le Roux assigne une rente de 25 livres sur la recette de la Prévôté de Nantes, et obtient, en retour, la cession de tous les droits de l'abbaye sur la grange du Bois-Benoist (Bouaye) et la forêt de Nantes, avec l'approbation de l'abbaye de Clairvaux, dont le sceau est appendu à la charte (1296). — Vidimus, sous le sceau de l'évêque de Nantes, des chartes de Guy de Thouars et de Jean Le Roux. — Autre vidimus, sous le sceau de Jeanne de Penthièvre, relatant la teneur de trois chartes : 1° le traité d'échange de Constance, duchesse de Bretagne, sus-indiqué; 2° la donation d'une maison à Nantes par la même princesse, pour le service d'un anniversaire en mémoire de son père et de son époux (s. d.); 3° la charte d'échange par laquelle le duc Pierre de Dreux assigne aux moines une rente de 10 livres sur la recette de la Prévôté de Nantes, pour éteindre la rente égale qu'ils touchaient sur les moulins d'Erdre (1219); actes que ladite dame a reçus de l'abbaye pour être envoyés en Angleterre, à Charles de Blois, par l'ambassade de Gautier de Saint-Pern, évêque de Vannes, et d'Étienne Goyon de Matignon, pour défendre les droits de son époux au duché de Bretagne (14 décembre 1350). — Mandement du duc Jean IV aux receveurs de Nantes et de la Prévôté de continuer à payer à l'abbaye la rente de 48 livres qui lui a été assignée sur la Prévôté et sur la chaussée de Pilon, attendu qu'ils en jouissent en compensation des domaines de Bois-Benoist, de Chèvredent, des moulins d'Erdre et de la chaussée de Château-Thébaud (1361); requête des moines au Conseil ducal, pour obtenir paiement d'une rente de 8 livres sur la chaussée de Pilon, mandement conforme au receveur ordinaire de Nantes (1478), et ordonnance des généraux des Finances de Bretagne au receveur général des domaines, de payer les arrérages

de la rente de 48 livres, depuis 1737 jusqu'en 1756. — Donations : par Pierre Le Queux à Jacques de Chartres, scholastique de l'église de Nantes, d'un pressoir et d'une maison sis près de l'Erdre (*Harde*), nommé le pressoir Herbert, au fief de l'archidiacre de Nantes, en face des vignes de la prébende du scholastique (1270) ; par David de Sesmaisons, clerc et tuteur des enfants de Jean Le Faucheur, au même, d'une pièce de vigne, voisine des vignes de Pierre Le Faucheur (1271). — Donation, sous le sceau du chefcier de Candé, portant que Jacques de Chartres, chanoine de Candé et scholastique de l'église de Nantes, a donné à l'abbaye de Buzay le pressoir Herbert avec les vignes qu'il a achetées, en la paroisse Saint-Similien, de Pierre Le Queux et de Bonami de Doulon, sous l'obligation de prier pour l'évêque Gale- rand et de célébrer un anniversaire en mémoire dudit bienfaiteur (1274). Bulle du pape Grégoire X confirmant un échange de pièces de vigne conclu à Barbin par ledit scholastique (Lyon, février 1275). — Fondation, par la veuve de maître Nicolas Raimond, d'un anniversaire pour son mari, lequel donna une rente de 5 sous, assise sur une maison de Nantes (1286). — Acte de fondation de 3 messes par semaine, par Guillaume Leet, moyennant 15 livres de rentes foncières, assises sur des maisons du Bourgmen et de la Chaussée, à Nantes, et sur la « *postoire* » de Saint-Herblain (1376). — Assignation de 10 livres de rentes foncières sur une maison de la rue de la Saulnerie, à Nantes, et sur divers héritages des paroisses de Vue et de Couëron, consentie par Silvestre de Forges, chevalier, exécuteur du testament de son frère, Olivier de Forges, lequel avait fondé une chapellenie de deux messes par semaine à l'autel Saint-Pierre (1389).

H 58. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 3 sceaux.

**1341-1782.** — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Nantes. — Échange par lequel les religieux reçurent une rente foncière de 6 sous 3 deniers sur une maison du Marchix, et baillèrent, en retour, à Guillaume Frogier, certains héritages au village de Launay, près Buzay (1341). — Arrentements : d'un courtil entouré de murs, sis en la paroisse de Saint-Nicolas, entre le grand chemin du Marchix et le chemin de la Perrière (1417) ; — de l'ouche Pellegeau, au Bignon-Létard (1420) ; — d'une maison et de quartiers de vignes au clos de la Touche, grevés d'une rente de 6 livres, au profit du chapelain du bénéfice de la Fosse, desservi à Notre-Dame (1466) ; d'une petite maison sise à Richebourg ; — reconnaissances souscrites par les tenanciers des héritages ci-dessus, par les détenteurs de maisons sises rue Saint-

Nicolas, rue de Bièce, près du Bouffay, à la Saulzaie, rue des Halles et rue de la Saulnerie ; — instances et condamnations de payer contre Jean Menet, la veuve Nicolas Gilles, J. Jarnigan, Olivier Richard, Arthur Hays et autres. — Procédures d'une instance soutenue par les religieux contre les demoiselles Ogier, auxquelles ils contestaient la propriété de l'allée de leur maison, sise rue du Bois-Tortu, en face du pont de la Poterne (1775).

H 59. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

**1157-1439.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse Saint-Étienne-de-Montluc. — Chartes de l'évêque de Nantes, Bernard, relatant : que Silvestre de Bougon (*de Begone*), fils de Rolland de Bougon, après avoir réclamé l'écluse de Teigneuse, en l'île de Quiriolle, la rame de l'écluse et l'hommage des pêcheurs, transigea, moyennant le don de trois chevaux et une rente de 3 sous de cens (s. d.) ; — que, pendant une maladie, ledit seigneur, cédant aux remontrances de l'évêque, et pour réparer ses injustices envers les religieux, avait fait remise des trois sous de cens et de tous ses droits sur les écluses des moines, avec l'assentiment de sa fille Billote, prieure des Couëts (*Scotti*) (s. d.). — Désistement de toute prétention sur l'île Quiriolle, consenti, sous le sceau de l'évêque Robert, par Olivier de Bougon, moyennant le don de 4 poulains et la redevance d'un cinquième tous les deux ans (1175), et cession semblable faite par Rolland de Bougon, pour une rente de 10 sous (1203). — Donations : par Oreaul, veuve de N. de Pannecé (*Pannacé*), de tous ses droits sur l'île de Buzat-Cherami, moyennant 10 sous de rente (1216) ; rente qu'elle abandonna ensuite, en 1222, étant épouse d'Alain de Saffré, chevalier (1222) ; — par Geoffroy de Langle, d'un pré joignant la Taillée de l'Évêque (1222) ; — par Guiton de Saint-Thomas et Ameline, sa mère, de la rente de 12 deniers et de tous leurs droits sur l'hébergement de Énisan Rousseau de Saint-Étienne (1231) ; — par Geoffroy de Pannecé (*de Peneceyo*), chevalier, de la rente et du pré donnés par sa mère Oreaul, moyennant une concession viagère faite par les moines (1240) ; — par Geoffroy de Langle, clerc, de 5 sous de rente à prendre sur des pièces de terre voisines du bourg de Saint-Étienne (1257) ; — par Philippe de Vigneu (*Vignou*), varlet, d'un chemin de 16 pieds de large pour aller à l'île Quiriolle (1308) ; — par Jacques de la Haie-Séville, recteur de Saint-Étienne-de-Montluc, d'une somme de 108 livres, d'une rente de 30 sous 5 deniers de rente et d'une maison neuve dans la seigneurie de Perrot de

Montluc, en retour desquels biens les religieux ont fondé deux messes par semaine à son intention (1343) ; — par Olivier Rousseau, du tiers d'un quartier de pré en la vallée de Vigneux, près des terres de la chapellenie Saint-Thomas (1388) ; — par Denis Rolland, de 18 deniers de rente sur Perrot Donnereau (1438). — Accord entre les abbés de Buzay et de Blanche-Couronne, relatif à l'île de Chalières, dont la propriété fut attribuée à l'abbaye de Buzay, parce qu'en retour, elle dédommagea l'abbaye de Blanche-Couronne de ses frais de procédure, en lui cédant 10 livres, la moitié d'un quartier de vigne à Prigny, un pré à Cordemais, un pré à Rohart, et obtint de la duchesse Constance une charte de restitution de l'île nommée la *Trencheen* (1199).

H 60. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 5 sceaux.

**1264-1760.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse Saint-Étienne-de-Montluc. — Échanges conclus par l'abbaye avec Macé de la Haie, avec la veuve Jaqueau et Olivier Rouxeau, en vertu desquels les religieux sont devenus propriétaires de pièces de terres sises en la vallée de Vigneux, au Parmaigner ; de deux galées de terre sur les rives de Quiriolle et d'une rente de 9 sous. — Acquisitions de rentes foncières sur les héritages d'Alain Nicolas et de Pierre Barais (1442). — Sentence arbitrale par laquelle Guillaume Rigale est condamné à servir une rente de 12 deniers, à raison d'un pré qu'il tenait de l'abbaye (1264). — Reconnaissances de rentes souscrites par Jacques Vigoureau, Jean Joliveau (1457), Ol. Guyot, G. Moricaut, D. Barays et P. Ducoul. — Concession d'un chemin, pour aller aux îles de Quiriolle et de Chalières, faite aux religieux, moyennant une rente de 20 sous, par Philippe de Vigneux, chevalier, et son fils Philippe, varlet, sous le sceau de l'évêque Henri (1299) ; — ratification de ladite concession, par tous les fils dudit Philippe, sous le sceau de l'évêque Daniel Vigier (1308) ; — mandement de Macé de Beaumont, sénéchal de Nantes, à G. Lebart, alloué de Nantes, de descendre sur les prés d'Olivier de la Sénéchalière et d'y délivrer un chemin aux religieux, moyennant une juste indemnité (1338) ; — mandement du duc Jean V au procureur de Nantes et à son lieutenant, d'employer, au besoin, la force, pour faire respecter le droit de passage appartenant aux moines sur les terres de Guillaume des Rames et de Marie de la Noë, son épouse, de saisir les biens des récalcitrants et de leur infliger 2.000 écus d'amende en cas de désobéissance nouvelle (1442) ; — et concession de chemin pour exploiter la tenue de Lignerole ou de Lignelière faite, moyennant une rente de 3 livres, par Julien de Langle,

écuyer (1603). — Enquête et information criminelle contre divers particuliers qui avaient coupé du bois et des épines dans les pâturaux de leurs îles (1577). Correspondance avec madame de Coutances, au sujet des dommages causés par ses fermiers sur les prés de l'abbaye (1780).

H 61. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 2 sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle - 1757.** — Abbaye de Buzay. — Droits divers. — Charte d'Eudes concédant une rente de 60 sous sur le marché de Pontchâteau, en stipulant que le produit de la coutume ne sera pas affermé sans la présence du délégué de l'abbaye (s. d.). — Charte d'Eudes, seigneur de Pontchâteau, portant fondation de deux chapellenies, l'une en l'abbaye de Melleray, l'autre en l'abbaye de Buzay, pour la dotation desquelles il a donné les droits de coutume et de justice du marché de Pontchâteau, en se réservant seulement les cas de viol, de pendaison de voleur et de meurtre (s. d.). — Transaction par laquelle Girard, fils de Guillaume Blanchard, chevalier, pour se conformer aux intentions de son aïeule, Nicole Gougeon, et s'acquitter des arrérages d'un legs de 8 livres de rente, assigne 11 livres de rente aux religieux, pour le service d'une messe par semaine (1401). — Autre transaction entre l'abbé Paul Lefèbvre de Caumartin et René Lefèbvre de la Falluère, président à mortier au Parlement de Bretagne, seigneur de la Blanchardais, réglant les conditions de l'ouverture d'une dalle ou d'un noc à la chaussée Leroy (1699), et correspondance des propriétaires de la Blanchardais avec le procureur de l'abbaye, relative à la retenue et à l'écoulement des eaux des marais. — Transaction par laquelle l'abbé de Caumartin permet à M. Binet de la Blotière, seigneur de Jasson et de Malnoë, de faire écouler, par-dessus les terres de Buzay, les eaux qui inondent ses prairies (1712). — Contrats de constitution de rente souscrits, par les religieux, au profit des Ursulines de Nantes, de la veuve Terrien, de Pierre de Moire, écuyer, gentilhomme de la Vennerie du Roi, de l'Hôtel-Dieu de Nantes, de Jean Forget de l'Isle, échevin de Nantes, de Françoise Desrieux et des Dominicains de Nantes (1695). — Constitution de 15 livres de rente hypothécaire, par Julien et Simon Davy frères, au profit de dom J. Louer, et transports aux noms de dom M. Auffray, de F. Bussonneau, de Jean Locquet ; condamnations contre les débiteurs, et acquisition de leur bien par les religieux. — Acte d'association de prières et de secours conclu entre les abbayes de Buzay et de Ville-neuve (1727).

H 62. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

**1236-1700.** — Abbaye de Buzay. — Droits de pêche, de pâture et d'usage de bois. — Bail à ferme du droit de pêche à la seine dans le lac de Grand-Lieu, concédé, en présence du doyen de Clisson, arbitre désigné par le pape, à Guillaume Sensile, à P. Juquel, à Daniel de Bouaye (*de Bota*) et à Elie Renou, moyennant une redevance totale de 34 sous (1236). — Échange par lequel l'abbaye a cédé son droit de pêche dans ledit lac à Millet de Machecoul et à Marguerite Gastinelle, son épouse, contre une rente de 7 livres hypothéquée sur la Sénégerie (1377) ; et ratification consentie par les religieux (1379). Plainte portée devant l'officialité, puis devant le Parlement, par les religieux, contre les gens de M. de Jasson, qui troublaient leurs serviteurs dans l'exercice du droit de pêche dans la rivière de la Chenau, en face des paroisses de Cheix et de Rouans (1656). — Mandement du roi Henri II au grand maître des Eaux et Forêts, de s'enquérir des droits de l'abbaye. Enquête instruite à la demande de l'abbaye par le procureur général des Eaux et Forêts en Bretagne, pour établir les droits des religieux sur la forêt de Toufou, sur la pêche en Loire et la pêche en la rivière de Grand-Lieu (1555). Sentence de René du Cambout de Coislin, capitaine du Gâvre, et des gentilshommes de l'évêché de Saint-Brieuc, grand veneur, grand maître et général réformateur des Eaux et Forêts de Bretagne, maintenant les religieux dans la possession d'un droit d'usage de 40 charretées de bois de chauffage, en la forêt de Toufou, d'un droit de panage et de pâturage pour 10 bêtes de haute aumaille dans les landes, noës et agouts de la même forêt, et pour 12 porcs ; dans la jouissance du droit de pêche en Loire, au-dessous de l'île de Boiseau jusqu'à Pierre-Auge, avec deux barges, et leur octroyant la permission de pêcher dans le lac de Grand-Lieu avec seines et rets de bonnes mailles. Sentences semblables des grands maîtres François du Cambout (1573), Jean Laubier de la Chaussée, écuyer (1595), Victor Binet de Montifroy, chevalier (1600), Jean Cornulier de Lucinière (1624), et de Jean des Melliers, écuyer, sieur de la Guyonnière, maître particulier des Eaux et Forêts du comté de Nantes (1625), sous l'obligation d'acquitter le devoir de *seinage*. Information en la cour de Nantes (1531), de laquelle il résulte que ce devoir consistait dans le paiement d'un cotret, de 7 pots de vin nantais et de 30 miches de pain, payables au prieur de Vair, et dans le service d'une messe en la chapelle de Saint-Thébaud (île de Vair). Requêtes et productions des religieux de Buzay appelants au Parlement d'une sentence rendue au siège des Eaux et Forêts de Nantes, au profit de

Michel Ragault de la Haultière, de Guillaume Landaz du Bignon, de Jean Bodin de la Basselière et consorts, soi-disant propriétaires exclusifs du droit de pêche à la seine en Loire, demandeurs conjointement avec les dames des Couëts et le sieur Peillac de la Hubaudière ; et arrêt de la Cour maintenant l'abbaye dans son droit de pêche (1629). — Bail à ferme du droit de pêche en Loire, concédé par les religieux moyennant 27 livres, 1 saumon et 4 aloses par an (1700).

H 63. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

**1646-1716.** — Abbaye de Buzay. — Droits de chasse, de dîme, de sixte et de pâture. — Plainte, monitoires, sentence et arrêt contre divers particuliers coupables d'avoir chassé sur les terres de Buzay, rompu les haies et les clôtures, et menacé les religieux et leurs serviteurs. — Procédures contre divers tenanciers des Bichonneries qui refusaient de payer les droits de sixte et de dîme au fermier de la grange de Buzon (1718). Procès-verbal de descente sur les bois de l'enclos de l'abbaye, dressé par J.-B. Prudhomme, sieur du Port, maître particulier des Eaux et Forêts du comté de Nantes, constatant plusieurs abats d'arbres (1716) ; défense des religieux devant la maîtrise ; appel au Parlement de la sentence qui les condamne à 68.000 livres d'amende, et arrêt déchargeant les religieux de ladite condamnation (1718).

H 64. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1662-1793.** — Abbaye de Buzay. — Baux à ferme de la grange de Buzon, des tenues des Seules, de la Chenorde, du marais Leray, du Buzart, du Tenu, des Bas-Suzains, du pré de la Bernassouse, de la métairie de la Grande-Angle, en la paroisse de Rouans, des domaines de l'abbaye situés dans les paroisses de Beauvoir, de Saint-Gervais et de l'île de Bouin, conclus par le prieur, par le procureur de l'abbé commendataire et par le fermier général des deux menses indivises de l'abbaye de Buzay. — Concordats passés par les religieux de l'abbaye avec le cardinal de Retz (1662), Paul Lefèvre de Caumartin (1701), et Bernardin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres (1738), tous abbés commendataires, réglant le partage des charges et des revenus de la communauté. Correspondance de l'évêque de Chartres relative au même objet. — Requête au Conseil du Roi présentée par les religieux, demandeurs en délivrance du tiers du revenu de l'abbaye, contre l'économiste du cardinal de Retz ; et arrêt ordonnant, avant faire droit, que procès-verbal sera dressé de l'état des bâtiments et des meubles de l'abbaye (1657). — Déclaration générale des revenus et

des charges de l'abbaye produite par les religieux devant les directeurs et receveurs généraux de l'Économat à Paris (1780). — Déclarations de ce que les religieux faisaient valoir eux-mêmes. — Bail général du temporel de l'abbaye de Buzay conclu entre l'économe séquestre des bénéfices vacants à la nomination du Roi et le sieur Goulet, avocat au Parlement, moyennant la somme de 148,000 livres (1780); — transaction avec l'Économat, réglant à 4.500 livres les charges claustrales; et contrat avec le sieur Goulant, indiquant les biens qu'il cède aux religieux en échange des 1.500 livres dues par lui. Cahier des charges du fermier général et bail renouvelé en 1786.

H 65. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

**1780-1784.** — Abbaye de Buzay. — Entretien des bâtiments. — Procès-verbaux des réparations à faire à l'abbaye et à ses dépendances. — Requêtes, assignations, mémoires, consultations de la procédure soutenue par les religieux contre les héritiers de l'évêque de Chartres, dernier abbé commendataire, et contre le fermier général, pour parvenir au règlement du partage des frais de réparation. — Lettres patentes autorisant André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, et le marquis de Castries, héritiers susdits, à faire détruire l'abbatiale, attendu « que cette maison n'est plus qu'un amas de ruines couvert de ronces » (1782). — Sentences du Châtelet de Paris portant réception et décharge des réparations attribuées à chaque partie.

H 66. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1712-1784.** — Abbaye de Buzay. — Dessèchement des prairies. — Procès-verbal d'André Boussineau, procureur du Roi au Présidial de Nantes, subdélégué de l'Intendant de la province, relatant les observations, avis et remontrances qu'il recueillit dans les paroisses riveraines du lac de Grand-Lieu, à l'occasion du nouveau canal projeté sur les terres de Buzay par Jean Binet de la Blotière, chevalier, grand bailli d'épée en Bretagne, et Jean-Baptiste de Liancé (1712). Avis du procureur du Roi. — Devis de M. de la Roullie, ingénieur du Roi, au département de Rochefort. — Transaction permettant à M. de la Blotière de faire écouler ses eaux sur les terres de l'abbaye, moyennant certaines conditions (1712). — Arrêt du Conseil d'État autorisant les susdits propriétaires à dessécher leurs marais et ceux des riverains qui voudront contribuer à la dépense, et à former un syndicat de directeurs dont les membres seront élus tous les deux ans (1713). — État général des ceintures,

douves, contre-ceintures et étiers établis dans les prairies de Buzay. État des noms des prés et des tenues situés dans les îles ou marais desséchés. — Commissions de garde-chasse et pêche.

H 67. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1434-1785.** — Abbaye de Buzay. — Divers. — Mandement de Jean de Tournemine, seigneur de Sion, de Saffré et de Barrach, à son receveur de Malnoë et de Buzon, de payer à frère Thomas des Bouschaux la rente qu'il lui doit pour la chapellenie fondée, par Jeanne de Saffré, à l'abbaye de Buzay (1434). — Procuration de François de Chauvigny et de Jeanne de Retz, son épouse, sieur et dame de Retz (*Rays*), vicomte et vicomtesse de Brosse, et ratification, par les religieux, de l'accord qu'ils ont conclu avec eux (1480). — Mémoire sur une question de mouvance féodale soulevée à propos de la limite des fiefs de Briord et de Buzay (1772). — Aveu rendu par les tenanciers de la Sesbezière, en Rouans (1779). — Obligations, au profit de l'abbaye, souscrites par les religieux de la Blanche et de Clairvaux et par un religieux de Rigny (1782-1785). — Lettre de l'abbé Leroux, recteur de Vue, au prieur de l'abbaye, pour le remercier d'avoir révoqué un indigne maître d'école, et le prier de « continuer à entretenir un maître d'école dans sa paroisse » (1747).

H 68. (Liasse.) — 1 pièce et 52 feuillets, papier.

**1780-1791.** — Abbaye de Buzay. — Cueilloir des rentes foncières dues aux religieux, montant à la somme de 490 livres pour l'année 1782. — Livre des recettes effectuées par dom Dominique Hannel, chargé des fonctions de receveur, de 1785 à 1790. — Journal de la dépense faite à la procure dans le courant de l'année 1790.

H 69. (Cahiers.) — 5 pièces et 18 feuillets, papier.

**1701-1782.** — Abbaye de Buzay. — Cahiers relatant les prises d'habits, les professions de vœux des religieux et les décès des personnes enterrées dans l'abbaye. — Jugement rendu par dom Melchior de Serrant, abbé de Prières, vicaire général de l'ordre de Cîteaux, dans les provinces de Bretagne, Normandie, Maine, Perche et Anjou, pendant sa visite à l'abbaye de Buzay, en 1705.

H 70. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

**1678-1706.** — Abbaye de Buzay. — Minutes de la juridiction. — Inventaires et partages de biens-meubles

et d'héritages provenant des successions de Nicolas Lemaistre, de Pierre Gouy, de Jean Fournier, de Jean Bruneteau, de Pierre Boutin, de François Charpentier, de Guillaume Giraud et autres vassaux de l'abbaye.

H 71. (Cahiers.) — 24 feuillets, papier.

**1177-1540.** — Abbaye de Buzay. — Recueil de 45 pièces transcrites sur les originaux conservés au chartrier ci-dessus inventorié : bulles des papes Alexandre III, Nicolas III, chartes des évêques Bernard et Robert, d'Isachar de Messant, de G. Grelemer, de Silvestre de Rezé, de Philippe Le Bel, etc. — Trois sentences relatives à l'autorisation demandée par les religieux de déplacer leur justice patibulaire à deux poteaux, établie d'abord sur une motte voisine de la chaussée Le Roy, puis transférée près des moulins de l'abbaye, à 100 pas du grand chemin (1521). — Aveux rendus à Tanneguy Sauvaget, chevalier, baron de Retz, seigneur de la châtelainie de Vue (1513), et par l'abbé Léon Tissart à Raoul Tournemine, chevalier, seigneur de Jasson, Malnoë, Rouans, Cheméré, Arthon, Sainte-Pazanne, La Guerche et Portric (1540).

H 72. (Registre.) — 243 feuillets, papier.

**1770.** — Abbaye de Buzay. — Répertoire des titres, chartes et papiers des fiefs, terres, seigneuries et domaines dépendants de l'abbaye de Buzay, disposés par boîtes, liasses et numéros : tome I<sup>er</sup>. (Les tomes suivants manquent.) A la bibliothèque nationale, fonds français 8322, il existe un inventaire, de 1693, beaucoup plus complet que le présent.

#### ABBAYE DE LA CHAULME

H 73. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1071.** — Abbaye de la Chaulme, fondée, en la paroisse de Sainte-Croix de Machecoul, par Harscouët de Retz. — Attestation de la Chambre des Comptes de Bretagne, portant que Guy de Lopriac a fait le serment de fidélité prescrit, et présenté les bulles de provision qui le mettent en possession de l'abbaye de la Chaulme.

#### ABBAYE DE GENESTON

H 74. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1100-1700.** — Abbaye de Geneston, fondée, en la paroisse de Montherbert, par Bernard, évêque de Nantes. — Copies des premiers titres de l'abbaye extraites du fonds des Blancs-Manteaux<sup>1</sup>. Donations : par Audéard La Bre-

tele, de la terre de Mont-Létard (1189) ; — par Guillaume de la Pochonnière, de 8 sous de cens sur la tenue de Saint-Lucien, en Rezé (1195) ; — par Payen Oyet, de ses domaines de la paroisse de Rezé (1196) ; — par Thibaud Chabot, d'un tenancier, nommé Giraud Blouin (1197) ; — par Geoffroy Loré, de 5 sous de cens annuel ; — par Bigot, d'un emplacement de maison ; — par Guillaume de Clisson, Flavie, son épouse, et Garsire, son fils, de tous ses droits sur la forêt de Clisson (*Clizun*) ; — par Olivier de Saint-Philbert, chevalier, d'une partie de la terre de la Fontaine-au-Chesne ; — par Aimery Doloneau, du quartier des Mortiers (1203) ; — par Bernard de Machecoul, de 5 sous de rente ; — par Hémery Goyot, d'un canton de terre en Vieillevigne (1216) ; — par Gascoin, seigneur de la Pochonnière, de 12 deniers de rente sur la saulzaie de Saint-Lucien ; — par Olivier de Coche, chevalier, seigneur de la Benâte, d'un morceau de terre voisin du cimetière de la Benâte (1238) ; — par Silvestre de Rezé, d'une rente de 15 sous et d'une ouche voisine de l'église de Saint-Lucien (1239) ; — par Marguerite de Montaigu, dame de la Garnache, d'une rente de 100 sous à prendre sur les ports de la châtelainie de la Garnache (1241). — Confirmation par Bernard, seigneur de Machecoul et de Saint-Philbert, des dons de son père, de sa mère et de son oncle Guillaume Talvaz, lesquels abandonnèrent leurs droits sur le bourg de Geneston (1252). — Accord par lequel Maurice de Belleville, seigneur de la Garnache et de Montaigu, transporte aux religieux tous ses droits sur les marchés de Geneston (1266). — Lettres d'Olivier de Machecoul, ratifiant les dons de Bernard de Machecoul, de son père, Raoul, et de son oncle (1269). — Don, par Maurice de l'Arsangle, écuyer, de 40 sous de rente (1273). Bail à viage, pour trois générations, de la moitié du village de la Boulaire, en la paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois, à la charge de payer 200 livres par an (1767), et bail à ferme du moulin de Geneston, moyennant 150 livres par an (1782).

#### ABBAYE DE MELLERAY

H 75. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

**1147-1301.** — Abbaye de Melleray. — Copies non signées des plus anciens titres, extraites du fonds des Blancs-Manteaux. — Bulle du pape Eugène III, annonçant à l'abbé Guntard qu'il place son abbaye, ses religieux et tous biens, présents et futurs, sous la sauvegarde du Saint-Siège (1147). — Chartes de l'évêque de Nantes, Robert, relatant et confirmant les donations faites par Hamon Le Bigot et Alain, fils de Clarembauld, par l'évêque Bernard, par Bonabes de Rougé, lesquels ont offert au monastère l'amortissement du domaine de

<sup>1</sup> Bibl. nationale.



Melleray, la rente d'un muid de sel sur les salines de Guérande, et des dîmes en la paroisse de Saint-Aubindes-Châteaux. — Donations : d'une maison à Ancenis, par Guihenoc, seigneur d'Ancenis ; — d'une vigne sise au fief de Montreuil, près d'Angers, par Ivon de la Jaille ; — d'une rente de 20 sous de cens, par Olivier de Château-Fromond (1191) ; — d'une rente de 40 sous, sur la ferme de la Prévôté de Nantes, par Guy de Thouars, duc de Bretagne ; — de différents traits de dîmes dans les paroisses de la Rouxière, de Saint-Herblon, de Grand-Champ, de Mouzeil et de Pannecé, par Guillaume du Meix (*de Mestio*), chevalier ; Geoffroy de Beaumontier, Olivier de Rougé et Olivier de Château-Fromond. — Donations : de 50 sous de rente sur les moulins de Pouencé, par Guillaume de la Guerche (1219) ; — d'un tenancier et de sa terre, par Geoffroy de Châteaubriant (1220) ; — d'une rente de 8 livres sur le péage de Layon, par Pierre de Chemillé et son épouse, Marguerite de Sablé, veuve de Guillaume des Roches ; — de toutes les dîmes de la paroisse de Varades, par Marquise d'Ancenis. — Donation par Briend de Joué, de son hébergement de la Chauvellière aux religieux de Melleray, dans le cas où il décéderait sans enfants (1226). — Donations : d'une maison par Bérard de Bains (*Baym*), chevalier (1230) ; — de traits de dîmes, en la paroisse de Teillé, par les frères Jean et Olivier Oïlen, et par Agathe, veuve d'Alain de Pannecé (1234) ; — d'une rente de 10 sous sur la terre de la Flechetière, par Guillaume de Beaumont ; — de tous les droits de propriété et de seigneurie s'étendant sur l'hébergement Peloquin, en Mézangé, par Geoffroy de Trans (*Trent*), et son épouse Jeanne de Pannecé (1235) ; — d'une rente de 20 sous, sur des maisons de Nantes, par Hervé Le Felle, héritier d'Olivier de Château-Fromond, premier donateur. — Accord avec Pierre Vigier, chevalier, sur les droits d'usage et de pacage qui appartenaient aux moines, dans les bois d'Aufay et de la Vieilleville, et sur la jouissance d'une rente de 2 setiers de seigle (1235). — Charte de l'évêque d'Angers, Guillaume, relatant que Geoffroy de Châteaubriant, en concédant aux chanoines de Saint-Michel de Châteaubriant et à l'abbaye mère de Saint-Jacques de Montfort leurs dîmes de la paroisse de Mazé, ils en ont réservé le tiers aux religieux de Melleray (1237). — Lettres de Jean I<sup>er</sup> duc de Bretagne, concédant aux religieux une rente de 20 sous, sur la recette de Nantes, en échange des droits que leur avait cédés la duchesse Constance sur les moulins Coustant, et confirmant un don de 40 sous de rente qui leur avait été fait par Guy de Thouars et son épouse (1239). — Obligation de 16 sous de rente souscrite par Renaud de Montbourcher, chevalier, pour acquitter un legs de 2 mines de froment léguées par la veuve Aufroy

de Sion et la veuve de Geoffroy de Derval (1241). — Transaction par laquelle Melaine de Joué, chevalier, assigne aux religieux 8 setiers de seigle de rente pour rentrer en possession de la terre de la Chauvellière, d'une portion de métairie léguée par Brient de Joué, et d'une rente de 20 sous donnée par Amicie de Joué (1242). — Autre accord sur la jouissance des droits de péage, à percevoir à Saint-Mars-l'Olivier, que les religieux ont cédés à Chotard de Vritz (*Veriz*), chevalier, pour une rente de 6 livres (1243). — Don, par Bonabes de Rougé, de ses dîmes de Saint-Vincent-des-Landes, et d'une place au bourg du Teil. Donations diverses faites par Thihaud de Rochefort, Pierre de Bain, chevalier, Geoffroy de Châteaubriant, Pitard de Ros, chevalier, Bazille, épouse de Guillaume de Puceul (*Puceol*), Geoffroy Jarret, écuyer, fils de Fromond Jarret, chevalier, Brient Le Bot, chevalier, et Brient le Beuf, chevalier. — Transfert, par Olivier de Rougé, chevalier, sur la coutume du péage de la Chapelle-Glain, d'une rente de 50 sous, assise primitivement sur la terre de Saint-Sulpice, par Jeanne de Pannecé (1272). — Charte de Geoffroy de Châteaubriant, visant la donation de 37 livres de rente faite par son père sur la coutume de Châteaubriant, les actes de transfert d'hypothèque qui furent consentis par leurs procureurs pendant leur voyage en Aragon, et en confirmant l'assiette sur des terres de Bain et de Notre-Dame d'Angers (1285). — Autres notices concernant les donations suivantes : d'une rente de 100 sous, par Geoffroy de Châteaubriant ; — de la coutume du marché de Pontchâteau, par Eudes de Pontchâteau ; — d'une rente de 24 lamproies ou 24 aloses sur les écluses d'Ancenis, par Geoffroy d'Ancenis, et du produit entier de la pêche des mêmes écluses, par son fils Guihenoc. — Fondation de deux chapellenies pour la dotation desquelles Olivier de Château-Fromond a donné la moitié de ses dîmes du blé et du vin (1291). — Notices sommaires et non datées rappelant les donations faites par Ameline, épouse d'Ébon de Saffré, Geoffroy de la Boissière, Geoffroy de Trevèche, Guillaume d'Oudon, Guérin du Puits, Olivier de Vritz, Geoffroy de Trans, Guillaume de Saffré, Hugues, Philippe et Brient de Petit-Mars (*de Martio*), Guihenoc de Pezaz, Renaud de Beaumont et autres.

H 76. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1487-1797.** — Abbaye de Melleray. — Baux à ferme du moulin de Quiheix, en Nort, et de 77 ceillets de marais salants, sis en la paroisse de Batz, près du Pouliguen, consentis par Thomas-Marie Boulain, chanoine de Saint-Malo et abbé de Melleray. — Afféagement de la lande de la Guihardais, sise près de la cha-

pelle de la Marguerite, en la paroisse d'Abbaretz, à la charge de payer 34 boisseaux d'avoine par an à l'abbaye (1769). — Accord, sur le partage des dîmes de la paroisse d'Issé, conclu avec le recteur François Bouchet (1776). — Contrats de vente concernant des héritages situés sous la mouvance de l'abbaye, dans les paroisses d'Abbaretz et de Nozay, produits par René Gourdon, François Chéguillaume, Antoine Cocaud et autres. — Aveux produits, devant la juridiction de l'abbaye, par Guillaume Goéon (1438), Guillaume et Olivier Rabart (1473) et autres tenanciers des villages de la Guichardaie, de la Rouaudière, de la Hermenière, en la paroisse d'Abbaretz. — Procès-verbal des dégâts occasionnés dans l'abbaye par la négligence des anciens abbés et le passage des gens de guerre du XVI<sup>e</sup> siècle, rédigé à la demande de l'abbé Jean Giraud (1603). — Déclaration de temporel fournie à l'assemblée du Clergé de 1730, comprenant le dénombrement des rentes, des bois, des moulins, des métairies, des vignes, des prairies, des dîmes, et évaluant le produit net de la mense conventuelle à 2.056 livres. Sont annexés : l'extrait de l'acte de partage de 1693, qui divise les revenus en trois lots, et les baux à ferme des métairies et des dîmes. — Tableau des revenus de l'abbaye évaluant la mense abbatiale à 3.674 livres, la mense conventuelle, à 4.449 livres et le tiers lot, destiné à couvrir les principales charges, à 3.700 livres (s. d.).

## ABBAYE DE SAINTE-MARIE DE PORNIC

H 77. (Cahiers.) — 49 feuillets, papier.

**1499-1590.** — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic. — Recueil de pièces diverses. Rôle rentier des tenanciers des paroisses de Pornic, du Clion, de Sainte-Marie, de Saint-Michel, de Chauvé, de Saint-Brevin, de Saint-Père et de Sainte-Opportune-en-Retz, de Saint-Brevin, de Saint-Viaud, d'Arthon, de Vieillevigne, de Bourgneuf, des Moutiers, de Saint-Étienne-de-Montluc et de Nantes, etc. — Affègements d'un éral et d'un jardin sis à Sainte-Opportune, et d'un canton de terre près de Sainte-Marie (1499). — Bail à ferme du prieuré du Porteau, souscrit, pour 16 livres, par un religieux de Blanche-Couronne (1500). — Acquisition de 14 hommées de vigne, en la paroisse de Sainte-Marie, par Michel Davaugon, curé de la paroisse (1501). — Reconnaissances de rentes foncières souscrites par divers paroissiens de la Plaine, de Sainte-Marie, de Frossay, de Saint-Michel et de Pornic.

H 78. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

**1510-1799.** — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic.

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE H

— Procès-verbal d'assemblée capitulaire présidée par l'abbé Jacques Corbeau, relatant les réclamations qui furent adressées au religieux Georges Davaugon, pour les rentes et obéissances qu'il devait à l'abbaye, à raison de ses bénéfices de la Plaine, de Cheix et de Guermiton (1516). — Consultation relative à l'hommage dû par l'abbaye aux ducs de Retz, pour les domaines des Noës et de la Rochaudière (1769). — Arrentements d'un pré, d'un logement avec jardin au bourg de Sainte-Marie et d'un moulin à vent aux Corbellières, concédés par l'abbé Berthou de Querversio (1770). — Bail à ferme des domaines et des rentes de l'abbaye, à prendre dans les paroisses de Sainte-Marie et de Pornic, à l'exception des métairies du Retord et du Port, concédé pour 6.600 livres par an, par l'abbé commendataire Gibon du Pargo, grand chantre de l'église de Rennes (1784). — Baux à ferme de dîmes et des métairies des Noës, du Retord et des Granges. — Procédures d'une demande en paiement d'arrérages d'une rente de 3 boisseaux de blé due à l'abbaye par François Grimaud, écuyer, seigneur du Plessis-Grimaud (1534). — Requête et factum rédigés par Olivier Berthou de Querversio, vicaire général et official du diocèse de Nantes, abbé commendataire de Sainte-Marie de Pornic, demandeur en apurement de compte contre Sébastien Marchal de Scainscy, économe séquestre du clergé de France, qui ajournait sans cesse le compte rendu et la liquidation de la succession de l'abbé de Lanux, abbé de Pornic. — Reconnaissances de rentes foncières fournies par divers tenanciers des paroisses de Chauvé, du Clion, de la Plaine, de Saint-Michel et de Sainte-Marie de Pornic.

H 79. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1680-1757.** — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic. — Prieuré d'Aigné, en Montoir. — Induction de titres produite devant les commissaires chargés de la réformation du papier terrier des Domaines, par Julien Pageot, chanoine, prieur commendataire du prieuré simple de Notre-Dame d'Aigné, pour justifier les divers articles de sa déclaration (1680). — Prises de possession du prieuré par le procureur de Louis Grisard, prieur du collège des Prémontrés (1735); — par Simon Leroy, chanoine de l'ordre des Prémontrés (1744). — Bail à ferme des terres et des dîmes dépendantes du prieuré pour le prix annuel de 130 livres (1749). — Correspondance adressée au prieur Leroy par son fermier, par son procureur fiscal et par l'abbé de Lanux.

H 80. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1797.** — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic. —

Prieuré de Guermiton, en Frossay. — Bail à ferme de tous les revenus du temporel concédé par Nicolas Lante de la Rovère, prélat romain, prieur de Guermiton, pour le prix annuel de 600 livres.

H 81. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1753-1753.** — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic. — Prieuré de Rohard, en la paroisse de Savenay. — Mémoires imprimés, présentés au Parlement par Jean-Louis de la Houssaie, prêtre du diocèse de Vannes, pourvu du prieuré de Rohard, contre l'abbé de Bréchainville, prêtre du diocèse de Toul, contre les abbés Doyhenard et Phelipon, chanoines de Saint-Pierre de Nantes, ses compétiteurs; et consultation signée : Loyer de Villermay, Brindejone, Begueret, Bureau et Quérard.

H 82. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1598-1774.** — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic. — Prieuré de Saint-Gildas de Haute-Perche, fondé par les seigneurs de la Rigaudière et du Boisjolly, en Chauvé. — Procès-verbal de l'état du temporel dépendant du bénéfice, rédigé à la requête de Pierre Dabet, fermier général; état des réparations à faire aux bâtiments (1767). — Procédures relatives à l'interprétation des charges imposées au fermier. — Instance en prestation d'aveu poursuivie contre J.-B. Drouin, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur du bénéfice, par le procureur fiscal Mourain (1768). — Déclarations du temporel dépendant dudit prieuré et d'une chapellenie desservie en l'église de Chauvé, dans la chapelle de la Rigaudière, fournies devant Antoine Grimaud, sieur de la Clartière (1588); Guy de la Chapelle (1604), Jean du Bois-Orhant (1610), Louis de Hénault (1611), René Boux de Bougon (1767), tous seigneurs du Boisjolly et de la Rigaudière, et devant Louis de Neuville, duc de Retz (1767), par les titulaires du bénéfice. — Bail à ferme des logements, terres, rentes et terrages du prieuré concédé par l'abbé Scipion d'Audiffret, vicaire général du diocèse de Sisteron, à Françoise Guitteny, sauf les dîmes, pour le prix annuel de 265 livres (1772).

ABBAYE DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS

H 83. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

**XI<sup>e</sup> siècle-1775.** — Abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. — Copies extraites de la collection des Blancs-Manteaux, relatant les premières donations faites aux religieux par Alain Normand, Joscelin de la Roche-Bernard et ses enfants, Eudes de Pontchâteau, Hervé de Blain et son épouse Constance de Pontchâteau, Guillaume

Chauchart, Eustachie de Faugaret, veuve d'Alain de la Roche-Bernard, et sommaires de divers actes dont les derniers sont datés du XVI<sup>e</sup> siècle. — État du temporel abandonné aux religieux de Saint-Gildas de Rhuis, pour leurs vêtements et leur pitance, par l'abbé Guillaume de Montigny, en 1609, et requête au Parlement de Jean de la Haie, prieur claustral de Saint-Gildas-des-Bois, contre l'abbé commendataire F. du Cambout, qui s'était emparé de la mense des religieux (1611). — Lettres de l'abbé N..., relatant qu'il lui appartient ordinairement de célébrer la messe du Saint-Esprit à l'ouverture du synode diocésain, mais qu'avec la permission du vicaire général de l'évêque, il s'est fait remplacer dans son office (1309). — Liste générale des supérieurs des chanoines réguliers élus dans le chapitre général de 1775.

H 84. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1614-1779.** — Abbaye de Saint-Gildas. — Prieurés. — Aveux de plusieurs tenanciers du village de Crenot, rendu à Julien Coëdelbo, sieur de Kerdavy, possesseur du fief du prieuré d'Herbignac (1614). — Autre aveu à la seigneurie de Fresnay, rendu par le titulaire de la chapellenie de Saint-Michel de la Lande et de Bodello, en Guenrouet, pour diverses parties de la métairie de Bodello (1627). — Déclaration générale des terres, fiefs, seigneuries et dîmes, composant le temporel du prieuré de Penestin, fournie devant les commissaires de la réformation du papier terrier, par Pierre du Cambout de Coislin, premier aumônier du Roi, abbé de Saint-Gildas-des-Bois, évêque d'Orléans (1679). — Cahiers d'audience de la juridiction du prieuré (1761). — Présentation, provisions, lettres royales d'autorisation, arrêt d'enregistrement et prise de possession, concernant le prieuré de Saint-Germain de Freigné, lequel fut accordé à dom Bernard Griveau, en 1777. — Aveux rendus à l'abbaye de Saint-Gildas par les tenanciers de la seigneurie du Congoust et par ceux de la frairie de Brivé, en Guenrouet.

H 85. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 73 pièces, papier.

**1639-1656.** — Abbaye de Saint-Gildas. Juridiction. — Afféagement du marais de Livry, en la frairie de Trelan, paroisse de Guenrouet, concédé par l'abbé François du Cambout, et procédures d'une demande en débournement poursuivie par Jean Guillermo, sieur de Quervelo, subrogé aux droits des frères Glottin, de Claude Gaultier et de Pierre Peigné, contre P. Guyton de la Morissaie et consorts, défendeurs opposants. — Autre instance en paiement de dommages et intérêts soutenue par le même sieur de Quervelo, afféagiste des

marais de la levée de Bluben, contre les frairiens de Guée, qui le troublaient dans la jouissance de ses terres sans tenir compte de l'arrentement de l'abbé du Cambout.

## ABBAYE DE VILLENEUVE

H 86. (Liasse.) — 52 feuillets, papier.

**1201-1450.** — Abbaye de Villeneuve, fondée, en la paroisse du Bignon, par la duchesse Constance. — Copies des titres primitifs, extraites du fonds des Blancs-Manteaux, en entier ou sous forme de notices. — Donation, par la duchesse Constance, du lieu nommé la Courtinière (*Cortinaria*), de 100 livres de rente hypothéquées sur les fiefs Girard, de la Dreuille (*Drulie*) et de Saint-Lumine, sur les domaines sis entre la Logne et la Boulogne, sur la recette de la Prévôté de Nantes et sur le comté de Richemont; du quarteron de Mont-Breuil (*de Monte-Berole*) et d'une partie de la Laurencerie, si le domaine n'est pas suffisant pour 5 charrues; de droits d'usage et de pacage dans la forêt de Nantes; de la grange de Villeneuve et de la chaussée de Château-Thébaud, appartenantes aux moines de Buzay, lesquels ont reçu en échange le Bois-Benoît, un moulin à draps sur la chaussée de Pilon et une rente de 100 sous (1201). — Donation universelle faite par Hugues de Montaigu, en présence de l'archevêque de Tours, venu à Villeneuve pour procéder à la sépulture de la duchesse (1203). — Donations: par Guy de Thouars, comte de Bretagne, de la terre de Bouteillerie, aussi nommée la Reboursière, pour tenir lieu de l'autre emplacement qui n'était pas convenable (1205); — par Thibaud Chabot, de ses droits sur la Bouteillerie; — par Guillaume de Rezé, d'une rente de 15 lamproies sur l'écluse d'Étiveau (*Estivella*, 1215); — par Hémery de Saint-Mars-de-Coutais, frère de Guillaume, chevalier, d'une mine de froment de rente, d'une rente de 20 sous et d'une vigne au fief de Saint-Léger (1216). — Accord sur la copropriété de l'île de Redressay (*Reddesatt*), entre Renaud de l'Épine, chanoine de Nantes, la dame de Thouaré et ses fils. — Donations: par Alain Le Faucon, du marché de Guillaume Court-Pied; — par Silvestre de Rezé, de deux journaux de pré, en attendant la délivrance du legs de son père ci-dessus indiqué (1223); — par Olivier Millat de Prigny, d'une rente de 10 sous sur une saline; — par Guillaume d'Aspremont, d'un tiers de jardin (1232); — par Pierre de Braine, d'une partie de moulin sise près la porte de Montaigu (1243); — par Renaud Boureau, bourgeois de Saint-Philbert, d'une mine de froment de rente sur la terre de la Bourelière, en la paroisse de Saint-Étienne de Mermorte (de *Malamorte*,

1253); — par Pierre Caffin, de terres aux environs de la Menantie et de la Rairie; — par Guillaume de Rezé, de 2 setiers de seigle de rente. — Donations: par Jean Tréhant, chevalier, d'une rente de 10 livres (1264); — par Guillaume de Rochefort, chevalier, vicomte de Donges, d'une rente de 10 sous (1271); — par Olivier de Machecoul, chevalier, seigneur de Saint-Philbert et de la Benâte, d'une rente de 20 livres sur le marais Berthelot; — par Yolande de la Marche, de 13 livres de rente à prendre sur les vignes de Rezé; — par Catherine de Fay, épouse de Geoffroy Rigaut, chevalier, de 20 sous de rente (1277); — par Guillaume des Bretesches, chevalier, d'un four banal et de ses droits seigneuriaux en Saint-Philbert-de-Grandlieu, avec l'approbation d'Eustachie de Vitré, dame de la Huguetière (1288). — Transfert d'hypothèque sur les revenus de Fresnay, pour une rente assise primitivement sur les prés de Maupertuis, en la paroisse Sainte-Croix de Machecoul, le tout afin de respecter le douaire de Théophanie, épouse de Geoffroy de Syon et, auparavant, d'Hémery de Saint-Mars (1300). — Extrait du testament de Silvestre du Chaffaut concernant le choix de sa sépulture en l'abbaye de Villeneuve (1330). — Fondations: par Macé Maillart, chevalier, d'un anniversaire pour le service duquel il a donné 15 livres (1347); — par Louis de Machecoul, seigneur de la Benâte, chevalier, d'une chapellenie de 3 messes par semaine à l'autel de Saint-Yves (1354); — par la veuve Jean Le Breton, de la quatrième partie du droit de pêche qui lui appartenait dans la rivière de Lognon (1450). — Acquêt de l'île de l'Officerie. Inscriptions tumulaires.

H 87. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

**1315-1791.** — Abbaye de Villeneuve. — Accord par lequel Girard Chabot, chevalier, seigneur de Retz et de Vue, assigne aux religieux une rente de 4 livres sur les cens de la châtellenie de Vue, et obtient en échange l'abandon de leurs droits sur un moulin assis en la ville de Vue (1315). — Acte d'assemblée portant que François Le Petit, abbé commendataire, Gassion d'Espinoze, prieur, Jean Guillet, Étienne Arlays, Jamet Buort, François Biré, Pierre de Lisle et autres religieux ont donné leur procuration générale à Guillaume Poyneau, sous-prieur, pour administrer les biens de l'abbaye et recevoir les rentes (1551). — Copie d'un aveu au Roi rendu par l'abbé Guillaume Poireau, Pierre de Lisle, prieur, et les religieux (1577). — Demande en main-levée des scellés apposés sur les meubles et papiers de dom Blaise Boudier, défunt, présentée par son successeur, dom Denis-Bernard Largentier, vicaire général de l'ordre de

Cîteaux en Bretagne (1653). — Mémoire instructif sur le procès soutenu par les religieux contre les paroissiens de la Marne, à propos de la perception des dîmes (s. d.). — Déclaration de temporel produite devant l'assemblée du clergé par Nicolas Hubert de Montgault, abbé commendataire, de laquelle il résulte que le revenu net de la communauté, composée de 8 religieux et de 4 novices, s'élève à 5.902 livres (1729). — Baux à ferme et à viage du temporel de l'abbaye sis dans la paroisse de Rezé, pour 150 livres (1563); — des tènements de la Guergue et du Coudray, en Saint-Colombin, pour 135 livres par an et 10 setiers de blé (1771); — d'un pré de 8 journaux et demi au Pont-Rousseau; — des métairies du Landas, de la Bérangerie, du Pâtis, de la Mosne, de cantons de terre aux Landes-Blanches et dans les Grandes-Vignes, en la paroisse du Pont-Saint-Martin; — d'une partie de l'île des Jumelles, en la paroisse du Pellerin; — du domaine de Saint-Symphorien, en la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, pour le prix annuel de 4.000 livres (1789). — Procès-verbaux d'enchères et de réparations à faire. — Quittances d'impositions.

**PRIEURÉS DÉPENDANTS D'ABBAYES SISES  
HORS DU DIOCÈSE DE NANTES**

**ABBAYE DE BELLEFONTAINE.**

H 88. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1699-1795.** — Prieuré de Saint-Nicolas de Chapouin, sis dans la paroisse de la Varenne. — Aveux et déclarations de temporel présentés : devant Henri de Bourbon, prince de Condé, baron de Chantoceaux, par Charles Aubertin, religieux de la congrégation de Saint-Maur, comprenant des cantons de terre et de vigne, des rentes à percevoir dans diverses paroisses, et le droit de pêcher en Loire, près des moulins de Chantoceaux (1692); — devant Auguste de Contades, vicomte de Montrevault, par Hugues Courvault, clerc du diocèse de Paris, pensionnaire au collège romain, prieur de Chapouin, pour la métairie de la Poncelottière, sise en la paroisse du Puiset-Doré (1785). — Baux à ferme des revenus du prieuré, situés dans les paroisses de la Renaudière, de Saint-Christophe et du Puiset, concédés moyennant la somme de 600 livres (1774, 1778).

**ABBAYE DE BOURGDIEU.**

H 89. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

**1425-1793.** — Prieuré de Bouaye ou de Bois. — Requête au Parlement de Julien Padiolleau, recteur de

Saint-Armel de Bouaye, appelant d'une sentence du Présidial de Nantes, qui avait adjugé le prieuré de Bouaye à Chr. Boitineau, et mémoire remontrant que ses provisions de l'Évêché de Nantes n'étaient valables, puisque le bénéfice était tombé vacant dans un des mois du pape (1629). — Lettres du frère Chrysologue, religieux récollet, postulant la cure de Bouaye, et invoquant beaucoup de titres pour prouver que la présentation appartient au duc de Châteauroux, comme successeur des abbés de Bourgdieu (1684). — Déclaration du Roi en faveur des curés ou vicaires perpétuels (1726). — Mémoire informe pour répondre aux prétentions des évêques de Nantes, sur la nomination des titulaires. — Procédures diverses devant l'officialité, poursuivies par l'abbé Gaultier, recteur de Bouaye, François de Compludo, prieur d'Indre, et Jean Boislève, seigneur de la Ville, tous trois se disant fondés (1546) à percevoir les dîmes de plusieurs cantons de la paroisse, et productions comprenant des aveux de la Ville rendus, en 1466, par Jacques de la Ville, et, en 1474, par Jamet Boislève, au seigneur de la Benaste. — Autres procédures du prieur et du recteur contre Philippe Biré, écuyer, sieur de la Sénégérie, défendeur qui s'opposait à la levée de la dîme en certains cantons. — Extraits de titres destinés à soutenir les droits de décimateur revendiqués par le prieur de Bois sur les terres de la paroisse de Saint-Aignan. Productions du prieur Bellanger contre l'abbé Martin qui voulait s'approprier le titre de curé de Bouaye et revendiquer la perception des dîmes (1774). — Aveux rendus au prieur par Jean Pelé, pour l'hébergement des Cloudis (1425); par les chanoines de Saint-Pierre de Nantes, pour le temporel du bénéfice de Belestre, *alias* Saint-Jean (1782), sis en la paroisse de Bouaye. — Contrats produits par Yves Boucher, acquéreur de planches de vignes et de plusieurs cantons de terre.

H 90. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier.

**1559-1761.** — Prieuré d'Indre. — Présentations, collations, provisions, signatures, visas, prises de possession, démissions et résignations concernant Gonzalve de Compludo, François du Cambout, François et Denis Laragon (1588), Guillaume Georges (1603), Mathurin Blanchard, official de Nantes, François du Plessis, clerc tonsuré du diocèse de Noyon (1634), Jean Blanchard, licencié en droit, chanoine de Saint-Pierre de Nantes (1657), Louis Bellanger, vice-gérant de la paroisse Saint-Vincent de Nantes (1761), prieurs successifs des paroisses de Bois et d'Indre.

H 91. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

**1557-1756.** — Prieuré d'Indre. — Déclaration du prieur François du Cambout, le jeune, en la grande salle du manoir épiscopal de Nantes, portant que, pour payer la cotisation d'un écu et demi de rente, à laquelle il a été taxé par les commissaires préposés à l'aliénation des biens ecclésiastiques, il est dans l'intention d'exposer en vente deux quartiers de pré en la vallée du Coudray; et adjudication au profit de Pierre Fournier, sieur du Ronseray, procureur au Présidial de Nantes, quittance de 36 écus payés par ledit prieur au receveur des décimes (1587); — et retrait de ces deux quartiers de pré, en 1611, par le prieur Mathurin Blanchard, qui, en payant le remboursement, en a fait don au prieuré (1630). — Arrentements, affègements et échange de maisons et de pièces de terre sises au Bois-Rouaud, à la Basse-Indre et dans les prairies, conclus par les prieurs François du Plessis, écuyer, Jean Blanchard (1670), François de Volvire de Ruffec (1704) et Louis Bellanger (1780). — Fondation de plusieurs messes de *Requiem* par Louis Gallerand, barger, et donation de tous ses biens, meubles et immeubles (1773). — Bail à ferme général des revenus du temporel du prieuré d'Indre concède, en 1570, pour le prix de 330 livres, à Louis Gougeon, écuyer, sieur de Renfray; et baux partiels de divers cantons de pré nommés les Fenestres, le Petit Mats du Fresne, la Bauche des Rives, la Bauche de la Herse et la Bauche des Huit-Quartiers.

H 92. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

**1653-1755.** — Prieuré d'Indre. — Droits seigneuriaux. — Plainte du prieur Jean Blanchard au juge criminel de Nantes, portée contre plusieurs particuliers qui se sont permis de tirer sur les pigeons de sa fuie (1633). — Sentences des commissaires généraux du Roi enjoignant au prieur Besse du Payrat de produire ses titres s'il veut être maintenu dans le droit de pêche en Loire et d'épaves sur les côtes de la mer (1755). — Requête du procureur fiscal de la juridiction du prieuré d'Indre au sénéchal, lui remontrant que le prieur seigneur d'Indre a un droit de ban et d'étanche en vertu duquel il peut faire vendre ses vins en détail, pendant 15 jours par an, à son choix, sans payer aucun devoir; et ordonnances conformes, enjoignant à tous les débiteurs de suspendre leur commerce à partir du 5 juillet (1665). Arrêt du Parlement défendant de troubler Julien Charette, sieur d'Ardaine, dans la jouissance du droit de ban et d'étanche qu'il exerce 15 jours dans le ressort

de la châtellenie de Couéron. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant à tous les particuliers de Bretagne et aux communautés jouissant d'exemptions d'impôts et de billot, de produire leurs titres originaux devant le sieur Boucherat, conseiller du Roi (1669). — Extraits d'aveux rendus par les prieurs à la sénéchaussée de Nantes, et par les vassaux du prieuré, produits pour justifier le droit d'étanche; et contredits du Commissaire royal (1670). — Quittances de la somme de 12 livres payée au prieur, au XVIII<sup>e</sup> siècle, par le receveur des billots, pour la concession de la ferme du droit d'étanche. — Requêtes, mémoires, enquêtes, productions, sentences de la procédure commencée au Présidial de Nantes et poursuivie jusqu'au Parlement, d'abord contre Mercure Miquel de la Rollandière, écuyer, puis contre Jean Miquel, sieur de la Bourgonnière, lesquels contestaient au prieur Jean Blanchard le droit de *course de vallée*, consistant en une aisselée de foin par chaque mulon, et le droit de *gallots*, c'est-à-dire la liberté d'envoyer paître une cavale et son poulain ou d'autres bêtes à cornes en la vallée d'Indre, lorsqu'elle est défensable (1660). — Production du même prieur contre les membres de la confrérie de Toussaint, appelant d'une sentence qui les dépossédait de la propriété d'un canton de prairie donné à la charge d'entretenir la chaussée du Pas-Allard et de desservir une messe par semaine (s. d.).

H 93. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 18 pièces et 18 feuillets, papier.

**1448-1764.** — Prieuré d'Indre. — Sentences et arrêts de diverses procédures relatives: à l'adjudication des héritages provenant de la succession Gillard; — à la jouissance d'un canton de pré affermé par les paroissiens à Pierre Mocquard, prêtre; — au retrait féodal des héritages saisis sur le sieur Poisson; — à une plainte en usurpation de titres et en exactions, portée contre un faux substitut du procureur fiscal de la juridiction d'Indre (1667); — à l'exécution des règlements relatifs au pacage des oies dans les champs. — Mémoire sur la mouvance des prés des Serveaux que le marquis de la Musse revendiquait à l'exclusion du prieur, avec adjonction d'aveux remontant à 1448; — et requête au Parlement contre les propriétaires voisins de la vallée du Coudray et contre les vassaux du prieuré, pour obtenir qu'il leur soit fait commandement de curer la douve séparative du fief d'Indre.

H 94. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

**1691-1776.** — Prieuré d'Indre. — Pièces du procès intenté à Olivier Laragon, héritier de Denis Laragon, dernier prieur d'Indre, par son successeur Mathurin

Blanchard, lequel demandait qu'il fût responsable des réparations à faire aux bâtiments du prieuré. — Procès-verbal de l'état des logis, dressé à la requête du prieur François du Plessis (1637). — Transaction entre les habitants et le prieur Bellanger, sur l'exécution des réparations du prieuré et sur l'entretien de la chaussée de Basse-Indre et du Pont-Allard (1776).

H 95. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1410-1576.** — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats concernant des prairies sises dans les vallées du Coudray et des Serveaux; — des maisons sises au bourg, à la Roche; et des vignes sises au clos du Bois-Rouaud, produits par Jean Freor, les enfants de Denis Garreau, Guillaume Le Mercier de la Redurière, Éonnet Bellanger, Jeanne Bougouin, Denis Le Bloays, Jean Lemarié, Moricet Yver, Jean Martin, la veuve Couronné, Jean Nocet, Jean Haugemar, Hervé Poisson, Olivier Hubin et autres vassaux, devant Jean Castet (1410), Esliou de Cleux (1426), Denis de la Lohérie, évêque de Laodicée (1466), Gilles Lemorays, archidiacre de Nantes (1486), Jean Brunet, abbé de Saint-Mathieu (1489), Julien de Mirande (1519), Gonzalve de Compludo (1578), tous titulaires du prieuré d'Indre.

H 96. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin.

**1580-1597.** — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant les prieurs Pierre Le Gouestre, chanoine de Notre-Dame de Nantes (1580), Pierre de Bardy, archidiacre de Nantes (1584), François du Cambout, protonotaire apostolique (1586), et Julien de Mirande (1592), pour des prairies, des vignes et des maisons sises dans la paroisse d'Indre et possédées par Geoffroy Lucas, monnoyer, Guillaume Assailly, Hervé Poisson, Guillaume Richeux, les enfants d'Olivier d'Orvault, Noël Corbard monnoyer, Jean Davy, maréchal, Jean Ménoreau, Julien Audren, Guillaume Turpin, Pierre Guicqueau, Jean Berthelot, et autres tenanciers, vassaux du prieuré d'Indre.

H 97. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1604-1679.** — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur Mathurin Blanchard, licencié ès droits, chanoine de Nantes, archidiacre de la Mée; par Guillaume Transon, Jean Marbeuf, Antoine Grasset, Jeanne Bidé, veuve Pierre Olivier, sieur de la Sionnière; Denis Gicqueau, Marie Jahan, veuve d'Antoine de Corval, sieur de la

Pasquelais (1605); Gratienne Boux, veuve de Pierre Fournier, sieur du Ronceray (1606); Françoise Blanchet, dame de la Bodardière (1608); Isaïe de Rieux, sieur de la Morinière, Jacques de Rieux, écuyer, sieur de l'Esnaudais, Françoise, Sarah et Marie de Rieux, frères et sœurs (1614); les enfants de Jean Mel-lient et de Nicole Bourdeil, sieur et dame du Vigneau (1619); Hardouin Viau, écuyer, et Suzanne du Pouzeau, sieur et dame du Grand-Essart (1619); Arthur Jarnigan, notaire, Pierre Fournier, recteur de Saint-Herblon de la Rouxière (1619), Julien Turpin, monnoyeur, tous possesseurs d'héritages situés dans la paroisse d'Indre.

H 98. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1684-1686.** — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur François du Plessis, écuyer, par la veuve Audrain, Julien Garreau, les frères Jarnet, Julien Aubriet, Jean Jallais, la veuve Ravilly, Jean Saulny, la veuve Durand, René du Tertre et Renée Gërault, sieur et dame du Bignon et de Mont-Jonnet (1635); François Paillusson, Guillaume Abraham, Laurent Burot, sieur de la Rouselière (1637); les marguilliers de la paroisse Saint-Herblain, Pierre Bernier, Michel Radigois, Antoine Hauguemard, tous détenteurs d'héritages situés dans la paroisse d'Indre.

H 99. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

**1688-1691.** — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur Jean Blanchard, chanoine de la cathédrale de Nantes, par Mercure Michaël, écuyer, sieur de la Rollandière (1658); Vincent Gérard, Guillaume Richeux, Jean Oraisme, Louis Meneust, marchand à Nantes, Simon Mosset, Jean Mocquart, Guillaume Bernard, sieur de la Chaussée, marchand; René Redureau et Guillaume Le Petit, évagers par eau, Jean Ravilly, la veuve de Jean Hubin et autres, détenteurs d'héritages situés dans la paroisse d'Indre.

H 100. (Liasse.) — 81 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1692-1699.** — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. Aveux et contrats produits devant les prieurs Élie Maret, doyen du chapitre de Bourgdieu; Didier Perille, prêtre, bachelier en la Faculté de Paris (1684); et Jean-Baptiste Moyou, docteur de Sorbonne (1693), par la veuve de Guillaume Chastelier, André Bernier,

Julien et Nicolas Daubin, Jacques Ricordeau, Jean Mottin, Julien Bigeaud, François Magouet, sieur de la Trocarderie (1685) ; Mathurin Mornet, Marin de la Tonnelle, sieur de la Garotterie (1685) ; Gabriel Michel, sieur de Grillau, marchand de Nantes, Michelle Burot, veuve de François Guischart, seigneur de Martigné (1686) ; Julien Le Mercier de la Giraudière et autres, tous détenteurs d'héritages situés dans la paroisse d'Indre.

H 101. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1701-1776.** — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant les prieurs François de Volvire de Ruffec, chevalier, abbé d'Aunac (1701) ; Raymond de Besse de Peyrat, docteur en théologie (1729) ; Louis de Bellanger (1762) ; par René Paillusson, sieur de la Chesnais ; la veuve d'Antoine Huet, Jean Talva, laboureur, Jacques Galliot, clerc tonsuré ; Pierre Pillet, François Mocquard, maître monnoyeur à Nantes (1729) ; Alexis Baudouin, Marie Knolle, veuve Gilagh ; Honoré Saulny, Nicolas du Poirier, négociant à Nantes, et Sophie Vanberkem, son épouse, acquéreurs de la maison de la Rivaudière, en Saint-Herblain, et de divers cantons de pré en la vallée d'Indre (1752), Louis Massonnet, Marie Geffrard, veuve de Pierre Bellabre, seigneur du Tellement, président en la Chambre des Comptes de Bretagne (1767) et autres, possesseurs d'héritages situés dans la paroisse d'Indre.

H 102. (Cahier.) — 122 feuillets, papier.

**1599-1700.** — Prieuré d'Indre. — Audiences des plaids féodaux, tenues en la maison de l'Asnerie, au bas de la Fosse de Nantes, à cause des troubles (1590), relatant les productions de contrats faites par les notaires, les institutions de forestiers, de greffiers et de notaires, les sentences d'exécution de saisies prononcées pour défaut d'aveu, les assignations et les amendes, et toutes les causes civiles ressortissant à la juridiction ordinaire du prieuré. — Autres audiences tenues au bourg d'Indre, de 1605 à 1614, et au XVIII<sup>e</sup> siècle.

H 103. (Cahiers.) — 6 pièces et 75 feuillets, papier.

**1599-1641.** — Prieuré d'Indre. — Rôles rentiers comprenant les redevances en argent et en nature exigibles des vassaux du prieuré, et l'indication des héritages assujettis au paiement.

H 104. (Registre.) — 164 feuillets, papier.

**1640.** — Prieuré d'Indre. — Rôle rentier comprenant le dénombrement de toutes les redevances en argent et en nature payées par les vassaux du prieuré pour les héritages qu'ils possédaient dans sa mouvance.

H 105. (Cahiers.) — 143 feuillets, papier.

**1640-1736.** — Prieuré d'Indre. — Rôles rentiers comprenant le dénombrement de tous les héritages de la mouvance du prieuré assujettis à des rentes en argent ou en nature.

H 106. (Cahiers.) — 152 feuillets, papier.

**1685-1745.** — Prieuré d'Indre. — Rôles rentiers dressés par ordre alphabétique, contenant le dénombrement des vassaux du prieuré et des héritages pour lesquels ils devaient des rentes en argent ou en nature.

H 107. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1462-1736.** — Prieuré d'Indre. — Aveux généraux du temporel du prieuré rendus au duc de Bretagne, François II, par le prieur Denis de la Lohérie, évêque de Laodicée (1462) ; aux Rois, par les prieurs Julien de Mirande (1540), Louis Hucet (1555), Pierre Le Gouestre (1576), Jean Blanchard (1658) ; et serment de fidélité prêté en la Chambre des Comptes de Bretagne par Jean-Baptiste Lelièvre de Valory, prêtre du diocèse de Paris, docteur en théologie, prieur commendataire du prieuré d'Indre (1726). — Inductions de pièces produites par le prieur Jean Blanchard, au soutien de son droit de haute justice, défendeur à l'encontre du procureur général de la Chambre des Comptes, qui lui en contestait la possession.

H 108. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1551-1790.** — Prieuré d'Indre. — Titres divers Rôle du fouage réparti sur les paroissiens d'Indre, montant à 56 livres 10 sous. — Quittance de la somme de 181 livres 10 sous payée au receveur des Décimes du Clergé par le prieur d'Indre (1789). — Inventaire des titres des prieurés d'Indre et de Bois, trouvés au presbytère d'Indre, comprenant l'énumération de nombreux affègements (1790).



H 109. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1305-1337.** — Prieuré de Saint-Géréon. — Acquisition par l'évêque de Nantes, Daniel Vigier, de tous les droits de propriété et de seigneurie appartenants à Yves Rigaud de Mézangé, dans la paroisse de Saint-Géréon, pour la somme de 350 livres, payée à Pierre Maydon, créancier du vendeur (1305). — Donation par ledit Rigaud au même évêque, de tous les biens héréditaires qu'il possédait dans le fief épiscopal, sauf 4 quartiers de vigne au Mortier et 18 sous de cens (1314). — Autre donation au même évêque, par André Faucon, des redevances d'avoine, d'oies et de poules qu'il percevait en Saint-Géréon (1317). — Acquisition par l'évêque de Nantes de droits de quart sur le Clos Martin et sur des vignes, sises derrière le prieuré de Saint-Géréon, avec une rente de 5 sous, le tout pour le prix de 15 livres, qui fut payé à Simon d'Omblepied, vendeur (1337). — Pièces diverses de procédures relatives aux droits seigneuriaux de la paroisse de Saint-Géréon, que l'évêque Daniel Vigier revendiquait contre le prieur Pierre Girouart. Rescript du pape Jean XXII à l'évêque et à l'official du diocèse de Luçon, leur mandant d'entendre et de juger la plainte de l'évêque de Nantes, lequel avait été cité devant la juridiction civile, au mépris des privilèges des gens d'église (1318). — Mandement du prévôt d'Embrun, chapelain du pape, auditeur des requêtes de son palais, à l'abbé de Melleray, au prieur de Chantoceaux et de Sainte-Croix, pour juger le différend ci-dessus, relatant la commission du pape et les invitant à citer le prieur à Avignon, pour comparaître dans un délai de 30 jours (1320). — Commission du même prévôt à l'archidiacre du Désert, en l'église de Rennes, pour entendre les témoins de l'évêque de Nantes, et citation adressée au prieur, par l'entremise des curés de Pouillé, d'Ancenis, d'Oudon et de Mézangé. Lettres des commissaires délégués relatant la procuration de l'évêque, baillée au dominicain Laurent de Nantes, docteur en théologie, au doyen de Nantes, Pierre d'Avigné, à Guillaume d'Ust, doyen de Clisson, et à Hervé de Vernay, son chancelier, et les excuses de ceux-ci. Moyens de nullité présentés. Attestation des évêques de Rennes et de Vannes et du duc Jean relatant, d'après les dépositions des divers témoins, que les hommes du prieuré avaient l'habitude de cuire leur pain au four de l'évêque, de faire leur vin à son pressoir et de porter leurs procès devant ses officiers (1320).

ABBAYE DE BOURGUEIL.

H 110. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1756-1769.** — Prieuré de N.-D. de Beaulieu, en la

paroisse de Freigné. — Signature de la Cour de Rome conférant ledit bénéfice à François Dureau, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît; lettres d'attache, arrêt d'enregistrement et prise de possession. — Procuration du même titulaire au prieur de Saint-Serge d'Angers, pour faire déclaration de son domicile habituel.

ABBAYE DE LANDEVENEC.

H 111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 46 pièces, papier.

**X<sup>e</sup> siècle-1761.** — Prieuré de Saint-Guénolé de Batz. — Charte d'Alain Barbetorte, en forme de notice, relatant que pour récompenser l'abbé Jean de diverses missions chez les Barbares, il a donné à son abbaye le monastère de Saint-Médard (de Doulon), avec ses dépendances en terres, prés, landes et étangs, l'église Sainte-Croix de Nantes, l'église Saint-Cyr, hors des murs de Nantes, l'île de Batz (*Bath*), près Guérande, la moitié de la viguerie de Sucé (*vicaria de Suisé*) et de son église, les dîmes du vin, les deux tiers des dîmes de la pêche, 20 muids de sel francs de cens et de tonlieu, 20 muids de blé et la dîme des recettes prélevées sur le cens du sel (copie suivie de la confirmation des comtes Thibault et Foulque). — Sentence du Présidial de Nantes et arrêts de la Cour maintenant l'abbé Guy Le Veneur dans l'exercice des fonctions curiales en qualité de vicaire perpétuel, et restreignant les devoirs du prieur, Gaspard Bouffin, à l'office des quatre fêtes principales de l'année (1647); confirmant l'abbé Leroy en possession du vicariat de Batz (1650). — Prise de possession du bénéfice par le procureur de Jean-Corentin Jouan (1724), et sentence de maintenue au profit du même titulaire. — Procuration et prise de possession de François Delville (1733). — Signature de la Cour de Rome conférant ledit bénéfice à dom Nicolas Mouchard, arrêt d'enregistrement au Parlement de Bretagne, lettres d'attache, procuration du titulaire et prise de possession (1781). — Bail à ferme de la dîme des grains de la grange du Croisic (1729). — Procédures d'une instance en revendication de dîmes, poursuivie par dom François Delville appelant, contre René de Combles, sieur de Nayves, qui prétendait ses salines franches de dîmes (1743).

ABBAYE DE MARMOUTIER.

H 112. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**XI<sup>e</sup> siècle-1197.** — Prieuré de Saint-Sauveur-de-Beré, près Châteaubriant. — Charte de fondation portant que le seigneur Brient, avec le consentement de sa mère Inoguen, a donné au monastère de Marmoutier l'établissement fondé à Beré (*Batriacus*), en l'honneur

de Saint-Sauveur, et tous ses accroissements, afin que son père Teuhère, sa mère, ses fils et son épouse Haldeleude, participent aux prières des religieux (vers 1050). — Charte notice relatant que Conan II, comte de Bretagne, a donné à la même abbaye les droits de coutume qu'il percevait à Piré (*Pirtacum*) (s. d.). — Donations : par Fromond Frasier, de la sixième partie des offrandes de l'autel Saint-Jean et d'un bordage (s. d.) ; — par Isaac de Beré, de 8 arpents de terre ; — par Raoul, fils de Belin de Janzé, de l'église Saint-Martin de Janzé, de leur demeure voisine de l'église et de trois étagers (*hospites*), d'un emplacement de grange et de verger, de la tenue de Ville-Rahault, du moulin de Néron (*de Nerono*), de la Saulaie, de 4 sextères près du cimetière, d'une quantité d'argent pour faire un calice, et d'une croix en or et argent, le tout, avec le consentement de ses trois fils, en présence des fils de Brient. — Acquisition par les religieux de Saint-Sauveur d'une pièce de terre voisine de leur église appartenant aux fils de Judicaël. — Accord conclu par l'arbitrage de Gérard, évêque d'Angoulême, légat de la Cour de Rome en Bretagne, envoyé à Nantes pour y présider un concile, en présence de plusieurs évêques, et duquel il résulte que les religieux de Redon ont renoncé à toute prétention sur le prieuré de Beré, parce que les moines de Marmoutier ont consenti à leur céder l'île d'Er (*Aræe*), en la paroisse de Donges, et une chapelle qu'ils avaient acquise pour 20 livres (vers 1107). — Charte de Brice, évêque de Nantes, confirmant toutes les possessions de l'abbaye de Marmoutier dans les paroisses de Beré (*Bertaco*), de Sion, de Pontchâteau, de Donges (*de Dangtaco*), de Prinquiau (*Prevenquer*), du Pellerin (*in pontello quod dicitur Peregrinum*), de Machecoul (*Machecol*), de Doulon (*Dolon*), de la Chapelle-Bassemer (*in capella Bassameri*), de Nort (*in Enort*), de Varades (*Varesda*), et dans la forêt de Puzarlès, en Carquefou (1115). — Transaction par laquelle l'abbé a obtenu d'Hervé et d'Étienne de la Guerche, l'abandon de leurs prétentions sur une mesure sise à la Franceule (*Franciolam*), en leur promettant de les recevoir au monastère quand ils le demanderaient, et en payant la somme de 30 sous, plus la rente de 6 deniers de cens, à deux vassaux aussi demandeurs dans la même cause (1123). — Actes de confirmation des évêques de Rennes, Étienne et Hamelin. — Bulle de confirmation du pape Alexandre III, énumérant les possessions de l'abbaye de Marmoutier, dans les diocèses de Rennes et d'Angers (1162). — Charte d'Itier, évêque de Nantes, portant qu'il concède aux mêmes religieux la chapellenie de Notre-Dame de Châteaubriant, à la condition de lui payer seulement une rente annuelle de 6 deniers de cens (s. d.). — Ordonnance de l'évêque de Nantes,

Bernard, terminant le différend pendant entre les moines de Beré et le desservant de l'église Saint-Jean, à propos des droits de sépulture, et réglant le partage de ce revenu concédé, par les prélats ses prédécesseurs, pour l'entretien du luminaire de l'église Saint-Sauveur (s. d.). — Donations : par Geoffroy Silvain, du bois du Désert, situé à Rigné (*apud Rine*), et de la dîme de ses fiefs, à l'occasion de la prise d'habit de son fils, sous le sceau de Geoffroy de Châteaubriant (s. d.) ; — par Auffroy de Sion, de la maison et de la vigne du Prêtre, et d'une rente de 4 sous, à la condition que le prieur de Beré enverra à Sion un de ses moines pour célébrer la messe dans la chapelle à construire en l'honneur de Notre-Dame et de saint Jacques, à la mémoire des bienfaiteurs du lieu. — Procès-verbal de désistement consenti, sur l'autel Saint-Pierre, par Philippe de Château-Giron, lequel réclamait, sans raison, un droit d'avenage sur le domaine de Franceule, et fut condamné par le serment de trois témoins. — Concession viagère du domaine de Franceule, octroyée par l'abbaye de Marmoutier au clerc Payen, neveu de Geoffroy de Piré (*de Pereto*), à la charge de le conserver en bon état, sans rien aliéner, et de payer chaque année au prieur de Beré 150 sous de pension, et de recevoir les religieux de passage (1195). — Acte d'arbitrage de l'abbé de Saint-Julien de Tours et de l'archiprêtre d'Amboise, réglant le partage des prémices, des droits de sépulture et d'offrande entre les religieux de Beré et le prêtre de l'église Saint-Jean, déterminant leurs obligations respectives (1197).

H 113. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**XIII<sup>e</sup> siècle.** — Prieuré de Beré. — Jugement de l'abbé de Saint-Julien de Tours, Robert, du doyen de Tours et de l'archiprêtre d'Amboise, confirmant la sentence rendue précédemment par l'abbé Philippe et l'archiprêtre André, entre le prieur de Beré et le desservant de l'église Saint-Jean, et déclarant que les chanvres, les lins et les légumes sont compris dans les menues dîmes. — Confirmation de Geoffroy de Châteaubriant, énumérant les possessions des religieux, savoir : le lieu de Beré, deux métairies à Piré, la dîme de l'église Saint-Aubin du Pavoil, des revenus provenant de la coutume des foires et marchés et des moulins de Châteaubriant, et les revenus entiers de la foire de Saint-Hilaire, le droit de faire moudre leur blé au moulin neuf de la Seiche, et de prendre du bois mort en la forêt de Juigné, pour l'usage de la maison de Beré (1217). — Concessions : d'un droit d'avenage sur le domaine de la Ville-Eraud (*Villam Arraudi*), par Geoffroy Roussel de Janzé, chevalier, moyennant 45 sous ; — par Guillaume de Leberte,

chevalier, de tous les devoirs que percevaient ses ancêtres sur la tenue de Franceule (1232). — Reconnaissance dans laquelle Guillaume de Fontenay, gendre de Gorhanton de Vitré, chevalier, renonce à tout droit de juridiction et d'ost sur les hommes de la maison de Franceule, et se désiste de toute revendication (1240). — Accords conclus : avec Pierre de Bain, chevalier, lequel s'est reconnu sans droits sur la dime de la coutume de Châteaubriant, qu'il avait à tort revendiquée, et mal fondé à réclamer un droit de gîte, pour lui et ses chevaux, au prieuré de Béré (1243); — avec Geoffroy Leigné, lequel s'est démis de la huitième partie de la dime de la Gislérie, en la paroisse de Saint-Aubin, à la condition qu'il en conserverait la jouissance pendant sa vie, et qu'il toucherait une rente de trois miches et d'une demi-bouteille de vin (1245). — Partage, entre les étagers du prieuré de la Poitevinière et ceux de Brialen, des terres de la Landelle, arrêté par l'arbitrage de Guillaume de Coué, chevalier, et de Raoul Domaz, sénéchal de Vitré (1248). — Donation, par Auffroy de Sion (*Sym*), chevalier, à la chapellenie fondée près de l'hébergement de Domnesche, au fief d'Herbert Marie, de tous les droits féodaux de l'hébergement Herbert, avec la terre comprise entre le Chêne et la voie publique de Rougé; d'un droit de chauffage et de gros bois de construction dans la forêt; d'un droit de pâture; du fief de la Coquerie, en la paroisse de Saint-Aubin des Châteaux, du fief de la Mulsonnais (*Meluchonnère*), en la paroisse de Saint-Vincent; sous la suzeraineté du baron de Châteaubriant; — de 20 sous de rente, le tout à la condition que le prieur de Sion fera desservir ladite chapellenie par un religieux (1248). — Sentence de l'officialité, supprimant l'église Saint-Pierre, élevée près de l'église Saint-Jean de Châteaubriant, réunissant les 13 paroissiens à la cure de Saint-Jean, que les moines de Béré refusaient de desservir, à cause de sa pauvreté, et maintenant le prieur de Béré et ledit curé dans la prérogative de nommer les maîtres des écoles (1253, n. s.). — Donations : par Guillaume de Couesmes, de tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Jean de Béré, entre le pressoir du prieuré et la maison de Clément Gaultier (1253); — par Pierre Lubin, d'une rente de 3 miches de pain et de 3 pichets de vin (1275). — Accord entre l'abbé de Marmoutier, Étienne, le prieur de la Franceule et Galerand de Château-Giron, chevalier, qui, pour conserver une chaussée par lui construite et nuisible aux religieux, s'obligea à payer une rente de 14 livres (1280); et lettres du même seigneur, assignant ladite rente sur la recette de ses péages et coutumes (1281). — Échange par lequel les religieux se démettent du moulin de Choisel, en Béré, de leurs parts de recette sur la

cohue et la coutume de Châteaubriant, de leur droit d'usage dans la forêt de Juigné, et obtiennent, en retour, de Geoffroy de Châteaubriant, la remise du droit de *charnage*, des taxes qu'il percevait à la foire de Sainte-Croix, de 40 sous de rente, payables par les vassaux de Piré, et de trois provendées d'avoine dues par le domaine de la Poitevinière (1281); et compromis par lequel le même seigneur s'engage à acquitter, au lieu et place des moines, la rente de 20 livres assise sur le moulin de Choisel au profit de Brient de Couesmes et de sa mère Alléonor (1281). — Vente, par Amet Cherel, Simon Benoit et leurs épouses, au prieur de Béré, de plusieurs traits de dime à prendre dans la paroisse de Sion, pour le prix de 7 livres (1281). — Relation anonyme rapportant comment un sire de Châteaubriant fut pris à la bataille de Nicopolis, comment il se sauva des mains des Turcs et revint au pays le jour des noces de son fils, et fonda le prieuré de Saint-Sauveur, en reconnaissance de sa délivrance.

H 114. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1399-1769. — Prieurés de Béré et de la Franceule, son annexe. — Contrats d'acquêts et d'échange, d'affèagement, d'arrentement de terres sises dans les paroisses de Béré, de Piré, de Rougé, de Saint-Aubin du Pavoiil et de Janzé, conclus par les prieurs Foucault de Rochecouart (1399), Philippe de Beaumont (1404), Jacques Coynon (1437), Guillaume Leroux, docteur en droit canon, procureur du cardinal d'Avignon (1437), François de Fyolles, aumônier du Roi, abbé de Saint-Mozy; et dom Broutin (1768), avec Macé Baucen, Étienne Jugon, Jean Morzelles, la veuve d'Yvon Morel, Guillaume Maubec, Jean de la Motte (1440), Guillaume Rouxelin, François Pigeon, écuyer, sieur de Maison-neuve et autres. — Accord dans lequel les sieurs Lefèvre et Agaice concèdent, au prieur et à ses métayers de la Chaterie (Piré), un droit de passage sur la métairie de Préel, pour aller à un pré (1434).

H 115. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1579-1775. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Requêtes, exploits, transactions, sentences du Présidial de Rennes, arrêts de la Cour, du Conseil Privé et du Grand Conseil, concernant : la levée, la propriété et le partage des dîmes de Messac, revendiquées par les chanoines de Rennes et les chanoines de Paimpont; — un trait de dîmes du Désert, en Piré, cédé au recteur de la paroisse avec 150 écus pendant 3 années (1601); — les dîmes de la métairie du Grand-Flouré, en Piré; —

la liste des terres noyales de Janzé et la jouissance des dîmes qui en provenaient. — Attestation de plusieurs particuliers constatant qu'ils ont ramassé pendant plusieurs années les dîmes des métairies du prieuré. — Requête et mémoires pour conserver la propriété de la lande du Pont-Pirault et des droits de coutume perçus à la foire de Sainte-Croix (1775).

H 116. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**1366-1775.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Sentence de réduction de taxe accordée par le commissaire chargé des affaires du huitième denier des biens d'église aliénés en Bretagne, au XVI<sup>e</sup> siècle, à Jacques Pantin, chevalier, seigneur de la Guère, époux de Louise de Jacquelot, lequel, en qualité de propriétaire de la Ville-Éraut (Janzé), distraite, en 1565, du temporel du prieuré de Béré, avait été imposé à la somme de 2.000 livres (1678). — Sentences et arrêts du siège des Requêtes du Palais et du Parlement de Paris, rendus au profit du prieur Le Camus, contre Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de la Chastenaie, et Jacques Pantin de la Guère, lesquels furent condamnés à se dessaisir de ladite terre et à recevoir le remboursement (1687). — Déclaration au greffe de l'Intendance de Rennes par le prieur dom Didier de ce qu'il entendait se servir de l'édit royal qui permet aux ecclésiastiques de rentrer dans les biens aliénés depuis 1556, et de racheter les fiefs et métairies de la Poitevine, de la Godefrière et du moulin à vent de Janzé (1703). — Sentence de la châtellenie de Piré annulant l'opposition du procureur de la même cour et autorisant le prieur, Jacques Coaynon, à construire un moulin sur la rivière de Berne, en la paroisse de Piré (1437). — Accords : entre le prieur et Robert Bonenfant, seigneur du Plessis, réglant la retenue des eaux de son moulin de Franceule et l'ouverture des pêcheries sur la rivière de la Seiche (1437) ; — entre Christophe de Rosnyvinen, chevalier, seigneur de Piré, sur le même objet (1687). — Arrêt du Parlement annulant un procès-verbal du maître particulier des Eaux et Forêts de Rennes, auquel il enjoit de se conformer désormais aux ordonnances royales (1728). — Mandement de Jean de Château-Giron, seigneur de Malestroit, à Jean du Cellier, châtelain de Château-Giron, de payer annuellement, sur la recette des coutumes et passages, au prieur de Béré, la somme de 14 livres de rente, pour acquitter une dette contractée par ses prédécesseurs, et indemniser le prieur des inondations causées par l'étang d'Amanlix (1368) ; sentence des plaids généraux de la cour de Rennes, condamnant Jean Raguanel, vicomte de la Bellière, et Jeanne de

Malestroit, son épouse, à payer ladite rente (1432) ; quittances, extraits de comptes et reconnaissances souscrites par Louis de Cossé, grand pannetier de France, baron de Montreuil-Bellay et de Château-Giron (1699), et René Le Prestre, président à mortier au Parlement de Rennes (1725). — Remboursement d'une rente de 3 livres et de 5 boisseaux d'avoine, due à Pierre du Val, écuyer, par le prieur Jacques Coaynon. — Obligations : de 5 sous de rente que Jean Nesmery s'est engagé à payer au seigneur Chaumeré, pour décharger d'autant le prieur qui était redevable de pareille somme sur le lieu de la Poitevine (1435) ; — de 3 boisseaux d'avoine, au profit d'Olivier Giffart, chevalier, créancier du prieuré (1440) ; — de 25 sous de rente souscrite par Jacques Pantin de la Guère, chevalier, et Louise Jacquelot, seigneur et dame de Ville-Éraut (1687). — Déclaration d'hypothèque fournie, par O. de Fontenio, pour une rente de 30 sous assignée sur le domaine de la Borginière, en Bain (1513). — Accord, après saisie, sur une rente de 33 sous, pour laquelle dom Jean Chappelays passa reconnaissance à Jean Jamoays, chanoine de Rennes, prieur commendataire de Béré, à raison du lieu de l'Esnaudais, en Baugé. — Quittance de 15 livres de rente payées : par Jean de Coussy, sieur de la Mataudais, au prieuré, pour le service d'une messe tous les samedis (1589) ; par Gicquel, fermier général de la terre de Châteaubriant (1659). Arrêts du Grand Conseil condamnant : le prince de Condé à continuer le paiement de cette rente (1701) ; — René Pinot de la Gaudinais à payer les droits de lods et ventes dus à raison de son acquisition, conclue avec le sieur de Montalembert, sous le fief du Prieuré (1720).

H 117. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

**1595-1790.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Baux à ferme : des fiefs du prieuré de la Franceule, s'étendant dans les paroisses de Piré, de la Chapelle et de Saint-Aubin-du-Pavoil, y compris les dîmes, concédés, en 1585, pour 1.200 écus ; — des profits de l'office de sacristain de Béré, concédés par Jean Buillot, religieux profès, à Jean Gicquel, directeur des Ursulines établies à Béré, pour 50 livres par an (1656) ; — des métairies de la Rouxelière, de la Goupillière et de la Grange, des dîmes à prendre dans les paroisses de Bain, de Messac, de Saint-Jean de Béré, de Saint-Aubin-des-Châteaux, de Rougé, de Fercé, de Noyal-sur-Bruz, d'Erbray, de la Chapelle-Glain, des dîmes de Villegast, en Ruffigné, de la sergentise féodée de la Thébaudais et du moulin à vent concédés, en 1590, pour le prix de 233 écus et diverses redevances en nature ; — du moulin

à blé de la Franceule, en la paroisse de Janzé, moyennant 100 écus (1597); — des droits de coutume et de prévôté qui se lèvent sur le champ de foire de Béré, pour le prix annuel de 8 écus (1601); — du Champ-aux-Moines, en la paroisse de Béré, concédé moyennant 13 livres et 4 chapons; — de 3 cantons de prés voisins du Pont-Pirault; — de la part des revenus des prieurés de Béré et de la Franceule, appartenante au prieur commendataire, concédée, en 1730, pour le prix de 6.401 livres; — de la part des revenus desdits prieurés, réservée à la mense conventuelle de Marmouëtier, concédée pour le prix de 1.500 livres, en 1735. — Cautionnements, ratifications, procomptes, débournements de terres, procès-verbaux d'état de lieux et devis de travaux. Déclaration au bureau du contrôle des baux des biens ecclésiastiques (1728).

H 118. (Liasse.) — 97 pièces, parchemin.

**1307-1584.** — Prieurés de Béré et de la Franceule — Obéissances féodales. — Aveux et contrats concernant des héritages situés dans les paroisses de Saint-Jean de Béré et de Piré, produits par Auffroy de Syon (1307), Jean de Coaymes, seigneur du Loroux, Jacques Pincepoche, Guillaume Planson, Pierre Bellion, Jean de Broise, prêtre, Pierre Ravilly, sieur de la Pelleterie, Mathurin Guillon, Hutin de la Fuie, écuyer (1546), Pierre Basnetel, Guillaume Le Baudrier (1554), Jacques Rabaut, Julien Corbrus, chantres, tous vassaux du prieuré. — Délimitation du fief du Grand-Rigné, en Rougé (1508).

H 119. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

**1610-1679.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Aveux et contrats produits aux plaids généraux par Julienne Guinefort, veuve de Thibault des Ouches (1610), Pierre Chedemail, Jean Hamelin, Pierre Trochon, Bertrand Guibourd, Pierre Belin, Jean Paluel, Thomas Amouroux, Thomas Massicault, la veuve d'Hervé Pelé et autres, possesseurs d'héritages dans les paroisses de Béré et de Piré, et vassaux des prieurs François Le Pigeon, sieur de la Maisonneuve (1610), Guillaume Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers (1618), et Jean Jolly (1624).

H 120. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 121 pièces, papier.

**1630-1639.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits par Pierre Saulay, Pierre Hamon, Georges Piard, Julien

Debays de la Grignonnière, Julien Balluel, Thomas Tournoux, prêtre, Julien Leroulx, René Jamin et autres, vassaux des prieurs commendataires Jean et François Jolly, possesseurs d'héritages situés dans la paroisse de Piré.

H 121. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

**1640-1659.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur par René Pointel, Jacques Chailieu, Michel Lebreton, Pierre Desilles, Bertramne de Rosnyvinen, épouse de René de l'Espinay, écuyer (1648), Jacques Briantays, les héritiers d'André Garnier et autres, possesseurs d'héritages dans la paroisse de Piré.

H 122. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

**1660-1669.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur par Pierre Pavy, Jacques Voisin, René Desprez, la veuve Guibert, dame des Portes, Thomas Tournoux, Jeanne de Lourmel, veuve Piard, Jean Guérin, Julien Piard de la Rivière et autres, possesseurs d'héritages dans la paroisse de Piré.

H 123. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 163 pièces, papier.

**1670-1689.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur Pierre le Camus, par Georges Amoureux, Georges Meneust, Julien Amelot, Jacques Voisin, Perrine Chastel, François Guinefort, Julien Frangeul, Jean Desmons, Pierre Rouyer, Mathurin Poussin, Pierre Rousart, Anne Leclerc, veuve de Bertrand Marcigay, sieur de la Hersandais, Abel Lussot, Pierre Leclerc, sieur de la Herverie, alloué de la châtellenie de Piré et autres, possesseurs d'héritages dans la paroisse de Piré.

H 124. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

**1690-1699.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur Pierre Le Camus, par les héritiers Chesnel, Jean Trahon, sieur des Mesnils, Jacques Falaise de la Frogerais, Georges Richer, chapelain des Portes, Guy Testard, Jean et René Chevillart, Julien Gendron, Jacques Pirot, André Hardy, Julienne Reussard, veuve François Merré et autres, possesseurs d'héritages dans la paroisse de Piré.

H 125. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

**1700-1709.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant les prieurs P. Le Camus et Jean-Marie Didier, par Jean Jameu, sieur des Rouzerais, les héritiers Gauthet de la Barre, René Vaillant, la veuve Guillaume Legendre, René Moussaut, Renée Moulin, les héritiers de P. Perrinel, Julien Soulas, Pierre Grégoire, Jean Desmonts et autres, possesseurs d'héritages situés dans la paroisse de Piré.

H 126. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

**1710-1731.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant les prieurs Jean-Marie Didier, René Lambert, et devant Louis de Bourbon, abbé commendataire de Marmoutier, par Louis Goussé, Jean Croyal, Charles Haslé, Georges Tupin, chapelain du bénéfice de la Galerie, curé de la Chapelle du Bois-Trudan (1715); Thérèse Le Meuneust du Bignon, Geneviève Beschard, veuve de Claude de Gueurye, écuyer, sieur de la Tremblais, Bertrand Racapé, Bertrand du Bois-Béranger, prêtre, seigneur du Gué et autres, possesseurs d'héritages sis dans la paroisse de Piré.

H 127. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

**1543-1795.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. Rôles rentiers comprenant le dénombrement des héritages passibles de redevances. Compte des revenus du prieuré, rendu en 1543. — Accords sur l'aumône de 40 boisseaux de blé de rente que le prieur devait distribuer aux pauvres, et qui fut versée à l'hôpital de Châteaubriant, en vertu d'un arrêt du Parlement (1697). — Lettres d'affaires émanant de M. Descartes de Chavagne (1697), de dom Julien Pelé, de l'abbé Vallée, recteur de Piré (1741), du fermier Baguet de la Rollandière et de M. Cotelle. — Lettres patentes de Louis XIII, visant les concessions antérieures de privilèges faites aux barons de Châteaubriant, et confirmant le prince de Condé en possession des devoirs de foi, hommage et rachat, à exiger des bénéficiers établis sur ses terres de Bretagne, soit comme vassaux directs ou arrière-vassaux (1634), et visa de la Chambre des Comptes. — Procurations des Ursulines et des religieux de Marmoutier; traité par lequel dom Placide de Sarcus cède en toute propriété à Charles de la Chapelle, religieux de l'Oratoire, représentant les Ursulines, l'église et le monastère de Saint-Sauveur de Béré (1654); lettres patentes de ratification,

émanant du Roi, de l'évêque du diocèse et de l'abbé de Marmoutier (1655). — Concordat réglant la pension des anciens religieux. — Obligation et quittance de 4.000 livres. — Transaction dans laquelle dom Gilles de Rely, religieux de la congrégation de Saint-Maur, consent, au nom de l'abbaye de Marmoutier, à céder aux Ursulines le bâtiment et le pourpris de la Grange, à la condition qu'elles serviront une rente de 12 livres et construiront un autre logement aux religieux (1674).

H 128. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

**1409-1770.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Aveux généraux rendus aux barons de Châteaubriant par les prieurs: Jacques Coaynon (1447); François du Matz (1503); Jacques de Veruz (1508); le cardinal d'Avignon (1560); François Jolly (1634), et J. Thuillier, avocat, procureur de l'abbaye de Marmoutier (1716). — Autres aveux généraux, produits par les mêmes prieurs, pour le domaine de Franceule et ses dépendances dans les paroisses de Saint-Aubin du Pavoil, de Janzé et de Piré, devant le duc Jean V (1409) et devant les officiers de la cour de Rennes, par le prieur Philippe de Beaumont (1409); Guillaume, Jean et François du Matz, et par leurs successeurs, jusqu'en 1684.

H 129. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

**1315-1761.** — Prieuré de Béré. — Titres des privilèges spirituels. — Concordat entre l'évêque de Nantes, Daniel Vigier, et l'abbé de Marmoutier, portant que les religieux de Béré lui paieront 100 sous par an de droit de procuration ou de visite, qu'ils autoriseront son entrée dans le cloître; et qu'ils seront avertis trois semaines d'avance (1315). — Protestation par le procureur du prieur contre la visite que l'évêque Jean de Malestroit prétendait faire au couvent, et déclaration en faveur des exemptions des religieux (1436). — Accord, après enquête, entre les religieux de Béré et Guillaume Nicole, doyen, recteur de l'église paroissiale de Saint-Jean de Béré, établissant les charges et les profits du sacristain du prieuré, suivant les anciennes coutumes (1588). — Autre accord, entre les religieux et le doyen Bourguillaud, sur le partage des oblations recueillies dans toutes les églises et chapelles de Châteaubriant et sur l'étendue des prérogatives du religieux sacristain (1600). — Règlement de la portion congrue accordée à René de l'Espinay, recteur de Piré (1602). — Compromis réglant l'exercice des droits honorifiques des religieux et du doyen, dans l'église Saint-Jean de Béré, Jean Le Noir (1656). — Arrêts du Parlement maintenant les Trinitaires de

Châteaubriant dans le droit de marcher aux convois et processions avant le clergé paroissial, et mandant au chapelain des Ursulines de publier les défenses faites aux prêtres séculiers de Châteaubriant à ce propos (1656). — Ratification, par le prieur Étienne Le Camus, des concordats de 1654 et de 1655, qui réunissent à la congrégation de Saint-Maur les domaines, rentes et dîmes dépendants du prieuré de Béré, dans le diocèse de Nantes (1664). — Traité par lequel le prieur Pierre Le Camus s'engage à servir 300 livres par an au recteur de Saint-Aubin du Pavoil (1687). — Permission de célébrer la grand'messe et les autres offices, accordée au chapelain des Ursulines, et certificat de remise des reliques de Saint-Étienne (1655). — Provisions et prise de possession de l'office de sacristain, et résignation de l'abbé Mingot. — Traité conclu avec le recteur de Piré, réglant sa portion congrue (1702). — Arrêt du Grand Conseil évoquant à sa barre un procès de compétition relatif à la cure de Saint-Martin-de-Janzé. — Traité entre l'abbé de Marmoutier et l'évêque de Rennes, déterminant leur droit de présentation aux cures de Martigné-Ferchault et de Janzé (1715). — Arrêts du Conseil Privé et du Grand Conseil, maintenant les religieux en possession du droit de présenter à la cure de Piré, malgré l'opposition du recteur, François Giquel (1754).

H 130. (Registre.) — 239 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Prieurés de Béré et de la Franceule: — Inventaire analytique de tous les titres composant le chartrier du prieuré, divisé en cinq parties: 1<sup>o</sup> baux à ferme; 2<sup>o</sup> donations, acquisitions et aveux; 3<sup>o</sup> baux à perpétuité et titres de rentes; 4<sup>o</sup> dîmes, droits honorifiques et aumônes; 5<sup>o</sup> déclarations concernant les fiefs de Béré, de la Franceule et leurs annexes.

H 131. (Registre.) — 192 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Deuxième exemplaire de l'inventaire analytique des titres conservés dans le chartrier de Béré. Non signé, ni daté.

H 132. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

**XI<sup>e</sup> & XII<sup>e</sup> siècles.** — Prieuré de Donges. — Charte notice de Friold, vicomte de Donges, relatant: qu'il a donné aux religieux de Marmoutier un lieu franc de tout impôt à côté de son château de Donges (*Dongium*), pour y fonder un bourg et y construire; qu'il leur a concédé des droits de coutume à lever sur les marchan-

dises, des dîmes, des prés, un moulin, le clos Raffray, l'île de Trignac (*Tiltniacum*), la dîme du moulin Renaud à Méans (*in Miando*), du moulin bâti à Brien (*in Brieno*) et d'une écluse en Loire; qu'il leur a octroyé une écluse en Loire, des franchises de taxe dans le port de Donges, des privilèges judiciaires, des immunités pour les vassaux du prieuré, la dîme du tiers de la pêche de l'étang de Baslan (*Bellontum*), l'exemption des trois sous qu'il percevait sur les navires de Marmoutier, la terre de Gron (*Grun*) et les prés adjacents; qu'il éteignit les revendications du voyer Geoffroy de Guérande et de Groël sur Trignac et celles d'Harcouet sur le terrain de l'église, moyennant diverses compensations; qu'il donna aussi l'île d'Er, nommée *Servereth*, acquise en échange du sénage de Mindin (*cenagium Mendini*), la permission d'acquérir une sesterée de terre, le droit de pâture dans le marais pour douze bœufs, pour leurs chevaux, leurs ânes et leurs porcs, et que le donateur a demandé, en retour, la faveur d'être rapporté et enseveli par les moines, dans le cas où il mourrait en Anjou, en Touraine ou au pays Nantais. — Notices: des donations de terres sises à Donges (*apud Dongiam*) consenties par Constant, affranchi du vicomte Fredor, et par Constant, officier du vicomte Friold; — de l'acquisition d'un champ en l'île d'Er (*Her*), par le moine Thibault; — d'un don de terre et de vigne, par les frères Pierre et Glaidon et leur mère Syneldis; — des acquisitions de terres souscrites par les prévôts Albert et Bérenger; — du don d'une pièce de terre, consenti par Constant et son fils Engelard; — d'une franchise de tonlieu sur le sel de l'abbaye concédée par le vicomte Friold, parce que Foulques, prévôt de Sallertaine, et Ainul, son collègue, lui avaient prêté le bateau du Marmoutier pour porter de la chaux de Dan (*Damo*) jusqu'à Donges; — d'une exemption des coutumes perçues sur les provisions de Marmoutier transportées par Loire, accordée par Tison, fils d'Artaud; — du consentement donné par les fils de Friold aux concessions de leur père (1083); — du désistement de Coquin, lequel reconnut que son père et ses frères avaient abandonné leurs droits patrimoniaux sur l'église Sainte-Radegonde de Nantes; — de l'accord par lequel le vicomte Geoffroy a laissé à Marmoutier la propriété de 21 livres de deniers et d'un plat pesant 3 marcs d'argent, déposés par son père, Friold, en partant à la croisade, moyennant la somme de 312 sous (1092); — des acquisitions des parts de terrages possédées en l'île d'Er par Grohel, fils d'Onfroy d'Escoublac et Jarnehem; — du don du domaine de la Verrière (*Vitreria*), en Saint-Viaud, par Tanneguy, fils de Brient, et des longs débats qui s'ensuivirent avec Normand, frère du donateur; — de la donation d'Even et de l'opposition du

clerc Guillaume, fils du prêtre Gradlon. — Charte relatant que dans le temps de la destruction du château de Donges et de la défaite du vicomte Savary par le comte Conan, les possessions du prieuré furent dévastées, que Thomas de Gavresac, ses fils et Hémery, son parent, lui disputèrent l'île de Trignac (*Tyrnniacum*) et firent ensuite leur paix avec les religieux. — Charte de Robert, évêque de Nantes, concédant à Marmoutier les revenus que le prêtre Olivier prélevait dans les églises de Donges et de Montoir (*Monstorium*), réservant au prêtre Farvel, sa vie durant, le profit des convois funèbres, excepté ceux de l'office de la fête des Morts, dans lequel les moines auront le quart des offrandes, attribuant au prêtre seul les revenus des baptêmes, des visites de malades, des pains de la Purification, et aux religieux le cierge de la Chandeleur, le quart des confessions du Carême (v. 1180). — Don par Eudes, vicomte de Donges, de la dîme de ses moulins, consenti, avec l'approbation de son épouse et de ses enfants, à l'occasion du passage de l'abbé de Marmoutier à Donges.

H 133. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

**1209-1439.** — Prieuré de Donges. — Compromis, sous le sceau de Geoffroy d'Ancenis, seigneur et bailli de la terre et vicomté de Donges, relatant que Guillaume de Mareuil (*Maroil*), en mariant sa fille au fils du prieur de Jorzac, lui a donné en dot tout ce que son père avait à Savenay, au Matz, à Nigrel, le fief de sa mère, la dîme de Mareuil et deux sesterées de terre à la Garantonière, et a reçu, en retour, du prieur de Jorzac, 50 livres, pour se libérer envers les Juifs (1209). — Concordat réglant le montant de la taxe annuelle que les prieurés de l'abbaye de Marmoutier paieront à l'évêque de Nantes, Henri, pour être quittes des charges du droit de visite (1232). — Quittance universelle délivrée au prieur Geoffroy par les Juifs Creisson et Bonostru de Guérande, sous les sceaux de Trischant, sénéchal des Juifs, de Jacques de Nantes et de Haranc de Segré, aussi Juifs, en présence de Guillaume de Derval et de Bonabes de Rougé, chevaliers : l'acte porte au dos des caractères hébreux (1235). — Donation par Geoffroy de Méan, de son sixième dans les terrages de l'île de Trignac, sauf le tiers qu'il réserve à sa mère (1237). — Fondation d'une messe anniversaire à l'autel de Notre-Dame de Donges, par G. Peloux, chevalier, et donation du grand pré Camer, à la charge de servir une rente de 60 sous à sa fille Mehencie, religieuse de Fontevault (1241); et confirmation par Thibault de Rochefort, vicomte de Donges (1247). — Charte relatant les vexations exercées envers les religieux par Guillaume de Rochefort, cheva-

lier, vicomte de Donges, lequel se croyait fondé à s'emparer du prieuré à chaque vacance, et, après diverses remontrances, se désista de ses prétentions en renonçant à tout droit de saisine (1274). — Donation, par Olivier Coliste, varlet, d'un bois, d'un rocher et de deux pièces de terre, en la paroisse de Prinquiau (1281). — Lettres de non-préjudice décernées par l'évêque de Nantes, Durand, au prieur Herbert, qui a bien voulu lui accorder gracieusement l'hospitalité (1283), et compromis entre le même prélat et les prieurs de Donges, du Pellerin et de Varades, lesquels, tous ensemble, ont choisi pour arbitres, d'abord l'archidiacre de Tours, puis l'évêque de Rennes, le doyen de Tours, le sous-doyen de l'église de Saint-Martin, puis l'évêque de Rennes, et les ont priés de décider si le droit de visite ou de procuration devait se payer en argent ou en nature (1284); remontrances et conclusions du procureur de l'évêque (1290). — Déclaration de Thibaud de Rochefort, vicomte de Donges, et de Guillaume, son fils, seigneur d'Assérac, portant qu'il n'entend pas déroger à la renonciation au droit de saisine souscrite, en 1274, et qu'il renie les entreprises de ses officiers (1330). — Arrentement de 4 boisselées de terre au clos du Verger par le prieur Jean du Tertre, à Jean Perrinot, moyennant 30 sous 6 deniers de rente (1439).

H 134. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1535-1736.** — Prieuré de Donges. — Poursuites suivies d'injonction au fermier du prieuré de produire ses comptes, attendu qu'il est accusé de ne pas acquitter les charges. Quittances de 30 setiers de seigle versés par François Jallier, prieur, entre les mains des paroissiens, à titre d'aumône (1572). — Bail à ferme du temporel du prieuré concédé à Guy Morinays, notaire à Donges, moyennant le prix de 1200 livres tournois (1582). — Compte de 4 années produit devant Guy de Rieux, vicomte de Donges (1589). — Afféagement, par le prieur Pierre d'Espinoze, de la lande des Nouelles, en l'île d'Érun (1670). — Rôle rentier [comprenant les tenues sises en la paroisse de Montoir (1678). — Procès-verbal des réparations à faire à l'église du prieuré, et mémoire au comte de Clermont, abbé commendataire de Marmoutier (1736). — Aveux rendus aux prieurs par P. Baussan, O. Le Barbier, G. Deniau, Jean Eslan, P. Billaud et J. Macé, tenanciers de Trignac, de Gron et de Bern. — Appel d'une sentence de saisie féodale prononcée à Donges contre Christophe Barletan, prieur commendataire du prieuré d'Er (1572). — Arrêt du Grand Conseil, maintenant René Breslay, prêtre du diocèse d'Angers, en possession du prieuré de Donges,



pourvu par le cardinal de Joyeuse, abbé de Marmouëtier, malgré l'opposition de plusieurs compétiteurs (1601).

H 135. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 4 sceaux.

**XI<sup>e</sup> siècle-1424.** — Prieuré de Saint-Martin de Machecoul. — Notice relatant la donation par Gueffier d'une terre qu'il possédait à Machecoul. — Charte de Conan III, duc de Bretagne, concédant aux moines de Marmouëtier établis à Machecoul, tous les revenus ordinaires que les comtes de Bretagne prélevaient sur leurs domaines de Fresnay (*Fraaxinetum*) et au Port-Fessant (*in Porfaifanto*), tant en redevances de froment qu'en corvées de biau, enfin tous les droits seigneuriaux et revenus coutumiers à eux octroyés par son père Alain. — Notices relatant : que Garsire de Machecoul, en présence de ses enfants et de nombreux témoins rassemblés, à l'occasion de la construction du pont de Machecoul, affranchit de toute coutume et de tout péage les piétons, chargés de fardeaux, venant de la porte de la Garnache (*de porta Gasnapte*), et que cette immunité fut confirmée par son fils Raoul (1153); — que le même Raoul, seigneur de Machecoul, renonça au repas que son père avait imposé aux moines injustement, et qu'il reçut, en retour, du prieur, Guillaume de Sablé, un cheval estimé 10 livres et 4 livres d'argent, avec l'assentiment de son frère Garsire et de la vicomtesse Agnès, sa sœur; — que Bernard de Machecoul permit aux religieux de fonder sur leurs terres un nouveau bourg, aux mêmes conditions que l'ancien bourg fut établi; qu'il leur octroya le droit de tenir une foire à jour fixe, semblable à celles de Saint-Nicolas et de Saint-Lazare, et détermine leur juridiction. — Charte de Bernard, seigneur de Machecoul, énumérant les donations de ses vassaux et les confirmant. — Franchise de péage au Pas-Arnoul confirmée au prieur et à ses hommes, dans tous les cas, par Aimery de Thouars et Béatrix, seigneur et dame de Machecoul (1214). — Lettres de l'évêque de Nantes, Étienne, attestant que le clerc Olivier Ménard a cédé ses droits sur les moulins du Bois (1217). — Charte, sous le sceau de l'archidiacre de Nantes, portant qu'Hamon le Veneur, chevalier, s'est démis de tous ses droits sur la terre des religieux, sise au port Fessant (*in portu Faifant*), sauf une rente de 2 sous léguée à l'abbaye de Buzay (1243). — Vidimus, sous le sceau de la châtellenie de Tours, relatant la teneur des 4 donations précédentes (1379). — Arrentement, par le prieur Pierre de la Porte, à Perrot Escudier, du devoir de sixte à lever sur les fruits et les blés croissants dans un canton de terre de Fresnay (1424).

H 136. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1095-1775.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Charte notice relatant qu'Hildebert Écharceau, bourgeois de Nantes, qui possédait deux moulins à Nantes, dans les eaux navigables, en a donné un aux religieux en prenant l'habit monastique, puis donna l'autre à son gendre Frioul, fils de Bougaud, qui, à son tour, le rétrocéda à un bourgeois du nom de Raimbert Rabeau, et l'apporta en don au prieuré en se faisant moine (1095). — Donation, par Lambert de Chasseil (*de Chassalltaco*), d'une terre à 4 bœufs et d'une étendue de près suffisante pour les nourrir (1096). — Charte d'Alain Fergent relatant qu'après avoir donné la forêt de Puzarlès (*de Puteo Arlesit*), en la paroisse de Carquefou, aux religieux de Marmouëtier, étant en son château d'Auray (*apud Etradium castrum*), il en a renouvelé, à Nantes, la concession, en présence d'un grand nombre de seigneurs (v. 1100). — Ordonnance de l'évêque Robert, réglant le partage des oblations et l'exercice des fonctions curiales entre les religieux, le prêtre de Sainte-Croix et les chanoines de Saint-Pierre de Nantes (v. 1180). — Arrentements d'appentis, de terrains et de maisons situés à Nantes, autour de l'église Sainte-Croix et dans le faubourg de Richebourg, concédés, par les prieurs, à la charge de payer diverses rentes à Pierre Bouin (1395), à Jean Godin (1397), à Perrot Richer, à Macé Cadaran (1425), à Étienne Martin, à Jean Jacquet, à Grégoire Robin (1436), à Jean Hervé, à Ét. Martin, à Mahet Alof, bourgeois de Nantes, à Pierre Chocque, dit Bretagne, héraut d'armes de la Reine (1506). — Afféagement de deux journaux de lande, près la Chohonnière, en Carquefou, à Jean Retière (1765), et arrentement de la maison de la Pine, place du Bouffay, adjudgé à Jean Donnet (1775). — Transaction par laquelle Mathurine du Périer, dame de la Guerche et de Porteric, a reconnu qu'elle tenait le bois du Besle sous le fief de la Madeleine-en-Bois, et assigna 4 livres de rente au prieur, sur une maison de la paroisse Saint-Saturnin de Nantes (1482).

H 137. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1364-1704.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Rentes foncières. — Traité conclu par le prieur Jean Blondeau avec Jean Amiceau, gouverneur de l'hôpital de Toussaint, sur les ponts de Nantes, lequel s'est obligé à lui servir 30 sous de rente, pour leur tenir lieu de droits d'oblation (1364); et reconnaissances souscrites par ses successeurs Pierre Loiseau (1490) et Olivier Crispel (1683). — Reconnaissances de 6 sous de rente

souscrites par J. Clément (1472) et P. Bodon (1490), aumôniers de l'aumônerie de Notre-Dame, en la paroisse de Saint-Clément. — Transaction par laquelle le prieur cède aux paroissiens de Sainte-Croix ses droits de propriété sur une allée, sur un espace libre près l'église, la chapelle Saint-Martin, plus un ancien cimetière, et reçoit en retour, un canton de pré dans l'île de la Madeleine, 15 livres de rente assignées sur la fabrique, et exige qu'on construise une chapelle du côté du prieuré (1656); et reconnaissance de 30 livres de rente souscrite par René Bruneau, à la décharge de la fabrique, à raison d'un logis qu'il occupe à la Saulzaie (1670). — Acquisition par le curé et les marguilliers de Sainte-Croix, d'une maison appelée la Jaille, chargée de 6 livres de rente envers le prieuré (1679). — Sentence condamnant René Couprie, recteur de Sainte-Croix, à payer les arrérages d'une rente de 50 sous (1661). — Baillée à Guillaume Lemoine, par Pierre Chauvin, receveur ordinaire à Nantes, pour le duc de Bretagne, d'une maison sise rue de la Chaussée, à la charge de la réparer et de payer 11 sous au domaine ducal, 5 sous au prieur de Sainte-Croix, 15 sous à l'abbaye de Villeneuve et 4 livres à Jean Le Roux (1368). — Aveux, sentences et contrats concernant : des maisons sises places du Change et du Bouffay, rues de la Poulallerie et de la Poissonnerie, possédées par Guillaume Richerot (1490), par Guillaume Lair, écuyer, seigneur de Lessongère (1669), Mathurine du Tertre, Guillaume Chauvel, apothicaire ; la maison de la Bastille, sise en face l'horloge du Bouffay, possédée par la veuve Bouffard, Jacques Bardis, Jacques Langlois des Roberderies, écuyer, avocat et syndic de la ville de Nantes (1670), et autres, lesquels étaient redevables de rentes foncières.

H 138. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1433-1737.** — Prieuré de Sainte-Croix. — Rentes seigneuriales et foncières. — Aveux, contrats, accords, sentences de condamnation et reconnaissances concernant des maisons sises rue de la Bâclerie, près de Sainte-Croix, possédées par Médard de Viesque, seigneur de Viesque (1462), Gilles Meschinot, écuyer, seigneur des Mortiers et de l'Abbaye (1508), Roger Pitouays (1558) ; — par Macé Gloaguen (1516), la veuve Georges du Pas (1522) ; Guillaume Louaysel, seigneur de la Touraudais et du Plessis-Bouchet (1535) ; Jean Barreau, sieur des Blanchères (1553), Pierre Lebreton, notaire (1683) ; — par Yves Primaud (1594) et Louise Bossis, veuve Jean Gazet, sieur de la Grande-Noë (1669) ; — par François de Peillac et Jeanne Chaudet, seigneur et dame de la Pouëze (1514) ; Jean des Rouxières et Françoise Malaise,

seigneur et dame des Rouxières (1541) ; Jean Drouillard, sieur de la Barre, Jacques Bizeul, maître chirurgien ; — par Pierre Dauvers, procureur au Présidial de Nantes, lequel fut poursuivi par le prieur J. Regnier et condamné à payer une rente de 54 sous ; — et procédures en règlement de servitudes entre la veuve Terrien et le prieur dom Plancher (1737).

H 139. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1441-1686.** — Prieuré de Sainte-Croix. — Rentes foncières. — Aveux, contrats et sentences de condamnation, reconnaissances concernant des rentes assises sur des maisons situées à Nantes, rue Saint-Léonard, rue Sauvetout, rue des Jacobins, rue de Biesse, possédées par Pierre Buon, J. Girardin, Mathieu Amperoux, Guillaume Moreau, Jean Champeroux (1500) ; — par Pierre Choque, dit Bretagne, premier héraut d'armes de la reine Anne (1508), Jacques Pares et Mathurin Boutard, sieurs de Bellevue, propriétaires de deux pièces de terre à Richebourg, qui furent acquises par les Ursulines, en 1627, à la charge de payer 28 livres de rente au prieuré ; — par Gilles Coësplan (1489), P. Biraud, M. Vernon, propriétaires d'un petit logis voisin de la barrière de Richebourg, dont la mouvance fut adjugée au prieur ; — par Jean du Breil, sieur de Champcartier (1668) ; — par Damien de la Grue, écuyer, sieur du Ruau (1675) et autres.

H 140. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1445-1683.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Rentes foncières et seigneuriales à prendre en la paroisse de Carquefou. — Aveux et contrats : de la terre de la Haute-Forêt, chargée de 3 livres 8 sous de rente, produits par Gabriel de Bruzay (1500) ; Mathurin Rouaud, notaire, Hervé Delaître, sieur de la Guilboterie (1670) ; — de la terre du Puy-André, appartenante à Ch. Decarsy, Ét. Fricault (1446), Jean Spadine, Jean de Champagne, écuyer, seigneur de la Bretonnière (1512) ; — de la terre du Housseau, appartenante à Jean Spadine (1470), à P. Ménardeau (1554) ; — de la terre de la Cadarannière, appartenante à Georges de Cadaran, seigneur de la Cadarannière, *alias* de Maupas (1540) ; — de la métairie de la Poterie, appartenante à François Coupegorge, seigneur de Maubreuil (1540), à Julien de Ros, licencié en droit, seigneur de la Haie de Ros, époux de Jeanne Coupegorge, dame de Maubreuil (1558), à Arthur Ménardeau (1591) ; — de la métairie de la Peccauidière, appartenante à Hilaire de Benay (1523) ; à Claude Bernard (1659). — Aveu de 4 sous 10 deniers, un chapon et

une poule de rente due sur 20 boisselées de landes, sises en la paroisse de la Haie-Fouassière, et dont jouissaient plusieurs habitants. — Aveu de la terre du Poirier, en la paroisse de Sainte-Luce, rendu par les héritiers de Catherine de Brenezay (1612).

H 141. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

**1587-1744.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Baux à ferme des boutiques et logements situés à Nantes, autour de l'église et de la place du Bouffay, dans les rues adjacentes, concédés par les prieurs à Ch. Gernont, notaire, J. Baguelot, serrurier, François Lyrot des Châtelliers, avocat, Cl. Gourinal, arquebusier, L. Estourneau, cordonnier, Pierre Detry, coutellier, J. Costeys, manchonnier, P. Pouëdrain, carreleur de souliers, P. Gérard, pâtissier, G. Rohée, sieur de l'Épertière, J. Duchesne, Gautier et autres.

H 142. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

**1540-1790.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Baux à ferme de cantons de prés dans la prairie de la Madeleine, à Nantes, et dans la prairie de Biesse ; — de logis avec jardin, sis à la Fosse de Nantes ; — de la métairie de la Madeleine, en la paroisse de Carquefou, concédée, en 1745, pour 520 livres par an ; — du moulin à vent de la Madeleine, concédé pour 100 livres et 4 poulets par an, en 1653 ; — des droits de coutume à percevoir le jour de la foire de la Madeleine, concédés à G. Poitou pour 10 livres par an, en 1668. — Procès-verbal de débournement du fief du prieuré, tant à Nantes que dans les paroisses rurales de Carquefou et de Sainte-Luce (1670).

H 143. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

**1602-1748.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Baux à ferme des dîmes à prendre, par le prieur, chaque année, concédés dans la paroisse de Carquefou, pour 102 livres et deux cents gerbes de paille (1668) ; — dans la paroisse de Doulon, pour 33 livres ; — dans la paroisse de Nort, pour 29 livres ; — dans la paroisse de Vallet, pour 400 livres (1653) ; — dans la paroisse de Vigneux, pour 50 livres (1661). — Sentence du Présidial de Nantes résiliant le bail du droit de *neume* concédé à l'abbé Thinier, prêtre de chœur (1709), lequel avait manqué à ses obligations.

H 144. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1550-1795.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes.

— Baux à ferme généraux des revenus et domaines composant le temporel du prieuré, concédés par René de Lornay, prieur, pour 400 livres tournois, en 1550 ; par Pierre de Paris, écuyer, prieur commendataire, pour la somme de 1.000 livres, en 1647 ; par dom Urbain Plancher, en 1714, pour 1.000 livres ; par le même, en 1724, pour 2.500 livres ; par Louis Mergéy, vicaire général du diocèse de Metz, pour 3.600 livres, en 1745, etc.

H 145. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1657-1700.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Bois de la Madeleine, en Carquefou. — Arrêts du Parlement de Rennes désignant un commissaire pour dresser procès-verbal de l'état des bâtiments du prieuré, cassant un marché de 100 pieds d'arbres conclu par le prieur Jean Renier, et le condamnant à indemniser E. Renault, charpentier (1658) ; — permettant au même prieur de faire vendre 300 pieds d'arbres ; — lui défendant de rien prélever sur le produit de l'adjudication sans appeler les religieux de Marmouëtier ; — interdisant aux vassaux du prieuré de couper, d'émonder ou d'ébrancher aucuns arbres dans les communs de la Madeleine (1669). — Requête des religieux au Parlement, pour obtenir qu'ils soient autorisés à mettre en vente deux cantons de bois, suivant les lettres patentes à eux accordées ; procès-verbal de visite dressé par Jean Cherouvrier, sieur des Grassières, conseiller du Roi, inspecteur général de la marine en Bretagne, et procédures des oppositions formées par J. Léonard, écuyer, sieur du Housseau, et Jean de Lestre, sieur de la Haute-Forest, propriétaires voisins, qui se prétendaient intéressés à la conservation desdits bois (1706) ; et arrêt du Conseil qui renvoie les parties devant l'Intendant de Bretagne. — Mémoire contenant l'énumération des titres invoqués par les religieux pour défendre leur droit de propriété. — Assignation à la veuve M. Taverne de l'Épinay qui revendiquait certains arbres (1760). Marché de bois.

H 146. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1590-1756.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Charges et entretien des bâtiments. — Lettres de relief publiées sous le nom de Charles de Bourbon, roi de France, adressées au Parlement de la Ligue, séant à Nantes, déchargeant le prieur Symonnet de la condamnation qu'il avait encourue par défaut, sur l'instance de Jean du Bec, abbé de Pontron, demandeur en paiement d'une rente de 2 muids de sel. (Nantes, 18 juillet 1590.) — Sentence du Présidial condamnant M. Lelièvre à remplir les conditions du marché qu'il a conclu avec le

prieur Regnier (1664). — Procès-verbal de l'état des bâtiments du prieuré. — Instances et mémoires du procès intenté par les religieux de Marmoutier au prieur J. de Montulé, pour l'obliger à faire mettre en état la maison prieurale et à donner congé aux cabaretiers et bateleurs qui y habitent (1683). — Arrêt du Conseil d'État autorisant l'adjudication d'une certaine quantité de bois dépendants du prieuré, pour subvenir aux réparations urgentes (1734). — Autre arrêt du Conseil déchargeant les religieux de Marmoutier de l'obligation d'entretenir les vieux bâtiments situés près la ferme de la Madeleine, à la condition qu'ils fourniront les ornements nécessaires à la célébration de la messe dans la chapelle (1753). — Plan de la maison prieurale et de l'église Sainte-Croix. — Correspondance émanant de dom Joseph Rodde, du procureur fiscal Bertrand, de dom Yvicquel, procureur général de l'abbaye de Marmoutier, de dom J. Leclerc, cellerier, de MM. Benoist et Rivet, relative aux affaires temporelles. — Lettre de l'abbé Rousseau, recteur de Saint-Donatien, sur le droit d'oblation (1745.)

H 147. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1543-1746.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Aveux généraux contenant le dénombrement des terres et revenus composant le temporel du prieuré, produits devant la Chambre des Comptes de Bretagne, par les prieurs Alain Lescaff (1543), François de Gérard (1635), Jean Régnier, auditeur à la Chambre des Comptes (1656). — Déclaration de temporel fournie à l'assemblée du clergé de France par dom Urbain Plancher (1729). — Attestation de serment de fidélité délivrée au prieur Louis Mergé (1746).

H 148. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1659-1773.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Arrêt du Parlement ordonnant de mettre G. Chesneau, religieux de Marmoutier, en possession du prieuré de Nantes (1659). — Publication de la prise de possession de dom J. de Montulé (1680), et résignation du même en faveur de J.-B. Linard (1691). — Arrêt du Conseil d'État renvoyant au bailliage de Rennes le procès relatif à la présentation de la cure de Sainte-Croix, pendant entre le prieur et les chanoines de Saint-Pierre (1773).

H 149. (Cahiers.) — 62 feuillets, papier.

**1735-1790.** — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes.

— Inventaire des titres envoyés à Nantes et remis au sieur Bertrand, en 1735. — Autre inventaire des titres du prieuré de Sainte-Croix et de son annexe, la Madeleine-en-Bois, trouvés dans les archives de l'abbaye de Marmoutier.

H 150. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**XI<sup>e</sup> siècle-1673.** — Prieuré de Saint-Georges de Nort. — Chartes notices portant : qu'à la demande de Quiriac, évêque de Nantes, et en présence de l'abbé de Marmoutier, plusieurs hommes francs de Nort (*alodiarum apud Henor*), détenteurs d'un sanctuaire élevé en l'honneur de saint Georges, ont consenti à en faire l'abandon aux religieux de Marmoutier, pour y établir un prieuré, et ont déclaré que ce domaine serait exempt de tout impôt ; — que, dans la crainte des anathèmes lancés par l'évêque Quiriac contre les détenteurs des dîmes et des oblations, plusieurs laïques ont renoncé aux oblations entre les mains de ce prélat qui, à Nort (*Honor*), en a fait don aux religieux ; et que le prêtre Gorchède a lui-même renoncé aux oblations qu'il percevait dans l'église de Saint-Christophe de Nort, en prenant l'habit monastique (s. d.). — Ordonnance par laquelle l'évêque de Nantes, Guillaume de Vern, refuse aux religieux du prieuré de Nort (*Anort*) le pouvoir de confesser les habitants du bourg de Saint-Georges et des environs, et décide qu'ils seront désormais les paroissiens de l'église bâtie près de ce bourg, sans toutefois que le curé puisse rien revendiquer sur les dîmes et les prémices des récoltes du territoire de Saint-Georges, et prélever des droits excessifs de funérailles (*mortuagium*) sur les héritiers des défunts (1277). — Donation, par Théophanie Bernard, du pré de Clot, sis près du gué de l'écluse de Nort (*Engnort*, 1280). — Accensement de 4 journaux de terre à Jean Dupré (1413). — Reconnaissance de 2 sous de rente souscrite par Guillaume de Montigné, écuyer, seigneur de Montigné et de la Martinière, tenancier de 18 sillons de terre, près de la motte de Lorgeril (1413). — Déclaration des terres et revenus que le prieur Pierre Boucaud tenait sous le ressort de la sénéchaussée de Nantes, produite devant les commissaires de la réformation des Domaines royaux (1673). — Listes informes de titres concernant la fondation et l'accroissement du prieuré.

H 151. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**XI<sup>e</sup> siècle-1688.** — Prieuré de Notre-Dame du Pellerin. — Charte de Rouaud, chevalier, notifiant qu'il s'est dessaisi, au profit des moines de Marmoutier, de

tous les droits de propriété ou de seigneurie qu'il pouvait avoir dans l'étendue de ses domaines sur les églises, les dîmes et les oblations des paroisses du Pellerin, de Saint-Père-en-Retz et de Sainte-Opportune, de Saint-Nazaire (*Sanctus-Nazarius de Sinnuario*), d'Escoublac (*de Scubblaco*), de Donges et de Varades (*de Varethda*) (s. d.). — Notices relatant : que Normand, prévôt des cours d'eau, avec le consentement de l'intendant David, a donné une bouche d'écluse à la chute du Bois, et que tous deux ont reçu du seigneur Bourcard 30 sous et 12 deniers (s. d.); — que Judicaël, du Pellerin, malade, a fait remise des tailles, corvées et exactions qu'il prélevait injustement sur le prieuré (s. d.). — Chirographe passé à Marmoutier, dans lequel l'abbé Robert règle l'étendue des droits du prévôt G. Chubart et de ses successeurs, sur les dîmes qui seront amassées dans la grange du Pellerin (1163). — Charte de Robert, évêque de Nantes, informant l'évêque du Mans que, suivant l'accord conclu entre l'abbaye et son prédécesseur, le prêtre recteur de l'église paroissiale du Pellerin, en jouira, sa vie durant, sans changement, et qu'après son décès, les religieux partageront le produit des oblations avec le recteur (s. d.). — Charte de l'évêque de Nantes, Maurice, et de l'archidiacre Arnoul, institués arbitres par le Pape, attestant que le prêtre Hémer, chapelain du Pellerin, après avoir revendiqué la moitié des dîmes et des oblations de la paroisse, s'est résigné à jouir seulement du tiers, et a reçu, en retour, de Marmoutier, l'assurance d'une rente de 4 livres et la promesse de la première cure valant 100 sous de revenus (v. 1190). — Lettres de l'évêque de Nantes, Henri, à l'abbé de Marmoutier, pour le prier de conférer la cure du Pellerin au clerc David, attaché à sa personne (1230). — Lettres de l'évêque Durand de Rennes et des religieux de Marmoutier, portant qu'ils acceptent les abbés de Saint-Florent de Saumur et de Toussaint d'Angers pour arbitres dans le différend qui s'est élevé entre eux, à propos de la perception du droit de procuration ou de visite, dans les paroisses de Prinquiau, de Varades et du Pellerin (1290). — Lettres de ratification de l'abbé et des religieux de Marmoutier visant plusieurs acquisitions de terres faites au fief de Chaffré, en la paroisse du Pellerin, par le prieur Nicolas du Clos, et des arrentements de vignes, en Bouguenais, concédés par le même, à la charge de lui payer le cinquième de la récolte (1397). — Transaction déterminant les limites dans lesquelles les religieux de Buzay pourront prélever la dîme sans contestation et mettant fin aux réclamations produites par le recteur, M. Bernard, et le prieur O. de la Ville-Éon (1447). — Aveux et dénombrement des héritages et des rentes composant le temporel du prieuré

baillés, par devant la Chambre des Comptes de Bretagne, par les prieurs A. Avignon (1546), Mathurin Leroy (1586) et P. Boucaud (1671). — Baux à ferme du temporel concédés, en 1617, pour 350 livres, deux charretées de paille et une de foin; en 1623, pour 450 livres et les mêmes redevances.

H 152. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1464-1735.** — Prieuré de Saint-Martin de Pontchâteau. — Lettres, en forme de procuration générale, de Guy, abbé de Marmoutier, conférant les pouvoirs les plus étendus à Jean Lallemand, prieur de Pontchâteau. — Sentences condamnant divers tenanciers de Crevy, du Heinguet et de Bereau à payer au fermier du prieuré la dîme du lin, du mil et du blé noir (1633); — Jean Gouère, écuyer, à payer la dîme des vins et des grains qu'il récolte en la frairie de Bresnel; — Anne Binaud et J. Glottin, à payer la dîme du blé noir et du mil réclamée par le recteur P. Chomard, sur le fief de Cribeuf et sur d'autres terres (1648). — Bail du temporel du prieuré affermé, en 1724, pour 3.560 livres, à la charge de distribuer aux pauvres 45 boisseaux de seigle, de donner 40 livres au prédicateur de carême, de payer 100 livres au recteur de Pontchâteau et 60 livres au recteur de la Chapelle-Launay, en compensation de leurs dîmes noales<sup>1</sup>.

H 153. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**XII<sup>e</sup> siècle-1799.** — Prieuré de Saint-Martin de Varades. — Charte notice rapportant que Olivier Brient, après avoir acheté la cure de Varades, de Payen Grenon, moyennant 8 livres d'argent, la donna aux moines de Marmoutier, avec le consentement de ses fils, que ledit Payen et son épouse Angevine donnèrent aussi leur part des dîmes qu'ils percevaient sur les agneaux, les porcs, la laine, le lin et le chanvre; et que l'évêque François, à son tour, leur concéda cette cure, dans un voyage qu'il fit à Tours (s. d.). — Autre notice portant qu'Olivier, seigneur de Varades, lorsque son cellérier, Foucher, prit l'habit religieux, concéda aux moines une ouche de terre, près le chemin de son château, pour y planter de la vigne, et un arpent de terre dans la paroisse d'Anetz (*in Arnez*), don qui fut renouvelé sur l'autel de Liré, entre les mains de l'abbé Eudes (s. d.). — Franchise de coutume concédée, par Brient de Varades, pour tous les bateaux de Marmoutier qui remonteront la Loire

<sup>1</sup> Les titres de fondation du prieuré de Pontchâteau sont entre les mains de M. de Bréhier, qui les a publiés dans le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. III, p. 17.

chargés de provisions pour les moines et passant devant Varades (s. d.). — Sentence arbitrale du scholastique et du sous-doyen de Saint-Martin de Tours, assignant une indemnité de 100 sous aux religieux pour les dommages à eux causés par Geoffroy d'Ancenis, qui avait retenu la dîme des poulets et des juments (1227). — Remise de tout droit seigneurial octroyée, par Briend de Varades, à l'occasion du bail à ferme d'une maison, conclu entre les moines et le cleric Geoffroy de la Prisse (1244). — Déclaration de temporel faite par le prieur Robert de Châteaudun, devant l'abbé de Marmouëtier, commissaire délégué par le pape Benoît XI pour dresser l'état de situation des églises cathédrales et des lieux conventuels: les revenus sont évalués à 39 livres 9 sous (1338). — Arrentement d'une ouche de 8 boisselées de terre, nommée le Clos de la Forge, concédé à Jean Querlis, et deux cantons dans la prairie de Vair, à J. Hardi, par le prieur Charles de la Garende (1455). — Déclaration avec aveu produite devant Armand de Béthume, baron d'Ancenis, par le prieur dom David (1671). — Arrêt du Grand Conseil réglant la visite des prieurés de Marmouëtier, le rétablissement du service divin, et ordonnant de saisir au besoin les fermiers infidèles (1680). — Procès-verbal de l'état de la chapelle du prieuré concluant à sa démolition (1743). — Bail à ferme du temporel du prieuré, concédé pour 650 livres par an (1782). — Liste des titres du prieuré de Varades conservés au chartrier de Marmouëtier, délivré par dom Le Gouz, garde-chartes (1749).

## ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ.

H 154. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1074-1161.** — Prieuré de Notre-Dame de Nantes. — Copies extraites du cartulaire<sup>4</sup>. — Charte du comte de Nantes, Hoël, concédant aux religieux la maison, la vigne et tous les biens dont jouissait le prêtre Poitevin, à côté de l'église de Notre-Dame (1074). — Charte de Berthe, épouse d'Alain, comte de Rennes, et belle-mère d'Hoël, duc de Bretagne (*sic*), transportant aux mêmes tous les droits de propriété qui lui avaient été conférés par le duc Hoël, sur l'église de Notre-Dame, et par ses fils (1075). — Donation, par Quiriac, évêque de Nantes, frère du duc Hoël, d'une étendue de terre suffisante pour construire deux métairies sur la rivière du Cens (*Osanz*), au delà de Loquidy, et de l'une de ses métairies de Chasseil (*Chesal*, 1076). — Donation, par Mathias, comte de Nantes, de l'île Corbière (*Corber*), sise en Loire (1091). — Donation d'un droit de complant sur

<sup>4</sup> Archives du Finistère, série H.

une vigne de Loquidy, par Raoul, archidiacre de Nantes (1092). — Charte du prévôt Guillaume, par laquelle il abandonne au monastère de Quimperlé le tiers de ses biens, en se réservant le droit de se retirer chez les moines, et en demandant, dans tous les cas, le bénéfice de leur communauté de prières, et concède de suite la propriété d'un arpent de vigne à Loquidy, au fief de Tousart, qui a bien voulu ratifier ladite donation (1093). — Donation par Alain Tiger, de tous ses biens, suivant la promesse faite au monastère le jour où il a pris l'habit religieux (v. 1130). — Accord où il est convenu, avec l'intervention de 6 arbitres, que les religieux de Sainte-Croix de Quimperlé conserveront l'église de Notre-Dame de Nantes, à la condition de payer une rente de 12 sous aux chanoines de Saint-Pierre (1161).

## ABBAYE DE REDON.

H 155. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

**1476-1527.** — Prieuré de Saint-Étienne du Clion, annexe du prieuré de Saint-Pierre des Moutiers. — Donation, par Marguerite Grasset, veuve André, d'une boisselée de terre que reçut le prieur Charles de Keri-guel. — Protestations de Bertrand de Quilfistre, chanoine de Nantes, prieur du Clion, contre les usurpations de divers particuliers qui se permettaient de passer par dessus ses domaines et osaient y faire pâturer leurs bestiaux (1527).

H 156. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

**1300-1762.** — Prieuré de Juigné. — Accord portant que, pour terminer tout débat relatif au droit de visite de l'évêque et à l'investiture de la cure, le prieur devra servir chaque année au prélat, lors de sa visite, pour 10 sous de vivres, qu'il recevra de l'évêque le saint-chrême et les sacramentaux de l'Église, dès que les fonts baptismaux seront établis, et qu'à la première vacance de la charge, le titulaire présenté par l'abbaye sera institué par l'évêque, et qu'il sera dispensé, vu la modicité des revenus du prieuré, de se rendre aux synodes diocésains, comme les autres recteurs, mais qu'il s'informerera près de ses voisins des ordonnances épiscopales à publier du haut de la chaire (1300). — Aveux rendus aux prieurs Jean Bodin (1659), P. Navin-el (1680) et Pierre Jounaulx, par divers tenanciers, pour divers héritages sis au bourg de Juigné.

H 157. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1668.** — Prieuré de Saint-Martin de Marsac. — Aveu rendu à François de Beauvais, prieur commendataire

de Marsac, par Jeanne Rigaud, à raison d'un logis et de plusieurs pièces de terre au village de la Colle.

H 158. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**888-1775.** — Prieuré de Saint-Benoît de Massérac. — Notice extraite du cartulaire de Redon, relatant qu'Alain Fergent voyant son fils Quérac gravement malade, offrit aux religieux de Redon, pour obtenir sa guérison, les métairies nommées Marsac et Massérac avec tous leurs colons, leurs champs, leurs prés, leurs forêts et leurs cours d'eau (888). — Lettres de Charles VIII confirmant les exemptions, privilèges et immunités octroyés aux religieux de Redon (1491). — Extraits des aveux rendus au Roi par Paul-Hector Scoty, abbé commendataire de Redon, constatant qu'il exerce les droits de forestage, le droit de pêche et de police des eaux, et qu'il possède diverses écluses dans les paroisses de Brains et de Langon (1580). — Aveu rendu à César de Choiseul, abbé de Redon, par P. Thébault, lequel confesse que tous les marais entre Brains et Massérac sont de la mouvance de Redon (1644). — Reconnaissance du prieur de Massérac, portant que les habitants de Brains ont bien voulu lui abandonner, sa vie durant, la jouissance de l'île de Conq (1650). — Extrait de l'aveu rendu par les habitants de Brains à Auguste de Choiseul du Plessis-Praslin, abbé commendataire de Redon (1664). — Aveux rendus par les habitants de Massérac à leurs prieurs, Guillaume Lebrun (1544), à Christophe Symonnot de Choiseau (1605) et à François Mallec de Graville-Drubec (1674), indiquant tous les droits et les domaines qu'ils tenaient d'eux. — Procédures criminelles poursuivies devant les juridictions de Massérac, du Pordo et jusqu'au Parlement, contre divers habitants de Massérac, coupables de violences envers des voisins de la paroisse de Brains, qui leur refusaient la jouissance de certaines îles (1625). — Appel sur une instance en paiement de 80 livres de rente dues au prieur de Massérac par les paroissiens, à raison de la jouissance de l'île-Neuve (1664). — Rôles rentiers. — Aveux rendus devant la Chambre des Comptes de Bretagne par les prieurs Christophe Symonnot de Choiseau (1628) et Claude de Marbeuf, seigneur de Laillé (1679).

H 159. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1784-1788.** — Prieuré de Mouais. — Bail à ferme de la châellenie de Mouais, concédé par les Bénédictins de Redon à Cl. Chrétien, moyennant le prix annuel de 300 livres et l'acquit de diverses charges. — Procès-verbal des réparations à faire aux maisons, au pont, au moulin et à la chaussée de Mouais.

H 160. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1767-1777.** — Prieuré de Notre-Dame de Penbé, en Assérac. — Provisions accordées par Ant. de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, à dom Bède Barton ; lettres d'attache du Roi, arrêt d'enregistrement ; procuration du titulaire et prise de possession. — Bail à ferme du temporel concédé, pour 200 livres, par dom Cuthbeck.

H 161. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1474-1767.** — Prieuré de Saint-Nicolas-de-Redon, en la paroisse d'Avessac. — Cahier relatant en abrégé divers aveux du XV<sup>e</sup> siècle. — Aveu rendu à l'abbé de Redon, par N. Cécillon, pour l'hébergement nommé la Cour de Penfaut (1477). — Aveux rendus au prieur François de la Chapelle, écuyer, par J. Riaud, J. Fretillet, J. de Rennes, P. Joubier, prêtre (1540), par J. Bricet, par Henri de Gouvello et Charlotte de la Guidelaie, son épouse (1553), G. Lezot et autres, détenteurs d'héritages situés dans la frairie de la Prévostais, au bourg et aux environs. — Assignation du sénéchal de Nantes, pour procéder aux enchères de la juridiction prieurale (1563). — Aveu au Roi produit par le prieur Jean Regnaud (1581). — Productions du prieur Ernault, contre les prétentions de François Butault, écuyer, seigneur de la Châtaigneraie (1625). — Arrêt condamnant J. Boué des Aulnais à payer la dîme de ses 20 pipes de vin, à raison de 40 sous la pipe (1675). — Aveux rendus à l'abbaye par divers tenanciers de Guérande et de Piriac. — Notes sur les prieurés possédés par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et les mutations de personnel au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles. — Procédures d'une instance en paiement poursuivie par les religieux contre les propriétaires de l'île aux Bois, en la paroisse du Pellerin, débiteur d'une rente de 84 livres (1767).

#### ABBAYE DE SAINT-GILDAS DE RHUYS.

H 162. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

**1571-1778.** — Prieuré de Notre-Dame de Merquel ou de Marel, en Mesquer. — Arrentements et baux à complant de divers cantons de terre concédés par les prieurs O. Guillemot, chanoine de Guérande (1573), François Cochard, prêtre (1584), François de Sesmaisons (1592) et Jean de Mavent (1636). — Aveux et contrats produits à la juridiction du prieuré par N. Cocard, Jean de Quilfistre, sieur de Tremouharn (1572), Fr. Oyseau,

sieur de Trevigar, J. Guimar et autres, tenanciers d'héritages, redevables de diverses rentes féodales. — Assignation, sentence de répit et saisie opérée sur le temporel du prieuré, contre le prieur Jacques de Cordes, chanoine de Limoges, qui avait négligé de prêter le serment de fidélité requis, devant la Chambre des Comptes (1618). — Aveu rendu au seigneur de Beaulieu, Guillaume Spadine, écuyer, pour une maison au village de Quiniac (1620). — Vente de la terre de Beaulieu, en Mesquer, par l'abbé Gibon du Pargo, à Dominique de Larrey (1773). — Distribution de deniers entre les créanciers du prieur Robert Destoupe (1695).

## ABBAYE DE SAINT-AUBIN D'ANGERS.

H 163. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1778.** — Prieuré d'Oudon. — Lettres de collation délivrées par l'évêque d'Angers, abbé commendataire, à l'abbé François Macé, prêtre du diocèse d'Angers, signature de la Cour de Rome, et prise de possession de la chapelle par le titulaire.

H 164. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1660-1730.** — Prieuré de Saint-Clair de Saillé, en la paroisse de Guérande, avec son annexe Saint-Clair de Plessé. — Arrentements du jardin du prieuré et d'un canton de pré, souscrits par les prieurs J. Saymond, prêtre, et Ant. Lesrat, chanoine de Saint-Martin d'Angers (1699). — Baux à ferme du temporel situé au territoire de Guérande concédés, en 1680, pour 350 livres ; en 1728, pour le prix de 800 livres. — Déclarations des héritages tenus par les prieurs dans la mouvance du Roi (1677). — Acquit du droit de soule, montant à 20 livres par an, payé au seigneur de Lessac. — Procès-verbal des remontrances faites à l'Évêché par les directeurs du séminaire de Nantes, pour obtenir l'extinction du titre de prieuré simple de Saint-Clair de Saillé, des répliques des religieux de Saint-Aubin d'Angers ; ordonnance de renvoi devant l'official, et conclusions présentées de nouveau par les directeurs du séminaire (1730).

H 165. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1737-1738.** — Prieuré de Saint-Nazaire-sur-Loire. — Bail à ferme des revenus du prieuré, concédé, par l'abbé Bertrand de l'Angle, bachelier en théologie, pour la somme de 1.000 livres, et procuration du même titulaire.

H 166. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1568-1578.** — Prieuré de Sainte-Opportune en Retz. — Extraits des registres des insinuations ecclésiastiques de l'Évêché de Nantes, contenant le visa des provisions décernées à René et à Étienne Ligier, clerics du diocèse d'Angers.

## ABBAYE DE SAINT-FLORENT.

H 167. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

**1582-1768.** — Prieuré de Saint-Martin de Bonneuvre. — Don d'une maison avec jardin au plus ancien chapelain, par Jacques Blanchet (1599). — Bail à ferme du temporel du prieuré concédé, pour 40 livres par an, à Alain Martin, par le prieur Pierre Lepage (1618). — Affègements de cantons de terre dans les landes de Bonneuvre, de Guimard, du Goutet, du Doucet et de la Bertaudrie, concédés par René Bodiguel, prieur commendataire et seigneur de la paroisse (1775). — Aveux et contrats produits devant la juridiction du prieuré par P. Aubry, Jeanne de Poupaille, O. Guimard, les héritiers Thiévin, Alexandre Nenable, René Gaignard et autres, vassaux et tenanciers d'héritages situés dans la paroisse de Bonneuvre.

H 168. (Cahiers.) — 43 feuillets, papier.

**1567-1607.** — Prieuré de Bonneuvre. — Livre d'audience des plaids féodaux relatant les bannies d'héritage, les prestations d'aveux et de serments, les productions de contrats, les condamnations portées contre les vassaux, débiteurs de droits de lods et ventes et de rentes féodales, des expéditions de causes sommaires, une ordonnance de police défendant aux marchands forains de vendre dans le cimetière ou sur les murs de clôture, etc.

H 169. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 42 pièces, papier.

**1660-1748.** — Prieuré de Bonneuvre. — Arrêt cassant l'assignation signifiée à Jacques Meslet, prieur commendataire, par son compétiteur Joseph de Montulé, religieux bénédictin (1660). — Induction et requête de la procédure suivie au Parlement par le prieur Ch. Poulain de Tramain, contre Marie-François, veuve Jacques de Constantin, seigneur de Mourion, dame de la Jaille, qui lui contestait le droit de moyenne et basse justice, à propos d'une levée de scellés (1696). — Sentence du Présidial condamnant les tenanciers de la Bertaudière



à faner les prés du prieur. — Abandon de la cote morte de la succession du prieur François de Baussen, souscrit par l'abbé de Saint-Florent, Forbin d'Oppède; et procédures du combat de mouvance soulevé par le procureur du Roi près le Présidial de Nantes, à propos de l'apposition des scellés au presbytère, et réponses des marguilliers à sa demande en paiement de vacations (1746). — Arrêt du Conseil autorisant plusieurs coupes de bois sur les domaines du Breil-aux-Moines, pour subvenir aux frais de réparation du prieuré et du pont établi sur l'Erdre; — plainte des paroissiens contre les corvées qu'on leur imposait pour un pont de pierre; — défenses du prieur-recteur Brossais portées devant l'Intendant de la province et devant le Conseil du Roi (1748). — Demande en réduction de l'impôt des décimes présentée par le même prieur, et motivée sur ce que son revenu n'a jamais atteint 600 livres.

H 170. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1734-1737.** — Prieuré d'Escoublac. — Bail à ferme de la grande dîme et des anciennes noales dépendantes du prieuré, concédé à divers laboureurs par René Piédargent, fermier général du temporel. — Lettres de l'abbé Couronné, recteur de la paroisse, réclamant des honoraires de messes du fermier des religieux, et demandant, en faveur du clocher et de la couverture du chœur, la contribution du prieur.

H 171. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1770-1788.** — Prieuré de Saint-Jouin de Moisdon. — Lettres de collation du bénéfice décerné par Aug. de Beliardy, abbé commendataire de Saint-Florent, à dom Le Frotter; — lettres royales de ratification, arrêt d'enregistrement au Parlement, visa de l'Évêché et prise de possession; — procuration du titulaire; — et bail à ferme du bénéfice concédé à Adrien Praud, moyennant le prix annuel de 3.198 livres, en comptant le pot de vin et le donier à Dieu.

H 172. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier; 1 sceriu.

**1735-1785.** — Prieuré de Saint-Saturnin de Nozay. — Procuration et prise de possession de Henri de la Tullaie, cleric tonsuré du diocèse de Nantes. — Provisions du même bénéfice décernées par le prince de Condé à Marie-Jean de la Tullaie, cleric tonsuré (1738). — Baux à ferme du temporel concédés pour 220 livres, en 1746; pour 230 livres, en 1772. — Quittances de sommes payées aux chapelains chargés de la célébration

des messes, et au receveur des Décimes. — Attestation relative aux dîmes.

H 173. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1788.** — Prieuré de Saint-Herblon de la Rouxière. — Concordat conclu par Marie-Angélique-Sainte de Cornulier, marquise de Château-Fromont, avec dom Boret, prieur de Saint-Herblon, et les recteurs de la Rouxière et de Saint-Herblon, réglant que l'ancienne rente de 196 livres servie aux susdits bénéficiers, pour leur tenir lieu de la jouissance de leurs dîmes, sera portée au chiffre de 900 livres en argent.

H 174. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1787.** — Prieuré de Saint-Julien-de-Concelles. — Bail à ferme du temporel du prieuré composé d'un grand corps de logis avec jardin et du droit de quart sur les vignes de la Haie-Berrie, concédé, pour le prix annuel de 280 livres, par le prieur Antoine Bragouze, de Saint-Sauveur, prêtre du diocèse d'Alais, à Guillaume Babin, tonnelier à la Chapelle-Bassemer.

#### ABBAYE DE SAINT-JOUIN DE MARNES.

H 175. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

**1720-1788.** — Prieuré de Saint-Thomas de Château-Thébaud. — Bail à ferme de la dîme des vins de la paroisse, concédé pour 1.600 livres, en 1720. — Transactions par lesquelles le prieur Claude du Châtagner, recteur de Saint-Jean de Montaigu, consent à céder: 1° à Charles Chauvelin, recteur de Château-Thébaud, la jouissance des dîmes dépendantes de son bénéfice, excepté les droits de complant et de terrage, moyennant la somme annuelle de 300 livres (1760); — 2° à l'abbé Coudrin, recteur de Saint-Aignan, le trait de dîme qu'il levait en sa paroisse, pour la rente de 180 livres. — Accords semblables souscrits par le prieur Couillaud de la Rive, chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Baux à ferme de la moitié des dîmes à lever sur la terre de la Chaussée, en Aigrefeuille, et d'une petite borderie, en la paroisse de Château-Thébaud. — Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments, en 1737.

H 176. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1596-1693.** — Prieurés de Saint-Jacques et de la Trinité de Clisson. — Élection d'arbitre pour statuer sur

une réclamation de 25 boisseaux de froment de rente produite par le fermier de Saint-Jacques, contre les tenanciers de la Chaillouère (1692). — Baux à ferme du temporel du prieuré de la Trinité, concédés par les prieurs Mathurin Maulnoir, prêtre (1596), pour le prix de 1000 livres tournois, à la charge d'entretenir 4 prêtres et de faire l'aumône aux pauvres, deux fois la semaine ; — par dom Jean Vivien (1621). — Instance des gouverneurs de l'hôpital de Clisson contre le fermier du prieuré, pour obtenir de lui un secours ; et sentence le condamnant à verser provisoirement 300 livres (1684). État des revenus du prieuré consistant en dîmes à percevoir dans 8 paroisses et évaluées à 2.885 livres (1718).

H 177. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1787.** — Prieuré de Saint-Laurent du Loroux-Botte-reau. — Bail à ferme des revenus de ce bénéfice et de Notre-Dame de Recouvrance, son annexe, à prendre dans les paroisses du Loroux et de Saint-Julien-de-Concelles, concédé par le prieur Ch. Botterel de la Bretonnière, chanoine de Saint-Pierre de Vannes, moyennant la somme annuelle de 5.000 livres.

H 178. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1599-1798.** — Prieuré de Saint-Jacques de Pirmil. — Affègements et arrentements de cantons de terre situés au Grand-Clos, au Clos Nozille, au bois de la Maladrie, à la Grenerais, en l'enclos de Pellouaille, au village de Sèvres, au clos de la Persagotière, au pré Priou, aux Saulzaies, au clos des Ouchettes, en la pièce des Petits-Bois, à la Croix des Herses, au village du Douet, dans les paroisses de Saint-Sébastien, de Rezé et de Vertou, consentis par les prieurs, par les fermiers généraux et la communauté des religieux affiliés à la congrégation de Saint-Maur, à J. Roulleau, à J. Maugis (1609), à Jean Coquin, maître monnoyeur, à la Monnaie de Nantes, à Simon Peneau, à Mathurin Dugast de la Piaudière (1659), à Jean de Hucqueville, prêtre, sacriste de la paroisse Sainte-Croix de Nantes (1685), à Mathurin Padiolleau, farinier, à Jean Bruneau de la Mortelière, marchand (1712), à Gaspard Van den Bosche, à Ch. Fauvel, huissier à l'Amirauté (1743), à Louis Houet de Kerchu, chevalier (1757), à la veuve André, à Louis Gaultier d'Aigremont, juge garde-marteau du siège des Eaux et Forêts de Nantes (1788), et autres. — Permissions d'édifier un moulin à vent à la Tasche, un moulin et un four à pain au clos de la Grenerais, concédées par les religieux.

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE H

H 179. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1647-1787.** — Prieuré de Pirmil. — Transaction par laquelle le prieur François de Malessset renonce à toute mouvance féodale sur les héritages des Pâtis, de la Barre et de la Boirie, à la Gilarderie, lesquels dépendaient de la seigneurie de la Civelière (1642). — Traité par lequel le prieur Sauvat cède à la ville de Nantes certains droits de péage et de pêche, pour être déchargé des frais de réparation du pont de Pont-Rousseau (1643). — Accord évaluant à 1.032 livres l'indemnité due au prieur Louis de Bazin, par le titulaire du bénéfice fondé par Guillaume Couillaud et Marie Cocaud (1659). — Donation par René Gourdineau, sieur des Bonnellières, avocat, et Suzanne Bureau, son épouse, de 4 journaux de pré voisins de la Sèvre, afin de participer aux prières de la communauté des religieux (1711). — Traité par lequel les religieux renoncent au droit de quart appartenant à leur seigneurie, sur 9 hommées de vigne, 9 cordées de terre, et obtiennent en échange, de Sébastien Viau, écuyer, sieur de la Civelière, la cession de 8 cantons de vigne au grand clos de Pirmil, et tout ce qui est affecté au service de la chapellenie de la Civelière (1710). — Actes de reconnaissance, accords et condamnations concernant des rentes foncières dues : par Simon Menant et consorts, afféagistes des prés de la Babelonnière ; — par Louis Moreau, détenteur de la pièce des Bonnets Rouges, au domaine de la Maladerie ; — par François Boux, chevalier, seigneur de la Bouchetière, et les héritiers de Marguerite Le Meneust, possesseurs des prés Priou (1710). — Consultation sur le règlement de l'indemnité due par les gens de main-morte à leur seigneur (1775). — Actes de conversion du droit de quart dont les religieux jouissaient sur certaines vignes, en rentes foncières, payables en nature, acceptés par P. Rousseau et Robert Sehault, architecte (1785).

H 180. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

**1717-1788.** — Prieuré de Pirmil. — Baux à ferme du four à ban, du pré Priou, des métairies du Pré Sauvain, de la Boirie, du Fouy, des prés de l'Arche, de la Pièce Neuve, du Petit-Clos, des dîmes de la paroisse Saint-Sébastien, concédés au recteur P. de Vizé, pour le prix annuel de 370 livres (1749) ; — du greffé de la juridiction du prieuré, concédé à J.-B. Briand, notaire royal, pour 80 livres par an (1761) ; — de la cinquième partie des dîmes levées dans la paroisse de Rezé, sur le vin, le lin et les grains, concédée moyennant la somme de 320 livres tournois (1762).

H 181. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1599-1776.** — Prieuré de Pirmil. — Obéissances féodales. — Aveux rendus par Sébastien Guillon, Jean Bussaud, J. Coquin, Cl. Landays, Th. Coignel, J. Giraudin, J. Porcher, M. Pergeline (1623), M. Lévesque, J. Ripoché, L. Baron, R. Carsil, Renée Caddi, veuve Douillard, P. Guilbaud, M. Marion, B. Maugis (1643), Marie Menant, veuve de Marc Bidé, écuyer, seigneur de la Rairie (1674), Cl. Foucaud, prêtre, chapelain du bénéfice de Catherine Trochu (1686), G. Van den Bosche, Fr. Locquet, veuve Gourdet et autres, vassaux de la juridiction du prieuré, possesseurs d'héritages sis dans les paroisses de Saint-Sébastien et de Vertou.

H 182. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1599-1699.** — Prieuré de Pirmil. — Obéissances féodales. — Contrats de vente et d'échange d'immeubles produits devant la juridiction du prieuré, par S. Viau, B. Delaunay, la veuve Bureau, E. Douaud, Jacob Vanhoude, J. Labbé, J. Coignet, Jean de Joullain, écuyer, sieur de Varande (1667), J. Baco (1682), A. Visonneau et autres vassaux, acquéreurs de terres et de maisons situées dans les paroisses de Saint-Sébastien et de Vertou. — Accord entre les héritiers de René Masset, lequel possédait le domaine de la Grenerais.

H 183. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

**1707-1749.** — Prieuré de Pirmil. — Obéissances féodales. — Contrats de vente, d'échange et de partage d'immeubles produits devant la juridiction du prieuré par N. Douillard, les héritiers Foucher (1711), J. de Waële, J. Retière, R. Piveteau, Fr. Pelu de la Guyoterie, Catherine Le Prieur, veuve Hanapied, Fl. Couillaud de la Rive, Fr. Chabot, Godefroy Gellée, écuyer (1738), la veuve de Pierre Gautier, chirurgien, P. Jannet, meunier, Hercule Fauvel, huissier visiteur et délesteur de l'Amirauté (1741), J. Chaussepied et autres vassaux, acquéreurs de terres et de maisons sises dans les paroisses de Saint-Sébastien et de Vertou.

H 184. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

**1750-1774.** — Prieuré de Pirmil. — Obéissances féodales. — Contrats de vente, d'échange et de partage de meubles produits devant la juridiction du prieuré par L. Fruneau, M. Fromenteau, Louis Houet, chevalier, seigneur de Kerchu (1750), J. Belteau, P. Guichet,

Nicolas Mary, négociant, Joseph Arnou, marchand de bois, Louis Richeux, procureur au Présidial de Nantes, J. Audat, lieutenant de milice bourgeoise (1760), les héritiers de Gabriel Brelet, J. Angereau, prêtre, L. Viaud, N. Pellerin, marchand tisserand à Pirmil ; Marie Busson, veuve de Laurent-Yves de Monty, seigneur de Beaubois, agissant pour son fils aîné (1771), et autres vassaux, acquéreurs de terres et de maisons sises dans les paroisses de Saint-Sébastien et de Vertou.

H 185. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

**1775-1790.** — Prieuré de Pirmil. — Obéissances féodales. — Contrats de vente, d'échange, d'adjudication et de partage produits devant la juridiction du prieuré, par Claude Lapointe, marchand cafetier, demeurant à la Glacière, paroisse de Saint-Nicolas de Nantes (1775) ; Louis Maillet de la Coste, négociant, Fr. Gros, chirurgien, N. Moricet, notaire royal, N. Viau, Michel de Mory, négociant (1779) ; P. Bussaud, jardinier, acquéreur de la tenue de Cour-le-Jarret, appartenant à Louis-Anne du Tressay, chevalier, seigneur de la Sicaudais, époux de Sainte de Cornulier (1779) ; Simon de Bussy de Chameaux (1779) ; François Lyrot, chevalier, seigneur de Montigné, Bertrand Audat, capitaine de dragons à Saint-Domingue (1783) ; Marie-Josèphe Litoust, veuve Asselin, et autres vassaux, acquéreurs de maisons et de terres sises dans les paroisses de Vertou et de Saint-Sébastien.

H 186. (Cahiers.) — 69 feuillets, papier.

**1805.** — Prieuré de Pirmil. — Rôle rentier dressé par Jean Spadine, alloué de la juridiction, assisté de son substitut, du procureur et des anciens receveurs, avec toutes les formalités requises par les édits royaux, indiquant tous les héritages situés dans la mouvance du prieuré, les noms des vassaux et les rentes foncières auxquelles ils étaient assujettis.

H 187. (Cahiers.) — 83 feuillets, parchemin.

**1806.** — Prieuré de Pirmil. — Rôle rentier rédigé en l'auditoire de la juridiction, en présence de François Lachever, évêque de Rennes, prieur commendataire de Pirmil et de Marsac, par Tite Boudet de la Gavelaie, sénéchal de la juridiction, contenant le dénombrement de tous les héritages situés dans la mouvance du prieuré et les rentes foncières dont ils étaient chargés.

H 188. (Registre.) — 147 feuillets, papier.

**1700.** — Prieuré de Pirmil. — Rôle rentier rapportant les noms des vassaux du prieuré, le dénombrement

de leurs immeubles, la quotité des rentes et droits féodaux auxquels ils sont assujettis, les productions de contrats, les paiements de lods et ventes, la comparution des propriétaires et leur défaut.

H 189. (Registre.) — 171 feuillets, papier.

**1760.** — Prieuré de Pirmil. — Rôle rentier dressé à la requête du procureur fiscal, Al. Bertrand, contenant le dénombrement des immeubles compris dans la mouvance du prieuré et la quotité des rentes supportées par chaque vassal.

H 190. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

**1771.** — Prieuré de Pirmil. — Rôle rentier dressé en présence de Fr. Freulet de Loutinais, lieutenant de la juridiction de Pirmil, avec le concours de J. Laigneau, greffier, comprenant le dénombrement des immeubles formant la mouvance du prieuré et l'indication des propriétaires débiteurs de rentes foncières et féodales.

H 191. (Cahiers.) — 77 feuillets, parchemin; 79 feuillets, papier.

**1688-1695.** — Prieuré de Pirmil. — Aveux généraux produits devant la Chambre des Comptes de Bretagne par les prieurs commendataires, François Lachiver (1623), Louis Sauvat, chanoine de la chapelle royale de Viviers, aumônier du Roi et du duc d'Orléans (1643), Louis de Bassin (1655), Claude Bazin de Bezons, sous-diacre du diocèse de Paris (1681), et dom Pierre Guyon, religieux de la congrégation de Saint-Maur (1695). — Arpentage des terres du prieuré (fragment de 1685).

H 192. (Registre.) — 74 feuillets, papier.

**1788-1799.** — Prieuré de Pirmil. — Sommier des revenus fonciers indiquant les versements faits par les fermiers à chaque échéance.

H 193. (Registre.) — 99 feuillets, papier.

**1771-1799.** — Prieuré de Pirmil. — Sommier des rentes en nature à percevoir sur les divers vassaux du prieuré, avec une table de ceux qui s'acquittaient en froment, en avoine et en seigle.

H 194. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1780-1761.** — Prieuré de Pirmil. — Contrats de constitution de rentes souscrits par les religieux envers

Claude de Monty de Rezé, Anne Bertin, avocat au Parlement de Bretagne, Georges Bouros, recteur de Saint-Jean de Rennes, Charles-Marie du Plessis de Grenedan. — Actes de subrogation, d'accord et de reconnaissance.

H 195. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1702-1787.** — Prieuré de Pirmil. — États des revenus de la communauté envoyés aux diètes provinciales, évaluant, en 1702, la recette à 2.833 livres, les charges perpétuelles à 876 livres, les charges viagères à 775 livres, les dettes à 1.236 livres; — en 1748, les recettes ordinaires à 6.968 livres, les charges perpétuelles à 2.083 livres, les dettes à 8.991 livres. — Déclaration fournie au bureau ecclésiastique des impositions par les religieux, évaluant les revenus des deux menses à 11.391 livres, et les charges à 6.797 livres (1787). — Demande en réduction de taxes présentée par le prieur J.-B. Giron.

H 196. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1651-1695.** — Prieuré de Pirmil. — Relation de la compétition de dom Guyon et de l'abbé de Besons, évêque d'Aire, main levée dudit prélat, procuration de dom Morel, traité de permutation entre les susdits, collation pour dom Guyon, provisions desénéchal du prieuré conférées à L. Benoist. — Délibération et conclusions des échevins et députés de la ville de Nantes, portant qu'ils consentent à l'établissement des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur dans la maison de Pirmil, pourvu qu'ils s'engagent à ne pas étendre leur ordre dans l'enceinte de la ville et renoncent à tout enseignement à Nantes (1693). — Concordat entre le recteur de Saint-Sébastien et les religieux de Pirmil, portant règlement pour l'exercice des droits curiaux et le partage des revenus (1696). — Inventaire des meubles et ornements de la confrérie de l'Assomption de la Vierge, desservie en l'église prieurale (1651).

H 197. (Cahiers.) — 1 pièce, papier.

**1694.** — Prieuré de Pirmil. — Inventaire des archives. — Procès-verbal de transport chez le procureur fiscal, Dupas, défunt, et description des titres du prieuré qui furent trouvés chez lui et réintégrés dans les archives du prieuré.

H 198. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1565-1794.** — Prieuré de Saint-Pierre de Vertou. — Déclaration de temporel produite devant la Chambre des Comptes de Bretagne, par J. Tasson, religieux

bénédictin, à raison du prieuré de Saint-Pierre-sur-Sèvre, situé près le bourg de Vertou, contenant le dénombrement des terres et des rentes composant le revenu du bénéfice (1565). — Sentence du Présidial de Nantes arrentant à perpétuité à P. Besson, notaire, les logements, jardins, prés, terres, vignes et rentes dépendants du prieuré de Saint-Pierre, situés tant au village du Mortier qu'auprès de la chaussée de Vertou, moyennant 5 tonneaux 2 setiers de blé (1784); et lettres patentes d'homologation; le tout à la requête de G. Boulnoy, prêtre, chanoine de l'église d'Angers, prieur commendataire. — Reconnaissance de 6 livres de rente souscrite par L. Delaunay, pour 14 hommées de vigne, sises aux Viviers (1781).

H 199. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1737-1764.** — Prévôté de Saint-Martin de Vertou. — Afféagement de plusieurs cantons de terre au Planty, concédé par la communauté des religieux et le prévôt Libéral de Maranzac, à Simon Boutand (1764). — Baux à ferme: du temporel de la prévôté concédés pour le prix de 17.400 livres, à la charge de payer 5.800 livres pour l'entretien des religieux, et de distribuer aux pauvres 18 boisseaux de blé par semaine, plus 32 setiers de blé et 2 pipes de vin au vicaire perpétuel (1727); — de la maison et du domaine de la Courant, moyennant 400 livres; — d'une borderie aux Trois-Métairies; — et des droits de dîme, de terrage et de tiers que levait le prévôt dans le canton des Binets à Beautour, de 4 journaux au pré Foulinard, avec les pressoirs des Trois-Métairies.

H 200. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier.

**1513-1776.** — Prévôté de Vertou. — Obéissances féodales. — Aveux relatifs à la terre seigneuriale de la Ramée, produits par Pierre Preseau, écuyer, sieur de l'Oiselinière (1513); Jean Preseau, Mathurin Bernard (1590); Anne Bernard, veuve Bouchaud, dame de la Rivière (1644); Claude-Jean de Mayvière, seigneur d'Artois (1669); et aveux rendus par plusieurs arrière-vassaux à la veuve Guesselin (1745) et à Sébastien de Kergus (1769). — Aveux rendus: par Florimond Bernard, sieur des Thébaudières (1628); — par Marguerite Forget à Claude Durandea, ex-commandant au régiment d'Enghein, pour divers héritages sis dans la mouvance de la seigneurie de la Laudière (1751).

H 201. (Liasse.) — 28 pièces et 59 feuillets, papier.

**1755-1790.** — Prévôté de Vertou. — Reconnaissance

et quittances concernant les contrats de constitution souscrits par les religieux. Livre d'ordre des paiements effectués aux créanciers. — État d'après lequel les emprunts contractés envers le chapitre de Saint-Pierre de Nantes s'élevaient au total de 20.400 livres, en 1755. — Comptes des dépenses domestiques. — États de situation de la communauté comprenant ses provisions, l'emploi des fonds reçus, le dénombrement des dettes passives, et ses recettes. — Comptes généraux de régie rendus à l'abbé de la Besnardais, prévôt de Vertou, et aux commissaires de la municipalité de Nantes, par dom Soulastre. — Mémoires envoyés à l'Intendant de la province par les religieux, pour lui remontrer les avantages que présenterait l'établissement d'une écluse sur la chaussée de Vertou, à la place du moulin; et listes des ouvriers qui ont travaillé à cette écluse (1787). — Requête au siège des Eaux et Forêts du comté de Nantes, relatant que les religieux ont été autorisés, par arrêt du Conseil du 2 juin 1750, à percevoir certains droits de navigation sur les bateaux passant sur la Sèvre et à construire une écluse. — Demande en réduction de taxe présentée au syndic du diocèse (s. d.). — Déclaration de temporel rédigée, en 1729, pour l'assemblée du Clergé, et de laquelle il résulte que les revenus s'élèvent à 17.400 livres et les charges à 13.079 livres. — Plans et devis de travaux à faire à la chaussée, aux pressoirs et aux celliers.

H 202. (Liasse.) 63 pièces, papier.

**1736-1790.** — Prévôté de Vertou. — Extraits de baptême, attestations de profession religieuse et de promotion aux ordres ecclésiastiques délivrés à Adrien Château-Renault, Simon Boutaud, P. Soulastre, Alph. Deze, et à Ét. Doly, religieux. — Provisions de dom Coullon promu au titre de prévôt (1769). — Correspondance émanant des religieux Radiguel, Le Chapelier, Vernet, Guillon, de Clinchamp, de la Bezardais, Joubert, Heully, Quinquet et Soulastre; — et de l'abbé de Poly, vicaire-général du diocèse de Nantes.

#### ABBAYE DE SAINT-PHILBERT DE TOURNUS.

H 203. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1704-1737.** — Prieuré de Saint-Philbert-du-Cellier. — Notes du prieur Chotard indiquant les revenus du prieuré en nature, et le profit qu'il en a tiré (1704). — Bail à ferme du temporel consenti par le même prieur, chanoine de Saint-Pierre de Nantes, à la veuve

Macé et à son fils, pour la somme de 1.000 livres, et à la charge d'acquitter diverses obligations.

H 204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1768-1788.** — Prieurés de Saint-Blaise de Macheoul et de Montrelais. — Résignation du prieuré de Saint-Blaise, par Charles Lelièvre, moine bénédictin, en faveur de dom Xavier Estin ; provisions de la cour de Rome, lettres d'attache du roi Louis XV, arrêt d'enregistrement et prise de possession. — Bail du temporel du prieuré de Montrelais, consenti par Marc Tavernier, chapelain honoraire de la comtesse d'Artois, à Jacques de Mauran, recteur de la paroisse de Montrelais, pour la somme de 2.400 livres.

H 205. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**818-1781.** — Prieuré de Saint-Philbert de Graud-Lieu. — Diplôme de Louis le Débonnaire (copie), relatant qu'Arnoulf, abbé du monastère de Saint-Philbert établi dans l'île d'Er (Donges), a quitté son abbaye trop exposée aux ravages des Barbares et s'est réfugié dans le pays d'Herbauge, au lieu nommé *Deas*, où il a construit un nouveau monastère avec son consentement ; et lui concédant la faculté d'amener l'eau de la Boulogne jusqu'à l'abbaye, en construisant un canal et un pont sur le grand chemin <sup>1</sup>. — Accords conclus par François Jobreteau, licencié ès lois, maître ès arts, prieur de Saint-Philbert, avec P. Le Blay, recteur de la Limousinière (1457), et avec Guillaume Deniaux, recteur de Saint-Colombin (1472), portant règlement pour le partage des dîmes grosses et menues. Afféagement de trois cantons de jardins, situés à Saint-Philbert, consentis par Antoine de Saint-Marsal, procureur du prieur de Saint-Philbert, à Guillaume Charrier, maréchal (1577). — Aveu et déclaration des terres, maisons, rentes, fiefs et devoirs dépendants du prieuré produits devant la Chambre des Comptes de Bretagne par Charles Aubery, bachelier en théologie, prieur commendataire (1628), énumérant des possessions situées dans les paroisses du Bignon et de Saint-Lumine-de-Coutais, et indiquant aussi ce qui a été aliéné en vertu de l'édit de 1563. — Reconnaissance souscrite par Honoré et Julien Charrier, viagers du tènement de la Gallonnière, pour lequel ils payaient une rente de 25 sous (1641). — Comptes en charge et décharge pour les années 1760, 1761 et 1762. Bail à ferme des revenus à prendre dans les paroisses de la Marne et

<sup>1</sup> L'original est aux archives de Saône-et-Loire, H.

de Saint-Lumine, consenti moyennant 1800 livres par le prieur dom Alexis Loison (1781). — Actes de présentation, de provision, de prise de possession et de résignation, lettres d'attache, visa et serment (1775).

ABBAYE DE SAINT-SERGE D'ANGERS.

H 206. (Registre.) — 54 feuillets, parch. ; 4 sceaux, 9 feuillets, papier.

**1088-1651.** — Prieuré de Cheméré. — Charte de l'évêque de Nantes, Bernard, relatant que les frères Raoul et Gaudin de Cheméré, après avoir retenu deux pièces de terre sises au bourg des Moines et la terre de la Chaise (*Chesia*), entre le bourg et la Jaheterie, ont consenti à s'en dessaisir entre les mains de l'abbé Guillaume, et ont promis de s'abstenir désormais de toute violence (1160). — Charte de l'évêque Robert rapportant, à la prière du prieur Geoffroy et d'Harcouet, seigneur du pays de Retz, les donations faites par Glain Le Riche, seigneur de Messant (*Mesceng*) ; — par le chevalier Jean ; — par Harcouet l'aîné et Harcouet le jeune, seigneurs de Retz ; — par Perenesius d'Arthon ; — et par Foulques de Coche (1172). — Sentence de l'évêque de Nantes, Bernard, portant que les religieux de Saint-Serge, pour établir leurs droits sur des landes de la terre de Cheméré, à l'encontre de Maurice de Saint-Hilaire, de Maurice de Liré, d'Hugues Tirel et divers autres de la même famille, produiront deux témoins capables d'affirmer qu'ils en ont joui pendant 43 années consécutives (s. d.). — Donation de la lande de Villeneuve par Harcouet, seigneur de Retz, à la condition que le prieuré contiendra trois moines, et désistement de Pierre d'Arthon, chevalier, d'abord opposant à ladite cession, sous prétexte qu'elle était de la dot de sa mère, et confirmation de la jouissance du pressoir banal de Prigny (1172). — Lettres d'Harcouet de Retz, concédant aux mêmes le droit de prendre du bois dans la forêt voisine du prieuré, pour tous leurs besoins ; plus l'enregistrement (*scriptum*) des navires sur lesquels il perçoit un droit de coutume en faveur de leur église de Pornic ; et relevant les étagers du prieuré de tout devoir d'hommage envers lui (s. d.). — Sentence arbitrale décidant que Simon de la Guerche, chevalier, ne prélèvera aucune redevance sur la terre du Demi-Quartier, au-delà de l'étang, mais qu'il jouira durant sa vie de la terre de la Chaise et de la moitié de la terre du Carrois, à Pornic (1215). — Appointements de l'évêque de Nantes, Galerand, sur une plainte portée par les religieux contre Girard Chabot, sire de Retz, et ses officiers, pour trouble dans l'exercice des droits de pacage et d'usage dans la forêt de Princé, suivis d'un accord entre les parties (1259). — Plége-

ments du prieur devant la cour de Nantes, dans lesquels il déclare ses terres exemptes de la juridiction du sire de Retz (1332). — Bulle du pape Clément VI annexant le prieuré de Chemeré à la mense abbatiale de Saint-Serge (1346). — Lettres du duc Jean IV confirmant les religieux en possession de leurs droits d'usage et de pacage dans la forêt de Princé (1395). — Mandement du duc Jean V au sénéchal et aux officiers de Nantes, de donner au prieur de Rouans main-levée de la saisie mise sur son temporel, à l'occasion du rachat de la baronnie de Retz, attendu qu'il en a toujours été affranchi sous les anciens ducs, sans s'arrêter au défaut de titres qui ont été détruits par les guerres, comme la ville de Machecoul qui fut brûlée deux fois en 40 ans (1407). — Aveux rendus au duc de Bretagne, pour les possessions de la forêt de Princé (1409); — au seigneur de Retz, pour les possessions des paroisses de Chemeré, d'Arthon, du Clion, de Prigny et des Moûtiers (1409 et 1601); — à Alain de Saffré, seigneur de Rouans, pour les possessions provenant du don de son père (1409). — Collationné de 1427 contenant les chartes suivantes : donation par Gestin du Bois-au-Luc, de la dîme de ses revenus de la forêt de Chemeré en panage, herbage et miel, des droits de péage et de tonlieu à prendre sur les objets que vendront ou achèteront leurs vassaux étrangers de Chemeré et du bourg du cimetière de Chemeré, dans toute l'étendue de la terre de Retz, sauf dans l'enceinte de Machecoul, remise du droit de *manger*, pour lui et ses chiens, et restitution de la moitié de la dîme des droits de navigation appartenants à la châtelainie de Pornic, qu'ils avaient reçue de Simon, fils de Judicaël (1083); — donation, par Garsire de Retz, de la moitié de la dîme de 3 fours sis à Pornic (*Pornit*); — la donation de Glain le Riche de Messant, déjà citée; — la confirmation de Foulques Le Borgne; — l'accord de 1259, relatif aux droits d'usage de la forêt de Princé; — et lettres de non-préjudice décernées aux moines par Girard Chabot, varlet, seigneur de Retz, lorsque le prieur de Chemeré lui permit de requérir ses vassaux pour garder son hébergement, sa forêt et ses garennes de Princé (1266). — Allégations et défenses produites par le procureur des religieux devant les plaids généraux de la cour de Nantes, contre le procureur de la cour de Retz qui leur contestait leurs droits d'usage et de pacage dans la forêt de Princé et voulait même les astreindre à la garde du château et aux semonces de la chasse; et productions de pièces vidimées par le maréchal Gilles de Retz (vers 1430). — Procédures sur l'exécution d'un marché conclu entre l'abbé Jean Grimaud, prêtre, fermier du prieuré-cure de Chemeré, et Yvonnét Brocher, chargé de la coupe des foins dans les prés de Refou, des

Marchais et de Mirebeau (1512). — Autres procédures avec enquête suivies devant la cour de Nantes par le procureur de dom Jean de Chabannay, abbé de Saint-Serge, contre les officiers de Tanneguy Sauvage, chevalier, baron de Retz (1513). — Compromis entre le prieur Soret et le recteur de Rouans, Michel Bonnet, relatif au partage des dîmes et des noales du fief de Chaléon, portant élection d'arbitres pour terminer leurs différends (1528). — Main-levée des scellés apposés sur les maisons, chambres et coffres du prieuré, prononcée par le Parlement séant à Nantes, à la requête d'Arthur Le Meignan, adjudicataire des revenus du prieuré (1592). — Sentence condamnant Gabriel de Machecoul, seigneur du Bois-Rouaud, à payer 32 boisseaux de seigle et 32 boisseaux d'avoine au prieuré.

H 207. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1521-1787.** — Prieuré de Chemeré-en-Retz. — Arrentements du tènement de la Pinsonnerie, de 4 journaux, près du tènement du Moulin, d'une maison aux Grands-Marchaix, de la tenue aux Chevaliers, saisie féodalement pour cause d'abandon au village du Breil (1521); — d'une maison et de 24 journaux de terre et de 7 journaux de terre, nommés les Clos-Gris et les Petites-Brosses, concédés par les prieurs et par les religieux de Saint-Serge. — Permission de planter en vigne 10 journaux de terre à la charge d'en payer la dîme au dixième (1673). — Baux à ferme du temporel du prieuré concédés pour le prix de 1.000 livres en 1771, et pour le prix de 1.300 livres en 1781. — Procès-verbal de délimitation des cantons de terre respectifs sur lesquels le prieur et le recteur de la paroisse avaient le droit de lever la dîme, suivi d'échanges et d'un accord (1778); et arrêt d'homologation. — Bail à ferme de la portion des dîmes du recteur consenti pour 3.000 livres par an (1787). — Obligation de 70 livres de rente souscrite envers les religieux de Saint-Serge, par Henri de Gondi, duc de Retz, en échange des droits d'usage et de chasse qu'ils possédaient en la forêt de Princé et qu'ils ont consenti à lui céder (1651). — Déclaration faite par dom Perrichon, cellerier de l'abbaye, en exécution de l'édit du 5 juillet 1689, relatif aux droits d'amortissement et de nouveaux acquêts, portant que la mense conventuelle a seulement acquis une vieille grange en ruine et une maison pour servir de logement au vicaire perpétuel (1691).

H 208. (Registre.) — 37 feuillets, parchemin; 2 sceaux.

**1400-1598.** — Obéissances féodales du prieuré de

Cheméré.—Aveux rendus par Gérard Chapeau, Jean Duceux, Alain Delaporte, Michel Ory, Jean Pairon, Macé Renault et autres tenanciers, pour maisons et terres sises au bourg, aux lieux dits le Breil, les Refoux, la Chevalerie, la Chapellerie, la Putrazierie, le Vignau, la Chaussée, la Chesnaie, Villeneuve, la Gouzellerie, la Pitoiserie, les Brandais dans les paroisses de Cheméré et du Clion. Table.

H 209. (Registre.) — 229 feuillets, parchemin; 1 pièce, papier.

**1603-1654.** — Obéissances féodales du prieuré de Cheméré. — Aveux rendus aux prieurs par J. Jehanneau, tailleur, M. Pascaud, V. Leroux, J. Lebreton, P. Cuisson, L. Cosson, Renée Foucault, épouse de Charles Boilève, écuyer, sieur de Lesnerie, J. Baranger, P. Rondeau, et autres tenanciers, pour des maisons et des terres sises au bourg, aux lieux dits les Marchais, la tenue de Plassineau, la Rivière, la Rabellière, la Grande Virée, l'Épinette, la tenue des Troncs, la Jausellerie, les Chaires, la Bitauderie, les Chardonneries, etc., en la paroisse de Cheméré.

H 210. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1604-1749.** — Obéissances féodales du prieuré de Cheméré. — Aveux rendus aux religieux de Saint-Serge d'Angers par les tenanciers de la Pitoiserie et de la Pichauderie, par Olive Doyte, veuve de L. Simon, sénéchal des juridictions du Plessis-La-Guesne et du Gué en Corsept, G. Rabret, la veuve Marchaisse, Fx. Boutin, Seb. Guibert, N. Laizain, J.-B. Marsaud, sieur de Mammusson, et autres, pour des maisons et des terres sises au bourg et en divers villages — par Henri de Chardon, recteur de la paroisse, pour le logement du presbytère.

H 211. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

**1597-1768.** — Prieurés de Rouans et de Saint-André de Pornic. — Aveu rendu au maréchal Albert de Gondy, duc de Retz, par l'abbé Grosseau, prieur (1597). — Arrentement, par le prieur Cherbonneau, d'un canton de 12 boisselées, sis en la paroisse de Sainte-Marie (1616). — Provisions décernées à Nic. Dupont, par l'abbé de Saint-Serge, lettres d'attache, arrêt d'enregistrement et prise de possession (1768).

H 212. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1403-1768.** — Aveux généraux des prieurs de Saint-Jean de Cheméré et des abbés de Saint-Serge

fournis devant Alain de Saffré, seigneur de Rouans (1409), le duc de Bretagne, les barons et ducs de Retz, pour les domaines et les rentes composant le temporel du prieuré situé dans les paroisses de Cheméré, d'Arthon, de Prigny, des Mouitiers, et du Clion.

ABBAYE DE TOUSSAINT D'ANGERS.

H 213. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

**1520-1784.** — Prieuré de la Chapelle-Glain. Bulle de provision accordée par le pape Léon X à Jacques Cheminart, après la démission de Georges Cheminart, chanoine de Chartres. — Adjudication du fief de Ruigné, en la paroisse de Juigné, devant les commissaires délégués pour la vente des biens ecclésiastiques, siégeant au manoir épiscopal, au profit de Jean Blouin, sieur des Landes, pour la somme de 150 écus, suivant la proposition de Gabriel Ernault, prieur-recteur, lequel avait été taxé à 48 écus (1587). — Bail à ferme d'un trait de dîme à prendre en la paroisse de Saint-Sulpice, pour le prix de 220 livres par an (1784).

H 214. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

**1118-1785.** — Prieuré de la Madeleine des ponts de Nantes. — Charte de Conan (copie) concédant aux chanoines de Toussaint d'Angers : 1° le passage des ponts de Nantes depuis le mur d'enceinte jusqu'à Pirmil, y compris tous les revenus de pêche, de moulin, de port, de voirie et de juridiction; 2° un droit d'usage de bois de chauffage et de construction dans les forêts ducales; 3° un droit de haute justice sur tous les criminels (1118). — Baux à ferme de la métairie de la Madeleine, voisine du pont du Cens, et de 21 journaux de pré dans la Prairie-au-Duc. — Aveux et déclarations de temporel produits par les prieurs, en 1524 et 1752, devant la Cour de Nantes; — en 1785, devant le comte de Bruc, seigneur châtelain du Loroux, pour la métairie de la Mostière, sise en la paroisse de la Remaudière. — Sentence du Présidial de Nantes maintenant le prieur de la Madeleine en possession de percevoir des droits sur les bestiaux qu'on envoie pâturer dans la prairie de la Madeleine (1717), et poursuites contre la corporation des bouchers. — Copie de la pancarte des droits de coutume que percevait le prieur à titre de péage sur les ponts de Nantes; — consultation sur le droit de gallois valable pour un cheval; — et arrêt du Conseil d'État qui supprime le droit de péage perçu par le prieur sur le passage des ponts de Nantes (1757). — Procédures relatives à la propriété d'une grève voisine du prieuré



revendiquée par J. Pionneau, propriétaire de la maison du Fortuneau, à l'encontre des fermiers du prieuré et d'Armand Couturier, prieur, qui défendit ses droits en invoquant divers titres, notamment des baux ; et les lettres patentes autorisant l'Hôtel-Dieu de Nantes, à reconstruire ses bâtiments sur la prairie de la Madeleine (1643) et à acquérir les terrains nécessaires à la formation de son enclos. Autres procédures concernant une dette de 90 livres réclamée par l'abbé Rigois, desservant des messes du prieuré ; — une exemption de fouages contestée par les paroissiens de Saint-Donatien aux fermiers de la métairie du pont du Cens ; — et le nettoyage du lit du Cens.

H 215. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 112 pièces, papier.

**1729-1778.** — Prieuré de la Madeleine. — Quittance d'une rente foncière de 4 livres 10 sous payée à la seigneurie de la Bouvardière par le prieur Le Couturier ; et reconnaissances d'une rente de 12 lamproies, abonnées à 10 livres par an, due par le prieuré de la Madeleine aux chanoines de Toussaint. — Procès-verbaux de réparations à faire aux bâtiments, et projet d'autel signé de l'architecte Hénon (1756). — Quittances des sommes payées au receveur des décimes, au chapelain, à l'orfèvre, au recteur de Saint-Donatien, et comptes en recette et dépense présentés par le sieur Mongin, régisseur du prieuré. — Provisions décernées aux titulaires par l'évêque de Nantes, par l'abbé de Toussaint, par la cour de Rome ; — arrêt du conseil approuvant l'appel comme abus de l'abbé Couturier, et l'autorisant à se pourvoir devant l'évêque de Nantes, actes des refus opposés, provisions obtenues par le même titulaire après la démission de l'abbé François Fouquet, évêque d'Eleuthéropolis (1736) ; procuration, prise de possession, accord portant que le démissionnaire recevra une pension de 400 livres, et consentement du cardinal de Polignac qui, lui aussi, avait été pourvu du même bénéfice. — Provisions et prise de possession de l'abbé Cœur de Roy (1777). — Correspondance des procureurs de l'abbaye et des prieurs avec les régisseurs du prieuré.

H 216. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1695-1770.** — Prieurés de Montonac, en la paroisse de Nivillac et du Pin. — Quittance des arrérages d'une rente ou prestation de 30 sous de pension annuelle due à l'abbaye de Toussaint, par le prieuré, versée par P. Quennetier, prieur, en 1685, et reconnue par le chanoine L. Rossignol, en 1770. — Reconnaissance de la rente de 40 sous due par le prieuré-cure du Pin.

H 217. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

**1245-1761.** — Prieuré de Roche-Mentru. — Sentence arbitrale (copie) de deux chanoines d'Angers et d'un chanoine de Tours portant que le seigneur Chotard de Vritz (*Ch. de Vertz*), chevalier, a eu tort de revendiquer la haute et basse justice sur les terres du prieuré de la Roche-Mentru (de *Roche Ermentrivi*), et que ce droit appartient au prieur, lequel est exempt de toute redevance envers lui (1245). — Déclaration (copie) du même seigneur dans laquelle il reconnaît qu'il a commis une usurpation en saisissant des meubles et des valeurs dans la mouvance du prieuré, et se désiste de toute prétention (1245). — Fondations de messes par J. Desmas et P. Pipart, ancien prieur de Roche-Mentru (1636). — Acquisitions de divers héritages situés dans les paroisses de Roche-Mentru, de Freigné et de Vritz, rétrocédés au prieur Pipart par J. Dauphin, et vendus au prieur G. Bonin par J. Chevalier (1645). — Déclaration négative produite devant le commissaire chargé de la recherche des biens ecclésiastiques aliénés (1679). — Accord dans lequel G. Ravain s'engage envers le prieur Lecomte à supprimer tout ce qui empêche l'écoulement des eaux sur le pré et le jardin d'Anjou (1680). — Baux d'un droit de chasse affermé 6 livres, et 2 lapereaux au sieur P. Huret ; — des dîmes du prieuré, affermées 125 livres (1666) ; — et de la métairie noble de Roche-Mentru. — Déclaration de consistance du temporel du prieuré et des fondations reçues depuis l'an 1600, produite par le syndic de la paroisse, en conséquence d'une déclaration royale (1690). — Baux à ferme, marchés et arrentement conclus par J. et L. Ménard, engagistes du moulin à vent seigneurial du prieuré ; quittances des termes payés et procès-verbaux d'état de lieux. — Procédures d'une instance en réintégration poursuivie par le procureur fiscal contre les détenteurs du moulin, et accord dans lequel le prieur s'engage à payer une indemnité de 150 livres (1664) ; et autre instance en paiement de 21 boisseaux de rente, réclamée par le prieur Lecomte (1683).

H 218. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

**1604-1768.** — Prieuré de Roche-Mentru. — Aveux produits devant la seigneurie du Breuil, en Freigné, et la seigneurie de la Motte-Glain, par divers prieurs. — Fragment de rôlerentier. — Instance en paiement d'une rente de 8 setiers de seigle due à l'abbaye de Toussaint sur le prieuré, et titres à l'appui comprenant des baux, une quittance et une reconnaissance. — Enquête sur

des dévastations commises dans les bois et les landes par les paroissiens (1678). — Demandes en paiement de fermages et d'honoraires de messes. — Défenses du prieur Chartier produite contre son procureur fiscal, Fr. Bidon, qui en appelait au Présidial de sa révocation ; — et provisions de notaire et procureur de la juridiction de Roche-Mentru, obtenues par J. Rigault. — Prise de possession du prieur Ricordel, et arrêts de maintenue obtenus par le même, à l'encontre de son compétiteur, l'abbé Berthelmy, prêtre de Paris (1660).

H 219. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

**1560-1797.** — Prieuré de Roche-Mentru. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant la juridiction du prieuré, par J. Bécasse, René Davy, G. Martin, J. Hamon, notaire, P. Menet, René Bouet, P. Taillandier, J. Pinson, serger, Fr. Besson, L. Bouet, P. Buffé, Hardi Pantin de Landemont (1726) ; P. Gérard et autres, détenteurs d'héritages situés au bourg et aux villages de la Courtillais, de la Bouriquaie, de la Margattière, dans les prés de Mandie et ailleurs.

H 220. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1799-1769.** — Prieuré de Vritz. — Titres de reconnaissance de la prestation annuelle de 40 sous, due à l'abbaye de Toussaint par le prieuré de Vritz, souscrits par les prieurs J. Le Becq et J.-J. Chauveau.

#### ABBAYE DE SAINT-JACQUES DE MONFORT.

H 221. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1579-1622.** — Prieuré de Saint-Michel de Château-Brient. — Arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant que Antoine Millet, abbé commendataire de l'abbaye des Noyers, prieur de Saint-Michel, prêtera le serment de fidélité qu'il doit au Roi, mais sera déchargé de la présentation de son aveu (1578). Procuracy de Jean de Pampelune, chanoine de Laon, pour prendre possession du bénéfice (1620). — Aveu rendu au même prieur par Aubin Fesant, tenancier de divers héritages, sis en la mesure de la Joussaie, paroisse d'Erbray (1622).

#### ABBAYE DE TYRON.

H 222. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1692-1769.** — Prieuré de Septfaux, en la paroisse d'Arthon. — Procès-verbal de l'état de la chapelle et

des bâtiments du prieuré, dressé à la requête de l'abbé Gobert, après le décès d'Henri de Bruc, dernier titulaire (1692). — Bail à ferme du temporel du prieuré concédé par François Jourdain, prêtre du diocèse de Bayeux, à V. Aubinai, pour le prix de 600 livres (1789).

#### ORDRES RELIGIEUX MENDIANTS.

H 223. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin.

**1423-1522.** — Carmes de Nantes. — Testaments, actes de donation et de reconnaissance, accords établissant l'origine et les revenus des fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Jean de la Noë, chevalier, une rente de 6 livres (1423) ; — J. Lecomte, charpentier au Bignon-Létard, 4 sous de rente foncière et héritages en la paroisse de Frossay (1426) ; — Guillaume de la Manche, une rente de 10 livres, laquelle fut assignée, en 1439, sur deux maisons de Nantes, en vertu d'une donation de 1412 ; — Jean Blanchet, une rente foncière de 31 livres (1440) dont P. Blanchet de la Durandière se libéra (1513), en cédant une maison rue du Moulin ; — Guillemine Derval, (1447) une rente de 5 sous qui était servie, en 1507, par J. Barbin, ciergier à Nantes ; — Jacques Thomecy, 5 livres de rente foncière assises sur la maison Bidon (1456), sur lesquelles G. Bernard, baguetier, fut condamné à payer 8 sous de rente (1477) ; — Guy de Carné, chevalier, seigneur du Lestier, une pipe de vin de rente annuelle (1459) hypothéquée d'abord sur la terre de la Marière, puis transférée par H. Terrien sur la terre de Bougon, appartenante à Jean de la Lande, en 1522 ; — Marie Langlais, veuve Dubois, une maison et des terres à la Renardière, en la paroisse de Chantenay (1465) ; — Marie de Rieux, vicomtesse de Thouars, une rente foncière de 12 livres que Fr. du Breil, écuyer, seigneur du Bois (Riaillé) s'est engagé à payer sur sa terre du Bois, en vertu d'un contrat d'obligation souscrit envers les exécuteurs testamentaires (1469).

H 224. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1473-1639.** — Fondations des ducs et duchesses de Bretagne. — Mandement du duc François II à Guillaume Gérard, receveur ordinaire de Nantes, de payer aux Carmes de Nantes une rente de 100 livres pour assurer le service des 16 messes hebdomadaires fondées par Marguerite de Bretagne son épouse (1473). — Mandements du roi Charles VIII à François de Cardonne, général des finances de Bretagne, de faire payer aux

Carmes non seulement les 200 livres qui leur ont été constituées sur la recette de la Prévôté de Nantes, en reconnaissance d'un prêt de 4.000 livres, mais encore les 100 livres qui proviennent de la fondation de la duchesse Marguerite (1491-1492). — Ordonnance des États de Bretagne assemblés à Rennes enjoignant au receveur ordinaire de Nantes de payer la rente de 200 livres que la duchesse Anne assigna sur sa recette pour le service d'une messe quotidienne en mémoire de son père et de sa mère (1525). Mandement du général des Finances et de la Chambre des Comptes de continuer le paiement de la rente de 100 livres. — Bref de Jules II à la reine Anne de Bretagne lui permettant de faire transporter le corps de Marguerite de Foix, inhumé à la cathédrale de Nantes, dans le tombeau qu'elle a fait construire pour le duc François II, en l'église des Carmes (1506). — Mandement du roi François I<sup>er</sup> au sénéchal de Nantes de s'informer de l'état d'avancement du grand autel construit aux Carmes, près dudit tombeau, par l'ordre de la duchesse, d'estimer avec le concours de gens experts le montant des dépenses à faire pour l'achever et d'adresser un rapport au Conseil (1534). — Procès-verbal rédigé par le sénéchal Brece, assisté de Jean des Marais, maître tailleur d'images, Jean Morel, maître maçon du château de Nantes, Jean Tuffereau et Jean de la Noë, maîtres maçons experts en maçonnerie et imagerie, relatant que Michel Columbe a sculpté non seulement le tombeau des princes, mais encore plusieurs personnages de la table de l'autel. — Autre procès-verbal constatant que le chœur de l'église renferme seulement deux tombeaux : celui de François II et celui des seigneurs de Rieux (1630).

H 225. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

**1479-1790.** — Testaments, actes de donation, de ratification, d'acceptation, de reconnaissance et de recouvrement établissant l'origine et l'assiette des fondations d'anniversaires faites en l'église des Carmes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Guillaume Recoursault, chanoine de Notre-Dame de Nantes et recteur de Saint-Laurent de Nantes, 3 livres de rente foncière sur une maison de la rue Saint-Léonard (1479) ; — Thomasse des Vaux, veuve Piedoye, une rente de 100 sous (1484) ; — Thébaut Lucas, héraut d'armes de la duchesse Anne, connu sous le nom de Vannes, une rente foncière de 2 livres 10 sous (1520) ; — François Lespervier, seigneur de la Bouvardière (1515), une rente foncière de 25 livres dont Fr. de la Lande, seigneur de Carconet, se libéra en donnant une maison à la Fosse (1518) ; — la demoiselle de la Grohandaie, une

rente foncière de 100 sous sur la maison des Étables, rue des Carmes (1551) ; — Guillaume Catho, marchand, une rente de 12 livres (1580) ; — Guillaume de Francheville, sieur de la Villate, 25 livres de rente foncière sur diverses maisons de Nantes (1588) ; — J. Rousseau, sieur de la Galopinière, 25 livres de rente sur la maison du Jeu-de-Paume, rue des Carmes (1589) ; — Michel Lorient, 25 livres de rente (1590) ; — Jean Lorient, sieur du Fief, 20 livres de rente foncière sur la maison du Pélican, rue des Carmes (1591) ; — Guillemetté Mouillard, veuve J. Fauverel, 36 livres de rente foncière sur une maison du Marchix (1596).

H 226. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 123 pièces, papier.

**1595-1778.** — Testaments, actes de donation, d'acquisition, de partage, de reconnaissance et de recouvrement établissant l'origine et l'assiette des fondations d'anniversaires faites en l'église des Carmes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : A. Le Fourbeur, sieur du Vignau, ci-devant procureur-syndic des États de Bretagne, une rente foncière de 15 livres sur la terre du Vignau, en Chantenay (1595), laquelle fut successivement servie par R. Main, écuyer, sieur de la Cartrie, par Hélié de Gany, écuyer, acquéreur du Vignau, en 1613, puis par Michel Moulin de Cheviré (1662) ; — Pierre Fournier et G. Boux, sieur et dame du Ronceray (1604), une rente de 37 livres 10 sous sur la terre du Ronceray, en Varades, laquelle fut servie par Pierre Fournier, recteur de Saint-Erblon (1625), par R. Doudart, sieur du Prat (1651) ; Jean Pillais, écuyer, sieur de la Fromentière (1739) ; plus une autre rente de 37 livres 10 sous assise sur une maison voisine du couvent laquelle appartient à Julien Boux, seigneur des Avenaux, prévôt de Nantes (1667), puis à A. Leloup, chevalier, seigneur de la Billiais (1728) ; — Jeanne Cougland, veuve J. Denays, maître écrivain à Nantes, 56 livres de rente (1618) ; — Pierre Druais, sieur de la Mare, 3 livres de rente (1621) ; — Maurice Couperie, de Tartifume, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes (1625), une rente foncière de 24 livres sur la maison du Mouton-Blanc, rue Saint-Nicolas, laquelle appartenait à la veuve Bontemps, en 1771 ; — Pierre Pâris, procureur au Présidial de Nantes, 25 livres de rente (1627) ; — Jeanne Guiton épousa Godart (1628), et Jean Guiton du Poyet (1631), 91 livres de rente foncière sur des héritages situés dans la paroisse de la Chapelle-Heulin.

H 227. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

**1630-1771.** — Testaments, actes de donation, de

reconnaissance, d'acquisition, établissant l'origine et l'assiette des fondations d'anniversaires faites en l'église des Carmes de Nantes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Isabelle Lambert, veuve J. Bondurant, une rente de 12 livres sur une maison de la Grande-Rue, voisine du Pilon (1630); — Jean de Rieux, marquis d'Assérac, une rente de 250 livres sur la terre du Bois de Roz, en Limarzel (1631), pour aider les religieux à construire un jubé dans leur église; — Gilles Pilloquet, jardinier, une rente foncière de 6 livres sur un canton du village de la Saulzaie, en la paroisse de la Chapelle-Heulin (1632); — G. Sotin, veuve Imbert, une somme de 300 livres (1633); — J. Poidras, sieur de Montrelais, et J. Lorient, une rente foncière de 20 livres sur la maison du Pélican, rue des Carmes, à Nantes (1636); — J. Bourget et O. Godart son épouse, une somme de 900 livres (1639).

H 228. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

**1633-1793.** — Testaments, actes de donation, d'acquisition, de reconnaissance, d'accord et de recouvrement, établissant l'origine et l'assiette des dotations attachées aux fondations de prières et d'anniversaires faites en l'église des Carmes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Claude Toubanc, prêtre, seigneur de la Bouvardière, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France (1642), une rente de 8 setiers de blé, seigle, sur la métairie du Bignon, en la paroisse de Sainte-Pazanne, rente qui fut réduite à 6 setiers en faveur de P. Labbé, sieur de la Persagotière (1681); — Jeanne du Bois (1642), une rente de 60 livres qui fut amortie par Jean Sorin, écuyer, sieur de la Ferrière, conseiller au Présidial, son exécuteur testamentaire (1655); — Ch. Roze, titulaire de la chapellenie de Saint-Nicolas, en Cordemais, 400 livres (1644); — Jean Belceil, marchand, fondateur de l'office des Quarante-Heures, célébré le jour de la fête de l'Immaculée-Conception, et de la messe du samedi (1646), une rente de 850 livres qui donna lieu à de nombreuses transactions avec ses héritiers et créanciers; — Hurault, bénédictin de Pirmil, 400 livres.

H 229. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1643-1741.** — Fondation de 4 grandes messes par an et d'une messe par semaine par François Madeleineau, sieur de Malville et du Bréron (1652), au moyen de 60 livres de rente, en partie assise sur des loges voisines du Jeu-de-Paulme de Saint-Nicolas; actes d'acquisition et de reconnaissance souscrits par Pierre Dolu et ses

héritiers. Fondation d'une messe par semaine tous les samedis par P. Dargenton, veuve Hamon, moyennant un don de 480 livres (1653); — par Louis Boju, seigneur de la Ménolière, moyennant une rente foncière de 40 livres à prendre sur ses domaines. — Testament de Claude Le Borgne, seigneur de Vigneu, portant fondation de 2 messes de *requiem* par semaine, au moyen d'une somme de 1.200 livres (1659), et reconnaissances souscrites par J. Binet, chevalier, seigneur de la Blottière, grand bailli d'épée du comté nantais, et par Anne Le Borgne, son épouse (1699), et par Victor Binet de Jasson, aussi grand bailli d'épée, fils du précédent (1741). — Bail d'une maison sise rue Saint-Léonard, chargée de 6 livres de rente foncière, en vertu de la fondation de Claude Goutière (s. d.), reconnaissance et quittance (1716).

H 230. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

**1539-1773.** — Testaments, actes de donation, de rente, de bail, de reconnaissance, de subrogation, de partage, établissant l'origine et l'assiette des fondations d'anniversaires et de prières faites en l'église des Carmes de Nantes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Fr. Baud, recteur de Saint-Nicolas de la Barbâtre, 50 livres de rente foncière (1660); — François Ménardeau, sieur de la Hulonnière, un don de 1.200 livres (1661); — J. Dhuict, veuve Ph. Charette du Landreau (1661); — Jeanne Le Meignen, 40 livres de rente foncière sur des héritages de Couëron (1662); — G. Duclos, prêtre, recteur de Saint-Brevin, 520 livres (1662); — Fr. Lemoine, écuyer, sieur de la Tour, conseiller-maitre à la Chambre des Comptes, 125 livres de rente constituée (1663); — Jeanne Meignen, 40 livres de rente foncière; — Noël Martin, notaire de la vicomté de Donges, 20 livres de rente foncière (1663); — Marie Fauveau, veuve Lemesle, 25 livres de rente foncière sur des terres de Saint-Donatien (1663); — Jeanne Dargenton, veuve Grégoire, 240 livres; — et Mathurine Jouneaux, 500 livres (1669).

H 231. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

**1603-1774.** — Testaments, actes de donation, de ratification, d'acceptation, d'obligation, d'acquisition, de reconnaissance, de subrogation, de recouvrement, établissant l'assiette et l'origine des fondations d'anniversaires et de prières faites en l'église des Carmes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Fr. Lorient, dame de Belébat, 20 livres de rente foncière sur la métairie de Belébat, en Orvault (1670); — Pierre

Sauvaget, écuyer, sieur de Talhouet, 30 livres de rente hypothécaire (1670); — Mad. des Alletz, épouse de Fr. Royer, 300 livres (1671); — Marg. Le Petit, femme Le Tourneux, 30 livres de rente constituée (1675); — Marg. Creté, veuve Bahau, 500 livres (1675); — P. Fruneaux, 15 livres de rente foncière sur une maison de Richebourg (1676); — Louise Lair, veuve Bureau, une maison rue Saint-Similien, plus 6 livres 10 sous de rente foncière sur une maison de la Saulzaie, à Nantes (1677); — Cath. Michel, veuve Fr. Le Court, une rente de 6 livres sur une maison de la Fosse (1682); — J. Lorido, chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, 31 livres de rente foncière sur une maison de la Fosse (1687); — Guy Valeille, écuyer, maître d'hôtel de Monsieur, 100 livres (1690); — G. Brosset, veuve Gaborit, 6 livres de rente foncière sur une maison de la rue des Carmes (1694); — Marie Dumoulin, 3,000 livres (1753); — J.-François Lejeune de la Talvasserie, capitaine de milice au quartier de Nippes, île de Saint-Domingue, représenté par son gendre et Charles Lejeune du Perray, officier de milice bourgeoise, à Nantes (1773).

H. 232 (Liasse.) — 19 feuillets, papier.

**1710.** — Liste générale des fondations de messes, de prières, de processions et d'offices faites en l'église des Carmes de Nantes, depuis la fondation du couvent (3 février 1327), dressée pour envoyer au chapitre général, en vue d'obtenir une modération de taxes sur les droits d'amortissement. Il résulte de la statistique dressée à la fin, que le couvent était chargé de célébrer chaque année 7,389 messes basses et 1,142 messes chantées, et que le total de la boîte des fondations ne dépassait pas 1,953 livres, 9 sous.

H. 233. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

**1464-1773.** — Titres de propriété des immeubles voisins du couvent. — Acquisition de la maison des Ciseaux-d'Or par les religieux, en 1517, pour la somme de 1,000 livres, payée à Y. Bourdei; arrentement à François Bodazain, pour le prix de 30 livres par an (1566); aliénation sous réserve de rachat (1571); acquisition par Ch. Moricaud du Vivier (1645); opposition et adjudication du retrait aux religieux (1646); accord avec A. Binet et Cath. Maillard, héritiers des vendeurs primitifs (1659), et instance en paiement de location contre les enfants de Ph. Charette du Landreau et Jeanne Dhuict, son épouse (1663). — Déguerpissement de la maison de Paradis, consenti par Jacques Huet,

sieur de la Belière, qui la tenait à la charge de 25 livres de rente (1537); nouvel arrentement concédé par les religieux à Nic. Cochet (1540); permission à Ph. Fouillole de la Pilleterie d'élever la maison du Paradis au niveau de la maison du sieur Desmarais, moyennant une augmentation de 8 livres de rente (1646), reconnaissance et quittance de la rente de 33 livres.

H 234. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

**1560-1703.** — Titres de propriété des immeubles voisins du couvent. — Actes d'acquisition, de déguerpissement, d'adjudication et d'échange concernant les maisons de Michel Catreux, de Renée Godier, veuve Cercler, de Macé Juguet, de Perrine Roquet, de Ph. de Casalis, avocat, d'Isaac Audrain, de Jean Moricaud, sieur de la Forgerie (1693). — Adjudication de 3 corps de logis, situés rues de la Poissonnerie et de la Salorge, à Renée Lorido, veuve G. de Lisle de la Nicolière, écuyer, laquelle subrogea les religieux dans tous ses droits (1703).

H 235. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; 1 sceau.

**1490-1731.** — Règlements de servitudes avec les propriétaires des maisons voisines du couvent. — Procès contre R. Maillard, qui voulait faire construire des galeries gênantes, dans lequel se rencontre une lettre missive de la duchesse Anne audit Maillard, pour le prier de cesser ses entreprises (1503); — accord avec Thibaud Le Vicomte, sieur de Calléon (1508); — condamnation de fermer les toucs et évier de sa maison, prononcée contre Olivier Boistau et consorts (1582); — procès-verbal d'une ouverture faite dans la maison François (1645); — accords avec Ch. Moricaud, à propos des vues qu'il a prises sur le couvent (1656); — avec les chanoines de Notre-Dame et le chapelain des Blineaux sur la mutualité d'un mur de maison sise au faubourg de Saint-Similien (1731).

H 236. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1625-1711.** — Domaines situés dans les paroisses de Saint-Donatien et de Saint-Similien, banlieue de Nantes. — Acquisition, par les religieux, d'une pièce de terre voisine de la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde (1625); — du logis et domaine de la Réauté, appartenant à R. Chupin, du Plessis-Renard (1628); du logis et domaine de la Cossardière, appartenant aux enfants mineurs de Pierre du Tressay, écuyer, sieur du Tréday, et d'Elisabeth de Rouvres, son épouse (1665); — du

logis et domaine du Pressoir saisis sur J. Tahet, absent, et Madeleine-Le Droyt (1676) ; — et reconnaissance du droit de passage, souscrite par le sieur Cotineau, sur le terrain du Pressoir, lui appartenant (1711).

H 237. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1537-1660.** — Acquisition du domaine de la Jallais, en la paroisse de Donges, appartenant à Jean de Marbré, écuyer, seigneur du Fresne, moyennant la somme de 11.550 livres (1660). — Echange d'une rente de 17 livres 4 sous, dépendante de la communauté, contre cinq quartiers de vigne, une pièce de terre et un moulin au village de Launay-Bruneau, en la paroisse de Basse-Goulaine (1546) ; demande en paiement d'indemnité produite par le meunier : notification aux plaids généraux de la cour de l'Épine-Gaudin ; instance en paiement de fermage contre R. Perrais, poursuivie devant le Présidial de Nantes.

H 238. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1476-1737.** — Arrentements. — Instance en déguerpissement poursuivie contre la veuve Catuit, so-disant locataire d'une maison sise en la paroisse Saint-Saturnin de Nantes, par A. Derien, nanti d'un contrat d'arrentement du même immeuble, à lui consenti par les religieux Carmes, en 1475. — Accensement d'une maison sise au carrefour des Changes, consenti à R. Bonin (1466) ; condamnation de payer contre O. Rouillé ; et nouvel arrentement à J. Tabiet de la Porcherie (1508). — Aliénation en faveur des frères Cassart, d'une maison sise à la Fosse de Nantes, grevée de 25 livres de rente par Perrine de Jeucourt, tutrice des filles de Fr. Lespervier de la Bouvardière (1518). — Arrentements d'emplacements et de boutiques touchant le couvent et l'église des Carmes, consentis à Bl. Charpentier, à Jean Kerneval, couturier, à Michel de Viesque, sieur de la Barre (1588) ; à J. Bellec, carreleur, à J. Tanton, à P. Desvaux, J. Pétard, J. Loirat, Robineau du Plessis, maître barbier, et autres.

H 239. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

**1644-1790.** — Baux à ferme des chambres du logis des Ciseaux-d'Or, d'un logis situé rue Saint-Similien, du moulin Tahet, en Saint-Donatien, de la tenue de Miséricorde, en la paroisse de Saint-Similien ; de plusieurs magasins et de loges autour de l'église des Carmes. — Aveux rendus à l'évêché de Nantes pour la tenue de Miséricorde, les domaines de la Réauté et de la Cossar-

dière (1671) ; — à la seigneurie du Port-Durand, pour la pièce du Rosty, en la paroisse de Saint-Donatien (1752) ; — à la seigneurie de Langle, possédée par Anne Robert du Moulin-Henriet, pour la rente de six setiers, assise sur la métairie du Bignon (1757).

H 240. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 1 sceau.

**1461-1774.** — Actes d'acquisition, de subrogation de reconnaissance, de procédure, concernant des rentes foncières dues par E. Goheau, écuyer, seigneur du Bois-Benoist (1461) ; — par J. Toulaine, marchand, rue des Carmes, J. Jehan, M. Dubreil, par M. Moreau, propriétaire de la maison de Saint-Michel (1590) ; Charles Petit, maître peintre, P. Sévin, orfèvre, les héritiers Coussay, Marie Ducharme, veuve Fourcade, J. Richard du Plessis, docteur régent de la faculté de médecine (1773) ; — et par les détenteurs de la maison du Vivier ou de Cornouaille, en Saint-Donatien.

H 241. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1432-1768.** — Rentes foncières. — Actes de vente d'immeubles, de reconnaissance, d'obligation, de recouvrement, concernant des rentes foncières assignées sur des maisons de Nantes par la veuve Lecomte, R. Feillays, E. Davy, A. Regnard, Y. Calvet, Fr. Thomecy, marchand, Ant. de Tutevoie, docteur en médecine, Fr. Leporc, seigneur de Larchatz, connétable de la ville et du château de Nantes (1544). — Echange de cantons de prés cédés par les religieux à Guillaume de la Lande, contre une rente de 10 livres à prendre sur la terre du Buron, appartenante à Jean des Rames, seigneur de Vigneu (1475). — Arrêt de condamnation contre Cl. de Vay de la Rochefordière, débiteur de 10 livres de rente (1588). — Arrêt autorisant la revente de la terre de l'Abbaye, en Chantenay, dépendante de la succession de Jean Le Mazoyer, écuyer, sieur de la Ville-Serin (1645). — Reconnaissance d'une rente de 6 livres 13 sous assise sur la closerie de Ville-Bresme, en la paroisse de Parné (Saurmurois). — Condamnation de payer une rente de 17 livres, prononcée contre Fr. Morisson, veuve de François de l'Ecorce (1698). — Sentences et actes de reconnaissance relatifs au paiement de rentes foncières et constituées, à prendre sur des héritages de la Chapelle-Heulin, de Vertou, et sur des maisons de Nantes.

H 242. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1399-1776.** — Devoir de Loire. — Mandement de Jean IV, duc de Bretagne, à l'évêque de Nantes, son

conseiller, et à tous ses officiers, de publier partout qu'on a faussement accusé le prieur du couvent des Carmes de Nantes, d'avoir sollicité du duc l'octroi d'un devoir quelconque à percevoir sur chaque pipe de vin (Vannes, 14 octobre 1389). — Arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant que les religieux Carmes de Nantes jouiront du devoir de Loire possédé d'abord par P. Landais, seigneur du Loroux-Bottereau, et légué ensuite au couvent par Fr. Lespervier (1567). — Etat constatant que le produit du devoir s'est élevé à 108 livres 15 sous, pendant le second semestre de 1605. — Baux à ferme du même devoir de Loire consistant dans les trois dixièmes d'un denier, dans les 4 deniers qui se lèvent sur chaque muid de sel arrivant au port de Nantes, concédés à M. Hémerly, sieur de l'Ertaudière, en 1673; — à J. Gely de Fontenilles, visiteur des fermes générales du Roi (1776); etc.

H 243. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

**1421-1544.** — Prêts. — Quittances des bijoux, joyaux, pierreries et objets précieux remis en gage aux religieux Carmes et restitués ensuite par eux à Jean Dronyon, trésorier et receveur général de Bretagne, et à Jean Mauléon, trésorier de l'épargne, garde de ses joyaux et de sa vaisselle, de 1421 à 1426. — Lettres patentes du duc François II confirmant aux religieux Carmes l'octroi des 220 livres de rente qui leur ont été assignées pour paiement des 4.000 livres à eux dues de reliquat sur les bijoux qu'ils ont remis, lettres de vérification émanant du maréchal de Rieux, tuteur de la duchesse Anne (1488); visa de J. François, général des finances de Bretagne, maître d'hôtel du Roi (1491); — et quittances des termes payés au prieur des Carmes, de 1525 à 1544, par les fermiers de la Prévôté de Nantes.

H 244. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1606-1706.** — Contrats des rentes constituées au profit des Carmes par Ch. Gaurays, sieur des Douaudières (1606); Michel Doussin, marchand, M. Catreulx, sieur du Tertre, P. Lemarié, sieur de la Levraudière (1649); N. Ledoux de Beaulieu, P. Chambellé, seigneur de l'Ouche (1675); L. Meneust, marchand, capitaine du faubourg de Biesse, V. de Saint-Pern et Isabelle Gaborry, son épouse, A. de Kerboudel, chevalier, seigneur de la Courpéan, par les paroissiens de l'île de Bouin (1681), Françoise de Plumaugat, veuve de R. Burot, sieur de la Bonnaudière (1695), R. de Callouet, sieur de Lanidy, etc.

H 245. (Registre.) — 210 feuillets, papier.

**1752-1790.** — Journal des recettes de la communauté des Carmes de Nantes, contenant le produit des fermages, des rentes foncières et constituées, des revenus de la sacristie et des aumônes.

H 246. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1404-1790.** — Passif de la communauté des Carmes. — Procédures, accord, reconnaissance concernant le service d'une rente de 8 livres 10 sous due au chapelain de la chapellenie du Crucifix, fondée à la cathédrale par Daniel Le Vayer, chanoine de Nantes, assise sur une maison de la paroisse de Sainte-Croix; remboursement de 15 livres de rente, accepté par les Carmes d'Antoine de Brenezay, qui, en retour, s'est obligé à acquitter la rente de 11 livres due au desservant de la chapellenie du Vieux-Crucifix (1539). — Obligation de 1100 livres contractée par les Carmes envers Pierre Fanuche, marchand de Lucques (1463). — Autres obligations souscrites au nom de Fr. Goutel, de Fr. de la Lande, de R. Garreau, de L. Letourneulx, veuve de Luc Guillet, seigneur de la Raudière, et de Cath. Bertet.

H 247. (Registre.) — 23 feuillets, papier.

**1767-1791.** — Livre des délibérations capitulaires du couvent des Carmes de Nantes, contenant l'énumération du personnel de la communauté, les élections des officiers, les résolutions prises sur les emprunts, les dons, les locations, la refonte des cloches, etc.

H 248. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1507-1552.** — Privilèges et franchises des Carmes de Nantes. — Lettres des vicaires généraux du diocèse de Nantes, visant des bulles de Jules II qui relatent et confirment les faveurs accordées à l'ordre des Carmes et leur permettent de publier les indulgences qu'ils ont obtenues pour leur église (1507). — Arrêt du Parlement autorisant les Carmes de Nantes à publier par toute la province les indults obtenus par eux de la cour de Rome, à prêcher la parole de Dieu et à recueillir des aumônes des fidèles (1552). Formule d'affiliation à l'ordre du Mont-Carmel (s. d.).

H 249. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

**1446-1605.** — Confréries desservies dans l'église des Carmes. — Contrats d'arrentement et de vente,

actes de reconnaissance, d'accord, de recouvrement concernant le paiement de diverses rentes foncières dues aux prévôts de la confrérie de Notre-Dame, par Jeannot Samson, Méry Guillet, G. Bourdin, R. Jounet, la veuve Cognart, Jean Goupil, seigneur du Pied-Argent (1524) et autres. — Compte rendu par A. Gaudin et J. Guymant, naguère prévôts de la même confrérie pendant l'année 1532, comprenant l'inventaire des ornements et des titres; la recette des rentes dont le total s'élève à 72 livres, la liste des frères et sœurs de l'association divisée par paroisses au nombre de 435, lesquels tous ensemble payèrent 253 livres, et le détail des dépenses. — Extrait du livre des délibérations des marchands, confrères de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, portant élection de 2 prévôts et contenant diverses prescriptions. Condamnation de payer aux Carmes une somme de 50 livres.

H 250. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 1 sceau.

**1400-1737.** — Chartreux de Nantes. — Ordonnance de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, portant que, dorénavant, les revenus de la dotation de 300 livres assise aux chanoines de la Collégiale, fondée par les anciens ducs en la chapelle de Saint-Donatien de Nantes, sur les devoirs de Loire, seront perçus par les officiers de la Prévôté, que la Chambre des Comptes en aura connaissance, et que, s'il y a insuffisance de produit, on prélèvera l'appoint sur les autres taxes de la Prévôté (1400); — mandement de la même duchesse au receveur de la Prévôté de se charger de la recette ci-dessus et de prélever sur les autres droits ce qui manquera à la dotation (1402); — et mandement conforme d'Arthur de Richemont, lieutenant, gouverneur et administrateur du comté de Nantes pour Jeanne de Navarre, reine d'Angleterre (1414). — Lettres patentes du duc François I<sup>er</sup>, instituant un couvent de chartreux dans la chapelle de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien, sise en la paroisse de Saint-Clément, et desservie auparavant par 6 chanoines séculiers, assignant une dotation de 650 livres de rente sur les deniers de la Prévôté de Nantes, et exprimant le vœu que le pape consente à ratifier la fondation (1445). — Mandement du même duc au sénéchal et aux officiers de Nantes d'assigner à la collégiale des chanoines l'église paroissiale de Saint-Donatien, pour qu'ils continuent à y célébrer leurs offices, de livrer aux Chartreux la chapelle de Saint-Donatien avec ses dépendances, plus la rente qui leur a été octroyée en dotation, et de faire édifier les maisons claustrales nécessaires à leur logement (1446). — Mandement du duc Pierre aux receveurs et fermiers du comté de Nantes, de continuer

le paiement régulier des sommes assignées aux Chartreux (1453 et 1454). — Mandement d'Arthur de Richemont, connétable de France, aux fermiers de la Prévôté de Nantes, de prélever dorénavant sur les 2.000 livres à lui assignées chaque année sur la recette de la Prévôté, la somme de 400 livres en faveur des Chartreux afin de les aider à réparer leur couvent (1453). — Mandement du duc François II aux receveurs et fermiers de la Prévôté, de payer au prier des Chartreux la rente due à son couvent (1460); — et lettres de confirmation du roi Charles VIII ratifiant la même fondation de 600 livres de rente (1491). — Bulle du pape Eugène IV approuvant la fondation de la Chartreuse de Nantes et prononçant l'extinction de la collégiale séculière (1446). — Lettres de l'évêque de Laodicée, Denis, muni des pouvoirs de G. de Malestroit, évêque de Nantes, relatant qu'il a béni et consacré l'église des Chartreux, y compris les chapelles attenantes dédiées à saint Michel, à sainte Catherine, à sainte Anne, à saint Blaise et à sainte Marguerite, et qu'il a concédé un an d'indulgence aux fidèles qui visiteront désormais la susdite église (1459). — Bulle du pape Paul II concédant 7 ans d'indulgence et autant de quarantaines aux fidèles qui visiteront dévotement la chapelle Sainte-Anne, attenante à la Chartreuse, et contribueront aux frais de son entretien (1466). — Acceptation, par le Chapitre de Saint-Pierre de Nantes, de la fondation de deux processions annuelles, demandées par Catherine de Luxembourg, sur la tombe d'Arthur III, son époux, enterré aux Chartreux, pour le lundi de Pâques et le lundi des Rogations, moyennant la somme de 122 écus de vieil or et la livraison de 3 chapes de deuil (1463). — Donation, par la même dame, aux Chartreux, d'un tableau d'or garni de plusieurs reliques de la Passion, de pierres précieuses et d'autres reliques de divers saints (1484); et lettre du procureur général de la Bedoyère, au procureur du Roi, à Nantes, annonçant qu'il y a lieu de rappeler aux chanoines de Saint-Pierre les termes de la fondation de C. de Luxembourg (1737).

H 251. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

**1457-1610.** — Titres des domaines formant l'enclos du couvent des Chartreux. — Acquisitions de maisons et de pièces de terre appartenantes à J. Champain, à Perrot Leclerc et Jean du Cellier, seigneur du Bois (1468). — Acte de l'évêque Guillaume de Malestroit relatant qu'il renonce à tous les droits de lods et ventes à lui dus pour les contrats ci-dessus, à la condition que les Chartreux lui serviront 12 deniers de rente et un plat de fruits de leurs jardins (1461); et décharge des mêmes droits octroyée par le duc François II pendant



l'année du rachat (1472). — Acquisition d'un jardin appartenant à H. Garnier. — Accord dans lequel les religieux consentent que les chanoines de Saint-Pierre exercent le retrait féodal des héritages qu'ils ont acquis dans leur fief, à la condition qu'il ne sera bâti aucun édifice à moins de 30 pieds de distance de leurs murs, qu'aucun arbre ne sera planté, et que les propriétaires n'ouvriront aucunes vues sur le couvent; ratifications des parties et de Jean de la Ramée, vendeur (1491). — Accord dans lequel Ph. Jourdanot consent à rétrocéder au couvent une maison et un jardin voisins de l'enclos (1616); et consentement obtenu du chapitre de Saint-Pierre, moyennant une rente de 54 sous (1610).

H 252. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

**1445-1706.** — Fondations ducales. — Copies des lettres de François I<sup>er</sup>, des mandements d'Arthur de Richemont et du duc François II, assignant 650 livres de rente aux Chartreux sur la recette de la Prévôté de Nantes. — Requête du duc de Mercœur accompagnée d'un ordre de continuer le paiement (1590); requêtes au Roi, au Général des Finances, extraits des états de recette et de dépense, arrêts favorables de la Chambre des Comptes, du Conseil du Roi, et ordonnances des Trésoriers de France, Généraux des Finances. — Lettres de la duchesse Anne, reine de France (imprimé), concédant pour une durée de 10 ans aux Chartreux de Nantes le droit de pêche et l'usage du roseau d'un étang situé dans l'Erdre, entre les moulins de Barbin et les moulins des Halles (1498). Traité conclu avec la ville de Nantes, à laquelle les religieux ont cédé leur marais de Barbin, en échange d'une rente de 600 livres (1752), et homologation de 1754. — Reconnaissances d'une rente foncière de 24 sous assise sur une maison du faubourg Saint-Clément, léguée par E. Thomas, épouse de Guillaume Davy, contrats de vente et d'arrentement de l'immeuble, et condamnations de payer prononcées contre G. Gillot, P. Toussect et autres.

H 253. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

**1515-1701.** — Dons et legs aux Chartreux de Nantes. — Testaments, actes de donation et d'acceptation concernant les fondations pieuses faites par les bienfaiteurs dont les noms suivent: Guillaume de Montigné, écuyer, seigneur de la Haie, 10 livres de rente; — Pierre Quentin, recteur de la paroisse Saint-Léonard, 163 livres tournois de rente, pour l'augmentation du couvent et l'entretien de deux religieux de plus (1536); — Nic. Antoine de Perouze, marchand florentin,

200 livres; — G. Drouet et M. Pineau, sieur et dame de l'Angle, 50 livres de rente (1556); — Guill. de Lignières, abbé de Saint-Aubin, archidiacre de la Mée, 1,200 livres (1562); — François Guycaznou, novice, tous les héritages provenant de la succession de Marguerite Tournemine, sa mère; — M. Vivien, garde de la monnaie de Nantes, 360 livres; — A. Thébaut, prêtre, une maison à Ancenis, la métairie du Mortier en la paroisse de Saint-Géréon (1564), lesquels furent aliénés la même année; — Laurent Goussault, prêtre et novice, 300 livres et divers objets mobiliers (1569); — Etienne Le Courvaisier, prêtre, 300 livres (1574); — René Martin, sieur de la Thomasière, de 10 boissellées un tiers de terre sises en un clos voisin du bas chemin de Saint-Donatien (1579), appartenantes auparavant à J. Lamoureux, écuyer, sieur de la Poupelière; — Jean Hazon, novice, 400 écus sol (1586); — Renée Burot, veuve Perrin, 2,000 livres tournois, pour l'entretien d'un religieux qui priera spécialement pour elle et sa famille (1586); — J. Danuncibay, marchand à la Fosse, 100 écus; — René Laurent, sieur de la Noë, 15 livres tournois de rente sur la Noë de Passay (1601), pour laquelle il y eut reconnaissance de L. de la Grue (1698), chevalier, et de J. Pépin de Belisle, chef d'escadre des armées navales, seigneur de la Frudière et de la Noë (1781); — Jean de Bégasson, écuyer, et Jeanne de Guillon, 80 livres de rente foncière sur la Lardais, en Maure, à l'occasion de la profession de J. de Guillou (1615); — J. Foucault de la Guérinière et du Tertre, conseiller en Parlement, et J. André, son épouse, 1,200 livres (1625); — P. Bedeau de Saint-Lô, conseiller et médecin ordinaire du Roi, et M. Blanchard, son épouse, 400 livres (1628); — P. de la Forest d'Armaillé, novice, 2,500 livres (1632); — J. de Harrouys et Ch. Goddes, sieur et dame de l'Espinay, 3,200 livres tournois (1635); — G. Bidé, chevalier, seigneur de la Bidière, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, 4,000 livres tournois (1649); — et Fr. Marin de Beau-regard, conseiller du Roi en ses Conseils, 12,000 livres, à la charge d'une rente viagère de 666 livres (1652).

H 254. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1440-1657.** — Dons et legs aux Chartreux de Nantes. — Donation par P. Bintin, recteur de Saint-Clément et principal régent du collège de Nantes, d'une maison avec jardin, sise près de l'enclos du couvent, qu'il avait acquise d'Y. Garnier (1572), et anciens contrats d'acquisition; — donation, par Marabotin Corbinnelli d'une maison avec jardin située en face du couvent (1574) et grevée d'une dette de 500 livres envers les

pauvres de l'aumônerie, qui fut amortie par les Chartreux ; sont joints les titres suivants : exemption de dîme accordée par l'évêque Philippe du Bec (1578) ; — sentence du Présidial maintenant les religieux en possession de la franchise des dîmes malgré les réclamations des chanoines de Saint-Pierre (1589), et les anciens titres de propriété de cette tenue qui fut arrentée par les enfants de Jean de Montigné, écuyer (1487), et acquise par Fr. Lapothaire, en 1524. — Accords conclus avec le titulaire de la chapellenie de Saint-Michel, sur la mitoyenneté d'un mur. — Donation, par Jacqueline Dupont, d'un journal de terre en la tenue de Godivelle, de 3 quartiers de vigne au clos de Montfoulon et d'une rente foncière assise sur une maison du faubourg Saint-Clément (1582) : sont joints des actes de baux à rente, de vente, et une transaction avec son neveu Laurent Amyon, notaire royal, demandeur en cassation du testament de sa tante.

H 255. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1455-1599.** — Titres des domaines de la paroisse Saint-Donatien. — Acquisitions : à Montfoulon, près Barbin, de 3 quartiers de vigne et d'une perrière dépendants du temporel de la chapellenie Louessart, dont le chapelain reçut 30 écus, suivant l'appréciation des recteurs de Saint-Laurent et de Saint-Clément, experts désignés par l'évêque (1455). — Transaction avec G. Morin, conseiller au Présidial de Nantes, seigneur de la Marchanderie et de la Sorinière, lequel concéda aux religieux le droit de tirer de la pierre (1559), et rétrocession du même droit, moyennant 150 livres, en 1599. — Acquisition de la tenue du Bas-Chemin (1529), à laquelle sont joints les anciens contrats conclus par P. Restière, G. Chauvin, écuyer, seigneur de l'Esperonnière et de Saint-Thomas (1505), J. Trillon, etc. — Engagement pris par les religieux envers les paroissiens de Saint-Donatien de payer 30 sous de rente, à la condition que leurs domaines seront exempts des fouages (1536), et amortissement d'une rente de 3 livres 10 sous due aux héritiers de Pierre de la Jou, seigneur de la Rouillonnaie. — Acquisition d'un canton de terre appartenant à J. Guillet, sur lequel on fit construire un mur avec le consentement des chanoines de Saint-Pierre (1564).

H 256. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 1 sceau.

**1596-1754.** — Titres des domaines de la paroisse Saint-Donatien. — Échange de deux pièces de terre

sises près de Saint-Georges (Nantes), lesquelles furent cédées au titulaire de la chapellenie de Champfleury contre une maison avec jardin, voisine de la Chartreuse (1632), contrat auquel se trouvent joints : un arrentement, des procès-verbaux de prisage et d'état de lieux, des requêtes à l'évêque et au Présidial, une enquête sur le bruit qui se faisait dans cette maison, et une ordonnance de permutation, un arrêt confirmatif et l'approbation épiscopale. — Acquisition de la maison noble de la Bouteillerie et de son enclos, moyennant la somme de 8,000 livres qui fut payée à Hardouin de Coutances, seigneur de Launay, vendeur (1651), contrat auquel sont joints les actes suivants : arrentement de la tenue de la maison et du pressoir de la Bouteillerie, consenti par l'évêque Daniel Vigier à Guillaume de Vioreau et à son fils Amaury (1326) ; — vente du même lieu par Christophe de Sévigné, seigneur des Rochers, à François Ernaud, seigneur de la Hirtais, conseiller en la chancellerie de Bretagne, juge ordinaire de Nantes (1523) ; — par G. Le Vavasseur, écuyer, sieur de la Gendronnière, à Valentin de Coutances, écuyer, seigneur de la Selle, lieutenant du duc de Monbazou au château de Nantes (1615). — Aveux rendus à l'évêque et accords réglant les droits d'indemnité et de lods et ventes à payer à la juridiction des Régaires (1644-1754).

H 257. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1636-1688.** — Titres des domaines situés dans les paroisses de Saint-Viaud et de Frossay. — Acquisition des métairies nobles du Pé-Gilbert et de l'Aubaudière et de plusieurs cantons de pré en la prairie du Tenu, consentie par P. du Bois-Orhant, chevalier, seigneur du Boisjolly (1664), contrat auquel sont joints : un partage conclu entre René du Bois-Guéheneuc, seigneur de la Cour de Bouée, et Hélène de Cullant, aïeule d'Hélie du Bois-Guéheneuc (1627), et l'échange des mêmes terres contre celles de la Rigaudière, de la Ville-Havard et autres, sises en la paroisse de Chauvé ; et de la Roche-Baron, en la paroisse de Beauvoir (1663). — Acquisition des deux métairies nobles de la Haute et de la Basse-Pitardière, sises dans les paroisses de Saint-Père-en-Retz, de Saint-Viaud et de Frossay, consentie par René Reliquet, sieur de la Corbinaie, avocat (1672), contrat auquel sont joints les actes suivants : vente des mêmes terres par Samuel de la Forest, écuyer, seigneur de la Groisardière, à P. Hervé (1626) ; — par Daniel Hervé, oratorien, chanoine de Boulogne, à J. Hervé, sa sœur (1659) ; — adjudication au profit de G. Lebreton (1668) ; — prise de possession, acte d'opposition de divers

créanciers, accord réglant les indemnités à payer aux seigneurs par les vendeurs, distribution de deniers et quittances.

H 258. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

**1571-1790.** — Déclarations féodales produites pour les susdites métairies nobles devant : Antoine Grimaud, seigneur de la Barboire, des Brefesches, et du Plessis-Marie (1571) ; Catherine Giffard, épouse de Louis de Conigan, dame de la Clartière, de la Rousselière, etc. (1629) ; Anne de Champeaux, chevalier, seigneur de l'Hopitau (1701) ; François du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet (1725) ; tous seigneurs et dames du Plessis-Grimaud ; — devant le domaine du Roi pour les Pitardières ; — devant le marquisat de la Guerche possédé par Fr. de Bruc, chevalier, marquis de Monplaisir (1697), et ses descendants, pour des cantons de pré en la prairie de Corsept ; — devant les juridictions de la Hunaudais et de Saffré, en Frossay, possédées par Charles de Conigan, chevalier, seigneur de Cangé, de la Rousselière et de la Cruaudais (1669) ; par Armand d'Espinose, chevalier (1680), et Thérèse Damours, veuve Jean Pion, seigneur de Saint-Gilles et de Frossay (1769), pour des cantons de pré dans la prairie du Tenu. — Aveu rendu à Cl. Symon, seigneur de la Cartrie et du Boisjolly, pour différentes pièces de terre relevant de la Rouaudière, dans les paroisses de Saint-Père et de Sainte-Opportune-en-Retz (1752).

H 259. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

**1575-1751.** — Titre d'une maison sise à Nantes, place du Pilori, vendue aux Chartreux par Jean Garnier, sieur de la Genaudière, notaire, en 1672. — Remboursement au Roi d'une rente de 3 livres 10 sous, par R. Pineau (1575), contrat d'acquêt, prise de possession, actes de désistement d'opposition, quittances des constituants amortis à divers particuliers, à la décharge du vendeur, requête à l'Intendant de la province pour obtenir la permission de reconstruire la maison (1750), alignement donné par le lieutenant général de police de Nantes ; — procès-verbal de l'état de la maison avant sa démolition, plans et devis de la reconstruction.

H 260. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1593-1700.** — Titres des domaines situés dans la paroisse de Saint-Donatien. — Acquisition de la maison du Pavillon, des tenues de Godivelle et de Ferrière, et

d'une rente de 12 livres consentie par Jeanne Proust, veuve de Jean Sorin, sieur de la Ferrière, conseiller au Présidial de Nantes, tant pour elle qu'au nom de Louis Guéry, chevalier, seigneur du Bois-Hamon, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marie Sorin, son épouse (1699) ; contrat auquel sont joints les actes suivants : bannies, prise de possession, opposition, distribution de deniers, acte de consignation, main-levée, consentement de Madame Guéry. — Indemnité de 121 livres de rente foncière souscrite par les Chartreux envers les chanoines de Saint-Pierre (1699). — Anciens titres de propriété des mêmes immeubles acquis de la veuve Gazet par Jean Sorin, en 1583, puis en diverses parties par G. Sorin, lequel amortit plusieurs rentes foncières et arrenta un petit logis, en 1614.

H 261. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

**1671-1745.** — Titres d'une maison sise Basse-Grande-Rue, à Nantes, paroisse de Sainte-Croix. — Acquisition consentie aux Chartreux par Joseph Fleury, procureur au Présidial (1700), prise de possession, quittances et aveux rendus au siège de la Prévôté. — Anciens titres de propriété comprenant l'échange d'une rente de 38 livres cédée à l'Hôtel-Dieu de Nantes par P. Despinose de la Rochetannerie, contre une rente de 30 livres possédée par les pauvres sur ladite maison (1671), acquisition contractée par J. Vanarmeyden (1671), donation à R. Fleury, maître tailleur (1672), suivie de vente en 1678.

H 262. (Cahier.) — 23 feuillets, parchemin ; 66 feuillets et 4 pièces, papier.

**1743-1797.** — Domaines situés en Anjou. — Acquisition, par les Chartreux de Nantes, d'une maison sise au bourg de Savonnières, d'un pressoir et de plusieurs cantons de vigne, le tout appartenant à Georges Lusson, bourgeois d'Angers (1743) ; contrat auquel sont joints les actes suivants : concordat entre César Fagotin, sieur du Verger, expert juré, et ses créanciers (1697), quittances des sommes payées par le sieur Lusson, acquisition de deux quartiers de vigne par Cath. Follenfant, épouse du vigneron Rabineau, correspondance et quittance d'une rente de 132 pintes de vinage due à la seigneurie de Coulaine, amortie moyennant 300 livres, et du paiement de 50 livres pour droit d'indemnité. Bail à moitié.

H 263. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1611-1797.** — Devoir de Loire dit de Penhouet,

concéde par un legs du sieur Geoffroy Drouet, sieur de Portric (s. d.). — Baux à ferme de ce droit concédé à M. Ragault de la Haultière, contrôleur général à la Prévôté de Nantes, pour 150 livres, en 1611; — à la veuve Gely, pour 90 livres, en 1787.

H 264. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

**1591-1795.** — Baux à ferme de boutiques, de maisons sises autour du couvent, au bas du cours Saint-André, place du Pilori, dans la Basse-Grande-Rue, concédés à Fr. Briant, G. Clouet, cordonnier, J. Teillé tapissier, M. Vanier, tailleur, Et. Guesbin, marchand de draps de soie, V. Menoret, jardinier, Cl. Provost, tanneur, la veuve Legris, Dupré de la Boulais, apothicaire, etc.

H 265. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

**1591-1799.** — Immeubles de la paroisse Saint-Donatien. — Baux à ferme: de la maison du Perron, concédés à Cl. de la Touche, seigneur du Plessis-Marie (1671), à J. Barrin, chevalier, marquis de la Galissonnière (1676), à Fr. Micheleau, veuve Leloup de Beau-lieu, à Ch. Lefèvre de la Brulaire, écuyer (1686), à Ch. Lamoureux, écuyer, sieur de la Javelière, ancien conseiller à la Chambre des Comptes (1692), à Joseph de Ronceray et à Anne Le Coq, son épouse (1705), à J. Poitou, maître de pension (1753); — de la tenue du Bas-Chemin, concédés à G. Deshaies, boulanger, à Nic. Voyer, tisseur de toile, à M. Collet, hôtelier, à G. Dorin, tanneur, et autres; — des tenues du Pinier, de Godivelle, de la Croix, du Pavillon, de Marabotin et de la Ferrière, concédés à divers jardiniers. — Cession de 3.746 pieds de terrain dans la tenue Godivelle à la municipalité, pour y établir une poudrière, moyennant une rente de 40 livres (1786).

H 266. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1646-1797.** — Tenue et maison de la Bouteillerie, en la paroisse de Saint-Donatien. — Baux à ferme concédés à G. Boileau, jardinier, à Cosme de Beauvau, seigneur de Basse (1663); à P. Viau, écuyer, seigneur du Clairay (1682); à P. Lucas, jardinier, à G. Audrain, et autres. — Procès-verbal d'estimation de deux journaux de terre à prendre dans la tenue de la Bouteillerie pour y former un cimetière commun à toutes les paroisses de Nantes, et arrentement consenti par les religieux

moyennant une rente de 200 livres et diverses conditions arrêtées dans un traité (1776).

H 267. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

**1594-1789.** — Marais de Barbin, de Godivelle et de la Janvière, en la paroisse de Saint-Donatien, appartenants en usufruit aux Chartreux. — Baux à ferme du droit de pêche et des roseaux à couper, concédés à P. Garnier, pour 18 écus par an (1599); à P. Charoulet, pour 60 livres (1630); à Yves Legal, pour 450 livres (1721). — Bail à ferme du droit de passage entre le Port-Communeau et le Bourgneuf, près la grosse tour, concédé pour 46 livres par an, à Jean Dupin (1644).

H 268. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

**1669-1793.** — Domaines du pays de Retz. — Baux à ferme de la métairie de Pè-Gilbert, concédés en 1733, pour 120 livres; en 1765, pour 180 livres; — de la métairie de l'Aubaudière, concédée en 1728, pour 80 livres par an et 2 tonneaux de blé; en 1756, pour 300 livres; — des métairies des Pitardières, concédées pour 167 livres, en 1704; pour 620 livres, en 1776.

H 269. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 42 pièces, papier; 5 sceaux.

**1471-1765.** — Rentes foncières et hypothécaires, constituées successivement aux Chartreux jusqu'à la somme de 10 livres par Jeanne Le Parcheminier (1484), veuve Robin Delaunay, et auparavant de G. Ramette, barbier, sur la tenue de Cornouaille, en Saint-Donatien, vendue par l'évêque P. du Chaffault à R. Delaunay (1478), et sur une maison de Nantes sise rue de la Chaussée, en la paroisse de Saint-Denis, dont la moitié appartenait à ladite veuve; — cessions de droits de copropriété consenties par J. Boidron, P. Paisnot, moyennant divers constituts qui furent amortis successivement par les religieux; — transport de la moitié de l'immeuble par la même veuve au profit de Jean le Parcheminier, seigneur de Rohaloire, chanoine de Nantes (1489); — transaction dans laquelle ce dernier reste détenteur de la ferme de Cornouaille, avec l'agrément des Chartreux auxquels il devait payer une rente de 11 livres 5 sous (1496); autres transactions desquelles il résulte que le chanoine Le Parcheminier, J. Paisnot et J. Boidron, ont abandonné leurs droits sur la maison de la rue de la Chaussée et sur la tenue de Cornouaille, pour demeurer quittes de toutes les rentes dont ils étaient chargés (1498). — Arrentement par les religieux des maisons et

des terres de la tenue de Cornouaille, à Aubin Le Bloays (1510); bail à ferme d'un bordage au même lieu (1561); reconnaissances diverses; arrentement d'emplacement de maison et de cantons de terre après procès-verbal, poursuites contre les débiteurs et quittances. — Acquisition d'une rente foncière de 35 sous tournois assise sur une maison de Nantes, voisine de la porte du Port-Maillard (1507), dont jouissaient auparavant Jean du Bosc, écuyer, seigneur du Houssay (1504), et R. Réaux; condamnations de payer prononcées contre divers possesseurs, et reconnaissance souscrite par Louis Bonnin, évêque de Toulon (1699).

H 270. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

**1426-1764.** — Titres d'une rente foncière de 21 livres 9 sous, assise sur une maison de la rue des Halles à Nantes, vendue aux Chartreux par G. Pouponneau; — reconnaissance de M. Balavoine et de ses héritiers, sommations et sentences de condamnation. — Autres titres de deux rentes foncières nobles, l'une consistant en 20 boisseaux de blé et 8 boisseaux d'avoine à prendre sur le tènement de la Réaulté, en la paroisse du Clion, plus la jouissance des garennes du même lieu; et en 21 boisseaux de froment, 15 sous, 4 chapons, à prendre sur la Basse-Belinière, même paroisse, acquises, en 1664, par les Chartreux, de René du Bois-Orhant, chevalier, seigneur du Bois-Macé, et de Fr. Bourgogne, son épouse: les actes joints au contrat sont: la vente de la Réaulté, consentie par B. Degeul, seigneur du Marais (1426); — la vente de la rente assise sur la Réaulté consentie à Et. Dudoyer par P. Degeul et la veuve d'Olivier Degeul du Bois-Macé (1600); — l'acquisition d'André Dudoyer des quittances et des procédures; — plus l'accensement de la Belinière, consenti par Thibaud Degeul, écuyer, seigneur du Marais-Mainguy (1573), l'acquisition d'Et. Dudoyer (1597), l'arrentement de la Belinière, des procédures, un échange conclu avec R. du Bois-Orhant en 1658; actes de ratification, de paiement et de reconnaissance. — Autres titres d'acquisition d'une rente foncière de 4 livres et d'une autre rente de 3 boisseaux de blé, toutes deux assises sur des maisons du village de la Melleraié, en la paroisse de Saint-Viaud.

H 271. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1601-1720.** — Titres des rentes constituées au profit des Chartreux de Nantes, par J. de la Tullais, sieur de la Jarossaie, conseiller maître à la Chambre

des Comptes (1601), P. Hervé, Fr. Cantiteau, Ch. Bonfils, écuyer, sieur de la Pommerais (1643); — G. Pantin, chevalier, seigneur de la Guère (1647); Al. Rogon, chevalier, seigneur du Cosquet (1652); A. Charier, notaire; Ch. Barillon, chevalier, seigneur de Somloir (1661); — Prigent Haugoumard, écuyer, seigneur de la Serais (1672), les héritiers Charuau (1720), etc.

H 272. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1500-1580.** — Charges de la communauté des Chartreux. — Contrats d'amortissement: d'une rente de 10 sous due à B. Daudin, seigneur du Boisbrient, à cause d'une messe d'anniversaire (1500); — d'une rente de 48 sous due à V. Le Clanche, desservant de la chapellenie Saint-Louis, en l'église collégiale de Notre-Dame (1542); — d'une rente de 8 sous 4 deniers due aux chanoines de Saint-Pierre; — d'une rente de 29 sous due à l'aumônerie de Saint-Clément (1561). — Quittance d'une somme de 500 écus, versée aux Chartreux d'Auray à la suite d'une sentence prononcée par les prieurs des Chartreuses de Bourg-Fontaine et de Paris, visiteurs de la province de France (1580).

H 273. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1561-1729.** — Pièces diverses. — Quittance d'une somme de 300 livres, versée au prieur de Nantes, par le visiteur de la province de France (1561). — Déclaration de temporel, produite devant la Chambre établie pour la recherche du droit d'amortissement (1640). — Extraits de baux et de contrats (1689). — Déclaration comprenant les acquisitions faites depuis 1641 (1689). — Déclaration générale de temporel produite devant l'assemblée générale du clergé de France (1729). — Authentique d'une relique de saint Médard qui fut remise par la collégiale de Saint-Etienne de Dijon à la cathédrale de Noyon (1650). — Testament de R. Babonneau, prêtre, fondant une chapellenie en l'église de la Renaudière, dont il réserve la présentation du titulaire aux Chartreux (1650), et actes de présentation de divers chapelains. — Procédures sur une sommation envoyée aux habitants de la feillette de la Boissière, d'avoir à payer ses cotisations aux fouages sur le rôle de la Renaudière; protestations des Chartreux se défendant de toute participation au procès (1698).

H 274. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

**1519-1797.** — Prieuré d'Izeron, paroisse de Vallet, réuni à la Chartreuse de Nantes. — Requête des

Chartreux à l'évêque de Nantes, afin d'obtenir la réunion du prieuré d'Izeron, dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, à la mense de leur couvent ; enquête de *commodo* et *incommodo* relatant le témoignage de plusieurs notables sur la détresse du couvent (1603) ; ordonnance épiscopale prononçant l'union demandée ; consentement de l'abbé et des religieux de Saint-Michel-en-l'Herm, à la charge de payer à leur couvent la rente de 20 livres tournois ; et actes de ratification. — Actes des diverses aliénations de temporel, faites en vertu de l'édit de janvier 1563, comprenant les bordages de la Robinière, de la Sarazinière, 60 boisselées de terre près des Courères, en la paroisse de Vallet ; de 2 journaux de lande et de 3 journaux de pré champeau dépendant de la métairie de Chesne-Moreau, paroisse de la Remaudière. — Instance en revendication de 2 quartiers de vigne, au clos des Dorices, contre Hardi Lepeigné, écuyer, sieur de Lormois, défendeur, terminée par une sentence de condamnation au profit des Chartreux (1631) ; contrat d'échange, par lequel L. Lepeigné de la Charoulière a cédé au couvent deux portions de pré à Bretais (1632) ; — autre échange de deux pièces de terre conclu avec M. Oger (1652). — Aveu rendu aux religieux par les détenteurs des Courères (1654). — Aveux rendus par les religieux pour les métairies de la Chapelle-aux-Moines et du Chesne-Moreau, en la paroisse de la Remaudière, relevant du fief de l'Épine-Gaudin ; — affègement de 20 septérées de terre en lande, à annexer aux métairies susdites, concédé par Chr. de Goulaine, seigneur du Pallet (1633), moyennant la somme de 400 livres, dont quittance est jointe. — Quittance d'une rente de 5 livres 14 sous assise sur la terre de la Basse-Ville-Arnoul.

H 275. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

**1611-1790.** — Baux à ferme du temporel du prieuré d'Izeron, annexé à la Chartreuse. — Baux de la métairie du Coudray, affermée 40 livres tournois, en 1611 ; 160 livres, en 1749 ; — du bordage de la Robinière, affermée 30 livres, en 1611 ; 60 livres, en 1781 ; — de la métairie de la Chapelle-aux-Moines, 330 livres, en 1662 ; 200 livres, en 1781.

H 276. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 63 pièces, papier.

**1744-1787.** — Landes d'Izeron et des Chabossières. — Instance contre N. Le Bouvier des Mortiers, auditeur à la Chambre des Comptes, J. Charette de Briord et autres détenteurs du village des Chabossières, suivie d'une sentence de condamnation du Présidial, qui leur

défend d'envoyer leurs bestiaux paître dans les landes d'Izeron ou des Féraudières (1745). — Procès-verbal de partage de la lande d'Izeron et des landes des Chabossières, signé entre les Chartreux et Marc Barrin, marquis de la Galissonnière (1777). — Procès en complainte contre divers particuliers coupables d'avoir renversé les bornes séparatives desdites landes, comprenant des plans, des extraits d'anciens aveux, des consultations, des défenses, des répliques et des productions (1787).

H 277. (Liasse.) — 214 feuillets, papier.

**1763.** — Répertoire des titres et papiers de la Chartreuse de Nantes par dom Laurent Gaillard, profès et coadjuteur du couvent, comprenant l'analyse détaillée de toutes les pièces qui se conservaient dans les archives.

H 278. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

**1550-1776.** — Cordeliers d'Ancenis fondés en 1431. — Dons et legs. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, ventes, accords, sentences et quittances établissant l'origine, l'assiette et la valeur des revenus attachés à chaque fondation pieuse par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Jeanne Huguet, veuve J. Ganduart, une rente de 5 livres sur un jardin et une maison à Ancenis (1578) ; — G. Houys, veuve A. Brenezay, une rente foncière de 5 livres 10 sous (1584) ; — P. Dupas, une rente d'un écu un tiers (1586) ; — B. Poupard, veuve M. Peliteau, une rente de 3 livres (1586) ; — U. Gasnier et P. Mahé, une rente de 38 livres (1588) ; Perrine Chesneau, veuve Paullard, 10 livres de rente (1592) ; — Fr. Dufresne, 12 livres de rente ; — Louise Bertin, veuve Rondet ; — Marie Meslaie, épouse Cl. Chogué, marchand, 12 livres de rente (1594) ; — Fr. Oger et M. Gasnier, une rente foncière de 33 livres sur le lieu de la Rue en Liré ; — Marie Chasles, femme Delafuie, une rente de 30 sous sur la métairie de Bout-de-Bois, en la paroisse de la Rouxière (1597) reconnue, en 1767, par M. de la Pommeraie de Kerambar ; — et Isabeau Chesneau, une rente de 20 sous.

H 279. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier.

**1554-1779.** — Dons et legs aux Cordeliers d'Ancenis. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, contrats, accords, sentences et quittances établissant l'origine, l'assiette et la valeur des fondations pieuses établies par Jeanne Taillandier (1606), Perrine Suzain et Jean Guichard de la Coicaudrie (1619) ;

J. Suzineau-Billièvre, Et. Foyneau de la Davraie et des Fiefs-Bureau ; — Claude de Saint-Amatour, dame de Pannecé, 30 livres de rente constituée en 1626 ; — Fr. Urvoy, dame de la Touche, veuve Math. Mezange, sieur de Beauvais (1629) ; — Jean Deshaies ; — René Fleuriot d'Omblepied, 12 livres de rente foncière (1632) ; — Jeanne Mabit, Anne Eturmy, Anne Guesdon, R. Chesneau, Cath. Lefèvre, veuve J. Michel, écuyer, sieur de la Galerie (1660) ; — Gabrielle Fournier, 16 livres de rente sur le lieu de la Fournerie, en Teillé ; — Marie Petit, femme de Brevet, deux rentes de 10 livres, l'une pour la fabrique de Saint-Pierre, l'autre pour les Cordeliers (1657), et Françoise Sarrazin.

H 280. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 48 pièces, et 26 feuillets, papier.

**1485-1776.** — Dons et legs aux Cordeliers d'Ancenis. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, contrats de mutation, accords, sentences et quittances établissant l'origine, l'assiette et la valeur des fondations pieuses établies par J. Bretet, veuve de Christophe Guilbaud, René Héard, Anne Suzineau, veuve P. Cathelinais (1686) ; — Françoise Ménard, veuve Brice Macé, Michel Terrien et Françoise Rideau, le sieur Lelarge ; — Jeanne Saucier, veuve Lebeau, 300 livres (1704) ; — Françoise Juston, une rente constituée de 55 livres, et Marguerite Perrineau, 30 livres de rente foncière (1718). — Relevés des fondations du couvent dressés en 1675 et en 1697. — Indemnités octroyées par les barons d'Ancenis, en 1485 et en 1580, au recteur d'Ancenis pour la fondation du couvent et pour l'amortissement d'une pièce de terre. — Partage, entre J. Aubert et L. Bellanger, d'héritages sujets à 40 sous de rente (1635). Lettres de M. et de Mme de la Ferronnays, constatant que les Cordeliers possédaient sur eux deux constitués, l'un de 230 livres, l'autre de 150 livres. — Reconnaissance pour 3 rentes foncières montant ensemble à 10 livres 15 sous.

H 281. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1332-1780.** — Cordeliers de Bourgneuf. — Bulle (copie) du pape Jean XXII autorisant Gérard de Macheoul à construire un couvent capable de contenir 12 religieux et permettant aux Cordeliers de posséder des immeubles et revenus fonciers pour assurer leur subsistance, en raison de la situation isolée du couvent (1332). — Baux à ferme de plusieurs aires de marais salants, situés dans les paroisses de Saint-Cyr et des Moutiers, et de pièces de terre (1625-1633). — Procura-

tions des religieux pour toucher les intérêts d'un constitut de 1.400 livres sur les États de Bretagne.

H 282. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

**1768-1790.** — Cordeliers de Clisson. — Journal des recettes et des dépenses contenant le détail de toutes les sommes reçues et payées chaque jour. Les comptes sont fréquemment vérifiés en chapitre et arrêtés.

H 283. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 1 sceau.

**1483-1774.** — Cordeliers de Nantes. — Fondations pieuses. — Testament de Jeanne de Rohan, veuve de Jean des Rames, dame de Vigneu, fondant une messe chantée par semaine et un anniversaire solennel de sa mort, et portant donation d'une rente de 24 livres (1499) ; mandement du roi Louis XII, évoquant au Conseil de la chancellerie de Bretagne toutes les oppositions formées par les héritiers de la défunte à l'exécution du testament (1506) ; — instances en paiement d'arrérages des religieux contre Olivier de Corval, écuyer, seigneur de la Pasquelais (1531) ; contre les enfants mineurs de P. de Sévigné, seigneur du Buron (1576) ; Joachim de Sévigné, seigneur d'Olivet (1603) ; Jean-Baptiste du Breil, sieur du Champcartier, acquéreur de la terre du Buron (1705) ; baux à ferme et contrat d'acquisition dudit domaine, et reconnaissance souscrite par Louis du Breil (1743), sentences et arrêts de condamnation ; et donation, par Jeanne de Rohan, à Guillemette du Vau-Richart, de la maison de la Greneraie, en la paroisse de Couëron (1489). — Contrats des deux messes hebdomadaires et d'un anniversaire fondés (1501) par Guillemette du Vau-Richart, et de la maison qu'elle donna aux religieux, rue des Caves, en la paroisse Saint-Léonard, pour en assurer le service ; consentement souscrit par Olivier Deleix et Jeanne du Vau-Richart (1506), et titres de propriété annexés. — Assignation de 10 livres de rente sur la terre de la Foubretière, en la paroisse de la Haie, consentie par les fils de Jean de la Follie (1514), en exécution d'une fondation de Pierre Chesnel, seigneur de Maillechat ; instances en paiement d'arrérages contre J. de Malnoue, J. de la Follie (1556), et Julien Clergeau (1585). — Aliénation des héritages légués en la trêve du Gâvre, par l'abbé Guy Malo, pour une somme de 200 livres, et constitution entre les mains de M. Bernard et de Th. Lemoine, marchands, à la charge de servir 10 livres de rente (1509), et reconnaissance de divers propriétaires d'une maison sise rue Germonde. — Donation d'une somme de 800 livres aux chanoines de N.-D. de Nantes, par Martin Darrande, seigneur du Bouffay, et J.

Caradreu, à la charge de payer aux Cordeliers 20 livres de rente pour le service de deux messes par semaine. (1510).

H 284. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

**1525-1746.** — Dons et legs aux Cordeliers de Nantes. — Testaments, actes de donation, de reconnaissance et d'acceptation, accords établissant l'origine et l'assiette des fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Roberde Reverdy et Françoise de Seillons, sœurs du tiers ordre de Saint-François, 5 livres de rente foncière sur une maison de la rue Saint-Léonard (1514) ; — C. Le Gouz, veuve Gonzalve de Compludo, 20 livres de rente constituée entre les mains des chanoines de N.-D. de Nantes (1525) ; — Jeanne de Bouteville, dame de la Marière, veuve d'Henri Derrien, secrétaire du roi, en la chancellerie de Bretagne (1526), un constitut de 25 livres sur Pierre Alix, plus une rente foncière de 6 livres sur le domaine de la Bréhaudière, en Saint-Donatien (1529), fondation à laquelle est annexé le contrat de vente des terres de la Bouchetière, de la Haie-Lévêque, de la Barre et du moulin des Landes, le tout acquis par la veuve Cosnier de la Botinière (1732) ; — Ferrand d'Astondille et Jeanne Robert son épouse, 75 livres de rente constituée sur la fabrique de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes (1534) ; — Bernardin d'Espinose, seigneur de Bouvet, de Gesvres et de la Rivière, 50 livres de rente payable par la Collégiale de N.-D. de Nantes (1542), avec la ratification de P. d'Espinose son fils (1547) ; — René Macé, écuyer, seigneur de Joyon, 12 livres tournois de rente foncière sur le domaine de Joyon, en la Chapelle-Heulin (1545), pour laquelle il y a reconnaissance de Françoise Leloup, veuve Descartes (1702), et de M. de Bruc de Monplaisir (1725) ; — Jeanne de Mirande, veuve de Jean de la Presse, 18 livres de rente assignées sur les fabriques de Saint-Saturnin et de Saint-Nicolas (1546), et 600 livres, pour avoir la faveur de construire une chapelle privée dans le cimetière du couvent (1549) ; — Jean de la Presse, une rente annuelle de 30 livres hypothéquée par A. Rhuys, son exécuteur testamentaire, sur une maison de la Fosse, possédée par A. d'Astondille et Fr. de Compludo, sieur et dame de la Cognardière (1568) ; puis par P. Charron, négociant, qui fut poursuivi pour le paiement des arrérages (1731) ; — Pierre de Plouer, seigneur du Bois-Rouaud, 50 livres de rente hypothéquée sur le domaine de la Cruaudais, en la paroisse de Frossay (1553), qui fut reconnue par Ch. de Plouer, seigneur du Bois-Rouaud, la Bastardière,

Entre-les-Deux-Châteaux, Taron, Limur et Bougon, chambellan de la chambre du Roi (1599), puis transférée plus tard sur une maison de la rue Garde-Dieu possédée, en 1713, par P. Le Meneust des Treilles, président à la Chambre des Comptes de Bretagne ; Guillaume Marcel, écuyer, sieur de Maupas, procureur de Marg. de Conan, veuve de René de Rieux, seigneur de la Feuillée, d'Assérac et de Belle-Isle, une somme de 500 livres (1577) ; André Ruys et Is. de Santo-Domingo (1578), une rente de 150 livres hypothéquée d'abord sur une maison de la Grande-Rue, puis sur une autre de la rue de Briord, et enfin convertie en un constitut sur les États de Bretagne, le tout pour avoir une chapelle privative, un droit d'enfeu et des messes de *Requiem*.

H 285. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

**1582-1770.** — Dons et legs aux Cordeliers de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, accords établissant l'origine et l'assiette des fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Julienne Peceu, veuve de G. Gougeon, auditeur des Comptes en Bretagne, sieur et dame du Plessis-Regnard (1582), une rente de 36 livres hypothéquée sur la terre du Plessis-Regnard, en la paroisse de Haute-Goulaine, servie par M. Gougeon, puis par la veuve Lohier, après instances judiciaires ; — Jean Bernard, sieur de Bellanton, et Fr. des Melliers, son épouse, une rente de 30 livres sur une maison de la rue des Jacobins (1588) ; — Julien Poher, sieur de la Chevallerai, 30 livres de rente sur le domaine de la Chevallerai, en Cordemais (1589), servie par Louis de Montmorency, chevalier, seigneur de la Rivière (1691), et par le sieur Branjon, en 1703 ; — Jul. Charette, écuyer, seigneur de Couéron et de Kerogat, sénéchal de Nantes, et Perrine Giraud, son épouse (1589), une rente de 120 livres sur le domaine de Kerogat, en Assérac, transférée ensuite sur la Perraudière en Saint-Similien, et sur des celliers de la rue des Trois-Trompettes *antea*, rue Garenton, à Nantes (1614), fondation augmentée par Jean Charette de Lormière de 100 livres de rente (1617) et ratifiée par Jean Charette de la Noë au moyen d'un constitut de 100 livres sur Anselme de Gastinaire, sieur de la Preuillé (1637) ; — François Padioleau, sieur de l'Essart et de la Caratrie, une rente de 15 livres sur l'Essart qui fut transférée sur la terre de la Moricière et de la Caratrie (1590), reconnue et servie par Chr. Juchault de l'Orme (1721), et par Ch. Cornulier, chevalier, seigneur de la Caratrie et de la Moricière (1760) ; — Et. Ellebroc, boulanger du duc de Mercœur, 50 livres de rente sur une maison de la rue



du Port-Maillard (1592), qui lui fut donnée par le Roi et qu'il vendit, en 1601, à L. Daniel. — Ordonnance de la Chambre des Comptes allouant aux religieux, sur leur requête, une somme de 16 écus deux tiers, pour la rétribution de divers services religieux en sus de 10 écus qui leur étaient accordés ordinairement (1599); et quittance de 101 livres payées au procureur des religieux pour la rétribution du premier semestre de 1697.

H 286. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1607-1782.** — Dons et legs aux Cordeliers de Nantes. — Testaments, actes de donation, de reconnaissance, accords, sentences établissant l'origine, l'assiette et la valeur des revenus attachés aux fondations pieuses dues aux bienfaiteurs dont les noms suivent : Et. Lefranc, maître des comptes de Bretagne, 200 livres de rente (1607); — Isabelle Poulain de la Rivaudière, veuve de Bonaventure d'Hérédie, une rente de 18 livres 15 sous, sur la maison de la Fontaine, à la Fosse de Nantes (1611); — René de Rieux, seigneur de Sourdéac, marquis d'Ouessant, et Suzanne de Saint-Melaine son épouse, une somme de 4,800 livres, en échange de laquelle les religieux leur concédèrent un enfeu privé près du grand autel et une messe de Requiem chaque jour de l'année (1613); — Guy de Rieux, seigneur de Sourdéac, 150 livres de rente sur la terre de Sourdéac (1630), dont le paiement fut garanti par arrêt du Conseil du 25 août 1635; — Pierre Perrigault, prêtre, tous ses biens meubles, lesquels comprenaient deux constitués de 25 livres chacun (1621); — M. André de Champeaux, un constitué de 18 livres sur la ville de Nantes (1627); — Marie Juchault, veuve Pierre Davy, écuyer, sieur de la Botardière et du Chesne-Moreau, 25 livres de rente foncière sur une maison du carrefour Saint-Vincent à Nantes, possédée en 1713 par M. de Boisdavy, écuyer; — Marguerite de Marques, veuve Ménardeau de la Bouchetière, une somme de 45 livres et une rente de 25 livres sur le domaine de la Bouchetière (1627), dont il y a contrat de vente par G. de Bruc à François Boux, en 1705; — Pierre Fyot des Rivières (1607), Y. Fyot des Reimbergères et Marie Fyot, veuve de Monty, 600 livres pour la construction d'un enfeu et 50 livres de rente sur une maison de la Fosse et sur la tenue de Gaste-Deniers, le tout en la paroisse Saint-Nicolas de Nantes (1630); — Cath. Dugué, veuve de Julien Bidé, sieur de Ranzay, Séb. Bidé de Ranzay, Cl. Bidé du Bois-Laurent, une rente de 100 livres sur la terre de Ranzay (1646), don qui fut déclaré exécutoire contre les enfants de Cl. Bidé de la Botinière

(1702); — Jean Charette, sieur de la Noë, de la Colinière et de Boisbrient, 15 livres de rente (1650).

H 287. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 95 pièces, papier.

**1643-1782.** — Dons et legs aux Cordeliers de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, accords, quittances et sentences établissant l'origine, la valeur et l'assiette des revenus attachés aux fondations pieuses dues aux bienfaiteurs dont les noms suivent : César Renouard de Drouges, seigneur de Gesvres, et Isabelle Poulain, son épouse, 1000 livres pour l'emplacement d'un enfeu et une rente de 104 livres sur la terre de Gesvres (1663), laquelle fut reconnue par Marthe Renouard, veuve Bonnin de Mésingnac, chevalier, comte de Morvaux (1707); — J. Bazille, sieur de la Gauvellière, une rente hypothécaire de 150 livres (1664); — Ch. Lamoureux de la Javelière et Séb. Lemercier, son épouse, 60 livres de rente (1664); — J. Paliarne de la Pinaie, une rente foncière de 100 livres, hypothéquée sur une maison de la rue des Carmes (1664); — Louise Goulet, veuve P. du Bot, de la Barillière et de Launay, à l'intention de laquelle Louis de la Bourdonnais, chevalier, vicomte de Coëtion, veuf d'Anne du Bot, donna 30 livres de rente sur la terre de l'Oiselinière, en Mouzillon (1666); — Jos. Charette du Plessis, 60 livres de rente (1666); — J. Mosnier, veuve de Victor Leloup de Beaulieu, 800 livres (1668); — Georges Moreau, recteur de la paroisse de Ligné, 200 livres (1677); — Fr. Macé, seigneur de la Roche, P. Macé, seigneur de la Paillardière, J. Mosnier de la Valletière, P. François Mosnier de la Valletière, écuyer, seigneur du Rocher, 48 livres de rente à ajouter à l'ancienne fondation de leurs ancêtres de 18 livres (1688); — Simonne Rondeau, 104 livres de rente sur le domaine du Plessis-Bruslé, en Frossay (1688); — Renée Charette, épouse de J. de la Bourdonnaie, seigneur de Boisry, rente de 29 livres sur la métairie de Couédro, en Pontchâteau (1689); — Fr. Bidé du Plessis, écuyer, 2,000 livres de capital (1690); — Marguerite Dumanoir, veuve G. Jouan, menuisier, 6 livres de rente; — Françoise de Moyre, veuve de J. Salomon, seigneur de Bréafort, 100 livres de rente hypothécaire (1701); — Françoise Amproux, 1,400 livres de capital (1711); — Jean du Hiron, sieur de l'Euivre-Neuve, 60 livres de rente (1715) sur une maison du Pellerin transférée sur une maison du Port-au-Vin à Nantes, possédée par A. Allotte de la Fuie, négociant, en 1782; — Pierre Viau, 60 livres de rente sur une maison du marché au blé; — René de Kermoisan, seigneur de Trésiguidy, et Renée de la Grue, dame de la Guerche, son épouse, une rente fon-

cière de 15 livres sur la maison de Gouesmap, paroisse de Saint-Gilles (1734) ; — Cath. Frapet, veuve Fleury, 50 livres de rente hypothécaire (1741). — Relevé sommaire des fondations, dressé au XVII<sup>e</sup> siècle.

H 288. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1659-1765.** — Cordeliers de Nantes. — Contrats de constitution, de subrogation, de reconnaissance concernant la propriété d'une rente foncière de 10 livres hypothéquée sur une maison de la rue des Caves, à Nantes, acquise par Fr. Bidon (1729) ; — d'une rente de 37 livres sur la ville de Nantes léguée par Marie Bricaud, sœur du tiers ordre de Saint-François, à la charge de lui payer une rente viagère de 37 livres (1749) ; — la propriété de diverses rentes constituées sur Jean Laubier, écuyer, sieur de la Chaussée (1659), René Dupas, Nic. Lemerle, Marc Pascaud, Guy des Melletières, écuyer (1694) ; sur les Cordeliers de Bourgneuf, sur l'Hôtel-de-Ville de Nantes, sur la ville de Paris, sur les États de Bretagne et Fr. de Bruc de Monplaisir (1729).

H 289. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1593-1789.** — Cordeliers de Nantes. — Actes d'aliénation et d'échange relatifs à une portion de jardin du couvent qui fut cédée aux dames de Sainte-Elisabeth (1593), à la charge de payer une rente de 24 livres qui fut reconnue par Julien Macé de la Bossière, acquéreur de l'emplacement de leur couvent (1636) ; — à un canton de terre qui fut vendu à Isaac de Lescouet, vicomte du Bochet, moyennant une rente de 109 livres 15 sous (1622). — Lettres patentes confirmant le traité passé par les religieux avec les officiers municipaux de Nantes pour la cession du terrain nécessaire à la création de la rue Royale et de la place de la Chambre des Comptes (1787), et aliénation de diverses parcelles de terre, consentie aux sieurs Le Lubois, Desprez et Bouyer (1789). — Arrêté du subdélégué Védier fixant à 1.200 livres l'indemnité de loyer annuelle due aux Cordeliers pour l'occupation de diverses salles de leur couvent par les officiers de la Chambre des Comptes (1767).

H 290. (Registre.) — 196 feuillets, papier.

**1745-1756.** — Journal de la sacristie du couvent des Cordeliers de Nantes servant à inscrire les messes de casuel et de fondation acquittées chaque jour.

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE H

H 291. (Registre.) — 21 feuillets, papier.

**1746-1750.** — Livre des délibérations de la confrérie de Saint-Crespin et Saint-Crespinien contenant les statuts de l'association, les versements des cotisations, la vérification des comptes, la nomination des syndics et du trésorier.

H 292. (Registre.) — 115 feuillets, papier.

**1768-1791.** — Journal des recettes du couvent des Cordeliers de Nantes.

H 293. (Registre.) — 114 feuillets, papier.

**1743-1777.** — Inventaire des titres du couvent des Cordeliers de Nantes relatant les chartes de leurs privilèges, les bulles de faveur concédées par les papes, les preuves des fondations pieuses et les conventions passées avec quelques confréries. — A la fin sont transcrits quelques actes d'obligation. Table.

H 294. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**XV<sup>e</sup> siècle-1785.** — Cordeliers de Savenay. — Lettres de confirmation du chapitre de Saint-Pierre de Nantes relatant que le couvent fut fondé par Jean V, duc de Bretagne, avec l'approbation de Martin V, et que le recteur de la paroisse reçut 300 livres d'indemnité. — Déclaration des religieux portant qu'ils n'ont pu obéir à l'ordonnance royale de 1736 sur le dépôt des registres de vêtue, noviciat et profession au greffe du Présidial, parce qu'aucune réception n'a eu lieu dans leur couvent (1773). — Extrait mortuaire du père Orain (1783). — Procuration donnée au père Fleury, gardien, pour toucher les rentes du couvent (1785).

H 295. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1779.** — Cordeliers de Saint-Martin de Teillé, en la paroisse de Ruffigné, fondés en 1221. — Constitut de 100 livres de rente sur les États de Bretagne passé au nom du père Orain, gardien du couvent de Teillé.

H 296. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1413-1760.** — Dons et legs aux Dominicains de Guérande fondés, en 1408, par le duc Jean V. — Lettres patentes du duc Jean V, concédant aux Dominicains, pour une durée de 12 ans, la jouissance de 55 œillets de marais sis en la paroisse de Guérande, afin de les aider

à vivre (1442); — lettres de la duchesse Anne, en forme de mandement, au trésorier de l'Espinau, prorogant pour 15 ans la même concession, parce que les religieux célèbrent chaque semaine une messe à la mémoire des ducs de Bretagne (1498); — et prorogation de 10 ans octroyée par le roi François 1<sup>er</sup> et datée de Blain (1518). — Testaments, actes de donation, d'acceptation, d'accord et instances établissant l'assiette et la nature des revenus affectés aux fondations suivantes : Marie de Marzan, veuve de Charles de Lindré (1492), 2 œillets de marais; — Jean du Verger, seigneur de Saint-Denac, une rente de 10 livres et une pièce de terre voisine du couvent (1513); — Olivier d'Ust, seigneur d'Ust, du Mollant et de Talhouet, 16 œillets de marais et 100 livres pour la construction de la chapelle Notre-Dame (1530); — Anne de Broel, épouse de Julien de Kerveno, sieur de Brehet, 20 livres (1547); — Yvonne Sorel, veuve de Jean de Fontenio, seigneur de Fontenio, 15 œillets de marais pour l'entretien d'une chapellenie sous l'invocation de saint Avertin (1581); — Jeanne Cramezel, veuve Leroy, 15 œillets de marais (1587); — Guillemette de Kerveno, 120 écus (1594); — Rialland Martineau, 4 œillets de marais (1670); — Guillaume Terrien et Guyonne Legal, un logis au faubourg de Bizienne, en Guérande (1701).

H 297. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

**1597-1795.** — Acquisitions et échanges des Dominicains de Guérande. — Contrats relatifs à une pièce de terre de 17 sillons, sise en face du couvent; à des salines de Guérande et d'Assérac, et débournement d'héritages entre les religieux et le sieur Pesdron, sis à Herbignac (1773). — Baux à ferme de maisons et de terres sises au faubourg de Bizienne, au village de Queniquen, en Guérande; au village de Saint-Sébastien, en Piriac, à Limarzel, en Assérac; au village du Greno, en Saint-Molf; — et de la métairie de la Salle-Branguen, même paroisse.

H 298. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

**1569-1794.** — Rentes et créances des Dominicains de Guérande. — Contrat relatif à une maison du faubourg de Bizienne grevée d'une rente de 24 sous au profit du couvent (1568). — Procédures relatives au recouvrement d'une rente de 4 livres sur le clos de Kerizé, provenant d'un legs de Jeanne Jego; et d'une créance de 1.933 livres sur un marchand de sel du Croisic (1777); et aux obligations imposées au fermier du Greno. — Remboursement d'un constitut de 1.100

livres contracté envers M<sup>lle</sup> Coquard de Coespéan (1750). — Instance en prestation d'aveu poursuivie par G. Spadine, sieur de Beaulieu (1619). — Aveux rendus à R. de Tournemine, baron de Campzillon (1620), et aux enfants de G. Martin, sieur de Beaulieu (1670). — Déclaration générale de temporel produite par les religieux devant la Chambre des Comptes, avec induction de titres à l'appui de chaque article (1682), — et déclarations particulières faites au bureau des droits de rachat, et quittances de droits d'amortissement.

H 299. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

**1357-1626.** — Dominicains de Nantes. — Dons et legs. — Lettres d'amortissement concédées par Charles de Blois, duc de Bretagne, permettant aux religieux de jouir en franchise d'une maison et un érail voisins de leur couvent (1357). — Lettres patentes du duc Jean IV concédant aux mêmes l'emplacement de l'ancienne monnaie de Nantes, pour agrandir leur enclos, et le bénéfice de l'amortissement du fonds (1365). — Procès-verbaux de mesurage et d'estimation des terrains que le duc François II prit sur l'enclos du couvent pour élargir les douves du château (1485). — Mandement du roi Charles VIII de procéder à la répartition des indemnités dues aux propriétaires des maisons démolies par suite de l'agrandissement du château (1491), concession d'une ruelle en échange du cimetière (1493). — Lettres de la duchesse Anne concédant aux religieux l'hôpital que les bourgeois de Nantes lui ont cédé; confirmation du roi Louis XII (1499) et acte de prise de possession. — Lettres du roi François 1<sup>er</sup> maintenant les religieux en possession du cimetière dépendant de leur couvent (1525); requête au Roi pour obtenir un droit d'usage dans les forêts de Toufou et du Gâvre, en échange des terrains pris sur le couvent, et arrêt de renvoi au siège des Eaux et Forêts (1626).

H 300. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

**1409-1776.** — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, d'accord, contrats et instances établissant l'origine, la nature et l'assiette des revenus des fondations souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : P. Gast et Jeanne Homet, sa petite-fille, 100 sous de rente sur une maison voisine de la ruelle Gaudine, à Nantes, et 7 livres 15 sous de rente sur la recette de deux passages de la Loire (v. 1402); — Olivier de Lespinace (1426), une maison rue du Port-Maillard, qui fut arrentée à J. Caillabon, pour 36 sous par an

(1448); — Jeanne de Bazouges, veuve de Jean de Machecoul, chevalier, seigneur de Vieillevigne, 20 livres de rente assises sur deux maisons de Nantes (1452); — Briend Lebel et Jeanne Nizien son épouse, 100 sous de rente sur une maison de Nantes, sise près Saint-Yves, et 100 sous sur divers particuliers (1457).

H 301. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 3 sceaux.

**1513-1746.** — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, d'accord et d'arrentement, instances établissant l'origine, la nature et l'assiette, des revenus des fondations souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent: Pierre Nicole, 15 livres de rente sur deux maisons de la paroisse Saint-Denis de Nantes (1482); — Odet d'Aydie, comte de Comminges, une rente de 10 livres 10 sous, qui fut prise à constitut par J. du Boullay, écuyer, seigneur de Louzardière (1488); — Maurice de la Porte, marchand (1498), 15 livres de rente sur la maison des Petits-Sacs, paroisse Sainte-Croix de Nantes, rente qui fut aliénée par Pierre Géraud, écuyer, seigneur de Malville, en 1487, à Colinet de Marchy; — Françoise de Dinan, dame de Laval et de Châteaubriant, une rente de 240 livres tournois sur la terre des Huguetières, qui fut reconnue après condamnation par Cl. d'Annebault, amiral de France (1550), et par Albert de Gondy (1567); — Etiennette Persenault, veuve Courault, 25 sous de rente sur une maison d'Auray (1502); — les époux J. Chevalier, notaire, et G. Barquin, un canton de terre voisin du couvent (1503), plus une rente de 15 sous tournois sur une maison du Marchix, reconnue par A. Ernaud, sieur de la Mitrie (1514).

H 302. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; 3 sceaux.

**1426-1713.** — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Actes de donation par lequel François Lespervier, seigneur de la Bouvardière, de la Gascherie, de l'Epine-Gaudin, du Loroux-Bottereau et de Briord, abandonne aux religieux la propriété de l'île de Groye, sise en Loire, entre Pierre Auge et Rohart, à la charge de célébrer 4 anniversaires solennels et une messe basse chaque jour de l'année (1516). Les titres à l'appui sont les suivants: donation de l'île de Groye par le duc Jean V à Jean Babouin l'aîné, son valet de chambre et de garde-robe, pour le récompenser des services qu'il avait rendus à son père (1426); — lettres de confirmation après enquête octroyées par le duc François I<sup>er</sup> à son fils, Jean Babouin de la Hemeriais (1446); — Mainlevée accordée par le duc Pierre, d'une confis-

cation prononcée contre le même qui s'était permis d'abattre à main armée un colombier appartenant au commandeur de Sainte-Catherine (1452), méfait pour lequel il paya une amende de 600 écus d'or; — procurations de Mauricette Gombert, veuve J. Babouin, et de Sébille Comenen, épouse de J. Babouin, écuyer, sieur de la Hemeriais, pour vendre l'île de Groye (1740); — contrat de la vente consentie à Pierre Landais pour le prix de 2,291 livres; lettres de sauvegarde et de maintenance du roi Henri II (1556), sentence contre le fermier de l'île, sur lequel Jacques de Chivré, seigneur d'Igné, avait fait arrêt de deniers (1557); sentence du Présidial de Nantes condamnant le fermier de la juridiction de Loyaux pour avoir indûment compris l'île de Groye dans les contributions de l'île de Belle-Isle; — aveux rendus au roi, en 1645, devant la Chambre des Comptes de Nantes; induction de titres; — arrêt du Conseil d'État enjoignant à tous les détenteurs d'îles en Loire de produire leurs titres de propriété (1665); procès-verbal de compulsoire, autre déclaration au Domaine pour la réformation du papier terrier (1673), poursuite contre le fermier Le Houx qui avait négligé certaines réparations, et sentence du commissaire général de la Réformation des Domaines, portant maintenue en possession, et arrêt de la Chambre des Comptes condamnant les religieux à se pourvoir de lettres d'amortissement ou à fournir un homme vivant et mourant, s'ils veulent que leur aveu soit reçu à la Chambre (1712).

H 303. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

**1508-1774.** — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, d'accord, contrats et sentences établissant l'origine, la nature, l'assiette des revenus des fondations souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent: Agnès Ricart, veuve Ayllion, et sa fille, deux maisons avec jardin au Bignon-Létard, en la paroisse Saint-Nicolas de Nantes (1520); maisons qui furent aliénées pour 7 livres 10 sous de rente; — Gillette Prieure, concierge du château de Nantes, 6 livres de rente sur la terre des Noës, en la Chapelle-sur-Erdre (1524); — G. Charron et Georgette Chevalier, une maison près du portail du couvent (1524); — Marie Gombert, une maison à l'île de la Saulzaie, qui fut arrentée par les religieux pour 5 livres 14 sous tournois par an (1528); — Julienne Griffon, veuve Budor, une rente de 4 livres 10 sous sur une maison de la paroisse Sainte-Radegonde (1535); rente qui fut reconnue par Fr. Dalbesne; — Guillaume Savaton, sur un pré voisin de Pont-Rousseau (1547), une rente de 6 livres qui fut reconnue par

Guy de la Tribouille, chevalier, seigneur de Preau (1675) ; — Jean de Montanzier, sieur de la Charoulière, 10 livres de rente (1575) ; — Jean Le Barbier, écuyer, sieur de la Guinardière, 12 livres de rente en la métairie de la Grande-Cheminée, en la paroisse de Saint-Jean-de-Mont (1581) ; — Jeanne Leclerc, 2 livres 10 sous de rente sur le pâtis d'Abas, en la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles (1587) ; — Jean Boutin, seigneur de la Cour et de Chamballan, 33 livres de rente sur une maison de la rue des Jacobins (1589), Jean Boutin, sieur de Chamballan et des Perrines, son fils, 60 livres de rente sur la même maison (1628), laquelle fut acquise par P. Joyau des Rochers (1667) ; Ph.-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, 2,000 livres qui furent placées à constitut sur G. Raoul de la Ragottière (1590) ; — les sires de Laval (s. n.) sur la baronnie de la Roche-Bernard, une rente de 60 livres pour laquelle il y a reconnaissance et mandement de payer les arrérages d'Anne d'Alègre, comtesse de Laval (1599), et acquisition de ladite terre par G. de Boisgelin, marquis de Cucé (1744).

H 304. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

**1603-1788.** — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, d'accord, contrats et sentences établissant l'origine, la nature et l'assiette des revenus des fondations souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : René Laurent, écuyer, sieur de la Noë, 35 livres de rente sur la terre de la Noë, en la Chevrollière (1603) ; — Marguerite Leroux, 4 livres de rente sur une maison rue du Château (1607) ; — René Charette, écuyer, et Renée de la Bouëxière, sieur et dame de la Bretonnière (1613), une rente de 50 livres sur une maison sise derrière les Carmes et une autre rente de 70 livres sur la métairie de la Barbière, en Vigneu (1619) ; pour lesquelles il y a reconnaissance de Mad. Charette, épouse de Léon de Montmorency (1754), et du marquis de Serrant (1788), qui acquittaient les 120 livres de rente sur la terre de Rozalanic, en Theix ; — G. Preseau, écuyer, sieur de l'Oiselinière, 15 livres de rente sur une maison rue du Château (1613) ; — B. Paignon, sieur de la Tailleterie, auditeur à la Chambre des Comptes, 15 livres de rente qui furent assignées sur le lieu de l'Épau par Alexandre Charette de Pellan, prévôt de Nantes, et Seb. Paignon, son épouse (1613) ; — Françoise de Lesrat, dame de la Seilleraie, veuve de Ch. de Harouys, 15 livres de rente sur une maison de la rue du Château (1615) ; — François Rapon, notaire royal, 6 livres de rente

sur une maison du Port-au-Blé, en Rezé (1619) ; — Ch. Tetou, écuyer, sieur du Margat, 18 livres de rente sur la Caillonnière, en Corsept (1620) ; — Renée Lemaire, dame du Plessis-Guérif, mère de Ph. Bitaud du Plessis, écuyer, 300 livres (1621) ; — Fr. du Plessis, veuve de Charles d'Esperbes, seigneur de Lussan, 400 livres (1622) ; — Pasquier Nicollon, sieur de la Chasseloire, conseiller au Présidial de Nantes (1625), 36 livres de rente foncière sur des maisons de Nantes ; — Pierre Bernard, sieur de la Turmelière, président à la Chambre des Comptes, 90 livres de rente sur hypothèque de tous ses biens (1626) ; — Isabelle Ernaudeau, veuve J. Fremont, une somme de 500 livres ; — Françoise Cassard, veuve Farcy de Bossiron, 20 livres de rente pendant la vie de son frère J. Cassard, religieux (1628) ; — G. Belon, 15 livres de rente sur la recette domaniale de Nantes ; — Jean Garreau, sieur du Bois-Toreau, chanoine de Nantes, 45 livres de rente sur la maison du Bois-Toreau, en Sautron (1648) ; — Roberde Marteau, 500 livres : — et Perrine Dumollay, dame de Grilleau, veuve de Claude Geneste, écuyer, 3 livres 12 sous de rente foncière (1657) ; — N. Francheville de Kergo, 33 livres de rente sur la terre du Pé (s. d.)

H 305. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

**1658-1776.** — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Titres divers relatifs aux fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Ch. de Curru, seigneur de la Roche, et R. Le Maczon son épouse, 1,000 livres (1658) ; — Florence Ogier, 80 livres de rente qui furent assignées par sa sœur sur la terre de la Mellerie, en Saint-Julien-de-Concelles (1659) ; pour laquelle il y a reconnaissance de Damien de Chandener, seigneur de Saint-Julien (1776) ; — Marguerite Butet, 20 livres de rente sur une maison de la rue des Halles ; — J. Arnoul, 55 livres de rente constituée ; — Jul. Mosnier, veuve de Victor Lelou, écuyer, seigneur de Beaulieu, 1,000 livres (1668) ; — J. Guillemin, veuf Barbot, 1,450 livres ; — Jeanne Garreau, veuve de Claude de Mesvière, écuyer, sieur du Port-Thoreau, 60 livres de rente sur la Brouchollière en Gorges (1669) ; — Françoise Berthelmy, épouse du sieur Gariou des Poteries, 27 livres de rente sur une maison de la petite rue du Port-Maillard (1674) ; — Julienne Minguet, veuve de Loyrat, 12 livres 5 sous de rente ; — Jean Couëffé, sieur de l'Angle, 40 livres de rente (1697) ; — et Jeanne de Montulé, veuve J. Charette de Montbert, un constitut de 83 livres de rente (1710).

H 306. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

**1479-1771.** — Acquisitions des Dominicains de Nantes, dans la ville et la banlieue. — Déclarations de temporel produites devant les commissaires députés pour l'imposition des Francs-Fiefs (1573) et devant les commissaires de la Réformation du papier terrier (1682). Acquisitions : d'une maison sise près le Port-Mailard appartenante à Jean Jusseaume (1506) ; d'un emplacement devant l'église appartenant à J. Fournier, écuyer, sieur de la Pinsonnière (1658) ; d'une autre maison voisine du couvent, appartenante à P. Jusseaume (1688) ; accords, règlements de servitude et de mitoyenneté, quittances. — Déclaration des religieux, sentence, consentement du maire de Nantes réglant l'ouverture et la clôture d'une ruelle (1668), et sentence du siège de police autorisant la construction de plusieurs petites maisons contre l'église (1733). — Traité avec la Ville portant échange d'un terrain sis au chevet de l'église conventuelle contre un autre sis au Port-Mailard ; et arrêts d'homologation (1761). — Contrat d'échange par lequel les Dominicains cèdent à R. Baye, écuyer, sieur de Saint-Jean d'Aubance, la métairie de la Filonnière, paroisse de Carquefou, pour avoir la terre de la Mitrie, en Saint-Donatien (1677) ; les titres annexés sont : la cession de la Grand-Mitrie par la duchesse de Mercœur à l'architecte J. Briquet, en paiement de ce qu'elle lui devait pour la construction du couvent des Capucins (1598) ; un bail à tiers d'un terrain à planter en vigne (1628) ; la vente d'un canton de pré en la Hanne ; opposition des créanciers de R. Baye et sentence d'ordre, procès-verbal d'état de lieux et aveux rendus aux évêques de Nantes par les propriétaires successifs de la Mitrie, de 1479 à 1770, et à la commanderie de Saint-Jean de Nantes.

H 307. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

**1413-1774.** — Acquisitions des Dominicains de Nantes en Doulon et en Mesquer. — Titres de propriété de la maison appelée le Château-des-Caves, en Doulon, acquise de la veuve Lebasclé et de Ch. Defaix, en 1653, laquelle terre avait été arrentée, en 1552, par Marguerite du Cellier, dame du Blottereau. — Aveux rendus à la seigneurie du Gué-Robert et sentence de décharge de fouages au profit des religieux. — Échange conclu par les religieux avec J. du Boullay, écuyer, sieur de l'Ouzardière, auquel ils cédèrent 27 œillets de marais en la paroisse de Mesquer, contre une rente de 10 livres 6 sous hypothéquée sur une maison de la rue Saint-Léonard (1506) ; bail des mêmes marais conclu par les reli-

gieux de Guérande, en 1532 ; nouvelle aliénation au sieur Guillosé en 1560, lettres d'Henri III annulant la vente (1577) ; autre abandon de 16 ans pour remettre les marais en état, reprise de possession, en 1650, bail, déclaration au Domaine, et serment de fidélité prêté devant la Chambre des Comptes (1725). — Arrentement d'un emplacement sis près de la ruelle du Port-Mailard consenti à J. Boury, sieur de Gaubert, à la condition d'y bâtir (1587).

H 308. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

**1513-1790.** — Dominicains de Nantes. — Baux de l'île de Groye, sise en Loire, affermée, en 1513, pour 45 écus d'or, en 1657, 1600 livres, en 1730, 1400 livres ; — de 15 œillets de marais salants sis en Mesquer, du Château-des-Caves, de plusieurs appartements sis dans la ville de Nantes, affermés à P. de Chevigné, chevalier (1706), à la Faculté de médecine représentée par J. Hubin de la Joffrairie, à Louis Montaudouin de la Roberdière ; — du domaine de la Mitrie, à J. Bernard, jardinier, pour 500 livres par an (1732) ; — d'un magasin sur le port à la Société des mines de Montrelais (1787). — Bail à ferme des bancs et chaises de l'église pour la somme annuelle de 100 livres.

H 309. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

**1509-1798.** — Dominicains de Nantes. — Titres de rentes. Actes de reconnaissance, de transport, de vente, procédures, sentences, quittances concernant des rentes foncières assises sur des terres et maisons sises au Pilyry, rue Dodsane, à la Saulzaie, place du Bouffay, à la Fosse, rues de la Boucherie et du Château, carrefour Saint-Nicolas, sur la terre de l'Épau (Vertou), sur la terre de Beauvais, en Saint-Julien-de-Concelles, sur une maison de la rue des Carmélites vendue par Amaury Perrin de la Courbejollière à Em. Boissenot (1785). — Contrat des rentes constituées sur L. Joutin, E. de Bourgues, G. de Lesrat, écuyer, sieur des Perrières, Fr. Meneust des Terseries, avocat, G. Olivier, E. Grillou, écuyer, sieur de la Vinaudière, et P. Mignault, chirurgien.

H 310. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

**1634-1791.** — Créances actives des Dominicains de Nantes. — Obligations, traités, sentences d'ordre concernant diverses sommes à recouvrer sur les Cordeliers de Rennes, sur l'abbaye de Buzay, sur M. Gautreau, sur la veuve Lebreton, mère d'un religieux profès, sur

ARCHIVES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

les époux Alexandre, sur le sieur Grillau (1757), sur la succession Retau de la Budorière (1781).

H 311. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1637-1790.** — Dominicains de Nantes. Charges du couvent. — Contrats des obligations contractées envers M. Blanchard, chirurgien, les chanoines du Verger en Anjou, les Ursulines de Nantes, M. Bigottière, prêtre, les dames de Sainte-Élisabeth, les demoiselles Bertet et Cousseau ; — sommaire du produit des immeubles et des rentes avec l'état des charges du couvent duquel il résulte qu'en 1790, les revenus s'élevaient à 17,110 livres et les dépenses à 2,073 livres.

H 312. (Registre.) — 105 feuillets, papier.

**1637-1790.** — Livre du chapitre des Dominicains de Nantes contenant les professions des novices, des acceptations de donations et de fondations pieuses, des transactions conclues avec des débiteurs du couvent, les convocations aux chapitres provinciaux, les élections de dignitaires, les démissions, les emprunts, les remboursements, les prêts et les visites des commissaires généraux. — A la fin du volume on lit : « L'an 1783, « les eaux devinrent si grandes que la Loire passait par-dessus les ponts ; elles causèrent de grandes pertes, « presque toute l'église et une partie du cloître des « Jacobins enfoncèrent et furent délavées. »

H 313. (Registre.) — 82 feuillets, papier.

**1734-1790.** — Livre des délibérations des Dominicains de Nantes relatives à l'embellissement de l'église, aux achats de provisions, à l'administration du temporel, aux élections des dignitaires et régents, à la location de plusieurs salles du couvent aux officiers du Présidial, à l'envoi de l'argenterie à la Monnaie, aux réceptions de novices, aux prêts et aux emprunts, etc.

H 314. (Registre.) — 155 feuillets, papier.

**1695-1743.** — Livre de dépôt des Dominicains contenant l'inscription journalière des sommes reçues à titres divers par les religieux et les sommes retirées pour payer les dépenses. Les arrêtés de comptes sont fréquents et sont signés par le commissaire général ou le prieur provincial.

H 315. (Registre.) — 57 feuillets, papier.

**1743-1790.** — Livre de dépôt des Dominicains

contenant l'inscription journalière des sommes reçues par les religieux à titres divers et des sommes retirées par le procureur pour acquitter les dépenses de la maison.

H 316. (Registre.) — 386 euillets, papier.

**1767-1790.** — Livre de comptabilité des Dominicains de Nantes contenant les comptes rendus tous les trois mois par le frère procureur devant les pères du Conseil. A l'année 1790, il est fait mention d'un versement de 627 livres, par l'agent de Saint-Domingue, pour la pension des missionnaires de cette colonie.

H 317. (Registre.) — 124 feuillets, papier.

**1736.** — Dominicains de Nantes. — Inventaire de tous les titres de fondation, de dotation, de privilège, d'exemption et de propriété conservés dans le dépôt du couvent. Table alphabétique.

H 318. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1460-1713.** — Dominicains de Vannes. — Accord dans lequel A. Labbé, écuyer, se désiste de tout droit de propriété sur une maison sise à Vannes sur les Lices, attendu qu'elle appartient aux Dominicains de Nantes et consent à lui payer une indemnité de 125 livres pour la jouissance antérieure qu'il s'est attribuée (1460). — Acquisition, en 1633, de deux maisons au faubourg Saint-Patern, d'un emplacement, d'un jardin, d'un pré, le tout pour fonder un couvent à Vannes. — Convention arrêtée au chapitre provincial tenu à Tours, portant que les Dominicains de Guérande ont donné aux religieux de Vannes deux termes pour les quêtes, savoir : le terme des Bretons et le terme de Carentoir, et ont reçu des religieux de Nantes la cession de 25 paroisses dans le terme de Retz (1635). Aveu et hommage de la maison noble de Quenpetu, en la paroisse de Sené, et désignation d'un homme vivant et mourant par les religieux de Vannes (1713).

H 319. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1411-1671.** — Minimes de Nantes. — Lettres patentes du duc François II instituant une chapellenie perpétuelle pour être desservie dans la chapelle qu'il a fait construire dans le faubourg de Richebourg de Nantes, en l'honneur de saint Antoine de Padoue, avec une dotation de 80 livres sur la recette ordinaire de Nantes, et nomination du chapelain Tual (1481). —

Lettres d'amortissement et de confirmation octroyées par le roi Charles VIII (1491) ; — requête des Minimes demandant le renouvellement du don primitif, avis des trésoriers de France, généraux de France concluant, après examen des lieux, à la délivrance de la chapelle et de la maison de la Fosse aux religieux Minimes qui n'avaient pas pu en prendre possession (1587) ; — avis conforme de l'évêque Ph. du Bec approuvant l'érection du couvent des Minimes (1588) ; — lettres patentes de confirmation et d'envoi en possession, octroyées par le roi Henri III (1589) ; — procès-verbal de prise de possession par les religieux (juin 1590) ; — mandement du duc de Mercœur aux membres de son Conseil de laisser jouir les religieux en paix, sans attendre la réunion canonique (1591), et visa du conseil ; — présentation par le duc de Mercœur des mêmes religieux pour l'obtention de la chapellenie Saint-Gilles (1594) ; visa du vicaire général Cormerais ; — arrêts du Parlement séant à Nantes, déboutant les chapelains rivaux qui prétendaient jouir des bénéfices desservis à Saint-Antoine de Padoue (1595) ; — lettres de confirmation au roi Henri IV ; — et sentence de l'officialité de Nantes prononçant la réunion des chapellenies de Saint-Antoine et de Saint-Gilles au couvent des Minimes, malgré l'opposition des titulaires (1604). — États de lieux et marchés pour les réparations de la chapelle et la fonte des cloches. — Ordonnances de la Chambre des Comptes pour le paiement de la rente de 96 livres ; mandement de la reine mère octroyant 40 livres par an pour l'entretien des bâtiments (1626), et arrêt conforme du Conseil d'État (1636). Sont annexées les pièces suivantes : lettres de Jeanne de France, duchesse de Bretagne, fondant une chapellenie en l'honneur de saint Gilles, en la paroisse de Saint-Gilles (diocèse de Coutances), avec assignation de 100 livres de rente sur les salines du pays Guérandais (1411) ; — quittance de 2,400 livres délivrées aux chapelains de Saint-Gilles et de Saint-Renan du Bois par l'argentier de la duchesse, et collocation entre les mains du comte d'Alençon pour 200 livres de rente ; — présentations et collations des titulaires au XVI<sup>e</sup> siècle.

H 320. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup> ; 42 feuillets, parchemin.

**1491-1603.** — Cartulaire des Minimes contenant la transcription des lettres patentes et arrêts cités dans l'article précédent, et de plus les pièces suivantes : lettres de Charles VIII concédant aux Minimes une exemption générale de toute imposition, valable pour le transport de leurs provisions dans tout le royaume (1494) ; lettres de confirmations de la même franchise octroyées par les rois Louis XII (1498), François I<sup>er</sup>

(1514), Henri IV (1594) ; visa des généraux des Finances, de la Chambre des Comptes et du Parlement ordonnant l'enregistrement de toutes les concessions accordées aux religieux.

H 321. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

**1499-1799.** — Fondations des Minimes de Nantes. — Lettres de la duchesse Anne concédant à François de Paule, supérieur des Minimes, et à son ordre, une maison qu'elle a acquise, à la Fosse, de Conrad Spinole, Gênois, sise entre les terres de Bouvet et de la Petite-Héronnière, avec amortissement du fonds (1499). — Testaments, actes de donation, de vente, de reconnaissance, accords et sentences établissant l'origine, la nature et la valeur des fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Macé Bouvier, 2 livres de rente (1601) ; — Florimond Hus, une rente de 9 livres 12 sous sur le Domaine (1613), acquise de Claude de Montjean, dame de Goulaine, par J. Baugé, en 1543 ; — J. Merceron, 13 livres 10 sous (1619) ; — André de Monty, écuyer, sieur de la Grande-Voirie, 30 livres de rente sur le pré de la Canche, en Doulon (1633) ; — A. Garnier, prêtre, curé de N-D. de Bouin, 40 livres (1633) ; — E. Burot, sieur du Clos, 25 livres de rente sur le lieu de Beau-Soleil, en Saint-Donatien ; — Jeanne Nicolas, veuve Jourdanot, 300 livres ; — Isabelle Lemoyne, 70 livres de rente ; — J. Guillot, 25 livres de rente ; — les confrères de Jésus-Marie-Joseph, 20 livres de rente (1649) ; — Jacqueline Bitard, veuve Merceron, 26 livres de rente ; — Perrine Leroy, une rente de 20 sous.

H 322. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

**1649-1799.** — Minimes de Nantes. — Titres des fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : M. Sublard, 30 livres de rente foncière sur une maison de la rue de la Casserie (1658) ; — Michelle Burot, veuve Dugast, 33 livres 10 sous de rente foncière (1659) ; — Marguerite Couperie, veuve Y. de Bourgogne, écuyer, 30 livres de rente foncière sur une maison de la rue Contrescarpe, paroisse de Saint-Nicolas (1661) ; — G. de Jarnigan, sieur de la Haultière, 25 livres de rente hypothéquée sur des arrentements de Languin (Nort) ; — Jean Charier et Marie Lelou, 50 livres de rente sur une maison de la Grande Rue (1671) ; — Renée Garnier, femme Thomas, 26 livres de rente ; — Madeleine Christophe, veuve Riou, 22 livres de rente sur des héritages de Saint-Julien-de-Concelles ; — Antoinette Binet, veuve de Carné, 1,000 livres (1734) ; — et Elisabeth Lescoffié, veuve Le Tellier, 6,000 livres (1743).



H 323. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

**1625-1766.** — Acquisitions des Minimes de Nantes. — Arrêt du Parlement ordonnant que les religieux demeureront en possession d'un canton de terre au jardin de la Bigrolière, en Saint-Clément (1625), pourvu qu'ils en paient le prix, à dire d'experts, aux héritiers Maillard, demandeurs en retrait lignager avec lesquels ils ont transigé; — aveux rendus aux chanoines de Saint-Pierre; accord avec les Ursulines; — et procès-verbal du déplacement du chemin qui passait devant l'église. — Adjudication judiciaire d'une maison sise à Nantes, rue de la Laiterie (1687), au profit des Minimes qui l'arrentèrent à Louise Boullieret Demarsaine, marchande (1741).

H 324. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

**1566-1771.** — Minimes de Nantes. — Titres des marais salants sis en Mesquer et Saint-Molf. — Baux à ferme consentis pour la somme de 1,050 livres, en 1633, pour 1,180 livres, en 1653. — Procès-verbaux de consistance et d'état de lieux, marchés pour l'entretien des salines, plan et aveux devant la sénéchaussée de Guérande. — Accord sur un droit de passage entre le chapelain Beziel et J. Le Bègue (1471); — procédures contre G. du Bersic, sieur de Bray, qui lui contestait le passage de la saline Bouillet, et accord (1702). — Autres procédures contre René de Kercabus, à cause du même passage, et transaction (1771).

H 325. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1616-1774.** — Acquisitions des Minimes de Nantes en Doulon. — Vente du domaine de la Petite-Roche, par G. Bizeul, auxdits religieux, pour 5.850 livres (1685), et quittance. — Autre vente, aux mêmes, par Cl. Belot de la Rivière, d'une demi-boisselée de vigne et d'une boisselée de terre labourable (1686), quittance de l'indemnité de 1,200 livres payée à Chr. Juchault des Blottreaux (1686); et aveu rendu à la seigneurie du Gué-Robert, possédée par G. de Seigne, seigneur des Perrines et du Blottreau (1774): sont joints aux titres susdits deux adjudications antérieures et un arrentement.

H 326. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

**1602-1790.** — Minimes de Nantes. — Baux à ferme de plusieurs appartements situés en ville, près de leur couvent et rue Casserie, loués à Michelle de la Lande, veuve de Bruc, à J. Luzeau de la Morinière, à Laurent

de Guiheneuc, à M. Charbonneau de Létang et autres; — et du lieu de la Roche, loué, en 1762, à G. Couroussé, laboureur, moyennant 300 livres par an. — Aveux et serments de fidélité produits devant la Chambre des Comptes avec actes de publication et de réception, concernant l'enclos du couvent et le lieu de la Baronnie, en Chantenay. — Actes d'aliénation. — Arrentements du lieu de la Baronnie en Chantenay, pour 1.000 livres de rente (1778), de la maison de la rue de la Casserie, pour 800 livres de rente, et d'une portion de leur jardin, pour 900 livres de rente. — Procès-verbal de mesurage du terrain de Gâte-Deniers, en Chantenay, avec plan.

H 327. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

**1640-1767.** — Minimes de Nantes. — Titres des rentes constituées au profit des religieux sur la veuve Quelo de Cadousan (1636); — sur Pierre de Cornilleau, écuyer, sieur de la Coudrais (1640); — sur Ph. de Morays, chevalier, marquis de la Flocellière, et Alexis Masson de la Guyonnière (1660); — sur Fr. Lemoine de la Tour, écuyer (1663); — Cl. Amiaud de Beau-Soleil, écuyer (1688); — sur Laurent Forget, et sur les religieuses de Sainte-Madeleine de Nantes (1767). — Instances en recouvrement d'arrérages contre Fr. Macé, veuve Mosnier de la Valtière, et les héritiers de J. Ogereau.

H 328. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1696-1701.** — Minimes de Nantes. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les religieux et religieuses de l'Ordre des Minimes jouiront du droit de *Committimus*, comme avant l'ordonnance de 1669 (1698). — Mandement d'ajourner les débiteurs des religieux Minimes de Nantes devant la Chambre des requêtes du Palais, à Rennes (1701).

H 329. (Registre.) — Grand in-f°; 34 feuillets, papier.

**1774-1790.** — Minimes de Nantes. — Journal des recettes du couvent arrêtées à chaque trimestre en présence du correcteur et de plusieurs religieux.

H 330. (Registre.) — Grand in-f°; 51 feuillets, papier.

**1774-1790.** — Minimes de Nantes. — Journal des dépenses du couvent arrêtées chaque trimestre.

H 331. (Registre.) — Grand in-f°; 72 feuillets, papier.

**1740.** — Inventaire des titres de la maison des Minimes de Nantes rédigé par le R. P. Bouvier sous le correctariat du P. Melchior Vallée, définitiveur. A la fin se trouvent les attestations de recolement jusqu'en 1790.

H 332. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

**1529-1771.** — Capucins de Nantes. — Autorisation de P. Lespervier, seigneur de la Hautière, au frère G. Bellyan, ermite capucin, de s'établir sur les coteaux de Miséry, près Nantes (1529) ; — de Michel Ragault, seigneur de la Hautière, concédant aux ermites de Miséry l'usufruit des jardin, fontaine, emplacement et canton de terre situés entre la chapelle et la fontaine, à l'extrémité du coteau (1609) ; — attestation relative aux reliques extraites du reliquaire de Saint-Pierre de Nantes, pour être remises à l'Hermitage (1614) ; — donation, par M. Ragault et Françoise d'Achon, son épouse, de la chapelle de Miséry et de ses dépendances aux Capucins établis au Marchix de Nantes (1622) ; — et autre donation des mêmes ajoutant 160 pieds de terrain au premier enclos (1636). — Arrêt du Parlement autorisant les Capucins à continuer les reconstructions commencées, sans s'arrêter à l'opposition du procureur du Roi près le Présidial, attendu qu'ils ont produit des lettres patentes de confirmation de 1663, et que la communauté de Miséry et celle de Nantes ne forment qu'un seul couvent (1683). — Procès-verbal rapporté au couvent de l'Hermitage par les commissaires du Roi, contenant le commandement fait aux religieux de quitter le couvent (1688) ; — remontrances au premier président du Parlement pour obtenir son appui contre la suppression ordonnée ; — lettres d'amortissement et de confirmation octroyées en mai 1688 ; procès-verbal de consistance du couvent et de ses dépendances, et ordre de réintégration (mai 1688). — Attestation du recteur de Chantenay et de l'évêque, portant que les Capucins sont très utiles à la paroisse de Chantenay (1771). — Accord relatif à l'usage de l'avenue de la Hautière dont le bois mort a été concédé aux religieux par M. Carré de Luzançay (1713). — Marchés conclus avec des maçons et quittances des sommes payées au sculpteur Jean Cuchet qui a fait deux reliquaires (1719), et au fondeur de cloches. — Testament de P. Barbier, sieur de la Bretonnière, avocat à la Cour, instituant une mission à Montoir, qui aura lieu tous les 7 ans, et pour laquelle les Capucins recevront 20 livres (1678). — Compte des sommes reçues et dépensées par J. Duppé, au nom des Capucins (1686). — Obligations de 6,000 livres souscrites envers les Ursulines, avec l'autorisation du provincial (1754).

H 333. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

**1473-1776.** — Capucins de Nantes. — Procédures diverses relatives à la conservation d'un chemin public

passant par la Bihinière, que Jean Ragault, sieur des Perrières, voulait interdire au préjudice de Julien des Rues, Jean-B. du Mont et des Capucins, et aussi à la propriété d'un terrain vague voisin du couvent, comprenant plusieurs contrats de vente des terres voisines, des aveux de la Hautière et enfin un arrêt qui condamne le sieur Ragault à rétablir les chemins qu'il a rompus et à faire mesurer les terrains en litige (1659). — Suite de la même procédure reprise contre Julien de Nort, écuyer, sieur du Perray, auditeur en la Chambre des Comptes, et Prudence Ragault ; et transaction dans laquelle Eugène de Nort, seigneur du Perray et de la Hautière, gouverneur de Blain, abandonne un canton de terre à Chantenay, voisin de leur enclos (1698). — Autres procédures concernant la propriété d'une prairie sise à Misery, et convention avec M. Carré de Luzançay, portant que les religieux pourront faire tirer de la pierre dans l'espace de 60 pieds (1754). — Aliénation d'un canton de terrain, situé sur le coteau de Misery, au profit du sieur Grihaut (1776).

H 334. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

**1613-1763.** — Récollets de Nantes. — Titres des dons et legs souscrits par les bienfaiteurs dont les noms suivent : René Rouxeau du Coustau, Sébastienne Rouxeau, veuve Cobineau, 4 journaux de pré dans la prairie de Bois-Jolly (1618) ; — les héritiers de R. Lebreton, un journal et un quart de pré au même lieu ; — Guillaume de Harouys, seigneur de la Seillerais, tous ses droits sur la même prairie (1677) ; Louis Meneust de la Cormerais, marchand, un canton de pré de 7 cordes. — Testament de J. Jouade, prêtre du diocèse de Rennes, portant donation de sa bibliothèque (1733). — Contrats d'acquêt et d'échange de terrains situés dans la prairie de Boisjolly et dans l'île de Biesse conclus avec R. Richard, M. Besnier, la veuve Lebreton, la veuve Baudry, J. Patron, J. Lebreton, la veuve Chiron, P. Lebreton, P. Bérard, chanoine et autres, de 1618 à 1681. — Concession d'un attérissement, consentie par la ville de Nantes, à côté du couvent (1763). — Consultation des membres de la faculté de Droit canon des Universités d'Angers et de Paris sur certaines censures portées par un provincial contre les religieux réformés (1661).

H 335. (Registre.) — 131 feuillets, papier.

**1770-1791.** — Récollets de Nantes. — Livre journal des recettes et dépenses du couvent.

H 336. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1665-1777.** — Jésuites de Nantes. — Contrats de rentes constituées, valant ensemble 374 livres, sur M. Moulin de Cheviré (1665). — Délibération du Conseil de ville réglant les conditions auxquelles la ville a consenti (1671) à l'établissement des Jésuites dans leur hôtel de la rue de Briord, et rappelant que leur résidence de Nantes a été autorisée par lettres patentes de décembre 1667. — Factum des Pères contre Louise Lefèvre, veuve Charette de Boisbriant, demanderesse en lettres de restitution et en cassation de la vente de la maison du Plaisir, faite par Cl. Lefèvre du Boullay au supérieur des Jésuites (1695). — Procurations des Pères de la résidence de Nantes baillées aux R.R.P.P. A. Leblanc, X. Aumaistre et Ch. de Catuelan pour toucher les rentes constituées sur les Etats de Bretagne. — Lettres de cléricature et de prêtrise de René Chereil de Kergaté (1758).

H 337. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

**1610-1792.** — Oratoriens de Nantes. — Donation par Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, baronne des Essarts, d'une somme de 8,000 livres (1621), à la charge de faire tous les ans trois missions en la ville des Essarts, d'y célébrer chaque jour une messe basse ; — et délibération des prêtres de l'Oratoire de Nantes contenant les dispositions prises pour l'exécution de cette fondation, en 1764. — Legs de 187 livres de rente par Séb. Rouxeau, veuve Letourneux, pour la célébration de plusieurs messes par an (1651). — Donation du tiers de la maison du Bréron, en Château-Thébaud, par Fr. Madeleneau, écuyer, sieur de Malville, à la charge de prêcher une fois l'année dans les paroisses de Montbert, du Bignon et de Château-Thébaud (1652), et accord avec J. Bernard, veuve du fondateur, portant que ce tiers vaudra 2,400 livres après sa mort (1665). — Arrentement des logis du Chapeau-Rouge, en la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, consenti aux Pères de l'Oratoire par François de la Garde, contrôleur du domaine et des fortifications du comté de Nantes, moyennant 400 livres par an (1617) ; — prise de possession de l'hôtel de Briord, vendu par la duchesse de Mercœur à la même congrégation (1618) ; — échange conclu avec G. Belon auquel les Pères ont cédé des loges et deux jardins dans le faubourg Saint-Clément avec 4,200 livres, pour avoir, en retour, le domaine des Haies situé sur la Motte Saint-Pierre (1619). — Adjudication judiciaire du lieu de la Dourie, en Gorges, dépendant de la succession de René Langlois, écuyer, sieur de la Verrie,

au profit des Oratoriens (1687). — Baux à ferme de la maison de la Belonnerie joignant l'église de l'Oratoire et d'une maison voisine du collège. — Arrentements de la maison de la Belonnerie au profit du sieur Leray, négociant, et d'un canton de pré en la prairie de la Madeleine, à Nantes.

H 338. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1459-1796.** — Oratoire de Nantes. — Lettres patentes de Louis XIII (copie) ratifiant l'union du prieuré de Notre-Dame-de-Toutes-Joies de Nantes et de ses dépendances à la maison de l'Oratoire (1628). — Lettres patentes du duc François II concédant au prieur de Toutes-Joies la faveur de l'amortissement pour les 20 livres de rente foncière qui lui furent baillées par les chanoines de la collégiale en échange d'une maison avec jardin (1459). — Arrêt du Parlement autorisant le prieur à jouir de ses droits de juridiction temporelle suivant la concession faite par les ducs de Bretagne (1594). — Accords entre le prieur et les officiers de la mairie portant cession d'une parcelle de terrain pour la construction d'un nouvel escalier dans la maison de ville (1607) ; — entre le prieur et les chanoines de Notre-Dame portant transport d'une rente de 6 livres 12 sous sur une maison de la rue Saint-Léonard, en échange d'une autre de 3 livres 19 sous assise sur une maison démolie pour l'augmentation de leur église (1687). — Déclaration de la partie du temporel du prieuré qui pouvait être aliénée sans préjudice, pour payer la taxe de 63 livres 12 sous imposée au prieur (1569). — Bail à ferme du domaine du Petit-Port, en Saint-Donatien, et d'un canton de pré en la prairie de la Madeleine, pour 230 livres par an (1678) ; — et autre bail d'une maison sise rue de Verdun, pour 500 livres par an (1786).

H 339. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1370-1690.** — Oratoire de Nantes. — Contrats de vente d'immeubles, actes de reconnaissance et instances en recouvrement d'arrérages produits pour justifier la mouvance féodale du prieuré de Notre-Dame-de-Toutes-Joies sur diverses maisons sises rue de Verdun, rue Saint-Denis et rue Notre-Dame, et la propriété de plusieurs rentes foncières : est annexé le testament de Guillaume Lesné, cleric de l'église de Nantes (1464).

H 340. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**1372-1743.** — Oratoire de Nantes. — Contrats de vente d'immeubles, actes de reconnaissance et instances

en recouvrement d'arrérages produits pour justifier la mouvance féodale du prieuré de N.-D.-de-Toutes-Joies sur une maison de la rue Saint-Léonard arrentée, en 1372, par les religieux de Redon, à G. Lebreton ; — sur une maison de la rue des Cordeliers, appartenant à Jacques Huteau des Burons, dont les héritiers refusaient de payer les droits de lods et ventes (1692), procès dans lequel les Pères produisirent un long mémoire rempli de détails topographiques sur le quartier des Cordeliers ; — et pour justifier la propriété d'une rente de 10 livres assise sur une maison de la rue de la Chaussée.

H 341. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1702-1733.** — Oratoire de Nantes. — Contrats de constitution de rentes souscrits par les Pères oratoriens au profit de J. Ogereau, prêtre, des chanoines de Saint-Pierre, des religieuses Madelonnettes, des Cordelières de Savenay, de la veuve Burot ; autorisations d'emprunts et quittances. — Reconnaissance des rentes en argent et en nature qui étaient assises sur le lieu de la Dourie, en Gorges, au profit du recteur de Boussay, du chapelain de Saint-Jean, et de divers particuliers (1749). — Défense des Oratoriens contre le sieur Luc, peintre, qui réclamait le prix de la réparation d'un tableau (1781) ; — contre le maçon Robin, et contre les héritiers de Fr. Galpin, leur apothicaire.

H 342. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1402-1749.** — Oratoire de Nantes. — Obéissances féodales. Aveux rendus à la juridiction du prieuré de Notre-Dame-de-Toutes-Joies par G. Boucher, prêtre (1402) ; les chapelains des bénéfices de Saint-Michel, de Saint-Gatien, de Saint-Hervé, R. de la Motte (1511), Jean Caron, par les chefs de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, par les doyens de la société de Saint-Thomas, Laurent Lamoureux, écuyer (1685), G. Bedeau des Renardières (1686), Jean le Haste, écuyer, sieur de la Combaudière (1686), par la veuve Dorsemaine, Pierre Le Meneust, chevalier, sieur des Treilles et du Boisbriant, président en la Chambre des Comptes (1722), par le procureur d'Eugène de Lescouet, chevalier, comte du Bochet (1723), et autres vassaux, pour des maisons sises à Nantes, dans les paroisses de Notre-Dame, de Saint-Denis et de Saint-Léonard.

H 343. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1637-1744.** — Oratoire de Nantes. — Titres du prieuré de Saint-Michel des Montagnes, en l'île de Groix,

annexé en 1615. — Procédures relatives au paiement d'une rente de 20 minots de froment rouge à percevoir sur le village de Quélisoy, en la paroisse de Plemeur (1637) ; — à une demande de portion congrue présentée par Jean Loget, recteur de l'île de Groix (1689), contre les Oratoriens qui percevaient dans sa paroisse 400 livres de rente ; — et à une contestation de limites pendante entre les Pères et Fr. le Quentric (1744).

H 344. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1620-1730.** — Oratoire de Nantes. — Déclaration du père Lefebvre, supérieur, relatant que la maison n'a rien acquis ni reçu en don depuis le 4 octobre 1704 (1709). — Déclaration des rentes et domaines formant le temporel du prieuré de Notre-Dame-de-Toutes-Joies (1718), et déclaration générale de temporel rédigée pour l'assemblée du Clergé de 1730, évaluant les revenus de la maison à 5,464 livres et les charges à 10,625 livres. Mémoire historique contenant le récit des accroissements successifs de la maison, le dénombrement des domaines, des rentes, des vassaux, des donations et des titres (s. d.). — Sentence du Présidial de Nantes confirmant une exemption de droits de prévôté valable pour 20 pipes de vin d'Anjou (1628). — Déclaration des Oratoriens portant qu'ils n'entendent pas se servir des lettres d'évocation au Grand Conseil à eux octroyées contre la juridiction épiscopale (1632), et confirmation de ce droit d'évocation par Louis XIV (1673).

H 345. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1612-1766.** — Collège de Saint-Clément de Nantes annexé à l'Oratoire en 1672. — Fondation d'une chapellenie à desservir dans la chapelle Saint-Marc du collège consentie par S. Cohon, prêtre principal du collège, puis révoquée (1613). — Adjudication du collège Saint-Jean, sis en la rue Saint-Léonard, réuni à celui de Saint-Clément, à la condition de donner son nom à la classe de sixième (1656). — Traité conclu avec la Ville, contenant les conditions auxquelles les Oratoriens furent mis en possession définitive et irrévocable du collège municipal de Saint-Clément (1672). — Plaintes contre l'insubordination des écoliers et défenses du juge conservateur des privilèges de l'Université à deux écoliers de logique de rentrer en classe sans avoir fait des excuses au professeur (1700). — Demandes de secours et de supplément de traitement présentées à l'intendant de la province par les Pères (1736). — Marché avec un bedeau. — Mémoire des Facultés de théologie et de médecine, et de plusieurs maîtres ès arts, contre la Faculté des arts

représentée par les Oratoriens qui prétendaient exclure tous les maîtres ès arts de la ville de la Faculté des arts (1766). — Sommaires des thèses soutenues par divers étudiants.

H 346. (Registre.) — 85 feuillets, papier.

**1765-1790.** — Oratoire de Nantes. — Livre des comptes généraux produits à chaque visite présentant la situation générale du personnel, des meubles, des revenus et des charges de la maison, et les observations du père visiteur.

H 347. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

**1791-1796.** — Oratoire de Nantes. — Sommier de recettes et dépenses de la maison divisé par chapitres.

H 348. (Registre.) — 141 feuillets, papier.

**1793-1790.** — Oratoire de Nantes. — Journal des dépenses de la maison comprenant toutes les matières.

#### ABBAYE DE FONTEVRAULT

H 349. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1791-1755.** — Prieuré de la Regrippière, en la paroisse de Vallet. — Déclaration des revenus et des charges du prieuré, fournie par les religieuses, comprenant le dénombrement de leurs domaines situés dans les paroisses de Gesté, de Villeneuve, du Fief-Sauvin, de la Blouère, de la Chaussaire, de Tilliers, du Puset-Doré, de la Couperie et de Vallet ; — des prieurés annexés de Blanche-Courbe, en Montbert, et de Frontallier, en Vallet. Le total des recettes s'élève à 7,665 livres (1751). — Attestations en faveur des prieures et dépositaires chargées de toucher les revenus de la communauté.

H. 350. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1795-1797.** — Prieuré du Val-de-Morière en la paroisse de Touvois. — Mémoires des religieuses contre les habitants de la paroisse qui prétendaient imposer leurs métayers au rôle des fouages et les assujettir au logement des gens de guerre. — Arrentement d'une maison sise à Machecoul, en la paroisse de la Trinité, moyennant la somme annuelle de 80 livres à laquelle s'est obligé J. Guilloteau (1787).

#### ABBAYE DU RONCERAY D'ANGERS

H 351. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, parchemin ; 140 feuillets, papier.

**1199-1693.** — Prieuré de Saint-Cyr et Sainte-Julite

de Nantes, et ses annexes du Bois-Garant et des Moûtiers. — Charte de Conan, comte de Bretagne, relatant qu'il a restitué à l'abbesse Ildeburge la cure de l'église de Saint-Cyr et de Sainte-Julite (église que le comte Budic et son épouse Haduise avaient bâtie à leurs frais, sur leur terre, qu'ils avaient dotée de biens et qui leur avait été donnée par le comte Mathias), et qu'il a maintenu les religieuses dans le droit de choisir le prêtre desservant et de le présenter à l'évêque, en présence de l'archevêque de Tours et de plusieurs prélats (1128) : est annexée en copie la donation du comte Mathias. — Lettres de l'abbé de Redon, Daniel, attestant qu'il a cédé au duc Pierre un cellier, sis à Nantes, rue de la Challerie, parce qu'il a reçu de lui une compensation (1234). — Lettres du duc Jean I<sup>er</sup> ratifiant la concession du lieu du Chatelier, sis à Nantes, près la nouvelle église Saint-Cyr, et du cellier des moines de Redon, consentie par le duc Pierre aux religieuses du Ronceray, pour les indemniser de la perte des édifices qu'il détruisit hors des murs de Nantes (1246). — Mandements du duc Jean IV à son receveur de la prévôté de Nantes, de payer à la prieure du bourg des Moûtiers la rente de 6 livres dont son couvent est en possession de temps immémorial (1366) ; — quittances des fermiers du prieuré, arrêt confirmatif de la Chambre des Comptes et requêtes. — Reconnaissances et sentences relatives à diverses rentes assises sur la cure Saint-Vincent de Nantes et sur des maisons de la rue Saint-Léonard. — Comptes des deniers dus à la prieure par Jean Coupegorge, prévôt de Nantes, à raison du droit de 2 deniers qui lui appartenait sur chaque chaland ou sentine chargée de sel entrant en Loire (1414). — Arrentement d'une maison sise hors des murs, en la paroisse Saint-Léonard de Nantes (1439) ; et de divers emplacements rue Garde-Dieu :

H 352. (Registre.) — In-folio ; 87 feuillets, parchemin ; 81 feuillets, papier.

**1366-1795.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et des Moûtiers. — Lettres de sauvegarde octroyées aux religieuses par les ducs Jean IV, Jean V, Pierre II et François II, et par le roi Louis XII, en 1512. — Mandement du duc Jean IV au sénéchal de Nantes de s'enquérir des pertes subies par le bourg des Moûtiers, pendant les dernières guerres, et des franchises que peut revendiquer la prieure, afin qu'il soit fait droit à ses plaintes (1382). — Mandement du duc Jean V au sénéchal de Nantes de donner à la prieure des Moûtiers mainlevée de la saisie mise sur les fiefs de son prieuré, à raison du rachat de la baronnie de Retz, exercé après la mort de Jeanne de Retz, attendu qu'elle n'est pas

sujette à ce droit féodal (1407) ; et exécutoire conforme de Tristan de la Lande, gouverneur du comte de Nantes. — Déclarations de temporel produites devant la cour de Nantes par les prieures Agnès Baste (1420) ; Renée Sarrazin (1477) ; — Renée de la Porte (1497) ; Renée de Villiers (1523) ; Madeleine de Villiers (1556) ; et Marie de la Barre (1678), contenant le dénombrement des fiefs et domaines des Moûtiers, de Bois-Garant et de Saint-Cyr de Nantes. — Actes de foi et hommage et serments de fidélité prêtés devant la Chambre des Comptes par les mêmes religieuses.

H 353. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, parchemin ; 152 feuillets, papier.

**1501-1596.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et de Moûtiers. — Acquisition par Ch. Lespervier, sieur de la Verrière, écuyer tranchant de la Reine, d'une rente foncière de 20 livres assise sur une maison de la rue Saint-Léonard, qui était chargée de 20 sous de rente envers la prieure des Moûtiers (1501) ; — échange de 5 livres 6 sous de rente sur la Rablaie, de la Chapelle-sur-Erdre, consenti par le même aux religieuses (1510) ; reconnaissance des tenanciers et ratification de l'abbesse du Ronceray. — Aveux d'une maison possédée rue Garde-Dieu par les chapelains de Saint-Raphaël. — Procédures suivies d'une sentence du sénéchal de Nantes, condamnant le fermier des moulins Coustant, à Nantes, à payer 4 setiers de blé et 36 sous de rente annuelle à la prieure (1533) ; et bail à ferme des mêmes moulins consenti par René de la Boucherie, écuyer, seigneur de Fromenteau (1546). — Aveux des maisons possédées par les titulaires des bénéfices de Saint-Michel, de Saint-Martin, de Saint-Raphaël, par les dames de Sainte-Elisabeth, par Michel de Mauhugeon, seigneur de la Perrine (1523), et autres, dans les rues de la paroisse Saint-Léonard de Nantes. — Requête du recteur de Saint-Léonard et des principaux paroissiens aux commissaires chargés de l'exécution de l'édit de pacification pour obtenir que le vieux cimetièr, voisin de l'éperon élevé dernièrement sur le fief de Saint-Cyr et Sainte-Julitte, ne soit pas livré aux protestants (s. d.).

H 354. (Registre.) — In-folio ; 49 feuillets, parchemin ; 262 feuillets, papier.

**1594-1770.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et des Moûtiers. — Arrêts du Parlement séant à Nantes, permettant à la prieure, en raison du trouble des guerres, à tenir sa juridiction du Bois-Garant à Nantes (1594). — Accord de la prieure avec Math. Girouard, recteur de Saint-Léonard, portant qu'elle participera aux frais

de construction d'un auditoire dans le presbytère pour obéir aux ordonnances épiscopales qui interdisent de tenir les juridictions sous les chapitreaux des églises (1677) ; et avec M. de Monti qui prétendait mettre ses armes sur le nouveau bâtiment. — Correspondance du recteur de Saint-Léonard et des marguilliers, relative à la vacance de la cure et à l'agrandissement de l'église. — Lettres patentes autorisant les religieuses de Sainte-Madeleine ou des Pénitentes à acquérir de nouveaux édifices à Nantes (1767) ; visa de la Chambre des Comptes ordonnant le renvoi du projet à la Mairie de Nantes et à l'abbesse du Ronceray ; lettres diverses et contrat de 150 livres de rente souscrit en faveur du prieuré, pour droit d'indemnité, par les Madelonnettes (1768). — Mémoire et aveux concernant la mouvance d'une maison sise rue des Caves, dans laquelle décéda M. Maillard de la Gournerie, maître des requêtes à la Chambre des Comptes (1776), et possédée antérieurement par M. Legrand de la Griollais (1724). — Autres aveux de maisons possédées à Nantes par le chapelain du bénéfice de la Jallière, les enfants de Pierre Desageneaux, Math. Simon, écuyer, sieur des Censives (1721), la veuve Ménardeau, Claude de Monti de Rezé, capitaine au régiment du Roi, infanterie (1721), Julien Charette de la Colinière, P Le Meneust des Treilles, François Jamoys, seigneur du Hil, Joseph du Maz de la Barillais (1722), dans le fief de Saint-Cyr. — Procès-verbal de reconnaissance des intersignes de seigneurie constatés dans l'église Saint-Léonard (1769). Déclaration des héritages que possédait Maurice David dans la paroisse de Sautron, au fief de Bois-Garant (1759). — Instances contre divers vassaux débiteurs de droits de lods et ventes.

H 355. (Registre.) — In-folio ; 77 feuillets, parchemin ; 400 feuillets, papier.

**1507-1784.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et ses annexes. — Fondation par Jean Caron, prêtre, d'une chapellenie de deux messes par semaine, en l'église collégiale de Notre-Dame, pour la dotation de laquelle il donna une maison et ses dépendances près de la Motte Saint-André (1540) ; aveu par Jacques et Jean Caron, prêtres, de ce qu'ils possédaient en 1535 et en 1555 autour de la Motte. — Sentence d'ordre contre les héritiers de Charles de Plouer, chevalier, seigneur de Bois-Rouault, lequel était redevable de 4 livres 7 sous de rente sur des maisons de la rue Saint-Léonard (1605), et accords relatifs à l'hôtel de Bois-Rouault conclus entre les enfants de Charles d'Avaugour et P. Lambert de la Brunetière, écuyer, Louis d'Avaugour et la tutrice des enfants dudit Charles, cohéritiers (1615). — Contrats

de vente, d'arrentements et aveux concernant des maisons du fief de Saint-Cyr possédées par Et. Fouyneau, sieur des Fiefs-Bureau. Guillaume Macé de la Roche, Michel Biré, écuyer, sieur des Brosses (1624), G. Mocquet, recteur de Saint-Léonard (1628), par les chapelains de Saint-Michel, par des chanoines de la collégiale, par les chapelains de Saint-Raphaël et de Saint-Joseph, par Jean le Haste, Jacques de Saint-Gilles, par la veuve Fourché de Quéhillac (1650) ; François Lebreton, écuyer, sieur du Blottereau (1653) ; Jacques Huteau, chevalier, seigneur des Burons (1668), et autres. — Arrêts du Parlement déterminant les limites du fief du prieuré de Saint-Cyr, énumérant les maisons de sa mouvance, attribuant au prieuré de Toutes-Joies le ressort de la maison du Boisjouan, et ordonnant de poser des bornes (1671-1675).

H 356. (Registre.) — In-folio ; 54 feuillets, parchemin ; 392 feuillets, papier.

**1537-1723.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et ses annexes. — Extraits des livres de la réformation du domaine de Nantes de 1537 et de 1630, délivrés par les maîtres des Comptes. — Rôles rentiers des fiefs de Saint-Cyr et de Bois-Garant ; et procès-verbaux de réformation de ces rôles rédigés au XVII<sup>e</sup> siècle. — Arrêt du Parlement ordonnant qu'il sera procédé au débournement du fief de Saint-Cyr (1669), et procès-verbal descriptif dressé par M. Pierre de Thierry, seigneur de la Prévalais, conseiller au Parlement de Bretagne, à la requête de la prieure Maria de Saunay, contre les prétentions des officiers de la Prévôté de Nantes (1669) ; et arrêt portant fixation des limites du fief de Saint-Cyr. — Autre réformation du rôle rentier des domaines du prieuré (1723).

H 357. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, parchemin ; 17 feuillets, papier.

**1393-1499.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes. — Fief et domaine du Bois-Garant en Sautron. — Arrêt du conseil ducal remettant en vigueur les ordonnances relatives à la répartition des fouages, à la requête des vassaux du duc habitant la frairie de Bois-Garant, en Sautron, demandeurs à l'encontre des vassaux de l'Evêché, qui prétendaient s'imposer isolément en dehors du rôle paroissial (1467). — Reconnaissances de rentes et de devoirs féodaux produites par Guillaume de la Noë (1383) ; Jean Charette, recteur de Sautron (1471) ; Perrot Bodin, Guillaume Doyri, les héritiers de Jean Charette, Jeanne Geffrion et autres, pour des héritages situés aux villages de la Collerais, de la Brientièrre, de la Bigeottière, de la Macicotière, du Bois-Thoreau, et autour de la chapelle du Bois-Garant. — Censifs des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

H 358. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, parchemin ; 17 feuillets, papier.

**1505-1599.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et ses annexes. — Fief du Bois-Garant en Sautron. — Aveux et dénombremens d'héritages produits par Berthelot Pasquier, Guillaume Jubineau, P. Dorvault, G. Ricordeau, J. Guichard, J. Chatellier, M. Rivière, J. Menant, et autres. — Condamnations contre divers tenanciers débiteurs de rentes.

H 359. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, parchemin ; 145 feuillets, papier.

**1601-1765.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et ses annexes. — Fief du Bois-Garant en Sautron. — Aveux et contrats produits par René du Faguet, G. Primaud, Fr. Rouziou, P. Pageot, J. Garreau, la veuve Perrier, P. Redor, Ch. Brochard de la Souchais, R. de la Grée, J. Paillusseau, Anne de Barberé veuve Loriot, Martin de Lisle du Fief, écuyer, Cath. Pageot, veuve Ant. Charette, écuyer (1696), et autres tenanciers et possesseurs de terres sises aux villages de la Trourie, de la Trimossièrre, de la Haute-Forest, de la Rivière, de la Collerais, de la Bigeottière et au bourg de Bois-Garant. — Arrentement et accensements de cantons de terre au Champ-Meignan, au Champ-Regnier, consentis à J. Tronson par la prieure. — Sentence, arrêt et transaction réglant le taux des droits de terrage que la prieure pourra lever sur les récoltes de son fief (1646). Instances en reddition d'aveu et en paiement de redevances. — Correspondance.

H 360. (Registre.) — In-folio ; 102 feuillets, parchemin ; 348 feuillets, papier.

**1700-1766.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes. Fief de Bois-Garant en Sautron. — Aveux rendus aux prieures par J. Guillard, G. Bernier, J. Mabit, E. Gouesbon, R. Boilève, Jean Vallée, J. de Lisle, écuyer, sieur du Fief, J. de la Roche-Saint-André, chevalier, sieur de la Masûre et de la Trourie (1722), M. Pageot, veuve de Damien Avril du Bois-Thoreau, Fr. Richard du Pontreau, conseiller maître à la Chambre des Comptes, et autres vassaux. Sentences de réceptions desdits aveux.

H 361. (Registre.) — In-folio ; 78 feuillets, parchemin.

**1180-1499.** — Prieuré des Moutiers. — Accord réglé par l'évêque de Nantes Robert, portant que, pour mettre fin à tout débat, le recteur de la paroisse de Saint-Hilaire de Chaléons, Emery, jouira des deux tiers

de la dîme du village des Landes, durant sa vie, et il y aura un collecteur pour toute la paroisse qui jurera de garder honnêtement la part de chacun, et la prieure touchera un cens annuel de 10 sous sur le recteur (xii s<sup>e</sup>).

— Obligation dans laquelle l'abbé de Pornic, pour conserver la vigne l'aguée à son abbaye par P. de la Porte au Puy-Morin, promet de payer à la prieure 18 deniers de cens, le quart et la dîme des fruits (1266). — Reconnaissances et obligations de diverses redevances en argent et en nature souscrites par les tenanciers du moulin de la Prieuré, du pré Lambert et autres lieux. — Acquisition par la prieure d'une rente de 3 livres 4 chapons, et arrentement de deux boisselées de terres sises au bord de la mer, paroisse des Moûtiers. — Accord du recteur Alain avec la prieure, à laquelle il a cédé tous ses droits sur une pièce de terre et deux hommées de vignes sises au Vivier, et a reçu en échange une pièce de terre nommée l'Ouche-du Murier, et remise de 5 sous de rente (1389). — Abandon et remise du marais Nouerie, sis en la paroisse de Saint-Cyr en Retz, par les frères Rouxeau de Nantes. — Aveux et déclarations d'héritages situés dans les paroisses du Clion et des Moûtiers, possédés par E. Chaussée, P. Couturet, Jean Millet, Th. Leroy, E. Jamet, P. Grimaud, chevalier, seigneur du Plessis-Grimaud (1460), Et. Bourgault et autres. — Reconnaissances de quelques rentes foncières. — Condamnation contre un débitant de vin qui avait négligé de payer au prieuré le droit habituel d'un denier par pipe et de faire étalonner ses mesures (1470).

H 362. (Registre.) — In-folio ; 99 feuillets, parchemin ; 105 feuillets papier.

**1363-1705.** — Prieuré des Moûtiers. — Lettres d'appel, de procuration et de protestation de Marguerite Robinarde, religieuse du Ronceray, et de Philippe de la Courre, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, qui toutes deux prétendaient au titre de prieure des Moûtiers et en réclamaient la jouissance ; lettres de provision (1392) et d'institution de l'abbesse de Ronceray, articles des défenses de M. Robinarde. — Procurations d'Aliénor de Champagne, pour prendre possession du prieuré (1445) ; — de Marguerite Robinarde, pourvue du prieuré par lettres du cardinal d'Avignon, de Renée Sarrazine, pourvue par lettres de l'abbesse du Ronceray, lesquelles portèrent leur instance en compétition devant le Conseil ducal (1456) ; sequestre du temporel du prieuré, ajournements, appointements, procuration pour plaider, protester et résigner, commissions pour enquérir. — Autre appel interjeté par la prieure d'une imposition exagérée dont elle avait été frappée par les commissaires du chapitre Saint-Pierre de Nantes (1488).

— Signatures et bulles de la Cour de Rome, autorisations royales, au nom des prieures Renée de Villiers, Françoise de Savonnières (1503), Françoise du Bois, Madeleine de Villiers (1536), Renée de Chérité (1594), Madeleine de Maillé (1636) et Mario de la Barre (1667). — Actes de procuration, de dispense, de publication et de prise de possession.

H 363. (Registre.) — In-folio ; 81 feuillets, parchemin ; 312 feuillets, papier.

**1383-1669.** — Prieuré des Moûtiers. — Aveux rendus aux sires de Retz, seigneurs châtelains de Prigny, par les prieures Renée Sarrazine (1460), Renée de Villiers (1515), Madeleine de Villiers (1543), Gabrielle de Chérité, (1598), Madeleine de Maillé (1648) et Marie de la Barre (1669). — Arrêts du Parlement maintenant la prieure en possession de percevoir les droits de lods et ventes dans son fief, à l'exclusion des officiers de la cour de Retz (1584) ; et attribuant au seigneur châtelain de Prigny le droit de haute justice sur les terres du prieuré (1647). — Lettres d'Henri de Gondy, duc de Retz, permettant à la prieure G. de Chérité de placer un banc avec accoudoir dans le chœur de l'église paroissiale des Moûtiers (1632). — Aveu des fiefs et domaines composant le temporel du prieuré de Saint-Cyr de Nantes et de ses annexes produit, en 1557, devant la juridiction du comté de Nantes.

H 364. (Registre.) — In-folio ; 77 feuillets, parchemin ; 85 feuillets, papier.

**1508-1578.** — Prieuré des Moûtiers. — Afféagements, arrentements de maisons et de jardins au bourg des Moûtiers, de terres sises à la Garenne et aux Longues Versaines. — Aveux rendus par le vicaire de la cure, chapelain du bénéfice Saint-Martin (1506), Th. Perron, le chapelain du bénéfice du Saint-Esprit (1529), G. Paynot, J. Lespine, O. Echappé, J. Borgnet, écuyer, seigneur de la Gressière (1560), G. Marchesse, et autres vassaux. — Sentence du Présidial condamnant deux tenanciers à conduire à la grange du prieuré le devoir de sixte auquel ils étaient tenus (1567) ; — et transaction sur la redevance d'une charretée de foin que possédait la prieure sur le pré Bruneteau, en la paroisse de Saint-Cyr-en-Retz (1573).

H 365. (Registre.) — In-folio ; 144 feuillets, parchemin ; 21 feuillets papier.

**1581-1599.** — Prieuré des Moûtiers. — Obéissances féodales. — Aveux rendus à la prieure Madeleine de Villiers par G. Grossin, J. Leray, J. Hubert, J. Michau, J. Cosson, P. Caillaud, Cl. Briand, recteur de Prigny,



chapelain de Notre-Dame-de-Pitié, J. Joye, M. Ernaud, recteur des Moûtiers, et autres vassaux, possesseurs d'héritages dans la paroisse des Moûtiers. — Cordelage du fresche de la Jauselière, en la paroisse du Clion, assujetti à une rente de 5 sous, 40 boisseaux de froment et 20 boisseaux d'avoine, dressé à la requête des détenteurs (1697). — Aveu unique d'héritages sis à la Trourie, en la paroisse de Sautron (1586).

H 366. (Registre.) — In-folio ; 153 feuillets, parchemin ; 36 feuillets, papier.

**1439-1639.** — Prieuré des Moûtiers. — Obéissances féodales. Aveux rendus par P. Gallot, les marguilliers de la paroisse des Moûtiers, M. Luzeteau, M. Caron, Jean Joys, G. Bienvenu, chapelain de Saint-Hervé, P. Rivallan, Fr. de Saffré, écuyer, seigneur de la Gressière (1616), Jean du Boisrhan, seigneur de la Rigaudière et du Boisjolly (1618), Isaac Charon, et autres vassaux détenteurs d'héritages dans les paroisses des Moûtiers et du Clion. — Arrentements de terres sises aux lieux dits le Cartron-des-Prés-aux-Favres, les Favées, la Marguelerie, Villeneuve, les Joys, la Garenne, et d'un devoir de sixte dû sur un canton de terre du bourg. — Sentence du Présidial de Nantes condamnant divers tenanciers à renoncer à la propriété de 40 aires de marais salants en la paroisse de Saint-Cyr en Retz. — Aveux rendus par les prieures à la seigneurie du Boisjolly au Clion. — Quittance des rentes payées au fermier du prieuré par les fabriciens de la paroisse, à raison de la maison de la confrérie de Toussaint, et d'une autre maison avec jardin sise au bourg ; devoirs qui consistaient en une rente de 5 sous et en une longe de quartier de bœuf (1607).

H 367. (Registre.) — In-folio ; 232 feuillets, parchemin ; 47 feuillets, papier.

**1642-1693.** — Prieuré des Moûtiers. — Obéissances féodales. — Aveux et dénombremens d'héritages produits par A. Joys, J. Allays, N. Leray, Fr. de Saffré, écuyer, seigneur de la Gressière (1642), les tenanciers du village de la Jauselière, P. Perrin, Yves Goheau, écuyer, J. Ernaud, G. Pouvreau, J. Pellerin, G. Nau, P. Couronné, G. Rivallain, H. Dossat, Ch. Fléchoux, recteur des Moûtiers (1573), et autres vassaux détenteurs d'héritages dans les paroisses des Moûtiers et du Clion. — Prisage des biens provenant de la démission de Jean Olivier situés au village du Pré Tarin et de la Virardière, sous la seigneurie du Bois des Tréhans et sous celle du prieuré des Moûtiers (1683).

H 368. (Registre.) — In-folio ; 54 feuillets, parchemin ; 73 feuillets, papier.

**1670-1774.** — Prieuré des Moûtiers. — Obéissances féodales. Aveux et dénombremens d'héritages produits par J. Clergeau, François Ernaud, Julien Duodoit, P. Poitard, Pierre Aubin, recteur de la paroisse des Moûtiers, Cyr Renaud, René Megessier, chapelain de Saint-Hervé, O. Aubreau, Louis-Anne du Tressay, écuyer, tuteur des enfants de Pierre de Saffré, sieur de la Gressière (1743), et autres vassaux détenteurs d'héritages dans les paroisses du Clion et des Moûtiers. — Arrentement et afféagement de terres sises près le four à ban des Moûtiers et au bord de la mer. — Sentence condamnant les tenanciers de la Jauselière à payer diverses rentes féodales. Arrêt du Parlement ordonnant que le recteur du Clion percevra la dîme au XIII<sup>e</sup> dans le fief de Boisjolly, sur les terres sujettes au terrage et sur les terres franches (1682) ; transaction entre le recteur du Clion et la prieure réglant le partage des dîmes à prendre sur le lieu des Loquinières (1710) ; et extraits d'aveux rendus à la prieure, par les tenanciers des Loquinières, au XVII<sup>e</sup> siècle. — Affranchissement de terrage et réduction du terrage ordinaire au sixte au profit d'Honoré André (1771) ; — et transaction avec le recteur, réglant les limites du pourpris de la cure (1774).

H 369. (Cahiers.) — 28 feuillets, parchemin.

**1458-1464.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et des Moûtiers. — Rôles des rentes foncières dues par les vassaux de la prieure à raison de leurs héritages situés dans les paroisses de Sautron, de Carquefou, de Nantes et des Moûtiers, et perçues par la main de R. Veillet, prêtre, fermier de la paroisse.

H 370. (Registre.) — In-folio ; 39 feuillets, parchemin.

**1470-1495.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et de ses annexes. — Rôles des rentes foncières dues par les vassaux et perçues par J. Carte, prêtre, receveur de la prieure.

H 371. (Registre.) — In-folio ; 49 feuillets, papier.

**1495-1499.** — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et de ses annexes. — Rôles des rentes, cens et devoirs dus par les vassaux et perçus par Jean Rocher, prêtre, vicair et receveur de la prieure.

H 372. (Registre.) — In-folio ; 138 feuillets, papier.

**1606.** — Prieuré des Moûtiers. — Procès-verbal

de la réformation du rôle des rentes dues à la prieure dans la paroisse des Moûtiers et dans les paroisses circonvoisines, rédigé par H. Foucault de la Bidorière, écuyer, juge de la juridiction de la prieure.

H 373. (Registre.) — In-folio ; 63 feuillets, parchemin.

**1622.** Prieuré des Moûtiers. — Procès-verbal de la réformation du rôle rentier du prieuré rédigé à la requête de Gabrielle de Cherité, prieure, par Jacques Guibert, sénéchal de la juridiction.

H 374. (Cahiers.) — 69 feuillets, parchemin.

**1635-1654.** — Prieuré des Moûtiers. — Procès-verbaux de réformation du rôle rentier du prieuré rédigé par Fabien Barbot, sénéchal de la juridiction.

H 375. (Cahiers.) — 20 feuillets, papier.

**1516-1533.** — Prieuré des Moûtiers. — Livre de tenue des plaids féodaux indiquant les comparutions, les défauts, les productions de contrats, les amendes prononcées et les ajournements.

H 376. (Registre.) — In-folio ; 132 feuillets, papier.

**1605-1615.** — Prieuré des Moûtiers. — Livre de tenue des plaids féodaux, contenant les évocations et les instances signifiées aux vassaux, les productions et les défauts.

H 377. (Cahiers.) — 184 feuillets, papier.

**1484-1506.** — Prieuré des Moûtiers. — Comptes en recettes et en dépenses rendus par Jean Carte, prêtre et receveur du prieuré (1484) ; — par Jean Le Potier (1524) ; — par Jacques Cosson, prêtre (1528) ; — par Macé Nau, prêtre (1538) ; — et par Jean Lejan, notaire du duché de Retz (1598). La recette de l'année 1527 comprend 380 livres 8 sous ; 196 boisseaux 3 quarts de froment ; 17 boisseaux 1 quart de seigle, 18 boisseaux d'orge, 23 boisseaux d'avoine, 3 pipes de vin et 21 chapons.

H 378. (Cahiers.) — 101 feuillets, papier.

**1486-1696.** — Prieuré des Moûtiers et de Saint-Cyr de Nantes. — Inventaires des reliques, objets mobiliers, ornements et vêtements qui se trouvaient au prieuré de 1486 à 1546, dressés par les procureurs et fermiers des prieurés. — Inventaires de titres produits en

diverses circonstances à l'appui des droits réels et honorifiques du prieuré.

ABBAYE DE SAINT-SULPICE DE RENNES

(Bénédictines, puis Carmélites.)

H 379. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, 2 sceaux.

**1296-1477.** — Prieuré des Couëts, paroisse de Bouguenais. — Lettres du duc Jean V (*vidimus*) octroyant aux religieuses l'exemption des fouages, des devoirs de guet et de garde au château de Toufou, en faveur de leurs métayers de la Vincée, paroisse de Pont-Saint-Martin, et leur concédant en outre deux foires à tenir au bourg des Couëts, le jour de la Saint-Marc et de la Nativité (1436) ; visa de la Chambre des Comptes, et appointment conclu avec les paroissiens qui prétendaient taxer le domaine de la Vincée comme deux feux (1447). — Reconnaissances et condamnations relatives à des rentes foncières dues à raison des terres de la Guidoire, de la Turmelière, et autres sises dans les paroisses de Bouguenais, de Saint-Herblain et de Monnières, par Jean Jourdan de la Juynière, Jean de Cheverue, Olivier de Champballon (1410) et autres. — Baux à viage et arrentements de la terre de la Vincée, de près en l'île Botie, des terres et hébergements de la Giraudière, de Lempererie, de la Menantie, de la Milcendière, de la Relipièrre, du Gast, des îles de Chantelou et de Rozereule en Loire, situés dans les paroisses d'Aigrefeuille, du Pont-Saint-Martin, du Pellerin, de Bouguenais et de Saint-Laurent-des-Autels, concédés par les prieures Juliette du Guesclin (1386) ; Perronnelle Dorange (1387) ; Ph. Legat (1407) ; Gervaise de la Chapelle (1433) et autres. — Accord entre la prieure J. du Guesclin et le recteur de Saint-Aignan portant désignation des terres sur lesquelles ils avaient le droit de dîme, en la paroisse Saint-Aignan, et bail des dîmes du Pont-Saint-Martin concédé par la même prieure (1391). — Obéissances féodales produites par quelques vassaux de Château-Thébaud et du Pont-Saint-Martin.

H 380. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1447-1463.** — Carmélites des Couëts en la paroisse de Bouguenais. — Bulle du pape Sixte IV, ordonnant que le prieuré des Couëts sera distrait de l'obédience de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes et sera réuni à la maison des Carmélites du Bondon fondée par la duchesse Françoise d'Amboise, près de Vannes, attendu que les Bénédictines ont cessé d'observer leur règle (1476). — Procès-verbal des vacations de G. du Bochet, résorier de la Madeleine de Vitré, de G. Garengière et

de Pierre du Chaffaut, chanoines de Nantes, commissaires chargés de l'exécution de la bulle, relatant les journelements, les citations, les comparutions des parties, les sommations et la décision qui fixe à 150 livres la pension des Bénédictines expulsées (1477). — Autre bulle de Sixte IV rapportant que les religieuses expulsées ont interjeté appel de la confiscation de leur couvent et déléguant à Alain Le Mout, licencié ès lois, chanoine de Quimper, établi à Nantes, et à Robert Ruallan, chanoine et official de l'évêché de Nantes, les pouvoirs nécessaires pour juger la cause et procéder à l'exécution de la bulle en employant au besoin le bras séculier (1477) ; et sentence confirmative de la première (1478) ; — autre bulle du pape Sixte IV instituant de nouveaux commissaires pour continuer les poursuites contre les religieuses rebelles, et requisition de l'official de Nantes, adressée à tous les officiers du duché pour obtenir main-forte contre elles (1479). — Autres bulles de Sixte IV décrétant la réunion du prieuré du Bondon, près de Vannes, à celui des Couëts, au profit de Françoise d'Amboise et de ses compagnes (1479) ; — et permettant aux mêmes de se choisir des confesseurs parmi les religieux de l'ordre des Carmes (1483). — Titres annexés : bulle de Sixte IV accordant à la duchesse Françoise d'Amboise la permission de construire un couvent, au lieu dit le *Bondon* près Vannes, et d'y vivre avec 17 religieuses, 4 novices et 3 servantes (1464). Acte de dotation comprenant le dénombrement des rentes et dîmes transportées en don au couvent du Bondon, par ladite princesse, pour une valeur de 534 livres, et l'énumération des contrats qui en justifient la propriété (1467). — Contrat de donation mutuelle conclu entre le duc Pierre II et son épouse Françoise d'Amboise (1447) ; — accord du duc Arthur III avec la même princesse contenant le dénombrement de la vaisselle d'or et d'argent, des bijoux et objets précieux qu'elle tenait en garde de son époux et dont il consent à lui donner quittance (1457) ; — et obligation de 2,500 écus d'or souscrite envers la même princesse par Charles de France, duc de Normandie (1467).

H 381. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1460-1555.** — Carmélites des Couëts. — Concessions ducales et royales. — Mandement du duc François II à Pierre Landais, trésorier général, et au receveur de Nantes de renoncer à l'exercice du droit de rachat sur les châtelainies de Nozay et de Fougeray, attendu que Françoise d'Amboise a assigné 300 livres de rente sur ces terres, au profit du couvent de Bondon, et même de ne rien prélever sur les 100 livres de rente qu'elle

s'est réservée pour elle et sa nièce Jeanne de la Trémoille, religieuse de sa communauté, et rappel de l'amortissement qu'il a octroyé au couvent jusqu'à la valeur de 600 livres (1469). — Lettres de sauvegarde, de protection et de confirmation octroyées par le même duc à Françoise d'Amboise, après la translation de la communauté du Bondon au lieu des Couëts (1480). Visa de la Chambre des Comptes de Bretagne relatant les quatre lettres suivantes : commission de la reine Anne autorisant le déplacement du couvent des Trois-Maries du Bondon, qui est étroit et malsain, et déléguant Ph. de Montauban, chancelier de Bretagne, J. Berthelot, docteur ès droits, vice-chancelier, G. du Quirsec, archidiaque de Vannes, Louis des Déserts, sénéchal de Vannes, O. de Loyon, son premier écuyer tranchant, capitaine de Vannes, la mission d'examiner les imperfections du couvent et de choisir, s'il y a lieu, un autre emplacement d'une étendue de 8 journaux, et décrétant que le nouveau couvent sera édifié sous l'invocation de la Conception de Notre-Dame (1513) ; — lettres d'amortissement octroyées par le roi Louis XII au couvent des Couëts (1513) ; — concession de Louis XII portant que les 5.000 saluts d'or assignés au couvent de Nazareth par Fr. d'Amboise, seront entièrement versés et qu'en plus, le couvent recevra 1.200 livres par an, jusqu'à son achèvement (1513) ; et lettres de François I<sup>er</sup>, roi de France, confirmant les dons faits ci-dessus, et permettant aux religieuses d'employer les matériaux de l'ancien couvent du Bondon et tout ce qui peut être utilisé dans les nouveaux bâtiments (1515). — Lettres de sauvegarde et de protection octroyées par le roi Henri II à l'occasion des usurpations commises sur le pré aux Nonnains, sis en Bouguenais (1555). — Aveu du temporel du couvent de Nazareth (1543).

H 382. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 sceau.

**1460-1791.** — Carmélites des Couëts. Donations. — Titres de la rente de 300 livres constituée par la duchesse Fr. d'Amboise. — Assignation de 300 livres de rente perpétuelle hypothécaire consentie sur ses domaines par Louis de la Trémoille, seigneur de Luçon, Sully et autres lieux, au profit de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, pour le prix de 6,000 écus d'or (1460) ; — testament de Marie de Rieux, comtesse de Thouars (1463) ; — appointment portant règlement de compte entre Jean de Rieux, seigneur de Rochefort, et Françoise d'Amboise qui lui réclamait 2.292 livres (1467) ; — transport de ladite rente de 300 livres, assignée sur les domaines du Fougeray et de Nozay, au nom de Fr. d'Amboise, par Marguerite d'Amboise, épouse de

Louis de la Trémoille, dont la procuration est annexée au contrat avec la quittance des 6.000 écus d'or (1467) ; — poursuites devant la cour de Nantes, et appointment conclu entre Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, fils de Françoise de Rieux, qui demandait l'exécution du contrat de mariage de sa mère, et Jean de Rieux qui consentit à lui céder les châtellenies de Nozay, de Ville-Aucher, de Rieux en Nort, et d'Issé, en prenant à sa charge le service de la rente de 300 livres (1510) ; — mainlevée de la saisie mise sur la terre de Fougeré, au profit d'Anne de Montjean, reconnue héritière de Jean de Laval (1542) ; — quittance de 450 livres versées par Anne de Montjean, baronne de Combourseille-le-Guil-laume, dame d'Acigné et de Fougeré (1549) ; — con-damnations de payer ladite rente et ses arrérages par moitié aux religieuses de Nazareth et des Couëts contre la même dame (1559) et contre René de la Chapelle, sieur de la Roche-Giffart et de Fougeré (1568) ; — vente de la terre de Rieux par le duc d'Elbeuf, à H. de Guénégault, marquis de Plancy (1662) ; — opposition des religieuses lors de l'adjudication de la même terre à N. Danican, sieur de l'Épine (1699) ; — réponses des créanciers, sentence des Maîtres des Requêtes et arrêt du Parlement condamnant ce dernier acquéreur à payer 18 années d'arrérages (1715).

H 383. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1485-1766.** — Carmélites des Couëts. — Acte de fondation de Louise, fille de P. Chaperon et de M. de Montfaucon, seigneur et dame de Vignau (Anjou), con-cédant au prieuré dont elle est religieuse l'usufruit de ses biens héréditaires, plus 10 livres de rente pour le ser-vice d'une messe par semaine (1485) ; accord avec Gilles Clerembault, seigneur de Montrevault, époux de J. Chaperon, nièce de ladite Louise qui transigea pour 40 livres tournois de pension et une somme de 120 écus d'or, et ordonnant au juge d'Anjou de la mettre à exé-cution (1491) ; et mandement du roi Louis XII au juge d'Anjou de le faire exécuter (1507) ; obligation de 11 livres de rente et d'une somme de 240 livres pour les arrérages, souscrite par Jeanne Chaperon (1508) ; — instances et condamnations contre Jacques Clerambault, seigneur du Plessis (1548) ; René de Gillier, chevalier, seigneur de Lizé (1680) ; Marie-Anne de Gillier, épouse de Louis Leroux des Aubiers (1698) ; — reconnaissance de 4 années d'arrérages inscrite au contrat d'acquet de la terre du Plessis par le comte Guy-André de Laval (1717) ; et correspondance de plusieurs prieures. — Démissions de biens situés dans la paroisse de Pont-Saint-Martin par C. Aubin et M. Denou (1497). —

Lettres de François Lespervier, seigneur de la Bouvar-dièrre, de la Chapelle-sur-Erdre et de l'Épine-Gaudin, transportant en don, aux religieuses, une sauzaie en l'île de Tomaille avec 18 deniers de rente (1515) ; — dona-tion par A. de Villeneuve, veuve Bussonneau, d'une rente de 6 lamproies et de 40 sous, assise sur l'écluse de Tomaille en Loire, près du couvent, à l'occasion de l'entrée en religion de sa fille (1516) ; — fondation d'une messe par semaine par E. Raoul du Clos et Hélène de la Tour, au moyen d'une somme de 400 livres (1635). — Reconnaissance d'une rente de 3 livres léguée pour l'entretien d'une lampe par les auteurs de J. Renaudin, sieur de la Houdinière (1700), et instances contre ses héritiers.

H 384. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1468-1551.** — Carmélites des Couëts. — Pièces d'une procédure introduite au Conseil de la chancellerie de Bretagne par les religieuses du couvent de Nazareth, près Vannes, demanderesses en partage des rentes attri-buées aux Carmélites par Françoise d'Amboise : pro-cès-verbal relatant la comparution des procureurs des religieuses des deux couvents, les réquisitions du pro-cureur de Nazareth, la description du tombeau de Fran-çoise d'Amboise élevé dans l'église des Couëts, les trans-criptions de titres tirés des archives, notamment des lettres d'amortissement du duc François II (1462), des extraits de livres de recettes (1544) ; — appointment de 1545 ; requête et défenses des dames des Couëts (1546) ; et transaction de laquelle il résulte que les reli-gieuses de Nazareth ont renoncé à toute revendication moyennant le paiement de 50 écus et le partage par moitié de la rente de 300 livres assise sur la terre de Fougeray (1551).

H 385. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

**1461-1766.** — Carmélites des Couëts. — Domaines de la paroisse d'Aigrefeuille. — Adjudication, par les commissaires du Roi, d'un canton de lande de 56 jour-naux près du grand chemin de Nantes à la Rochelle, deux plans (1760), et procès-verbal d'arpentage. — Baux à viage, arrentements et actes de prise de possession concernant des terres sises à Lemperrière, à la Chaussée, à la Huperie, à la Guibloterie, à la Rivière, à la Bran-chetière, à la Guilletière, à la Relipièrre et à la Tuau-dièrre. — Baux de diverses pièces de vigne et du mou-lin turquois du Châtaigner. — Appointment conclu avec Renaud de Goulaine, écuyer, à propos du tènement de Lemperrière sur lequel il avait des droits qu'il aban-

donna aux religieuses moyennant la somme de 25 écus d'or (1481). — Cession, par Renée des Rames, épouse de Chr. Bégaud, écuyer, sieur de la Bégaudière, d'une rente de 3 setiers de blé sur le moulin de la Vieille-Ecluse (1517), en échange de laquelle les religieuses ont fait abandon d'une rente de 15 livres promise pour la pension de Françoise Bégaud.

H 386. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1459-1761.** — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes de la paroisse de Bouguenais. — Contrats d'échange et d'acquisition relatifs à des terres sises au village de la Bretonnière ; — à une rente foncière de 19 livres 10 sous 8 setiers de seigle appartenante à G. Cécillon, écuyer, seigneur de Kerfur, sur le village du Bois-Chabot (1505), et pour laquelle les tenanciers passèrent une reconnaissance et subirent plusieurs condamnations. — Extraits d'aveux remontant à 1459.

H 387. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

**1481-1766.** — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes de la paroisse de Bouguenais. — Actes d'acquisition et d'échange concernant des pièces de terre et des maisons sises au bourg des Couëts, au clos Gérardin, à la Babine, en la vallée du Port-Lavigne, au clos du Pressoir, au pré des Nonnains, à la Cadouère, à la Régallerie, aux Roussellières, au clos de la Treille et au Landas. — Procès-verbal d'arpentage, plan et afféagement de la lande de la Sénardière au profit du couvent (1766). — Acquisitions de diverses rentes foncières cédées aux religieuses par G. Robert et Julien Delaporte. — Sentence annulant l'arrentement du clos Rondin, condamnant plusieurs vassaux à fournir 30 fourches de corvée pour faner les prés du couvent. — Reconnaissances des tenanciers du clos du Port-Giraud et d'une maison à Roche-Ballue.

H 388. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1497-1799.** — Carmélites des Couëts. — Domaines de la paroisse de Bouguenais. Actes d'arrentement et de déguerpissement relatifs à des terres concédées par les religieuses aux lieux dits la Bretonnière, la Rouxellière, Roche-Ballue, les Charbonneries, les Grands-Courtils, à la Saulzaie, etc... Baux à ferme du grand et du petit moulin de la métairie de la Bretonnière, de vignes à tiers et à quart et de cantons de prés.

H 389. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1478-1677.** — Carmélites des Couëts. — Domaines de la paroisse de Château-Thébaud. — Acquisition par les religieuses de droits de quart sur des vignes sises au clos de la Vieille-Chaussée. — Amortissement de 3 livres de rente qui grevaient la propriété de plusieurs prés sis à la Branchetière (1524). — Instances en paiement d'ar-rérages contre les tenanciers et fermiers de la Fouquetière, du moulin de la Vieille-Chaussée et de diverses autres terres baillées à viage. — Arrentements et baux à viage des terres de la Milsendière, du Cernis, de la Branchetière, de la Perraudière et de la Vieille-Chaussée. — Condamnation contre le possesseur de la Turmelière qui devait une rente de 9 boisseaux de blé (1571).

H 390. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1486-1699.** — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes des paroisses de Cheix, de Basse-Goulaine et de Moisdon. — Arrentement d'une écluse et de deux cantons de marais au village de Pilon, en Cheix. — Sentence du Présidial condamnant le recteur de Basse-Goulaine à payer sur son presbytère une rente foncière de 22 sous (1672). — Procédures suivies d'appointements dans lesquels les viagers tenanciers du lieu des Landes, en Maisdon, reconnaissent les droits de propriété du couvent. — Vente par Fr. Cheminée, écuyer, seigneur de Beauboirs, aux religieuses, d'une rente de 20 boisseaux de seigle, à prendre sur le même tènement (1516) ; et bail à ferme de la métairie des Landes, concédé pour 360 livres (1690).

H 391. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 plan.

**1496-1733.** — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes des paroisses de Monnières et de Montbert, de Nantes et du Pellerin. — Reconnaissance d'une rente de 6 sous 8 deniers souscrite par un tenancier de Tanneguy Sauvage, chevalier, seigneur du Plessis-Guérif (1500), pour une pièce de terre sur laquelle fut construite un moulin à vent, en la paroisse de Monnières. Plan du fief des religieuses en Monnières dressé en 1733. — Acquisition d'une rente de 11 livres sur le lieu dit Marbeuf, en la paroisse de Montbert (1536). Vente par Jacques Chataigner, écuyer, seigneur de Bougon, à J. Lasne, de 100 sous de rente assis sur une maison de Nantes, située rue de la Barillerie (1498) ; quittance d'une rente de 20 sous assise sur une maison de la rue de la Poissonnerie. — Arrentement de 6 journaux de

terre à la Bréhannerie (1578) et lettres de rescision obtenues en 1629.

H 392. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

**1479-1795.** — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes de la paroisse du Pont-Saint-Martin. — Accords, contrats d'acquisition et d'échange relatifs aux vignes de la Vincée, à la bauche de l'Epau et au village de la Menantie. — Arrêt du Conseil autorisant les religieuses à disposer de 11 arpents 80 perches de bois taillis sur le domaine de la Vincée, et plan du taillis (1755). — Baillées à viage, procès-verbaux de prise de possession et baux à ferme se rapportant aux métairies de la Menantie, des Fretis, de la Gérauderie et de la Vincée.

H 393. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1486-1719.** — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes des paroisses de Saint-Aignan et de Saint-Herblain. — Acquisition de 50 livres de rente appartenantes à P. Ferron, écuyer, seigneur de Souché, de la Maillardière et des Jamonnières, sur un devoir de Loire dont le tarif est indiqué (1520). — Accord rappelant que Guillaume Ferron et Jeanne Chauvin léguèrent 30 livres de rente au couvent, et contenant une obligation souscrite par J. de Montbron, chevalier, seigneur de Miré, et Louise Goheau, son épouse, dame de Souché, pour le règlement des arrérages (1533). — Bannies faites, à la suite d'une saisie, aux plaids généraux de Nantes, à la requête des religieuses (1541). — Bail à devoir de quart de plusieurs cantons de vigne (1542). — Appointment conclu par Hélié le Bouëxellier et Louise Goheau, sieur et dame de Souché, avec les religieuses auxquelles ils ont assigné 150 livres de rente sur un devoir de Loire qui se lève à la Prévôté de Nantes, pour demeurer quittes des 80 livres de rente ci-dessus, des 25 livres constituées sur la tête d'Anne Goheau, religieuse, à titre de pension viagère, et des arrérages (1549); — et attournance par les enfants mineurs de Fr. Gabard, sieur de la Maillardière (1553). — Acquisition d'un corps de logis à la Rebraudière et d'un canton de terre voisin (1712). — Condamnation contre Jeanne du Per-ray, dame du Plessis-Bochet, qui depuis cinq ans devait une rente de 3 setiers de seigle estimés 25 sous le setier (1486).

H 394. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1470-1694.** — Carmélites des Couëts. — Iles de

Cunaut et de Chanteloup, sises en Loire, paroisse de Couëron. — Renouvellement de bail à rente de l'île de Cunaut au profit des héritiers de Guillaume Jouan, premier preneur, moyennant une rente de 120 livres (1470). — Accensement d'un quart du pâtureau de Cunaut et du quart de l'hébergement, du bois et des sauzaies de Cunaut par J. Morel, sieur de la Gazouère (1516); mandement au sénéchal de Rennes d'inviter l'abbesse de Saint-Sulpice de Rennes à communiquer les titres qu'elle peut avoir sur l'origine de ces îles (1519), pour terminer un procès en revendication poursuivi par les dames des Couëts; — procès-verbal d'enquête et de recherche de titres relatant plusieurs dépositions de témoins, produit par les défendeurs, l'une desquels rapporte que le duc François II est mort chez Robert Drouet, au bourg de Couëron, et arpentage des îles en litige (1527); mandements d'ajournement, d'évocation et de contrainte suivis d'un accord favorable aux religieuses (1534); — reconnaissance de 150 livres de rente, 40 oies, 3 diners et 12 chapons souscrite par P. Gaurays, écuyer, seigneur du Plessis-Gauray, J. Drouet, sieur du Bois-Esloux, Fr. J. et G. Drouet et J. Lesourt, tenanciers desdites îles (1543); — lettres de rescision annulant la transaction de 1534, concédées par Henri III, en 1575 et en 1584, et les rétablissant en possession de ces domaines à la suite d'une instance poursuivie pendant 10 ans devant le Parlement de Paris; — sentence du Présidial de Nantes condamnant les nouveaux tenanciers à payer 192 livres de rente, 40 oies et 12 chapons (1591); — procès-verbal de transport sur les lieux, effectué par un conseiller au Parlement de Paris (1610); et injonction de vider les lieux. — Plan figuratif des îles de Cunaut et Chanteloup dressé en 1694. — Acquêt par J. Rousselot du pâtureau de la Haute-Saulzaie, près Cunaut (1596).

H 395. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1514-1640.** — Carmélites des Couëts. — Iles de la Loire sises dans les paroisses de Bouguenais et du Pellerin. — Mandement de François de Valois, duc de Bretagne, à ses officiers, d'ajourner aux prochaines sessions du conseil de Bretagne les particuliers qui ont tenté d'interrompre la navigation dans la Loire qui va de Nantes aux Couëts (Nantes, 1515). — Mandement de Charles IX au sénéchal de Nantes, de remettre les religieuses en possession des héritages qu'elles ont aliénés depuis 30 ans en vertu des ordonnances d'aliénation, pourvu qu'elles remboursent les acquéreurs (1573). — Sentence de la juridiction des Couëts restituant au couvent la propriété du pré Alix sis en face du couvent

(1613), et accord avec les défendeurs (1615). — Acquisitions, par A. Marcrays, de 16 hauches de pré ; par J. Bonfils, de 10 hauches en l'île Rosereule, paroisse du Pellerin, et retraits opérés par les religieuses en 1556 et en 1640.

H 396. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 4 sceaux.

**1433-1795.** — Carmélites des Couëts. — Pêcheries de la Loire établies dans les rangs exploités par les paroissiens de Sainte-Croix de Nantes et de Saint-Pierre de Bouguenais. — Contrats d'échange et d'acquisition de 4 échelles de pêcheries nommées *runcs* ; aveux devant la Prévôté et sentence arbitrale relative à la contribution que devait payer le prieuré au Domaine, et bail à ferme des 4 échelles d'eau conclu pour 450 livres, en 1785.

H 397. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1479-1715.** — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes des paroisses de Saint-Laurent-des-Autels, de Saint-Sauveur-de-Landemont en Anjou. — Baux à rente et à viage des tènements et métairies du Gast, de la Pattillière, de la Haie-Sèche, de Boyneau et de la Poignardièrre concédés par les religieuses. — Acquisitions de la pièce de terre nommée la Girauderie, du pré de la Fontaine, de l'ouche de l'Abreuvoir, appartenants à Pierre Cheverue (1532) ; — du moulin et des terres du Perray appartenants à L. Sebilleau (1663). — Instances en paiement d'une rente de 6 setiers et demi de seigle hypothéquée sur la terre de la Poignardièrre, et procédures suivies de sentences de la sénéchaussée d'Angers et du Parlement de Paris (1615). — Aveux et dénombrements fournis à la baronnie de Chantoceaux possédée, en 1480, par Nicole de Bretagne ; en 1503, par René de Bretagne ; en 1542, par Jean de Bretagne ; en 1562, par le connétable Anne de Montmorency ; en 1623, par Henri de Montmorency ; en 1633, par Henri de Bourbon, prince de Condé, etc.

H 398. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1505-1703.** — Carmélites des Couëts. — Droits de juridiction et d'usage. Sentence d'ajournement prononcée aux plaids généraux de Nantes sur une instance en interdiction de juridiction du lieu du Bois-Corbeau, poursuivie par René de Bouteiller, écuyer, seigneur de la Chauvelaie, procureur du Roi en la cour du Pellerin, contre les religieuses et Jean du Tertre, leur sénéchal (1515). — Inventaire de titres produits au soutien du droit de justice devant le procureur général de la Chambre Royale établie à Rennes (1673). Arrêts du

Parlement déboutant le sieur de la Poëze de la féodalité prétendue par lui sur la pièce de la Dorgerie, en Maisdon, et en attribuant les lods et ventes aux religieuses (1619) ; — et ordonnant que les officiers de la juridiction des Couëts pourvoiroient les mineurs Bureau d'un tuteur à l'exclusion des officiers de la Galissonnière. — Sentence des commissaires chargés de la réformation générale des forêts de Bretagne, rappelant les concessions faites aux religieuses par les ducs de Bretagne et les rois de France, adjugeant le canton du Houx, paroisse de Rezé, aux religieuses, afin qu'elles y exercent leurs droits d'usage et de pacage (1640) ; procès-verbal d'arpentage et ordonnance du grand maître réformateur enjoignant de clore ce canton dans le délai de trois mois (1648).

H 399. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1479-1716.** — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales de la paroisse d'Aigrefeuille. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par M. Pouvreau, L. des Mortiers, G. Hervouët, l'abbé Corbet, J. Vallée, etc ; — et aveux des tenanciers du village de la Chaussée ou de Lempererie.

H 400. (Liasse.) — 97 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1379-1775.** — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales de la paroisse de Saint-Pierre de Bouguenais. — Aveux et contrats produits par Ph. Mallart (1372), O. Couillaud, J. Labbé (1482), M. Legoff, L. Girard, M. Binet, Jean Debec, prêtre desservant du bénéfice de Nicolas Debec (1573) ; J. Chevalier, P. Ordreneau, J. Turpin, négociant, et autres, tous détenteurs d'héritages dans la mouvance du fief des religieuses, et débiteurs de rentes féodales.

H 401. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1465-1799.** — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales des paroisses de Château-Thébaud et de Maisdon. — Aveux et contrats produits par V. Grasset, par les tenanciers des Poteries et de Lardrois ; — et par Jean des Rouxières, pour une pièce de terre en Maisdon.

H 402. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1509-1715.** — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales de la paroisse de Monnières. — Aveux et contrats produits par des détenteurs d'héritages situés aux lieux dits la Censive de l'Hermitage, la Rochelle et le Pé de Vignard.

H 403. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1536-1773.** — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales des paroisses du Pallet et du Pellerin. — Aveux et contrats produits par des détenteurs d'héritages situés au fief des Colles, aux lieux dits la Bréhannière, l'île de Rozereule, le pré Thobelet, et le pré Quitte.

H 404. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1456-1769.** — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales des paroisses du Pont-Saint-Martin et de Saint-Aignan. — Aveux et contrats produits par des détenteurs d'héritages situés à la Vincée, à la Menantie, à la Rairie, à la Bauche de l'Épau, à la Bauche-Benoist et à la Lébraudière.

H 405. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 153 feuillets, papier.

**1460-1744.** — Carmélites des Couëts. — Rôles rentiers contenant le dénombrement de tous les vassaux et tenanciers roturiers des fiefs du couvent, qui étaient redevables de rentes foncières et féodales, à raison de leurs héritages et des domaines qu'ils exploitaient.

H 406. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1630-1749.** — Carmélites des Couëts. — Contrats de rentes constituées au profit du couvent par R. Picher, veuve de G. de l'Espinay, écuyer, sieur du Pasty (1630) ; J. et R. Laurent, écuyers, sieur de la Noë et de Passay (1634) ; Em. de Rieux, marquis d'Assérac (1638) ; Elisabeth de Kerpoisson (1676) ; Michel Ménardeau, écuyer, sieur de Maubreil (1679) ; Cl. Huteau de la Gobinière, P. Betuel, acquéreur des Ridellières (1683) ; Louis Chevigné de la Sicaudais, écuyer (1700) ; actes de subrogation, quittances de remboursement, procurations pour toucher et poursuites contre les débiteurs.

H 407. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1599-1716.** — Carmélites des Couëts. — Contrats e pension viagère et d'obligation et traités souscrits au nom de diverses religieuses par P. Bouard, sieur de Beaulieu, Yves de Monty, seigneur des Pallets, en Rezé (1643) ; P. Brossard, écuyer, sieur de la Trocardière (1650) ; et la veuve Cadoret. Extraits des actes de démission de biens et de partage de la famille de Monty. — Quittances de diverses rentes payées au couvent.

H 408. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1649-1769.** — Carmélites des Couëts. — Emprunts. — Contrats de rentes constituées par les religieuses au profit d'Anne de Briollay, veuve Séb. Viau de la Civelière, de Cl. Mercier, de J. le Grantel, de J. Meneust, des Visitandines de Nantes, des Madelonnettes, des demoiselles Leloup et des Ursulines. — Marché avec l'architecte Caris, pour la reconstruction des bâtiments (1658).

H 409. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1510-1769.** — Carmélites des Couëts. — Aveux rendus par les religieuses, devant R. Tournemine, seigneur de Jasson (1510) ; — devant Jean de la Lande, seigneur de Bougon (1561), pour divers journaux de prés sis en la vallée de la Loire ; — devant G. de Cheverue, écuyer (1516), René Charette, écuyer (1613), J. Charette, chevalier (1688), Thérèse Descamps, veuve de Tollenare (1767), seigneur et dame de la Guidoire, à raison du moulin de la Vieille-Ecluse ; — devant la seigneurie de la Musse, pour le pré du Quartier-Mortret, en Couëron.

H 410. (Cahiers.) 49 feuillets et 1 pièce, parchemin.

**1493-1558.** — Carmélites des Couëts. — Aveux produits par les religieuses devant la juridiction du comté de Nantes, en 1493, et devant la Chambre des Comptes, en 1541 et en 1558, contenant le dénombrement de toutes les possessions, des rentes foncières et féodales et des prérogatives du couvent.

H 411. (Cahiers.) — 28 feuillets, parchemin ; 37 feuillets, papier.

**1564-1579.** — Carmélites des Couëts. — Aveux produits par les religieuses devant la Chambre des Comptes, contenant le dénombrement des possessions et des rentes formant le temporel du couvent.

H 412. (Cahiers.) — 111 feuillets, parchemin ; 27 feuillets, papier.

**1605-1699.** — Carmélites des Couëts. — Aveux produits par les religieuses devant la Chambre des Comptes en 1605 et devant les Commissaires de la réformation du papier terrier en 1673 ; — visa de la Chambre et sentence maintenant les religieuses en possession d'une partie de l'île Botie et de 4 échelles d'eau.

H 413. (Cahiers.) — 54 feuillets, parchemin.

**1719.** — Carmélites des Couëts. — Aveu et dénom-



brement de temporel produit par les religieuses devant les officiers de la Chambre des Comptes de Bretagne.

H 414. (Cahiers.) — 47 feuillets, papier.

**1556-1668.** — Carmélites des Couëts. — Déclaration de temporel comprenant le dénombrement des possessions des religieuses tant en Anjou qu'en Bretagne ; — et procès-verbal de la quantité de revenus dépendant du couvent, rédigé par l'alloué de Nantes, suivant commission du Parlement (1668).

H 415. (Registre.) — Gr. in-folio ; 155 feuillets, papier.

**1767-1791.** — Carmélites des Couëts. — Livre-journal des sommes remises à la sœur chargée de la procure du couvent, arrêté tous les six mois.

H 416. (Registre.) — Gr. in-folio ; 68 feuillets, papier.

**1752-1767.** — Carmélites des Couëts. — Livre-journal des recettes et dépenses du couvent contenant le menu détail de toutes les sommes, et arrêté tous les six mois par la prieure.

H 417. (Registre.) — Gr. in-folio ; 148 feuillets, papier.

**1767-1779.** — Carmélites des Couëts. — Livre-journal des recettes et dépenses du couvent contenant le menu détail de toutes les sommes et arrêté tous les six mois par la prieure.

H 418. (Registre.) — Gr. in-folio ; 118 feuillets, papier.

**1779-1790.** — Carmélites des Couëts. — Livre-journal des recettes et dépenses du couvent contenant le menu détail de toutes les sommes, et arrêté tous les six mois par la prieure.

H 419. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1724-1753.** — Carmélites des Couëts. — Provisions de notaire, de procureur, de sergent, de procureur fiscal, décernées par les religieuses à J. Garnier, à René Lenormand, M. Durand et à P. Huteau.

H 420. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1645.** — Carmélites des Couëts. — Suppliques adressées au pape Innocent X et à la reine mère par sœur Louise-Marie de Rieux, au nom de toutes les religieuses du couvent, pour demander qu'elles soient maintenues dans l'obédience directe du prieur général des Carmes

et affranchies de la juridiction épiscopale, suivant la teneur de leurs privilèges.

H 421. (Cahier.) — 11 feuillets, papier.

**1674.** — Inventaire des actes, des titres et documents de la maison des Carmélites des Couëts, rédigé par M. du Fouay, sieur de la Ferronnière, sénéchal de la juridiction des Couëts, en présence des visiteurs du couvent et de la prieure Françoise de Compludo.

H 422. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

**1619-1790.** — Carmélites de Nantes. — Fondations de messes souscrites par Renée Feubert, veuve Noblet de l'Espau, receveur général du Taillon et des Décimes de Bretagne (1633) ; — par Jean Guérin, chanoine de Notre-Dame (1668) ; — par M. Texier, official du diocèse de Nantes, lequel fonda le bénéfice de la Macrière à Oudon, à la charge de donner une pipe de vin aux Carmélites tous les ans (1684). — Acquisitions de maisons sises à Nantes, rue Saint-Gildas, rue du Château et de plusieurs héritages sis dans l'île de Bouin. — Traité portant une obligation de 16 livres de rente envers le recteur de la paroisse de Sainte-Radegonde de Nantes, demandeur en indemnité pour les acquêts du couvent (1773). — Arrentement des tenues de Saint-Gilles, sises en la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, consenti par les religieuses moyennant 22 tonneaux de blé de rente (1788). — Baux à ferme des appartements situés dans les maisons ci-dessus et des biens ruraux. Etat de lieux des tenues Saint-Gilles, en 1643. — Reconnaissances de rentes foncières et traités des rentes viagères assurées aux sœurs novices. — Actes de constitution et de remboursement de rentes, et procurations pour toucher les termes.

H 423. (Registre.) — Grand in-folio, 153 feuillets, papier.

**1765-1790.** — Carmélites de Nantes. — Journal des dépenses de bouche et de matériel tenu par la sœur chargée de la procure.

H 424. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1660.** — Dominicaines de Nantes. — Arrentement du domaine du Bois de la Touche, en la paroisse de Saint-Nicolas, consenti aux religieuses dominicaines de Rennes par Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, moyennant la somme annuelle de 300 livres, et prise de possession.

H 425. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1455-1761.** — Franciscaines de Nantes ou sœurs Clarisses. — Bulle du pape Calixte III permettant au duc Pierre II et à la duchesse de fonder un couvent de Clarisses et énumérant les conditions auxquelles il accorde son assentiment (1455); — vente par François de Rieux, seigneur de Rochefort, à Pierre de Bretagne et à la duchesse Fr. d'Amboise, de l'hôtel de Rochefort, sis en la paroisse de Saint-Vincent de Nantes, à la condition qu'ils acquitteront en son nom une rente de 100 livres envers sa sœur Marie de Rieux, vicomtesse de Thouars (1456); — acte de l'introduction de 17 religieuses dans la clôture des bâtiments, le 30 août 1457; — répit accordé à un débiteur; — et quittance de 300 livres de gratification votées par l'assemblée des États de Bretagne (1761).

H 426. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

**1630-1790.** — Religieuses de Sainte-Elisabeth ou tertiaires de l'ordre de Saint-François. — Acquisition du couvent des Capucins situé au Marchix de Nantes (1630), et d'une maison voisine, nommée la Croix-de-Lorraine (1670). — Procès-verbal de consistance de l'ancien couvent sis rue des Caves (1634); — contrats de rentes constituées sur Henriette de la Muce, comtesse de Marcé (1708); sur François Marchais, sur la ville de Paris, sur les tailles de l'élection de Paris, sur l'hôtel de ville de Nantes; — constitutions de dot pour les novices; et procurations pour recevoir des termes de rentes. — Etat de situation de la communauté (1790). — Titres de présentation, de collation et de prise de possession d'une chapellenie fondée dans la chapelle des dames de Sainte-Elisabeth, et bail à ferme du Bois-Jeannot, en Saint-Herblain, qui en dépendait.

H 427. (Cahiers.) — 6 feuillets et 1 pièce papier.

**1767-1786.** — Cordelières de Savenay. — Livre rapportant les actes de profession et les prises d'habit des religieuses. — Acquisition d'un constitut de 100 livres de rente sur les Etats de Bretagne (1786).

H 428. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

**1660-1782.** — Ursulines d'Ancenis. — Contrats de rentes constituées au profit du couvent par Jul. Macé, prêtre (1667), René Yves, Jean Rouez, L. Benoît de la Durasserie (1697), J. Cadiou, G. Rupault, R. Chrétien du

Vivier, P. Lebreton, Fr. M. de la Bourdonnaie, seigneur de Liré (1728), J. Gigault, veuve Guibourg, Chr. Gagneux, Fr. Gault, Guy Roullier (1783); actes de subrogation, de reconnaissance et quittances.

H 429. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1750-1791.** — Ursulines de Château-Brient établies à Saint-Sauveur de Béré. — Contrats de rentes constituées au profit de la communauté sur le clergé de France, montant au total de 206 livres de revenu. — Procuration à Agnès Normand de la Bagaais, supérieure, et à P. Boilève, procureuse, pour toucher les rentes constituées sur les Etats de Bretagne. — Attestation relative au constitut de 400 livres de rente pris par les chanoines de Notre-Dame de Nantes (1766). — Invitation de l'évêque de Nantes aux deux sœurs composant la communauté, de quitter leur couvent et de se rendre dans celui de Nantes (1781). — Procès-verbaux de la vente des meubles et effets du couvent (1786).

H 430. (Registre.) — 197 feuillets, papier.

**1742-1796.** — Ursulines de Château-Brient. — Journal des recettes et dépenses effectuées par la sœur chargée de la procure du couvent.

H 431. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1515-1792.** — Ursulines de Guérande. — Acquisition de 24 œillets de marais salants, en la frairie de Clis, appartenants à Jean Madec, sieur de Beauvais (1685). — Contrats de constitution de rente s'élevant à 275 livres, à prendre sur Cl. Le Meneust, écuyer, sieur de la Classerie, François de la Pommeraie, écuyer, sieur de Kerembar (1657), et sur R. Barniquel, notaire du comté de Rieux (1700). — Baux à ferme d'une maison et d'un pré au faubourg Saint-Michel de Guérande. — Fondation, par Ol. Calon et Renée Blanchet, en l'église collégiale de Saint-Aubin, d'une chapellenie sous l'invocation de saint Michel et de saint René, pour la dotation de laquelle ils donnèrent 40 sous de rente sur la Porte-Calon et 25 œillets de marais (1515); — accord avec J. de Sécillon, écuyer, sieur du Blanc et de Ville-neuve, contenant transfert d'hypothèque et obligation perpétuelle pour les Ursulines de faire célébrer deux messes par semaine dans leur chapelle (1650); — aveu et acte de foi et hommage produit devant la Chambre des comptes.

H 432. (Cahiers.) — 63 feuillets, papier.

**1743-1790.** — Ursulines de Guérande. — Livres des vêtures, des professions et des décès des religieuses.

H 433. (Registre.) — In-folio. 98 feuillets, papier.

**1774-1790.** — Ursulines de Guérande. — Livre journal des recettes et dépenses du couvent.

H 434. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1619-1696.** — Ursulines de Nantes, couvent fondé en 1626. — Testament de M. Marie, veuve Seboy, portant donation aux religieuses de 50 livres de rente foncière (1646) ; legs de 8.000 livres fait par Renée de la Marche, veuve Aufray du Châtel, chevalier, marquis de Mesle, ratification par Cl. Aufray du Châtel, son fils, (1657), acte d'acceptation, et obligation de célébrer un anniversaire à sa mémoire souscrite par la communauté (1696). — Extrait du procès-verbal de distribution de la somme de 34.000 livres faisant partie du prix du contrat d'acquêt de la terre de Saint-Nazaire vendue par Cl. du Châtel et Yolande de Goulaine, sur lesquels les religieuses avaient une créance de 800 livres (1671).

H 435. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

**1643-1797.** — Ursulines de Nantes. — Baux à ferme des tenues de Belestre, de la Tour-Carrée et de Bellevue et d'une maison neuve voisine de la chapelle Saint-René, en la paroisse de Saint-Donatien, concédés par les religieuses à V. Brunetière, bourrelier, Fr. Cormerais, Jean Angevin, écuyer, sieur de la Maillardière (1742) ; à Séb. Royer de Montigny, à Françoise Brochard de la Souchais, à Jean Florenceau, à R. Delquer, menuisier, à Victor Leloup, écuyer, seigneur de Bois-Chalant, à J.-B. Verger du Fief, négociant, et à Marguerite d'Achon, son épouse, etc.

H 436. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1665-1799.** — Ursulines de Nantes. — Contrats de constitution et de subrogation de rentes au profit des religieuses par Et. de Frondat, P. Burot, écuyer, sieur de l'Isle-Chalant (1665), V. Jan, épouse de Laurent de Carné, chevalier, seigneur de Cathelan, R. Langlois, écuyer, sieur de la Verrie (1672), A. Couperie de la Carisière, écuyer, G. Desprez, chevalier, seigneur de Ville-reix, et Françoise de Chambellé, son épouse (1687), Cl.

Amiaud, écuyer, sieur de Beau-Soleil, la marquise de Goulaine, l'Hôtel de ville de Nantes, Esther de Vay, veuve Edevin, dame du Plessis-Bouchet (1717), par J. de Stapleton, chevalier, comte de Trèves, seigneur des Dervallières, G. Grou, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, les religieuses du Val-de-Morière, les Oratoriens de Nantes, etc ; — attestations d'élection et procurations pour toucher les termes des rentes constituées sur les Etats de Bretagne.

H 437. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

**1634-1799.** — Ursulines de Nantes. — Constitutions de dots. Traités de pensions viagères conclus avec les parents des novices et religieuses dont les noms suivent : Jeanne et Esther du Chaffault, Charlotte de Goulaine, Marguerite Raymond, Marie de Biré, Françoise Bourdin, Prudence Edelin, Elisabeth Guerry, Vict. de Ravenel et autres. — Réponse des Ursulines à un factum de l'évêque de Nantes qui, au mépris de leur règle, voulait leur imposer Jeanne de la Barre pour sa supérieure, à l'exclusion de la mère Lasnier, l'une des religieuses d'Angers, qui vint fonder le couvent de Nantes (1658).

H 438. (Registre.) — 39 feuillets, papier.

**1799-1799.** — Ursulines de Nantes. — Journal des recettes et dépenses du couvent.

H 439. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1719-1766.** — Calvairiennes de Clisson. — Contrats de subrogation de rentes constituées sur les États de Bretagne, souscrits par M. Guitton et G. Grou, au profit des religieuses pour la valeur de 680 livres de rente ; certificats d'élection et procurations pour toucher les termes.

H 440. (Liasse.) 4 pièces, papier.

**1711-1796.** — Calvairiennes de Machecoul. — Certificats d'élection pour la prieure et la procureuse, chargées de toucher les termes des rentes. — Instances en paiement d'une rente de 323 livres due aux orphelines du Petit-Calvaire, par les fermiers du duché de Retz (1786).

H 441. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1599-1771.** — Calvairiennes de Nantes, couvent fondé en 1626. — Vente du domaine de la Motte de Bal-

lue, sis en la paroisse Saint-Nicolas, consentie aux religieuses par Georges de Johannes, écuyer, sieur de la Perrine, et Judith de Tèhillac son épouse, pour l'établissement du couvent (1625) ; — engagement de payer le prix d'acquisition, 6,500 livres, pris par Marie Miron, veuve de Claude Gouffier de Boisy, baron de Pouzauges, à la condition qu'elle jouira des privilèges de dame fondatrice et qu'un anniversaire sera célébré chaque année après sa mort (1625) ; — acte d'acceptation des religieuses (1625) ; — obligation souscrite par la fondatrice, bannies, prise de possession, consentement et approbation de l'évêque Ph. de Coëspan (1626) ; — ordonnance d'arpentage rendue par la Chambre des Comptes après l'obtention des lettres patentes d'amortissement (1626), et procès-verbal de consistance de la tenue des Ballues (1629) ; sont annexés les actes suivants : main-levée de saisie prononcée par le Présidial de Nantes au profit de Catherine Ballue, après qu'elle eut prouvé qu'elle était restée fidèle à la religion catholique (1589) ; — sentence condamnant Imbert Dorléans et la veuve de François Caris, sa caution, à rembourser à ladite C. Ballue la somme de 2.083 écus, qu'ils lui avaient empruntée de la part du duc de Mercœur (1599) ; — procédures d'une opposition formée par le maire et les échevins de la ville de Nantes lorsque ladite demoiselle voulut faire relever les murs de la Motte-Ballue après les troubles (1604) ; — procès-verbal de transport sur les lieux ; — enquête où il est relaté que ce domaine fut occupé par les fortifications dès l'année 1568 ; — autres dépenses de G. de Johannes, héritier de Cath. Ballue, relatant les persécutions auxquelles elle fut en butte de la part du duc de Mercœur, à l'encontre de Louise de Tallensac, veuve de René de Machecoul, sieur de Vieillevigne, qui revendiquait une part dans le prix de vente de la Mitrie (1611). — Délibération de la communauté relatant une fondation de 3 messes annuelles par Th. Spoullet, épouse de Marie Lorteau (1771).

H 442. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

**1467-1799.** — Calvairiennes de Nantes. — Acquisition par voie d'arrentement d'un canton de terre voisin de l'enclos du couvent dépendant de la chapellenie de Sainte-Catherine fondée, en 1467, par Jean Saulnier, consentements du titulaire, du recteur de Saint-Similien, de l'évêque, et homologation au Présidial de Nantes (1662) ; instance en prestation de reconnaissance par le chapelain Et. Orze (1707). — Demande en paiement de lods et ventes, produite par M. Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, rappelant diverses acquisitions con-

tractées avant 1686. Procès-verbal de consistance de deux bâtiments neufs construits en face de la Motte de Saint-Nicolas, et sommation de payer 12.000 livres pour droits d'Amortissement (1713). — Autre acquisition d'une maison sise à Nantes, Grande-Rue, appartenante à René de Martel, écuyer, seigneur de la Ville et du Pé (1718) ; — et accord avec la veuve Leduc, pour la clôture de la rue du Chapeau-Rouge (1758). — Arrentements : de deux cantons de terre situés près du couvent, à L. Renaudin, architecte (1636) ; — d'un canton de terre au même lieu, à Yves Bourgogne, écuyer, sieur de la Renardière (1639), moyennant 515 livres payables aux religieuses ; — délibération de la communauté du Calvaire relatant la résolution prise d'aliéner l'allée qui conduit de la Motte-Saint-Nicolas à leur maison conventuelle, promesse de vente faite aux sieurs Beconnais et Delorme, procès-verbal de *commodo* et *incommodo*, lettres patentes d'autorisation, plan, arrêt d'enregistrement du Parlement (1788) ; — et acte de vente définitif consenti par les religieuses, le 11 mars 1789.

H 443. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

**1657-1786.** — Calvairiennes de Nantes. — Baux à ferme de maisons et de jardins situés autour du couvent, d'une corderie sur la Motte-Saint-Nicolas, d'une maison sise Grande-Rue et ruelle Gaudine, concédés par les religieuses à J. Couplier, à J.-B. Le Masne de Clermont, à Françoise Jouneaux, à J. de Millière, tourneur, à N. Joullin du Coudray, à Paul de Bellouan, chevalier, seigneur du Vaniel, à Cl. Picard de Martel, négociant, à Et. Cassard et à divers autres.

H 444. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

**1633-1698.** — Calvairiennes de Nantes. — Contrats de rentes constituées au profit des religieuses par B. de Compludo, écuyer, et Marie Charette, sieur et dame de Livernière (1644) ; G. Boquier, écuyer, sieur de la Bourgonnière (1653) ; M. Charolet, Imbert Bernard, écuyer, sieur de Procé, conseiller au Présidial de Rennes (1663) ; Jean Pigeon, sieur des Cléons ; Anne Rabut, Guy de Lesrat, chevalier, seigneur de Montrelais (1672), Math. Giraud de la Jaillière, écuyer ; M. Gouin de la Brosse (1685), alloué au duché de Retz, Jean Belon du Vivier ; J.-B. de Cornulier de Lorie, Anne de la Ferrière et Marie Guillaudeu, veuve L. de Montmorency, dame de la Rivière (1698). Instances en paiement d'arrérages poursuivies par les religieuses contre les débiteurs susdits, — contre François de la Garde, écuyer, sieur de la Rive, Louis du Pas, sieur de Crévy, et

autres ; — instances en règlement d'ordre dans diverses distributions de deniers provenant d'héritages saisis sur Claude Gabard, acquéreur des Jamonnières, en 1667, Nicolas Samson, acquéreur de la Briendière, sur Raoul du Bois-Hamon, sur Jean Pigeon, sieur des Cléons, et sur René de Madaillan, sieur de la Fruzière, sur B. Rouillé de la Rivière et autres. Déclaration de versement, reconnaissances et quittances.

H 445. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

**1638-1784.** — Calvairiennes de Nantes. — Contrats de rentes constituées au profit des religieuses par Fr. Morillon de la Bretellière, Math. Gouin, sieur de la Brosse, P. Brelet (1701), par les États de Bretagne, B. Chotard, prêtre et prieur du Cellier, et Anne de Champeaux, seigneur de l'Hopital, emprunteur en 1713. — Instances en paiement d'arrérages contre les susdits débiteurs et leurs héritiers. — Procurations des religieuses à leurs prieures pour toucher les termes de leurs rentes. — Contrats de rentes viagères souscrits pour des pensionnaires.

H 446. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1658-1777.** — Calvairiennes de Nantes. — États de situation, présentant les revenus et les charges de la maison, produits devant la Chambre ecclésiastique et les visiteurs de la maison. — Obligations souscrites par la communauté envers la veuve de Jean Travers, Fr. Guyhard de Laubriais et M. et M<sup>me</sup> Danilau.

H 447. (Registre.) — In-folio, 363 feuillets, papier.

**1684-1789.** — Calvairiennes de Nantes. — Livre des délibérations capitulaires de la communauté relatant les élections des dignitaires, les actes de réception, les ordres des supérieurs, les comptes sommaires, les professions, les protestations des novices, les procurations, les consentements, les procès-verbaux de visites, les résolutions diverses, enfin tous les actes importants de la maison.

H 448. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

**1777-1790.** — Calvairiennes de Nantes. — Livre des comptes de recettes et de dépenses présentés aux visiteurs de la communauté.

H 449. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1633-1775.** — Visitandines de Nantes, couvent fondé en 1629. — Arrentement de deux logis sis en la paroisse de Saint-Clément, près la Mironnerie, consenti par S. Hardouin, aux religieuses, moyennant 200 livres de rente viagère (1633) ; — procès-verbal descriptif de la maison et du domaine de la Mironnerie rédigé par Jean Fourché du Bezaud, écuyer, conseiller-maitre à la Chambre des Comptes, après la délivrance des lettres d'Amortissement obtenues par le couvent (1633) ; — réception de Nicole Hémerly ; — traité de pension de Jeanne Cruau ; — interrogatoire de Jeanne Joullain avant sa profession ; — accord des religieuses avec les prêtres de la communauté de Saint-Clément relativement aux jours de leurs constructions (1676) ; — attestation de pouvoirs pour la supérieure Constance d'Espinose (1734) ; — et réclamations contre l'abaissement du niveau de la rue conduisant à la porte du couvent (1775).

H 450. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1635-1672.** — Visitandines du Croisic. — Concordat entre les religieuses et Charles le Guennec, écuyer, sieur de Bogat, lequel s'est engagé à servir pour sa sœur, la dame de Trevray, la rente de 100 livres (1635) ; — et quittance de la somme de 448 livres versée par Ch. Danisy, sieur de Lessart.

H 451. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1731-1790.** — Pénitentes de Sainte-Madeleine, couvent fondé en 1672. — Contrats de rentes constituées au profit de la maison sur la caisse des États de Bretagne, sur les Bénédictins de Vertou et sur le Clergé de France. — Subrogation d'un contrat de rente de 285 livres hypothéquée sur des pêcheries établies sous les Ponts de Nantes, à laquelle est annexée une induction de titres produite par Fr. de Bruc de Monplaisir et Marguerite Descartes, son épouse (1714). — Reconnaissances de rentes foncières assises sur diverses maisons de Nantes.

H 452. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

**1780-1792.** — Pénitentes de Sainte-Madeleine. — Livre journal des recettes du couvent comprenant les termes des constituts, les pensions des religieuses et des pensionnaires.

H 453. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

**1760-1791.** — Pénitentes de Sainte-Madeleine. — Journal des dépenses de toute nature de la communauté.

H 454. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

**1797-1798.** — Pénitentes de Sainte-Madeleine. — Livre d'économat, contenant les dépenses de bouche journalières.

H 455. (Cahier.) — 68 feuillets, papier.

**1713-1796.** — Dames de Saint-Charles, couvent fondé à Nantes vers 1685, par Mademoiselle de la Bourdonnaie de Bratz. — Livres relatant les élections des dignitaires, les admissions des novices, les professions, les prises d'habit et les décès des membres de la communauté ; plus un inventaire de titres et de mobilier de 1726.

H 456. (Cahier.) — 17 feuillets, papier.

**1792-1799.** — Dames de Saint-Charles. — Livre des délibérations de la communauté rapportant les résolutions relatives à l'administration temporelle et spirituelle.

H 457. (Cahiers.) — 106 feuillets, papier.

**1730-1790.** — Couvent des filles du Bon-Pasteur fondé le 12 juillet 1703, confirmé par lettres patentes de janvier 1771. — Livre d'entrée, de sortie et de décès des pensionnaires, et journal de recettes et de dépenses.

H 458. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1776.** — Couvent des filles de la Sagesse, établi en la paroisse de Saint-Jacques de Pirmil, le 20 novembre 1773. Quittance de 74 livres payées par Agnès Charrier, supérieure du couvent, au prieur de Pirmil, pour l'acquêt de deux années de rente féodale due à raison des héritages acquis dans son fief.

#### ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX

H 459. (Registre.) — Petit in-folio ; 38 feuillets, parchemin.

**1162-1465.** — Recueil des privilèges concédés aux chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem,

composé par un notaire apostolique du diocèse de Léon et produit devant l'officialité de Tréguier, par Alain de Bois-Yvon, commandeur de Pont-Melvez et de la Feuillée, lequel était allé en Italie chercher des copies aux archives de la commanderie de Pise et de la Chambre apostolique, pour se défendre contre les prétentions de l'évêque de Tréguier. — Lettres de compulsoire de Lazare de Nardi d'Arrezo, vicaire général et official de Florence, ordonnant au prieur de Pise de produire le cartulaire des immunités en sa possession, et au notaire, M. Girardini, de procéder à la transcription (1448). — Bulles : 1° du pape Lucius III, visant et confirmant les concessions de ses prédécesseurs, en faveur des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, leur permettant de construire des églises avec cimetières et des villas dans les déserts, pour les besoins des pèlerins, prenant leurs quêteurs sous sa sauvegarde, permettant de célébrer la messe, une fois l'an, dans les lieux interdits, défendant d'exiger d'eux la dîme, les maintenant en possession de leurs biens en Europe comme en Asie, et exprimant le vœu que les élections du grand maître se fassent sans brigue (vers 1182) ; — 2° du pape Clément IV, décrétant que les Hospitaliers de Saint-Jean ne pourront être traduits en justice qu'en vertu de lettres apostoliques expresses (1265) ; — 3° du pape Clément VI, décrétant que les Hospitaliers seront, eux et leurs biens, exempts de la juridiction des patriarches, archevêques et évêques, et qu'ils relèveront immédiatement du Saint-Siège, à la charge de payer seulement un marc d'or au Pape. (1346) ; — 3° du pape Grégoire XI, annulant toutes les aliénations de temporel faites par les maîtres et les prieurs de l'Ordre en dehors de l'approbation de ses prédécesseurs ; décrétant que les actes conclus sont non valables et que l'Ordre rentrera dans ses biens ; — 4° du pape Boniface IX, ordonnant à tous les archevêques, évêques et abbés, d'excommunier ceux qui oseront violenter ou emprisonner quelqu'un des frères de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de prononcer l'anathème contre quiconque les insultera (1396) ; — 5° du pape Boniface IX, mandant aux archevêques et évêques de publier les lettres de privilège obtenues par les Hospitaliers, de faire respecter leurs frères, serviteurs et quêteurs, de leur rendre justice contre tout agresseur et menaçant de sa sévérité ceux qui ne tiendront pas compte de ses injonctions (1396) ; — 6° du même pape ordonnant à tous les archevêques et évêques de faire respecter les droits de présentation de titulaires qui appartiennent aux Hospitaliers sur certaines cures et certains prieurés, d'écarter les prétendants illégitimes, de mettre en possession les prêtres recom-

mandés par eux, autrement les Conservateurs délégués par le Saint-Siège agiront; — 7<sup>o</sup> du même pape, concédant aux archevêques et aux évêques le pouvoir d'examiner les lettres de privilège des chevaliers de Saint-Jean, et de leur en délivrer des expéditions pour les besoins de leur défense (1396); — 8<sup>o</sup> du même pape, invitant les archevêques et les évêques à admettre dans leurs églises, une fois l'an, selon l'usage, les frères quêteurs de l'ordre de Saint-Jean, à ne pas interdire les églises de l'Hôpital sans un ordre spécial de la Cour de Rome, à les protéger contre toute violence, à les laisser recevoir en liberté les hôtes qu'ils voudront, à inhumer gratuitement les Hospitaliers, à les affranchir de la dîme, à bénir leurs églises et leurs cimetières, à faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en écartent, à lever l'interdit des églises au passage de leurs quêteurs, à permettre aux clercs des églises de les assister, etc. (1396); — 9<sup>o</sup> du même pape, frappant d'excommunication quiconque osera en appeler des sentences rendues par les juges conservateurs des privilèges des Hospitaliers aux barres des officialités diocésaines, quelle que soit la dignité de l'appelant, à l'occasion d'injures, de violences et de dommages causés à l'Ordre, et ailleurs qu'au tribunal du Saint-Siège, si ce n'est en cas de contestation féodale (1396); — 10<sup>o</sup> du même pape, enjoignant aux archevêques, évêques et abbés, d'excommunier, de suspendre et d'interdire ceux qui molesteront les Hospitaliers, les violenteront ou s'empareront de leurs biens (1398); — 11<sup>o</sup> du même pape, décrétant que le Maître de l'Hôpital et les frères pourront, pour justifier leurs droits de présentation aux bénéfices ecclésiastiques, invoquer la prescription, sans être tenus de faire une autre preuve (1398); — 12<sup>o</sup> du pape Grégoire XII, visant une bulle du pape Innocent, adressée au prieur de l'Hôpital de Venise, l'exemptant à perpétuité, lui et ses successeurs, de toute prestation de deniers aux collecteurs du Saint-Siège, et octroyant la même faveur à tous les commandeurs des maisons de l'Ordre (1408); — 13<sup>o</sup> du pape Martin V, instituant l'évêque de Conserans et le doyen de Saint-Agricola d'Avignon, commissaires pour juger et frapper des censures ceux qui ont violé les privilèges des Hospitaliers, malgré tous les avertissements (1417); — 14<sup>o</sup> du pape Nicolas V, rapportant une bulle de son prédécesseur Grégoire VIII et la confirmant; décrétant que les Hospitaliers sont exempts de tout impôt et de toute charge publique, blâmant les ecclésiastiques qui s'obstinent à les taxer, concédant des indulgences à ceux qui visitent leurs églises, maudissant leurs ennemis, exhortant les prêtres à défendre leurs intérêts et à les protéger en tout et partout (1447); — 15<sup>o</sup> du même pape, relatant

et ratifiant une bulle d'Eugène IV, invitant tous les prélats à poursuivre les malfaiteurs qui persécutent et dépouillent les Hospitaliers, à les excommunier au besoin, et à publier partout la bulle pour que l'ordre de l'Hôpital soit respecté (1447).

H 460. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

**1141-1717.** — Chartes de concession et de confirmation de privilèges. — Lettres patentes du duc François II en forme de charte pancarte rapportant (1473) et confirmant des lettres patentes du duc Pierre II relatant et confirmant (1451) les actes suivants : 1<sup>o</sup> Charte de Conan portant donation aux Templiers de l'île de la Hanne, en Doulon (*Hanna*), d'une rente de 100 sous et d'un emplacement au pré Nian (1141); — 2<sup>o</sup> charte du duc Conan confirmant l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean en possession de toutes les donations qu'il a reçues dans l'étendue du duché et comprenant la liste de toutes les aumôneries de Bretagne (1160); — 3<sup>o</sup> charte de Conan énumérant les biens de l'ordre des Templiers en Bretagne et leur en concédant l'amortissement (1182); — 4<sup>o</sup> lettres de la duchesse Constance confirmant la teneur de la charte octroyée, en 1141, aux chevaliers du Temple (1201); — 5<sup>o</sup> charte de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, portant que les frères de l'ordre du Temple jouissent, de toute antiquité, du droit de vaine pâture partout où ils ont des bestiaux, et ordonnant aux sénéchaux de les rétablir dans ce droit quand ils seront molestés (1217); — 6<sup>o</sup> charte de Pierre de Dreux et d'Alix de Bretagne ratifiant les donations de Conan, d'Hoël, de Geoffroy et de Constance en faveur des Templiers, et y ajoutant la cession d'une villa dans la Mée, ainsi que plusieurs étagers (1217); — 7<sup>o</sup> charte du duc Jean I<sup>er</sup> confirmant les Templiers en possession du four qui leur fut donné à Couéron par A. de la Roche (1246); — 8<sup>o</sup> Lettres patentes de Louis XIV (copie) octroyant aux chevaliers de Malte l'exemption du logement des gens de guerre (1703); — Lettres de confirmation de Louis XV (copie) rappelant les anciennes immunités et les privilèges des chevaliers du Temple et de Saint-Jean, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, et les ratifiant à la demande de Jacques de Mesme, ambassadeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1716); — arrêts d'enregistrement au Parlement et à la Cour des Aides de Paris (1716).

H 461. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1406-1791.** — Commanderie de Saint-Nicolas des Biais. — Ordonnance du duc Jean V (copie) transférant

au cinquième jeudi après Pâques une foire qui se tenait, le dimanche avant l'Ascension, au village des Biais (1406). — Bail en sous-ferme de la métairie des Biais avec ses dépendances, concédé par René Cormier, fermier de la commanderie de Coudrie, à Constant Lecomte, pour 2,250 livres (1791).

H 462. (Liasse.) — 4 pièces et 93 feuillets, papier.

**1563-1750.** — Commanderie de la Madeleine du Temple de Clisson. — Baux à ferme du lieu du Temple et de ses dépendances pour 1,133 livres (1639) ; — du four à ban et du jardin de la commanderie (1658) ; — de la terre de la Basse-Sauvagère, en Vieillevigne, pour laquelle il y a aveu et dénombrement de 1641. — Comptes en charge et décharge rendus au commandeur Gibot de la Perrinière par le procureur fiscal chargé de la recette des rentes, de 1716 à 1720. — Aveux généraux rendus par les commandeurs Gilles de Gazilly (1568) et Jacques du Liège (1639). — Réformation du rôle rentier de la commanderie, comprenant le dénombrement de tous les héritages compris dans sa mouvance et l'énumération des vassaux.

H 463. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces et 47 feuillets, papier.

**1663-1776.** — Commanderie de Faugaret, en Assérac. — Fragment d'une procédure poursuivie devant le Présidial de Nantes, par les fermiers généraux de la commanderie, contre l'abbé Bureau, recteur de Saint-Nazaire, qui prétendait avoir droit de dîme sur l'île de Coulabé, en la frairie de Pornichet (1776) ; extraits d'un bail de 1768, d'un aveu rendu au Roi, en 1580, par Robert de Chazé, commandeur, et par divers vassaux de la paroisse de Saint-Nazaire (1745). — Papier de la réformation du rôle rentier de la seigneurie qui s'étendait dans les paroisses de Mesquer, d'Assérac, de Piriac, de Missillac, de Guérande et circonvoisines (1747). — Contrats et aveux produits par divers vassaux de la paroisse d'Herbignac.

H 464. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

**1440-1797.** — Templerie de Grée, en la paroisse de Saint-Herblon. — Acte de comparution du commandeur Jean Babinot, affirmant que le domaine de la Roche-Pallière relevait de tout temps de la Grée (1440). — Aveux rendus, à cause de la terre de la Roche-Pallière, par H. Goullard, écuyer, sieur de la Vergne, et Charlotte de Messac (1627), par J. Guérin (1667) et Toussaint de Cornulier, marquis de Château-Fromont

(1761) ; — pour la terre de l'Hôpital, en Saint-Herblon, par Guillaume Lair, écuyer, seigneur de l'Essongère. — Aveux et contrats produits par divers tenanciers de la même paroisse ; sentences de réception et de blâme prononcées par le sénéchal de la juridiction. — Extrait de l'aveu général rendu en 1698. — Procès-verbal de la réformation du rôle rentier (1746).

H 465. (Cahier.) — 40 feuillets, papier.

**1590.** — Commanderies de Saint-Jean de l'Hôpital de Nantes et du Temple de Sainte-Catherine réunies. — Déclaration des rentes foncières dues par les vassaux dans chacune des paroisses du diocèse de Nantes et dans la ville.

H 466. (Registre.) — 182 feuillets, papier.

**1637.** — Papier terrier contenant les déclarations des vassaux assujettis au paiement des cens, rentes et devoirs féodaux, et la description des héritages qu'ils possédaient dans la mouvance de la commanderie de Nantes.

H 467. (Registre.) — 194 feuillets, papier.

**1703-1733.** — Remembrance des aveux rendus à Louis de Brilhac, commandeur, par R. Edelin, Br. Bachelot des Ragottières, Marie Boussineau, J. Boutin, chirurgien, J. Soreau, notaire royal, J. Craffert, P. Dugast, recteur de Saint-Clément, Marie Leloup, veuve Jean Macé, écuyer, les Jacobins de Nantes, Cl. Letourneux, L. Belot, correcteur à la Chambre des Comptes, G. Gédouin, A. Denis de la Guéranderie, P. Lebreton, notaire, J. B. de Barberé, J. Legoust, Ch. Leflô, écuyer, seigneur de la Haie, Fr. Lemerrier de la Tour, la veuve Julien du Fouay, et autres pour des héritages situés dans les paroisses de Nantes, de Rezé et du Temple.

H 468. (Registre.) — 23 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Relevé des vassaux débiteurs de rentes à raison de portions de prés sises dans les prairies de Mauves et de la Grande-Hanne.

H 469. (Registre.) — 34 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Relevé des vassaux établis dans les paroisses de Nantes et assujettis à des rentes foncières et féodales, à raison de leurs logis.



H 470. (Liasse.) — 80 feuillets, papier.

**1676-1679.** — Extraits de la déclaration générale du temporel de la commanderie, produite par le chevalier de Verdelles devant les commissaires royaux chargés de la réformation du papier terrier des Domaines.

H 471. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1555-1765.** — Baux à ferme d'un pré sis au Temple et des droits de coutume à prendre au même lieu ; — de la prairie de la Grande-Hanne concédée pour 1,750 livres ; — des principaux membres de la commanderie concédée à P. Chesnard, pour 4,400 livres par an (1724), par le commandeur Ant. Martel ; — concédé, en 1749, à Madeleine Arnoult, pour 4,880 livres, par le commandeur Gab. Bailly de Froullay. — Echange de la métairie de l'Aubinière, en Doulon, contre une rente de 9 livres 14 sous (1555) ; — et aveu d'une portion de pré en la prairie de Mauves fourni par l'abbé Pichereau, recteur de Sainte-Radegonde (1722). Déclaration du Roi qui décharge des droits de visite les édifices construits sur les places aliénées par le Domaine, qui explique que les Droits Domaniaux sont sujets à l'enregistrement des titres, et qui fixe les Droits d'enregistrement dus par chaque possesseur (1709.) — Confirmation des lettres d'évocation octroyées à l'ordre de Malte (1718).

H 472. (Cahier.) — 35 feuillets, papier.

**1541-1545.** — Confrérie de Saint-Jean-de-l'Hôpital. Comptes rendus par R. Ameline et G. Paveret, prévôts de la confrérie de Saint-Jean, à leurs successeurs, comprenant l'inventaire des ornements et des titres, la liste des confrères, s'élevant à 400 membres, les droits d'entrée et de sépulture et les dépenses.

H 473. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1689.** — Commanderie de Villedieu. — Acquisition, par P. Neau, d'un canton de vigne au clos des Hospitaliers, en la Chapelle-Bassemer. —

#### RELIGIEUX TRINITAIRES

H 474. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

**1480-1793.** — Ministrerie de Château-Brient. — Procédures d'une demande en exemption de l'imposition

des fouages pour le métayer de Choisel, poursuivie aux plaids généraux de Château-Brient par le ministre Olivier Bouillier, contre les paroissiens de Saint-Jean de Béré et les collecteurs des fouages qui prétendaient le porter au rôle, malgré les franchises octroyées aux Trinitaires pour eux et leurs hommes (1433). — Baux à ferme des métairies de Choisel (1672), de la Borderie, du Moulin-Neuf, de la Piellerie (1784), d'Arche, de la Ministrerie, et d'une maison sise sur la place Saint-Nicolas, à Château-Brient. — Procédures diverses relatives au rétablissement du chemin du Pontpied exigé des riverains par le procureur fiscal de la baronnie ; — à une instance en exécution d'une transaction de 1636 conclue entre le prince de Condé et frère Charles de la Sainte-Trinité, aux termes de laquelle le couvent est tenu de payer une rente féodale d'un demi-boisseau d'avoine et à entretenir un hôpital pour les pauvres mendiants (1754) ; — à une rectification d'aveu qui devait faire mention de diverses fondations pieuses remontant à 1399 et à 1411 (1767) ; — à la clôture d'un terrain vague sis entre Chanteloup et le Moulin-Neuf, contre laquelle le ministre François Dorvaux et consorts ont formé opposition (1773) ; — à des plaintes causées par la hauteur des eaux du moulin de Choisel (1786).

H 475. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

**1725-1789.** — Reconnaissance de 2,400 livres souscrite par M. Pichault, général de l'ordre de la Trinité, par A. Paulmier, vicaire de la maison des Mathurins de Paris, au nom de M. Madeleine Durand, qui avait avancé cette somme au frère Anger de Saint-Germain, ministre de Château-Brient (1775). — Attestation du ministre Dorvaux et du chanoine Balé portant que le F. Joseph Maréchal, de la même communauté, s'est procuré plusieurs instruments de physique sur ses propres économies, notamment une machine électrique et une machine pneumatique, plus divers autres objets qui lui appartiennent en propre (1789). — Quittances des sommes payées à la recette des Décimes du diocèse de Nantes, de 1739 à 1779. — Correspondance adressée au ministre Dorvaux par le sieur Blouet, libraire à Rennes, et par le sieur Audibert, correspondant du couvent à Paris, chargé de toutes les commissions (1784-1788). — Concordat entre le chapitre des chanoines de la Trinité et le doyen de Béré, Maugars, portant que ce dernier a consenti à célébrer au couvent la grand'messe, le jour de la Trinité, sans prendre d'engagement pour l'avenir (1725). — Lettres de prêtrise de Louis Crévier, frère Trinitaire. Lettres patentes du roi Louis XVI en faveur de la rédemption des captifs (1774) ; — lettre-circulaire, en

latin, du général de l'ordre, M. Pichault (1767); congé de quêteur en blanc, et discours prononcé en latin par le ministre G. Dorvaux, dans l'assemblée générale des chanoines Trinitaires (1781).

H 476. (Registre.) — 54 feuillets, papier.

**1788-1790.** — Journal des dépenses de la communauté des Trinitaires.

#### AUMONERIES ET MALADRERIES

H 477. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1397-1541.** — Aumônerie d'Ancenis. — Charte (copie) de Geoffroy, baron d'Ancenis, relatant le testament de son père, fondateur de l'aumônerie (1297), et ordonnant de mettre les pauvres en possession des biens qui leur ont été donnés, c'est-à-dire de 100 livres de rente sur le devoir de Loire, du bois des Roncerais, en Varades, et d'une franchise de mouture (1315). — Compte en recettes et dépenses présenté à Suzanne de Bourbon, dame de Rieux et d'Ancenis, en présence de cinq bourgeois et du vicaire du recteur, par Jeanne Delhommeau, veuve Ribot, et M. Troisbault, procureurs et administrateurs de l'aumônerie, pour l'année 1540. La recette s'élève à 228 livres.

H 478. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1427-1556.** — Aumônerie de Bourgneuf en Retz, fondée, en 1306, par Gérard de Machecoul, sire de la Bénâte et de Bourgneuf, et Aliénor de Thouars. — Concordat (copie), conclu entre Jean de Craon sire de la Suze, et les Cordeliers de Bourgneuf, rappelant que Gérard de Machecoul avait donné 900 aires de marais salants, en l'île de Bouin, et 50 hommées de pré, à la condition d'édifier une aumônerie et d'y héberger les pauvres, et stipulant que, pour l'exécution des volontés des fondateurs, la gestion desdits revenus sera désormais remise aux mains d'un gouverneur spécial, et nomination de Guillaume Deniau en qualité d'aumônier-dispensateur (1427). — Quittance de 100 sous payés au sergent royal chargé d'ajourner les administrateurs des hôpitaux à comparaître à Nantes (1556).

H 479. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1488.** — Aumônerie de Saint-Antoine de Clisson. — Lettres de Richard de Bretagne, comte d'Étampes et seigneur de Clisson (copie), portant donation, aux reli-

gieux de Saint-Antoine, d'un pré voisin de la Maine, pour y édifier un hôpital et une chapelle.

H 480. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1638-1787.** — Aumônerie et Hôtel-Dieu de Guérande. — Donation, par Claude de Roussillon, sieur de la Botière, sénéchal de la cour de Guérande, de 3 œillets de marais salants, en la saline de Lenic-André, à la charge d'en distribuer le produit en blé aux pauvres, chaque vendredi de Carême (1638). — Contrats de rentes constituées sur J. Guilloré, chanoine de Guérande, et sur M. André de Kerlesté, recteur de Blain (1717), sur Jeanne Belliotte, sur Marie Keravé, veuve Ch. Plessix (1747), sur J. Anger, sur les États de Bretagne, sur Yves Coëdello et sur le clergé de France. — Lettres patentes confirmant l'établissement de l'Hôtel-Dieu (1752). — Comptes en charge et décharge rendus par les administrateurs, depuis 1719 jusqu'en 1773.

H 481. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

**1488.** — Aumônerie de Saint-Lazare du Loroux-Bottreau. — Lettres de Gilles de Retz, comte de Bouaine, seigneur de la Suze et de Pouzauges, maréchal de France, rappelant et confirmant les lettres dans lesquelles Catherine de Machecoul, dame de la Bénâte et du Loroux, fonda une aumônerie avec hôpital, pour recevoir les pauvres et les femmes en couche, lui attribuant pour dotation les dîmes de la chàtellenie du Loroux, érigeant cette aumônerie en bénéfice perpétuel, l'annexant au premier vicariat de la chapelle, et instituant pour titulaire Olivier des Seruères. — Collationné du même acte délivré d'après le papier d'office du greffe de Nantes de 1570.

H 482. (Cahier.) — 2 pièces, papier.

**1437-1697.** — Léproserie de Saint-Lazare de Nantes. — Collationné de 4 actes contenant : 1° transaction entre Jean Bernard, recteur d'Orvault, titulaire d'une chapellenie fondée en l'église de Saint-Lazare et le procureur des lépreux, réglant le partage des droits que prélevait l'hôpital sur les voitures de bois, sur les bateaux de sèches et de morgadons et sur le *numblage* (1437); — acquisition de 10 livres de rente foncière par Jean Le Coge, procureur général des pauvres malades, au moyen d'un legs de Julien Bioret, prêtre, décédé à l'hôpital (1488); — reconnaissance d'une rente de 15 sous passée par J. Godin (1493); — accensement d'une maison avec jardin, en la paroisse Saint-Similien,

consenti par l'exécuteur testamentaire de Jean Charrier, prêtre (1502) ; — arrêt de la Cour du Parlement ordonnant l'enregistrement de lettres patentes de 1696 qui réunissent la léproserie à l'Hôtel-Dieu.

H 483. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1390-1513.** — Aumônerie de Notre-Dame hors les murs, en la paroisse de Saint-Clément de Nantes. — Testament de Pierre Dorengé, chanoine de la cathédrale, portant divers legs au profit des aumôneries de Nantes (1396). — Donation, par G. Gicqueau, d'une rente de 2 sous 6 deniers sur la Gicquelière, en Saint-Mars-du-Désert (1416) ; — par Hervé du Sauzay de tous ses droits héréditaires sur l'hébergement du Sauzay, en Doulon ; — par Guillaume Terrien de plusieurs pièces de terre et de vigne dans les paroisses de la Chapelle-Bassemer et de Saint-Julien-de-Concelles (1482). — Acquisition et amortissement de rentes foncières et hypothécaires. — Echanges et acquisitions d'une partie de maison et de deux hommées de terre, en la paroisse de Saint-Donatien ; — de rentes foncières à prendre à Nantes et de terres sises en la paroisse de Doulon. — Actes d'accensement, d'arrentement et d'afféagement, pour des maisons sises dans les paroisses de Saint-Donatien, de Saint-Clément, de Saint-Nicolas de Nantes, de Saint-Julien de Concelles, de la Chapelle-Bassemer et de Cordemais. — Baux à devoir de quart de terres en landes pour être plantées en vigne, en la paroisse de Doulon (1463).

H 484. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1400-1556.** — Obéissances féodales. — Reconnaissances de rentes foncières produites devant les aumôniers par des paroissiens de Saint-Clément, de Saint-Donatien, du Loroux-Bottèreau, de Doulon, de Saint-Mars-du-Désert, d'Orvault et de Mauves. — Poursuites et condamnations contre des débiteurs d'arrérages.

H 485. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 sceau.

**1433-1579.** — Provisions d'administrateur de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs de Nantes, conférées par le chapitre de Saint-Pierre à Jean Hauvespre, prêtre (1432). — Concordat entre les chanoines de Saint-Pierre et les bourgeois de Nantes, dans lequel il est convenu que l'administrateur aumônier sera désormais élu dans une assemblée composée de 6 bourgeois et de 6 chanoines, et qu'on lui adjoindra un économe laïque (1447). — Lettres de recommandation pour les quêteurs

chargés de recueillir les aumônes dans tout le diocèse, afin de pourvoir aux frais de reconstruction de l'aumônerie (1495) ; — et lettres d'indulgences accordées à tous les bienfaiteurs, par les vicaires généraux du diocèse (1518). — Plaintes portées au gouverneur par les habitants contre la mauvaise administration de la maison (1532). — Délibération relative à l'union de l'hôpital Saint-Clément à celui de Toussaint (1570) ; — et concordat réglant les conditions de cette réunion (1572).

H 486. (Cahier.) — 62 feuillets, papier.

**1461-1466.** — Comptes en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs présentés devant les chanoines de Saint-Pierre de Nantes, par Guillaume Frébert, prêtre, gouverneur de l'aumônerie.

H 487. (Cahier.) — 182 feuillets, papier.

**1469-1479.** — Comptes en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs présentés devant les chanoines de Saint-Pierre de Nantes, par Jean Clénaut, gouverneur et administrateur de l'aumônerie.

H 488. (Cahier.) — 94 feuillets, papier.

**1491-1499.** — Comptes en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, présentés devant les chanoines de Saint-Pierre, par Pierre Le Bodon, prêtre, aumônier et administrateur de l'aumônerie.

H 489. (Cahier.) — 67 feuillets, papier.

**1501-1509.** — Comptes en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, présentés devant les chanoines de Saint-Pierre, par Jean Macé, prêtre, aumônier et administrateur de l'aumônerie.

H 490. (Cahier.) — 74 feuillets, papier.

**1525-1526.** — Comptes en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, présentés devant les chanoines de Saint-Pierre, par Jean Prime, prêtre, aumônier et administrateur de l'aumônerie.

H 491. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

**1527.** — Compte en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, présenté devant les chanoines de Saint-Pierre, par le chanoine François Richard, aumônier et administrateur.

H 492. (Cahier.) — 85 feuillets, papier.

**1531-1532.** — Compte en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, présenté devant les chanoines de Saint-Pierre, par Henri Le Berre, prêtre, aumônier et administrateur.

H 493. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1362-1649.** — Aumônerie de Toussaint sur les ponts de Nantes. — Contrat portant que Jeannot Garnier, taillandier, a cédé au duc de Bretagne, Charles de Blois, un emplacement situé au faubourg de Biesse, entre les pontereaux du duc et le terrain de L. Rouaut, parce que, en retour, il a affranchi à son profit un logis de la rue de la Chaussée, chargé d'une rente de 40 sous; — cession de droits sur ledit emplacement consentie par le tenancier Denis Cornuau, moyennant une indemnité de 6 réaux d'or (1362). — Lettres de Charles de Blois, duc de Bretagne et vicomte de Limoges, et de J. de Bretagne (copie), relatant qu'ils ont donné l'emplacement ci-dessus au chapelain Pierre Eon, sur le bord du grand chemin de Pirmil, pour y édifier une chapelle et un hôpital destiné aux pauvres pèlerins (Nantes, 27 avril 1362). — Donation à la confrérie de Toussaint, par le duc de Bretagne, Jean V, d'une voie d'eau sur l'un des bras de la Loire, avec autorisation d'édifier un moulin afin d'augmenter les ressources des pauvres (1422); et procès-verbal de la publication du don de Jean V faite aux plaids généraux de Nantes, relatant l'opposition du procureur de la Cour, l'avis favorable des avocats et gens du Conseil, et le mesurage de la voie d'eau concédée (1423). — Testament de Pierre Preseau, bourgeois de Nantes, demeurant à la Maillardière du Loroux, portant une donation de 6 livres, 5 sous de rente. — Prise à rente d'un terrain qui fut baillé, en l'île de Biesse, à l'aumônier, par l'abbé de Villeneuve, pour 4 sous de cens annuel (1365); — acquisition par R. Lemaitre, aumônier, d'une moitié de maison et d'un courtil près de l'église de Toussaint; — bail à ferme du moulin concédé par les prévôts de la confrérie, d'accord avec l'aumônier (1460). — Arrentements de maisons et de terres sises dans les paroisses de Saint-

Sébastien, de Vertou et de Sainte-Croix. — Aveux devant la prévôté de Nantes et devant la Chambre des Comptes comprenant le temporel de l'aumônerie.

H 494. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

**1479-1775.** — Aumônerie de Toussaint. — Actes de reconnaissance de rentes et contrats de mutation de propriété, portant obligation de rentes au profit de l'aumônerie et de la confrérie produits par Jean Moreau, G. Haren, J. Lombart, Et. Caignart, M. Lejay, M. Mellereau, Nic. Coupegorge, seigneur du Bernier (1509); François Bonnet, seigneur de la Provostaise (1520); G. Decarsy de Vertou, Rose Alleaume, veuve Valleton et autres. — Instances et condamnations contre divers débiteurs d'arrérages.

H 495. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

**1469-1791.** — Titres des chapellenies desservies dans l'église de l'aumônerie de Toussaint. — Testaments et actes de donation portant des fondations de messes et d'offices par Olive Priou (1549), Jeanne Richard (1628), Jeanne Bauquin, Jeanne Jubié (1633), et Marguerite Soyer (1736), dont la dotation consistait en rentes foncières. — Baux à ferme de la Bouhardière en Saint-Similien, de quatre cantons de pré en Saint-Herblain et en Sainte-Croix de Nantes, et accord conclu avec Chr. Bretagne écuyer, sieur de la Houssinière, par l'aumônier O. Crispiel (1674). — Provisions des titulaires présentés à l'évêque par les membres de la confrérie de Toussaint, élections et oppositions. — Compte rendu par les prévôts aux membres de la confrérie, en 1506; — inventaire de meubles et bijoux, et rôle rentier de 1631. — Accord conclu par les principaux membres de la confrérie avec Ol. Hervé, héritier de G. Hervé, prêtre, chapelain de Toussaint (1588); — transaction dans laquelle l'aumônier Bodin accepte la charge de certaines réparations, renonce à tous droits de propriété sur l'église et le logis de Toussaint, s'engage à acquitter tous les anniversaires dont il est chargé, déclare que le produit de ses pêcheries ne dépasse pas 22 livres par an et reçoit, en retour, de la confrérie, la remise d'une somme de 133 livres, la jouissance des offrandes (1749): sont annexées en copie les lettres de Henri IV qui confirment les statuts et règlements de la confrérie de Toussaint (1598). — Arrêt du Parlement portant homologation pour le règlement de la confrérie approuvé dans la délibération du 6 décembre 1772 et ordonnant au sieur Cirode de servir la confrérie.

H 496. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

**1551-1769.** — Hôtel-Dieu des bourgeois de Nantes, fondé au Port-Maillard, au XIV<sup>e</sup> siècle, puis transféré au bord de l'Erdre en 1499, puis reconstruit sur la prairie de la Madeleine en 1648. — Procès-verbal de l'état d'avancement des bâtiments dressé en 1662. — Cahier des charges pour le marché de l'aile à construire à l'ouest (1672). — Projet d'échange de prés, situés dans la prairie de la Madeleine, négocié avec les chanoines de la cathédrale (1765). — Sentence et contrat concernant deux rentes, l'une de 50 livres due par René de Machecoul et l'autre constituée par Math. Gesbaud. — Sentence du sénéchal de Nantes sur une instance en versement de reliquat poursuivie contre Jean du Ponceau, collecteur des aumônes de la paroisse Saint-Vincent de Nantes (1551). — Déclaration des revenus de l'Hôtel-Dieu, montant à 568 livres, produite par les directeurs devant les commissaires de la taxe des Francs-Fiefs (1554). — États de recettes et de dépenses des années 1611 et 1662. — Concession d'un octroi de 5 sous par pipe de vin étranger faite par Louis XIV, pour aider à la construction de l'Hôtel-Dieu (1663), et avis du chapitre de Saint-Pierre sur le projet de relever les vieux bâtiments de l'Erdre. — Concordat de la communauté de Ville avec les chanoines de Saint-Pierre, dans lequel il est stipulé que ces derniers auront dans le nouvel Hôtel-Dieu les mêmes droits qu'ils possédaient dans celui qui va disparaître (1655). — Arrêt du Conseil d'État du Roi portant augmentation du nombre des assesseurs du bureau d'administration (1726). — Mémoire des officiers du Présidial contre l'introduction de sœurs hospitalières dans la maison (1710). — Règlement de l'Hôtel-Dieu imprimé en 1760.

H 497. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1554-1790.** — Aumônerie de Nozay. — Déclaration de terres, rentes et héritages, produite par J. Simon, administrateur (1554). — Donation, par M. Juchault de Lorme, du pré de la Villate valant 10 livres de rente et d'une rente de 3 livres 10 sous, sur des héritages sis au village de la Porte-Bouëssay dont jouissait Math. Simon, sieur de Créviac, en 1643. — Contrats de rentes constituées, souscrits au profit des pauvres par L. Thébaud, J. Guérif, P. Cahorel, J. Guinel, J. Lizé, J. Dinaud et autres ; actes de reconnaissance et sentences de condamnation contre les débiteurs. — Liste de 34 constituts remis à Jean Couroussé, père des pauvres, en 1790. — Compte en charge et décharge rendu au général de la

paroisse par J. Dubourg, administrateur des biens de l'aumônerie pour les années 1782-1790.

H 498. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1554-1794.** — Aumônerie de Sainte-Emerance d'Oudon. — Déclaration de temporel produite par le chapelain J. Manceau (1554). — Devis des travaux à faire aux bâtiments (1768). — Procès-verbal des réparations urgentes dressé par Jean Douillard, architecte à Nantes, G. Gergaud, notaire, et J. Jutteau, négociant (1774). — Requêtes du titulaire S. Bruneau à l'Évêché et au Présidial, afin d'être autorisé à arrenter les ruines de l'aumônerie ; — aveu avec déclaration de temporel produit devant la châtelainie d'Oudon ; — baux à ferme des terres ; — et arrentement de la chapelle et de ses dépendances, moyennant une rente de 2 setiers, 8 boisseaux de blé (1784). — Quittance des décimes payés par le titulaire.

H 499. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

**1716-1769.** — Aumônerie de Sainte-Catherine de Pontchâteau. — Charte d'Étienne de la Bruère, évêque de Nantes (copie), relatant qu'Eudes de Pontchâteau a fondé une aumônerie près de son château et lui a donné pour dotation le moulin et le four de Pontchâteau avec leur banalité, le tiers du droit de pêche, une portion du pré Hélias, la dîme seigneuriale sur les vignes de Cordemais et de Pontchâteau, le moulin de Venez, en Cordemais, plus des droits d'usage et des franchises pour les tenanciers de l'aumônerie (1216). — Arrentement d'un emplacement voisin de la chapelle concédé par l'aumônier P. Breignac à J. Lamy, maréchal (1429). Contrats de vente et d'échange de terres et de maisons sises à Pontchâteau, portant obligation de rentes foncières au profit des pauvres de l'aumônerie. — Reconnaissances de rentes souscrites par Jeanne Le Meignen, veuve du Freschè (1516), Michel Jarnier, Jean de Peillac et Hélène du Fresche (1538). — Conclusions de R. Duhay demandant que l'hôpital de Pontchâteau soit gouverné par deux laïques, suivant les ordonnances royales (1548). — Reconnaissances fournies, en 1766, par les villages de la Cathelinais et de Bresnel, par J. de Moire, par M. de la Carrière, la veuve Glémaud et autres ; — et relevé général de la recette des rentes montant à 28 livres 3 sous.

H 500. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 sceau.

**1443-1699.** — Aumônerie de Saint-Armel de Save-

may. — Donation d'une maison sise rue de la Texerie, par la veuve de Jean Leprince, en faveur de la chapelle et de la confrérie de Saint-Armel (1443). — Testament de Jean de Château-Giron, chanoine de la cathédrale de Nantes et recteur de l'église de Savenay, portant diverses donations pour l'entretien de l'aumônerie qu'il a fondée, réglant les attributions et les devoirs de l'administrateur et l'emploi des revenus (1450); — et ratification de l'évêque de Nantes. — Accensement de la maison sise rue de la Texerie, par le chapelain Guillaume Morin, à Guillaume de Loveday, seigneur du Châtelier, écuyer (1453). — Transport du même seigneur à Guillaume Guiheneuc, prêtre, administrateur de l'aumônerie, d'une rente de 20 sous, à lui due par J. Pouibeaud, pour se décharger de pareille rente qu'il devait sur une maison de la rue Saint-Armel (1467). — Inventaires des biens meubles de l'aumônerie dressés en 1467, 1496 et 1540; — comptes de recettes et de dépenses des mêmes époques. — Donation, par René de Lopriac, chevalier, seigneur de Coëtmadeuc, marquis d'Assérac, d'une rente de 150 livres sur la terre du Matz, pour l'entretien d'une personne pieuse qui instruira les jeunes filles et soignera les malades (1699).

## HÔPITAUX GÉNÉRAUX.

H 501. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1690-1780.** — Hôpital général d'Ancenis. — Lettres patentes de Louis XIV confirmant l'établissement d'un hôpital général dans les locaux mêmes de l'ancien Hôtel-Dieu, tel qu'il a été ouvert avec le consentement du duc de Charost, baron d'Ancenis, et autorisant la communauté des Hospitalières qui s'est formée en vue de soulager les malades et les vieillards (1687); — arrêts d'enregistrement du Parlement et de la Chambre des Comptes. Sont annexés les actes suivants: extrait du livre des délibérations du bureau d'administration relatant les propositions de la société des filles charitables qui se sont réunies en congrégation pour le service des pauvres et les conditions auxquelles on a accepté leur concours dans l'hôpital (1680); — délibération du corps des bourgeois conforme à la précédente; — contrat de société conclu entre Julienne Martineau, Anne Guibourd, Françoise Lemercier, Charlotte Brunetière et Jeanne Lemée, pour la création d'une communauté d'Hospitalières qui sera une maison de retraite et de secours (1683); — et donation de la maison des Trois-Rois à ladite communauté, par la supérieure Julienne Martineau, veuve de Michel-François de Belle-Noë (1685). — Procurations au receveur pour toucher les termes des constituts sur les Etats.

H 502. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1696-1791.** — Hôpital général de Blain. — Lettres patentes de Louis XIV concédant, à titre de don à l'hôpital de Blain, les logements et les terres du Bottier, avec un petit cimetière près Blain, le tout dépendant d'un consistoire protestant (1696). — Autorisation de l'évêque de Nantes au recteur de Blain, pour recevoir une gratification de 75 livres, sur la caisse des Etats de Bretagne au nom de l'hôpital (1763). — Extrait du livre des délibérations relatant un don de 1.500 livres, par Jeanne Cocaud, afin de subvenir aux frais d'union des bénéficiaires réclamés pour l'hôpital de Blain et entretenir un maître d'école (1765). — Traité conclu avec les sœurs de Plérin (1778). — Mandement d'administrateur délivré à D. Fremont des Monceaux, procureur fiscal au siège de Blain, par le duc de Rohan; extrait du livre des délibérations (1781). — Lettres patentes de Louis XVI, visant le testament de Marguerite de Rohan, laquelle dame avait fondé un asile pour les pauvres en 1672, la donation du duc de Rohan de 1726, et confirmant la transformation en maison de charité établie avec les sœurs de Plérin en 1778, lesquelles distribuaient tous les revenus à domicile (1787). — Résumé historique des principaux faits relatifs au développement de la maison, rédigé par J. Soreau.

H 503. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1712-1766.** — Hôpital général de Bourgneuf. — Lettres patentes de Louis XIV érigeant un hôpital dans la maison acquise par les habitants dans la rue du Pont-Edelin, contenant divers articles de règlement, et conférant divers privilèges au nouvel établissement (1712). — Arrêt du conseil d'Etat concédant au même hôpital un octroi de 6 deniers par pot de vin vendu à Bourgneuf, à la Frazillière, à Sainte-Pazanne, au Port-Saint-Père, à la Bernerie, aux Moutiers, à Fresnay, au port de la Roche, à Saint-Cyr et à Saint-Mars-de-Coutais pendant 9 ans (1753). — Arrêt de la Cour qui autorise les généraux des paroisses à prendre dans leurs coffres les sommes nécessaires au soulagement des pauvres (1786). — Décrets de P. Mauclerc de la Muzanchère, évêque de Nantes, et lettres patentes d'autorisation concernant la réunion de plusieurs bénéfices ecclésiastiques au temporel de l'hôpital (1760). — Mémoires et observations présentés au Parlement par les Pères des pauvres, à l'appui d'une instance en réintégrandes poursuivie contre les Pères Cordeliers de Bourgneuf qui avaient annexé

à leur couvent l'aumônerie fondée par Gérard de Machecoul et Aliénor de Thouars (1759).

H 504. (Liasse). — 7 pièces, papier.

**1680-1790.** — Hôpital général de Château-Brient. — Extrait du livre des délibérations relatant les premières résolutions sur l'organisation du service intérieur (1680). — Convention entre les Pères des pauvres et les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve (1690). — Lettres patentes confirmant l'établissement d'un hôpital général dans l'ancien Hôtel-Dieu (1759). — Nominations de deux trésoriers.

H 505. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1697-1766.** — Hôpital général de Clisson. — Lettres patentes du roi Louis XIV érigeant un hôpital dans la maison de l'Espinose acquise, en la paroisse de Saint Jacques de Clisson, par Jean Hallouin de la Pénisnière et Cath. Raimbaud, et contenant divers articles de règlement (1687). — Décret épiscopal statuant qu'il y aura toujours un lit réservé pour un pauvre de la paroisse de Gétigné, aussi longtemps que durera la jouissance de l'hôpital Saint-Antoine (1697). — Arrentement viager d'une maison voisine de l'église Notre-Dame, par le directeur des pauvres, à Joseph Reignon de la Gautronnière, chevalier, seigneur de la Noë-Roquet (1740). Procuration à MM. Hallouin et Bureau, pour toucher les arrérages de deux rentes, l'une de 29 livres 14 sous, l'autre de 72 livres, et une aumône de 200 livres accordée par les Etats. — Requête des directeurs à l'intendant de la province, en faveur du chirurgien des pauvres qui demandait une exemption de corvée sur les grands chemins et ordonnance conforme (1756).

H 506. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier

**1637-1768.** — Hôpital général du Croisic. — Note sur la rédaction d'un projet de lettres patentes, où il est dit que le plus ancien registre de la maison remontait à 1622, que ses archives renfermaient des mandements épiscopaux de 1622 et de 1626, portant permission de quêtes et une bulle d'indulgences de Clément XI. — Arrêt prononçant une amende de 20 livres au profit des pauvres. — Compte en charge et décharge rendu par R. David de Drésigné, directeur et administrateur de l'Hôpital, pour les années 1765 et 1766. — Lettres patentes (copie) confirmant l'établissement d'un Hôpital Général au Croisic (1768).

H 507. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

**1496-1784.** — Hôpital général de Guérande. — Accord des directeurs des pauvres renfermés avec Jacqueline de la Bouëxière, dame de Corollec, laquelle a consenti à modifier les conditions d'un legs pieux de 1,000 livres (1688). — Fondation, par le chanoine André de la Fargue, d'une messe par semaine en la chapelle de l'Hôpital, pour le service de laquelle il a donné 600 livres (1689). — Testament de Philippe de la Louayrie, chanoine de Guérande, portant fondation d'une messe à célébrer tous les dimanches, et donation de 1,000 livres (1692). — Constitut sur les Etats de Bretagne de 80 livres de rente au profit de François de Kermeno (1721), lequel fut donné à l'Hôpital en 1782, par Jeanne de Kermeno. — Subrogation de la jouissance d'un jardin dépendant du bénéfice de Saint-Just, en paiement d'une horloge fournie par le sieur Borleteau (1756.) — Quit-tance de 450 livres d'aumônes accordées par les Etats. — Titres de la chapellenie de Saint-Jean de Larloc, fondée par l'abbé Guillaume Gouray, au XV<sup>e</sup> siècle, lequel acheta une pièce de terre à Quenicuen, en 1496, dont le contrat est présent au dossier, plus une présentation du bénéfice, au nom de Louis de la Bourdonnaie (1698), lequel bénéfice, fut réuni à l'Hôpital pour servir au logement des pauvres. — Lettres patentes confirmant l'établissement de l'Hôpital général tel qu'il est régi (1736). Règlement intérieur de la maison (s. d.). — Mémoires et correspondance sur un projet qui consistait à réunir l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général dans une seule maison, sous une même administration (1757). — Compte en charge et décharge des années 1716-1717, présenté par G. Calvé de Touloc, directeur de l'Hôpital de Guérande.

H 508. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1734-1780.** — Hôpital général du Loroux-Botte-reau. — Correspondance de l'intendant de Bretagne et du subdélégué de Nantes, sur un projet d'érection d'hôpital, dans laquelle il est dit qu'on ne dispose que de 600 livres de revenu (1734). — Lettres patentes ordonnant l'établissement d'un hôpital général et en fixant les conditions d'existence (1741). — Extrait du livre des délibérations, relatif à l'examen des comptes, duquel il résulte que, de 1776 à 1780, les recettes ont monté à 2,640 livres.

H. 509. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1777-1787.** — Hôpital général de Machecoul. —

Lettres patentes de Louis XVI érigeant en hôpital la maison dite le *Refuge*, et portant règlement d'administration pour la conduite des directeurs (1777). — Arrêt du Conseil concédant un octroi de 6 deniers par pot de vin vendu à Machecoul, à Quibrelon, à Chelevé, au port de la Roche et à Saint-Mesme (1787). — Procédure d'une instance en réintégrande suivie en Parlement contre l'hôpital de Paimbœuf auquel on demandait la restitution de l'aumônerie de Saint-Nicolas de Machecoul, à lui concédée par le Roi en 1696; et transaction en vertu de laquelle les directeurs de l'hôpital de Machecoul ont consenti à payer une rente de 380 livres à ceux de Paimbœuf pour être envoyés en possession de la dite aumônerie (1781).

H 510. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 36 pièces, papier.

**1696-1775.** — Hôpital général du Sanitat de Nantes. — Contrats de rentes constituées sur les États de Bretagne et sur Jean Yvon. — Donation par G. Giroust, écuyer, seigneur du Bois-Hyrvoix, par Jean Luzeau, écuyer, sieur de la Grande-Noë, et Pierre Galbaud du Fort, auditeurs en la Chambre des Comptes, héritiers à G. Giroust leur père et beau-père, d'une rente de 22 livres 4 sous (1714); procurations et quittances. — Arrêt du Conseil d'État portant établissement d'un nouveau bureau (1725). — Déclaration du Roi contre les vagabonds et les mendiants, et instruction sur son exécution (1724). — Arrêts du Conseil d'État concédant, au profit des hôpitaux, un octroi de 6 deniers par pot de vin vendu en détail dans la ville et les faubourgs de Nantes. — Lettres patentes du Roi Louis XV, confirmant l'existence de l'Hôpital général tel qu'il a été établi au Sanitat (1768). — Règlements à observer pour la collecte des aumônes, qui se fait chaque mois, au moyen de boîtes. — Correspondance, délibérations, mémoires et avis des officiers du Présidial, des administrateurs et des chanoines de Saint-Pierre, sur certains projets de construction et sur les moyens d'augmenter les revenus et de modérer les dépenses (1765). — Accord avec le recteur, pour l'exercice de ses fonctions curiales à l'Hôpital (1714). — Liste des membres de la confrérie de la charité (1775).

H 511. (Liasse.) — 8 pièces papier.

**1696-1793.** — Hôpital général de Paimbœuf. — Lettres patentes d'établissement dans lesquelles le Roi réunit à l'Hôpital les aumôneries de Saint-Nicolas de Machecoul, de Rozet, de Piriac, de Montfaucou et de Fougeray, à la charge de recevoir les pauvres des pa-

roisses où sont situés les biens (1696); — arrêt d'enregistrement; — donation, par la duchesse de Lesdiguières, de 3 boisselées de terre au Bois-Gautier (1704); — lettres patentes de Louis XV confirmant celles de son prédécesseur, formulant divers articles de règlement et concédant plusieurs privilèges (1716); — statuts et règlements adoptés par l'évêque Turpin Crissé de Sanzay (1738). — Bail à ferme des biens de l'aumônerie de S.-N. de Machecoul (1706); — requête à l'Intendant de la province pour obtenir que l'Hôpital soit maintenu en possession de ladite aumônerie. Arrêt du Parlement confirmant le monopole de la boucherie de Carême attribué aux pauvres de l'Hôpital (1783). Inventaire des archives dressé vers 1772.

H 512. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1713-1795.** — Hôpital général de Pornic. — Copie du testament de G. Paisnot (1713). — Lettres patentes ordonnant que le legs du sieur G. Paisnot des Marais soit appliqué à la création d'un hôpital général et portant règlement d'administration (1721). — Procuration pour toucher les termes d'un constitut de 203 livres de rente sur les États de Bretagne et en délivrer quittance. — Copie du règlement adopté en 1781.

#### BUREAUX DE CHARITÉ.

H 513. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 16 pièces et 103 feuillets, papier.

**1749-1799.** — Contrats de rentes constituées au profit des pauvres d'Assérac et de la Chapelle-des-Marais sur G. Vannier et J. Tual des Brières. — Journal des distributions faites aux pauvres honteux de Guérande par les dames du bureau de charité; — procurations pour toucher les termes et les arrérages d'un constitut de 80 livres de rente sur la caisse des États de Bretagne; — inventaires de meubles et de titres. — Compte en charge et décharge de J. Guenel, père des pauvres de la paroisse d'Herbignac (1788).

H 514. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1793-1795.** — Contrats de rentes constituées au profit des pauvres de Montbert, de Saint-Similien de Nantes et de Saint-Mars-du-Désert. — Délibérations, quittances et procurations pour toucher, concernant les rentes dues aux pauvres de Nort, de Saint-Herblon, de Vallet et de Vertou.



## SUPPLÉMENT A LA SÉRIE G.

G 618. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

**1330-1789.** — Evêché et chapitres. — Compromis dans lequel Thibaud de Rochefort, vicomte de Donges, renonce à toute prétention sur les dîmes que l'évêque Daniel Vigier tenait de Guillaume de Ranlouet et de Bonabes de Rochefort dans les paroisses de Saint-Nazaire et de Saint-André et s'engage à payer une indemnité à l'évêque, au Chapitre de la cathédrale et au recteur de Saint-Vincent, pour les dédommager de la fondation du couvent des Carmes (1330). — Procuration des chanoines de Saint-Pierre au doyen et au trésorier du chapitre, pour vendre au sire de Clisson la métairie de la Divete et 7 hommées de pré qui lui avaient été baillées autrefois par Guillemet Le Vicomte de Barbechat, en la Chapelle-Bassemer (1390); — obligation de 5 sous de rente souscrite par les maires chapelains de la cathédrale envers la veuve Colin; — condamnation contre G. Nicollon, débiteur d'une rente de 4 livres 16 sous envers le chapelain de la Madeleine (1572). — Arrentement par la collégiale de Notre-Dame à Gabriel Le Flasne, écuyer, seigneur de la Bourdinière, d'une maison sise à Nantes, rue de Verdun (1482); — quittance des arrérages d'une rente de 7 livres dus par M. Macé, seigneur de la Bourdinière, aux mêmes chanoines (1537); — et bail à ferme d'une maison au cloître Notre-Dame, consenti par le chanoine J.-B. Le Faou de la Trémisnière à François de la Gourtière, conseiller à la Chambre des Comptes (1789). — Titres d'une rente de 100 sous constituée par Henri de la Touche de Kerrolland, au nom du chapelain du bénéfice de Saint-Jean, desservi en l'église de Guérande.

G 619. (Cahier.) — 60 feuillets, papier.

**1753-1762.** — Livre d'audience de l'officialité de Nantes contenant des résiliations de fiançailles, des provisions de charges, des réceptions d'officiers, des mentions de fondations pieuses, des extinctions de bénéfices, des sentences rendues sur des procès civils et criminels intentés à des ecclésiastiques; — l'adhésion des Jésuites de la résidence de Nantes aux lois et maximes du Royaume de France et aux quatre propositions de l'Assemblée du clergé de 1682, etc.

G 620. (Cahier.) — 60 feuillets, papier.

**1763-1774.** — Livre d'audience de l'officialité de

Nantes contenant des déclarations de résidence de divers prieurs, des provisions de notaires apostoliques; — des sentences de condamnation rendues sur des procès intentés à des ecclésiastiques par des marchands de vin, des maçons, des charpentiers, sur des demandes d'honoraires présentées par des prêtres de chœur et des desservants; — les déclarations de temporel du prieur de Saint-Blaise de Machecoul et du prévôt de Vertou; — les lettres patentes qui suppriment l'officialité spéciale, établie en 1695 pour les 23 paroisses de l'Anjou et du Poitou qui relevaient du parlement de Paris (1771); etc.

G 621. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

**1774-1780.** — Livre d'audience de l'officialité de Nantes contenant les déclarations de résidence et de temporel des prieurs de Rouans, de Saint-Herblon, de Moisdon, de Saint-Philbert-de-Grandlieu; — des commissions et mandements pour les divers offices du siège de l'officialité; — des sentences relatives à des reconvements de créances, à des résiliations de fiançailles, etc.

G 622. (Cahiers.) — 67 feuillets, papier.

**1780-1790.** — Livre des audiences de l'officialité de Nantes contenant des provisions de charges, des installations d'officiers, des sentences relatives à un marché conclu par le recteur de Saint-Donatien avec le sculpteur Louis Petouin, pour la reconstruction du grand autel de son église (1782); — à la suppression de l'aumônerie de Toussaint et à l'érection d'une paroisse sur son emplacement; — au salaire demandé par Sébastien Souffrant, tailleur de pierres, chargé de l'exécution du calvaire de Miséricorde à Nantes; etc.

G 623. (Liasse.) — 11 pièces; et 30 feuillets, papier.

**1547-1780.** — Titres des paroisses. — Décret épiscopal de Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes (copie), érigeant une chapelle tréviale au lieu de Saint-Sulpice où le recteur d'Auverné entretiendra un prêtre pour l'administration des sacrements (1607); — et fragments des cahiers de délibérations du général de la trêve de Saint-Sulpice (1742-1764). — Prise de possession de la chapellenie des Durands, desservie dans l'église de Blain (1692); — compte des marguilliers de la paroisse de Blain pour 1693, et rôle de la recette des fouages pour 1695. — Décret épiscopal (copie) de M. Frétat de Sarra prononçant l'extinction du bénéfice

de Quéhillac, fondé en 1670 par Jean Fourché, et sa réunion au bénéfice de Maure (1780). — Obligation de 239 livres souscrite par les paroissiens de la Chapelle-Glain, envers J.-B. Couprie, chanoine de la cathédrale, qui leur avait avancé pareille somme pour la confection d'un tabernacle (1677) ; et convocation pour délibérer. — Provisions de chapelain de Saint-Nicolas à Château-Brient (1547).

G 624. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1606-1797.** — Titres des paroisses de Saint-Clément et de Sainte-Croix de Nantes. — Bail d'une maison, sise rue Saint-André, dépendante du bénéfice des Quatre-Evangélistes, consenti par le titulaire Louis Bellanger (1787). — Acquisition, au Bignon-Létard, par J. Denays, d'un logis grevé d'une rente de 30 sous au profit de la fabrique de la paroisse Sainte-Croix ; — et rôle des rentes et revenus de la même fabrique, dressé, en 1636, par Et. Touraine, l'un des procureurs de la paroisse.

G 625. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

**1466-1769.** — Paroisse Saint-Léonard de Nantes. — Actes de transport, d'accord, de reconnaissance, procédures et sentences concernant l'assiette et le recouvrement de diverses rentes appartenantes à la chapellenie de Saint-Cyr et Sainte-Julitte, desservie à l'autel de Notre-Dame, sur des maisons situées rue Saint-Léonard, rue du Château, rue de la Clavurerie, et dues par J. Le Haste, M. Hurpin, Eonnet Bernardeau (1466), Laurent Le Simple, Jean Rouxelet et autres.

G 626. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1542-1771.** — Paroisses de Saint-Saturnin et de Saint-Similien de Nantes. — Bail à ferme d'une boutique adossée au mur de la sacristie de Saint-Saturnin consenti par les marguilliers à P. Lafond (1771). — Sentences relatives au recouvrement des arrérages d'une rente de 100 sous appartenante au titulaire du bénéfice de Saint-Julien et de Sainte-Catherine (1545).

H 627. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1594-1791.** — Paroisses de Nort et du Pellerin.

— Bail à ferme des terres du bénéfice de la Hauguemasserie en Nort, concédé pendant la vacance, par le procureur fiscal des juridictions de Nort (1775). — Comptes des fabriciens de la paroisse pour les années 1790 et 1791. — Visa des provisions décernées au titulaire de la chapellenie des du Becs, desservie au Pellerin (1594) ; et attestation de prise de possession.

## SUPPLÉMENT A LA SÉRIE H.

H 515. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1426-1779.** — Abbayes Bénédictines. — Accords entre les héritiers de Ph. Bitault, écuyer, sieur du Plessis, et de Françoise de Brenezay, dame du Tertre, portant que la terre du Tertre, en Saint-Donatien, sera chargée d'une rente de 100 livres envers les religieux de Blanche-Couronne, suivant les termes d'un arrentement pris par ladite dame de Brenezay (1665). — Aveux de l'abbé de Geneston devant la cour de Nantes, comprenant la déclaration des domaines de l'abbaye dans les paroisses de Montbert, de Saint-Colombin, de Mormeson, de Legé, de Saint-Lumine de Clisson et de Rezé (1500) ; — devant la seigneurie de la Courbejollière, pour un devoir de Thouarsais perçu sur le village de la Fruchambaudière, en Saint-Lumine de Clisson. — Instance en prestation d'aveu poursuivie contre les religieux par le procureur fiscal de la Bourdinière (1779). — Arrentement de 232 cordes de terre au-dessous de la bauche du Bressilay, en la lande du Tremblay, concédé par les religieux de l'abbaye de Geneston à G. Chauvet (1642). — Echange d'héritages situés en la paroisse du Bignon, conclu entre les religieux de Ville-neuve et Guillaume de Champcartier (1426) ; — et transaction des mêmes avec Olivier des Ridellières sur une rente de 13 sous et un devoir d'hommage pour le lieu de la Rivière, même paroisse (1440).

H 516. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1604-1799.** — Déclaration de temporel, et catalogue des fondations du couvent rédigés par les religieux Carmes de Nantes en exécution des résolutions de l'assemblée générale du Clergé de 1726 : les revenus sont évalués à 6,268 livres et les charges à 1,755 livres.

## ERRATA

---

- |  |  |
|--|--|
| G 87. Lisez : Louis XIII au lieu de Louis XII. | G 273. Lisez : 59 pièces, papier.              |
| G 97. — 14 pièces au lieu de 13.               | G 281. — 66 pièces, papier. — 1643-1777.       |
| G 116. — Pohotonnerie — Pohatonnerie.          | G 293. — Frameries au lieu de Francery.        |
| G 118. — 16 pièces, parch., 54 pièces, papier. | G 350. — 19 pièces, papier.                    |
| G 121. — 19 pièces, papier.                    | G 351. — 52 pièces, papier.                    |
| G 127. — 20 pièces, papier.                    | G 482. — 5 pièces, parch.; 57 pièces, papier.  |
| G 156. — 10 pièces, papier.                    | H 31. — Le marais du Tenu au lieu de Fenu.     |
| G 249. — 38 pièces, papier.                    | H 324. — dates 1471-1771 au lieu de 1566-1771. |
| G 250. — 55 pièces, papier.                    |  |
-

## Série G. — Clergé séculier

### TABLE MÉTHODIQUE DES FONDS

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Evêché de Nantes .....                      | 1-84, 613, 614, 618 (*) |
| Officialités diocésaines.....               | 64, 84, 619-622         |
| Chapitre de Saint-Pierre de Nantes.....     | 85-280, 618             |
| Chapitre de Luçon.....                      | 615                     |
| Séminaires.....                             | 281-296                 |
| Collégiales de Saint-Aubin de Guérande..... | 297-307                 |
| — de Notre-Dame de Nantes.....              | 308-344, 618            |
| — de Notre-Dame de Clisson.....             | 345                     |

#### Églises paroissiales

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| Ancenis.....                | 346      |
| Arthon.....                 | 347      |
| Assérac.....                | 348      |
| Auverné.....                | 349, 619 |
| A vessac.....               | 350      |
| Batz.....                   | 351      |
| Belligné.....               | 352      |
| Bénâte.....                 | 353      |
| Bignon (le).....            | 354      |
| Blain.....                  | 355, 619 |
| Boissière (la).....         | 356      |
| Bouaye.....                 | 357      |
| Bouguenais.....             | 358      |
| Bouin (Ile de).....         | 359      |
| Bourgneuf.....              | 360      |
| Boussay.....                | 361      |
| Bouvron.....                | 312, 616 |
| Brains.....                 | 363      |
| Camoil.....                 | 364      |
| Camphon.....                | 365      |
| Carquefou.....              | 366      |
| Casson.....                 | 367      |
| Cellier (le).....           | 368      |
| Chantenay.....              | 369      |
| Chantoceaux.....            | 370      |
| Chapelle-Bassemer (la)..... | 371      |
| Chapelle-Heulin (la).....   | 372      |
| Chapelle-Launay (la).....   | 373      |
| Cbâteau-Brient.....         | 374      |
| Cbâteau-Thébaud.....        | 375      |
| Chauvé.....                 | 376      |
| Cheméré.....                | 377      |

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Chevrolière (la).....     | 378     |
| Clisson.....              | 379     |
| Cordemais.....            | 380     |
| Couëron.....              | 381     |
| Couffé.....               | 382     |
| Croisic (le).....         | 383     |
| Crossac.....              | 384     |
| Derval.....               | 385     |
| Donges.....               | 386     |
| Doulon.....               | 387     |
| Erbray.....               | 388     |
| Escoublac.....            | 389     |
| Fay.....                  | 390     |
| Perel.....                | 391     |
| Fougeray.....             | 392     |
| Fresnay.....              | 393     |
| Frossay.....              | 394     |
| Gétigné.....              | 395     |
| Gorges.....               | 396     |
| Goulaine (Basse-).....    | 397     |
| Goulaine (Haute-).....    | 398     |
| Grandchamp.....           | 399     |
| Guémené-Penfau.....       | 400     |
| Guenrouet.....            | 401     |
| Guérande.....             | 402     |
| Haie-Fouassière (la)..... | 403     |
| Herbignac.....            | 419     |
| Héric.....                | 420     |
| Jans.....                 | 421     |
| Juigné-les-Moitiers.....  | 422     |
| Lavau.....                | 423     |
| Legé.....                 | 424     |
| Ligné.....                | 425     |
| Limousinière (la).....    | 426     |
| Loroux-Bottreau (le)..... | 427     |
| Louisfer.....             | 428     |
| Machecoul.....            | 429     |
| Maisdon.....              | 430     |
| Malville.....             | 431     |
| Massérac.....             | 432-444 |
| Maumusson.....            | 445     |
| Mauves.....               | 446     |
| Mésangé.....              | 447     |
| Mesquer.....              | 448     |
| Missillac.....            | 449     |
| Moisdon.....              | 450     |
| Monnières.....            | 451     |

(\*) Les numéros indiquent les articles et non les pages du volume.

|                                |                  |  |         |
|--------------------------------|------------------|--|---------|
| Monthert .....                 | 452              | Saint-Cyr-en-Retz .....                      | 568     |
| Montoir .....                  | 453              | Saint-Dolay ou Saint-Elvoy .....             | 569     |
| Montrelais .....               | 454              | Saint-Etienne-de-Mermorte .....              | 570     |
| Modtiers (les) .....           | 455              | Saint-Etienne-de-Montluc .....               | 571     |
| Mouzell .....                  | 456              | Saint-Fiacre .....                           | 572     |
| Mouzillon .....                | 457              | Saint-Géréon .....                           | 573     |
| Nantes .....                   | 458-527, 623-626 | Saint-Herblain .....                         | 574     |
| Nivillac .....                 | 528              | Saint-Herblon .....                          | 575     |
| Nort .....                     | 529, 627         | Saint-Hilaire-de-Chaléons .....              | 576     |
| Nozay .....                    | 530              | Saint-Jean-de-Bouguenais ou de Boiseau ..... | 577     |
| Orvault .....                  | 531              | Saint-Julien-de-Concelles .....              | 579     |
| Oudon .....                    | 532              | Saint-Julien-de-Vouvantes .....              | 578     |
| Paimbœuf .....                 | 533              | Sainte-Luce .....                            | 580     |
| Pannecé .....                  | 534              | Saint-Lyphard .....                          | 581     |
| Paulx .....                    | 535              | Saint-Mars-la-Jaille .....                   | 582     |
| Pellerin (le) .....            | 536, 627         | Saint-Mesme .....                            | 583     |
| Penestin .....                 | 617              | Saint-Molf .....                             | 584     |
| Petit-Mars .....               | 537              | Saint-Nazaire .....                          | 585     |
| Pin (le) .....                 | 538              | Sainte-Pazanne .....                         | 586     |
| Piriac .....                   | 539              | Saint-Père-en-Retz .....                     | 587     |
| Plaine (la) .....              | 540              | Saint-Philbert-de-Grandlieu .....            | 588     |
| Plessé .....                   | 541              | Saint-Sébastien .....                        | 589-590 |
| Pontchâteau .....              | 542              | Saint-Viaud .....                            | 591     |
| Pont-Saint-Martin .....        | 543              | Sautron .....                                | 592     |
| Pornic .....                   | 544              | Savenay .....                                | 593     |
| Port-Saint-Père .....          | 545-549          | Sévérac .....                                | 594     |
| Pouillé .....                  | 550              | Sion .....                                   | 595     |
| Prinquiau .....                | 551              | Soudan .....                                 | 596     |
| Puceul .....                   | 552              | Teillé .....                                 | 597     |
| Quilly .....                   | 553              | Thouaré .....                                | 598     |
| Renaudière (la) .....          | 554              | Touches (les) .....                          | 599     |
| Rezé .....                     | 555              | Trans .....                                  | 600     |
| Riaillé .....                  | 556              | Treillières .....                            | 601     |
| Rouans .....                   | 557              | Vallet .....                                 | 602     |
| Rougé .....                    | 558              | Varades .....                                | 603-604 |
| Rouxière (la) .....            | 559              | Varenne (la) .....                           | 605     |
| Ruffigné .....                 | 560              | Vay .....                                    | 606     |
| Saffré .....                   | 561-562          | Vertou .....                                 | 607     |
| Saint-Aignan .....             | 563              | Vieillevigne .....                           | 608     |
| Saint-André-des-Eaux .....     | 564              | Vigneux .....                                | 609     |
| Saint-Aubin-des-Châteaux ..... | 565              | Villepots .....                              | 610     |
| Saint-Brevin .....             | 566              | Vritz .....                                  | 611     |
| Saint-Colombin .....           | 567              | Vue .....                                    | 612     |



|                                     |         |                           |         |
|-------------------------------------|---------|---------------------------|---------|
| Prieuré de Saint-Cyr de Nantes..... | 351-361 | Dames du Bon-Pasteur..... | 457     |
| — des Moutiers.....                 | 362-378 | Filles de la Sagesse..... | 458     |
| — des Couëts.....                   | 379     |                           |         |
| Carmélites des Couëts.....          | 380-421 |                           |         |
| — de Nantes.....                    | 422-423 |                           |         |
| Dominicaines.....                   | 424     |                           |         |
| Franciscaines.....                  | 425-427 |                           |         |
| Ursulines.....                      | 428-438 | Hospitaliers de Jean..... | 459-473 |
| Calvairiennes.....                  | 439-448 | Trinitaires.....          | 474-476 |
| Visitandines.....                   | 449-450 | Aumôneries.....           | 477-500 |
| Pénitentes.....                     | 451-454 | Hôpitaux généraux.....    | 501-512 |
| Dames de Saint-Charles.....         | 455     | Bureaux de charité.....   | 513-514 |

#### Ordres militaires religieux

## TABLE DES NOMS DE LIEU

- Abbaretz, H 76.  
 Aigrefeuille, H 175, 379, 385, 399, 400.  
 Ancenis, G 123, 194, 346. H 75, 253, 278-280, 477, 501.  
 Andrezé, G 284.  
 Anetz, H 153.  
 Angers, G 3.  
 Arthon, G 347. H 22, 77, 206, 212, 222.  
 Assérac, G 194, 225, 348. H 160, 285, 297, 463, 513.  
 Auverné, G 349, 623.  
 Avessac, G 350. H 461.  
 Bain, H 117.  
 Batz, G 351, H 76, 111.  
 Beaupreau, G 284.  
 Beauvoir, H 28, 54, 64.  
 Belligné, G 352.  
 Bénâte (la), G 353, H 20.  
 Beré, H 112-131, 474-476.  
 Besné, G 97.  
 Bignon (le), G 289, 354. H 86, 515.  
 Blain, G 355, 623. H 502.  
 Blouère (la), H 349.  
 Bois de Cené, G 319. H 11.  
 Boissière (la), G 356.  
 Bonnœuvre, G 319, H 168, 169.  
 Bouaye, G 151, 357. H 22, 89.  
 Bouguenais, G 37, 195, 358. H 20, 23, 34, 151, 379, 381, 386-388, 395, 396, 400, 421.  
 Bouin, G 196, 293, 294, 310, 316, 319, 341, 359. H 11. 24-27, 28, 64, 244, 478.  
 Bourgneuf, G. 289, 360. H 77, 281, 478, 503.  
 Boussay, G 345, 361.  
 Bouvron, G 362, 616.  
 Brains, G 363. H 158.  
 Camoil, G 225, 364.  
 Campbon, G 197, 226, 365. H 1, 2, 3, 13.  
 Carquefou, G 3, 4, 7, 8, 23, 30-32, 36, 150, 153, 166, 199, 366. H 112, 136, 140, 142, 145, 369.  
 Casson, G 36, 367.  
 Cellier (le), G 368. H 203.  
 Chantenay, G 106, 200, 369. H 226, 241, 332, 333, 412.  
 Chantoceaux, G 370.  
 Chapelle-Bassemer (la), G 201, 202, 226, 251, 337, 371, 618. H 112, 473, 483.  
 Chapelle-Blain (la), G 319, 623. H 75, 117, 213.  
 Chapelle-Heulin (la), G 372. H 226, 241.  
 Chapelle-Launay (la), G 373. H 1, 3, 4, 11, 14, 15.  
 Chapelle-des Marais (la), H. 513.  
 Chasseil, H 154.  
 Château-Briant, G 374, 623. H 75, 112-131, 221, 474, 476, 504.  
 Château-Thébaud, G 178, 282, 322, 375. H 29, 86, 175, 337, 379, 389, 401.  
 Chaussaire (la), H 349.  
 Chauvé, G 376. H 77, 78, 82.  
 Cheix, H 29, 30, 390.  
 Cheméré, H 32, 206-212.  
 Chessail en Sainte-Luce, G 179.  
 Chevrolière (la), G 289.  
 Clion (le) G 293. H 77, 78, 155, 206, 212, 270, 366-368.  
 Clisson, G 99, 345, 379. H 32, 176, 462, 479, 505.  
 Cordemais, G 114, 380. H 1, 33, 285, 483, 499.  
 Corsept, G 316. H 33, 258.  
 Coudrie, H 461.  
 Couëron, G 123, 203, 328, 381. H 34, 228, 230, 283, 394, 409, 460.  
 Couffé, G 382.  
 Croisic (le), G 383. H 506.  
 Crossac, G 384.  
 Derval, G 385.  
 Donges, G 386. H 2, 4, 112, 132-134, 151, 204, 205, 237.  
 Doulon, G 3, 7, 8, 21, 23, 142, 148, 153, 154, 171, 179, 184, 204, 252, 285, 308, 329, 387.  
 Doulon, H 111, 112, 143, 307, 325, 460, 471, 483, 484.  
 Erbray, G 388. H 117, 221.  
 Escoublac, G 275, 389, H 170.  
 Fay, G 99, 205, 390.  
 Fercé, H 117.  
 Ferrel, G 391.  
 Fief-Sauvin (le), H 349.  
 Fougeray, G 155, 206. H 381, 392.  
 Freigné, H 84, 110, 218.  
 Fresnay, G 341, 393. H 135.  
 Frossay, G 394. H 1, 24, 35, 77, 80, 135, 218, 257, 258, 284.  
 Garnache (la), H 74.  
 Gâvre (le), H 9, 19.  
 Geneston, H 515.  
 Gesté, H 349.  
 Gétigné, G 345, 395. H 505.  
 Gorges, G 396. H 305, 337, 341.  
 Goulaine, G 207, 398.  
 Goulaine (Basse-), G 139, 289, 397. H 390.  
 Grandchamp, G 399.  
 Grand-Lieu (lac de), H 62, 66.  
 Groix (Ile de), H 343.  
 Guémené-Penfau, G 400. H 1.  
 Guenrouet, G 175, 401. H 1, 45, 84, 85.  
 Guéraude, G 25, 207, 297, 307, 402, 618. H 2, 33, 161, 164, 296, 298, 463, 480, 507, 513.



- Haie-Fouassière (la), G 403.  
 Herbignac, G 225, 229, 404-419. H 84, 297, 513.  
 Héric, G 97, 208, 420.  
 Indre, G 334. H 22, 89-108.  
 Issé, H 77, 382.  
 Jans, H 421.  
 Janzé, H 112-118, 129.  
 Joué, G 99, 208, 289. H 75.  
 Juigné, G 422. H 113, 156.  
 Lavau, G 423. H 1, 12.  
 Loroux-Bottereau (le), G 99, 334, 427. H 177, 481, 484, 508.  
 Legé, G 124. H 515.  
 Ligné, G 328, 425.  
 Limousinière (la), G 426.  
 Louisfer, G 428.  
 Luçon, G 615.  
 Macheconl, G 209, 350, 428. H 73, 112, 135, 204, 509.  
 Maisdon, G 210, 430. H 398, 401.  
 Malville, G 3, 7, 8, 26, 37. H 31.  
 Massérac, G 432-444. H 158.  
 Marne (la), H 87.  
 Marsac H, 157.  
 Maumusson, G 445.  
 Mauves, G 7, 8, 446. H 468, 484.  
 Melleray, H 61.  
 Mesquer, G 448. H 162, 307, 324, 463.  
 Mésangé, G 209, 447. H 75.  
 Messac, H 117.  
 Missillac, G 449, H 463.  
 Moisdon, G 450. H 171.  
 Monnières, G 451. H 379, 391, 402.  
 Montaigu, H 74.  
 Montbert, G 452. H 74, 349, 391, 514, 515.  
 Montfaucon, G 289.  
 Montoir, G 453. H 1, 2, 79, 132, 204.  
 Montrelais, G 454, H 204, 308.  
 Mormeson, H 515.  
 Mouais, H 159.  
 Moutiers (les), G 293, 455. H 31, 206, 212, 281, 351, 361-379.  
 Mouzeil, G 210, 456. H 75.  
 Mouzillon, G 113, 457.  
 Nantes, G 3, 4, 7, 8, 9-22, 101, 114-118, 123-186, 211, 250-261, 308-344, 458, 618, 624-626.  
 Nantes, H 2, 5 et 6, 8, 20, 23, 34, 57, 58, 132, 133, 136-149, 154, 214, 215, 223-277, 283-292, 299-345, 351-356, 369, 391, 422-424, 465-472, 482-496, 510, 514.  
 Nivillac, G 225, 528. H 216.  
 Noirmoutier, H 54.  
 Nort, G 104, 226, 529, 627. H 76, 112, 143, 150, 382, 514.  
 Noyal-sur-Bruz, H 117.  
 Nozay, G 530. H 172, 381, 382, 497.  
 Orvault, G 3, 7, 8, 23, 37, 131, 179, 227, 291, 531. H 231, 484.  
 Ondon, G 289, 532. H 163, 422, 498.  
 Pallet (le), H 403.  
 Paimbœuf, G 533. H 511.  
 Pannecé, G 534. H 75.  
 Parné, H 241.  
 Paulx, G 535.  
 Pellerin (le), G 289, 536, 627.  
 Pellerin (le), H 29, 36-43, 56, 151, 161, 379, 391, 395, 403.  
 Penestin, G 617. H 1.  
 Petit-Mars, G 537.  
 Pin (le), G 319, 538. H 216.  
 Piré, H 112-128.  
 Piriac, G 539. H 161, 297, 463.  
 Pirmil, H 178-197.  
 Pire, H 459.  
 Plaine (la), G 540. H 2, 10, 77, 78.  
 Plemeur, H 343.  
 Plessé, G 541. H 2, 164.  
 Ponchâteau, G 148, 542. H 75, 112, 152, 499.  
 Pont-Melvez, H 459.  
 Pontron, H 146.  
 Pont-Saint-Martin, G 543. H 87, 379, 383, 392, 404.  
 Pornic, G 544. H 44, 77, 206, 210, 512.  
 Pornichet, H 463.  
 Port-Saint-Père, G 139, 227, 545-550. H 44.  
 Pouencé, H 75.  
 Pouzauges, H. 24.  
 Prigny, G 293. H 206, 212.  
 Prinquiau, G 551. H 112, 133, 151.  
 Puiset Doré (le), H 88, 349.  
 Puceul, G 552.  
 Quilly, G. 553.  
 Quimperlé, H 154.  
 Remaudière (la), G 554. H 214, 274.  
 Renaudière (la), H 88.  
 Rezé, G 105, 228, 285, 286, 289, 334, 555. H 74, 86, 87, 178, 180, 398, 467, 515.  
 Riallé, G 556.  
 Roche-Bernard, G 225.  
 Rochementru, G 319. H 217-219.  
 Rouans, G 557. H 19, 46, 53, 64, 67, 206.  
 Rougé, G 558. H 114, 117, 118.  
 Rouzière (la), G 559. H 75, 173.  
 Ruffigné, G 560. H 117, 295.  
 Saffré, G 561, 562.  
 Saint-Aignan, G 563. H 379, 393, 404.  
 Saint-André-des-Eaux, G 564, 618. H 2.  
 Saint-Aubin-des-Châteaux, G 565. H 75, 117.  
 Saint-Aubin du Pavoil, H 113, 114, 117.  
 Saint-Brevin, G 316, 566. H 77.  
 Saint-Christophe, H 88.  
 Saint-Colombin, G 567. H 87, 515.  
 Saint-Cyr-en-Retz, G. 293, 341, 568. H 361, 364.  
 Saint-Dolay, G 229, 569. H 1.  
 Sainte-Marie-de-Pornic, H 2, 10, 44, 77, 78, 82.  
 Sainte-Opportune-en-Retz, G 263. H 166.  
 Sainte-Luce, G 3, 7, 8, 24, 107, 144, 233, 234, 262, 289, 308, 580.  
 Sainte-Pazanne, G 236, 586. H 228.  
 Saint-Etienne-de-Mermorte, G 230, 570. H 86.  
 Saint-Etienne-de-Montluc, G 3, 7, 8, 26, 37, 230, 571. H 59-60.  
 Saint-Fiacre, G 572.  
 Saint-Géréon, G 3, 573. H 109, 253, 627-629.  
 Saint-Gervais, H 54, 64.  
 Saint-Gildas-des-Bois, H 83-86.  
 Saint-Gildas de Rhuis, H 83.  
 Saint-Herblain, G 106, 231, 232, 574. H 379, 393, 495.  
 Saint-Herblon, G 575. H 75, 173, 226, 464, 514.  
 Saint-Hilaire-de-Chaléons, G 576. H 54.  
 Saint-Hilaire-du-Bois, G 345. H 74.  
 Saint-Jean-de-Boiseau, G 577.  
 Saint-Julien-de-Concelles, G 180, 578. H 174, 303, 305, 309, 322, 483.  
 Saint-Julien-de-Vouvantes, G 579.  
 Saint-Lambert-du-Lattay, G 284.  
 Saint-Laurent des Autels, H 379, 397.  
 Saint-Léger, H 55, 86.  
 Saint-Lumine de Clisson, H 515.  
 Saint-Lumine de Coutais, H 86, 87.  
 Saint-Lyphard, G 581.  
 Saint-Mars du Désert, G 3, 7, 8, 30, 33, 34, 35, 235. H 484, 514.  
 Saint-Mars-la-Jaille, G 319, 582. H 75.  
 Saint-Mesme, G 583.  
 Saint-Michel-Chef-chef, H 77 et 78.  
 Saint-Molf, G 584. H 297, 324.  
 Saint-Nazaire, G 585, 618. H 151, 463.  
 Saint-Nicolas-de-Redon, H 161.  
 Saint-Père-en-Retz, G 587. H 55, 151, 259, 268, 461.  
 Saint-Philbert-de-Grandlieu, G 588. H 205.  
 Saint-Sauveur-de-Landemont, H 397.  
 Saint-Sébastien, G 148, 334, 589, 590. H 178-197, 289, 493.  
 Saint-Sulpice d'Auverné, H 213.  
 Saint-Sulpice des Landes, G 319.  
 Saint-Viaud, G 591. H 7, 55, 77, 132, 257, 258, 270.  
 Saint-Vincent-des-Landes, H 75, 113.  
 Savenay, G 289, 593. H 1, 7, 16, 55, 81, 500.  
 Savonnière, H 262.

TABLE DES NOMS DE LIEU

241

|   |  |
|---|--|
| Sautron, G 5, 7, 8, 24, 108, 237, 592. H 354, 357, 360, 365, 369. | Treillières, G 24, 108, 239, 601.  |
| Sené, H 318   | Vallet, G 109-111, 226, 240, 241, 327, 602. H 143, 274-276, 349.           |
| Sévérac, G 594.   | Vannes, G 319, H 318, 380.   |
| Sion, G 595. H 112.   | Varades, G 603, 604. H 75, 112, 151, 152, 477.                             |
| Soudan, G 596.  | Varenne (la), G 505. H 88.   |
| Sucé, G 3, 4, 5, 7, 8, 30, 36, 328. H 111.                        | Vay, G 606.  |
| Teil(le), H 75.   | Venise, H 459.   |
| Teillé, G 597. H 75, 279.   | Vertou, G 242, 289, 322, 607. H 178, 181-184, 198-202, 241, 309, 493, 514. |
| Temple (le), H 467.   | Vieillevigne, G 608. H 74, 77, 462.  |
| Thouaré, G 7, 8, 24, 238, 598.                                    | Vigneux, G 243, 609. H 143.  |
| Tilliers, H 349.  | Villeneuve, H 61, 349.   |
| Touches (les), G 328, 599.  | Villepots, G 610.  |
| Touvois, H 350.   | Vritz, G 611. H 217, 220.  |
| Trans, G 600.   | Vue, G 289, 612. H 56, 67, 87.   |
| Tréguier, H 459.  |  |

## TABLE DES NOMS DE PERSONNES

- Abraham (P.), G 19.  
 Achon (d'), G 123. H 332, 435, 447.  
 Acigné (A. d'), G 1, 118, 224, 346.  
 Actard, év. de Nantes, G. 87.  
 Agnel de la Benâte (R), H 23.  
 Aguillon (Fr.) de la Juliennais, G 336.  
 Aiguillon (L. d'), G 26.  
 Alain-Barbetorte, H 111.  
 Alain-Fergent, G 101. H 136, 158.  
 Alègre (A. d'), H 303.  
 Alençon (le comte d'), H 319.  
 Alexandre III, pape, H 19, 71, 112.  
 Alix de Bretagne, H 460.  
 Allote de la Fuie, H 287.  
 Alphonse de Poitiers, H 21.  
 Amboise (Fr. d'), H 380, 381, 382.  
 Amiaud de Beau-Soleil, H 327, 436.  
 Ancenis (Geoffroy d'), H 153.  
 André de Kerlesté, H 480.  
 Anetz (P. d'), sgr de la Héardièrre, G. 201.  
 Angevin (J.) de la Maillardière, ec., H 435.  
 Anger de Crapado (Cl.), G 178.  
 Angle (R. de l'), G 26.  
 Anisan, maître des écoles, H. 32.  
 Anne de Bretagne, G 492. H 224, 252, 296, 299, 321, 381.  
 Annebault (Cl d'), H 301.  
 Arnous-Rivière, G 168.  
 Arsangle (M. de l'), H 74.  
 Arthen (P. d'), H 206.  
 Arthur III, G 102, H 9, 250, 252, 380.  
 Aspremont (G. d'), H 86.  
 Astondille (Fr. d'), G 313. H 284.  
 Astralabe, chanoine, H. 20.  
 Aubert (J.), chirurgien, G 28.  
 Aubery (Ch.), H 205.  
 Audat (B.), H 185.  
 Audiffret (Sc. d'), H 82.  
 Audrain (G), G 55.  
 Aufray du Châtel, H 434.  
 Aufroy de Sion, H 118.  
 Auger de Saint-Germain, H 475.  
 Aumaistre, H 336.  
 Avaugour (L. d'), G 446, 499, 561. H 355.  
 Avigné (P. d'), H 109.  
 Avignon (le card. d'), H 128.  
 Avril de la Bodinière, G 599.  
 Avril du Bois-Thoreau (D.), H 360.  
 Avril de la Pénissière, G 499.  
 Avril de la Roche (R.), G 265.  
 Avril de Trevenegat, G 564.  
 Aydie (O. d'), H 301.  
 Ayrault (P.), chev., sgr des Thenis, G 20.  
 Babin (G.), G-129.  
 Babinot (J.), H 464.  
 Babouin (G.), G 3. H 302.  
 Bachelier (J.), chevalier, G 3.  
 Bachelot des Ragottières, H 467.  
 Bailleul (J. de), éc., G 34, 36, 261.  
 Bailly de Froullay, H 471.  
 Bain (P. de), H 113.  
 Bains (Bérard de), H 75.  
 Ballet de la Chesnardière (J.), G 427.  
 Barbechat (J. de), G 201.  
 Barbe de la Roche (G.), G 461.  
 Barbeguerre (P.), G 19.  
 Barberé (M. de), G 47, 173. H 359, 467.  
 Barbier de Bretonnière, H 332.  
 Bardy (P. de), G 127. H 96.  
 Barillier (L.), éc., s. du Saz, G 239.  
 Barillier du Boisjolly (A.), G 312.  
 Barillière (Fr. de la), éc., G 23, 561.  
 Barillon (Ch.), H 271.  
 Barre (R. de la), G 127. H 352, 362, 437.  
 Barrin (L.) de la Galissonnière, G 220, 240, 430, 451, 602. H 265.  
 276.  
 Bascher, G 274.  
 Bassin (L. de), H 191.  
 Bastard (G.), G. 522.  
 Bataille (J.), sgr des Bretesches, G 115.  
 Baudouin (Ph.), éc., G 115.  
 Baudry (M. de), G 553.  
 Baussen (Fr. de), H 169.  
 Bavalan (A. de), G 118, 224.  
 Baye (R.), éc. G 302. H 50, 306.  
 Bazillais (H.), éc. s. du Blottereau, G 491.  
 Bazille de la Gauvellière, H 287.  
 Bazin (L. de), H 179.  
 Bazin de Bezons, H 191.  
 Bazoges (J. de), H 6.  
 Bazouges (J. de), H 300.  
 Beaucaire (M. de), G 521.  
 Beaumanoir (P. de), éc., G 201, 323.  
 Beaumont (M. de), H 60.  
 Beaumont (P. de), H 7, 114, 128.  
 Beaumont (G. de), H 75.  
 Beaumortier (G. de), H 75.  
 Beaupoil (Yr. de), G 291.  
 Beauguard (de), H 253.

- Beauvais (Fr. de), H 157.  
 Beauvau (G. de), év. de Nantes, G 3, 7, 8, 47, 96, 269, H 424, 442.  
 Beauvau (M. de), G 199.  
 Beauvau (M. de), H 266.  
 Beauvau (Fr. de), év. de Sarlat, G 141.  
 Bec (Ph. du), G 62, 228, 268, 269, H 354, 319.  
 Bec (Jean de), chev., G 321, 521, H 46, 146.  
 Becdelièvre (Fr.), G 3, 32, 446, H 9.  
 Béchu des Haies (A. J.), G 457.  
 Bedeau (J.), G 32, 483.  
 Bedeau des Renardières, H 432.  
 Bedeau de S.-Laud (P.), G 321, 479, H 252.  
 Bégasson (R. de), G 567, H 253.  
 Bégaud (Chr.), éc., H 385, 404.  
 Beliardy (A. de), H 171.  
 Bellabre du Tellement, H 101.  
 Bellanger (L. de), H 101.  
 Belleville (M. de), H 74.  
 Belon du Vivier (J.), H 444.  
 Belot (L.), H 467.  
 Belot de la Roullière (A.), G 77.  
 Bellouan (P. de), chev., s. du Vaniel, H 443.  
 Benay (H. de), H 140.  
 Bénédictins de Redon, H 340.  
 Bénédictins de Prières, G 305.  
 Benoît XI, pape, H 153.  
 Benoît XIII, pape, G 96.  
 Béraudière (Fr. de la), G 576.  
 Bernard (saint), H 19.  
 Bernard, év. de Nantes, H 20, 23, 46, 55, 59, 71, 74, 75, 206, 112.  
 Bernard de Bazonges (J.), G 128.  
 Bernard de Bellanton, H 285.  
 Bernard de la Chaussée, H 99.  
 Bernard (J.) éc., de Procé, H 444.  
 Bernard des Thébaudières, H 200.  
 Bernard de la Turmelière, G 91, H 304.  
 Bernardeau, G 20.  
 Berso (Y. de), G 145.  
 Berthe (comtesse), H 154.  
 Berthelot de la Pavagère, G 265.  
 Berthou de Querverso, G 140, 207, 546, H 78.  
 Bertrand (G.), H 35.  
 Besné (P. de), s. de la Haie, G 335.  
 Besse de Peyrat (de), H 101.  
 Béthune-Charost (A. de), G 603, H 153.  
 Beys (H. du), G 113.  
 Bidé (L.), G 30, 258, H 253.  
 Bidé de Launay (J.), G 16.  
 Bidé du Plessis (Fr.), H 287.  
 Bidé de la Rairie, H 181.  
 Bidé de Ranzay, H 286.  
 Binet, G 52, 53, 72, 113, H 322.  
 Binet de Blottière, H 61, 66, 229.  
 Binet de Jasson (V.), G 588.  
 Binet de Montifroy, H 62.  
 Binnau Darmencourt, G 18.  
 Bino (M. de), H 14.  
 Biré (Fr.), H 87, 89, 355, 437.  
 Bitaud (Ph.), G 47.  
 Bitaud de la Violaie (A.), G 68.  
 Bitaud du Plessis, éc., G 499, 601, H 304, 515.  
 Bizeul (J.), H 138.  
 Bizien du Lezart, G 430.  
 Blain (Hervé de), H 1, 83.  
 Blanchard (G.), G 427, H 61, 91, 97.  
 Blanchard du Guyauvé, H 35, 39.  
 Blanchard de la Musse, G 96, 106, 231, 360, 574.  
 Blanchet (A.), G 498.  
 Blanchet de la Joliverie, G 155.  
 Blason (Maurice de), év. de Nantes, H 44.  
 Boberil (J. du), G 564.  
 Bochays de la Rivaudais (Ed.), G 178.  
 Bochet (Ch. du), éc., G 282, 318, H 380.  
 Bodieu (Fr. de), G 275.  
 Bodieu des Courants (R. de), G 223.  
 Bodin de la Bassetière, H 62.  
 Bodin de la Blanchardière (J.), G 178.  
 Boilève (J.) de la Bénate, H 89.  
 Boilève (Ch.), s. de Lesnerie, H 209.  
 Boilève (P.), s. de la Nobilière, G 117.  
 Bois (J. du), G 26, 275.  
 Boisbéranger (B. du), H 126.  
 Boisdavy (M. de), H 286.  
 Bois de la Ferronnière (Fr. du), G 84, 405, 457.  
 Boisgeslin (G. de), marq. de Cucé, H 303.  
 Boisgucheneuc (M. du), G 83, 147, H 257.  
 Bois-Hulin (J. de), éc., G 133.  
 Bois du Méneuf (H. du), G 608.  
 Boisorhant (R. du), G 79, 394, H 82, 257, 270, 366.  
 Boisyvon (A. de), H 459.  
 Bohal (A. de), s. de Bohal, G 229.  
 Boju de la Menollière (L.), G 166, 248, H 229.  
 Bonamour (M. de), G 596.  
 Bonamy (Fr.), G 15.  
 Bonfils, G 331, H 40, 271.  
 Boniface IX, H 459.  
 Bonin (R.), éc., s. des Viviers, G 116.  
 Bonnet de la Provostaie, (H) 494.  
 Bonnet de la Verdière (R.), éc., G 308.  
 Bonnier (A.), G 141, H 16.  
 Bonnier (Sal.), de la Chapelle-Coquerie, G 17, 22, 200.  
 Bonnin (L.), év. de Toulon, H 269.  
 Bonnin de Méziac, H 287.  
 Bonvalet (l'abbé), G 106.  
 Boquier (G.), éc., s. de la Bougonnière, G 16, H 444.  
 Borgnet (J.), éc., H 364.  
 Borgnet (J.), éc., s. de la Grassière, G 179.  
 Borgnet de la Pichonnaie (J.), éc., G 144.  
 Bosc (J. du), éc., s. du Houssey, H 269.  
 Bot (P. du), H 287.  
 Botdern (J. de), G 249.  
 Boterel de la Bretonnière, H 177.  
 Boterel de Couéron, H 34.  
 Boterel de Quintin, G 564.  
 Bot de Talhouet (J.-L. du), G 335, H 258.  
 Boucaud (J.) du Breil, G 124.  
 Boucherie (R. de la), G 248, H 253.  
 Boudet de la Garelais, H 187.  
 Boudet de la Noë-Cado, G 261.  
 Bouëxic (L. du), chev. vic. de la Driennais, G 556.  
 Bouëxière (L. de la), G 147, 301, H 4, 304, 507.  
 Bougon (A. de), G 328, H 20, 27, 59.  
 Bougrenet (L. de), G 249, H 35.  
 Bouguier (J.), G 328.  
 Bouillier (O.), H 474.  
 Boulay (du), éc., G 26, 145, H 301, 307.  
 Boulonnais (P.), s. de l'Artusières, G 260.  
 Boulonnais de Saint-Simon, G 34.  
 Bourbon (de), H 88, 126, 146, 397.  
 Bourbon (S. de), G 346, H 477.  
 Bourdeil (Fr.), G 116, H 97.  
 Bourdonnaie (de la), G 564, 573, H 287, 428, 507.  
 Bourdonnaie (J. de la), chev., sgr de Boiris, G 220.  
 Bourdonnaie (de la) de Braz, H 452.  
 Bourgeois (A.), éc., sieur de la Bouchetière, G 35.  
 Bourgneuf (Ch. de), év. de Nantes, G 96, 623.  
 Bourgneuf (R. de), s. de Cucé, G 159.  
 Bourgogne (Ph.), G 16.  
 Bourgogne (Y. de), éc., H 322.  
 Bourgogne (Y.), éc., s. de la Renardière, H 449.  
 Bourgogne de Vieillecour, G 17, 342.  
 Bourgues (J. de), G 14, 16, H 309.  
 Bouric (M. de), G 539.  
 Bourigan du Pé (A.), sgr d'Orvauplt, G 226.  
 Boury de Gaubert, H 307.  
 Boussineau (P.), G 49.  
 Boussineau de la Patissière (A.), éc., G 265.  
 Bouteiller (G.), éc., négociant, G 118.  
 Bouteiller (R. de), H 398.

- Bouteville (J. de), H 284.  
 Boutin de la Cour (J.), H 303.  
 Bouvet (J.), éc., sieur du Pin, G 116.  
 Bouvre (Ev. de la), H 20.  
 Boux, G 17, 97, 115. H 286.  
 Boux des Avenaux, H 226.  
 Boux de la Bouchetière, H 179.  
 Boux de Bougon, H 82.  
 Boux de Saint-Mars, G 2, 282.  
 Boyer de la Boissière, G 491.  
 Braban (L.) éc., G 546.  
 Bradasne (Fr. de), sgr du Trejet G 485.  
 Braine (P. de), H 26, 86.  
 Braz (Hemeri de), H 2.  
 Brecel (G.) sgr de Champsextier, G 145.  
 Brechainville (l'abbé de), H 81.  
 Breil (du), G 145, 147, 244, 248, 339, 526, 609. H 139, 223, 283.  
 Breil de Rays (Ch. du), G 302.  
 Brenezay (J. de), G 24, 152, 154. H 141, 246, 515.  
 Breone (P. de), sgr de la Garnache, H 26 et 86.  
 Bretagne (R. de) G 42, 114, 116, 179, 247. H 397, 495.  
 Bretesches (G. des), H 86.  
 Brice, év. de Nantes, H 112.  
 Briçonnet (l'abbé), H 10, 18.  
 Briend-Maillard du Bois Saint-Lys, G 34.  
 Brilhac (L. de), H 467.  
 Brinon (Et. de), chanoine, G 99.  
 Briollay (A. de), H 408.  
 Brochard de la Souchais, H 435.  
 Broël (Anne de), H 296.  
 Brossard de la Trocardière (Ph.), G 145, 146. H 407.  
 Brouérec (Vinc. de), G 402.  
 Bruc (de), G 10, 146, 400, 568. H 214, 222, 286, 326.  
 Bruc de Monplaisir (de), G 482. H 258, 284, 288, 451.  
 Bruère (Et. de la), év. de Nantes, H 35, 499.  
 Brun (Is.), imprimeur, G 19.  
 Bruneau de la Rabastelière (Ch.), G 78.  
 Bruzay (G. de), H 140.  
 Budic (comte), H 351.  
 Buort, H 87.  
 Bureau (l'abbé), H 463.  
 Bureau de la Forestrie, G 265.  
 Bureau des Nouelles, G 468.  
 Burot (G.), G 10.  
 Burot (P.), éc., s. de l'Isle-Chalant, H 436.  
 Burot de la Bonnaudière, H 244.  
 Burot de Carcouet (P.), G 18, 126, 224.  
 Burot du Clos (E.), H 321.  
 Burot de la Motte, G 496.  
 Burot de la Rousselière (L.), H 98.  
 Busson (N.), G 21, 100, 592.  
 Busson de la Marière, G 265, 331.  
 Bussy (L. de) de Chameaux, H 185.  
 Butaut, G 350. H 161.  
 Butay (Ch. du), éc. sgr de la Roche, G 155, 201.  
 Cadaran (B. de), G 34, 126, 235. H 136, 140.  
 Caffin (P.), H 86.  
 Caillaud (Y.), éc., sgr de Beaumont, G 23.  
 Cailleateau de la Chasseloire (P.), G 114.  
 Cailleateau de Grasmouton, éc., G 283.  
 Callac (G. de), G 117, 144.  
 Callestria, (J. de), G 142.  
 Calixte III, pape, H 425.  
 Callon (G.), éc., sgr de la Villejames, G 312.  
 Callouet de Lanidy, H 244.  
 Calvé de Barjullé, G 25.  
 Calvé de Touloc, H 507.  
 Cambout (R. du), G 225, 229, 294, 411, 541, 555. H 9, 62, 83, 84, 85, 90, 91.  
 Caradieux (R. de), sgr d'Asson, G 337.  
 Cardonne (Fr. de), H 224.  
 Carheil (O. de), G 3, 20, 117, 225, 229, 541. H 45.  
 Caris (P.), G 21, 249. H 408.  
 Carmélites, G 16, 22, 78.  
 Carmes de Nantes, G 21.  
 Carné (de), G 147, 248, 303, 336. H 223, 436.  
 Carré de Luzançay, G. 22. H 332.  
 Carrière (M. de la), H 499.  
 Casalis (J.), chirurgien, G 3.  
 Cassard (A.), G 16, 100, 219. H 304.  
 Casso (Fr. du), H 2, 4.  
 Catherine de Luxembourg, H 250.  
 Catuelan (Ch. de), H 336.  
 Caulet (J. de), G 140.  
 Cazeaux (J. des), éc. s., du Hallay, G 403.  
 Cécillon de Kerfur, H 161, 386.  
 Cébert (L.), éc., G 393.  
 Cellier (G. du), G 463. H 116, 251, 307.  
 Chabannais (J. de), H 206.  
 Chabot (Th.), H 34, 86, 87, 206.  
 Chabot, sire de Retz, H 24, 25, 206.  
 Chaffaut (B. du), H 50, 86, 269, 380, 437.  
 Chamballant (M. de), G 247.  
 Chambellé (S. de), G 115, 420. H 436.  
 Champagne (J. de), H 140, 362.  
 Champballon (O. de), H 379.  
 Champcartier (G. de), H 515.  
 Champeaux (Fr. de), G 568. H 258, 286, 445.  
 Chancerel du Coudray, G 262.  
 Chandener (Damien de), H. 305.  
 Change (J. du), sgr de Belle-Isle, G 379, 558.  
 Chanoines du Verger, H 311.  
 Chapelle (J. de la), G 4, 247, 316, 336. H 82, 379, 382.  
 Charbonneau de l'Etang (P.), G 220. H 326.  
 Chardon (H de), H 210.  
 Charette, G 402. H 304, 357, 359, 409, 444.  
 Charette d'Ardenne (J.), G 145. H 92.  
 Charette de Boisbriant, H 336.  
 Charette de Briord, G 545. H 276.  
 Charette de la Colinière, G 3, 387, 497. H 354.  
 Charette de Couéron, H 235.  
 Charette du Landreau, H 230, 233.  
 Charette de Montbert, H 305.  
 Charette du Plessis, G 321. H 287.  
 Charette de la Ramée, G 526.  
 Charette de la Verrière, G 485.  
 Charles de Blois, duc de B., H 299, 493.  
 Charles le Chauve, G 87.  
 Charles VIII, H 158, 224, 250, 299, 319, 320.  
 Charles IX, roi de France, G 2, 89, 94, 275. H 395.  
 Charne (M. de), G 18.  
 Charost (le duc de), H 501.  
 Charrier (Agnès), H 548.  
 Chartres (J. de), H 57.  
 Chartreux d'Auray, G 306.  
 Chartreux de Nantes, G 4, 21, 60, 342.  
 Chasse (J. de la), G 9, 128, 132.  
 Chassechœuf de Volney (Fr.), G 352.  
 Chasteau (R.) éc., s. des Rochers, G 258.  
 Châtaigner (Cl. du), H 175.  
 Châtaigner (Jean), éc. H 23, 391.  
 Châtaigneraie (I. de la), G 310.  
 Châtain (G.), G 21.  
 Chateau-Brient (F. de), G 199, 320. H 75, 112, 113.  
 Chateau-Fromond (O. de), H 75.  
 Chateau-Giron (J. de), G 1. H 112, 113, 116, 500.  
 Chateau-Gontier (Amée de), H 25.  
 Châtel (T. du), G 1, 539. H 434.  
 Châtellier (J. du), G 335.  
 Chaudet de la Poëze, H 138.  
 Chauvé de la Treperie, (R.) G 397.  
 Chauveau de la Mulonnière (M.), G 146.  
 Chauvigné (Fr. de), H 17, 67.  
 Chauvin (P.), H 137.  
 Chauvin de la Muce, G 425. H 7.  
 Chauvin de l'Esperonnière (G.), G 102, 147, 336. H 255.  
 Chazé (R. de), H 463.  
 Chemillé (P. de), H 75.  
 Cheminart (P.), éc., s. du Chalonge, G 240.  
 Cheminard (L.), éc., G 20.

- Cheminée (Fr.), éc., H 390.  
 Chenu (R.), G 34, 346.  
 Cherchal (P. de), H 50.  
 Chereil de Kergaté, H 336.  
 Chérité (R. de), H 362.  
 Chesnard (B.), G 19.  
 Chesnel de Maillechat, H 283.  
 Chesnet (Th. du), H 16.  
 Chevaye (R.), G 17.  
 Cheverue (Fr. de), G 240. H 379, 397, 409.  
 Chevigné (Fr. de), G 118, 183, 359, 541. H 16, 308.  
 Chevigné (P. de), chev., sgr. de la Sicaudais, G 347. H 406.  
 Chevigné de Boischoilet (Ch. de), G 17, 20, 113.  
 Chiron de Kerrobert (Fl.), G 405.  
 Chivré (J. de), H 302.  
 Choque (Cl.), G 28.  
 Choimet, Ch., maître ès arts, G 3.  
 Choinet (Nic. de), G 499.  
 Choiseul (C. de), H 158.  
 Chomard, H 152.  
 Chomart des Hommeaux (R.), éc., G 256.  
 Chomart de Quertilly (M.), G 84.  
 Choque (P.), dit Bretagne, H 139.  
 Chotard (l'abbé), H 445.  
 Chotard, H 203.  
 Chotard de Vritz, H 217.  
 Clavier (J.), recteur de Marsac, G 75.  
 Clément IV, H 459.  
 Clément V, pape, G 96, 201. H 19.  
 Clément VI (pape), H 206, 459.  
 Clément VII, pape, G 97.  
 Clément VIII, G 109.  
 Clément XI, H 506.  
 Clerembault (Ph. de), G 394. H 383.  
 Cleux (P. de), G 248.  
 Clisson (de), G 345. H 1, 2, 32, 74.  
 Cochard, H 162.  
 Coche (Jean de), H 24, 35, 46, 74.  
 Cochon de Maurepas (R.), éc., G 18.  
 Coëspéan (Ph. de), év. de Nantes, H 441.  
 Coëticas (G. de), éc s. de Coëticas, G 243.  
 Coëllogon (R. de), éc., G 483. H 50.  
 Cohon, H 345.  
 Coin (J. du), éc., sgr du Coin, G 147.  
 Coindet (J.-B.), prêtre, recteur de Sainte-Luce, G 3.  
 Coislín (le M<sup>is</sup> de), G 197.  
 Coitis (M. de), H 22.  
 Coliete (O.), H 133.  
 Colle (M. de), G 117.  
 Collet (Renaud du), H 31.  
 Collet des Rivières (G.), éc., G 116.  
 Columbe (Michel), H 224.  
 Combles (R. de), H 111.  
 Comelan (G. de), G 322.  
 Comenan (M. de), G 145.  
 Comenen, H 302.  
 Compaing (S.) des Métairies, G 225.  
 Compludo (A. de), G 258, 260, 312, 313, 400. H 89, 90, 95, 284, 421, 444.  
 Conan, duc de Bretagne, H 19, 132, 460 214, 351, 460.  
 Conan II, comte de Bretagne, H 112.  
 Conan III, H 135.  
 Condest (M. de), G 174, 561.  
 Conigan (L. de), H 258.  
 Constance, duchesse de Bretagne, H 19, 57, 59, 75, 86, 460.  
 Constantin (J. de) H 169.  
 Contades (A. de), H 88.  
 Coquard de Coëspéan, H 298.  
 Corbin (Vic.), G 39.  
 Corbinelli (M.), H 254.  
 Cordeliers de Savenay, H 7, 341.  
 Cordeliers de Bourgneuf, H 503.  
 Cordes (J. de), H 162.  
 Cornilleau (P. de), éc., H 327.  
 Cornilz (Marth. de), H 45.  
 Cornulier (F. de), G 282, 454, 559. H 12, 13, 62, 173, 185, 464.  
 Cornulier de la Caratrie (Cb.), H 285.  
 Cornulier (J.-B.), s. de Lorie, H 444.  
 Cornulier (Fr.), de la Pageoterie, G 429.  
 Cornulier de la Touche (P.) G 262, 308.  
 Corolec (O. de), H 1.  
 Corval (O. de), sgr de la Pasquelais, G 145, 231, 312, 336, 374. H 97, 283.  
 Cosnier de la Botinière, H 284.  
 Cospéan (Ph.), év. de Nantes, G 96, 197, 541.  
 Cossé (L. de), H 116.  
 Cossé de Brissac (L. de), G 248.  
 Coué (G. de), H 113.  
 Couësmes (J. de), G 153. H 113, 118.  
 Couillaud de la Rive, H 175.  
 Coupegorge (G.), G 20, 31. H 140, 494.  
 Couperie de Tartifume (M.), H 226.  
 Couperie de la Carisière, éc., G 249. H 436.  
 Couperie du Portereau (P.), éc., G 292.  
 Couperie (J.-B.), chanoine, G 49.  
 Courbelière (H. de la), éc., G 356.  
 Cousin de la Marière (J.), G 217.  
 Coussy (M. de), G 16. H 116.  
 Coutances (Vicomte de), G 446. H 256.  
 Couvrand (Cl.), de Kerabin, G 405.  
 Coyau (J. de), chev., H 7.  
 Cramezel (J.), H 296.  
 Craon (J. de), H 25, 478.  
 Cremé (J.), Ve Errard, G 16.  
 Créqui (de), G 5, 96, 97, 127.  
 Crevier (L.), H 475.  
 Cristembert (G. de), H 55.  
 Crux (G. de), G 145.  
 Cullant (J. de), G 522. H 257.  
 Curru (Ch. de), H 305.  
 Damour (Th.), H 258.  
 Dangoise (Ch.), éc., G 18.  
 Danguy de Vue, G 612.  
 Danguy (Et.), chirurgien, G 15.  
 Danican (N), s. de l'Épine, H 382.  
 Daniel (Fr.) éc., G 18.  
 Daniel de Bois, H 62.  
 Darrèche (J.), négociant, G 22.  
 Daudin du Boisbriant, H 272.  
 Davaugon (Th.), sgr des Salles, G 379.  
 David de Drésigné, H 506.  
 Degeul du Marais, H 270.  
 Delahaie (Jos.), G 22, 24.  
 Delaville (l'abbé), G 533, 542.  
 Denaye (J.), éc., sgr. de la Pervanchère, G 134.  
 Deniaud (Fr.), prêtre, G 81.  
 Derrien (H.), H 284.  
 Derval (Cl. de), G 449. H 17, 55, 133.  
 Desagenaux (P.), H 354.  
 Descamps (Th.), H 409.  
 Descartes (A.), G 499. H 127, 451.  
 Desnaurois (R.), éc., G 607.  
 Despinose (J. G.), 17, 76.  
 Despres (G.), chev., sgr de Villereix, G 220. H 436.  
 Desrame (G.), s. de Cléons, G 555.  
 Dhuict (J.), H 230, 233.  
 Dinan (Fr. de), H 301.  
 Denis de la Guérauderie, H 467.  
 Denis, év. de Laodicée, H 250.  
 Doré (E.), G 360.  
 Doreng (P.), H 483.  
 Doriéans (L.), H 441.  
 Dorson (Th.), éc., sgr du Saz, G 128.  
 Dorvaux, H 475.  
 Dozanneau (R.), éc., G 564.  
 Dominicaines de Nantes, G 3.  
 Dominicains de Guérande, H 318.  
 Dominicains de Nantes, H 61, 318.  
 Dominicains de Rennes, G 87.  
 Douillard, architecte, H 498.

- Douce (J.) de la Maronnière, éc., G 125.  
 Dreux (J. du), G 301, 304, 389, 402.  
 Dreux (P. de), duc de Bretagne, G 211. H 23, 57.  
 Dronyon (J.), trés. gén., H 243.  
 Drouet (P.), G 125, 532.  
 Drouet de Portric, H 263.  
 Drouet de la Bautreie (G.), G 173.  
 Drouillard de la Barre (J.), G 131.  
 Dubreil (A.), G 16.  
 Dufrou (Et.), chirurgien, G 11.  
 Duhaix (H.), G 114.  
 Dumollay (P.), H 304.  
 Dupont, G 438.  
 Durand (G.), ermite, G 116.  
 Durand de Rennes, év. de Nantes, G 4, 142, 206. H 151.  
 Durandeu (Cl.), H 200.  
 Edelin (Pr.), H 437.  
 Eder de Beaumanoir, (Ch.), sgr de l'Ongle, G 175.  
 Elbeuf (le duc d'), H 382.  
 Elbiest (Fr. d'), G 24, 174.  
 Epinay (J. de l') de Briord, G 220, 394, 541.  
 Epine (S. de l'), G 9.  
 Er (Simon d'), H 39.  
 Ermengarde, comtesse de Bretagne, G 101. H 19.  
 Ernaud de la Hirtais (F), H 256.  
 Errard (Ch.), peintre du Roi, G 16.  
 Esilon de Cleux, H 95.  
 Espau (P. de l'), G 130.  
 Esperbes de Lussan (Ch. d'), H 304.  
 Espinay (R. de l'), H 121, 129, 296, 406.  
 Espinose (M. d'), G 32, 113, 150. H 87, 134, 258, 261, 284, 449.  
 Essarts (Ph. des), sgr de Thyeux, G 123.  
 Essarts (G. des), éc., sgr du Souchay, G 24.  
 Estourbeillon (J. de l') du Boisjoubert, G 453.  
 Etienne, év. de Nantes, H 55.  
 Etienne, év. de Rennes, H 112.  
 Eudes de Donges, H 132.  
 Eudes de Pontchâteau, H 499.  
 Eugène III, pape, H 75.  
 Eugène IV, pape, H 250, 459.  
 Falloux (R.), G 20.  
 Farcy de Bossiron, H 304.  
 Fargue (A. de la), H 507.  
 Faucillon (G.), éc., sgr de la Roberdière, G 217.  
 Faugaret (E. de), H 83.  
 Flavre (M.), G 18.  
 Fay (C. de), H 86.  
 Faye (J. de), chanoine, G 141, 147, 249.  
 Fayolles (Fr. de), H 114.  
 Fegueux (J.), architecte du Roi, G 115.  
 Feillardin (B.), G 30.  
 Feillet de Bodouet, G 390.  
 Ferré (A.), gentilhomme verrier, G 15.  
 Ferrière (A. de la), H 444.  
 Ferron de Souché, G 495. H 50, 393.  
 Ferronnays (M. de la), H 280.  
 Février (G.), G 3.  
 Fleuriot d'Omblepied, H 279.  
 Florent (Fr. de), G 141.  
 Flustre (L.), éc., G 586.  
 Follie (J. de la), H 283.  
 Fontaine (J. de la), G 34, 522.  
 Fontenay (G. de), H 113.  
 Fontenio (O. de), H 116, 296.  
 Fontevristes du V. de Morière, H 436.  
 Forbin d'Oppède, H 169.  
 Forest (A. de la), H 32, 257.  
 Forest d'Armaillé (de la), H 253.  
 Forges (Cl. des), G 5. H 57.  
 Forget (N.), G 32, 118.  
 Forget de Lisle, H 61.  
 Fouay (M. du), H 421.  
 Foucault de la Bidorière, éc., H 372.  
 Foucault de la Guernière, H 253.  
 Foucault de la Rochechouart, H 114.  
 Fouquer du Couhourdez (M.), G 82.  
 Fouquet de la Varenne, év. d'Angers, H 118, 120.  
 Fourché (J.), G 113, 623.  
 Fourché s. de Bezou. éc., G 616. H 449.  
 Fourché (J.), sgr de Quéhillac, G 323, 373. H 355.  
 Fouré (Ch.), G 12, 204.  
 Fouré de la Cholletière (Ch.), G 394.  
 Fournier (J.), éc., G 481.  
 Fournier de la Pinsonnière, éc., H 306.  
 Fournier du Ronceray, H 91, 97, 226.  
 Fouineau (Et.), des Fiefs-Bureau, H 355.  
 Foyneau de la Davraie (Et.), H 279.  
 France (J. de), H 319, 380.  
 Francheville (G. de), H 225, 304.  
 François 1<sup>er</sup>, roi de France, G 29, 39, 270, 555. H 224, 250, 252, 296, 299, 302, 320, 381.  
 François II, duc de Bretagne, G 1, 40, 320. H 17, 224, 243, 250, 252, 299, 319, 338, 352, 381, 384, 394, 460.  
 François de Belle Noë, H 501.  
 François de Paule, H 321.  
 François de Valois, H 395.  
 Fremont (J.), H 304.  
 Frémont du Bouffay, G 592.  
 Frémont des Monceaux, H 502.  
 Frères des Ecoles chrétiennes, G 4.  
 Fresche (H. du), H 499.  
 Fresneau de la Couronnerie (L.), G 18.  
 Fresneau de la Touche-Gigan, G 333.  
 Frétat de Sarra, év. de Nantes, G 4, 177, 387, 428, 623.  
 Frondat (Et. de), H 436.  
 Fruyneau de la Savarière (Y.), G 342.  
 Fyot des Rivières (P.), H 286.  
 Gabard, H 393, 444.  
 Gabart de la Maillardière (Ph.), G 290, 607.  
 Gabil (Fr. du), éc., G 337.  
 Gaignard de Fouinard, G 458.  
 Galbaud du Fort, H 510.  
 Galipaud (G.), G 12.  
 Gallerand, év., de Nantes, G 90. H 206.  
 Gandz (G. de), coadjuteur de l'év. de Nantes, G 41, 275.  
 Gany (H. de), H 226.  
 Garde (J. de la), s. de la Rive, G 172. H 444.  
 Garde (Fr. de la), s. des Croix, G 249. H 337.  
 Gariou des Poteries, H 305.  
 Garnache (P. de la), H 24.  
 Garreau du Bois-Thoreau, H 304.  
 Garreau de la Bourgognière (G.), G 336.  
 Garsire de Retz, H 206.  
 Gasne (G. de la), G 20, 168.  
 Gaspren (M. de), G 21.  
 Gastinaire (A. de la), éc., s. de la Preille, G 131, 220. H 285.  
 Gastinelle (M.), H 62.  
 Gaudin (A.), G 261.  
 Gaurays (P.), sgr du Plessis, H 394.  
 Gauteron (F.), éc., G 327.  
 Gautier d'Aigremont, H 178.  
 Gautier (J.), éc., sgr de la Bordelière, G 323.  
 Gazilly (G. de), H 462.  
 Gellée (G.), éc., éch. de Nantes, G 115, 261. H 183.  
 Gelyot (J.), éc., G 34.  
 Geneste (Cl.), éc., H 304.  
 Geoffroy d'Anceis, H 477.  
 Geoffroy duc de Bretagne, H 23.  
 Gérard (Fr. de), H 147.  
 Gérard, év., d'Angoulême, H 112.  
 Gérard de Machecoul, H 478.  
 Géraud du Houssay, G 579.  
 Géraud (P.), éc., de Malville, H 301.  
 Gérault (R.), H 98.  
 Geslin (Réne), négociant, G 19.  
 Gibon du Pargo, H 78.  
 Gihot de la Perrinière, H 462.  
 Giffart (G.), H 1, 116, 258.  
 Gigault de la Giraudais (J.), G 352.  
 Gilles de Retz, H 481.

- Gillier (R. de), de Lizé, H 383.  
 Giraud (Ch.), G 63.  
 Giraud (M.), éc., s. de la Jaillère, H 444.  
 Giraud (G.), dame de la Vicomté, G 114.  
 Giroust (G.) éc., H 510.  
 Gobeau (L.), G 147, 158, 576. H 240, 367, 393.  
 Gondy (A. de), H 211, 301.  
 Gondy (H. de), H 28, 58, 363.  
 Gondy (P. de), év., de Paris, G 275.  
 Gouffier de Boisy (Cl.), H 441.  
 Gougeon (G.), H 285.  
 Gougeon du Renfray, H 91.  
 Gouin de la Brosse, H 444, 445.  
 Goulaine (J. de), G. 128, 129, 248, 361, 488, 608. H 23, 274, 385  
 434, 437.  
 Goullard (H.), H 464.  
 Goupil du Pied-d'Argent, H 249.  
 Gourtière (Fr. de la), G 618.  
 Gouvello (de), H 161.  
 Gouy du Branday, G 336. H. 50.  
 Goyon (M.), G 116.  
 Goyon de Matignon, H. 57.  
 Graffion (G.), H 46.  
 Gramour (R. de), G 494.  
 Grange (Et. de la), G 126.  
 Graslen (J.), G 35, 613.  
 Graslén (Louis), éc., rec. gén. des fermes, G 22.  
 Grasmouton (J. de), éc., G 174 bis.  
 Grégoire VIII, H 459.  
 Grégoire X, H 19, 57.  
 Grégoire XI, H 459.  
 Grégoire XII, H 459.  
 Grégoire XIII, pape, G. 40.  
 Grée (R. de la), H 359.  
 Greix (J. du), G 115.  
 Grignon (Cl.), G 11, 28.  
 Grilleau (Et.), G 17.  
 Grillon (E.), éc., s. de la Vinaudière, H 309.  
 Grimaud (A.) de la Barboire, H 258.  
 Grimaud de la Clartière, H 82.  
 Grimaud (J.), éc., sgr du Plessis, G 30, 335. H 10, 75, 361.  
 Grou (G.), éc., H 436, 474, 477.  
 Grou de Bellesme, G 573.  
 Grou de Senicourt, G 19, 22.  
 Groy (S.), G 539.  
 Grue (D. de la), G 34. H 139, 253, 287.  
 Gruen (G.), régent du collège, G 253.  
 Guémadeuc (G. de), G 302, 402.  
 Guénégault, s. de Plancy, H 382.  
 Guérande (G. de), H 132.  
 Guerche (S. de la), H 29, 75, 112, 206.  
 Guery du Bois-Hamon (L.), H 260.  
 Guesclin (J. du), H 379.  
 Gueurio (Cl. de), H 126.  
 Guichard de Martigné, H 100.  
 Guidelaie (Ch. de la), H 161.  
 Guilbaud, G 20.  
 Guilbaud du Chatellier (J.), G 429.  
 Guillaume, év. d'Angers, H 75.  
 Guillaume de Launay, G 494.  
 Guillay (Ch.) de Beausoleil, G 116.  
 Guillemier (Fr.), doyen du chapitre, G 91.  
 Guillermo, G 528.  
 Guillet de la Brosse (L.), G 521.  
 Guillon (Ch.), éc., G 614.  
 Guilloré (J.), H 480.  
 Guiton du Poyet, H 226.  
 Guybeneuc (Lamr. de), H 326.  
 Guybeneuc (D.), dame de Juzet, G 432.  
 Guy de Thouars, comte de Bretagne, G 211. H 75.  
 Gyron de Vers, H 46.  
 Hachon de la Ragotière, G 46, 212.  
 Haie (J. de la), G 83.  
 Haie (P. de la), s. de Corolles, G 301.  
 Haie (J. de la), sgr du Port-Meron, G 251.  
 Hairo (J. du), H 287.  
 Halgan (Cyp.), H 16.  
 Hallouin de la Pénissière, G 116, 588. H 505.  
 Hallouart (G.), G 116.  
 Hamelin, év. de Rennes, H 112.  
 Hamon (Fr.), év. de Nantes, G 96.  
 Hamon de la Gillière, G 493.  
 Hardaz (A. du), G 65.  
 Harrouys (J. de), G 32, 116. H 253, 304, 334.  
 Harscouët de Retz, H 24, 44, 206.  
 Haruys (J.), changeur, G 147.  
 Haste de la Combaudière (J.), G 258.  
 Haugoumard (P.), éc., sgr de la Serais, H 271.  
 Haureix (M.), G 11, 36, 218.  
 Hay (M.), éc., s du Plessis, G 76.  
 Heinleix (J. de), éc., sgr de Chasines, G 124, 138, 145, 147, 312,  
 521.  
 Hémercy (J.), G 30.  
 Hénault (L. de), H 82.  
 Henri, év. de Nantes, H 151.  
 Henri II, roi de France, G 39, 211, 268, 270, 275, 555. H 62, 381.  
 Henri III, roi de France, G 211, 268. H 307, 319.  
 Henri IV, roi de France, G 87, 89, 268. H 319, 320, 495.  
 Hérault (J.), G 3.  
 Herbammez (S. de), G 22, 123, 132.  
 Herbelin (A.), éc., receveur du taillon, G 116.  
 Hérédie (B. d'), H 286.  
 Hérispoë, roi des Bretons, G 87.  
 Hervé (D.), H 257.  
 Hervouët de la Robrie, G 588.  
 H.ël, comte de Nantes, H 154, 460.  
 Hôpital (P. de l'), H 50.  
 Houet de Kerchu, H 178, 184.  
 Houx (J. du) éc., G 32.  
 Hubert (Ch.) chev., G 394.  
 Hubert de Champagne, G 491.  
 Hubert de Montgault, H 87.  
 Hubert de la Thébaudière, G 463.  
 Huchet de la Bedoyère, H 250.  
 Huet (R.), G 17.  
 Huet de la Bellière (J.), G 257.  
 Hus (O.), chev., sgr du Bois-Hus, G 319.  
 Huteau des Burons (Fr.), G 220, H 340, 355.  
 Huteau de la Gobinière, H 406.  
 Hutin de la Fuie, H 118.  
 Imbert de la Gibraie (J.), G 273.  
 Innocent IV, G 1. H 19.  
 Innocent VII, pape, G 188.  
 Inoguen, H 112.  
 Irlandais, G 296.  
 Irodouer (Y. d'), G 530.  
 Irodouer (Fr. d'), éc., sgr de la Pervanchère, G 23.  
 Irodouer (R. d'), éc., sgr de la Quetraie, G 447.  
 Itier, év. de Nantes, H 112.  
 Jacobins de Nantes, H 467.  
 Jacquilot (L. de), H 116.  
 Jaille (J. de la), H 75.  
 Jallier de Ranzay (Fr.), G 331.  
 Jamoys (Fr.) du Hâ, H 254.  
 Jansénistes, G 290.  
 Jaret du Boulay (Ch.), G 602.  
 Jarnigan de la Hautière, H 322.  
 Jarniguen (J.), éc., G 117.  
 Jarret (G.), H 75.  
 Jean XXII, pape, G 96, 201. H 109, 281.  
 Jean XXIII, H 19.  
 Jean I, duc de Bretagne, G 1, 90. H 51, 57, 75.  
 Jean IV, duc de Bretagne, G 87, 207, 402, 476, 492, 555. H 25,  
 57, 206, 242, 299, 351, 352.  
 Jean V, duc de Bretagne, G 87, 163, 184, 492. H 7, 21, 50, 206,  
 291, 296, 302, 352, 379, 460, 461, 493.  
 Jésuites, G 619.  
 Joceran (P.), chev., H 24.  
 Johan du Plessis (L.), H 34.  
 Johannes (G. de), éc., s. de la Perrine, H 441.



- Jollan, G 539.  
 Jou (J. de la), G 26. H 7, 255.  
 Jouan de Kercassier (J.), G 83.  
 Joubin (J.), prêtre, G 14.  
 Joué (M. de), H 75.  
 Joullain (J. de), éc., s. de Varande, H 182.  
 Jousseau des Bretesches (Ch.), G 210, 430.  
 Joyau des Rochers, H 303.  
 Juchault (M.), H 286.  
 Juchault (M.), sgr des Blottreaux, G 23. H 325.  
 Juchault de Lorme, G 530. H 285, 497.  
 Jubel, archev. de Tours, G 97.  
 Jules II, pape, H 224, 248.  
 Julliot de la Biliais, G 385.  
 Kerboudel (J. de), éc., s. de la Courpean, G 388. H 244.  
 Kercabus (R. de), G 248, 249, 448. H 324.  
 Kerduel (de), G 561.  
 Kergus (Séb. de), H 200.  
 Kerloguen (G. de), éc., G 318.  
 Kermeno (Preg. de), G 402. H 507.  
 Kermoisan (R. de), H 287.  
 Kernezné (Fr. de), G 248.  
 Kerpoisson (R. de), G 564. H 406.  
 Kerveno (J. Em. de), G 405. H 296.  
 Kirwan (J.), docteur régent de l'Université, G 3, 26.  
 Labbé (A.), éc., H 318.  
 Labbé de la Persagotière, H 228.  
 Lachever (Fr.), H 187.  
 La Fitou, s. de la Poitevinière, G 262.  
 Lagarde (A.), sergent gén. et d'armes, G 257.  
 Laillée (Th.), G 19.  
 Laillier (G.), s. de la Chesnaie, G 127.  
 Lair (G.), H 137.  
 Lair de Lessongère, H 464.  
 Lambert de la Brunetière, éc., H 355.  
 Lamiral (R.), G 13.  
 Lamoureux, éc., H 342.  
 Lamoureux (Ch.), éc., de la Javelière, H 265, 287.  
 Lamoureux de la Popelinière, H 253.  
 Landais (Pierre), G 521. H 47, 242, 302, 381.  
 Landaz (G.), H 62.  
 Lande (G. de la), G 124, 125, 127, 129, 147, 249, 335, 336, 476, H 22, 23, 35, 223, 225, 241, 352, 409.  
 Landelle (G. de la), G 195, 413.  
 Landolphe (Fr.), cap. de frégate, G 256.  
 Landreau (Fr.), G 21.  
 Langle (J. de), éc., G 70, 125, 231, 328. H 13, 39, 46, 59, 165.  
 Langlois (O.), chev., sgr de la Pervanchère, G 23.  
 Langlois des Roberderies, H 137.  
 Langlois (R.), éc., s. de la Verrie, H 337, 436.  
 Lantivy (L. de), G 257. H 116.  
 Lanvaux (O. de), s. du Matz, G 335.  
 Larcher (R.), H 51.  
 Largentier (B.), H 87.  
 Larrey (D. de), H 162.  
 Lasnier (M.), religieuse, H 437.  
 Laubier de la Chaussée, H 62, 287.  
 Launay (N. de), G 10, 312, 381.  
 Laurencie (E. de la), év. de Nantes, G 5, 393, 540.  
 Laurencin, G 18.  
 Laurent de la Noë, H 253, 304, 406.  
 Laurent de la Salmonnière (Ph.), G 158.  
 Laval (les sires de), G 225, 335. H 17, 303, 382, 383.  
 Laval (Toussaint de), archidiacre, G 43.  
 Lavau (Ph. de), H 1, 33, 55.  
 La Vergne (L. de), év. de Nantes, G 97.  
 Lebarbier (J.), éc., H 303.  
 Le Barbu (H.), év. de Nantes, G 40.  
 Le Barbu (H.), év. de Nantes, G 144, 320.  
 Le Bascle (G.), chev., sgr du Bignon, G 494.  
 Lebel (G.), éc., G 145. H 300.  
 Lebel de Bonneville (Fr.), G 179, 312.  
 Leberte (G. de), H 113.  
 Le Blanc de la Baume, év. de Nantes, G 6, 113, 221, 281.  
 Le Bloay (Fr.), sgr de Gargouille, G 129, 131.  
 Le Bœuf (B.), H 75.  
 Le Borgne (F.), chev., H 29.  
 Le Boterf (J.), G 225, 613.  
 Le Boucher (M.), éc., G 129.  
 Le Boucher de la Bazillière, G 262.  
 Le Bouëzellier (H.), H 393.  
 Le Bourc (P.), éc., s. de Villeneuve, G 225, 229.  
 Le Bourge, éc., s. du Bois-Marquier, G 21.  
 Le Boursier (G.) de la Berrière, G 128.  
 Le Bouteiller, sgr de Lessac, G 389.  
 Lebouvier des Mortiers, H 276.  
 Lebreton, G 20, 21. H 355.  
 Lebreton du Blottreau, G 510.  
 Lebreton de Gaubert (R.), G 224.  
 Le Cercle (H.), G 11.  
 Leclerc de Juigné, G 446.  
 Leclerc de la Herverie, H 123.  
 Leclerc de Morenville (M.), G 485.  
 Le Coq (A.), H 265.  
 Le Court, G 10. H 231.  
 Le Court de la Basanjon, G 17.  
 Le Coutellier (Th.), G 13.  
 Le Faou de la Trémissinière, G 618.  
 Le Faucon (A.), H 86.  
 Lefèvre (L.), H 336.  
 Lefèvre de la Brulair, H 265.  
 Lefèvre de Caumartin, H 61, 64.  
 Lefèvre de la Falluère, H 51, 61.  
 Lefèvre de Laubinière (M.), G 304.  
 Lefèvre de Malignac (Ch.), G 13.  
 Le Flane (Th.), de la Mercerie, G 178.  
 Le Flasne (G.), éc., G 618.  
 Le Flô (Ch.), éc., sgr de la Haie, H 467.  
 Le Fourbeur du Vigneau, H 226.  
 Lefrère (Ch.), sgr de Belle-Isle, G 169.  
 Le Galois de la Heuse, G 208.  
 Le Garec (A.), contr. gén. des fin., G 213.  
 Le Garec (A.), G 117.  
 Le Gentilhomme (J.), G 10.  
 Le Govello (P.), sgr de Kerentrin, G 91.  
 Legrand de la Griollais, H 354.  
 Le Gruyer de Couhourdez, G 383.  
 Le Guennec, H 50, 450.  
 Le Haste (J.), éc., H 342.  
 Le Jametier de Launay, G 486.  
 Lejeune de la Talvasserie, H 231.  
 Lelièvre (Ch.), H 204.  
 Lelièvre de Valory, H 107.  
 Leloup (Fr.), H 284, 408.  
 Leloup de Beaulieu, H 265, 287, 305.  
 Leloup de la Biliais, G 26. H 226.  
 Leloup (V.), éc., s. de Bois Chalant, H 435.  
 Leloup du Breil (M.), G 260.  
 Leloup de la Chapelle, G 492.  
 Leloup (M.) de la Motte-Glain, G 247, 326.  
 Leloup (M.), de la Renaudière, éc., G 91.  
 Le Maczon (R.), H 305.  
 Le Maignan, ch., sgr des Cloudis, G 426.  
 Lemaire du Plessis-Guérif (R.), H 304.  
 Le Maistre (C.), G 27.  
 Le Maistre de la Garelais, éc., G 129.  
 Lemarié de la Garnison, G 221, 468, 482, 484.  
 Lemarié de Levraudière, G 499.  
 Le Masne de Clermont, H 443.  
 Le Masson (Cath.), dame de la Lande, G 286.  
 Le Mazoyer (J.), H 241.  
 Le Meignen (J.), 20, 409.  
 Le Meneust (Séb.), doyen de la Ch. des C., G 26. H 126, 179, 342.  
 Le Meneust de Boisbrient, G 262.  
 Le Meneust de la Classerie, éc., H 431.  
 Le Meneust de Treilles, H 284.  
 Lemercier de la Tour, H 467.  
 Lemerle (Ph.), G 15.  
 Lemoine de la Tour, éc., G 249. H 230, 327.  
 Lemonnier de Lonlay, G 428.

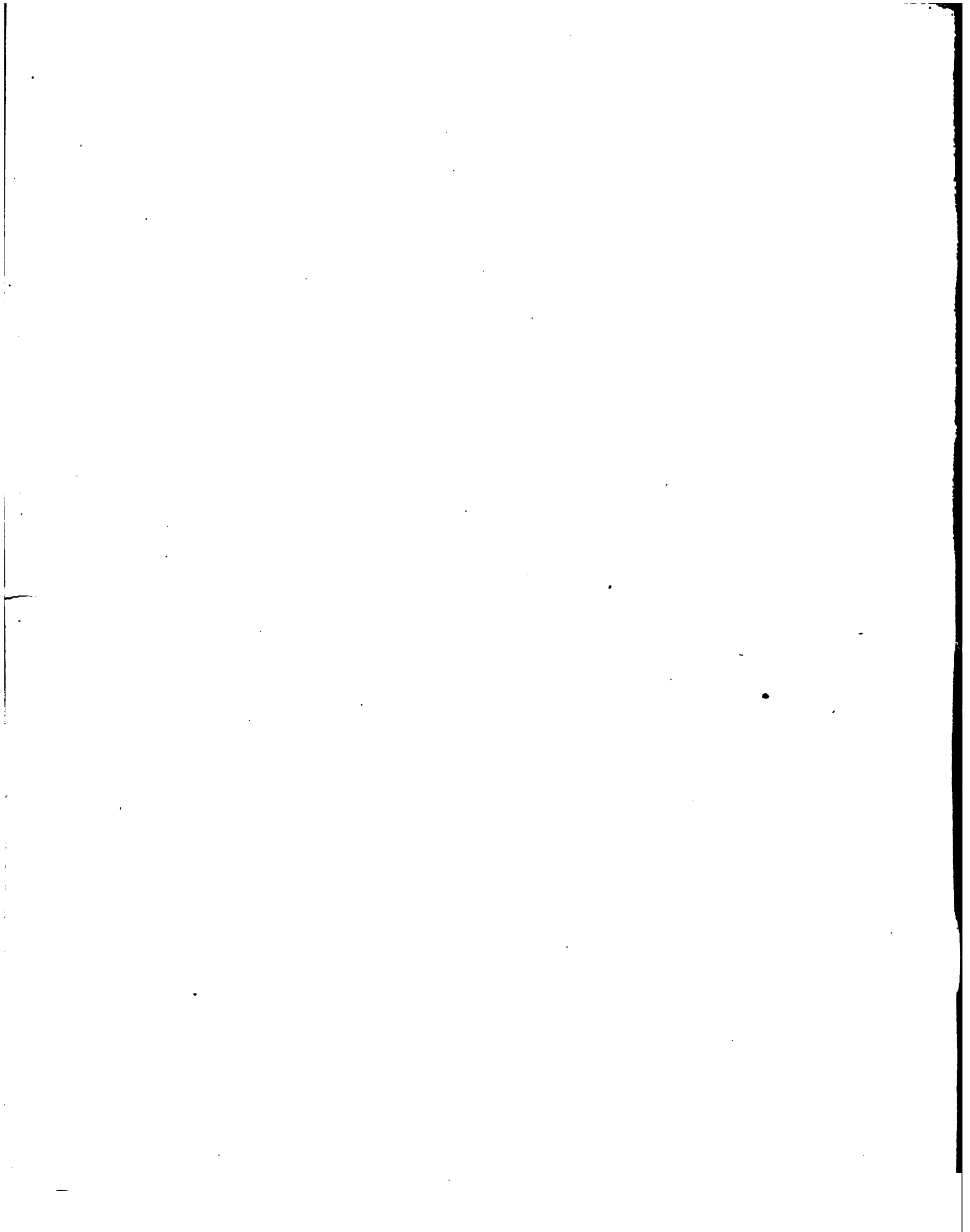
- Lenfant-Dieu (Et.), éc., G 129, 131, 230.  
 Léon X, pape, G 96, H 213.  
 Léonard du Housseau, H 145.  
 Léonard de la Rablais (J.), G 224, 461.  
 Le Peigné (R.), G 109.  
 Le Peigné, éc., (L.) sgr de la Charonnière, G 111.  
 Lepeigné, s. de Lormois (H.), H 274.  
 Le Pelletier (Pr.), recev. des fouages, G 91.  
 Le Pennec (J.), G 82, 302, 389.  
 Le Picard (G.), éc., s. de la Ville-Basse, G 388.  
 Le Pigeon, H 119.  
 Le Porc (G.), éc., G 241.  
 Le Pourceau, (P.), éc., G 539.  
 Le Prestre, H 116.  
 Le Préost (P.), H 1.  
 Leroux (G.), chev., sgr de Fromanteau, G 323.  
 Leroux des Aubiers (L.), H 383.  
 Leroy (Th.), chanoine, G 314.  
 Leroy (L.), éc., s. de Benne, G 220.  
 Le Royer (O.), G 526.  
 Le Royer de la Bauche, G 486.  
 Lescouet (J. de), H 289, 342.  
 Lescu (P. de) de Runfau, H 17.  
 Lesdiguières (M. de), H 51, 511.  
 Le Sénéchal de Kerquizé, G 384.  
 Lesnerac (Th. de), G 303, 389, 402.  
 Lesourd (Y.) de Lisle, G 118.  
 Lesourd (P.), sgr de la Hullonnière, G 24.  
 Lespervier (Fr.), H 242, 302, 383.  
 Lespervier (Fr.), sgr de la Bouvardière, G 335. H 225, 238.  
 Lespervier (P.), sgr de la Hautière, H 332.  
 Lespervier (Ch.) de la Verrière, H 353.  
 Lespinace (O. de), H 300.  
 Lesquen (Cl. de), G 225, 542.  
 Lesrat (Fr. de), G 481. H 304, 309, 444.  
 Lesrat (G. de), éc., sieur de la Lombarderie, G 167.  
 Lesrat (G. de), sgr des Perrières, G 114, 116.  
 Lestre (J. de), H 145.  
 Le Taillandier (R.), H 34.  
 Le Tellier (Ve), H 322.  
 Le Texier (G.), G 145.  
 Le Texier (S.) du Châtellier, éc., G 34.  
 Le Texier (R.), éc., sieur de Belebat, G 30.  
 Le Tourneux (B.), éc., G 20, 514. H 467.  
 Le Vavasseur (G.), H 256.  
 Le Veneur (H.), H 135.  
 Lévesque (R.), G 214, 281, 458.  
 Lévesque de la Briandière, G 290.  
 Le Vicomte, G 618.  
 Le Vicomte de Galléon (Th.), H 235.  
 Le Vicomte (G.), éc., sgr de Saint-Ouen, G 145.  
 Libault de la Tempierie, éc., G 375.  
 Libéral de Maranzac, H 199.  
 Liège (J. du), H 462.  
 Lientaud (J.-B. de), G 118.  
 Liger (S.), éc., G 26, 230.  
 Lignières (G. de), G 120, H 253.  
 Lignières (P. de), G 314.  
 Lignereul (G. de), G 118.  
 Lindré (Ch. de), H 296.  
 Liquet, c. de la Ferronnière, G 427.  
 Liré (Maurice de), H 206.  
 Lisle (P. de), H 87.  
 Lisle (G. de), s. de la Cormerais, G 483.  
 Lisle (M. de), éc., s. du Vief, G 261. H 359, 360.  
 Lisle de la Nicollière (de), H 234.  
 Lizardière (L.), G 15.  
 Lohérie (D. de la), G 326. H 95, 107.  
 Lohérie (G. de la), H 50.  
 Loisel (B.), H 14, 138.  
 Loisel du Plessis-Bouchet, G 467.  
 Loison (Al.), H 205.  
 Longespée de la Barre (P.), G 360.  
 Lopriac (R. de), G 194. H 73, 500.  
 Lorgeril (Cath. de), G 558.  
 Lorido de la Nicollière, G 476.  
 Lorido de la Poitevinère (P.), G 107.  
 Lorient (Fr.), éc., s. des Brossardières, G 115.  
 Lorient de Bélébat, H 231.  
 Lorraine (Em. de), duc de Mercœur, G 326. H 252, 303, 319, 441.  
 Lorraine (le card. de), H 18.  
 Louail (J.), éc., G 116.  
 Louayrie (Ph. de la), G 249, 404. H 507.  
 Louis le Débonnaire, H 205.  
 Louis XI, G 1.  
 Louis XII, roi de France, G 91, 146. H 283, 299, 320, 352, 381, 383.  
 Louis XIII, roi de France, G 2, 85, 87, 90, 93, 108. H 21, 127, 338.  
 Louis XIV, G 85, 87, 91, 93, 110, 188, 214. H 21, 460, 501-505.  
 Louis XV, roi de France, G 4, 39, 85, 93, 188, 290. H 460, 510.  
 Louis XVI, G 5. H 502, 509.  
 Lourmand (J.), négociant, G 21.  
 Lourmel (J. de), H 122.  
 Loveday (G. de), G 483. H 500.  
 Loyon (O. de), H 381.  
 Luc, peintre, H 341.  
 Lucas (Th.), hérald d'armes, H 225.  
 Lucius III, H 19, 459.  
 Luxembourg (M. de), duc de Mercœur, H 337.  
 Luynes (A. de), G 33.  
 Luzeau (P.), G 9.  
 Luzeau de la Grande-Noë (Ch.), G 30, 220, 265. H 510.  
 Luzeau de la Morinière, éc., G 23. H 326.  
 Luzeau de la Mulonnière, G 3, 30.  
 Lyrot (la veuve), G 143.  
 Lyrot des Châtelliers (Fr.), H 141.  
 Lyrot (Fr.) de Montigné, H 185.  
 Lys (Jean du), H 27.  
 Lys (Ch. du), s. de Loigné, G 36.  
 Mabile (M.), éc., G 286.  
 Macé (Fr.), H 327, 467.  
 Macé (P.), éc., sgr de la Barbelais, G 115.  
 Macé de l'Angeberdière, G 507.  
 Macé de la Bourdinère, G 618.  
 Macé de la Bossière, H 289.  
 Macé de Joyon (R.), H 284.  
 Macé de la Lande (M.), G 163.  
 Macé de la Porte, subdélégué, G 444.  
 Macé de la Roche, H 287, 355.  
 Machecoul (de), G 576. H 22, 24, 27, 47, 86, 135, 206, 281, 300, 441, 481, 496.  
 Madailan (R. de), H 444.  
 Madec de Beauvais, H 431.  
 Madeleineau, G 497. H 229.  
 Madelonnettes de Nantes, H 341.  
 Magouet de la Trocarderie (Fr.), H 100.  
 Maillard (M.), H 86.  
 Maillard de Belestre (Fr.), G 199.  
 Maillard du Bois Saint-Lys (Jos.), G 3.  
 Maillard de la Gournerie, H 354.  
 Maillard de la Minguais, G 483.  
 Maillé (M. de), H 362.  
 Maillet de la Coste, H 185.  
 Main (R.) éc., H 226.  
 Malescot G, (chev.), H 27.  
 Malesset (Fr. de), H 179.  
 Malestroit (J. de), G 3, 320, 389, 492. H 116, 129, 250, 251.  
 Malestroit (G. de), sgr d'Oudon, G 155.  
 Mallec de Gravelle, H 158.  
 Mainoue (J. de), H 283.  
 Malvin (de), H 160.  
 Manche (G. de la), H 223.  
 Mandart (A.), sgr de la Bottière, G 171.  
 Mandart (A.), sgr de la Marière, G 484.  
 Marais (Jean des), tailleur d'images, H 224.  
 Maranzac (Lib. de), G 242.  
 Marbeuf (Fr. de), G 131.  
 Marbeuf (Cl. de), H 158.  
 Marbré (J. de), éc., s. du Fresne. H 12, 237.  
 Marcel de Maupas, H 284.  
 Marchal de Scaincy, H 78.

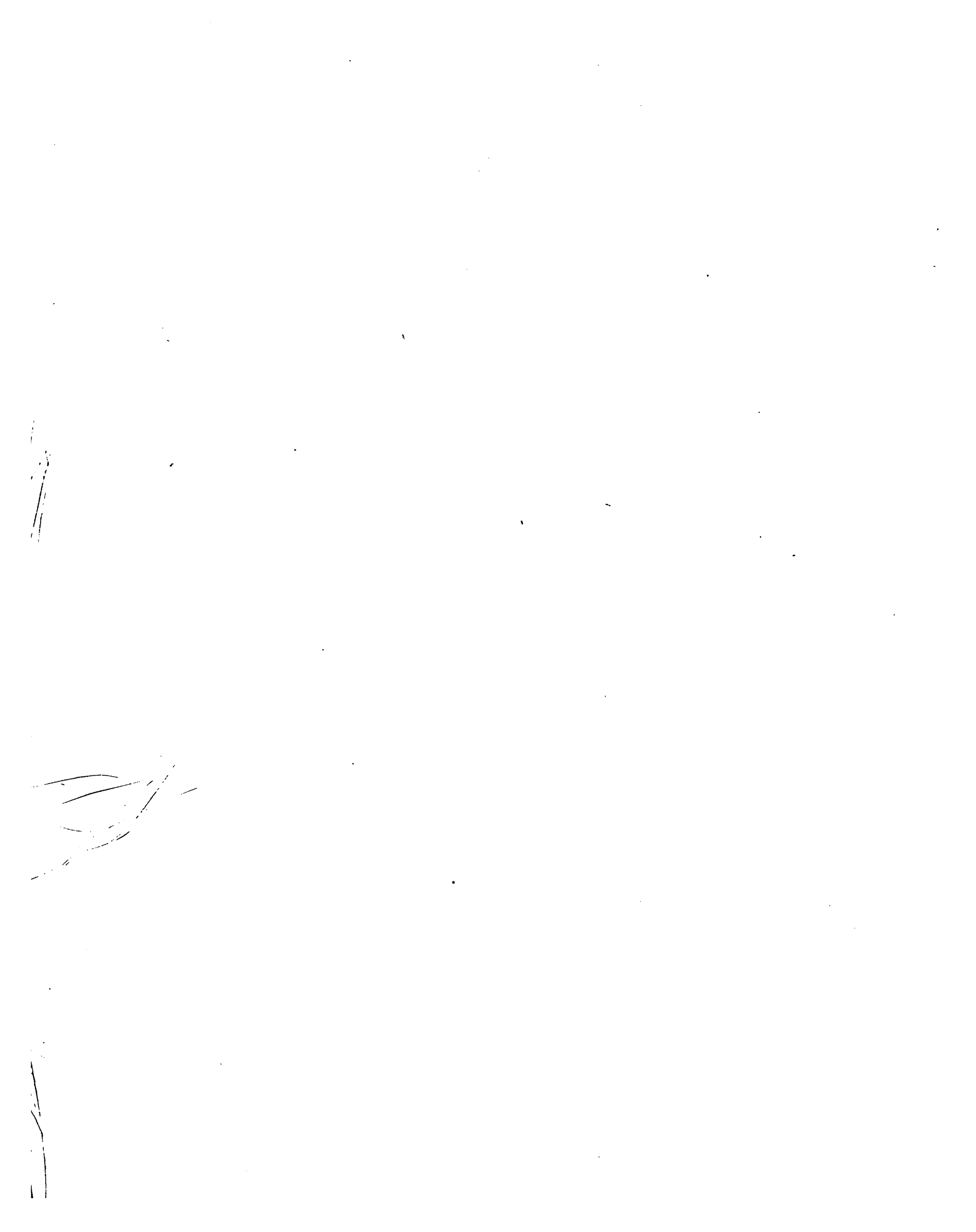
- Marche (de la), H 86, 434.  
 Marchy (Col. de), H 301.  
 Marchy de la Vrillière, G 477.  
 Marczy (S. de), G 312.  
 Marec (R.), chev., sgr de Montbarot, G 247.  
 Maréchal (J.), H 476.  
 Mareil (de), G 30, 129, 143, 145, 231.  
 Marecot (Cl. de), G 546.  
 Mareuil (G. de), H 133.  
 Marguerite de Bretagne, H 224.  
 Marguerite de Foix, H 224.  
 Marion (Cl), échevin, G 17.  
 Marion (V.), G 13.  
 Marion de Procé (M.), G 130.  
 Marques (J. de), G 17, 197, 319, H 286.  
 Marsolle (Vinc.) H 18.  
 Marsolle (de), éc., G 516.  
 Martel (Ant.), H 471.  
 Martel de la Cleraie, G 201.  
 Martel de la Malonnière (O.), H 17.  
 Martel (Ch.), sgr de Tannel, G 427.  
 Martel (R. de), éc., sgr de la Ville, H 442.  
 Martin de Beaulieu, H 298.  
 Martin V, pape, H 294, 459.  
 Martineau (N.), chev., sgr de la Bertière, G 319.  
 Marzan (Marie de), H 296.  
 Masson de la Guyonnière, H 327.  
 Mathias, comte de Nantes, H 154, 351.  
 Matz (Fr. du), H 128, 354.  
 Mauclerc de la Muzanchère, év. de Nantes, G 2, 4, 40, 391, 533.  
 H 503.  
 Maudet de Penhoët, G 433.  
 Mauhugeon (M. de), H 353.  
 Mauléon (J.), trésor. de l'Épargne, H 243.  
 Mauléon (Fr. de), éc., G 129.  
 Maulle (M. de), G 127.  
 Maumusson (J. de), G 37.  
 Mauran (J. de), H 204.  
 Maure (de), H 3, 7.  
 Maurice, év de Nantes, H 151.  
 Mayvière (Cl.-J.), sgr d'Artois, H 200.  
 Mazarini (le duc de), G 85.  
 Mazoyer de Villeserin (Ph.), G 178, 526.  
 Méchin de la Garnache, H 24.  
 Meilleraie (mar. de la), G 85.  
 Meix (G. du), H 75.  
 Melletières (G. des), éc., H 288.  
 Melliant (J.) du Tréjet, G 145, 336, 499, H 97.  
 Mellières (G. des), G 491, H 62, 285.  
 Ménard, G 10.  
 Ménardeau (P.), éc., G 24, 32, 35, 36, 116, 586, H 230, 406.  
 Ménardeau (Fr.), éc., s. de la Botinière, G 236.  
 Ménardeau de la Bouchetière, H 286.  
 Ménardeau de Maubreil (M.) éc., G 114.  
 Ménardeau du Perray (J. B. de), G 3.  
 Meneust de la Cormerais, H 334.  
 Meneust (J.), éc., sgr des Islettes, G 78.  
 Meneust des Terseries, H 309.  
 Meneust des Treilles, H 354.  
 Menou (le comte de), G 197, 542.  
 Merceron (J.), G 5.  
 Mercœur (duc de), G 89, 211, 269, 521.  
 Mercœur (la duchesse de), H 306.  
 Merdy de Catuelan (C. du), G 3.  
 Meriau du Pas (J.), G 124, 131.  
 Merlaud, G 474.  
 Merlaud de la Clartière, G 339, 485.  
 Meschinot (G.), chev. G 158, H 136.  
 Mesme (J. de), H 460.  
 Mesnard de la Noë (J.), G 100, 286.  
 Messac (Ch de), H 464.  
 Messant (S. de), H 20, 71.  
 Mesvière (Cl. de), éc., H 305.  
 Mezange de Beauvais, H 279.  
 Michaël (J.), éc., s. de la Forest, G 350.  
 Michaël (M.), de la Rollandière, G 145, H 92, 99.  
 Michel (J.), éc., G 128.  
 Michel de la Galerie, H 279.  
 Michel de la Garnison, sénéchal, G 137.  
 Michel de Grillaud, H 100.  
 Michel de la Justonnière (L.), éc., G 114.  
 Milet de Macheoul, H 62.  
 Milet de Thouars, H 25.  
 Millat de Prigny, H 86.  
 Millon (J.), chev., sgr de Villemorel, G 335.  
 Millon du Plessis (J.), G 379.  
 Milsent de Lesnaudière, G 555.  
 Minée, G 212.  
 Minimes, G 212, 213, 214.  
 Miquel (G), s. du Plessis de Besné, G 336.  
 Mirande (J. de), G 14.  
 Miron (Fr.), G 91, H 441.  
 Moire (J. de), G 542, H 16, 61, 499.  
 Molac (G. de), H 17.  
 Mollay (P. du), G 35, 36, 37, 77, 115, 128.  
 Monneraie (G. de la), éc., G 115.  
 Monnier (Ch), sgr de la Valtière, G 114.  
 Montaigu (M. de), H 74, 86.  
 Montalembert (Fr. de), G 569, H 116.  
 Montanzier (J. de), H 303.  
 Montauban (de), G 43, 221, 309, 335, 336, H 381.  
 Montaudouin de la Roberdière, H 308.  
 Montausier (J. de), G 174.  
 Montbazou (le duc de), G 142, H 256.  
 Montbron (J. de), G 147, H 393.  
 Montespedon (J. de), s. de Beaupreau, G 248.  
 Monfort (J. de), G 21.  
 Montigné (de), éc., G 262, 336, H 150, 253.  
 Montigny (G. de), H 83.  
 Montils (Y. des) G 20.  
 Montjean (de), H 321, 382.  
 Montluc (B. de), H 46.  
 Montmorency (de), G 432, H 295, 304, 397, 444.  
 Montouer (Fr. de), G 66.  
 Montpensier (duc de), G 89.  
 Montrelais (J. de), G 118.  
 Montrelais (M. de), sgr de la Sénéchalière, G 320.  
 Montulé (Fr. de), G 529, H 305.  
 Monty (de), H 184, 354, 407.  
 Monty (P. de), de la Chalonnrière, G 220, 327.  
 Monty (André de), de la Grande-Voirie, H 321.  
 Monty (Cl de), de la Maillardière, G 484.  
 Monty de Rezé (Cl. de), H 194.  
 Morant (Th. de), G 26.  
 Moraud du Deron, G 292.  
 Morays (Ph. de), chev., H 327.  
 Morrau (J.), chantre de Nantes, G 1.  
 Morel (J.), maître maçon, H 224.  
 Morel (J.) de la Briendais, éc., G 16.  
 Morel de la Gazouère, H 394.  
 Morel de Grémil (J.), éc., G 482.  
 Moriceau (Fr.), éc., G 30.  
 Morin de la Salmonnière (P.), G 155.  
 Morphy (P.), G 18.  
 Mory (M. de), H 185.  
 Mosneron (J.), sieur du Pin, armateur, G 118.  
 Mosnier (J.), H 287, 305.  
 Mosnier de la Valletière (Fr.), G 114, H 287, 327.  
 Motay (Cath.), dame de Treillières, G 24.  
 Motte (J. de la), G 113, H 114.  
 Motte (A. de la), év. de Vannes, G 345.  
 Motte (René de la), chev., sgr de Boisbriant, G 374.  
 Motte-Fouqué (la), G 505.  
 Motte (R. de la) de la Guyonnière, G 179.  
 Moulin de Chevire, G 562, H 226, 336.  
 Moulmier (P.), auditeur à la Ch. des C., G 21.  
 Moussy (J. de), G 521, 545.  
 Moyre (Fr. de), H 287.  
 Muce (J. de la), G 26, 155, 328, H 55, 426.  
 Musillac (J. de), G 328, 335.

- Musse (marquis de la), H 93.  
 Nardi (de), H 459.  
 Navarre (J. de), duchesse de Bretagne, G 102, 402. H 250.  
 Navierre (H de), G 11.  
 Neau (P.), G 13.  
 Negrer (R.), chev., H 54.  
 Nepvouet du Branday, G 583.  
 Neufgermain (J. de), éc., G 118.  
 Neufville (de la), G 422. H 27, 82.  
 Nicolas III, H 19, 71.  
 Nicolas V, pape, G 188. H 459.  
 Nicollon de la Chasseloire, H 304.  
 Nidelet de la Bretonnière, G 17.  
 Noblet de l'Espau, H 422.  
 Noë (de la), éc., G 26, 155, 247. H 223, 357.  
 Normand de la Bagnais, H 429.  
 Noue (Ch. de la), comte du Plessis de Ver, G 248.  
 Omblepied (d'), H 109.  
 Oratoriens de Nantes, G 213, 258. H 436.  
 Oriordan, (Et.), G 19.  
 Orléans (Marg. d'), H 382.  
 Ornant (G. d'), chev., H 4.  
 Otton, év. de Porto, G 1.  
 Padioleau de l'Essart, H 285.  
 Paignon (Séb.), H 304.  
 Paisnot des Marais, H 512.  
 Palierne de la Pinaie, H 287.  
 Pampelune (J. de), H 221.  
 Pantin (Ch.), G 66.  
 Pantin de la Guère, G 27, 603. H 116, 271.  
 Pantin de la Hamelinère (J.), G 248.  
 Pantin de Landemont, H 219.  
 Paris (P. de), H 144.  
 Pas (L. du), s., de Crevy, H 444.  
 Paul II, pape, H 250.  
 Paul III, pape, G 41.  
 Paul V., G 509.  
 Paulmier (Cl.), G 268. H 475.  
 Paveret (G.), H 472.  
 Pé (Cl. du), G 3, 36. H 66.  
 Peillac (l'abbé), G 105.  
 Peillac (de), H 138, 499.  
 Peillac de la Hubaudière, H 62.  
 Pelaud de la Ville-Aubin (J.), éc., G 249.  
 Peloux (G.), chev., H 133.  
 Penhouet (G. de), H 17, 55. G 247.  
 Pénitentes de Nantes, G 60.  
 Penthièvre (M. de), G 345.  
 Penvulso (Fr. de), G 542.  
 Pepin de Belle-Isle, H 253.  
 Perier (M. du), H 136.  
 Perrault d'Ast, G 564.  
 Perrault (P.) de la Chaussée, éc., G 492.  
 Perray (J. du), H 393.  
 Ponné de la Villemestreux (N.), éc., G 259.  
 Perrière (G. de la), H 31.  
 Perrin de la Courbejollière, H 309.  
 Perron (Bern. du), év. de Nantes, G 243.  
 Pérussy (N.), banquier, G 180.  
 Pervanchère (J.), G 30.  
 Petit des Rochettes (A.), G 614.  
 Philippe le Hardi, G 90. H 24.  
 Philippe le Bel, G 90. H 21.  
 Philippe VI de Valois, G 208, 243.  
 Picard de Martel (Cl.), nég., H 443.  
 Picaud (G.), G 88.  
 Pichault, H 475.  
 Pie II, pape, G 40.  
 Pie V, pape, G 96.  
 Pierre de Dreux, duc de B., H 460.  
 Pierre II duc de Bretagne, G 319, 320. H 7, 45, 250, 302, 352, 380, 425, 460.  
 Pigeon (Fr.), H 114.  
 Pigeon des Cléons, H 444.  
 Pillais (J.), éc., H 226.  
 Pinago (M.), dame de Lescren, G 66.  
 Pinczon (G.), G 83.  
 Pinot de la Gaudinai, H 116.  
 Pinson de la Lande (Fr.), éc., G 156.  
 Pinson de Pontbriant, éc., G 11.  
 Pion de Saint-Gilles (J.), sgr du Plessis-Grimaud, G 394.  
 Piolin des Piaces (L.), G 438.  
 Pipand (J.), G 517.  
 Piré (G. de), H 112.  
 Pitard de Ros, H 75.  
 Plantagenet (G.), H 56.  
 Plessis (E. du), G 541. H 51, 91, 98, 304.  
 Plessis (Ch. du), s. de la Bourgonnière, G 248.  
 Plessis de Genouville (L. du), G 337, 612.  
 Plessis de Grenedan (Ch.-M. du), H 194.  
 Plessis (El. du), s. de la Vesquerie, G 394.  
 Plouer (de), H 284, 355.  
 Plumaugat (Fr. de), H 244.  
 Pommerais (de la), H 278, 431.  
 Pommisart (J. de), éc., G 483.  
 Ponceau (A. du), G 104. H 496.  
 Pondavy (Fr.), G 11.  
 Poëze (de la), G 67, 209, 210. H 398.  
 Poher de la Chevallerais, H 285.  
 Poidras de Montrelais, G 224. H 227.  
 Polignac (le cardinal de), H 215.  
 Polmay (Fr. de), rec. de Rouans, G 79.  
 Pont (Hervé du), H 2.  
 Pontchartrain (M. de), G 294.  
 Ponchâteau (Eudes de), H 1, 61, 83.  
 Porcherole (H.), chev., H 46.  
 Porte de la Meilleraie (Ch. de la), G 85, 320.  
 Potier de la Germondais, G 528.  
 Pouez (B. du), éc., G 492.  
 Poulain du Coudray, G 32.  
 Poulain de Gesvres (J.), H 287.  
 Poulain d'Hérédie, H 286.  
 Poulain de Tramain, H 169.  
 Poupart (J.), G 30.  
 Pouzeau (S. du), H 97.  
 Pré (J. du), archid., G 123.  
 Preseau, H 493.  
 Preseau de l'Oiselinière, G 210. H 200, 304.  
 Presse (P. de la), G 14, 283. H 284.  
 Prévost du Florenceau, G 522.  
 Privé (J.), s. des Bignons, G 335.  
 Protestants de Nantes, G 4. H 502.  
 Proust (J.), H 260.  
 Puy du Fou (R. du), baron de Combronge, G 111.  
 Queleneq (H. du), docteur en droit, G 96.  
 Quelo (R.), chev., sgr de Cadouzan, G 229. H 327.  
 Quersy (P. de), s. de la Juliennais, G 335.  
 Quersy (P. de), éc., sgr des Navinaux, G 312.  
 Quillistre (G. de), G 218. H 155, 162.  
 Quiriac, év. de Nantes, G 211. H 150, 154.  
 Quirrissec (Y.), chanoine, G 97.  
 Rabeau de la Pinelais (M.), G 482.  
 Raboceau du Verger, G 464.  
 Racapé (B.), H 126.  
 Ragault de la Hautière, G 244, 463. H 62, 263, 332, 333.  
 Ragueneil (J.), H 22, 23, 116.  
 Raguideau (R.), G 11.  
 Ramée (P.), G 11.  
 Ramée (G. de la), G 34, 257, 259. H 251.  
 Rames (G. des), H 60, 241, 283, 385.  
 Ranlouet (G. de), G 618.  
 Raoul de la Ragottière, H 303.  
 Raquier (Ch.), G 21.  
 Ravenel (Fr. de), G 116. H 437.  
 Regis (B.), G 314.  
 Regnaud de Barres, H 13.  
 Regnier (Fr.), G 20.  
 Regnier de Saint-Lys, H 51.  
 Régnon (B. de), G 55.  
 Regnon de la Gautronnière, H 505.

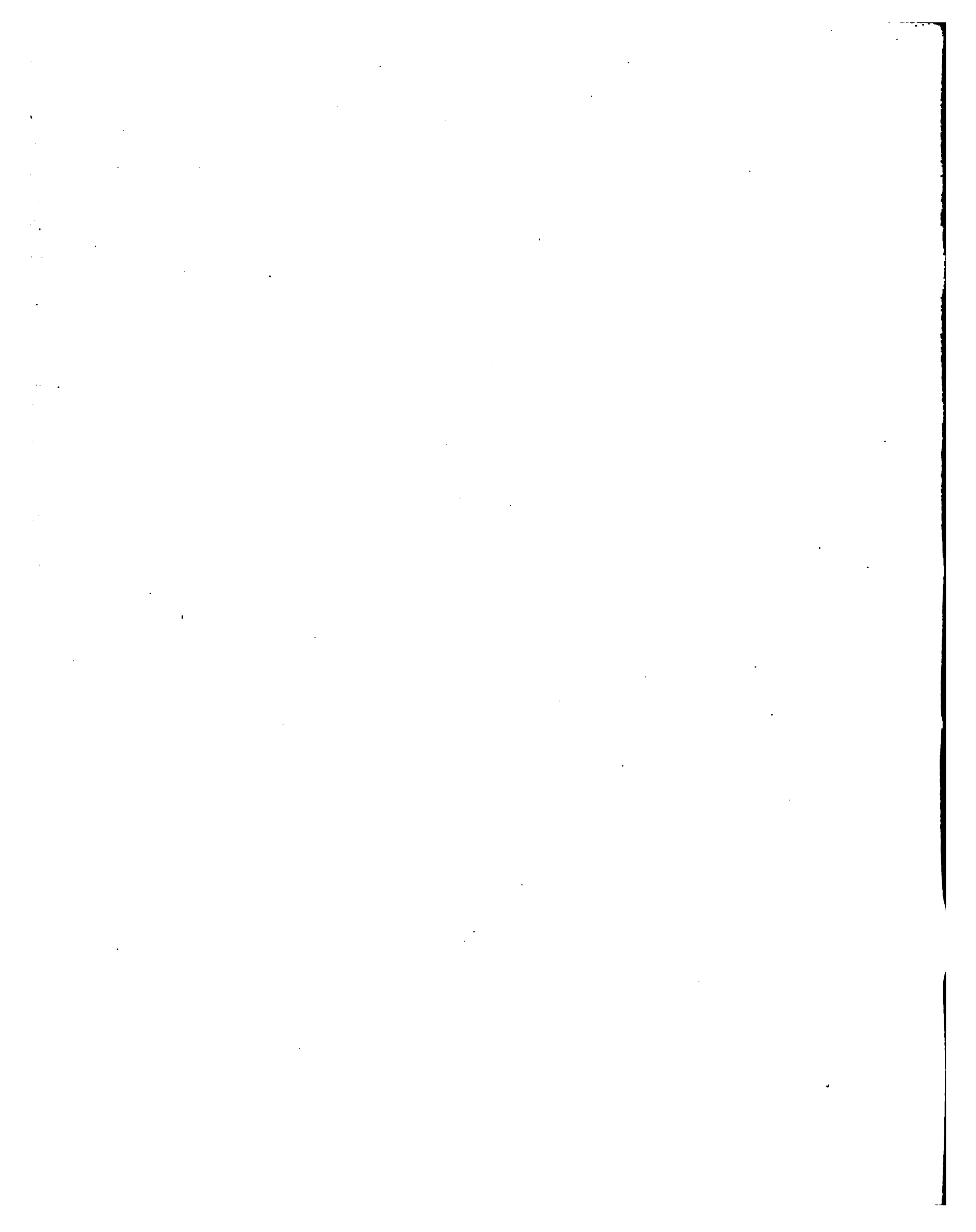
- Religieuses de Plérin, H 502.  
 Religieux de la Merci, G 116.  
 Reliquet (R.), H 257.  
 Renaudin, architecte, G 257. H 442.  
 Rennes (L. de), G 10.  
 Renouard de Drouges (C.), G 315. H 287.  
 Renouard de Villayer, G 546.  
 Restière (R.), G 10.  
 Retau de la Budorière, H 310.  
 Retz (sires de), G 335. H 1, 20, 31, 34, 67, 352.  
 Rezé (sires de), 27, 47, 71, 86.  
 Ribé (A.), gentilhomme verrier, G 16.  
 Richard (Ch.), G 52, 53, 261.  
 Richard de Bretagne, H 29, 479.  
 Richard du Plessis (J.), médecin, G 115, 116, 614. H 240.  
 Richard du Pontreau, H 360.  
 Ridelières (Fr. des), éc., sgr de la Noë-Maufras, G 131, 248, 388. H 515.  
 Rieux (sires de), G 194, 346, 404. H 2, 17, 97, 134, 223, 224, 227, 243, 284, 286, 382, 406, 420, 425.  
 Rigaud (G.), H 86.  
 Rigaud de Mézangé, H 109.  
 Rive (J. de la), G 154.  
 Rivière (J. de la), sgr de la Bouffetière, G 426.  
 Rivière de Vauguérin (A.), sgr de la Grée, G 431.  
 Robard de Béline, G 359.  
 Robert, év. de Nantes, H 20, 56, 59, 71, 75, 132, 136, 206, 361.  
 Robert du Moulin H, éc., G 145, 155, 236, 269, 586. H 239.  
 Robineau-Bertrand, G 394.  
 Roche (J. de la), de l'Épinay, chev., G 91.  
 Roche (A. de la), H 460.  
 Roche-Bernard et Eudes (Josselin de la), H 1, 7, 20, 83.  
 Rochefort (de), G 85, 328, 395, 618. H 2, 7, 34, 86, 133.  
 Roche-Macé (de la), G 339.  
 Roche-Pallièrre (G. de la), G 335.  
 Rocher (A. du), G 34.  
 Rocher (H. du), du Lestier, G 459.  
 Roches (G. des), H 75.  
 Roche Saint-André, (J. de la), chev., H 360.  
 Rodays (A.), éc. sieur de la Hutière, G 20.  
 Rodays de la Monnerie(U), G 220.  
 Rogon (A.), G 225.  
 Rogon (J.) de Beauvois, G 145.  
 Rogon du Coësquet, H 271.  
 Rogue de la Poëze, éc., G 80, 427.  
 Rohan (sires de), H 17, 283.  
 Rohan (Marg. de), H 502.  
 Rohan du Polduc, G 49.  
 Rohan-Soubise (Ch.), G 396.  
 Ronceray (B. de), G 115, 202. H 265.  
 Rondeau (J.), s. de la Rondelière, G 180.  
 Rosmadec (Séb. de), G 331.  
 Rosnyviven (B. de), H 116, 121.  
 Rosset de Fleury, H 64, 65.  
 Rouault (P.), éc., sgr de Trignier, G 129.  
 Rougé (O. de), H 22.  
 Rougé (Bon. de), H 75, 133.  
 Rouillé de la Rivière, H 444.  
 Roulliaie (de la), H 66.  
 Rousseau (L.), G 34.  
 Rousseau de Saint-Aignan, G. 563.  
 Roussel de Janzé (G.), H 113.  
 Roussillon (M. de), G 328. H 480.  
 Rouvres (Math. de), G 11, 116. H 236.  
 Rouxeau (Cath.), G 16.  
 Rouxeau du Bois Chabot (J.), G 11.  
 Rouxeau du Cousteau, H 334.  
 Rouzières (M. des), G 127. H 138, 401.  
 Royer (Ph.) éc., lieutenant gén., G 427.  
 Royer de Montigny, H 435.  
 Ruays de la Guerche (H. de), G 511.  
 Ruvin (G. de), H 4.  
 Ruys (A.), H 284.  
 Sablé (M. de), H 75.  
 Saffré (sires de), G 88, 153, 335, 374, 562. H 33, 59, 206, 212, 366, 368.  
 Saguier de Luigné (H.-R.), G 430.  
 Saint-Aignan (G. de), G 336. H 50, 51.  
 Saint-Amatour (Ph. de), G 24, 247, 328. H 279.  
 Saint-André (G. de), G 243.  
 Saint-Aubin (J. de), G 66, 389.  
 Saint-Domingue (Fr. de), G 14.  
 Sainte-Elisabeth (dames de), G 517. H 311.  
 Saint-Gabriel (A. de), G 75, 116.  
 Saint-Germain (R. de), chev., sgr de Renac, G 438.  
 Saint-Gilles (J. de), G 146, 275, 310. H 355.  
 Saint-Mars (Hemery de), H 86.  
 Saint-Marsal (Ant. de), H 205.  
 Saint-Martin (de), G 36, 448.  
 Saint-Pern (de), G 339. H 57, 244.  
 Saint-Philbert (O. de), H 74.  
 Saisy du Baing, G 485.  
 Salines (G. des), H 46.  
 Salins (G. de), chev., H 26.  
 Salomon de Bréafort, H 287.  
 Santo-Domingo (J. de), H 284.  
 Sarcus, H 127.  
 Sarrebourg du Larry, H 8.  
 Sauvage (T.), H 206, 391.  
 Sauvaget de Talhouet (P.), H 231.  
 Sauvaget (T.), baron de Retz, H 71.  
 Sauvaget de la Salle, G 249.  
 Sauvaing de la Thébaudière, G 336.  
 Sauzay (H. du), H 483.  
 Savary de Donges, H 132.  
 Savary de Mauléon, H 24.  
 Savonnières (Fr. de), H 362.  
 Sécillon (de), G 394. H 431.  
 Scheult (R.), arch., H 179.  
 Seigne (J. de), sgr de Thouaré, G 24. H 325.  
 Seillons (Fr. de), G 486. H 284.  
 Sens (M. du), G 320.  
 Serrant (M. de), H 69, 304.  
 Servien (A.), G 113.  
 Sesmaisons (Chr. de), éc., G 9, 22, 24, 32, 103, 116, 131-132, 201. H 34, 57, 162.  
 Sesmaisons (G. de), éc., sgr de la Gergaudière, G 167.  
 Sesmaisons (Ch. de) de la Sauzinière, G 114, 173.  
 Sévérac (Pierre de), H 4.  
 Sévigné (de), sgr des Rochers, G 145, 310, 336. H 256, 283.  
 Simon du Boisjolly, H 258.  
 Simon des Censives, éc., H 354.  
 Simon de Creil, G 163.  
 Simon de Créviac, H 497.  
 Simon d'Er, chev., H 8.  
 Simon de la Follette, G 467.  
 Simon du Bois-Regnault, G 222.  
 Simonnot de Choiseau, H 158.  
 Sion (de), H 1, 40, 46, 75, 86, 112, 113.  
 Sixte IV, pape, H 380.  
 Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, H 504.  
 Sorin (Jean) de la Ferrière, H 228, 260.  
 Souchu de Beauvais, G 17.  
 Souffrant (J.), G 10.  
 Soubigaray (L.), G 19.  
 Soulastré (Dom.), H 201, 202.  
 Souvaing (G.), G 234.  
 Spadine (J.) de la Nicollière, G 258, 466. H 162.  
 Spinole (Conrad), H 321.  
 Stapleton (J. de), chev., comte de Trèves, G 126, 134. H 136.  
 Sulpiciens, G 290.  
 Tabiet (J.) de la Porcherie, G 374, 494.  
 Talansac (de), G 129, 222. H 441.  
 Talguern (R.), G 542.  
 Talhouet (R. de), H 16.  
 Tassé du Pont (M.), G 204.  
 Taverne (M.), G 32.  
 Téhillac (J. de), G 145, 316. H 441.  
 Terrisse (J.), écuyer, G 4.  
 Tertre (R. du), G 24, 494. H 137.  
 Teton du Margat, éc., H 304.

- Thémines (Mar. de), G 85.  
 Thierry de la Prévalais, H 356.  
 Thoinnet (P.), maire d'Ancenis, G 3.  
 Thoret (A.) de la Morhonnière, G 116.  
 Thouars (G. de), H 57, 86, 478.  
 Tiercent (J. du), éc., G 1.  
 Tollenare (Ve de), H 409.  
 Toublanc de la Bouvardière (Claude), H 228.  
 Touche (de la), éc., G 32, 111, 247, 258, 347, 448, 541, 618.  
 H 4, 44, 50, 265.  
 Tour (H. de la), H 383.  
 Tournemine (R.), H 71.  
 Tournemine (R. de), G 328, 539, 561. H 298, 409.  
 Touzelin, G 11, 21, 91.  
 Touzelin de la Bonnetière et de la Barre (M.), G 182, 187, 329, 479.  
 Trécesson (J. de), G 180.  
 Trégouet (P. de), éc., G 10, 22, 47, 133.  
 Tréhan (J.), H 86.  
 Trémeneuc (Nic. de), G 226.  
 Trémouille (J. de la), H 381, 382.  
 Tressay (du), H 185, 236, 368.  
 Trevelec (de), G 219, 373, 394.  
 Triberge (J.), G 20.  
 Tribouille (Fr. de la), G 526. H 303.  
 Trinitaires de Beauvoir, H 54.  
 Trochu (Cath.), H 181.  
 Trochu de la Nobilière, G 262.  
 Troyes (Bonne de), G 260.  
 Tullaie (S. de la), G 114, 157, 252, 259, 314, 316. H 53, 172, 271.  
 Turpin de Crissé de Sanzay, G 1, 2, 465, 564. H 511.  
 Ursulines, G 29, 60, 258. H 61, 311, 332.  
 Urvoy de Lorière, G 501.  
 Urvoy de la Touche, H 279.  
 Ust (Olivier d'), H 296.  
 Val (P. du), H 31, 116.  
 Valeille (G.), éc., H 231.  
 Valleton (J.), G 15, 131, 573.  
 Vallin (R.), G 22, 118.  
 Vamberchem (Th.), G 19.  
 Vanden Busche, G 474.  
 Varades (Brient de), H 26, 153.  
 Vassault (B. de), éc., G 33.  
 Vau (G. du), s. de la Porcherie, G 133.  
 Vauconleurs (Fr. de), G 165.  
 Vaudrey (G. de), chev., sgr de Saint-Phalle, G 335.  
 Vaugour (R. de la), marquis de Vieillevigne, G 145.  
 Vau-Richard, H 283.  
 Vaux (Th. des), H 225.  
 Vay (de), G 20, 336, 496, 499. H 7, 436.  
 Vedier, H 289.  
 Vénier (Fr.), éc., H 28.  
 Verdilles, H 470.  
 Verger (J. du), G 297, 539, 564. H 296, 435.  
 Vern (G. de), év. de Nantes, G 226, 561. H 150.  
 Vernay (H. de), H 109.  
 Vertamon (l'abbé de), G 141.  
 Veruz (J. de), H 128.  
 Viau (H.), H 97.  
 Viau de la Civellière, H 179, 408.  
 Viau du Clairay, H 266.  
 Viesque (J. de), G 335, 336. H 138, 238.  
 Vigier (D.) év. de Nantes, G 4, 21, 96, 97, 113, 142, 186, 618.  
 H 75, 109, 129, 256.  
 Vigneau (P. du), G 99.  
 Vigneu (Ph. de), H 59, 60.  
 Villaine (G.), s. du Pinier, G 127.  
 Villaine, s. de Champcartier (L. de), G 354.  
 Ville (J. de la), G 10, 588. H 89.  
 Ville-Eon (de la), G 561. H 39.  
 Villiers (R. de), H 352, 362.  
 Vincent Ferrier (S.), G 47.  
 Vioreau (G. de), G 21.  
 Virée (G. de la) éc., H 11.  
 Visitandines, G 60, 214, 258.  
 Vitré (de), H 86, 113.  
 Vivant (G.), G 24.  
 Vivant (Fr. de), G 17.  
 Vizé (P. de), H 180.  
 Volvire (H. de), H 2, 91, 101.  
 Vritz (Ch. de), H 75.  
 Witvoet (Th.), G 24.









# Département de la Loire-Inférieure

## INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

### SÉRIE H. SUPPLÉMENT

#### Aumôneries, Léproseries et Hôpitaux généraux

##### AUMÔNERIE D'ANCENIS

H 517. — A 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1315-1688.** — Titres de fondation, de création et de confirmation. — Extrait du testament de Geoffroy, baron d'Ancenis, portant établissement d'une aumônerie à Ancenis, au moyen d'une rente de 100 livres, assise sur le devoir de Loire, avec un droit d'usage dans les bois des Roncerais, en Varades (1297), inséré dans l'acte de ratification de son fils de 1315. — Lettres patentes du roi Louis XIV, érigeant l'aumônerie en hôpital général (1687) ; — arrêts du Parlement de Bretagne et de la Chambre des Comptes ordonnant l'enregistrement.

H 518. — B 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1667-1775.** — Dons et legs, contrats d'acquisition et de vente. — Actes de donation se rapportant à un clos de vigne aux Aveneaux et à diverses maisons à Ancenis, souscrits par P. Pouillet de la Grée (1687), Renée Mesnard (1682), veuve Rousseau, Jean Baudouin, marchand à Ancenis (1696) ; — autres actes de donation concer-

nant une rente de 240 livres constituée sur le Clergé de France par la veuve Gérard de Sarcey (1710) ; — d'une rente de 100 livres par Françoise de Boislève, dame de Landemont, veuve de François de la Bourdonnaie, seigneur de Liré et de la Turmelière, puis épouse de Toussaint de Cornulier, marquis de Château-Fromont, pour deux pauvres, l'un de Drain, l'autre de Landemont, qui auront chacun un lit (1727) ; — une rente de 150 livres constituée par Toussaint de Cornulier, marquis de Château-Fromont, et Sainte de Cornulier, son épouse, pour la fondation d'un lit en faveur de l'une des cinq paroisses d'Anetz, de la Rouxière, de Saint-Herblon, de Montrelais et de Saint-Sauveur (1775).

H 519. — B 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1692-1769.** — Titres de propriété. — Déclaration du temporel de l'hôpital d'Ancenis (1692) ; — contrats d'acquisition de cinq petits logis voisins de l'hôpital ; de trois autres maisons appartenantes à Yves Esnou et à Michel Chauveau ; — rétrocession aux Hospitalières de cinq petits logis pour édifier leur communauté (1697) ; — arrentement des bâtiments des Hospitalières après leur dissolution, consenti au sieur Thoynet par le bu-

reau des Directeurs (1780) ; — baux à ferme de diverses maisons sises à Ancenis et d'un pré sis en Saint-Géréon.

H 520. — B 3. (Cahiers.) — 30 feuillets papier.

**1550-1561.** — Arrentements. — Cahiers des baillees à rente des terrains voisins de l'enclos de l'aumônerie à M. Chesné, J. Mezangé, Jean Crybleau, V. Esnault, M. Menuau, G. Perrouin, R. Hachon, Ph. Rouxeau, et Fr. Chesnu.

H 521. — B 4. (Cahiers.) — 62 feuillets papier.

**1315-1561.** — Cartulaire ou livre de remembrance contenant transcription de l'acte de ratification de l'aumônerie de 1315, des reconnaissances et des constitutions de rentes sur des maisons d'Ancenis, sur les Roncerais de Varades. — Arrentements à R. Hachon (1561), et autres de trois terrains vagues voisins de l'hôpital.

H 522. — B 5. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1507-1767.** — Rentes. — Titres des rentes foncières et hypothécaires assises sur la tenue des Roncerais en Varades, sur le domaine de Saint-Philbert en Ligné, sur Elie Jacquemin, Michel Joubert, Jean Testard, M. Paullart, Jul. Godard, Et. Bourgeaud et autres ; — contrats, aveux, reconnaissances, procédures contre François Rozier, seigneur de Saint-Philbert, en Ligné (1507), débiteur d'une rente de 30 sous.

H 523. — B 6. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1691-1783.** — Titres des rentes constituées au profit de l'hôpital d'Ancenis sur Jean Marchant (1621) ; François Martineau de Grée (1719), Pierre Duvau de Lisle (1719) ; la veuve Perrineau (1747), le baron d'Ancenis, les États de Bretagne, la ville d'Ancenis, la fabrique de Saint-Pierre, Jacques Davy (1779), Eug. de Ghaisne de Bourmont (1758).

H 524. — B 7. (Cahiers.) — 24 feuillets, papier.

**1675-1746.** — Rentes. — Mémoire et sommier de rentes dues à l'hôpital.

H 525. — B 8. (Registre.) — Petit in-f° ; 141 feuillets, papier.

**1691-1760.** — Recueil contenant divers renseignements : état descriptif des domaines et rentes apparten-

nants à l'hôpital d'Ancenis, signalant : un canton de terre près la métairie de Grandchamp, paroisse d'Ancenis ; — un canton de terre labourable près le domaine du Bois-Jauny, paroisse d'Ancenis ; — un petit pré, près Saint-Géréon ; — un canton de pré, paroisse d'Anetz, donné à l'hôpital par René Papin ; — la moitié d'une maison rue du Pontreau à Ancenis ; — un sommier des rentes foncières en indiquant les débiteurs et leur origine, et un sommier des rentes constituées.

H 526. — C 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1547-1765.** — Titres ecclésiastiques. — Acte de consécration de l'autel et de la chapelle érigés par le sire de Rieux en l'honneur de Notre-Dame, par l'évêque Gilles de Gands (1551, mai). — Quittances de sommes diverses payées au chapelain de l'aumônerie pour service de messes ; — fondation de trois messes en la chapelle Gauvain, dite l'oratoire Notre-Dame (1693) ; — permissions de l'évêché de célébrer certains offices en la chapelle de l'hôpital.

H 527. — D 1. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

**1693-1774.** — Inventaires des titres déposés dans les archives.

H 528. — E 1. (Registre.) — Petit in-f° ; 171 feuillets, papier.

**1690-1761.** — Délibérations. — Livre des délibérations du bureau des Directeurs de l'hôpital général d'Ancenis concernant les attributions des visiteurs (2) ; — les démarches à faire pour l'obtention des lettres patentes (7) ; — l'acceptation de la donation Rondet (16) ; — la part de profit attribuée aux pauvres dans leur travail (21) ; — la collocation des fonds ; — les admissions des pauvres après cinq ans de résidence à Ancenis (44) ; — arrêt sur la présidence du bureau qui est attribuée aux juges de la baronnie (1745) ; règlement d'ordre intérieur (1749) — remboursements des contrats de constitution.

H 529. — E 2. (Registre.) — Petit in-f° ; 95 feuillets, papier.

**1761-1795.** — Livre des délibérations du bureau des Directeurs contenant des résolutions sur un délai accordé aux sieurs J. Luneau de la Grasserie et Santo-Domingo, débiteurs envers les pauvres (1) ; — le remboursement d'une rente foncière par G. Planchenault et J. Souffrant (1) ; — le renvoi du jardinier (2) ; — l'ac-

quisition de 40 lits (6) ; — l'acceptation du don de 2.000 livres fait par l'abbé Dupont, curé de Saint-Herblon (31) ; — l'acceptation des sommes abandonnées par Anne Papin, Marie Dupont et leurs compagnes (73-77) ; — la concession d'un terrain à M. Lexuziat pour y bâtir un collège dont la propriété reviendra à l'hôpital (84) ; — l'admission de plusieurs pensionnaires ; etc.

H 530. — E 8. (Cahier.) — 17 feuillets, papier.

**1763-1799.** — Livre des délibérations contenant des décisions sur l'exclusion des malades incurables (1) ; — l'exemption de casernement prétendue par les Administrateurs (1) ; — l'acceptation d'un legs de 2.000 livres par M<sup>lle</sup> Lecomte (2) ; — l'opposition du curé à la célébration de l'office des Jeudi et Vendredi saints (3) ; — la construction d'une nouvelle pharmacie (4) ; — le traitement des malades du régiment de Conti (9) ; — les revendications de la municipalité sur la direction de l'hôpital, en 1790 (13) ; etc.

H 531. — E 4. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 4 pièces et 36 feuil. pap.

**1537-1572.** — Comptabilité et administration. — Sentence du sénéchal d'Ancenis instituant deux commissaires laïques et enlevant la gestion des deniers des pauvres à l'aumônier (1537) ; — sommation à l'administrateur laïque d'avoir à rendre compte de sa gestion et à produire les titres de fondation (1548) ; — ordonnances de paiement sur requêtes d'ouvriers et de fournisseurs ; — comptes de recettes et de dépenses de 1569 à 1572.

H 532. — E 5. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1633-1661.** — Comptes de recettes et de dépenses montant, pour les années 1639-1641 : recettes, 978 livres, 9 sous ; dépenses, 950 livres, 4 sous. — 1677 : recettes, 819 livres, 16 sous ; dépenses, 588 livres, 2 sous.

H 533. — E 6. (Cahiers.) — 16 pièces, papier.

**1661-1694.** — Comptes de recettes et de dépenses du receveur de l'hôpital montant, pour les années 1690 octobre, 1691 juillet : recettes, 1902 livres, 19 sous, 2 deniers ; dépenses, 1933 livres, 15 sous.

H 534. — E 7. (Cahiers.) — 12 pièces, papier.

**1699-1750.** — Comptes des recettes et dépenses du receveur de l'hôpital-montant, pour les années août 1746, août 1747 : recette, 3,609 livres ; dépense, 3,583 livres.

H 535. — E 8. (Cahiers.) — 21 pièces, papier.

**1750-1790.** — Comptes de recettes et dépenses du receveur de l'hôpital, montant pour les années août 1760 à juillet 1762 : recette, 8,968 livres ; dépense, 7,774 livres. — Année 1789 : recette, 16,089 livres ; dépense, 19,966 livres.

H 536. — E 9. (Registre.) — 75 feuillets, papier.

**1681-1698.** — Livre d'acquit des rentes dues à l'hôpital d'Ancenis.

H 537. — G 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1722-1757.** — Bureau de charité de la paroisse d'Ancenis. — Don de plusieurs rentes par Louise Oger, veuve P. Boucher, sieur du Bois-Bouteiller, avocat (1722) ; — transaction portant à 48 livres la rente à servir sur l'île-Cotton, conclue entre les prêtres directeurs de la bourse de la charité d'Ancenis, et M<sup>lle</sup> Marie Dupont, directrice et économme, et ses héritiers (1728) ; — consultation favorable au paiement de la dite rente (1757).

H 538. — G 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1660-1718.** — Communauté des Hospitalières attachées au service de l'hôpital. — Traité passé entre les dames Julienne Martineau, Anne Guibourg, Jeanne Lemée, Françoise Lemerrier, Charlotte Brunetière et Anne Viau (1680) ; — demande à l'évêque aux fins d'être autorisées à vivre en communauté, et renvoi au Roi (1685) ; — remise du droit d'indemnité dû pour leur maison par le baron d'Ancenis, Armand de Béthune, duc de Charost (1686) ; — donation de l'hôtellerie des *Trois-Rois* par Julienne Martineau, la supérieure, pour agrandir la maison (1685) ; — reconnaissance du titre de fondatrice pour la baronne Marie Fouquet, portant que la nouvelle institution des hospitalières s'est formée sous l'inspiration de cette dame (1689) ; — fondation d'un salut et d'une grand-messe par Raoul Lemée, échevin de Rennes, et son épouse, par un don de 37 livres de rente constituée (1708) ; — acquisition de deux petits logis appartenants à Julien Brieux de la Noë (1697) ; — procès-verbal de l'état de la chapelle des Hospitalières (1718).

H 539. — G 3. (Cahier.) — 25 feuillets, papier.

**1663-1734.** — Recueil général contenant un état des papiers de la communauté des Hospitalières rela-

tant les actes d'association, les traités, les contrats de constitution, les fondations de messes et la cérémonie de la bénédiction de la chapelle, en 1718.

H 540. — G 4. (Cahier.) — 38 feuillets, papier.

**1688-1774.** — Recueil contenant les actes de réception des sœurs, la mention des sommes versées par chacune pour sa pension, les délibérations sur la dissolution de la société des Hospitalières.

H 541. — G 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1698-1786.** — Contrats de constitution de plusieurs rentes souscrits en faveur des Hospitalières par la veuve J. Challet (1698) ; Joseph Pauvert, métayer à Chappe, en Mezangé (1719) ; par Jeanne Espinay, veuve Cherbonnier (1727) ; attournances, procédures.

H 542. — G 6. (Registre.) — Petit in-<sup>fo</sup> ; 107 feuillets, papier.

**1738-1774.** — Livre de comptabilité contenant la recette des rentes payées aux Hospitalières par les débiteurs, et des pensions par les personnes logées dans l'intérieur de la maison.

H 543. — G 7. (Liasse.) — 11 pièces, papiers.

**1773-1775.** — Contentieux. — Mémoires, consultations sur la question de la suppression de la communauté, sur l'interprétation du contrat primitif d'association ; et accord conclu entre l'hôpital et les sœurs lors de la dissolution. Inventaire de titres.

H 544. — G 8. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1764.** — Mendicité. — Réponse aux questions contenues dans la lettre écrite de la part du Roi aux évêques du Royaume à propos des dépôts de mendiants.

H 545. — G 9. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1780-1785.** — Pièces diverses. — Instructions et règlements de l'hospice de la Charité de Paris. — Règlement général des hôpitaux militaires ; — règlement fixant les retenues à faire sur les appointements des individus traités dans les hôpitaux de la Marine.

#### HÔPITAL DE BLAIN

H 546. — A 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1672-1787.** — Actes de fondation. — Lettres

patentes de confirmation des rois Louis XIV et Louis XVI portant ratification du testament de Marguerite de Rohan et de sa donation d'une maison sise au village de la Vigne, à Blain (1672) ; — du don de la maison du Bottier avec le cimetière des Protestants qui en dépendait, consenti par le Roi (1696) ; — du don de la maison du Chapeau-Rouge par le duc de Rohan (1726), le tout situé dans la banlieue de Blain ; — et ratification des traités conclus avec les congrégations de Saint-Thomas de Villeneuve (1728) et du Saint-Esprit de Plérin (1778) ; actes qui sont annexés aux dites lettres royales.

H 547. — B 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

**1714-1776.** — Dons et legs. Acquisitions et aliénations. — Actes de donation : 1° par le duc de Rohan de la maison du Chapeau-Rouge, sise sur les pavés du château de Blain (1726), qu'il avait acquise par retrait féodal sur le sieur Leroy de Prévile, auquel sont annexés les titres de propriété et l'accord conclu avec les anciens propriétaires (1714-1727) ; — 2° par Gillette Brossaud, de 72 livres de capital (1729) ; — 3° par le sieur Garder de Saint-Domingue, de la somme de 300 livres ; — 4° par M. Le Sénéchal, de ses meubles (1729) ; — 5° par Jeanne Cocaud de la Poupais, de 800 livres et de ses meubles (1768) ; — 6° par l'évêque de Nantes, du produit des dispenses de consanguinité accordées à Blain (1776).

H 548. — B 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1733-1786.** — Titres de rentes à recevoir. — Contrats de constitution et de reconnaissance relatifs à des rentes dues par la veuve Blandin, soit 10 livres ; — par Th. Chery, 5 livres ; — par le duc de Saint-Simon, 200 livres ; — par la veuve Brard, 15 livres ; — par Pierre Miette, 14 livres, 15 sous. — Correspondance des débiteurs.

H 549. — B 3. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1748-1786.** — Immeubles. — Baux à ferme de maisons, de prés et de divers héritages situés en ville et dans les villages du Bottier, du Pavé et de l'Emion, loués par les sieurs Mercier, Guérin, Meunier et Mahé.

H 550. — C 1. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

**1753-1786.** — Titres ecclésiastiques. — Réunion de bénéfices ecclésiastiques. Mémoires, requêtes, délibérations et instances adressés par le bureau de

l'hôpital à l'Évêque de Nantes, rappelant la fondation de M<sup>lle</sup> Cocaud, la nécessité d'instruire la jeunesse et l'absence de toute école, sollicitant la réunion des 4 bénéfices ecclésiastiques nommés la Trinité, les Petits Gués, Notre-Dame-des-Vertus et Notre-Dame-de-la-Fontaine; enquête de *commodo et incommodo*, conclusions du promoteur de l'Évêché, décret épiscopal de réunion (1772); enregistrement au Parlement de Rennes; — quittances des décimes payés à la caisse diocésaine et comptes de gestion du temporel.

H 551. — E 1. (Registre.) — 78 feuillets, papier.

**1696-1791.** — Livre des délibérations du bureau de l'hôpital de Blain contenant dans les premiers feuillets, en copie, la donation du Bottier (1696); — le mandement du Roi à la Chambre des Comptes d'enregistrer (1698); — l'acquêt de l'immeuble du Chapeau-Rouge et les ratifications du contrat (1724), avec le don du duc Louis de Rohan-Chabot fait en vue d'entretenir deux sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve (1726-1727); — la procuration de la Supérieure générale desdites sœurs à Mauricette-Renée Le Pape avec pouvoir de traiter et de gérer toutes sortes de biens (1725); — acceptation par le général de la paroisse des deux donations ci-dessus (1727); traité conclu avec la représentante de la Société des Sœurs de Saint-Thomas réglant les conditions de l'entretien des deux filles servantes des pauvres et leurs obligations (1728); — nomination des membres du premier bureau par le duc de Rohan (1728); — consentement de Rolland Cocaud de la Marsollais, sénéchal du marquisat de Blain, et des autres héritiers de Jean Cocaud de la Ville-au-Duc à la cession du Bottier (1727); — réception des sœurs (1729); — délibérations du bureau relatives à l'ouverture d'une école sous la direction de Marie Duclos (1729); — le choix de M. Rolland de Lisle pour économiste (1730); — la fondation, en la chapelle de l'hôpital, de 15 messes par M<sup>lle</sup> Cocaud de la Poupais (1735); — la constitution par la même de 1.500 livres de capital sur les États de Bretagne pour acquitter les frais d'union de bénéfices qu'on sollicite en faveur de la création d'une charge de maître d'école (1765); — la collocation de 2,400 livres sur la caisse du Clergé de France (1775); — la détresse de l'hôpital et les moyens d'y remédier (1778); — le bail à ferme des terres du Chapeau-Rouge; — la proposition d'appeler les sœurs de Plérin au gouvernement de l'hôpital et le traité convenu avec elles (1778); — la conversion de l'hôpital en un bureau d'assistance à domicile; — ordonnance approbative de l'Évêque; — réception des nouvelles sœurs; — état de situation duquel il

résulte que les revenus s'élèvent à 978 livres et les charges à 730 livres (1778); — vérification de comptabilité signée par l'Évêque au cours de sa visite (1774); — augmentation de pension des sœurs portée à 120 livres par le duc de Rohan (1780); lettres de confirmation octroyées par le Roi, en 1787, rappelant tous les actes essentiels des archives, y compris le testament de Marguerite duchesse de Rohan, de 1672; — acte du don de 10.000 livres par le duc de Rohan, Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot (1787); — nomination de l'abbé Louis Harly en qualité de régent de l'école de charité de Blain (1789).

H 552. — E 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1776.** — Bâtimens. — Procès-verbaux des réparations à faire.

H 553. — E 3. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1763-1796.** — Personnel. — Lettres du duc de Rohan portant nomination de MM. Cocaud, sieur de la Ville-au-Duc, Frémont, Cocaud, sieur de la Gracinais, et de M. l'abbé Audrain, curé de la paroisse de Blain, en qualité d'administrateurs de l'hôpital de Blain.

H 554. — F 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1776-1796.** — Personnel des sœurs. — Remontrances et requêtes à l'Évêque du diocèse de Nantes sur l'opportunité de convertir l'hôpital en une *Maison de charité*; — conclusions du Promoteur de l'Évêché; — délibérations du bureau des pauvres; — traité avec la congrégation des sœurs du Saint-Esprit de Plérin (1778); — conventions spéciales arrêtées avec les trois sœurs envoyées à Blain sur la gestion des ressources de la maison.

H 555. — F 2. (Liasse.) — 2 cahiers et 8 pièces, papier.

**1780-1778.** — Livre de signalement des soldats entrés, morts ou sortis. — Instructions du Commissaire de la Marine à Brest. — Bon de 200 livres offert pour recevoir deux enfants pendant six ans.

H 556. — E 4. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1754-1796.** — Comptes en charge et décharge des recettes et dépenses de l'hôpital. — 1763-64, charge, 1,545 livres; décharge, 1,256 livres. — 1785-1788, charge, 7,159 livres; décharge, 7,417 livres.

H 557. — E 5. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1799-1799.** — Inventaire des meubles et objets mobiliers appartenants à l'hôpital.

AUMÔNERIE ET HÔPITAL DE BOURGNEUF<sup>1</sup>

H 558. — A 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1710-1771.** — Hôpital Général de la ville de Bourgneuf. — Délibération du général de la paroisse portant acceptation de divers legs faits en vue de contribuer à l'établissement d'un hôpital général; — traité avec la duchesse de Retz, consentement de l'évêque; — lettres patentes du roi Louis XIV portant établissement de l'hôpital et règlement en 41 articles pour la direction de la maison (1712); — arrêt d'enregistrement à la Cour du Parlement de Bretagne (1713); et à la Chambre des Comptes (1722); — procès-verbal de consistance de l'emplacement et clôture de l'immeuble dressé par un commissaire de la Chambre des Comptes; — lettres patentes de confirmation du roi Louis XV (1770); — arrêt du Parlement portant permission d'acquérir; et enregistrement au siège de la châtellenie de Bourgneuf.

H 559. — B 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

**1699-1771.** — Titres des dons et legs faits par la famille Ernaud de Bourgneuf. — Actes relatifs aux trois maisons et jardins acquis par Luc Ernaud, rue du Pont-Edelin, en 1710, et sur lesquels fut élevé le bâtiment de l'hôpital. Remise du droit d'indemnité par la duchesse de Lesdiguières, dame de Retz; traité avec la même dame rappelant tous les efforts des bienfaiteurs pour parvenir à cette fondation et assurant la conservation de ses droits de patronage et de seigneurie (1710). — Donation de Marie Ernaud, veuve Neprouet de la

1. Fondation de Gérard de Machecoul et d'Aliénor de Thouars, en 1306. Les titres originaux sont perdus; le fait s'établit au moyen de copies annexées aux procédures soutenues par l'Hôpital-Général contre les Cordeliers de Bourgneuf chargés par leur acte de fondation du service de cet établissement. Il ressort de ce procès que leurs bienfaiteurs les obligèrent à construire une aumônerie pour 15 pauvres, deux maisons l'une pour les pauvres femmes en gésine, l'autre pour le logement de l'aumônier parce qu'ils leur donnèrent pour cette destination 900 aires de marais et 50 hommées de pré (1306); — que plus tard, en 1337, ils leur donnèrent encore, dans l'île de Bouin, des héritages estimés 120 livres de rente, volontés qui furent confirmées par bulle du pape Jean XXII, par chartes de Jean III et Jean IV, ducs de Bretagne, et par un accord avec Jean de Craon (1427).

Breille, comprenant une maison (1721); consentement de ses héritiers. — Testaments de Claire Ernaud, comprenant un don de meubles et de 1300 livres en argent (1735); — de Marguerite Ernaud, comprenant un don de 300 livres et des meubles (1748). — Donation par Françoise Ernaud, veuve Reinach, d'une maison en ruines (1750); — par Elisabeth Ernaud, de meubles et de pièces d'argenterie (1761); — par Marie-Anastase Ernaud, du pré Paty qu'elle avait acquis suivant contrats annexés (1771).

H 560. — B 2. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

**1659-1746.** — Titres des dons et legs provenant des bienfaiteurs dont les noms suivent: Gallot, prêtre, recteur de Saint-Mars-de-Coutais, des ornements et vases sacrés, 1,600 livres de capital, arrérages d'une pension et d'une rente de 100 livres échus au jour de sa mort, le tout en faveur des malades de la paroisse de Saint-Mars-de-Coutais (1713); — Julienne Charon, veuve Rocquand, un logis avec jardin près l'étier du Pont-Edelin (1713); — Pierre Jahan, capitaine de vaisseau; et Adrienne Dudoit, 40 livres de rente foncière, le pré des Grandes-Baires et un bossis de terre au fief de Bois (1718); — Honoré Rouxeau, 14 aires de marais salants aux salines Perraux et Rousseau (1718); — le sieur Amoureux du Marais, 500 livres que contestèrent ses héritiers (1722); — Perrine Dorré, veuve E. Chollet de Belfond, écuyer; Yves Bazillais, greffier en chef de la Chambre des Comptes, veuf de Laurence Dorré et Jacqueline Dorré, 5 aires de marais au Puimain, et un boisseau et demi de froment sur un journal de la tenue des Tombes, en Saint-Cyr-de-Bourgneuf, près le bois de la Motte (1727); — l'abbé Richer, ses meubles et créances (1730); — Hubin de la Geoffrairie, docteur en médecine, constitut de 4,280 livres, les trois quarts du produit de ses fermes, et de la vente de ses meubles; — contestation soulevée par ses héritiers (1731).

H 561. — B 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

**1694-1771.** — Testaments, contrats, titres divers concernant les dons et legs consentis par les bienfaiteurs dont les noms suivent: Marie-Anne Verré des Poislins, 200 livres de rente sur la Bigotière, en la paroisse de Saint-Mesme; — Catherine Robard, 14 aires de marais, une boisselée de terre, la vigne du Château-Gaillard, 7 quarteaux et 2 boisseaux de froment de rente (1733); — l'abbé Joseph Racine, abbé de Saint-Marcien d'Auxerre, et prieur de Saint-Laurent de Bourgneuf, 500 livres à toucher pendant 50 ans, termes qui furent payés

d'abord par la marquise d'Ampuse, puis par les héritiers de Michelle Racine, épouse de Mathieu Groust, chevalier (1735); — Charles-Louis Robert du Moulin-Henriet, archidiacre de Nantes, 500 livres pour compléter un autre don en faveur des anciennes sœurs de l'hôpital général de Nantes (1746); — Marguerite Blin, ses meubles (1748), Adrienne Verré des Poislines, supérieure de l'hôpital général, le pré de Milpé contenant 3 journaux (1761).

H 562. — B 4. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

**1599-1757.** — Titres du legs de l'abbé Arot de Landavran, chanoine de Vitré, titulaire du bénéfice des Brissons, comprenant 9 journaux et deux boisselées de terre, 15 aires de marais salants, 65 livres 12 sous de rente foncière, et 6 boisseaux de froment de rente. Contrats de partage, d'acquisition, et aveux de ces héritages qui provenaient des familles Chiron, Brisson et Pinet. — Correspondance dudit chanoine avec les procureurs chargés de ses intérêts.

H 563. — B 5. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1698-1783.** — Acquisitions. — Titres de propriété d'une maison sise en face l'hôpital, de maisons sises rue du Pont-Edelin et au Bas-Chemin acquises des Bureau et des Godet, en 1760; d'un jardin et d'un emplacement de maison, nommée Versailles, sur le chemin de Beau-Séjour; — de plusieurs pièces de terre sises près de l'emplacement de la chapelle Saint-Laurent et de la croix de Notre-Dame-de-Bon-Port. — Contrats d'acquisition, d'arrentement, franchissement de rente, procès-verbal d'état de lieux, de prise de possession et transactions. Accord entre le procureur fiscal de la châtellenie de Bourgneuf, les administrateurs de l'hôpital, R. Montaudouin de la Clartière et Louis du Tressay, propriétaires voisins, sur le déplacement d'un chemin allant de la grange de la seigneurie à Bourgneuf, qu'ils abandonnent pour le faire passer sur la chaussée de l'étang (1783).

H 564. — B 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

**1733-1765.** — Déclarations féodales. — Aveux rendus par les administrateurs à la baronnie de Bouin pour les terres et salines sises dans sa mouvance; — et à la seigneurie de Saint-Mars de-Coutais pour le temporel de la chapellenie des Couëtis comprenant une maison et une rente foncière de 34 boisseaux de seigle; — à la seigneurie du Bois des Tréhans pour la métairie de la Boutinarderie, paroisse du Clion; — à la seigneu-

rie de la Garnache pour le tènement de la Flocelière, paroisse du Bois de Cené; — à l'abbaye de l'île-Chauvet, pour la tenue Herbert, même paroisse.

H 565. — B 7. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

**1697-1786.** — Domaines affermés. — Baux à ferme et arrentements de domaines situés en la paroisse de Saint-Cyr et Bourgneuf, aux lieux dits le Marais-Priou, la Millassière, Chaussun, le Pré-au-Prêtre, la Paillère, le Bossis-André, la Palette, Chilois, Nigardré, le pré Milpé, Port-Aury, les Cabosses, les Corneilleran, la tenue Bernard, le Clos Glairaud et les Marchais; — des dîmes des Bromeries, de maisons sises en la ville; de la métairie de la Priouté Saint-Laurent; — de maisons et marais sis en l'île de Bouin, aux lieux de la Coutant, du marais Loret et du Châtelain; — d'une maison à Saint-Mars-de-Coutais; — de prés et marais en la paroisse Sainte-Croix de Machecoul; — d'une maison à Sainte-Pazanne; — de prés, de marais et de terres labourables en la paroisse du Bois-de-Cené.

H 566. — B 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

**1763-1766.** — Aliénations. — Aliénation des trois journaux du pré Milpé, en Bourgneuf, au profit de Louis Hamon de la Thébaudière, acquéreur. — Bannies et prise de possession.

H 567. — B 9. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

**1333-1757.** — Procédures. — Instance en restitution de divers biens usurpés, poursuivie d'abord par les administrateurs de l'hôpital devant le Présidial de Nantes qui, le 11 août 1756, condamna les Cordeliers de Bourgneuf à restituer la moitié de 900 aires de marais salants et de 50 hommées de pré, en l'île de Bouin, et la jouissance desdits biens, depuis 1750, jour de la demande; — productions comprenant l'acte de la fondation du couvent par Gérard de Machecoul et Aliénor de Thouars, à la charge de bâtir et entretenir un hôpital près d'eux (1307); — les bulles de Jean XXII ratifiant (1333) la fondation des Cordeliers; — les lettres de confirmation et d'amortissement des ducs Jean III (1332) et Jean IV (1395); — des aveux rendus à la châtellenie de Bouin, en 1610 et en 1729; — extraits de procédures soutenues par les religieux au XVII<sup>e</sup> siècle; — extraits de leurs arrentements, consultations, mémoires, observations, réponses, répliques, productions, observations, requêtes, assignations, ajournements et sentence.



H 568. — B 9 bis. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1757-1759.** — Instance en restitution contre les Cordeliers poursuivie devant le Parlement de Rennes par les administrateurs de l'hôpital appelants *a minima* de sentence rendue au Présidial, en 1756. — Consultations, requêtes, mémoires et arrêt condamnant les Cordeliers aux réparations prononcées par le Présidial et à la restitution de la jouissance des 29 dernières années des 900 aires de marais et des 50 hommées de pré.

H 569. — B 10. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

**1757-1760.** — Transaction sur le procès précédent dans laquelle les Cordeliers abandonnent tous leurs biens-fonds de l'île de Bouin, plus 4 journaux de terre, 5 bois-selées et 57 aires de marais en Bourgneuf ; — lettres patentes et arrêt d'homologation du Parlement de Rennes ; — états de biens, bannies et correspondance avec les procureurs.

H 570. — B 11. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

**1759-1764.** — Impositions foncières. — Edits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil concernant les gens de mainmorte, la perception des droits de contrôle, d'amortissement, de francs-fiefs, des impôts du dixième et du vingtième, la régie des économats ; — la constitution des rentes viagères, le taux de l'intérêt de l'argent, etc. — Mémoires, requêtes à l'Intendant de la province, demandes en décharge contre les prétentions des fermiers des droits d'amortissement, de contrôle et d'insinuation. Contrainte, sommations et quittances. — Requête aux commissaires des États de Bretagne pour être affranchi de l'impôt du dixième mis sur la métairie de la Bigotlière, en Saint-Mesme.

H 571. — B 12. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

**1646-1760.** — Titres des rentes foncières à percevoir en argent ou en nature sur le tènement de Coche, en la paroisse de Saint-Hilaire de Chaléons ; — sur une maison et des pièces de terre en Bourgneuf ; — sur les tenanciers de la Flocelière et du Douzain, en la paroisse du Bois-de-Cené, et sur une maison de Saint-Cyr — Reconnaissances et instances en recouvrement.

H 572. — B 13. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

**1760-1766.** — Titres des rentes constituées sur les

héritiers Crusson, J-B. Népveu, veuve Raimbaud, veuve de la Brèche, Bonnet, Séb. Guibert, les sœurs Cassard, sur le Clergé de France, sur l'abbaye de Geneston et sur l'Hôtel-Dieu de Nantes. — Obligation de 363 livres souscrite par Guillaume Robard. — Contrats de constitution, de reconnaissance, de transfert et de subrogation.

H 573. — B 14. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 98 pièces, papier.

**1758-1763.** — Revenus casuels. — Requête à l'Intendant pour obtenir un octroi de 6 deniers par pot de vin vendu en détail ; rapports, mémoires et réponses. — Arrêt du Conseil concédant, pour une durée de 9 ans, un octroi de 6 deniers sur les vins vendus en détail à Bourgneuf, à la Frazillière, à Sainte-Pazanne, à Port-Saint-Père, à la Bernerie, aux Moutiers, à Fresnay, à Saint-Cyr, à Port-la-Roche, et à Saint-Mars-de-Coutais. — Procurations des adjudicataires, bordereaux des vins débités, quittances des Pères des Pauvres.

H 574. — B 15. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1750.** — Adjudication du monopole de la viande de carême, moyennant 40 livres, devant le siège de Bourgneuf, et cahier des charges réglant le tarif.

H 575. — C 1. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

**1717-1765.** — Extinction de bénéfices ecclésiastiques et réunion de leur temporel avec leurs charges à la mense de l'hôpital. — Délibérations du général de la paroisse, procès-verbaux de consistance, requêtes au Parlement et à l'Évêque, enquête, consentements des patrons et titulaires, oppositions, mémoires, décrets épiscopaux, lettres patentes prononçant la réunion ; arrêts d'enregistrement de la Cour et de la Chambre des Comptes relatifs au prieuré de Saint-Laurent de Bourgneuf, relevant de l'abbaye de Pornic (1721), la chapellenie de Sainte-Catherine de Portric, île de Bouin (1726) ; — les légats des Brissons et des Rouauds (1739) ; — la chapellenie de Saint-Jean de la Clartière, desservie à Sainte-Croix de Machecoul (1742) ; — la chapellenie des Dorès desservie à Bourgneuf ; — la chapellenie des Durassiers desservie à Sainte-Pazanne (1747) ; — la chapellenie des Couëtis, desservie à Saint-Mars-de-Coutais (1747) ; — les chapellenies de Saint-Julien-des-Néaux ; de Saint-Jean, de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine (1749) ; — des Gilberts, des Gicqueaux et des Tailleboeufs (1760), desservies en l'église de Bourgneuf.

H 576. — C 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1699-1735.** — Prieuré de Saint-Laurent de Bourgneuf. — Aveu et déclaration de temporel à Marguerite de Gondy, duchesse de Retz, par Jean Toron, clerc du diocèse de Paris (1692); — et prise de possession par l'un des directeurs de l'hôpital, en 1735.

H 577. — C 3. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1497-1746.** — Bénéfice des Couëtis fondé en l'église de Saint-Mars-de-Coutais par Georges Meschinot en 1497. — Testament portant don de 6 écus d'or de rente, de 6 livres, 17 sous, 9 boisseaux, 2 setiers de seigle et un demi chapon de rente foncière sur les terres du Paty et de la Girarderie et sur le village de la Marzelle; plus une hommée de courtil et 13 hommées et demie de vigne. — Présentations, collations, prises de possession et aveux. Baux à ferme de la maison des Couëtis à Saint-Mars (1655-1746). — Acquisition par Jean Robert du Moulin-Henriet du pré de la Mercerie. — Acquêt, aveu et instance en recouvrement concernant une rente de 18 boisseaux d'avoine à prendre sur le tenement de Coche, en la paroisse de Saint-Hilaire de Chaléons.

H 578. — C 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

**1717-1753.** — Chapellenie des Durassiers desservie en l'église de Sainte-Pazanne. — Présentations de la famille Robert du Moulin-Henriet, collation, démission, procuration et prise de possession. — Bail du temporel moyennant 115 livres, en 1753.

H 579. — C 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier.

**1599-1769.** — Bénéfice de Sainte-Catherine de Portric desservi en l'église de Bouin. — Présentations et prises de possession. — Aveux et quittance. — Bail à ferme du temporel estimé 48 livres, en 1768.

H 580. — C 6. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

**1530-1769.** — Bénéfices desservis dans l'église de N.-D. de Bon-Port de Bourgneuf. — Testament, prise de possession et déclaration de temporel concernant la chapellenie de Saint-Nicolas fondée par Valérian Girard, en 1530. — Bail conclu, en 1769, pour 67 livres. — Fondation de messes à l'autel Sainte-Anne par Jeanne Brisson, épouse de Th. Olivier, marchand, (1630); — compétitions entre les présentateurs et les titulaires. —

LOIRE-INFÉRIEURE. — SÉRIE H. SUPPLÉMENT.

Autre fondation par Julien Brisson, prêtre (1<sup>re</sup> 55), augmentée par G. Chiron, prêtre, en 1670. — Acte de collation, de prise de possession, déclaration de temporel de 1691 et quittance de décimes payés.

H 581. — C 7. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

**1648-1738.** — Légat Rouaud desservi en l'église de Bourgneuf. — Testament de Pierre Rouaud, prêtre, portant donation d'une maison avec jardin à Bourgneuf avec 15 livres de rente (1648). — Présentations, collations, prises de possession, déclaration de temporel et instances en paiement de fermages et de rentes. — Procédures du chapelain Guy Arot, contre les héritiers de son prédécesseur, Julien Gouy, qui avait négligé d'entretenir les logements de son bénéfice où se tenait l'école charitable (1706).

H 582. — C 8. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1649-1760.** — Bénéfices desservis dans les églises de Saint-Cyr et de N.-D. de Bon-Port de Bourgneuf. — Arrentement de terre, échange, acte de présentation et d'homologation concernant la chapellenie des Dorés fondée par Emérance Doré, femme Longespée, en 1656. — Présentations, collations, prises de possession, bail, reconnaissance et instances en recouvrement concernant la jouissance des bénéfices des Gicqueaux, Guibert et Taillebeuf; — et celui de Saint-Julien des Néaux affermé 24 livres, au XVIII<sup>e</sup> siècle.

H 583. — C 9. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1797-1797.** — Décret de M. de la Laurencie, évêque de Nantes, portant réduction des messes célébrées dans la chapelle de l'hôpital par suite des bénéfices annexés (1787). Quittance des messes acquittées par les Cordeliers de Bourgneuf à la requête des dames hospitalières.

H 584. — D 1. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup>; 70 feuillets, papier.

**1789.** — Répertoire et inventaire des titres et archives de l'hôpital général de Bourgneuf dressé par M. Mourain, administrateur, en 1789, comprenant un tableau des domaines, rentes et charges, et une nomenclature méthodique des titres de donation et de propriété avec analyse détaillée des pièces.

H 585. — E 1. (Registre.) — Petit in-f<sup>o</sup>; 153 feuillets, papier.

**1714-1791.** — Livre des délibérations du bureau des Directeurs portant admission des demoiselles Catho-

rine Robard, et Marguerite Ernaud parce qu'elles paient 150 livres de pension en qualité de servantes des pauvres ; — acceptation d'un don de 2.000 livres de M. Joly du Bois Tancy, agissant pour son épouse, d'un legs de 900 livres de Julienne Barbot à la condition d'avoir une maîtresse d'école pour les filles (1714) ; — mentions d'un don anonyme de 800 livres pour l'entretien d'un régent et d'une maîtresse (1719) ; — de la vérification des comptes et des réparations des bâtiments ; — de l'exécution des fondations pieuses ; — des collocations de fonds à constitut, des emprunts, des acquisitions de biens, des nominations d'administrateurs, de l'administration des domaines et des acceptations de sommes à fonds perdus ; — de la vente de la métairie de la Bigotière, en Saint-Mesme (1737) ; — de la visite faite, en mai 1738, par M. Turpin Crissé de Sanxay ; — de la fondation de deux lits au profit des métayers de la Durasserie et du Moulin-Henriet, en Sainte-Pazanne, par l'abbé Robert du Moulin-Henriet (1746) ; — relatant la promesse faite à M<sup>lle</sup> de Montaudouin, dame de la Touche-Gerbaud, en reconnaissance de ses générosités, de donner la préférence à un pauvre vassal de la seigneurie de la Touche, quand il y aura un lit vacant, et qu'il se présentera deux postulants (1757) ; — l'élection d'aumôniers régents capables d'enseigner le latin ; — les réunions de bénéfices demandées pour l'accroissement de la mense des pauvres ; — le renouvellement des fermes ; etc.

H 586. — E 2. (Cahiers.) — 6 pièces, papier.

**1708-1739.** — Comptes du trésorier de l'hôpital. — De 1708 à 1714, les recettes s'élèvent à 6.677 livres ; les dépenses à 6.674 livres.

H 587. — E 3. (Cahiers.) — 8 pièces, papier.

**1730-1749.** — Comptes du trésorier. — De 1731 à 1741, les recettes montent à 17.325 livres, les dépenses à 20.225 livres.

H 588. — E 4. (Cahiers.) — 3 pièces, papier.

**1750-1759.** — Comptes du trésorier. — De janvier 1750 à avril 1752, les recettes s'élèvent à 13.747, les dépenses à 13.724 livres.

H 589. — E 5. (Cahiers.) — 5 pièces, papier.

**1760-1769.** — Comptes du trésorier. — De décembre 1766 à décembre 1768, les recettes montent à 14.631 livres, les dépenses à 13.891 livres.

H 590. — E 6. (Cahiers.) — 7 pièces, papier.

**1770-1779.** — Comptes du Trésorier. — De février 1774 à février 1776, les recettes montent à 18.873 livres ; les dépenses à 16.313 livres.

H 591. — E 7. (Cahiers.) — 11 pièces, papier.

**1780-1789.** — Comptes du Trésorier. — De avril 1785 à juin 1786, les recettes montent à 7.300 livres, les dépenses à 6.740 livres.

H 592. — E 8. (Registre.) — In-folio ; 198 feuillets, papier.

**1790-1794.** — Livre journal des recettes journalières de la maison contenant en tête une description sommaire des biens-fonds et des rentes appartenants à l'hôpital.

H 593. — E 9. (Registre.) — In-folio ; 105 feuillets, papier.

**1795-1799.** — Sommier des recettes et dépenses provenant des fermiers de l'hôpital et des débiteurs de rentes.

H 594. — E 10. (Registre.) — In-folio ; 140 feuillets, papier.

**1744-1764.** — Journal ou dial des recettes.

H 595. — E 11. (Registre.) — In-folio ; 74 feuillets, papier.

**1767-1790.** — Grand livre des recettes et dépenses du trésorier Himène de la Jarrie.

H 596. — E 12. (Registre.) — 59 feuillets, papier.

**1799-1799.** — Journal des dépenses de la Supérieure.

H 597. — E 13. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1753-1799.** — Tableaux des revenus et des charges dressés en 1786 et 1789. — États de situation dressés pour l'intendance de Bretagne.

H 598. — E 14. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1714.** — Emprunts. — Reconnaissance de 200 livres prêtées par la communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes, agissant pour M<sup>lle</sup> Claude de Boisset, afin de

payer les ouvriers qui ont travaillé aux bâtiments neufs.

H 599. — E. 15. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1719.** — Travaux de réparation. — Mètre, estimation, marché.

H 600. — F. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1760.** — Personnel. — Demande en décharge de la contribution des grands chemins pour le chirurgien de l'hôpital, adressée à l'Intendant de la province.

H 601. — F. 2. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

**1765-1766.** — Livre d'entrée et de sortie des pauvres admis à l'hôpital.

H 602. — F. 3. (Cahier.) — 63 feuillets, papier.

**1767-1768.** — Livre d'entrée, de sortie et de décès des pauvres admis dans les salles de l'hôpital.

H 603. — F. 4. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

**1769-1766.** — Relevé des malades et infirmes traités à l'hôpital de Bourgneuf.

H 604. — G. 1. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

**1665-1746.** — Bureau des dames de charité chargées d'assister les pauvres honteux, établi par l'évêque de Nantes dans sa visite de mai 1685. — Délibération fixant la quotité des secours à distribuer à chaque famille, réglant le placement des jeunes filles en apprentissage, désignant les dames qui auront soin de l'hôpital, et celles qui visiteront les malades à domicile ; rapportant le partage des quartiers de la ville, la vérification des comptes et les messes payées aux Cordeliers.

H 605. — G. 2. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1752-1753.** — Requêtes et remontrances à l'Intendant de la province pour obtenir des secours ; et réponse annonçant l'envoi de 100 quintaux de riz (1752) ; — et autorisation de vendre le surplus des distributions pour acquérir du blé.

H 606. — H. 1. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

**1734-1786.** — Correspondance adressée à M<sup>lle</sup> Verré des Poislines et à M<sup>lle</sup> Ernaud, supérieures sur les

affaires de la maison, sur la direction intérieure et surtout sur la marche des procès : l'une est du duc de Villeroy qui remercie M<sup>lle</sup> Verré des Poislines de la part qu'elle prend à son deuil.

## HÔPITAL GÉNÉRAL DE CHATEAUBRIANT

H 607. — A. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1750.** — Actes de fondation. — Hôpital général fondé, vers 1672, dans la maison du Palierne, puis transféré rue de Couéré lors du passage du P. Chaurand en 1680. — Lettres patentes du roi Louis XV rappelant les commencements de l'institution de l'hôpital, en 1680, les largesses des princes de Condé et de la municipalité pour le consolider, constatant qu'il renferme 39 lits, qu'il est desservi par deux filles et deux sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve, qu'il possède un revenu fixe de 2.155 livres, qu'il est chargé de 150 messes pour les bienfaiteurs et confirmant l'établissement de la maison avec la jouissance de tous les privilèges octroyés aux hôpitaux par l'édit de 1662. — Arrêt d'enregistrement obtenu du Parlement de Rennes.

H 608. — B. 1. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

**1649-1742.** — Dons et legs avec fondations de services religieux. — Extraits de testaments et contrats concernant les donations suivantes : 150 livres par Jules Duclos (1677) ; — 51 livres de rente par P. Lalande, marchand ; — 200 livres par Françoise de Meza, veuve de Jean Lusse (1680) ; — 1.300 livres par Ambr. Guénier, sieur de la Chevrollais (1680) ; — un canton de terre dans le champ de Beré, près de la ville, par Renée Charon, veuve Louis Camus de la Maisonneuve (1680) ; — 200 livres de capital par Math. Bellanger (1680) ; — 200 livres par Anne Brossais ; — une créance de 80 livres et une somme de 300 livres par l'abbé Pierre Blays, doyen de Châteaubriant, lequel s'est engagé aussi à faire construire à ses frais un bâtiment dans le jardin donné par l'abbé P. Delalande, à la charge de recevoir la fille Bertin sa vie durant, un jardin faubourg de Couéré, par le même abbé, lequel l'avait acquis de J. Maujouan du Gasset, procureur au Parlement (1686) ; — 220 livres par Louise Brossais veuve Felot (1688) ; — 200 livres par Et. Guénier, sieur du Sauzay (1694) ; — extrait du testament d'Ancelotte Alix, et contrat entre vifs portant legs à l'hôpital de la métairie de Carantesche (Auverné) adjugée judiciairement à P. Alix, en 1654, à la charge d'être reçue à l'hôpital sa vie durant, et donation supplémentaire d'une rente de 8 livres

(1719); — titre d'acquisition et aveux rendus à la seigneurie de Maupiron par les propriétaires de la Carantesche. — Testament de Louise Guibourd, veuve La Touche, portant donation d'une somme de 40 livres et de 10 boisseaux de blé (1697). — Don de 200 livres par Julienne Lebreton, veuve Bouchard (1693).

H 609. — B 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 96 pièces, papier.

**1709-1779.** — Dons et legs, et fondations de services religieux. — Extraits de testaments et contrats concernant les donations suivantes : 300 livres et les bestiaux de la métairie de Saint-André par Et. Leray, prieur de Saint-André (1702); — 200 livres par Perrine Brossais, veuve Tullier (1705); — le pré de Maubuisson près l'étang de Choisel par Louise de la Lande, épouse de P. Mousset (1724); — une chambre avec grenier au-dessus, rue Dosdane à Châteaubriant, par V. Barbarin (1737). — Legs par Martin Maugars, doyen de Châteaubriant, de tous ses biens meubles, à la charge d'acquitter ses dettes mobilières; et réclamations de V. Maugars, sieur du Brossay, et de J. Hardouin de la Touche, ses héritiers (1738); par le prince de Condé, baron de Châteaubriant, de 80 actions de la Compagnie des Indes, et d'une somme de 3.000 livres (1742). — Donation par les époux Briard, marchands, d'une maison sise à Châteaubriant, au haut de la place du champ de foire, et de 255 livres (1744); — par Louise Lebreton, d'une créance de 2.600 livres à la charge d'être reçue pensionnaire (1744); — par Anne Luette, veuve de Jacques Le Bastard, écuyer, seigneur de Baulac, d'une somme de 200 livres (1764). — Legs de 200 livres par Gab. Rotureau, à la charge de célébrer 4 messes par an (1769).

H 610. — B 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

**1708-1766.** — Acquisitions. — Instance des administrateurs contre Pierre Ballais, tanneur, pour obtenir de lui la rétrocession d'un jardin voisin de l'hôpital qu'il avait acquis des demoiselles Legrand (1708). Délibérations, requête au Parlement, arrêt enregistrant les lettres patentes d'autorisation, acte d'acquisition portant cession par V. Ballais de la Hardouinière aux directeurs de l'hôpital d'une maison avec jardin sise au faubourg de Couéré, destinée à l'agrandissement des bâtiments des pauvres; — et emprunt de 4.000 livres pour acquitter le paiement; — titres de propriété, aveu à la seigneurie de la Galissonnière.

H 611. — B 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1716.** — Aliénations. — Vente par les pères des pau-

vres, mandataires de Perrine Saulnier, leur pensionnaire, d'une portion de maison sise à Martigné avec 18 cordes de terre qui fut acquise par R. Perrière pour 300 livres.

H 612. — B 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 23 pièces, papier.

**1734-1789.** — Baux de location. — Baux à ferme d'une chambre avec grenier rue Rigale; — d'une maison au faubourg de Couéré; — d'une maison avec jardin Grande-Rue; — de maisons rue Dosdane, à la Barre, à la porte Saint-Jean; — de jardins près le rempart Saint-Michel et la place d'Aiguillon; — et de la métairie de la Carantesche en Auverné; — acte de résiliation, procès-verbal d'état de lieux et sentences de condamnation sur des instances en paiement poursuivies par les administrateurs contre les fermiers.

H 613. — B 6. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

**1691-1718.** — Rentes constituées. — Contrats d'obligation souscrits au profit de l'hôpital par J. Guéault, sieur de la Noë, par Et. Guesnier, sieur du Sauzay, par P. Ernoul de la Maffrière, R. Binet de la Briaudais, J. Ory, B. Bonnier, prêtre, P. Carpençier, la veuve Louvigné, Fr. Landais, les époux Arondel, la veuve Maillery. — Procédures des instances en recouvrement poursuivies contre les débiteurs et remboursements.

H 614. — B 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 54 pièces, papier.

**1697-1789.** — Rentes constituées. — Contrats d'obligation souscrits au profit de l'hôpital par Franc. Chevalier, sieur de Chantelou, Fr. Landais, N. Rigault, J. Sauleaux, prêtre, Ch. Aubin, Julien Monnier, la veuve Planchenault, N. Bernard, sieur du Treil, lieutenant honoraire de la maîtrise des Eaux et Forêts de Châteaubriant, et Et. du Cellier, son épouse. — Autres constituts sur le Clergé, sur les États de Bretagne et sur la ville de Châteaubriant. — Actes de remboursement et procédures des instances poursuivies contre les débiteurs — Lettres patentes autorisant la ville de Châteaubriant à emprunter 3.000 livres afin d'acquérir deux maisons et d'augmenter le champ de foire.

H 615. — B 8. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

**1596-1764.** — Rentes à recouvrer. — Procédures diverses d'une instance portée au Parlement de Rennes et au Conseil du Roi contre les religieux de Beré qui refusaient d'acquitter une rente de 40 boisseaux de blé à laquelle ils étaient tenus en vertu de l'édit de 1662;

— arrêt du Parlement condamnant les religieux à verser en aumône aux pauvres, chaque année, la somme de 40 boisseaux de blé et un écu deux tiers à la fête de Pâques (1536). — Accords et baux constatant que les fermiers généraux du prieuré étaient astreints à acquitter cette aumône entre les mains du prieur claustral, et quittances. — Lettres d'évocation au Grand Conseil (1676); — arrêt du Parlement validant l'accord conclu entre le prieur commendataire et les religieux le 4 mars 1588, lequel rappelle l'obligation de la dite aumône; — requêtes, remontrances, délibérations des Pères des pauvres afin d'obtenir que les religieux de Marmouëtier versent leurs aumônes entre leurs mains. — Annulation d'un accord conclu par les religieux avec la paroisse de Piré qui privait l'hôpital de dix années d'arrérages (1693).

H 616. — B 9. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

**1712-1770.** — Créances et pensions. — Instances en recouvrement d'une pension de 100 livres due par les parents de Jeanne Durand; — et d'une créance de 4.000 livres acquise par l'hôpital contre Joseph et Louise Lemarié, lors de l'adjudication des biens de Denis Leray de la Lortière.

H 617. — B 10. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1671-1767.** — Revenus casuels. — Assignation à Pierre Navinel, adjudicataire de la charge de juré crieur de meubles, lequel, par son marché, devait 3 livres par an à l'hôpital, propriétaire de la charge (1718); — extrait de l'arrêt du Conseil portant règlement entre les fermiers des impôts et billots de Bretagne et les privilégiés (1671); — et mémoire des directeurs de l'hôpital réclamant l'exécution de l'arrêt du Conseil qui supprime l'institution du Papegault et attribue aux hôpitaux la franchise de 60 pipes de vin accordée au roi des arbalétriers (1772); — délibération et requête suivies d'un arrêt du Parlement autorisant les Pères des pauvres à quêter les dimanches et fêtes pendant les offices (1786); — baux à ferme des privilèges de la boucherie de carême, de la fabrication des chasses et du langayage des porcs concédés, en 1766, pour le prix annuel de 216 livres; — arrêt du Parlement condamnant les bouchers de la ville à verser une indemnité de 230 livres parce qu'ils se sont coalisés le jour de l'adjudication (1786).

H 618. — B 11. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

**1710-1784.** — Droits d'amortissement et de con-

trôle. — Arrêt du Conseil exemptant des droits d'amortissement les fondations faites en faveur des hôpitaux et écoles de charité (1710); — demandes en décharge adressées à l'Intendant de la province lors de l'affègement d'un jardin près la porte Saint-Michel, consenti par le prince de Condé à la charge d'une messe par an; — contraintes décernées par le fermier de la Régie à propos des legs d'Anselme Thuillier, veuve du sieur Fontenay (1730); d'Anselotte Alix, fondatrice d'une messe annuelle de Julien Galpin; de l'acquisition de la maison Leray; — quittances. — Arrêt du Conseil du Roi portant règlement pour le recouvrement des droits d'amortissement et de francs fiefs (1738). — Condamnation de payer 666 livres pour l'amortissement de la métairie de Carantesche, et décharge subséquente accordée ensuite; — contrainte de payer les droits dus à raison de l'acquisition de la maison Ballais et de la donation Rotureau; — arrêts du Conseil du Roi ordonnant aux greffiers des chapitres, communautés et hôpitaux de fournir au fermier du Contrôle un état de tous les actes inscrits sur leurs registres et de tenir à l'avenir deux registres, dont l'un sera pour l'administration temporelle et sera soumis au Contrôle (1739); et déchargeant ensuite lesdites communautés de tout droit de contrôle pour les actes antérieurs à 1740 moyennant un forfait de 120,000 livres payables par le Clergé (1740). — Demandes en décharge adressées à l'Intendant de Bretagne, et mémoires de justification.

H 619. — C 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1671-1675.** — Chapelle de l'Hôpital. — Fondation par Françoise Riallen d'une chapellenie d'une messe par semaine en l'honneur du Rosaire à célébrer de préférence en la chapelle de la prison; et donation de 500 livres de capital pour en assurer le service (1671); — *visa* approuvatif de l'évêché; — consentement de la fondatrice et du chapelain portant que les messes ci-dessus seront célébrées à la chapelle de l'hôpital qui est projeté à Châteaubriant (1675).

H 620. — D 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1697-1722.** — Inventaires des titres et du mobilier de l'hôpital général.

H 621. — E 1. (Registre.) — In-folio; 139 feuillets et 7 p., papier.

**1680-1690.** — Livre des délibérations du bureau des Pères des pauvres et directeurs de l'hôpital général se rapportant à l'établissement de la maison avec les

conseils du père Chaurand, jésuite, le 21 septembre 1680; — à la nomination des directeurs et des visiteurs (2); — à la rédaction des règlements intérieurs avec l'assistance du P. Chaurand (8); — au choix de deux demoiselles surveillantes (10 et 189); — à l'acceptation de diverses fondations faites par MM. Bellanger, P. de la Chevrolais, L. Blais, doyen de Châteaubriant, Jeanne Houssais, P. Delalande, J. de la Chevrolais et autres (2-25); — à la collocation des fonds reçus à divers titres; — à l'adjudication de la vente de la viande de carême et de la fabrication exclusive des châsses (27); — au placement des apprentis (106); — à l'élargissement des vagabonds arrêtés; — à la place des troncs (52); — à l'examen des comptes; — aux formalités de visite d'entrée et de sortie imposées aux pauvres à leur entrée (255, 271, 280); — au renouvellement du personnel des Directeurs (155); — à une subvention de 125 livres envoyée par les Etats de Bretagne (268); — à la nécessité d'appeler à Châteaubriant une demoiselle et une sœur servante de la société de Saint-Thomas de Villeneuve (276); etc.

H 622. — E 2. (Registre.) — 188 feuillets, papier.

**1731-1774.** — Livre des délibérations du bureau des Directeurs de l'hôpital concernant la location de deux maisons sises à Couéré (1 et 7); — la nomination de l'abbé Foucher aux fonctions d'aumônier et de trésorier (93); — le renvoi d'un écrouelleux (23); — le paiement des droits d'amortissement (12); — le remplacement de M<sup>lle</sup> du Domaine par Gen. Perrier de la société de Saint-Thomas de Villeneuve en qualité de supérieure (1743); — l'habillement des pauvres; — l'acceptation et le remboursement des rentes constituées; — la commande d'une armoire à trois clefs pour loger les archives (65); — la réception de P. Jambu, peigneur, à la condition d'enseigner son métier aux pauvres (85); — l'allocation de 50 livres de gages au maître apothicaire (160); — le secours de 50 sous par mois accordé à une fille-mère dans la détresse (142); — les regrets causés par le départ de la sœur Villemain et les démarches à tenter pour la conserver (168); — l'acceptation de diverses fondations faites par l'abbé de Lourmel (64), la présidente Colin de la Biochaie, et J. Brossais du Perray (124), le prince de Condé (46), M. de Coulanges (63) et autres; — l'annexion des biens dependants, en 1745, de la grande confrérie desservie en l'église de Saint-Nicolas (f° 81). — Déclaration du roi Louis XIV sur le droit des curés de siéger au bureau des administrateurs des hôpitaux (1698) (f° 54). — Lettres patentes de Louis XV autorisant l'établissement de l'hôpital (f° 135), requête au Parle-

ment et arrêt d'enregistrement (1759). Historique de la fondation adressé à l'intendant de la province (29-32); etc.

H 623. — E 3. (Registre.) — In-folio; 52 feuillets, papier.

**1776-1793.** — Livre des délibérations du bureau des Directeurs de l'hôpital concernant : l'acceptation de diverses donations faites par M<sup>lle</sup> Derouin de la Motte (1), Louis de Villecerf (6), M. de Goyon (22) et le prince de Condé (21), par l'abbé Simon (13); — l'admission d'un paralytique pour 600 livres (15); — l'examen du compte des sœurs, — la nomination du sieur Jamin, chirurgien, aux gages de 50 livres par an (29); — l'assistance des dysentériques à domicile (1778); — l'augmentation des bâtiments (1781); — un projet de réunion du couvent des Ursulines de Beré, vacant, à l'hôpital de Châteaubriant (8-10); — les offres du séminaire d'Angers à l'occasion de la réunion des biens de la Primaudière (14); — règlement d'administration intérieure (46-47); etc.

H 624. — E 4. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1679-1754.** — Bâtiments (Entretien des). — Procès-verbaux, devis, états se rapportant aux réparations à faire à la maison du Paliérne louée par le procureur de la charité des pauvres à la veuve Gaslinière (1672); à l'escalier de l'hôpital; — à la métairie de Carantesche et à une maison sise rue de la Barre.

H 625. — E 5. (Registre.) — In-4°; 168 feuillets, papier.

**1680-1711.** — Comptabilité. — Journal des recettes et dépenses de l'hôpital de Châteaubriant.

H 626. — E 6. (Registre.) — 97 feuillets, papier.

**1744-1765.** — Comptabilité. — Journal des recettes et des dépenses.

H 627. — E 7. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1720-1725.** — Charges de l'Hôpital. — Quittances d'une rente de 21 livres versée aux religieuses Ursulines à raison des charges imposées à l'hôpital par M<sup>lle</sup> Alix; — constitution d'une rente de 20 livres au profit du recteur de la paroisse de Soudan, agissant au nom des pauvres du bureau de charité de Soudan.

H 628. — E 8. (Cahiers.) — 122 feuillets, papier.

**1679-1711.** — Comptabilité. — Compte de recettes

et de dépenses rendu par la veuve de Math. Doultremer, sieur de Belestre, receveur des charités et aumônes qui lui furent remises pour la construction d'un hôpital près la porte de Couéré : la charge monte à 3,444 livres et la décharge à la somme de 3,002 livres pour les 4 années qui se sont écoulées de 1676 à 1680. — Autres comptes rendus par les trésoriers Jean Dupin, avocat et procureur à Châteaubriant (1709), et par Chr. Guibourd, sieur de la Roullière, procureur au siège des Traités et Gabelles (1711).

H 629. — E 9. (Cahiers.) — 135 feuillets, papier.

**1711-1728.** — Comptabilité. — Comptes de recettes et dépenses présentés au bureau des Directeurs par les trésoriers René Le Devin, N. Pécot, P. Ballais, J. Baguet de la Rollandière et V. Barbarin. De 1711 à 1714, la charge a monté à 5,270 livres et la décharge à 5,000 liv. ; — de 1716 à 1719, la charge a monté à 6,317 liv. ; la décharge à 6,420 liv. ; — de 1726 à 1728, la charge a monté à 5,150 liv. ; la décharge à 5,172 liv.

H 630. — E 10. (Cahiers.) — 81 feuillets, papier.

**1729-1760.** — Comptabilité. — Comptes de recettes et de dépenses présentés par les trésoriers Jean Lorette, J. Gautron, P. Boullé, P. Bonnelle et J. Piffard. — De 1729 à 1737 la charge a monté à 14,317 liv. ; la décharge à 14,631 liv. ; — de 1752 à 1760, la charge a monté à 30,075 liv. ; la décharge à 24. 925 liv.

H 631. — E 11. (Cahiers.) — 86 feuillets, papier.

**1765-1791.** — Comptabilité. — Comptes de recettes et de dépenses présentés par les trésoriers V. Besnier, Ch. Charaud, P. Gautron, P. Bédard, prêtre, et Michel Besnier. — De 1765 à 1774, la charge a monté à 46,507 liv. ; la décharge à 45,247 liv. ; — de 1780 à 1783, la charge s'est élevée à 12,985 liv. ; la décharge à 12,645 livres.

H 632. — F 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1690-1743.** — Personnel. — Convention du 22 octobre 1690 entre les directeurs et les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve réglant les conditions de leur installation à l'hôpital ; — ratification par H. de Volvire, supérieure générale. — Lettres des supérieures relatives à diverses mutations de personnel.

H 633. — F 2. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1680-1684.** — Service intérieur. — Délibération du 26 septembre 1680 nommant les directeurs et visiteurs de l'hôpital et organisant le service intérieur, — instructions à recommander aux visiteurs. — Notes relatives à la conduite des religieuses dans l'établissement.

H 634. — F 3. (Registre.) — In-4° ; 27 feuillets, papier.

**1680-1709.** — Livre d'entrée et de sortie des personnes admises dans les salles comme pensionnaires. A la fin se trouve le journal des secours distribués à domicile.

H 635. — F 4. (Registre.) — In-4° ; 30 feuillets, papier.

**1693-1711.** — Livre d'entrée et de sortie des personnes admises comme pensionnaires. — A la fin se trouvent des notes relatives aux recettes et aux dépenses.

H 636. — F 5. (Cahier.) — 7 feuillets, papier.

**1766-1792.** — Livre d'entrée et de sortie des personnes admises dans l'hôpital.

H 637. — F 6. (Registre.) — In-folio ; 132 feuillets, papier.

**1685-1717.** — Livre de rapport relatant les observations recueillies par les Directeurs dans leurs visites à l'hôpital. Il est constaté que des femmes se sont empoisonnées avec de la cigüe ; — qu'un pensionnaire atteint du mal de Saint-Meen est à écarter ; — que les provisions sont à renouveler ; — que des domestiques sont à congédier ; qu'il y a nécessité de prendre un archer ; — que des enfants se sont placés en apprentissage sans autorisation ; — les visiteurs refusent de recevoir les pauvres de passage, même quand ils sont pourvus de billets de la municipalité.

H 638. — G 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1720-1791.** — Ecole de Charité. — Acquisition par l'abbé Alexis Legrand, prêtre, agissant pour plusieurs personnes charitables de Nantes, d'une maison avec jardin près la porte Saint-Jean, app<sup>te</sup> à J. Thuillier, vendeur, qui s'est réservé le retrait dans le cas où l'école ne réussirait pas. Prise de possession, — consultation sur le point de savoir si l'hôpital peut être sub.rogé aux droits de l'abbé Legrand.



## L'HÔPITAL DE CLISSON

H 639. — E 1. (Registre.) — Gr. in-<sup>o</sup> ; 261 feuillets, papier.

**1696-1764.** — Livre des délibérations capitulaires des directeurs de l'hôpital général de Clisson se rapportant aux objets suivants : adjudication de la viande de carême à la charge de la vendre 2 sous 6 deniers la livre (5) ; — règlement des droits d'admission des paroissiens de Gétigné (9) ; — arrangement conclu avec Marie Arnault de Rosivay, bienfaitrice des pauvres, laquelle a fait de grandes dépenses pour les augmentations et réparations urgentes de l'hôpital (19) ; — transaction avec les héritiers de Guy Leclerc, doyen de la collégiale de Notre-Dame (41) ; — réception de Cath. Loiret, en qualité de servante volontaire des pauvres (48) ; — acceptation du legs de Marguerite Le Peigné (70) ; — règlement de la succession de Louise Arnault, et accord avec les héritiers (137) ; — situation matérielle des prisons louées à la Direction des Fermes de l'Anjou, et projet d'arrentement pour 300 livres (160) ; — nomination d'un chirurgien aux gages de 10 livres par an (165) ; — élection d'une supérieure (167) ; — prêt de 600 livres au denier vingt-cinq (176) ; — dépôt de 9 contrats de constitution montant à 955 livres de rente léguées par Madame de Courtenay (197) ; — liquidation des arrérages d'une rente de 52 setiers de blé due par le prieur de la Trinité de Clisson (215) ; — fondation d'une école charitable de filles par Françoise-Marie Duclos, et nomination de la première maîtresse en octobre 1760 (251) ; etc.

H 640. — E 2. (Registre.)

**1765-1799.** — Délibérations, etc. Ce volume a disparu.

## HÔTEL-DIEU DE GUÉRANDE

H 641. — I. A 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

**1752.** — Fondation. — Arrêt du parlement de Bretagne portant enregistrement des lettres de confirmation accordées par le roi Louis XV à l'Hôtel-Dieu de Guérande, du mois de mars 1752.

H 642. — I. B 1. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1687-1796.** — Dons et Legs. — Donation de cinq œillets de marais par René Ayvius de Regnac, apothi-

caire de Guérande ; — de trois œillets de marais par Claude de Roussillon, sieur de la Botière, sénéchal de Guérande (1636) ; — de trois œillets de marais, de trois corps de logis et d'un jardin, par Jean Hachet, paludier (1639) ; — d'une somme de 300 livres par Claude de la Bouëxière, seigneur de Brantonnet (1640) ; — la somme de 400 livres, par Jean Richeux, laboureur (1664) ; — d'un emplacement sous la halle de Guérande par Jean Guiloré, prêtre, chanoine de St-Aubin (1710) ; — d'une somme de 1,200 livres par la v<sup>e</sup> de François Lepennec, de la Saudraie, à la charge de fournir du bouillon aux malades et de lui faire célébrer quelques messes (1739) ; — d'une rente de 78 livres par Jacques-Jean Letresle, chev<sup>r.</sup>, seigneur de Kerbernard, dont le produit sera appliqué à l'amélioration du sort des prisonniers de Guérande. — Fondations pieuses de 4 messes par Jean Aubin, menuisier, et sa femme moy<sup>t</sup> une rente de 25 livres (1638) ; — d'une messe à célébrer chaque dimanche, à 6 heures du matin, moyennant une rente de 40 livres concédée par la veuve de Guillaume Joué (1707) et la veuve de P. Texier. — Fondation d'un salut à célébrer chaque mardi moyennant la somme de 500 livres tournois versée par la veuve de Gabriel de la Chapelle, chev<sup>r.</sup> seigneur de Monbarot (1699).

H 643. — I. B 2. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin,

**1619-1704.** — Acquisitions et ventes. — Contrats concernant l'acquisition de plusieurs œillets de marais, sis dans les salines de Jourdannez, de Lénic-André et Audor. — Vente par le bureau de l'Hôtel-Dieu à Jacques Lebaud, vigneron, des héritages délaissés à l'Hôtel-Dieu par Jeanne Lepoitevin en la frairie de Trescallan.

H 644. — I. B 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1731-1754.** — Rentes constituées. — Titres de constitution et de reconnaissance concernant plusieurs rentes assignées à l'Hôtel-Dieu par Jean André, René Becquot, et Corentin de Keranguyader, receveur des consignations à Guérande.

H 645. — I. C 1. (Cahier.) — 6 feuillets et 1 pièce papier.

**1749-1764.** — Mémoire des messes acquittées (1764). Lettres de l'Evêque de Nantes constatant l'authenticité des reliques de la Vraie Croix et permettant de les exposer (1748).

H 646. — I. D 1. (Cahier.) — 9 feuillets, papier.

**1796.** — Inventaire des actes, titres et enseigne-

ments de l'Hôtel-Dieu de Guérande remis à Pierre de la Bouëxière, sénéchal de la juridiction royale, et administrateur de la dite maison.

H 647. — I. E I. (Cahier.) — 17 feuillets, papier.

**1760-1780.** — Délibérations du bureau de l'Hôtel-Dieu concernant l'introduction des filles de la Sagesse dans le gouvernement de la maison (1-4); — l'admission des incurables (5); le renvoi des Sœurs (8); la donation de M. Letresle en faveur des prisonniers (13); etc.

H 648. — I. E 2. (Cahiers.) — 35 feuillets, papier.

**1700-1780.** — Comptes en charge et décharge rendus par les administrateurs comptables. Recette, 8.104 liv.; dépense, 8.114 pour 2 ans, de 1702 à 1704. — Recette, 24.607 liv.; dépense, 19.615 liv., de 1779-1782.

#### HOPITAL GÉNÉRAL SAINT-LOUIS DE GUÉRANDE

H 649. — II. A 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1736-1737.** — Fondation. — Lettres patentes de confirmation accordées par Louis XV au mois de juin 1736, et arrêt de la Cour portant qu'il sera enregistré.

H 650. — II. B 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1690-1783.** — Dons et Legs. — Actes et contrats concernant la rente de 15 livres léguée par Zacharie de Kerveno, seigneur de Kerroux (1690); — une mesure et un emplacement de maison au village de Kerbroué, en Trescalan, légués par Jean Glovio avec une somme de 30 livres (1700); — testament de Jacques-Jean Letresle portant diverses générosités en faveur des pauvres, et donation du tiers de ses immeubles à l'hôpital général de Guérande (1783). — Fondations pieuses consenties par Jeanne Jégo et Jean Deboys, prêtre (1699), portant création de plusieurs messes à dire dans la chapelle de l'hôpital général.

H 651. — II. B 5. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1670-1775.** — Contrats d'arrentement concernant des biens situés en Trescalan et à Escoublac. Reconnaissances de rentes foncières consenties par Renée Tri-maud, veuve Turcantin, et Jean Letexier (1731-1739). Acquisitions de marais en la saline Lister (1723). Traités portant que Pierre Bertho et Jeanne Jégo ont cédé leurs biens à l'hôpital à la charge d'être nourris et logés leur

vie durant (1711). Prise de possession du legs de Jeanne Jégo (1699).

H 652. — II. E 3. (Registre.) — In-folio; 102 feuillets, papier.

**1700-1760.** — Délibérations du bureau de l'hôpital St-Louis concernant l'obligation imposée aux Sœurs de rendre compte des revenus qu'elles ont en manieement, et à leur résistance (1); — l'ordinaire qui devra être servi aux pauvres; — l'élection des membres du bureau par le général de la paroisse; — les locations faites aux pensionnaires; — la servitude des eaux pluviales acceptée par M. Laragon de Kerbezo (1716-1721); — l'exécution du legs de M. de Kerroux (1717); — le legs du sieur Ricordel fait pour aider à construire des bâtiments différents pour les deux sexes (1742); — la bénédiction de la cloche (1733); — les conditions imposées au maître serger chargé de diriger la manufacture de l'établissement (1732); — les traités de pension conclus avec divers particuliers; — les collo-cations de fonds; — la donation d'une parcelle de la Vraie Croix faite par J.-B. Morfouace de la Corbière, chanoine, avec l'authentique (1748); — le don d'une rente de 50 livres fait, en 1752, par la comtesse de Rohan-Polduc; — les moyens de subvenir à la détresse de la maison; — la réunion des fonds de la confrérie de St-Nicolas (1759) et du bureau de charité à l'administration de l'hôpital, en 1758, etc. — Déclaration du Roi de 1698 (5 et 6), et arrêts du Parlement (5 et 6.)

H 653. — II. E 4. (Cahiers.) — In-4° 5 pièces, papier.

**1741-1774.** — Comptes de recettes et de dépenses. De 1745 et 1746, recettes et dépenses égales, 3797 livres; de 1769 à 1774, recettes 39.942 livres, dépenses 31.326.

H 654. — II. G 1. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

**1674-1763.** — Bureau de charité des pauvres honteux dirigé par les Dames de charité. — Testaments, actes d'acquisition, d'échange, d'indemnité, transactions, aveux, états de liquidation de succession concernant les dons et legs faits par les bienfaiteurs dont les noms suivent: l'abbé Ricordel, 100 livres aux pauvres, 300 livres à l'hôpital général et 30 livres à l'Hôtel-Dieu (1711); — Éléonore Le Boteuc de Couëssal, 800 livres (1711); — Jean Guilloré, chanoine de la collégiale de Saint-Aubin, la maison de Saint-Germain à Guérande, près le grand cimetière, une autre, rue de Saillé, un constitut de 215 livres de rente et un autre de 50 livres (1713); — Nicole de Trevelec, demoiselle

de Kerjean, un constitut de 75 livres de rente, de moitié avec ledit Guilloré, — l'abbé Bahuaud, chanoine de Saint-Aubin, une maison et quelques terres au bourg de Saint-Molf (1720); — l'abbé Radiguet, cession de droits sur la maison de Saint-Germain dont il avait la jouissance viagère; — Yvonne Le Vaillant, dame de Brantonnet, 8 livres de rente (1731), etc.

H 655. — II. G 2. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, 17 pièces, papier.

**1665-1795.** — Titres de rentes constituées au profit des pauvres honteux sur la comtesse du Poldu (1720); sur François, Renée et Guillaume Despinose (1730); sur J. Le Gouard (1741), sur la recette des Tailles, sur les Bénédictins de Saint-Sauveur de Redon, sur la ville de Guérande, sur les États de Bretagne, sur le Clergé de France, sur les héritiers de Charles Olivier, d'Olive Cario et de Louis Le Normand.

H 656. — II. G 3. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1765-1796.** — Baux à ferme de chambres dans des maisons sises à Guérande, d'une maison à Saint-Molf et d'une vigne à Bréhogan.

H 657. — II. G 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

**1719.** — Débat relatif à la présidence du bureau. — Procès-verbal de l'opposition des Dames de charité, requête au Parlement de l'abbé J. Guilloré, recteur de la paroisse Saint-Aubin, arrêt enjoignant aux dames de délibérer en sa présence aux lieux et heures ordinaires, et décret épiscopal confirmant le choix de l'abbé Mathurin Mahieux, élu par les mêmes dames.

H 658. — II. G 5. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1767-1793.** — Comptes en charge et décharge rendus par la trésorière Jeanne Le Chauff, accusant pour 4 années 9,623 livres, en recette, et 9,563 livres, en dépense.

H 659. — II. G 6. (Cahier.) — In-4°; 1 pièce, papier.

**1735.** — Inventaires des titres appartenants au bureau des pauvres honteux.

H 660. — II. H 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1730-1756.** — Requête à l'Evêque pour obtenir la réunion du bénéfice de Saint-Jean de Larloc à la mense

de l'hôpital général (1730); — mémoire sur un projet de réunion d'après lequel les deux établissements de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Général auraient été fondus en un seul (1756); — requête demandant que les enfants élevés à l'hôpital soient tenus d'y demeurer jusqu'à 18 ans.

#### AUMÔNERIE ET HÔPITAL DU LOROUX-BOTTEREAU

Néant

#### HÔPITAUX DE NANTES. — HÔTEL-DIEU

Actes de fondation. — Néant.

H 661. — I. B 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1473-1557.** — Dons et legs. — Testament portant legs d'une rente de 40 sous sur des maisons voisines de l'Aumônerie de Nantes par G. Delaunay, bourgeois de Nantes, seigneur de la Foubretière (1472); — donations par Rob. Juston, chevalier, maître d'hôtel de la Reine, capitaine de Redon, d'une rente de 100 sous sur les biens de P. Dubois Guihenneuc, écuyer, maître d'hôtel de la Reine (1516); — par M. P. Lebel, chanoine de Notre-Dame, recteur de Saint-Martin, d'une rente de 10 livres assise sur la Saussaie de Biesse, « pour administrer clarté, lumière et chaleur aux pauvres » (1520); — par Jeanne Corbon, femme Bourget, d'une rente de 32 sous sur une maison de la rue des Carmes (1540) — d'une maison sise à Nantes, paroisse Saint-Denis, par Jean Hue Le Hux (1544); — par Julien Mottay, seigneur du Carteron, de rentes foncières assises sur des maisons situées au Bignon-Létard et près la porte Saint-Nicolas, montant ensemble à 11 l/ 12 s/ 9<sup>d</sup> (1555); — par G. Renier, pintier, et Marie Judon, sa femme, d'une rente de 30 sous sur une maison de la rue de la Poissonnerie, paroisse St-Saturnin, à la charge de faire dire deux messes annuelles (1557).

H 662. — I. B 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier, 10 pièces, parchemin.

**1569-1579.** — Actes de donation et de reconnaissance d'une rente de 7 liv. 7 s/ par M. Janvier, chapelain de Notre-Dame de Grâces; — d'une rente égale acceptée par G. Catho, procureur des bourgeois de Nantes (1562); — d'une rente sur une maison de la Fosse de Nantes, par Pierre de la Presse dont le fils Jean passa reconnaissance (1563); — d'une rente de 10 livres sur une maison de la Casserie, par Th. Meriais

(1564) ; — d'une rente de 10 liv., par M<sup>l</sup>a Moricaud, maître apothicaire (1564), à prendre sur ses biens ; — d'un capital de 500 liv., et d'une rente de 10 liv. sur les jardins du Marchix, par Fr. Leroy, chanoine de la collégiale N.-Dame (1576) ; — d'une rente de 10 liv. sur la Vincendière de Carquefou, par G. Marsaut, mercier, et de pareille rente par Jean Darcy, tous deux pour être exempts de la charge d'administrateur des pauvres (1578-1579) ; — legs par Jeanne Laurent, dame de la Moricière, du Branday et du Bourg, veuve de N. André, sire de Sévigné, baron de Crespon (1576.)

H 663. — I. B 3. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1588-1657.** — Acte de donation et legs concernant plusieurs rentes assises sur des maisons et des jardins de Nantes — plusieurs maisons sises rue d'Erdre et de la Saulnerie, près du couvent des Jacobins de Nantes ; — des héritages situés à Rougé et au village de la Guérinaie, consentis par Rolland Macé, écuyer, sieur de Maumenée et de la Hauteville (1583) ; — J. Cottineau (1585), Fernando de Mirande (1586) ; — Fr. Gobbe, chanoine de la Collégiale de Notre-Dame (1586) ; — René Moharou (1591) ; — Nic. Hubert (1607) ; — Jacq. Monnier de la Chapelle-Heulin (1623) ; — Guill. Ernaud, sieur de la Bretonnière, marchand (1626) ; — Germain Javard, marchand à la Saulzaie (1635) ; — Fr. Cailleau, sieur de la Mossetière, ancien échevin (1637) ; Jeanne Chatellier, veuve de Julien Duchêne, receveur des fouages (1646) ; — et Olivier Bottin, soldat (1650.)

H 664. — I. B 4. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1617-1788.** — Acte de donation, de legs, d'accord et de transaction concernant une rente de 12 livres et une autre de 42 liv., assises sur des logis de Nantes, à la charge de célébrer deux grand'messes et des messes basses pour le repos de G. Merceron et de son épouse Renée Baguet, sieur et dame de la Poitevinière (1661) ; une somme de 2.600 livres à partager avec le Sanitat laissée par Jeanne Bazille, veuve de J. Valleton, écuyer, sieur de la Peille (1676) ; — la terre de la Feillée, en Saint-Donatien, donnée par Jeanne Priou, veuve de X. Fouré de la Paillerie, avocat, héritière de J. Vallin, chanoine de la cathédrale, son oncle (1682) ; — le neuvième des biens de Louis Guerrier, recteur de la paroisse de Quilly (1728) ; lequel fut remplacé au profit des deux hôpitaux par une rente de 25 livres constituée sur l'Hôtel-de-Ville (1731) ; — un capital de 2.400 livres qui fut versé au profit des deux hôpitaux par Renée de Venant, veuve d'Armand Lebrun, commissaire général

de la Marine à Nantes, au lieu du tiers de ses biens (1771) ; — la moitié des biens meubles et immeubles de Marie et Madeleine Lejeune au profit des deux hôpitaux (1783) ; avec un don de 500 livres pour les enfants trouvés (1788) ; — transfert par le Roi, à la suite d'un accord du 16 août 1692, avec Claude Gouyon, chevalier, comte de Marcé, d'une rente de 500 livres assise sur le Ponthus, laquelle avait été léguée au consistoire de Sucé pour l'ouverture d'un préche au Ponthus tous les jeudis par le pasteur protestant de l'église de Nantes, par David et César de la Muce, seigneurs de Ponthus, en 1620. — Extrait de compte de liquidation duquel il résulte de la part des hôpitaux de Nantes dans la succession que M. de la Muzanchère, évêque de Nantes, est de 3.541 livres (1778.)

H 665. — I. B 5. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1598-1788.** — Baux et arrentements. — Actes de bail, de transport, de reconnaissance, de transaction concernant des arrentements de maisons sises à Nantes, près des Jacobins, rues de la Saulnerie, du Château, de Sainte-Catherine, de l'Hôpital, du Pas-Périlleux ; — d'un logis avec cour et jardin au Loroux-Bottereau ; — de terrains vagues sis près la Halle au blé, le râteau d'Erdre et la Poterne ; — de la terre de la Feillée, en Saint-Donatien, lesdits biens concédés à P. Ricout (1523), Ol. Legrand (1554), Laurent Moreau (1587), G. Constant, P. Petral (1593), J. Garreau, sieur du Bois-Thoreau (1607) ; — M. Chauveau (1645), A. Gouraud (1649), N. Noury (1656), à Laurent Bouchaud (1728), à la charge de payer des rentes à l'Hôtel-Dieu.

H 666. — I. B 6. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1597-1781.** — Rentes hypothécaires et constituées. — Contrats souscrits au profit de l'Hôtel-Dieu par Yvon Hangalle sur une maison nommée la Tête-Noire (1525) ; — par J. Roux, sur une maison du Marchix (1553) ; — par J. Bidon, sur un logis de la paroisse Saint-Saturnin (1640) ; — par J. Richard, sieur de la Feillée (1666) ; — par Cl. Urvoy, sieur de Lorie, conseiller au Présidial (1674) ; — par Vinc. Juffrineau, recteur de la paroisse Saint-Laurent, sur une maison de la Grand-Rue (1688) ; — et par les États de Bretagne, en 1721.

H 667. — I. B 7. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1577-1787.** — Contrats d'arrentement, de bail et d'amortissement. — Arrêt du Conseil d'État maintenant l'Hôtel-Dieu en possession d'un terrain sis dans les fos-

sés de Mercœur, arrenté pour 900 livres par les administrateurs au sieur Barthélemy (1783); — du droit de passage sur la Loire pour une barge allant du Port-Launay au Pellerin; bail à ferme de ce dernier droit à Fr. Sorin du Port-Launay et à J. Pierre, barger au Pellerin (1787). — Obligations de 500 livres souscrites par P. Lefeu, administrateur de l'Hôtel-Dieu (1577), et Jean Collet (1579), pour prêt de pareille somme. — Notes, mémoires et contrats relatifs à l'arrentement de 21 journaux de pré dans la Prairie-au-Duc, accepté par les deux hôpitaux de Nantes du prieur de la Madelaine pour la rente annuelle de 300 livres (1763); — mémoires concernant l'amortissement d'une rente de 6 tonneaux de seigle et le débournement du terrain. — Acte du transfert d'une rente de 36 sous sur les époux Laurent Bouchaud qui consentent à en prendre charge et à la payer aux religieux de Meilleraie sur la maison de la Feillée ou de Saint-Simon, pour le prix de 50 livres (1757); — quittances.

H 668. — I. B 8. (Registre.) — In-folio; 255 feuillets, parchemin.

**1558-1661.** — Rôle des rentes foncières et hypothécaires dues à l'Hôtel-Dieu, reformé d'après les anciens rôles, les contrats et les comptes, en 1620. Les principaux débiteurs inscrits sont: les chanoines de Notre-Dame; M. Juchault des Blottereaux; M. Leroy, curé de Mauves; P. Ollivier, sieur du Vignau, receveur des fouages; la comtesse du Plessis-Anger, le baron J. de Sévigné, Samuel de l'Épinay, sieur du Chaffaut; — Louise de Talansac, et Jean de Machecoul, son fils, Ch. de la Touche, sieur de Fromenteau et de la Boucherie; Ch. Bruneau, sieur de la Rabastellière, et Renée de la Motte, son épouse, au nom de Pierre de la Motte et de Claude de Maillé; — Jean de la Fuie, G. Preseau, sieur de l'Oiselinière, et Marie, fille de M. de Sesmaisons et de Françoise de Lesrat; Esther Denays, Jean du Breil de Champcartier; Bonne de Troyes, dame Leloup du Breil; Louis et Jean de Harouys, héritiers de Marie de Harouys, veuve de Charles d'Argentré, Alex. de Compludo, P. Ertaud et autres.

H 669. — I. B 9. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

**1413-1768.** — Rentes foncières et hypothécaires. — Titres de constitution, de reconnaissance et d'échange concernant diverses rentes assises sur des maisons situées au faubourg Saint-Clément, au bord de l'Erdre, rues Saint-Nicolas, et de Richebourg, sur la motte Saint-

André, à Doulon, sur un bordage en Saint-Julien-de-Concelles; sur l'île de la Vrillière, en la Chapelle-Bassemer, sur la terre du Ronceray, en Varades; sur la Bartardière, en Gorges; dues par le sieur Amyot (1413), P. Fouineau (1565), Jul. Deslandes, sergent royal (1531), Yves Sorin (1626); Nic. Dureau, sieur de la Pilottière (1580); Jos. Andrieux, recteur de Puceul (1729); Marie-Claude Pitois, veuve de G. Paulus du Fonteny (1731); Anne Pineau, veuve de Jean Perrault, sieur de la Vri-gnais (1737); François de Beaucois, chevalier, seigneur de la Bastière (1768); Fr. Brichet, juge en la sénéchaussée de Saint-Laurent, Henriette-Claude de la Muce, comtesse de Marcé. — Baux à rente perpétuelle de terrains voisins du cimetière de l'hôpital concédés par la Ville et les Pères des Pauvres à Franc. Forcheteau et à Et. Dugast. (Voir l'acquisition de la Prairie-au-Duc faite en commun avec le Sanitat B 23. Carton 2.)

H 670. — I. B 10. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

**1403-1586.** — Rentes à recouvrer. — Titres de constitution, de transfert, de cession, d'envoi en possession et de reconnaissance; requêtes, réclamations et sentences concernant diverses rentes assises sur les lieux de la Métairie en Mauves, de la Lucinière en Joué-sur-Erdre, et sur plusieurs maisons de la ville de Nantes; — procédures suivies de sentences de condamnation contre F. Arnaud, marchand à la Fosse (1557); Anne Aillet (1557); Jeanne et Guillemette Robin, Rog. Restière, Jean de Johannes (1578); Jean Fournier (1579); les enfants de Jean Jochaud (1584); les héritiers de Robin Duboays (1585); Math. Leroy (1586), Gilles Huet, barbier chirurgien (1586); Jacques Jeanneau, les enfants de Denis Belot (1586), Marg. Laurent et Jean Amproux (1587).

H 671. — I. B 11. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

**1525-1598.** — Rentes foncières et hypothécaires. — Procédures auxquelles sont annexés des titres de constitution et de reconnaissance concernant des rentes dues à l'Hôtel-Dieu; et sentences contre les débiteurs suivants: Jean Dupont (1525), Rog. Retière (1584), Jamin de Léon (1570), A. Guiton (1536), J. Gilbert (1586); Lucas Forget (1588); Jean Josses (1588); Et. Maillard, auditeur des Comptes en Bretagne (1588), J. Pichereau (1594), les héritiers de Jean Rouxeau, Vincent Huet, libraire, Denis Guillaumin, Jean Lemaignan (1594); Gilles Ribot, Ph. Gabory, Guill. Perthuis (1595), A. Arnaud, J. Macé, etc.

H 672. — I. B 12. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

**1569-1699.** — Rentes foncières et hypothécaires. — Procédures et sentences résultant de divers contrats de constitutio et de reconnaissance relatifs à des rentes à recouvrer sur Yves Landrain, acquéreur des héritages de René Allard (1655) ; Françoise Cassard, veuve de René Landreau (1625) ; Jean Peigné, locataire d'une maison près l'Erdre ; — la fabrique de la paroisse de Saint-Saturnin, conformément au testament de René Desmortiers (1635) ; — Hilaire Jamet et Michel Gruet, fermiers du Jeu de Paume (1655) ; G. Bondouart, Jul. Huet, acquéreur de deux logis, rue Saint-Clément (1658) ; Louis Pillavoine (1660), Fr. Fleuriiau, marchand (1674) ; le sieur de Bonnaud (Chapelle-Heulin), Jean Guillemin, Jean Lamy, Julien Mainguy, sieur de la Brosse (1675) ; Et. de Coussy, dame de Lauenay (1670), Georges de Johannes, écuyer, Nic. Guichard (1685), Louis Arnaud du Limet (1692), Anne Triberge, veuve Charollet (1692), Martine Nau, etc. Sentence d'ordre pour les créanciers dudit Georges, vendeurs du bien des Ballues en Saint-Similien, près la motte de Sauvetour aux Bénédictines de Nantes, par contrat du 16 mai 1625.

H 673. — I. B. 13. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

**1466-1739.** — Rentes foncières et hypothécaires. — Requêtes, factums, mémoires, consultations et assignations des procédures suivies à propos du recouvrement de plusieurs rentes dont les actes d'acquisition, de transfert et de reconnaissance sont annexés. Les débiteurs principaux sont : Guill<sup>e</sup> Guichard (1466), Math. Marin, sieur de la Bigottière, acquéreur de la Moricière (1586) ; André Bonnier, administrateur de la Psalette (1594) ; G. Doré et Jeanne Briand sa veuve ; Ph. de Cornulier, sieur de Montreuil (1675) ; Anne Benoît, Jean Gelineau, maître sellier, Gilles Desprez, seigneur de Villereix (1634), lequel transporta à l'Hôtel-Dieu 110 livres de rente hypothécaire dont le paiement souleva une contestation très longue devant le Parlement et le Conseil du Roi, de 1684 à 1718 ; — Fr. Pussin de la Rivière (1690), la veuve d'Etienne Cottineau, Anne Loréal, veuve de Ch. Gabard, seigneur de Monceau (1731) ; Rolland Raboteau, Julien Amette, Hilarion Pichard, sieur des Illières (1738), les héritiers de Jos. Moreau, Marie Brezard ; — déclaration des rentes et revenus appartenants à l'Hôtel-Dieu, faite devant la Chambre des Comptes le 27 novembre 1554. (Copie

récente, extraite d'un registre de la Chambre des Comptes) ; etc.

H 673 bis. — Revenus casuels. Octroi. Boucherie de carême (Voir Sanitat. B 33.)

Série C. — Néant.

H 674. — I. D 1. (Cahiers.) — In-4° ; 57 feuillets, papier.

**1733.** — Nomenclature informe des titres de l'Hôtel-Dieu.

H 675. — I. E 1. (Registre.)

**1655-1666.** — Délibérations. Ce premier volume a disparu.

H 676. — I E 1 bis. (Registre.) — 288 feuillets, papier.

**1666-1675** — Délibérations du bureau concernant l'admission de plusieurs enfants trouvés ; — divers règlements de dépenses ; — les enchères de 550 livres offertes pour le bail de l'ancien Hôtel-Dieu (10) ; — des marchés à conclure pour la réparation des bâtiments (19) ; — l'installation des médecins, des Pères des pauvres, des aumôniers ; — la construction de deux pavillons spéciaux pour les malades frénétiques (58) ; — les poursuites à intenter au duc de Mazarin pour le recouvrement des 20.000 livres léguées par son père le duc de la Meilleraie (69) ; — le bail à ferme de la chapellenie de Saint-Jean des Bardets, sise en l'île de Bouin (71) ; etc.

H 677. — I. E 2. (Registre.) — In-folio ; 284 feuillets, papier.

**1675-1696.** — Délibérations du bureau relatives au don de 1.000 liv., fait par Didier Mathieu (13) ; — au paiement des mois de nourrice des enfants et à divers placements de fonds ; décidant que les enfants de police, au sortir de nourrice, seront élevés dans un appartement, au lieu d'être placés (21) ; — arrêtant que Marie Dupuis, à cause de ses mœurs dissolues, sera fouettée et rasée par les valets de l'hôpital, puis attachée 4 heures au collier de la cour, enfermée au cachot un jour et bannie de la ville (58) ; — affermant pour 90 livres à Jeanne Poybeau les droits de cuve et de pont de la poterne de Nantes (66) ; — ratifiant divers franchises de rentes ; — excluant des admissions les enfants non exposés dont les parents sont connus (200) ; etc.

H 678. — I. E 3. (Registre.) — In-folio ; 280 feuillets, papier.

**1697-1698.** — Délibérations du bureau faisant mention des droits de séance avec voix délibérative que le Président entend conserver à l'exclusion des chanoines de la cathédrale (42-49) ; — arrêtant qu'une opposition sera formée en justice contre le refus des apothicaires de la ville d'admettre dans leurs assemblées leurs confrères qui ont gagné leur maîtrise à l'Hôtel-Dieu (159) ; — portant mandat de paiement de diverses fournitures ; — réglant la distribution des charges entre les sœurs de la maison (175) ; — concernant les dispositions à prendre pour la fondation d'un asile destiné aux filles convalescentes au moyen d'un don anonyme de 550 livres (278) ; etc.

H 679. — I. E 4. (Registre.) — In-folio ; 236 feuillets, papier.

**1695-1700.** — Délibérations du bureau concernant l'admission, le placement et l'éducation des enfants trouvés ; — le bail à ferme des pêcheries de la Loire depuis les ponts de Nantes jusqu'à Pierre-Ingrandes moyennant 15 livres tournois par an (29) ; — relatant un don de 1.029 livres offert par le comte de Toulouse, amiral de France, pour le soulagement des matelots malades (74) ; — les conditions d'admission des malades (111) ; — les privilèges des chirurgiens et des apothicaires de l'Hôtel-Dieu lesquels ont obtenu en leur faveur un arrêt du Conseil transcrit dans la séance du 5 février 1699 (114-117) ; — le marché passé avec un boucher pour la fourniture de la viande au prix de 13 livres le cent ; etc.

H 680. — I. E 5. (Registre.) — In-folio ; 230 feuillets, papier.

**1700-1705.** — Délibérations du bureau contenant mention des épreuves imposées aux aspirants chirurgiens et des obligations de leur service (28) ; — concernant l'acquisition de la Prairie-au-Duc faite en commun avec le Sanitat (115 et 137) ; — la confection de médailles à suspendre au cou des enfants de police (184) ; — la vérification des comptes du trésorier ; — l'exécution de divers travaux de réparation ; les dispositions du feu de joie de la Saint-Jean ; — le don de 1.000 livres fait par M. Charette de la Gascherie, sénéchal de Nantes ; — le franchissement d'une rente au principal de 500 livres due aux Oratoriens de Nantes ; etc.

H 681. — I. E 6. (Registre.) — In-folio ; 284 feuillets, papier.

**1705-1710.** — Délibérations relatives au don de 1.000 livres fait par M. Paulus, auditeur en la Chambre des Comptes (46) ; — à la visite de l'apothicairerie (59) ; à l'emploi des cadavres des malades (70) ; — à l'emprunt de 10.000 livres contracté avec le sieur de la Noë-Terrien, marchand (158) ; — à la délivrance et la remise des titres déposés aux Archives ; — au don de 2.600 livres à fonds perdu consenti par Jean Piron, recteur de Saint-Mesme, moy<sup>t</sup> la rente de 199 livres 19 s/ (169) ; — à l'élection d'une sœur supérieure (174) ; — à la requête adressée à l'Intendant pour obtenir décharge de taxes (178) ; — relatant le traité passé avec les sœurs hospitalières admises à desservir l'Hôtel-Dieu (183-185) ; — les contraintes à exercer contre divers débiteurs ; — la distribution des emplois entre les sœurs de service pour l'année ; — la réception des administrateurs et des chirurgiens ; etc. — Les années 1711-1712 manquent.

H 682. — I. E 7. (Registre.) — In-folio ; 232 feuillets, papier.

**1713-1717.** — Délibérations concernant un don de 3.000 livres à fonds perdu fait par Th. Besnard, orfèvre, à la charge d'être hébergé le reste de ses jours (44) ; — la ferme des droits et devoirs de ponts et cuves de la poterne consentie au prix de 110 livres par an ; — la ferme du droit de 6 den. par pièce de gibier vendu en carême (79) ; l'adjudication de 6 journaux de pré appelés les Dîmes de la Vallée en Doulon (137) ; — l'achat de divers immeubles situés rue des Carmes, au Port-Maillard, au faubourg de Belle-Croix ; — le compte des recettes et dépenses rendu par un administrateur ; — un emprunt de 3 ou 4.000 livres destiné à couvrir les dettes pressantes (173). — Règlement en 18 articles préparé pour le service de la nouvelle maison acquise et appropriée à l'usage des filles convalescentes (226) ; etc.

H 683. — I. E 8. (Registre.) — In-folio ; 250 feuillets, papier.

**1717-1720.** — Délibérations concernant : un legs de 1.000 livres de M. Bazillais (37) ; — l'exemption du logement des gens de guerre accordée aux Pères des Pauvres et au receveur par lettres du 10 mai 1718 (59) ; — l'acquisition des corderies des fossés de Mercœur et d'une maison sise en la rue du Port-Maillard (96) ; — la condamnation encourue par une matrone coupable d'une exposition d'enfant (105) ; — un prêt à l'Hôtel de

Ville de 1.500 livres au taux du denier 20 (111) ; — l'établissement d'une fabrique de salpêtre dans une maison destinée aux Enfants de Police (113) ; — l'acceptation d'un legs de 2.000 livres fait par M. Lirondelle (189) ; — les expositions d'enfants qui deviennent fréquentes (210 et 250) ; — les mesures à prendre pour remédier aux embarras financiers de la maison (215, 224, 235) ; etc. — Le registre de 1721 à 1726 manque.

H 684. — I. E 9. (Registre.) — In-folio ; 194 feuillets, papier.

**1737-1738.** — Délibérations concernant : la déposition de plusieurs sœurs ordonnées par lettres de cachet (7) ; — la conduite des administrateurs envers les sœurs et les aumôniers (8 et 93) ; la fourniture de la viande de carême (25) ; la levée d'un octroi de 6 deniers par pot de vin accordé en 1721 (70) ; — un don de 12.000 liv., à titre onéreux fait par M. de Langle-Voisin (104) ; les prérogatives des députés de la cathédrale au bureau des séances (104) ; — l'envoi des enfants de police au Sanitat ; — la construction de diverses maisons (129) ; un autre don de 2.433 livres fait par J. Maillard, prêtre, pour aider à l'achat d'une maison destinée aux convalescents (141) ; — le remboursement de rentes dues par les Etats (161) ; les formalités à suivre pour la conclusion des baux à ferme et la tenue des séances pendant l'automne ; etc.

H 685. — I. E 10. (Registre.) — In-folio ; 252 feuillets, papier.

**1738-1750.** — Délibérations du bureau relatives : à la construction de la maison de convalescence (10) ; à la transcription d'un accord conclu avec les PP. Oratoriens pour le paiement d'une somme de 3.500 livres due aux pauvres pour avoir négligé l'exécution d'une mission à S. Nicolas par le P. Richerot (18) ; — à un emprunt de 10.000 livres contracté avec M. de la Ville-Boisnet Espivent (49) ; — à l'achat de bandages proposés par le sieur Lenfant (84) ; — à la réception des malades et des élèves chirurgiens (113) ; à la régie des droits des nouveaux octrois (135) ; — à un autre emprunt de 20.000 livres (162) ; — à un legs de 8.000 livres fait par M<sup>e</sup> Paulus du Fonteny (179) ; — à l'expulsion des mendiants vagabonds et étrangers (182). — Arrêté de règlement concernant le service des salles (182 et 183). Autres délibérations relatives à la délivrance des cadavres nécessaires aux démonstrations des chirurgiens (189 et 241) ; — à un legs de 12.000 livres fait par M. Couradin (202) ; — à la confection d'un registre contenant l'état des biens et charges de la maison ; etc.

H 686. — I. E 11. (Registre.) — In-folio ; 151 feuillets, papier.

**1750-1759.** — Délibérations du bureau concernant : la manière d'occuper les enfants de police (5) ; — les gratifications à accorder aux nourrices pour encourager leur zèle (11) ; — des legs faits par Louis Thiron de la Maréchalerie et R. Jos. Revol, prieur de Jugon (25) ; — le classement et la tenue des archives (26) ; — la communication des titres de propriété aux tribunaux (87) ; l'affichage des billets de confession, d'extrême-onction et de communion (88) ; la célébration de plusieurs messes à l'intention des bienfaiteurs (99) ; — lettres de l'Intendant de Rennes et M. de Paulmy, ministre de la Guerre, relatives à l'exclusion de tous les soldats galeux et atteints de mal vénérien qui tous doivent être soignés à Brest (103) ; — méthode de M. Poissonnier, inspecteur des hôpitaux, pour guérir les galeux (103) ; — inventaire des instruments de chirurgie (125) ; — autres délibérations concernant la confection de vaisseaux à compartiments pour les saignées (129) ; — la fermeture des salles les jours de dimanche (137) ; — un legs fait par L. Michel, négociant à Amsterdam (145) ; — les devoirs des marguilliers des paroisses à l'égard des filles mères (149) ; etc.

H 687. — I. E 12. (Registre.) — In-folio ; 199 feuillets, papier.

**1759-1771.** — Délibérations du bureau concernant : la conservation des droits d'octroi concédés aux hôpitaux de Nantes (2) ; — la réception et l'installation des sœurs, des aumôniers et des administrateurs ; — l'exemption de corvée accordée au trésorier de la maison (7) ; — un legs de 6.000 livres fait par M. Macé de la Morandais (7) ; — le procès engagé contre le seigneur de Thouaré à propos du droit de pêche dans la Loire (16) ; — le partage des amendes de police avec le Sanitat qui ne pouvait en garder plus d'un tiers (19) ; — la nomination et l'examen des chirurgiens postulants (26 et 27) ; — l'occupation des terrains vagues de la rue d'Erdre (118) ; — un emprunt de 8.000 livres à contracter avec M. Foucault (197) ; etc.

H 688. — I. E 13. (Registre.) — In-folio ; 165 feuillets, papier.

**1771-1789.** — Délibérations du bureau concernant : l'achat de la tenue du bénéfice des Trois-Pendus pour l'établissement d'une maison d'orphelins (62) ; — un projet de construction de pont reliant l'île Gloriette à l'île Feydeau (82) ; — la nomination des sœurs de la maison des Orphelins (94) ; — l'augmentation du nombre



des administrateurs (102) ; — les observations faites par le commissaire des Guerres sur les registres d'entrée des militaires malades (128) ; — abus commis dans l'admission des enfants naturels (146) ; — les conditions à imposer aux fermiers de la Prairie-au-Duc pour en augmenter la plus value (147) ; etc.

H 689. — I. E 14. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

**1783-1791.** — Délibérations du bureau concernant : une contestation survenue entre l'Hôtel-Dieu et le Sanitat à propos du gouvernement de la maison des orphelins (2) ; — un constitut de 5.000 livres proposé par Franç. Hudault (2) ; — contenant transcription d'un arrêt du Conseil d'Etat maintenant les hôpitaux de Nantes dans la jouissance de la Prairie-au-Duc (16) ; — relatant l'admission de plusieurs novices au nombre de sœurs de service (21) ; l'aliénation de plusieurs rentes foncières ; les honoraires des aumôniers (27) ; un legs de 7.015 livres fait par la veuve Gilagh (30) ; la création d'un hôpital militaire à l'Hôtel-Dieu (31) ; — la délivrance de cadavres féminins aux élèves-chirurgiens (38) ; etc.

H 690. — I. E. 15. (Registre.) — In-folio ; 77 feuillets, papier.

**1710-1713.** — Comptabilité. — Compte rendu par le receveur des rentes et revenus de l'Hôtel-Dieu montant en recettes à 54.909 livres, et en dépenses à 57.481 livres.

H 691. — I. E 16. (Registre.) — In-folio ; 162 feuillets, papier.

**1753-1763.** — Sommier des recettes effectuées par le receveur de l'Hôtel-Dieu sans indication de total.

H 692. — I. E 17. (Registre.) — In-folio ; 177 feuillets, papier.

**1753-1763.** — Sommier des dépenses sans indication de total.

H 693. — I. E 18. (Registre.) — In-folio ; 134 feuillets, papier.

**1764-1775.** — Sommier des dépenses faites pour le compte de l'Hôtel-Dieu sans indication de total.

H 694. — I. E 19. (Registre.) — In-folio ; 187 feuillets, papier.

**1756-1760.** — Journal des recettes et dépenses. — Recettes 1755 : 116.696 livres, dépenses : 108.830 livres. En 1758, recettes : 108.333 livres, dépenses : 105.173 livres.

H 695. — I. E 20. (Registre.) — In-folio ; 186 feuillets, papier.

**1760-1765.** — Journal des recettes montant, en 1761, à 85.077 livres, en 1764, à 120.234 livres ; — des dépenses montant, en 1761, à 88.996 livres ; en 1764, à 103.235 livres.

H 696. — I. E 21. (Registre.) — In-folio ; 214 feuillets, papier.

**1765-1771.** — Journal des recettes montant, en 1766, à 111.977 livres, en 1769, à 114.282 livres ; — des dépenses montant, en 1766, à 106.920 livres, en 1769, à 123.268 livres.

H 697. — I. E 22. (Registre.) — In-folio ; 225 feuillets, papier.

**1771-1777.** — Journal des recettes montant, en 1772, à 128.236 livres, en 1775, à 125.571 livres ; des dépenses montant, en 1772, à 125.932 livres, en 1775, à 119.086 livres.

H 698. — I. E 23. (Registre.) — In-folio ; 258 feuillets, papier.

**1777-1784.** — Journal des recettes montant, en 1778, à 117.672 livres, en 1782, à 164.600 livres ; — des dépenses montant, en 1778, à 123.127 livres, en 1782, à 185.061 livres.

H 699. — I. E 24. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1646.** — Travaux. — Reconstruction et déplacement de l'Hôtel-Dieu primitivement établi au confluent de l'Erdre et de la Loire et transféré sur la prairie de Belle-Croix, en vertu de lettres patentes de X<sup>me</sup> 1643. Arrêts de la Chambre des Comptes ordonnant un transport sur les lieux ; — procès-verbal descriptif de ladite prairie dressé par Ph. Varice, seigneur de Vallières, maître en la Chambre des Comptes ; — devis approximatif de la construction à élever.

#### SÉRIE F. — Néant.

H 700. — I. G 1. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

**1750-1775.** — Pensionnaires. — Livre par ordre alphabétique des enfants admis à l'Hôtel-Dieu.

H 701. — I. G 2. (Registre.) — 17 feuillets, papier.

**1707-1789.** — Succursale. — Maison de convalescence fondée pour les filles pauvres sortant de l'Hôtel-

Dieu, en 1695, au moyen de dons anonymes. — Délibérations du bureau chargé de la direction et de la surveillance de la maison.

H. 702. — I. G 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

**1688-1766.** — Acte de l'opposition formée par le Sanitat contre l'établissement de ladite maison. — Contrat d'acquêt d'une portion de maison près la barrière des Brétinaux fait par Jean Ménard, prêtre, agissant pour plusieurs personnes pieuses, afin d'établir l'asile des pauvres convalescentes (1695) ; — prise de possession et quittances. — Extraits de délibérations du bureau relatifs à la nomination des Directeurs. Lettres d'approbation des évêques de la Muzanchère et de La Laurencie, serment des élus. Don de 3.000 livres fait par M<sup>me</sup> Berthelot, lequel fut réduit à 1.800 livres par transaction avec les héritiers (1720). — Note relative aux revenus. — Inventaire des titres de l'asile (1767.)

#### HÔPITAL GÉNÉRAL DU SANITAT

H 703. — II. A 1. — 4 pièces, parch. ; 28 pièces, papier.

**1725-1769.** — Actes de fondation. — Arrêt du Conseil portant établissement d'un nouveau bureau d'administrateurs, lequel sera composé de 5 députés nés : l'évêque, un député du chapitre du Saint-Pierre, un député de la Chambre des Comptes, un du Présidial, un de l'Hôtel-de-Ville, auxquels s'adjoindront 8 membres choisis d'abord par le Roi, puis par le bureau de l'Hôpital (1725) ; — arrêt confirmatif du 27 juillet 1731 ; — projets de lettres patentes et règlements des villes de Rennes, de Morlaix, de Gisors, d'Angers et de Lyon (1750) ; — observations du Chapitre de la cathédrale, du Maire et des échevins, des officiers du Présidial (1750) ; — mémoires de frais ; arrêt du Parlement de Bretagne relatif aux artisans qui montrent leurs métiers aux enfants reufermés (1723) ; lettre du marquis de Becdelièvre revendiquant son droit à la présidence du bureau en l'absence de l'évêque (1752) ; — lettre de M. Restaut chargé de faire des démarches à Paris (1752) ; — lettre d'envoi des pièces ci-dessus au comte de Saint-Florentin ; — lettres patentes du roi Louis XV, en 49 articles, portant règlement pour l'administration intérieure de l'hôpital général, rappelant dans leur préambule que le Sanitat a pour origine le tenement de l'Asnerie acquis, en 1572, des sieur et dame de la Vrillière pour y loger les pestiférés, et que la maison s'est accrue grâce aux aumônes des

notables ; — correspondance des administrateurs poursuivant l'enregistrement des dites lettres patentes au Parlement ; oppositions des chanoines de St-Pierre à l'art. VI et réponse ; — réponse aux prétentions du bureau de l'Hôtel-Dieu qui voulait bénéficier seul du produit des amendes de police ; — mandements des Trésoriers de France, Généraux des Finances, et de la Chambre des Comptes ordonnant que les lettres patentes seront enregistrées et que procès-verbal descriptif sera dressé des logements et domaines appartenants au Sanitat ; — procès-verbal dressé par J.-B.-Louis Chotard, seigneur de la Louairie, maître à la Chambre des Comptes de Bretagne (1761) ; — arrêt de la Chambre des Comptes et sentence du siège royal de police ordonnant l'enregistrement sauf quelques observations (1762.)

H 704. — II. B. 14. (Registre.) — In-folio ; 146 feuillets, papier.

**1651-1739.** — Titres de propriété. — Dons, legs, ventes, acquisitions. — Recueil d'enregistrement contenant la transcription de contrats divers : donations de rentes à titre onéreux ou gratuit consenties à la charge de recevoir des pensionnaires et de célébrer des messes, ou pour amortir une cotisation de la confrérie de la Charité, par la veuve de François Ménardeau de la Botinière (1659), Cl. Bernard, doyen de l'Église de Nantes (1660), J. Guillon de la Créancière (1663), Cl. Juchault, sieur du Perron (1663), Gabrielle de Mayvière, dame de Marivaux (1669), Cl. de la Grue, seigneur des Huguetières (1670), Nic. Charon (1674), Jeanne Bazille, veuve Valleton (1676), le sieur Hudhomme de la Grue (1678), Renée Libourne, Marguerite Guiton, Charlotte Davy, dame du Brossay, le sieur Paulus (1679), M<sup>me</sup> Burot, M. Despinose (1682), Jeanne Vallin, veuve d'André de Montalembert, sieur de la Ferté (1685), M<sup>me</sup> Le Meneust des Treilles (1687), le sieur Lehoux, Pierre Serisier, Lquis Binet de la Blottière (1690), André Boussineau (1691), le sieur Mahot (1693), Anne Ménardeau, veuve de René Lefèvre, seigneur de la Ferronnière (1695), Jean Gaignard, sieur de Boissonnage (1696), Jeanne Chiron, J. Morvan, veuve de Louis Libault de la Templierie, maire de Nantes (1697), M. de la Haste (1701), M. de la Gâcherie (1702), René Barnabé de la Papotière (1704), Cl. Dollier, seigneur du port de la Roche (1705), César de la Bourlière (1706), le sieur Pâris du Plessis (1710), la d<sup>lle</sup> Lefèvre (1729), J.-B. Amat (1732), M<sup>me</sup> de Montbert, Fr. Michel, G. Girard, les sieurs Greslan et Mortier de Romainville, M. et M<sup>me</sup> de la Poitevineière, Ét. Langlois, prêtre, l'abbé Simon, recteur de Pouzauges, Denis Chesneau, recteur de Saint-Denis de Nantes, P. Merceron de la Sébinière, Renée

Prampart, dame du Plessis de Casson, le sieur Robineau-Richer, M. Guillon de Beauregard, M. Simon de la Jambetière, et autres. — Contrats d'acquisition et de donation concernant le moulin de l'Épine, des maisons et des jardins voisins de l'hôpital général, des maisons sises au Bouffay, rues de la Casserie, de Cardine, du Vert-Baton, de l'Échelle St-Nicolas, une maison de plaisance au Bignon-Létard, des magasins au bas de la Fosse, un pré en la Prairie-au-Duc, etc. Actes de constitution, de transport, de subrogation, d'affranchissement, de reconnaissance relatifs à des rentes foncières et hypothécaires à recouvrer sur A. Rodriguez (1661), L. Garreau (1662), René de la Tullaie, seigneur de Belle-Isle (1665), le sieur Langlois, J. Le Pennec du Boisjollan, le sieur Fauchet de St-Mars, P. Desmortiers et Cath. Domet (1670), René Rivière (1671), le sieur Castelan, Jean Loppez, Yves Jouanneau, Martin Delaunay, sieur de la Fardière, André Crocq, sieur de la Landrière (1674), Jacques Raoul de la Guibourgère, le sieur Burgaud, Laurent Boyer (1677), Durandeu de la Grande Noë (1680), les États de Bretagne, la Chambre des Comptes, les paroissiens de Sainte-Croix, Math. Tirot, MM. Souchet et Bouchard, raffineurs à Nantes, (1688), Françoise Quéraud (1708) Math. Lévesque, prêtre de chœur de Saint-Nicolas, M. du Cambout, M. Picaud du Parc (1710) ; — arrentement d'un jardin de plaisance au sieur Fleury, moyennant une rente de 25 livres, à la charge de bâtir une maison de la valeur de 3 ou 400 livres. — Sentence du Présidial de Nantes, défendant aux ciergers de faire porter des torches aux enterrements, de fournir des chasses, de transporter des corps (1660) ; — arrêt contre les menuisiers les excluant au profit du Sanitat (1705) ; — adjudication de la Prairie-au-Duc à Nantes au profit des deux hôpitaux, l'Hôtel-Dieu et le Sanitat, moyennant 27.500 livres (1703) ; — arrêts du Conseil ordonnant au sieur Gorges de produire les titres en vertu desquels il jouit du droit de lestage et de délestage (1692) ; confirmant l'adjudication des dits droits (1693), et lettres patentes autorisant le Sanitat à percevoir sur les patrons des navires remontant et descendant la Loire lesdits droits moyennant le prix de 12.000 livres (1695) ; accord conclu avec M<sup>me</sup> de Lesdiguières pour avoir un terrain libre à Paimbœuf qui servira aux fermiers du délestage. — Acte de l'opposition formée par le Sanitat à l'établissement d'une nouvelle communauté destinée à servir d'ouvrier et d'école aux pauvres filles. Obligation souscrite par Jean Amproux, sieur de la Massaie, au nom des Protestants de Blain, de remettre au Sanitat les titres des dons et legs faits au Consistoire de Pont-Piétin et de Blain ; acte de remise (1685) ; — transaction avec M. et M<sup>me</sup> de

Marcé pour la rente de 500 livres due sur la terre de Ponthux (1692) ; autre requête du même seigneur pour obtenir l'application de ce fonds à l'entretien d'un chapelain catholique établi chez lui (1728.)

H 705. — II. B 15. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 26 pièces, papier.

**1571-1709.** — Actes de donation comprenant les sommes suivantes : 1000 livres, par Fr. Leroy, prêtre de la collégiale de Notre-Dame (1584) ; — 50 livres, par Jean Gourdet (1651) ; — 100 livres, par Marthe Ribe (1658) ; — 2,000 livres, par Pierre Merceron, sieur de la Sébinière (1666) ; — rente de 200 livres, par Renée Prampart, dame du Plessis et de Casson (1668) ; — rente de 30 livres, par Denis Chesneau, chanoine de Nantes (1669) ; — 400 livres, par Louise Simon, veuve de Claude Juchault du Perron (1671) ; — 200 livres, par Ant. Belot, sieur de la Roulière (1674) ; — diverses créances, par Maurice Moreau (1675) ; — rente de 100 livres, par Jeanne Bazille, veuve Valleton (1676) ; — rente de 26 livres, par Cl. Juchault du Perron, épouse de Salomon Robin, seigneur de la Pourcelière (1678) ; rente de 75 livres, par Fr. Robin ; — 1,000 livres, par Louis Macé ; — diverses sommes, par Jean Hudhomme, sieur de la Grée (1678), Jean Durandeu, sieur de la Grande Noë (1681) ; X. Dufouay (1678) ; Frémon du Bouffay (1688) ; Mathurine Trufflard (1684) et autres ; contrats de mutation relatifs aux héritages sur lesquels sont hypothéquées les dites rentes ; — accords, obligations, transferts, extraits de testaments. — Titres de propriété, remontant à 1571, concernant la prairie dite Queue du Boisjolly, et le don qui en fut fait par Jeanne Vallin, veuve d'André de Montalembert, écuyer (1683) ; offres de services gratuits par Fr. Moriceau, procureur au Présidial de Nantes ; etc.

H 706. — II. B 16. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 25 pièces, papier.

**1689-1797.** — Dons et legs. — Obligations, accords, testaments des dons et legs qui suivent : 300 livres, par M<sup>e</sup> Nic. Paulus (1682) ; — rente de 12 livres, par P. Le Barbier, sieur de la Bretonnière (1684) ; — le logis de Plaisance au Bignon-Létard, par Jeanne de Lhommeau (1687) ; — un rotreau de pêcherie sous le pont de Pirmil, par le marquis de Rosmadec, baron de Molac, pour amortir sa cotisation à la confrérie de la Charité (1689) ; — rente de 111 livres, par Jean Régnier, écuyer, auditeur des Comptes (1691) ; — rente de 6 livres, par G. Gérard, avocat (1693) ; — une maison sur la Fosse, par Jacques Charette, chevalier, seigneur de Mont-Hébert ; — une rente de 12 livres et une maison sur la

prairie de la Madeleine, par Jacques Guignard de la Barre-Sauvage (1696); — rente de 27 livres, par G. Daniel de la Bourlière, chanoine de l'église de Nantes (1698); — 1,000 livres, par Marie Saffré (1701); — 400 livres, par Joach. Mazoyer de la Ville-Serin, chanoine de Nantes (1703); — 900 livres, par Ch. Rabouard (1712); — 1,033 livres, par J. Lechuin, recteur de Puceul (1710); — rente de 73 livres, par Marg. Doisy, (1712); — un rote-reau de pêcheirie sous le pont de la Madeleine, par Michel de Barbéré, écuyer, pour amortir sa cotisation (1710); etc.

H 707. — II. B 17. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 27 pièces, pap.

**1697-1788.** — Dons et legs. — Actes de constitution, testaments, actes de transfert, de subrogation, d'acceptation, de reconnaissance, de procuration, accords, mémoires composant les dossiers des donations suivantes : 5,000 livres, par le sieur Mounier, planteur à Saint-Domingue (1731); — une maison voisine de l'Échelle aux Oranges, à Nantes, par le sieur Descaux (1731); — une rente de 12 liv. 10 s/, par L. Guerrier, recteur de Quilly (1732); — rentes de 60 et 70 livres, par Jul. Bellange, ex-procureur au Parlement (1733); plusieurs pièces de terre par Franc. Gourdet, prêtre de Pirmil (1741); — 200 livres, chaque année, par les fermiers de la Traite et du Trépas de Loire pendant la durée de leur bail (1745); — le tiers de la succession de M. Lebrun, commissaire-général de la Marine à Nantes (1772); — les meubles de Franc. Fouchard (1775); — 6.400 livres, par André Langlois de la Roussière, clerc tonsuré (1777), capital qui avait été placé en rente sur l'Hôtel-de-Ville de Nantes par suite d'un emprunt contracté, en 1627, par la ville à l'occasion de l'entrée solennelle du maréchal de Thémines, et dont le contrat passa aux mains de M. Pâris de la Haie-Meriais (1643), du Chapitre de Nantes et de Jean Le Bonnetier de la Baille (1718); — 9.000 livres, par G. Guillaudeu, conseiller du Roi en la chancellerie de Bretagne, à la charge d'une messe quotidienne (1758); etc.

H. 708. — II. B 18. (Liasse.) — 9 pièces, parch. ; 29 pièces, papier.

**1669-1696.** — Rentes à recevoir. — Titres de constitution, de reconnaissance, de subrogation et de remboursement de diverses rentes à recouvrer sur les frères Laurent, Guillaume et Math. Garreau (1663); Laurent de Carné, seigneur de Castellan (1671); P. Monnier, sieur des Tertres (1672); Yves Deschamps-neufs (1672); Ant. Mignard de la Michetière (1674); André Crocq, sieur de Landruère (1674); Fr. Bretagne,

sieur du Maillon, Pierre et Julien Perron, sieur de la Verrie (1677); G. Taillandier, sieur de la Menuère, Pierre et Paul Burgaud (1678); le sieur Luzeau (1679); O. Hersant (1691); et sur Jacques Mahot (1692); — sur une maison place du Bouffay; sur une raffinerie voisine de l'hôpital appartenante à Cl. Lemasne; sur J. Souchay, Fr. Bouchaud et Jean Dubois. — Inventaire des rentes dues au Sanitat en 1687 et 1688.

H 709. — II. B 19. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 26 pièces, pap.

**1701-1799.** — Rentes à recevoir. — Titres de constitution, de subrogation, de reconnaissance et de remboursement de rentes à recouvrer sur la Chambre des Comptes de Bretagne (1705); l'Hôtel-de-Ville de Nantes, les États de Bretagne, Math. Durandeaup, P. Richardeau (1701); sur la Recette des Domaines, Jeanne Chollet (1715); Berquier (1761); Th. de Biré, seigneur de la Grue; mandement de l'intendant de Bretagne pour toucher un secours de 3.000 livres sur la caisse des gages des officiers municipaux; arrêt du Conseil concernant les offices municipaux nouvellement créés à Nantes (1723); — extraits de délibérations, avis portant consentement; — états divers des contrats de constitution dus au Sanitat, en 1703 et 1711.

H 710. — II. B 20. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 25 pièces pap.

**1674-1799.** — Rentes à payer. — Contrats de constitution, de transfert, de remboursement de rentes souscrites par les Directeurs des pauvres au profit de Jean Praud, sieur de la Gilardière (1674), de Marguerite Arnollet, de P. Busson de la Marière (1675), de J. Charette, seigneur de la Chapelle (1685), de Jeanne de Montullé (1615); — de Cl. Avril, doyen de Nantes (1692), Marie Lejeune, veuve de Franc. Bouchaud (1694); Math. Moulin, prêtre (1698), Franc. Letourneur, recteur de Sainte-Radegonde, Marie Camus, Julien Proust, seigneur du Port-Lavigne (1703), les enfants mineurs d'André Delaville, sieur de la Faucherie (1703); Cl. Rabouard, prêtre, Barth. Thomé (1716); le sieur Guichet (1721), Louise Morin, les Carmélites de Nantes (1761), J. Grou, négociant (1765); — avis et délibérations du Conseil de Ville, du Présidial, et de la Chambre des Comptes relatifs à un emprunt de 30,000 livres; — liste des souscripteurs. — Actes de remboursement, contrats à viage. — États des rentes foncières, constituées et viagères, dues par le Sanitat.

H 711. — II. B 21. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 40 pièces, pap.

**1668-1779.** — Traités divers. — Transports con-

sentis au Sanitat par divers pensionnaires de la maison, de contrats de rentes constituées et d'obligations à la charge d'être reçus et entretenus jusqu'à la fin de leurs jours ; — traités de pension souscrits par des vieillards et leurs proches ; par l'assemblée du Clergé pour un vieux prêtre du nom de Jarnigan ; — acte de délibération de la paroisse de Belligné portant qu'elle prend à sa charge les frais de pension d'une aliénée jusqu'à concurrence de moitié, suivant une sentence de la baronnie d'Ancenis (1758) ; — extraits de testaments ; — cession d'un brevet de chirurgien-barbier par la veuve de Jean de la Garde, chirurgien, qui s'est retirée dans la clôture du Sanitat, et bail de cette charge à J. Caderan, sieur de la Pomme-aie (1687).

H 712. — II. B 22. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 26 pièces, pap.

**1572-1754.** — Acquisitions des terrains formant l'enclos du Sanitat et de ses dépendances. — Contrat de la tenue de l'Asnerie cédée aux pauvres par Laurent du Marchy, écuyer, sieur de la Vrillière, pour y établir les pestiférés (1572), procès-verbal d'état de lieux, prise de possession ; — autres titres des maisons voisines et de cantons de terre cédés par Ét. Couyer (1632), Jul. Garreau, M. Talva (1679), J. Fournier, Ét. Grilleau (1692), Jeanne Lemerle, Fr. Rolleau ; — lettres patentes, arrêts du Conseil homologuant le transport fait au Sanitat par le sieur Hamon de la Thébaudière, de ses droits sur le pré Lévêque (1753) ; — réglant le mode de paiement des terrains cédés à la Ville par les mineurs de Michel Carré de Luzançay, Sal. Bonnier et Marie Gabra (1753) ; — fixant la largeur du quai de la Fosse et de deux rues voisines du Sanitat ; — ordonnant de planter de nouvelles bornes de délimitation ; acte d'expertise, quittances, ratifications, extraits du livre des délibérations. — Accord passé avec Jean Pesche, chirurgien, pour le traitement des pestiférés (1572).

H 713. — II. B 23. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 25 pièces, pap.

**1679-1760.** — Acquisitions. — Bannies, appropriations, contrats, prises de possession concernant des maisons situées rues du Vert-Bâton, de Guérande, de la Laiterie, de la Casserie, de Petite-Biesse, plus le moulin de l'Épine bâti au Bois de la Touche (1731), vendus par P. David (1678), Paul Cassard, écuyer, sieur du Broussay, maire de Nantes (1690), P. Gallipaud, boulanger (1694), Fr. Compagnon (1704), le sieur Baumard (1726) ; — concernant la prairie au Duc achetée en commun avec l'Hôtel-Dieu pour 25.000 livres (1703). — Concession des atterrissements de cette prairie par la

Ville moyennant une rente de 24 livres, plan de cette prairie (1730) ; — arrêt du Conseil d'Etat concernant les atterrissements qui se sont formés ou se formeront par suite des digues exécutées par la Ville de Nantes (1762) ; — opposition des États de Bretagne (1765) ; — ordonnance de l'Intendant de Bretagne réglant la répartition des sommes à lever sur les propriétaires des îles de Loire (1714).

H 714. — II. B 24. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, pap.

**1661-1765.** — Transactions et accords sur des immeubles. — Arrêt du Conseil réglant l'indemnité due aux propriétaires après la démolition des roteneaux de pêcheries sous les ponts, et fixant à 52 liv. 10 s. celle du Sanitat. — Échange de 26 cordes de terre conclu avec le sieur Salomon Bonnier de la Chapelle sur la terre de Launay, près Nantes (1755) ; — transaction avec la duchesse de Lesdiguières portant cession au Sanitat d'un lieu nommé le Préau (Paimbœuf), pour servir au lestage et au délestage des navires (1704) ; — transactions passées avec des voisins concernant des ouvertures de portes et de jours, et des mitoyennetés de mur. — Titres d'acquisition et d'aliénation de partie d'une maison sise rue Cardine (1690) ; — état des rentes, maisons et héritages appartenants au Sanitat (1720) ; aveux et déclarations féodales à la barre des Régaires de l'évêché de Nantes.

H 715. — II. B 25. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

**1664-1739.** — Baux à ferme des propriétés urbaines. — Baux de chambres, de boutiques et de maisons à des tisserands, des bonnetiers, des fabricants de rubans et de galons, à des sergers logés dans l'enclos du Sanitat, à la charge d'enseigner leur métier aux enfants et aux pensionnaires ; — baux de terrains, d'appartements, de magasins, d'un moulin à P. Buzon, Anne Berthebault, Jean Sagory, J. Blanchard, Ét. Dugast, Julien Rialland, Jacq. Drouet, Jul. Merlet, Jean Briant et autres.

H 716. — II. B 26. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1730-1759.** — Locations. — Baux à ferme de chambres, de magasins, d'appartements dans l'enclos du Sanitat, dans les environs et rue Cardine, rue de Guérande, place du Bouffay, concédés à P. Fouré, M. Dubois, Th. Bidaud, J. Collin, René Dubois, Georges Paulin, Jean Tournerie, Fr. Tiger, Nic. Perrée, écuyer, sieur de la Villestreux, négociant, et autres.

H. 717. — II. B 27. (Liasse.) — 1 p., parchemin ; 70 pièces, papier.

**1700-1700.** — Locations. — Baux à ferme de chambres, d'appartements et de magasins sis dans la cour du Sanitat et dans les environs, concédés à Nic. Hay, Louis Piquet, Pierre Monnier, P. Chevreuil, A. Gauvey, Michel Murphy, Pierre Oger, René Roy, Th. Gaucher, J. Guillet, François Pinard et autres.

H 718. — II. B 28. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

**1600-1700.** — Locations. — Baux à ferme de propriétés sises à Paimbœuf, à Blain, dans la ville de Nantes et dans les faubourgs, de maisons sises rues de Richebourg, de Cardine, des Capucins, de Vert-Bâton, au faubourg de Petite-Biesse, au Bignon-Létard, place du Bouffay ; — de cantons de prés dans la prairie du Boisjolly, de la prairie au Duc, du moulin et de la borderie du Sanitat, de quatre quartiers de vigne au Gué Moreau, paroisse de Saint-Similien ; — de l'érail de Saint-Nicolas ; — d'un pâtureau sis à Paimbœuf près du terrain du délestage.

H 719. — II. B 29. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 84 pièces, pap.

**1700-1700.** — Locations. — Baux à ferme et contrats d'arrentement de maisons sises à Nantes, rues du Boistortu et de la Casserie, au bois de la Touche, près des Irlandais, rues de l'Épine, de Guérande, et de Lounay, dans les lieux désignés ci-dessus (art. B 28) ; — de la borderie de la Haute-Forêt, en Saint-Similien. — Cession à viage d'un terrain vague sis derrière la cour du Sanitat, pris par Jean Lefort, architecte, à la charge de bâtir.

H 720. — II. B 30. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 0 pièces, pap.

**1655-1747.** — Revenus casuels provenant de divers privilèges. — Privilège exclusif réservé aux enfants du Sanitat de porter les cierges aux convois funèbres ; — états de comptes des sommes dues par les ciriers pour la rétribution des enfants bleus ; — procédures poursuivies pour le maintien du monopole et le recouvrement des droits, terminées par des sentences du Présidial défendant aux ciriers de se servir d'un autre matériel que de celui de l'Hôpital, de faire porter les défunts ou les cierges par des personnes étrangères à l'établissement (1660-1677) ; etc

H 721. — II. B 31. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, pap.

**1645-1745.** — Privilège exclusif de la fourniture des châsses aux diverses fabriques des paroisses de Nantes. — Baux à ferme de ce monopole concédés à divers menuisiers ; — sentence portant règlement de prix (1659) ; — procédures contre les menuisiers de la ville pris en flagrant délit de fraude.

H 722. — II. B 32. (Liasse.) — 2 pièces, parch ; 10 pièces, papier.

**1671-1693.** — Privilège exclusif de la fourniture des armoiries et têtes de morts qui se portent aux convois funèbres. — Traités pour l'exercice du monopole conclus avec des peintres vitriers (1671) ; — arrêt d'homologation confirmant le Sanitat dans la possession de son privilège contre les prétentions de la corporation des peintres (1672).

H 723. — II. B 33. (Liasse.) — 8 pièces, parch ; 47 pièces, papier.

**1660-1740.** — Droits de lestage et de délestage des navires montant et descendant la Loire. — Donation faite au Sanitat par le sieur Pierre Gorge de l'office de visiteur, lesteur et délesteur des navires de la Loire, à la condition de lui faire remise, sa vie durant, de la moitié des produits et de payer aux Jésuites une rente de 150 livres (1680) ; — arrêts du Conseil d'État révoquant la commission du sieur Gorge et confirmant l'adjudication de ladite charge devant l'Intendant au profit du Sanitat pour le prix de 12.000 livres (1693) ; — provisions de charge et réceptions à l'Amirauté, reçus du trésorier des parties casuelles ; — provisions décernées à M. Cl. de Monti de Rezé (1713) après le décès du précédent, et réception de François Morand, son successeur (1740) ; — baux à ferme de l'exploitation à Paimbœuf concédés pour la somme annuelle de 2,410 livres, en 1707, et pour 1,700 livres, en 1716 ; baux des droits à percevoir de Nantes au Pellerin pour 400 livres ; — notes, mémoires, correspondance concernant les terrains servant à déposer le lest à Couéron et à Paimbœuf ; — transactions avec Marguerite de Gondy, duchesse de Lesdiguières, pour la possession du terrain du Bas-Préau à Paimbœuf (1704).

H 724. — II. B 34. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

**1697-1750.** — Régie du lestage et du délestage. — Mémoires, lettres, plaintes adressés à l'évêque de Nantes, à l'Intendant de Bretagne, à M. de Maurepas,

au comte de Toulouse, amiral, et réponses de MM. d'Entraigues, de Valincourt, Orry et Machault concernant la régie et la police du lestage et du délestage des navires de la Loire, les causes de l'ensablement du fleuve et les moyens d'y remédier ; — plaintes à l'Amirauté contre les capitaines (1706) ; — enquêtes sur les contraventions aux règlements ; — critiques du Conseil de Marine contre l'érection de la charge de lesteur et de délesteur et la gestion du Sanitat (1720) ; — attaques et défenses des Pères des pauvres ; — tarif des droits que les commis doivent percevoir (1695) ; — plaintes des habitants de Méans contre le lieu choisi pour le délestage, et ordonnance de l'Amirauté prescrivant d'opérer en rade de Saint-Nazaire (1720) ; — instance de la municipalité de Nantes demandant que le délestage se fasse sur le quai d'Estrées (1730) ; — résiliation de bail à exploiter à Nantes, à Couëron et au Pellerin ; — arrêt du Conseil portant règlement sur la matière (1739) ; — lettres de 1740 attestant que le Sanitat a perdu la recette des droits de lestage faute d'avoir levé les parties casuelles à la mort du sieur de Rezé, dernier titulaire, projet de lettre au cardinal de Fleury pour le supplier de rendre aux pauvres le délestage, et refus de M. de Machault (1750).

H 725. — II. B 35. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 93 pièces, papier.

**1688-1741.** — Régie des droits de lestage et de délestage. — Procédures. — Instances du fermier devant le siège de l'Amirauté de Nantes afin d'obtenir contre des capitaines de navires des indemnités pour les avaries causées à ses bateaux de charge ; demande en réduction de prix de ferme et en dommages et intérêts pour transport de lest sur le quai d'Estrées ; — actions en recouvrement poursuivies par le Sanitat et demandes en résiliation de bail ; — instructions pour les commis de la recette des droits (1739) ; — sentence des juges de l'Amirauté pour l'exécution des ordonnances relatives au délestage (1719) ; — arrêt du Conseil attribuant aux juges consuls l'inspection du service (1739) ; — pièces diverses relatives aux réparations des bateaux et du matériel, accord avec le sieur Morand auquel le matériel fut cédé (1741).

H 726. — II. B 36. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

**1680-1700.** — Comptabilité des revenus provenant du droit de lestage et de délestage des navires. — Comptes en recettes montant, en 1680, à 5,821 livres ; dépenses : 2,772 livres ; recettes : 2,903 livres, en 1698, dépenses : 2,203 livres.

H 727. — II. B 37. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

**1728-1740.** — Comptes des revenus casuels provenant du lestage et du délestage des navires montant en recette, en 1728, à 1,313 livres ; en 1734, à 2,716 livres, et, en 1740, à 1.464 livres.

H 728. — II. B 38. (Liasse et 1 reg.) — 1 p. parch. ; 115 f. et 24 p. pap.

**1680-1781.** — Revenus casuels des produits manufacturés par les pensionnaires. — Arrêt du Conseil du Roi portant défense d'exporter du Royaume les métiers servant à la fabrique des bas ; — règlement concernant l'emploi des pauvres de la maison ; — liste des personnes en état de travailler ; — comptes des frais et produits de la manufacture de bas ; — correspondance relative aux tracasseries exercées contre les ouvriers de la maison par les maîtres bonnetiers ; — traité passé avec un maître bonnetier pour la régie de la manufacture ; — comptes de déboursés et produits relatifs aux cotonnades, dentelles, tapisseries et lingeries manufacturées au Sanitat.

H 729. — II. B 38 bis. (Registre.) — 112 feuillets, papier.

**1772-1780.** — Comptes de l'atelier de broderie.

H 730. — II. B 39. — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

**1577-1777.** — Revenus casuels, communs entre le Sanitat et l'Hôtel-Dieu. — Lettres patentes et arrêt du Conseil attribuant aux hospices de Nantes le produit des amendes de police (1577) ; — sentences diverses de condamnation ; — requête et mémoire concernant la suppression de l'office de courtier des voitures qui rapportait 500 livres aux deux hospices ; — baux par adjudication de la vente exclusive de la viande pendant le carême portant tarif des prix ; poursuite en recouvrement contre les bouchers fermiers ; — requêtes à l'Intendant de Bretagne pour le maintien du privilège.

H 731. — II. B 40. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1791-1772.** — Octroi sur les boissons. — Correspondance, mémoires et requêtes concernant la perception de 6 deniers par pot de vin, de cidre, de bière vendu à Nantes et dans la banlieue ; — arrêts du Conseil d'État portant prorogation de la levée dudit octroi au profit des deux hôpitaux.

H 732. — II. B 41. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1739-1791.** — Octroi. — Comptes du receveur montant, en 1740, recettes : à 17,783 livres, dépenses : à 17,144 livres ; en 1752, recettes : à 33,351 livres, dépenses : à 32,073 livres ; en 1770, recettes : à 32.340 livres, dépenses : à 32,256 livres.

H 733. — II. B 42. (Liasse.) — 19 pièces parch. ; 98 pièces, papier.

**1596-1710.** — Procédures et sentences relatives à des recouvrements de rentes et de pensions dues au Sanitat par la veuve de Cl. Guilbaud (1679), Louis Meilleré, M. Baron, (1669), Vincent Daguin (1665), Barthélemy de Cadaran (1672) etc. ; — à l'exécution du testament de Guy Artaud, maître des Comptes de Bretagne (1683) ; — au fermage de la pêcherie du pont de Pirmil ; — à la collecte des aumônes (1673) ; — à la jouissance d'un privilège hypothécaire sur un logis place du Bouffay ; — à l'ensaisinement d'une maison sise près le cimetière de Saint-Nicolas ; — instance en paiement de pension contre les parents d'une femme condamnée à la réclusion perpétuelle pour crime d'infanticide (1710) ; etc.

H 734. — II. B 43. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 134 pièces, papier.

**1665-1719.** — Procédures relatives à des recouvrements de rentes, de pensions, de dettes, de loyers, de legs dus par Jeanne Milcent, les héritiers d'Anne Levêque (1704), Françoise Boux (1684), Julien Lofficial, Jul. Guérineau, Louis Chedaneau, A Perron, (1693), B. Delacaze, Jeanne Bitaud, veuve Lécuyer. Claude Le Royer, seigneur de la Poignardière (1665), Math. Durandeaue (1704), P. Chantreaue, A. Olive, Jérôme de Carné, seigneur de Castelan (1701) ; — recouvrement d'un legs de 1,000 livres fait par François Le Tourneur, recteur de Sainte-Radégonde (1705) ; — instance en paiement de frais de voyage poursuivie par Jeanne de Bressac, épouse de Jos. Girard de la Colomberie, lequel s'était déplacé pour obtenir la conservation du consistoire de Sucé (1692).

H 735. — II. B 44. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 167 pièces, papier.

**1699-1740.** — Procédures relatives à des recouvrements de rentes, de loyers, de dons, de pensions, de créances dus par Fr. Bucher (1705), Renée Le Marchand, marquise de Cambout, les héritiers de Vincente des Mortiers, dame de Chateaufort (1734), René Gau-

din, Jos. Bonamy, général d'armes, (1735) ; — les héritiers de J.-B. Martin, sieur de la Plesse (1737), Jean Riboux, Cl. Turpin, les héritiers de Jos. Levêque et de Louis de la Roche-Saint-André, seigneur de Lépinay (1740) ; René Darquistade, seigneur de la Maillardière (1740) ; — au recouvrement d'un legs de 1.500 livres fait aux deux hôpitaux par Ph. Desjardins, chirurgien (1737) ; etc.

H. 736. — II. B 45. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 124 pièces, papier.

**1657-1766.** — Procédures relatives à des recouvrements de rentes et de loyers contre les filles du sieur Vétélé de Haut-Puisé (1741), Michel Grimaud (1744), le sieur Fourcade (1743), les héritiers de J. Bidaud et de Jean Charbonneau et autres ; — à des règlements de servitude avec des voisins ; — à des recouvrements de loyers ; — à l'entretien du chemin de Petite-Biesse (1760) ; — à la prompte exécution des travaux commandés à N. David, architecte (1743).

H 737. — II. B 46. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 74 pièces, papier.

**1685-1717.** — Procédures. — Demande en rescision de contrat formée par les enfants de Paul Cassard, juge criminel à Nantes, contre les Hospices, acquéreurs d'une maison dont le paiement n'est pas justifié dans leur compte de tutelle.

H 738. — II. B 47. (Liasse.) — 1 p. parch. ; 43 p. papier.

**1694-1766.** — Titres communs aux deux hospices. — Correspondance, mémoires, arrêts du Conseil concernant la perception des droits de confirmation, d'affranchissement, de franc-fief, d'amortissement, de contrôle, d'insinuation, d'ensaisinement, de lods et ventes. Quitances et demandes en décharge. — Édit du Roi créant un office de conseiller conservateur des Domaines.

H 739. — II. B 48. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

**1699-1764.** — Loterie. — Requêtes et mémoires adressés au Roi et au Conseil pour lui représenter la situation des hospices de Nantes, lui demander l'autorisation d'une loterie à leur profit et remontrer la nécessité d'augmenter leurs revenus. Relevé descriptif des immeubles du Sanitat et des dettes actives et passives de la maison.

H 740. — II. B 49. (Liasse.) — 1 pièce parch. ; 67 pièces, papier.

**1671-1799.** — Rentes transférées aux hospices de



Nantes en échange de biens aliénés en vertu des lois révolutionnaires. — Copies et extraits de titres délivrés au receveur pour lui faciliter la recherche et le recouvrement de ces rentes dont la plupart appartenaient à la confrérie de N. D. des Avents, aux Ursulines de Guérande ; au bénéfice de la Madeleine, au prieuré de Saint-Martin, aux Carmes de Nantes, aux fabriques de Sainte-Croix, de St-Saturnin, de St-Denis de Nantes, aux Dominicains, aux Cordeliers, à la confrérie du Saint-Sacrement, au prieuré de Pirmil, à la corporation des tailleurs, à la confrérie de Toussaint, aux Oratoriens, aux Carmélites, aux petites écoles de Legé fondées par M<sup>lle</sup> Rétière, au prieuré de Vertou, et à la collégiale de N.-D. de Nantes ; — titres de constitution et de reconnaissance.

H 741. — II. B 50. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

**1693-1797.** — Titres de propriété extraits des dossiers modernes d'acquisition concernant des terrains compris dans l'enclos de l'hospice Saint-Jacques ; et trois maisons du village de Pirmil.

H 742. — II. C 1. (Liasse.) — 1 pièce, parch. ; 110 pièces, papier.

**1657-1777.** — Affaires ecclésiastiques. — Confréries de N.-D. de Consolation et de N.-D. de Bon-Secours, dont les revenus ont été attribués aux deux hôpitaux de Nantes. — État des rentes dues à ces deux confréries, de 1625 à 1737, comprenant 21 rentes de 15 livres chacune ; — arrêt du Parlement contre les prévôts de la confrérie de N.-D. de Bon-Secours les condamnant à se dessaisir de leurs revenus (1752) ; assignations aux débiteurs ; — titres de propriété et procédures concernant une rente de 10 livres hypothéquée sur une maison de la Basse-Saulzaie par Gillette Couillaud (1638), pour la fondation de plusieurs saluts en la chapelle de Bon Secours, contrats d'acquisition de l'immeuble, actes de reconnaissance et réduction de la fondation par décret épiscopal (1766) ; — extraits de comptes rendus par les prévôts de la confrérie, de 1704 à 1730 ; — arrêt annulant la confrérie de N.-D. de Consolation en l'église de Sainte-Croix et défendant aux associés de se réunir, le tout faute de lettres patentes d'autorisation (1738) ; — partage des revenus entre les deux hôpitaux. — Confrérie de la Charité du Sanitat fondée, en 1657, sur l'initiative du maréchal de la Meilleraie. Bulles des papes Alexandre VII (avril 1657), Clément XI (juin 1712) ; mandements des évêques de Beauvais et Mauclerc de la Muzanchère portant approbation ; — mémoires sur l'origine de la confrérie et statuts ; — listes des frères et sœurs indi-

quant les cotisations payées ; — titres d'acquisition de deux rentes, l'une de 12 livres sur Fr. Maillard du Hallay (1663) ; — listes des fondations de la chapelle ; contestation devant le Présidial de Nantes entre l'abbé Brelet, recteur de Saint-Nicolas, et l'aumônier, à propos de l'exercice des droits curiaux dans l'intérieur du Sanitat (1742) ; — ordonnances de l'évêque réglant la préséance des vicaires sur les prêtres de chœur (1713) et approuvant une fondation de salut pendant le carême par l'abbé Favier (1752), plus une rétribution de 12 sous par salut pour le chapelain ; — catalogue des fondations de la chapelle (s.d) ; — relevé sommaire de tous les détails d'administration contenus dans les livres de délibérations sur les rapports de l'aumônier avec les Directeurs et avec l'Évêché (1758) ; — lettre relative à la bénédiction du cimetière.

H 743. — II. C 1 bis. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1643-1750.** — Confrérie de Saint-Roch et de Saint-Sébastien. — Délibération du corps de ville autorisant sa création (1643) ; — procès-verbal des inscriptions et armoiries de la façade de l'église (1733) ; marché conclu pour la dorure d'une chapelle (1750).

H 744. — II. C 2. — 91 feuillets, papier.

**1735-1770.** — Chapelle du Sanitat. — Comptes des recettes provenant des quêtes et enterrements, et des dépenses de la Sacristie.

H 745. — II. C 3. (Registre.) — 198 feuillets, papier.

**1749-1761.** — Convois funèbres. — Comptes du produit des billets d'enterrement et des convois auxquels les enfants du Sanitat ont porté des torches.

H 746. — II. C 4. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

**1761-1773.** — Comptes du produit des billets d'enterrement et des convois auxquels les enfants bleus du Sanitat ont assisté.

H 747. — II. C 5. (Registre.) — 71 feuillets, papier.

**1744-1760.** — Comptes et états des billets d'enterrement remis au frère chargé d'en faire la recette.

H 748. — II. D 2. (Cahiers.) — 24 feuillets, papier.

**1743.** — Inventaires informés des titres du Sanitat. (Le premier registre de cette collection a disparu.)

H 749. — II. E 25. (Registre.) — 288 feuillets, papier.

**1652-1657.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant la forme à suivre pour les séances (8) ; — l'enseignement du catéchisme aux enfants (8) ; — l'admission des pauvres (45) ; — les gages de l'aumônier (15) ; — la distribution des charges entre les administrateurs (61) ; — la vérification des comptes du trésorier ; — le règlement des gages des porteurs, tendeurs et pleureurs employés aux convois funèbres (211) ; — les remontrances à faire aux Flamands sur la diminution de leurs charités bien qu'ils fassent les trois quarts du commerce (214) ; etc.

H 750 — II. E 26. (Registre.) — 294 feuillets, papier.

**1657-1661.** — Livre des délibérations du bureau des Pères des pauvres contenant des décisions sur les devoirs des ciriers pour l'accomplissement des cérémonies funèbres (104) ; — la punition d'un sergent qui a omis une saisie ; — l'expulsion des pauvres étrangers (134) ; — la confection des châsses ; — les traités à conclure avec divers patrons pour l'apprentissage des enfants (54) ; — le service de police des portes de la ville (85 et 174) ; l'admission des enfants ; — les gages du chirurgien (56) ; etc.

H 751. — II. E 27. (Registre.) — 185 feuillets, papier.

**1661-1665.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant que l'on fera demande de 4 suisses pour remplir les fonctions de portier (6) ; — que les pauvres nourris par le Sanitat porteront une croix rouge sur la poitrine (12) ; — que des casaques et des souliers seront fournis aux sergents (32) ; — que des poursuites seront intentées contre les ciergers débiteurs envers les pauvres à raison de leurs droits sur les services funèbres ; — que les menuisiers fabriquant des châsses seront poursuivis (46) ; — que les mendiants étrangers seront invités à sortir de la ville (56) ; — que Marguerite Legeay, tailleuse, sera admise dans l'enclos du Sanitat pour enseigner son état aux filles (96) ; etc.

H 752. — II. E 28. (Registre.) — 185 feuillets, papier.

**1665-1667.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant l'achat d'un cheval et de porteurs pour aller quêter les restes en ville (12) ; — l'approvisionnement des marchandises nécessaires au travail des pauvres (24) ; — les quêtes de quartier dont les

*enfants bleus* sont chargés ainsi que les fabriciens des paroisses (70) ; — la répression de la mendicité (86) ; — la surveillance à exercer sur les pauvres malades qui sortent de l'Hôtel-Dieu (93) ; — la répression des désordres commis par les enfants (97) ; — la punition à infliger à ceux qui travaillent pour le dehors ; — l'admission des enfants et des vieillards (107) ; — le choix d'une fille dévote qui aura la direction de la cuisine (114) ; etc.

H 753. — II. E 29. (Registre.) — 276 feuillets, papier.

**1667-1674.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant la répartition des charges entre les membres du bureau (2) ; — la taxe des porteurs employés aux convois funèbres (5 et 22) ; — la livraison des viandes à fournir par le boucher (66) ; — la surveillance des ateliers de travail (70-71) ; — le legs d'un constitut de 400 livres fait par Denis Chesneau (72) ; — l'instruction et l'apprentissage des filles et garçons (142) ; — les règlements de comptes avec les ciergers (95) ; — la fourniture des robes des convoyeurs (111) ; — l'inventaire de la lingerie et du mobilier ; — la réparation des bâtiments (230) ; etc.

H 754. — II. E 30. (Registre.) — 326 feuillets, papier.

**1674-1681.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant la réception et l'emploi de 4 sœurs (5) ; — la nourriture des pensionnaires (6) ; — l'augmentation des gages de l'aumônier (9) ; — diverses collocations de fonds ; — les achats irréguliers des sœurs (18) ; — la vente des marchandises manufacturées (79) ; — les règlements de conduite à observer dans la maison (167) ; — les marchés passés avec les patrons du Sanitat chargés d'enseigner leur métier aux enfants (178) ; — le recouvrement des quêtes imposées aux fabriques des églises (295) ; — les poursuites à exercer contre les bateliers qui ont refusé de transporter des gueux au Sanitat (317) ; etc.

H 755. — II. E 31. (Registre.) — 281 feuillets, papier.

**1681-1681.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant qu'il sera interdit au navire l'*African* de mouiller près des magasins du Sanitat (7) ; — que visite sera faite des pêcheries de Pirmil (10) ; — que des instruments seront achetés pour faire travailler les vagabonds (13) ; — que personne ne sortira sans la permission des Directeurs (19) ; — que le remboursement d'une rente de 1,600 livres due par les habitants de la Garnache sera accepté (29) ; — que des instances

seront faites pour obtenir l'abjuration d'une fille protestante (36); — règlement des sœurs rédigé en 1683 (62 à 68); etc.

H 756. — II. E 82. (Registre.) — 195 feuillets, papier.

**1681-1700.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant que les règlements de la maison seront lus au réfectoire le premier lundi de chaque mois (24); — qu'un état régulier serait dressé de tous les pauvres sortant de la maison (26); — que les pauvres femmes irlandaises abandonnées par les rues seront admises (46) — que les enfants iraient à la procession des Récollets (87); — qu'une somme sera empruntée pour subvenir aux nécessités de la maison (115); — qu'une fille de Vieillevigne, récemment convertie, sera reçue pour une pension de 30 livres (127); — que deux pensionnaires atteints du haut mal et des écouelles auront liberté de faire un voyage à Saint-Jean d'Amiens pour leur guérison (138); — qu'un lieu spécial sera préparé pour recevoir les pauvres épileptiques (275); etc.

H 757. — II. E 83. (Registre.) — 123 feuillets, papier.

**1700-1705.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant que la demoiselle Lécorse serait reçue parmi les sœurs de l'hôpital (27); — que les troncs seraient ouverts tous les jours pendant le Jubilé (28); — que la fondation de 13 messes par an proposée par Chr. Juchault, seigneur de Lorme, serait acceptée (28); — qu'on s'entendrait avec le lieutenant de police pour lever toute difficulté relative à la loterie (39); — que les sœurs seraient invitées à se conformer strictement aux règles de la maison (42); — que la Prairie-au-Duc serait achetée en commun avec l'Hôtel-Dieu (74 et 76); etc.

H 758. — II. E 84. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

**1705-1714.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant la distribution des charges (30); — la vérification des comptes du receveur (32); — les conditions à imposer au receveur du lestage et du délestage (38); — la surveillance des filles qui sont placées au dehors ou mises en liberté (74); — les procédures à suivre contre les prétentions du curé de Saint-Nicolas (154); — l'établissement d'une filature de coton (174); — l'acceptation de divers contrats à fonds perdu (159); — le personnel chargé d'instruire les enfants (161); — la confection d'une armoire pour les archives (174); etc.

H 759. — II. E 85. (Registre.) — 179 feuillets, papier.

**1714-1739.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant l'admission des enfants envoyés par l'Hôtel-Dieu (30); — la distribution des charges (40); — le transport des archives dans le local des séances (94); — le conseil à prendre des corps constitués de la Ville pour divers projets de construction (135); — les conditions qui devront être imposées aux locataires et fermiers du Sanitat (149); — l'acceptation d'un legs de 400 livres fait par M. Brodu, prêtre (154); — la forme des congés à donner aux filles du Refuge (152); — la délivrance des remèdes par l'apothicaire du Sanitat aux sœurs (170); — la vérification des comptes du receveur (173); etc.

H 760. — II. E 86. (Registre.) — 277 feuillets, papier.

**1739-1757.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant que les maîtres nourriront leurs apprentis les jours de travail (3); — qu'il y aurait nécessité d'établir un refuge perpétuel pour les filles publiques qui infectaient la ville de Nantes (11); — que les vieillards valides travailleraient (13); — que Marie Marsenne, postulante, fera deux mois de noviciat en plus de ses deux années (36); — que la viande sera partagée avec l'Hôtel-Dieu pendant l'été (61); — que les vagabonds seront enfermés aux loges (117); — arrêt du Conseil portant établissement d'un nouveau bureau (56 et 57); etc.

H 761. — II. E 87. (Registre.) — 270 feuillets, papier.

**1757-1763.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant que des remontrances seront faites au Présidial sur les inconvénients d'envoyer les aliénés étrangers au Sanitat (11); — que divers enfants seront placés en apprentissage (16); — que les 3.000 livres proposées par les sœurs Poyret à fonds perdu, pour 200 livres de rente, seront reçues (21); — que l'aveu dû à l'archidiacre pour la Haute-Forêt sera rendu; — que divers locataires seront expulsés; — que les tisserands ne recevront pas de vin les dimanches et fêtes; — que la fondation d'un salut pendant le carême, dans la chapelle du Sanitat, par diverses dames charitables sera acceptée (158); — que les épileptiques assisteront à la messe dans la chapelle du cimetière (238); etc.

H 762. — II. E 88. (Registre.) — 300 feuillets, papier.

**1763-1769.** — Délibérations du bureau des Pères

des pauvres arrêtant que les billets d'admission ne seront pas valables au delà d'un mois (54); — qu'on avisera avec l'Hôtel-Dieu aux moyens de faire valoir les revenus de la chapelle de Toussaints (57); — qu'il sera interdit aux enfants de sortir seuls le jour des Morts (59); — que les lits de l'infirmerie seront numérotés et que les prescriptions des médecins aux malades seront enregistrées (63); — que les baux ne seront pas conclus sans publication et sans enchères (141); — qu'on se pourvoira en Parlement pour être maintenu dans le privilège d'acheter la viande avant l'heure du marché (152); — règlement pour les réceptions (106-107); etc.

H 763. — II. E 39. (Registre.) — 300 feuillets, papier.

**1763 — an IV.** — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant la direction de la nouvelle maison des orphelins (8); — la distribution des charges entre les sœurs et les administrateurs (115); — les honoraires du prédicateur de la station de carême (151); — un emprunt de 30.000 livres (167); — la vérification des comptes du trésorier; — la réception des aumôniers et des médecins (210); — la réunion du Sanitat à l'Hôtel-Dieu (248); — la vente des peaux provenant de la boucherie du Sanitat; — l'admission des enfants trouvés et des fous (258); etc.

H 764. — II. E 40. (Registre.) — 78 feuillets, papier.

**1789-1791.** — Délibérations spéciales du bureau ratifiant des contrats de constitution de rentes viagères et autres en échange de placements à fonds perdu et de prêts faits par Jos. Lanoë, Jeanne Despinose, Marguerite Asselin, Marie Rivière, Cath. Gaudet; etc.

H 765. — II. E 41. (Registre.) — 75 feuillets et 3 pièces, papier.

**1547-1765.** — Recueil contenant les règlements fixés à l'aumônier, à la supérieure, aux sœurs, aux femmes du Refuge (48); — des règlements arrêtés par le bureau du Sanitat pour la conduite des pauvres renfermés et la police de la maison (62); — des règlements concernant diverses maisons de charité de Paris (69); — les états des rentes dues au Sanitat, des baux à ferme concédés, des pensions dues et à recouvrer, des fondations de messes, des fêtes célébrées, des titres de la maison; des contrats transportés, des ornements de la sacristie, du linge et des meubles; — une instruction pour les visiteurs; — des remarques sur l'administration du Sanitat en 1765; — extraits d'édits et arrêts. — Table.

H 766. — II. E 42. (Liasse.) — 20 cahiers, papier.

**1668-1679.** — Comptabilité. — Comptes rendus par le trésorier du Sanitat montant en recettes, en 1668, à 5.205 livres, en dépenses, à 5.255 livres; en 1675, recettes: 12.133 livres; dépenses: 11.829 livres.

H 767. — II. E 43. (Liasse.) — 24 cahiers; 8 pièces, papier.

**1680-1699.** — Comptes rendus par le trésorier, en 1682, recettes: 25.583 livres; dépenses: 25.562 livres; en 1691, recettes: 24.342 livres; dépenses: 22.338 liv.

H 768. — II. E 44. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1700-1733.** — Comptes rendus par le trésorier, en 1702, recettes: 26.357 livres; dépenses: 17.515 liv., en 1717, recettes: 50.955 livres; dépenses: 49.382 liv.

H 769. — II. E 45. (Registre.) — 77 feuillets, papier.

**1699-1706.** — Journal de recettes et de dépenses tenu par le trésorier.

H 770. — II. E 46. (Registre.) — 279 feuillets, papier.

**1730-1731.** — Sommier de recettes et de dépenses faites pour le compte du Sanitat.

H 771. — II. E 47. (Registre.) — 235 feuillets, papier.

**1731-1736.** — Livre de détail des dépenses faites par la supérieure du Sanitat.

H 772. — II. E 48. (Registre.) — 204 feuillets, papier.

**1736-1750.** — Livre de détail des dépenses faites par la supérieure du Sanitat.

H 773. — II. E 49. (Registre.) — 208 feuillets, papier.

**1750-1760.** — Livre de détail des dépenses faites par la supérieure du Sanitat.

H 774. — II. E 50. (Registre.) — 280 feuillets, papier.

**1730-1739.** — Journal des recettes et dépenses.

H 775. — II. E 51. (Registre.) — 288 feuillets, papier.

**1730-1740.** — Journal des recettes et dépenses.

- H 776. — II. E 52. (Registre.) — 191 feuillets, papier.
- 1741-1763.** — Journal des recettes et dépenses.
- H 777. — II. E 53. (Registre.) — 153 feuillets, papier.
- 1764-1781.** — Journal des recettes et dépenses.
- H 778. — II. E 54. (Registre.) — 150 feuillets, papier.
- 1782 — an V.** — Journal des recettes et dépenses.
- H 779. — II. E 55. (Registre.) — 188 feuillets, papier.
- 1741-1763.** — Grand livre des recettes et dépenses du trésorier.
- H 780. — II. E 56. (Registre.) — 207 feuillets, papier.
- 1763-1781.** — Grand livre des recettes et dépenses du trésorier.
- H 781. — II. E 57. (Registre.) — 198 feuillets, papier.
- 1782-1793.** — Grand livre des recettes et dépenses du trésorier.
- H 782. — II. E 58. (Liasse.) — 9 pièces, papier.
- 1735-1776.** — États récapitulatifs et comparatifs des recettes et dépenses du Sanitat montant, en 1756, recettes : à 54.608 livres, dépenses : à 61.068 livres ; en 1763, recettes : à 43.147 livres ; dépenses : à 51.744 livres.
- H 783. — II. E 59. (Registre.) — 93 feuillets, papier.
- 1736-1738.** — Fournitures. — Comptabilité relative aux achats de viande et d'animaux de boucherie, à la vente des cuirs et suifs, et aux livraisons faites à la cuisine.
- H 784. — II. E 60. (Registre.) — 92 feuillets, papier.
- 1733-1739.** — Comptabilité concernant la régie de la boucherie du Sanitat.
- H 785. — II. E 61. (Registre.) — 90 feuillets, papier.
- 1739-1746.** — Comptabilité concernant la régie de la boucherie du Sanitat.

- H 786. — II. E 62. (Registre.) — 100 feuillets, papier.
- 1753-1763.** — Comptabilité concernant la régie de la boucherie du Sanitat.
- H 787. — II. E 63. (Registre.) — 77 feuillets, papier.
- 1773-1794.** — Comptabilité relative à la boucherie du Sanitat.
- H 788. — II. E 64. (Registre.) — 115 feuillets, papier.
- 1754-1770.** — Comptes des dépenses de la cuisine du Sanitat.
- H 789. — II. E 65. (Liasse.) — 6 pièces, papier.
- 1685-1773.** — Marchés conclus avec divers bouchers pour la fourniture de la viande.
- H 790. — II. E 66. (Liasse.) — 55 pièces, papier ; 50 plans.
- 1575-1765.** — Travaux de construction de maisons formant l'établissement du Sanitat et des maisons voisines ; — devis, plans, mémoires, comptes, toisés ; — arrêt du Conseil fixant l'alignement sur le chemin Lounay (1730) ; — relevé des armoiries et de l'inscription du portail principal du Sanitat (1733).
- H 791. — II. E 67. (Registre.) — 41 feuillets, papier.
- 1766-1770.** — Comptes des recettes et dépenses relatives à la construction de plusieurs bâtisses sur le pré Levêque.
- H 792. — II. E 68. (Liasse.) — 10 pièces, papier.
- 1659-1766.** — Inventaires de mobilier.
- H 793. — II. F 1. (Registre.) — 82 feuillets, papier.
- 1751-1766.** — Livre de recensement de la population du Sanitat avec indication de l'entrée et de la sortie des pensionnaires.
- H 794. — II. F 2. (Registre.) — 76 feuillets, papier.
- 1766-1779.** — Recensements et tableaux de la population du Sanitat.

H 795. — II. F 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1659.** — Traité passé, pour 4 ans, avec un cuisinier fixant ses gages à 58 livres.

H 796. — II. G 1. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1566-1770.** — Dépôt de mendicité. — Règlement de police arrêté au palais épiscopal de Nantes avec le concours des officiers et notables de la ville (1568); — instructions, déclarations du Roi et arrêt du Parlement concernant la répression du vagabondage et de la mendicité (1724); — ordre de Louis XIV de transporter en Amérique les jeunes garçons mendiants, âgés de 12 à 18 ans; — correspondance avec les subdélégués de Nantes et l'intendant de Rennes; — sentences du Présidial de Nantes enjoignant aux mendiants de sortir de la ville dans les 24 heures (1659); — défendant aux propriétaires de louer leurs maisons aux gueux (1697); — ordonnant de respecter les archers du Sanitat (1696); etc.

H 797. — II. G 2. (Liasse et Cahier.) — 85 feuillets et 3 pièces, papier.

**1734-1736.** — Rôle des mendiants avec leurs signalements. — Statistique du mouvement des mendiants valides et invalides renfermés.

H 798. — II. G 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 53 pièces, papier.

**1651-1795.** — Enfants trouvés (Dépôt des). — Marchés passés avec divers artisans qui ont accepté des enfants en apprentissage (1651-1737); — arrêt du Parlement défendant aux menuisiers du Sanitat de travailler pour le dehors (1758); — procédures entre les ouvriers des ateliers d'apprentissage de la maison et les corps de métiers de la ville prétendant exercer un droit de surveillance sur les travaux du Sanitat (1772); — autre arrêt ordonnant aux Directeurs de recevoir les enfants d'un prisonnier; — délibérations, correspondance, notes concernant l'exécution du legs Grou montant à 200.000 livres données pour la fondation d'un asile en faveur des orphelins et des enfants trouvés (1780).

H 799. — II. G 3 bis. (Registre.) — 250 feuillets, papier.

**1766-1790.** — Registre matricule des enfants de police reçus au Sanitat.

H 800. — II. G 4. (Registre.) — 390 feuillets, papier.

**1773-1799.** — Registre matricule des enfants de police.

H 801. — II. G 5. (Registre.) — 405 feuillets, papier.

**1796-1799.** — Répertoire et registre matricule des enfants de police.

H 802. — II. G 6. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

**1606-1759.** — Aliénés et interdits. — Sentences d'interdiction rendues par le Présidial de Nantes avec ordre de réclusion au Sanitat contre des aliénés, des dissipateurs et des débauchés; — arrêt du Parlement condamnant une femme adultère à servir toute sa vie les pauvres au Sanitat; — sentence du Présidial ordonnant la réclusion au Sanitat d'Ant. Pascal de Marsan, accusé de sortilège et de magie; — lettres de cachet.

H 803. — II. G 7. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

**1760-1769.** — Sentences d'interdiction rendues par le Présidial, le siège de police de Nantes et par diverses autres juridictions subalternes avec ordre de réclusion au Sanitat contre des aliénés, des dissipateurs et des débauchés; — sentences d'élargissement.

H 804. — II. G 8. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 124 pièces, papier.

**1770-1779.** — Sentences d'interdiction rendues par diverses juridictions de la ville de Nantes et des environs avec ordre de réclusion contre des aliénés, des dissipateurs et des débauchés; — lettres de cachet, sentences d'élargissement.

H 805. — II. G 9. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 164 pièces, papier.

**1780-1790.** — Sentences d'interdiction rendues par diverses juridictions de la ville de Nantes contre des aliénés avec ordre de réclusion, contre des dissipateurs et des débauchés; — lettres de cachet, sentences d'élargissement.

H 806. — II. H 1. (Liasse.) — 5 pièces, parch.; 108 pièces, papier.

**1413-1563.** — Aumônerie de Saint-Clément réunie à celle de Toussaint des ponts de Nantes. — Procédures diverses concernant les poursuites en recouvrement intentées par l'aumônier de Saint-Clément contre les débiteurs de rentes; — instance contre l'aumônier poursuivie par les choristes et serviteurs de l'église de Nantes (Saint-Pierre) pour obtenir le dîner qui leur est dû le jeudi saint, selon la fondation d'Olivier Maugendre, chantre de l'église cathédrale de Nantes.

H 807. — II. H 2. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

**1751-1767.** — Registre des délibérations de la confrérie de Toussaint fondée par Charles de Blois. — Liste des frères et sœurs.

H 808. — II. H 3. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

**1591-1599.** — Compte rendu par le receveur de la police des pauvres pour la gestion de ses deniers.

#### HÔPITAL GÉNÉRAL DE PORNIC

H 809. — A 1. (Liasse.) — 1 pièce imprimée.

**1791.** — Actes de fondation. — Lettres patentes du Roi portant règlement en 38 articles pour l'établissement d'un hôpital général à Pornic, suivant le legs fait par le sieur Gabriel Paisnot du Marais, pour le soulagement des pauvres des paroisses de Sainte-Marie de Pornic, de Chauvé, du Clion et de Saint-Michel-Chef-Chef, soit malades, soit mendiants.

H 810. — B 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1713-1753.** — Dons et legs. — Testament du sieur Paisnot portant donation d'une maison, rue des Sables, à Pornic (1713-1718) ; — sentence d'annulation du testament de l'abbé Louis Daniel, vicaire à Chauvé (1733) ; — autre testament de M<sup>me</sup> Donatien Leray, dame de la Piollerie, née Guichard, portant donation de 1.000 liv. à l'hôpital et de 1.000 livres à l'église de Pornic (1739) ; — arrêt du Parlement autorisant l'hôpital à revendiquer par préférence à tous autres une somme de 1.500 livres léguée pour l'entretien des écoles charitables (1748) ; — factum contre l'héritier de Jeanne Mouraud de la Corbellière, qui refusait de laisser les pauvres jouir, pendant 20 ans, d'une métairie (1749) ; — testament de Joseph Bouyer, ex-capitaine de navires, portant donation de 10.000 livres, acte d'acceptation par le bureau des pauvres, homologation par l'évêque et par le procureur général du Parlement (1753) ; — testament de Jacques Friou portant donation du tiers de ses biens meubles (1783).

H 811. — B 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1605-1745.** — Domaines des paroisses de Pornic, de Sainte-Marie et de la Plaine. — Contrats d'acquisition, d'arrentement, aveux, estimation concernant des

maisons et des terres cédées par les héritiers du sieur Paisnot sous diverses seigneuries. — Indemnités de fief ; — autorisation de planter 14 journaux de vigne.

H 812. — B 3. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1690-1788.** — Domaines de la paroisse du Clion situés à la Milassière, à la Marescherie et dans les marais de Haute-Perche. — Actes d'arrentement et d'échange, aveux, baux, rôles de répartition, bornage de marais communs.

H 813. — B 4. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1647-1789.** — Domaines des paroisses de Machecoul et de Saint-Mesme. — Bail à ferme de la terre de l'Égonnière et quittance de franc fief ; — actes d'acquisition de pièces de terre en la paroisse de la Trinité et instance en paiement de rente foncière ; — enquête préalable, expertise, acte d'arrentement d'une maison appartenante à l'hôpital de Machecoul, aliénation et prise de possession.

H 814. — B 5. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

**1639-1765.** — Domaines de la Couartière, paroisse du Bois de Cené. — Contrats d'acquisition et d'échange, baux à ferme, prises de possession concernant la Couartière, le pré du Cloudis, des terres à la Guillaudière et des marais salants.

H 815. — B 6. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1548-1786.** — Domaines des paroisses du Port-Saint-Père, de Saint-Cyr-en-Retz et des Moutiers. — Actes d'acquisition et baux à ferme concernant une maison et des dépendances à Raveneau, près le bourg de Saint-Cyr, des marais dans la Torte, un pré, des portions de marais dans la Platière et les Brûlots, injonctions suivies d'aveux aux seigneurs.

H 816. — B 7. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1561-1767.** — Domaines de Frossay, de Saint-Père et Sainte-Opportune-en-Retz. — Contrats d'acquisition et d'arrentement concernant une maison et des terres situées sous la seigneurie de la Guerche ; injonctions suivies d'aveux ; — acte relatif à une boisselée de terre en la paroisse de Frossay.

H 817. — B 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1791-1799.** — Rentes constituées. — Contrats de

constitution souscrits par les créanciers suivants : 203 livres sur les États de Bretagne ; — 20 livres sur les enfants Bourlais ; — 160 livres sur les Bénédictins de Pirmil.

H 818. — C 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1739-1749.** — Bénédiction de la chapelle (1729). — Liste des fondations pieuses.

H 819. — E 1. (Cahiers.) — 50 feuillets, papier.

**1731-1740.** — Délibérations du bureau des administrateurs de l'hôpital de Pornic portant que les dons suivants seront acceptés : 56 livres par M. Naud (4) ; 2.000 livres par M. Angot, frère de la congrégation de la Mission (7) ; — que les Incurables seront renvoyés (8) ; — qu'une réclamation sera adressée à la Cour à propos des exemptions auxquelles les Administrateurs ont droit (10) ; — que la viande de Carême sera vendue par l'adjudicataire de l'hôpital sur le pied de 4 sous la livre (14) ; — que des démarches seront faites près du Parlement pour obtenir le reliquat de compte dû par les sieurs Chevalier et des Gasts (21) ; — que la sœur Leray sera congédiée pour avoir voulu saigner au pied plusieurs filles grosses (27) ; — que les trois demoiselles Royé seront reçues comme supérieures de la maison (32) ; — que les messes imposées par le sieur Baullon, moyennant 300 livres, seront célébrées à l'église en attendant la construction d'une chapelle (35) ; — que les prés de la coulée de Saint-Martin seront adjugés pour 36 livres par an (42) ; — que François Chereau, chirurgien, soignera les malades sans autre traitement que le profit de ses remèdes (45) ; etc.

H 820. — E 2. (Cahier.) — 49 feuillets, papier.

**1741-1749.** — Délibérations du bureau des administrateurs des pauvres de l'hôpital de Pornic portant que la somme de 400 livres sera placée à titre de constitut entre les mains du sieur Rolard pour 20 livres de rente (3) ; — que les prés des Grands-Sartés seront affermés à P. Bonfils pour le prix annuel de 80 livres (8) ; — que l'hôpital n'est pas fait pour recevoir les filles enceintes et que l'admission prononcée par l'alloué du duché de Retz à Pornic demeurera nulle (13) ; — que l'adjudication de la boucherie de Carême sera de nouveau mise aux enchères (21) ; — que l'indemnité de main-morte due au fief de la seigneurie du Bois-Macé sera réglée (22) ; — que les dégâts causés par la pluie dans la salle des malades seront réparés (28) ; . . qu'il

sera appelé de la condamnation prononcée contre les pauvres au profit du sieur Baullon des Gasts et des héritiers de M. Chevalier de Grandville (32) ; — que le don de 1.500 livres fait pour la tenue des écoles charitables par Louise Drouet et Marie Laubier décédées à Versailles, sera accepté (37) ; — qu'Élisabeth Doyte, veuve Bernard du Champion, sera reçue comme pensionnaire et servante des pauvres, moyennant 2.000 livres et un lit qu'elle apporte, aux appointements de 20 livres par an (48) ; etc.

H 821. — E 3. (Cahier.) — 55 feuillets, papier.

**1750-1775.** — Délibérations des administrateurs du bureau de l'hôpital de Pornic portant que la porte ouverte sur le chemin de Sainte-Anne sera réparée pour 120 livres par Jouet entrepreneur (6) ; — que le procureur de l'hôpital s'efforcera de terminer l'affaire du legs de la demoiselle de la Corbellière (8) ; — que le trésorier empruntera 641 livres pour payer M. Baullon (9) ; — que le pré de la Motte, en Chauvé, sera affermé pour 13 livres (11) ; — que le testament du sieur Jos. Bouyer sera présenté à l'évêché pour être exécuté moyennant son legs de 10.000 livres (13) ; — que le Roi se a supplié d'accorder des lettres patentes de concession pour un octroi de 6 deniers par pot de vin au profit des pauvres de l'hôpital qui sont dans la détresse (15) ; — que les prières des Quarante heures seront dites dans les fêtes de Pâques avec le consentement de l'évêque présent au bureau (17) ; — que le produit du legs Bouyer sera colloqué sur l'Hôtel-de-Ville de Nantes ou sur le Clergé (18) ; — que le sieur Jean Chollet jouira de la boucherie de Carême et de deux prés pour 80 livres par an (21) ; — que les demoiselles Royer exerceront l'autorité supérieure dans le gouvernement de la maison (32) ; — que le Roi est redevable de 3.450 livres pour les soldats des régiments d'Eu et d'Ally, en 1759 et 1760 (33) ; etc.

H 822. — E 4. (Liasse.) — 37 feuillets, papier.

**1777-1793.** — Délibération du bureau des administrateurs de l'hôpital de Pornic<sup>1</sup> concernant l'adjudication des prés salés (1) ; — les réparations de la chapelle (1) ; — la vérification des comptes du trésorier (2) ; — le renouvellement des baux à ferme (3) ; — l'emploi de la vendange (6) ; — l'exploitation exclusive de la viande pendant le carême (6) ; l'installation des archives (8) ;

1. Le volume se prolonge jusqu'en 1847. La 11<sup>e</sup> partie commence à l'an V.



— la réception de Thérèse Nau comme hospitalière ; — la réunion des petites écoles tenues par M<sup>lle</sup> Ollivier à la maison de l'hôpital et la mise en ferme de la maison où se tenaient ces petites écoles, en 1783 (13) ; — l'élection des administrateurs (19) ; — la remise du compte de gestion de l'hôpital au district de Paimbœuf avec la copie des actes de fondation et des règlements suivis (26) ; — règlement d'administration intérieure en 3 chapitres (3-11).

H 823. — E 5. (Cahier.) — 1 pièce, parchemin.

**1781.** — Règlement en XII articles rédigé pour l'administration intérieure de l'hôpital de Pornic présenté au bureau le 2 juillet 1781 et approuvé par l'évêque de Nantes, Fretat de Sarra, lors de sa visite pastorale, le 2 octobre 1781, comme l'a certifié le recteur Galipaud.

H 824. — E. 6. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1739-1750.** — Comptabilité. — Comptes rendus par le receveur de l'hôpital pour l'année 1740, portant en recette : 399 livres, en dépense : 98 livres. — Pour l'année 1741, en recette : 561 livres, en dépense : 273 livres. — Pour l'année 1744, en recette : 1.950 livres, en dépense : 1.921 livres. — Pour l'année 1746, en recette : 2.718 livres, en dépense : 2.619 livres. — Pour l'année 1750, en recette : 1.223 livres, en dépense : 741 livres.

H 825. — E 7. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

**1753-1791.** — Comptes rendus par le receveur de l'hôpital pour l'année 1753, portant en recette : 1.494 livres, en dépense : 2.083 livres. — Pour l'année 1757, en recette : 1.171 livres, en dépense : 844 livres. — Pour l'année 1760, en recette : 2.430 livres, en dépense, 2.421 livres. — Pour l'année 1772, en recette 1.117 livres, en dépense : 1 492 livres. — Pour l'année 1776, en recette : 1.726 livres, en dépense : 1.445 livres. — Pour l'année 1785, en recette : 1.955 livres, en dépense : 1.868 livres. — Pendant l'année 1787, en recettes : 1.722 livres, en dépense : 1.348 livres. — Pour l'année 1790, en recette : 1.056 livres, en dépense : 1.159 livres.

H 826. — E 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

**1739-1749.** — Comptabilité. — Gestion des sieurs Chevalier de Grandville et Baillon des Gasts. Action en reddition de compte devant le Parlement. Condam-

nation de l'hôpital à payer 571 livres au premier et 1.739 livres au second.

H 827. — G 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

**1699.** — Bureau de charité de Sainte-Marie de Pornic. — Organisation du personnel. Liste des directeurs, receveurs et distributeurs.

H. 828. — H. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

**1639-1766.** — Titres étrangers provenant des bienfaiteurs. — Titres des familles Locain des Fiefs, Dudouet, Doyle et Barbot. Actes de baptême, de mariage et de décès, contrats de partage, de licitation, estimations et quittances, accords, transactions, liquidations.

H 829. — H 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 45 pièces, papier.

**1733-1753.** — Titres des successions de MM. Doré de Laurière et Doré de Raveneau. — Revendication des successions par Claude Dudouet, notaire et procureur de la juridiction du Boisjolly, et contrats de licitation conclus avec les cohéritiers.

H 830. — H 3. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

**1637-1774.** — Titres de rentes foncières et féodales assises sur des terres situées dans les paroisses de Frossay, du Bois de Céné, des Moutiers, du Clion, de la Plaine et de Saint-Viau ; — contraintes en recouvrement et reconnaissances.

H 831. — H 4. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1645-1766.** — Titres de rentes constituées sur divers. — Contrats de constitution, de transfert et de reconnaissance.

#### AUMÔNERIE ET HÔPITAL DE SAVENAY

H 832. — A 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1450-1705.** — Actes de fondation de l'établissement. — Donation (copie) par Jean de Châteauguion, chanoine de Nantes, curé de Savenay, de diverses parcelles de terres, de prés et de vignes situées dans les paroisses de Lavau, de Donges et de Savenay, en vue de fonder, sous l'invocation de saint Armel, une aumônerie destinée aux passants (1450). Arrêt du Conseil du Roi attribuant à l'ordre de Saint-Lazare la dotation de

Saint-Armel de Savenay (1695), et lettres patentes d'homologation ordonnant l'ouverture d'un nouvel hôpital (1696); donation d'une rente de 250 livres consentie par René de Lopriac, sieur de Coëmadeuc, vicomte de Donges, pour augmenter la dotation (1699); et homologation par l'évêque Gilles de Beauvau (1705).

H 833. — B 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1597-1799.** — Titres de propriété. — Baux à ferme des métairies de Saint-Armel et de la Goupillière, de divers prés situés dans les paroisses de Bouée et de Lavau, de traits de dîmes, de plusieurs terres en Savenay et Bouée dont les preneurs sont les suivants : Jean Chesneau (1597), René Chauvet (1717), Jean Boisselet (1728), Jean Bessard (1732), Ch. de la Salle (1741), Math. Chataud (1764), Joseph Lescouble (1771), Jean Aupiais (1787), et autres.

H 834. — B 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 35 pièces, papier.

**1751-1799.** — Procédures relatives à une instance en rescision de contrat d'arrentement conclu, en 1751, avec Jean Bogé pour le clos du Ruau et un canton de terre à la butte de l'Auge, en Savenay, lequel fut attaqué, pour vice de forme, par les administrateurs qui introduisirent une requête en réintégration à ses héritiers, en 1781.

H 835. — B 3. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

**1699-1797.** — Procédures relatives à une créance de 274 livres que les pauvres possédaient sur les fermiers de Bouée (1760); — à la suite d'un bail conclu entre l'administrateur Michel Meigneu, sieur de la Salle, prêtre, Laurent Lemarié et Vincent Couéron, laboureurs, et preneurs de tous les prés de l'aumônerie pour 48 livres, et poursuites contre les héritiers (1700); — contrainte envers Bouvier, fermier de la métairie de Saint-Armel, et débiteur de plusieurs échéances (1783).

H 836. — E 1. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

**1745-1754.** — Délibérations des pères des pauvres de l'aumônerie Saint-Armel concernant la nomination de J.-B. Pacaud en qualité de trésorier (1); — le bail à ferme des prés de Bouée au profit de R. Rousseau (3); le récollement des archives (13); — la concession d'une pièce de terre en la gagerie du Cartron à Jean Bogé (18-20); — les distributions de secours aux pauvres de Savenay (22); — l'adjudication d'une coupe de bois taillis, dite le Clos des Haies, au profit de R. Vezin (23); etc.

H 837. — E 2. (Cahier.) — 27 feuillets, papier.

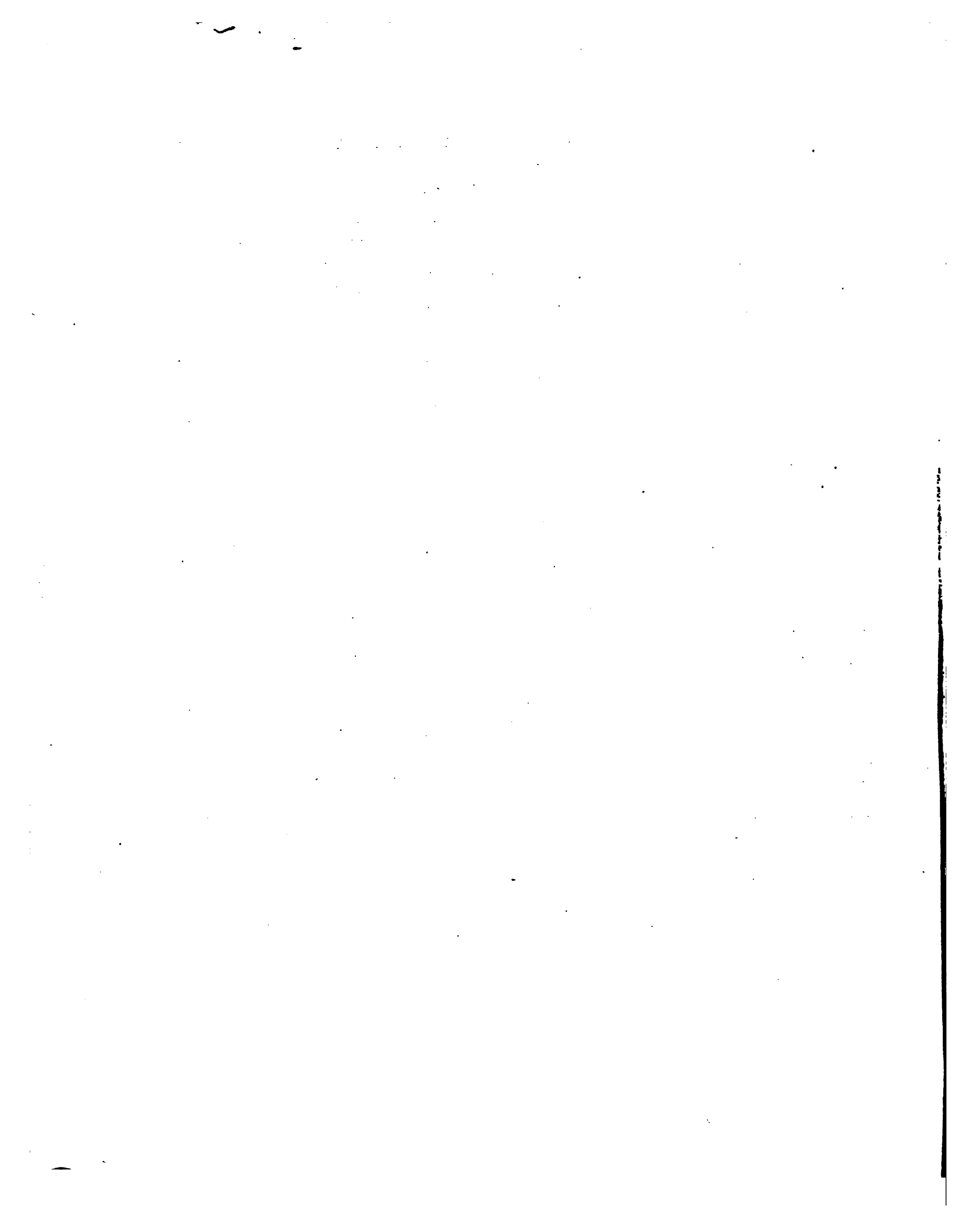
**1755-1799.** — Délibérations des pères des pauvres concernant l'adjudication des prés de l'aumônerie (1); — l'adjudication d'une coupe de taillis pour 98 livres (3); — la réparation causée par le voisinage de l'écurie (9); — la poursuite d'un débiteur (11); — la vérification des comptes (13); — la rédaction d'une note sur l'origine et l'organisation de la maison et sur ses revenus montant à 300 livres, toutes charges déduites, afin de répondre à l'intendant (14); — les conditions auxquelles les sœurs soigneront les malades (19); le renouvellement de la ferme de l'hôpital (24); etc.

H 838. — E 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1731-1757.** — Comptabilité. — Comptes des recettes et dépenses montant aux chiffres suivants : recettes, 633 livres, dépenses, 634 livres, de 1731 à 1732. — Recettes, 643 livres, dépenses, 555 livres : 1739-1740.

H 839. — E 4. (Registre.) — 188 feuillets, papier.

**1777-1799.** — Livre des recettes et des dépenses.



## SÉRIE H

# TABLE GÉNÉRALE DU SUPPLÉMENT<sup>1</sup>

### A

Acquisitions, 712, 713.  
 Actes de fondation, 703.  
 Affaires ecclésiastiques, 742.  
 Aillet, 670.  
 Alexandre VII, pape, 742.  
 Aliénés, 802, 803.  
 Alix (A.), 608.  
 Ally (régiment d'), 821.  
 Amat (J.-B.), 704.  
 Amendes de police, 730.  
 Amette (J.), 673.  
 Amiens (S. Jean d'), 756.  
 Amirauté, 724.  
 Amortissement (Droits d'), 618.  
 Amoureux du Marais, 560.  
 Amproux (J.), s<sup>r</sup> de la Massaie, 704.  
 Ampuse (La marq d'), 561.  
 Amyot (M.), 669.  
 Ancenis (Aumônerie d'), 517, 545.  
 Ancenis (baron d'), 517.  
 Ancenis (maison à), 518.  
 André (Jean), 644.  
 André (N.), sire de Sévigné, baron de Crespon, 662.  
 Andrieux (Jos.), 669.  
 Anetz, 518.  
 Angers, 703.  
 Angot (M.), congréganiste, 819.  
 Apothicaires, 678, 679.  
 Archers du Sanitat, 796.  
 Archives, 622.  
 Argentré (Ch. d'), 668.  
 Armoiries du Sanitat, 743, 790.  
 Arnaud (Fr.), 670.  
 Arnaud (A.), 671.  
 Arnaud du Limet (Louis), 672.  
 Arnault du Rossivay, 639.  
 Arnollet (Marg.), 710.  
 Arondel (Les époux), 613.  
 Arot de Landavran (L'abbé), 562, 581.

Arrentements, 520.  
 Artaud (Guy), 733.  
 Atelier de broderie, 729.  
 Aubin (Jean), 642.  
 Aubin (Charles'), 614.  
 Audrain (L'abbé), 553.  
 Aumôneries de Nantes, 661, 806.  
 Aumônier des pauvres, 622.  
 Aumônier du Sanitat, 742, 754.  
 Aupiais (J.), 833.  
 Auverné, 608, 612.  
 Avenaux (Les), 518.  
 Avril (Cl.), doyen de Nantes, 710.  
 Ayvius de Regnac, 642.

### B

Baguet (J.), sieur de la Rollandière, 629.  
 Bahiraud (L'abbé), chanoine, 654.  
 Ballais (P.), tanneur, 610, 629.  
 Barbarin (V.), 609, 629.  
 Barberé (Michel de), 706.  
 Barbot (Julienne), 585.  
 Barbot (M.), 828.  
 Bardets (Chapellenie des), 676.  
 Barnabé (R.), sieur de la Papotière, 704.  
 Baron (M.), 733.  
 Bâtiment du Sanitat, 790.  
 Baudouin (Jehan), marchand à Ancenis, 518.  
 Baullon des Gasts, 819.  
 Baumard (Le sieur), 713.  
 Bazillais (Y.), greffier, 560.  
 Bazillais (M.), 683.  
 Bazille (Jeanne), ve Valleton, 704.  
 Beaucorps (F. de), chevalier, sgr de la Bastière, 669.  
 Beauvau (M. de), évêque, 742, 832.  
 Becquot (R.), 644.  
 Bédard, prêtre, 631.  
 Bellangé (J.), 707.  
 Bellanger (M.), 608.

Belligné, 711.  
 Belot (D.), 670.  
 Belot de la Roulière (A.), 705.  
 Bénédictines de Nantes, 672.  
 Bénédictins de Pirmil, 817.  
 Bénéfices ecclésiastiques, 575.  
 Benoît (A.), 673.  
 Beré (Religieux de), 615.  
 Berguier, 709.  
 Bernard (Cl.), doyen de Nantes, 704.  
 Bernard du Champion (V<sup>e</sup>), 820.  
 Bernard du Treil (N.), 614.  
 Berthebaut (Anne), 715.  
 Berthelot (M<sup>me</sup>), 702.  
 Bertho (P.), 651.  
 Besnard (Th.), orfèvre, 682.  
 Besnier (V.), 631.  
 Bessard (Jean), 833.  
 Béthune (A. de), duc de Charost, 538.  
 Bidaud, 716 et 736.  
 Bidon (J.), 666.  
 Binet de la Blottière (L.), 704.  
 Binet de la Briandais, 613.  
 Biré (Th. de), sgr de la Grue, 709.  
 Blain, 546-557, 718.  
 Blanchard (J.), 715.  
 Blandin (V<sup>e</sup>), 548.  
 Blays (P.), doyen, prêtre, 608.  
 Blin (Marg.), 561.  
 Bogé (Jean), 834, 836.  
 Bois de Cené, 564, 565, 571, 814, 830.  
 Bois des Tréhans (Seigneurie du), 564.  
 Bois-Guihenneuc (P. du), écuyer, m<sup>e</sup> d'hôtel, 661.  
 Boislève (Franç.), dame de Landemont, 518.  
 Bois-Macé (Seigie du), 820.  
 Boisselet (Jean), 833.  
 Boisset (Cl. de), 598.  
 Bonamy (Jos.), sergent général, 735.  
 Bondouart (G.), 672.  
 Bonfils (P.), 820.

1. Les numéros se rapportent aux articles et non aux pages du volume.

Bonnelle (P.), 630.  
 Bonnet, 572.  
 Bonnier (B.), prêtre, 613.  
 Bonnier (A.), 673.  
 Bonnier de la Chapelle (Salomon), 714, 712.  
 Bottin (O.), 663.  
 Bouchard (M.), 704.  
 Bouchard (Fr.), 708.  
 Bouchard (L.), 665.  
 Bouchard (V°), 710.  
 Boucher du Bois-Bouteiller (P.), 537.  
 Boucherie, 786-789.  
 Bouëxière (Cl. et P. de la), 642-646.  
 Bougeaud (Et.), 522.  
 Bouin (Ile de), 579, 676.  
 Boullé (P.), 630.  
 Bourdonnaie (Fr. de la), seigneur de Liré et de la Turmelière, 518.  
 Bourgneuf, 558, 575, 606.  
 Bourlière (C. de la), 704.  
 Bourlière (Daniel de la), chanoine, 706.  
 Boussineau (A.), 704.  
 Bouvier, 835.  
 Boux (Fr.), 734.  
 Bouyer (Joseph), cap. de navires, 810, 821.  
 Boyer (L.), 704.  
 Brard (V°), 548.  
 Brèche (V° de la), 572.  
 Breil de Champcartier (J. du), 668.  
 Brelet (M.), recteur de S. Nicolas, 742.  
 Bressac (J. de), dame de la Colomberie, 734.  
 Bretagne (Parlement de), 517.  
 Bretagne du Maillon (Fr.), 708.  
 Brézard (Marie), 673.  
 Briant (Jean), 715.  
 Briard (Epoux), 609.  
 Brichet (Fr.), 660.  
 Briec de la Noë (Jul.), 538.  
 Brisson (J.), prêtre, 580.  
 Brissons (Bénéfice des), 562.  
 Brodu (M.), prêtre, 759.  
 Brossais (Anne), 608.  
 Brossais du Perray (J.), 622.  
 Brossais (Louise), 608.  
 Brossais (P.), v° Tullier, 609.  
 Brossaud (G.), 547.  
 Bruneau de la Rabastelière (Ch.), 668.  
 Brunetière (Charlotte), 538.  
 Bucher (Fr.), 735.  
 Bureau (M.), 563.  
 Bureau de Charité d'Ancenis, 537.  
 Bureaux de Charité, 604, 654, 827.  
 Burgaud (Le sieur), 704.  
 Burgaud (P.), 708.  
 Burot (Mme), 704.  
 Busson de la Marière (P.), 710.  
 Buzon (P.), 715.

## C

Cadaran (B. de), 733.  
 Cadavres (Emploi des), 681.  
 Cadavres de démonstration, 685.  
 Caderan, (J.), sieur de la Pommeraie, 711.  
 Cailleau de la Mossetière (Fr.), échevin, 663.  
 Cambout (M. du), 704.  
 Camus de la Maisonneuve (L.), 608.  
 Camus (Marie), 710.  
 Cario (O.), 655.  
 Carmélites, 710, 740.  
 Carmes, 740.  
 Carné (L.), sgr de Castelan, 704, 708.  
 Carné (Jérôme de), 734.  
 Carré de Luzançay (Michel), 712.  
 Cassard (Les dñes), 572.  
 Cassard (Fr.), 672.  
 Cassard (Paul), écuyer, sieur du Brossay, 713.  
 Cassard (Paul), juge, 737.  
 Catho (G.), proc. des bourgeois de Nantes, 662.  
 Cellier (Et. du), 614.  
 Challet (J.), 541.  
 Chanoines de S. P. de Nantes, 703.  
 Chantereau (P.), 734.  
 Chapelle (G. de la), sgr de Montbarot, 642.  
 Chapelle-Basse-Mer, 669.  
 Chapelle de Pornic, 818.  
 Chapelle-Saint-Sauveur (La), 518.  
 Charaud (Ch.), 631.  
 Charbonneau (J.), 736.  
 Charbonnier (V°), 541.  
 Charette de la Chapelle (J.), 710.  
 Charette de la Gascherie, 680, 704.  
 Charette de Montbert (J.), 706.  
 Charité de Paris (Hospice de la), 545.  
 Charles de Blois, 807.  
 Charollet (V°), 672.  
 Charon (Nic.), 704.  
 Chataud (Math.), 833.  
 Châteaubriant, 607-638.  
 Château-Fromont (Mmes de), 518.  
 Château-Giron (Jean de), chanoine, 832.  
 Chaurand (Le Père), jésuite, 607, 621.  
 Chauvé, 809.  
 Chauveau (Michel), 519, 665.  
 Chauvet (René), 833.  
 Chédanneau (L.), 734.  
 Chereau (Fr.), chirurgien, 819.  
 Chesné (M.), 520.  
 Chesneau (Denis), chanoine, 705.  
 Chesneau (Denis), prêtre, 704.  
 Chesneau (M.), 753.  
 Chesneau (Jean), 833.  
 Chesnu (Fr.), 520.  
 Chevalier de Chantelou (Fr.), 614.  
 Chevalier de Grandville (Le sieur), 819.

Chevreuil (P.), 717.  
 Chevy (Th.), 548.  
 Chiron (Jeanne), 704.  
 Chiron (Famille), 562.  
 Chiron (G.), prêtre, 580.  
 Chollet (Jeanne), 709.  
 Chollet (Jean), 821.  
 Chollet de Belfond, 560.  
 Chotard (J.-B.), sgr de la Louairie, 703.  
 Cimetière de Nantes, 669.  
 Clément XI, pape, 742.  
 Clion (Le), 564, 809, 812, 830.  
 Clisson (Hôpital de), 639.  
 Cocaud de la Marsollais, 551.  
 Cocaud (Mlle), 550.  
 Cocaud de la Poupais, 547.  
 Cocaud de la Ville au Duc, 553.  
 Colin de la Biochaie, 622.  
 Collégiale de Notre-Dame, 740.  
 Collet (J.), 667.  
 Collin (G.), 716.  
 Compagnon (Fr.), 713.  
 Compludo (Alex. de), 668.  
 Comptabilité, 531-536, 556, 624, 631, 653, 766-782.  
 Condé (Prince de), 607, 609.  
 Confrérie de la Charité, 704.  
 Confrérie de N.-D. des Avents, 740.  
 Confrérie de S. Nicolas, 622, 652.  
 Confrérie du S. Sacrement, 740.  
 Confrérie de Toussaint, 740, 807.  
 Confréries, 742-743.  
 Conseil de Marine, 724.  
 Consistoire de Blain, 704.  
 Consistoire de Pontpiétin, 704.  
 Consistoire de Sucé, 664, 734.  
 Constant (G.), 665.  
 Conti (Régiment de), 530.  
 Contrôle (Droits de), 618.  
 Convalescence (Asile de), 701-702.  
 Convalescentes (Asile des), 678, 682.  
 Convois funèbres, 722, 745-747, 753.  
 Corbon (G.), fe Bourget, 661.  
 Cordeliers, 567, 568, 569, 604, 740.  
 Cornulier (Sainte de), 518.  
 Cornulier (Toussaint de), marquis de Château-Fromond, 518.  
 Cornulier de Montreuil (Ph. de), 673.  
 Cottineau (Et.), 673.  
 Cottineau (J.), 663.  
 Couëron (V.), 835.  
 Coulanges (M. de), 622.  
 Couradin (M.), 685.  
 Courtenay (Mme de), 639.  
 Coussy (Et. de), dame de Launay, 672.  
 Couyer (Et.), 712.  
 Crocq (André), sieur de Landruère, 704, 708.  
 Crusson (M.), 572.  
 Crybleau (J.), 520.

## D

Daguin (Vincent), 733.  
 Daniel (Louis), prêtre, 810.  
 Darcy (Jean), 662.  
 Darquistade (R.), sgr de la Maillardière, 735.  
 David (N.), architecte, 736.  
 David (P.), 713.  
 Davy (J.), 523.  
 Davy (Ch.), dame du Brossay, 704.  
 Deboys (J.), 650.  
 Delacaze (B.), 734.  
 Delalande (L'abbé), 608.  
 Delaunay (Martin), sieur de la Fardièrre, 704.  
 Delaunay (G.), sgr de la Foubretière, 661.  
 Delaville (A.), sgr de la Faucherie, 710.  
 Délérations, 528, 621, 623, 675-689, 819, 822, 836, 837.  
 Denays (Esther), 668.  
 Dépôt de mendicité, 796.  
 Derouin de la Motte (Mlle), 623.  
 Derval, 321.  
 Descaux (Le sieur), 707.  
 Deschampsneufs (Yves), 708.  
 Desjardins (Ph.), chirurgien, 735.  
 Deslandes (Jul.), 669.  
 Desmortiers (R.), 672.  
 Desmortiers (P.), 704.  
 Despinose (Franc.), 655.  
 Despinose (M.), 704.  
 Desprez (G.), sgr de Villerein, 673.  
 Doisy (Marguerite), 706.  
 Dollier (Cl.), sgr du Port de Roche, 704.  
 Domaine (Mlle du), 622.  
 Dominicains, 740.  
 Donges, 832.  
 Dons et legs, 705-707.  
 Doré (Emerance), 582.  
 Doré (G.), 673.  
 Doré de Laurière et de Raveneau, 829.  
 Dorré (P.), 560.  
 Doulon, 669, 682.  
 Doultremier (M.), sieur de Belestre, 628.  
 Doyte (El.), v° Bernard, 820.  
 Doyte (M.), 828.  
 Drain, 518.  
 Drouet (Jacques), 715.  
 Drouet (Louise), 820.  
 Duboays (R.), 670.  
 Dubois (Jean), 708.  
 Dubois (M.), 716.  
 Duchêne (J.), receveur, 663.  
 Duclos (Fr.) Marie, 639.  
 Duclos (J.), 608.  
 Duclos (M.), 551.  
 Dudoit (Ad.), 560.  
 Dudouet (M.), 828, 829.  
 Dufouay, 705.  
 Dugast (Et.), 669, 715.

Dupin (Jean), 628.  
 Dupont (L'abbé), 529.  
 Dupont (J.), 671.  
 Dupont (Marie), 529, 537.  
 Durand (J.), 616.  
 Durandeu de la Grande Noë, 704, 705.  
 Durandeu (Math.), 709, 734.  
 Dureau de la Pilotière, 669.  
 Duvau de Lisle, 523.

## E

Ecole de charité, 638.  
 Ecole de Filles, 585.  
 Ecole de Legé, 740.  
 Ecole de Pornic, 820, 822.  
 Emprunt du Sanitat, 710.  
 Emprunts, 598.  
 Enfants bleus, 752.  
 Enfants de police, 677, 679, 680, 683, 684, 686.  
 Enfants trouvés, 798-801.  
 Entraigues (M. d'), 724.  
 Epileptiques, 756, 761.  
 Epinay (Samuel de l'), sieur du Chafaut, 668.  
 Ernaud, 559.  
 Ernaud (Marguerite), 585.  
 Ernaud (Mlle), 606.  
 Ernaud de la Bretonnière (G.), 663.  
 Ernoul de la Maffrière, 613.  
 Ertaud (P.), 668.  
 Esnault (V.), 520.  
 Esnon (Yves), 519.  
 Espivent de la Ville Boisnet, 685.  
 Eu (Régiment d'), 821.

## F

Fauchet de S. Mars, 704.  
 Filature de coton, 758.  
 Filles publiques, 760.  
 Flamands (Charité des), 749.  
 Fleuriau (F.), 672.  
 Fleury (Le card. de), 724  
 Forcheteau (Fr.), 649.  
 Forget (Lucas), 671.  
 Foucault (M.), 687.  
 Fouchard (Fr.), 707.  
 Fouineau (P.), 669.  
 Fouquet (Marie), 538.  
 Fourcade (Le sieur), 736.  
 Fouré de la Paillerie (X.), 664.  
 Fouré (P.), 716.  
 Fournier (J.), 670, 712.  
 Fournitures, 783.  
 Fremont du Bouffay, 705.  
 Frémont, 553.  
 Frétat de Sarra (M.), évêque de Nantes, 823.

Frossay, 816, 830.  
 Fuie (Jean de la), 668.

## G

Gabard (Ch.), sgr de Monceau, 673.  
 Gabory (Ph.), 671.  
 Gabra (Marie), 712.  
 Gaignard (Jean), sieur de Boissonaye 704.  
 Galissonnière (Seigneurie de la), 610.  
 Gallipaud (P.), 713.  
 Gallot, prêtre, 560.  
 Gands (Gilles de), évêque, 526.  
 Garde (J. de la), chirurgien, 711.  
 Gardes, 547.  
 Garnache (La), seigneurie, 564, 765.  
 Garreau (G.), 708.  
 Garreau (Jul.), 712.  
 Garreau (L.), 704.  
 Garreau, du Bois-Thoreau (J.), 665.  
 Gaucher (Th.), 717.  
 Gaudin (R.), 735.  
 Gautron (J.), 630.  
 Gautron (P.), 631.  
 Gauvain (Chapelle), 526.  
 Gauvey (A.), 717.  
 Gelineau (J.), 673.  
 Geneston (Abbaye de), 572.  
 Geoffroy d'Ancenis, 517.  
 Gérard de Machecoul, 567.  
 Gérard (G.), avocat, 706.  
 Gérard de Sarcey (V.), 518.  
 Gétigné, 639.  
 Ghaisne de Bourmont (Eug.), 523.  
 Gilagh (Ve), 689.  
 Gilbert (J.), 671.  
 Girard (G.), 704.  
 Girard (V.), 580.  
 Girard de la Colomberie (J.), 734.  
 Gisors, 703.  
 Glevio (Jean), 650.  
 Gobbé (Fr.), chanoine, 663.  
 Godard (Jul.), 522.  
 Godet (Famille), 563.  
 Gondi (Marguerite de), 576.  
 Gorge (P.), 704, 723.  
 Gorges, 669.  
 Gorges (Le sieur), 704.  
 Gouraud (A.), 665.  
 Gourdet (Fr.), prêtre, 707.  
 Gourdet (Jean), 705.  
 Gouy (Julien), 581.  
 Gouyon de Marcé (Cl.), 664.  
 Goyon (M. de), 623.  
 Goyon de Marcé, 704.  
 Greslan (M.), 704.  
 Grilleau (Et.), 712.  
 Grimaud (M.), 736.  
 Gron (J.), 710.  
 Gron (M.), 798.

Groust (Math.), chevalier, 561.  
 Grue (Cl. de la), sgr des Huguetières, 704.  
 Gruet (M.), 672.  
 Guénier de la Chevrollais (A.), 608.  
 Guérande (Hôpital gén. de), 649, 660.  
 Guérande (Hôtel-Dieu de), 641-648.  
 Guéroult de la Noë, 613.  
 Guérin, 549.  
 Guérineau (J.), 734.  
 Guerrier (L.), recteur de Quilly, 664, 707.  
 Guesnier du Sauzay (Et), 613.  
 Guibert (Séb), 572.  
 Guibourd (Louise), 608.  
 Guibourd de la Roullière, 628.  
 Guibourg (A.), 538.  
 Guichard (Nic.), 672, 673.  
 Guichet (Le sieur), 710.  
 Guignard de la Barre Sauvage (J.), 706.  
 Guilbaud (Cl.), 733.  
 Guillaudeau (G.), 707.  
 Guillaumin (Denis), 671.  
 Guillemin (J.), 672.  
 Guillet (J.), 717.  
 Guillon de Beauregard, 704.  
 Guillon de la Créancière (J.), 704.  
 Guilloré (Jean), prêtre, 642, 654, 657.  
 Guiton (A.), 671.  
 Guiton (Marguerite), 704.

**H**

Hachet (Jean), 642.  
 Hachon (R.), 520, 521.  
 Hamon de la Thébaudière, 712.  
 Hamon de la Thébaudière (Louis), 566.  
 Hangalle (Y.), 666.  
 Hardouin de la Touche, 609.  
 Hardy (Louis), 551.  
 Harrouys (Louis et Jean de), 668.  
 Haste (M. de la), 704.  
 Hay (Nic.), 717.  
 Hersant, 708.  
 Himène de la Jarrie, 595.  
 Hospitalières des divers établissements, 538, 539-542.  
 Hubert (Nic.), 663.  
 Hubin de la Geoffrairie, médecin, 560.  
 Hudault (Fr.), 689.  
 Hudhomme de la Grée, 704, 705.  
 Hue Le Hux (J.), 661.  
 Huet (G.), barbier, 670.  
 Huet (J.), 672.  
 Huet (V.), 671.

**I**

Ile Chauvet, abbaye, 564.  
 Ile de Bouin, 565, 567, 569, 575.  
 Iles de la Loire, 713.

Impositions, 570.  
 Incurables, 819.  
 Interdits, 802-805.  
 Inventaires, 527.  
 Inventaires de meubles, 557, 620, 792.  
 Irlandaises, 756.

**J**

Jacquemin (E.), 522.  
 Jahan (P.), 560.  
 Jamin, chirurgien, 623.  
 Jamin de Léon, 671.  
 Janvier (M.), chapelain, 662.  
 Javard (G.), 663.  
 Jean III, duc de B., 567.  
 Jean IV, duc de B., 567.  
 Jean XXII, pape, 567.  
 Jeanneau (J.), 670.  
 Jégo (J.), 650, 6 1.  
 Jésuites, 723.  
 Jeu de Paume de Nantes, 672.  
 Jochaud (J.), 670.  
 Johannes (G. de), 670, 672.  
 Joly du Bois, 585.  
 Josses (Jean), 671.  
 Jouanneau (Yves), 704.  
 Joubert (Michel), 522.  
 Joué (Guill.), 642.  
 Joué-sur-Erdre, 670.  
 Juchault des Blottereaux, 668.  
 Juchault de Lorme (Chr.), 757.  
 Juchault du Perron (Cl.), 704, 705.  
 Juffrineau (V.), prêtre, 666.  
 Juston (R.), chevalier, capit. de Redon, 661.

**K**

Keranguyader (Cor. de), 644.  
 Kerveno (J. de), 650.

**L**

Lalande (P.), 608.  
 Lamy (Jean), 672.  
 Landais (Fr.), 613, 614.  
 Lande (L. de la), 609.  
 Landemont, (dame de), 518.  
 Landrain (Y.), 672.  
 Landreau (René), 672.  
 Langle-voisin (M. de), 684.  
 Langlois (Et.), prêtre, 704.  
 Langlois (le sieur), 704.  
 Langlois de la Roussière, 707.  
 Laragon de Kerbezo, 652.  
 Larloc (St-Jean-de), 660.  
 Laubier (Marie), 820.  
 Laurencie (M. de la), évêque de Nantes, 583.

Laurent (J.), dame de la Moricière, 662.  
 Laurent (Marg.), 670.  
 Laurent (Les frères), 708.  
 Lavau, 832.  
 Le Barbier de la Bretonnière (P.), 706.  
 Lebastard (J.), écuyer, sgr de Baulac, 609.  
 Lebel (M.), chanoine, 661.  
 Le Bonnetier de la Bareille (Jean), 707.  
 Lebotec de Couessal (El.), 654.  
 Lebreton (Julienne), 608.  
 Lebreton (L.), 609.  
 Lebrun (A.), commissaire de Marine, 664, 707.  
 Le Chauff (J.), 658.  
 Lechuin (J.), recteur de Puceul, 706.  
 Leclerc (Guy), prêtre, 639.  
 Lecomte (Mlle), 530.  
 Lécuyer (V.), 734.  
 Le Devin (R.), 629.  
 Lenfant (M.), 685.  
 Lefeu (P.), 667.  
 Lefèvre (René), sgr de la Ferronnière, 704.  
 Lefort (Jean), architecte, 719.  
 Le Gouard (J.), 655.  
 Legrand (Al.), 638.  
 Legrand (Ol.), 665.  
 Lejeune (Mme), 664.  
 Lelou du Breil, 668.  
 Lemaignan (J.), 671.  
 Le Marchand (Mise du Cambout), 735.  
 Lemarié (J. et L.), 616, 835.  
 Lemasne (Cl.), 708.  
 Lemée (J.), 538.  
 Le Meneust des Treilles (Mme), 704.  
 Lemercier (Fr.), 538.  
 Le Merle (J.), 712.  
 Le Normand (L.), 655.  
 Lepape (M.), 551.  
 Le Peigné (M.), 639.  
 Le Pennec de Boisjolan (J.), 704.  
 Le Pennec de la Saudraie (Fr.), 642.  
 Le Poitevin (J.), 643.  
 Leray (Et.), prieur de S. André, 609.  
 Leray de la Lortière, 616.  
 Leray de la Piollerie (Mme), 810.  
 Leroy (M.), 668, 670, 705.  
 Leroy de Préville, 547.  
 Leroyer, chanoine, 662.  
 Leroyer (Cl.), sgr de la Poignardière, 734.  
 Lescouble (Jos.), 833.  
 Lescuziat (M.), 529.  
 Lesdiguières (La duchesse de), 559, 714.  
 Lesdiguières (M. de), 704.  
 Le Sénéchal (M.), 547.  
 Lesrat (Fr. de), 668.  
 Lestage (Droits de), 723-725.  
 Le Texier (J.), 651.  
 Letourneur (Fr.), recteur à Nantes, 710, 731.

Le Tresle de Kerbernard (J.), 642, 658.  
 Le Vaillant (Y.), 654.  
 Levêque (A.), 734.  
 Levêque (Jos.), 735.  
 Lévesque (M.), prêtre, 704.  
 Lhommeau (J. de), 706.  
 Libault de la Templerie (L.), 704.  
 Libourne (Renée), 704.  
 Ligné, 522.  
 Liré (seigneur de), 518.  
 Lirondelle (M.), 683.  
 Locain des Fiefs, 828.  
 Locations, 715-719.  
 Lofficial (Jul.), 734.  
 Loire (Devoir de), 517.  
 Loiret (Cath.), 639.  
 Longespée, 582.  
 Loppez (Jean), 704.  
 Lopriac (René de), sieur de Coëtmadeuc, 832.  
 Loréal (A.), 673.  
 Lorette (J.), 630.  
 Loroux-Bottreau (Le), 665.  
 Loterie, 739.  
 Louis XIV, 517, 558, 622, 796.  
 Louis XV, 558, 607, 622, 641, 649, 703.  
 Lourmel (L'abbé de), 622.  
 Louvigné (La V<sup>e</sup>), 613.  
 Luelle (A.), 609.  
 Luneau de la Grasserie, 529.  
 Lusse (Jean), 606.  
 Luzeau, 708.  
 Lyon, 703.

**M**

Macé (J.), 671.  
 Macé (Louis), 7. 5.  
 Macé (Rol.), écuyer, sieur de Mauméné, 663.  
 Macé de la Morandais, 687.  
 Machault (M. de), 724.  
 Machecoul, 565, 575, 813.  
 Machecoul (J. de), 668.  
 Madeleine (Bénéfice de la), 740.  
 Mahé, 549.  
 Mahieux (M.), 657.  
 Mahot (J.), 708.  
 Maillard (Et.), 671.  
 Maillard (J.), prêtre.  
 Maillard du Hallay (Fr.), 742.  
 Maillé (Claude de), 668.  
 Maillery (La v<sup>e</sup>), 613.  
 Mainguy de la Brosse (J.), 672.  
 Marchand (J.), 523.  
 Marchy (Laurent du), écuyer, sieur de la Vrillière, 712.  
 Marin de la Bigotière, 673.  
 Marine de Brest, 555.  
 Marmoulier (Abbaye de), 615.  
 Marsaut (G.), 662.  
 Marsenne (Marie), 760.

Martigné, 611.  
 Martin (J.-B.), sieur de la Plesse, 735.  
 Martineau de Grée (Fr.), 523.  
 Martineau (J.), 538.  
 Mathieu (D.), 677.  
 Mauclerc de la Muzanchère (M.), évêque de Nantes, 664, 742.  
 Maugars (M.), doyen de Ch.-Briant, 609.  
 Maugendre (Ol.), chantre et chanoine, 806.  
 Maujouan du Gasset, 678.  
 Maupiron (Seigneurie de), 608.  
 Mauves, 670.  
 Mayvière (Gab. de), dame de Marivaux, 704.  
 Mazarin (Le duc de), 676.  
 Mazoyer de la Ville-Serin (Joach.), chanoine, 706.  
 Meignen (M.), sieur de la Salle, prêtre, 835.  
 Meilleraie (Le Mal de la), 742.  
 Meilleré (L.), 733.  
 Melleraie (Abbaye de la), 667.  
 Ménard (Jean), prêtre, 702.  
 Ménardeau de la Botinière (Fr.), 704.  
 Mendians, 685.  
 Mendicité, 544.  
 Menuau, 520.  
 Merceron de la Poitevinière, 664.  
 Merceron de la Sébinière (P.), 704, 705.  
 Mercier, 549.  
 Meriais (Th.), 662.  
 Merlet (J.), 715.  
 Meschinot (G.), 577.  
 Mesnard (Renée), v<sup>e</sup> Rousseau, 518.  
 Meunier, 519.  
 Meza (Fr. de), 608.  
 Mezangé, 520.  
 Michel, 686, 704.  
 Miette (P.), 548.  
 Mignard de la Michetière (Ant.), 708.  
 Milcent (G.), 734.  
 Mirande (Fer. de), 663.  
 Moharou (R.), 663.  
 Monnier, 614, 707, 717.  
 Monnier de la Chapelle (J.), 663.  
 Monnier des Tertres (P.), 708.  
 Monopoles, 720 726.  
 Monopoles des Hôpitaux, 617.  
 Montalembert (A. de), sieur de la Ferté, 704, 705.  
 Montaudouin de la Clartière (R.), 563.  
 Montaudouin (M<sup>lle</sup>), dame de la Touche, 585.  
 Monti de Rezé (Cl.), 723.  
 Montrelais, 518.  
 Montullé (J. de), 710.  
 Morand (Fr.), 723.  
 Moreau, 665, 673, 705.  
 Morfouace de la Corbière (J.-B.), chanoine, 652.

Moriceau (Fr.), 705.  
 Morin (Louise), 710.  
 Morlaix, 703.  
 Mortier de Romainville, 704.  
 Mortiers (V. des), dame de Châteaufort, 735.  
 Mottay du Carteron (J.), 661.  
 Motte (Renée de la), 668.  
 Moulin (Math.), prêtre 710.  
 Mourain (M.), 584.  
 Mouraud de la Corbellière (J.), 810.  
 Moutiers (Les), 815, 830.  
 Muce (César de la), sgr de Ponthus, 664.  
 Muce (H. de la), comtesse de Marcé, 669.  
 Murphy (M.) 717.

**N**

Nantes (Hôpitaux de), 661-808.  
 Nau (Thérèse), 822.  
 Nau (M.), 672.  
 Naud (M.), 819.  
 Navinel (Pierre), 617.  
 Nepveu (J.-B.), 572.  
 Nepvouet de la Breille, 559.  
 Noury (N.), 665.

**O**

Octrois, 573, 731-732.  
 Oger (Louise), 537.  
 Oger (P.), 717.  
 Oléron, 361.  
 Olive (A.), 734.  
 Olivier, 580.  
 Olivier du Vignau (P.), 668.  
 Oratoriens, 680, 740.  
 Orphelins (Asile des), 688.  
 Ory, 613, 724.

**P**

Pacaud (J.-B.), 836.  
 Paimbœuf, 714, 718, 723.  
 Paisnot (Gab.), sieur du Marais, 809-810.  
 Papegault, 617.  
 Papin, 525, 529.  
 Paris de la Haie-Mériaux, 707.  
 Paris du Plessis (M.), 704.  
 Paroisses de Nantes, 740.  
 Pascal de Marsan (M.), 802.  
 Passage du Pellerin, 667.  
 Paulin (G.), 716.  
 Paullart (M.), 522.  
 Paulmy (M. de), ministre, 686.  
 Paulus (Nic.), 706.  
 Paulus du Fonteny, 669, 684, 685.  
 Pauvert (Jos.), 541.  
 Pauvres honteux, 659.  
 Pécherries, 714, 733.



Pêcheries de Loire, 679, 687.  
 Pécot (N.), 629.  
 Peigné (Jean), 672.  
 Pellerin (Le), 723.  
 Perrault de la Vrignais (Jean), 669.  
 Perrée (N.), écuyer, sieur de la Villes-  
 treux, 716.  
 Perrier (Geneviève), 622.  
 Perrière (R.), 611.  
 Perrineau (La V<sup>e</sup>), 523.  
 Perron (N.), 734.  
 Perron de la Verrerie (P.), 708.  
 Perrouin (G.), 520.  
 Perthuis (Guill.), 671.  
 Pesche (Jean), chirurgien, 712.  
 Pestiférés, 703.  
 Pétral (P.), 665.  
 Picaud du Parc, 704.  
 Pichard (Hil.), sieur des Illières, 673.  
 Pichereau (J.), 671.  
 Piffard (J.), 630.  
 Pilavoine (L.), 672.  
 Pinard (Fr.), 717.  
 Pinet, 562.  
 Pirmil, 741.  
 Pirmil (Prieuré de), 740.  
 Piron (Jean), prêtre, 684.  
 Plaine (La), 811, 830.  
 Planchenault, 529, 614.  
 Pléris (Sœurs de), 554, 554.  
 Plessis-Anger (La comtesse du), 638.  
 Poissonnier (M.), 668.  
 Pornic, 809-831.  
 Port-Saint-Père (Le), 815.  
 Poulet de la Grée, 518.  
 Prampart (R.), dame de Casson, 704,  
 705.  
 Praud (J.), sieur de la Gilardièrre, 710.  
 Prédicateur de carême, 763.  
 Presse (P. de la), 662.  
 Prezeau de l'Oiselinière (G.), 668.  
 Primaudière (La), 623.  
 Protestants de Blain, 516.  
 Proust (J.), sieur de Port-Lavigne, 710.  
 Pussin de la Rivière (Fr.), 673.

## Q

Quéraud (Fr.), 714.  
 Quêtes, 752.

## R

Raboteau (H.), 678.  
 Rabouard (Ch.), 706.  
 Rabouard (Cl.), 710  
 Racine (L'abbé), 561.  
 Radiguet (L'abbé), 654.  
 Raffineurs de Nantes, 704.  
 Raimbaud (V.), 572.  
 Raoul de la Guibourgère (J.), 704.

Règlement des sœurs, 755.  
 Règlements d'ordre intérieur, 682, 685,  
 703, 765, 822.  
 Régnior (Jean), écuyer, 706.  
 Reinach (V<sup>e</sup>), 559.  
 Renier (G.), pintier, 661.  
 Rennes, 703.  
 Restaut (M.), 703.  
 Restière (Rog.), 670, 671.  
 Rétière (M<sup>lle</sup>), 740.  
 Retz (La duchesse de), 558.  
 Revenus casuels, 573, 728, 730.  
 Révol (R.), prieur, 686.  
 Rialland (J.), 715.  
 Riallen (Fr.), 619.  
 Ribe (M.), 705.  
 Ribot (G.), 671.  
 Riboux (Jean), 735.  
 Richard de la Feillée (J.), 666.  
 Richardeau (P.), 709.  
 Richer (L'abbé), 560.  
 Richerot (Le Père), prédicateur, 685.  
 Richeux (Jean), 642.  
 Ricordel (Le sieur), 652, 654.  
 Ricoux (P.), 665.  
 Rieux (Le sire de), 526.  
 Rigault (N.), 614.  
 Rivière (R.), 701.  
 Robard (Cath.), 561, 585.  
 Robard (G.), 572.  
 Robert du Moulin-Henriet (H.), 561, 577,  
 578, 585.  
 Robin (J.), 671.  
 Robin (Salomon), sgr de la Pourcelière,  
 705.  
 Robineau-Richer, 704.  
 Roche-Saint-André (L. de la), sgr de  
 Lépinay, 735.  
 Rocquand (V.), 560.  
 Rodriguez (A.), 704.  
 Rohan (Le duc de), 547.  
 Rohan (Le marquis de), 546.  
 Rohan-Chabot (Louis), 551, 553.  
 Rohan-Polduc (La comtesse de), 652.  
 Rolland de Lisle, 551.  
 Rollet (Fr.), 712.  
 Roncerais (Bois des), à Varades, 517.  
 Rondet (M.), 328.  
 Rosmadec (Le marquis de), baron de  
 Molac, 706.  
 Rotureau (Gab.), 609.  
 Rouaud (P.), prêtre, 581.  
 Rougé, 663.  
 Rousseau (R.), 836.  
 Rousseau (V<sup>e</sup>), 518.  
 Roussillon (Cl. de), 642.  
 Roux (J.), 666.  
 Rouzeau (J.), 671.  
 Rouzeau (H.), 560.  
 Rouzeau (Ph.), 520.  
 Rouzière (La), 518.

Roy (René), 717.  
 Rozier (Fr.), sgr de Saint-Philbert, 522.

## S

Saffré (Marie), 706.  
 Sagory (J.), 715.  
 S.-Clément (communauté de), 593.  
 S.-Cyr-en-Raiz, 560, 571, 815.  
 Ste-Catherine-de-Portric, 575, 579.  
 Ste-Marie de Pornic, 809, 811.  
 Ste-Opportune, 816  
 Ste-Pazanne, 565, 575, 578.  
 St-Esprit-de-Pléris (sœurs de), 546.  
 S.-Géréon, 519, 525.  
 S.-Herblon, 518.  
 S.-Hilaire-de-Chaléons, 571, 577.  
 S.-Julien-de-Concelles, 669.  
 S.-Laurent, 563, 575, 576.  
 S.-Lazare (Ordre de), 832.  
 S.-Mars-de-Coutais, 560, 564, 565, 575,  
 577.  
 S.-Martin (Prieuré de), 740.  
 S.-Mesme, 561, 570, 585, 813.  
 S.-Michel-Chef-Chef, 8 9.  
 S.-Nazaire-sur-Loire, 724.  
 S.-Père-en-Raiz, 816.  
 S.-Pierre-d'Anceis (Fabrique de), 523.  
 S.-Sauveur, 518.  
 S.-Sauveur-de-Redon, 655.  
 S.-Thomas-de-Villeneuve (Sœurs de), 546,  
 551, 607.  
 S.-Viau, 830.  
 Salle (Ch. de la), 833.  
 Sanitat (Hôpital du), 703 808.  
 Santo-Domingo, 529.  
 Sauleaux (J.), prêtre, 614.  
 Saulnier (P.), 611.  
 Saussaie de Biesse (La), 661.  
 Savenay (Aumônerie de), 832, 834.  
 Séminaire d'Angers, 623.  
 Serisier (P.), 704.  
 Sesmaisons (Marie de), 668.  
 Sévigné (Le baron de), 668.  
 Simon (L'abbé), 623.  
 Simon, recteur de Pouzauges, 704.  
 Simon de la Jambetière, 704.  
 Sœurs de S.-Thomas, 632.  
 Sœurs Hospitalières, 681.  
 Sœurs de la Sagesse, 617.  
 Sorin (Yves), 669.  
 Sorin (Fr.), 667.  
 Souchay (J.), 704.  
 Souchet (M.), 704.  
 Souffrant (J.), 529.  
 Statistique, 797.

## T

Taillandier (G.), sieur de la Menuère,  
 708.

Tailleurs (Corporation des), 740  
 Talansac (Louise de), 668.  
 Talva (M.), 712.  
 Terrien de la Noë, 681.  
 Tessard (J.), 522.  
 Texier (P.), 642.  
 Thémines (Maréchal de), 707.  
 Thiron de la Maréchalerie (Louis), 686.  
 Thoinnet (M.), 519.  
 Thomé (Barth.), 710.  
 Thouars (Aliénor de), 567.  
 Thuillier (J.), 638.  
 Tiger (Fr.), 716  
 Tirot (Math.), 704.  
 Titres ecclésiastiques, 526.  
 Toron (Jean), clerc, 576.  
 Touche (Ch. de la), sieur de Fromenteau,  
 668.  
 Toulouse (Le comte de), amiral, 679, 724.  
 Tournebois (J.), 716.

Toussaint (chapelle de), 762.  
 Traités divers, 711.  
 Tressay (Louis du), 563.  
 Trevelec (Nic. de), 654.  
 Trinité de Clisson (Prieuré de la), 639.  
 Trois-Pendus (Bénéfice des), 688.  
 Troyes (B. de), 668.  
 Truffard (Math.), 705.  
 Tullaie (R. de la), seigneur de Belle-Isle,  
 704.  
 Turcantin (V.), 660.  
 Turmelière (le sgr de la), 518.  
 Turpin (Cl.), 735.  
 Turpin-Crissé (M.), 585.

## U

Ursulines, 740.  
 Ursulines de Béré, 623.  
 Urvoy de Lorie (Cl.), 666.

## V

Vagabonds renfermés, 760.  
 Valincourt (M. de), 724.  
 Valleton de la Peille (V.), 664, 705.  
 Vallin (J.), chanoine, 664.  
 Varades, 517, 521, 522, 669.  
 Varice (Ph.), sgr de Valières, 699.  
 Verré des Poislines (Marie-Anne), 561, 606.  
 Vertou (Prieuré de), 740.  
 Vetelé (M.), sieur de Haut-Puisé, 736.  
 Vezin (R.), 836.  
 Viande de Carême, 574.  
 Viau (A.), 538.  
 Villecerf, (L. de), 623.  
 Villemain (La sœur), 622.  
 Villeroy (Le duc de), 606.  
 Visites d'entrée, 621.  
 Volvire (H. de), 632.  
 Vraie-Croix, 645, 652.

---

## TABLE GÉNÉRALE DU TOME IV

---

|   |       |         |
|---|-------|---------|
| Inventaire des fonds classés dans la série G.....               | pages | 1-117   |
| Inventaire des fonds classés dans la série H.....               | »     | 119-233 |
| Table méthodique des fonds.....                                 | »     | 235-238 |
| Table des noms de lieu....                                      | »     | 239-241 |
| Table des noms de personne.....                                 | »     | 242-253 |
| Supplément à la série H. Aumôneries, léproseries, hôpitaux..... | »     | 255     |
| Table générale du supplément....                                | »     | 297     |